

Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
École doctorale d'histoire (ED 113)

Unité mixte de recherche 8138 Sorbonne, Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe, Centre d'Histoire de l'Asie Contemporaine.

Thèse
pour l'obtention du titre de docteur en histoire
Présentée et soutenue publiquement à Paris le 23 novembre 2019 par

Marie Aberdam

**Élites cambodgiennes en situation coloniale,
essai d'histoire sociale des réseaux de pouvoir dans
l'administration cambodgienne sous le protectorat français
(1860-1953).**



Manuscrit corrigé après la
soutenance

Le résident supérieur Eugène Le Fol et Sa Majesté Monivong devant la salle du trône, fêtes du couronnement, juillet 1928, Gouvernement général, *Extrême-Asie, revue indochinoise*, n°27, septembre 1928.



**Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
École doctorale d'histoire (ED 113)**

Unité mixte de recherche 8138 Sorbonne, Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe, Centre d'Histoire de l'Asie Contemporaine.

Thèse
pour l'obtention du titre de docteur en histoire
Présentée et soutenue publiquement à Paris le 23 novembre 2019 par
Marie Aberdam

**Élites cambodgiennes en situation coloniale,
essai d'histoire sociale des réseaux de pouvoir dans
l'administration cambodgienne sous le protectorat français (1860-
1953).**

Vol. I Texte

Sous la direction de M. Pierre Singaravélou
Professeur des Universités

Membres du jury

Mme Ashley Thompson, Professor, School of Oriental and African Studies,
présidente

Mme Marie-Sybille de Vienne, Professeur des Universités, Institut National des
Langues et Civilisations Orientales, rapporteur,

M. Mathieu Guérin, Maître de conférence habilité à diriger des recherches, Institut
National des Langues et Civilisations Orientales, rapporteur,

M. Grégory Mikaelian, Chargé de recherche, Centre National de la Recherche
Scientifique,

M. Pierre Singaravélou, Professeur des Universités, Université Paris 1 Panthéon
Sorbonne.

Remerciements

Je remercie M. Pierre Singaravélou, qui a accepté de diriger ce travail et m'a apporté tout son soutien au sein du Centre d'Histoire de l'Asie Contemporaine,

Mesdames Ashley Thompson et Marie-Sybille de Vienne, Messieurs Mathieu Guérin et Grégory Mikaelian, qui m'ont fait l'honneur d'être membres de mon jury.

Merci à M. Hugues Tertrais, qui a dirigé mes premiers travaux de master et à M. Khing Hoc Dy, qui m'a donné tant de précieux conseils.

Je remercie Mesdames Men Rath Sambath et Suppya Nut, Messieurs Michel Antelme, Chan Hiep Vichet, Hem Boruth et Joseph Deth Thach, mes professeurs de khmer.

Je remercie la Fondation Martine Aublet en partenariat avec le Musée du quai Branly sous l'égide de la Fondation de France, le Center for Khmer Studies, l'École française d'Extrême-Orient et l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne qui ont financé mes recherches,

Je ne sais comment exprimer ma gratitude à la direction et à l'ensemble des personnels des Archives Nationales du Cambodge à Phnom Penh pour leur travail et leur dévouement. Je remercie chaleureusement les personnels du Service Historique de la Défense, à Paris et à Rochefort et des Archives Nationales de la France d'Outre-Mer à Aix-en-Provence. Pour leur accueil et leur aide, merci à Mme Magali Morel, responsable du fonds Asie du Sud-Est, et Mme Maité Hurel, responsable du fonds Asie du Sud, de la bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient à Paris ; merci à Mme Lach Ratana et à tous les personnels du Centre Bophana à Phnom Penh.

Cette thèse a bénéficié des conseils avisés et du soutien de Mme Christina Wu et des jeunes docteurs et doctorants du CHAC, M. Vincent Bollenot, M. Pascal Bonacorsi, M. Clément Fabre, M. Romain Lebailly, M. Gwendal Rannou et Mme Marie de Rugy. Je remercie particulièrement Mesdames Gabrielle Abbe, Sara Legrandjacques et Julie Marquet pour leurs relectures. Je remercie tous mes

collègues de l'AFRASE pour leur soutien, tout particulièrement Mesdames Caroline Herbelin, Mathilde Lefèvre et Téphanie Sieng.

Je remercie de leur accueil Mme Emmanuelle Picard, M. Thierry Kouamé et l'ensemble des participants du séminaire *Prosopographie, objets et méthodes* qui m'a tant appris ; merci à M. Éric Bourdonneau, M. Grégory Mikaelian et M. Joseph Deth Thach qui m'ont invitée à présenter mes travaux dans leur séminaire *Langue, histoire et sources textuelles du Cambodge ancien et moderne*.

Je dois beaucoup à M. Michel Antelme, patient relecteur et correcteur ; à Mme Marie Gamonet qui a tant contribué à ma recherche iconographique ; à Mme Anne-Laure Porée, inspiratrice, relectrice, comparse de tribulations phnom penhoises ; à M. Chea Socheat qui a bien voulu me conduire sur la route d'Angkor Borei ; à M. Thiounn Charles et M. Songthul Fernandez qui m'ont ouvert les portes du *vatt samtec cauhvā juon* et à Mme Poc Yanine, celles du *vatt Uṇṇālom* ; à Mme Carole Vann qui m'a offert le gîte et bien plus encore.

Je remercie enfin tous ceux qui m'ont inspirée, aidée et encouragée, au Cambodge et en France, sans
qui ce projet n'aurait pu aboutir,

Merci à M. Nasir Abdoul-Carime, Mme Alya Aglan, M. Ang Chouléan, M. Olivier de Bernon, M. Frédéric Bourdier, M. Éric Bourdonneau, M. Jean-Michel Filippi, M. Mathieu Guérin, Mme Anne-Yvonne Guillou, Mme Stéphanie Khoury, Mme Lucie Labbé, M. Grégory Mikaelian, Mme Nou Sopheap, M. Nuon Dara, M. Bertrand Porte, Mme Catherine Sheer, Mme Sim Puthea, M. Joseph Deth Thach, Mme Marie-Sybille de Vienne et M. Brice Vincent pour leurs conseils mais surtout pour leur intransigeance.

Merci à M. Luc Benaïche, Mme Anaïs Marchal et Mme Sara Legrandjacques pour leurs chasses aux archives ; merci à Mme Virginie Durand, Mme Sandrine Maras et Mme Josette Mateesco de la Sorbonne ; merci à Mme Cécile Feza Bushidi et M. Hudson MacFann outre-Atlantique ; merci à ceux du *sruk*, Mme Sophie Biard, Mme Julie Blot, M. Chea Socheat, Mme Morgane Iat, M. Abu Paka Abutaleb, Mme Téphanie Sieng, M. Tony Willaume et Kim.

Merci enfin à Ariane, Béatrice et Serge, Doudou, Gabriel, Julie, Laure, Laura, Raphaël et Thomas.

Avertissement

Le récit développé dans cette thèse de doctorat est le fruit d'une enquête archivistique et d'une enquête d'histoire orale. Il n'aurait pu advenir sans la participation de nombreux témoins, qu'ils en soient tous remerciés.

Je remercie tout particulièrement Sa Majesté la reine-mère Norodom Monineath Sihanouk, qui a bien voulu me recevoir en audience,

M. Thiounn Mumm, Mme Toth Putry, Mme Ngo Poc Mona, Mme Poc Yanine, Mme Thiounn Catherine, M. Thiounn Charles, Mme Maria Fernandez et leurs enfants, M. Songhtul Fernandez et sa famille, Mme Thiounn Rita, Mme Thiounn Thoura, Mme Thiounn Angélia, M. Ponn Racvivong, Mme Norodom Vivarinn, Mme Khek Vinna, M. Measketh David, M. Loch Chhanchhai, Mme Duong Van Mai Elliott, M. Thoñ Pūrān, M. Yī Dhan', M. Uñ Thōen, M. Sukh Sāmīoen, M. Āṃ Saṃ Añ et Son Excellence Hang Chuon Naron, qui ont accepté de répondre à mes sollicitations parfois pressantes, pris le temps de me rencontrer, accueillie chez eux et transmis leurs souvenirs.

La manière dont j'ai exploité leurs témoignages est ma responsabilité propre. Les points de vue et avis partagés dans cette thèse n'engagent donc que son auteur.

pour Romain

Aux soirs de grande sécheresse sur la terre, lorsque les hommes en voyage disputent des choses de l'esprit adossés en chemin à de très grandes jarres, j'ai entendu parler de toi de ce côté du monde, et la louange n'était point maigre :

« Homme très simple parmi nous ; le plus secret dans ses desseins ; dur à soi-même, et se taisant, et ne concluant point de paix avec soi-même, mais pressant,

« errant aux salles de chaux vives, et fomentant au plus haut point de l'âme une grande querelle...

« Tel sous le signe de son front, les cils hantés d'ombrages immortels et la barbe poudrée d'un pollen de sagesse, Prince flairé d'abeilles sur sa chaise d'un bois violet odorant, il veille. Et c'est là sa fonction. Et il n'en a point d'autre parmi nous. »

Ainsi parlant et discourant, ils font le siège de son nom. Et moi, j'ai rassemblé mes mules, et je m'engage dans un pays de terres pourpres, son domaine. J'ai des présents pour lui et plus d'un mot silencieux.

Saint-John Perse

Conventions, sigles et abréviation

Conventions linguistiques

La translittération de la langue khmère employée est celle développée par Mme Pou (Lewitz) Saveros¹. Sauf mention contraire, l'orthographe originale a été corrigée selon l'orthographe du dictionnaire de *samtec* Chuon Nath, dans sa traduction par le père Rogatien Rondineau². Une transcription usuelle est indiquée entre parenthèses à la suite de la translittération lorsque la transcription est utilisée dans le corps de texte. Un lexique se trouve en fin de volume.

Exemple : « La ville de Bhnaṃ Beñ (Phnom Penh) est la capitale du Cambodge. (...) À Phnom Penh, on observe (...) ».

Identifications

L'usage du patronyme est une pratique imposée aux Cambodgiens par le protectorat français à partir de 1907. Les individus cités dans nos sources sont donc nombreux à n'être qualifiés que d'un unique nom personnel. Le patronyme précède ensuite la mention du prénom. Les noms sont transcrits selon la pratique la plus courante lorsqu'il s'agit de personnalités connues. Les personnalités féminines sont identifiées avec leur patronyme de naissance et leur prénom dans la mesure du possible. L'orthographe khmère translittérée des noms propres est proposée dans le dictionnaire prosopographique des annexes. Les cent-vingt personnalités qui font partie de ce dictionnaire sont caractérisées à travers un numéro d'identification (ID : + numéral). Quarante-sept parents masculins de ces personnalités, connus pour être des mandarins, sont identifiés à travers une ou plusieurs lettres de l'alphabet romain (ID : + lettre(s)).

¹ Lewitz (Pou), Saveros, « Note sur la translittération du cambodgien », *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient* Vol. LV, 1969, pp. 163-169.

² Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome I, 1204 p., tome II, 1170 p.

Exemple : Alexis Louis Chhun (ID : 2) est le fils de Paul Yâng (ID : D).

Les noms personnels de deux de ces personnalités (ID : A et HH) sont inconnus : elles sont uniquement qualifiées par leurs titres mandarinaux dans la documentation, ainsi que de nombreux mandarins dans les sources originales. En l'absence de transcription originale des noms propres, la translittération de l'orthographe telle que donnée à travers les archives est privilégiée et employée entre crochets.

Exemple : [Ūk] est la mère de Cahom (ID : 18).

Normes bibliographiques dans les notes de bas de page.

Les normes employées s'inspirent librement de celles de la revue des *Annales d'Histoire et de Sciences Sociales*. Les expressions de récurrence pour les ouvrages - *opus citatum* (*op.cit.*) - ou articles (*art.cit.*) sont employées à la suite de l'abréviation du titre ; *ibidem* (*ibid.*) réfère au même ouvrage que cité dans la note immédiatement précédente :

Première référence : Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français », les débuts du Protectorat français et la vie de Frédéric Thomas Caraman, 1840-1884*, (2006), Paris, L'Harmattan, 2015, pp. 148-156.

Note suivante : Müller, Gregor, *ibid.*, p. 142.

Note ultérieure : Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français », op.cit.*, p. 45.

Idem (*Id.*) sert à identifier un même auteur pour une référence différente :

Première référence : Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi du Cambodge », *l'Ethnographie*, 15 octobre 1913, p.60.

Note ultérieure : Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p.60 ; *Id.*, *Cambodge : le Roi*, *op.cit.*, p. 15.

Les thèses non publiées sont désignées entre guillemets, les références aux archives ne sont jamais abrégées.

Abréviations et Sigles.

AEFEK : Association d'Échanges et de Formation pour les Études Khmères.

ANC : Archives Nationales du Cambodge (Phnom Penh).

AOM : Archives Nationales de la France d'Outre-Mer (Aix-en-Provence).

ASEMI : Asie du Sud-Est et Monde Insulindien.

AFRASE : Association française pour la recherche sur l'Asie du Sud-Est.

BAEFEK : Bulletin de l'Association d'Échanges et de Formation pour les Études Khmères.

BEFEO : Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient.

BSEI : Bulletin de la Société d'Études Indochinoises.

CEDOREK : Centre de Documentation et de Recherche sur la Civilisation Khmère.

CNRS : Centre National pour la Recherche Scientifique.

EFEO : fonds de l'École française d'Extrême-Orient.

EHESS : École des Hautes Études en Sciences Sociales.

GGI : fonds du Gouvernement Général de l'Indochine.

OR : Ordonnance Royale.

RSC : fonds de la Résidence Supérieure du Cambodge.

sd : sans date.

SDECE : fonds du Service de Documentation et de Contre-Espionnage (Vincennes).

se : sans éditeur

SHD : Service Historique de la Défense (Vincennes et Rochefort).

sl : sans lieu d'édition.

sp : sans pagination.

TdA : traduction de l'auteur.

v. : voir.

Vol. : volume.

Figures et illustrations

Sceau et signature de l' <i>uk ñā lī cakrī, cauhvāy</i> non identifié de Raṃṭuol, courrier au ministre du Palais sur les mauvaises récoltes, 06/11/1919	76
Sceau et signature de Men (ID : 3), <i>uk ñā kraḷāhom</i> , lettre du conseil des ministres au résident supérieur à propos du mariage de Peich Ponn (ID : 12) avec Norodom Chavivan, 19/08/1905	92
Extrait de l'arbre généalogique d'Um (ID : 8), Vann (ID : 7), Sot (ID : 134), Kong (ID : KK) et Tan (ID : MM)	161
Extrait de l'arbre généalogique de Poc (ID : 9) et Sao (ID : C)	166
Danseuse royale incarnant un <i>yakkh</i> , carte postale, début du XX ^e siècle	172
Fossés et remblais en contrebas du <i>vatt</i> Sun Sumālai, village de Bhnam Pūrī, dit Braek Phdol, Tākaev	191
Rangs hiérarchiques et fonctions afférentes dans l'administration cambodgienne sous le protectorat	222
Profil comparés des parcours de formations de mandarins cambodgiens	223
Extrait de l'arbre généalogique de Cahom (ID : 18), Mey (ID : 4), Mao (ID : B) et Oū (ID : N)	259
Extrait de l'arbre généalogique de Peich Ponn (ID : 12), Peich (ID M), Prom Sam (ID : 67), Sin (ID : 36), Hem (ID : 35) et Thouch (ID : 34)	267
Extrait de l'arbre généalogique de Poc (ID : 9), Thiounn (ID : 1), Poc Duch (ID : 10), Poc Hell (ID : 11), Thiounn Hol (ID : 14), Boun Chan (ID : G), Boun Chan Mongkon (ID : 74), Boun Chan Kon Ton (ID : 73) et Boun Chan Thuon (ID : 90)	268
Sceau et signature en langue arabe de l' <i>uk ñā rājā bhaktī cāñ hvāñ</i> (orthographe originale), listes des chefs de mosquées de Ghlāmñ proposés à l'exemption de l'impôt personnel, 1912	278
Extrait de l'arbre généalogique de Paul Yang (ID : D), Chhun (ID : 2), Am de Lopez (ID : 103), Dominique de Lopez (ID : 21), Buntrong de Lopez (ID : 20), Peich Ponn (ID : 12), Joseph de Lopez (ID : 15), Ferdinand Amphuon Chhun (ID : 83) et Antoine Mau (ID : 78)	282
Extrait de l'arbre généalogique de Ung Hy (ID : 96), Kim An (ID : 31) et Norodom Suramarit (ID : 76)	319

Extrait de l'arbre généalogique de Thiounn (ID : 1), Peich Ponn (ID : 12), Meas (ID : 47), Ouck Touch (ID : 112), Keth (ID : 132), Ung Tiong Thuon (ID : 104), Thiounn Hol (ID : 14), Chhean Vam (ID : 113) et Thonn Ouck (ID : 131).....	328
Extrait de l'arbre généalogique de Thiounn (ID : 1), Thiounn Hol (ID : 14), Peich Ponn (ID : 12), Am de Lopez (ID : 103), Boun Chan (ID : G), Poch Duch (ID : 10), Boun Chan Mongkon (ID : 74).....	331
Sceau et signature de l' <i>uk ṇṇā aggamahāsenādhipatī</i> Poc (ID : 9), courrier de remerciement adressé au résident supérieur à l'occasion de l'obtention du grade d'officier de la Légion d'honneur, 27/08/1906.....	349
Sceau et signature de l' <i>uk ṇṇā vāṃṇ</i> Thiounn (ID : 1), listes d'exemptions d'impôts, 1912.....	355
Sceau du ministre de l'intérieur Norodom Phanouvong (ID : 51) et signature de son adjoint, Kéo Chéa (ID : 39), bulletin individuel de note d'Ung Tiong Thuon (ID : 104), 1919.....	357
Extrait de l'arbre généalogique de Norodom Phanouvong (ID : 51) et de ses épouses.....	359
« <i>nagar kaṇḍ dāp' pī, rājābhisek braḥ vessantar jā thmī</i> ». <i>Vessantara jātaka</i> , chapitre treize dit <i>nagara</i> , le nouveau sacre de Vessantara, en khmer et lao, éditions de l'Institut bouddhique à partir de dessins d'un artiste de la Bibliothèque royale, 1933, fonds Achille Silvestre, 19/3 Religion.....	388
Instrumentistes de <i>snaen</i> réunis pour un concert d'instruments à vent sur une composition de Hang Rithy Ravuth à l'Institut français du Cambodge le 10/11/2018.....	391
Sceau et signature de Son Diep (ID : 13), <i>uk ṇṇā kraḷāhom</i> , demande d'un congé pour se rendre au <i>kathin</i> du <i>vatt koḥ uk ṇṇā tī</i> , à Khsāc' Kaṇṭāl [<i>vatt Cuñ Koḥ ?</i>], 08/11/1918.....	393
Extrait de l'arbre généalogique de Son Diep (ID : 13) et Sisowath Monipong (ID : 130).....	438
Sceau et signature de l' <i>uk ṇṇā yomarāj</i> Chhun (ID : 2), sur son bulletin individuel de note, le 27/11/1912.....	465
Maison particulière des années 1920, photographiée avec l'accord des propriétaires qui ont souhaité rester anonymes, boulevard Suramarit anciennement promenade Sisowath, Phnom Penh, 2017.....	483
Façade Est, maison du 9, rue n°7, Phnom Penh, 2017.....	484
Carte de visite de Peich Ponn (ID : 12) envoyée annotée à l'occasion du dîner offert par le résident lors des fêtes d'incinération du roi Sisowath, mars 1928.....	488
Extrait de l'arbre généalogique de Peich (ID : M), Peich Ponn (ID : 12), Thiounn (ID : 1), Ponn Vongsvaddei (ID : 16), Am de Lopez (ID : 103) et Joseph de Lopez (ID : 15).....	583
Extrait de l'arbre généalogique de Meas Nal (ID : 97) et Nhiek Tioulong (ID : 77).....	584
Profiles comparés de Mer (ID : 62) et Sabong (ID : 80).....	589

Extrait de l'arbre généalogique Poc-Thiounn : le redoublement d'alliance c.1906-1954.....	592
Extrait de l'arbre généalogique de la famille Poc-Thiounn.....	595
Extrait de l'arbre généalogique de Thiounn (ID : 1) et Nginn (ID : 102).....	596
Extrait de l'arbre généalogique de Poc (ID : 9) et Sao (ID : C).....	608
Reconstitution de la lignée utérine à partir des récits de Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna.....	615
Les mariages de Sisowath Monipong (ID : 130).....	628
Extrait de l'arbre généalogique de Thiounn (ID : 1), Poc Duch (ID : 10), Boun Chan (ID : G), Poc Khun (ID : 79), Poc Hell (ID : 11), Boun Chan Mongkon (ID : 74), Boun Chan Mol (ID : 122), Poc Thuon (ID : 26), Thiounn Hol (ID : 14), Chhean Vam (ID : 113).....	635
Extrait de l'arbre généalogique de Poc Thuon (ID : 26), Thiounn (ID : 1), Poc (ID : 9), Poc Duc (ID : 10), Poc Hell (ID : 11).....	655
Statue de <i>samtec cauhvā vāṃṇ</i> Thiounn (1864-1946), installée en décembre 2017 au <i>vatt samtec cauhvā juon</i> , Kambañ' Tā Jes.....	660

Sommaire

Remerciements.....	3
Avertissement.....	5
Conventions, sigles et abréviations.....	11
Figures et illustrations.....	15
Sommaire.....	19
Avant-propos.....	21
Introduction.....	25
Partie I - <u>Des maisons royales aux réseaux mandarinaux</u>.....	65
Chapitre 1 - Le fonctionnement de l'État royal à la fin de l'époque moyenne : administration des maisons et pouvoirs des clientèles.....	71
Chapitre 2 - Démonstrations de forces à la cour du roi Norodom (1884-1904).....	121
Chapitre 3 - Le mandarinat à l'ombre du protectorat (1897-1953).....	175
Partie II - <u>Les élites cambodgiennes en situation coloniale, portrait de groupe(s)</u>.....	233
Chapitre 4 - Description du groupe social élitair à travers la biographie de Thiounn.....	241
Chapitre 5 - La formation des élites cambodgiennes, XIX ^e -XX ^e siècles.....	289
Chapitre 6 - Le ministre du Palais et la société élitair au XX ^e siècle.....	343
Partie III - <u>Descriptions des réseaux élitaires à partir des données de territorialisation</u>.....	397
Chapitre 7 - Les territoires élitaires, géo-histoire des identités spatiales.....	403
Chapitre 8 - Habiter Bhnām Beñ, les quartiers élitaires de la capitale.....	447
Chapitre 9 - Entrer dans la maison cambodgienne.....	483
Partie IV - <u>Généalogies des maisons de l'élite cambodgienne (deuxième moitié du XIX^e- début du XX^e siècle)</u>	525
Chapitre 10 - Hériter et transmettre : l'identité et la filiation par le nom.....	535
Chapitre 11 - S'allier, les mariages de l'élite cambodgienne.....	581
Chapitre 12 - Se raconter : mémoire familiale et mémoire sociale dans la société cambodgienne... .	625
Conclusion.....	671
Épilogue.....	691

Lexique.....	697
Sources imprimées.....	709
Entretiens et correspondances.....	717
Archives.....	719
Bibliographie.....	737
Index.....	757
Table des matières.....	767
Annexes.....	775

Avant-propos

Dans les pages qui vont suivre, nous tentons de décrire l'organisation du royaume cambodgien depuis les règnes des roi Ang Duong (r.1848-1860) et Norodom (r.1860-1904), jusqu'à l'indépendance du Cambodge (1953)³. La signature du traité de protectorat avec la France en 1863 est considérée comme le point final de la période dite post-angkorienne et inaugure la période contemporaine⁴. Cette périodisation politique est cependant peu pertinente pour comprendre les évolutions sociales qui ont affecté le royaume. Jusqu'à la fin des années 1890, les réformes françaises du modèle social khmer restent en effet limitées. Nous insistons donc sur les éléments de continuité entre la fin du post-angkorien et les premières décennies de la période contemporaine, en considérant l'ensemble chronologique et civilisationnel de l'époque moyenne (deuxième moitié du XIV^e - début du XIX^e siècle)⁵, avant de parler à proprement dit de période coloniale, entre les années 1890 et 1953. La force coloniale a alors progressivement imposé à ce royaume une évolution de son mode de gouvernement, évolution à laquelle les agents de l'administration royale ont dû s'adapter.

Nous employons les termes de *mantrī* et de mandarin comme synonymes pour qualifier ces agents titrés qui disposent de fonctions dans l'administration royale du pays khmer, le *rājakār* - la « chose royale » -, puis qui participent à l'administration indigène de l'État colonial. Une précision s'impose alors : que ce soit au XIX^e ou au XX^e siècle, il est difficile d'assimiler les « mandarins » cambodgiens aux « mandarins » sino-vietnamiens dont la description a forgé la notion de « mandarinat ». L'administration royale cambodgienne ne connaît pas les concours de recrutement, son degré de centralisation est fluctuant et son organisation ne peut pas être décrite comme une bureaucratie à l'image

³ « L'organisation du royaume, telle qu'elle se présente encore en 1896, échappe à toute tentative de simplification » écrit Alain Forest, dans *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation « sans heurts »*, Paris, L'Harmattan, 1980, p. 17.

⁴ La notion de post-angkorien (deuxième moitié du XV^e-XIX^e siècle) est une périodisation politique, insistant sur les épisodes de ruptures que seraient la chute d'Angkor et la signature du traité de protectorat.

⁵ Thompson, Ashley, « Introductory Remarks Between the Lines: Writing Histories of Middle Cambodia », in Andaya, Barbara Watson (éd.), *Other Pasts, Women, Gender and History in Early Modern Southeast Asia*, Honolulu, Center for Southeast Asian Studies, 2000, pp. 47-68 et notes pp. 280-281.

des administrations impériales chinoises et vietnamiennes⁶. Dans les textes de l'époque moyenne, les agents du roi du Cambodge sont qualifiés du nom commun de *mantrī* - par exemple dans les codes de morale, les *cpāp* des XVI^e-XVII^e siècles - et il en va de même dans la documentation du protectorat en langue cambodgienne qui qualifie ainsi les agents de l'administration indigène. Une traduction littérale donnerait « celui qui possède des *mantra* », du sanskrit *man* « pensée informulée », « concept » ; *mantra* « loi », « ordre », « formules de gouvernement⁷ » ; qui donne *mantrin* « conseiller ». Comme le fait remarquer Emmanuel Poisson, cette même étymologie sanskrite a donné *mantari* en malais, transformé en *mandarin*, par les Portugais. La terminologie occidentale employée pour qualifier les agents sino-vietnamiens est donc empruntée au vocabulaire du monde interlope de l'expansion impériale portugaise. Il reflète ses emprunts au monde indianisé et non à la langue chinoise⁸.

Le terme de mandarin - étymologiquement parent - peut donc servir de synonyme pour qualifier les *mantrī* cambodgiens à condition, bien sûr, de dissocier le mot de l'image - celle des bureaucrates des États sinisés - à laquelle il renvoie dans son usage commun. L'emploi de cette terminologie, encore d'usage dans le Cambodge d'aujourd'hui, permet de considérer à la fois les permanences mais aussi les évolutions qui ont affecté le recrutement, les fonctions et les carrières de ces agents du roi puis du protectorat à la fin de la période moyenne et durant la période coloniale - à travers notamment une bureaucratisation progressive de l'administration khmère au sein de la structure indochinoise (c.1897-1953)⁹.

⁶ Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, Paris, Les Indes Savantes, 2011, p. 104 ; Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp*, Paris, Cedorek, 1988, tome I, p. 15. Le faible degré de connaissance des pratiques de cette administration incite cependant à la prudence quant au volume de production, au statut et à la diffusion de la documentation écrite, car si les traces écrites de la période moyenne sont rarissimes, les usages scripturaires qui les sous-tendaient semblent s'être largement transmis à la période coloniale, v. Mikaelian, Grégory, « Monachisme bouddhique et parenté dans le Cambodge de la basse époque moyenne, note sur un 'billet de licence matrimoniale', fin du XIX^e siècle » *BAEFEK* n°22, décembre 2017 ; *Id.*, « Des sources lacunaires de l'histoire à l'histoire complexifiée des sources. Éléments pour une histoire des renaissances khmères (c. XIV^e - c. XVIII^e siècles) », *Péninsule* n°65, 2012/2, pp. 259-304. ; Népote, Jacques, « Sources de l'histoire du pays khmer et de la société cambodgienne, quelques considérations méthodologiques », *Péninsule* n°58, 2009/1, pp. 5-17.

⁷ Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp*, *op.cit.*, tome I, p. 15.

⁸ Poisson, Emmanuel, *Mandarins et subalternes au nord du Viêt Nam, une bureaucratie à l'épreuve (1820-1918)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2004, p. 7.

⁹ Citons notamment les travaux récents de Guérin, Mathieu, « Domination coloniale et modernisation au Cambodge », *Sikṣācakr*, Vol. 12-13, 2010-2011, pp. 30-38 ; Chesnel, Céline, « Du palais des grandes dames au conseil des ministres, retour sur la neutralisation du pouvoir de Norodom par le Protectorat (1860-1904) », *Péninsule* n°59, 2009/2, pp. 49-92 ; *Id.*, « La cour de Norodom et le pouvoir, d'après des sources françaises (1860-1904) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Université de Caen, 2009, 148 p. ; les ouvrages classiques

Étymologiquement tout au moins, les *mantrī* du roi khmer sont donc ses « conseillers ». Pour l'époque moyenne, Grégory Mikaelian les qualifie de dignitaires et officiers : ils disposent d'un rang et d'une dignité au sein de la hiérarchie administrative et ils pourvoient à un office. Au XIX^e siècle encore, ils peuvent avoir été nommés ou bien avoir acheté leur charge, et ne sont pas directement stipendiés par leurs autorités de tutelle : cette charge leur permet d'exercer un pouvoir manducatoire qui rémunère leur office¹⁰. À la période coloniale, les salaires versés à ces officiers par l'administration du protectorat s'indexent progressivement à la hiérarchie préexistante et viennent soutenir - symboliquement et matériellement - le rang et la dignité des agents¹¹. Nous définissons donc le mandarinat cambodgien comme l'ensemble des officiers du roi du Cambodge, c'est-à-dire des agents pourvus d'offices et reconnus comme tels par l'administration, à travers la titulature qui leur est dédiée au sein du *rājakār* puis à travers la rémunération et la pension que leur alloue le protectorat. À la fin de la période considérée (c.1920-1953), cette grille salariale a d'ailleurs tendance à se substituer à la hiérarchie des titres et des dignités.

Notre travail n'a cependant pas pour but de décrire ce processus de bureaucratisation. Nous ne travaillons pas sur l'administration cambodgienne sous mandat colonial, mais sur les agents qui composent cette administration en tant qu'acteurs de la vie sociale cambodgienne, du XIX^e au XX^e siècle. Nous nous sommes en effet proposé d'établir une prosopographie de la haute administration du protectorat, mais cette prosopographie n'a pas seulement - comme sa définition canonique le voudrait - pour objet d'étudier l'institution à travers le portrait de ses membres. Notre objectif est à la fois plus modeste, puisque nous n'envisageons pas d'étudier l'administration coloniale du Cambodge, et plus ambitieux, en ce que nous traitons de l'histoire sociale de ce pays sur une période étendue. À partir des dossiers personnels des administrateurs indigènes, nous sommes en effet en mesure de considérer certains groupes sociaux cambodgiens : les archives des institutions coloniales servent ainsi à réaliser

de Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.* ; Osborne, Milton E., *The French Presence in Cochinchina and Cambodia*, (1969), Bangkok, White Lotus, 1997, 379 p.

¹⁰ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong, réformes des institutions et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2009, notamment pp. 235-238.

¹¹ Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 83-90. V. notre chapitre 3.

un portrait de la société cambodgienne¹². Nous étudions donc comment le mandarinat cambodgien perdure et évolue au sein de l'administration coloniale, en tant que corps social, et non comment l'administration coloniale a réformé le mandarinat en tant que corps professionnel, même si nous prenons bien sûr en compte cette bureaucratisation du mandarinat en ce qu'elle influe sur la composition sociale des élites.

¹² Cette approche de la prosopographie nous a été inspirée par l'activité du séminaire « Prosopographie, objets et méthodes », dirigé par Emmanuelle Picard et Thierry Kouamé. Citons également Delpu, Pierre Marie, « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », *Hypothèse*, n°18, 2015/1, pp. 263-342 et Lemerrier Claire, Emmanuelle Picard, « Quelle approche prosopographique ? » HAL archives-ouvertes, 3 mai 2011, 25 p.

Introduction

« *A desk is a dangerous place from which to watch the world.*¹³ »

Phnom Penh, le 17 mars 1905, Monsieur Jules Morel, résident supérieur de la République française au Cambodge, à Monsieur l'administrateur, résident de France, à Stung Treng :

« J'ai remarqué dans un de vos derniers rapports du mois de février le passage suivant :

“Il est encore un résultat que je ne désespère pas d'obtenir avant peu, c'est la suppression du vieux régime de féodalité qui prédomine ici. Je ne me fais aucune illusion sur la résistance que je rencontrerai sur mon chemin, mais j'ai la conviction que je la ferai fléchir à forces de ténacité douce et aussi persuasive que possible. Déjà le principe de l'élection des chefs de villages a été adopté et, sous peu, au lieu de trouver dans chaque agglomération un chef de clientèle de chacune des quatre autorités provinciales, nous n'y aurons qu'un chef unique relevant du gouverneur et du résident. Quand ce résultat sera acquis, nous pourrons manœuvrer à notre aise et introduire ici peu à peu l'unification que nous voulons faire.”

La rapidité de l'évolution que vous semblez considérer comme devant être prochainement terminée n'est pas sans m'inquiéter quelque peu, et je voudrais avoir quelques explications plus détaillées sur votre conception et sur ce que vous avez déjà tenté pour l'appliquer. Je suis, comme vous, loin de trouver que l'organisation actuelle réalise l'idéal ; il n'en est pas moins vrai qu'elle a permis de constituer des groupements, de les maintenir unis et qu'elle a pour elle le temps et l'habitude. Si tous les clients qui forment la classe de chaque chef ne lui sont pas nécessairement attachés avec la même ferveur, il semble que dans la plupart des cas, ils acceptent très volontiers cet état de choses. Il y a lieu d'examiner s'il ne répond pas aussi à des engagements et à des intérêts qu'on ne saurait méconnaître et briser¹⁴. »

¹³ Le Carré, John, *The Honorable Schoolboy* (1977), New York, Penguin Books, 2011, p. 73.

¹⁴ Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, Gouvernement Général de l'Indochine 21740, A[u] S[ujet] de la suppression des chefs de clientèle au Cambodge (féodalité), 1905.

L'année 1905 est celle d'un tournant dans l'histoire de la colonisation du Cambodge : Alain Forest s'est penché sur la réforme qui place alors l'administration royale sous la tutelle des résidences françaises, depuis le sommet de l'État jusque dans les provinces. Juste après la mort du roi Norodom en 1904, roi signataire du traité de protectorat en 1863 mais réfractaire à la tutelle coloniale, une nouvelle ère s'amorce qui voit la « mise en colonisation » du pays à un rythme plus soutenu¹⁵. L'échange de correspondances entre le résident supérieur Morel (résident de septembre 1904 à octobre 1905) et l'un de ses administrateurs laisse entrevoir le sentiment de dynamisme partagé par certains acteurs de terrain des réformes de la République conquérante, persuadés du bien fondé de leurs ambitions et de leurs capacités à les mettre en œuvre. Principe par principe, loi après loi, l'administration coloniale peut transformer rapidement le pays.

Cependant, à cet enthousiasme répond l'inquiétude du résident supérieur¹⁶. Celui-ci ne doute pas de la bonne-volonté de son agent, mais lui oppose la tempérance des observateurs critiques. Deux conceptions du temps s'opposent. Le réformateur conçoit sa temporalité comme une progression du présent vers l'avenir, un « chemin » vers « l'unification » et la rationalité¹⁷. Le résident supérieur rappelle que les processus sociaux sont des phénomènes de longs termes, dont la mesure dépend d'ailleurs autant de la durée que de « l'habitude », c'est-à-dire de l'usage qu'en font les sociétés et du sens et de la valeur qu'elles leur donnent. Brusquer de tels processus peut conduire à une perte des repères. Le résident supérieur explique en substance que les réformes peuvent conduire à la révolte, tandis que « l'organisation actuelle », si elle n'est pas « idéale », a le mérite de maintenir l'ordre.

¹⁵ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation, française, histoire d'une colonisation « sans heurts », 1897-1920*, Paris, l'Harmattan, 1980, pp. 89-180.

¹⁶ Stoler, Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale, questions de méthode*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2018, pp. 62-147.

¹⁷ V. le succès de cette interprétation vingt ans plus tard dans Collard, Paul, *Cambodge et Cambodgien, métamorphoses du royaume khmêr par une méthode française de protectorat*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritime et coloniales, 1925, 312 p.

I. Des ambivalences du « regard éloigné¹⁸ ».

Durant le siècle de protectorat français sur le Cambodge (1863-1953), la bureaucratie coloniale indochinoise vient transformer - de l'intérieur, en s'y surimposant - une administration locale, tout autant par la force que par la négociation. Cette bureaucratie est en effet ralentie dans son expansion par son degré limité de compréhension de la sociologie du pouvoir au Cambodge, sur laquelle elle entend construire des institutions hybrides. Le protectorat ne fonctionne en effet initialement qu'à tâtons : la première entreprise de réformes politiques d'ampleur en 1884 lève les boucliers de l'élite cambodgienne. L'application du programme colonial doit attendre 1897, lorsque cette élite se scinde en factions dynastiques dans l'optique de la succession du roi Norodom et que la Résidence parvient à jouer de leurs antagonismes. Après 1904 et l'intronisation de Sisowath, les protecteurs français restent d'ailleurs prudents et il faut attendre les années 1920 pour voir véritablement fonctionner la bureaucratie impériale¹⁹. La description que donnent le résident supérieur et son administrateur de la « féodalité » ou du « clientélisme » en 1905 laisse entrevoir les précautions dont les représentants français entourent encore leurs analyses des objets qui leur sont donnés à observer et également leur prise de décision, les « manœuvres », qu'ils souhaitent réaliser. Depuis son bureau dans la résidence de Bhnām Beñ (Phnom Penh), le chef du protectorat a bien conscience qu'il n'est pas en capacité de mesurer les conséquences de la suppression de ces institutions locales, dont il peine d'ailleurs à faire le portrait²⁰. Depuis notre bureau d'historien, ces quelques lignes sont pourtant tout à fait exceptionnelles, car les détails qu'elles véhiculent sont rares.

Nous ne saurions comparer le bureau d'un représentant de l'État colonial avec celui d'un historien, si ce n'est que le travail du second dépend parfois de ce que les archives ont conservé des notes du premier. L'une des particularités des archives issues de ce mouvement dit de « réforme » de l'État royal cambodgien par une méthode de gouvernement coloniale est en effet d'apparaître comme « premières »,

¹⁸ V. Ginzburg, Carlo, *À distance, neuf essais sur le point de vue en histoire* (1998), Paris, Gallimard, 2001, 248 p. ; Lévi-Strauss, Claude, *Le regard éloigné*, Paris, Plon, 1983, 398 p.

¹⁹ V. Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.*, pp. 5-16, 89-180 ; Gregor Müller considère néanmoins qu'il faut analyser les processus en profondeur, dès les années 1860 dans *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français », les débuts du Protectorat français et la vie de Frédéric Thomas Caraman, 1840-1884* (2006), Paris, L'Harmattan, 2015, pp. 340-341.

²⁰ V. Bhabha, Homi K., *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale* (1994), Paris, Payot, 2007, 414 p.

au sens où l'administration royale n'est pas réputée avoir été une bureaucratie au sens weberien du terme²¹ et n'aurait donc pas employé l'écrit comme une condition *sine qua non* à son fonctionnement, du moins avant que n'intervienne la « situation coloniale²² ». De cet État et de son administration, du XVII^e au XIX^e siècle notamment, ne nous sont en effet parvenues que des traces des sources de la pratique, des documents rarissimes²³. Dès lors, en creux des premières descriptions du pays khmer, un jugement de valeur est émis sur cet État sans archives, jugé alors parfois sans mémoire, sans ordre ni pouvoir²⁴. Du fait de la « situation coloniale », l'inflation documentaire née de la structuration d'une mémoire bureaucratique tendrait à faire espérer une potentielle croissance concomitante des connaissances sur la société cambodgienne. La critique, puis la stigmatisation voire la pénalisation de nombres des pratiques sociales indigènes par l'État colonial conduit paradoxalement à un réel silence des sources pourtant issues d'une volonté de contrôle.

Les autorités coloniales ont en effet cherché à comprendre comment fonctionne le pays cambodgien et notamment ce qu'elles appellent le « féodalisme » et le « clientélisme », c'est-à-dire la segmentation de la société en de multiples groupes de clients sous le patronage d'un chef à qui ses clients doivent l'hommage²⁵. Mais leur capacité à se représenter les structures de ces groupes est limitée par leurs propres représentations politiques et culturelles, par ce que leurs informateurs veulent bien leur en dire ou sont contraints de leur transmettre. Les autorités cambodgiennes dissimulent en effet aux autorités françaises les enjeux politique de la reproduction des groupes de « clients ». Elles jouent de

²¹ « Corps de fonctionnaires payés et révocables, recrutés pour leurs compétences supposées, intégrés au sein d'une organisation hiérarchisée, régie par une organisation unifiée et contraignante, à l'intérieur de laquelle l'information circule par le canal de documents écrits », Weber, Max, *Economie et société* (1920), Paris, Plon, v. pp. 294-297.

²² Balandier, Georges, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 11, 1951, pp. 44-79.

²³ Mikaelian, Grégory, « Monachisme bouddhique et parenté dans le Cambodge de la basse époque moyenne, note sur un 'billet de licence matrimoniale', fin du XIX^e siècle » *BAEFEK* n°22, décembre 2017. ; *Id.*, « Des sources lacunaires de l'histoire à l'histoire complexifiée des sources. Éléments pour une histoire des renaissances khmères (c. XIV^e- c. XVIII^e siècles) », *Péninsule* n°65, 2012/2, pp. 259-304 ; Népote, Jacques, « Sources de l'histoire du pays khmer et de la société cambodgienne, quelques considérations méthodologiques », *Péninsule* n°58, 2009/1, pp. 5-17.

²⁴ David Chandler parle d'une « crise du XIX^e siècle », après avoir fait la critique des représentations du déclin véhiculées par la documentation coloniale, dans *Une histoire du Cambodge*, Paris, Les Indes Savantes, 2011, pp. 95-131 ; pour une description de « l'inertie » de l'État royal précolonial, Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.*, pp. 17-57.

²⁵ AOM GGI 21740, A.S. de la suppression des chefs de clientèle au Cambodge (féodalité), 1905. Une description est proposée dans les pages suivantes ; sur la notion d'État segmentaire spécifiquement, v. l'introduction de notre première partie et notre chapitre 1.

l'ambivalence de leur positionnement dans la structure de domination, tantôt en minimisant dans leurs discours aux Français l'importance de ces groupes, tantôt en en soulignant la dangerosité, afin de garder le contrôle qui leur est délégué sur la structure sociale, opérant comme en coulisses des instances impériales²⁶. Les autorités cambodgiennes réussissent ainsi, ou pas, à s'inscrire dans les réformes institutionnelles, en adaptant aux nouveaux enjeux du contrôle politique à l'échelle péninsulaire leurs propres temporalités politiques, sociales et culturelles²⁷. L'enjeu de notre travail est de décrire et d'analyser cette période de transformation de la société cambodgienne.

Le métier d'historien veut que, si les archives sont l'horizon du chercheur, celui-ci ne peut et ne doit oublier comment ont été rassemblées les informations qu'il exploite et en mesurer les limites. Ici, ce sont les limites archivistiques elles-mêmes qui sont, dans une certaine mesure, à l'origine et l'objet même de notre étude. Si les documents issus de l'administration du royaume cambodgien sont peu nombreux, ils laissent cependant envisager comment des acteurs politiques se sont revendiqués les héritiers de la puissance angkoriennne et ont tenté d'exercer un pouvoir rayonnant sur la société khmère, du XVI^e au XIX^e siècle, notamment à travers la production écrite²⁸. Ces documents : codes juridiques, titres d'identité sociale, listes et inventaires, nous sont parvenus sous forme de traces, en partie parce que leurs commanditaires ont apparemment échoué à s'imposer comme puissances souveraines incontestées. En cause, bien sûr, la concurrence puis la domination de la royauté siamoise, à l'Ouest, puis la concurrence et la domination des principautés vietnamiennes, à l'Est, le pays khmer étant alors pris en étau entre forces politiques et militaires supérieures. Mais on peut également évoquer des conditions internes dues à une forte instabilité politique et sociale, propres au modèle social cambodgien, et peut-être à ces fameux phénomènes qui scandent l'histoire politique du royaume, la « féodalité » et

²⁶ V. Bhabha, Homi K., « Of mimicry and man, the ambivalence of colonial discourse », in Cooper, Frederick, Ann Laura Stoler (éds.), *Tensions of Empire, Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, California University Press, 1997, pp. 152-160 ; *Id.*, *Les lieux de la culture*, op.cit. V. notre chapitre 3.

²⁷ Rao, Velcheru Narayana David Schulman, Sanjay Subrahmanyam, *Textures du temps, écrire l'histoire en Inde*, Paris, La librairie du XXI^e s, Seuil, 2004, 411 p. ; Reid Anthony, David Marr (éd.), *Perceptions of the Past in Southeast Asia*, Singapore, Asian Studies Association of Australia, Heinemann Educational Book 1979, 436 p.

²⁸ Mikaelian, Grégory, *Gamnit thā prades khmaer cuh srut on thay nīn prīn ñoep loen viñ nau samāy kañāl* [L'idée de déclin et de renaissance du Cambodge à l'Époque moyenne], *Udaya. Revue d'études khmères*, Vol. 13, 2016, pp. 35-45 ; *Id.*, « Des sources lacunaires », *art.cit.* ; Thompson, Ashley, « Mémoires du Cambodge », thèse de doctorat en études féminines, Université Paris 8, 1999, 548 f.

le « clientélisme »²⁹. La période coloniale apparaît *a contrario* comme une période de paix après les turbulences qui s'égrènent du XVIII^e au début du XIX^e siècle. À l'ombre des résidences de France, les élites cambodgiennes perpétuent ainsi des « engagements³⁰ » avec les populations, « engagements » que les archives coloniales, produites en partie par ces élites indigènes, peuvent nous permettre de mieux appréhender.

Car les corpus archivistiques ne sont pas immuables. Les dépouillements récents dans les archives coloniales permettent d'enrichir notre compréhension des sociétés locales³¹ et notamment de la société cambodgienne³², et pourquoi pas, d'enquêter sur la « féodalité » et le « clientélisme ». Car ces archives regorgent littéralement de documents issus manifestement de la tradition scripturaire royale cambodgienne : lettres, ordres de mission, règlements, listes, tous porteurs de signes d'authentification - formules et formulaires, sceaux - du *rājākār*. Ces documents, d'une qualité formelle incontestable, attestent d'une standardisation de cet écrit administratif, des savoirs-faires et de l'aisance des lettrés de cette administration. La bureaucratie indochinoise au Cambodge s'est non seulement servie des compétences scripturaires des mandarins cambodgiens qu'elle a recrutés dans ses services, mais elle a en outre reproduit leurs usages dans sa pratique documentaire. Les pages suivantes démontrent qu'à travers cette continuité sociologique et documentaire se sont également distillés les usages socio-politiques et les valeurs des mandarins cambodgiens, notamment, et parfois surtout, en tant que « chefs de clientèle ».

Cependant, « un bureau est un endroit dangereux d'où observer le monde » à la mesure de la distance chronologique, physique et culturelle qui nous sépare de notre objet. Cette distance est d'autant plus problématique que les documents étudiés sont issus d'un processus colonialiste. En parallèle de leur consultation, nous sommes donc souvent sorti des archives pour réaliser un terrain de recherche sur les

²⁹ Mikaelian, Grégory, « Des sources lacunaires », *art.cit.*

³⁰ AOM GGI 21740, A.S. de la suppression des chefs de clientèle au Cambodge (féodalité), 1905.

³¹ Singaravélou, Pierre, *Tianjin cosmopolis, une autre histoire de la mondialisation*, Paris, Seuil, 2017, pp. 347-349.

³² Le dossier du khmérologue Au Chhieng (1908-c.1980), dans les archives de la préfecture de la Seine par exemple, Singaravélou, Pierre, *Professer l'empire, les « sciences coloniales » en France sous la III^e République*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, pp. 105-108 ; v. Mikaelian, Grégory, « L'aristocratie cambodgienne à l'école des humanités françaises », *BAEFK* n°19, avril 2014.

lieux qui nous étaient décrits par les documents. Nous y avons rencontré les descendants de ceux qui avaient produit les archives. Un interstice sur une autre manière de raconter le passé nous était ouvert. C'est dans le cadre d'une enquête de terrain qu'il est à la fois le plus difficile et le plus sage d'exercer un « regard éloigné » sur ce qui nous est donné à voir. Mais c'est aussi parfois en constatant la difficulté de conserver ce regard critique, après s'être perdu et bien des détours et parfois même grâce aux erreurs qui ont émaillé le parcours, à la lumière d'une remarque, d'un détail, d'une succession de petits hasards, que des histoires se racontent et que l'histoire s'écrit.

II. La situation coloniale au Cambodge

Le fonds d'archives principal employé dans cette thèse est un fonds colonial : il permet d'étudier la « situation coloniale », soit la stratification sociale, culturelle et raciale qui se développe au Cambodge durant le siècle de présence française³³. Contrairement à Georges Balandier, nous employons par contre la notion de société coloniale dans le sens des études d'histoire coloniale actuelles : non pas uniquement la société des colons par rapport à la société des indigènes, mais le produit des relations entre Français et Cambodgiens, c'est-à-dire l'espace social créé par les interactions entre colonisateurs et colonisés³⁴. Nous nous intéressons particulièrement au sommet de la hiérarchie de cette société coloniale, les élites françaises et cambodgiennes qui partagent des lieux, des temps et des plaisirs communs, échangeant des biens et des services, pratiquant des mariages mixtes et produisant des enfants métis. Il faut donc insister sur le caractère bien privilégié de certaines relations franco-cambodgiennes qui sont décrites comme relevant de la « situation coloniale » dans les pages suivantes, sans chercher à les généraliser à l'ensemble de la société coloniale elle-même.

Pour étudier cette haute société coloniale dans le Cambodge des XIX^e-XX^e siècles, et bien que nous employions principalement les archives de la Résidence supérieure, le point de vue privilégié est cependant celui des élites cambodgiennes, c'est-à-dire les discours portés par l'aristocratie et la haute

³³ Balandier, Georges, « La situation coloniale », *art.cit.*

³⁴ Sur la notion d'espace social, Bourdieu, Pierre, « Espace social et genèse des « classes » », *Langage et pouvoir symbolique*, (1982) (1991), Paris, Fayard, 2001, pp. 293-323.

société mandarinale sur les relations franco-khmères à travers les sources coloniales. En contre-point, le regard porté par la Résidence supérieure sur les élites cambodgiennes est bien entendu indispensable, mais nous insistons sur l'influence exercée par les milieux curiaux et mandarinaux sur les représentations véhiculées par les autorités françaises. La diffusion de ces discours et de ces représentations participe des stratégies que Jean-François Bayard et Romain Bertrand qualifient de transactions hégémoniques impériales lorsqu'elles permettent aux élites cambodgiennes de conserver la maîtrise de leur modèle social, de le faire perdurer et évoluer dans le sens de leurs besoins tout au long de la période coloniale³⁵.

Les personnels de l'administration du cadre des résidences et de l'administration indigène sont alors les premiers acteurs de ces relations de pouvoir franco-cambodgiennes et c'est donc à travers l'étude de leurs capacités d'actions, de réactions et d'accommodements que s'éclairent les enjeux de domination socio-politiques, à l'œuvre à la fois dans la société élitare cambodgienne et entre les élites cambodgiennes et la Résidence de France. L'historiographie a qualifié de milieu intermédiaire ce groupe d'interprètes, guides et informateurs, qui englobe parfois aussi bien les domestiques indigènes que les élites acculturées œuvrant dans les institutions impériales. L'histoire des administrations coloniales les a initialement considérés comme des auxiliaires des processus impérialistes avant de mesurer leur capacité de manipulation des enjeux de la conquête puis de la consolidation des pouvoirs coloniaux pour améliorer leur situation sociale voire maîtriser les rapports de domination dans la société indigène³⁶.

Nous décrivons comment les élites cambodgiennes ont stigmatisé ces intermédiaires qui disposaient effectivement d'un pouvoir considérable dans la société coloniale, alors même que ces élites devaient redéfinir leurs stratégies de reproduction à la tête de l'État cambodgien. La situation coloniale a permis à certains intermédiaires une certaine promotion sociale parce qu'ils mettaient alors en concurrence instances de pouvoir impériales et indigènes au cours de leurs parcours professionnels. Au Cambodge, leur promotion dépend cependant tout autant des logiques de diversification des élites cambodgiennes

³⁵ Bayard, Jean-François, Romain Bertrand, « De quel « legs colonial » parle-t-on ? », *Esprit*, 2006/12, pp. 134-160.

³⁶ Ne citons que Lawrance, Benjamin Nicholas, Emily Lynn Osborn, Richard L. Roberts, (éd.), *Intermediaries, Interpreters and Clerks. African employees in the Making of Colonial Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 2006, 332 p.

que des besoins en personnels de la Résidence : les élites « traditionnelles » ont coopté leurs propres héritiers dans les bureaux français ou bien se sont associés avec ces « nouvelles élites » pour maintenir leur ascendant social. Nous insistons donc sur l'hétérogénéité des milieux dont proviennent les intermédiaires cambodgiens travaillant avec la Résidence de France. Leur stratification est étudiée selon les logiques hiérarchiques cambodgiennes, afin notamment de mesurer comment des logiques sociales bien antérieures à la situation coloniale, par exemple ce que les Français appellent « féodalité » et « clientélisme », ont participé à la hiérarchisation de la société coloniale.

III. Une prosopographie des mandarins cambodgiens.

Sans tout à fait comprendre les processus sociaux qui leur sont donnés à réformer, comme la « féodalité » et le « clientélisme »³⁷, les personnels de la Résidence de France stigmatisent progressivement les pratiques qui y sont associées dans les secteurs de la vie politique et sociale du pays qu'ils peuvent contrôler. Le premier d'entre ces secteurs est l'administration indigène, c'est-à-dire l'administration royale passée sous son contrôle. La Résidence entend alors empêcher des groupes de clients de se former au sein même des institutions coloniales où ils pourraient agir à l'encontre de sa politique et pratiquer à grande échelle un trafic d'influence au bénéfice de « patrons ». Ainsi que le rapporte le résident de France à Sđiñ Traeñ (Stung Treng) en 1905, le « féodalisme » et le « clientélisme » sont des pratiques inscrites dans les institutions de gouvernement dans le Cambodge précolonial. Selon lui, les « autorités provinciales » ont chacune des « chefs de clientèles » dans les agglomérations³⁸. Dans la géographie politique royale, il existe bien des circonscriptions territoriales pourvues d'une hiérarchie administrative répondant aux ordres du Palais. Mais certaines

³⁷ « MM. Janneau et Aymonier, puis moi-même longtemps après eux, avons avancé que le royaume des Khmers paraissait avoir été, dans le passé, organisé d'après une sorte de féodalité. Certes Aymonier a soulevé quelques doutes et personne n'a encore cherché à démontrer par des faits combien elle est fondée. Je vais ici la défendre d'après les bribes de cette organisation que donnent les lois, les traditions qui ne sont plus à dédaigner et les survivances que nous avons vues disparaître depuis que nous sommes dans le pays (...) », brouillon d'une note d'Adhémar Leclère, cité par Grégory Mikaelian, Ms. 695, 6. Cambodge/féodalité, *Un partageux au Cambodge, biographie d'Adhémar Leclère suivie de l'inventaire du fonds Adhémar Leclère, Cahier de Péninsule n°11*, Alençon, Paris, Médiathèque de la communauté urbaine d'Alençon, Association Péninsule, 2011, p. 357.

³⁸ AOM GGI 21740, A.S de la suppression des chefs de clientèle au Cambodge (féodalité), 1905.

circonscriptions sont « déléguées » à d'autres autorités que celle du roi régnant, celles des princes et des grands dignitaires, qui sont alors qualifiés « d'apanagés » en tant qu'ils exerceraient une sorte de pouvoir « féodal ». Au sein de chacune de ces circonscriptions territoriales, qu'elles soient gouvernées par le roi ou par les « apanagés », les populations peuvent d'autre part échapper à la loi générale en se revendiquant de la protection personnelle d'un membre de l'administration, ce que les Français appellent le « clientélisme ». Les autorités locales sont donc à la fois les agents d'un pouvoir qui se veut centralisé, tout en disposant de délégations de pouvoirs régaliens et en agissant comme les acteurs de sa décentralisation par le biais de leurs pratiques sociales. Dans cette royauté bouddhique, le pouvoir rayonne ainsi, tout au moins selon la représentation officielle qu'en donne la littérature royale, sur les territoires périphériques relevant de la souveraineté du roi d'après la logique de la reproduction à l'échelle locale de l'image du *maṇḍala* du centre : un noyau entouré de quatre pôles eux-mêmes rayonnant sur quatre axes, en une combinatoire hiérarchisée de territoires³⁹. Les relations entre toutes les composantes de ce *maṇḍala* passent notamment par le patronage des élites sur les populations⁴⁰.

Cette organisation ne convient pas à la logique centralisatrice impériale qui veut en finir avec la double qualité des mandarins cambodgiens - agents du roi et chefs de clientèle. Pour réformer, l'administration coloniale s'inspire alors notamment de l'administration impériale sino-vietnamienne voisine. Celle-ci édicte ainsi des règles de délocalisation de ses personnels, qui doivent être nommés hors de leurs lieux de naissance, et d'interdiction de recrutement familial dans ses services, afin d'éviter justement la constitution de coteries, factions ou clientèles territorialisées pouvant agir comme des forces centrifuges alors même qu'elles administrent les circonscriptions. Pour s'assurer du respect de ces règles, l'administration sino-vietnamienne contrôle la production, la circulation et l'actualisation de dossiers de carrière qui détaillent la biographie de ses agents⁴¹.

³⁹ Mikaelian, Grégory, « Le passé entre mémoire d'Angkor et déni de Lanvaek : la conscience de l'histoire dans le royaume khmer du XVII^e siècle », in Abdoul-Carime, Nasir, Grégory Mikaelian, Joseph Thach, (dir.), *Le passé des Khmers, langues, textes, rites*, Bern, Berlin, Bruxelles, Peter Lang, 2016, pp. 167-212 ; *Id.*, « *Gaṇṇit thā prades khmaer* », *art.cit.*

⁴⁰ *V.* l'introduction à notre première partie et notre chapitre 1.

⁴¹ Poisson, Emmanuel, *Mandarins et subalternes, au nord du Viêt Nam, une bureaucratie à l'épreuve (1820-1918)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2004, pour une présentation générale pp. 15-126 ; sur le contrôle des structures lignagères, pp. 53-55 ; sur la règle de l'extériorité (*hôi ty*), pp. 84-89.

Dans le Cambodge colonial, des dossiers de carrière des agents cambodgiens sont donc institués en 1900 et constitués de pièces largement influencées par le modèle du *curriculum vitae* de l'administration sino-vietnamienne, tout en se basant certainement sur des documents d'attestation de statut détenus par les officiels de la cour cambodgienne⁴². On y trouve un formulaire partiellement standardisé qui permet d'envisager leur traitement par la méthode prosopographique. Pour écrire une histoire de ces mandarins cambodgiens, devenus les agents de l'administration coloniale, et comprendre leurs pratiques sociales, nous avons dépouillé ces dossiers de carrière des personnels indigènes dans les fonds de la Résidence supérieure du Cambodge. Ces dossiers appartiennent à la série dite « C » des archives coloniales d'après l'inventaire de Paul Boudet, les fonds du « Personnel »⁴³. Cette série est divisée en deux parties par les pouvoirs français à la fin de la guerre d'Indochine. Dans l'ensemble des archives d'Indochine, les fonds du gouvernement général et des résidences définis comme « de souveraineté » sont rapatriés avant 1955⁴⁴, lorsque les fonds dits « d'administration », considérés comme non stratégiques, sont laissés sur place⁴⁵. Les dossiers des personnels européens sont donc déposés aux Archives Nationales en France, tandis qu'au Cambodge, les dossiers des personnels indigènes sont conservés dans le pavillon des archives de la Résidence supérieure, ce qui allait devenir les Archives Nationales du Cambodge⁴⁶.

Au Cambodge, lorsqu'ils sont le plus détaillés, ces dossiers décrivent donc : les ascendants et la descendance de l'agent, son âge, son lieu de naissance et son lieu de résidence, son niveau de fortune et son patrimoine, sa formation, et les différentes étapes de sa carrière. Dans les cas les mieux documentés, ce dossier de carrière est suivi chronologiquement par un dossier de pension de retraite qui récapitule ces mêmes données pour le calcul de la pension, et par des dossiers de pension de veuves, ou d'héritiers

⁴² Mikaelian, Grégory, « Monachisme bouddhique et parenté », *art.cit.* ; Sunséng Sunkimméng, « Un ancien titre d'identité sociale khmère (Document MG 13577, Musée Guimet, Paris) », *Seksa Khmer* n°7, 1984, pp. 179-185.

⁴³ Boudet, Paul, *Manuel de l'Archiviste, instruction pour l'organisation et le classement des Archives de l'Indochine*, Hanoï, Gouvernement général de l'Indochine, Direction des Archives et des bibliothèques, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1934, 161 p.

⁴⁴ Osborne, Milton E., *The French Presence, op.cit.*, p. 357.

⁴⁵ Chamelot, Fabienne, « La Direction des archives et bibliothèques d'Indochine : patrimoine, savoir, pouvoir en contexte colonial » ; Dion, Isabelle, « Les Archives nationales d'Outre-Mer : partages d'archives et mémoires partagées », séminaire *Archives du patrimoine écrit* : « Patrimoine écrit en situation coloniale, un contre-exemple du grand partage ? », Archives Nationales, Bibliothèque Nationale, Anne Leblay-Kinoshita, Yann Potin, 21 mars 2019, Institut National du patrimoine, Paris.

⁴⁶ Annexes, photographie n°32, Service Historique de la Défense, Rochefort, fonds Achille Silvestre.

mineurs, qui permettent de déterminer la date de décès de l'agent ainsi que son niveau de vie, sa situation familiale et son patrimoine à sa mort⁴⁷.

S'agissant de la bureaucratie tonkinoise, Emmanuel Poisson a ainsi pu étudier mille deux cent soixante-douze *curriculi vitae* de « mandarins et subalternes » entre 1820 et 1918⁴⁸. Pour étudier les pratiques sociales des agents de l'administration cambodgienne du protectorat, nous n'avons pas retenu cette optique quantitative en traitant notre échantillon prosopographique de cent vingt personnes⁴⁹. Tout d'abord, parce que la qualité formelle et descriptive de cette documentation cambodgienne n'est, en réalité, pas comparable à celle du Nord du Viêt Nam. D'autre part, parce que notre étude ne porte pas tant sur l'administration indigène que sur les pratiques infra-étatiques de ses agents.

Du point de vue chronologique, les premiers de ces dossiers de carrières commencent à être compilés au Cambodge vers 1880 et concernent les secrétaires-interprètes employés dans l'administration du cadre des résidences, les services français. Ceux des mandarins, les agents de l'administration indigène, sont institués en 1900 : les informations concernant leurs carrières dans les cours des roi Ang Duong et Norodom sont donc des réécritures. Celles-ci ne décrivent pas tant le service dû aux rois cambodgiens que le comportement de l'agent durant la Grande Insurrection de 1884-1887 qui représente pour les autorités françaises une étape politique majeure de la normalisation coloniale⁵⁰.

Jusqu'en 1920 au plus tôt, ces dossiers ne sont pas établis systématiquement à l'entrée de l'agent dans un service administratif, ministériel, judiciaire ou même résidentiel. Dans la plupart des cas, ces dossiers sont établis *a posteriori*, dans le cadre d'un évènement spécifique au cours de la carrière de l'agent : un procès, une révocation, une démission, un décès, pour attester du service et calculer des droits. De ce fait, la plupart des actes d'état-civil qui y sont intégrés le sont également *a posteriori*. Le portrait de l'agent dressé dans son dossier est donc d'autant plus susceptible de correspondre à une norme comprise et maîtrisée qu'il tend à expurger toute déviance et contradiction pour les besoins du moment. Les

⁴⁷ V. notre chapitre 3.

⁴⁸ Poisson, Emmanuel, *Mandarins et subalternes*, op.cit.,

⁴⁹ Lemerrier Claire, Emmanuelle Picard, « Quelle approche prosopographique ? », HAL archives-ouvertes, 3 mai 2011, 25 p. ; Lemerrier, Claire, Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008, 120 p.

⁵⁰ V. notre chapitre 2.

contrôles des informations ou simplement les recoupements qui pourraient être faits ne le sont pas. L'administration ne réclame en effet ces pièces qu'à l'établissement du dossier de retraite. Le niveau de contrôle des pratiques sociales à travers ces documentations semble alors assez faible⁵¹. À maints égards, elles peuvent même figurer comme une tentative, plus ou moins réussie selon les cas, de manipulation de l'autorité coloniale par les « clientèles » qu'elle souhaite ainsi contrôler.

Les dossiers de carrière restés au Cambodge ne se prêtent pas non plus facilement à un traitement quantitatif compte-tenu des conditions de leur conservation. Les fonds de la Résidence supérieure conservés aux ANC sont établis progressivement à partir de ce qu'étaient les archives de la Résidence supérieure. Numériquement, ces archives rendent donc d'avantage compte des activités de l'administration résidentielle, le dit cadre des résidences, les services de l'administration indochinoise, que de celles de l'administration indigène. Les archives des ministères cambodgiens y sont par exemple seulement représentées à travers les correspondances entre la Résidence et les ministres. Ces archives conservent également plus de dossiers d'agents du cadre des résidences ou de l'administration indigène ayant été en service à Phnom Penh, qu'elles ne conservent de dossier de mandarins provinciaux, qui ont pu ne jamais être transmis à la Résidence supérieure par les résidences provinciales. Ces archives conservent également moins de dossiers d'agents des services judiciaires, et notamment de la justice cambodgienne, que de dossiers d'agents de la justice mixte franco-cambodgienne.

Ces archives rendent ainsi compte de ce que la Résidence supérieure juge le plus intéressant de connaître, de comptabiliser, de renseigner. La représentation de la société mandarinale que leur traitement quantitatif donnerait en serait invariablement influencée. Les personnels du Palais royal ne disposent ainsi pas de dossiers, sauf dans la mesure où ils ont été intégrés à un service administratif indochinois, en l'occurrence, quasi-exclusivement les personnels du bureau des rôles du Palais ou bureau du recensement, le *suorstī*, et du « trésor » royal, lorsqu'ils sont intégrés au premier bureau de la Résidence, la comptabilité. Certains scribes, mandarins, pages, font l'objet de dossiers lorsqu'ils sont cooptés au service du conseil des ministres, comme, ponctuellement, des agents du Palais comparaisant devant le

⁵¹ V. nos chapitres 3 et 10.

conseil lorsque le Palais a perdu le droit de juger indifféremment tous ses personnels après 1902⁵². Mais les mandarins des services religieux, artisanaux, économiques, soit les animateurs des rites et des échanges au sein du palais royal, tels que les *pāgū* ou « bakou », les brahmanes, les mandarins du service des éléphants royaux, des étables, les artistes et artisans, etc... n'apparaissent qu'exceptionnellement et, la plupart du temps, par des mentions dans les dossiers d'autres personnages⁵³.

Enfin, et surtout, les princesses, les épouses royales, les femmes du Palais, les épouses des mandarins qui disposaient, outre leur pouvoir social, d'un rôle au sein de l'administration royale⁵⁴, n'ont évidemment pas de dossier. « On ne connaît pas les femmes dans l'administration » déclare le résident supérieur Alexandre Ducos (1897-1900) en 1897 en séance du conseil des ministres⁵⁵. Les autorités françaises s'empêchent alors elles-mêmes de comprendre comment fonctionne la société qu'elles souhaitent réformer.

Car la lecture d'un dossier de carrière est un exercice périlleux. Composé principalement de pièces standardisées, élaborées par un appareil administratif pour ses besoins organisationnels, ce dossier est cependant renseigné par un individu en particulier, dans le cadre de ses relations propres avec sa hiérarchie. Les pièces en question permettent donc de suivre la vie de l'administration qui les produit - les objectifs qu'un État assigne à l'un de ses services et les pratiques de cette administration en termes de recrutement - autant que de comprendre le parcours de ceux qui les complètent - les agents. Les attendus des administrations et les stratégies de carrière de ses agents se cristallisent alors autour de ces dossiers : l'administration établit un formulaire auquel se doit de répondre un individu pour correspondre à une norme. Le premier écueil, depuis notre bureau d'historien, serait de ne pas assez mesurer la distance qui sépare la pratique administrative de sa description normative : toute règle peut être adaptée, réformée, transformée, en fonction de l'évolution des missions dévolues à une administration. La

⁵² V. notre chapitre 6.

⁵³ V. Abbe, Gabrielle, « Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier, genèse, histoire, postérité (1917-1945) », thèse de doctorat en histoire, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2018, 678 p.

⁵⁴ V. nos chapitres 2, 9 et 10.

⁵⁵ Compte-rendu de la 10^e séance du 27 décembre 1897, Archives Nationales du Cambodge 32300, Comptes-rendus des séances n°1 à n°13 du Conseil des Ministres du Protectorat, 1897-1898.

volonté de dissimuler ces évolutions, ces « infractions », informe surtout de la volonté de cohérence de cet appareil administratif, et moins de son efficacité⁵⁶.

Second écueil, et certainement le principal à éviter dans les pages qui vont suivre, l'identification du dossier de carrière avec l'agent qui en est à la fois le sujet et l'auteur. Les informations qui sont transmises par ce dossier sont des données en partie construites par cet agent : elles ne donnent à voir que ce que l'agent lui-même cherche à transmettre ou ce qu'il a été contraint de transmettre. Derrière chaque dossier donc, un informulé, issu tant de la volonté de mémorisation des institutions, que des enjeux de perpétuation de leurs carrières pour les agents. En ce sens, l'efficacité des administrations, et par là même d'un État, peut se lire dans leurs capacités à se ressaisir de ces dossiers pour juger des compétences de leurs personnels et de leurs services, à mobiliser ainsi leurs mémoires, autant que les compétences des agents se traduisent par leurs capacités à répondre aux attendus de leurs supérieurs à travers la standardisation de leurs données de carrière⁵⁷.

IV. Les mandarins et la société cambodgienne, historiographies croisées.

Milton Osborne a eu accès aux archives de la Résidence supérieure conservées au Cambodge à la fin des années 1960. Il est le premier et le dernier historien avant la troisième guerre indochinoise⁵⁸, à s'intéresser au rôle du mandarinat cambodgien durant la conquête et la colonisation. Son enquête met en parallèle les problématiques de la « collaboration » des élites cambodgiennes et de la « résistance » du mandarinat « cochinchinois » face aux administrations impériales françaises⁵⁹. Milton Osborne avait souhaité identifier les stratégies de reproduction sociale des membres de l'administration et tenté de

⁵⁶ V. Stoler, Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale*, op.cit., pp. 21-89.

⁵⁷ Singaravélou, Pierre, *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956), essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 15-26, 299-301.

⁵⁸ Regaud, Nicolas, *Le Cambodge dans la tourmente, le troisième conflit indochinois, 1978-1991*, Paris, L'Harmattan, 1992, 438 p. ; Chanda, Nayan, *Les frères ennemis, la péninsule indochinoise après Saïgon*, Paris, Presses du CNRS, 1987, 368 p.

⁵⁹ Osborne, Milton E., *The French Presence in Cochinchina and Cambodia* (1969), Bangkok, White Lotus, 1997, p. IX (préface).

reconstituer leur milieu familial⁶⁰. Mais lorsque d'autres chercheurs débutent leurs enquêtes sur ces élites⁶¹, le Cambodge sombre dans la guerre civile.

Du fait du blocus international, les historiens et les anthropologues des années 1980-1990 travaillent donc à partir des bibliothèques et archives étrangères, notamment sur le corpus ethnographique réuni depuis les années 1930, sur les recueils d'inscriptions ou sur la presse⁶². Dans un contexte politique dramatique marqué par les crises successives, les chercheurs ont inversement à cœur de reconstituer des logiques sociales de temps long, dans une optique transdisciplinaire et sur des documentations de nature multiple, pour tenter de dépasser les discontinuités documentaires et les clivages narratifs⁶³.

Concernant l'analyse des sources coloniales, les fonds indochinois rapatriés en France sont exploités dès les années 1970 par les historiens du Cambodge⁶⁴. Mais du fait de la division des fonds en deux catégories, « souveraineté » et « administration », l'orientation thématique des dossiers aujourd'hui conservés à Aix-en-Provence aux Archives Nationales de la France d'Outre-Mer induit une lecture par trop institutionnelle des réalités indochinoises. La composition du fonds, soit les archives stratégiques de la Résidence de France, donne à voir la structure de domination plutôt que la pratique quotidienne du pouvoir. Les récits produits alors portent donc sur la mise en colonisation du pays cambodgien par la

⁶⁰ Osborne, Milton E., *The French Presence*, *op.cit.*, pp. 249-251, pp. 274-277, p. 347.

⁶¹ Vickery, Michael, « Cambodia after Angkor, the chronicular evidence from the fourteenth to the sixteenth centuries », *PdD in History*, Yale University, 1977, 203 f. ; Népote, Jacques, « Le Palais du roi Norodom, description et analyse structurale de la symbolique du Palais de Phnom Penh », doctorat de troisième cycle, Nanterre, Université Paris X, 1973, 359 p.

⁶² Sur la presse cambodgienne : Abdoul-Carime, Nasir, « Réflexion sur le régime sihanoukien : la monopolisation du Verbe par le pouvoir royal », *Péninsule* n°31, 1995/2, pp. 77-97 ; Abdoul-Carime, Nasir, Jacques Népote, « La presse au Cambodge, des consensus traditionnels aux expressions divergentes de l'opinion publique moderne », *Péninsule* n°53, 2006/2, pp. 27-80 ; sur l'image du Cambodge en France : Milliot, Christine, « Le voyage du roi Sisowath en France en 1906 », mémoire de D.E.A., EPHE, 1998, 152 f.

⁶³ V. notamment Pou Saveros, *Choix d'articles de khmérologie*, Phnom Penh, Reyum, 2003, 488 p. ; Chandler, David, Ann Ruth Hansen, Judy Ledgerwood, *At the Edge of the Forest, essays on Cambodia, history, and narrative in honor of David Chandler*, Ithaca, South East Asian Program Publications, 2008, 251 p. ; Thompson, Ashley, « Introductory Remarks Between the Lines: Writing Histories of Middle Cambodia », in Andaya, Barbara Watson (éd.), *Other Pasts, Women, Gender and History in Early Modern Southeast Asia*, Honolulu, Center for Southeast Asian Studies, 2000, pp. 47-68.

⁶⁴ Notamment Ke Khi You, « L'insurrection générale de 1885-1886 au Cambodge », mémoire de maîtrise, Université Paris VII, 1971, 104 p. ; Lamant, Pierre, « L'affaire Duong Chakr », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Vol. 67, n°246-247, 1980, pp. 123-150 ; Chandler David, *Une histoire du Cambodge* (1983), *op.cit.* ; Kiernan, Ben, *How Pol Pot came to power, a history of communism in Kampuchea 1930-1975* (1985), London, Verso, 1986, 430 p. ; Lamant, Pierre, *L'affaire Yukanthor, autopsie d'un scandale colonial*, Paris, Société française d'histoire d'Outre-Mer, l'Harmattan, 1989, 243 p.

Résidence et sur les tentatives de résistance politique de la société face à cet impérialisme, notamment à partir des fonds policiers répertoriant les atteintes à l'ordre colonial⁶⁵.

Au Cambodge, dès 1995, une équipe dirigée par Peter Arfanis entreprend de réinventorier et de reclasser les documents des ANC⁶⁶. Pour ce faire, elle réemploie l'inventaire de Paul Boudet : des tables de reclassement permettent parfois de connaître les anciennes cotes des documents, celles employées par Milton Osborne. Depuis leur réouverture à la consultation, il est possible de croiser les archives de la pratique conservées en Asie du Sud-Est avec les fonds politiques d'Aix, en étudiant à la fois le point de vue de la métropole, le point de vue du gouvernement général à Hanoï, les prises de position du gouvernement de la Cochinchine à Saïgon et les enjeux locaux à Phnom Penh⁶⁷. Les chercheurs mobilisent notamment les dossiers de carrière des personnels indigènes conservés aux ANC en privilégiant la méthode biographique pour rendre compte, à travers des portraits, de logiques sociales d'ampleur⁶⁸. Tous évoquent alors la sociologie bien particulière des élites cambodgiennes que nous souhaitons étudier⁶⁹.

À travers ces travaux, des enjeux majeurs quant à la compréhension de la forme et de la nature de la société cambodgienne sont formulés dans les années 1990, et surtout, la nécessité de décrire l'organisation de la société à travers ses logiques propres, que les auteurs décrivent dès lors comme des logiques réticulaires. Du fait des conflits manifestes qui opposent ces élites au Cambodge et sur la scène internationale depuis les années 1950, les logiques centrifuges nées des rapports de force entre des groupes territorialisés sont mises en évidence par les chercheurs qui analysent la société cambodgienne

⁶⁵ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation* (1980), *op.cit.* ; Lamant, Pierre, « Les partis politiques et les mouvements de résistance khmers vus par les services de renseignements français (1945-1952) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°148, 1987, pp. 79-96 ; Benaïche, Luc, « Justice et prisons au Cambodge pendant le protectorat français (1863-1953) », thèse en préparation à l'Université Aix-Marseille.

⁶⁶ Arfanis, Peter, « Introduction to the National Archives of Cambodia », *Siksācākṛ* n°2, 2000, pp. 16-19.

⁶⁷ Edwards, Penny, « The Tyranny of Proximity, Power and Mobility in Colonial Cambodia, 1864-1954 », *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol. 37, n°3, October 2006, pp. 421-443.

⁶⁸ Notamment Guérin, Mathieu, « Tup, un lettré aventurier au service de l'orientaliste Étienne Aymonier », *Journal Asiatique*, 305/1, 2017, pp. 111-118 ; Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.* ; Guérin, Mathieu, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale, la pacification des autochtones des hautes terres du Cambodge, 1863-1940*, Rennes, Association d'histoire des sociétés rurales, 2008, 356 p. ; Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation of a Nation, 1860-1945*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2007, 349 p.

⁶⁹ V. notamment Guérin, Mathieu, « Stratégies d'affaires, itinéraires croisés d'un négociant chinois et d'une famille de fonctionnaires cambodgiens à l'époque du Protectorat français », *Vingtième Siècle*, 2016/4, n°132, pp. 77-96 ; Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, p. 342.

au XX^e siècle en termes de décomposition⁷⁰. Les relations de parentalité semblent le ciment de ces groupes tandis que leurs options idéologiques les opposent sans les définir⁷¹. Les auteurs de sociologie politique s'intéressent notamment au « clientélisme » - le recrutement des populations par ces élites factieuses - comme une méthode de capitalisation des forces électorales, économiques et militaires. Ils s'interrogent dès lors sur la forme et la nature que ces groupes donnent à l'État cambodgien et sur les modèles d'analyse exploitables pour faire sa description⁷². Face à la complexité de compréhension de la structure sociale de ces factions cambodgiennes⁷³, Marie-Sybille de Vienne⁷⁴, Jacques Népote⁷⁵, Justin Corfield⁷⁶ ou Michael Vickery⁷⁷ cherchent à éviter de reproduire dans leurs analyses les lignes de fractures idéologiques de la guerre froide, dont les éléments ne leur semblent pas systématiquement opérants pour comprendre les pratiques du pouvoir au Cambodge.

Ces auteurs prennent acte des logiques idéologiques divergentes, des clivages et rapports de force, mais ils vont surtout tenter de donner à voir les réseaux malgré leur opacité, en se concentrant alors sur les éléments partagés par tous les groupes qui revendiquent d'exercer le pouvoir. En remontant dans la chronologie pour prendre du recul sur les luttes partisans⁷⁸, ils décrivent comment l'élite cambodgienne se définit alors comme un ensemble de familles se reconnaissant comme membres affiliés par des degrés de parentalité. Du XIX^e au début du XX^e siècle, de vastes lignées de dirigeants politiques se partagent à

⁷⁰ Thion Serge, Ben Kiernan, *Khmers Rouges ! Matériaux pour l'histoire du communisme au Cambodge*, Paris, J.-E. Hallier, Albin Michel, 1981, 396 p. ; Thion, Serge, Jean-Claude Pomonti, *Des courtisans aux partisans. Essai sur la crise cambodgienne*, Paris, Idées actuelles, NRF, Gallimard, 1971, 374 p.

⁷¹ Un enjeu déjà formulé par Charles Meyer dans *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, 406 p.

⁷² Thion, Serge, « Quelques constantes de la vie politique cambodgienne », *Affaires cambodgiennes*, 1979-1989, Paris, Asie-Débat 5, L'Harmattan, 1989, pp. 224-247.

⁷³ Mikaelian, Grégory, « Pour une relecture du jeu politique cambodgien : le cas du Cambodge de la reconstruction (1993-2005) », in Forest Alain (dir.), *Cambodge Contemporain*, Paris, Bangkok, Indes Savantes, IRASEC, 2008, pp. 181-188.

⁷⁴ Vienne, Marie Sybille de, « Réseaux de pouvoir sud-est asiatiques contemporains, les sources », *Péninsule* n°26, 1993/1, pp. 105-116.

⁷⁵ Népote, Jacques, Marie-Sybille de Vienne, *Cambodge, laboratoire d'une crise, bilan économique et prospective*, Paris, Centre des Hautes Études Administratives sur l'Afrique et l'Asie modernes, 1993, 195 p. ; Népote Jacques, « Éducation et développement dans le Cambodge moderne », *Mondes en développement* n°28, 1979, pp. 767-792.

⁷⁶ Corfield, Justin, *Khmers Stand Up ! a history of the Cambodian government 1970-1975*, Clayton, Victoria, Monash University, 1994, 253 p. ; *Id.*, *A History of the Cambodian Non-communist Resistance 1975-1983*, Working Paper 72, Centre of Southeast Asian Studies, Monash University, Australia, 1991, 34 p. ; *Id.*, *The governments of Cambodia. The Sihanouk years 1945-1970*, Melbourne, Khmer Language and Culture Centre, 1991, 87 p.

⁷⁷ Vickery, Michael, *Kampuchea, politics, economics and society*, Sydney, Boston, London, Allen & Unwin, 1986, 211 p. et *Id.*, *Cambodia, 1975-1982*, Boston, South Press, 1984, 361 p.

⁷⁸ Groslier, Bernard-Philippe, « Pour une géographie historique du Cambodge », *Les Cahiers d'Outre-Mer* n°104, 1973, pp. 337-379.

des degrés divers le pouvoir politique. Certains acteurs de ces familles sont bien identifiés⁷⁹, mais la description des réseaux de parenté au sein desquels ils s'inscrivent reste largement inédite⁸⁰.

L'un des enjeux de la description de cette société élitare formulé par ces chercheurs porte sur les sources de l'histoire sociale cambodgienne. Les historiens ont tout d'abord considéré l'histoire des lignées royales khmères à partir du récit de leurs généalogies, tel qu'il est retranscrit dans les chroniques royales, *baṅsāvatār* « les incarnations de la lignée » royale⁸¹. « Mythographie⁸² » maintes fois remaniée pour correspondre aux enjeux de la succession dynastique, ce récit rend compte de l'affirmation successive des divers prétendants au trône soutenus par leurs parentés qui se combattent pour le contrôle du pays. Les chroniques royales telles qu'elles ont été fixées à l'écrit et transmises depuis le XIX^e siècle sont de deux ordres : celles qui émanent du secrétariat royal et celles qui émanent des monastères, soient les deux relais majeurs de l'affirmation de la souveraineté royale depuis le XVII^e siècle. Cependant, on sait qu'il existait des copies à usage « privé » de ces textes, voire que ce sont des copies « privées » qui ont servi à établir les versions élaborées au XX^e siècle⁸³. Tout comme les parentés vietnamiennes conservaient des annales de l'histoire familiale, volet « privé » des annales impériales⁸⁴, les familles khmères ont pu conserver des documents attestant de leur identité sociale à travers un récit généalogique⁸⁵. Ce récit familial peut d'ailleurs un jour venir coïncider avec celui de la chronique royale elle-même lorsque cette famille entre dans la maison royale⁸⁶.

⁷⁹ V. Népote, Jacques, « Présentation », in Mās, « Les recommandations du vieux Mās (1828-1907) », *Péninsule* n°57, 2008/2, p. 45.

⁸⁰ Jacques Népote a constitué une « base de données sur les personnalités cambodgiennes depuis la fin du XVIII^e siècle », comprenant trois mille deux cents fiches, qui est restée inédite, Mikaelian, Grégory, « Pour une relecture », *op.cit.*, p. 182 note 152.

⁸¹ Groslier, Bernard-Philippe, « Pour une géographie historique », *art.cit.*, pp. 353-354.

⁸² Mikaelian, Gregory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, p. 34.

⁸³ V. Khin Sok, *Chroniques royales du Cambodge (de Bañā Yāt jusqu'à la prise de Lañvaek)*, : de 1417 à 1595). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII **, 1988, pp. 1-26 ; v. aussi chapitres 2 et 6.

⁸⁴ Notamment Duong Van Mai Elliott, *The Sacred Willow, Four Generations in the life of a Vietnamese family*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1999, 506 p.

⁸⁵ Khin Sok *Chroniques royales du Cambodge (de Bañā Yāt jusqu'à la prise de Lañvaek)*, *op.cit.*, pp. 1-26 ; Cœdès, George, « Études cambodgiennes », *BEFEO*, tome XVIII, 1918, pp. 16-22.

⁸⁶ Népote, Jacques, « Présentation », in Mās, « Les recommandations du vieux Mās », *art.cit.*, pp. 52-53.

Les généalogies qu'élaborent aujourd'hui certaines d'entre ces familles en seraient alors les héritières⁸⁷. Ces généalogies n'ont cependant pas vocation à être publiées⁸⁸, et le récit des stratégies familiales qu'elles véhiculeraient n'est normalement pas médiatisé⁸⁹. Alors même qu'ils entrent en interaction avec les familles de l'élite cambodgienne de la diaspora, les chercheurs réalisent l'importance de la notion de réseau dans la sociologie politique cambodgienne. Ils observent que c'est en suivant eux-mêmes les logiques de la sociabilité élitare qu'ils pourront avoir accès à ces documentations « privées ». Ils entreprennent dès lors un processus de sociabilisation avec les réseaux de pouvoir pour interroger des informateurs dans la diaspora cambodgienne et consulter ces documents⁹⁰.

Pour étudier les données transmises par les familles en parallèle des sources écrites, les historiens ont réalisé des études généalogiques d'ampleur⁹¹ et des études de cas⁹². Au Cambodge même, la prosopographie a été employée dès les années 1960 pour donner à voir la composition sociale de l'administration de l'État indépendant, à travers l'étude de la presse et des archives des institutions nouvelles mais aussi au cours d'enquêtes d'histoire orale⁹³. L'ouverture des archives du ministère des affaires étrangères français pour les années 1950-1960 a également contribué à enrichir nos connaissances⁹⁴. Les données concernant les personnalités cambodgiennes les plus célèbres durant la période coloniale ont été rassemblées dans des notices par Khing Hoc Dy⁹⁵ tandis que des dictionnaires

⁸⁷ Elles nous ont été confiées par les familles sous format tapuscrit, v. pages suivantes.

⁸⁸ Certaines généalogies ou chroniques étaient néanmoins diffusées puis publiées dans un but politique avant de recouvrer un but scientifique, v. Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang (XVIII^e-XXI^e siècle) : du régent Bèn de Battambang à la famille Aphaiwong du Siam », *Péninsule* n°68, 2014/1 pp. 9-103 ; Mās, « Les recommandations du vieux Mās », *art.cit.* ; Khin Sok, *L'annexion du Cambodge, par les Vietnamiens au début du XIX^e siècle, d'après deux poèmes du vénérable Bâtum Baramey Pich*, Paris, You Feng, 2002, 416 p.

⁸⁹ Népote, Jacques, « Sources de l'histoire du pays khmer », *art.cit.*, p. 12.

⁹⁰ Notamment Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994, 154 p. ; Corfield, Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, 135 p.

⁹¹ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *ibid.* ; Corfield, Justin, *ibid.*

⁹² Guérin, Mathieu, « Stratégies d'affaires », *art.cit.*

⁹³ Chau Seng, *Les élites khmères*, Université Bouddhique Preak Sihanouk Raj, Culture et Civilisation khmères, n° 8, Phnom Penh, 1965, 195 p. ; Phouk Chhay, *Les élites khmères*, thèse de droit, Phnom Penh, Faculté de droit, 1965, 179 p. ; *Id.*, *Le personnel politique cambodgien en 1964*, Faculté de droit et des sciences économiques de Phnom Penh, mémoire pour le Diplôme d'Études Supérieures de Science Politique, Phnom Penh, 1964, 95 p.

⁹⁴ Abdoul Carime, Nasir, « Hommes et destins », AEFÉK, <http://www.aefek.fr/>.

⁹⁵ Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge depuis le Protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, Éditions Angkor, 2014, 166 p. ; *Id.*, « Fiche biographique de Oknha Kralahom Son Diep (1855-1934) », « Notice biographique de Akkamohasena Oum (1821-1902) », « Notice biographique de Samdach Cakrei Pich Ponn (1867-1932) », *BAEFÉK*, n°19, avril 2014 ; *Id.*, « Col (alias Kol) de Monteiro (c.1839-1908), parcours d'un interprète-mandarin », *Péninsule* n°67, 2013/2, pp. 73-79.

ont cherché à proposer un savoir encyclopédique quant à ces élites à toutes les périodes⁹⁶. Les élites du Kampuchea Démocratique ont spécifiquement fait l'objet d'un dictionnaire⁹⁷ et de fiches prosopographiques⁹⁸.

L'articulation entre toutes ces méthodes, biographies, prosopographies, généalogies, permet d'envisager de recomposer des réseaux de parents dans l'administration depuis la période précoloniale jusqu'à nos jours⁹⁹. Il s'agit notamment de donner à voir les logiques sociales de longs termes pour mieux appréhender les pratiques socio-politiques de l'élite cambodgienne actuelle¹⁰⁰. L'étude de ces réseaux cambodgiens s'est enrichie des travaux portant sur les autres réseaux sociaux présents au Cambodge et dans toute la péninsule, en proposant une histoire sociale renouvelée de l'Asie du Sud-Est péninsulaire, de ses relations avec les mondes nousantarien, chinois ou indien¹⁰¹. La sociologie de ces réseaux, qu'ils soient diplomatiques, religieux ou commerçants, à échelle asiatique, permet d'enrichir la compréhension des phénomènes réticulaires au Cambodge même, dans leurs dimensions tant locales qu'internationales. Leur étude permet d'articuler histoire sociale et économique du Cambodge à échelle globale¹⁰². Ces études d'histoire sociale en Asie ont employé la prosopographie depuis les années 1970¹⁰³, même si le

⁹⁶ Sakou Samoth, *Hommes et Histoire du Cambodge*, [s.l.], [s.e.], 2012, 333 p. + XX p. ; Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2003, 511 p.

⁹⁷ Kane, Solomon, *Dictionnaire des Khmers Rouges* (2007), Paris, Bangkok, Les Indes Savantes, IRASEC, 2011, 543 p.

⁹⁸ Locard, Henri, « Les acteurs du drame », in Suong Sikœun, *Itinéraire d'un intellectuel khmer rouge*, Paris, édition du Cerf, 2013, pp. 439-520.

⁹⁹ V. Mikaelian, Grégory, « Pour une relecture », *op.cit.*

¹⁰⁰ Global Witness, « Hostile Takeover, How Cambodia's ruling family are pulling the strings on the economy and amassing vast personal fortunes with extreme consequences for the population », A Report by Global Witness, July 2016, 54 p. ; *Id.*, « Cambodia's Family Trees, Illegal logging and the stripping of public assets by Cambodia's elite », A Report by Global Witness, June 2007, 96 p.

¹⁰¹ Notamment Tagliacozzo, Eric, Wen-Chin Chang (éds), *Chinese Circulations, capital, commodities and networks in Southeast Asia*, Durham, London, Duke University Press, 2011, 534 p. ; Vienne, Marie Sybille de, « Les Chinois au Cambodge, des champs de la mort à la jungle des affaires (1970-2007), *Péninsule* n°56, 2008/1, pp. 167-195 ; Népote Jacques, « Les nouveaux sino-khmers acculturés : un milieu social perturbateur ? » *Péninsule* n° 30, 1995, pp. 133-154.

¹⁰² Lombard, Denys, *Le carrefour javanais, essai d'histoire globale* (1990), Paris, EHESS, 2004, tome I, 263 p., tome II, 420 p., tome III, 337 p. ; Lombard, Denys, Jean Aubin, (dir.), *Marchands et hommes d'affaires asiatiques dans l'océan Indien et la mer de Chine, XIII^e-XX^e siècles*, Paris, EHESS, 1988, 375 p.

¹⁰³ Poisson, Emmanuel, *Mandarins et subalternes*, *op.cit.* ; Singaravelou, Pierre, *L'École française d'Extrême-Orient*, *op.cit.* ; Bergère, Marie-Claire, « Essai de prosopographie des élites shanghaïennes à l'époque républicaine, 1911-1949 », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, septembre-octobre 1985, n°5, pp. 901-930 ; Likhit, Dhiraveyin, *The bureaucratic elite of Thailand : a study of their sociological attributes, educational backgrounds and career advancement pattern*, Thammasat University, Thai Khadi Research Institute, 1978, 238 p.

terme, inscrit dans la tradition historiographique française¹⁰⁴, n'est pas toujours employé¹⁰⁵, au profit de la notion plus générale « d'étude de réseaux » proposant néanmoins, plutôt qu'une véritable histoire quantitative¹⁰⁶, une lecture croisée de biographies, dans le cadre de l'analyse des partis politiques principalement¹⁰⁷.

Après nous être confronté en master à l'opacité de la société politique cambodgienne en tentant d'en faire une description pour les années 1945-1970 à partir des archives du ministère des affaires étrangères français¹⁰⁸, nous avons cherché à travailler, à la suite de ces chercheurs, non plus uniquement sur la scène politique cambodgienne à travers ce que nous en disent ses structures officielles : institutions, partis politiques, factions idéologiques, entreprises... mais aussi à travers ce qui transparaît des coulisses de ces institutions, soit les données portant sur ces fameux réseaux de parenté. Plusieurs pistes méthodologiques des chercheurs qui nous ont précédé et inspiré sont dès lors privilégiées dans la réalisation de cette thèse sur les réseaux de pouvoir dans le mandarinat cambodgien à la période coloniale.

¹⁰⁴ Broady, Donald, « French prosopography: definition and suggested readings », *Poetics* n°30, Issues 5-6, octobre/décembre 2002, pp. 381-385.

¹⁰⁵ V. Domenach, Jean-Luc, *Mao, sa cour et ses complots, derrière les murs rouges*, (2012) Paris, Fayard, 2015, 700 p.

¹⁰⁶ Pour ne citer que trois références majeures, Lemerrier, Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005/2, n°52/2, pp. 88-112 ; Wetherell, Charles, « Historical Social Network Analysis », *International Review of Social History*, Vol. 43, Issue 6, 1998, pp. 125-144 ; Wellman, Barry, « Network analysis, some basic Principles », *Sociological Theory*, Vol. 1, 1983, pp. 155-200.

¹⁰⁷ Mietzner, Marcus, *Money, Power and Ideology. Political Parties in post-authoritarian Indonesia*. Honolulu, University of Hawai'i Press, 2013, 301 p. ; Tomsa, Dirk, Andreas Ufen (eds), *Party politics in Southeast Asia. Clientelism and electoral Competition in Indonesia, Thailand and the Philippines*, Milton Park, Routledge, 2012, 222 p. ; Seizelet, Éric, « La patrimonialisation des charges parlementaires au Japon » ; Meyer, Éric, « Bipolarité et pratiques successorales dans la démocratie sri-lankaise », *Critique internationale*, n°33, 2006/4, pp. 115-133 ; pp. 153-164 ; Goscha, Christopher, *Thailand and the Southeast Asian Networks of the Vietnamese Revolution (1885-1954)*, Richmond, Curzon Press, 1999, 418 p. ; Wyatt D. K., « Family Politics in Nineteenth-Century Thailand », *Studies in Thai History*, Silkworm Books, 1994, pp. 107-130.

¹⁰⁸ Aberdam, Marie, « La scène politique khmère de 1945 à 1970, construction nationale et stratégie internationale », mémoire de master 2 en histoire contemporaine, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2011, 186 p.

V. À propos de la notion de réseau de pouvoir

Quels sont ces réseaux, comment les décrire et pourquoi la prise en compte de leur fonctionnement est-elle nécessaire à la compréhension tant de l'histoire sociale que politique, culturelle ou économique du Cambodge ? À la fois vague et évocateur, le terme mérite d'être précisé puisqu'il n'emprunte pas, dans les études cambodgiennes, au vocabulaire de l'analyse de réseau au sens strict¹⁰⁹. Dans son usage par les historiens et les anthropologues du Cambodge, il veut signifier une structure d'échanges. Cette structure est le produit des logiques relationnelles qu'entretiennent les groupes échangistes. Au Cambodge, ces logiques relationnelles procèdent de la parentalité, soit des règles de l'alliance et de la filiation. Qu'il s'agisse d'échanges politiques, religieux, territoriaux ou économiques, ils sont décrits comme des échanges familiaux au sein d'une structure parentale. La stratification sociale s'exprime à travers le vocabulaire de la classe d'âge, en l'espèce le vocabulaire de la parenté (et donc la classe d'âge au sens généalogique : *pañ/ p-ūn* « grand frère » / « petit frère » par exemple), et la déviance sociale s'entend comme une inversion des rapports d'âge ou bien comme l'absence de cadre familial. Les réseaux prennent la forme des chaînes relationnelles familiales - réelles ou symboliques¹¹⁰ - dont peuvent se prévaloir les individus pour établir des échanges : en pratique leur rang d'âge propre et le rang de leur famille par rapport aux autres familles. Ces positionnements déterminent la quantité et la qualité de leurs interactions avec leur milieu, soit leur capacité à les mettre en valeur et à produire, reproduire ou créer des interactions entre partenaires¹¹¹. Ces interactions forment l'espace social de chaque individu si nous reprenons la définition de l'espace social par Georges Condominas¹¹², et l'ensemble des interactions entre les individus forme l'espace social du groupe si nous suivons la description qu'en donne Pierre

¹⁰⁹ Pour écrire ces lignes, nous nous sommes cependant inspiré de Lemerrier, Claire, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », *Annales de démographie historique*, 2005/1, n°109, pp. 7-31.

¹¹⁰ Ou parenté spirituelle, Bergès, Michel, « Claude Lévi-Strauss et les réseaux, parenté et politique », *Klesis, revue philosophique*, n°10, 2008, pp. 1-33, version revue et augmentée publiée par *Les classiques des sciences sociales*, Université du Québec à Chicoutimi, pp. 36-40.

¹¹¹ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale, dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, pp. 12-62, 119-121.

¹¹² Condominas, Georges, *L'espace social à propos de l'Asie du Sud-Est*, Paris, Flammarion, 1980, 539 p.

Bourdieu¹¹³. Les espaces sociaux des Cambodgiens ou bien l'espace social cambodgien sont/est donc un espace de parentalité et les échanges au sein de ces/cet espace(s) sont donc déterminés par les appartenances familiales¹¹⁴.

Ce que Jacques Népote appelle un réseau de pouvoir est la chaîne relationnelle associant les membres d'une famille avec d'autres familles lorsque cette chaîne leur permet d'exercer le pouvoir politique. C'est une structure d'échange dont la finalité est la domination culturelle, sociale et économique de la société cambodgienne. L'efficacité du réseau détermine sa qualité : toutes les familles cambodgiennes forment des chaînes relationnelles avec des familles partenaires de leur espace social, interactions conditionnées par leur niveau social, leur patrimoine culturel et économique, leurs pratiques religieuses, leur territorialisation, et exprimées à travers le vocabulaire de la parenté. Mais seules les structures d'échanges qui permettent effectivement à leurs membres d'exercer un pouvoir politique sont qualifiés de réseaux de pouvoir. Comment déterminer lesquels des réseaux sont à même d'assurer ce pouvoir ? Au XIX^e siècle, ces grandes familles sont membres de l'aristocratie et/ou de l'administration : leurs membres exercent des fonctions de commandement et d'encadrement des territoires. Le réseau de pouvoir typique serait celui qui associe une famille aristocratique avec des familles mandarinales, le réseau ayant alors pour fonction de soutenir les prétentions dynastiques d'un candidat au trône qui offrirait alors des postes dans son administration aux membres de son réseau¹¹⁵. Depuis au moins le XVII^e siècle, ces réseaux de pouvoir cambodgiens s'allient ou s'associent également aux réseaux commerçants présents dans la péninsule et agrègent dès lors les groupes maîtrisant les circuits des échanges économiques et donc l'orientation de la production¹¹⁶.

Pour étudier la structure de ces réseaux, Jacques Népote avait privilégié la notion de maison pour qualifier ces grandes familles qui exercent un contrôle sur la société cambodgienne. Il parlait

¹¹³ Bourdieu, Pierre, « Espace social et genèse des « classes » », *art.cit.*

¹¹⁴ Nous jouons des jeux d'échelle entre les définitions de Georges Condominas et Pierre Bourdieu.

¹¹⁵ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.* pp. 15-26.

¹¹⁶ Notamment Guérin, Mathieu, « Stratégies d'affaires », *art.cit.* ; Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, pp. 251-263, pp. 286-289 ; Népote Jacques, « Les nouveaux sino-khmers acculturés », *art.cit.* ; *Id.*, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, pp. 109-110.

particulièrement de « maison royale du Cambodge ». Claude Lévi-Strauss définit une maison comme une :

« Personne morale détentrice d'un domaine qui se perpétue par transmission de son nom, de sa fortune et de ses titres en ligne réelle ou fictive, tenue pour légitime à la seule condition que cette continuité puisse s'exprimer dans le langage de la parenté ou de l'alliance, et, le plus souvent, des deux ensembles.¹¹⁷ »

Jacques Népote considérerait par là même comment les dirigeants successifs du pays se sont transmis ou se sont saisis du pouvoir en employant le vocabulaire de la parenté pour légitimer leur souveraineté et leurs pratiques. La notion de maison permet en effet de prendre une certaine distance d'avec la définition anthropologique du lignage¹¹⁸ : les familles cambodgiennes ne sont pas à même de reconstituer leurs généalogies sur de nombreuses générations ainsi que le feraient les représentants d'une société lignagère¹¹⁹. Elles reconnaissent cependant comme parents de très nombreux contemporains avec lesquels elles ignorent néanmoins ou dissimulent leur degré exact de parenté¹²⁰. Il est donc délicat d'appliquer les méthodes sérielles d'analyse de réseaux de parenté du fait des nombreuses zones d'ombre dans les généalogies, en ce que ces zones d'ombre doivent être étudiées pour elles-mêmes, en tant que données de parenté¹²¹. La notion de maison permet de rendre compte à la fois de l'omniprésence des logiques d'alliances et de filiation entre groupes et personnes et de la relative pauvreté de la substance généalogique identifiable, notamment parce que ces processus peuvent être symboliques¹²². Trait d'union entre le simple fait biologique et l'imaginaire social, la maison sert alors d'image pour exprimer la réunion des acteurs décrits comme des parents ayant un but commun et reconduisant pour ce faire leurs relations d'échange¹²³.

¹¹⁷ Lévi-Strauss, Claude, *La voie des masques*, Paris, Plon, 1979, p. 175. V. également, *Id.*, *Paroles données*, Paris, Plon, 1984, pp. 190-239.

¹¹⁸ Bergès, Michel, « Claude Lévi-Strauss et les réseaux », *art.cit.*, pp. 22-34.

¹¹⁹ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, pp. 126-127.

¹²⁰ Népote, Jacques, *ibid.*, pp. 54-62 notamment.

¹²¹ Barry, Laurent, Michaël, Gasperoni, « L'oubli des origines. Amnésie et information généalogiques en histoire et en ethnologie », *Annales de démographie historique*, n° 2, 2008, pp. 53-104 ; Gasperoni, Michaël, « La notion de réseau de parenté », Première rencontre du Res-Hist, 26-28 septembre 2013, Maison des Sciences Humaines, Nice, <https://reshist.hypotheses.org/74>.

¹²² Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, pp. 126-127.

¹²³ « En effet, la « maison » est « inventée » (que l'on est loin, là des structures sociales « inconscientes » !) pour unifier des groupements rendus fragiles par l'élargissement des familles. Elle permet d'immobiliser, d'hypostasier,

Cette relative fluidité de la notion de maison, puisqu'elle prend en compte tant le langage symbolique de la parenté que la parenté réelle, permet de comprendre comment la société élitare fonctionne, mais également comment l'État royal se structure¹²⁴. Car la forme de ces structures d'échange ou réseaux de pouvoir et la forme qu'ils donnent à la société considérée sont bien difficiles à cerner, d'où les limites à l'emploi du vocabulaire du lignage. Au Cambodge, les administrateurs français oscillent, on l'a vu, entre le vocabulaire de la « féodalité » et celui du « clientélisme » pour parler de l'organisation sociale et administrative. Les maisons de l'élite entretiennent en effet des relations de parentalité avec la maison royale - relations dites féodales par certains¹²⁵. L'État royal tel qu'il apparaît alors sous la plume de Jacques Népote est un domaine commun aux diverses maisons du pays khmer dont l'une d'entre elles tente de capter l'héritage. Cet État s'incarne à travers les relations de parentalité - toutes les relations exprimées à travers le vocabulaire de la parenté sans systématiquement en procéder - entretenues entre un ensemble de familles collaborant parfois, s'affrontant souvent. L'État royal cambodgien est alors bien une structure d'échange à travers laquelle ces familles se réunissent ou pour laquelle elles se combattent, en ce qu'il est l'expression normalisée de ces associations et de ces conflits¹²⁶.

Le vocabulaire du « clientélisme » est d'autre part employé car chaque famille entretient également des liens de patronage avec des parents classificatoires que l'analyse anthropologique *stricto-sensu* aurait du mal à assimiler à des membres du lignage. Or ces voisins, ces familiers, ces subalternes et dépendants font bien partie de la maison au sens où ils œuvrent à sa perpétuation et se réclament de son héritage¹²⁷.

Le terme de « clientèles » pourrait être critiqué puisqu'il renvoie à l'histoire sociale et politique de la

de fétichiser sous forme fantasmatique les relations d'alliance entre preneurs et donneurs de femmes, sources permanente de conflits d'intérêt. La représentation consciente de la maison, le décor, l'espace, l'architecture, la répartition des habitants, tout son symbolisme reflète et structure le système des rapports sociaux », Bergès, Michel, « Claude Lévi-Strauss et les réseaux », *art.cit.*, p. 28. V. Népote, Jacques, *ibid.*, pp. 127-131. Pour des études de cas détaillées dans des espaces sociaux de différentes échelles, V. Macdonald, Charles (dir.), *De la hutte au palais : sociétés « à maison » en Asie du Sud-Est insulaire*, Paris, CNRS, 1987, 218 p.

¹²⁴ Michel Bergès parle de la notion de maison comme le « chaînon manquant » entre parenté et politique », « Claude Lévi-Strauss et les réseaux », *art.cit.*, p. 34.

¹²⁵ Nguyễn Thế Anh, « La féodalité en Asie du Sud-Est », in Bournazel, Éric, Jean-Pierre Poly (dir.), *Les féodalités*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, pp. 683-714, notamment p. 695.

¹²⁶ Nguyễn Thế Anh, *ibid.* ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, pp. 15-26. V. l'étude de la transition entre « État à maisons », « État dynastique » et « État bureaucratique » par Pierre Bourdieu dans « De la maison du roi à la raison d'État, un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n°118, 1997, pp. 55-68, s'appuyant notamment sur les travaux du moderniste Denis Richet.

¹²⁷ Lévi-Strauss, Claude, *Paroles données*, *op.cit.*, pp. 199-200.

Rome républicaine et impériale. Il exprime cependant bien à la fois le caractère inégalitaire de la relation personnelle entre un dominant et un dominé, la logique de réciprocité, mais aussi la logique d'interdépendance dans l'échange¹²⁸. Au Cambodge, la restriction à l'usage du terme clientèle pour qualifier des associés viendrait non pas tant de la nature du lien social qui les unit ou de son objet, un échange généralisé de services, mais de sa temporalité et de ses conditions d'évolution. Dans sa définition canonique, la relation de clientèle suppose en effet des interactions de longs termes entre les parties¹²⁹. Or au Cambodge, cette relation peut être de très courte durée et elle n'est jamais exclusive : on peut être soit concomitamment soit successivement le « client » de plusieurs « patrons »¹³⁰, un élément qui est justement typique des relations de parentalité dans les sociétés « à maisons »¹³¹.

Nous conservons cependant ce vocabulaire de la clientèle pour qualifier les subalternes d'un grand personnage avec lesquels il entretient une association, exprimée à travers le vocabulaire de la parenté, vocabulaire compris alors comme le langage symbolique de l'échange. Car la notion de clientèle - parce qu'elle n'est pas issue du vocabulaire de la parenté dans sa définition canonique - permet de considérer comment les logiques d'association entre groupes de parenté cambodgiens empruntent à l'imaginaire de la parentalité, sans toutefois s'y substituer. Dans les conceptions khmères, un client est un *kūn*, un « enfant », un *kmuoy*, un « neveu » ou un *kūn kmuoy* « ni un enfant, ni un neveu », soit un subalterne avec lequel on entretient « comme » des relations de parenté, mais que personne ne confondrait avec un véritable parent cognatique¹³². Car le groupe alors formé par les associés est bien une « structure en abîme (...) qui s'articule toujours étroitement et de façon structurelle, à d'autres formes de relations sociales¹³³ ». Pour tenter de distinguer toutes les formes de relations sociales décrites à travers les sources comme des relations de parentalité, nous parlons donc d'associés ou de clients lorsque les

¹²⁸ Hilgers, Tina, « Clientelism and conceptual stretching: differentiating among concepts and among analytical levels », *Theory and Society*, Vol. 40 n°5, September 2011, pp. 567-588 ; Lécivain, Valérie, *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale, histoire et anthropologie*, Dijon, éditions universitaires de Dijon, 2007, 250 p.

¹²⁹ Piel, Christophe, « Les clientèles, entre sciences sociales et histoire, en guise d'introduction », *Hypothèses*, 1991/1 (2), pp. 119-129.

¹³⁰ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 124, pp. 13-37, 113-121.

¹³¹ Bergès, Michel, « Claude Lévi-Strauss et les réseaux », art.cit., pp. 30-34.

¹³² Mikaelian, Grégory, « Le souverain des Kambujā, ses neveux jōraï, ses dépendants kuoy et pear. Un aperçu de la double légitimation du pouvoir dans le Cambodge du XVII^e siècle. », *Péninsule* n°71, 2015/2, pp. 35-76 ; Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., pp. 78-79, p. 110.

¹³³ Piel, Christophe, « Les clientèles », art.cit., p. 122.

personnes sont réunies par un lien « contractuel », tandis que nous parlons d'alliés lorsque les personnes entretiennent des relations d'alliance ou de filiation avérées.

Le terme de maison nous permet d'observer le groupe qui réunit ces deux formes de coopération sociale : les alliés et leurs clients ou associés forment ensemble une maison. Nous employons le terme réseau de pouvoir lorsque nous décrivons les relations entre les individus et l'objet de leurs interactions et le terme maison lorsque nous insistons sur l'identité du groupe formé par ces échanges. La distinction dans le vocabulaire permet en effet de considérer chaque segment de la société cambodgienne à la fois comme des entités propres - maison par maison - et de considérer comment ces structures peuvent se dissoudre et se recomposer, en formant un nouveau réseau avec de nouveaux partenaires.

VI. La logique documentaire.

« (...) quand on traite de faits qui, en eux-mêmes, sont à l'évidence non parentaux (organisation politique, corporation professionnelle, hiérarchie culturelle, etc.), on voit se profiler, derrière (ou en synchronie avec) les expressions sociales particulières, spécifiques à chacun des domaines, des thèmes parentaux, et plus largement un langage parental que, faute de mieux, on qualifiera pour l'instant de « symbolique ». (...) Par ailleurs, si l'on est en mesure de pousser l'analyse jusqu'à pouvoir cerner la sociologie effective des participants de ces divers réseaux sociaux, il est bien rare que l'on ne découvre pas, quelque part à la base de tels réseaux, d'authentiques et d'étroites solidarités familiales, au sens le plus biologique du terme (des germains plus ou moins proches, leurs descendants et leurs alliés)¹³⁴. »

Ainsi que le suggère Jacques Népote dans cette citation, en étudiant les dossiers de carrière de la série C des ANC, nous avons comparé les données familiales avec les données de carrière, pour considérer le rôle de la parenté dans l'évolution des carrières dans l'administration indigène du protectorat. Alors que l'administration coloniale veut contrôler son recrutement et choisir ses agents, le réseau familial d'un personnel de l'administration est-il opérant quand il s'agit de soutenir le parcours professionnel de celui-ci ? Autrement dit, existe-t-il un niveau « infra-étatique » de la pratique administrative qui renverrait

¹³⁴ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 10.

directement aux agissements de réseaux familiaux et à ce fameux « clientélisme » dénoncé par les autorités coloniales ?

Nous avons alors mobilisé d'autres types d'archives, portant spécifiquement sur la surveillance de cette société élitaires, les fonds *Indochine* du Service de Documentation et de Contre-Espionnage conservés au Service Historique de la Défense à Vincennes. Centrées sur la fin de notre période, les années 1945 à 1955, ces archives permettent de mettre en perspective les données transmises dans les dossiers de carrière des archives coloniales, soit qu'elles portent parfois sur les mêmes individus, soit qu'elles s'intéressent à leurs enfants et petits-enfants et à leurs activités, en tant que personnalités politiques, et illustrent par là même la reproduction sociale des élites à travers leur reconduction professionnelle dans les institutions de gouvernement.

Ces dossiers de carrière peuvent aussi en partie être comparés et associés aux sources de la pratique administrative : principalement les comptes-rendus du conseil des ministres du protectorat, qui sont archivés à partir de 1897, concernant les nominations et révocations des agents et toutes les affaires les mettant en cause ; les archives judiciaires, notamment les testaments et inventaires après décès, les archives fiscales et enfin les correspondances résidentielles et ministérielles. Pour comprendre l'organisation de l'administration royale avant la période coloniale, nous nous sommes également penché sur les archives du Palais conservées d'une part à l'École française d'Extrême-Orient à Paris¹³⁵, d'autre part dans les archives de la correspondance entre le ministère du Palais et la Résidence de France, conservées à Phnom Penh et à Aix¹³⁶. La scission des fonds de la Résidence supérieure conduit parfois à devoir recomposer des dossiers entre Paris, Aix et Phnom Penh. Un point commun entre tous ces sites d'archives est cependant remarquable : l'omniprésence d'un certain Thiounn (c.1864-1946), secrétaire du conseil des ministres, ministre du Palais puis premier ministre, dont la signature se lit absolument partout durant cinquante ans (1897-1941).

¹³⁵ École française d'Extrême-Orient, P. C.A.M.B. Paris 225, Listes des personnages importants des districts sous le protectorat français - sept fascicules sans ancien n°, papier chinois cousu dans le sens de la largeur [listes de *kamlān* de la région de Longvek, sept fascicules et feuilles libres, c.1879-1882].

¹³⁶ Par exemple AOM Résidence Supérieure du Cambodge 435, Relations avec la famille royale, 1932-1935 ; ANC 22262, RSC, 2^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928 ; AOM RSC 436, Relations avec le ministre du Palais, 1917.

Notre échantillon prosopographique, vu sa taille, n'a pas vocation à proposer des données quantitatives. Mais il donne à voir les structures et les pratiques des réseaux de pouvoir cambodgien plutôt que le fonctionnement de l'administration à travers laquelle se déploient ces réseaux, et un réseau en particulier, celui de Thiounn. Cité dans la plupart des livres d'histoire, on ne connaît pourtant presque rien de sa biographie. De sa naissance, de ses études, de ses mariages et de sa descendance nous parviennent des descriptions contradictoires. De sa carrière de secrétaire-interprète puis de ministre, les historiens font des analyses paradoxales. « Courtier culturel¹³⁷ » ou compradore¹³⁸ des processus impérialistes, Alain Forest le décrit comme « l'homme des Français¹³⁹ » et Mickael Vickery le présente comme « l'exemple même du sujet colonial qui comprit rapidement comment faire de ce nouveau régime une opportunité qui n'aurait pas été possible à quelqu'un de sa classe sous la monarchie traditionnelle¹⁴⁰. » Prévaricateur de haut vol dénoncé par l'aristocratie en 1900¹⁴¹, il serait néanmoins un homme de culture, attaché à la protection et à la promotion du patrimoine royal¹⁴². Il serait un intellectuel, intéressé au progrès scientifique et à la modernisation des institutions¹⁴³. Certains considèrent que ce sont les Français qui mettent fin à sa carrière en 1941¹⁴⁴, d'autres que c'est Norodom Sihanouk (r.1941-1955) qui, juste intronisé, se débarrassa ainsi d'un acteur de la « mise en colonisation » du pays¹⁴⁵.

Thiounn est en effet considéré comme le personnage le plus puissant de son époque : comparé à un shogun par Charles Meyer¹⁴⁶, il est omniprésent dans la bibliographie et les archives du Cambodge colonial puisqu'il a exercé des fonctions ministérielles durant trois règnes consécutifs et a donc laissé

¹³⁷ Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation*, op.cit., pp. 64-94

¹³⁸ Kiernan, Ben, *How Pol Pot*, op.cit., p. 29.

¹³⁹ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, op.cit., p. 83.

¹⁴⁰ « He was the epitome of the colonial subject who quickly saw how to turn the new regime to an advantage which would not have been open to his class under the traditional monarchy. », Vickery, Michael, *Kampuchea, politics, economics and society*, Sydney, Boston, London, Allen & Unwin, 1986, p. 5, TdA.

¹⁴¹ Lamant, Pierre, *L'affaire Yukanthor*, op.cit. notamment p. 156.

¹⁴² Gamonet, Marie, Jacques Népote « Le Ramayana au Palais royal de Phnom Penh I. Une vision du politique et de la royauté au début du XX^e siècle, les peintures du vatt Prah Kéo », *Péninsule* n°40, 2000, pp. 14-15 ; Népote, Jacques, « Le Palais du roi Norodom », op.cit., p. 8 et note 4.

¹⁴³ Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation*, op.cit., pp. 64-94.

¹⁴⁴ Edwards, Penny, *ibid.*, p. 93 ; Kiernan, Ben, *How Pol Pot*, op.cit., p. 90.

¹⁴⁵ Justin Corfield a d'abord affirmé que Norodom Sihanouk avait démis Thiounn dans *Khmers Stand Up !*, op.cit., pp. 6-8 ; avant de considérer qu'il s'agissait d'un ordre venu des Français, dans *Historical Dictionary*, op.cit., p. 420.

¹⁴⁶ Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, op.cit., p. 109.

de nombreuses traces de ses activités sociales et politiques. La particularité de la biographie de Thiounn est d'avoir été souvent instrumentalisée, dans les discours politiques et dans les ouvrages d'histoire. Thiounn fait l'objet d'une certaine légende noire qui a largement infléchi l'analyse historique¹⁴⁷. Conscient des limites de l'exercice biographique¹⁴⁸, nous tentons d'exploiter en parallèle les outils biographiques et prosopographiques qui permettent de donner, à travers un récit de vie, une dynamique contradictoire à un essai d'histoire sociale¹⁴⁹. Thiounn représente en effet cet « exceptionnel normal » défini par la micro-histoire comme une infraction à la norme qui permet de mettre cette norme en perspective¹⁵⁰.

La biographie que nous proposons de Thiounn permet non seulement de revenir sur cette image de réformateur qui lui est donnée, à travers l'étude de ses relations avec les pouvoirs français, mais également d'aborder les logiques sociales qui déterminent son parcours, à travers l'analyse de ses relations avec les « élites traditionnelles »¹⁵¹. Nous analysons alors les usages de la société élitaine cambodgienne autant que les conséquences de la « situation coloniale » sur ces usages. La biographie de Thiounn nous sert en effet de point de départ à une enquête prosopographique¹⁵². Cette enquête concerne des personnes dont le profil de carrière correspond à celui de Thiounn : des secrétaires-interprètes de l'administration coloniale ayant acquis des postes à responsabilités dans l'administration indigène. Mais pour construire une alternative, nous prenons en compte des profils de secrétaires-interprètes n'étant pas parvenus à ce processus de promotion sociale, et des profils de mandarins

¹⁴⁷ Développée par Milton E. Osborne dans *The French Presence*, *op.cit.*, pp. 249-258 dans le contexte de l'opposition politique entre la famille Poc-Thiounn et le roi Norodom Sihanouk, v. chapitres 4 et 12.

¹⁴⁸ Bourdieu, Pierre, « L'Illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986, pp. 69-72.

¹⁴⁹ Charle, Christophe, « Du bon usage des divergences entre histoire et sociologie », *Actes de la recherche en sciences sociales, Raisons d'État*, 2014/1-2, n°201-202, pp. 106-111 ; Heinich, Nathalie, « Pour en finir avec l'« Illusion biographie » », *L'Homme*, n°195-196, 2010/3, pp. 421-430 ; Dosse, François, *Le pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005, 480 p. ; Passeron, Jean-Claude, « Biographie, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue Française de Sociologie*, vol. 31, n° 1, 1990, pp. 3-22.

¹⁵⁰ Savy, Pierre, « Les débuts de la micro-histoire : Edoardo Grendi, la micro-analyse et « l'exceptionnel normal » », *Écrire l'histoire*, 2009/3, Le détail 1, Éditions du CNRS, pp. 65-66.

¹⁵¹ V. Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, *op.cit.*, p. 109. Nous nous inspirons alors de plusieurs biographies questionnant la représentativité d'un acteur historique par rapport à son groupe social, et qui analysent le discours des sources et de la postérité pour écrire une histoire critique des mentalités, dont Ginzburg, Carlo, *Le fromage et les vers* (1976), Paris, Flammarion, Aubier, 2014, 222 p. ; Subrahmanyam, Sanjay, *Vasco de Gama, légende et tribulations du vice-roi des Indes* (1997), Paris, Alma, 2012, 487 p. ; Beaune, Colette, *Jeanne d'Arc*, Paris, Perrin, 2004, 475 p.

¹⁵² Forme d'analyse de réseau dite égocentrée, Lemerrier, Claire, « Analyse de réseaux et histoire de la famille », *art.cit.*, pp. 13-18.

cambodgiens qui ne sont jamais passés par les bureaux français. À partir des mentions archivistiques et des témoignages, sont alors réunies les biographies des contemporains de Thiounn, ceux qui l'avaient précédé ou suivi dans ses diverses fonctions. Or Thiounn collabore avec ses parents dans son milieu professionnel et tend à faire de ses collaborateurs des parents. La biographie et la prosopographie permettent alors l'étude de son réseau familial, formalisée à travers plusieurs arbres généalogiques.

La parenté de Thiounn a joué un rôle majeur sur la scène politique cambodgienne tout au long du XX^e siècle¹⁵³. Afin d'instruire une enquête sur les réseaux de pouvoir, il nous a en effet semblé judicieux de travailler à partir de l'exemple d'une grande famille souvent citée par les historiens du Cambodge¹⁵⁴. Bien identifiée comme ayant un rôle politique clef au XX^e siècle, la composition de cette famille n'a paradoxalement jamais été décrite et analysée selon des méthodes critiques. En suivant les traces de cette famille, nous visualisons ses interactions et les limites de ses interactions dans l'espace social élitare, les logiques sociologiques qui sous-tendent sa composition et analysons comment le contexte socio-politique fait évoluer son positionnement social. Selon une lecture idéologique des factions cambodgiennes, Ben Kiernan oppose par exemple Thiounn, ce réputé francophile, membre de l'intelligentsia coloniale, à ses quatre petits-fils, devenus ministres du régime xénophobe des Khmers Rouges (1975-1979)¹⁵⁵. Prenant acte de ce paradoxe apparent, nous l'analysons au prisme des données prosopographiques et remarquons alors qu'il s'agit d'un parcours familial et social comparable à ceux de très nombreuses familles de l'élite sociale cambodgienne au XX^e siècle. Nous étudions alors comment la légende forgée autour du personnage de Thiounn et de son réseau rend compte de l'histoire politique et de l'histoire des mentalités de cette société¹⁵⁶.

¹⁵³ Les notices biographiques des membres de sa familles sont nombreuses bien que succinctes dans Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary*, *op.cit.*, notamment pp. 41-42, 74-75, p. 241, pp. 333-334, pp. 420-423.

¹⁵⁴ V. la reconstitution de l'arbre généalogique de Thiounn dans Corfield, Justin, *Khmers Stand Up !*, *op.cit.*, pp. XII-XIII, et son analyse, pp. 6-8 ; également dans Kiernan, Ben, *How Pol Pot*, *op.cit.*, pp. 29-33, p. 90.

¹⁵⁵ Kiernan, Ben, *ibid.*, p. 29.

¹⁵⁶ Ang, Chouléan, « Est-ce si surnaturel ? », *Péninsule* n°65 2012/2, pp. 81-99 ; Ginzburg, Carlo, *Le fil et les traces, vrai, faux, fictif* (2006), Paris, Lagrasse, Verdier, 2010, 537 p. ; *Id.*, *Mythes, emblèmes, traces, morphologie et histoire* (1986), Paris, Lagrasse, Verdier, 2010, 376 p. ; *Id.*, *À distance*, *op.cit.*

Dans une société cambodgienne largement dominée par l'oralité, où la parentalité est l'un des pivots de la relation à l'historicité¹⁵⁷, la mémoire historique se transmet à travers des récits portant sur l'histoire des familles¹⁵⁸, notamment diffusée en dehors du milieu familial par des rumeurs collectives¹⁵⁹. Les familles peuvent alors instrumentaliser les discours sur la parenté dans le cadre de leurs activités socio-politiques et notamment de leurs conflits¹⁶⁰. Nous comparons donc l'ensemble des dossiers de carrière des archives avec la mémoire des descendants de ceux qui en étaient l'objet pour rendre compte des stratégies sociales qui ont déterminé certaines structures narratives du discours généalogique et du discours public. Nous avons mené des entretiens avec les descendants¹⁶¹ et analysé la documentation familiale, ces fameuses chroniques ou généalogies, qui nous ont été confiées sous format tapuscrit¹⁶². Nous les avons comparées avec les chroniques et généalogies publiées, souvent sous forme de biographies, qui tendent à médiatiser un certain discours familial dans la sphère publique¹⁶³. Ces mémoires familiales et ces éléments d'histoire orale nous permettent de rendre compte de la manière dont l'histoire se raconte au Cambodge et par là même de venir questionner l'expression de la norme et de la déviance sociale telles qu'elles s'expriment dans la société cambodgienne.

¹⁵⁷ V. Abdoul-Carime, Nasir, Grégory Mikaelian, Joseph Thach, (dir.), *Le passé des Khmers, langues, textes, rites*, Bern, Berlin, Bruxelles, Peter Lang, 2016, 262 p. ; Thach, Joseph, *Mémoire collective chez les Khmers et leurs voisins*, *Péninsule* n°73, 2016/2, 213 p. ; Thompson, Ashley, « Introductory Remarks », *art.cit.*

¹⁵⁸ Népote, Jacques, « Sources de l'histoire du pays khmer », *art.cit.*, p. 12.

¹⁵⁹ Mikaelian, Grégory, « Pour une relecture », *op.cit.*, p. 173, 175.

¹⁶⁰ V. notre chapitre 12.

¹⁶¹ V. « entretiens et correspondances », dans les sources en fin de volume.

¹⁶² Thiounn Charles, « Oraison funèbre de Mme Thal de Lopez », 30/09/2016 ; *Id.*, « Oraison funèbre de M. Thiounn In », 02/05/2011 ; Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », avril 2008, dernière révision octobre 2009, 124 p., *Id.*, « Généalogie ûk lī señ », mai 2008, dernière révision septembre 2009, 90 p. ; Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) », 1 p., *Id.* « Généalogie (gynéalogie) de Thiounn », 1 p., *Id.*, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) », 1 p. ; Lām Em, « *kpuon sākā vañs trakul* [Traité de généalogie] », 1959, XIV p. + 144 p. L'une de ces remémorations généalogiques est le produit d'un travail de recherche à la fois scientifique et familial : Thiounn, Angélia, « Les Thiounn dans l'histoire du Cambodge, propos et recueil de divers documents », mémoire fait dans le cadre du Summer Fellowship Program du Center for Khmer Studies, juillet-septembre 2004, 32 p.

¹⁶³ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm* [Le vénérable docteur Thiounn Mumm], Phnom Penh, Éditions Angkor, 2019, 199 p. ; So, Kenneth T., *The Khmer Kings and the History of Cambodia, Book II, 1595 to Contemporary Period*, [United Kingdom or United States], DatAsia Press, 2017, 405 p. ; *The Queen Mother, an eventful life*, éditions du Palais royal à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de Sa Majesté Samdech Preah Akka-Mohesey Norodom Monineath Sihanouk, 2016, 80 p. ; Suong Sikœun, *Itinéraire d'un intellectuel khmer rouge*, Paris, les Éditions du Cerf, 2013, 538 p. ; Son Sann, *The Memoirs of Son Sann*, [s.l], Cambodia Daily Press, [s.d - c.2011], 172 p. V. notre chapitre 12.

VII. Les élites cambodgiennes en situation coloniale, essai d'histoire sociale des réseaux de pouvoir, de la deuxième moitié du XIX^e à la première moitié du XX^e siècle.

Pour débiter le portrait du groupe social élitair cambodgien en situation coloniale, nous décrivons et analysons tout d'abord les interactions entre les *mantrī*, les « conseillers » ou mandarins du roi cambodgien, les maisons aristocratiques et le roi. Ce groupe social élitair se structure à travers la hiérarchie des maisons, réseaux de pouvoir et clientèles qui le composent. La **première partie** de cette thèse, « **Des maisons royales aux réseaux mandarinaux** », veut rendre compte de ces hiérarchisations, depuis le sommet de l'État jusque dans les territoires.

Le chapitre 1, « Le fonctionnement de l'État royal à la fin de l'époque moyenne : administration des maisons et pouvoirs des clientèles », présente le fonctionnement de l'État royal « à maisons » à la fin du XIX^e siècle. Il démontre que la royauté cambodgienne est l'émanation des rapports de force et des collaborations entre maisons. Son administration est elle-même organisée en maisons ou « apanages » qui sont contrôlées par de grands personnages, émanations de familles aristocratiques, qui exploitent leur réseau pour gouverner au quotidien. Ces familles cherchent à se transmettre des charges au sein des structures lignagères car la jouissance de ces charges, symboles et matérialisations de leur relation à la Couronne, détermine la puissance de leur maison. Ces maisons entretiennent entre elles des interactions : soit elles coopèrent, soit elles se combattent, et le roi peut, soit se trouver mis en difficulté par leurs menées politiques, soit exploiter ces interactions à son avantage. Il semble qu'à la fin du XIX^e siècle, les rois du Cambodge ont habilement utilisé les structures lignagères et leurs patrimoines sociaux pour entamer une réforme de cet État à maisons, juste avant et aux premières heures de la présence française.

Le chapitre 2, « Démonstrations de forces à la cour du roi Norodom (1884-1904) », décrit comment l'intrusion de la France sur la scène politique cambodgienne s'inscrit dans la continuité des enjeux de gouvernement propres à l'État royal cambodgien depuis la deuxième moitié de l'époque moyenne, sans transformer la nature des interactions sociales et la manière de faire de la politique dans cette société « à maisons ». Il donne à voir comment les élites palatiales cambodgiennes se sont affrontées pour la Couronne à la fin du XIX^e siècle selon les logiques de réseau. La Résidence de France est décrite comme l'un des acteurs de ces affrontements, dans le cadre de la description de la maison aristocratique qu'elle

choisit de soutenir dans cette course au trône, la maison du prince Sisowath. Le chapitre 2 présente donc comment cette maison est parvenue au pouvoir à travers sa politique lignagère et clientélaire.

Le chapitre 3, « Le mandarinat à l'ombre du protectorat (1897-1953) », décrit ensuite comment cette maison prend le contrôle de l'administration de l'État royal sous les auspices de la France. Le protectorat a en effet besoin de la maison du vice-roi puis roi Sisowath pour gouverner le pays. Les administrateurs français et cambodgiens collaborent donc même si les pratiques de gouvernement de l'élite cambodgienne sont officiellement condamnées par les élites coloniales. Il apparaît ainsi que les Français se sont servis des ressources politiques, sociales et économiques des réseaux de pouvoir et admis que ce qu'ils appellent bientôt le clientélisme ou le népotisme des mandarins - soit les logiques de reproduction sociale du groupe élitair - faisait partie des enjeux de la reconduction de leur autorité politique sur le pays cambodgien.

Au sein de cette maison du prince puis roi Sisowath, différents acteurs de la montée en puissance du frère cadet du roi Norodom ont été identifiés au cours de la première partie. La **seconde partie** de cette thèse, « **Les élites cambodgiennes en situation coloniale, portrait de groupe(s)** », analyse la sociologie de ces élites cambodgiennes à partir de l'exemple - et parfois du contre-exemple - que représentent le secrétaire-interprète puis ministre Thiounn et sa famille, selon les données issues de la prosopographie de cent-vingt membres des administrations coloniale et indigène.

Le chapitre 4, « Description du groupe social élitair à travers la biographie de Thiounn », propose donc une biographie critique de Thiounn : alors que la bibliographie a tendance à le présenter comme un personnage exceptionnel, nous insistons à l'inverse sur sa représentativité. À partir de la relecture de la documentation originale, nous proposons de comparer son profil social à ceux d'autres membres du cadre des résidences et de l'administration indigène. Thiounn, issu d'un mariage métis, fait partie d'une génération qui s'est spécialisée dans les « affaires étrangères » parce qu'elle représente justement un « pont » entre divers espaces sociaux qu'elle peut dès lors mettre en contact¹⁶⁴. Mais Thiounn n'est alors

¹⁶⁴ Glukman, Max, « Analyse d'une situation sociale dans le Zouloulouland moderne (1940) », traduit par Yann Tholoniati et présenté par Benoît de l'Estoile, *Genèse* n°72, 2008/3, pp. 119-155 ; Hao, Yen-p'ing, *The comprador in nineteenth century China, bridge between East and West*, Cambridge, Harvard University Press, 1970, 314 p.

pas uniquement « l'exemple type du sujet colonial¹⁶⁵ », mais bien le représentant de la tradition diplomatique royale cambodgienne. Depuis le XVII^e siècle, la cour mobilise en effet les milieux mandarinaux allogènes - chinois, siamois, vietnamiens, malais - pour servir de passerelles avec les Européens. Les « élites traditionnelles » et les « nouveaux venus » sont d'autre part deux catégories d'usage complexe au Cambodge du fait de la logique lignagère et clientélaire. Le mandarinat indigène s'associe ou s'allie en effet avec ces milieux allogènes et les lignes de démarcation sociales ou ethniques sont moins utiles pour comprendre la stratification de cette société que ne le sont les hiérarchisations lignagères, c'est-à-dire l'analyse de la place des individus au sein des maisons, notamment au regard du statut de la mère (khmère ou étrangère, roturière ou princesse ?) de Thiounn dans un système de parenté matrilineaire.

Le chapitre 5, « La formation des élites cambodgiennes, XIX^e-XX^e siècles », décrit ainsi comment les élites « étrangères », ainsi que Thiounn, peuvent entrer dans la carrière mandarinale par le biais du parcours de formation privilégié par les familles cambodgiennes. Ces mandarins d'origine allogène peuvent ensuite devenir membres de la société élitare par le biais de leur association ou de leur mariage dans des maisons cambodgiennes. À la période coloniale, ces maisons voient dans ces jeunes étrangers des partenaires capables de leur faire une place dans les institutions nouvelles. Dès les années 1870, les élites cambodgiennes choisissent également de réformer leurs pratiques d'apprentissage pour donner à leurs héritiers le bagage culturel nécessaire à la poursuite de leurs carrières auprès des instances françaises. Contrairement aux idées reçues, les élites cambodgiennes n'ont pas refusé de s'inscrire dans la tradition scolaire française. Cependant, les carrières auxquelles les formations coloniales conduisent, dans l'interprétariat, ne conviennent pas aux mandarins qui multiplient les stratégies pour permettre à leurs héritiers de devenir des mandarins dans l'administration indigène. Car le véritable pouvoir politique et social s'exerce dans cette ex-administration royale.

Le chapitre 6, « Le ministre du Palais et la société élitare au XX^e siècle », décrit comment le Palais du roi Sisowath, à rebours de l'image qu'en a donné l'historiographie, exerce un réel pouvoir politique durant la période coloniale. Ce pouvoir se mesure aux interactions entretenues entre le Palais, les

¹⁶⁵ Vickery, Michael, *Kampuchea, op.cit.*, p. 5.

aristocrates et les membres de l'élite mandarinale. Le Palais arbitre en effet leurs conflits tout au long de la période considérée. Cet arbitrage s'illustre à travers les charges et fonctions du ministre du Palais Thiounn, mais également à travers les missions des premiers ministres et ministres de l'intérieur successifs. Aristocrates, ceux-ci sont moins célèbres que Thiounn, tandis qu'ils participent autant que lui au dialogue qui s'instaure alors entre le Palais et la Résidence de France. Ils exercent des fonctions légitimes d'après les normes de la société élitaires, tandis que Thiounn apparaît comme illégitime. Cependant, tous partagent une même culture élitaires : Thiounn s'inscrit en effet dans la perpétuation et la promotion de la culture palatiale. Ainsi que ses contemporains, Thiounn participe alors au rayonnement du Palais et à la diffusion de ses pratiques dans les territoires cambodgiens.

La **troisième partie** de notre thèse, « **Descriptions des réseaux élitaires à partir des données de territorialisation** », revient alors sur cette question du territoire à travers plusieurs jeux d'échelle pour démontrer comment fonctionnent les interactions sociales entre les provinces cambodgiennes et la capitale Phnom Penh. Elle décrit à la fois les assises territoriales du pouvoir social exercé par les élites cambodgiennes et la géographie du pouvoir mandarinale exprimée à travers les sources. Répondant à la question du factionnalisme élitaires étudié dans la première partie et surtout au chapitre 2, cette troisième partie démontre comment les réseaux de pouvoir ne sont pas uniquement des forces centrifuges mais également le relai de l'intégration des territoires à la politique du Palais.

Le **chapitre 7**, « **Les territoires élitaires, géo-histoire des identités spatiales** », fait le récit des origines géographiques des familles de l'élite cambodgienne représentées dans l'échantillon prosopographique, de la deuxième moitié du XIX^e au XX^e siècle. Il démontre comment l'identité spatiale des familles détermine certaines de leurs trajectoires politiques et sociales du fait de la territorialisation - le rapport établi entre un individu ou un groupe à un territoire spécifique - des logiques de réseau. Inversement, ce chapitre permet d'observer comment les mariages entre maisons d'origines géographiques différentes permettent à des réseaux de parenté de se déployer à l'échelle nationale. La royauté se sert des réseaux de parenté à l'échelle locale - pour faire administrer les provinces par leurs élites - et à l'échelle nationale, en utilisant les mariages de l'aristocratie comme des relais aux relations entre toutes les maisons.

Le chapitre 8, « Habiter Phnom Penh, les quartiers élitaires de la capitale », permet d’observer ces problématiques à échelle de l’espace vécu, dans la capitale cambodgienne. Toujours à partir des données issues des archives et au travers des récits des familles des membres de la prosopographie, il propose une histoire sociale de Phnom Penh à la période contemporaine. Ces données entrent en effet en résonnance avec la géographie politique de la royauté cambodgienne appliquée au plan d’urbanisme de la capitale. Les sites fréquentés par les familles donnent à voir cette géographie politique et indiquent la place des familles dans la hiérarchie palatiale. L’histoire des quartiers s’écrit donc à travers l’histoire des lieux de vie et des lieux de culte des familles mandarinales et aristocratiques autant que l’histoire sociale et politique des familles s’illustre dans leurs sites d’habitats et leurs circulations entre les différents quartiers de Phnom Penh.

Le chapitre 9 opère de nouveau un jeu d’échelle en tentant d’« Entrer dans la maison cambodgienne ». Considérant la double signification du mot maison dans notre thèse, à la fois lieu d’habitat et groupe social, ce chapitre décrit comment ces deux définitions sont interdépendantes. Caché aux regards, l’intérieur des habitations dissimule l’identité et la structure des familles. L’étude des circulations entre le Palais et les maisons de l’élite, mais également entre les maisonnées alliées et associées permet de comprendre la hiérarchie du groupe social ainsi formé par leurs interactions. La maison, en tant qu’espace de vie, apparaît comme un espace clôt, dont l’entrée est contrôlée par les chefs des familles qui en autorisent la fréquentation aux familiers et en défendent l’accès aux étrangers, afin d’en préserver l’identité et le patrimoine.

La quatrième partie de la thèse revient donc sur cette dichotomie entre familiarité et étrangeté dans la définition des membres de la maison, de leurs clientèles et des « autres », ceux qui n’en font pas partie. Les « Généalogies des maisons de l’élite cambodgienne » qu’elle présente sont des études de cas détaillant les pratiques de filiation, d’alliance et d’association des familles. Ces études de cas ne peuvent s’apparenter à une typologie, du fait du traitement non quantitatif des données prosopographiques. Elles cherchent cependant à éclairer des problématiques propres à la description du modèle de parenté cambodgien et considèrent de ce fait les structures lignagères des maisons cambodgiennes ou plus exactement l’expression de ces structures dans les discours portant sur les maisons.

Le chapitre 10, « Hériter et transmettre : l'identité et la filiation par le nom » est une étude des pratiques onomastiques et anthroponymiques dans nos sources. Il démontre d'une part que les titres employés par l'administration royale cambodgienne sont des indices fiables et représentatifs du statut des personnes dans la hiérarchie palatiale, ainsi que les appellatifs et termes d'adresse rendent compte du statut des individus dans leurs maisons. Ce chapitre revient d'autre part sur la très grande fluidité des usages anthroponymiques par ces mêmes maisons cambodgiennes. Cette fluidité nous apparaît comme un indice de la capacité de ces familles à recomposer très rapidement leur espace social et donc à réinventer le statut de filiation et l'identité de chacun de leurs membres en fonction des opportunités du champ social.

Le chapitre 11, « S'allier : les mariages de l'élite cambodgienne », analyse la succession des mariages dans la société élitare cambodgienne telle qu'elle est présentée dans nos sources. En suivant les étapes matrimoniales qui conduisent à la constitution de groupes de parenté, et en recontextualisant ces mariages dans une temporalité politique et sociale, il démontre que l'histoire des maisons se recoupe largement si elle ne se confond pas avec l'histoire des institutions puisque structures sociales et politiques sont liées. Ce chapitre revient donc sur les conditions par lesquelles une alliance advient et sur ses conséquences, en analysant les structures du récit des alliances pour tenter de comprendre à quels objectifs socio-politiques ces mariages ont voulu répondre et qu'ils ont conditionnés.

Le chapitre 12, « Se raconter : mémoire familiale et mémoire sociale dans la société élitare cambodgienne », analyse enfin plus avant les discours tenus sur la parenté, la parentalité et l'espace social au sein des maisons et dans la société cambodgienne. Il décrit les structures narratives qui commandent à la remémoration généalogique dans le milieu familial et les comparent aux récits portés dans la société cambodgienne. Certains mythes biographiques et bibliographiques à propos de Thiounn et de sa parenté sont analysés en tant qu'ils véhiculent des enjeux de représentation et de pouvoir, tant du point de vue des descendants de Thiounn que de celui de ses opposants politiques. Ce chapitre décrit ainsi comment les maisons cambodgiennes diffusent certains discours sur la parenté et la parentalité par le biais des rumeurs.

Partie I

Des maisons royales aux réseaux mandarinaux

L'histoire des élites cambodgiennes à la fin de l'époque moyenne s'inscrit dans une réflexion analytique portant sur la nature, le statut et l'organisation du royaume khmer, et plus généralement de l'État au Cambodge, en Asie du Sud-Est et en Asie. À la fin du XIX^e siècle, le royaume khmer n'est pas un État bureaucratique au sens weberien, c'est une royauté bouddhique traditionnelle. Son niveau de centralisation dépend de sa capacité à imposer une hégémonie rituelle alors que son contrôle des territoires périphériques est fluctuant, en fonction notamment des velléités autonomistes de ces périphéries et de leurs capacités à reproduire et réinventer la structure de l'autorité centrale, notamment par le biais de l'appropriation de ses rituels¹⁶⁶.

Pour tenter de définir la nature et de décrire l'organisation de cet État royal, nous employons le concept de « maison » tel que défini par Claude Lévi-Strauss¹⁶⁷. L'État est en effet incarné par une maison - la maison de la famille royale khmère - qui revendique une continuité généalogique, se transmet les fonctions de commandement au fil de cette généalogie et tente d'assurer une hégémonie ritualiste. D'autre part, l'État royal cambodgien, incarné par la maison royale, est également organisé en « maison » - les *saṃrāp*'. Ces « apanages », « cours » ou « gouvernements » sont des structures territorialisées - dévolues à des membres de la famille royale et à des grands dignitaires qui disposent d'une délégation des pouvoirs régaliens au nom du souverain. Enfin, la notion de maison permet également de comprendre les relations sociales et politiques au sein de cet État royal. Les *saṃrāp*' - ces maisons institutionnalisées - sont en effet partagées et transmises entre des familles que l'on peut

¹⁶⁶ V. Vienne, Marie-Sybille de, *Thaïlande, une royauté bouddhique aux XX^e et XXI^e siècles*, Paris, les Indes Savantes, 2018, pp. 11-23 ; Collectif, *La double légitimation des pouvoirs en Asie du Sud-Est, Péninsule* n°71, 2015/2, 295 p. ; Bouté, Vanina, *En miroir du pouvoir. Les Phounoy du Nord Laos : ethnogenèse et dynamiques d'intégration*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 2011, 326 p. Sur les relations rituelles, v. Skilling, Peter, « King, Sangha and Brahmins, Ideology, Ritual and Power in pre-modern Siam », in Harris, Ian (éd.), *Buddhism, Power and Political Order*, London, New York, Routledge, 2007, pp. 182-215 ; Hall, Kenneth R., « Personal Status and Ritualized Exchange in Majapahit Java », *Archipel* n°59, 2000, pp. 51-96 ; *Id.*, « Ritual Networks and Royal Power in Majapahit Java », *Archipel* n°52, 1996, pp. 95-118.

¹⁶⁷ Lévi-Strauss, Claude, *La voie des masques*, Paris, Plon, 1979, p. 175.

également qualifier de maison : les familles des princes et des mandarins qui participent de la gestion quotidienne de l'administration au nom des pouvoirs de leurs parents et peuvent hériter de leurs charges.

La présente première partie présente donc les relations entretenues à toutes les échelles entre toutes ces sortes de maisons. Nous présentons les interactions entre le roi, maître de la première maison royale, le *samrāp' ek*, avec les autres maîtres de maisons royales, qui sont ses parents aristocrates et également avec les familles de leurs officiers. Au sein de chacun des *samrāp'*, il s'agit de considérer les conditions d'exercice du pouvoir délégué aux maisons. Ces familles - aristocratiques et mandarinales - exercent en effet un pouvoir politique en mobilisant les forces sociales à leur profit : les maisons aristocratiques et mandarinales pratiquent notamment des formes de clientélisme qui leur assurent soutien militaire, économique et moral parmi la population. Le clientélisme n'est pas une pratique propre aux milieux élitaires : il se pratique à des échelles même très modestes - en termes sociaux, économiques ou culturels - dans toute la société cambodgienne. Mais, exprimées à travers le vocabulaire de la parenté classificatoire, ces relations de clientèle contribuent à la segmentation de la société en maisons. Ainsi, la relation patron/client prend une dimension spécifiquement « élitare » lorsque les objectifs politiques des maisons aristocratiques et mandarinales dépendent de la mobilisation d'un vaste réseau d'alliés, de protégés et clients. La maison cambodgienne s'appuie alors non seulement sur une lignée de dirigeants mais également sur une clientèle intéressée au pouvoir de ces derniers, c'est-à-dire un réseau social que Jacque Népote a qualifié de réseau de pouvoir. Dans les trois chapitres suivants, nous exposons comment la mobilisation d'un réseau de pouvoir permet et conditionne l'accès aux ressources et au contrôle de ces ressources dans le royaume cambodgien.

Dans le cadre de cet emploi de la terminologie de réseau de pouvoir, les débats quant à l'opportunité de l'usage de la notion d'« État segmentaire » en Asie du Sud ont particulièrement influencé notre travail¹⁶⁸. La structure politique cambodgienne apparaît comme modelée d'après la structure familiale et clientélaire : l'usage des notions de maison, de clientèle et de réseaux implique de considérer comment les évolutions politiques, sociales, territoriales ou culturelles dépendent des interactions entre tous ces

¹⁶⁸ Notamment Subrahmanyam, Sanjay, « Les aventures de l'État segmentaire », traduction Bouyssou, Rachel, *Critique internationale*, 1999, n°3, pp. 44-54.

segments. Ces réseaux de pouvoir - maisons et clientèles - sont territorialisés, mais mettent aussi en œuvre de nombreuses interactions extraterritoriales qui participent de leurs stratégies de reproduction endogamiques et de diffusion exogamiques ; ils sont hiérarchisés et ces hiérarchies conditionnent la stratification sociale de la société. Ils entretiennent une conflictualité qui participent de l'histoire de l'État¹⁶⁹. Notre approche implique alors bien de considérer la segmentation de l'État royal en diverses sortes de maisons de natures et d'ampleur différentes pour réaliser une histoire de leurs interactions.

Notre démarche insiste donc sur les interactions et les interdépendances au sein et aux limites d'un espace social multipolaire définit par son caractère réticulaire¹⁷⁰. Ces interactions ont vocation à intégrer à l'État l'ensemble des segments - les réseaux - et ceux-ci participent de ce fait à sa construction - ou à sa déliquescence en cas d'échecs des processus de négociation. Nous mettons donc effectivement l'accent sur l'histoire de certains segments en particulier - certaines réseaux, certaines maisons et leurs clientèles. La continuité lignagère propre à certains de ces réseaux est un indice de leurs capacités à maîtriser l'espace social élitare à leur profit. Mais ces formes de continuités, notamment généalogiques, rendent également compte de la nécessité pour l'ensemble des maisons - dont la famille royale elle-même - de s'adapter aux évolutions politiques, sociales et économiques propres à l'histoire de la royauté - à travers leur politique matrimoniale - et de leur capacité à faire évoluer cet État, selon leurs enjeux de reproduction sociale¹⁷¹. La continuité généalogique dans ces familles de l'élite cambodgienne - jusqu'à nos jours - paraît donc moins le signe d'une permanence de la nature et de la forme de l'État segmentaire lui-même que de la capacité des segments qui le composent à construire et reconstruire leurs légitimités à travers le langage de la parentalité.

Le présent travail entend effectivement étudier l'État royal à partir des relations entretenues entre les acteurs de gouvernement, et particulièrement le roi et ses mandarins, à travers la notion de maison. Mais

¹⁶⁹ Galey, Jean-Claude, « L'État et le lignage. Questions à propos d'un livre (Richard G. Fox, *Kin, Clan, Raja and Rule, State Hinterland Relation in Preindustrial India*, London, New York Los Angeles, University of California Press, 1971, 187 p.) », *L'Homme*, 1973, tome 13, n°1-2, pp. 71-82.

¹⁷⁰ Bourdieu, Pierre, « Espace social et genèse des « classes », in *Langage et pouvoir symbolique*, (1982) (1991), Paris, Fayard, 2001, pp. 293-323.

¹⁷¹ Brossier, Marie, Gilles Dorronsoro (dir.), *La fabrique de l'héritage en politique*, *Critique internationale*, n°73, 2016/4, 192 p. ; Seizelet, Eric, « La patrimonialisation des charges parlementaires au Japon », *Critique internationale*, 2006/4, n°33, pp. 115-133 ; Wyatt D. K., « Family Politics in Nineteenth-Century Thailand », *Studies in Thai History*, Silkwood Books, 1994, pp. 107-130.

cette notion nous semble d'avantage relever d'une approche dynamique que d'un modèle : d'une part parce que la nature même de ces maisons a évolué dans le temps, d'autre part parce que l'une des qualités propres à ces maisons est bien leur capacité à se réinventer pour s'adapter au contexte. Nous nous proposons donc de considérer les théories politiques qui sous-tendent la pratique du pouvoir des élites cambodgiennes, les conditions d'exercice de ce pouvoir mais également les valeurs attachées à ces théories et à ces pratiques, avant d'évoquer leurs contextes d'évolution à la fin du XIX^e siècle¹⁷². Cette évolution se dessine notamment à travers les mutations du vocabulaire et des usages du vocabulaire cambodgien exprimant les problématiques de la maison, du réseau, de la clientèle, vocables interdépendants mais non synonymes dont nous proposons des descriptions contextualisées et non typologiques¹⁷³.

De ce fait, l'usage du conditionnel n'est pas rare dans les pages qui décrivent les relations entre le roi khmer et ses mandarins, dans le cadre du fonctionnement réticulaire de l'État royal. Compte-tenu de la rareté des sources, de leurs natures et statuts complexes, il est en effet évident que l'histoire du royaume à l'époque moyenne ne peut s'écrire qu'avec grande précaution. La notion de maison comme fil méthodologique nous permet de considérer des logiques sociales dans l'ensemble du corpus, de façon synchronique au fil du récit généalogique et diachronique, puisque la littérature gnomique khmère permet de faire le lien entre les valeurs attachées à la notion de maison dans la deuxième moitié de l'époque moyenne et les usages des maisons d'après les sources de la pratique du XIX^e siècle.

Nous nous inspirons alors des écrits de David Chandler, Pou Saveros ou Ashley Thompson qui multiplient les types de sources et les comparent pour reconstruire une trame narrative parmi des traces épigraphiques, littéraires et documentaires éparses¹⁷⁴. Les sources coloniales, qui sont notre fonds d'archives principal, sont donc mises en regard de sources littéraires antérieures - parfois de plusieurs siècles - et de nature fondamentalement différente. Il ne s'agit pas de nier l'évolution de la société

¹⁷² Subrahmanyam, Sanjay, « Les aventures de l'État segmentaire », *art.cit.*, pp. 50-51.

¹⁷³ Galey, Jean-Claude, « L'État et le lignage. », *art.cit.*, p. 82.

¹⁷⁴ V. notamment Chandler, David, Ann Ruth Hansen, Judy Ledgerwood, *At the Edge of the Forest, essays on Cambodia, history, and narrative in honor of David Chandler*, Ithaca, South East Asian Program Publications, 2008, 251 p. ; Pou, Saveros, « Du sanskrit *kīrti* au khmer *kerti* : une tradition littéraire du Cambodge », *Seksa Khmer*, n°5, 1982, pp. 33-54 ; Thompson, Ashley, « Mémoires du Cambodge », thèse de doctorat en études féminines, Université Paris 8, 1999, 548 f.

khmère entre le XVI^e et le XIX^e siècle, ou d'assimiler tous les types de sources, mais de décrire certaines formes de continuité qui permettent d'expliquer les sources contemporaines, et parfois d'observer les transformations d'usages et de problématiques. Notre récit doit beaucoup aux travaux de Grégory Mikaelian : le portrait du royaume d'Uṭuṅ (Oudong) qu'il dresse se comprend comme un portrait idéal de l'État royal - en partie reconstruit par les copistes du Palais royal du XIX^e siècle selon les besoins juridiques des rois Ang Duong et Norodom - à partir de textes juridiques du XVII^e. Il peut donc être pertinent de considérer des éléments de comparaison entre la haute et la basse période moyenne, le XVII^e et le XIX^e siècle, puisque les textes juridiques et leurs supports y invitent. Ces chapitres s'inscrivent enfin dans la continuité des travaux de Jacques Népote qui a, d'une part, employé la notion de maison pour décrire la structure de la famille royale cambodgienne et a, d'autre part, formalisé la question des réseaux de pouvoir de l'élite sociale cambodgienne.

Les relations entretenues entre le roi khmer et ses élites sont l'objet du chapitre 1, qui présente l'organisation du royaume dans la dernière partie de l'époque moyenne, à la veille et au lendemain de la signature du traité de protectorat. Ces relations ont pour cadre une structure hiérarchisée et spécialisée, le *rājākār*, l'administration quotidienne du royaume. Son organisation dépend du programme de gouvernement établi par la royauté et mis en œuvre par ses personnels. Cependant, l'État royal cambodgien de la fin de l'époque moyenne est un État segmentaire : la royauté est l'émanation du rapport de force établi entre les maisons aristocratiques qui se livrent une compétition pour le contrôle de son administration. Le mandarinat cambodgien, groupe endogame dont la reproduction sociale dépend de l'accès à la pratique gouvernementale, s'inscrit dans ces rapports de force par le biais des alliances matrimoniales et du clientélisme aristocratique. Au XIX^e siècle, les rois khmers entendent réformer l'administration au profit du renforcement de l'institution palatiale. Ils s'emploient alors à exploiter le patrimoine socio-politique de ces maisons et clientèles à leur avantage. C'est dans un contexte de tensions exacerbées entre mandarinat et royauté que s'inscrit la « mise en protectorat » du Cambodge.

Les réformes du modèle de gouvernement conduisent en effet à une crispation politique, du fait des antagonismes entre les besoins et intérêts de l'institution et ceux de ses acteurs. Les conflits dynastiques

qui émergent à la fin de l'époque moyenne et au début de la période coloniale, dans la perspective de la succession du roi Norodom, conduisent à une montée en puissance du factionnalisme aristocratique après une relative période de paix intérieure (c.1851-1884)¹⁷⁵. Le chapitre 2 décrit cette recrudescence de la conflictualité élitare. De 1884 à 1904, les princes khmers mobilisent leurs maisons et clients dans le mandarinat afin de s'affirmer dans la course à la succession royale. Les révoltes, comme la Grande insurrection de 1884-1887, en sont l'expression. Le clivage des réseaux en factions dynastiques fragilise cependant l'institution palatiale, puisqu'il est instrumentalisé par la Résidence supérieure. La victoire de l'une des factions, celle du successeur du roi Norodom, son frère Sisowath (r.1904-1927), doit cependant tout autant à la politique coloniale qu'à la reconnaissance de sa prééminence par les principaux acteurs politiques cambodgiens qui y associent leurs intérêts.

Le chapitre 3 considère comment la prise de pouvoir du roi Sisowath assure à ses alliés et associés un accès quasi-illimité aux ressources de l'État. Leurs pratiques sociales et économiques, en situation coloniale, rend compte de la pérennité du modèle mandarin cambodgien au sein des institutions impériales, voire de la montée en puissance du clientélisme sous des formes renouvelées à l'heure des réformes visant à la bureaucratisation de cette administration. Les élites participent ainsi à différentes échelles de responsabilités à l'État colonial, cherchant à reconduire en son sein leurs formes de reproduction, de stratification et de diversification sociales, au contact des acteurs (Français, Sino-Khmers, Vietnamiens) de la nouvelle structure indochinoise.

¹⁷⁵ Le roi Norodom doit cependant combattre les velléités dynastiques de son demi-frère Si Votha dans les années 1870. V. chapitre 2.

Chapitre 1

Le fonctionnement de l'État royal à la fin de l'époque moyenne : administration des maisons et pouvoirs des clientèles

Annexé par le Siam et les principautés Nguyễn au XVIII^e et au début du XIX^e siècle, le royaume khmer recouvre une certaine forme d'autonomie dans les années 1850, à la faveur de l'intronisation du roi Ang Duong (c. 1848-1860). Celui-ci a profité opportunément puis coalisé des mouvements de rébellion contre la présence vietnamienne, et ainsi triomphé de ses concurrents dynastiques pour s'imposer sur le trône. Il négocie alors un accord avec le Siam en se reconnaissant son vassal. En 1863, son héritier, le roi Norodom (r. 1860-1904), signe avec la France un traité de protectorat qui veut permettre au Cambodge de s'extraire de cette suzeraineté siamoise.

Le pays est donc en pleine reconstruction de son modèle de gouvernement lorsque les témoignages européens se multiplient quant à sa société, son organisation, ses pratiques d'administration... Ces témoignages sont unanimes : le royaume khmer a connu une longue déliquescence de son système politique depuis la chute de « l'empire » angkorien (IX^e-XV^e siècles) et la crise dynastique, sociale et géopolitique qu'a traversée le pays au XVIII^e siècle a conduit à sa ruine. Au XIX^e siècle, il fait figure d'État failli.

« Le régime théocratique qui a brillé jadis d'un si vif éclat, basé comme tous les gouvernements absolus, sur l'écrasement du libre-arbitre, de la dignité humaine, de la liberté, s'est transformé en un système administratif que chacun de nous a pu étudier à Phnom Penh et qui est à tous égards une monstruosité inouïe, d'une immoralité et d'un cynisme révoltants¹⁷⁶. »

Les Cambodgiens du XIX^e siècle sont les premiers à transmettre ce portrait du déclin de leur civilisation à leurs interlocuteurs français, portrait dont l'ecclésiastique khmériste Gustave Janneau se fait ici le récipiendaire autant que le témoin. Il n'est en effet pas simple de succéder à de tels parents que le

¹⁷⁶ Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne* (1870), Saïgon, Collège des Stagiaires, 1874, p. 9.

Cambodge des temps d'Angkor, idéalisé par les scribes des royaumes de Lanvaek (Longvek, XVI^e siècle) et d'Oudong (XVII^e siècle). Au début du XIX^e siècle, les lettrés du Palais retranscrivent l'idéal politique de l'âge d'or qu'incarnait pour les royaumes de l'âge classique (Longvek, Oudong) la royauté angkoriennne. Tout en les actualisant, ils décrivent et perpétuent à leur tour les formes de légitimation héritées de cette dernière à travers le filtre de la royauté bouddhique de la haute époque moyenne. Sous la plume des scribes d'Ang Duong et de Norodom, les copies des chroniques royales, codes de lois ou romans versifiés représentent toujours le palais royal comme le cœur de l'État. Le pouvoir rayonne ainsi, selon la représentation officielle, sur les territoires périphériques relevant de la souveraineté du roi d'après la logique de la reproduction à l'échelle locale de l'image du *maṇḍala* du centre : un noyau entouré de quatre pôles eux-mêmes rayonnant sur quatre axes, en une combinatoire hiérarchisée de territoires¹⁷⁷.

I. Administrer le royaume khmer : les mandarins du roi.

Ces représentations et leurs applications pratiques semblent pérennes, depuis les descriptions données dans les textes issus du XVII^e siècle jusqu'aux constats effectués par les Européens dans les années 1870-1890. Dans le Cambodge de l'époque moyenne, les *mantri* sont censés contrôler les territoires de la couronne au nom du souverain, *stec luon* - le roi en titre -, au sein de différentes maisons ou gouvernements territorialisés. Le noyau du *maṇḍala* est composé par le *saṃrāp' ek*, la « première maison royale » dévolu au roi en titre ; le *saṃrāp' do* ou « deuxième maison » de l'*ubhayorāj* - le roi qui a abdiqué - ; le *saṃrāp' trī* ou « troisième maison » de l'*uparāj* - le second roi - ; et le *saṃrāp' catvā* ou « quatrième maison » de la *brah varrājjananī*¹⁷⁸, la reine-mère. Aux quatre orientes de ce noyau, se

¹⁷⁷ Mikaelian, Grégory, « Le passé entre mémoire d'Angkor et déni de Lanvaek : la conscience de l'histoire dans le royaume khmer du XVII^e siècle », in Abdoul-Carime, Nasir, Grégory Mikaelian, Joseph Thach, (dir.), *Le passé des Khmers, langues, textes, rites*, Bern, Berlin, Bruxelles, Peter Lang, 2016, pp. 167-212 ; Id., « *Gaṇnit thā prades khmaer cuh srut on thay niñ prīñ ñoep loeñ viñ nau samāy kaṇṭāl* [L'idée de déclin et de renaissance du Cambodge à l'Époque moyenne] », *Udaya. Revue d'études khmères*, Vol. 13, 2016, pp. 35-45.

¹⁷⁸ *brah varrājjananī* : reine-mère de sang royal ; *brah rājjananī* : reine-mère d'origine roturière ; synonyme : *varametā*, Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome II, p. 271, 417 ; Leclère, Adhémar, *Cambodge, le roi, la famille royale et les femmes du palais*, Saïgon, imprimerie librairie Claude, 1905, pp. 8-9.

trouvent les maisons des cinq « piliers » du royaume, les grands « ministres » du roi : le *cauhvā*, « premier ministre », le *yomarāj* « ministre de la justice », le *vāṃṇ* « ministre du Palais », le *cakrī* « ministre des transports terrestres et de la guerre » et le *kraḷāhom* « ministre des transports fluvio-maritimes et des affaires étrangères ».

Ces princes et ces ministres « mangent¹⁷⁹ » le territoire qui leur est confié : ils nomment les agents qui administrent leur *saṃrāp*' et reçoivent une proportion des impôts qui y sont prélevés¹⁸⁰. Ces personnalités - dites apanagées¹⁸¹ - disposent donc chacune d'un *saṃrāp*', « maison » ou « gouvernement » avec ses « ministres », son conseil, ses mandarins, qui est construit comme une reproduction à échelle hiérarchiquement subordonnée de la cour principale qui est celle du roi en titre. Chaque *saṃrāp*' est composé de dix classes hiérarchiques ou rangs - *sākti* - comptés en *ban*' - millier - d'honneurs - *yas*' -, en fonction de l'importance des charges et de la population contrôlée ou de la taille des circonscriptions. Dans les descriptions qui sont données de cette administration au XVII^e siècle, Grégory Mikaelian remarque que :

« Loin de n'être qu'un symbolisme gratuit, l'agencement quinaire du gouvernement organise concrètement l'administration du territoire. En dépendent notamment la hiérarchie des dignitaires et l'administration de la justice.¹⁸² »

I.a) Le *maṇḍala* idéal khmer et son application pratique sur les territoires au XIX^e siècle.

En effet, au XIX^e siècle, les chefs de province - *cauhvāy* - sont encore hiérarchisés selon le *saṃrāp*' auquel ils appartiennent et leur rang au sein de celui-ci. Étienne Aymonier décrit ainsi la circonscription de Padī (Bati) en 1900 : « Bati, province relativement importante, compte quatre mille trois-cent

¹⁷⁹ Langage courant *sī*, « manger », langage royal *soy*, du vieux khmer *svey* « manger, consommer, jouir de », *svey rājya* « jouir de la royauté, régner », Pou, Saveros, « Recherches sur le vocabulaire cambodgien (III), Mots khmers considérés à tort comme d'origine siamoise », *Journal Asiatique*, 1967, p. 298, in *Choix d'articles de khmérologie*, Phnom Penh, Reyum, 2003, p. 15.

¹⁸⁰ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation « sans heurts », 1897-1920*, Paris, l'Harmattan, 1980, p. 18.

¹⁸¹ Le vocabulaire de la féodalité est souvent employé en langue française pour traduire les notions propres au fonctionnement de l'État royal en khmer, notamment pour traduire l'expression *stec trāṇ*' « rois des clairières » et *saṃrāp*' « apanage ». Cet usage est à la fois abusif et révélateur des enjeux de territorialisation des maisons « institutionnelles » cambodgiennes, v. Lévi-Strauss, Claude, *La voie des masques*, op.cit., pp. 172-192.

¹⁸² Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, op.cit., p. 222.

cinquante-neuf inscrits obéissant à l'*uk ṇā vaṇsā anjit*, gouverneur à huit milliers d'honneurs, de la maison royale, et qui relève du *yomarāj*¹⁸³. ». Le gouverneur de Bati est ainsi de rang inférieur aux mandarins disposant de neuf et dix mille honneurs de la maison du roi, le *saṃrāp' ek*, comme le gouverneur de Kaṃbañ' Svāy (Kompong Svai), l'*uk ṇā tejo*, membre de l'apanage du *cauhvā*, le « premier ministre », à dix mille honneurs. Le gouverneur de Bati est supérieur en rang à des mandarins qui disposent d'autant de milliers d'honneurs que lui, mais qui appartiennent aux autres maisons royales, le gouverneur de Khsāc' Kaṇtāl (Khsach Kandal) par exemple, l'*uk ṇā senā metrī*, qui contrôle une population de deux mille trois-cent soixante-cinq inscrits en tant que « fonctionnaire à huit mille honneurs, de la troisième maison royale¹⁸⁴ », le *saṃrāp' trī* de l'*uparāj*.

Les Français ont tenté de décrire cette comptabilité des honneurs des cours cambodgiennes comme si elle était intangible¹⁸⁵. Il s'agit en réalité d'un langage institutionnel nécessairement plastique qui doit pouvoir s'adapter aux besoins des gouvernants pour exprimer leurs relations et l'évolution de ces relations avec leurs partenaires. La hiérarchie des cours dépend officiellement du nombre de personnes censées être placées sous le contrôle des officiers, que ce soit pour la collecte de l'impôt sur les productions agricoles ou à travers l'engagement dans les corvées et l'armée du roi. Cependant, la conjonction entre le grade des mandarins et le nombre d'hommes qu'ils contrôlent est théorique. David Chandler explique ainsi qu'aux XVIII^e-XIX^e siècles : « Tout ce que contenaient les titres et les charges qui y étaient associées, hormis le fait qu'ils fussent directement octroyés par le roi, pouvait être sujet à modification¹⁸⁶ ».

¹⁸³ Aymonier, Étienne, *Le Cambodge, le royaume actuel*, tome I, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1900, p. 172.

¹⁸⁴ Aymonier, Étienne, *ibid*, p. 255.

¹⁸⁵ V. la « liste de tous les mandarins et fonctionnaires du Cambodge », traduite par Étienne Aymonier pour la publication des œuvres d'Ernest Doudart de Lagrée, dans Villemereuil, Arthur Bonamy de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, capitaine de frégate, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Me-Kong et du haut Song-Koi, extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.B de Villemereuil, capitaine de vaisseau*, Paris, Bouchard-Huzard, 1883, pp. 68-77 ; Fonds Adhémar Leclère, Ms. 694, Services du Palais 1. Service du Palais : la cour et le Palais, dont par exemple : Ms. 694 1.-b. Titres du roi Noroudām, de la Reine mère, des ministres, etc ; 1.-d. [Titres des personnages royaux] ; 1.-g. [Les dignitaires sous les ordres du 1^{er} ministre, du ministre de la justice et du ministre des finances] ; 1.-i. Liste du service des dignitaires du service royal au Palais ; 1.-l. Les services royaux sont composés par « krom » ; 1.-m. *Krammm sākkti nāmīn saṃrāp' ek do trī catvā* (à supprimer ancienne organisation) ; Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *Excursions et reconnaissances*, n°13, Cochinchine française, Saigon, Paris, Imprimerie du Gouvernement, Challamel, 1882, pp. 168-211.

¹⁸⁶ Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, Paris, Les Indes Savantes, 2011, p. 102.

En 1916, Nou Kann (ID : 72) insiste ainsi sur l'usage qui doit être fait de ce qu'il considère être son titre - *uk ṅṅ tejo purārāj* - en tant que gouverneur de Kompong Svai. Il fait alors référence à un usage effectivement attesté aux XVIII^e et XIX^e siècles pour qualifier le plus puissant des *stec trāṅṅ* ou dignitaires de l'administration extérieure du Palais¹⁸⁷. Dans son dossier de carrière, Nou Kann est cependant qualifié de la forme *uk ṅṅ tejo*, qui lui paraît moins prestigieuse parce que « beaucoup trop courte¹⁸⁸ », car elle n'implique pas une triade combinatoire classique¹⁸⁹, en usage par ailleurs depuis le XVII^e siècle¹⁹⁰. La désignation des officiers du roi dépend donc de la relation qui associe le Palais à ses agents : il n'existe pas de règles absolues dans la dévolution du rang hiérarchique (*nāy* ; *luoṅ* ; *ghun* ; *braḥ* ; *baṅṅ* ou *uk ṅṅ*). Seules certaines des épouses des plus hauts dignitaires reçoivent par exemple les titres de *jaṃdāv* ou *khun ṅṅ* - « grande dame » - qui leur donnent un rôle officiel au palais, dans l'organisation du service royal et des cérémonies notamment¹⁹¹. C'est le contexte de la nomination puis l'évolution de la relation avec le souverain qui détermine la forme, la qualité du titre et le statut du mandarin dans la hiérarchie palatiale.

Certaines charges et leurs titulatures associées sont d'une grande invariance, depuis les descriptions du mandarinat au XVII^e siècle jusqu'à la période coloniale : Ferdinand Amphuon Chhun (ID : 83) est toujours nommé *uk ṅṅ lī cakrī* en 1914, gouverneur de la province de Raṃṭuol à Svāy Rīeṅ (Romduol -

¹⁸⁷ Sunséng Sunkimméng, « Un ancien titre d'identité sociale khmère (Document MG 13577, Musée Guimet, Paris) », *Seksa Khmer* n°7, 1984, pp. 179-185. Fonds Adhémar Leclère, Ms. 694, Services du Palais 1. Service du Palais : la cour et le Palais, 1.-m. *Kraṃmm sākḥti nāmṇ saṃrāp' ek do trī catvā* (à supprimer ancienne organisation).

¹⁸⁸ « *khli bek ṅṅ* », Le gouverneur de Kompong Svai au résident de Kompong Thom, 30/11/1916, Archives Nationales du Cambodge 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

¹⁸⁹ « La titulature des dignitaires comporte trois éléments structuraux voués à reporter *via* l'onomastique une fraction de l'*auctoritas* du roi sur les officiers : a) - des superlatifs (*aggha* - ; *adhi* - ; *abhi* -) ; b) - des termes exprimant le pouvoir royal (souverain, militaire, mystique) ; c) - un agencement aléatoire de ces éléments en composés, avec toutefois certaines logiques perceptibles (euphoniques ou sémantiques) mais non systématiques. », Saveros Pou, séminaire de lecture des textes khmers moyens (épigraphie et manuscrits), du mardi 6 avril 2006 cité dans Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong, op.cit.*, p. 237.

¹⁹⁰ Sur le rôle du gouverneur de la province de Kompong Svai (nommée Santuk à l'époque moyenne) dans l'organisation du royaume au XVII^e siècle, v. Mikaelian, Grégory, *ibid.*, p. 222.

¹⁹¹ Les *jaṃdāv* et *khun ṅṅ* sont hiérarchisées au Palais selon le rang de leur époux mais surtout leur rang d'âge, v. par exemple le serment d'allégeance de leur doyenne lors des cérémonies de couronnement, « Le Couronnement de S.M. Sisovath », *La Dépêche coloniale illustrée*, n°13, 15 juillet 1906, pp. 162-163. Aucune femme de notre échantillon prosopographique n'est appelée de la forme *khun ṅṅ* telle quelle ; sur les rangs et titres féminins, v. chapitre 10.

Svai Rieng) ou *uk ṇā suorgālok* en 1919 à Bodhisāt' (Pursat), ainsi que ses prédécesseurs du XVII^e siècle¹⁹².



Sceau et signature de l'*uk ṇā lī cakrī, cauhvāy* non identifié de Ramtuol, courrier au ministre du Palais sur les impôts après les mauvaises récoltes, 06/11/1919, AOM Indochine Résidence Supérieure du Cambodge 438, Relation avec le ministre du Palais, 1919.

Cependant, à partir des années 1920, l'emploi des titres décroît progressivement dans les archives de la pratique au profit de l'expression de la fonction. Kan San (ID : 85), gouverneur de Pursat dès 1922, n'est jamais appelé *uk ṇā suorgālok* mais seulement *cauhvāy* (gouverneur)¹⁹³ : l'État colonial ne valorise plus ses agents au travers des titulatures. Seuls les plus puissants - les ministres - les conservent, et éventuellement leurs enfants : la différence entre Ferdinand Amphuon Chhun (ID : 83) et Kan San (ID : 85) tient aussi à leurs milieux de naissance, le premier étant fils du ministre Chhun (ID : 2) ; le second fils d'un mandarin dont la fonction n'est pas identifiée, Kan (ID : CC), car la réforme des circonscriptions tend également à faire disparaître les titres associés en supprimant les fonctions¹⁹⁴. Les agents cambodgiens de l'administration coloniale, comme Nou Kann (ID : 72), sont cependant attachés à ces formes de désignation : rien ne nous empêche d'imaginer que les titres étaient employés dans le cadre des relations diverses impliquant le Palais et ses officiers en dehors des structures

¹⁹² Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong, op.cit.*, p. 226 ; ANC 20321, Dossier personnel de Ferdinand Amphon oudam montrey, gouverneur de la province de Samrong Tong, Pursat, Ponghea Lu, 1902-1923.

¹⁹³ ANC 20175, Dossier personnel de Kân San oudam montrey, 1899-1933.

¹⁹⁴ Romduol perd par exemple sa qualité de *ṭī* « province » à part entière au sens du XIX^e siècle : en 1924, elle est administrée par un *pālāt' sruk* « adjoint » et non plus par un *cauhvāy* « gouverneur », ANC 25454, Dossier personnel de Preap Van, planton, smien au conseil des ministres, sopheha de Kompong Som, Svai Teap, balat de Svai Rieng, kromokar au ministère de l'intérieur, 1901-1924.

administratives coloniales, et donc en dehors de nos archives, sauf exceptions, durant les cérémonies et audiences publiques et privées par exemple¹⁹⁵.

Les titres et leurs significations évoluent donc et les transformations quant à leurs usages dénotent la mutation des missions, du statut et de la culture même des officiers. La plasticité de ces formes d'appellation rend difficile leur interprétation. Si seul le roi peut donner un titre à ses *mantrī*, nous ignorons quel est le contexte qui détermine sa décision d'attribuer telle ou telle autre forme de désignation, et plus encore la valeur accordée à celle-ci. Dans les traductions françaises, l'expression *uk ṅā kraḷāhom* est toujours rendue par « ministre de la marine », alors que tous les « ministres de la marine » ne sont pas *kraḷāhom*. Col de Monteiro (ID : 5) est ainsi *uk ṅā vipul rājsenā*, le titre du « ministre de la marine » du *saṃrāp' do*, mais il fait fonction de *kraḷāhom* au sein du conseil des ministres du *saṃrāp' ek* du roi en titre à partir de 1895. Il entre en conflit avec le roi Norodom en janvier 1899 lorsque ce dernier lui refuse justement le titre de *kraḷāhom*¹⁹⁶.

Le puissant « premier ministre » *cauhvā dulaḥāḥ aggamahāsenā* d'Ang Duong est ainsi décrit comme un féal du roi du Siam, imposé par ce dernier à la cour du Cambodge¹⁹⁷. Sa titulature rend sans doute compte de ce positionnement politique prestigieux. Lorsqu'Um (ID : 8) devient officiellement le « premier ministre » du roi Norodom en 1890, il n'est apparemment titré qu'*aggamahāsenā*, et jamais

¹⁹⁵ Les populations sont attachées à une utilisation adaptée de ces titulatures qui doivent apparaître comme méritées et représentatives du statut des personnes, v. ANC 24385 et 24430, Comptes-rendus des séances n°205 et 250 des 8 avril 1915 et 18 mai 1916 ; ANC 24201, Procès-verbaux, rapports et notes de la 21^e séance du Conseil des Ministres du 12 janvier 1899. Les expressions du rang *samtec*, *jaṃdāv* et *uk ṅā* ont été rétablis depuis 1994 : tous les fonctionnaires n'en disposent pas et seuls les *samtec* - au rang d'altesse - sont titrés. Le Palais a perdu l'initiative des dévolutions au profit du bureau du premier ministre, v. Verver, Michiel, Heidi Dhales, « The Institutionalisation of Oknha : Cambodian Entrepreneurship at the Interface between Business and Politics », *Journal of Contemporary Asia*, 2015/1, n°45, pp. 48-70 et les chapitres 4, 5 et 10. Le rang d'*uk ṅā* est également attribué à des personnalités du monde économique qui ont contribué à une « bonne œuvre » de plus de cinq cent mille dollars, v. chapitre 5.

¹⁹⁶ Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, op.cit.*, p. 72 ; ANC 24201, Procès-verbaux, rapports et notes de la 21^e séance du Conseil des Ministres du 12 janvier 1899 ; République française, *Annuaire du Cambodge 1896*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1896, p. 78. V. chapitre 5 et annexes, document n°5. En 1897-1899, le roi Norodom marque sa désapprobation envers la politique pro-française de ses ministres en leur refusant des titulatures, v. chapitre 2. Depuis 2015, le titre de *kraḷāhom* est porté par *samtec* Sar Kheng, ministre de l'intérieur ; le ministre des affaires étrangères, *uk ṅā* Prak Sokhonn, n'est pas titré, v. ci-dessous.

¹⁹⁷ Leclère Adhémar, *Histoire du Cambodge depuis le 1^{er} siècle de notre ère, d'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des six derniers siècles*, Paris, Paul Geuthner, 1914, p. 142 ; ANC 24176, Dossier personnel de M. Sot, président de sala lukhun, 1899-1902.

*cauhvā dulaḥāh*¹⁹⁸. D'après une lettre du roi Norodom en 1899, Um (ID : 8) dispose effectivement d'une honorabilité moindre que son prédécesseur du début des années 1880, le premier ministre Prac (ID : 40). Le roi est alors en conflit avec ses « conseillers » : alors que ces derniers lui réclament l'attribution de titres et des augmentations de soldes, Norodom tente de leur rappeler que la hiérarchie des honneurs est bien plus vaste et complexe qu'ils ne veulent bien l'admettre ou que la documentation administrative du protectorat n'a bien voulu l'enregistrer jusqu'alors. D'après Norodom, Um a bien reçu le titre d'*anak uk ṅā aggamahāsenā*, et il lui a été accordé dix milliers d'honneurs. Mais Um doit se souvenir qu'il n'a pas reçu, comme le *lok uk ṅā aggamahāsenā* Prac, le titre de *khnaṅ bas*¹⁹⁹ « dos du serpent ». Ce titre revêt une dimension chthonienne, en référence ici au roi des *nāga* - les serpents mythiques - qui soutient la terre dans la cosmologie cambodgienne. Le ministre est assimilé au double « chthonien » du roi dans les territoires de son *saṃrāp*²⁰⁰, ministre qui profitait alors peut-être de onze milliers d'honneurs²⁰¹. Il n'est donc pas anodin, quelque-soit la signification que les contemporains donnent à ces titulatures, que Thiounn (ID : 1) soit nommé, en tant que « premier ministre » du roi Monivong, *cauhvā* en 1929, « prince du ciel », le « double du roi » à dimension ouranienne cette fois²⁰². Si la documentation de l'époque coloniale n'épilogue pas sur la qualité des titres, au profit de leurs fonctionnalités, la société mandarinale conserve, à des degrés divers, certaines symboliques et pratiques associées à leurs codifications²⁰³.

¹⁹⁸ République Française, *Annuaire du Cambodge 1890*, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1890, p. 114. Nous ignorons le titre de « premier ministre » de Col de Monteiro (ID : 5) (entre 1908 et 1909). Norodom Sathavong (ID : 44) qui initie la fonction de « ministre de l'intérieur (1909-1918) » est titré *aggamahāsenā*. Le premier ministre actuel, *samtec* Hun Sen, est titré *aggamahāsenā patī tejo* (ce qui exclut que le ministre de l'intérieur actuel Sar Kheng puisse en faire usage). *Samtec* Heng Samrin, ancien premier ministre et président de l'Assemblée Nationale, est titré *aggamahā baṅa cakrī* depuis 1993, si bien que l'actuel ministre de la défense, *samtec* Tea Banh, est titré *bījai senā*. Le nom *aggamahā* a aussi été porté par *samtec* Chea Sim (1932-2015), *aggamahā thamma bothisāl*, président en second du Sénat.

¹⁹⁹ ANC 24201, Procès-verbaux, rapports et notes de la 21^e séance du Conseil des Ministres du 12 janvier 1899.

²⁰⁰ Au XVII^e siècle, le totem royal ouranien est attribué au *cauhvā* « prince du ciel » et le totem chthonien, « dos du serpent », au gouverneur de Santuk, qui doublent métaphoriquement le roi dans leurs apanages. Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, p. 222.

²⁰¹ Fonds Adhémar Leclère, Ms. 694, Services du Palais 1.-m. *Kraṃmm sākkhti nāmīn saṃrāp' ek do trī catvā* (à supprimer ancienne organisation), f. 2 (f.1 selon la pagination khmère), p. 3 de l'inventaire en ligne.

²⁰² Thiounn (ID : 1) est officiellement nommé *uk ṅā vāmṇ* (1902-1929) puis *samtec cauhvā vāmṇ* (1929-1941). ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chauféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942. *Samtec* Kong Sam Ol, ministre du palais depuis 1998, porte également le titre *samtec cauhvā vāmṇ*. V. chapitre 10.

²⁰³ V. chapitre 10.

Les titulatures répondent donc effectivement à des règles, mais les réinventions sont nombreuses et fréquentes : la part d'originalité propre à chaque composition rend également compte de la qualité de la relation au souverain, notamment les titulatures honorifiques qui viennent couronner la carrière d'un *mantrī*, ou associer au pouvoir politique des acteurs de la vie économique²⁰⁴. Certains des *mantrī* roturiers sont exceptionnellement gratifiés du rang de *samtec* qui les assimile à des « altesses ». Leur titre conjugue des éléments propres au vocabulaire du mandarinat, aux titulatures de la famille royale et à celles du clergé bouddhique²⁰⁵. Son Diep (ID : 13) est par exemple désigné du titre original de *samtec braḥ bodhi visāl rāj*, « son altesse saint éveil immense du roi/royal/du royaume » à partir de 1927, lorsqu'il prend sa retraite du poste de « ministre de la justice » et perd son titre d'*uk ṇā yomarāj* au profit de Kéo Chéa (ID : 39)²⁰⁶.

Les listes et descriptions des titulatures mandarinales données par Doudart de Lagrée, datées des années 1860, ne sont ainsi pas toujours comparables à celles réalisées par Adhémar Leclère ou Fourès dans les années 1880 : en fonction des besoins, la signification des titres peut changer. Chaque personnalité apanagée développe des relations de patronage avec des individus qu'elle distingue en tant que *mantrī* de son *saṃrāp'* : chaque cour peut créer de nouveaux titres ou prétendre exhumer de la tradition royale des titres selon ses besoins. Les membres de la famille royale des *saṃrāp' do*, *trī* et *catvā*, ancien et futur roi et reine-mère, sont certainement libres de nommer eux-mêmes leurs mandarins, sauf refus du *saṃrāp' ek*. On observe surtout comment, dans les archives coloniales évoquant les événements des années 1880-1890, l'*uparāj* Sisowath (1840-1927) et la reine-mère Pen (décédée en 1895) recommandent leurs anciens officiers à des postes dans des cours plus prestigieuses : la reine-mère chez le prince, le prince chez le roi. Um (ID : 8), fils du *mantrī* Kong (ID : KK) débute ainsi comme page du roi Ang Duong vers 1837. Il parvient au titre d'*okhna norin néayok* en 1861, sous les ordres du « ministre de la guerre ». En 1863, il quitte cependant le *saṃrāp' ek* pour le *saṃrāp' trī* en tant que « ministre de la justice du second roi » *okhna vongsa akhréach*, suzerain de la province de Kaṇṭāl Sḍiṇ (Kandal

²⁰⁴ V. chapitre 4.

²⁰⁵ Sur les titres du clergé v. par exemple Lewitz (Pou) Saveros, « Les inscriptions modernes d'Angkor Vat », *Journal Asiatique*, 1972, CCLX, pp. 107-229, in *Choix d'articles, op.cit.*, pp. 69-92.

²⁰⁶ ANC 25097, Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927. À notre connaissance, le titre de *yomarāj* n'a pas été attribué depuis 1993. V. chapitre 10.

Stung). Il est nommé *cakrī*, « ministre de la guerre » du roi, en 1868²⁰⁷. Les mandarins circulent donc entre les cours en fonction du contexte politique et social : un poste plus prestigieux dans une cour inférieure peut permettre de progresser dans la hiérarchie du palais principal. Il est nécessaire d'entretenir des relations avec toutes les parties du *maṇḍala*.

Dans le Cambodge des XVIII^e-XIX^e siècles, la chaîne de commandement au sein du *rājākār* proprement dite ne dépend donc pas uniquement du Palais royal lui-même, mais se décompose en de multiples relations personnelles entretenues, certes toujours avec les *mantrī*, mais non plus en tant qu'ils sont les représentants officiels du pouvoir central, mais comme les agents des maisons royales. Le *maṇḍala* khmer repose en effet sur un équilibre précaire. Bien que peu nombreuse, l'aristocratie se trouve en effet associée au gouvernement, à travers les maisons princières - *saṃrāp* - qui sont dirigées par des membres titrés de la famille royale, tandis que le statut du roi au sein de cette aristocratie, lui-même à la tête de la première des quatre maisons, est assez fragile, car il se définit comme :

« le *primus inter pares* d'une noblesse de sang définie comme les « augustes membres de la lignée des *rāja* petits et grands ». [...] Chaque membre de la famille royale, petit ou grand, hérite ainsi d'une portion de la dignité du roi dont il est le parent, au prorata de sa proximité généalogique. Ce degré de dignité royale hérité à la naissance reflète le capital de mérites accumulés dans les vies antérieures, ce qui dans la pratique cantonne l'exercice du pouvoir suprême à un cercle restreint de grands princes²⁰⁸. »

Du fait même de la plasticité du modèle administratif et de cette répartition du pouvoir en maisons royales, les auteurs - orientalistes du XIX^e et historiens du XX^e siècle - ont tendance à considérer que cette structure étatique est peu efficace quant à l'administration tant des territoires que du contrôle de la vie sociale²⁰⁹. Les auteurs comparent alors - à des degrés divers - cet État royal et son administration aux États européens et à leurs processus de modernisation par le biais de leurs efforts de centralisation. La question de la déficience de l'autorité régalienne cambodgienne du fait de sa fragmentation au XIX^e

²⁰⁷ Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, Indochine, Nouveau Fonds carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

²⁰⁸ Mikaelian, Grégory, « Un aperçu des traditions juridiques khmères », intervention 'Campus Asie international 2014' organisé par l'Ordre des avocats de Paris du 16 au 18 février 2014, Phnom Penh, p. 2.

²⁰⁹ V. Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, op.cit., pp. 102-106 ; Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, op.cit., pp. 17-33.

siècle ne nous occupe pas ici, afin d'éviter de reproduire ces comparaisons. Nous proposons alors une description et une analyse de cette fragmentation en tant que mode de gouvernement. Comment l'attribution des titres, fonctions et charges de l'administration s'opère-t-elle et quelles sont les pratiques de gouvernement des acteurs de cette administration ?

I.b) Des « officiers prédateurs²¹⁰ » : us, coutumes et éthique du mandarinat.

Comment donner une texture sociale à la description générale et souvent théorique du fonctionnement de l'administration royale esquissée dans les pages précédentes ? La fragmentation de l'autorité régalienne en maison ou « apanages » peut effectivement s'observer dans les sources de la pratique de la fin du XIX^e siècle. Cet « édit de nomination²¹¹ » détaille par exemple les responsabilités d'un gouverneur de province juste nommé, rédigé lors de son installation officielle à Kambat (Kampot) en janvier 1887 d'après les notes d'Adhémard Leclère :

« Le gouverneur doit avoir le cœur juste, il doit suivre fidèlement la loi ancienne pour le service du roi, il doit être juste, simple dans le service et veiller à ce que les balats, les snangs, les kralapeas, les mé-sroc, les mé-prey, les oknhas, les ponhéas, les préas n'oppriment pas les habitants, afin que le service soit égal pour tous et qu'il [n'y ait ?] aucun motif de mécontentement à cause du service. Il ne doit dispenser personne des corvées par amitié, ni recevoir des cadeaux de ses administrés, ni se mettre en colère, ni se laisser égarer par le vin de riz, les femmes et le jeu. Il devra juger les différentes affaires qui viendront devant lui avec grande justice et d'après la coutume ancienne et la loi. Il ne doit menacer personne parce que ces gens sont ses amis, il ne doit pas se servir de ses fonctionnaires pour opprimer les faibles et le peuple, il ne doit pas prendre le bien pour le vol et le vol pour le bien. Il doit préférer pour le servir ceux qui sont intelligents, ceux qui sont prudents, aimants (qui aiment le service) et fidèles.²¹² »

²¹⁰ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, op.cit, pp. 235-242.

²¹¹ Adhémard Leclère utilise le terme « tratang », certainement composé de *trā*, « sceau », et *trāñ* ' « clairière », soit un édit de désignation des officiers territoriaux qui leur confère le droit d'employer leur sceau, terme employé dans ce sens dans ANC 32300, Compte-rendu des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898. Milton Osborne le définit comme un « diploma of office » dans *The French Presence, in Cochinchina and Cambodia* (1969), Bangkok, White Lotus, 1997, p. 233.

²¹² Fonds Adhémard Leclère, 703/9/a - Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893, Récit de voyage de Marseille à Kampot, ff. 119-120 (pagination originale), pp. 213-214 de l'inventaire en ligne.

À partir d'un tel inventaire des interdictions, on obtient un catalogue des attitudes qui semblent courantes dans l'exercice du gouvernement. De fait, Leclère est très concis lorsqu'il décrit les attributions du gouverneur de Kampot, l'*uk ṇā senā anjit* en 1886-1887 : « Il avait obtenu le gouvernement de la province de Kampot, c'est-à-dire le droit de pressurer deux mille habitants²¹³. »

L'administration de la circonscription territoriale de Kampot et le rôle de son gouverneur sont décrits à travers le pouvoir exercé sur les hommes. Le gouverneur peut pressurer les populations à la fois au nom des sollicitations du chef de son *saṃrāp* - à Kampot, il s'agit du *kraḷāhom* - mais également en son nom propre. Car le gouverneur nomme ses subordonnés, qu'il exempte des corvées et qu'il protège afin de les attacher à son intérêt : ses adjoints directs, le *pālāt* ; le *snañ* ; le *kraḷābās* ; les chefs des « pays » ou des « villages » *me sruk* et les responsables des forêts, *me brai*. Représentant du roi, le gouverneur est investi d'une autorité à travers le titre qu'il porte et l'identification de ses attributions à celle du souverain, d'où l'évocation répétée de la nécessité de son impartialité puisqu'il doit agir en tant que substitut du « roi de justice » *dharmarājā*²¹⁴. Le texte voudrait donc empêcher qu'il ne rende la justice en fonction du nombre d'épices qu'il reçoit des plaignants. Le gouverneur partage le produit de cette prédation avec les autres représentants de l'administration qui pourraient lui faire concurrence sur son territoire : les dignitaires du Palais *uk ṇā*, *bañā* et *braḥ*, et principalement ceux venus procéder au recensement des personnes et récolter les impôts - les *ājñā luon* - ou par exemple les représentants du ministre de la justice chargés de récolter la part du roi dans les amendes²¹⁵.

La société élitaires locale est donc amenée à collaborer avec les représentants du Palais : ainsi se forment des clientèles mandarinales, c'est-à-dire un agrégat d'acteurs du pouvoir politique et administratif se reconnaissant comme des alliés sous la tutelle d'un patron - ici, à échelle de la province, la plus haute autorité locale citée - le *cauhvāy* - et à échelle de l'État, l'autorité palatiale de référence sous-entendue - le *kraḷāhom*. Cette clientèle « double » les liens qui associent le chef d'apanage et ses officiers au sein

²¹³ Fonds Adhémar Leclère, 703/9/a - Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893, Récit de voyage de Marseille à Kampot, f. 118 (pagination originale), p. 213 de l'inventaire en ligne.

²¹⁴ Sur le *dharmarājā*, v. Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, pp. 193-234.

²¹⁵ Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne*, *op.cit.*, pp. 37-38.

du *saṃrap* : elle donne une « texture » sociale au *maṇḍala* idéal à travers les relations personnelles entretenues par toutes les composantes des maisons royales dans l'exercice de la souveraineté.

Le gouverneur de province ici décrit dans un document de la pratique - protégé par sa hiérarchie et chef de clientèle lui-même - semble l'archétype du mandarin prédateur tel qu'il apparaît dans les « codes de morale », les *cpāp* de l'époque moyenne. Cette littérature gnomique est fixée dans ses formes écrites aux XVI^e et XVII^e siècles par des poètes de cour, moines et *mantrī*. Mémoires et récités sur des rythmes codifiés, retouchés et réinventés par les copistes jusqu'au XX^e siècle, ces vers sont diffusés sur ôles - manuscrits sur feuilles végétales - dans les écoles de *vatt*, puis sur papier - jusqu'à nos jours - dans les collèges et universités. Ces textes et la morale qu'ils dispensent décrivent ainsi justement ce qu'est l'*ethos* mandarinal idéal à la période moyenne et donnent un aperçu de la pratique du clientélisme dans l'administration du royaume.

Pou Saveros, qui a analysé ce corpus, décrit la pression exercée par le mandarinat sur les populations, mais également les relations de réciprocité instaurées par les liens de patronage. Décrits comme des prédateurs, notamment à travers l'image du tigre, les officiers du roi y sont caractérisés comme des individus intéressés, dont les populations - décrites comme des proies, des poissons par exemple - doivent se prémunir de la rapacité. La nature inégalitaire de leurs identités et de leurs relations est justifiée par les règles d'appartenance à la hiérarchie sociale. Mandarins, commerçants ou paysans sont ainsi tous exhortés à s'inscrire dans les chaînes hiérarchiques du groupe - *gnā* - et de la famille auxquels ils appartiennent et dont ils ne peuvent qu'exceptionnellement s'extraire²¹⁶.

Les auteurs des *cpāp* sont cependant issus du milieu monastique ou ont été formés dans les *vatt* : ils tentent également de faire valoir les préceptes de réciprocité propres à la morale bouddhique²¹⁷. Diffusés notamment depuis le Palais royal, ces textes vantent la paix sociale dont le clergé bouddhique se veut le garant au nom du « roi de justice » : les mandarins et milieux lettrés, qui sont les premiers publics de

²¹⁶ Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp*, Paris, CEDOREK, 1988, tome I, *Textes en khmer*, p. 26, tome II, *Textes translittérés, traduction, commentaire*, notamment pp. 192-195.

²¹⁷ Pou, Saveros, *ibid.* V. Ledgerwood, Judy, « Buddhist ritual and the reordering of social relations in Cambodia », *South East Asia Research*, Vol. 20, n°2 (June) 2012, pp. 191-205 ; Hansen, Ann Ruth, *How to behave, Buddhism and Modernity in Colonial Cambodia 1860-1930*, Bangkok, Silkworm Books, 2008, 254 p. ; Harris, Ian, *Cambodian buddhism, history and practice*, Honolulu, University of Hawai'i press, 2005, 352 p.

ces textes, sont exhortés à faire le bien, non seulement en respectant la loi du royaume, mais également en agissant tels des hommes de bien - *mahā jan*²¹⁸. Citons le *cpāp' bāky cās'*, « Paroles des anciens », où l'on peut lire un proverbe - *subhāṣit* - mobilisé, notamment par David Chandler, pour décrire le clientélisme dans la société cambodgienne à la fin de l'époque moyenne : « le riche doit protéger le pauvre tout comme le vêtement protège le corps²¹⁹ » :

« (...) Les feuilles des arbres sont inertes ;
si elles bougent, c'est à cause des souffles du vent.
Une eau claire, si elle se trouble,
c'est à cause de la violence des vagues.

Voyant un homme petit, on ne le moleste pas,
on s'ingénie au contraire, à l'intégrer dans son groupe.
Bien pourvu, on ne se bouscule pas,
du même rythme lent on continue d'avancer.

L'homme aisé prend soin du pauvre,
comme le *sambat'* [vêtement] enveloppe notre corps ;
l'homme sage prend soin de l'ignorant,
comme la grosse jonque avec la barque de sauvetage ;

l'homme haut placé protège son inférieur,
conformément à la vérité des lois anciennes ;
l'homme rassasié prend soin de l'affamé ;
tandis que les grands protègent les petits.

Les gens se protègent mutuellement
sans se créer aucune sorte de dette
à l'avenir, durant d'infinis *kalpa* [ères cosmiques] :
la clôture n'a-t-elle pas besoin d'épines ? (...) ²²⁰ »

²¹⁸ Pou, Saveros, « La littérature didactique khmère : les *cpāp'* », *Journal Asiatique*, tome CCLXIX, 1981, in *Choix d'articles*, *op.cit.*, pp. 199-213.

²¹⁹ David Chandler cite ce proverbe d'après la traduction de Louis Finot - « Proverbes cambodgiens », *Revue Indochinoise*, Vol. 7 n°2 (janvier 1904), p. 74 - dans *Une histoire du Cambodge*, *op.cit.*, p. 100.

²²⁰ « (...) *slīk jhoe it kamroek poe kakroek tpit khyal' pak' dīk thlā lgiḥ poe l-ak' tpit ralak khlāmñ soḥ sā yal' tūc kuṃ khaṃ guor sansaṃ yak jā gnā pān croen kuṃ khaṃ bār sansiṃ ksin tic-tic dau anak mān raksā khsat' tūc sambat' bāt' bī krau anak prājiñ raksā khlau tūc sambau nūv sampān anak khbas' raksā dāp toy sabhāb dharm purāṇ anak ch-aet raksā ghlān nā anak ruñ raksā chmār raksā dau mak vñ it kaṃṭiñ as' ampāl caṃṇer*

Les textes prescrivent ainsi aux gens aisés - *anak māl* - « les grands », d'intégrer « ceux qui n'ont pas ou les petits » - *khsat'* - dans leur groupe - *gnā*. Cela implique de les intégrer aux relations de réciprocité - *raksā dau mak vñ* - qui commandent à l'économie du don gratuit et méritoire - *dān*, le don qui n'endette pas celui qui le reçoit - *it kaṃṭiñ as'āmpāl* - au sein de ce groupe. Cette attitude vertueuse - *sīl* - a un intérêt concret pour les « grands » : les « petits » qu'ils ont protégés, comme un arbre dispense son ombre, doivent en retour les défendre, c'est-à-dire leur obéir, à l'image des épines sur une clôture. La dette - *kaṃṭiñ* « chaîne ou lien » -, qui associe alors grands et petits, n'est pas que matérielle, elle est aussi morale. La réciprocité ici évoquée implique que les subordonnés participent du pouvoir de leur chef, puisqu'ils ont intérêt à sa puissance, et que le chef dépend de ses subordonnés pour mettre en œuvre cette puissance.

Les auteurs des *cpāp'* tendent à considérer les avantages du clientélisme mandarinal autant qu'ils mettent en garde contre la rapacité du système de gouvernement manducatoire²²¹. Aider, soutenir - *baṃṇiñ* - et être protégé - *bñ* - par un « grand » dans son quotidien assure de pouvoir partager avec lui ses succès mondains - *drāby* - sa « fortune » et, *yas'*, « son honneur ». Il ne faut donc pas lutter contre les supérieurs qui exerceraient des prédateurs, mais se positionner pour en profiter plutôt que de les subir. L'honorabilité d'un inférieur se mesure donc à son comportement auprès de son maître, et profite également de la réputation - *kerti* - de celui-ci. Ainsi, plus l'arbre est élevé, plus son ombre, protège ceux qui se sont rassemblés autour de lui. Au « grand », au « riche », les codes prescrivent de protéger leurs inférieurs : il faut être soutenu pour parvenir à ses fins, puis ensuite réunir le plus grand nombre de « poissons » dans ses eaux pour faire perdurer cette puissance. La tempérance est la valeur suprême, tant pour les clients que pour le patron : les clients ne doivent pas mettre leur patron en colère, et le patron faire fuir ses clients.

« (...) Ce peuple connaît la fraîcheur
grâce à la protection

cer kām' kalp tūc rapañ pāc' panlā (...) », traduction et translittération originales, Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, *op.cit.*, tome I, p. 26, tome II, pp. 192-195.

²²¹ « Mais, en enseignant les plus belles vertus, les auteurs des Cp[āp']. ne perdent pas de vue la réalité de la vie ; ils recommandent finalement un opportunisme éclairé, dans les limites permises par l'éthique », Pou, Saveros, « La littérature didactique khmère », *art.cit.*, p. 209.

des gens hauts placés.
Au cas où les grands réchauffent
la demeure des petits,
ceux-ci s'insurgeront,
faute de point d'appui.

Ô mon fils, le sage dit
que tous les poissons
dépendent de l'eau,
que le tigre, pour vivre,
dépend des arbres de la forêt ;
le peuple et les pauvres esclaves
ont besoin de la protection des grands. (...) ²²² »

Le gouverneur apparaît bien comme l'un des « prédateurs » de l'administration cambodgienne, mais ses administrés peuvent d'une part se mettre sous sa protection, ou bien solliciter la protection d'un autre prédateur, s'il devient trop gourmand et ne respecte pas ses engagements en tant que patron. Gustave Janneau écrit « qu'il n'est pas rare » qu'un gouverneur soit assassiné par ses administrés mécontents de lui²²³. Les *cpāp'* décrivent ce processus en termes d'équilibre des forces : le pouvoir manducatoire des mandarins est de fait limité par leur propre rôle de patrons et par la négociation qui s'instaure entre les différents acteurs de la vie locale pour la répartition des « forces » que représentent les habitants.

La relation des mandarins à leurs administrés dépend donc du statut du groupe d'appartenance des personnes, leur *gnā* : esclaves, hommes libres, *mantrī* ; de leur fortune : paysans, commerçants, mais également de leur inscription dans un système de patronage. Les gouverneurs de province entretiennent des relations de patronage avec certaines populations qu'ils peuvent exempter des corvées royales dues par les hommes libres par exemple. Pour faire effectuer ces corvées, les gouverneurs doivent également négocier avec leurs collègues mandarins qui sont également potentiellement les patrons de leurs

²²² « (...) *rāstr phaṇ trajāk' pad pān bamnāk' nīn anak dhār dhām lgik dham kamtau lamnau rāstr phaṇ rāstr sīn ktau hoṇ aṅg it prāsrāy kūn oey lok thā maccho macchā bīn gaṅgā nai lamnau e khlā bīn bār brīks brai rāstr dās khsāt' ksāy bīn anak dham dhār* (...) », Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, *op.cit.*, tome I, p. 155 ; tome II, pp. 558-559.

²²³ Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne*, *op.cit.*, p. 34. V. Ros (ID : 32).

administrés²²⁴. Le clientélisme n'apparaît alors pas uniquement comme une pratique politique concurrente de l'administration royale mais comme une institution sociale complémentaire qui tempère la rapacité des officiers royaux. Des grands princes et hauts mandarins jusqu'aux rangs les plus subalternes de l'administration, chaque représentant de l'État royal négocie avec le pouvoir de cette même administration au nom des relations personnelles qu'il entretient avec les populations²²⁵.

I.c) Le milieu mandarinal, ses relations à l'État central et aux maisons royales.

En 1893, Leclère devient le résident de Kamphañ Svāy (Kompong Svai) et décrit ainsi l'*uk nã tejo* Ey Thong (ID : BB), le gouverneur de cette province avec qui il entretient de meilleures relations, apparemment, qu'avec le gouverneur de Kampot :

« Le gouverneur actuel de Kompong Soai, que je vois tous les jours dans mon cabinet est le fils de cet ancien gouverneur ; il paraît avoir hérité de l'affection que les habitants avaient autrefois pour son père. C'est un homme intelligent, hardi, courageux et juste qui paraît très au courant du service et soucieux de bien remplir ses fonctions et de conserver la confiance que chacun lui marque et qu'il considère comme un héritage de famille.²²⁶ ».

Ey Thong (ID : BB) est l'un des mandarins les plus puissants du royaume puisqu'il dirige une grande et stratégique circonscription, ce qui lui vaut dix *bān* de dignité. Son père était gouverneur de cette même province avant lui : ses relations difficiles avec le Palais royal l'ont fait rappeler à la capitale après 1867 mais Norodom a conservé sa confiance à son fils. Représentant du roi, le gouverneur est investi d'une autorité à travers le titre qu'il porte - ici à forte connotation militaire dans ces territoires du Nord souvent rebelles à l'autorité du roi khmer²²⁷ - et l'identification de ses attributions judiciaires à celle du

²²⁴ Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, op.cit., pp. 99-106 ; Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, op.cit., pp. 24-27, 31-33, 100-115.

²²⁵ Chandler, David, *ibid.* ; Forest, Alain, « Notes sur la royauté déchirée, à propos de quelques ouvrages récents sur le Cambodge », *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, vol. XIII, 1-4, 1982, pp. 59-80 ; *Id.*, *Le Cambodge et la colonisation*, op.cit., notamment pp. 100-115.

²²⁶ Fonds Adhémar Leclère, 703/9/d - Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893. Bilan des trois premiers mois à la tête de la résidence de Kompong Thom, f. 232 (pagination originale), p. 15 de l'inventaire en ligne.

²²⁷ Sur les relations entre les populations de Kompong Svai et la couronne khmère, Guérin, Mathieu, « Tup, un lettré aventurier au service de l'orientaliste Étienne Aymonier », *Journal Asiatique*, 305/1, 2017, pp. 111-118 ; *Id.*, *Paysans de la forêt à l'époque coloniale, la pacification des aborigènes des hautes terres du Cambodge, 1863-1940*, Rennes, Association d'histoire des sociétés rurales, 2008, 356 p. ; *Id.*, « Des casques blancs sur le plateau des hautes herbes, la pacification des aborigènes des Hautes-Terres du Sud-Indochinois, 1859-1940 », thèse de doctorat en histoire, Université Paris VII Denis Diderot, 2003, 332 p.

souverain²²⁸. Les deux extraits, « l'édit de nomination » étudié dans le paragraphe précédent, et le portrait d'Ey Thong, ici rapporté, insistent tous deux - chacun à leur manière - sur les relations personnelles qu'un gouverneur développe avec ses administrés. « L'héritage de famille » évoqué par Leclère rend compte de la bonne *fama* d'Ey Thong en ce qu'il respecte les usages et entretient les relations que son père avait noué avant lui avec ses administrés. Ey Thong incarne la fonction qu'il a héritée de son père et exploite cet héritage moral et social dans son gouvernement. De fait, ses administrés peuvent compter sur son patronage puisqu'il respecte les engagements de sa parenté. Le Palais considère également l'opportunité d'utiliser cet héritage à son propre profit : Norodom réemploie Ey Thong malgré le conflit qui l'a opposé au père. Le roi valorise la relation de réciprocité entre un officier et les populations, gage de stabilité dans les territoires, en rétablissant des relations avec cet officier après un conflit.

Cette relation entre le roi et ses « conseillers » peut s'observer dans les *cpāp' neti*, les « codes de politique » ou « éthique de gouvernement », destinés aux princes et aux mandarins qui œuvrent à la « chose royale » - *rājākār*. Certains des *cpāp' neti* sont d'ailleurs adressés aux *suostī*, les futurs mandarins, et décrivent la relation idéale qui doit s'instaurer entre le roi et ses officiers²²⁹. Ces textes ne diffèrent pas de la morale commune : respect de l'aïnesse et soumission au groupe en sont les grands principes. Mais à travers les *cpāp' neti*, les relations de patronage sont décrites comme l'élément principal du processus d'entrée au service du roi dans le *rājākār* : les *suostī*, « apprentis-mandarins », apprennent le métier auprès d'un aîné, qu'ils soient eux-mêmes issus du mandarinat ou bien qu'ils y soient patronnés. Citons quelques extraits du *satrā suostī* - « traité pour les apprentis-mandarins » daté du XVII^e siècle - qui évoque à travers le discours d'un père à son fils les différentes étapes de la formation d'un apprenti mandarin. Celles-ci débutent par un apprentissage moral et intellectuel auprès d'un *grū*, un maître, qui transmet la sagesse - *prājñā* - à travers l'étude - *rīen* - qui permet à l'enfant de devenir un

²²⁸ Sur le *dharmaṛājā*, v. Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, op.cit., pp. 193-234.

²²⁹ Sur les *cpāp' neti*, Pou, Saveros, « La littérature didactique khmère », art.cit., pp. 199-213 ; Jenner, Philip N., Pou Saveros, « Les *cpāp'* ou « codes de conduite » khmers (IV), *cpāp' rājaneti* ou *cpāp' brah rājasambhār* », BEFEO, 1978, 65/2, pp. 361-402.

homme - *manuss* -, un être passé de l'état de nature - la laideur, *āsrūv*, ce qui n'est ni beau ni bien - à la culture :

« (...) Ô mon fils, retiens bien
ces recommandations de ton père.
Si un jour tu
t'en vas à la recherche
d'un être doué de sagesse,
en quelque endroit que tu le rencontres,
tu te courberas pour l'approcher.

Tu te prosternerai pour le saluer,
tu demanderas à étudier, de toute ton âme,
pour ne pas rester grossier [contraire au beau, au bien],
ni gaspiller tes facultés.
Apprends à bien réfléchir,
ô mon fils : on dira alors
que tu es bien un homme. (...) ²³⁰ »

Devenu un homme instruit, le jeune homme a intérêt à se mettre au service - à « prendre refuge » ou « chercher de l'aide » *bīṇ* - auprès d'un *mantrī* : ce dernier lui transmet ses propres savoirs et lui fait bénéficier de ses propres avantages et profits - *prayoj(n)* - :

« (...) Ô mon fils, si tu
demandes protection à un *mantrī*,
attache-toi fidèlement à lui.
Dans ton esprit comme dans ta conduite,
retiens les formules et les mesures.
Sers les affaires (du maître) toujours
attentivement, en vue des avantages. (...) ²³¹ »

²³⁰ « (...) *kūn oey cūr cām ābuk phtae phtām doḥ yopī pā nīn ceñ svaen svaḥ ra kanak prājñā gāp' ghoen sthān nā on aṅg cūl dau kruoñ krāp abhivād suṃ rīen khmī khmāt kuṃ oy āsrūv asār gaṃnit guor git oy jrau kūn oey neh hau jā beñ manussā. (...) »* Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, *op.cit.*, tome I, p. 168 ; tome II, pp. 596-599.

²³¹ « (...) *kūn oey poe pā bīṇ mantrī nā oy khjāp' oy khjuon gaṃnit mārayād pān khnāt cām kpuon pam kī juon prayoj(n) prayātn (...) »*, Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, *op.cit.*, tome I, p. 174 ; tome II, pp. 612-613.

Le jeune homme ainsi patronné pourra devenir à son tour un « grand » - (*anak*) *dham* - qui lui-même protégera - *bīn* - une foule de clients - *ge kuḥ kuṃ* :

« (...) Quand tu seras un « Grand »
une foule de gens s'assemblera
pour solliciter ta protection. (...)»²³² »

L'accès à la carrière dépend donc initialement du patrimoine familial et des relations de clientèles. Une fois mis en présence de la personne royale, les petits mandarins, patronnés par leurs pairs, peuvent se distinguer aux yeux du souverain qui élève certains d'entre eux aux honneurs supérieurs au sein du Palais. L'État décrit dépend donc d'un système de cooptation des réseaux familiaux, et son administration apparaît comme une émanation du pouvoir des clientèles mandarinales. Ainsi, en creux de ces descriptions qui insistent sur le caractère prédateur des mandarins, justement parce qu'ils administrent leurs provinces comme un patrimoine personnel, résonne le rappel systématique des moyens de parvenir à se saisir d'un tel patrimoine : le coup de force, l'achat de charges et la mobilisation des alliés et des associés du réseau. Leclère décrit ainsi comment Men (ID : 3), est parvenu à devenir gouverneur de Kampot en 1886-1887 :

« C'est un ancien rebelle, secrétaire particulier du chef principal de la rébellion dans cette partie du Cambodge. Il a fait sa soumission il y a deux mois environ, au bon moment, en homme habile, et il a obtenu le gouvernement de la province de Kampot sans délier les cordons de sa bourse. On raconte tout bas que sa femme est une femme de tête et que sans paraître rien dire, elle a su inspirer son mari au bon quart d'heure et profiter de son influence près de la Reine Mère pour obtenir beaucoup plus qu'il espérait. D'autre part, il n'est pas un parvenu et ne paraît pas trop satisfait de se retrouver à la tête d'une province aussi importante que l'est celle de Kampot ; son grand-père a été gouverneur de cette province pendant de longues années et il y a laissé de bons souvenirs. Chose curieuse, on dit aussi que sa femme était une femme habile et qui savait « quand le riz est mûr et bon à couper. »²³³ ».

²³² « (...) *poe pā jā dham manuss phaṇ kuḥ kuṃ bīn bāk' pā nā* (...) », Pou, Saveros, *ibid.*, tome I, p. 175 ; tome II, pp. 614-615.

²³³ Fonds Adhémar Leclère, 703/9/a - Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893, Récit de voyage de Marseille à Kampot, f. 120-121 (pagination originale), pp. 216-217 de l'inventaire en ligne.

Les deux gouverneurs, Men (ID : 3) et Ey Thong (ID : BB) peuvent « manger » un territoire qu'ils ont obtenu parce que leur hérédité et leur mariage leur assurent d'accéder à l'entregent qui commande à la nomination à des postes. Dans le dernier extrait, cet entregent se trouve être la cour de la reine-mère. La société élitaine reconnaît ainsi les mérites acquis par les familles de Men et Ey Thong dans les fonctions de commandement, c'est-à-dire qu'elle considère les services que leurs familles ont rendus - les bons souvenirs qu'elles ont laissés - et qu'on leur doit en retour. Les deux gouverneurs doivent partager leurs richesses, afin de conserver leurs postes et ne pas être dénoncés au roi s'ils enfreignent les limites de la bienséance, comme peut-être le père d'Ey Thong²³⁴. Men et Thong peuvent faire valoir cet héritage potentiel en guerroyant contre d'autres candidats : ils acquièrent leur légitimité par la force - sorte d'élection par le sort - qui confirme leur positionnement social.

Mais si Men « mange », c'est surtout grâce aux relations de sa grand-mère et de son épouse avec la famille royale, grand-mère et épouse qui disent à leurs époux quand et comment « couper le riz mûr », c'est-à-dire quand et comment se faire valoir auprès des puissants pour pouvoir « manger » leur riz. La sociabilité féminine commande effectivement les réseaux de pouvoir : la reine-mère, la grand-mère et l'épouse de Men sont à la manœuvre. C'est à travers les relations entretenues entre ces trois femmes qu'il s'agit de reconstituer un fonctionnement clientélaire et des pratiques de gouvernement.

²³⁴ Adhémar Leclère décrit à la fois la bonne réputation du gouverneur Ey Thong, qui comme son père avant lui, est apprécié de ses administrés, mais également les rumeurs qui portent sur son hérédité, car certains le disent être « le fils du roi Norodom, le fils méconnu ». Fonds Adhémar Leclère, 703/9/d - Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893. Bilan des premiers trois mois à la tête de la résidence de Kompong Thom, f. 232. *V.* chapitre 12.



Sceau et signature de Men (ID : 3), devenu *uk ṇā kraḷāhom* en 1905, lettre du conseil des ministres au résident supérieur à propos du mariage de Peich Ponn (ID : 12) et Norodom Chavivan, 19 août 1905, ANC 17938 Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

II. Les logiques lignagères et clientélaires des maisons dans l'administration du royaume.

Dès avant le XVII^e siècle²³⁵, et jusqu'à la prise de contrôle des institutions par l'État colonial à la fin des années 1890²³⁶, le clientélisme qui conditionne la fragmentation de l'autorité souveraine s'exprime au sein même des maisons royales, où les princes et les plus grands dignitaires animent des réseaux dont les luttes pour le contrôle des postes à responsabilité ont des conséquences séditeuses dans les territoires de la Couronne. Les *mantrī*, officiers du roi et nommés par lui à des postes de gouvernement, s'inscrivent dans ces réseaux et participent donc de cette fragmentation de l'autorité. Les témoins occidentaux et les historiens parlent de factions, de cliques, de ligues, ou de clientèles politiques centrifuges qui affaiblissent l'État royal et le concurrencent sur le plan de la légitimité comme de la souveraineté. Il faudrait chercher leurs animateurs dans les maisons royales, parmi les proches des plus hauts dignitaires du pays et des princes de la famille royale²³⁷.

²³⁵ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, chapitres 8 et 9.

²³⁶ Pour les XVIII^e et XIX^e siècles, Khin, Sok, *L'annexion du Cambodge par les Vietnamiens au début du XIX^e siècle d'après deux poèmes du vénérable Bâttum Baraméy Pich*, Paris, You Feng, 2002, 416 p. ; *Id.*, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam de 1775 à 1860*, Paris, EFEO, 1991, 350 p. ; Chandler, David, « Cambodia before the French, politics in a tributary kingdom 1794-1848 », PhD in History, Ann Arbor, University of Michigan, 1973, 212 f. Pour la période 1860-1890, Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.* ; Osborne Milton E., *The French Presence*, *op.cit.*

²³⁷ Forest, Alain, « Notes sur la royauté déchirée », *art.cit.*, pp. 59-80.

Les conséquences politiques de ce factionnalisme sont alors la récurrence des conflits - armés ou non -, chaque candidat au trône, aux fonctions régaliennes, aux postes et offices, pouvant potentiellement diriger ses clients contre ses adversaires. Le roi peut cependant maîtriser cette logique factieuse puisqu'il confère titres et charges et commande ainsi à la hiérarchie des dignitaires et de leurs réseaux. Car la royauté peut instrumentaliser ses interactions avec les structures lignagères et clientélares pour obtenir d'elles des services. Ces structures incarnent alors véritablement la trame administrative puisque le roi use de leurs ressources relationnelles pour gouverner. La perpétuation de l'État royal « à maisons » et de son administration dépend donc en partie de la perpétuation de ces réseaux. Son contrôle des territoires dépend ainsi de leurs capacités à maîtriser les rapports de force locaux au nom de la Couronne.

Les mandarins du roi khmer gèrent leurs relations avec l'État royal et avec leurs administrés comme autant de relations d'alliance ou d'association, c'est-à-dire à travers des interactions matrimoniales et clientélares ou bien des rapports de force lorsque les processus de réalisation de ces interactions échouent. Ces relations forment une trame dont la texture sociale donne véritablement corps à l'administration du royaume. Gustave Janneau désigne ainsi ces interactions et rapports de force comme une survivance d'une ancienne « féodalité » khmère : les petits mandarins doivent par exemple d'après lui « hommage » aux apanagés, qui eux-mêmes rendent « hommage » au roi. La chaîne relationnelle entre tous ces acteurs semble cependant particulièrement précaire : le chef de province fait perpétuellement face à la double contrainte de devoir satisfaire aux demandes de la Couronne et de ses alliés sans par ailleurs s'attirer la colère de ses administrés²³⁸. La grande popularité du père d'Ey Thong (ID : BB) a ainsi pu conduire à sa révocation, le roi ayant pris ombrage de son pouvoir sur Kompong Svai. Les charges des *mantrī* sont ainsi révocables et, si elles peuvent effectivement être transmises à l'issue d'un jeu de pouvoir clientélaire, aucun droit de transmission n'est jamais formulé dans la législation, ce qui incite à une grande prudence quant à l'emploi du vocabulaire de la féodalité²³⁹. Cependant, les deux exemples précédents des gouverneurs Ey Thong (ID : BB) et Men (ID : 3) invitent à réfléchir aux relations entre territorialité, réseau familial et gouvernement. Comment le concept de

²³⁸ Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne*, op.cit., p. 28, pp. 34-38 notamment.

²³⁹ Comte, Maurice, « Rapport de classes et relations inter-ethniques dans le Cambodge pré-colonial, à propos de « Notes sur les relations inter-ethniques au Cambodge du XIX^e siècle », *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien* VII, n°1, 1976, pp. 82-89.

« maison » permet-t-il justement de décrire les grandes familles de l'élite cambodgienne et leurs pouvoirs au XIX^e siècle ?

II.a) Les maisons et leur patrimoine.

Si Gustave Janneau emploie l'expression de « féodalité », c'est qu'il veut exprimer que les mandarins khmers, conjuguant délégation de pouvoirs régaliens et relations de patronage, ont peut-être eu tendance à se constituer des sortes de fiefs, initialement au nom de la charge dont la royauté les a dotés. Car Gustave Janneau ne choisit pas de qualifier les grands personnages du royaume de « suzerain » et leurs affiliés de « vassaux » au hasard²⁴⁰. En effet, David Chandler écrit ainsi :

« Une chronique manuscrite du début du XIX^e siècle²⁴¹ laisse penser que les propriétés foncières des okhna dans certaines régions se transmettaient d'une génération à l'autre, même lorsque le titre d'un okhna n'était plus transmis à son fils.²⁴² ».

Certaines familles mandarinales ont profité du contexte guerrier des XVIII^e et XIX^e siècles pour se transmettre une charge au sein d'un même réseau d'alliance et ainsi amalgamer propriété personnelle et domaine d'exercice de leurs charges régaliennes, se comportant comme des « seigneurs » sur des

²⁴⁰ Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne*, *op.cit.*, notamment p. 28, 35.

²⁴¹ La chronique en question est la chronique P6 que Chandler décrit comme provenant des « fonds Phnom Penh, École française d'Extrême-Orient », Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, *op.cit.*, p. 103. Khin Sok décrit deux chroniques dites P6 qui pourraient correspondre dans les fonds de l'EFEQ à Paris : « Histoire d'une famille de mandarins (du XVII^e au XIX^e siècle) » et « Ponsavodâr Srok Sambok « histoire du srok de Sambok », province de Kratie », *Chroniques royales du Cambodge (de Bañā Yāt jusqu'à la prise de Lanvaek : de 1417 à 1595). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, EFEQ, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII **, 1988, p. 7. George Cœdès décrit ainsi les chroniques familiales des fonds EFEQ : « Poṅsāvōdār Srōk Sāmbōk (P 8) d'intérêt purement local, et un Sievphou Poṅsāvōdār (P 6) qui raconte l'histoire d'une famille de mandarins, depuis le règne de Srēi Sōpār (début du XVII^e siècle) jusqu'à celui d'An Ćăn (1806- 1834) ; et qui relate, entre autres événements historiques, la rébellion d'un bākū qui déroba l'épée sacrée (milieu du XVII^e siècle). », Cœdès, George, « Études cambodgiennes », *BEFEQ*, tome XVIII, 1918, p. 16.

²⁴² L'inventaire des fonds manuscrits khmers de l'École française d'Extrême-Orient garde trace d'autres *baṅsāvātār* : « P.62, Poṅsāvādār du prince Ketsara, d'après l'inventaire d'Hanoï ancien P.49, manquant » ; et de « P. 137 à P. 139 », manquants, « Poṅsāvādār du yomrac Mèn [Men (ID : 3)], du Yothanorin Van [Vann (ID : 7)] », Bernon, Olivier de, Ang Chouléan, Jacqueline Filliozat, Mao Reasey, *État des manuscrits khmers*, Paris, EFEQ, 1996, version électronique. Pour comprendre ces pertes, notons que George Cœdès signale que ces chroniques familiales, bien qu'« extrêmement difficiles à dépister (...) présentent d'ailleurs un intérêt assez médiocre : des généalogies de fonctionnaires et des listes de chefs de pagodes sortent presque du domaine de l'histoire. On ne saurait cependant les négliger systématiquement, car elles peuvent contenir parfois des dates de règne. » Cœdès, George, « Études cambodgiennes », *art.cit.*, p. 16. D'après Cœdès, P62 n'est cependant pas une chronique familiale distincte, mais une copie de la chronique royale bien connue P58, qu'il a fait lui-même réaliser, *ibid.*, p. 22.

« fiefs ». Les historiens de l'Asie du Sud-Est ne sont pas favorables à l'emploi de cette terminologie. Plutôt que de seigneurie, on parle de maisons²⁴³, qui se transmettent la propriété d'un patrimoine tant matériel que symbolique, notamment des patrimoines fonciers et les populations dépendantes qui les exploitent²⁴⁴. Pour le XI^e siècle, Pou Saveros mentionne la pratique royale de l'octroi de bénéfice comme un mode d'intégration des territoires nouvellement conquis par l'État royal angkorien :

« (...) les inscriptions relatent aussi de fréquentes donations de terre faites par les souverains aux personnes de leur entourage. Prenons l'exemple de la célèbre inscription de Sdok Kak Thom et laissons la parole à son dernier commentateur P. Dupont : « Ici, il semble que les fondations religieuses aient été associées à l'octroi de véritables fiefs et aient conduit à la colonisation de régions dépeuplées ou habitées par des populations primitives. Le fondateur commençait par solliciter une terre, *bhūmi*, dénomination qui paraît s'appliquer à une vaste étendue de sol... Lui et ses successeurs la morcelaient ensuite en un certain nombre de *sruk*²⁴⁵ ». »

Les fondateurs ou bénéficiaires, dit encore Pou Saveros, sont appelés *tāñ*, *mratāñ*, *mratañ* et leurs territorialisations se retrouveraient encore à l'état de trace jusque dans la toponymie actuelle à travers l'élément « Tāmñ » qui compose des toponymes correspondant vraisemblablement aux terres jadis octroyées par le roi²⁴⁶. L'expression *stec trāñ* - « rois des clairières », réservée aux plus grands dignitaires du royaume, en garde également trace, puisque ce sont les chefs des maisons royales et les plus grands des gouverneurs de provinces, qui disposent de pouvoirs régaliens sur des territoires, d'où la permanence de leur qualification française « d'apanagés ».

²⁴³ Nguyễn Thế Anh, « La féodalité en Asie du Sud-Est », in Bournazel, Éric, Jean-Pierre Poly (dir.), *Les féodalités*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, p. 691. V. Macdonald, Charles, *De la hutte au palais : sociétés « à maison » en Asie du Sud-Est insulaire*, Paris, Editions du CNRS, 1987, 218 p. ; Lévi-Strauss, Claude, *Paroles données*, Paris, Plon, 1984, notamment pp. 192-199 ; *Id.*, *La voie des masques*, *op.cit.*, pp. 172-192.

²⁴⁴ Mikaelian, Grégory, « Un aperçu des traditions juridiques khmères », *art.cit.*, p. 1 ; Guérin, Mathieu, « Stratégies d'affaires, itinéraires croisés d'un négociant chinois et d'une famille de fonctionnaires cambodgiens à l'époque du Protectorat français », *Vingtième Siècle*, 2016/4, n°132, pp. 77-96 ; *Id.*, « Gens de la rizière à l'époque du protectorat français, essai d'histoire quantitative sur l'accès à la terre des paysans khmers », *Péninsule* n°64, 2012, pp. 49-80.

²⁴⁵ Lewitz (Pou), Saveros, « La toponymie khmère », *BEFEO*, tome LIII n°2, 1967, p. 407, citant Cœdès, George, Pierre Dupont, « Les stèles de Sdōk Kāk Thom, Phnom Sandak et Praḥ Vihār », *BEFEO*, tome XLIII, 1943, pp. 56-154.

²⁴⁶ Lewitz (Pou), Saveros, *ibid.*, p. 400. *tāmñ* « placer, exposer, nommer à une fonction », renverrait au vieux khmer *tāñ*, *Id.*, *Dictionnaire vieux khmer-français-anglais* (1992), Paris, L'Harmattan, 2004, p. 215.

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, la royauté a pu encourager la réminiscence de la pratique du bénéfice octroyé à ces maisons : la guerre occasionnait le dépeuplement de certains territoires, ils devaient alors être « refondés ». La royauté avait également besoin de conserver une cohésion dans le décompte de ses propres alliés et trouvait un avantage militaire à leur fixation territoriale et à leur cohérence sociale au sein de familles héritières. Pouvait-elle d'ailleurs s'y opposer, si ces dernières étaient elles-mêmes protégées par les suzerains du roi khmer ? La logique de la reproduction sociale est ici bien présente.

Le mandarinat cambodgien en tant qu'institution apparaît ainsi à Jacques Népote comme une émanation des réseaux familiaux dominants, les mandarins étant avant tout les acteurs du pouvoir social et politique des grades familles et de leurs clientèles²⁴⁷. En deçà de la noblesse de sang - parmi laquelle un candidat au trône peut s'imposer par la reconnaissance des pairs, ou par la force - Grégory Mikaelian observe que ce qu'il nomme la « noblesse de robe » est en effet constituée par ceux des mandarins qui - parvenus à devenir des officiers du roi - peuvent inscrire leur descendance dans une relation de clientèle avec lui et la noblesse de sang, par le biais du patronage des factions aristocratiques, ce qui leur assure l'accès aux offices sur plusieurs générations²⁴⁸.

La transmission lignagère des titres et des charges permet aux élites de se constituer un patrimoine foncier et un patrimoine « humain » : leurs dépendants engagés. Dès le XVII^e siècle, Grégory Mikaelian suggère ainsi un « endettement endémique » de la paysannerie consécutif à la pression des divers prélèvements de la part des officiers royaux. Pour y faire face, les populations auraient aliéné leurs patrimoines et leurs personnes : hommes et terres seraient mis en gage - engagés - notamment auprès des personnages les plus puissants dans les territoires que sont les mandarins. Cet engagement - ainsi que les nombreuses et diverses pratiques de mise en dépendance - seraient notamment décrites comme une « pratique du patronage déguisée » qui permettrait légalement aux populations d'échapper aux corvées, aux impositions et à la levée militaire. Les relations de dépendance des populations envers leurs mandarins et patrons prendraient donc notamment la forme d'une aliénation des patrimoines fonciers au

²⁴⁷ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, pp. 24-25.

²⁴⁸ Mikaelian, Grégory, « Un aperçu des traditions juridiques khmères », *art.cit.*, p. 2.

profit du mandarinat. Les terres arables deviendraient des biens marchands dont le libre droit d'usage serait de fait limité par le statut des personnes qui les exploitent et le statut foncier²⁴⁹.

Au XIX^e siècle, le roi, les princes, les mandarins disposent effectivement de terrains qui leur appartiennent en propre : certains héritiers désignés de la reine-mère Pen (décédée en 1895) puis de son fils Norodom (décédé en 1904) - après les longs attermoiements judiciaires consécutifs aux contestations de la Résidence supérieure - obtiennent la reconnaissance de certaines propriétés foncières que le protectorat n'a pas déclaré « terres de la Couronne » dans la première partie du XX^e siècle. Les termes du testament de la reine-mère laissent penser que, dans la pratique, les propriétés personnelles des apanagés - les *stec trāñ*' - et leurs domaines d'exercice sont amalgamés : au moins une partie des domaines délégués aux apanagés sont considérés comme relevant de leur maisonnée et ils peuvent en disposer, ainsi que le fait la reine-mère Pen qui se donne le droit de les léguer²⁵⁰. Il s'agissait de terres initialement concédées à l'usage propre de l'autorité de tutelle, apanagés et mandarins, au titre de leurs charges²⁵¹ et assimilées progressivement à la propriété de ceux-ci. Si une personne extérieure à la famille vient à obtenir la charge et la fonction héritée auparavant au sein de la maison, qu'importe, puisque la relation de réciprocité entre patrons et clients, patrons et engagés, instaurée avec la maison de l'ancien mandarin peut perdurer, ainsi que les termes de la dépendance personnelle et foncière qui se transmettent par le biais de l'endettement financier et moral.

²⁴⁹ Sur les engagés pour dettes - *khñum ge* -, v. chapitre 3. Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong, op.cit.*, pp. 246-249, citation p. 248.

²⁵⁰ ANC 24247, Compte-rendu de la 68^e séance du Conseil des Ministres du samedi 22 Mars 1902 ; ANC 24181, Procès-verbaux, rapports et notes de la 1^{re} séance du Conseil des Ministres du 1^{er} juin 1897 ; ANC 26060, Liste des rizières de Sre Prasa (saison des pluies) et Sre Preng (saison sèche) de l'héritage de Sa Majesté la Reine Mère au domaine royal. Perception illégale du Sre Prenke, 1877-1900. Notons qu'une affaire d'héritage en 1905 rend compte de l'amalgame entre ce qui relève - pour le protectorat - du trésor royal et ce qui relève du bien propre du prince ou du roi, concernant des bijoux donnés par le roi Norodom à son épouse, néac monéang Soum. Celle-ci aurait rendu au trésor ceux qui lui avaient été confiés « à garder » par le roi, en tant que membre du Palais, et aurait conservé comme biens personnels ceux qui lui avaient été offerts au titre de sa relation avec le souverain, mais comment distinguer ces deux catégories d'objets ? ANC 12201, Dossier de succession de Neak Moneang Sum, femme de feu S.M. Norodom (succession contestée par S.M. Sisowath et par Néang Trayany Neas Teau et Neang Anchay), 1905.

²⁵¹ « Rizières ayant appartenu à un mandarin au nom de son titre » dites *srae mukh nār*, puis « réintégrées au domaine royal », le *srae brah rājadrahs*, ANC 26060, Liste des rizières de Sre Prasa (saison des pluies) et Sre Preng (saison sèche) de l'héritage de Sa Majesté la Reine Mère au domaine royal. Perception illégale du Sre Prenke, 1877-1900.

L'État khmer de la fin de la période moyenne verrait donc la souveraineté royale concurrencée par des patrons qui dirigent son administration mais également ses territoires en tant que mandarins, chefs de maisons et de clientèles et propriétaires fonciers. En pratique, sur le plan économique, la corvée - *kaṃṇaen* - due au roi du Cambodge par ses sujets n'est que l'une des formes de travail gratuit dues par la population à ses nombreux patrons, notamment au titre de l'usure. Lorsque le patron et héritier de maison se trouve être un agent du roi, un officier pourvu de la charge d'organiser corvées et prélèvements fiscaux dans les provinces de la Couronne khmère, on observe cette confusion ou bien cet amalgame des statuts personnels et administratifs qui choquent tant les observateurs français au XIX^e siècle.

II.b) L'État à maisons et son administration.

Le *maṇḍala* invoqué comme figure organisationnelle a-t-il donc jamais été autre chose qu'une structure idéalisée construite par l'idéologie royale ? Jacques Népote utilise ainsi le terme administration entre guillemets et l'assimile à une « fiction »²⁵². Il considère alors qu'excepté une parenthèse marquante - la fameuse Cité hydraulique angkorienne - les régimes politiques cambodgiens ont plutôt pris la forme de : « principautés héréditaires, plus ou moins fédérées autour d'un principe impérial tour à tour accaparé par telle ou telle lignée²⁵³ ». Les crises dynastiques de l'État royal khmer et leurs conséquences désastreuses pour l'administration du pays au XIX^e siècle ne seraient donc pas conjoncturelles mais structurelles : les maisons royales, l'aristocratie, les mandarins s'affronteraient quotidiennement à échelle du Palais, des provinces et des territoires locaux, pour maintenir et développer le contrat social qui les associe d'une part à la royauté, d'autre part à leurs dépendants. La royauté considérerait ainsi l'effectivité du pouvoir de ses partenaires sociaux en termes de maintien de l'ordre et de productivité économique : les maisons royales, les clientèles de l'aristocratie et des officiers de la cour lui permettent une gestion déconcentrée des territoires - administrativement et militairement - et un accès aux richesses à travers la collecte des impôts.

²⁵² Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 25.

²⁵³ Népote, Jacques, *ibid.*, p. 26.

D'après les travaux de Jacques Népote, la société cambodgienne étant une société lignagère matrilineaire, une maison peut être décrite comme l'espace social créé par les relations entre une lignée utérine considérée comme aînée et les familles de ses alliés masculins considérées comme cadettes²⁵⁴. Cette maison dispose d'une clientèle : c'est-à-dire l'extension maximale d'un réseau de parenté à des groupes assimilés à des parents, par le biais de serments de fidélité ou d'adoptions²⁵⁵. Un réseau réunit ainsi des familles ayant une origine géographique commune qui se reconnaissent comme affiliées dans une « entité supra-familiale » hiérarchisée au sein de laquelle elles interagissent en s'apportant mutuellement de l'aide, de la force. Cet espace social est fondé sur les échanges matrimoniaux : les familles échangent des gendres et partagent ainsi services, biens, informations. Les maisons et leurs clientèles alliées sont des structures hiérarchiques valorisant la séniorité et la transmission : les hommes exercent des fonctions et disposent d'un statut au sein de ces groupes à travers leur degré d'affiliation à la parente la plus âgée et la plus respectée, la chef de la lignée aînée. Adhémar Leclère retranscrit comment la maison et la clientèle de Men (ID : 3) sont dépendants des relations sociales de sa grand-mère puis de son épouse avec la quatrième maison royale de la reine-mère : les qualités politiques de l'aïeule sont reconnues à sa cadette, digne héritière du réseau familial et actrice principale de la carrière de son époux²⁵⁶. Car le patronage entre les agents s'inscrit dans la hiérarchie de leurs relations. Celles-ci sont inégalitaires mais réciproques : les aînés ont préséance sur leurs cadets, qui leur doivent hommage, mais les anciens ont le devoir d'aider leurs cadets²⁵⁷. Les conditions par lesquelles un individu

²⁵⁴ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., pp. 79-83, pp. 94-98, pp. 119-121. Les lignées paternelles entrent dans la maison au titre d'alliés des ancêtres féminins. Considérer ces familles cambodgiennes à travers la notion de « maison » propre à Lévi-Strauss permet de comprendre comment filiations matrilineaire et agnatique sont employées conjointement par ses membres pour assurer sa perpétuation, d'où les débats quant à la nature du système de parenté khmer, v. Lévi-Strauss, Claude, *La voie des masques*, op.cit., pp. 172-192 et la partie IV de cette thèse.

²⁵⁵ Népote, Jacques, *ibid.*

²⁵⁶ V. les pages précédentes et chapitre 11. L'association réalisée entre la grand-mère et l'épouse pourrait laisser penser que Men a épousé une cousine.

²⁵⁷ Fuhse, Jan A., « The Meaning Structure of Social Networks », *Sociological Theory*, Vol. 27 n°1, 2009, pp. 51-73 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994, pp. 15-24 ; Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 105.

se positionne dans cet espace social - son statut, la nature de l'alliance qu'il a contractée ou dont il hérite - déterminent son degré d'interaction en dedans et en dehors de celui-ci²⁵⁸.

Ces maisons sont territorialisées, hiérarchisées et spécialisées. Les familles aînées, leurs familles alliées, leurs familiers, dépendants et obligés - leurs clientèles -, en fonction de leurs étendues géographiques et de leurs importances démographiques, sont donc hiérarchisés entre eux à travers leur capacité à maîtriser les rapports de force – à la fois entre eux, d'un territoire à l'autre, et par rapport à la famille royale -, c'est-à-dire à mettre en œuvre un réseau social qui permette de faire un lien entre la capitale et les provinces cambodgiennes. Leur hiérarchie dépend de la performance du réseau, c'est-à-dire de sa capacité à faire profiter ses membres des interactions avec le Palais et à partager le contrôle des territoires. Cette performance s'estime en fonction des titres et dignités accordés par le Palais : honorabilité, valeurs, prestige social et moral des familles dépendent donc notamment de leur relation à l'État royal, de génération en génération. Ainsi le roi règne effectivement sur les territoires en reconnaissant aux maisons et à leurs clientèles un statut au sein du *rājākār*, l'administration quotidienne du royaume : les représentants des chefs des maisons sont titrés et disposent de fonctions au sein du gouvernement royal. Ils reconnaissent en retour une légitimité dynastique au souverain dont ils font respecter la loi²⁵⁹.

Car, si le roi et les princes épousent des femmes de sang royal ou princier (demi-sœurs, cousines), ils prennent également pour femmes les héritières des maisons roturières les plus puissantes. Représentantes de leurs réseaux au sein du Palais, ces reines et épouses roturières sont parfois titrées et cette intégration à la hiérarchie des honneurs du gynécée participe à la stratification de leurs réseaux. Les mères des rois Ang Eng (r.1774-1797), Ang Chan (1791-1834), Ang Em (1794-1845), Ang Duong (1796-1860), Norodom (1834-1904), Sisowath (1840-1927) et Monivong (1876-1941) sont ainsi « d'origines mandarinales », ainsi que de douze à treize des trente-huit épouses connues du roi Norodom. Norodom épouse au moins l'une des épouses de son père, la reine Nuon, fille d'un ministre d'Ang

²⁵⁸ Hilgers, Tina, « Clientelism and conceptual stretching: differentiating among concepts and among analytical levels », *Theory and Society*, Vol. 40 n°5, September 2011, pp. 567-588 ; Bourdieu, Pierre, « Espace social et genèse des « classes », *art.cit.*

²⁵⁹ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, p. 19 et chapitre 7 ; Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, pp. 120-121.

Duong ; il épouse également d'autres filles des mandarins de son père, comme Yèm, Tat, Soum et Phâyam ; et plusieurs filles de ses propres ministres, comme Khlip²⁶⁰. Les rapports de force entre réseaux déterminent alors l'ordre de la succession puisque la famille maternelle et la clientèle d'un prince défendent ses droits au trône contre les autres membres de la famille royale. La reine-mère roturière Ros (décédée en 1869) défendit ainsi les droits à la couronne de son fils Ang Duong dans les années 1840-1850 et de son petit-fils Norodom dans les années 1860. Les filles de mandarins et épouses d'Ang Duong Pen (décédée en 1895) - mère de Norodom - et Khan - mère de son demi-frère Si Votha - défendirent chacune leur fils dans la course au trône entre les années 1860 et 1880²⁶¹.

Au sein des territoires mais également au service du souverain, ces maisons matrilineaires et leurs clientèles sont spécialisés. Ces spécialisations peuvent être d'ordre fonctionnel, en termes de compétences sociales, territoriales ou techniques : les charges demandant un savoir-faire pratique sont ainsi associées à des familles de spécialistes²⁶². Mais ces spécialisations sont surtout d'ordre structurel, c'est-à-dire que ces familles sont catégorisées en fonction des formes d'alliances qu'elles perpétuent au sein de la famille royale : leurs aïeules puis leurs héritières ont-elles été des reines ? des épouses titrées ? ont-elles été la mère d'un candidat au trône²⁶³ ?

La royauté a donc intérêt à entretenir une certaine compétition entre les différents réseaux de pouvoir pour parvenir d'une part à les maîtriser, d'autre part à en obtenir les meilleurs services. À la suite de Jacque Népote, la royauté khmère peut être décrite comme une lignée héritière ayant pris le pas sur les

²⁶⁰ Confrontation des données issues de Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit. ; Corfield, Justin, *The Royal Family of Cambodia*, Victoria, Khmer Language and Culture Centre, 1993, 135 p. et Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi du Cambodge », *l'Ethnographie*, 15 octobre 1913, pp. 42-76. V. leurs biographies au chapitre 2.

²⁶¹ Corfield, Justin, *The Royal family*, op.cit., pp. 23-24 ; Khin, Sok, « Quelques documents khmers relatifs aux relations entre le Cambodge et l'Annam en 1843 », *BEFEO*, tome LXXIV, 1985, pp. 403-421 ; Leclère Adhémar, *Histoire du Cambodge*, op.cit., p. 448 ; Id., « La cour d'un roi », art.cit., p. 46. V. pages suivantes et chapitre 2.

²⁶² Arts de la guerre, théâtre et éléphanterie par exemple, v. Antelme, Michel, Men Rath Sambath, « Note sur l'éléphanterie royale : à propos du terme *camlañ* en khmer et en siamois », *Péninsule* n° 69, 2014/2, pp. 183-235 ; Khoury, Stéphanie, « De rituel local à patrimoine national, réflexions sur l'expression rurale d'un théâtre au Cambodge », *Moussons* n°30, 2017/2, pp. 111-129 ; Id., « La pratique des rites théâtraux comme vecteur de transmission d'un passé collectif dans l'espace rural cambodgien », *Péninsule* n°73, 2016/2, pp. 25-51 ; Mikaelian, Grégory, « Une 'révolution militaire' au pays khmer ? Note sur l'artillerie post-angkorienne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Udaya* n°10, 2009, pp. 57-134.

²⁶³ « Le système de parenté royal et le système de parenté populaire constituent les deux moitiés inversées d'un ensemble qui englobe toute la société » : Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., pp. 15-24, citation p. 16 ; Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., pp. 188-190, p. 195 ; Leclère, Adhémar *Cambodge, le roi*, op.cit., pp. 10-17.

autres forces en présence. Nous pouvons considérer que l'État royal khmer est l'émanation des pratiques d'alliance matrimoniale et d'association clientélaire, entre les membres de l'élite sociale, en vue de gouverner le pays. Les luttes d'influence entre les différents réseaux de pouvoir conduisent dès lors à des révolutions de palais - lors des renversements successifs des tenants de l'autorité - puis à des phénomènes de restauration, lorsqu'une lignée (re)construit son emprise sur le pays. Les clients mesurent l'opportunité de rejoindre ou non un patron en fonction des opportunités que celui-ci leur apporte. Leur ralliement est le signe d'un bouleversement socio-économique qui peut conduire à, ou est produit par, un renversement politique. On assiste donc non pas à une crise ponctuelle aux XVIII^e et XIX^e siècles, mais à la perpétuation d'un cycle²⁶⁴.

La crise dynastique de l'État royal, du XVIII^e au début du XIX^e siècle, serait alors une période durant laquelle, aucune lignée cambodgienne ne parvenant à prendre le pas sur les autres, même un État lignager réduit à sa plus simple expression ne se constitue pas²⁶⁵. Les orientalistes et les historiens nous décrivent ainsi une société clivée, nucléarisée, une administration réduite à la prédation généralisée et un État vassalisé par le Siam et par ce qui devient le Viêt Nam, tant au niveau du patronage des investitures royales que dans le contrôle délégué des territoires. Les clientèles aristocratiques sont les acteurs majeurs des guerres dans la péninsule dès la fin du XVII^e siècle. En effet, ces réseaux de parenté contribuent aux équilibres régionaux à travers leurs emprises territoriales et leur politique maritale. Une maison défendue par une clientèle puissante est susceptible de s'associer tant à la famille royale khmère qu'à la famille royale siamoise ou aux forces politiques vietnamiennes : le contrôle des zones frontières se traduisant dans les faits par des systèmes de double voire triple vassalités combinées. La maison, qui se trouve alors au centre des relations dynastiques, agit par là-même en tant que puissance politique internationale²⁶⁶. À l'Ouest du pays khmer se forme ainsi le fief ou seigneurie de la lignée Baen Aphaiwong, maison vassale tant du Siam que de la cour cambodgienne, qui constitue alors son

²⁶⁴ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, pp. 265-298 ; Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, pp. 32-33.

²⁶⁵ Mikaelian, Grégory, *ibid.*, pp. 295-312.

²⁶⁶ Cette « internationalisation » passe notamment par l'association des clans matrilineaires avec les réseaux commerçants étrangers au XVII^e siècle : Mikaelian, Grégory, *ibid.*, pp. 251-263, pp. 286-289 ; Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, pp. 109-110.

« gouvernorat » et se transmet un « royaume » héréditaire²⁶⁷, maison-État dans l'État royal de 1795 à 1907.

II.c) Les *kamlāṃṇ*, l'institutionnalisation des clientèles au XIX^e siècle.

« Chacun des grands mandarins de Phnom Penh entretient dans sa maison un certain nombre de clients ou plutôt de familiers, ses [*kūn kmuoy*] qui sont sous sa protection exempts d'impôts et de corvées quant (*sic*) ils ont été admis, sur leur demande, à faire partie de sa maison ; mais une autre coutume qui semble une extension du principe des clients donne à tous sujets cambodgien (*sic*) le droit de se faire inscrire dans le [*pañjī*] (catalogue de la population ou d'impôt) comme vassal de tel grand mandarin qu'il lui plaît de choisir sans avoir besoin de solliciter pour cela l'autorisation du patron qu'il se choisit sans que cette protection qu'il invoque entraîne pour lui aucune obligation vis-à-vis du grand mandarin. Sans que personne enfin ait jamais bien su en quoi doit consister cette protection. Le nombre de ceux qui ne profitent pas de cette faculté est infiniment petit, et l'on peut presque dire que tout sujet cambodgien, sans distinction de province, appartient, au titre que nous venons d'indiquer, à l'un des grands dignitaires de la couronne. L'ensemble des vassaux de ce genre, appartenant dans les différentes provinces à un mandarin de la cour forme ce qu'on appelle le [*kamlāṃṇ*] de ce mandarin. Ainsi l'on dit [*rās kamlāṃṇ kraḷāhom*] ; [*rās kamlāṃṇ lok vāṃṇ*] ... pour désigner respectivement les contingents du *kraḷāhom* du *lok vāṃṇ*... et cette distinction de divers [*kamlāṃṇ*] est encore assez fortement enracinée dans les habitudes du pays pour que le roi se voie forcé de l'invoquer dans certains cas et de faire opérer les levées par les mandarins suzerains eux-même (*sic*) pour se procurer par exemple, des hommes²⁶⁸. »

Pour Gustave Janneau, le clientélisme dans le Cambodge du XIX^e siècle prend deux formes : tout d'abord, la relation d'intimité qui associe certains individus à la maisonnée d'un grand personnage de

²⁶⁷ Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang (XVIII^e-XXI^e siècle) : du régent Bèn de Battambang à la famille Aphaiwong du Siam », *Péninsule* n°68, 2014/1, pp. 9-103 ; Khin, Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam*, *op.cit.* ; Yang, Sam, « Battambang as a tributary State, religion and society », in Sorn, Samnang (dir.), *La Khmérologie, connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge*, conférence internationale des Khmer Studies, 26-30 août 1996, Phnom Penh, Royal University of Phnom Penh, Sophia University, 1998, pp. 230-256 ; Chhuong Tauch, *Battambang during the time of the lord governor*, Phnom Penh, CEDOREK, 1994, 143 p. ; Chandler, David, *Cambodia before the French*, *op.cit.*

²⁶⁸ Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne*, *op.cit.*, p. 35. Nous indiquons entre crochets l'orthographe khmère translittérée plutôt que la transcription réalisée par Janneau.

l'État. Ces « familiers » sont associés à la famille de ce personnage : on les appelle « enfants - neveux » *kūn kmuoy*. L'expression *kmuoy*, « neveu », sert effectivement à intégrer au groupe - et notamment à la maison royale - des étrangers, dans de nombreux contextes - politique, administratif et militaire - à travers le vocabulaire de la parenté²⁶⁹. D'après Jacques Népote, l'expression *kmuoy* assimile ces étrangers aux descendants de la sœur cadette, soit aux héritiers d'une même grand-mère en lignée utérine, à l'origine même de la maison. Cette expression sous-entend que les relations de réciprocité au sein de la maison sont étendues à ces « familiers », en tant que cadets certes, mais métaphoriquement de même sang²⁷⁰. Dans une autre traduction possible, *kūn kmuoy* voudrait dire « ni enfant, ni neveu », l'accolement des deux termes les opposant l'un à l'autre. Le lien instauré entre les personnes est impossible à décrire puisqu'il s'inscrit en dehors des relations de parenté et donc de la communauté : ils ne sont ni des parents consanguins, ni des parents par alliance, mais ce sont des cadets, des subalternes avec qui on entretient « comme » une filiation²⁷¹. Nous observons ici la description de la clientèle telle que nous l'avons définie précédemment dans ce chapitre : l'extension maximale des relations de parenté réelles ou métaphoriques entre une lignée aînée matrilineaire, ses familles alliées cadettes, ses familiers, dépendants et obligés²⁷².

D'autre part, d'après Gustave Janneau, les mandarins disposent - outre ces « familiers » - d'un *kamlāṃṇ*, c'est-à-dire d'un « contingent » de clients qui les ont désignés comme « suzerains ». Dérivation du nom et adjectif *khlāṃṇ*, « fort, puissant », le nom *kamlāṃṇ* « force, vigueur, puissance » pourrait être traduit par « réunion de forces » tant morales que physiques²⁷³. Il prend le sens « d'aide » dans les expressions

²⁶⁹ Mikaelian, Grégory, « Le souverain des Kambujā, ses neveux jōraï, ses dépendants kuoy et pear. Un aperçu de la double légitimation du pouvoir dans le Cambodge du XVII^e siècle. », *Péninsule* n°71, 2015/2, pp. 35-76 ; Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, notamment pp. 78-79, p. 110.

²⁷⁰ Népote, Jacques, *ibid.*

²⁷¹ Commentaire de M. Nuon Dara, linguiste de l'Université Royale des Beaux-arts, dans le cadre de notre intervention « Les manuscrits khmers de l'École française d'Extrême-Orient P. Camb. Paris 225 », séminaire général du Centre Asie du Sud-Est, *Langue, histoire et sources textuelles du Cambodge ancien et moderne*, Éric Bourdonneau, Grégory Mikaelian, Joseph Thach, EHESS, INALCO, 17 mai 2019 ; Népote, Jacques, *ibid.*

²⁷² L'exemple type est la relation qui associe l'héroïne et narratrice du roman de Roland Meyer, Saramani, avec le ministre Um (ID : 8), qu'elle appelle son « grand-oncle » et dont elle est donc la « petite-nièce » : la famille de Saramani est logée par le ministre « dans le parc » de sa propre habitation. Saramani entre dans la maisonnée d'Um en tant qu'élève danseuse et son père est recommandé à un poste au Palais, Meyer, Roland, *Saramani, danseuse khmère*, (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997, tome I *Au pays des grands fleuves*, p. 100 ; tome II *Le Palais des quatre faces*, pp. 68-77. V. l'exemple du prince Sathavong (ID : 44) au chapitre 8.

²⁷³ V. Pou, Saveros, « La dérivation en cambodgien moderne », « Quelques cas complexes de dérivation en cambodgien », in *Choix d'articles*, *op.cit.*, pp. 21-41, pp. 57-67.

juoy kamlāṃṇ, « apporter de l'aide, soutenir » et *oy kamlāṃṇ* « fournir de l'aide, transmettre de la force »²⁷⁴. Le peuple, *rās*, désigne à l'administration un « chef de force » ou « suzerain » - *me kamlāṃṇ*, par exemple le « ministre de la batellerie », le *kraḷāhom*, qui peut se trouver responsable de l'enrôlement de ses clients, sa « force », dans l'armée royale par exemple.

D'après Gustave Janneau, l'ensemble de la population khmère se trouve intégrée comme « familiers » ou comme « forces » - à des clientèles mandarinales, ainsi que les codes de morale des XVI^e-XVII^e siècles le suggèrent quant à la pratique sociale du patronage. Gustave Janneau considère la pratique du *kamlāṃṇ* comme une ancienne « coutume » : le vocable lui-même est cependant inconnu dans les textes du XVI^e au XVII^e siècle et ne semble apparaître qu'au XVIII^e siècle²⁷⁵. L'usage significatif qui en est fait au XIX^e siècle témoignerait donc de l'institutionnalisation des processus clientélares infra-étatiques antérieurs. D'après Gustave Janneau, ni la protection offerte par un patron de *kamlāṃṇ* à ses clients ni les services dus par ces derniers ne sont clairement définis. Remarquons que l'expression elle-même, si elle est évocatrice des objectifs d'un tel regroupement - le rapport de forces - en termes métonymiques, n'a pas pour origine le vocabulaire de la parenté, comme l'expression *kūn kmuoy*. Ce serait une innovation dans l'expression des identités du champ social, puisque la seule véritable communauté au sens khmer est la famille.

Le terme renverrait à une opération de « fabrication d'un lien contractuel et juré, une sur-garantie de la réciprocité de la relation », ce que Jacques Népote appelle un « retissage ». Ce « retissage » des garanties de la réciprocité est d'après lui une opération « orthopédique » pour pallier au handicap fondamental de ce genre de relations extra-familiales : en-dehors des liens du sang ou de l'alliance par le recours à la métaphore à ces derniers (comme dans le cas des *kūn kmuoy*), la méfiance envers l'étranger est la règle. Le terme *kamlāṃṇ* serait de ce fait un « retissage » destiné à contenir et exorciser l'agressivité inhérente aux relations sociales entre les différentes maisons clientélares, dans un contexte historique bien

²⁷⁴ Notamment transmission de force au « sens magique, donner de sa force à quelqu'un d'épuisé », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, op.cit., tome I, pp. 34-35.

²⁷⁵ Communication personnelle de M. Grégory Mikaelian, 20/05/2019, sous réserve d'inventaire. Le vocable lui-même est employé à deux reprises dans l'inscription moderne d'Angkor n°38 du début du XVIII^e siècle et est traduite par Pou Saveros au sens du collectif comme « clientèle d'une personne de marque » et du partitif par « serviteur », Pou, Saveros, « Inscriptions modernes d'Angkor 34 et 38 », *BEFEO*, CXII, 1975, p. 321, 323.

particulier, celui de l'écroulement de l'État royal durant la basse époque moyenne, du XVIII^e au XIX^e siècle. L'expression reconnaît la valeur de cette agressivité : la conquête de la puissance, mais tend à en donner une représentation positive : l'aide, le soutien en cas de conflit. Cette opération de « retissage » de la violence clientélaire veut tendre à l'expression d'une solidarité extra-familiale. Elle est donc le produit d'une médiation extérieure aux clientèles elles-mêmes qui disposaient jusqu'alors d'autres méthodes d'association, par le biais de la métaphore familiale²⁷⁶.

Or au XIX^e siècle, le bureau des rôles du Palais, le *suorstī*, établit effectivement des listes de *kamlāṃṇ* par province et par chef de force : le *kamlāṃṇ* est alors devenu une catégorie d'usage de l'administration khmère²⁷⁷. Tous les trois ans, d'après le « ministre de la guerre » Mey (ID : 4) en 1897, durant la procédure du *poek smăgr* - le recensement des volontaires (à cet enrôlement) -, les chefs de « forces » se jaugent au nombre des inscrits qui se déclarent appartenir à leur *kamlāṃṇ* sur les registres de la population et de l'impôt, les *pañjī*²⁷⁸. Si Gustave Janneau considère en 1870 que l'administration khmère n'est plus à même de réaliser ces opérations de recensement et n'actualise plus les *pañjī*, force est de constater que des listes de *kamlāṃṇ* de la province de Lañvaek (Longvek) des années 1880 nous sont parvenues. Celles-ci rendent au moins compte de la reprise de l'enregistrement des opérations fiscales sous le règne du roi Norodom, et d'une forme d'institutionnalisation des opérations d'affiliation clientélaire au cours de la décennie c.1870-1879/1882. Les archives du clientélisme au XIX^e siècle sont ainsi parmi les rares documents de la pratique qui attestent aujourd'hui des usages de l'administration khmère avant 1890.

Dans les listes de clientèles des années 1880 conservées par l'École française d'Extrême-Orient, des *mcās* ' « seigneurs » et des *me* ou *nāy* « patrons » sont associés dans un même *kamlāṃṇ* qui se trouve

²⁷⁶ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., pp. 28-33, citations pp. 30-31.

²⁷⁷ École française d'Extrême-Orient, manuscrits khmers sur papier, P. Camb. Paris 225, sept fascicules et feuilles libres, c.1879-1882.

²⁷⁸ Mey est alors okhna rottanac thibet, faisant fonction de ministre de la guerre : « Tous les trois ans, des achnhaluong se rendaient dans les provinces pour inscrire les déclarations des habitants afin de savoir de qui ils voulaient être clients, cette opération est appelée Boc Smac. » traduction originale du texte khmer, Compte-rendu de la 10^e séance du Conseil des Ministres du 27 décembre 1897, ANC 32300, Comptes-rendus des séances 1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898. Texte original khmer non corrigé : « *knumṇ 3 nnaṃ mān anjñā luon dau knumṇ khaet poek śmāk' maḍaṇ nīn pān tīn jā jhmoh nā* [chjoe ou chāhoe pour jroes ?] *pāñjīr nau nīn nā nā* », ANC 24190, Procès-verbaux, rapports et notes de la 10^e séance du 27 décembre 1897 du Conseil des Ministres.

donc de fait défini comme une faction aristocratique ou mandarinale : une hiérarchie d'acteurs sous la tutelle d'un aristocrate ou d'un apanagé. Dans les listes de Longvek, le *mcās* ' (Ang Duong) Nupparot (1853-1891) frère cadet de Norodom, célèbre pour sa copie des chroniques royale en 1878²⁷⁹, ou le fils aîné de Norodom, Norodom Hassakan (1858-1888) sont clairement identifiés. En 1897, Mey (ID : 4) mentionne les listes de *kamlāṃṇ* des « femmes du Palais », les clients des épouses royales et des princesses²⁸⁰. Parmi ces *mcās* ' féminines à Longvek, Norodom Kossama (1858- ?), fille du roi Norodom et épouse d'(Ang Duong) Nupparot, mais citée à part de son époux et donc comme une *me kamlāṃṇ* à part entière.

Gustave Janneau et Étienne Aymonier font référence au rôle militaire des *kamlāṃṇ* : Janneau traduit le terme par « contingent », soit la suite armée des grands personnages de l'État²⁸¹. Les listes de clientèles datées des années 1880 conservées à l'EFEO permettent d'observer les nombreux intermédiaires qui composent la hiérarchie d'un *kamlāṃṇ*, soit la chaîne du commandement et sa structuration en cas de mobilisation. Cette mobilisation peut se faire au service du roi, si le chef de *kamlāṃṇ* l'ordonne. Elle peut donc également servir le chef de *kamlāṃṇ* en dehors des guerres royales, au cours de révolutions de palais par exemple, au profit des épouses royales et des princes de sang, lorsqu'ils s'opposent les uns aux autres pour le trône.

En termes fiscaux, l'évolution du rôle du patron de *kamlāṃṇ* et son institutionnalisation peuvent être décrites à partir de la comparaison des pages de Gustave Janneau en 1870 et celles d'Étienne Aymonier en 1900. Le premier évoque encore comment les populations se réfugient chez leurs patrons durant les opérations de collecte et comment les mandarins percepteurs doivent en passer par le roi pour obtenir des patrons qu'ils « rendent » - *cek* - leurs clients à l'administration²⁸². Le second décrit quant à lui le chef de clientèle comme un rouage de l'administration fiscale : il collecte les taxes de ses *kamlāṃṇ* - en

²⁷⁹ Vickery, Michael, « Cambodia after Angkor, the chronicular evidence from the fourteenth to the sixteenth centuries », PdD in History, Yale University, 1977, pp. 31-32.

²⁸⁰ Orthographe khmère originale non corrigée : « *knumṇ rājār khmae poek iy manus' dāṃṇ ḥājḥ* [*chjoe* ou *chḍhoe* pour *jroes* ?] *pāñjīr nau jā kumṇāṃṇ srīy noḥ* » « dans le royaume khmer, on autorise tous les habitants à [*choisir*] d'être sur / de se faire inscrire sur les listes de *kamlāṃṇ* de ces femmes là (du Palais) », ANC 24190, Procès-verbaux, rapports et notes de la 10^e séance du 27 décembre 1897 du Conseil des Ministres. V. chapitre 2.

²⁸¹ Aymonier, Étienne, *Le Cambodge*, *op.cit.* p. 74 ; Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne*, *op.cit.*, p. 35.

²⁸² Janneau, Gustave, *ibid.*, p. 35.

l'occurrence le produit du rachat des corvées - taxes sur lesquelles il percevait une part - ainsi que les agents percepteurs - *ājñā luon* - ou le *cauhvāy* sur les autres impôts²⁸³. D'après Étienne Aymonier enfin, en 1900, en plus d'être une catégorie d'usage de l'enrôlement militaire et de la fiscalité, le *kamlāṃṇ* est considéré comme une communauté. La justice reconnaît non seulement au chef de « force » la possibilité de représenter, soutenir ou tester en faveur de ses clients mais prescrit de plus que « ceux-ci ne doivent pas être jugés à son insu »²⁸⁴.

En termes de pratique sociale, remarquons que l'expression *poek smāgr* - qui rend compte du processus d'inscription sur les listes de corvéables au XIX^e siècle - sous-tend pour ceux qui l'emploient et la traduisent en 1897 l'idée d'un libre choix laissé aux populations de s'affilier à la « force » d'un grand personnage²⁸⁵. D'après la description de la royauté idéale au XVII^e siècle réalisée par Grégory Mikaelian à partir des sources juridiques, les engagés pour dette étaient effectivement laissés libres de changer de patron en fonction de leurs besoins. Ils y étaient même encouragés par la législation qui tendait à faciliter la rupture de « contrat » de dette au profit des dépendants, pour limiter justement le pouvoir militaire des patrons²⁸⁶. Les listes conservées à l'EFEO laissent également penser que les relations de clientèle peuvent être à la fois combinatoires et ponctuelles : les clients d'un *me kamlāṃṇ* peuvent s'en défaire au profit de l'un de ses subalternes - hiérarchiquement plus proches d'eux, ou d'un autre chef de « force »²⁸⁷. Ces combinaisons permettent aux clients de jouer un chef contre un autre, voire de changer radicalement d'alliances.

La royauté khmère utilise donc peut-être la notion de *kamlāṃṇ* pour pacifier ses relations avec les factions aristocratiques et limiter les conflits entre leurs différentes clientèles. Elle reconnaît à ces chefs de clientèle une prééminence sociale et utilise leur ascendant sur les populations pour obtenir d'eux des services. En reconnaissant une valeur morale et légale au processus de patronage, elle promeut la défense des justiciables face à ses propres mandarins, dont les pratiques de corruption donnent une réputation

²⁸³ Aymonier, Étienne, *Le Cambodge*, *op.cit.* p. 74.

²⁸⁴ Aymonier, Étienne, *Le Cambodge*, *op.cit.* p. 74.

²⁸⁵ Compte-rendu de la 10^e séance du Conseil des Ministres du 27 décembre 1897, ANC 32300, Comptes-rendus des séances 1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898.

²⁸⁶ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, pp. 246-251.

²⁸⁷ EFEO, manuscrits khmers sur papier, P. Camb Paris 225, sept fascicules et feuilles libres, c. 1879-1882.

exécration aux tribunaux qui relèvent pourtant de la souveraineté royale, ainsi que le donne à voir « l'édit de nomination » étudié précédemment²⁸⁸. La royauté utilise donc les ressources sociales des clientèles pour pacifier les relations dans la sphère politique et sociale : elle encourage un clientélisme normalisé qui participe des besoins du *rājakār* et reconnaît un processus de contre-pouvoir ou du moins de défense des justiciables dans ses tribunaux. En échange, les populations sont incitées progressivement à payer leurs impôts et à participer aux corvées royales par leurs propres *me kamlāṃṇ*.

III. Une renaissance de l'État royal à la fin de l'époque moyenne ?

Grâce à la reprise des opérations fiscales au XIX^e siècle et à la notion de *kamlāṃṇ*, l'État royal se donnerait donc les moyens de connaître et de mémoriser les clientèles aristocratiques : elle introduirait une lisibilité dans le processus clientélaire, lui assignerait éventuellement une durabilité et comme nous l'avons vu d'après Étienne Aymonier, une fonctionnalité dans l'administration du pays. Le *maṇḍala* politique idéal se perpétue donc dans l'idéologie royale puisqu'il s'incarne dans l'ordre social : les relations d'alliance lignagères et clientélares structurent les maisons royales. Le *kamlāṃṇ* n'est pas la seule modalité de la réforme employée par les rois du XIX^e siècle pour restaurer leur autorité sur l'administration quotidienne du royaume. Mais plusieurs de ces réformes auraient en commun de promouvoir de nouvelles formes d'interactions entre le Palais et ses officiers.

Le Palais royal s'emploierait ainsi à renforcer son contrôle sur l'aristocratie et le mandarinat en interrompant les transmissions lignagères de fonctions mandarinales et en promouvant la vente de charges. Les observateurs européens du XIX^e siècle et les historiens considèrent que la vente des charges mandarinales est l'un des signes manifestes de la dilution du pouvoir royal au XIX^e siècle²⁸⁹. Cependant,

²⁸⁸ V. surtout Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, op.cit., pp. 238-240.

²⁸⁹ Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, op.cit., pp. 102-106 ; Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, op.cit., pp. 17-33.

le roi insiste alors sur le caractère temporaire des fonctions attribuées par le Palais qui peuvent, certes, encore se transmettre dans une famille, mais toujours selon le bon vouloir du roi à qui les mandarins paient un droit d'exercice. Le roi Ang Duong légifère ainsi sur les rangs attribués aux membres de la famille royale, en insistant sur sa capacité à élever, et donc également abaisser, les représentantes de ces maisons et clientèles à sa cour, ses épouses. Son héritier Norodom développe véritablement la logique de l'affermage des charges mandarinales. Les maisons mandarinales se trouvent alors en concurrence afin de trouver des ressources monétaires pour obtenir ces charges. Norodom valorise également des intervenants étrangers dans ses pratiques financières - et surtout fiscales - et limite donc l'emprise économique - et notamment foncière - des seuls princes et mandarins. Les logiques sociales propres à la hiérarchisation des maisons et à leurs clientèles sont donc des leviers utilisés par les rois du XIX^e siècle pour reprendre en main le gouvernement du pays.

III.a) La reprise en main du royaume khmer au XIX^e siècle.

Dans le système des maisons royales, le roi est le premier des maîtres de maisons. *Primus inter pares*, c'est-à-dire ses frères, demi-frères et cousins aristocrates, il se doit d'entretenir son propre réseau d'alliances et de satisfaire sa maison dont la puissance conditionne sa capacité à se saisir de son héritage royal face à ses pairs et ainsi démontrer sa légitimité à régner en tant que « seigneur roi » - « celui qui est le maître » *anak jā amcās*²⁹⁰. Soutenu par la force expéditionnaire siamoise, c'est en tant que chef de guerre, chef de maison et de clientèles que le roi Ang Duong s'est imposé sur le trône cambodgien. Tous les auteurs s'accordent à reconnaître son règne (c.1848-1860) comme celui d'une brusque réforme de cet État royal khmer dont ils peinent cependant à décrire la forme et la substance en termes de contrôle de la base de la population. Décrite comme une renaissance littéraire (traduction et adaptation de la littérature de cour siamoise), artistique (danse de cour), culturelle (floraison de monastères à la capitale), juridique (réforme des codes) et institutionnelle (appointements d'une nouvelle hiérarchie de dignitaires), elle serait aussi une réforme des liens de patronages.

²⁹⁰ Pou Saveros *Guirlandes de cpāp* ', *op.cit.*, tome I, p. 15.

Dans le cadre des guerres régionales et des conflits aristocratiques qui émaillent l'époque moyenne, la puissance des rois et des princes se mesure à leur capacité à mobiliser des clientèles à leur profit. Leur chance de gouverner peut de même se comprendre à la mesure des rétributions qu'ils offrent à leurs soutiens. Les clients d'un prince auront ainsi intérêt à mesurer l'opportunité de rester dans son camp plutôt qu'à se soumettre à ses ennemis en cas de retournement d'alliance, et notamment à proposer leurs services à un autre prince en renonçant aux liens entretenus avec le précédent. La dynamique mandalaïque veut que chacune des cours secondaires obéisse au pôle principal qui s'effrite alors et se recompose lorsque l'une des cours prend l'ascendant sur les autres. Lorsqu'un prince devient roi, on peut considérer que ses clientèles prennent un ascendant social sur les clientèles des autres princes et grands mandarins. La réputation d'un souverain tient alors autant à sa capacité à produire et entretenir un discours quant à sa légitimité au trône qu'au pouvoir de nuisance des clientèles frustrées du pouvoir par son élection. Certaines lignées royales - toujours selon la description de Népote - ont ainsi utilisé les symboliques d'un imaginaire politique propres à leur assurer le contrôle du territoire khmer.

Ashley Thompson et Grégory Mikaelian considèrent, chacun à leurs manières, la relative continuité - dans la mesure de leurs réactualisations - de cet imaginaire politique à travers les symboles de la représentation du pouvoir et sa définition à différentes époques au cours de l'époque moyenne. Grégory Mikaelian décrit ainsi comment des éléments de légitimation dynastique ont été successivement réemployés depuis la période angkorienne jusqu'au XVII^e siècle, dans le cadre de programmes de « réformes » - notamment administratives - de l'État. On peut alors considérer les efforts de légitimation de la figure souveraine et de centralisation de son administration, entre Angkor, le royaume de Longvek au XVI^e siècle et la royauté d'Oudong au XVII^e siècle comme autant de tentatives de « renaissances royales »²⁹¹. Grégory Mikaelian décrit ainsi Longvek comme « un des grands centres politiques concurrents d'Ayuthia » et la royauté d'Oudong comme un « cadre politique et culturel dynamique »²⁹². Il étudie notamment comment certains de ces programmes de réformes passent par la transmission, la conservation, la réécriture et la diffusion des codes de lois. Si nous relisons ces citations au travers de la

²⁹¹ Mikaelian, Grégory, « Des sources lacunaires de l'histoire à l'histoire complexifiée des sources. Éléments pour une histoire des renaissances khmères (c. XIV^e- c. XVIII^e siècles) », *Péninsule* n°65, 2012/2, pp. 259-304.

²⁹² Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, pp. 15-16.

définition de l'État royal par Jacque Népote, nous pouvons considérer que la lignée d'Ang Duong est parvenue à s'imposer comme l'héritière des dynasties royales précédentes et a été en mesure de s'affirmer comme une puissance politique internationale grâce à un programme de réforme étatique.

La description du règne d'Ang Duong se fonde ainsi sur la représentation traditionnelle du roi khmer à la haute époque moyenne : il se trouve au centre du monde, tandis que sa cour et ses *mantrī* l'assistent. L'obéissance qui est due au roi est incarnée par la prosternation devant ce « seigneur de la terre » *kamrataeñ* ou *gamtaeñ phdai krom*²⁹³, prosternation qui choqua tant les observateurs français du XIX^e siècle²⁹⁴. Le roi est donc à l'origine de la formulation de la loi dont il est le garant. Ses prérogatives sont le contrôle de la justice sur ses terres, qu'il peut distribuer pour les administrer à ses *mantrī*, c'est-à-dire ceux qui sont jugés dignes de l'assister, et la diffusion des codes juridiques rédigés par ses légistes. Son pouvoir est légitimé dans la perspective bouddhiste par la notion de karma²⁹⁵. Le roi est un *anak mān puny* : un « être de mérites » dont la vie présente reflète les bénéfices accumulés dans des existences antérieures. Ce patrimoine karmique est un héritage terrestre de puissances spirituelles et supranaturelles. Être de mérites, le roi se doit d'être un symbole de vertu qui contribue au respect des équilibres mondains et ultra-mondains par l'usage de ce patrimoine supérieur. Il exerce le pouvoir au nom de son statut de *dharmarājā*, celui qui contribue à l'équilibre du monde ou « roi de justice » « premier méritant du royaume, et est à ce titre en droit de rétribuer les mérites de ses sujets²⁹⁶ ».

III.b) Ang Duong, roi d'un nouvel âge d'or ?

Ang Duong (r.1848-1860) est ainsi décrit comme un roi « législateur » par excellence qui semble avoir œuvré à la centralisation de la société cambodgienne autour du pôle royal. Il est souvent représenté comme un tenant de la vertu bouddhique, condamnant la consommation d'alcool et d'opium, la chasse

²⁹³ Pou Saveros *Guirlandes de cpāp'*, *op.cit.*, tome I, p. 15.

²⁹⁴ Adhémar Leclère, à peine arrivé à Phnom Penh en 1886, décrit ainsi une procession royale : « couchés dans la poussière, plus de deux cents Cambodgiens (...) vautreés dans des poses les plus bizarres, ils attendaient le roi qui devait passer » cité par Mikaelian, Grégory, *Un partage au Cambodge, biographie d'Adhémar Leclère suivie de l'inventaire du fonds Adhémar Leclère*, Alençon, Paris, Médiathèque de la communauté urbaine d'Alençon, Association Péninsule, 2011, p. 52.

²⁹⁵ Khmer : *kamm*.

²⁹⁶ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, p. 19.

et la brutalité contre les animaux. Il patronna la réhabilitation de temples et fit rouvrir des écoles dans les monastères, rétablissant l'ordre après la crise dynastique des XVIII^e et début XIX^e siècles²⁹⁷. Pratiquant la méditation et le chant liturgique, il aurait préparé lui-même la nourriture offerte aux moines²⁹⁸. Ang Duong est également décrit comme un roi « auteur », « poète accompli » œuvrant à l'affirmation de sa légitimité dynastique à travers la reprise de la chronique royale qui vante dès lors « la renaissance culturelle » ou « l'âge d'or » de son royaume²⁹⁹.

Selon les observateurs européens, Ang Duong dispose effectivement du pouvoir de révoquer tant les charges qu'il a distribuées que de modifier les lois³⁰⁰. Il s'illustrerait ainsi durant son règne en révoquant plusieurs fois l'ensemble des charges conférées aux mandarins pour les vendre et revendre « au plus offrant ». Le khmériste Gustave Janneau prétend qu'il afferma ainsi la charge d'« obbarach, premier prince de la famille royale³⁰¹ ». En ordonnant la révision des codes juridiques et en promulguant de nouvelles lois, notamment concernant la hiérarchie administrative dans les provinces et la hiérarchie des titres princiers³⁰², Ang Duong rétablirait l'image d'un État royal qui participe de l'ordonnement du monde. Mais y parvient-il en pratique et sur le long terme ?

Sa réforme des titres portés par la famille royale daterait de 1857 : Adhémar Leclère en a retranscrit l'usage pratique dans le gynécée du roi Sisowath (r.1904-1927) dans un article publié en 1905, tandis que Pierre Bitard a étudié deux éditions de son texte, datées de 1931 et 1943. Les contradictions entre l'ordonnance originale et la pratique décrite par Leclère font regretter à Pierre Bitard qu'Adhémar Leclère ait « dénaturé » la réforme d'Ang Duong dans ses descriptions, en y incluant des usages antérieurs et obsolètes. En réalité, si Bitard transcrit la réforme du roi Ang Duong de 1857 - Leclère

²⁹⁷ Hansen, Ann Ruth, *How to Behave*, *op.cit.*, pp. 50-51.

²⁹⁸ Harris, Ian, *Cambodian buddhism*, *op.cit.*, p. 47.

²⁹⁹ Chandler, David, « Going through the Motions, Ritual and Restorative Aspects of the Reign of King Duang of Cambodia », in Gesick, Lorraine, *Centers, Symbols, and Hierarchies, Essays on the Classical States of Southeast Asia*, New Haven, Yale University, 1983, pp. 106-124 ; sur les rois auteurs v. Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam*, *op.cit.*, p. 34.

³⁰⁰ Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, *op.cit.* p. 87.

³⁰¹ Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne*, *op.cit.*, p. 37.

³⁰² Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam*, *op.cit.*, p. 9. ; Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.*, pp. 19-20 ; Adhémar Leclère, *Cambodge, le roi*, *op.cit.*, pp. 10-17.

décrit ce que ses informateurs lui disent avoir été la réforme en 1905. Bitard regrette de ne pouvoir vérifier les sources de Leclère :

« A. Leclère décrit sans doute le ou les systèmes antérieurs à cette réforme, en se servant soit des anciens codes qu'il avait traduits, soit de sources orales (auxquelles il a fréquemment recours dans ses autres ouvrages). Malheureusement, nous ignorons ses références, et ne pouvons vérifier ses sources, même quand elles semblent suspectes.³⁰³ »

Certaines irrégularités dans le texte de Leclère proviennent effectivement des contradictions propres aux discours de ses informateurs, certains décrivant la réforme d'Ang Duong, d'autres les pratiques sous le règne de Norodom, d'autres encore le gynécée de Sisowath. Selon les deux auteurs, la logique même de la réforme est de restreindre - notamment - le nombre des catégories d'épouses royales et de faciliter le passage d'une catégorie d'épouse à l'autre selon la volonté du roi. Le roi introduit donc une fluidité dans la comptabilité des honneurs et supprime des grades dans le gynécée. Cependant, si certaines catégories d'épouses disparaissent, leurs titres associés persistent à être dévolus. Pierre Bitard reproche donc à Leclère d'avoir formalisé des catégories d'épouses alors qu'elles ne devraient plus apparaître après la réforme de 1857, parce que Leclère essaie de donner une lisibilité aux titres portés par ces femmes. La réforme est ainsi censée avoir supprimé les dites « épouses inférieures », dont l'une des classes était celle des « préas néang³⁰⁴ ». Leclère détaille cette catégorie d'épouses pour deux raisons : d'une part, parce que des femmes qui portent ces titres « anciens » du temps d'Ang Duong sont ses contemporaines. La reine Nuon (1835/1840-après 1915) dite Khun Than sous Norodom, était titrée *cham socheat bopha* du roi Ang Duong, c'est-à-dire la première des « préas néang »³⁰⁵. D'autre part, Leclère persiste parce que certaines épouses de Norodom portent les titres de « catégories » censées avoir disparu après la réforme : Pos (1840-1922), épouse de Norodom depuis 1860 et qu'il n'a

³⁰³ Bitard, Pierre, « Études khmères, les membres de la famille royale du Cambodge et leurs titres d'après l'ordonnance de S.M. Añ Duoñ », *BEFEO*, tome XLVIII n°2, 1957, p. 575.

³⁰⁴ Bitard, Pierre, « Études khmères, les membres de la famille royale », *art.cit.*, pp. 575-576.

³⁰⁵ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, p. 62, 72 ; Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p. 60.

apparemment pas hérité de son père comme Khun Than, est titrée cham phaltep soda chan, soit la cinquième des « préas néang » abolies³⁰⁶.

On peut en déduire une volonté du roi Ang Duong de simplifier le système du gynécée mais constater que, manifestement, cette simplification n'a pas abouti sur le court terme. Bitard déclare que « l'esprit de ces règles » édictées par Ang Duong est encore d'actualité en 1957 au Palais³⁰⁷, mais il se garde d'appliquer les catégories énoncées à la substance du gynécée de Monivong (r.1927-1941) ou de Norodom Sihanouk (r.1941-1955). Adhémar Leclère a - quant à lui - tout à fait conscience des limites de l'exercice auquel il s'est employé : en 1913, il publie non plus un catalogue des titres, mais une liste des membres de la famille royale³⁰⁸, privilégiant l'approche pratique à la logique légiste. Ce dernier texte demeure d'ailleurs la source principale des travaux portant sur la famille royale khmère³⁰⁹.

Cette restructuration manquée des hiérarchies féminines dans le Palais nous laisse imaginer l'ampleur du pouvoir des épouses royales de Norodom, pouvoir symbolisé par la permanence de leurs titulatures. Grégory Mikaelian évoque, à la haute époque moyenne, la stigmatisation des « clans matrilineaires » à la fois dans la littérature de cour, les textes gnomiques et les textes juridiques - bien que sous le mode allusif -, soit un ensemble de textes qui mettent en scène l'opposition des réseaux provinciaux à l'emprise politique de la Couronne³¹⁰. Au XIX^e siècle, l'application en demi-teinte de la réforme des titres de la famille royale d'Ang Duong s'inscrit dans la description parfaitement contradictoire qui est faite de son règne dans la bibliographie orientaliste et historique : roi réformateur dont l'administration est parfaitement ingouvernable, parce que dirigée par de multiples « forces » aux intérêts rarement congruents. La puissance des maisons matrilineaires semble établie face à un souverain dont l'insistance du portrait en « roi de justice » tend à positionner la royauté - au nom de la divinité et grâce au soutien

³⁰⁶ ANC 22262, 2^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928 ; Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p.60 ; *Id.*, *Cambodge : le roi, op.cit.*, p. 15. V. chapitre 10.

³⁰⁷ Bitard, Pierre, « Études khmères, les membres de la famille royale », *art.cit.*, p. 564.

³⁰⁸ Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, pp. 42-76.

³⁰⁹ Et notamment Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale, op.cit.* ; Corfield, Justin, *The Royal family, op.cit.*

³¹⁰ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong, op.cit.*, notamment pp. 251-254.

des puissances religieuses - comme la garante de l'impartialité face aux maisons aristocratiques et aux clientèles mandarinales qui exercent une justice banale décrite comme partielle³¹¹.

III.c) Norodom, le règne des réformes économiques et sociales.

La montée sur le trône de Norodom, son successeur vers 1860, est évidemment décrite dans les chroniques royales à travers les logiques de la légitimation de la lignée héritière. En effet, au sein de la structure apparemment ordonnée qu'est la royauté idéale khmère, les règles de sélection des individus au statut de roi sont particulièrement floues. Puisque l'État est l'émanation du rapport de force entre lignées, ce rapport de force doit pouvoir se rejouer à chaque fin de règne, pour que la lignée victorieuse puisse gouverner un tant soit peu. Ainsi, le roi « pourvu de mérites » hérite de ce patrimoine et s'en rend digne à travers sa légitime prétention au trône. C'est d'une certaine manière son accession au trône qui prouve définitivement son statut d' élu. Cette élection peut être le résultat de la reconnaissance de son héritier par le roi en titre, mais elle peut aussi procéder de la volonté du candidat et de sa capacité à mobiliser les potentialités de son karma, en pratique de sa maison, sa famille maternelle.

Ainsi, Ang Duong semble avoir privilégié dès 1857 son fils Norodom en tant qu'héritier, et par là même la maison de sa mère, Pen. Cependant, l'un au moins de ses demi-frères, Si Votha (1841-1891), lui contesta ce statut et fut en cela soutenu par une partie de la cour et des *mantrī* qui se rebellèrent à plusieurs reprises contre l'autorité de Norodom au nom de maison de la mère de Si Votha, Khan ou Kham, la fille d'un mandarin³¹² : « La mère de Si Watha, étant de Ba Phnom, entraîna cette province dans la rébellion³¹³ » explique Doudart de Lagrée, décrivant le circuit qui associe une épouse royale à sa parenté et de fait, à la hiérarchie mandarinale de sa région d'origine. Vainqueur d'un conflit armé, le candidat qui remporte le combat est ainsi reconnu comme le digne détenteur de son héritage karmique. Norodom défendit donc son statut sur le plan militaire, utilisant la force expéditionnaire française dans le cadre d'une guerre de succession.

³¹¹ Mikaelian, Grégory, *ibid.*, pp. 193-234.

³¹² Corfield, Justin, *The Royal family*, *op.cit.*, p. 24 ; Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p. 46.

³¹³ Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, *op.cit.*, p. 64.

Par la suite, à l'image de son père, Norodom semble avoir édicté ou réaffirmé un certain nombre de lois, notamment concernant la vie sociale et les règles de l'alliance matrimoniale. Les listes de clientèles conservées à l'EFEO sont ainsi datées des années 1880 : elles rendent compte d'un effort de recensement des *kamlāṃṇ* dans la province des capitales Longvek et Oudong³¹⁴, où le roi Norodom tente peut-être de reconquérir - à travers la reprise de pratiques d'enrôlement que Gustave Janneau nous dit abandonnées en 1870 - l'un des instruments de la *potestas* du Palais : l'emprise fiscale et l'enrégimentement. En 1900, Étienne Aymonier considère que l'établissement des listes de clientèles est une pratique bien établie et centralisée :

« Les hommes libres ont le droit de choisir ce patron parmi tous les mandarins de la capitale, tandis que les esclaves sont inscrits à la suite de leur maître, et que les serfs, recensés pour mémoire, sont naturellement subordonnés à leurs chefs hiérarchiques et spéciaux. Les listes sont établies en trois exemplaires destinés au village, à la province et aux [*suorstī*] ou mandarins qui centralisent les registres de tout le royaume³¹⁵. »

En insistant sur le caractère à la fois éphémère et reductible de l'alliance, les recensements s'effectuant tous les trois ans, la royauté donne aux clients les moyens de changer de patron, ainsi que les textes juridiques le permettent et même l'encouragent au XVII^e siècle³¹⁶. À l'inverse, en disposant de listes précises des clients, elle peut leur imposer une fiscalité que leur statut pouvait leur permettre de contourner, en s'installant chez leur patron durant les opérations de collecte, par exemple. Le roi peut ainsi faire pression sur les patrons pour « retrouver » les contribuables. La description d'Étienne Aymonier est cependant à mettre en regard de la documentation : les *pañjī* attestant de la pratique du *poek smāgr* - le recensement de la population et des clientèles - sont rarissimes dans les fonds d'archives. Au mieux peut-on évoquer une intention des services administratifs concernés de développer cette pratique - attestée mais peu employée ? - sous le règne de Norodom.

Une autre pratique est mieux documentée sous ce règne : l'affermage, dont l'emploi généralisé est le symbole de la politique économique du royaume khmer au XIX^e siècle. Inspiré par les pratiques de la

³¹⁴ EFEO, manuscrits khmers sur papier, P. Camb Paris 225, sept fascicules et feuilles libres, c.1879-1882.

³¹⁵ Aymonier, Étienne, *Le Cambodge, op.cit.*, p. 73.

³¹⁶ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong, op.cit.*, pp. 249-251.

royauté siamoise, Norodom s'associe alors aux réseaux d'affaires chinois présents dans la péninsule qui deviennent dès avant les années 1880 les « fermiers généraux » des marchés des pêches, de l'opium, de l'alcool, des jeux... Norodom s'assure des revenus fixes qui excèdent en valeur le pourcentage dévolu à la Couronne sur l'ensemble des prélèvements fiscaux opérés par les officiers royaux. Il prive ces derniers et leurs parentés de leurs revenus, affermés à des réseaux exogènes. Nola Cooke rend compte du mécontentement de la population face à ce nouveau mode de perception. Cependant, les officiers royaux trouvent vite leur compte dans ce système très rémunérateur. Car les fermiers partagent leurs gains avec les autorités locales pour assurer la protection de leurs activités³¹⁷ : les mandarins-patrons mettent d'une part à la disposition des fermiers les hiérarchies tant administratives que clientélaires dont ils disposent pour mettre en œuvre les perceptions ; d'autre part, les clientèles cambodgiennes « absorbent » les entrepreneurs exogènes : des mariages ont lieu entre réseaux mandarinaux et réseaux marchands³¹⁸. Le prince Norodom Duong Chakr (c. 1861-1897) a par exemple épousé en troisième noce, avant 1883, la Sino-Khmère Ouk, fille de Tonh Hia Khai Boun, chef au Cambodge du Tiandihui, la société secrète du Ciel et la Terre³¹⁹.

Ces pratiques matrimoniales exogamiques sont encouragées par la Couronne elle-même. Un document récemment étudié par Grégory Mikaelian concerne ainsi une règle matrimoniale mise ou remise en pratique sous le règne de Norodom : on ne peut pas épouser librement sa cousine maternelle. Or, à partir de la fin de l'époque moyenne, le mariage avec la cousine utérine est justement l'alliance privilégiée par les familles khmères³²⁰. Le but de cette règle pourrait avoir été de contrôler les alliances au sein des

³¹⁷ Cooke, Nola, « Tonle Sap processed fish, from Khmer Subsistence Staple to Colonial Export Commodity », in Tagliacozzo, Eric, Wen-Chin Chang (eds), *Chinese Circulations, capital, commodities and networks in Southeast Asia*, Durham, London, Duke University Press, 2011, pp. 360-379 ; *Id.*, « King Norodom's Revenue Farming System in Later Nineteenth century Cambodia and his Chinese Revenue Farmers (1860-1891) », *Chinese Southern Diaspora Studies*, Vol. 1, 2007, pp. 30-55.

³¹⁸ Guérin, Mathieu, « Stratégies d'affaires », *art.cit.*, pp. 77-96.

³¹⁹ *Tiān Dì Huì* : 天地會 ; interdites depuis le XVII^e siècle par la dynastie Qing, les sociétés secrètes participent de l'instabilité politique en Chine avant d'essaimer parmi toutes les communautés chinoises d'outre-mer dès la fin du XVIII^e siècle : Ownby, David, *Brotherhoods and secret societies in Early and Mid-Qing China, the formation of a tradition*, Stanford, Stanford University Press, 1996, 235 p. ; Chesneaux, Jean, Lucien Bianco (dir.), *Mouvements populaires et sociétés secrètes en Chine aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, François Maspero, 1970, 495 p. ; ce mariage est relaté par Lamant, Pierre, « L'affaire Duong Chakr », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Vol. 67, n°246-247, 1980, p. 132. Sur le prénom de l'épouse sino-khmère : Corfield, Justin, *The Royal family*, *op.cit.*, p. 41.

³²⁰ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, notamment pp. 143-152. V. chapitre 11.

clientèles aristocratiques, poussées à pratiquer l'exogamie et donc fragilisées dans leurs stratégies de reproduction sociale. Norodom se serait appuyé sur le clergé bouddhique pour pénaliser l'endogamie des élites en imposant une définition élargie de l'inceste³²¹. Les réseaux mandarinaux profitent alors économiquement de leurs associations avec les réseaux commerçants allogènes, mais ces derniers sont tout autant intéressés par l'étendue des clientèles provinciales que par la performance des relations avec la Couronne de leurs partenaires khmers. La politique d'association des clans matrilineaires est peut-être alors devenue particulièrement compétitive pour assurer à la fois la reproduction sociale propre à permettre la patrimonialisation des charges mandarinales en lignée utérine et la diversification réticulaire à même de leur assurer des revenus.

Norodom imposerait donc durant son règne une compétition entre les clans matrilineaires. Ces derniers critiquent alors le despotisme du roi : des sources hostiles à Norodom remettent en question sa prise de pouvoir et dénoncent son gouvernement. Les clientèles de son demi-frère Sisowath l'accusent ainsi d'avoir trahi le Cambodge en utilisant la force expéditionnaire française, c'est-à-dire d'avoir été déloyal et immoral, par rapport aux autres candidats à la Couronne. Elles entachent aussi son règne d'illégalité en l'accusant d'avoir trahi ses propres lois sur l'inceste en violant la femme de son demi-frère Sisowath³²². Quelque-soit la matérialité de ces faits, en creux de ces critiques, et au-delà des discours panégyriques transmis par leurs scribes, Norodom et son père sont donc toujours décrits à partir de la définition du *dharmarājā*, comme des rois injustes - qui ne respectent pas les pratiques ou les valeurs « normales » - ou bien comme des rois justiciers s'associant les pouvoirs religieux pour légitimer et mettre en œuvre leur programme politique.

Conclusion

³²¹ Mikaelian, Grégory, « Monachisme bouddhique et parenté », *art.cit.* ; Népote, Jacques, *ibid.*, p. 149, pp. 155-157 ; Khin Sok *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam, op.cit.*, p. 11.

³²² Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang », *art.cit.*, p. 53. Nous excluons ici les descriptions françaises du despotisme de Norodom qui - si elles peuvent être influencées par les discours des clans pro-Sisowath, v. Savine, Albert, « Le Roi de Cambodge », *La Nouvelle revue*, 15 juin 1906, pp. 560-570 - s'articulent surtout à la politique et à la propagande coloniales, v. Chesnel, Céline, « La cour de Norodom et le pouvoir, d'après des sources françaises (1860-1904) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Université de Caen, 2009, pp. 38-43.

La victoire de Norodom, successeur désigné, à chaque confrontation avec son demi-frère Si Votha (1860-1863 ; 1874-1877 ; 1884-1887) sous-tendrait que sa lignée aurait alors réussi à réunir un certain consensus autour de son règne en associant à son intérêt dynastique les plus grandes maisons et leurs réseaux de patronage. Mais sa politique dynastique, économique et sociale peut avoir ensuite coalisé les oppositions contre lui. La société de cour cambodgienne n'est souvent décrite qu'à travers les affiliations idéologiques supposées de ses acteurs, affiliations propres au contexte colonial. À partir des années 1870, les membres de la famille royale attendent en effet que le roi désigne son successeur à la couronne. Grâce à ses contacts avec le gouvernement de Saïgon et la Résidence de Phnom Penh, son demi-frère cadet Sisowath obtient dès 1871 le titre d'*uparāj*. Le choix des représentants français et cette reconnaissance faite par Norodom du statut de « roi en second » à son demi-frère avive les tensions dans le milieu aristocratique. Norodom doit à la fois contenir les appétits de la France mais également les ambitions de ses épouses et enfants. Ceux-ci rejoignent parfois opportunément le « camp » de la France, mais leur politique lignagère excède cette seule ligne d'analyse.

Les Français semblent effectivement lancer l'offensive en 1884 en forçant le roi à une abdication symbolique. Le milieu élitare réagit immédiatement, à la fois pour défendre les prérogatives royales, c'est-à-dire leur héritage politique, mais aussi pour se positionner comme les successeurs potentiels à la Couronne, soit leurs droits à profiter de cet héritage. Le fils cadet d'Ang Duong Si Votha relance alors sa politique de guerre dynastique et les reines de Norodom et ses descendants directs suivent le mouvement. Les aristocrates mobilisent leurs clientèles dans une insurrection qui dure jusqu'en 1887. Les camps politiques et militaires alors distingués à travers le conflit perdurent sous la forme de « partis dynastiques » durant les années 1890 et jusqu'en 1904, à la mort de Norodom. La description et l'analyse des épisodes factieux, notamment les attermoiements des alliés de ces factions aristocratiques, les ruptures d'alliances et recompositions clientélaires qui en découlent, permettent de comprendre comment les rapports de force entre maisons ont donné l'avantage au prince Sisowath dans la course au trône.

Chapitre 2

Démonstrations de forces à la cour du roi Norodom (1884-1904)

Lorsqu'il s'agit de décrire comment le royaume du Cambodge devient véritablement un protectorat français, l'historiographie reprend assez largement le récit proposé par les témoins français des années 1884-1904. Le roi Norodom mesure peu à peu l'emprise grandissante du résident supérieur sur la politique intérieure et extérieure du pays khmer, réalisée par le déploiement de la force militaire et grâce à la versatilité de certains de ses proches parents et conseillers ; s'il parvient à coaliser les factions aristocratiques durant la Grande insurrection (1884-1887), il ne fait bientôt plus confiance qu'à un cercle intime restreint - notamment ses épouses - et pratique dès 1897 une obstruction au niveau du gouvernement en refusant de signer les lois et ordonnances soumises à son approbation³²³. Le roi est littéralement brutalisé par les représentants français (1884 et 1897) puis trahi par sa cour. De santé chancelante, confiné dans son palais, Norodom n'a pas réussi à s'entendre avec ses héritiers dont trois sont exilés entre 1891 et 1900. Sa mort en 1904 signe le déclin de la royauté que le protectorat s'emploie à vider de sa substance politique pour ne garder qu'une apparence d'apparat à des fins de propagande coloniale. Les rois Sisowath (r.1904-1927), Monivong (r.1927-1941) et Sihanouk (r.1941-1955 ; 1994-2004) sont initialement décrits comme les pantins du gouvernement général de l'Indochine avant que le dernier nommé ne profite de l'affaiblissement de l'empire français durant la Seconde Guerre mondiale et ne s'impose comme un acteur politique majeur dans la péninsule³²⁴.

La neutralisation du pouvoir de Norodom est décrite selon plusieurs schémas : Milton Osborne dépeint la « trahison » de ses conseillers devenus opportunément pro-Français. Alain Forest mentionne la politique française d'affaiblissement des institutions palatiales et, notamment, la relégation des épouses

³²³ Osborne, Milton E., *The French Presence in Cochinchina and Cambodia*, (1969), Bangkok, White Lotus, 1997, 379 p.

³²⁴ Goscha, Christopher, « Bao Dai et Sihanouk : la fabrique indochinoise des rois coloniaux », in Guillemot François, Agathe Larcher-Goscha (dir.), *La colonisation des corps*, de l'Indochine au Vietnam, Paris, Vendémiaire, 2014, pp. 127-175 ; Osborne, Milton E., « King-Making in Cambodia, from Sisowath to Sihanouk », *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol. 4, n°2, September 1973, pp. 169-185.

et des princes de sang, lesquels sont empêchés de participer aux institutions coloniales³²⁵. Céline Chesnel a étudié comment la neutralisation du roi passe par la neutralisation politique et sociale des épouses royales, dont le pouvoir est progressivement affaibli par les nouvelles lois du protectorat³²⁶.

Les observateurs français et historiens de la cour khmère emploient souvent la notion de « factions » pour catégoriser les groupes d'influence et d'intérêt de l'entourage du roi khmer au début de la période coloniale (dès les années 1880), et plus particulièrement pour qualifier les conflits opposant les femmes du Palais et les ministres du roi. Le terme « féodal », tant employé par Gustave Janneau à la fin de la période moyenne³²⁷ et la problématique de la clientèle n'occupent pas le devant de la scène lorsqu'il s'agit de décrire le milieu palatial, parce que les autorités françaises au Cambodge se concentrent alors sur les « têtes » des réseaux de pouvoir que sont les aristocrates et les femmes du Palais, c'est-à-dire les reines, princesses, et leurs personnels à la cour. La lecture idéologique que les représentants de l'autorité coloniale font de ces « factions » est simple : certains à la cour sont pour et d'autres sont contre la présence française. L'attention portée sur le milieu palatial conduit les chercheurs à décrire cette même fracture entre, d'une part un cercle traditionaliste composé par les épouses royales et certains mandarins autour du roi Norodom et d'autre part la faction composée par les affiliés au « Palais du Nord », le palais du second roi Sisowath, décrit comme pro-Français.

Une contradiction commune à l'ensemble de ces récits apparaît lorsque l'on considère en détail la relation du roi Norodom au milieu élitaire. Le roi aurait-il pu tenter - durant les années 1860-1880 - de limiter le factionnalisme aristocratique et le clientélisme mandarinal, dans la lignée du gouvernement de son père Ang Duong, pour ensuite (1890-1904) assimiler sa propre politique aux enjeux de reproduction des chefs de ces factions et clientèles à la cour ? L'assimilation du « parti » des épouses royales et des princes de sang au « parti » du roi Norodom contre le « parti » français du prince Sisowath ne va pas de

³²⁵ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation « sans heurts », 1897-1920*, Paris, l'Harmattan, 1980, 542 p.

³²⁶ Chesnel, Céline, « Du palais des grandes dames au conseil des ministres, retour sur la neutralisation du pouvoir de Norodom par le Protectorat (1860-1904) », *Péninsule* n°59, 2009/2, pp. 49-92 ; *Id.*, « La cour de Norodom et le pouvoir, d'après des sources françaises (1860-1904) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Université de Caen, 2009, 148 p.

³²⁷ Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne* (1870), Saïgon, Collège des Stagiaires, 1874, notamment p. 9, 17, 26, 28, 35.

soi. D'une part, la politique économique du roi Norodom vise à diversifier les acteurs de la puissance financière étatique au niveau provincial comme national³²⁸. Comme son père Ang Duong, Norodom est décrit comme un roi réformateur, mais également comme un despote qui humilie le milieu mandarin, notamment à travers les mises aux enchères sans cesse attribuées, annulées et renouvelées des fonctions et charges³²⁹. Le roi ne s'entend pas avec ses fils qu'il va jusqu'à faire emprisonner, notamment lorsque ceux-ci entretiennent des relations avec ses femmes, relations qui semblent préfigurer des révolutions de Palais³³⁰. Les femmes du Palais, c'est-à-dire ses épouses, ses filles et ses sœurs sont les représentantes de ces fameuses clientèles mandarinales et de ces factions aristocratiques dont elles sont les chefs ou les héritières. Leur intérêt ne peut pas être tout à fait assimilé à celui du roi. Il faut donc distinguer les différents acteurs du pouvoir palatial sans systématiquement considérer qu'ils représentent nécessairement deux camps distincts, d'un côté pro-Norodom, de l'autre pro-Français.

Les acteurs du champ politique se coalisent effectivement derrière un héritier au trône dont ils attendent rétributions matérielles et symboliques : des « ligues » ou « coteries » militent pour la promotion du chef qu'elles ont choisi. L'étude des mariages réalisés entre les membres de cette société révèle les alliances entre grandes familles, alliances matrimoniales qui sous-tendent des alliances partisans. Les cours, partis ou factions tels que les décrivent les documents tant français que khmers sont l'expression politique des stratégies de reproduction de ces maisons dans le cadre de leurs conflits dynastiques³³¹. Les appartenances lignagères ne sont cependant pas immuables : polygamie, divorces et remariages permettent de faire évoluer l'identité politique et donc l'intérêt dynastique de la maison en fonction du contexte.

³²⁸ V. chapitre 1.

³²⁹ Osborne, Milton E., *The French Presence, op.cit.*, p. 233.

³³⁰ V. Lamant, Pierre, *L'affaire Yukanthor, autopsie d'un scandale colonial*, Paris, Société française d'histoire d'Outre-Mer, l'Harmattan, 1989, 243 p. ; *Id.*, « L'affaire Duong Chakr », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Vol. 67, n°246-247, 1980, pp. 123-150. Son frère Sisowath semble d'ailleurs entretenir des relations avec certaines de ces femmes, Meyer, Roland, *Saramani, danseuse khmère*, (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997, tome II *Le Palais des quatre faces*, pp. 110-111.

³³¹ V. Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.* Nous renvoyons également le lecteur aux travaux portant sur la notion de « société de cour » en France au début de l'époque moderne, notamment Le Roux, Nicolas, *La faveur du roi, mignons et courtisans au temps des derniers Valois (c1547-c1589)* (2000), Seyssel, Champ Vallon, 2013, 805 p.

Les « factions » cambodgiennes ne rassemblent pas que les membres des grandes familles aristocratiques et mandarinales, mais également les clients de ces grandes familles. Les réseaux de pouvoir cambodgiens tels que les décrits Jacques Népote sont basés sur les associations réalisées entre une famille principale et les personnes qui reconnaissent l'ascendant social de cette famille, se mettent sous sa dépendance, lui fournissent des services et en obtiennent des rétributions. Le problème est de distinguer les membres d'une famille des membres de sa clientèle, car les interactions clientélares ne sont pas désignées à travers un vocabulaire spécifique : les clients sont décrits comme des parents, parce que les relations de réciprocité entretenues au sein des maisons sont étendues aux membres associés à ces familles. Les clients sont des inférieurs assimilés à des cadets - ils sont appelés « enfants », « neveux » - et il est donc difficile de distinguer les relations de parenté - les alliances dans la parenté réelle - des relations de parentalité - les associations décrites à travers le vocabulaire de la parenté classificatoire - dans notre corpus. Au gré des circonstances, les obligations sociales des aînés envers les cadets, au sein d'une maison, peuvent être étendues aux membres de sa clientèle, puisqu'ils sont « comme ses cadets ». Comment alors distinguer un « neveu » cognatique d'un « neveu » symbolique ?

« La « zone des obligations lignagères » a, selon Marc Bloch, des contours indécis et « flottants ». C'est que le champ virtuel de la parenté est immense et qu'on ne l'utilise jamais que partiellement, par choix ou par aventure. Tandis que le lignage, actif et soudé, est le noyau dur de la parenté ; il peut en cristalliser tous les traits, en remplir toutes les fonctions : solidarité dans l'honneur et dans la vengeance, entraide économique assurée.³³² »

Cette fluidité des relations dans la « zone des obligations lignagères » ou réseau familial doit être comprise au Cambodge comme l'expression même de la nature d'une maison. La qualité première des interactions entre lignée et clientèles dans une maison est bien cette fluidité ou flexibilité. La maison comprend effectivement un « noyau dur », une structure sur laquelle les historiens peuvent compter pour comprendre une société « à maisons » : une lignée aînée dont on peut faire la généalogie. Or cette lignée, parce qu'elle doit conserver cette identité structurale pour légitimer son héritage, peut être fragilisée par

³³² Barthélemy, Dominique, « L'État contre le lignage, un thème à développer dans l'histoire des pouvoirs en France aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles. », *Médiévales* n°10, 1986, p. 41, citant Bloch, Marc, *La Société féodale* (1939), Paris, Albin Michel, 1968, « Les Liens du sang », pp. 183-208. L'État royal khmer du XIX^e siècle ne peut pas être comparé à la royauté médiévale en Occident, mais il fait face cependant au pouvoir politique des structures lignagères, Lévi-Strauss, Claude, *La voie des masques*, Paris, Plon, 1979, pp. 172-192.

les évolutions du contexte dynastique auquel elle doit s'adapter. Pour ce faire, cette lignée étend ses relations de parentalité à des étrangers qui gravitent dans son sillage : le réseau de pouvoir a ainsi une forme « aux contours indécis et flottants » pour les observateurs extérieurs. Agrégat d'acteurs disparates, cette clientèle permet à la lignée aînée de faire face aux imprévus dans l'histoire. Ce que l'historien a du mal à saisir à propos des réseaux, dans ce champ immense de la parenté virtuelle - ou parentalité -, c'est bien ce que la maison choisit ou non de mobiliser, de mettre en attente ou même de renier en fonction du contexte. Cette fluidité des relations de parentalité est également un atout pour les membres des clientèles qui peuvent évoluer dans le sillage de plusieurs structures lignagères³³³. Ce « flou artistique » de la parentalité est une technique de défense des acteurs qui conservent alors cachés les enjeux de perpétuation et de diversification des réseaux élitaires.

Dans le contexte d'une recherche sur les réseaux de parenté durant la « mise en protectorat » du royaume khmer, il apparaît que les acteurs de la société élitaires produisent des déclarations contradictoires quant aux faits de parenté dans les archives coloniales³³⁴. Au cours d'une enquête d'histoire orale auprès des descendants de ces acteurs, nous avons pu constater que de pareilles contradictions, des aveux d'ignorance ou des silences sont de règle dans le discours des héritiers de cette société. Ces éléments peuvent être interprétés comme des refus stratégiques, pour ne pas dévoiler le fait de parenté et la relation de parentalité, et non comme des trous de mémoire³³⁵. Les membres de cette société ne souhaitent pas divulguer les éléments de la politique matrimoniale des maisons ni décrire la nature et la qualité des interactions avec les associés de la maison sur la scène politique³³⁶.

³³³ « Nous avons évoqué le cas des grands réseaux familiaux avec leurs clientèles « neveux » « cousins » ; or rien n'est plus aléatoire. Chacun peut entrer ou sortir d'une clientèle, ou pour parler plus concrètement, d'un réseau parental. (...) Au Cambodge, quand on n'est pas content, on change de « patron », on renverse ses alliances. », Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, p. 124, v. pp. 13-37, pp. 113-121.

³³⁴ V. chapitres 3 et 10.

³³⁵ Doris Sommer parle de « strategy of refusal » dans les sociétés amérindiennes, *Proceed With Caution, When Engaged By Minority Writing in The Americas*, Harvard University Press, Cambridge, 1999, 365 p. V. en Indonésie contemporaine, Stoler, Ann Laura, *La chair de l'empire, savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial* (2002), Paris, La Découverte, 2013, pp. 219-256 et *Id.*, *Au cœur de l'archive coloniale, questions de méthode*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2018, 390 p. Jacques Népote considère les associations clientélaires sous l'angle de la tactique et non de la stratégie, puisqu'elles peuvent être rompues à tout moment. Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, p. 124. Nous considérons que le fait de cacher les liens de parenté dans la maison et de parentalité avec les clientèles relève plutôt de la stratégie : l'alliance matrimoniale et les formes d'association sont systématiquement l'objet de tabous.

³³⁶ V. la IV^e partie de cette thèse.

Malgré ces stratégies d'évitement, le factionnalisme dynastique à la cour du roi Norodom peut être abordé à travers la description des relations entretenues entre les maîtres des maisons royales, leurs mandarins et les alliances et associations entre leurs familles. Les mandarins, eux-mêmes membres de maisons, s'inscrivent dans la politique dynastique des maisons aristocratiques qui s'opposent pour le contrôle des quatre maisons royales ou *saṃrāp*'. Les étapes des carrières des mandarins dans les cours royales permettent donc de considérer leurs appartenances lignagères et clientélares, et d'envisager leurs évolutions, en fonction de leurs besoins et du contexte. Les mariages réalisés entre maisons sont des indices de la perpétuation d'alliances entre factions, au fil des générations, sans présager des combinaisons à choix multiples ou des ruptures d'alliances qui pourraient toujours réactualiser le contour des factions elles-mêmes. La faction est alors définie comme l'articulation des relations entre le cercle très restreint des chefs de maisons - membres du milieu curial - et leurs associés et clients. Les associés et les clients sont les personnalités qui ont intérêt à la perpétuation de leurs maisons dans les institutions de gouvernement, parce qu'ils en obtiennent des rétributions. Les associés et clients se rattachent aux maisons à travers le vocabulaire métaphorique de la parenté en tant que cadets - ce sont alors des familiers - ou le vocabulaire de la « force », le *kamlāṃṇ*, au XIX^e siècle.

Les logiques de perpétuation de chaque maison - maisons royales, aristocratiques et mandarinales - telles que décrites dans ce chapitre, ne s'inscrivent donc pas dans la (seule) logique de distinction anti- et pro-force coloniale. Nous ne minimisons pas le soutien de taille que représente pour Sisowath la Résidence supérieure au cours de la montée en puissance de sa maison. Mais ce chapitre se concentre sur les enjeux propres au positionnement de chaque faction de la famille royale dans la course au trône, grâce à leurs politiques lignagères et clientélares, et aux incidences de ces pratiques sur la politique coloniale elle-même plutôt que l'inverse. Si on s'attache à décrire les tensions qui affectent le milieu palatial durant le règne du roi Norodom en dehors des catégories d'analyse du fait colonial, on remarque tout d'abord comment le roi ne défend jamais tout à fait ses héritiers contre son frère. La crise de la fin du règne du roi Norodom dépend directement de ce qu'il a tardé à désigner son successeur. La succession de Norodom prend ainsi la forme d'une opposition entre un collatéral cadet du souverain - l'*uparāj* ou « le roi en second », son demi-frère le prince Sisowath - et ses descendants directs - les princes Norodom.

La prise de pouvoir se joue ensuite, au décès du roi en titre : le vainqueur se définit comme l'héritier légitime, quel qu'ait été le plan dynastique du roi défunt et les volontés de la puissance étrangère, Siam, France, principautés vietnamiennes, impliquées dans le conflit.

Pour affirmer leurs prétentions, la rhétorique de la légitimité dynastique est employée de manière conjointe à la guerre de succession qui matérialise formellement les ambitions des candidats. Les éléments de rhétorique mis en œuvre par les factions sont souvent mieux connus que les étapes des conflits. Ce qui parvient à l'historien est la version de l'histoire telle qu'elle est racontée par le vainqueur, qui légitime alors sa montée sur le trône. Les héritiers directs de Norodom, après la montée sur le trône de Sisowath, décrivent comment ce dernier a été soutenu par les Français, pour décrédibiliser son accession au trône. Ils taisent la légitimité de ce fils d'Ang Duong à revendiquer l'intronisation. Ils décrédibilisent les membres de sa clientèle, sans considérer comment elle lui a permis, effectivement, de prendre le pouvoir. *A contrario*, les membres de la troisième maison royale insistent sur la légitimité dynastique de Sisowath et décrédibilisent la lignée Norodom, en le décrivant comme le roi signataire du traité de protectorat ou en insistant sur l'absence d'autre héritier désigné³³⁷. Ils ne détaillent pas les pratiques d'alliance et d'association qui ont été au cœur de leur politique dynastique. Deux grands épisodes de ce récit du factionnalisme dynastique sont souvent décrits : la Grande insurrection de 1884-1887 qui marque le triomphe initial des factions dites « pro-Norodom » et inversement l'affaire dite Yukanthor, en 1900, qui entérine le renversement du rapport de force au profit du prince Sisowath. Entre ces deux moments, le décès de la reine-mère Pen en 1895 apparaît comme une véritable bascule dynastique.

³³⁷ La copie de la chronique royale entamée sous le règne de Norodom et continuée sous Sisowath sert bientôt « d'arme dans le règlement de compte entre clans » d'après Jacques Népote, *Sources de l'histoire du pays khmer, et de la société cambodgienne, quelques considérations méthodologiques* », *Péninsule* n°58, 2009/1, p. 9. Khin Sok compare ainsi différentes versions des chroniques : « c'est ainsi que dans la copie P63, rédigée peut-être sous le règne de Norodom, il manque des passages jugés indiscrets par la famille royale, alors que ces passages figurent dans la version rédigée sous le règne de Sisowath », « Les chroniques royales khmères » *Mon khmer Studies* VI, 1977, p. 197.

I. Les factions royales à la cour du roi Norodom : la Grande insurrection (1884-1887)

Jusqu'aux années 1890, les pouvoirs coloniaux français restent assez démunis face à ces « factions » qui s'opposent à leur politique coloniale au Cambodge : la Grande insurrection qui dure de 1884 à 1887 rend apparemment compte de la puissance de l'entourage du roi, capable de mobiliser les maisons aristocratiques et leurs clientèles régionales au profit des intérêts de la royauté contre le protectorat³³⁸. Les logiques sociales et territoriales qui pouvaient poindre dans les descriptions du clientélisme par Gustave Janneau dans les années 1870 apparaissent d'ailleurs en arrière-fond des récits portant sur la Grande insurrection. Les « rebelles » se sont réunis pour dénoncer l'application de la convention dite Thompson, signée sous la contrainte par Norodom en 1884³³⁹. Ces rebelles agissent en groupes dont la hiérarchie dépend manifestement du mandarinat du roi cambodgien. Les mandarins-patrons semblent entraîner avec eux leurs administrés et leurs dépendants dans les hostilités. L'officier de marine Paul Reveillère décrit ainsi un face à face avec les rebelles, à l'été 1885, dans la province de Gĕn Svāy (Kien Svai) :

« À cent mètres de nous, un homme, portant un parasol rouge, nous regarde fièrement, ayant à ses côtés deux individus agitant des bâtons ; un peu plus loin et d'une façon symétrique, deux parasols blancs entourés de groupes de rebelles, plus loin encore la bande presque entière disposée sur deux rangs, comme des figurants de théâtre, le bâton à la main, immobiles, ne disant plus un mot ; et derrière eux, dans le fond, de grands arbres qui se détachent en noir sur le ciel rougeâtre du soleil couchant. C'est un véritable décor d'opéra ; vous eussiez cru être à une représentation de l'*Africaine*, tellement le coup-d'œil était

³³⁸ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.* pp. 10-15.

³³⁹ Dès 1879, le gouvernement général entend réunir le Cambodge et la Cochinchine en une seule entité : face aux résistances de la cour khmère, le gouverneur de la Cochinchine Thompson entre de force le 17 juin 1884 dans la chambre du roi Norodom et le contraint à signer une convention qui met fin à ses pouvoirs au profit du résident ; propose un redécoupage des provinces ; implique que la gestion du trésor, des corvées et des douanes est à la seule charge de la Résidence ; supprime les tribunaux khmers ; abolit l'esclavage et instaure une propriété privée de type occidental. Forest, Alain, *ibid.*, pp. 11-12 ; Milton Osborne rend compte de la vaine opposition de Col de Monteiro (ID : 5), forcé de sortir de la chambre, dans *The French Presence*, *op.cit.*, pp. 210-211. Le poète Mok (ID : 106), aurait été victime de Thompson qui l'aurait frappé pour arriver jusqu'au roi. Mok aurait composé des vers, conservés par ses descendants, qui fustigent le gouverneur, Khing Hoc Dy, « Santhor Mok, poète et chroniqueur du XX^e siècle », *Seksa Khmer*, décembre 1981, p. 142.

merveilleux (...) Il n'y avait pas à s'y tromper, cependant, les pavillons blancs, jaunes et verts plantés en terre dénonçaient clairement les rebelles³⁴⁰. »

Paul Reveillère associe l'usage des parasols à la rébellion alors qu'il s'agit des symboles de l'autorité royale et mandarinale. Il ne sait pas lire la signalétique de leurs couleurs et ne décrit pas la forme, la hauteur ou l'ampleur de ces fameux parasols qui nous donneraient pourtant des indications précieuses sur le rang aristocratique ou mandarin des chefs des rebelles ici réunis³⁴¹. La description en *sfumato* faite par Reveillère donne le ton quant à l'ensemble de la documentation portant sur les opérations militaires des années 1884-1887. Le rôle réel du roi Norodom durant l'insurrection reste nimbé de mystère³⁴². Quelques princes et reines sont bien nommés, mais la forme et la texture de leurs réseaux de dépendants, au sein même du Palais par exemple, et leurs actions véritables dans l'un ou l'autre des camps - révoltés contre pro-Français -, ne sont jamais véritablement décrites. Les Français subissent les conséquences militaires et sociales de ces tergiversations des factions cambodgiennes, mais ils n'ont pas accès aux processus des négociations. Les combats militaires apparaissent alors comme une mise en scène dictée depuis des coulisses.

Il semble qu'effectivement les rebelles réagissent à l'humiliation du roi par le protectorat et servent alors les desseins politiques de Norodom, mais que leurs ambitions dépassent bientôt le cadre des attentes du roi qui doit participer à leur pacification pour ne pas voir les prétentions dynastiques de son demi-frère et concurrent Si Votha emporter leur adhésion. Si Votha apparaît comme un concurrent dynastique particulièrement dangereux : il aurait été qualifié de *luon*, « roi », par les Cambodgiens³⁴³ et recréé effectivement une maison royale copiée du *saṃrāp' ek* en attribuant les titres - dont *yomarāj*,

³⁴⁰ Branda, Paul (pseudonyme de Paul Reveillère), *Ça et là. Cochinchine et Cambodge. L'âme khmère, Ang-kor*, Paris, Fischbacher, 1886, p. 121. L'opéra *L'Africaine* (1865), de Giacomo Meyerbeer et Eugène Scribe, est un grand succès de l'Opéra de Paris jusqu'en 1893. Il met en scène Vasco de Gama, entre le Portugal et un hypothétique royaume « indo-africain ». Son livret est analysé par Sanjay Subrahmanyam dans *Vasco de Gama, légende et tribulations du vice-roi des Indes*, (1997), Paris, Alma, 2012, pp. 25-35. Remarquons ici combien la culture de l'officier de marine - héritière d'un exotisme forgé par la littérature du XVI^e siècle et retranscrit par les auteurs romantiques du début du XIX^e - influence son analyse et ses descriptions du pays khmer. Adhémar Leclère compare également un défilé de l'équipage du roi Norodom à un « décor d'opéra-comique » en 1886, Mikaelian, Grégory, *Un partage au Cambodge, biographie d'Adhémar Leclère suivie de l'inventaire du fonds Adhémar Leclère, Cahier de Péninsule n°11*, Alençon, Paris, Médiathèque de la communauté urbaine d'Alençon, Association Péninsule, 2011, p. 53.

³⁴¹ Les parasols blancs sont par exemple réservés aux membres de la famille royale.

³⁴² Ke Khi You, « L'insurrection générale de 1885-1886 au Cambodge », mémoire de maîtrise, Université Paris 7, 1971, pp. 72-74.

³⁴³ Paul Collard cité par Ke Khi You, *ibid.*, p. 72.

kraḷāhom, *cakrī* et *vāṃṇ* - aux mandarins de Norodom passés à son service³⁴⁴. Le conflit ne prend d'ailleurs véritablement fin que lorsque Norodom met en œuvre une guerre à outrance contre son demi-frère³⁴⁵. Les acteurs de la Grande insurrection agissent donc parfois de manière coalisée, mais mettent le plus souvent en œuvre une politique propre à servir leurs intérêts, indépendamment de ceux de Norodom lui-même.

I.a) La faction de la reine-mère : opportunités politiques et jeu clientélaire des membres de la quatrième maison royale.

La reine-mère est l'un de ces personnages de la cour du Cambodge qui fascine les Français autant qu'ils s'en méfient. Doudart de Lagrée, dès les années 1860, signale le rôle prépondérant joué à la cour khmère par la grand-mère de Norodom, Ros, la mère d'Ang Duong (décédée en 1869)³⁴⁶. Adhémar Leclère, traduisant l'une des versions de la chronique royale, décrit comment Ros apparaît comme l'instigatrice du couronnement de son petit-fils à la mort de son fils³⁴⁷. Dans la tradition royale khmère, la reine-mère détient en effet « la capacité de transmettre la légitimité dynastique et est pour cette raison qualifiée d'« ancêtre sacrée » {braḥ kanloṅ}³⁴⁸ ». Ce dernier terme renvoie à la mère du Buddha et à la colonne principale d'une maison³⁴⁹. D'après Bernard-Philippe Groslier, il évoque les ancêtres dynastiques féminins, dont l'autel, du même nom, se trouve à Bhnam Beñ (Phnom Penh) à l'Est du palais royal, sur la rive du Danle (Tonlé), au lieu-dit « quatre-bras » ou faces - *catumukh* - réunissant les fleuves Danle Sāb (Tonlé Sap), Danle Dham (Mékong) et Pāsāk' (Bassac), confluence qui donne son nom à la cité au

³⁴⁴ Ke Khi You, « L'insurrection générale », *op.cit.*, pp. 41-42.

³⁴⁵ Ke Khi You, *ibid.*, pp. 55-74.

³⁴⁶ Villemereuil, Arthur Bonamy de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, capitaine de frégate, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Me-Kong et du haut Song-Koi, extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.B de Villemereuil, capitaine de vaisseau, Paris, Bouchard-Huzard, 1883*, p. LXI, 3.

³⁴⁷ Leclère Adhémar, *Histoire du Cambodge depuis le 1^{er} siècle de notre ère, d'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des six derniers siècles*, Paris, Paul Geuthner, 1914, p. 448.

³⁴⁸ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong, réformes des institutions et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2009, pp. 254-255.

³⁴⁹ Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome I, p. 26. *V. le sasar kanloṅ* « mât des âmes féminines » représentant la lignée utérine dans une maison cambodgienne sur pilotis, Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne II », *Péninsule* n°49, 2004/2, p. 67.

XV^e siècle³⁵⁰. C'est là d'ailleurs que Paul Reveillère rencontre pour la première fois la mère de Norodom, la reine-mère Pen (décédée en 1895), qui vient assister aux courses durant le *puṇy um dūk* - « la fête des pirogues » dites plus tard des eaux - de novembre 1884 et a fait amarrer sa jonque au débarcadère royal.

Pen serait la fille d'un okhna sauphea tuphdey, juge du *saṃrāp' ek*³⁵¹. Après des autorités françaises, elle entretient une image de femme modeste et uniquement concernée par les œuvres pieuses. Certains ne s'y sont pas trompés : Paul Reveillère est manifestement très impressionné par cette personnalité charismatique qu'il décrit par deux fois, en novembre 1884 puis en octobre 1885 :

« « La vieille reine habite dans sa jonque devant le palais de son fils, elle est ainsi tout-à-fait chez elle. (...) Malgré ses soixante ans, elle a les cheveux très épais, bien blancs, coupés courts à la mode du pays. (...) La vieille reine a vraiment la figure fine et distinguée, et, pour son âge, des yeux noirs, doux et brillants. Elle n'a point le masque écrasé de la race ; avant d'être une gracieuse petite vieille, elle dut être fort séduisante. En somme elle ne paraissait pas si malade... sa maladie pourrait bien être tout simplement la rage fort bien dissimulée, provoquée par la récente confiscation des pouvoirs réels de son fils et la transformation des prérogatives royales en fonctions purement honorifiques. »

« La reine mère représente au Cambodge le parti conservateur, elle est la personnification du vieil ordre des choses, l'ennemi juré des innovations, le comte de Chambord³⁵² de l'Extrême-Orient. La vue d'un poteau de télégraphe la rend épileptique³⁵³. Elle jouit d'une haute autorité morale toute personnelle, due à son intelligence et à sa rare finesse, autorité relevée d'ailleurs par le prestige de la situation, car le roi lui-même doit se prosterner devant sa mère comme devant le grand chef des bonzes³⁵⁴. » »

Pen est accusée d'avoir organisé la révolte en 1884, depuis son palais à Oudong, au nom de son fils Norodom³⁵⁵. Grâce aux manuscrits datés des années 1880 conservés à l'École française d'Extrême-

³⁵⁰ Bernard Philippe Groslier, cité par Mikaelian, Grégory, *royauté d'Oudong, op.cit.*, p. 255 note 87. V. annexes, carte n°10.

³⁵¹ Corfield, Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, p. 23.

³⁵² Henri d'Artois (1820-1883), comte de Chambord, petit-fils du roi Charles X (r.1824-1830) et son successeur d'après son acte d'abdication mais qui ne règne pas du fait de la proclamation de Louis-Philippe « roi des Français ». Il se veut le représentant du parti légitimiste favorable à une restauration de la monarchie jusqu'à sa mort.

³⁵³ Les rebelles détruisent alors les poteaux télégraphiques, Ke Khi You, « L'insurrection générale », *op.cit.*, p. 25.

³⁵⁴ Branda, Paul (pseud.) *Ça et là, op.cit.* p. 20, 297.

³⁵⁵ V. notamment Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, Gouvernement Général de l'Indochine 10037, Correspondance politique entre le Résident général et le gouverneur de Cochinchine, 1886-1887. La reine-mère est effectivement accusée de feindre la maladie pour des raisons politiques : AOM GGI 10045 Maladie de la Reine Mère du Cambodge, 1885.

Orient, nous savons que Pen est l'une des *me kamlāṃṇ* de la région de Lanvaek (Longvek) où elle peut donc réunir des « contingents » de partisans ainsi que le rapporte Paul Reveillère³⁵⁶. Son apanage, qui ne concerne officiellement que trois *ṭī* - Anlūn Rāj (Anlong Réach), Mukhkambūl (Mukkompul) et Brai Kdī (Prey Kedey)³⁵⁷ s'étend en réalité sur l'ensemble des terres dont elle revendique la propriété - près de dix mille rizières, ce qui correspond à son rang dans le système du *sākti* -, dans une vingtaine de provinces du pays. Elle dénombre ainsi ses huit-cent soixante-dix-neuf propriétés dans Longvek³⁵⁸.

Qui sont les mandarins qui orchestrent la révolte de 1884 au nom du Palais d'Oudong ? Men (ID : 3) est né en 1847 dans la province de Padī (Bati). Son grand-père a été gouverneur de la province de Kambat (Kampot). Le père de Men, Nguon (ID : X), est le mandarin chargé des armes de jet du *saṃrāp' ek*. Après avoir été formé comme page au palais de Norodom, Men devient en 1873 le puissant directeur des douanes de Drāṃṇ (Tréang), à la frontière avec la Cochinchine, fonction sans doute chèrement payée à l'administration royale mais très rémunératrice. Adhémar Leclère nous dévoile deux éléments : ce sont la grand-mère et l'épouse de Men qui ont œuvré aux carrières de leurs époux, grâce à leurs relations avec la reine-mère. Si Men participe ainsi à la révolte de 1884, c'est très certainement à l'appel de Pen, en tant que « secrétaire » du chef de la rébellion nous dit Adhémar Leclère, qui doit être quelqu'un de sa clientèle si ce n'est de sa parenté directe : un oncle utérin par exemple. Ces deux hommes, Men et le chef de la rébellion à Kampot, doivent avoir collaboré avec une ancienne épouse du roi Ang Duong, la néac monéang Lanter que Leclère nous décrit chevauchant aux côtés des rebelles dans cette province³⁵⁹. Vers novembre 1886, c'est l'épouse de Men qui conseille à ce dernier de faire sa soumission, suivant en cela les prescriptions de la reine-mère qui a alors obtenu l'abrogation de la convention Thompson en juin-juillet³⁶⁰.

³⁵⁶ Avec son petit-fils Duong Chakr (c.1861-1897) : « Duong-Tiack [...] à Oudong, [...] donnait naguère ouvertement, de concert d'ailleurs avec la reine-mère, des ordres aux chefs rebelles », Branda, Paul (pseud.), *Ça et là, op.cit.*, pp. 158-159 ; École française d'Extrême-Orient, manuscrits khmers sur papier, P. Camb Paris 225, listes de *kamlāṃṇ*, région de Longvek, sept fascicules et feuilles libres, c.1879-1882.

³⁵⁷ V. annexes, carte n°1.

³⁵⁸ Archives Nationales du Cambodge 26060, Liste des rizières de Sre Prasa (saison des pluies) et Sre Preng (saison sèche) de l'héritage de Sa Majesté la Reine Mère au domaine royal. Perception illégale du Sre Prenke, 1877-1900.

³⁵⁹ Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi du Cambodge », *l'Ethnographie*, 15 octobre 1913, p. 47.

³⁶⁰ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 34030, Dossier de liquidation de pension de retraite de SE Men, l'ex ministre de la justice au Cambodge, décédé, 1912 ; ANC 11146, Dossier personnel de M. Oknha Youmreach Men, président de sala outor, ministre de la justice, 1900-1911 ; Fonds Adhémar Leclère,

Dans une autre province, Tpūn Ghmuṃ (Thbong Khmum), le *pālāt* Ma (ID : 60) guerroya entre 1884 et 1887 aux côtés des groupes affiliés à Si Votha, le frère rebelle de Norodom. En 1894, sa participation à la rébellion lui permet apparemment d'intégrer le *saṃrāp* *trī*, la cour du prince Sisowath, à la demande de la reine-mère Pen³⁶¹. La reine-mère entretient en effet des correspondances avec le prince Si Votha durant la révolte : elle cherche à obtenir son ralliement à la cause de Norodom³⁶² tout en lui fournissant de la poudre pour lui permettre de continuer à s'opposer aux Français³⁶³. Plusieurs constats s'imposent : d'une part, Ma, un insurgé de 1884 du clan Si Votha, devient mandarin du « pro-Français » Sisowath, qui a combattu lui-même la rébellion³⁶⁴, à la demande de la reine-mère, figure « pro-Norodom ». La reine-mère et ses mandarins entretiennent ainsi des relations avec la maison royale du prince Sisowath : Konthor Bophasy, épouse de Sisowath, et mère du prince Sisowath Souphanouvong (ID : 52) est la fille du nommé Chap, titré *svan asoda*, peut-être un garde du *saṃrāp* *catvā*³⁶⁵. D'autre part, « l'apanage » de l'*uparāj* Sisowath est déclaré dissout par le protectorat dès 1891³⁶⁶. Or les charges mandarinales de son *saṃrāp* continuent d'être dévolues en 1894 à la faveur de la perpétuation des relations d'association qui font fi du contexte institutionnel. La lecture binaire de l'identité politique des factions khmères partagées entre francophobie et francophilie n'est donc pas pertinente, alors que les logiques clientélares impliquent des associations combinatoires, parfois sur le long terme.

La reine-mère semble ainsi une chef de faction puissante parce que, au sortir du conflit, ses anciens affiliés se retrouvent dans tous les camps politiques, dans toutes les administrations. Les héritiers de ses clients parviennent ainsi à se positionner dans la société élitare après son décès en 1895. Si Ma (ID : 60) perd officiellement ses fonctions de « suppléant du ministre de la justice » au conseil des ministres

703/9/a - Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893, Récit de voyage de Marseille à Kampot, f. 120-121 (pagination originale), pp. 216-217 de l'inventaire en ligne.

³⁶¹ ANC 17078, Dossier personnel de Ma, suppléant du ministre de la justice, 1901-1912.

³⁶² Lettre de Si Votha à la reine-mère du 08/11/1885, Ke Khi You, « L'insurrection générale », *op.cit.*, p. 41 et appendice 10.

³⁶³ Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, p. 106.

³⁶⁴ Branda, Paul (pseud.), *Ça et là*, *op.cit.*, pp. 194-195. Ke Khi You cite d'ailleurs un « balat Mar » de Kompong Cham, dont la femme et les enfants sont pris en otage par les troupes de Norodom pour l'obliger à la soumission, Ke Khi You, « L'insurrection générale », *op.cit.*, p. 64.

³⁶⁵ ANC 19645, Dossier personnel de Sisowath Souphanouvong, 1916-1937 ; v. « Luông Chumnit Asodâr ; Luông Phakkedey Asodâr, quatre pans de dignité » dans Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *Excursions et reconnaissances*, n°13, Cochinchine française, Saigon, Paris, Imprimerie du Gouvernement, Challamel, 1882, p. 203.

³⁶⁶ AOM GGI 5820, Affaires concernant la cour. Rapports politiques du Résident supérieur au Cambodge concernant les relations avec la cour, 1896-1904.

en 1902, il fait toujours partie de la cour de Sisowath en 1903³⁶⁷. À sa mort en 1912, son frère (ID : HH) est d'ailleurs un mandarin du *saṃrāp' ek*³⁶⁸. Khieu (ID : 108), fils du mandarin de la reine-mère Ras (ID : QQ) devient gouverneur de Prom Tep en 1897³⁶⁹. Meas (ID : 61), est le fils du mandarin du *saṃrāp' catvā* Mok (ID : K) : il devient secrétaire du ministre Um (ID : 8) en 1901³⁷⁰. Ces hommes, issus des familles affiliées à la reine-mère, se mettent sous la dépendance d'autres chefs de clientèles : leurs circulations le long des réseaux mandarinaux nous informent de l'évolution des rapports de forces dans le champ élitare. Après 1895 et la mort de la reine-mère, la montée en puissance de certains acteurs du champ politique - et particulièrement les alliés du prince Sisowath comme Um (ID : 8) - se lit d'une part à travers le transfert des clientèles de Pen, et s'explique également à travers lui. Les nouveaux patrons drainent les affiliés des clientèles en perte de puissance, et ces clientèles permettent à leurs nouveaux maîtres d'exercer une puissance. La lecture idéologique pro ou anti-française des factions, si elle peut certes s'avérer ponctuellement pertinente, est en réalité loin de recouper la totalité de leurs agissements socio-politiques et la complexité des logiques réticulaires qui les sous-tendent.

I.b) La faction de la reine Khun Than, une épouse royale et ses héritiers au service du roi Norodom ?

Nuon, (c.1835/1840 - après 1915³⁷¹), titrée khoun cham socheat bopha, dite Khun Than³⁷², est une autre « bête noire » des Français durant les années 1880-1890 : elle entretient la défiance contre leur autorité au sein du Palais et participe apparemment à toutes les intrigues qui visent à nuire à leurs projets. Ses fils Duong Chakr (c.1861-1897) et Phanouvong (ID : 51) participent militairement à la révolte, de concert avec la reine-mère Pen. « D'origine mandarinale, son père était premier ministre », Nuon a été

³⁶⁷ Extrait du procès-verbal de la 95^e séance du Conseil des Ministres du lundi 24 août 1903, ANC 5082, Correspondances des affaires de Longvek, Kompong Chhnang, 1904.

³⁶⁸ ANC 17078, Dossier personnel de Ma, suppléant du ministre de la justice, 1901-1912.

³⁶⁹ ANC 8532, La biographie des fonctionnaires de l'administration cambodgienne, 1911.

³⁷⁰ ANC 12961, Dossier personnel de Meas, smien du premier ministre, 1901.

³⁷¹ Nut, Suppya, « Queen Khun Than : When Women Challenged French Power in Early Colonial Cambodia », Conference French Colonial History, Siem Reap, 25-28 juin 2014.

³⁷² Les titres des épouses royales, lorsqu'ils ont pris valeur de nom propre dans l'usage courant, sont transcrits avec des majuscules dans ces pages, v. chapitre 10.

néac monéang - épouse titrée d'origine roturière - de feu le roi Ang Duong³⁷³ avant d'épouser son fils. Elle serait la sœur cadette d'une autre épouse d'Ang Duong, Phaltep-Savann (c.1825- ?). Jacques Népote et Sisowath Ravivaddhana Monipong décrivent comment les deux sœurs sont placées à la cour d'Ang Duong par les Siamois : elles seraient « d'une famille mandarinale apparentée à la famille royale siamoise (voire issue d'une des branches de la famille royale de « Birmanie ») » réfugiée à la cour du Siam.

Encore *uparāj*, Norodom avait épousé une princesse dont le prestige et les clients ont très certainement participé à sa légitimation et à ses victoires militaires : la première reine Dara ou Daracar (1843-1868) est en effet la fille de l'*uparāj* Ang Em (1794-1843) et de la princesse Ang Pou, soit la petite-fille des rois Ang Eng (1772-1797), et Ang Chan (1791-1834). Mais il lui préfère bientôt l'intrigante Nuon, qui aurait siégé en tant que reine lors de son couronnement à Oudong en 1863. Elle est titrée Khun Than par la suite³⁷⁴. Selon Suppya Nut, Phaltep-Savann, sœur de Khun Than, devient quant à elle l'épouse de l'*uparāj* Sisowath, tandis que leur frère officie comme gouverneur de Paripūrṇ (Babaur)³⁷⁵.

Khun Than, ses fils et leurs parentés semblent au cœur de l'insurrection de 1884. Pierre Lamant écrit à propos de son fils aîné, Duong Chakr (c.1861-1897) :

« Jouissant d'une position exceptionnelle et disposant d'appuis sérieux, Duong Chakr a joué un rôle actif dans l'insurrection consécutive à la convention Thomson. Il est certain qu'il était résolument hostile à la politique visant à instaurer sous le couvert du protectorat une administration directe aux mains de fonctionnaires métropolitains. Il a servi d'intermédiaire entre Norodom, la reine-mère, farouche adversaire de la présence française, et les groupes d'insurgés. Il transmettait des ordres et même organisait des coups de main. Réalité ou obsession, l'administration coloniale voit sa main partout, ainsi que celles de sa mère, de son beau-père et de toute leur clientèle à la cour et dans le royaume³⁷⁶. »

³⁷³ Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p. 60.

³⁷⁴ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994, p. 62, 72.

³⁷⁵ Nut, Suppya, « Queen Khun Than », *op.cit.* Les incertitudes quant à l'identité d'un acteur aussi important de la famille royale que Khun Than sont révélatrices des stratégies et des enjeux de dissimulation du fait de parenté, v. la partie IV. L'arbre généalogique de la reine a pu être reconstruit selon ses besoins de légitimation propres ou bien ceux de ses époux et de ses enfants. Ses origines princières justifieraient de sa préséance sur les princesses Ang Eng et Ang Duong et pourraient rendre compte du volet matrimonial de la stratégie des rois khmers pour se dégager de la tutelle siamoise.

³⁷⁶ Lamant, Pierre, « L'affaire Duong Chakr », *art.cit.*, p. 132.

Alain Forest rend effectivement compte du rôle de patron de clientèle joué par le prince Duong Chakr en 1883 : le prince s'engage alors à protéger légalement quarante-neuf Vietnamiens de Pandāy Mās (Banteai Meas) et Bām (Péam)³⁷⁷. Le prince est également le gendre de Tonh Hia Khai Boun, chef au Cambodge du Tiandihui, la société secrète du Ciel et la Terre³⁷⁸. La faction aristocratique de Nuon et son fils réunit donc à la fois des membres « siamois » de la cour de Norodom, les forces de l'Ouest du pays dépositaire d'une forte légitimité politique en tant que représentants de la tradition d'Oudong et de Bangkok, mais également les représentants des dynamiques politiques et économiques de l'Est et du Sud du pays : Vietnamiens et Chinois récemment associés à la royauté³⁷⁹.

Le prestige et la clientèle de Duong Chakr et sa mère sont apparemment si puissants que leur participation à la pacification du champ élitare est indispensable aux Français. Le protectorat est ainsi contraint de revenir en 1886 sur la convention Thompson qui avait tant humilié le roi en 1884. L'aristocratie et le mandarinat de la capitale participent dès lors à la répression contre les autorités provinciales qui réclament jusqu'en 1887 le départ des représentants français et menacent l'autorité de Norodom, notamment au nom de son demi-frère Si Votha. La révolte de 1884-1887 a peut-être coalisé le mécontentement contre la politique économique du roi Norodom³⁸⁰. Le prince Duong Chakr - dont les Français connaissent le rôle clef dans la révolte et qui est associé à cette nouvelle politique économique de son père par le biais de son beau-père - est en tous cas gratifié de la Légion d'honneur pour services rendus à la France durant la « pacification » du pays.

Le protectorat manque de preuves formelles contre ses opposants et sa capacité à comprendre les intrigues palatiales est limitée par les interprétations de ses informateurs, tous impliqués dans ces processus de rivalités combinées. Alors qu'ils semblaient participer à la révolte au nom du roi, son

³⁷⁷ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.*, p. 31.

³⁷⁸ V. chapitre 1. Ke Khi You s'interroge sur le rôle des Chinois et Sino-Khmers dans la rébellion, il écrit : « (...) lorsqu'en février 1885 les Français arrêtent deux Chinois sur dénonciation de Sisowath, ils ont la surprise d'apprendre que l'un d'entre eux est le « chef » de la société du ciel et de la terre et qu'il a des parents parmi les « boys » de Sisowath et de Duong Chac. ». L'atténuation du degré de parenté entre le chef du Tiandihui et le prince Norodom dans le discours tenu aux Français vaut sans doute également pour celui qui l'associe à Sisowath, Ke Khi You, « L'insurrection générale », *op.cit.*, p. 95.

³⁷⁹ V. chapitre 5 et 7.

³⁸⁰ V. chapitre 1 ; Cooke, Nola, « King Norodom's Revenue Farming System in Later Nineteenth century Cambodia and his Chinese Revenue Farmers (1860-1891) », *Chinese Southern Diaspora Studies*, Vol. 1, 2007, pp. 30-55.

épouse et son fils ourdissent également de multiples complots contre son autorité et le roi prend ses distances. Ke Khi You écrit :

« Paul Bert accuse alors [mars 1886] Norodom de se faire le complice de la rébellion en laissant les princes rejoindre les maquisards. Le roi lui fait cette réponse à double sens :
« Si vous les prenez, tuez-les³⁸¹. » »

En novembre 1886, le fils cadet de Khun Than, le prince Phanouvong (ID : 51) est ainsi décrit comme ayant pris la fuite dans la province de Kampot d'où il cherche à passer en Cochinchine. Le résident et le roi Norodom appellent conjointement à son arrestation, « mort ou vivant³⁸² ». Les principaux artisans de la « pacification » ordonnée par Norodom en 1886-1887 sont ainsi ses mandarins, et non ses fils³⁸³. Les menées de Nuon et des siens durant la Grande insurrection apparaissent donc moins conditionnées par la défense des intérêts de Norodom que conduites selon leurs intérêts propres. À partir de 1889, Pierre Lamant considère que le nouveau résident supérieur au Cambodge, Louis Albert Huyn de Verneville (1889-1897), semble « obsédé » de découvrir les desseins de la reine Khun Than et de son aîné. Ce sont les menaces semble-t-il combinées de Huyn de Verneville et de Norodom qui conduisent à la fuite de Duong Chakr au Siam, en 1891, puis à sa déportation en Algérie en 1893. La reine elle-même n'est pas inquiétée mais le roi Norodom s'est alors débarrassé d'un héritier dangereux, un candidat apparemment solide à la succession du fait du large spectre socio-politique de ses soutiens³⁸⁴.

De ces fameuses intrigues palatiales, force est donc de constater que nous ne savons pas grand-chose. Elles sont menées par les épouses du roi Norodom, le fait semble acquis aux Français, dans le but de légitimer les droits de leurs enfants dans la succession royale, contre les prétentions de l'*uparāj* Sisowath, frère cadet de Norodom, soutenu par les Français. Paul Doumer signale la gêne financière dans laquelle sont laissés la plupart des princes par leur père Norodom, car tous sont de potentiels

³⁸¹ Ke Khi You, « L'insurrection générale », *op.cit.*, p. 48.

³⁸² Courrier du 07/11/1886 du résident supérieur au gouverneur de Cochinchine, AOM GGI 10037, Correspondance politique du Résident général au Cambodge avec le Gouverneur de Cochinchine, 1886-1887.

³⁸³ Ke Khi You cite l'okhna thoméa decho Mau, « spécialiste de la répression » et de la « guerre à outrance », répression menée également par le ministre Poc (ID : 9) à Kambañ' Sîem en 1886-1887, dans « L'insurrection générale », *op.cit.*, pp. 62-64. Il s'agit sans doute de Mau (ID : NN), vétéran de la lutte anti-insurrectionnelle face à Si Votha dans les années 1870. Mathieu Guérin cite les exactions menées par Poc (ID : 9) mais aussi Ey Thong (ID : BB) dans cette même zone, dans « Tup, un lettré aventurier au service de l'orientaliste Étienne Aymonier », *Journal Asiatique*, 305/1, 2017, pp. 114-115.

³⁸⁴ Lamant, Pierre, « L'affaire Duong Chakr », *art.cit.*, pp. 133-134.

héritiers et donc éventuellement des concurrents du roi vieillissant³⁸⁵. Ces princes s'opposent les uns aux autres dans la course au trône, mais savent également se réunir pour s'opposer aux prétentions de l'*uparāj* Sisowath. Certains membres de la famille Norodom sont d'autre part les parents de Sisowath à la fois au titre de la naissance mais également au titre du mariage. Comment les membres de la famille royale ont-ils pu effectivement s'organiser en « camps » opposés pour obtenir la couronne, et comment ces camps réunissent-ils les réseaux familiaux de leurs alliés et clients ?

Huyn de Verneville et Paul Reveillère se font l'écho, dans les années 1880, de dénonciations portées entre factions rivales ou même de tentatives de meurtres, mais Pierre Lamant constate que les archives ne permettent pas toujours de corroborer ces éléments³⁸⁶. Car des véritables conflits de préséance et de légitimité qui ont pu exister entre toutes les reines du gynécée à propos de leurs enfants, nous ne savons presque rien, si ce n'est les quelques indiscretions d'Huyn de Verneville et Paul Reveillère. Ce sont pourtant les intrigues du type de celles que rapporte ce dernier qui nous informent sur les clans aristocratiques. Paul Reveillère écrit en août 1885, en pleine insurrection :

« Le prince Yucanthor, fils aîné du roi, s'est réfugié au protectorat. L'histoire de sa fugue est assez obscure. Il y a environ quinze jours, Yucanthor vint demander asile à notre représentant. Il échappait à une tentative d'assassinat, victime, disait-il, de son dévouement à la France. La mère de Duong-Tiack l'accusait de trahir le roi en notre faveur. Au fond de tout cela, il y a naturellement des intrigues de femme. (...) Duong-Tiack préféré du roi³⁸⁷, sans même prendre la peine de sauver les apparences, souffle activement le feu de la révolte ; à Oudong, il donnait naguère ouvertement, de concert d'ailleurs avec la reine-mère, des ordres aux chefs rebelles. La mère de Duong-Tiack, ambitieuse et cruelle, désignée au palais sous le nom de la tigresse, jouit d'une influence prépondérante sur l'imbécile Norodom. Elle pourrait bien vouloir éliminer Yucanthor pour rapprocher son fils des marches du trône³⁸⁸. »

³⁸⁵ Cité par Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, p. 42.

³⁸⁶ Lamant, Pierre, « L'affaire Duong Chakr », *art.cit.*, pp. 135-136 et p. 143.

³⁸⁷ Cette périphrase veut-elle traduire le titre porté par Duong Chakr, *kaev hvā*, le premier des princes de sang après l'*uparāj* ? Rien ne l'indique dans la bibliographie.

³⁸⁸ Branda, Paul (pseud.), *Ça et là, op.cit.*, pp. 158-159. Ce récit est confirmé dans un courrier du résident supérieur au gouverneur de la Cochinchine du 01/08/1885, qui rend compte de ses discussions avec Yucanthor, AOM GGI 10045, Maladie de la Reine Mère du Cambodge, 1885.

La Grande insurrection doit donc être à la fois comprise comme un soulèvement contre les forces françaises, mais également comme les prémisses d'une guerre de succession entre les héritiers au trône. Pour imposer ses fils, Khun Than, « la tigresse », devait ainsi combattre les menées des mères des autres princes Norodom : Yukanthor (1860-1934), qui se réfugie alors apparemment dans les bâtiments de la résidence ; Mayura (1862-1918) ; Ketsara (1869- ?) ; Sutharot (1872-1945) ou Sathavong (1875-1918) (ID : 44).

II. Les factions royales à la cour du roi Norodom : la succession de la reine-mère (1895).

Le 28 juin 1895³⁸⁹, un événement semble permettre aux représentants français de reprendre la main sur l'aristocratie khmère après les difficultés causées par la Grande insurrection. Cet événement leur permet d'exploiter justement la concurrence entre les grandes factions royales et leurs multiples sous-groupes. Il s'agit de la mort de la reine-mère Pen. Son décès s'inscrit dans un contexte de relance du projet de colonisation du Cambodge : à partir de 1895, la Résidence de France déclenche de nouveau les hostilités contre la souveraineté du roi Norodom, et donne des gages à ceux qui voudraient bien participer à mettre le Palais royal sous tutelle³⁹⁰. Le premier chantier est la suppression du *saṃrāp* de la *brahṇavarrajjananī* et de la notion même « d'apanage » au profit d'une administration centralisée. Si les Français comptent bien en finir avec la maison de la reine-mère, que ce soit en termes de gestion territoriale ou en termes d'influence politique, la cour ne l'entend pas de cette oreille. Les années 1890 sont donc celles d'une lutte d'influence : tous les acteurs de la succession royale sont sur le pied de guerre.

Le décès de la reine-mère fait espérer aux Français la disparition prochaine du roi : de 1895 à 1904, ils ne cessent de l'anticiper³⁹¹. Cette analyse est sans doute influencée par le comportement de Norodom

³⁸⁹ Forest Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.*, p. 18.

³⁹⁰ Notre propos n'est pas de décrire cette mise sous tutelle du royaume khmer par le protectorat dans le détail, nous renvoyons donc notamment au travail de Céline Chesnel, grâce auquel nous avons pu mettre les archives en perspective, dans « Du palais des grandes dames », *art.cit.* ; *Id.*, « La cour de Norodom », *op.cit.*

³⁹¹ AOM GGI 5820, Affaires concernant la cour. Rapports politiques du Résident supérieur au Cambodge concernant les relations avec la cour, 1896-1904.

lui-même : la mort de sa mère signifie un changement de classe d'âge et de statut dynastique pour le roi régnant qui met dès lors en scène des rituels de longévité tout en faisant réaliser sa « nécropole » au palais royal³⁹². Cette rupture dynastique est un signal également envoyé aux milieux princiers : la reine qui s'imposera au sein du gynécée royal comme la future *brah kanlon* - ancêtre sacrée - désignera l'héritier à la mort de Norodom. Pen a ainsi sans doute désigné d'elle-même Khun Than comme son héritière : elle lui fait des donations de terres de son vivant³⁹³. Après l'exil de Duong Chakr, Khun Than défend donc les droits au trône de son cadet, Phanouvong (ID : 51).

II.a) Les épouses du roi, futures reines-mères ?

Après la mort de Pen en juin, Khun Than aurait ainsi voulu contraindre Norodom à abdiquer dès septembre-octobre 1895, au profit du prince Phanouvong, à l'occasion des fêtes de crémation de la reine-mère. Il semble aux Français que Norodom n'était initialement pas opposé à ce projet : si la maison princière de l'*ubhayorāj* - « le roi qui a abdiqué » - n'est plus attribuée depuis le début du XIX^e siècle, sa reconstitution témoignerait en un sens du renforcement de la royauté, en reformant le *maṇḍala* idéal de la haute époque moyenne. Mais le roi souhaite-t-il véritablement cesser de régner ? Khun Than ignore peut-être que Norodom s'est apparemment engagé « verbalement³⁹⁴ » à la suppression de la maison de la reine-mère à la mort de cette dernière : la maison de l'*uparāj* a été formellement dissoute et ses provinces intégrées à l'administration centrale dès 1891. « Pour ne pas froisser la vieille reine, très susceptible » d'après eux, et sans doute pour éviter une seconde révolte, les Français n'ont alors pas annoncé publiquement leur résolution d'en finir avec ce dernier apanage. Le projet de Khun Than est

³⁹² Gamonet, Marie, Jacques Népote « Le Ramayana au Palais royal de Phnom Penh I. Une vision du politique et de la royauté au début du XX^e siècle, les peintures du *vatt Prah Kéo* », *Péninsule* n°40, 2000, pp. 9-11.

³⁹³ Trois cent quatre-vingt-deux rizières dans les communes de Tāñ Kak', Kamphaeñ et Tāñī, circonscription de Brai Kapās à Tākaev, données du vivant de Pen à Nuon, ANC 26060, Liste des rizières de Sre Prasa (saison des pluies) et Sre Preng (saison sèche) de l'héritage de Sa Majesté la Reine Mère au domaine royal. Perception illégale du Sre Prenke, 1877-1900.

³⁹⁴ AOM GGI 5820, Affaires concernant la cour. Rapports politiques du Résident supérieur au Cambodge concernant les relations avec la cour, 1896-1904.

semble-t-il dénoncé aux Français³⁹⁵ : soit par Norodom lui-même, qui ne souhaite pas abdiquer, soit par les proches des autres princes potentiellement héritiers.

Parmi les épouses du roi Norodom, les auteurs ont ainsi insisté sur les tensions liées à la promiscuité du « harem ». Au début du XX^e siècle, Roland Meyer met particulièrement en scène la lutte d'influence que se livrent Khun Than la « tigresse » décrite par Reveillère, et Nhek, (? - après 1915³⁹⁶), titrée khun chom preah nheat, mère du prince Pathama (1870- avant 1913), à travers la concurrence entre leurs deux corps de ballet³⁹⁷. Dans les récits de famille, l'accent est aussi porté sur le parallélisme entre Khun Than et celle que ses descendants appellent, selon l'usage d'alors d'après les archives, « Khun Nheat³⁹⁸ ». En termes de lutte politique, Nhek n'est pourtant pas - apparemment - une rivale de Khun Than : son fils n'est jamais mentionné comme un candidat au trône.

En 1896, le prince Mayura (1862-1918) se positionne par contre comme un candidat à la succession anticipée du roi Norodom. Il choisit de faire intervenir les puissants voisins du royaume dans la course à la Couronne et s'associe avec le gouverneur de Pāt'ṭampañ (Battambang) - le féal khmer du Siam qui dirige sa province comme un fief héréditaire³⁹⁹ - pour fomenter une révolte. Dénoncé, il est condamné à mort, peine commuée en prison à perpétuité. Incarcéré à Saïgon, Mayura est gracié mais exilé jusqu'à sa mort⁴⁰⁰. Du rôle des reines et princesses dans cet épisode, les documentations ne disent rien. Sa mère, khun cham sokonthoroh (nari) Ep est la fille d'un mandarin⁴⁰¹. Sa belle-mère surtout, Obolavanna ou Obon (1849- avant 1909) est la fille d'Ang Duong et de la néac monéang devenue chau khun bopha kesa Moni-Chot, fille de mandarin⁴⁰². Obon a été mariée à son demi-frère Norodom et pourrait apparaître comme une candidate dynastique sérieuse au titre de reine-mère et *braḥ kanloñ*. Mais aucune de ces

³⁹⁵ AOM GGI 5820, Affaires concernant la cour. Rapports politiques du Résident supérieur au Cambodge concernant les relations avec la cour, 1896-1904.

³⁹⁶ ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

³⁹⁷ Meyer, Roland, *Saramani, danseuse khmèr*, (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997, tome II *Le Palais des quatre faces*, pp. 88-91 notamment.

³⁹⁸ Courriel de Mme Khek Vinna, sa descendante en lignée utérine à la quatrième génération (arrière-arrière-petite-fille), 04/05/2015 ; ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

³⁹⁹ De 1795 à 1907, v. chapitres 1 et 7. Le gouverneur associé à Mayura est le neuvième et dernier fieffé, Chhum (r.1895-1907).

⁴⁰⁰ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, op.cit., pp. 74-75.

⁴⁰¹ Ep avait rang de « préah snam » ou « épouse de rang inférieure », avant de devenir la mère du prince Mayura et de gagner le rang de « khun », Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », art.cit., pp. 60-61.

⁴⁰² Sa fille est Karah-nika Kêv, née en 1864, Corfield Justin, *The Royal family*, op.cit., p. 24, pp. 35-36, p. 46 ; Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », art.cit., pp. 65.

deux femmes n'est jamais nommément citée comme opposante à la présence française, ou comme intrigante au Palais aux prises avec Khun Than.

Car contrairement à Saramani, l'héroïne du roman éponyme de Roland Meyer, danseuse du roi, les observateurs français, les représentants du protectorat, la plupart des informateurs khmers ou les historiens ne peuvent pas librement pénétrer dans le palais royal : s'ils peuvent être invités à visiter la salle du trône - lors des audiences - la salle des danses ou la pagode d'argent, ils ne rentrent jamais dans la partie Ouest du palais où résident justement les épouses royales⁴⁰³. Ces dernières ne sont pas à proprement parler recluses : elles peuvent obtenir du roi l'autorisation de sortir, mais même leurs parents ne peuvent les visiter qu'à la porte Ouest du palais, s'ils ne sont pas reçus en audience après approbation du roi, du ministre du Palais ou du chef du protocole⁴⁰⁴. Comme la plupart des Cambodgiennes et Cambodgiens immortalisés par les appareils photographiques des services de presse, professionnels du portrait ou amateurs, les épouses du roi et les princesses ne sont que rarement identifiées sous leur nom propre⁴⁰⁵. Les « femmes du Palais » sont donc entourées d'un certain mystère⁴⁰⁶ : les observateurs français peuvent plaindre leur « enfermement » et critiquer la logique du harem mais ils ne sous-estiment pas non plus le rôle de ces femmes qui sont présentes lors de la plupart des événements palatiaux, sont en relation permanente avec l'ensemble des personnalités curiales et avec l'extérieur du Palais⁴⁰⁷. Les femmes du roi et les princesses sont en effet souvent au contact des épouses des mandarins qui participent à leurs côtés aux cérémonies publiques et privées ; leurs servantes et gardes remplissent également pour elles des missions en dehors de l'enceinte⁴⁰⁸.

⁴⁰³ Népote, Jacques, « Le Palais du roi Norodom, description et analyse structurale de la symbolique du Palais de Phnom Penh », doctorat de troisième cycle, Nanterre, Université Paris X, 1973, pp. 172-173 ; Meyer, Roland, *Saramani, op.cit.*, tome II, pp. 88-89.

⁴⁰⁴ Les épouses peuvent par exemple sortir afin d'assister à des représentations théâtrales ou visiter leurs parents, ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932 ; ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930. *V.* chapitres 6 et 9.

⁴⁰⁵ *V.* comment la reine Khun Than est identifiée comme « Norodom », photographie n°1, Corfield Justin, *The Royal family, op.cit.*, *np.* *V.* également annexes, photographie n°28, la « première favorite de SM Sisowath », identifiée également comme une « princesse cambodgienne », *v.* Abdoul-Carime, Nasir, « Un vestige japonais au Cambodge, le *katana* du roi Sisowath », *BAEFEK* n°22, décembre 2017 ; et photographies n°23, 24, 29 ; les femmes du Palais sont décrites comme des « moines » selon certains cartels, durant les fêtes d'incinération du roi Sisowath en 1928, à cause de la tonsure du deuil, photographie n°26.

⁴⁰⁶ Aberdam, Marie, « Regard de chercheur », *Lettre de l'AFRASE*, n°94-95, été 2017, pp. 35-37.

⁴⁰⁷ Chesnel, Céline, « Du palais des grandes dames », *art.cit.* ; *Id.*, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 46-50.

⁴⁰⁸ ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932. *V.* chapitres 6 et 9.

Si le milieu du « harem » est un univers conflictuel, sa principale caractéristique pour les historiens demeure son aspect opaque : les actrices de ces conflits ne les donnent pas à voir et la plupart des observateurs ne jugent pas les rumeurs qu'ils en reçoivent comme des informations dignes de leur intérêt. La plupart des épouses du roi Norodom semblent régler leurs comptes portes fermées. Comme Khun Than, ces femmes viennent en partie des familles « siamoises » installées à la cour du Cambodge. Yèm est, comme elle, parente de la famille royale du Siam, et - comme Mam Tat⁴⁰⁹ - est issue d'une famille mandarinale de Battambang, de la lignée des Baen Aphaiwong, les gouverneurs du fief⁴¹⁰. Une grande majorité de ces femmes font partie de la noblesse de robe. Norodom s'est ainsi allié aux mandarins de son père : néac monéang Soum est la belle-fille d'un *yomarāj* du roi Ang Duong⁴¹¹, comme néac monéang Phâyam (1850-1915) est la petite-fille d'un autre⁴¹². Khlip, quant à elle, est la fille de l'un des ministres du Palais de Norodom⁴¹³. Toutes sont donc autant amenées à collaborer, dans le cadre des mariages qui associent leurs descendants, qu'à s'affronter : Obon (1849-avant 1909) est la belle-mère du demi-frère de sa fille, Norodom Mayura ; Pos (1840-1922)⁴¹⁴ marie son fils Yukanthor à sa demi-sœur, la fille de Phâyam, Malika (1872-1951) ; Khun Than marie sa fille Phangangam (1874-

⁴⁰⁹ Tat, « néac monéang ». Son père est Boun Chhan (ID : G), directeur du trésor royal - oknha phinit vinichhay - de 1882 à 1897, « grande sœur de Boun Chan Mongkon » (ID : 74) et Kon Ton (ID : 73). Courriel de M. Thiounn Mumm, 18/08/2014 et Thiounn Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bounchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bounchan Moly et autres sources) ». Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p. 61. Elle est la mère de Chanthalekha (1883/1889/1891-1971).

⁴¹⁰ Yèm, « khun-chom-yem botsaba », Leclère, Adhémar, *ibid.*, p. 60 ; ou « bosseba », Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale, op.cit.*, p. 68 ; mère des princes Ketsara (1869- ?) et Sutharot (1872-1945). Loch Chhanchhai décrit Yèm [Cam Īem Puspā] comme « l'arrière-arrière-arrière petite-fille de *cau hvā* Paen », le fondateur du fief (r.1795-1810), et la fille de l'*uk nā* Sobhāṇbisāl, gouverneur de Siem Reap, Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang (XVIII^e-XXI^e siècle) : du régent Bèn de Battambang à la famille Aphaiwong du Siam », *Péninsule* 68, 2014/1, p. 52, 60. Loch Chhanchhai déclare qu'elle est la mère de la « princesse Sādhāras » : c'est en réalité la mère du prince Sutharot [Sādhāras], dont l'épouse Phangangam, souvent appelée la princesse Sādhāras du fait de son mariage avec le prince, est la fille de Khun Than, Jacques Népote et Sisowath Ravivaddhana Monipong, *ibid.*, p. 69.

⁴¹¹ « néac monéang » ou « mam » Soum, Sum ou Suon ; Meyer, Roland, *Saramani*, tome II, *op.cit.*, p. 90 ; décédée le 29/10/1905, ANC 12201, Dossier de succession de Neak Moneang Sum, femme de feu S.M. Norodom (succession contestée par S.M. Sisowath et par Néang Trayany Neas Teau et Neang Anchay), 1905. Mère du prince Oray (1868-c.1909).

⁴¹² Yukanthor, P.P., « Personnalité de S.M. Norodom Suramarit, Généalogies des Familles Princières du Cambodge », *France-Asie, revue mensuelle de culture et de synthèse franco-asiatique*, n°113, octobre 1955, p. 252.

⁴¹³ Khlip, « néac monéang », fille de Prom (ID : 45) et mère de Sathavong (ID : 44), ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917. Jacques Népote et Sisowath Ravivaddhana Monipong la nomment Khlit, dans *État présent de la maison royale, op.cit.*, p. 78.

⁴¹⁴ Pos « préa néang chom phaltip sodachan », ANC 22262, 2^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928 ; Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p.60.

1944) à son demi-frère, le fils de Khun Yèm, Sutharot. Certaines des épouses de Norodom sont elles-mêmes issues des mariages entre la noblesse de robe et les aristocrates : pour ses descendants, Nhek est ainsi fille de « princesse⁴¹⁵ ».

Toutes ces femmes ont donc participé aux luttes de factions que connaît le Palais dans les années 1880-1890, afin de défendre le droit de leurs fils et gendres au trône. Mais elles appartiennent à un même espace social : elles contrôlent les mariages qui associent leurs enfants et entretiennent des relations de patronage entre elles. Une fois le conflit résolu, et quelque-soit son issue, ces femmes ont tendance à faire corps. La princesse Chavivan (c.1870-après 1942), est par exemple présentée par Adhémard Leclère en 1913 comme la fille de la reine Nhek « khun chom preah nheat » ou comme la fille de la reine Khun Than, soit la fille de l'une ou l'autre des deux grandes rivales mises en scène par Roland Meyer dans son œuvre *Saramani*. Une fille de la reine Khun Than, Kantha, la préah ang Yay ou Yay-Kanta, (1866- ?), est de même parfois présentée par Leclère comme la sœur utérine de Chavivan⁴¹⁶. Il semble que Yay-Kantha a joué le rôle d'une autorité tutélaire pour sa demi-sœur cadette Chavivan et se décrit elle-même effectivement comme sa sœur aînée - *pañ* - en 1915⁴¹⁷. Comme Leclère retranscrit ce que le milieu curial lui transmet dans ses enquêtes sur la famille royale en 1905 comme en 1913, les relations de filiation entre les anciennes reines de Norodom et leurs enfants lui sont parfois présentées comme consanguines parce que ces femmes entretiennent des relations de familiarité et de patronage. Mais Chavivan est la fille de Nhek, et non de Khun Than, et c'est pourquoi Yay-Kantha lui sert d'entremetteuse : notamment de par l'identité de sa mère, Khun Than, elle dispose de plus d'autorité au Palais et au sein de la famille royale⁴¹⁸. Notre capacité à articuler ainsi les récits portant sur cette société palatiale aux propres témoignages de ses acteurs est infime : il est donc difficile d'identifier les stratégies des informateurs qui influencent directement les rédacteurs de nos sources.

⁴¹⁵ Courriel de Mme Khek Vinna, 04/05/2015.

⁴¹⁶ Leclère, Adhémard, « La cour d'un roi », *art.cit.*, pp. 63-65.

⁴¹⁷ La *samtec brah ang* Yayi [= « grand » en siamois ?] écrit au résident supérieur au nom de Chavivan le 20/07/1915 : « *khñum jā pañ khñum sum* (...) » « Moi sa sœur aînée je sollicite (...) », ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

⁴¹⁸ La princesse Chavivan épouse le roturier Peich Ponn (ID : 12) en 1905 : elle perd alors officiellement son titre de princesse même si son ancien statut est systématiquement rappelé. En 1915, la *samtec brah ang* Yayi apparaît comme une intermédiaire entre le ministre Thiounn (ID : 1) et la famille royale, v. chapitre 6.

Après la disparition de la reine-mère Pen, Khun Than apparaît comme la reine la plus puissante au Palais. Cependant, elle ne parvient pas à imposer son fils Phanouvong (ID : 51) sur le trône. Il est ainsi très difficile d'établir comment la reine Khun Than a été soutenue par le roi Norodom et si ses desseins étaient de défendre le roi à travers ses actions politiques : elle agit au nom de ses fils et prévoit l'abdication de Norodom en 1895. Khun Than est effectivement une opposante à la main mise française sur la destinée de la dynastie royale, mais est-elle pour autant un « soutien » du roi, rien ne permet de l'affirmer. Norodom attend les années 1900 pour médiatiser les tenants de sa politique dynastique en faveur de son fils Phanouvong⁴¹⁹. La mort de la reine-mère est un événement majeur qui affecte donc non seulement les relations au sein du gynécée, mais plus largement la hiérarchie et les pouvoirs des acteurs du Palais royal jusqu'à la mort de Norodom. Profitant du flou laissé quant à l'identité de la prochaine chef de la maison royale, les Français lancent une large offensive contre le pouvoir des reines et épouses royales. Leur première initiative consiste à restreindre le pouvoir des reines et princesses du Palais : en supprimant la charge de la *brah varrajjananī* et en limitant le pouvoir social et politiques des femmes dans le gouvernement du pays⁴²⁰.

II.b) Le conseil des ministres du roi Norodom contre les épouses royales.

À partir de juin 1897, le conseil des ministres décide de faire prendre en note les débats qui animent ses séances. Depuis janvier 1897, le roi Norodom s'est retranché dans son palais et refuse d'entériner les propositions de lois et de nominations qui lui sont faites. Le résident Huyn de Verneville a voulu le faire déclarer incapable d'exercer sa charge pour le voir abdiquer début janvier. Le nouveau gouverneur général Paul Doumer visite le roi en mars et il réalise l'ampleur de ce qu'il appelle bientôt le « coup d'État » d'Huyn de Verneville. Doumer négocie avec le roi : contre le remplacement d'Huyn de Verneville (mai 1897) par Alexandre Ducos (1897-1900), Norodom agréé à l'institutionnalisation du

⁴¹⁹ Marie Gamonet et Jacques Népote considèrent que le rôle de maître de cérémonie durant les rituels de fondation de la Pagode d'argent et les projets éditoriaux du prince Phanouvong sont des indices de la volonté de Norodom d'en faire son héritier en 1903, notamment à travers la mise en scène de la descendance directe de Rāma dans le cycle du *Rāmker* réalisé à la Pagode d'argent, dans « Le Ramayana au Palais royal I », *art.cit.*, pp. 11-104. *V.* pages suivantes et chapitre 6.

⁴²⁰ Chesnel, Céline, « Du palais des grandes dames », *art.cit.* ; *Id.*, « La cour de Norodom », *op.cit.*

conseil et entérine certaines des propositions de la convention Thompson de 1884 (juillet)⁴²¹. Au passage en force, le gouvernement général préfère donc la politique de l'usure, avec l'aide des « conseillers » de Norodom dont ils flattent les prises de décision. Voulant rendre compte de la continuité administrative et de la permanence de l'État entre janvier et juillet 1897, les prises en notes des débats mensuels du conseil des ministres sont ensuite pérennisées comme instruments de gouvernement. Elles sont réalisées par le secrétaire général du conseil depuis 1892, Thiounn (ID : 1) et ses équipes de secrétaires.

Milton Osborne s'est interrogé sur les raisons qui poussent les ministres à ainsi « trahir » leur roi lorsqu'Huyn de Verneville leur en donne l'occasion en janvier 1897. Il invoque l'autoritarisme du roi Norodom dans les années 1880, gouvernant sans ses conseillers. Norodom semble avoir repris les habitudes de son père Ang Duong : mettant aux enchères les charges et fonctions de l'administration, il annule les nominations après avoir obtenu le meilleur prix, avant de remettre de nouveau la charge aux enchères. Osborne sous-entend que le positionnement des ministres en 1897 est alors une solution d'équilibre, entre le Palais et la Résidence, au profit de la survivance du gouvernement royal. Les ministres ne peuvent en effet ignorer que la Cochinchine voisine a été déclarée colonie sous administration directe et tentent alors peut-être de préserver leurs postes en se pliant aux règles des vainqueurs dans le cadre d'un protectorat d'administration indirecte, ainsi que leurs prédécesseurs s'y étaient pliés sous la suzeraineté siamoise, cinquante ans auparavant⁴²². À la lecture des comptes-rendus du conseil et à travers les correspondances du résident Ducos avec le gouvernement général, le représentant français ménage en effet les susceptibilités des ministres, accepte leurs propositions et entérine les nominations de leurs candidats malgré l'opposition du roi et contre les candidats du Palais⁴²³.

Le principe du *kamlāṃṇ* semble également avoir été intégré aux processus fiscaux du protectorat, au bénéfice des ministres, car dès avant 1897 : « les clients des princes, ministres, mandarins du roi et du deuxième roi » sont déclarés exempts d'impôts. Le chef de *kamlāṃṇ* - ce « contingent » d'hommes et

⁴²¹ Le conseil délibère sous la présidence du résident et non du roi ; les avis et ordonnances royales doivent être contresignés par le résident ; l'esclavage est aboli et le gouvernement se donne le droit d'aliéner et concéder toutes les terres du royaume, Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation, op.cit.*, pp. 60-64 ; Osborne, Milton E., *The French Presence, op.cit.*, pp. 237-251.

⁴²² Osborne, Milton E., *ibid.*, pp. 233-243.

⁴²³ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation, op.cit.*, p. 63.

de femmes réunis librement par l'opportunité de sa protection sociale et politique - reçoit des cartes d'identité pour ses *kamlāṃṇ*, cartes d'identité dites gratuites car elles exemptent leurs porteurs des corvées et impôts. Mais, dès 1896, les « femmes du Palais » sont cependant exclues de ce processus : elles ne reçoivent plus de cartes d'identité dites gratuites pour leur *kamlāṃṇ*⁴²⁴. Les exemptions d'impôts des *kamlāṃṇ* ne font pas long feu au début du XX^e siècle⁴²⁵. Seul le roi Sisowath dispose encore de « clients » - *buok* - exemptés en 1914, mais ceux-ci semblent alors avoir été progressivement soumis à l'impôt personnel, la capitation, avant 1928⁴²⁶. Entre 1896 et le début du XX^e siècle, les contingents des princesses et femmes du Palais ont certainement cherché à rejoindre les rangs des *kamlāṃṇ* du roi, des princes, ministres et mandarins, afin de conserver leur statut d'exemptés, et ont délaissé les « contingents » des femmes. La princesse Norodom Kossama, *me kamlāṃṇ* citée dans les listes de l'EFEO concernant Longvek, est ainsi réputée avoir épousé un roturier après la mort de son premier époux, (Ang Duong) Nupparot, en 1891 : privée de ses clients dès 1896, cantonnée aux pensions symboliques dévolues aux aristocrates, la princesse quitte la famille royale⁴²⁷.

Cette initiative contre l'emprise sociale et politique des épouses royales et princesses du Palais est présentée dans nos sources comme une décision du résident supérieur Huyn de Verneville, fervent opposant de la reine Khun Than à partir de 1889. Son successeur, le résident Ducos, l'approuve : « On ne connaît pas les femmes dans l'administration » déclare-t-il⁴²⁸. Dix ans après la Grande insurrection, il est plus probable que la Résidence a pourtant tout à fait conscience du pouvoir des femmes dans le gouvernement khmer et choisit justement un moyen adapté de les affaiblir, un an après le décès de leur

⁴²⁴ ANC 24190, Procès-verbaux, rapports et notes de la 10^e séance du 27 décembre 1897 du Conseil des Ministres ; Compte-rendu de la 10^e séance du Conseil des Ministres du 27 décembre 1897, ANC 32300, Comptes-rendus des séances 1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898.

⁴²⁵ V. chapitre 3.

⁴²⁶ AOM Résidence Supérieure du Cambodge 477, Ministère du Palais, 1914, listes d'exemptions d'impôt de fonctionnaires, anciens mandarins du roi du temps où il était *uparāj*, danseurs, musiciens du Palais et clients - *buok* - musulmans - *cām jvā* - du roi Sisowath ; Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.*, p. 77.

⁴²⁷ EFEO, manuscrits khmers sur papier, P. Camb Paris 225, sept fascicules et feuilles libres, c.1879-1882 ; Corfield, Justin, *The Royal family*, *op.cit.*, p. 35. En 1909, les princes et les femmes du Palais reçoivent autour de vingt-cinq piastres de pension mensuelle au titre de la liste civile gérée depuis 1897 par la Résidence ; le premier ministre Um (ID : 8) reçoit huit-cent trente piastres mensuelles en 1903 ; un gouverneur de province de rang intermédiaire, quatre-vingts piastres, Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 85-90.

⁴²⁸ Compte-rendu de la 10^e séance du Conseil des Ministres du 27 décembre 1897, ANC 32300, Comptes-rendus des séances 1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898.

chef de file. Mais quelle est la part d'initiative des ministres dans cette opération visant justement à l'affaiblissement de leur pouvoir de patronage ?

À la haute période moyenne, les lettrés de la cour des rois khmers mettaient en scène l'affrontement entre la Couronne et les réseaux de pouvoir provinciaux : les « clans matrilineaires » et leurs représentantes au Palais, les reines, étaient stigmatisés sur un mode allusif dans les romans versifiés, les textes gnomiques et les textes juridiques⁴²⁹. Ang Duong a tenté de réformer les titres de ses épouses royales tandis que Norodom s'est saisi de la problématique de la clientèle et a œuvré à son intégration dans les structures administratives palatiales par le biais du *kamlāṃṇ*⁴³⁰. En 1896-1897, il semble que la stigmatisation du pouvoir sociopolitique des femmes du Palais se fasse contre l'intérêt de Norodom lui-même. Ce dernier n'a cependant pas soutenu les menées de sa reine Khun Than en 1891 ou 1895. Il est possible que les ministres du roi poursuivent la politique palatiale de lutte contre les « factions » aristocratiques à leur propre profit : l'hostilité de la Résidence à l'encontre des princes et des reines est une opportunité pour ces mandarins qui réemploient les *topoi* créés par la royauté à l'époque moyenne pour justifier de leur propre légitimité au gouvernement en ce début de période coloniale.

Le premier ministre de Norodom en 1897, Um (ID : 8), est ainsi le détenteur d'une version des chroniques royales qui met en exergue la distinction entre l'honorabilité échue aux individus par la naissance et l'honorabilité acquise à travers des actions méritoires. Le rédacteur de cette chronique oppose notamment, dans l'un des épisodes évoquant les guerres régionales au XVII^e siècle, les élites palatiales - représentées par les épouses royales - qui détournent les ressources du royaume à leur propre profit, et le personnage de Yāt, de naissance obscure, mais qui est un exemple de probité envers la Couronne⁴³¹. La chronique détenue par le ministre Um, dite chronique Dīk Vil (DV), a connu plusieurs

⁴²⁹ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, notamment pp. 251-254.

⁴³⁰ *V.* chapitre 1.

⁴³¹ Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII ***, 1981, pp. 409-421.

copies : le fils d'Um, Vann (ID : 7) en offre justement une copie en 1921 au secrétaire du conseil des ministres en 1896-1897, devenu ministre du Palais en 1902, Thiounn (ID : 1)⁴³².

Cette chronique DV rend compte de l'élévation sociale du nommé Ȳāt, un esclave phnong⁴³³, serviteur puis disciple du chef d'armée et gouverneur de Kamḃañ' Dham (Kompong Thom)⁴³⁴ Mās, au début du XVII^e siècle. Ȳāt hérite des fonctions - son titre d'*uk ṇā tejo* - et du patrimoine de son maître à la mort de celui-ci. D'après la chronique, bien que Ȳāt soit détenteur de l'héritage de Mās qui lui a notamment transmis les secrets de sa puissance militaire, et que Ȳāt mette en œuvre cette puissance au nom du roi, ses origines sociales et ethniques excluent qu'il soit reçu par le roi au Palais. Ultérieurement, Ȳāt entre en conflit avec le frère d'une épouse royale et le fait exécuter dans le cadre de son commandement sur les armées royales qui luttent alors contre l'armée siamoise. Ȳāt est mis en accusation au Palais par l'épouse du roi qui veut nuire à la réputation du gouverneur :

« Ce Ā Ȳāt⁴³⁵ est de naissance Phnong. S'il détient (encore) le pouvoir militaire, ayant pouvoir de décision dans le service royal et marchant sur la tête des Khmers qui ont de la

⁴³² Une première copie de la chronique d'Um est réalisée en 1901, conservée notamment au Palais royal ; une seconde en 1921, est offerte par le fils d'Um, Vann (ID : 7) au ministre Thiounn (ID : 1), qui l'a fait copier et conserver dans le *vatt* qu'il patronne depuis 1914, *vatt Kamḃañ' Traḷāc Krom*. La troisième copie date de 1941, lorsqu'un moine du *vatt* Dīk Vil, à Sāañ dans Kaṇṭāl, la recopie, soit à partir de la copie de *vatt Kamḃañ' Traḷāc Krom*, soit à partir de la version du Palais. Son nom, chronique Dīk Vil (DV) lui vient de cette dernière copie : elle est notamment connue à travers la traduction de Martine Piat à partir d'un manuscrit de bibliothèque des Missions étrangères de Paris, v. Khin Sok, *Chroniques royales du Cambodge (de Bañā Ȳāt jusqu'à la prise de Lañvaek : de 1417 à 1595). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII **, 1988, pp. 21-24 ; Piat Martine, « Chroniques royales khmères (traduites par) » *BSEI*, tome XLIX, n°1, 1^{er} trimestre 1974, pp. 37-150 ; ANC 10181, Pagode de Kompong Tralach Krom construite par le ministre du palais, 1914-1920.

⁴³³ Le qualificatif de phnong attribué à Ȳāt ne permet pas de connaître sa véritable identité ethnolinguistique, *bnan* pouvant signifier spécifiquement le peuple Bunong de Mondolkiri, mais aussi les peuples autochtones en général, avec une connotation souvent péjorative. Selon la chronique DV, Mās l'achète alors qu'il se trouve dans la province de Saṃroñ Dañ : il s'agit donc peut-être d'un pear. Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677)*, *op.cit.*, p. 245.

⁴³⁴ Appellation coloniale de l'ancienne province de Sanduk puis Kamḃañ' Svāy, qui confirme la date récente de la copie de la chronique traduite par Mak Phoeun (1941).

⁴³⁵ « ā (pronom personnel) : ce pronom pour désigner quelqu'un est une marque de non-respect. Il s'emploie seulement pour les enfants, ou les familiers avec qui on [n'a] pas à montrer un respect particulier, ou bien pour parler à quelqu'un qu'on méprise, un voleur, un coupable, une bête sauvage », Samdach Chuon Nat, Père Rogation Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, *op.cit.*, tome II, p. 1019. Employé comme appellatif des esclaves *khñum* à l'époque moyenne, il peut également avoir une connotation affective pour des femmes si employé par des aînés de leur parenté. Antelme, Michel, « A study of Naming Systems from Ancient to Modern Cambodia », PhD of Philosophy, London University, SOAS, 2001, p. 254, 263.

naissance, désormais les Khmers changeront, deviendront ennemis et se soumettront tous aux Siamois⁴³⁶. »

Yāt, mis en présence de son accusatrice, lui répond :

« (...) Si le roi a du souci, c'est parce que lorsque les seigneurs Cakrī et Kraḷāhom préparent les troupes pour aller en opération, les personnes qui habitent dans le palais font partir (des gens) pour aller prendre tous les corvéables de l'armée, disant qu'ils sont leurs parents. C'est ainsi que les chefs d'armée des troupes royales n'ont pu réussir (à vaincre les ennemis) [...] Nous avons constaté que cet Ā Kaer Cai Cuñ Rakkh, votre frère cadet, n'a pas respecté l'auguste autorité royale, qu'il a entraîné les gens du peuple à lui désobéir [...] Ce que vous avez fait, c'est comme si vous aviez agi pour mettre le feu à l'auguste royaume. (...)»⁴³⁷

Yāt tranche ensuite la tête de l'épouse royale pour la punir d'avoir soutenu la sédition de son frère. Le roi, informé des tenants et des aboutissants de l'affaire, réalise le bien-fondé des démarches de son gouverneur et déclare : « À partir de ce jour, que n'importe quelle auguste concubine ne vienne parler (au roi) de n'importe quel mandarin. Pour le service royal, (le roi) n'écouterà que les ministres.⁴³⁸ »

Réalisée dans le contexte de la neutralisation du gynécée du roi Norodom par les artisans même de cette neutralisation, la chronique met en scène l'opposition entre les « Khmers qui ont de la naissance » et ceux qui n'en ont pas, en valorisant ces derniers par l'exemple de la probité d'un ancien esclave envers le roi. « Disant qu'ils sont leurs parents », à leurs *kūn kmuoy*, leurs « enfants-neveux », les patrons de clientèles du XVII^e siècle ici mis en scène à travers le frère et l'épouse royale invoquent les relations de réciprocité familiale étendues aux relations de clientèles pour entretenir des armées privées. Les épouses royales et leurs familles sont représentées comme des menaces pour le royaume parce qu'elles peuvent soustraire leurs dépendants, familiers et obligés à leurs devoirs militaires. La leçon est édifiante : le roi ne peut pas faire confiance à ses épouses et doit soutenir la politique de ses ministres. La chronique ne

⁴³⁶ Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677)*, op.cit., p. 413.

⁴³⁷ Mak Phoeun, *ibid.*, pp. 414-415.

⁴³⁸ Mak Phoeun, *ibid.*, p. 415.

dit pas que les ministres et conseillers du roi sont eux-mêmes des patrons de clientèles, ainsi que l'indiquent Aymonier et Janneau et que les listes de *kamlāṃṇ* du XIX^e siècle le démontrent⁴³⁹.

La littérature de l'époque moyenne distillant une certaine méfiance à l'encontre des épouses royales est ici réinvestie au début du XX^e siècle. Ce discours est par ailleurs tenu par les mandarins et les secrétaires-interprètes eux-mêmes dans les sources coloniales. Prom (ID : 45) marie sa fille Khlip au roi Norodom vers 1875. Il est qualifié d'*uk ṇā vāṃṇ*, ministre du Palais et doit avoir exercé cette charge entre 1875 et 1885⁴⁴⁰. En mai 1904, un certain Prom, qualifié de « candidat perpétuel qui a une fille au Palais », est proposé pour le poste de président du tribunal supérieur, *oknha phiphéac vinichhay thippedey*. « D'après les renseignements recueillis, ces propositions ont été faites à la suite des démarches faites par les intéressés auprès d'une certaine Princesse du Palais et non par pure volonté du roi⁴⁴¹. » écrit au sujet de cette nomination un secrétaire du conseil des ministres. Khlip veut alors peut-être faire nommer son père Prom (ID : 45). Le secrétaire du conseil - qui signale ici « l'abus de pouvoir » de l'épouse royale - pourrait être assimilé à un « homme des Français » qui s'emploie à protéger les intérêts de ses maîtres. Or en 1904-1905, tous les secrétaires du conseil identifiés sont également les fils de mandarins, ministres et gouverneurs de province, représentants de la cour du roi Norodom⁴⁴². Le secrétaire du conseil pourrait alors apparaître comme le successeur des lettrés du Palais du XVII^e siècle qui mettent en vers l'hostilité des rois contre les maisons élitaires matrilineaires. C'est tout au moins un contemporain et ancien subordonné du commanditaire de la chronique DV, le premier ministre Um (ID : 8), qui s'emploie à dénoncer les pratiques du gynécée au nom du roi, dans des termes proches de ceux de la chronique.

⁴³⁹ Aymonier, Étienne, *Le Cambodge*, tome I, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1900, p. 74 ; EFEO, manuscrits khmers sur papier, P. Camb Paris 225, sept fascicules et feuilles libres, c. 1879-1882 ; Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne*, op.cit., p. 35.

⁴⁴⁰ Mok (ID : 106) est qualifié de ministre du Palais en 1885. Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., p. 78 ; Corfield Justin, *The Royal family*, op.cit., p. 53 ; ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917.

⁴⁴¹ ANC 12726, Dossier personnel du nommé Mey [(ID : 23)], smien du conseil des ministres, suppléant du ministre du palais, 1897-1907.

⁴⁴² Secrétaires, secrétaires archivistes, second et premier secrétaires : 1901-1902 : Ou Cahom (ID : 18), fils d'Ou (ID : N) ; 1901-1903 : Peich Ponn (ID : 12), fils de Peich (ID : M) ; 1902-1908 : Ferdinand Amphuon Chhun (ID : 83), fils de Chhun (ID : 2) ; 1902-1908 : Boun Chan Mongkon (ID : 74), fils de Boun Chan (ID : G) ; In Ouck (ID : 71) fils d'In (ID : S) ; les *smīen* ou « gratte-papiers » identifiés en 1902-1911 sont Preap Van (ID : 63), Mey (ID : 23), fils de Près (ID : GG) et Mey (ID : 66) fils de Phal (ID : JJ).

L'historiographie reprend assez largement les descriptions contemporaines de la déliquescence du pouvoir de Norodom après 1895, lorsque ce dernier retire sa confiance à ses conseillers pour ne rester entouré que de ses épouses au sein du Palais. Malade, instrumentalisé par ses femmes, il s'efface de la scène politique jusqu'à sa mort en 1904, alors que son successeur désigné, le prince Sisowath, collabore avec le protectorat. Deux difficultés s'opposent pourtant à cette assimilation du pouvoir de Norodom à celui de ses épouses : tout d'abord, parce que Norodom ne soutient jamais officiellement ses épouses et leurs menées politiciennes, ensuite, parce que ses épouses ne défendent pas à proprement parler le roi Norodom, mais leur positionnement propre et leurs héritiers à la cour.

Parallèlement, le « parti » pro-français réunit effectivement des ministres soutenus dans leurs politiques par la Résidence. Mais la lutte qu'ils mènent contre le pouvoir des épouses royales dépend tout autant de leur intérêt propre que de la politique du roi Norodom et de ses prédécesseurs à l'encontre des clientèles aristocratiques. Les chercheurs ont particulièrement détaillé la phase finale de cette lutte des factions cambodgiennes pour la couronne en décrivant les enjeux de l'affaire Yukanthor en 1900, qui marque le déclin de ce qu'ils considèrent comme la « faction » Norodom à la cour au profit du « clan Sisowath ».

III. L'Affaire Yukanthor (1900), un portrait de la faction Sisowath ?

Milton Osborne, Alain Forest et Pierre Lamant ont largement reconstitué la fameuse affaire du prince Yukanthor en 1900 : venu visiter l'Exposition universelle avec son demi-frère Phanouvong (ID : 51), soutenu et encouragé par le journaliste du *Figaro* Jean Hess, Yukanthor diffuse par voie officielle puis par voie de presse une diatribe anticoloniale. Il y évoque les intrigues des résidents et de leurs soutiens cambodgiens pour, non pas protéger la royauté comme s'y est engagée la France, mais l'annihiler. Le conflit principal qui oppose Yukanthor à l'administration française en 1900 est la suppression de la ferme des jeux qui prive le roi des revenus considérables que lui fournissent les acquéreurs des droits de

patente⁴⁴³. Le public métropolitain semble s'intéresser à l'affaire, alors que les milieux dirigeants sont déjà bien au fait des tentatives répétées - en 1884 et 1897 - des agents de terrain de se débarrasser du roi Norodom. Mis en porte-à-faux, menacé, ce dernier désavoue son fils qui est exhorté à retourner au Cambodge pour faire la preuve de ses accusations, tandis que le résident Ducos est démis de ses fonctions. Yukanthor préfère s'enfuir vers la Belgique, Singapour et enfin le Siam où il demeure jusqu'à sa mort en 1934⁴⁴⁴.

Notamment à la suite des accusations de Yukanthor, et à partir des témoignages des officiels français, le prince puis roi Sisowath (r.1904-1927) est dès lors systématiquement décrit dans la bibliographie comme un partisan du protectorat. Alain Forest le présente comme un « parvenu » attendant des Français sa « promotion ». Dès les années 1860, les demi-frères Norodom et Sisowath sont en effet en concurrence. En 1863, après son intronisation, Norodom commande donc qu'il s'éloigne d'Oudong. Sisowath, plutôt que de rejoindre Bangkok où il a été élevé, s'installe à Saïgon dès 1865 d'où il participe à la « pacification » du pays khmer aux côtés des forces expéditionnaires françaises durant la révolte de Poukumbo en 1867. En 1884-1887, il apparaît également comme leur « homme de main » durant la Grande insurrection, ce qui lui vaut la considération de la Résidence. Il tiendrait un discours pragmatique, reconnaissant les intérêts de se positionner sous la protection du plus fort des belligérants⁴⁴⁵. En 1897, même s'il considère *a contrario* son manque « d'esprit de combativité »⁴⁴⁶, Huyn de Verneville le présente comme le candidat au trône privilégié par le protectorat pour remplacer Norodom. Roland Meyer fait de lui un prince avili par la colonisation, dont la cour, la troisième maison royale installée dans le Palais du Nord à Phnom Penh, est tout à la fois décadente, pervertie et misérable. L'installation de cette cour au palais royal marque selon lui le déclin de l'institution en 1904⁴⁴⁷.

⁴⁴³ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.*, pp. 64-65.

⁴⁴⁴ Lamant, Pierre, *L'affaire Yukanthor, autopsie d'un scandale colonial*, Paris, Société française d'histoire d'Outre-Mer, l'Harmattan, 1989, 243 p.

⁴⁴⁵ « (...) Et que signifie la résistance que vous prétendez lui opposer ? La France est une nation puissante ; elle vient de vaincre la Chine qui a quatre cents millions d'habitants et des armes innombrables... Que feriez-vous contre elle, malheureux Cambodgiens, si les régiments français arrivaient ici avec leurs canons qui portent à plus de deux mille mètres ? (...) » Discours de Sisowath durant une tournée de « pacification », rapporté par Klobulowski, cité par Ke Khi You, « L'insurrection générale », *op.cit.*, p. 75.

⁴⁴⁶ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.*, pp. 72-73.

⁴⁴⁷ Meyer, Roland, *Saramani*, tome II, *op.cit.*, p. 115, pp. 119-123, pp. 125-129.

L'implication du prince Sisowath dans les complots de la Résidence supérieure contre Norodom n'est pourtant pas simple à démontrer. Ses alliés sont les artisans d'une littérature visant à asseoir sa légitimité en dénonçant le gouvernement de son demi-frère Norodom⁴⁴⁸. Mais Sisowath entretient également des relations avec le Palais de son demi-frère et roi, avec celui de la reine-mère Pen avant 1895, et avec de nombreux princes Norodom. Il se positionne avant tout comme un candidat au trône, ainsi que les autres princes Norodom. Sous cet angle, son implication dans la « pacification » de la Grande insurrection apparaît moins déterminée par les besoins de la Résidence en termes de maintien de l'ordre que motivée par la recherche de ressources tant humaines - des clientèles - que matérielles pour entretenir sa maison royale⁴⁴⁹. Le prince est d'ailleurs apparemment un « bon » patron : les mandarins du *saṃrāp' trī* sont effectivement nombreux à intégrer les institutions coloniales à la fin des années 1890 et, comme le rapporte Roland Meyer, Sisowath les garde à son service lorsqu'il devient roi en 1904. Le soutien des membres de sa maison, de ses associés et de son *kamlāṃn*, sa « force », est tout aussi important dans l'analyse de sa montée sur le trône khmer que le soutien que lui apporte la Résidence. La « faction » Sisowath n'est cependant pas plus facile à décrire que ne le sont les « factions » des reines et épouses royales ou les « factions » de Norodom.

III.a) Le « parti » du protectorat dénoncé par ses opposants (1897-1900).

Publié après l'éclatement du scandale Yukanthor mais source privilégiée pour le comprendre, le texte édité par Jean Hess réunit le mémoire rédigé par Yukanthor, les commentaires du journaliste et des documentations diverses : entretiens, lettres et coupures de presse. L'ambiguïté première du texte construit par Jean Hess à partir du témoignage du prince Yukanthor est de dénoncer un complot, celui des « hommes de la Résidence » contre le roi Norodom, mais de refuser aux acteurs de ce complot la légitimité d'un parti politique. Car d'après Hess et Yukanthor, il n'existerait pas de « parti » autour de Sisowath : seule la Résidence voudrait croire au soutien apporté au frère du roi par la population et les

⁴⁴⁸ *Id.* chapitre 1.

⁴⁴⁹ Guérin, Mathieu, « Tup, un lettré aventurier », *art.cit.*, pp. 114.

milieux dirigeants⁴⁵⁰. Le prince Norodom présente alors Sisowath comme un « haut dignitaire, le premier de la noblesse auprès du roi », mais lui refuse le titre de majesté et l'accuse de vol⁴⁵¹ : c'est Jean Hess qui décrit Sisowath comme le candidat de la France à la succession⁴⁵². Plutôt que le « parti » de Sisowath, Yukanthor nomme les hommes réunis par l'intérêt matériel que leur offre le soutien de la Résidence, dont le prince Sisowath lui-même.

Les hommes corrompus qui servent leurs intérêts avant ceux de Norodom sont le premier ministre Um (ID : 8), son fils et suppléant Vann⁴⁵³ (ID : 7) et le secrétaire du conseil des ministres Thiounn (ID : 1). Sont-ils membres d'une « faction » Sisowath ? Um a effectivement servi le prince Sisowath en tant que « ministre de la guerre » entre 1863 et 1868⁴⁵⁴, mais son fils Vann a réalisé toute sa carrière dans le *samrāp' ek*, la maison du roi⁴⁵⁵. Um et Thiounn sont présentés comme gouvernant à la place du roi, et Hess et Yukanthor conspuent particulièrement Thiounn, un métis traité de « boy » des Français depuis son recrutement comme secrétaire-interprète, placé par eux au conseil des ministres et accusé de s'y enrichir grâce aux épices qu'il exige contre ses services. Thiounn aurait ainsi amassé une fortune immobilière de « plus de cent mille francs » notamment grâce à son association avec Um (ID : 8) qui lui reverse un pourcentage sur ses propres prédatons⁴⁵⁶. Tous, et en particulier Thiounn (ID : 1), sont assimilés à des voleurs et décrits comme profiteurs, et Vann est également décrit comme un assassin puisqu'il aurait empoisonné le prince Chantavong, frère de Norodom, pour lui voler son épouse⁴⁵⁷. Mais aucun lien direct n'est fait par le prince Yukanthor entre Sisowath et eux, si ce n'est l'intérêt financier.

L'affaire Yukanthor cristallise en réalité de nombreux conflits conjugués, notamment les conflits dynastiques entre les princes Norodom. Le prince Yukanthor argumente qu'il est l'héritier « de droit » de Norodom : cette déclaration lui assure peut-être l'engouement de certains de ses soutiens en

⁴⁵⁰ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, op.cit., p. 15, pp. 84-85.

⁴⁵¹ Hess, Jean, *ibid.*, p. 79.

⁴⁵² Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, op.cit., p. 7.

⁴⁵³ Il est alors nommé Kravan. Sur les noms personnels et surnoms, v. chapitre 10.

⁴⁵⁴ AOM Indochine Nouveau Fonds carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

⁴⁵⁵ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

⁴⁵⁶ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, op.cit., p. 11, 76, 81.

⁴⁵⁷ Au 24/05/1898, Vann a été condamné à une amende « très élevée » pour avoir enlevé l'épouse du prince Chantavong. Accusé d'avoir empoisonné le prince et menacé de la peine capitale, il a fait parvenir quatre mille piastres au roi et obtint son acquittement. ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

métropole, mais l'affaiblit considérablement au Cambodge où tout le monde sait qu'il n'en est rien⁴⁵⁸.

Cette affirmation scandalise son demi-frère Mayura, alors pourtant en exil en Cochinchine, qui ne prend d'ailleurs pas sa défense, mais l'accable et anticipe qu'il aura bientôt le même sort que le sien, dans un courrier publié par la presse saïgonaise⁴⁵⁹.

Le Palais de Norodom décrit à travers le témoignage de Yukanthor et de Jean Hess résonne d'intrigues multiples, dont les tenants et aboutissants sont toujours nimbés de mystères. Le prince fait bien le portrait de certains fidèles serviteurs du roi mais ne dit absolument rien des reines : ni sa mère, ni sa belle-mère, ni la mère de son demi-frère Phanouvong, la reine Khun Than, ne sont citées. Yukanthor a été menacé physiquement en août 1885 par cette dernière et son fils Duong Chakr, et il se positionnait d'ailleurs alors lui-même comme un partisan de la France lorsque cela lui permettait d'échapper à leurs violences⁴⁶⁰. Quinze ans plus tard, les relations semblent apaisées entre le cadet de Duong Chakr, Phanouvong, et Yukanthor. Cependant, Jean Hess décrit les menées de certaines épouses du roi qui lui auraient été personnellement hostiles à la cour dans son projet d'accompagner les princes en France. Il n'explicite pas les raisons de ces femmes et il ne nomme personne⁴⁶¹.

Parmi les membres de ce « parti » du protectorat qui n'en est pas un d'après eux, Hess et Yukanthor rappellent la sinistre mémoire de Ruong, concubine du résident Huyn de Verneville, accusée d'avoir été « toute puissante à la Résidence » et qui aurait « juré de faire passer la couronne sur la tête du second roi⁴⁶². » Lors de la rédaction de leur mémoire, Ruong a pourtant déjà été condamnée à la prison pour le recel de « vingt-six objets en or et en argent et de trente-quatre costumes de danseuses volés au roi » par une servante et une femme du Palais, après le départ de Huyn de Verneville, en mai 1897⁴⁶³. Elle reste malgré tout, dans le témoignage de Jean Hess et Yukanthor en 1900, l'incarnation de la *congaïe*, la maîtresse indigène indispensable à la communication entre populations et autorités françaises, mais

⁴⁵⁸ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.*, pp. 69-71.

⁴⁵⁹ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.*, p. 75.

⁴⁶⁰ Branda, Paul (pseud.), *Ça et là*, *op.cit.*, pp. 158-159 ; AOM GGI 10045, *Maladie de la Reine Mère du Cambodge*, 1885.

⁴⁶¹ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, *op.cit.*, p. 29.

⁴⁶² Hess, Jean, *ibid.*, citation p. 7, également pp. 75-76.

⁴⁶³ Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 24-25

fondamentalement corrompue⁴⁶⁴, exacte opposée des princesses khmères, avec lesquelles elle est néanmoins manifestement en contact⁴⁶⁵.

Déjà, en 1897, Proc (ID : 137), mandarin du *samrāp' trī*, avait été condamné à cinquante coups de verge pour avoir accusé le résident Huyn de Verneville et sa compagne Ruong de corruption⁴⁶⁶. Appelée *anak* - « madame » - ou *mī* - « petite mère⁴⁶⁷ » - en 1897⁴⁶⁸, Ruong conserve exclusivement ce dernier appellatif en 1900 dans le mémoire de Jean Hess et Yukanthor. Catégorisée comme d'origine populaire et infantilisée à travers la fixation de cet appellatif, la *mī* Ruong a outrepassé son rang et servi les desseins de la Résidence à travers ses intrigues⁴⁶⁹. Vingt ans auparavant, le qualificatif de *mī* était donné à une autre compagne d'un Français du Cambodge, Soc, danseuse et/ou petite épouse du roi Norodom offerte par lui à son ami Paul Le Faucheur, architecte de son Palais⁴⁷⁰. Entre 1872 et 1897, le portrait social des compagnes des Français du protectorat paraît s'être étoffé : alors qu'elles pouvaient appartenir au Palais de Norodom dans les années 1870, elles ne sont plus considérées que comme des femmes de mauvaise vie à la fin des années 1890. Prenant le relais des accusations de Jean Hess et Yukanthor contre la *mī* Ruong en 1900, Roland Meyer dresse un portrait exécration de la concubine d'un gouverneur dans les premières années du règne de Sisowath, une femme « dont on racontait tant d'histoires d'orgueil et de méchanceté », non seulement une ancienne « esclave chez une princesse au Palais », mais une « Annamite » qui insulte publiquement les femmes du Palais. Le conflit entre la concubine et les femmes

⁴⁶⁴ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français », les débuts du Protectorat français et la vie de Frédéric Thomas Caraman, 1840-1884* (2006), Paris, L'Harmattan, 2015, pp. 207-224.

⁴⁶⁵ La femme du Palais en question est « laissée entre les mains du roi » d'après Céline Chesnel, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 24-25.

⁴⁶⁶ ANC 24983, Dossier personnel de Prac mandarin du 2^e roi, 1899-1901.

⁴⁶⁷ « *mī* : appellatif des femmes (...) déformation du mot *me* (mère) (...) d'usage courant dans la langue populaire. Il est considéré comme impoli dans certains milieux où l'éducation est plus forte qu'ailleurs. On dit *mī* [lān] pour parler de la petite [lān] dans le langage populaire. (...) Le langage poli devrait arrêter l'usage du mot *mī* aux petites-filles et après, il vaut mieux utiliser les mots *nān*, *anak nān*. », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau, *Dictionnaire cambodgien-français, op.cit.*, tome II, p. 102. Michel Antelme le compare à l'appellatif *ā* désignant des esclaves *khñum* à l'époque moyenne. *mī* serait un signe d'affection si employé par des aînés dans le milieu familial, mais il serait très dépréciatif en dehors de celui-ci, Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, p. 101, 119, 288.

⁴⁶⁸ Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 24-25 ; ANC 24983, Dossier personnel de Prac mandarin du 2^e roi, 1899-1901.

⁴⁶⁹ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation, op.cit.*, pp. 59-60.

⁴⁷⁰ Annexes, photographie n°20 ; courriels de M. Thiounn Mumm, 1^{er}, 05 et 07/08/2014 ; entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg-La-Reine, 08/09/2017 ; Le Faucheur, Paul, *Lettre sur le Cambodge*, Paris, Challamel Aîné éditeur, 1872, pp. 1-2.

du Palais cause l'emprisonnement d'une aristocrate, « petite-fille du roi Ang Duong », preuve irréfutable de la déchéance de la cour au profit du « parti du protectorat » d'après Roland Meyer⁴⁷¹.

Or Proc⁴⁷², le mandarin qui est accusé d'avoir diffamé Ruong en 1897, est un mandarin de Sisowath depuis au moins 1896. Si les critiques portées par Yukanthor et Hess contre Ruong et les ministres de Norodom en 1900 semblent correspondre aux sentiments partagés par ce qui serait une « faction pro-Norodom », le positionnement de Proc est révélateur de la multiplicité des points de vue émis au sein même de la supposée « faction Sisowath », points de vue parfois partagés par la cour de Norodom. Proc a été page puis cavalier de la cour de Norodom. Son grand-père Seng (ID : Z) était gouverneur de Ramtoul (Romduol), relevant du *saṃrāp' ek*, et son père, charpentier au palais sous le règne d'Ang Duong. Proc s'est illustré comme expéditionnaire dans les colonnes khméro-françaises lors de la « pacification » de la Grande insurrection. Il est déjà connu des services judiciaires du Palais royal : en 1888, après avoir eu une relation avec une femme du Palais, il a menacé d'une arme les gardes venus l'arrêter et a vécu en exil en Cochinchine jusqu'en 1893 pour échapper à la justice royale⁴⁷³.

Proc a donc vécu en Cochinchine où, comme le prince Sisowath à la fin des années 1860, il a pu observer la mise en place d'une colonisation directe. Proc mesure également certainement l'opportunité de la protection du *saṃrāp' trī* par rapport à ses anciens ennuis judiciaires avec le *saṃrāp' ek*. Ses critiques supposées à l'encontre du résident supérieur et de sa maîtresse rendent compte de l'hétérogénéité des positionnements idéologiques au sein d'une « faction » royale identifiée comme pro-Française en 1900. Que ce soit depuis le Palais de Norodom ou depuis le Palais de Sisowath, Proc a - quoi qu'il en soit - été dénoncé en 1897 : la question coloniale est alors certainement employée pour résoudre des conflits au sein des maisons royales et se débarrasser des concurrents. Proc est néanmoins protégé par le prince qui le garde à son service malgré le scandale de 1897, dont on ignore si la sanction a été seulement prononcée ou effectivement appliquée.

⁴⁷¹ Meyer, Roland, *Saramani*, tome II, *op.cit.*, pp. 136-138.

⁴⁷² [Pruk].

⁴⁷³ ANC 24983, Dossier personnel de Prac mandarin du 2^e roi, 1899-1901.

Les documents produits par Jean Hess et Yukanthor apparaissent alors comme les témoins de la cristallisation des antagonismes entre toutes les cours, mais ces documents ne décrivent à proprement parler aucune « faction » : au mieux, un groupe de trois personnages, Um, Vann et Thiounn, dont ils sont forcés de noircir le portrait à travers l'évocation d'acteurs déjà disparus de la scène politique en 1900, comme *mī* Ruong. Le texte sous-entend, sans véritablement s'y arrêter, qu'un véritable complot se trame entre les partisans de Sisowath. Mais les nuances de ce complot sont peut-être trop délicates à expliciter pour Yukanthor, qui s'adresse à un public métropolitain. Yukanthor ne dit rien, par exemple, des liens de Thiounn (ID : 1) avec celle qu'il pourrait comparer à *mī* Ruong, *mī* Soc. Thiounn est en effet l'époux de Malis, fille de *mī* Soc et de Paul le Faucheur, depuis 1884⁴⁷⁴, mariage qui renforce pourtant son portrait de métis, marié qui plus est à la fille métisse d'un « coureur d'arroyos » à la réputation sulfureuse auprès des autorités indochinoises⁴⁷⁵. Yukanthor n'est par ailleurs sans doute pour rien dans la publication, par Jean Hess, d'une lettre de Norodom, où ce dernier développe avec plus de finesse que son fils les véritables intrigues qui mettent sa couronne en péril : les alliances perpétrées entre ceux qui devraient être ses fidèles serviteurs, et les partisans de son frère. Car ce ne sont pas les affaires de meurtres, de vols ou de corruption elles-mêmes qui inquiètent le roi et les princes, mais bien les maisons et les clientèles qui les mettent en œuvre.

III.b) Norodom contre les maisons des mandarins alliés de son frère.

Au-delà de l'affaire Yukanthor elle-même, l'ouvrage de Jean Hess et les documents rédigés à cette occasion donnent un aperçu des maisons qui dirigent alors effectivement l'administration du pays et de leurs pratiques d'alliance et d'association. Le journaliste publie notamment une lettre et un mémoire datés d'avril 1899, attribués à Norodom lui-même, à l'attention du gouverneur général de l'Indochine.

⁴⁷⁴ La famille Poc-Thiounn qualifie *mī* Soc et Paul Le Faucheur de *lok yāy* (dame grand-mère) [Sukh] ou Soc et *lok tā* (monsieur grand-père) [Sāhar] ou [Sār] ou Seu ou Pseu. Thiounn Mumm qualifie Malis de « pauvre orpheline » lorsqu'elle épouse Thiounn en 1884, mais on ignore si Soc était alors déjà décédée. Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm* [Le vénérable docteur Thiounn Mumm], Phnom Penh, Éditions Angkor, 2019, p. 13, pp. 153-154. Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen ; courriels de M. Thiounn Mumm, 1^{er}, 05 et 07/08/2014, V. annexes, photographies n°20 et 21 et chapitres 10 et 11.

⁴⁷⁵ Révertegat, Bruno, « Un coureur d'arroyos, Le Faucheur, colon de la première heure en Cochinchine et au Cambodge (1858-1874) », *BSEI*, n°3, 1941, pp. 21-47.

Le roi y justifie ses refus d'entériner les nominations à des postes à responsabilités de certains personnages, dont il dénonce les mauvaises actions, mais également la parentalité et donc le népotisme. Norodom refuse que Sot (ID : 134), juge de la chambre d'appel - le « beau-fils » d'Um (ID : 8) - devienne président du tribunal supérieur et que Vann (ID : 7) - fils et suppléant d'Um - prenne le poste de président du tribunal d'appel⁴⁷⁶. Les acteurs de l'affaire Yukanthor sont donc effectivement cités comme des opposants par le roi en 1899.

Vann a échappé de peu à deux procès concernant son concubinage, vers 1891, puis son mariage, vers 1895, avec l'ancienne épouse du prince Chantavong et la mort de celui-ci en 1893. Mais les conditions du décès du prince n'étaient pas au cœur de l'affaire : la famille royale, et notamment la mère du prince en question, ne se résignait pas à la transmission de l'héritage du prince à sa veuve, et donc à son nouvel époux, Vann (ID : 7). D'après Vann, leur mariage avait été autorisé par la reine-mère Pen elle-même⁴⁷⁷ et Norodom aurait effectivement accepté d'abandonner les poursuites judiciaires contre un « don » de Vann de près de quatre mille piastres⁴⁷⁸.

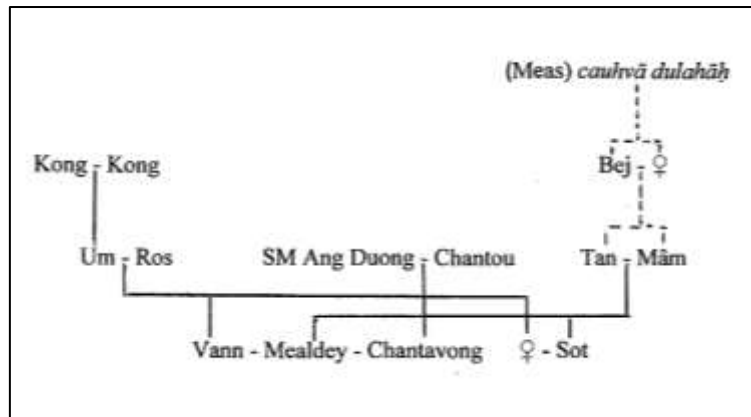
Le second protagoniste de la plainte de Norodom en 1899, Sot (ID : 134), est l'arrière-petit-fils d'un ancien « premier ministre » du roi Ang Duong, titré *cauhvā dulahāḥ*. Son grand-père était gouverneur de Kampot, son père, Tan (ID : MM), gouverneur de Phnom Penh. La sœur de Sot, Mealdey, est cette fameuse épouse du prince Chantavong jusqu'en 1893, devenue la compagne puis l'épouse de Vann (ID : 7)⁴⁷⁹. Sot (ID : 134) a apparemment épousé une fille d'Um. Tan et Um ont donc « échangé » leurs enfants : un frère et une sœur ont épousé une sœur et un frère. Deux familles mandarinales partageant un même héritage - la charge de premier ministre a été ou est assumée par l'un de leur membre - s'allient et s'entraident au nez et à la barbe de la famille royale.

⁴⁷⁶ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, *op.cit.*, pp. 229-233. Les éléments décrits dans la lettre présentée comme celle de Norodom sont confirmés par les comptes rendus du conseil, v. ANC 24203 à 24208, comptes-rendus de la 23^e séance du 29 mars 1899 à la 28^e séance du 9 août 1899.

⁴⁷⁷ AOM Indochine Nouveau Fonds Carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

⁴⁷⁸ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

⁴⁷⁹ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918 ; ANC 24176, Dossier personnel de M. Sot, président de sala lukhun, 1899-1902.



Extrait de l'arbre d'Um (ID : 8), Vann (ID : 7), Sot (ID : 134), Kong (ID : KK) et Tan (ID : MM).

Dans les documents de 1899 publiés en 1900, le roi Norodom prend également la défense de son ministre de la justice tout juste révoqué, Ouck (ID : 27) et dénonce son ancien ministre de la marine, du Palais et futur ministre de la justice, Poc (ID : 9) auprès du gouvernement général. Le roi y esquisse les grandes lignes d'un complot ourdi contre Ouck par Poc et Thiounn (ID : 1), le secrétaire du conseil des ministres, pour attribuer le poste de ministre de la justice au premier⁴⁸⁰. Poc (ID : 9) est le « père nourricier » de Thiounn (ID : 1) écrit Norodom⁴⁸¹. Traduction littérale de l'expression *ūbuk ciñcīm*, l'emploi de cette terminologie authentifie la lettre de Norodom. Le « père qui nourrit » et « l'enfant qui est nourri » - *kūn ciñcīm* - sont des désignations qui recouvrent des usages divers, depuis l'adoption simple jusqu'au patronage clientélaire. Sisowath aurait ainsi considéré une femme du palais de son père à Oudong « comme une seconde mère » et participe à ses funérailles à Kompong Chhnang dans les années 1880⁴⁸². Le prince Salavonn est déclaré *kūn ciñcīm* - « enfant nourri » ou « adopté » - de *jaṃdāv* Khieu, épouse d'Um (ID : 8) en 1902⁴⁸³. Le juge Nguon (ID : 33) serait l'*ūbuk ciñcīm* d'Ea Khau (ID : 124), Chinois de Sṛi Sandar (Srey Santhor) qui devient gouverneur de province en 1895⁴⁸⁴. Ung Hy (ID : 96), originaire

⁴⁸⁰ Ouck semble plutôt désigner Um (ID : 7) comme étant l'instigateur de sa révocation, mais on ignore à quelle date il émet cette accusation : notamment si elle est faite après la mort d'Um en 1902, et donc sous le mandat de Poc (ID : 9) comme premier ministre (1903), Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, p. 101.

⁴⁸¹ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, *op.cit.*, p. 233.

⁴⁸² Savine, Albert, « Le Roi de Cambodge », *La Nouvelle revue*, 15 juin 1906, p. 563.

⁴⁸³ Le *braḥ aṅg mcās* 'Sālavan est peut-être Norodom Salvan (né en 1872), fils du roi Norodom et de la néac Moha-Hangs Yeng, ANC 8087, Correspondance entre le résident supérieur du Cambodge et l'okhna Essarac Montrey [Vann] suppléant du premier ministre 1902 ; Corfield, Justin, *The Royal family*, *op.cit.*, p. 45.

⁴⁸⁴ ANC 20417, Dossier personnel de Sam Ok Ea Khau kromokar de Khsach Kandal, Kompong Siem, balat srok de Kompong Cham 1918-1925 ; ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927 ; ANC 20317, Dossier personnel de M. Ea Khau, gouverneur de Choeung Prey, Thbong Khmum, Kompong Siem, 1900-1920.

de Phnom Penh et gouverneur de Pārāy(ṇ) (Barai) en 1918, est l'*ūbuk ciñcīm* de Sim, tirailleur cambodgien, fils d'Oung, paysan de Brai Krappās (Prey Krabas) : Ung Hy conserve de l'argent pour Sim durant le séjour de ce dernier sur les champs de bataille européens⁴⁸⁵.

Norodom ne se donne pas la peine d'explicitier l'expression « père nourricier » et de décrire la relation qui associe Poc et Thiounn en 1899, pas plus que Yukanthor ou Hess ne l'évoquent en 1900 ou que Thiounn n'explique pourquoi il se déclare « l'allié » de Poc Duch (ID : 10), le fils de Poc, en 1911⁴⁸⁶. Ni Hess ni Yukanthor ne nomment même Poc (ID : 9) parmi les agents qui profitent de la corruption du protectorat. Cependant, il est possible qu'en accablant Thiounn, Yukanthor vise également son « père nourricier » Poc, qui est peut-être plus difficile à attaquer directement que ne l'est le secrétaire-interprète. Si en 1899, Norodom semble furieux contre son ministre Poc (ID : 9) qu'il voue aux gémonies⁴⁸⁷, en 1895 encore, il n'en était rien. Poc avait alors été révoqué de son poste de « ministre de la marine » à cause d'un premier scandale causé par son fils Poc Duch (ID : 10)⁴⁸⁸, et « parce qu'il avait trop d'influence sur Norodom⁴⁸⁹ » d'après Alain Forest. Poc est alors nommé « chargé d'enquête » dans le Palais par Norodom lui-même⁴⁹⁰. Mais vers juin 1897, Poc Duch (ID : 10) a encore fait des siennes en séduisant une « femme du Palais »⁴⁹¹, ainsi que le cavalier Proc (ID : 137) l'avait fait en 1888. Norodom est donc non seulement trahi par ses ministres à partir de janvier 1897, lorsqu'ils acceptent de

⁴⁸⁵ Le père du jeune homme l'accuse d'avoir volé cet argent, mais Sim défend Ung Hy qui lui a, au contraire, conservé sa prime, ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930. *V.* chapitre 10.

⁴⁸⁶ ANC 24338, Compte-rendu de la 158^e séance du Conseil des Ministres du 4 décembre 1911. La famille Poc-Thiounn n'évoque pas non plus cette « adoption » mais Mme Poc Yanine et Mme Thiounn Catherine déclarent notamment : « Thiounn et Poc se soutiennent. », entretien, 08/09/2017, Bourg La Reine. M. Thiounn Mumm rend compte de l'amitié entre Poc Duch (ID : 10) et Thiounn, entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen. *V.* partie IV de la thèse.

⁴⁸⁷ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, *op.cit.*, p. 233.

⁴⁸⁸ Poc est dit démissionnaire dans son dossier de carrière : ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907. Le scandale de 1895 est cité sans être tout à fait explicité, et ne doit pas être assimilé aux autres affaires concernant le turbulent Poc Duch (ID : 10) en 1897 et 1911, ANC 24338, Compte-rendu de la 158^e séance du Conseil des Ministres du 4 décembre 1911 ; ANC 24253, Conseil des Ministres, compte-rendu de la 73^e séance du 26 mars 1902 ; ANC 24181, Procès-verbaux, rapports et notes de compte rendu de la 1^{re} séance du Conseil des Ministres du 1 juin 1897.

⁴⁸⁹ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, *op.cit.*, p. 60.

⁴⁹⁰ Poc devient d'ailleurs « ministre du Palais » en 1898, ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

⁴⁹¹ Compte-rendu de la première séance du Conseil des Ministres du 1^{er} juin 1897, ANC 32300, Compte-rendu des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898. L'appellatif de la dame, Mâm Chham, sous-tendrait qu'elle est d'origine siamoise, d'après Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p. 64. *V.* Mam Tat, fille de Boun Chan (ID : G).

se passer de son approbation en conseil des ministres, mais son autorité est bafouée par les enfants de ceux qu'il croyait ses alliés et associés au sein même de la cour.

Si Hess et Yukanthor ne nomment pas Poc en 1900, c'est qu'il n'est pas un candidat facile à intégrer à un seul et même parti : il a des relations dans le camp « pro-Norodom » et chez les « pro-Français ». Il est né à Battambang, en face du palais des gouverneurs de ce fief vassal du Siam⁴⁹² et reste pour cela suspect d'appartenance aux « clans siamois » de la cour, comme la reine Khun Than, aux yeux de la Résidence et du gouvernement général. Mais son frère aîné⁴⁹³, Sao (ID : C), *kraġāhom* décédé en 1877⁴⁹⁴, est peut-être le *kraġāhom* francophile décédé en 1877 dont Jean Moura vante les mérites et se désole de la perte pour le protectorat⁴⁹⁵. Milton Osborne compare ce *kraġāhom* francophile et Thiounn lorsqu'il étudie les biographies des ministres « pro-Français » de Norodom⁴⁹⁶. S'il s'agit bien de Sao (ID : C), il serait d'ascendance chinoise, comme Thiounn effectivement, d'après le révérend père Gazignol cité par Jean Hess en 1900⁴⁹⁷.

La fratrie Poc - Sao serait alors issue d'une famille teochew de l'Ouest du pays khmer, voire du Siam. Poc et Sao, issus de l'entourage des gouverneurs de Battambang, sont mariés à deux princesses Ang Duong, d'après les descendants de Poc, pour les remercier de leur participation à la reconquête du royaume face aux Nguyễn dans les années 1850⁴⁹⁸. La fille de Sao et de son épouse la princesse Mom, chau khun Pat (c.1848-1933)⁴⁹⁹, est l'épouse du prince Norodom Hassakan (1858-1888), et leurs deux filles épousent le prince et futur roi Sisowath Monivong (r.1928-1941), fils de Sisowath, la première,

⁴⁹² Sur les liens de Poc avec le fief Baen-Aphaiwong, v. chapitre 7, 11 et 12.

⁴⁹³ Poc l'appelle *pañ* dans ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

⁴⁹⁴ Corfield, Justin, *The Royal family*, *op.cit.*, p. 23; Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) », 1 p. ; *Id.*, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) », 1 p.

⁴⁹⁵ Le 20/04/1877, sans précision des causes de la mort, peut-être dans le cadre de la lutte contre Si Votha, Moura, Jean, *Le Royaume du Cambodge*, tome II, Paris, Ernest Leroux, 1883, p. 183.

⁴⁹⁶ Osborne, Milton E., *The French Presence*, *op.cit.*, p. 192, 249.

⁴⁹⁷ Témoignage du révérend père Gazignol, vicaire général du Cambodge, dans Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, *op.cit.*, p. 227.

⁴⁹⁸ Thiounn Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) » ; *Id.*, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) ».

⁴⁹⁹ Chau khun préa yourvong vorphéak, née Thum Pat, décédée le 15/04/1933 à son domicile boulevard Leng Siowath, à l'âge de 84 ans, fille de l'oknha kralahom Sao et de chau khun payurvong fille de Sa Majesté Ang Duong, AOM RSC 435, Relation avec la famille royale, 1932-1935.

Kanvimann (1876-1912), vers 1895⁵⁰⁰. Comment est-il possible d'intégrer Poc, dont l'identité lignagère recoupe toutes les tendances politiques, à une seule et même faction ?

III.c) Démonstration des forces du « clan Sisowath » et réécritures du « clan Norodom ».

Le récit des alliances dans les familles de Poc et Sao pourrait cependant raconter une autre histoire de la montée en puissance du prince Sisowath dans la course au trône khmer. Le prince Hassakan est le fils aîné du roi Norodom. Il dispose certainement d'un fort réseau d'alliés et d'associés - c'est l'un des chefs de *kamlāṃn* de la région de Longvek vers 1879-1882 cités dans nos sources - dont il épouse cinq filles entre 1876 et 1882, notamment celle du ministre de son père, Sao (ID : C). Son décès en 1888 contraint ses parents, alliés et affiliés à envisager de changer de stratégie sociale afin de perpétuer leur positionnement élitair⁵⁰¹. L'une de ses veuves, chau khun Pat, a perdu son père dès 1877 : elle peut cependant compter sur son oncle, Poc (ID : 9), qui a sans doute été l'adjoint de Sao dès 1870 et qui fait office de ministre de la marine en tant qu'okhna sena phubet entre 1878 et 1895⁵⁰². Poc (ID : 9) perd cependant sa charge suite à l'intervention de la France dans le jeu politique en 1895 : si le roi Norodom lui trouve un office au Palais, Poc considère peut-être qu'il est temps de se rapprocher de la famille Sisowath dont les mandarins comme Um (ID : 8), Vann (ID : 7), Ma (ID : 60) et leurs alliés, tels que Sot (ID : 134), contrôlent les institutions.

Poc et chau khun Pat marient donc leur nièce et fille Kanvimann au fils du prince Sisowath, Monivong vers 1895⁵⁰³ ; Poc « adopte » le secrétaire-interprète Thiounn avant 1899. Ce mariage et cette association permettent à Poc de devenir ministre du Palais en 1898, de la justice en 1899 et premier ministre de 1903 à son décès en 1907. Son protégé Thiounn est nommé ministre du Palais en 1902, grâce au soutien de son « père nourricier » Poc. Thiounn continue d'entretenir des relations avec un autre acteur de

⁵⁰⁰ Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) » ; Corfield, Justin, *The Royal family*, op.cit., p. 23, 27, 29.

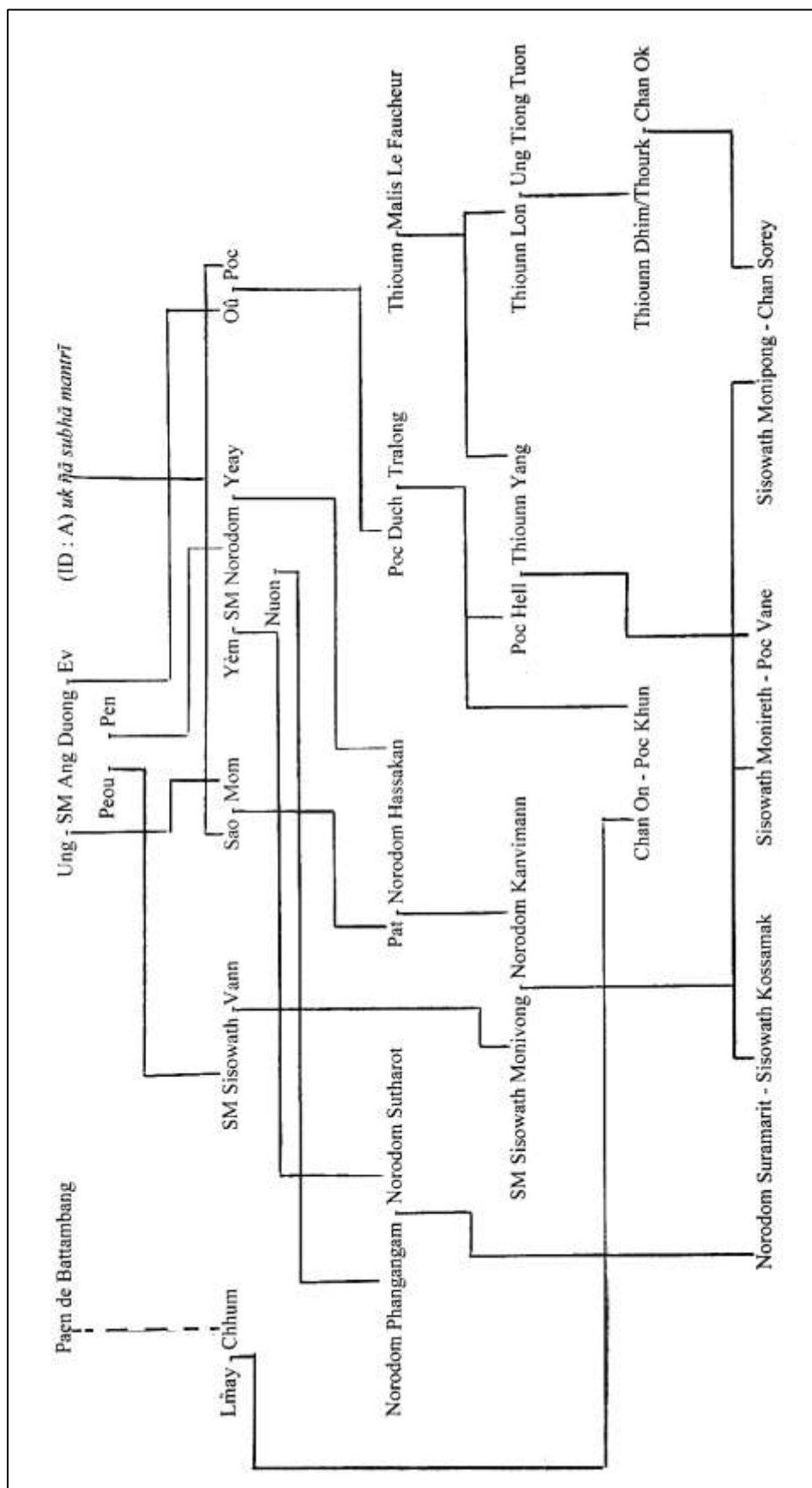
⁵⁰¹ V. notamment les remariages de ses veuves et les unions de ses enfants, Corfield, Justin, *ibid.*, pp. 29-35. Le schéma est le même pour (Ang Duong) Nupparot (1853-1891), cité dans P. Camb. Paris 225, marié à sept reprises, Corfield, Justin, *ibid.*, pp. 25-26.

⁵⁰² ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907 ; République Française, *Annuaire du Cambodge 1888-1889*, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1889, p. 114.

⁵⁰³ Corfield, Justin, *The Royal family*, op.cit., p. 29, 82.

l'affaire Yukanthor, Vann (ID : 7), fils du ministre Um, dans les années 1920. De 1928 à 1941, Thiounn cumule les fonctions de ministre du Palais et de premier ministre et perpétue les alliances passées autrefois par Poc. Car, vers 1935, le fils de Monivong et Kanvimann, Monireth (ID : 99), épouse l'arrière-petite-fille de Poc (ID : 9) et la petite-fille de Thiounn, Poc Vane (née vers 1917)⁵⁰⁴.

⁵⁰⁴ Poc Vane est la fille de Poc Hell (ID : 11) et Thiounn Yang, sœur de Poc Thuon (ID : 26), entretien avec Mme Poc Yanine, fille de Poc Thuon (ID : 26), et Mme Thiounn Catherine, toutes deux arrières-petites-filles de Thiounn et descendantes de Poc à la quatrième génération, Bourg La Reine, 08/09/2017 ; Thiounn Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) » ; *Id.*, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (légée par ma mère) » ; Corfield, Justin, *ibid.*, pp. 82-83, p. 109 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, p. 109.



Sans présager de l'existence d'une « faction » Sisowath antérieure à l'affaire Yukanthor, les documents produits à cette occasion démontrent le caractère versatile des relations entre le roi khmer et ses « conseillers »⁵⁰⁵, mais font inversement la preuve de la forte continuité des relations d'alliance entre les différents ministres et mandarins. Tan (ID : MM), Sot (ID : 134) et Poc (ID : 9) sont directement apparentés à la famille royale par le biais du mariage de leurs fille, sœur et nièce à un prince, frère ou fils du roi Norodom. Mais à la fin des années 1890, tous privilégient leurs alliés « roturiers » Um, Vann et associés comme Thiounn, et les mariages dans la famille Sisowath. Concernant la maison d'Um, sa petite-fille Ek Nath (1906-1968), fille d'Ek (ID : 28), épouse vers 1930 le roi Monivong. Leur fille, Sisowath Pongsanmoni (1929-1974), épouse en 1943 Norodom Sihanouk⁵⁰⁶. Le prince Sisowath a ainsi associé à son intérêt dynastique les alliés de l'une des « factions » Norodom : les descendants du prince Hassakan. Il les rétribue par des postes dans son gouvernement ainsi qu'il prend soin des mandarins de son *samrāp* comme Um (ID : 8) et ses alliés. Tous soutiennent dès lors sa politique dynastique, et leurs successeurs participent aux gouvernements de son fils, de son petit-fils et de son arrière-petit-fils, Norodom Sihanouk (r.1941-1955 ; 1993-2004).

En 1900, la Résidence et le « clan Sisowath » mis en cause par le prince Yukanthor se vengent de son absence et proclament la destitution des titres princiers de ses parents restés au Cambodge. Car, depuis le gynécée, une autre épouse du roi Norodom, Phâyam (1850-1915), assume le rôle de trublion féminin contre la politique du protectorat et dénonce le « parti pro-Français » qui a pris le pouvoir à Phnom Penh. Phayâm est la mère de la princesse Malika et la belle-mère du prince Yukanthor : durant le voyage du prince en France en 1900, au cours du scandale provoqué par ce dernier et durant les années suivantes,

⁵⁰⁵ Le cas de Col de Monteiro (ID : 5) est évoqué au chapitre 5 : celui qui apparaît comme le plus proche collaborateur de Norodom en 1884-1885 devient l'un de ses opposants au conseil en 1897, v. le récit de la signature de la convention Thompson par Osborne, Milton E., *The French Presence, op.cit.*, pp. 210-211 et AOM GGI 10045, Maladie de la Reine Mère du Cambodge, 1885.

⁵⁰⁶ Leur fille Norodom Botum Bopha est mariée à Sisowath Doussady, également marié à Tioulong Visakha ; leur fils Norodom Chakrapong est marié à la sœur cadette de Tioulong Visakha, Kethy, toutes deux filles de Nhiek Tioulong (ID : 77), Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », avril 2008, dernière révision octobre 2009, p. 29 ; Corfield, Justin, *The Royal family, op.cit.*, p. 103 ; Jacques Népote et Sisowath Ravivaddhana Monipong *État présent de la maison royale, op.cit.*, p. 47, 123. Nhiek (ID : AA), père de Nhiek Tioulong (ID : 77), aurait combattu aux côtés de l'*uparāj* Sisowath dès 1867 contre le rebelle Poukombo, ANC 18917, Dossier personnel de Nhiek Tioulong oudam montrey, 1931-1947.

elle le défend à la cour⁵⁰⁷. Ce n'est pas la première fois que cette fille et petite-fille de mandarins⁵⁰⁸ prend position sur la scène politique khmère : entre mars et juin 1897, elle a été « mise à la chaîne » par Huyn de Verneville pour « avoir traité ou fait semblant de traiter les ministres d'infidèles à Sa Majesté ». Norodom est alors encore retiré dans son palais et refuse d'entériner les décisions du conseil qui gouverne de fait sans le souverain. Le premier ministre Um (ID : 8), qui dirige alors le conseil aux côtés du nouveau résident supérieur Ducos, fait libérer Phâyam en juin, ne pouvant tout de même se permettre de juger une épouse du roi en l'absence de celui-ci⁵⁰⁹. Mais il n'a pas oublié l'épisode, qu'il rappelle en 1900 dans la contre-attaque qu'il rédige pour sa défense après l'affaire Yukanthor. Um fait alors de Phâyam la véritable instigatrice du scandale, perpétuant les critiques du mandarinat contre les « grandes dames » du Palais qu'illustre la littérature de cour⁵¹⁰.

En 1900, Norodom ne peut plus rien lorsque Phâyam est exclue du Palais avec sa fille la princesse Malika et les enfants de Yukanthor⁵¹¹. Phâyam n'a pas pour autant fini de faire parler d'elle : en 1902, elle continue d'animer une certaine fronde parmi les milieux palatiaux contre les ministres et la Résidence : elle semble diriger la campagne visant à empêcher le secrétaire-interprète Thiounn (ID : 1) d'être nommé ministre du Palais⁵¹². Le roi Norodom désigne d'ailleurs, en 1902, comme en conséquence des affaires Duong Chakr, Mayura et Yukanthor et bien après la mort de sa mère Pen, trois de ses épouses comme bénéficiaires de donations dans son testament, dont deux sont effectivement rentrées en conflit avec le protectorat. La première est une princesse, dite « Akhanari » soit « première des épouses de sang royal », qui doit donc être Obolavanna ou Obon (1849- avant 1909), demi-sœur, épouse de Norodom et belle-mère de son fils Mayura. La seconde est Khun Than. La troisième est Phâyam⁵¹³. Il semble alors que le roi légitime les actions passées de ses épouses les plus combattives et de leurs enfants, et qu'une

⁵⁰⁷ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation, op.cit.*, p. 69.

⁵⁰⁸ La fille aînée des Yukanthor, Yukanthor Ping Péang, décrit Phâyam comme la « petite-fille du Ministre de la Justice » et la fille de Constantin de Monteiro (ID : LL), King Hoc Dy, « Col de Monteiro (c1839-1908) », *BAEFEK* n°19, avril 2014 ; Yukanthor, P.P., « Personnalité de S.M. Norodom Suramarit », *art.cit.*, p. 252.

⁵⁰⁹ L'affaire elle-même est malheureusement peu détaillée, v. ANC 24181, Procès-verbaux, rapports et notes de la 1^{ère} séance du Conseil des Ministres du 1 juin 1897.

⁵¹⁰ AOM Indochine Nouveau Fonds Carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

⁵¹¹ Ros (1840-1922), la mère de Yukanthor, échappe à la destitution de ses titres et nous ignorons si elle quitte le Palais, ANC 22262, Résidence Supérieure, 2^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928

⁵¹² Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation, op.cit.*, p. 69.

⁵¹³ ANC 24247, Compte-rendu de la 68^e séance du Conseil des Ministres du samedi 22 Mars 1902.

« faction Norodom » émerge bien, mais après l'affaire Yukanthor elle-même. À la mort de Norodom en 1904, Phâyam et les siens sont cependant exclus de sa succession, au nom de leur comportement « anti-Français ». L'aîné des héritiers potentiels du roi en descendance directe et ses parents sont donc écartés de la course à la Couronne, notamment au bénéfice de Sisowath.

Exclus du Palais, les enfants de Yukanthor sont cependant autorisés à poursuivre des études à l'étranger et aidés financièrement pour séjourner à Saïgon pour les filles et à Paris pour le garçon. Ce dernier, Yukanthor Aréno (1896- c.1975), y reprend bientôt le flambeau familial en publiant des satires anticolonialistes⁵¹⁴. Procédurier, il soutient dans ses correspondances avec le ministère des colonies des années 1930 que son père était l'héritier légitime de la Couronne khmère et que sa mère Malika était la principale bénéficiaire du testament original de Norodom, testament qui aurait été caché et modifié en 1902-1904 par les pro-Français mis en cause par son père en 1900, et surtout Thiounn (ID : 1) puisqu'Um est alors décédé⁵¹⁵.

La famille Norodom valorise depuis lors son affiliation aux reines et princes Norodom et tente d'inscrire les menées de Khun Than et Phâyam dans une politique de défense de l'indépendance du Cambodge incarnée par le roi Norodom. Norodom Sihanouk, son descendant, inaugure un culte à sa statue au palais⁵¹⁶. Une rue de Phnom Penh est nommée Yukanthor depuis 1955⁵¹⁷. Les conflits ayant opposés tous les fils de Norodom dans la course au trône, comme entre le grand-père de Sihanouk, Norodom Sutharot, et le prince Norodom Phanouvong (ID : 51), sont également atténués par Sihanouk qui les décrit comme des « machinations montées au nom et à l'insu » des protagonistes⁵¹⁸. L'arbre généalogique de la reine-mère Monineath Sihanouk publié à l'occasion de son quatre-vingtième

⁵¹⁴ Mikaelian, Grégory, « L'aristocratie cambodgienne à l'école des humanités françaises », *BAEFEK* n°19, avril 2014.

⁵¹⁵ ANC 18667, Dossier personnel de Norodom Yukonthor (*sic*), prince 1904-1934. Roland Meyer se fait l'écho de cette version qui veut que Malika soit la véritable héritière à travers le récit qu'il fait des cérémonies de crémation du roi Norodom, lorsque Malika est la seule princesse à s'occuper du corps du défunt, Meyer, Roland, *Saramani*, tome II, *op.cit.*, pp. 140-142.

⁵¹⁶ Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, pp. 73-74 ; Osborne, Milton E., « Beyond Charisma, Princely Politics and the Problem of Political Succession in Cambodia », *International Journal* Vol. 24, n°1, Winter 1968/1969, pp. 109-121.

⁵¹⁷ Le 22/12/1955, les rues contiguës Paul Bert et Daniel Fabre, où habite la princesse Malika en face du *vatt Padum Vatī*, sont réunies en une seule rue Préah Ang Yukanthor, aujourd'hui appelée rue n°19, ANC, Documentation, box. 665, n°4933, Documents sur l'histoire de Phnom Penh de 1900 à 1954, notes, cartes et plans, copies d'archives, aimablement transmis par Mme Anne-Laure Porée. V. annexes, croquis n°1, maison n° 3.

⁵¹⁸ Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, *op.cit.*, pp. 108-109.

anniversaire insiste par exemple sur son affiliation à Ouk, épouse du prince Duong Chakr, sa grand-mère maternelle⁵¹⁹. Norodom Sihanouk s'en prend à l'inverse à Thiounn (ID : 1) qu'il traite de « roitelet » et accuse de s'être enrichi au dépend du trésor royal dans la veine de Yukanthor père. Il fustige ainsi les descendants de Poc et Thiounn, ses opposants politiques dans les années 1960, dont il délégitime les prises de position, notamment communistes, au regard de leurs origines aristocratiques⁵²⁰.

Ses critiques doivent cependant être analysées au prisme des liens de parenté qui l'associent aux descendants de la fratrie Poc (ID : 9) - Sao (ID : C). Son conflit avec les Poc-Thiounn repose autant sur des oppositions idéologiques que sur des tensions dynastiques, puisque son oncle utérin, Sisowath Monireth (ID : 99), qui était un candidat sérieux à la succession de son père, le roi Sisowath Monivong (r.1927-1941), avant 1941, est marié à une Poc-Thiounn, Poc Vane⁵²¹. D'autre part, Norodom Sihanouk a été élevé par son arrière-grand-mère en lignée utérine, la fille de Sao (ID : C), chau khun Pat⁵²². Le père de Sihanouk, Norodom Suramarit (ID : 76), est également le descendant des reines « siamoises » ou originaires de Battambang Khun Than et Khun Yèm⁵²³. La deuxième épouse de Suramarit est, comme Poc (ID : 9), une Sino-Khmère originaire de Battambang⁵²⁴. Si bien que Norodom Sihanouk, malgré leurs conflits, fait des Poc-Thiounn ses proches collaborateurs dès 1970, lorsqu'il est déposé et recrée, à Pékin, un gouvernement en exil (Gouvernement Royal d'Union Nationale Khmer (GRUNK) et Front d'Union Nationale Khmer (FUNK)). Ce gouvernement est, selon la logique lignagère, l'héritier direct du conseil des ministres de 1902⁵²⁵. La lignée d'Um (ID : 8) illustre quant à elle la filiation entre le

⁵¹⁹ La reine-mère Monineath est la descendante d'une seconde union d'Ouk. *The Queen Mother, an eventful life*, éditions du Palais royal à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de Sa Majesté Samdech Preah Akka-Mohesey Norodom Monineath Sihanouk, 2016, p. 78. D'après son nom personnel, Ouck serait la troisième épouse de Duong Chakr, la fille du Chinois Tonh Hia Khai Boun, chef au Cambodge du Tiandihui, Corfield, Justin, *The Royal family, op.cit.*, p. 41 ; Lamant, Pierre, « L'affaire Duong Chakr », *art.cit.*, p. 132.

⁵²⁰ Ministère de l'information, *Les paroles de Samdech Preah Norodom Sihanouk, octobre-décembre 1967*, Phnom Penh, 1968, pp. 811-812.

⁵²¹ Le frère cadet de Monireth, Sisowath Monipong (ID : 130), est également marié à une descendante Thiounn, Chan Sorey, Corfield Justin, *The Royal family, op.cit.* pp. 84-87 ; Népote, Jacques et Sisowath Ravivaddhana Monipong *État présent de la maison royale, op.cit.*, p. 111 ; ANC 32548, Actes de naissance des enfants du nommé Chan Ok médecin auxiliaire à l'hôpital mixte de Phnom Penh, 1927.

⁵²² Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen ; Norodom, Sihanouk, *Souvenirs doux amers*, Paris, Hachette, 1981, pp. 27-28.

⁵²³ Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang », *art.cit.*, p. 52, 60 ; Jacques Népote et Sisowath Ravivaddhana Monipong *État présent de la maison royale, op.cit.*, p. 69.

⁵²⁴ Kim An Yeap, fille de Kim An (ID : 31), Corfield, Justin, *The Royal family, op.cit.*, pp. 49-50 ; Népote Jacques et Sisowath Ravivaddhana Monipong *ibid.*, pp. 129-131, v. chapitres 4 et 7.

⁵²⁵ Bulletin Mensuel de Documentation, « Questions de l'équipe du BMD (Chhorn Hay, Ke Kimsé, Srey Nory), réponse de Sa Majesté Norodom Sihanouk, Beijing le 24 Mai 2003 » ; « Questions de l'équipe du BMD (Chhorn

gouvernement du début XX^e siècle et le gouvernement actuel, à travers son arrière-petit fils, Ek Sereyvuth, ministre de la défense, secrétaire d'État et conseiller auprès du premier ministre Hun Sen⁵²⁶.

Conclusion

« Aussitôt après la mort du roi, l'Obbarach, escorté de toute sa cour et de mandarins français, vint faire son entrée dans la demeure des rois régnants. Il ne se tenait pas de joie de se sentir enfin possesseur du trône tant convoité et souriait d'aise, sans réussir à cacher ses fausses dents blanches et longues comme des canines de yack. [...] Je revois encore le lamentable exode du palais du Nord au palais du Sud ; la prise de possession par le nouveau roi du grand *véang* des Quatre Faces qu'il osait à peine croire sien. Son attitude comique dans les salons luxueux où il semblait craindre de rencontrer l'ombre menaçante de son frère ; devant les canapés et les coussins, sur lesquels il hésitait à s'asseoir.⁵²⁷ »

La mort du roi Norodom et sa succession par son frère Sisowath en 1904 sont décrites par Roland Meyer à travers les yeux de son héroïne, danseuse du Palais de Norodom. Elle les raconte comme une déchéance, tant de l'institution palatiale que du pays cambodgien lui-même. Avidé, le nouveau souverain toujours qualifié d'*uparāj*, « roi en second » puisqu'il n'a pas encore été consacré officiellement, quitte le Palais du Nord pour le *vāṇṇ catumukh*, le Palais des Quatre Faces, au sud de Phnom Penh. D'après la cosmogonie politique khmère appliquée au territoire de la capitale, le prince héritier quitte alors le quartier des étrangers, - Français, Chinois, Vietnamiens et Siamois - au Nord de la ville, où il logeait à l'écart de la société élitare, symboliquement ostracisé en tant que potentiel fauteur de troubles dynastiques avec la connivence des puissances régionales. Il réintègre le Sud de la ville, le quartier cambodgien, où il s'installe dans le palais royal, symbole et matérialisation du centre du monde.

Hay, Ke Kimsé, Srey Nory), réponse de Sa Majesté Norodom Sihanouk, Beijing le 12 Mai 2003 ». Mme Poc Yanine explique ainsi que « Les Poc et les Sao se retrouvent toujours », visite du *vatt* Uṇṇālom, Phnom Penh, 07/11/2017.

⁵²⁶ Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge depuis le Protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, Angkor éditions, 2014, pp. 93-94.

⁵²⁷ Meyer, Roland, *Saramani*, tome II, *op.cit.*, p. 115, 119.

En effectuant son circuit, depuis le Nord vers le Sud, le nouveau roi rétablit alors symboliquement l'équilibre après le décès de son prédécesseur et donc la vacance au centre de l'univers⁵²⁸.

D'après le récit de Saramani, Sisowath ne peut en rien assurer ce retour à l'équilibre après le deuil royal : les ennemis étrangers, les Français, accompagnent le nouveau roi au sein même du *vāṃṇ*. Sisowath est lui-même assimilé à un démon, un *yakkh*, ogre ou géant aux longues canines représentées de part et d'autre de sa bouche menaçante sur les masques de théâtres.



Danseuse royale incarnant le *yakkh* Rāvaṇa (Rāb(ṇ)), carte postale « Les Arts coloniaux, Paris, 1931, n°308, Indo-Chine, Angkor-Vat, danse du dragon [erreur : *yakkh*], collection Agence économique de l'Indo-Chine », début du XX^e siècle (c.1910), ©Lucie Labbé.

Victime de ses brusques accès de colère, le personnage du *yakkh* du ballet royal peut se rendre ridicule aux yeux du public cambodgien, lorsqu'il fait face aux personnages de héros - *nāy roṇ* - toujours maîtres de leurs émotions⁵²⁹. D'après l'héroïne du roman de Roland Meyer, Saramani, narratrice de l'extrait

⁵²⁸ Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam* (1990), Genève, Guide Artou, Olizane, 1993, pp. 98-103 ; *Id.*, « Le Palais du roi Norodom, description et analyse structurale de la symbolique du Palais de Phnom Penh », doctorat de troisième cycle, Nanterre, Université Paris X, 1973, 359 p.

⁵²⁹ Courriel de Mme Lucie Labbé, docteur en anthropologie, 23/06/2019.

étudié, Sisowath se prête également au ridicule : terrifié par le souvenir du roi décédé, son attitude laisse justement transparaître son indignité⁵³⁰. Dans le roman de Roland Meyer, Sisowath n'est en effet roi que par la volonté de la Résidence de France. Les représentants du protectorat sont cependant ici assimilés à ses propres mandarins, aux membres de sa cour, le *saṃrāp' trī*⁵³¹.

La montée en puissance de l'*uparāj*, frère cadet du roi défunt, face aux héritiers en ligne directe, les princes Norodom, doit en effet beaucoup au programme du gouvernement général de l'Indochine, et à la mise en œuvre de ce programme par ses hommes de confiance, ses proches, alliés et clients cambodgiens. Roland Meyer fait référence à l'un de ces hommes, Thiounn, le « maire du Palais », qui accueille et introduit les Français dans l'enceinte sacrée⁵³², mais il n'insiste pas sur les conditions politiques de certaines des relations de Sisowath avec le champ élitair. Um (ID : 8), le « grand-oncle » et protecteur de son héroïne Saramani, est présenté dans son ouvrage comme l'archétype du grand mandarin traditionnel. La narratrice évoque son amitié avec le prince Sisowath⁵³³ ou la fréquentation de sa maison par des représentants français⁵³⁴, mais l'auteur tait qu'Um est l'un des artisans de la montée sur le trône de l'*uparāj*, et est donc l'objet de la rancune de Norodom⁵³⁵.

Les reines et les enfants de Norodom avaient dénoncé les alliés de Sisowath, comme autant de traîtres à la royauté dès la fin du XIX^e siècle. Le récit que fait Roland Meyer retranscrit le point de vue de cette aristocratie déclassée par le nouveau souverain et ses alliés. La princesse Malika conservait d'ailleurs

⁵³⁰ Roland Meyer écrit à propos de Sisowath : « Des bruits couraient sur son compte, le représentant comme sujet à des accès de folie périodiques au cours desquels il s'évadait la nuit de son palais presque nu (...) », Meyer, Roland, *Saramani*, tome II, *op.cit.*, p. 109.

⁵³¹ Alors que Saramani raconte le voyage du corps de ballet qui a accompagné le roi Sisowath en France en 1906, l'image des *yakkh* est utilisée pour décrire les Européens, dans un commentaire qui ressemble à une incise de l'auteur : « Ces Européens étaient bien des yack, démons puissants, mais impies, condamnés à s'épuiser en des travaux et des inventions diaboliques, sans jamais arriver à découvrir les voies de la félicité éternelle. ». Meyer, Roland, *ibid.*, p. 195. Nous remercions Mme Lucie Labbé pour son analyse.

⁵³² Meyer, Roland, *ibid.*, p. 115, 155. V. annexes, photographies n°5, 6 et 16.

⁵³³ « grand-oncle [Um] [...] m'emmena souvent en voiture, rendre visite à l'Obbarach au palais du Nord qui passait pour être candidat au trône. » ; « L'Obbarach et mon oncle s'aimaient comme des frères, ils avaient combattu ensemble lors des révolutions et des soulèvements contemporains de l'occupation française et ils aimaient à se rappeler leurs exploits de jeunesse », Meyer, Roland, *ibid.*, p. 75, 107.

⁵³⁴ « Des mandarins français venaient fréquemment en voiture à ces représentations ou à ces festins ; grand-oncle délaissait alors le tabac du pays pour fumer de gros cigares avec ses invités (...), Meyer, Roland, *ibid.*, p. 72.

⁵³⁵ Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, p. 76.

un exemplaire de *Saramani*, seul ouvrage que Norodom Sihanouk choisit d'emporter en janvier 1979 lorsqu'il quitte Phnom Penh assiégée par les forces vietnamiennes⁵³⁶.

Derrière les figures d'Um (ID : 8), Poc (ID : 9) ou Thiounn (ID : 1) exposés à la vindicte des Norodom, plusieurs familles de mandarins parviennent aux plus hautes fonctions grâce à une habile politique maritale dans la maison de Sisowath. Une fois ces alliances réalisées, le réseau de pouvoir du prince, composés de ses alliés et de ses clients, met véritablement en œuvre une collaboration avec la Résidence de France. Cette collaboration leur assure un accès aux ressources de l'État royal par le biais de la montée sur le trône de leur aîné et patron, à travers l'obtention de carrières ministérielles et administratives, dans les instances coloniales et dans l'administration indigène. Comprendre comment ce réseau Sisowath parvient à assimiler ses enjeux propres aux objectifs de la Résidence supérieure afin de s'approprier le gouvernement du pays est l'objet du chapitre suivant.

⁵³⁶ « Le prince invite sa famille et sa suite à préparer leurs bagages, en n'emportant que le strict nécessaire pour ne pas alourdir l'avion chinois et pour montrer à l'Angkar qu'ils ont confiance en une issue heureuse du conflit. Ils laissent tous leurs vêtements et tous leurs livres, sauf un, *Saramani, danseuse khmère*, écrit dans les années 1920 par Roland Meyer, retrouvé par le prince Sihamoni chez la défunte princesse Malika. », Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, le roi insubmersible*, Paris, éditions du Cherche-Midi, 2013, p. 262.

Chapitre 3

Le mandarinat à l'ombre du protectorat (1897-1953).

Le règne du roi Sisowath (1904-1927) apparaît dans la littérature coloniale et l'historiographie comme l'âge d'or du colonialisme au Cambodge. « Collaborateur » des Français, alors que son frère Norodom (*r.*1860-1904) aurait été un « résistant », Sisowath aurait laissé la Résidence supérieure gérer le pays pour profiter de sa sinécure palatiale⁵³⁷. Les fortes tensions qui traversent le champ élitair à la fin du règne précédent (*c.*1890-1904) semblent apaisées sous celui de son cadet. Les épouses et les princes Norodom ont quitté le Palais, centre du pouvoir, et ne peuvent plus agir qu'à travers l'ascendant social et moral dont ils disposent, notamment à partir des récits et rumeurs qu'ils font circuler à propos de la moralité du roi, la déchéance de sa cour ou la corruption de son administration⁵³⁸. La scène politique khmère se structure de fait dans les coulisses du protectorat, les conflits entre aristocrates et mandarins n'étant plus assimilés à des menaces pour l'ordre politique colonial⁵³⁹.

C'est effectivement sous le règne de Sisowath que l'administration royale subit les conséquences des réformes de son fonctionnement introduites sous Norodom. La tutelle de la Résidence supérieure à l'échelle nationale et celle des résidences provinciales au niveau local deviennent véritablement une emprise bureaucratique après 1905. Les personnels de l'administration indigène sont dès lors observés, critiqués et triés par des représentants français. Leurs pratiques de gouvernement, leurs usages sociopolitiques et leurs mœurs sont évalués et de fait évoluent en fonction des attentes du colonisateur⁵⁴⁰. La bureaucratisation du *rājākār*, l'administration quotidienne du royaume, passe par la disparition de son organisation en *saṃrāp'*, les maisons royales chargées d'un territoire dédié - *ḥī* -, au profit d'une « départementalisation », dès 1905. Les circonscriptions territoriales se trouvent dès lors sous la double dépendance du gouverneur cambodgien et du représentant français, le premier subordonné au second.

⁵³⁷ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation « sans heurts », 1897-1920, Paris, l'Harmattan, 1980*, pp. 72-73.

⁵³⁸ *V.* chapitre 2.

⁵³⁹ *V.* chapitre 6.

⁵⁴⁰ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation, op.cit.*, pp. 89-180.

Les ministres, anciens « apanagés », perdent leurs prérogatives régaliennes sur les territoires au profit de nouvelles responsabilités fonctionnelles⁵⁴¹.

Le « ministre de la guerre » devient celui des transports et travaux publics ; le « ministre de la marine », celui du commerce, de l'industrie et de l'agriculture ; le « ministre du palais » se voit confier les beaux-arts, le « ministre de la justice » a aussi à charge l'instruction publique ; le « premier ministre », les cultes⁵⁴². À part l'instruction publique dévolue au « ministre de la guerre » Peich Ponn (ID : 12) en 1910, ces attributions fonctionnelles restent stables de 1905 à la fin des années 1930. La formulation de nouveaux enjeux de gouvernement - Économie - Information - Santé - se traduit alors dans l'attribution de portefeuilles dédiés aux anciens cinq « piliers » du royaume. Une véritable spécialisation des ministères est amorcée durant la Seconde Guerre mondiale, notamment durant le premier gouvernement indépendant dirigé par le militant nationaliste Son Ngoc Thanh (1912-1977) en 1945. Mais le gouvernement cambodgien d'après-guerre (1945-1953), à l'indépendance (1953) et durant toute la période du Sangkum Reastr Niyum (1955-1970), est cependant marqué par une forte instabilité ministérielle et la reformulation constante des missions et portefeuilles des ministres⁵⁴³.

Du XIX^e au XX^e siècle, l'évolution des pratiques d'administration dépend quant à elle de l'évolution des parcours de ses agents. Trois tendances chronologiques sont remarquables. En premier lieu, la perpétuation initiale des traditions de la diplomatie royale dans les services français, qui recrutent leurs premiers interprètes parmi les élites exogènes, issues des communautés étrangères régnicoles, déjà employées par la Couronne dans le domaine des « affaires étrangères » (1860-1890), comme les familles Monteiro (ID : I ; LL ; 5 ; 6 ; 19) ou Chhun et de Lopez (ID : D ; 2 ; 15 ; 20 ; 21 ; 83 ; 103). C'est en

⁵⁴¹ Chesnel, Céline, « La cour de Norodom et le pouvoir, d'après des sources françaises (1860-1904) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Université de Caen, 2009, pp. 55-59.

⁵⁴² Ordonnance Royale n° 33 du 3 juillet 1905 déterminant les attributions du conseil des ministres, Archives Nationales du Cambodge 33648, Ordonnances royales au sujet de la réorganisation de l'administration cambodgienne et de la création d'un conseil des ministres 1897-1907.

⁵⁴³ V. Corfield, Justin, *The governments of Cambodia. The Sihanouk years 1945-1970*, Melbourne, Khmer Language and Culture Centre, 1991, 87 p. Grégory Mikaelian considère qu'il s'agit là d'une technique de Norodom Sihanouk pour « diviser pour mieux régner » dans « Pour une relecture du jeu politique cambodgien : le cas du Cambodge de la reconstruction (1993-2005) », in Forest Alain (dir.), *Cambodge Contemporain*, Paris, Bangkok, Indes Savantes, IRASEC, 2008, p. 176, v. note 135, citant Abdoul-Carime, Nasir, « Note sur l'identité communautaire khmère, une approche historique et une relecture socio-politique », *Péninsule* n°50, 2005/1, p. 48, note 22. La volonté du gouvernement actuel de rétablir les titres des anciens grands ministres peut être interprétée comme une manière de recréer une cohérence fonctionnelle par la référence au modèle ancien, tout en s'affranchissant du joug royal.

1885, avec la création de l'École cambodgienne, que débute formellement une seconde époque : celle de la formation des élites mandarinales cambodgiennes au métier d'interprète en métropole. Deux générations - une vingtaine d'étudiants - issues du milieu palatial (pour la première génération (1885), notamment ID : 12 ; 17 ; 22 ; 102 ; 132 ; pour la seconde (1886), ID : 82 ; 68) sont concernées. Au début des années 1890, l'expérience est jugée trop coûteuse par le protectorat qui choisit de former ses personnels à travers des stages pratiques au sein de ses bureaux. La Résidence envoie également exceptionnellement ses personnels à l'École coloniale. La formation professionnelle connaît cependant un troisième tournant, en 1914, lorsqu'est créée à Phnom Penh une école dédiée à la formation des interprètes et administrateurs stagiaires.

Dès les années 1880, l'interprétariat est considéré par les services français comme un préalable aux fonctions de gouvernement⁵⁴⁴. Entrées comme personnels indigènes subalternes dédiés à la traduction dans les résidences avant d'intégrer l'administration cambodgienne en tant que responsables, les générations de mandarins nées après le traité de protectorat apprennent progressivement le fonctionnement du gouvernement général et de ses antennes en Cochinchine, Annam, Tonkin, Laos et Cambodge. Or si l'interprétariat est considéré comme une étape obligée, ce n'est pas le type de carrière préféré par les Cambodgiens. Malgré l'homogénéité du recrutement - les secrétaires-interprètes cambodgiens sont les enfants des mandarins de l'administration royale précoloniale - les deux types de carrière ne tendent jamais à se fondre tout à fait l'une dans l'autre : les soldes et pensions des mandarins de l'administration indigène sont meilleures que celles des interprètes et, de fait, l'image sociale de l'administration indigène, héritière des représentations précoloniales, se perpétue comme étant le cercle d'appartenance de l'élite⁵⁴⁵.

Pour preuve, le vocabulaire qui souligne leurs distinctions. Les fonctionnaires indigènes sont qualifiés de *mantrī*, « mandarins », tandis que le terme khmer pour désigner les secrétaire-interprètes est repris

⁵⁴⁴ Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, Indochine, Gouvernement Général de l'Indochine 10070, Envoi de jeunes cambodgiens en France pour y continuer leurs études, 1885-1886. V. les pages suivantes et chapitre 5, ANC 12842, Demande par le département des renseignements sur la situation de l'enseignement primaire à Phnom Penh, Chruï Changvar et Kampot en 1896/1897, 1899 ; ANC 11097, Rapport du RSC au sujet des lourdes dépenses supportées par le Protectorat pour l'envoi des élèves cambodgiens à Paris suivant les cours de l'École coloniale, 1888.

⁵⁴⁵ Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 86-90.

du français sous une forme phonétique, ce qui souligne son caractère exogène. Le vocabulaire palatial déborde pourtant littéralement sur l'administration française du protectorat : l'expression « *rājakār* protectorat » est employée par les personnels et les publications officielles en langue khmère pour qualifier le cadre des résidences. Les néologismes sanskrit-pali composés de *rāstr* - « peuple » - comme *raṭdh* - « État » - et *raṭdhapāl* - pour « administration » - n'apparaissent que rarement, à partir des années 1920, et pour qualifier la pratique administrative plutôt que la structure⁵⁴⁶. En 1941 encore, dans les articles du premier journal en langue khmère, *Nagara Vatta*, le terme *rājakār* est accolé au néologisme *āṇābyāpāl*, pour désigner l'administration résidentielle française⁵⁴⁷.

Ce système de double administration - le cadre des résidences chapeautant l'administration indigène -, où s'observent à la fois de fortes continuités avec le système royal et des innovations nées des transferts de souveraineté, n'est pas inédit en Asie du Sud-Est. Amandine Lepoutre décrit de semblables processus au XVIII^e siècle en territoires *cām* sous la suzeraineté Nguyen⁵⁴⁸. L'histoire des protectorats français du Tonkin et d'Annam du XIX^e au XX^e siècle aborde des problématiques comparables⁵⁴⁹, ainsi que celle des protectorats français sur le Maroc et la Tunisie⁵⁵⁰. La mise sous tutelle politique du royaume cambodgien a été l'objet des investigations pionnières de Milton Osborne dans les archives de la Résidence supérieure et du gouvernement général de l'Indochine conservées aux Archives Nationales de la France d'Outre-Mer à Aix-en-Provence (AOM) et aux Archives Nationales du Cambodge à Phnom

⁵⁴⁶ Meas Nal (ID : 97) est qualifié de *sekretaer indaerahpraet knuñ rājakār reṣṭiṭaṇs sup̄erīṭoer* [secrétaire-interprète dans le *rājakār* de la Résidence supérieure] dans sa traduction khmère de Silvestre, Achille, *Le Cambodge administratif, cours professé à l'École d'Administration Cambodgienne*, [*Kpuon pañhāñ camṇaeh vijchākār hañ raṭdhapāl samrāp mantrī nākkh' rājakār* (orthographe originale)] (1920), Phnom Penh, imprimerie nouvelle Albert Portail, 1924, 647 p.

⁵⁴⁷ *rājakār āṇābyāpāl pārāṃṣaēs*, v. « *Pravatti nai samtec* (Juon) [Histoire de Samtec Thiounn] » - *Nagara Vatta*, 27 septembre 1941, p. 1. Les néologismes sanskrit-pali « inventés » au XX^e siècle, comme *āṇābyāpāl* « administration », ne tendent donc pas à produire des mots khmers pour traduire des notions françaises, puisque l'expression *rājakār* est employée comme synonyme d'administration durant les cent ans du protectorat. Ces néologismes proposent, par contre, une alternative au vocabulaire de la royauté. Leurs promoteurs, les membres de l'Institut bouddhique (1930), s'affranchissent ainsi des catégories d'usage du Palais et de son modèle politique. Sur l'Institut bouddhique, v. Hansen, Ann Ruth, *How to behave, Buddhism and Modernity in Colonial Cambodia 1860-1930*, Bangkok, Silksworm Books, 2008, 254 p. ; Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation of a Nation*, *op.cit.*

⁵⁴⁸ Lepoutre, Amandine, « Les administrateurs du territoire cam au XVIII^e siècle », *Péninsule* n°74, 2017/1, pp. 83-116.

⁵⁴⁹ Poisson, Emmanuel, *Mandarins et subalternes au nord du Viêt Nam, une bureaucratie à l'épreuve (1820-1918)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2004, 355 p.

⁵⁵⁰ V. notamment Perrier, Antoine, « Écrire au réconfort de Dieu. La patrimonialisation des savoirs administratifs des monarchies marocaine et tunisienne sous le Protectorat », *L'Année du Maghreb*, n°19, 2018, p. 19-35.

Penh (ANC). L'administration double franco-khmère a ensuite été décrite par Alain Forest dans sa thèse publiée en 1980 à partir de l'étude des fonds des AOM⁵⁵¹. Céline Chesnel a mis en regard le travail d'Alain Forest et les fonds des ANC pour décrire les transferts de souveraineté entre la cour de Norodom et les pouvoirs français dans un mémoire de master soutenu en 2009⁵⁵². Les pages suivantes s'appuient sur ces publications et travaux en s'intéressant principalement aux processus sociaux et aux usages des élites cambodgiennes dans les administrations franco-khmères. Le traitement du fait de parenté par les archives coloniales en est le principal fil conducteur.

Les dynamiques de perpétuation et de transformation du mandarinat apparaissent alors. Tandis que le discours orientaliste met l'accent sur la modernisation du pays, déplore la perte des usages dits traditionnels dans les domaines artistiques, culturels et patrimoniaux au XX^e siècle et accuse les élites cambodgiennes de participer du déclin de leur civilisation⁵⁵³, à l'inverse, dans le domaine sociopolitique et donc dans le domaine de la parenté, cette modernisation apparaît comme une mise en adéquation des usages et des besoins. Les maisons aristocratiques et mandarinales transmettent leur héritage en mettant en œuvre de multiples stratégies de reproduction et de diversification au sein et aux limites de leur espace social.

I. Les maisons face à la Résidence de France : apanages, clientèles et *kamlāṃṇ* au début du XX^e siècle.

Les représentants de la France au Cambodge ont très tôt observé les logiques centrifuges propres aux usages des maisons royales ou *saṃrāp*, ce qu'ils appellent d'eux-mêmes les « apanages » et à travers lesquels s'entretiennent d'après eux les relations de « féodalité » entre les gouvernants, leurs personnels et les populations. La Grande insurrection de 1884-1887 en a fait la démonstration : les mandarins

⁵⁵¹ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, op.cit.

⁵⁵² Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », op.cit.

⁵⁵³ Abbe, Gabrielle, « Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier, genèse, histoire, postérité (1917-1945) », thèse de doctorat en histoire, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2018, 678 p. ; Bernon, Olivier de, « Le rôle de l'École française d'Extrême-Orient dans la fondation du "mythe khmer" », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soko Phay *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, pp. 17-29.

khmers deviennent des chefs de guerre lorsque les maisons royales et les chefs d'apanages les appellent au combat. Les représentants français font le lien entre le « féodalisme » et le « clientélisme » : dans leur fief, les apanagés entretiennent des clientèles, c'est-à-dire que les pouvoirs territoriaux des chefs d'apanage leur donnent un ascendant sur les sujets cambodgiens et leur assurent alors une « réserve » d'hommes prêts à les suivre. La notion de *kamlāṃṇ* n'est pas fréquemment employée, mais il semblerait que les représentants français associent les *kamlāṃṇ* aux pratiques sociales propres aux apanagés, sans considérer que tout homme de pouvoir, toute princesse, mandarin de rang intermédiaire ou simplement homme riche puisse être un patron de clientèle. C'est sans doute pourquoi les chefs de clientèle, comme les nomment les Français, sont surtout identifiés comme des chefs d'apanages⁵⁵⁴.

Il semble que les représentants français du XIX^e siècle ne distinguent pas la clientèle personnelle d'un apanagé, en tant que membre d'une famille qui entretient des relations de réciprocité avec des alliés et des associés, de sa clientèle « professionnelle », en tant que maître de *saṃrāp*'. Selon notre hypothèse, le processus d'institutionnalisation des clientèles par la notion de *kamlāṃṇ* est un projet de la royauté khmère au XIX^e siècle⁵⁵⁵. L'administration royale, le *rājakār*, reconnaît alors les clientèles en tant que communautés dans les divers *saṃrāp*' et *ṭī* « provinces » du royaume pour pouvoir mieux les intégrer à la réforme de l'État. Mais le *kamlāṃṇ* demeure l'une des formes de clientèle : Gustave Janneau distingue bien les « contingents », répartis sur l'ensemble du territoire cambodgien, des « familiers », c'est-à-dire les associés des grands personnages qui vivent à leurs côtés et/ou avec lesquels ils entretiennent des relations de parentalité⁵⁵⁶. Les représentants français prennent *a contrario* les discours de leurs interlocuteurs palatiaux au pied de la lettre. Ils considèrent que le processus d'officialisation du clientélisme voulu par la royauté est achevé, puisqu'ils observent effectivement que les membres de l'administration royale disposent officiellement de clientèles... Les administrateurs en déduisent qu'en supprimant les apanages, ils supprimeront les clientèles⁵⁵⁷. Les archives du clientélisme évoquent cependant la pérennité du système de patronage durant la période coloniale : les usages ainsi que les

⁵⁵⁴ AOM GGI 21740, A[u].S[ujet]. de la suppression des chefs de clientèle au Cambodge (féodalité), 1905.

⁵⁵⁵ *Id.* chapitre 1.

⁵⁵⁶ Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne* (1870), Saïgon, Collège des Stagiaires, 1874, pp. 35-37.

⁵⁵⁷ AOM GGI 21740, A.S. de la suppression des chefs de clientèle au Cambodge (féodalité), 1905.

enjeux de cette perpétuation évoluent bien sûr en fonction du contexte économique et des problématiques politiques propres à la société élitaires.

I.a) En finir avec les apanages et les clientèles : la logique fiscale dans le processus de dissolution des clientèles et ses échecs.

Ainsi que l'espérait la Résidence de France, la suppression des *saṃrāp'* entre 1891 et 1905 a une incidence sur le clientélisme : les maîtres de maisons perdent progressivement leurs pouvoirs régaliens sur des territoires spécifiques. Mais les relations personnelles qu'ils entretiennent dans le cadre de leurs fonctions ne sont pas toutes dépendantes de cette logique territoriale. Gustave Janneau et Étienne Aymonier distinguent strictement tout d'abord le *kamlāṃṇ* (qu'ils pensent « déterritorialisé » puisque les « forces » d'un individu sont disséminées dans l'ensemble des *ṭī*), puis les associés ou familiers d'un grand personnage (dépendants de l'histoire de sa famille et des relations de parentèle) et enfin les relations au sein du *saṃrāp'*, propres à ses fonctions⁵⁵⁸.

Dans les faits, ces trois formes de clientèles sont interconnectées : pour les comprendre et les analyser, il faut être capable de procéder à des recoupements entre leurs différentes sphères qui ne s'embarrassent ni des structures administratives ni des limites institutionnelles. Ce n'est donc pas en supprimant les apanages que les Français mettent fin au clientélisme. C'est cependant en supprimant les apanages qu'ils perdent l'un des modes de compréhension du principe clientélaire. Déclaré dissout dès 1891, le *saṃrāp'* *trī* de l'*uparāj* Sisowath recrute et entretient toujours des personnels et des clientèles entre 1894 et 1904⁵⁵⁹. Les « mandarins du deuxième roi » comme les appellent les sources pour éviter de parler de *saṃrāp'*, de maison ou d'apanage, apparaissent encore en 1914 dans les archives du *suorstī*, le bureau des rôles du Palais⁵⁶⁰.

⁵⁵⁸ Aymonier, Étienne, *Le Cambodge, le royaume actuel*, tome I, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1900, p. 74 ; Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne*, op.cit., pp. 35-37.

⁵⁵⁹ V. les carrières de Ma (ID : 60) et Proc (ID : 137). Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation*, op.cit., p. 77, 86.

⁵⁶⁰ AOM Résidence Supérieure du Cambodge 477, Ministère du Palais, 1915, listes d'exemptions d'impôt de fonctionnaires, anciens mandarins du roi du temps où il était *uparāj*, danseurs, musiciens du Palais et clients - *buok* - musulmans - *cām jvā* - du roi Sisowath.

Ainsi que la notion de *saṃrāp*, la notion de *kamlāṃṇ* perdure au début du XX^e siècle. Tout d'abord, parce que les Français ont besoin de s'attacher la fidélité du mandarinat et doivent donc lui faire des faveurs. L'une de ces faveurs est de lui donner la capacité d'obtenir des exemptions d'impôt personnel pour leurs « forces ». À l'opposé de l'usage qu'en fait la royauté khmère dans les années 1880, le *kamlāṃṇ* devient une niche fiscale avant 1896⁵⁶¹. Ces exonérations rendent bien compte de l'incompréhension coloniale des systèmes de patronage, puisque l'ensemble de la population peut⁵⁶² se déclarer appartenir à un *kamlāṃṇ* princier ou mandarinal. Les exemptions des clientèles posent donc rapidement un problème budgétaire à l'État colonial. Le dégrèvement des clientèles aristocratiques et mandarinales est donc progressivement abrogé au profit de quota de cartes d'identité dites « gratuites », parce qu'elles exemptent leurs porteurs, qui sont distribuées aux mandarins à partir d'un certain rang. Dès 1903, le prince Sisowath envoie également son fidèle Ma (ID : 60) proposer aux populations d'Anlūn Rāj (Anlong Reach) de payer leurs impôts personnels à leur place s'ils acceptent d'entrer dans sa clientèle⁵⁶³. Peu de *me kamlāṃṇ* sont sans doute en mesure de proposer ce service fiscal à leurs « forces », mais la pratique du patronage fiscal perdure donc.

Au tout début du XX^e siècle, les processus d'association clientélares se perpétuent, notamment au fil des généalogies des maisons aristocratiques : dans le secteur Sud d'Anlong Reach où l'*uparāj* Sisowath cherche à recruter des clients en 1903⁵⁶⁴, c'est son fils, le prince Nuppekao qui est désigné par les populations comme patron et protecteur vers 1912⁵⁶⁵. Au cœur de la métropole royale du XIX^e siècle, là même d'où émanent les listes de *kamlāṃṇ* des années 1880 conservées à l'École française d'Extrême-Orient⁵⁶⁶, les paysanneries de Longvek du début du XX^e siècle sont habituées aux campagnes de

⁵⁶¹ ANC 24190, Procès-verbaux, rapports et notes de la 10^e séance du 27 décembre 1897 du Conseil des Ministres ; Compte-rendu de la 10^e séance du Conseil des Ministres du 27 décembre 1897, ANC 32300, Comptes-rendus des séances 1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898. V. chapitres 1 et 2.

⁵⁶² Mathieu Guérin suggère que l'inscription sur les listes de *kamlāṃṇ* est même obligatoire.

⁵⁶³ ANC 5082, Correspondances des affaires de Longvek, Kompong Chhnang, 1904. La province d'Anlong Reach faisait partie de « l'apanage » de la reine-mère avant sa dissolution (1895), v. sa localisation dans annexes, carte n°1. L'utilisation de ce toponyme au début du XX^e siècle concerne des localisations dans la province de Longvek.

⁵⁶⁴ ANC 5082, Correspondances des affaires de Longvek, Kompong Chhnang, 1904.

⁵⁶⁵ ANC 9468, Au sujet des 17 habitants de la province d'Anlong Réach réfugiés chez le prince Nuppeko, Kompong Chhnang, 1912. Sisowath Nophkao (1861-c.1930), fils de Sisowath et de néac monéang Kes, père de Sisowath Popanath, grand-père de Sisowath Poracsi, Corfield, Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, pp. 74-75.

⁵⁶⁶ École française d'Extrême-Orient, manuscrits khmers sur papier, P. Camb Paris 225, sept fascicules et feuilles libres, c. 1879-1882.

recrutement clientélaire. En 1904, des individus font ainsi croire aux habitants de la région qu'ils représentent le roi Norodom et que celui-ci se propose d'être leur protecteur. Ces « faux mandarins » font payer une somme symbolique à chacun pour entrer dans la clientèle du souverain, puis disparaissent⁵⁶⁷. On observe donc toujours une chaîne relationnelle incluant divers intermédiaires : les mandarins de Sisowath ou des prétendus représentants de Norodom agissent eux-mêmes comme les patrons - *me* ou *nāy* - des personnes qu'ils ont recrutées au nom de la protection supérieure des aristocrates, les *mcās* '.

En 1912, « des villageois « (...) ont quitté brusquement leur village d'Ampil Dik (Ampil Tuk) à Anlong Reach pour éviter les prestations en nature qu'ils devaient accomplir cette année » et se sont réfugiés chez Nuppekao à Phnom Penh⁵⁶⁸. Les descriptions faites par Janneau en 1870 sont donc réactualisées : le chef de clientèle n'est plus considéré comme un acteur du prélèvement fiscal, ainsi que l'écrivait Aymonier en 1900, mais plutôt comme un moyen d'y échapper. Peu de personnalités ont les capacités financières de payer les impôts de très nombreux associés, comme le prince Sisowath en 1903. Le prince Nuppekao héberge les villageois d'Anlong Reach près d'un mois à Phnom Penh, puis les renvoie chez eux, aux bons soins du résident de Kambañ' Chnāmñ (Kompong Chhnang)⁵⁶⁹. Il n'a pas la possibilité de négocier avec les agents percepteurs et le Palais pour le bien-être de ses clients, puisque la Résidence gère seule la fiscalité.

Vers 1914, l'administration royale transmet encore à la Résidence supérieure des listes d'exemptés fiscaux : certains personnels du Palais, des mandarins de la cour du roi Sisowath avant qu'il ne devienne roi, et des groupes ou congrégations de clients par village, *buok*⁵⁷⁰. Ce privilège n'est pas négligeable alors que le protectorat a augmenté sensiblement ses niveaux d'imposition à la veille du conflit mondial. Dans ce contexte, les manifestations de masse de l'année 1916 et les révoltes qui éclatent alors visent

⁵⁶⁷ ANC 5082, Correspondances des affaires de Longvek, Kompong Chhnang, 1904.

⁵⁶⁸ ANC 9468, Au sujet des 17 habitants de la province d'Anlong Réach réfugiés chez le prince Nuppeko, Kompong Chhnang, 1912. Carte d'Ampil Tuk, v. annexes, cartes n°8 et 9.

⁵⁶⁹ ANC 9468, Au sujet des 17 habitants de la province d'Anlong Réach réfugiés chez le prince Nuppeko, Kompong Chhnang, 1912.

⁵⁷⁰ AOM RSC 477, Ministère du Palais, 1915, listes d'exemptions d'impôt de fonctionnaires, anciens mandarins du roi du temps où il était *uparāj*, danseurs, musiciens du Palais et clients - *buok* - musulmans - *cām jvā* - du roi Sisowath ; Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne, op.cit.*, p. 25.

notamment à obtenir la possibilité de racheter la corvée, c'est-à-dire de se prémunir du travail forcé par un nouvel impôt⁵⁷¹. Les résidences ont souvent recours à la corvée pour faire réaliser les infrastructures, particulièrement entre 1909 et 1916. Les révoltes contre son usage laissent penser que les équilibres sociaux assurés par la pratique du clientélisme sont en train d'évoluer. Encore en 1900 selon Étienne Aymonier, la royauté pratiquait ce rachat des corvées : le chef de « force » prenait part à cette opération de rachat dont il collectait le produit au nom du bureau des rôles du Palais⁵⁷². La raréfaction des chefs de clientèle assez puissants pour racheter les corvées et aider leurs clients à payer l'impôt laisse la population dans un face à face brutal avec l'administration coloniale.

Les exemptions des clientèles royales disparaissent avant la mort du roi Sisowath : les clients du Palais sont soumis à la capitation - l'impôt personnel - entre 1914 et 1927⁵⁷³. Le Palais peut encore payer à leurs places diverses taxes pour certains de ses protégés et employés : ses danseurs et ses coolies en 1919-1920 notamment. Les listes d'exemptions ou de rachat des impôts produites par le *suorsī*, qui font suite aux listes de *kamlāṃṇ*, bien qu'en inversant leur rôle fiscal, s'amenuisent⁵⁷⁴. Tous les fonctionnaires sont d'ailleurs astreints à l'impôt personnel au 1^{er} janvier 1921⁵⁷⁵. Les dernières traces écrites rendant compte de l'identité des membres des clientèles disparaissent. Les efforts de la royauté pour intégrer les clientèles à l'administration au XIX^e siècle ne profitent donc pas au protectorat, qui est dès lors incapable de véritablement les identifier et donc de les utiliser ou de les combattre.

⁵⁷¹ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation, op.cit.*, p. 79, pp. 412-431 ; Osborne, Milton E., « Peasant Politics in Cambodia, the 1916 Affair », *Modern Asian Studies*, Vol 12, n°2, 1978, pp. 217-243.

⁵⁷² Aymonier, Étienne, *Le Cambodge, op.cit.*, p. 74.

⁵⁷³ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation, op.cit.*, p. 77.

⁵⁷⁴ On ne précise par exemple pas à quel titre cinquante-quatre inscrits, soit trois cent deux personnes, dans la province de Kantāl et soixante-deux inscrits, soit trois cent quarante-sept personnes, à Brai Vaeñ, voient leurs impôts rachetés, à part de vingt-cinq coolies des jardins royaux à Kāmbat et vingt-neuf danseurs à Gīen Svāy, ANC 37874, Conseil des ministres du Cambodge, ministère du Palais, des Beaux-Arts, dossier concernant l'impôt personnel des clients de Sa Majesté, 1919-1920. *V.* les listes d'exemptions d'impôt de fonctionnaires, anciens mandarins du roi du temps où il était *uparāj*, danseurs, musiciens du Palais et clients - *buok* - musulmans - *cām jvā* - du roi Sisowath, AOM RSC 477, Ministère du Palais, 1915.

⁵⁷⁵ ANC 22262, RSC, 2^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928.

I.b) La monétarisation des relations de clientèle et le recours à l'engagement pour dette.

En termes de pratiques, les sources coloniales rendent compte de l'enjeu de la monétarisation des transactions clientélares et décrivent surtout les modalités du paiement de l'impôt dans ce processus social. Les transactions financières ne sont pas absentes des relations de clientèles au XIX^e siècle : parmi les populations inscrites dans les formes multiples de dépendance auprès des grands personnages de l'État et de la vie sociale, les « engagés pour dette » ou *khñum ge* sont leurs débiteurs. Parmi toutes les populations d'esclaves - *dāsaḥ*⁵⁷⁶ -, les « serviteurs d'un autre » sont aliénés dans leur liberté pour sursoir à une dette : contre paiement ou en condamnation d'un non-remboursement, ils entrent théoriquement temporairement au service de leur débiteur. Les codes de lois du XVII^e siècle rendaient compte de l'avantage donné dans la législation aux engagés pour dette par rapport à leur patron dans les circonstances de rupture d'association : les légistes avaient en effet à cœur de limiter le pouvoir des patrons sur leurs clientèles et leurs engagés et donc de restreindre leurs capacités d'action contre l'État royal⁵⁷⁷. En 1901, le prince Sisowath porte par exemple devant le conseil une plainte contre l'une de ses engagées pour dette qui s'est réfugiée chez la princesse Norodom Malika alors qu'elle est toujours sa débitrice⁵⁷⁸. Les engagés contractent en effet plusieurs dettes et sollicitent plusieurs crédateurs. Les logiques combinatoires propres aux relations de dépendance permettent de se protéger de l'appétit des officiers prédateurs mais également de changer opportunément d'association au besoin. La débitrice de Sisowath et Malika met justement face à face deux *mcās'* dont les intérêts politiques sont strictement opposés pour s'extraire de leur double dépendance et/ou obtenir d'eux les meilleurs services⁵⁷⁹.

⁵⁷⁶ Les *dāsaḥ* incluent les *khñum ge* mais également les « serviteurs raziés » ou *khñum bnañ*, des populations non-khmères (*bnañ*), originaires des hautes terres, qui sont vendues comme biens meubles dans la plaine et aussi les *anak nār* ou « esclaves héréditaires » - *bal*, *bal braḥ* ou *kaṃloḥ* - : les personnes condamnées par la Couronne à l'esclavage et leurs descendants. Par décision de justice, suite à une guerre ou une révolte, ils sont affectés comme serviteurs au roi, à ses dignitaires ou aux pagodes pour qui ils travaillent gratuitement durant une certaine partie de l'année (théoriquement trois mois). Certains sont spécialisés dans des tâches particulières, tous sont entravés juridiquement à épouser des gens libres - *anak jā*. Guérin, Mathieu, « L'esclavage au Cambodge et son abolition par la puissance coloniale », note de recherche communiquée aimablement à l'auteur le 20/09/2018.

⁵⁷⁷ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong, réformes des institutions et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2009, pp. 246-251.

⁵⁷⁸ ANC 24321, Compte-rendu de la 51^e séance du Conseil des Ministres du 24 septembre 1901.

⁵⁷⁹ La plainte de Sisowath remonte à 1899 devant le résident, Chesnel Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, p. 98. V. chapitre 2 sur le conflit entre Sisowath et la princesse Malika, épouse du prince Yukanthor.

Après la conquête du Laos qui leur permet de mettre fin au marché de l'esclavage dans les hautes terres de l'Indochine, les Français imposent une abolition de tous les statuts d'esclaves en juillet 1897. Les intérêts auxquels sont soumis les engagés pour dettes sont encadrés ainsi que la valeur de leur travail. Toutes ces populations, théoriquement libérées de l'emprise de leurs maîtres, ne bénéficient plus des protections juridiques qui encadraient leurs statuts d'après les lois du royaume et sont parallèlement soumises aux impôts qui ne concernaient que les « gens libres ». Mathieu Guérin fait le lien entre les affranchissements et la précarisation des populations paysannes au début du XX^e siècle. Ne disposant pas de patrimoine ou de suffisamment de terre pour vivre, ces populations d'anciens esclaves s'engagent comme salariés, journaliers ou saisonniers, et constituent donc un prolétariat rural dès avant la crise économique des années 1930. Ces populations sont amenées à s'endetter - mais leurs statuts d'engagés n'est plus reconnu par la loi du protectorat⁵⁸⁰.

Alors que ces populations d'esclaves affranchis pouvaient espérer entrer dans les clientèles ou « forces » des grands personnages comme les autres « gens libres », la disparition de cette forme de protection sociale ne leur permet pas de sursoir à leurs difficultés. Les « gens libres » eux-mêmes voient leurs liens de réciprocité avec les puissants se distendre du fait de la disparition des enjeux militaires du *kamlāṃṇ*. Il est possible que la disparition de l'intérêt guerrier des clientèles ait comme conséquence la transformation des contingents de clients en contingents d'endettés. Car, au XX^e siècle, les patrons/créditeurs gagnent en puissance sur leurs affiliés/débiteurs, du fait que les conditions auxquelles ils proposent leur protection sont moins avantageuses que par le passé. Les aristocrates et les mandarins font eux-mêmes face à des problèmes financiers. En 1904, le gouverneur Top (ID : 110) détourne la recette des impôts personnels perçue dans sa province pour rembourser les dettes qu'il a contractées pour construire une maison à Phnom Penh et sacrifie alors sa carrière aux exigences somptuaires de son statut social⁵⁸¹. Toujours en 1904, après la mort de Norodom, néac monéang Soum, une de ses épouses,

⁵⁸⁰ Guérin, Mathieu, « L'esclavage au Cambodge », *op.cit.*

⁵⁸¹ Guérin, Mathieu, « Tup, un lettré aventurier au service de l'orientaliste Étienne Aymonier », *Journal Asiatique*, 305/1, 2017, pp. 111-118 ; ANC 25135, Dossier personnel de Top, suppléant du Ministre de la marine, gouverneur de la province Chikreng 1898-1904.

quitte le palais et est contrainte pour vivre de mettre en gage les bijoux qu'elle a reçus du roi⁵⁸². Les princesses et « dames du Palais » sont également mises en cause dans des procès que leur attendent leurs servantes. Ne proposant pas d'opportunités sociales attractives qui compenseraient un travail gratuit dans le cadre clientélaire et ne disposant pas de ressources financières suffisantes ou ne souhaitant pas salarier leurs serviteurs, ces grandes dames contraignent leurs personnels à travailler par endettement forcé, en les accusant de vol ou de détérioration d'objets précieux pour alourdir leurs dettes. Plusieurs affaires jugées en conseil des ministres en 1900-1902 décrivent également des violences exercées par des princesses sur leurs engagées pour dettes pour les contraindre à travailler pour elles⁵⁸³.

Les violences exercées par les patrons sur leurs engagés pour dette rendent compte de la transformation des équilibres sociaux introduite par l'économie monétaire. Alors que la loi du royaume, encore au XIX^e siècle, interdisait de blesser les *khñum ge*, au XX^e siècle, certains patrons sont prêts à contraindre physiquement leurs débiteurs afin de maintenir leur mode de vie, d'autres violentent les quémendeurs qui font peser une pression financière, sociale et morale sur eux. La monétarisation de l'économie transforme les dons en nature en paiements : les familles ont tendance à thésauriser et investir ces paiements plutôt que de les redistribuer et limitent leurs interactions à un cercle de familiers plutôt qu'à de vastes clientèles. Mathieu Guérin rend compte de la pression économique et policière exercée par l'État colonial au XX^e siècle sur la paysannerie par l'obligation de payer les impôts en monnaie, pression qui la conduit à aliéner les patrimoines fonciers et à entrer dans un cycle d'endettement et d'emprisonnement. Les mandarins et les commerçants jouent un rôle dans ce processus car ils sont certainement sollicités pour servir de créanciers et de prête-noms par leurs clients sur les documents fiscaux, ce qui leur permet après 1924 de se déclarer propriétaires des terres et d'exproprier leurs débiteurs lorsque les quittances d'impôt sur les récoltes prennent le statut de titres fonciers⁵⁸⁴.

⁵⁸² ANC 12201 (anciennement classé 10153), Dossier de succession de Neak Moneang Sum, femme de feu S.M. Norodom (succession contestée par S.M. Sisowath et par Néang Trayany Neas Teau et Neang Anchay), 1905 ; v. Osborne, Milton E., *The French Presence in Cochinchina and Cambodia*, (1969), Bangkok, White Lotus, 1997, pp. 330-331 et Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, p. 25, 94-95.

⁵⁸³ Une princesse est par exemple accusée du meurtre de sa servante, ANC 24216, Compte-rendu de la 36^e séance du Conseil des Ministres du 3 novembre 1900.

⁵⁸⁴ Guérin, Mathieu, « Gens de la rizière à l'époque du protectorat français, essai d'histoire quantitative sur l'accès à la terre des paysans khmers », *Péninsule* n°64, 2012, pp. 49-80 ; *Id.*, « Khmer peasant and land access in

En 1916, le chef des pages du Palais Hem (ID : 35) capitalise à la fois sur les relations de clientèle de sa parenté, sur sa capacité à obtenir des liquidités et également sur les opportunités du marché du bâtiment. Il paie l'impôt personnel dû par une centaine d'habitants de son terroir d'origine, Kam̐an' Brah̐ Gag̐r (Kompong Préa Koki) à Paripūr̐ (Babaur) dans Kompong Chhnang. En retour, ces populations s'engagent à lui fournir du bois dont il peut faire commerce. Chargé par Sisowath, dès 1917, de la reconstruction d'une pagode royale dans ce même secteur de Babaur, Hem conserve ainsi pour lui le budget que lui alloue le Palais pour acheter le bois du chantier. Il fait également fabriquer les tuiles et les briques par des membres de sa parenté⁵⁸⁵. Les maisons sino-khmers associant aristocrates, mandarins et commerçants ou fermiers généraux⁵⁸⁶, ainsi que les décrivent Mathieu Guérin et Jacques Népote, sont particulièrement concernés par ces processus de monétarisation et de capitalisation. Ces familles remettent alors en question l'économie bouddhiste du don gratuit et la circulation ou « transmutation des mérites » à la fin XIX^e et au XX^e siècle, à travers la logique de l'accumulation matérielle⁵⁸⁷.

La valeur morale du don et l'intérêt matériel d'un engagement de réciprocité vantés par les textes gnomiques de l'époque moyenne ne s'observent pas dans les affaires d'accaparement foncier dans lesquelles sont mises en cause les ministres et hauts fonctionnaires cambodgiens du protectorat. Les élites cambodgiennes qui ne respectent plus les contrats sociaux et moraux sont d'ailleurs assimilées à des étrangers ethniques⁵⁸⁸ : d'après Jacques Népote, les *cpāp* puis les romans du XX^e siècle insistent ainsi sur la méfiance à entretenir contre les « Chinois » qui rompent les équilibres moraux et ne s'intègrent pas dans les logiques sociales de redistribution⁵⁸⁹. La recherche d'un profit économique

Kompong Thom Province in the 1930s », *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol. 43, Issue 3, October 2012, pp. 441-462.

⁵⁸⁵ ANC 10121, Reconstruction de la pagode Prea Bat Trong Lak Babaur, Kompong Chhnang, 1920 ; AOM RSC 437, Relation avec le ministre du Palais 1918. Kompong Préa Koki se trouvant sur le Danle Sāb (Tonlé Sap), Hem commercialise sans doute son bois sur le marché du bâtiment indochinois.

⁵⁸⁶ *V.* chapitres 1, 2 et 4.

⁵⁸⁷ Guérin, Mathieu, « Stratégies d'affaires, itinéraires croisés d'un négociant chinois et d'une famille de fonctionnaires cambodgiens à l'époque du Protectorat français », *Vingtième Siècle*, 2016/4, n°132, pp. 77-96 ; Vienne, Marie Sybille de, « Les Chinois au Cambodge, des champs de la mort à la jungle des affaires (1970-2007), *Péninsule* n°56, 2008/1, pp. 167-195 ; Népote, Jacques, « Les nouveaux sino-khmers acculturés : un milieu social perturbateur ? » *Péninsule* n° 30, 1995, pp. 133-154.

⁵⁸⁸ « *A stranger (...) is not bound by roots to the particular constituents and partisan dispositions of the group (...) but is a distinct structure composed of remoteness and nearness, indifference and involvement.* », Simmel, Georg, *On Individuality and Social Forms, selected writings*, Chicago, London, Chicago University Press, 1971, p. 145.

⁵⁸⁹ Népote, Jacques, « Les nouveaux sino-khmers », *art.cit.*, p. 148.

plutôt que le recrutement d'alliés sociopolitiques transforme indubitablement le champ social et les relations d'alliances. Les affaires de corruption laissent ainsi entrevoir une véritable course aux profits⁵⁹⁰.

I.c) L'accaparement foncier, les prédatons des fonctionnaires de l'État colonial.

Les interactions entre les mandarins du protectorat et les populations cambodgiennes au début du XX^e siècle peuvent reproduire les systèmes de don-contre-don propres à la notion de clientèle au XIX^e siècle. Mais les besoins monétaires de l'élite cambodgienne et les logiques financières introduites par la mise en place d'une colonisation foncière en conditionnent néanmoins la portée sociale. Les mandarins et les aristocrates cherchent ainsi à participer à l'exploitation économique du pays cambodgien à leur propre profit, comme le fait la force coloniale. Le roi Norodom a développé une politique d'accumulation des ressources monétaires, à travers la mise en place des fermes à adjudications, dans les années 1870. Après s'être associées ou même alliées aux réseaux marchands présents dans la péninsule qui maîtrisaient ce marché des fermes, les élites cambodgiennes pratiquent elles-mêmes des activités rémunératrices.

Dès avant 1923 et le succès de la théorie de la mise en valeur des territoires colonisés⁵⁹¹, la Résidence supérieure du Cambodge soutient les projets qu'elle décrit comme relevant du développement économique du pays, qu'ils soient l'œuvre d'entrepreneurs français, vietnamiens ou cambodgiens, si ces projets participent à la diffusion des théories et à l'application des pratiques de propriété introduites par la France à la fin du XIX^e siècle⁵⁹². D'après les règles administratives du protectorat, alors que les agents de l'État sont censés être condamnés ou révoqués s'ils se livrent au commerce, les ministres sont félicités lorsqu'ils mettent en œuvre des projets agricoles à vocation commerciale, même les plus farfelus. Son Diep (ID : 13), secrétaire-interprète devenu mandarin du roi Sisowath (c.1904), puis « ministre de la

⁵⁹⁰ Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 83-98.

⁵⁹¹ Sarraut, Albert, *La mise en valeur des Colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, 56 p.

⁵⁹² La Résidence n'a pas toujours encouragé les formes de « colonisation foncière » : les premiers entrepreneurs européens apparaissent aux représentants français militaires et civils des années 1860-1880 comme des aventuriers peu fiables du point de vue politique du fait de leurs contacts avec la cour du roi Norodom qui en fait des partenaires économiques, comme Paul Le Faucheur ou Frédéric Thomas Caraman, v. Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français », les débuts du Protectorat français et la vie de Frédéric Thomas Caraman, 1840-1884* (2006), Paris, L'Harmattan, 2015, 372 p.

marine » en 1908, acquiert entre 1909 et 1920 un peu moins d'un millier d'hectares de rizières dans la plaine inondable au sud d'Anṅar Pūrī (Angkor Borei) à Tākāev (Takéo)⁵⁹³. En 1920, Son Diep demande que sa concession temporaire devienne permanente pour lui permettre de réaliser une grande exploitation d'arachide. Contre toute logique agronomique, il reçoit les encouragements de la Résidence supérieure⁵⁹⁴.

Dès que la réforme du droit foncier est instaurée, en 1897, les ministres participent ainsi du marché des concessions rurales et urbaines afin d'en obtenir des ressources monnayables. Dans les zones rurales⁵⁹⁵, les élites participent aux adjudications : les droits d'usage qui en découlent, temporaires, ne donnent lieu à la reconnaissance d'une propriété définitive qu'après qu'une enquête a déterminé que les terres ont été exploitées de manière continue par le concessionnaire. Les adjudicataires maîtrisent alors parfaitement le langage de l'administration : ils déclarent tous avoir borné et défriché leurs terrains pour y établir des cultures permanentes⁵⁹⁶. Leurs argumentaires anticipent les demandes des résidents qui ont des difficultés à concevoir l'organisation de l'espace rural khmer⁵⁹⁷. Un rapport de 1921 indique ainsi que la concession demandée par le ministre Son Diep concerne notamment des « bas-fonds incultes » qu'il s'agirait de « mettre en valeur » aux abords du village de Bḥnaṃ Pūrī (Phnom Borei) à Takéo alors qu'il s'agit d'une succession de fossés bordés de remblais qui servent de canaux d'irrigation et permettent d'atténuer la montée des eaux aux abords des zones habitées dans cette vaste plaine inondable, fossés encore employés de nos jours⁵⁹⁸.

⁵⁹³ V. annexes, carte n°6.

⁵⁹⁴ ANC 15122, Concession accordée à M. Son Diep, ministre de la marine, à Takéo, 1919-1920.

⁵⁹⁵ À Phnom Penh, les propriétaires qui pouvaient accorder un droit d'usage sur leurs terrains à leurs populations affiliées et dépendantes les mettent progressivement en location, v. chapitre 8.

⁵⁹⁶ ANC 3837, Notices concernant les renseignements sur les concessions agricoles de SAR Phanuvong 1921-1922 ; ANC 33999, Concessions de terrains sis à Kompong Tralach, Lovek (Kompong Chhnang) et à Ponghā Lu (Kandal) en faveur de respectivement S.E. Thiounn, ministre du palais et divers habitants du village Kas Chen, 1920-1921 ; ANC 15122, Concession accordée à M. Son Diep, ministre de la marine, à Takéo, 1919-1920 ; ANC 4176, Concession Thiounn, secrétaire général du Conseil des Ministres, d'un lot de terrains sis au lieu-dit Kompong Tralach (Kompong Chhnang), sans date [demande en date du 06/10/1898].

⁵⁹⁷ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation, op.cit.*, pp. 27-30. V. Luco, Fabienne, « Les habitants d'Angkor. Une lecture dans l'espace et dans le temps des inscriptions sociales de populations villageoises, installées dans un territoire ancien », thèse de doctorat en anthropologie, EHESS, 2016, 593 p.

⁵⁹⁸ Visite du Phnom Borei dit Braek Phdol, Angkor Borei, Takéo, 23/07/2016, l'auteur remercie M. Chea Socheat pour son aide ; ANC 3837, Notices concernant les renseignements sur les concessions agricoles de SAR Phanuvong 1921-1922.



Fossés et remblais en contrebas du *vatt* Sun Sumālai, village de Bhmaṃ Pūrī, dit Braek Phdol, Tākaev, 23/7/2016, ©marie aberdam

Les dossiers d'accaparement démontrent comment les ministres du protectorat ont instrumentalisé les représentations de l'espace, de la propriété et du droit colonial à leur profit lorsque les populations échouaient à expliquer leurs pratiques agricoles aux autorités françaises et à se conformer aux attentes de la bureaucratie coloniale. Thiounn (ID : 1) est ainsi un puissant concessionnaire dans la province de Longvek, où il est né. L'une de ses concessions a la particularité de se trouver dans le complexe clientélaire du prince puis roi Sisowath et de sa parenté, Ampil Tuk, une île sur le Tonlé à l'Est de Kambañ' Traḷāc (Kompong Tralach)⁵⁹⁹. Dès 1912, alors que le prince Sisowath Nuppekao qui est leur patron n'a pas pu les protéger de la corvée⁶⁰⁰ et du fait de la multiplication des pratiques d'accaparement aux environs, les populations de l'île laissent transparaître leurs craintes et demandent aux autorités locales des attestations de propriété. Elles font notamment établir des relevés et des plans de leurs terrains⁶⁰¹. Mais en 1920, lorsque le ministre du Palais fait officiellement la demande d'une concession sur l'île, les habitants ne disposent encore d'aucune forme de titre de propriété.

⁵⁹⁹ V. annexes, cartes n°8 et 9. Dès 1898, Thiounn, alors secrétaire-interprète, a obtenu une concession rurale de onze hectares dans Kompong Tralach, dont il est déclaré propriétaire en 1921 après avoir fait planter un verger et construire une maison. ANC 33999, Concessions de terrains sis à Kompong Tralach, Lovek (Kompong Chhnang) et à Ponghā Lu (Kandal) en faveur de respectivement S.E. Thiounn, ministre du palais et divers habitants du village Kas Chen, 1920-1921 ; ANC 4176, Concession Thiounn, secrétaire général du Conseil des Ministres, d'un lot de terrains sis au lieu-dit Kompong Tralach (Kompong Chhnang), sans date [demande en date du 06/10/1898].

⁶⁰⁰ ANC 9468, Au sujet des 17 habitants de la province d'Anlong Réach réfugiés chez le prince Nuppeko, Kompong Chhnang, 1912.

⁶⁰¹ ANC 5496, Concession définitive dans Longvêk, Kompong Chhnang demandée par S.E. Thiounn, 1920-1927.

Ces populations réagissent immédiatement, en écrivant tant au gouverneur de province qu'à la résidence de Kompong Chhnang, le chef-lieu. Le ministre reçoit également leurs émissaires mais sa réaction semble les inquiéter : ils déclarent au résident craindre ce grand personnage. L'administration provinciale n'entend pas leurs explications sur le statut des terres qui semblent délaissées parce que, disent les paysans, la sécheresse et la crise économique de la période de la Première Guerre mondiale ont dispersé les exploitants. Les terrains concernés sont en effet des zones de maraîchages et de rizières, mais uniquement lorsque le fleuve le permet, à la saison sèche⁶⁰². Les grands mandarins comme Thiounn sont de connivence avec les responsables locaux de la mise en adjudication des terres, c'est-à-dire les gouverneurs de provinces et leurs subordonnés qui réalisent les enquêtes foncières au nom de la Résidence pour établir un marché de concession. Quoiqu'elles argumentent, les populations sont toujours suspectées de mentir à propos des processus d'accaparement aux yeux des représentants français, notamment parce que les mandarins présentent ces populations comme telles lorsqu'ils y ont intérêt. Les autorités cambodgiennes de Longvek plaident pour le ministre Thiounn : il s'est engagé à payer les impôts dus sur ces terres. Le résident de Kompong Chhnang, Lalarette, subit lui aussi des pressions de sa propre hiérarchie depuis Phnom Penh. Il écrit au gouverneur de Longvek : « Je vous rappelle que cette affaire, qui est très urgente, aurait dû être réglée depuis quinze jours, je ne voudrais pas avoir à expliquer ce retard par votre négligence.⁶⁰³ »

Une fois le processus d'adjudication enclenché, les contestations des populations sont en effet mal perçues par les autorités françaises. Les résidents provinciaux sont accusés par la Résidence supérieure de ne pas superviser correctement et contrôler leurs mandarins subordonnés dans les cas où les dossiers de plaintes remontent jusqu'à elle. La Résidence supérieure n'a également aucun intérêt à remettre en question un marché d'adjudication alors qu'elle entend diffuser largement les pratiques de propriétés vantées par l'État indochinois⁶⁰⁴. En 1921, le ministre Thiounn, qui a toute l'attention de la Résidence supérieure - laquelle fait pression sur la résidence provinciale - obtient ses titres de concession. L'enjeu

⁶⁰² Les paysans pratiquent une agriculture semi-itinérante en fonction des saisons, des temps de jachère et également des pratiques de redistribution des terres dans un cercle de parenté.

⁶⁰³ L'administrateur résident Lalarette au gouverneur de Longvek, 05/08/1920, ANC 5496, Concession définitive dans Longvêk, Kompong Chhnang demandée par S.E. Thiounn, 1920-1927.

⁶⁰⁴ V. un problème similaire traité dans Papin, Philippe, *Histoire des territoires de Hà-Nội, quartiers, villages et sociétés urbaines du XIX^e au début du XX^e siècle*, Paris, Les Indes Savantes, 2013, pp. 63-66.

de celle-ci est sans doute autant agricole que piscicole, puisqu'elle permet d'accéder à une zone de pêche, déjà objet d'un conflit d'usage entre les habitants avant 1920. Thiounn en obtient l'affermage dès 1923 et pratique à son tour l'activité qui a fait la fortune de son père, Huy (ID : PP) dans les années 1880, dans cette même région⁶⁰⁵. Les habitants tentent de se plaindre au gouvernement général de l'Indochine, mais leur lettre est interceptée et ses signataires signalés aux services de la Sûreté qui enquête sur leurs activités. Ceux qui sont restés dans la zone travaillent dès lors pour Thiounn, qui leur réclame un tiers des récoltes sur sa concession, dont quatre-vingts hectares sur les cent vingt alloués lui sont déclarés de pleine propriété en 1927⁶⁰⁶. D'autres sont allés chercher du travail ailleurs.

Les ouvriers agricoles employés par le ministre Peich Ponn (ID : 12) ont-ils vécu un semblable processus ? Depuis 1903, Ponn a investi dans l'élevage de chevaux, d'abord dans son village natal de Koḥ Narā, à la pointe Nord de Gīen Svāy (Kien Svai), puis de l'autre côté du Pāsāk' (Bassak), dans la périphérie Sud de Phnom Penh, sur les communes de Ṭaṅko (Dangko), Saṃpuor (Sambuor), Khvā (Khva) et Joeṅ Ek (Choeung Ek) à Kaṇṭāl (Kantal)⁶⁰⁷. En 1930, il y possède trois cent cinquante hectares, ainsi que des terrains agricoles à Kaṇṭiṅ (Kandoeng) au Sud de Danle Pādī (Tonlé Bati), à Takeo⁶⁰⁸. En 1920, les plaintes des habitants de Kandal parviennent à l'administration après avoir été empêchées de longues années par le ministre qui s'est associé ou allié aux autorités locales⁶⁰⁹. Les listes de leurs récriminations évoquent notamment les dégâts causés par les cheptels équins et bovins du ministre sur leurs exploitations agricoles, mais également les bouleversements sociologiques causés par l'accaparement des terres d'un *vatt* où se trouvent des sépultures⁶¹⁰.

⁶⁰⁵ V. chapitre 4.

⁶⁰⁶ ANC 5496, Concession définitive dans Longvêk, Kompong Chhnang demandée par S.E. Thiounn, 1920-1927. V. annexes, carte n°8.

⁶⁰⁷ V. annexes, carte n°7.

⁶⁰⁸ ANC 5439, Ministère du Palais, pièces diverses, 1930-1932 ; ANC 24157, Demande d'octroi à titre gratuit d'un terrain de 116 hectares 51 acres 75 ca sis au khum de Kondeng khand de Bati, circonscription de Takéo formulée par le samdach chakrey Pann, ministre de la guerre, 1930.

⁶⁰⁹ Plusieurs enfants de Ponn sont originaires de Dangko : les populations racontent comment Ponn a rapté des jeunes femmes pour son service dans la région, mais il est également possible que le ministre agisse comme d'autres mandarins, en épousant les héritières des autorités locales qui deviennent ses alliés. ANC 34046, Correspondance au sujet de la succession de S.E. Samdach Chakrey Ponn, feu ministre, 1933 ; ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932 ; ANC 4190, Demande de concession de M. Ponn ministre de la guerre, 1905-1922 ; v. chapitres 1 et 6.

⁶¹⁰ Les dossiers rendent souvent compte des logiques de privatisation des espaces d'usage collectif : zones de pâture, zones de pêches, forêts... sur le statut desquels les communautés ont du mal à s'entendre pour présenter

Les populations de Kandal et le ministre Ponn s'accusent mutuellement, de longues années durant, d'être à l'origine de multiples activités de brigandage dans la zone, les populations blâmant les hommes qu'emploient Ponn sur ses terres, Ponn se plaignant que les habitants braconnent sur ses terrains. Ponn a apparemment recruté des paysans qu'il salarie : les populations locales se sentent menacées par ces étrangers à leurs communautés qui sont effectivement couverts dans leurs agissements par le ministre⁶¹¹. En 1931, le résident n'a qu'une seule priorité dans ce long dossier : il couvre les pratiques autoritaires de Ponn qui doit en retour imposer à ses ouvriers agricoles de s'enregistrer comme résidents du lieu auprès des autorités locales et donc payer leurs impôts personnels. Il écrit à Peich Ponn à propos des plaintes des habitants :

« Je suis bien convaincu que les faits qui y sont énoncés [les accusations des habitants de Kandal] ne sont que de méprisables calomnies et que si d'aventure il se trouve parmi les coolies de vos plantations, des individus en situation irrégulière, c'est que ceux-ci ont simplement surpris votre bonne foi et abusé honteusement de votre hospitalité. Je me permets donc de vous demander afin d'éviter tout commentaire désobligeant de veiller personnellement à ce que la situation de votre personnel soit absolument nette à tout point de vue. Je vous remercie d'avance du concours que vous apporterez ainsi à l'administration dans la recherche des contribuables insoumis⁶¹². »

Ponn emploie donc des populations qui se trouvent sans statut de résidence dans Kandal et sont considérés comme des vagabonds. Ce sont des ouvriers agricoles sans terre, chassées de leurs terrains par leurs créanciers et les accaparements fonciers. Ces personnes tentent d'échapper aux autorités du protectorat qui emprisonnent tous ceux qui ne disposent pas de carte d'identité prouvant que leurs statuts fiscaux sont en règle. Les paysans khmers appellent encore aujourd'hui ces cartes d'identité fiscale autrefois détestées *kāt khmau*, « cartes noire »⁶¹³. Certains y opposent par ironie la « carte du chevreuil »,

un front uni face à l'administration. Sur la distinction entre terres d'usage collectif et terres collectives, v. Papin, Philippe, *Histoire des territoires de Hà-Nội*, op.cit., pp. 89-116.

⁶¹¹ ANC 24147, Dénonciation anonyme contre le samdach chakrey Pann, ministre de la guerre pour asile donnée (sic) aux malfaiteurs et contre les agents de la sûreté, 1931 ; ANC 24157, Demande d'octroi à titre gratuit d'un terrain de 116 hectares 51 acres 75 ca sis au khum de kondeng khand de Bati, circonscription de Takéo formulée par le samdach chakrey Pann, ministre de la guerre 1930 ; ANC 4190, Demande de concession de M. Ponn ministre de la guerre 1905-1922

⁶¹² Le résident au ministre de la guerre, 24/03/1931, ANC 24147, Dénonciation anonyme contre le samdach chakrey Pann, ministre de la guerre pour asile donnée aux malfaiteurs et contre les agents de la sûreté, 1931.

⁶¹³ Guérin, Mathieu, « Khmer peasants and land access », art.cit., p. 448.

kāt jhlūs, celle que portaient symboliquement les insoumis et les rebelles qui portaient vivre en forêt pour éviter l'endettement et la prison⁶¹⁴.

La disparition des liens de patronage a ainsi des conséquences directes sur la paupérisation des campagnes cambodgiennes au XX^e siècle. Les échanges clientélares entretenus à tous les niveaux de la hiérarchie limitaient la prédation des ressources organisée par les personnels de la Couronne khmère. Les maisons royales disparues, l'enjeu militaire des clientèles résorbé, les aristocrates et les mandarins n'ont plus besoin de cultiver toutes les formes d'interactions sociales qui les associaient avec les populations. Les élites s'engagent dans une course aux profits afin de maintenir leur mode de vie dans le cadre des transformations de l'économie de la péninsule. Les interactions clientélares se réduisent bientôt à un cercle restreint de familiers, dans le cadre du partage des fonctions de gouvernement et de gestion du territoire sous emprise coloniale.

II. Les stratégies relationnelles de l'élite cambodgienne avec les autorités françaises.

Ainsi qu'Ann Laura Stoler l'évoque à propos des Indes néerlandaises, face aux populations et aux mandarins subalternes, ici cambodgiens, qui leur décrivent des situations complexes dont ils ne maîtrisent pas les usages, les administrateurs, en l'occurrence français, apparaissent démunis, voire inquiets. Ils opposent à ces pressions venues du terrain un « langage de la raison » qui tend à « éduquer »

⁶¹⁴ Entretien avec M. Yī Dhan, adjoint de S.E. Kong Sam Ol, ministre du Palais, ancien élève de l'École normale supérieure de Phnom Penh, ancien conseiller du ministère des affaires religieuses, 17/07/2015, Phnom Penh. Mathieu Guérin explique que c'est parmi les rangs de ce prolétariat rural salarié des grandes plantations - habitué des prisons du protectorat et de la clandestinité silvestre - que se recrutent les militants communistes dans les années 1950-1960. Guérin, Mathieu, « L'esclavage au Cambodge », *op.cit.* Durant le Kampuchea Démocratique (1975-1979), les terres qui ont appartenues à Ponn à Kandal sont exploitées par les gardiens de la prison politique du régime khmer rouge, S21, à Phnom Penh. Certains d'entre eux sont originaires de Kandal. C'est sur les champs de Brai Sa (Prey Sa), à l'Ouest de Dangko - commune où se trouvait la maison de Ponn - et à Pāgū (Bakou), au Sud de Dangko, que les personnels de S21 cultivent eux-mêmes les produits nécessaires à leur ravitaillement. À l'Est de Dangko, à Pīñ dāmpān' (Beng Tompun), ils pratiquent l'élevage et à Choeung Ek, au Sud-Est de Dangko, ils exécutent les prisonniers de S21. Communications de Mme Anne-Laure Porée, à propos de sa thèse de doctorat en anthropologie en cours de rédaction, « De M12 à S21 et ses dépendances, étude anthropologique et historique de la machine de répression khmère rouge, archéologie de l'intention génocidaire à travers la fabrication des bourreaux et l'élimination des « ennemis » », sous la direction de Richard Rechtman, EHESS, en mars 2019.

les populations à une vulgate administrative qui fait fi des conditions sociales et matérielles⁶¹⁵. Le résident de Kompong Chhnang Lalarette accuse ainsi le gouverneur de Longvek de faire traîner le dossier de la concession Thiounn parce que le mandarin lui donne à voir trop de détails de la vie économique et agronomique locale dont aucun ne correspond aux conceptions françaises de la propriété. Il lui écrit :

« Ces deux textes n'apportent aucune lumière à la question ; il est impossible, après les avoir lus, de dire si le terrain est libre ou non. Veuillez relire les articles 15 S 2 de l'Ordonnance Royale du 24 janvier 1919 et 7 S 3 de l'arrêté du résident supérieur du 5 décembre 1916 et vous y conformer strictement. Votre rapport doit me dire sous votre responsabilité, si le terrain appartient au domaine, ou, s'il est cultivé, vous devez dire par qui, depuis quand et en vertu de quelle autorisation. Rien de tout cela ne ressort de votre rapport. Celui du Yoskebat [adjoint du gouverneur] n'a qu'une valeur de renseignement pour vous. Mais c'est vous, Gouverneur, qui personnellement, devez renseigner le Conseil des Ministres. Je vous rappelle que cette affaire, qui est très urgente, aurait dû être réglée depuis quinze jours, je ne voudrais pas avoir à expliquer ce retard par votre négligence.⁶¹⁶ ».

Le terrain en question appartient bien à des exploitants qui le mettent valeur, mais selon des temporalités spécifiques au contexte climatique et au contexte social dont les conditions n'intéressent pas le droit colonial. Le gouverneur a mandaté son adjoint pour enquêter sur place et répondre aux attentes de la résidence provinciale et de la Résidence supérieure. Mais cette « enquête », pour être considérée comme légitime, ne doit pas contredire la législation coloniale, même si elle est inopérante, et ne peut que conclure en faveur des besoins du colonisateur. Laissés seuls en charge des problématiques locales, les fonctionnaires cambodgiens disposent de ce fait d'un pouvoir non négligeable, en profitant des opportunités nées de la distance - parfois grande - entre les attentes des résidences et les réalités de terrain.

Les élites cambodgiennes participent donc activement de la transformation de leur société en situation coloniale. Certains hauts mandarins sont protégés, aidés, encouragés à mettre en œuvre leurs projets

⁶¹⁵ Stoler, Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale, questions de méthode*, Paris, éditions de l'EHESS, 2018, pp. 62-89 et 93-113.

⁶¹⁶ L'administrateur résident Lalarette au gouverneur de Longvek, 05/08/1920, ANC 5496 Concession définitive dans Longvêk, Kompong Chhnang demandée par S.E. Thiounn, 1920-1927, v. Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 83-104.

d'accaparement, interprétés comme des œuvres de « mise en valeur » induites par l'exemplarité économique coloniale. Mais les mandarins subalternes sont inversement très critiqués par les représentants français dans le cadre de ces mêmes initiatives. Mathieu Guérin fait ainsi le portrait de Cahom (ID : 18), membre du milieu curial, formé en France à l'École cambodgienne, devenu secrétaire d'Auguste Pavie puis gouverneur de province. Cahom est révoqué de son emploi en 1918 pour avoir pratiqué des accaparements⁶¹⁷. À la même période, après avoir été gouverneur de Joeñ Brai (Choeung Prey) de 1917 à 1920, Leng Saem (ID : 75) est nommé à Pandāy Mās (Bantéai Méas), non loin de sa région de naissance. Gendre de Thiounn (ID : 1) depuis 1910, Leng Saem n'en est alors pas moins accusé d'accaparement et de corruption et risque le limogeage. Ayant observé dans sa précédente circonscription les conditions de mise en œuvre des travaux de voirie organisés par le protectorat, Leng Saem propose à ses administrés de les exempter des taxes sur les produits forestiers s'ils lui fournissent gratuitement de la chaux. Le gouverneur peut alors revendre avec bénéfice cette chaux aux entreprises du bâtiment. Ses subordonnés dans l'administration locale collectent pour lui ce produit dans les villages tandis que Leng Saem sociabilise avec les congrégations sino-annamites de Bantéai Méas qui contrôlent le marché du BTP⁶¹⁸.

Vers 1920, alors que les résidents provinciaux ne se privent pas de réprimander les gouverneurs lorsque ceux-ci mettent en œuvre leurs propres projets d'enrichissement personnel, les ministres Son Diep (ID : 13), Thiounn (ID : 1), Peich Ponn (ID : 12) apparaissent à l'inverse comme « intouchables ». La Résidence rémunère en effet la collaboration politique de ces ministres à travers leur intégration au marché de l'accaparement colonial, tandis qu'elle utilise la menace des poursuites judiciaires pour faire obéir les personnels subalternes pourvus d'une forte légitimité sociale en les accusant de « corruption »⁶¹⁹. Les interactions entre ministres et personnels de l'administration provinciale prennent

⁶¹⁷ Guérin, Mathieu, « Des casques blancs sur le plateau des hautes herbes, la pacification des aborigènes des Hautes-Terres du Sud-Indochinois, 1859-1940 », thèse de doctorat en histoire, Université Paris VII Denis Diderot, 2003, notamment pp. 177-178 ; v. chapitre 4.

⁶¹⁸ ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

⁶¹⁹ V. les différences de traitement des agents accusés d'accaparement en fonction de leur degré d'avancement dans la carrière : les secrétaires-interprètes (comme Kim An (ID : 31) sont moins durement jugés que les gouverneurs qui sont plus critiqués (Cahom (ID : 18), v. chapitre 4 - ou Nou Kann (ID : 72)) que les ministres : ANC 19617 Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930 ; ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac montrey, 1913-1927 ; ANC 25102, Dossier personnel de Kaham, secrétaire au conseil des ministres, gouverneur

alors souvent la forme d'une protection assurée par les premiers sur les seconds. On ignore si Thiounn agit pour protéger son gendre Leng Saem en 1920, ainsi qu'il s'y emploie à d'autres occasions pour ses deux autres gendres (ID : 11 et 104) ou certains de ses proches collaborateurs et alliés (notamment ID : 71, 73, 74 et 75)⁶²⁰. Cette protection peut s'apparenter à du népotisme, un clientélisme restreint au milieu familial, ou bien à de la corruption tarifée, lorsque les subalternes rémunèrent les ministres pour leur patronage.

Sans analyser les conséquences sociales de leurs politiques fiscales et foncières, les colonisateurs se présentent alors comme les protecteurs des populations vis-à-vis de leurs propres élites jugées incapables et corrompues, ce qui justifie opportunément leur présence en Indochine⁶²¹. Ce portrait du « mandarin prédateur » correspond bien aux critiques émises par la société cambodgienne elle-même envers ses élites, notamment à travers les *cpāp'*, les codes de morale qui tentent de proposer un idéal éthique aux officiers du roi khmer depuis le XVI^e siècle⁶²². À la période coloniale, les populations reproduisent les images véhiculées par cette littérature dans les discours qu'elles tiennent sur l'administration. Elles se plaignent notamment que les autorités françaises ne contrôlent pas les mandarins cambodgiens. Leng Saem (ID : 75) et son homologue dans la circonscription voisine sont comparés à un tigre et à un crocodile qui se partagent le pouvoir sur la province de Kambat (Kampot) en 1920, métaphores classiques de la prédation des officiers du roi dans la littérature gnomique⁶²³. Les populations ironisent à propos de l'autorité coloniale qui, si elle limogeait effectivement les fonctionnaires corrompus, « construira[it] deux pagodes », c'est-à-dire qu'elle réaliserait l'équivalent d'une œuvre méritoire exceptionnelle⁶²⁴.

de Peam Chor, Loek Dek, Stung Treng, Kratié, Kompong Svai, Kompong Thom, affaire du gouverneur Krabam, 1901-1920.

⁶²⁰ V. les pages suivantes et chapitres 4, 5 et 6.

⁶²¹ Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 83-104.

⁶²² V. chapitre 1.

⁶²³ Et employées jusqu'à nos jours, v. Luco, Fabienne, *Entre le tigre et le crocodile. Approches anthropologiques sur les pratiques traditionnelles et nouvelles de traitement des conflits au Cambodge*, Phnom Penh, UNESCO, 2001, 204 p.

⁶²⁴ « Au village de Sdach Kong, les Cambodgiens disent qu'à Tuk Méas, c'est un tigre et à Kompong Prabas, c'est un crocodile. Les habitants annamites disent que si l'autorité française a réussi de faire changer (*sic*) le mékhum Nhêm, c'est comme elle construira deux pagodes (*sic*) », rapport de surveillance anonyme adressé au chef de brigade de gendarmerie, Kompong Trach, le 26/07/1920, ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

Les discours français sur le mandarinat reproduisent ces *topoi* vernaculaires car l'administration mixte franco-cambodgienne perpétue les contradictions propres aux usages du *rājākār*. Comme le roi khmer, la Résidence supérieure condamne l'excès de violences et les prédations commis par ses personnels, français, khmers ou vietnamiens, mais, tout comme les légistes royaux, elle tolère les pratiques manducatoires, notamment parce qu'elle a conscience de l'insuffisance des soldes qu'elle fournit à ses agents et parce qu'elle considère ces pratiques comme « traditionnelles ». La Résidence ne se donne en réalité pas pour ambition de les réformer puisqu'elles participent de sa propre politique économique et sociale⁶²⁵.

II.a) Le « népotisme » au conseil des ministres.

La « mise en valeur » brutale des terres cambodgiennes est donc mise en œuvre par les acteurs de la restructuration du droit de propriété au Cambodge à la période coloniale : les ministres du protectorat appliquent la législation imposée par la Résidence de France. La Résidence les protège également lorsqu'ils interprètent à leur profit le droit colonial, en échange de leur coopération aux politiques impériales. Le conseil des ministres du protectorat, qui voit le jour entre 1897 et 1899, a ainsi le pouvoir de nommer les agents de l'administration à travers un processus de recommandations, jusqu'à la mise en place des premiers concours de recrutement instaurés épisodiquement à partir de 1911 et systématisés dans les années 1920. Le roi, les ministres et le résident proposent des candidats, ce dernier ayant le dernier mot. Ce système de recommandations soutient deux objectifs : le premier est de rémunérer symboliquement la soumission des ministres en leur permettant d'assurer leur emprise sociale sur l'administration puisqu'ils nomment alors leurs alliés et clients à des postes. Le second est d'assurer la chaîne de commandement au sein de cette administration à travers ces mêmes réseaux d'alliés et clients des ministres. Les premiers comptes-rendus du conseil, qui retranscrivent l'oralité des débats, témoignent des remarques sarcastiques du résident qui voit fils, gendres et protégés des ministres peupler

⁶²⁵ V. pages suivantes, ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927.

l'administration. Le 17 août 1897, le résident Ducos s'exclame ainsi : « Nous aurons un ministère de famille ; le premier ministre a, dans le conseil, son fils, et le vibol réach son frère⁶²⁶ ! »

Le protectorat condamne le népotisme, c'est-à-dire la propension des ministres à nommer leurs parents à des postes à responsabilité, mais il se sert de celui-ci pour asseoir son autorité. Tenues de critiquer le népotisme des élites cambodgiennes, les autorités françaises utilisent les réseaux de parenté pour gouverner : le « premier ministre » Um (ID : 8) et son fils et adjoint Vann (ID : 7) d'une part ; le « vibol réach » ou « ministre de la marine » Col de Monteiro (ID : 5) et son frère et adjoint Méang de Monteiro (ID : 6) d'autre part ne sont pas cités au hasard par Ducos en août 1897. Il s'agit de rétribuer les mandarins qui osent tenir tête au roi Norodom depuis janvier 1897 et permettent en juillet 1897 au gouvernement général et à la Résidence d'imposer enfin au roi les réformes prévues depuis 1884⁶²⁷.

L'un des arguments des ministres pour justifier du caractère endogame du recrutement et défendre un candidat à l'obtention d'un poste est d'ailleurs souvent de rappeler que le père, l'oncle, le grand-père de l'impétrant est déjà membre de l'administration, sous-entendu qu'il est de bonne réputation parce que ses parents sont déjà membres des systèmes d'alliances et d'association en place, et qu'on peut donc l'inclure dans les processus politiques alors à l'œuvre. Autant dire qu'il fait partie d'un réseau de parenté ou d'une clientèle qui reconnaît la tutelle des ministres. Les critères de sélection des agents de l'administration cambodgienne sous le protectorat français valorisent l'héritage social, et reproduisent alors la pratique vernaculaire du service personnel⁶²⁸. Les personnels subalternes, comme leurs supérieurs, utilisent cette même logique de la recommandation familiale et du patronage dans leurs démarches auprès de la Résidence⁶²⁹.

Les ministres ont la responsabilité des mandarins qu'ils font nommer : leurs fautes peuvent conduire à justifier de leur éviction du conseil. Le « ministre de la guerre » Mey (ID : 4), déclare en 1898 : « En ce qui me concerne, nos fils ou nos parents, s'ils font des bêtises, nous ne les défendons pas ; ils sont

⁶²⁶ Compte-rendu de la 14^e séance du 17 août 1897, ANC 32300, Comptes rendus des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898.

⁶²⁷ *V.* chapitre 2.

⁶²⁸ *V.* chapitre 5 et Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 77-81.

⁶²⁹ Chesnel, Céline, *ibid.*, p. 89.

comme tout le monde devant la loi⁶³⁰. ». Ces déclarations d'intention révèlent que les dirigeants cambodgiens ont conscience des critiques émises contre leur « népotisme » par les administrateurs coloniaux. Le « ministre du Palais de second rang », oknha thomea nikar Kong (ID: 24) est alors apparemment en conflit avec son fils Chhim (ID : 25) ou bien met en scène un conflit avec son fils devant le conseil en 1898. Chhim a contacté directement le résident pour candidater à un poste, parce que son père aurait refusé de le faire pour lui. Comme Mey, le ministre Kong se positionne comme un garant de la probité dans les institutions. Kong déclare : « Il n'est pas content de moi, parce que je ne veux pas m'occuper de sa demande et il s'est adressé lui-même à M. le résident⁶³¹. »

Kong a sans doute raison de se prémunir des menées de son fils. En 1902, Chhim, devenu gouverneur de Bām Jar (Péam Chor), est mis en cause dans une multitude d'affaires qui finissent par prendre une telle ampleur que le conseil est obligé d'enquêter. Le résident de Brai Vaen (Prey Veng) écrit au résident supérieur à propos de l'enquêteur qui doit juger des affaires impliquant Chhim :

« Celui-ci étant le propre fils du Thoméa Nikor, il serait de toute nécessité que le délégué choisi par le conseil des ministres soit un homme capable de résister aux grosses influences qui ne manqueront pas d'être mises en jeu⁶³². »

Chhim est emprisonné et son père contraint à la démission et mis en retraite anticipée le 26 mars 1902 pour couvrir le scandale⁶³³. Si l'enquêteur chargé de l'affaire a manifestement su résister aux grosses influences de Chhim et Kong, il n'a peut-être pas résisté à celles de Poc (ID : 9) et Thiounn (ID : 1). Ce dernier est nommé, le 25 mai, ministre du Palais à la place de Kong⁶³⁴.

Dans les faits, les scandales entachant les familles des ministres sont plutôt passés sous silence, ou à peine évoqués, comme ceux qui concernent le ministre Poc (ID : 9) et son fils Poc Duch (ID : 10) en

⁶³⁰ ANC 24200, Compte-rendu de la 20^e séance du Conseil des Ministres du 8 décembre 1898.

⁶³¹ ANC 24200, Compte-rendu de la 20^e séance du Conseil des Ministres du 8 décembre 1898.

⁶³² ANC 25200, Dossier personnel de M. Chhim, Gouverneur de Peam Chor, 1901-1902.

⁶³³ ANC 24253, Compte-rendu de la 73^e séance du Conseil des Ministres du 26 mars 1902 ; ANC 24244, Compte-rendu de la 64^e séance du Conseil des Ministres du 23 janvier 1902.

⁶³⁴ ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chauféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942

1895, 1897⁶³⁵ et 1911. Chef honoraire des lecteurs du Palais royal, puis « suppléant du ministre de la justice » en 1902⁶³⁶, Poc Duch est mis en disponibilité de cet emploi en 1911 dans le cadre d'un nouveau scandale. Son père Poc étant décédé en 1907, personne ne peut prendre la défense de Duch durant le conseil du 4 décembre 1911 :

- Le résident supérieur : « À mon arrivée, j'ai pris connaissance des dossiers du personnel. J'ai été très étonné de voir l'Oknha Duch au poste de suppléant, qu'il occupe au ministère de la justice. Vous n'ignorez pas qu'il a sollicité de Sa Majesté sa nomination aux hautes fonctions de ministre de la justice. (...) ».
- Le ministre du Palais [Thiounn (ID : 1)] : « Je suis allié à M. Duch. L'administration n'a pas de plus dévoué serviteur que moi. Je ne saurais cependant, en cette circonstance, me prononcer en toute équité. Je demanderai de m'abstenir. »
- Le résident supérieur : « Je comprends et partage votre manière de voir.⁶³⁷ »

Poc Duch est donc limogé du conseil des ministres en 1911, mais il ne s'éloigne pas pour autant des cercles de pouvoir. Il devient directeur du protocole du Palais royal, okhna moha montrey, sous les ordres de son compère Thiounn⁶³⁸. Ce dernier met en scène ses relations d'alliance, que personne ne peut ignorer au conseil, sous l'angle de la distinction qu'il ferait des sphères publiques et privées. Comme son prédécesseur Kong (ID : 24), il voudrait se donner l'image de l'impartialité. Mais il n'en protège pas moins son « allié » dès qu'il le peut, en lui attribuant un poste dans ses propres services.

Dès les années 1890, cette politique du privilège octroyé aux Cambodgiens fidèles à la politique française entrave donc fréquemment les projets de la Résidence : Céline Chesnel étudie comment les ministres interviennent personnellement - ou demandent des faveurs à leur collègue ministre de la justice - dans les procès de leurs alliés et associés dans les provinces. La monétarisation des services de patronage conduit également à la création d'un marché de la faveur qui contrevient aux décisions des

⁶³⁵ V. chapitre 2 pour les affaires de 1895 et 1897, ANC 24338, Compte-rendu de la 158^e séance du Conseil des Ministres du 4 décembre 1911 ; ANC 24181, Procès-verbaux, rapports et notes de la 1^{ère} séance du Conseil des Ministres du 1^{er} juin 1897.

⁶³⁶ ANC 24338, Compte-rendu de la 158^e séance du Conseil des Ministres du 4 décembre 1911.

ANC 24253, Compte-rendu de la 73^e séance du Conseil des Ministres du 26 mars 1902 ; ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

⁶³⁷ ANC 24338, Compte-rendu de la 158^e séance du Conseil des Ministres du 4 décembre 1911.

⁶³⁸ Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2003, pp. 333-334 ; Service Historique de la Défense, Service de Documentation et de Espionnage, GR10R 52 [dossier de] Po Khun (*sic*), mars 1946-juillet 1955.

représentants français. Les ministres sont invités à ne plus intervenir dans des procès de première instance qui impliqueraient leurs parents et clients avant 1899⁶³⁹. La parentalité des membres de l'administration est condamnée et l'administration tente de se donner les moyens d'en combattre les conséquences. Cependant, l'efficacité de ces pratiques « clientélares » s'observe également dans la manière dont les représentants français sont intégrés à la sociabilité élitaine et pratiquent eux-mêmes la recommandation de leurs subalternes cambodgiens.

II.b) Le milieu élitaine patronné par les résidents français.

Lorsqu'il fait le bilan de son expérience en tant que résident de province en 1893, Adhémar Leclère réalise quelle importance a revêtu la présence de son épouse et de sa fille à ses côtés dans la pacification de la province de Kampot au sortir de la Grande insurrection (fin de l'année 1885-début 1886). Non seulement les dignitaires khmers avaient une meilleure opinion de lui, en tant que mari et père, puisqu'il existait alors en tant qu'être social et non plus comme seul étranger, mais la présence de sa famille permettait aux femmes de ces mêmes dignitaires de conduire avec la résidence provinciale les relations de sociabilité qu'elles entretiennent avec les maisons khmères⁶⁴⁰. Adhémar Leclère est ainsi l'un des rares Français à être initié à la sociabilité élitaine, notamment par Ey Thong (ID : BB), gouverneur de Kamphañ Svāy (Kompong Svay), qui l'invite dans sa maisonnée et lui donne à voir les obligations rituelles de sa charge. Kéo Chéa (ID : 39), fils d'un médecin de la cour, l'aurait ainsi assisté dans ses travaux⁶⁴¹. Invité à des cérémonies privées au palais au début du XX^e siècle, Leclère entre même dans le cercle étroit des intimes français des princes et princesses Norodom⁶⁴².

La spécificité d'Adhémar Leclère est de donner en partie à voir cette sociabilité élitaine et ces rituels dans son ethnographie, alors que d'autres Français, peut-être parce qu'ils sont eux-mêmes devenus membres de cette société, ne les médiatisent jamais. Le savant George Cœdès (1886-1969) ne décrit pas

⁶³⁹ Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 66-67.

⁶⁴⁰ Mikaelian, Grégory, *Un partageux au Cambodge, biographie d'Adhémar Leclère suivie de l'inventaire du fonds Adhémar Leclère, Cahier de Péninsule n°11*, Alençon, Paris, Médiathèque de la communauté urbaine d'Alençon, Association Péninsule, 2011, pp. 57-58.

⁶⁴¹ ANC 19293, Dossier personnel de Kéo Chéa, oudam montrey, 1903-1949.

⁶⁴² Mikaelian, Grégory, *Un partageux, op.cit.*, pp. 70-73, p. 90, 100.

son quotidien avec son épouse, néang Yap (née en 1896), danseuse du Palais⁶⁴³. Il évoque à peine l'intimité partagée avec Peich Ponn (ID : 12), l'oncle de celle-ci⁶⁴⁴. De même, la directrice de la bibliothèque royale puis de l'Institut bouddhique Suzanne Karpélès (1890-1968), le chef de la conservation d'Angkor Henri Marchal (1876-1970) et sa fille Sappho Marchal (née en 1904), sont invités à des cérémonies privées au Palais à la fin des années 1920⁶⁴⁵ : comme Cœdès, ils ne décrivent pourtant jamais leurs relations personnelles avec les aristocrates, les membres du conseil des ministres et les savants cambodgiens⁶⁴⁶. Si l'ethnographie et l'histoire du temps présent ne sont certainement pas toujours au goût de ces grands spécialistes du monde khmer⁶⁴⁷, il se peut aussi qu'en tant que gendre, Cœdès soit influencé par la culture du secret qui entoure le discours sur la parenté dans sa famille khmère⁶⁴⁸.

Céline Chesnel rend cependant compte des enjeux de longs termes que revêtent ces relations et collaborations entre le milieu élitare, le milieu orientaliste et la Résidence supérieure⁶⁴⁹. En 1897, lors du recrutement de Nguon (ID : 33) comme président du tribunal supérieur, les ministres rappellent opportunément au résident Ducos que cet ancien professeur de pali à la cour, « travaillait autrefois avec M. [Étienne] Aymonier⁶⁵⁰ » qui est à la fois un représentant du pouvoir politique et un savant. Son fils Nguon Ith (ID : 68) a sans doute profité de cette même recommandation lorsqu'il a été envoyé à l'École

⁶⁴³ Mikaelian, Grégory, *ibid.*, p. 16 ; Singaravélou, Pierre, *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges, (1898-1956), essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 315-316.

⁶⁴⁴ Khing Hoc Dy, « Notice biographique de Samdach Cakrei Pich Ponn (1867-1932) », *BAFEK*, n°19, avril 2014 ; Cœdès écrit en 1933 à propos de Ponn : « Ayant eu le privilège de pénétrer plus qu'aucun autre de mes compatriotes dans l'intimité de sa vie privée, qu'il me soit permis d'affirmer que son loyalisme envers la nation protectrice n'eut d'égal que son honnêteté et son parfait désintéressement : ce grand ami de la France est mort pauvre », Cœdès, George, « Saṃdāc Čakrēi Pēc Pōn (1867-1932) », *BEFEO* XXXIII, 1933, p. 562. On pourrait y opposer le dossier de succession de Peich Ponn mais arguer que sa fortune était en partie celle de son épouse, Norodom Chavivan, *V.* les pages précédentes et chapitre 6 ; ANC 34046, Correspondance au sujet de la succession de S.E. Samdach Chakrey Ponn, feu ministre, 1933 ; ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

⁶⁴⁵ *V.* annexes, photographies n°13 à 15 et 19.

⁶⁴⁶ Henri Marchal épouse la Cambodgienne néang Nêv, couturière, après 1944 et est incinéré selon la coutume khmère, Singaravélou, Pierre, *L'École française d'Extrême-Orient*, *op.cit.*, pp. 335-337.

⁶⁴⁷ Mikaelian, Grégory, *Un partageux*, *op.cit.*, p. 16 ; Condominas, Georges, *L'espace social à propos de l'Asie du Sud-Est*, Paris, Flammarion, 1980, p. 106.

⁶⁴⁸ *V.* chapitre 9 et partie IV.

⁶⁴⁹ Pour une étude détaillée de la sociabilité coloniale dans le monde britannique, Cannadine, David, *Ornamentalism, How the British saw their Empire*, London New York Victoria, Penguin Books, 2002, 263 p.

⁶⁵⁰ Résident supérieur de 1879 à 1881, résident de Binh Thuận de 1885 à 1889 et éminent orientaliste, Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, p. 79.

cambodgienne, à Paris, en 1887⁶⁵¹. Étienne Aymonier a d'autre part vu le secrétaire Chhun (ID : 2) quitter ses fonctions à la Résidence en 1879, faute de pouvoir lui proposer un poste plus attractif que celui d'interprète⁶⁵². Aymonier accueille son fils Ferdinand Amphuon (ID : 83) à l'École coloniale en 1897 et le recommande aux institutions indochinoises en 1900, ce qui permet sans doute à Ferdinand Amphuon d'intégrer l'École de médecine de Hanoï où il est le seul boursier cambodgien et le premier au classement des examens de fin d'année en 1902⁶⁵³.

Les secrétaires-interprètes et les mandarins ont ainsi tendance à proposer aux représentants français et autres personnalités des institutions françaises du protectorat ce qui s'apparente à des relations de patronage : les supérieurs hiérarchiques français sont invités à proposer les mêmes services que leurs homologues cambodgiens. Thiounn (ID : 1) écrit à Auguste Pavie (1847-1925) en 1899. Louant l'œuvre de l'orientaliste, Thiounn souligne ses propres amitiés dans le groupe des Cambodgiens patronnés par Pavie à l'École cambodgienne, comme Nginn (ID : 102), pour s'intégrer à cette « clientèle »⁶⁵⁴. En 1900, pour faire la preuve de son intégrité dans le cadre de l'affaire Yukanthor, Thiounn transmet une lettre de recommandation établie par le résident de Champeaux en 1889 et contre-signée par le résident Orsini⁶⁵⁵. Ce système de recommandations, qui s'apparente à celui mis en place au conseil des ministres, est durable. Le dossier de Kéo Chéa (ID : 39) permet de faire des liens entre sa collaboration avec Adhémard Leclère et son poste de chargé de cours de langue khmère à l'École coloniale en 1911, puis la recommandation que lui donne Roland Meyer en 1914 pour le remplacer au cours public de khmer à Phnom Penh⁶⁵⁶.

Ces relations franco-khmères permettent d'observer comment cohabitent et s'entrelacent certains discours - tant français que khmers - sur le pouvoir dans la société coloniale. Le juge retraité Mau (ID :

⁶⁵¹ ANC 32300, Comptes-rendus des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898 ; AOM Fonds ministériels IECOL/ 41 « École coloniale registres matricules section indigène n°1 à 98 promotions 1885 à 1911 index alphabétique en fin de volume » 1885-1911.

⁶⁵² Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, pp. 148-156.

⁶⁵³ ANC 20321, Dossier personnel de Ferdinand Amphuon oudam montrey, gouverneur de la province de Samrong Tong, Pursat Ponghéa Lu 1902-1923.

⁶⁵⁴ Thiounn (ID : 1) n'a pas fait partie de l'École cambodgienne, v. chapitre 5 ; AOM Fonds Pavie 46APC/1 Papiers Pavie, Correspondance reçue de Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens, 1899-1924. *V.* annexes, document n°3.

⁶⁵⁵ AOM Indochine Nouveau fonds carton 48 dossier 581, Affaire Yukanthor 1900-1901. *V.* annexes, document n°2.

⁶⁵⁶ ANC 19293, Dossier personnel de Kéo Chéa, oudam montrey, 1903-1949.

Y) écrit en 1919 au résident supérieur François Baudoin pour lui demander un avancement de grade pour son petit-fils, Ea Khau Sam Ok (ID : 125), qui débute comme kromokar - le rang initial de l'administration indigène - stagiaire à Khsāc' Kaṇtāl (Khsac Kandal) :

« J'ose donc vous implorer cette grande faveur, parce que je me rappelle tous les jours de votre promesse et que je crois qu'elle me sera certainement accordée si vous vantez à votre haute administration que j'ai beaucoup de reconnaissance pour la « Mère Patrie » [...] je serais très content et très heureux de voir que votre haute administration donnait toujours la main à mon petit-fils Samok Eakhau, lequel est le plus favorisé de mes petits-enfants et que j'estime pouvoir être, à l'avenir, l'un des modèles des fonctionnaires de l'administration du Protectorat [...] si ma présente demande ne m'étant pas salubre (*sic*), je ne renouvellerai à personne (*sic*), car tout autre que vous (*sic*), je n'ai aucune confiance dans ce monde⁶⁵⁷. »

Mau fait référence à une rencontre entre Baudoin et lui, en 1917, à l'occasion de la cérémonie durant laquelle il s'est vu remettre une distinction honorifique, pour service rendu au protectorat durant la campagne pour l'emprunt national lancé pour financer l'effort de guerre. Quelle qu'ait été la forme prise par la « promesse » de Baudoin durant une cérémonie de propagande standardisée, Mau y a vu l'occasion de se mettre sous sa protection : il était alors reconnu et honoré par le chef du protectorat, ainsi qu'il aurait pu l'être au palais par le roi.

Si les populations rurales utilisent effectivement les expressions réservées au souverain pour s'adresser aux autorités françaises⁶⁵⁸, la traduction de la lettre de Mau exploite ici les discours de propagande coloniale à teneur patriotique qui vantent les relations entre la France et le Cambodge, récurrents en cette période de conflit mondial. La lettre de Mau en khmer ne mentionne pas la « Mère Patrie » mais simplement la « France », *kruṇ pāṛāṃṇ*⁶⁵⁹. Le traducteur a voulu soutenir la demande du vieux mandarin

⁶⁵⁷ Traduction originale du texte khmer joint, lettre de l'okhna norin neayok au résident supérieur, 05/06/1919, ANC 20417, Dossier personnel de Sam Ok Ea Khau kromokar de Khsach Kandal, Kompong Siem, balat srok de Kompong Cham, 1918-1925.

⁶⁵⁸ Des populations pétitionnaires de Phnom Penh « demandent à se placer à l'ombre de la puissance » du gouverneur général de l'Indochine, « *sum jrak kon krom mlap' lok jā mcās'* » en 1913, ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932. Celles de Longvek viennent « se prosterner sous les pieds » du même en 1921, ANC 5496, Concession définitive dans Longvêk, Kompong Chhnang, 1920-1927.

⁶⁵⁹ Lettre de l'okhna norin neayok au résident supérieur, 05/06/1919, ANC 20417, Dossier personnel de Sam Ok Ea Khau kromokar de Khsach Kandal, Kompong Siem, balat srok de Kompong Cham, 1918-1925, transcription en khmer moderne du texte original aimablement réalisée par Mme Nou Sopheap, doctorante en linguistique de l'INALCO, que nous remercions chaleureusement pour son aide. Cette transcription permet de réaliser que Ea Khau

en lui donnant une tonalité emphatique. Thiounn (ID : 1) utilise ce même discours patriotique en 1916 lors de l'inauguration d'un *vatt* qui, d'une refondation bouddhique typique de l'évergétisme des élites, devient opportunément une preuve de la bienveillance française envers le peuple cambodgien et même un moyen pour la puissance coloniale d'acquérir des mérites en vue de gagner la guerre⁶⁶⁰. D'après son collègue Nou Kann (ID : 72), le gendre de Mau, Ea Khau (ID : 124) aurait lui-même fait construire un *vatt* pour commémorer la victoire de la France : diffusé depuis le Palais et le conseil jusque dans l'administration provinciale, le discours colonial est réemployé par les agents pour justifier de leur conduite sociale⁶⁶¹. En 1919, Mau réinvestit ce qu'il assimile à une « promesse » de protection de Baudoin dans une optique lignagère : le fils de sa fille, Sam Ok, doit pouvoir en bénéficier puisqu'il est lui-même le digne héritier de son grand-père, un futur fonctionnaire modèle.

Si nous ignorons ce qu'il en a été pour Ea Khau Sam Ok (ID : 125), François Baudoin assure effectivement un certain patronage au service des intérêts de ses subordonnés cambodgiens. Nou Kann (ID : 72) explique au résident supérieur en 1923 :

« J'ai eu le bonheur de servir sous les ordres de M. le gouverneur général actuel [François Baudoin] pendant assez longtemps, quand il était en service au Cambodge [1914-1922] et que pendant ce laps de temps, il a pu apprécier mon service et ma manière de servir qui motivent son estime et sa bienveillance à mon égard. Avant de prendre ses fonctions de chef de Colonie, il m'a dit de lui écrire personnellement chaque fois que j'ai besoin de sa sollicitude. C'est grâce à cette considération qu'il a pour moi, que je me suis permis, M. le résident supérieur, de lui manifester mon désir d'être nommé suppléant du ministre de l'intérieur. Il m'a répondu qu'il vous a écrit pour recommander ma candidature.⁶⁶² ».

La lettre de Baudoin en question est effectivement arrivée sur le bureau du résident supérieur qui veut que le mandarin cambodgien lui explique comment il a bien pu faire pour outrepasser ainsi la chaîne hiérarchique. François Baudoin soigne également ses contacts avec l'aristocratie cambodgienne. En

Sam Ok ne revient vraisemblablement pas de ses études en France (*kruñ pārāmñ*), ainsi que la traduction l'indique, mais de Pābhnam (Baphnom), une province voisine de Khsach Kandal.

⁶⁶⁰ Allocution S.E. Thiounn à l'inauguration de la pagode Kompong Tralach Krom, 19/03/1916, ANC 10181, Pagode de Kompong Tralach Krom construite par le ministre du palais, 1914-1920.

⁶⁶¹ Aberdam, Marie, « Chantiers de pagodes dans le Cambodge colonial (1900-1940), *Moussons* n°30, 2017/2, p. 77 ; ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

⁶⁶² Nou Kann au résident supérieur, 19/05/1923, ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey 1903-1930.

1927, il prend sa retraite à Nice mais perpétue ses relations privilégiées avec le roi Sisowath en accueillant chez lui ses petits-fils, les princes Sisowath Monireth (ID : 99) et Monipong (ID : 130), venus y faire leurs études aux frais du trésor royal. Il s'assure du suivi scolaire mais également de la sociabilisation, des loisirs et du moral de ses pupilles⁶⁶³. En vocabulaire cambodgien, Baudoin semble prendre son rôle de « père nourricier » - *ūbuk ciñcīm* - à cœur.

II.c) La communication, enjeu des relations franco-khmères et de l'avancement dans la carrière mandarinale.

À travers les relations qu'ils entretiennent avec le milieu indigène, les représentants français du Cambodge développent une connaissance du milieu mandarinale et semblent mettre en œuvre des méthodes de gouvernement inspirées des usages du *rājakār*. Les supérieurs hiérarchiques français peuvent par exemple choisir de médiatiser des informations qu'ils ont obtenues par d'autres biais que la voie hiérarchique et la documentation écrite : un témoignage, une indiscretion, une rumeur. Accréditant leurs informateurs locaux, les représentants de la métropole reproduisent alors le savoir oral qui était l'une des ressources de l'administration royale avant 1897. Le résident de Kamphañ Spī (Kompong Speu) fait ainsi part de ce qu'il vient de découvrir grâce à un informateur, en 1910, à propos des origines ethniques de Kim An (ID : 31), secrétaire-interprète du cadre des résidences depuis 1894 : « En réalité, il est pur chinois de père et de mère.⁶⁶⁴ ». La Résidence supérieure confirme en 1912 : elle a connaissance d'autres cas similaires, comme Ea Khau (ID : 124)⁶⁶⁵, dont le dossier ne garde trace, par ailleurs, d'aucune référence à cette identité chinoise⁶⁶⁶. Étienne Aymonier écrit ainsi en 1890 : « De nos jours

⁶⁶³ Le roi Sisowath s'assure du financement de ce voyage sur sa cassette personnelle en janvier 1927, avant son décès en août. François Baudoin leur fait prendre des leçons privées de mathématiques et de musique en sus de leur scolarité au lycée de Nice et s'assure de leur suivi médical chaque mois. Il leur fait visiter la France et les personnalités du monde colonial à Paris. ANC 32255, Correspondance et comptes concernant le séjour en France des princes Kethmoniroth [nom personnel de celui qu'on désigne ensuite comme Monireth] et Sovanmonipong [Monipong], 1928-1929 ; ANC 17590, Renseignements sur les conditions dans lesquelles les princes Ketmonirak et Sovatmonipong, fils du roi Monivong, sont partis en France, 1927.

⁶⁶⁴ Commentaire signé du résident de Kompong Speu sur le bulletin individuel de note de Kim An en 1910, ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927.

⁶⁶⁵ Le chef du cabinet au résident, le 29/01/1912, ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927.

⁶⁶⁶ ANC 20317, Dossier personnel de M. Ea Khau, gouverneur de Choeung Prey, Thbong Khmum, Kompong Siem, 1900-1920.

encore, ne sait-on pas que le décret qui, *a posteriori*, a imposé à tous les fonctionnaires en Indochine l'obligation de connaître la langue du pays reste et restera longtemps à l'état de lettre morte ?⁶⁶⁷ »

La plupart des représentants français ne parlent pas les langues asiatiques et ne peuvent donc pas directement communiquer avec leurs personnels, ni juger de leur travail de terrain ou de la qualité de leur traduction et de leur culture linguistique sans l'aide d'un intermédiaire. Ith (ID : 136) est ainsi secrétaire-interprète dans diverses résidences provinciales depuis 1886. Il récolte de très bonnes notes et commentaires : en 1900, ses supérieurs jugent qu'il pourrait faire un « très bon gouverneur » de province s'il entrait dans l'administration indigène. En 1903, en service à la résidence de Kraceh (Kratie), il a la malchance de travailler sous les ordres de l'un des seuls résidents khmérophones, Adhémar Leclère, qui découvre son implication dans une affaire d'accaparement de rizières et l'oblige à démissionner. Envoyé en mission dans les hautes-terres de Cochinchine pour s'y faire oublier, Ith est réintégré, bénéficie d'un avancement et décède en fonction en 1907⁶⁶⁸. Les services français ferment les yeux sur la corruption des personnels, du fait de leurs énormes besoins de traductions : le faible niveau des soldes et les pratiques manducatoires que les Français jugent « traditionnelles » justifient presque la corruption des personnels, d'après leurs supérieurs⁶⁶⁹. Les relations personnelles entretenues entre responsables et subalternes jouent alors d'avantage que des critères objectifs que l'administration n'établit d'ailleurs pas très clairement⁶⁷⁰.

L'historiographie a insisté sur l'enjeu majeur du plurilinguisme dans les processus impérialistes⁶⁷¹. Au Cambodge, les agents indigènes ont cependant tendance à ne pas faire état de leurs compétences, ainsi que Kim An (ID : 31) et Ea Khau (ID : 124), puisque celles-ci peuvent jeter le trouble sur leurs origines

⁶⁶⁷ Aymonier, Étienne, *Rapport adressé au sous-secrétaire d'État des colonies sur le fonctionnement de l'école coloniale pendant l'année 1890, par M. Aymonier, directeur de l'École*, Paris, Imprimerie des journaux officiels, 1890, p. 11.

⁶⁶⁸ ANC 7339, Dossier personnel de M. Ith, interprète journalier, 1899-1907.

⁶⁶⁹ À propos de Kim An (ID : 31), le résident supérieur écrit en 1912 « Il est évident que tout comme les autres interprètes, il a reçu des prébendes, mais M. Brenq les qualifie de « volontaires » » : la Résidence a donc une politique de tolérance assumée de certaines pratiques de corruption jugées « acceptables », ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927.

⁶⁷⁰ En 1901 encore, en creux des commentaires du résident supérieur en séance du conseil des ministres, un bon fonctionnaire est défini simplement comme quelqu'un qui ne fume pas d'opium et ne fait pas de commerce, ANC 24236, Compte-rendu de la 56^e séance du Conseil des Ministres du 9 novembre 1901.

⁶⁷¹ V. notamment Lawrance, Benjamin Nicholas, Emily Lynn Osborn, Richard L. Roberts, (éd.), *Intermediaries, Interpreters and Clerks. African employees in the Making of Colonial Africa*, Madison, University of Wisconsin Press, 2006, 332 p.

ethnolinguistiques. Ils ne les font donc valoir qu'au moment opportun. Boun Chan Thuon (ID : 90) a par exemple débuté comme secrétaire-interprète en 1931. En 1941, il est « primé pour la connaissance de la langue thaïlandaise ». Or Boun Chan Thuon est réputé « Siamois » : il est le petit-fils du mandarin siamois Boun Chan (ID : G) originaire de Battambang⁶⁷². Son oncle paternel, Boun Chan Mongkon (ID : 74), né Siamois, a été naturalisé Cambodgien en 1901⁶⁷³. Thuon a donc appris cette langue dans son milieu familial, mais il ne la fait valoir du point de vue salarial que dix ans après son recrutement, parce que cette compétence risquait jusque-là de lui nuire dans le cadre du conflit entre le Siam et le protectorat. En 1941, durant la Seconde Guerre mondiale, cette compétence s'avère tout à fait intéressante pour son avancement dans le cadre des relations stratégiques de la France et de la Thaïlande.

Les dossiers des secrétaires-interprètes ne rendent ainsi jamais explicitement compte de leurs compétences linguistiques, leurs niveaux de langue, la qualité de leurs pratiques... Seules des mentions ponctuelles les indiquent, produites par leurs supérieurs hiérarchiques, notamment les Français, qui ne peuvent donc pas eux-mêmes en attester. L'information paraît sans doute évidente et ne mérite pas d'être mentionnée. Les emplois de secrétaires-interprètes, si importants aux yeux des représentants français, sont également associés à une position subalterne peu enviable. Thiounn (ID : 1) est réputé pour la qualité de son français dès ses débuts dans la carrière d'interprète dans les bureaux de la Résidence. Il parle aussi le siamois⁶⁷⁴, et son petit-fils, Thiounn Mumm, lui attribue également la connaissance du chinois, du vietnamien et du lao⁶⁷⁵. Mais en 1917, Thiounn (ID : 1) déclare qu'il ne comprend « que peu la langue vietnamienne⁶⁷⁶ » alors que la Résidence supérieure lui demande d'effectuer une traduction. Thiounn propose plutôt d'avoir recours à un interprète. Le ministre du Palais n'a-t-il pas connaissance

⁶⁷² V. chapitre 4, ANC 18915, Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey, 1931-1953 ; ANC 19724, Dossier personnel de Koun Thonn, oudam montrey 1916-1939.

⁶⁷³ ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935.

⁶⁷⁴ République française, *Bulletin officiel de l'Indochine française, Première partie, Cochinchine et Cambodge*, année 1900, n°8, p. 1137.

⁶⁷⁵ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm* [Le vénérable docteur Thiounn Mumm], Phnom Penh, Éditions Angkor, 2019, p. 13.

⁶⁷⁶ Thiounn écrit : « *khñum binitay seckatī neḥ khluon eñ buṃ pān ʔoy yal' bhāsā yuon tic* » « Je ne peux en examiner personnellement le contenu, ne comprenant que peu la langue vietnamienne », le ministre du Palais au résident supérieur, le 28/06/1917, dans AOM RSC 436, Relations avec le ministre du Palais, 1917.

du *quốc ngữ*⁶⁷⁷ ? Ou veut-il éviter de réaliser un exercice qu'il ne juge pas digne de sa charge, quinze ans après avoir quitté les fonctions de secrétaire-interprète ?

Le plurilinguisme, lorsqu'il est employé judicieusement, permet effectivement de faire carrière. Le large spectre des relations sociales de Ung Hy (ID : 96) dépend certainement de sa capacité à mettre en relation des univers linguistiques et donc culturels variés. Il est d'ailleurs nommé ministre du Palais à la retraite de Thiounn en 1941. Selon ses bulletins individuels de note entre 1923 et 1932, Ung Hy connaît les langues « *tīejīv* (le teochew) ; *hukgīen* (le dialecte d'Hokkien du Fujian) ; *yuon* (le vietnamien) ; *sīem* (le siamois) ». Ung Hy a fréquenté une « école franco-cambodgienne » de Phnom Penh. Il possédait dès lors un bagage culturel attractif tant pour la Résidence que pour les élites khmères. Si nous ignorons l'identité de ses père et mère, Ung Hy est marié dans l'aristocratie cambodgienne. Ung Hy est donc vraisemblablement issu d'un milieu allophone, intégré à la société élitare par son éducation au *vatt* Unñālom, la pagode des élites asiatiques étrangères de Phnom Penh⁶⁷⁸, puis par son mariage. Du point de vue de son intégration aux réseaux de sociabilité des Français au Cambodge, en 1935, il est rappelé que : « les khmérés les plus distingués lui doivent les premiers éléments de leur science », c'est-à-dire qu'il s'est illustré comme professeur de cambodgien pour des orientalistes ou des administrateurs français qui le recommandent au comité de la Légion d'honneur⁶⁷⁹.

Avant l'instauration des concours de recrutement, les relations entretenues dans le milieu élitare cambodgien et entre le milieu élitare et les représentants français sont les principaux vecteurs d'intégration des élites cambodgiennes aux structures administratives coloniales. Le premier concours de recrutement des fonctionnaires cambodgiens a lieu en 1911, à partir du nouveau corpus juridique mis en place par la réforme judiciaire. Ces concours ne sont systématisés qu'après la création des écoles de formation : École des kromokar (1914) puis École d'administration (1920)⁶⁸⁰. Progressivement, après avoir recrutés les élèves parmi les secrétaires-interprètes, cette dernière école recrute parmi les élèves

⁶⁷⁷ M. Thiounn Mumm déclare que Thiounn parle [*ceh niyāy*] le vietnamien, Toth Putry, *Juon Mumm, op.cit.*, p. 13. Son fils Thiounn Hol (ID : 14) est réputé également « parle[r] couramment » cette langue, ANC 18751, Dossier personnel M. Thiounn Hol, 1917-1948. Mais savent-ils l'écrire, que ce soit en caractères ou en *quốc ngữ* ?

⁶⁷⁸ V. chapitre 8.

⁶⁷⁹ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930.

⁶⁸⁰ V. chapitre 6.

des écoles franco-indigènes, et surtout l'École du protectorat (1878), puis le collège (1905) et lycée Sisowath (1935). Les diplômés de l'enseignement métropolitain ou indochinois, sont exemptés de ces concours et entrent directement, selon leur niveau d'étude et leurs diplômes, dans les corps de l'administration indigène.

Les grandes familles - alliées ou associées à la lignée Sisowath - ont alors eu plus que le temps nécessaire, depuis les grandes réformes administratives de 1897, pour s'installer aux postes à responsabilités et soigner leurs réseaux de relation, notamment avec les personnels français et cambodgiens de la Résidence, du gouvernement de Saïgon et celui d'Hanoï. Elles accumulent un patrimoine économique et social qui permet à leurs descendants d'être les principaux bénéficiaires de la réforme du recrutement, par le biais de la monopolisation des places dans l'enseignement, quelles que soient les filières⁶⁸¹. Les jeunes indochinois de toutes origines sociales et ethniques entrent dans leurs réseaux par mariage ou par patronage puisque les grandes familles ont besoin de leurs compétences. La bureaucratisation du *rājakār* par la force coloniale s'inscrit ainsi dans les traditions curiales et sociales khmères.

III. La bureaucratisation du *rājakār*.

Le 16 mars 1900, le résident supérieur propose au conseil « l'établissement des états de service de tous les fonctionnaires cambodgiens⁶⁸² ». Les dossiers de carrière des mandarins cambodgiens voient le jour. Toutes les références aux années précédant 1900 sont donc l'objet de réécritures : le ministre Men (ID : 3), révolté de la Grande insurrection en 1884-1887 d'après Adhémar Leclère, se garde bien d'en faire part dans son relevé des services et affectations⁶⁸³. Une décennie après le conflit, la plupart de ses

⁶⁸¹ V. chapitre 5.

⁶⁸² ANC 24213, Compte-rendu de la 33^e séance du Conseil des Ministres du 16 mars 1900.

⁶⁸³ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 34030, Dossier de liquidation de pension de retraite de SE Men, l'ex ministre de la justice au Cambodge, décédé, 1912 ; ANC 11146, Dossier personnel de M. Oknha Youmreach Men, président de sala outor, ministre de la justice, 1900-1911 ; Fonds Adhémar Leclère, 703/9/a - Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893, Récit de voyage de Marseille à Kampot, f. 120-121 (pagination originale), pp. 216-217 de l'inventaire en ligne.

collègues insistent sur leur soutien apporté à la « pacification » française. Les mandarins khmers ont bien saisi le traumatisme que représente cet épisode dans la mémoire française et ils l'exploitent en réemployant ce *topos*⁶⁸⁴. Ces réécritures sont permises dans la mesure du raisonnable : les personnels subalternes du conseil des ministres - et notamment le secrétaire du conseil depuis 1892, Thiounn (ID : 1) - sont les garants des informations divulguées au deuxième bureau de la Résidence supérieure, les « affaires indigènes » qui centralisent bientôt les dossiers de carrière.

Depuis 1892, avant que les débats en séances ne soient pris en note en 1897 ou que les dossiers personnels soient institués en 1900, Thiounn est l'un des vecteurs de la mémoire du protectorat quant aux personnels de l'administration royale. Dès 1897, ses prises de paroles en séances du conseil laissent transparaître l'ampleur et la valeur de ses connaissances du milieu élitair. Il est chargé de rappeler les états de service des agents, en l'absence de documentation centralisée, lors des candidatures et nominations : le résident attend de lui qu'il se manifeste si une objection doit être faite, une recommandation donnée, un délai ou une amnistie proposés.

Thiounn est un personnage incontournable pour qui veut comprendre ces logiques de bureaucratisation dans l'administration indigène du protectorat, mais plus encore pour comprendre la logique même de constitution des fonds archivistiques. Mémoire vive du conseil et du résident supérieur avant la mise en place de la documentation écrite, il est associé à deux personnalités majeures, « premiers ministres » du pays, Um (ID : 8) et Poc (ID : 9)⁶⁸⁵. Recruté comme secrétaire-interprète en 1883 après son passage par une école franco-khmère, il est employé au cabinet de la Résidence en 1887, en tant que secrétaire particulier du résident de Champeaux qui fait son éloge au moment de quitter son poste en 1889. Après une affectation à la Résidence-mairie de Phnom Penh, il entre au conseil des ministres en 1892, en tant que secrétaire adjoint. En janvier 1897, alors que le résident Huyn de Verneville réalise son « coup d'État » contre le roi Norodom, il est nommé premier secrétaire. Dès septembre 1897, son titre rend

⁶⁸⁴ Parmi les dossiers consultés, de très nombreuses déclarations de bonne conduite en 1884-1887 qui laissent penser que la France a favorisé ses alliés depuis l'insurrection. Cependant, il s'agit de déclarations que rien ne vient confirmer, les acteurs français de la pacification ayant quitté le Cambodge pour la plupart lors de la constitution première de ces dossiers, en 1899-1900. Céline Chesnel écrit ainsi : « Les dignitaires, insistent eux-mêmes sur leurs faits d'armes pendant la révolte pour donner du poids à leurs candidatures », dans « La cour de Norodom », *op.cit.*, p. 110.

⁶⁸⁵ *V.* chapitre 2.

compte du rôle majeur que lui destine le résident Ducos dans le cadre de l'application des réformes imposées au roi Norodom en juillet : secrétaire-archiviste⁶⁸⁶.

C'est donc lui qui réalise avec ses équipes de *smĕn* - secrétaires copistes - les prises de note durant les séances. Les dossiers qu'il constitue alors sont des modèles du genre : sont conservés les brouillons en khmer, une version française corrigée de la main du résident supérieur et une version finale, en khmer et en français, dans des dossiers établis en plusieurs exemplaires destinés à la Résidence et aux archives du conseil elles-mêmes. Lorsqu'il quitte sa charge de premier secrétaire pour devenir ministre du Palais en 1902, les archives du conseil en pâtissent : disparition des brouillons, versions françaises plutôt que khmères, ordres du jour à peine détaillés et surtout disparition de la prise en note des débats oraux au profit de la seule mention de la prise de décision finale entérinée.

Thiounn maîtrise parfaitement le français mais déploie surtout une grande force de travail, un esprit méthodique et une connaissance étendue de nombreuses problématiques sociales et techniques. Ses prises de parole au conseil à partir de 1897 démontrent qu'il a accumulé des compétences dans des domaines stratégiques tels que l'agriculture et les questions foncières. Figure typique de l'intermédiaire indispensable à la « mise en colonisation » du pays, il explique patiemment au résident supérieur les nuances du système des poids et mesures⁶⁸⁷. On ignore si Thiounn et ses collègues secrétaires produisent leur propre documentation avant 1900 ou s'ils travaillent uniquement de mémoire. Mais c'est dans ce cadre que la réputation de Thiounn se structure : il a la confiance de la Résidence qui respecte ses avis. Ceux qui veulent voir leurs candidats choisis doivent en passer par lui, parfois pour qu'il taise simplement un élément fâcheux⁶⁸⁸. Dès l'été 1900, juste après que la notion de relevé des services des

⁶⁸⁶ ANC 3388, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 34738 Demande de pension de S.E. le Samdach Chauféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942 ; AOM Indochine Nouveau Fonds carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901 ; République Française, *Annuaire du Cambodge 1891*, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1891, p. 146 ; République Française, *Annuaire du Cambodge 1890*, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1890, p. 116.

⁶⁸⁷ Compte-rendu de la 7^e séance du conseil des ministres du 28 octobre 1897, ANC 32300, Comptes-rendus des séances 1 à 13 du conseil, 1897-1898. V. Lawrance, Benjamin Nicholas, Emily Lynn Osborn, Richard L. Roberts, (éd.), *Intermediaries, Interpreters and Clerks, op.cit.*

⁶⁸⁸ V. notamment les prises de paroles de Thiounn, de ANC 24181, Compte rendu de la 1^{re} séance du Conseil des Ministres du 1 juin 1897, à ANC 24211, Compte-rendu de la 31^e séance du Conseil des Ministres du 10 janvier 1900.

mandarins a été mentionnée en conseil - en mars -, éclate l'affaire Yukanthor⁶⁸⁹. Le prince accuse notamment Thiounn, « boy » des Français, de s'être enrichi en réclamant des épices contre ses services, ainsi que le ministre Um (ID : 8) qui monnaie ses recommandations. La haine de Yukanthor à l'encontre de Thiounn s'explique donc par le pouvoir du secrétaire en tant qu'informateur⁶⁹⁰. À partir de 1900, Thiounn a accès aux dossiers de l'ensemble de ses collègues secrétaires et à ceux des mandarins de l'administration indigène pour préparer les divers sujets abordés en séances du conseil⁶⁹¹.

III.a) Les dossiers de carrière du *rājākār*.

La mise en place des dossiers de carrière veut tendre à une lisibilité du processus de recrutement. Elle entend présenter les talents et garder trace des manquements des agents de l'administration. Ces dossiers prennent pour modèle ceux des secrétaires-interprètes du cadre des résidences dont la mise en place a été lente pour se systématiser à la fin des années 1890⁶⁹². Ils sont largement influencés par ce qui se fait en Cochinchine, au Tonkin et en Annam, c'est-à-dire la perpétuation des traditions de la bureaucratie sino-vietnamienne et leurs évolutions sous la dynastie des Nguyễn⁶⁹³. Les mandarins khmers ont tout à fait conscience des usages que fait la Résidence de la documentation écrite : dès avant 1897, les archives de la Résidence laissent transparaître la densification de la production manuscrite dans de nombreux domaines, judiciaires, fiscaux et sociaux. La perpétuation des usages de la diplomatie royale dans ces documentations coloniales des années 1880-1890 - sceaux, formulaires, datations, identifications, vocables - est la preuve de la standardisation de cette pratique administrative écrite à la fin de l'époque

⁶⁸⁹ Le prince embarque de Saïgon pour la France en juillet 1900, publie son mémoire en août et quitte la France en septembre. Le conseil des ministres reçoit traduction du mémoire de Yukanthor en novembre 1900. V. Lamant, Pierre, *L'affaire Yukanthor, autopsie d'un scandale colonial*, Paris, Société française d'histoire d'Outre-Mer, l'Harmattan, 1989, 243 p. et chapitre 2.

⁶⁹⁰ Hess, Jean, *L'affaire Iukanthor, les dessous d'un protectorat*, Paris, Félix Juven éditeur, [s.d.], p. 11, 76, 81.

⁶⁹¹ V. par exemple ANC 24223, Compte rendu de 43^e séance du Conseil des Ministres du 23 juillet 1901.

⁶⁹² Le plus ancien dossier de secrétaire-interprète remonte à 1891 ; le dossier de Chhun (ID : 2), premier interprète permanent des résidents français, est constitué en 1901, ANC 25080, Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice, 1901-1922 ; les dossiers de Nghia (ID : 128) et Ith (ID : 136), deux collègues secrétaires de Thiounn (ID : 1) dans les années 1880, remontent à 1899 : ANC 7339, Dossier personnel de M. Ith, interprète journalier, 1899-1907 ; ANC 10608, Dossier personnel de M. Nguyen Huu Nghia, secrétaire des résidences 1899-1907.

⁶⁹³ Poisson, Emmanuel, *Mandarins et subalternes, op.cit.*, concernant les structures, leurs évolutions et la sociologie de la bureaucratie, pp. 15-126.

moyenne. Vann (ID : 7) fait la démonstration de sa compréhension du processus de mémorisation voulu par la Résidence en 1900 lors du scandale Yukanthor. Pour prouver que le prince le diffame sur de nombreux sujets, Vann renvoie les services français à leurs propres archives :

« (...) j'étais lésé et m'en plaignis à Monsieur le résident supérieur Ducos qui s'intervint (*sic*) pour faire observer la loi en vertu de laquelle j'ai raison. Tel est le dossier qui doit être dans votre administration⁶⁹⁴. »

La constitution de cette mémoire administrative et son usage dans la pratique gouvernementale ne sont cependant pas sans limites. Les fonctionnaires sont invités à déclarer leurs états de service : jusqu'aux années 1950, la logique du déclaratif plutôt que celle de l'attestation prime dans la documentation, particulièrement pour les pièces d'état-civil. La plupart des fonctionnaires cambodgiens ne disposent pas, encore dans les années 1930, de pièce d'identité lorsqu'il s'agit de composer leur dossier de pension de retraite et les font alors établir formellement. Les conditions d'archivages de cette mémoire administrative sont meilleures dans la capitale que dans les provinces. La pratique de la déclaration des états de service est imposée par exemple en 1911 dans la province de Bodhisāt' (Pursat) : les membres de l'administration cambodgienne et des tribunaux cambodgiens, gouverneurs, gouverneurs adjoints et juges, sont invités à remplir des formulaires, réunis ensuite par la résidence provinciale et communiqués à Phnom Penh⁶⁹⁵. Mais aucun dossier de carrière nominatif de ces fonctionnaires de Pursat n'est conservé dans la série dite « C » de l'inventaire des archives coloniales - les archives des personnels - des fonds de la Résidence⁶⁹⁶.

Du point de vue de la collecte des informations de nature familiale et donc les données portant potentiellement sur les pratiques népotiques ou clientélares, qui devraient intéresser au premier chef les administrateurs du deuxième bureau - les affaires indigènes - qui veulent limiter le « népotisme » dans l'administration, les dossiers de carrière des agents cambodgiens sont apparemment moins bien tenus

⁶⁹⁴ L'okhna essarac montrey Vann au résident supérieur, 21/11/1900, AOM Indochine Nouveau fonds, carton 48, dossier 581 Affaire Yukanthor, 1900-1901.

⁶⁹⁵ ANC 8532, La biographie des fonctionnaires de l'administration cambodgienne, 1911.

⁶⁹⁶ D'après le catalogue des ANC, compte-tenu des conditions d'inventaire et des pratiques de dénominations des dossiers lors du reclassement des années 2000, Arfanis, Peter, « Introduction to the National Archives of Cambodia », *Sikṣācakra* n°2, 2000, pp. 16-19.

que leurs modèles vietnamiens⁶⁹⁷. Certains formulaires intègrent par exemple une question quant à l'inscription des agents dans le milieu élitare cambodgien : « Ce mandarin a-t-il des relations avec le Palais royal ou avec les grands mandarins ?⁶⁹⁸ », sous-entendu, est-il potentiellement un héritier ? Sera-t-il protégé en sous-main ? Va-t-il potentiellement participer à un trafic d'influence ? Il apparaît que cette question est rarement renseignée par les agents. Ils n'y répondent pas, ou peu et mal : « *mān* » écrivent-ils parfois uniquement en khmer, « oui, j'en ai⁶⁹⁹ ». Les réponses sont ainsi extrêmement évasives et standardisées. Elles reprennent la question initiale sans la développer : « Oui, j'ai des relations avec l'administration du Palais royal et avec l'administration du protectorat⁷⁰⁰ ». Mais avec lesquels des membres de ces administrations ? La ligne est parfois renseignée dans le document en khmer, mais non traduite dans le document en français⁷⁰¹. Le silence et l'imprécision sont d'or : à la fois parce que le lien de parenté devient un tabou par le biais de la diffusion des discours sur le népotisme, mais également parce que le fait de parenté est en soi un élément stratégique dans la société élitare : le révéler implique de donner à voir son réseau, ce qui peut l'affaiblir. Les Cambodgiens développent donc des stratégies d'évitement ou de refus pour le dissimuler⁷⁰².

Prom Sam (ID : 67) est ainsi protégé par le ministre Peich Ponn (ID : 12) dès 1905 : il devient son *smīen* au conseil des ministres du protectorat en 1909 et jusqu'à sa retraite en 1923. Peich Ponn le félicite dans tous ses bulletins individuels de notation. Mais aucune mention ne fait part de ses relations au Palais ou dans l'administration. Il faut déduire de leurs deux dossiers de carrière que les deux hommes sont nés

⁶⁹⁷ Poisson, Emmanuel, *Mandarins et subalternes*, op.cit., notamment pp. 53-55.

⁶⁹⁸ « *mantrī noḥ dhlāp' chap khān braḥ param rāja vāṃṇ f̄ dhlāp' chap nīn mantrī dhaṃ dhaṃ nā de* ». Chap « entourer quelqu'un, montrer de l'amitié en vue d'en tirer des avantages personnels » ; *dhlāp'* « verbe auxiliaire marquant le fait qu'on connaît par expérience », « avoir l'habitude », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome I, p. 340, pp. 749-750. Le formulaire en cambodgien est donc beaucoup plus précis que le formulaire en français et les fonctionnaires y répondent avec d'autant plus de précautions.

⁶⁹⁹ Bulletin individuel de note de Boun Chan Kon Ton (ID : 73), 1917, ANC 19724, Dossier personnel de Koun Thonn, oudam montrey, 1916-1939.

⁷⁰⁰ « *dhlāp' e rājākār knuṇ braḥ karuṇā nīn rājākār prūtiktūrā(t)* », ANC 12964, Dossier personnel de Meas, juge au tribunal supérieur, suppléant du ministre de la marine 1901-1903.

⁷⁰¹ ANC 12964, Dossier personnel de Meas, juge au tribunal supérieur, suppléant du ministre de la marine 1901-1903.

⁷⁰² V. chapitre 2 et partie IV ; Summers, Doris, *Proceed With Caution, When Engaged By Minority Writing in The Americas*, Harvard University Press, Cambridge, 1999, 365 p. ; Stoler, Ann Laura, *La chair de l'empire, savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial* (2002), Paris, La Découverte, 2013, pp. 219-256.

dans le même village, Koḥ Narā à Kien Svai, à la même époque, 1867-1868, et que l'épouse de Prom Sam, Em, a les mêmes parents que Peich Ponn, puisqu'il s'agit de sa sœur aînée⁷⁰³.

Inversement, lorsque la section du formulaire portant sur les relations avec le milieu élitair est renseignée avec précision, il apparaît qu'il s'agit d'une information qui n'intéresse plus les administrateurs du deuxième bureau, parce qu'elle ne peut pas ne pas leur être déjà connue : tel agent est le fils d'un ministre, et tout le monde le sait, bien évidemment. Ung Tiong Thuon (ID : 104) déclare ainsi : « J'ai des relations au Palais royal et avec les grands ministres⁷⁰⁴ ». Une main anonyme ajoute en khmer à cette déclaration : « Gendre du ministre du Palais⁷⁰⁵ ». Personne ne peut l'ignorer, Thiounn (ID : 1) intervient en tant que tel dans la carrière de son gendre, et ce dernier ne manque pas de rappeler cette affiliation dans ses correspondances avec la Résidence⁷⁰⁶. Les mandarins ont cependant sans doute raison de taire ou de ne pas insister sur leur réseau familial : Leng Saem (ID : 75), qui déclare clairement qu'il est le gendre de Thiounn⁷⁰⁷, se le voit reprocher : « Fonctionnaire intelligent qui pourrait très bien faire s'il le voulait. Compte trop sur ses parents et pas assez sur son travail pour avancer.⁷⁰⁸ » écrit le résident de Kambañ' Cām (Kompong Cham) en 1920. En 1921, le résident de Kambat (Kampot) annote : « Se fie trop à ses appuis, a besoin d'être surveillé [...] se montre trop grand seigneur vis-à-vis de ses administrés.⁷⁰⁹ ». Ces remarques sont peut-être un indice des pressions que subissent ces résidents de la part de la Résidence supérieure : Leng Saem est très certainement protégé par son beau-père Thiounn (ID : 1) alors qu'il est mis en cause pour corruption⁷¹⁰. Cette protection semble agir sur la carrière de

⁷⁰³ ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey 1889-1932 ; ANC 20409, Dossier personnel de Sam Prom, smien au conseil des ministres, ministère de la guerre, 1908-1923.

⁷⁰⁴ « *dhlāp' chap khān braḥ param rāj vāṃṇ nṇṇ mantrī dham dham* », ANC 19443, Dossier personnel d'Oung Tiong Toun, oudam montrey, 1900-1906.

⁷⁰⁵ « *kūn prasā uk ṇṇ vāṃṇ* », ANC 19443, Dossier personnel d'Oung Tiong Toun, oudam montrey, 1900-1906. L'écriture est différente de celle qui a répondu initialement à la question. Les traductions françaises des documents en langue khmère ne sont qu'exceptionnellement signées et les bulletins individuels de note - s'ils semblent remplis par les agents dans les versions khmères - pouvaient également être renseignés par leurs supérieurs hiérarchiques cambodgiens. Les supérieurs français, après avoir eu connaissance des traductions, émettent un avis circonstancié et donnent une note sur le formulaire en langue française.

⁷⁰⁶ ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936.

⁷⁰⁷ ANC 19543, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1923-1941.

⁷⁰⁸ Signé par le résident Chassaing, 20/01/1920, ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940

⁷⁰⁹ Signé par le résident Rousseau, 01/01/1921, ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

⁷¹⁰ V. pages précédentes.

Leng Saem, qui est ensuite unanimement loué par ses supérieurs français, parce qu'il est protégé par son beau-père, et aussi parce qu'il a réalisé un parcours scolaire exemplaire.

III.b) La formation professionnelle des mandarins cambodgiens au XX^e siècle.

La pratique des langues indochinoises, la protection des représentants français, l'appartenance à un réseau mandarinale sont des accélérateurs de carrière manifestes. Ces conditions favorables sont cependant interdépendantes : un seul de ces atouts ne suffit pas à progresser dans les institutions impériales. La bureaucratisation de l'administration passe également par l'institutionnalisation des parcours de formation, la mise en place d'examens, de concours et la restructuration des hiérarchies mandarinales. Ces processus apparaissent cependant assez tard dans l'histoire de la colonisation du Cambodge et sont, dès leurs développements initiaux, intégrées aux stratégies de reproduction sociale des réseaux de pouvoir des ministres du protectorat. Patronnés par des Français, détenteurs des titres et du crédit conférés par le nouveau « *cursus honorum* » scolaire, certains secrétaires-interprètes et gouverneurs cambodgiens se heurtent quoi qu'il en soit aux structures élitaires.

Ferdinand Amphuon Chhun (ID : 83), né en 1879, est recommandé par Étienne Aymonier depuis l'École coloniale jusqu'à l'université de médecine de Hanoï. Il doit cependant interrompre ses études en 1902, malgré d'excellents résultats, pour des raisons de santé. Il est alors nommé secrétaire-interprète adjoint du conseil. Ferdinand devient donc le subalterne de Boun Chan Mongkon (ID : 74), né en 1880, ancien élève d'une école franco-cambodgienne de Phnom Penh apparenté à Poc (ID : 9) alors ministre de la justice. On pourrait considérer que Ferdinand Amphuon Chhun devient beaucoup plus vite gouverneur dans l'administration indigène - en 1907⁷¹¹ - que Boun Chan Mongkon - en 1920. L'étudiant métropolitain et hanoïen aurait donc bénéficié d'une accélération de carrière par rapport à l'ancien élève de Phnom Penh. Mais Boun Chan Mongkon est en réalité nommé premier secrétaire du conseil des ministres en 1907, ce qui lui donne rang de ministre. Il devient trésorier du roi en 1910, responsable des

⁷¹¹ ANC 20321, Dossier personnel de Ferdinand Amphon oudam montrey, gouverneur de la province de Samrong Tong, Pursat Ponghée Lu, 1902-1923.

biens immobiliers de la Couronne⁷¹². Le passage par l'École coloniale et l'Université d'Hanoï ne sont pas significatifs puisque Ferdinand, malgré la maladie chronique dont il souffre et qui finit par causer son décès prématuré en 1923 est, d'une certaine manière, éloigné de la capitale, forcé de réaliser un travail de terrain sous la houlette d'un résident de province. Mongkon quant à lui, reste au plus près des cercles de pouvoir dans la capitale, sous la responsabilité de son allié, Thiounn (ID : 1).

Certains administrateurs français se plaignent ainsi du manque de cohérence des grilles d'entrée dans l'administration du cadre des résidences : ils remarquent que le niveau d'études n'est pas corrélé avec les nominations et que les soldes des diplômés sont donc trop faibles⁷¹³. Il semble par exemple que - théoriquement -, avant 1934, seul le baccalauréat métropolitain permette réellement d'accélérer une carrière en permettant d'intégrer l'administration cambodgienne sans passer par le cadre des résidences en tant que secrétaire-interprète. Mais les élites cambodgiennes ne sont pas incitées à effectuer ce type d'études supérieures : la formation professionnelle est privilégiée. À partir du début du règne de Sisowath, des examens sont organisés pour entrer aux grades et postes supérieurs de l'administration⁷¹⁴. C'est en 1910 que débutent à Phnom Penh des cours destinés à transmettre aux fonctionnaires le droit cambodgien tel qu'il a alors été réécrit par les commissions de révisions des codes. Leng Saem (ID : 75), élève d'une école franco-cambodgienne de Phnom Penh, passé par l'École coloniale, entre en 1907 comme interprète principal dans les services de l'enseignement. Il est reçu premier à l'examen de droit cambodgien en 1911, ce qui lui permet de devenir gouverneur de quatrième classe en 1913⁷¹⁵, exactement comme Kim An (ID : 31), formé dans un *vatt* - un monastère bouddhique - à Pursat, interprète depuis 1894, reçu second à cette même session de ce même examen, et nommé pareillement gouverneur en 1913⁷¹⁶. Ainsi, formation métropolitaine de type stage dans l'enseignement supérieur ou

⁷¹² ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935 ; ANC 19725, Dossier personnel de Boun Chan Mongkonn, oudam montrey, 1917-1934 ; ANC 17980, Dossier personnel de Boun Chan Mongkhonn, oudam montrey, 1899-1930.

⁷¹³ V. les plaintes du résident supérieur au sujet des soldes trop faibles des anciens élèves de l'École coloniale en 1907, qui ne permettent pas d'encourager les recrutements, ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

⁷¹⁴ Osborne, Milton E., *The French Presence*, op.cit., p. 255.

⁷¹⁵ ANC 19543, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1923-1941 ; ANC 1790, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

⁷¹⁶ ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927.

formation traditionnelle et professionnelle au Cambodge conduisent initialement au même rang d'entrée dans l'administration.

Les cours de droit cambodgien qui sont le moyen d'accès principal à ces concours administratifs sont institutionnalisés à travers la création de l'École des kromokars, en 1914. En 1917, dans le cadre des grands chantiers universitaires lancés en Indochine - création de la faculté de droit à Hanoï - et au Cambodge - École des arts cambodgien -, l'École d'administration succède à l'École des kromokars⁷¹⁷. Comme l'École des arts et le musée Albert Sarraut, elle s'installe en 1920 dans des locaux flambants neufs⁷¹⁸. D'après le discours du résident supérieur Baudoin à l'inauguration de l'école, vingt élèves sont recrutés sur concours en 1920, sur deux-cent-soixante candidats, mais les auditeurs libres sont les bienvenus. La formation initiale n'est pas déterminante pour entrer à l'école, puisque toujours d'après M. Baudoin, seuls neuf de ces vingt recrues sont diplômés, deux du diplôme d'études complémentaires, sept du certificat d'études primaires. Les autres ont simplement pu justifier de « notions en langue française ».

Deux années de scolarités sont nécessaires à l'acquisition du diplôme. Les élèves boursiers fournissent une main-d'œuvre gratuite en tant que *smīen* dans les ministères et tribunaux de la capitale, afin de se préparer au concours de recrutement, qui propose en 1920 quarante-quatre postes pour deux-cent-vingt-huit candidats⁷¹⁹. L'administrateur des services civils Achille Silvestre, futur résident supérieur (1929-1934) y enseigne entre 1920 et 1924 et en rédige l'un des manuels en collaboration avec Meas Nal (ID : 97), ancien élève du collège Sisowath, interprète à la Résidence supérieure à Phnom Penh, stagiaire de l'École coloniale vers 1920, bibliothécaire et surveillant général de la Bibliothèque royale, nommé en 1923 anouc montrey stagiaire, en tant que secrétaire et répétiteur à l'École d'administration cambodgienne⁷²⁰.

⁷¹⁷ Bezançon, Pascale, *Une colonisation éducatrice ? l'expérience indochinoise 1860-1945*, Paris L'Harmattan, 2002, p. 265.

⁷¹⁸ Annexes, photographies n°37 et 38.

⁷¹⁹ République française, Protectorat du Cambodge, *Inauguration de la nouvelle école d'administration cambodgienne*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1920, pp. 1-5 ; SHD, Rochefort, fonds Achille Silvestre, 46 S 21/1 - Professeur à l'École d'Administration cambodgienne.

⁷²⁰ Silvestre, Achille, *Le Cambodge administratif, cours professé à l'École d'Administration Cambodgienne*, Phnom Penh, imprimerie nouvelle Albert Portail, 1924, 647 p. ; Silvestre Achille, [*Kpuon pañhāñ camṇaeh vijchākār hañ raṭṭhapāl samrāp mantrī nākkh' rājākār*], *Cours de connaissances administratives à l'usage des*

Rangs hiérarchiques de l'administration cambodgienne sous protectorat	Fonctions afférentes dans l'administration territoriale
Oudam montrey	<i>cauhvāy</i> - gouverneurs
Vorac montrey	Gouverneurs des circonscriptions intermédiaires et adjoints des gouverneurs
Anouk montrey	Adjoints - <i>pālāt'</i> - des gouverneurs de province
Kromokar	Subalternes et adjoints des gouverneurs de province

Rangs hiérarchiques et fonctions afférentes dans l'administration cambodgienne sous le protectorat.

Khim Tit (ID : 94), né en 1896, s'est engagé dans le régiment des tirailleurs annamites en 1917 et a participé à l'occupation de l'Allemagne. Rentré au Cambodge, il est diplômé du certificat d'études primaires franco-cambodgiennes en 1920 et devient enseignant. En 1922, il démissionne des cadres de l'enseignement, intègre l'École d'administration et devient secrétaire des résidences stagiaire. Sorti premier de l'école en 1924, il démissionne du cadre des résidences pour entrer dans l'administration cambodgienne avec rang de kromokar stagiaire, et fonction de *pālāt'* du *sruk* de Kompong Cham. Autre exemple, Yith Sronn (ID : 111) né en 1896, est admis au diplôme de fin d'études complémentaires au collège Sisowath en 1913, il est nommé secrétaire auxiliaire de quatrième classe en 1915. Devenu vers 1925 secrétaire au cabinet, il demande et obtient une disponibilité sans solde pour préparer le concours de l'administration cambodgienne à l'École d'administration dont il est diplômé en 1926. Lauréat du concours de recrutement, il est nommé anouc montrey stagiaire en 1927⁷²¹.

fonctionnaires cambodgiens et des élèves de l'École d'administration cambodgienne, (traduction originale), traduit par M. Nal secrétaire-interprète à la Résidence supérieure, répétiteur à l'EAC, Phnom Penh, publié sous les auspices de l'administration du Protectorat, 1920, 2 volumes. Il semble qu'Achille Silvestre se soit inspiré de, Ky Pétrus, *Cours pratique de caractères chinois*, Saigon, Collège des stagiaires, 1875, n.p., qui figure dans le dossier dit « Documentation pour les cours » dans SHD, Rochefort, fonds Achille Silvestre, 46 S 21/1 - Professeur à l'École d'Administration cambodgienne.

⁷²¹ ANC 18594, Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey, 1915-1951.

La comparaison des profils de diplômés métropolitains et de lauréats des concours locaux permet de saisir comment la Résidence supérieure valorise l'expérience professionnelle plutôt que les études supérieures :

Nom (ID)	Né en	Formation primaire	Formation métropolitaine	Secrétaire-interprète et assimilé	Concours et/ ou École d'administration	Date et rang d'entrée dans l'administration indigène
Kim An (ID : 31)	1876	non	non	oui	oui	1913 - anouc montrey stagiaire
Leng Saem (ID : 75)	1886	oui	oui	oui	oui	1913 - anouc montrey stagiaire
Meas Nal (ID : 97)	1894	oui	oui	oui	non	1923 - anouc montrey stagiaire
Yith Sronn (ID : 111)	1894	oui	non	oui	oui	1927 - anouc montrey stagiaire
Khim Tit (ID : 94)	1896	oui	non	oui	oui	1925 - kromokar stagiaire
Norodom Norindeth (ID : 88)	1906 ou 1910	oui	oui	non	non	1934 - kromokar stagiaire
Son Sann (ID : 92)	1911	oui	oui	non	non	1935 - anouc montrey stagiaire

Profils comparés des parcours de formations de mandarins cambodgiens.

Au-delà du rang d'entrée dans l'administration, c'est surtout le poste qui est confié aux nouveaux mandarins qui nous permet donc d'observer comment fonctionne l'avancement dans l'administration indigène. Norodom Norindeth (ID : 88) revient de France diplômé de l'enseignement supérieur mais il n'est nommé que kromokar stagiaire. Il est sans doute alors « puni » pour ses prises de positions politiques en métropole. Il est cependant prince, il n'est donc pas nommé dans n'importe quelle province mais directement au secrétariat du conseil des ministres, comme deuxième secrétaire⁷²². Au même rang,

⁷²² ANC 18744, Dossier personnel de Norodom Sothea Pin Norindeth anouc montrey, 1934-1946 ; ANC 9068, Études de S.A. le prince Souphanoupong Sangdeth en France et S.A. Souphanouvong Noruideth, 1927-1938.

Khim Tit est nommé *pālāt* de Kompong Cham en 1925⁷²³. Yith Sronn, nommé anouc montrey stagiaire en 1927, est affecté au conseil des ministres en tant qu'intermédiaire entre le gouvernement cambodgien et la Résidence : son passé de secrétaire-interprète est un atout⁷²⁴. Son Sann (ID : 92) diplômé parisien est également nommé anouc montrey stagiaire, mais il est affecté en 1935 comme adjoint du gouverneur de Battambang : son diplôme de la Haute École de Commerce (HEC) ne lui donne aucun avantage particulier du point de vue de l'administration coloniale⁷²⁵.

Les parcours de formation participent d'une certaine bureaucratisation de l'administration cambodgienne. Les élites investissent donc très tôt les structures indochinoises et métropolitaines d'enseignement qui pourraient assurer à leurs héritiers un bagage culturel propre à leur assurer un avenir dans l'administration du protectorat. Cependant, la faible valorisation des diplômes disciplinaires en dehors des formations techniques aux métiers de l'administration limite progressivement la portée de ces titres. Les rares passe-droits qui permettaient aux étudiants d'entrer directement dans l'administration plutôt que de servir comme secrétaires-interprètes sont bientôt réservés à leurs collègues lauréats de l'École d'administration. Les autorités coloniales s'emploient à limiter l'intérêt des élites cambodgiennes pour l'enseignement métropolitain, jugé trop coûteux pour les finances du protectorat. Mais la qualité sociale des candidats aux postes administratifs est également déterminante. L'élite sociale continue d'investir dans la formation de ses héritiers, non pas parce que ces formations ont un bénéfice immédiat en termes de recrutement mais parce qu'elles apparaissent comme le meilleur moyen d'être reconnus comme membres de cette élite sociale⁷²⁶.

III.c) L'encadrement du « népotisme » des personnels administratifs.

Les deux lauréats du premier examen de droit cambodgien organisé à Phnom Penh, Kim An (ID : 31) et Leng Saem (ID : 75), n'ont apparemment pas du tout le même profil social. Le premier serait un

⁷²³ ANC 19094, Dossier personnel de Khim Tit, oudam montrey, 1920-1952.

⁷²⁴ ANC 18594, Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey, 1915-1951.

⁷²⁵ Son Sann, *The Memoirs of Son Sann*, [s.l.], Cambodia Daily Press, [s.d - c.2011], pp. 7-9 ; ANC 19818, Dossier personnel de Son Sann anouc montrey, 1935-1939.

⁷²⁶ Les grandes familles cherchent des gendres diplômés, v. chapitres 5 et 11.

« Chinois » de Pursat, parvenu grâce à sa carrière de secrétaire-interprète à devenir gouverneur de l'administration cambodgienne. Le second est le fils d'un mandarin du Palais royal, Leng (ID : T), converti aux modèles d'enseignement coloniaux et reproduisant dans des structures réformées son héritage familial. Leng Saem épouse en 1910 l'une des filles du ministre du Palais Thiounn (ID : 1) et s'inscrit alors dans l'un des réseaux de pouvoir les plus puissants de son époque⁷²⁷. Kim An (ID : 31) fait également un mariage prestigieux : il est marié dès 1898 à une princesse Norodom. Or, comme il cache des années durant son origine ethnique, Kim An ne mentionne jamais l'identité complète de son épouse à ses supérieurs français⁷²⁸.

Puisque les questions concernant le milieu social des agents dans les formulaires des dossiers de carrière ne sont souvent pas complétées par les personnes interrogées, il est difficile de considérer comment interpréter les éléments de leurs carrières. Les supérieurs hiérarchiques ne contraignent pas leurs agents à y répondre et ne complètent pas eux-mêmes les formulaires fautifs. Il n'est donc pas toujours possible à l'enquêteur de considérer les « profils » des agents de l'administration qui dissimulent leurs origines sociales, leurs alliances et associations. Les interprètes ne se donnent d'ailleurs pas la peine de toujours traduire les éléments divulgués par les agents dans les documents en langue française. Le fait que les résidents et administrateurs qui compilent et relisent ces dossiers ne s'en formalisent pas indique un manque de cohérence du processus de bureaucratisation de l'administration cambodgienne⁷²⁹. Il devient dès lors hasardeux de déclarer qu'un individu doit sa carrière à sa formation ou bien à son mariage ou bien à la conjonction d'un héritage familial et d'une intégration aux structures impériales. L'effet recherché - la dissimulation du fait de parenté et donc de la cartographie sociale des individus - est atteint.

⁷²⁷ ANC 19543, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1923-1941 ; ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

⁷²⁸ C'est dans le dossier de la deuxième épouse et veuve de Kim An que la première épouse Norodom peut être identifiée et comparée aux généalogies princières, Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994, pp. 129-133 ; ANC 33568, Dossier de pension de Mme Kim An née Van Sy, femme d'un vorac montrey de 1^{ère} classe décédé 1928-1929.

⁷²⁹ Guérin, Mathieu, « Tup, un lettré aventurier », *art.cit.*, pp. 111-118.

Ce manque de cohérence de la bureaucratisation est notamment illustré par les notations et les mentions des personnels administratifs effectuées par leurs supérieurs hiérarchiques français : d'un résident à l'autre, d'un administrateur du deuxième bureau à l'autre, un même agent cambodgien peut être décrit comme « tout à fait excellent employé » ou « catastrophique », à quelques mois d'écart. In Ouck (ID : 71) débute comme « surveillant au jardin d'essai de Pochentong » en 1888. En 1892, il est employé comme agent de police. En 1896, In Ouck se dit « secrétaire titulaire », mais on ignore dans quel service et en 1901, il est devenu premier secrétaire-interprète de l'*uparāj*. Il est de 1907 à 1925, l'adjoint du ministre du Palais Thiounn (ID : 1), directeur des services du Palais royal. Il est très bien noté par son chef hiérarchique qui a « entièrement confiance en lui⁷³⁰ ». Dès 1920, les responsables du bureau du personnel indigène de la Résidence souhaitent pourtant le mettre à la retraite :

« Seule la faveur royale dont jouit ce médiocre mandarin légitime les notes élogieuses qui sont transcrites ci-dessus. L'Okhna Ouck est aussi peu instruit qu'il est peu distingué. De ses débuts dans la carrière en qualité de simple agent de police, il conserve une forte empreinte⁷³¹. »

L'administration coloniale n'a apparemment pas les moyens de se débarrasser d'In Ouck contre l'avis du roi Sisowath qui le protège depuis vingt ans et il ne prend sa retraite qu'en 1925. À l'occasion du calcul de sa pension, le deuxième bureau a totalement changé d'avis sur lui :

« Ce fonctionnaire qui a atteint le sommet de la hiérarchie possède de réelles qualités. Très attaché à la cause française, il est de ceux sur qui le protectorat peut compter. M. Ouck mérite d'être recommandé à la bienveillance de l'autorité supérieure⁷³². »

⁷³⁰ Signé par le ministre du Palais Thiounn en 1920, ANC 19315, Dossier personnel de In Ouck, oudam montrey 1907-1925

⁷³¹ Signé par le chef du deuxième bureau Klein en 1922, ANC 19315, Dossier personnel de In Ouck, oudam montrey 1907-1925.

⁷³² Signé par le chef du deuxième bureau Crémazy, le 06/02/1925, ANC 19315, Dossier personnel de In Ouck, oudam montrey 1907-1925. Crémazy est, à cette date, une personnalité célèbre de la société coloniale au Cambodge : représentant du gouvernement général à Siem Reap en 1923, il a accueilli le couple Malraux et témoigne à charge durant le procès de Phnom Penh en 1924, Singaravélou, Pierre, *L'École française d'Extrême-Orient*, op.cit., pp. 236-237.

Influencé par Thiounn qui donne à In Ouck une identité « pro-française » de circonstance, le deuxième bureau ne relit apparemment pas le dossier du futur retraité où ses agents trouveraient pourtant de multiples mentions des récriminations de ses précédents interlocuteurs hiérarchiques.

Dès les années 1910, l'administration a bien conscience qu'elle doit se donner les moyens de lutter contre le népotisme parce que celui-ci s'inscrit dans la pratique bureaucratique. En 1916, le gouvernement général de l'Indochine « prescrit de ne plus nommer jusqu'à nouvel ordre dans l'administration provinciale cambodgienne des parents ou alliés des membres du conseil des ministres⁷³³. » La mesure, irréaliste dans un pays où le service de l'État est conçu comme un patrimoine familial⁷³⁴, n'est pas appliquée longtemps : les Français ont besoin des élites cambodgiennes pour gouverner. Le 16 décembre 1917, Thiounn Hol (ID : 14), fils de Thiounn (ID : 1), est nommé gouverneur de cinquième classe à son retour de France où il a réussi le baccalauréat⁷³⁵. Non seulement le népotisme fait partie des pratiques de l'élite cambodgienne, mais il devient un enjeu de reproduction de l'administration coloniale elle-même. En janvier 1917, en faisant parvenir leur lettre à Saïgon plutôt qu'à Phnom Penh, des populations souhaitent faire entendre officiellement leurs dénonciations de ces pratiques népotiques. Elles déclarent au gouverneur général que leurs plaintes sont interceptées depuis un an par les mandarins provinciaux qu'elles mettent en cause, mandarins qui « sont pratiquement tous des enfants, des membres de la lignée » d'un aristocrate qui les protège⁷³⁶. Le prince Monivong lui-même, fils du roi Sisowath, est alors accusé de trafic d'influence et de corruption. Saïgon prend apparemment acte des dénonciations, mais, comme Phnom Penh, se garde d'intervenir dans les affaires de l'élite cambodgienne tant que celles-ci ne remettent pas en cause la domination coloniale.

⁷³³ Compte-rendu de la 248^e séance du conseil des ministres du 4 mai 1916, dans ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935.

⁷³⁴ *V.* chapitre 1.

⁷³⁵ ANC 18751, Dossier personnel M. Thiounn Hol, 1917-1948.

⁷³⁶ « *e cauhvāy sruk dñām noḥ sut tae jā kūn jā ñātti rāpas' lok saeṇā putti vāṅg pān jā mchās' neḥ* (...) [Ces *cauhvāy* du *sruk* de *dñām* sont pratiquement tous des enfants, des membres de la lignée du *lok saeṇā putti vāṅg* le quel seigneur a (...)] ». Orthographe originale. Le *lok saeṇā putti vāṅg* n'a pas pu être identifié à ce jour. Lettre d'habitants du Cambodge au gouverneur général, 20/01/1917, AOM GGI 26819, A[u] S[ujet] d'une plainte des Cambodgiens contre les Gouverneurs de province. Protestation contre l'attitude du prince Monivong dans cette affaire, transmis aimablement par Mme Sara Legrandjacques.

En 1934, une nouvelle tentative veut encadrer la parentalité dans l'administration, au moins aux yeux des autorités métropolitaines. Lors d'une commission de discipline réunie pour juger Ngo Nhieim (ID : 89), soupçonné de corruption, Ung Hy (ID : 96), président de cette commission, Boun Chan Kon Ton (ID : 73), rapporteur, et Boun Chan Mongkon (ID : 74), membre, doivent déclarer avant de siéger : « n'être parents ni alliés jusqu'au quatrième degré inclusivement du fonctionnaire soumis à l'enquête, n'être auteurs ni de la plainte, ni des rapports qui le concernent et n'avoir, à ce jour, émis d'avis sur l'enquête⁷³⁷ ». L'administration a donc défini des règles pour lutter contre le népotisme, mais également contre les conflits entre les mandarins, évoqués ici à travers la référence à des plaintes⁷³⁸. Nous ne pouvons à ce jour établir que Ngo Nhieim est parent des membres de cette commission. Cependant, Boun Chan Kon Ton et Mongkon sont frères. Si ce lien n'a peut-être aucune incidence dans l'affaire qui concerne Ngo Nhieim en 1934, notons que leur patronyme, Boun Chan, n'est pas cité dans les documents portant sur la commission. L'emploi d'un patronyme est imposé progressivement aux Cambodgiens à partir de 1907, justement pour identifier la lignée paternelle des individus. Mais l'usage du seul nom personnel perdure, même dans les services français qui n'appliquent pas eux-mêmes une législation radicalement opposée aux logiques onomastiques khmères⁷³⁹.

Conclusion

Du Palais de Phnom Penh jusqu'aux rives du Tonlé à Longvek, à l'époque du protectorat français, les réseaux de sociabilité des mandarins cambodgiens se déploient malgré, à travers et même grâce au processus de « mise en protectorat » du royaume. Ces réseaux familiaux héritent du patrimoine politique des maisons aristocratiques dont ils sont les alliés : le factionnalisme aristocratique ne disparaît pas sous le règne du roi Sisowath, il prend d'autres formes que la lutte armée⁷⁴⁰. Ces maisons sont durement touchées par la transformation de la pratique étatique : les maisons royales disparues, leur accès à

⁷³⁷ ANC 18878, Dossier personnel de Ngo Nhieim vorac montrey, 1914-1952.

⁷³⁸ *V.* chapitre 6.

⁷³⁹ *V.* chapitre 10.

⁷⁴⁰ *V.* chapitre 6.

l'administration est également mis à mal par la Résidence qui veut limiter le pouvoir politique des princes de sang. Cependant, les stratégies d'alliances et d'associations qui leur assuraient le soutien de clientèles de mandarins dans cette même administration sont pérennes.

Le clientélisme aristocratique et mandarinal est bien vivace à l'ombre de la Résidence de France, et représente la ressource majeure pour parvenir à accumuler un capital et à transmettre un héritage social. Ce clientélisme apparaît sous une forme bien plus limitée qu'au XIX^e siècle : les élites cambodgiennes n'entretiennent plus de larges groupes d'affiliés et ne proposent plus aux populations les mêmes services de protection. Mais les archives coloniales conservées entre la France et le Cambodge rendent bien compte des pratiques de népotisme des élites khmères, c'est-à-dire une forme limitée de clientélisme appliquée dans un cercle de parentalité restreint. Ces élites sont alors capables de réagir au discours moral des représentants français et de se l'approprier pour dissimuler ces pratiques et perpétuer les logiques réticulaires de leurs pratiques lignagères et clientélares.

La bureaucratisation de l'administration cambodgienne a ainsi conduit les réseaux mandarinaux à développer des stratégies de perpétuation en diversifiant leurs modes de cooptation : bien que méprisés par les élites « traditionnelles », des secrétaires-interprètes d'origines sociale et ethnique diverses, comme Thiounn (ID : 1), sont cooptés par des familles aristocratiques ou bien des ministres du roi Norodom et parviennent à des postes à responsabilité. L'opposition classique réalisée par l'historiographie des études coloniales entre « anciennes » et « nouvelles » élites est difficile à utiliser au Cambodge où la logique réticulaire permet une grande flexibilité sociale. Thiounn est un exemple souvent monopolisé par les historiens pour décrire les ruptures socio-politiques de l'époque coloniale lorsque des individus semblent « profiter » de la mise en colonisation du pays cambodgien au détriment des élites anciennes. Aucun ne mentionne que le prince puis roi Sisowath et le « père nourricier » de Thiounn, Poc (ID : 9) ont très certainement utilisé le secrétaire-interprète comme un « agent infiltré » dans les institutions de la Résidence supérieure.

Détesté par la famille Yukanthor parce qu'il représente la rupture des équilibres politiques à la fin du règne de Norodom, Thiounn est souvent assimilé au processus d'effraction du colonialisme. Sa pratique administrative, en tant que secrétaire-interprète, puis comme ministre, laisse entrevoir un véritable

bourreau de travail, aux compétences multiples, tant influencé par les usages de la métropole que ceux du mandarinat khmer. La carrière et l'œuvre de Thiounn doivent donc être comprises comme une combinaison de pratiques multiples mais toutes complémentaires. Il est un précieux informateur de la Résidence de France, qui soigne ses relations avec lui, ainsi qu'avec d'autres représentants de l'interface que représente l'administration mixte franco-khmère, Peich Ponn (ID : 12) notamment, dont les représentants français ont besoin pour assurer l'ordre colonial. Leurs pratiques sociales, lorsqu'ils sont parrainés par un grand puis eux-mêmes protecteurs de leurs subordonnés, perpétuent les traditions du mandarinat cambodgien dans les limites du népotisme familial et de la corruption tarifée. Ils accumulent tous deux un patrimoine foncier considérable grâce à des accaparements, ce qui leur permet d'assurer le rôle que leur imposent leurs titres et rangs au sein de la société cambodgienne.

Tenant de proposer une analyse sociologique des relations clientélares dans la société élitaires, les pages suivantes veulent alors s'affranchir des catégories d'usage véhiculées par la littérature coloniale pour y substituer une échelle des valeurs et un aperçu des pratiques de la société cambodgienne. La biographie de Thiounn est analysée en parallèle de l'étude du corpus prosopographique afin de donner une texture sociale à son parcours personnel. Cette biographie permet dans un mouvement inverse de considérer les limites de ce parcours par rapport aux biographies comparées de ses contemporains et de visualiser toute la gamme des interactions sociales entretenues au sein et aux marges de l'espace social élitaires.

Partie II

Les élites cambodgiennes en situation coloniale, portrait de groupe(s)⁷⁴¹.

Présentation de l'échantillon prosopographique.

L'échantillon prosopographique exploité dans ce travail est destiné à inscrire une biographie - celle de Thiounn (ID : 1) - dans son milieu familial et dans son milieu social. Cette prosopographie est donc tout d'abord formalisée à travers un, puis plusieurs arbres généalogiques, qui tentent de reconstituer la famille Thiounn puis la famille Poc-Thiounn. Cet échantillon propose ensuite un portrait du corps des secrétaires-interprètes et du corps des administrateurs cambodgiens. Le corps des interprètes est strictement distingué - au Cambodge - entre les personnels vietnamiens, qui demeurent secrétaires toute leur carrière au Cambodge ou bien rejoignent le Viêt Nam après un passage par le Cambodge, et les personnels qui peuvent se prévaloir - apparemment - d'une ethnicité cambodgienne puisqu'ils sont autorisés à entrer dans l'administration indigène cambodgienne ou mandarinat. À partir des mentions archivistiques et des témoignages, sont alors réunies les biographies des contemporains de Thiounn, ceux qui l'avaient précédé ou suivi dans ses diverses fonctions. Il s'est évidemment avéré que milieu familial et milieu social étaient liés puisque Thiounn collabore avec ses parents dans son milieu professionnel et tend à faire de ses collaborateurs des parents⁷⁴².

Les dossiers personnels des agents de l'administration du cadre des résidences ou de l'administration indigène ont été consultés et sélectionnés, de mentions en mentions, par rapport aux contacts de Thiounn. L'impossibilité d'établir une relation entre Thiounn et certains personnages fait envisager les limites de son milieu social : Thiounn n'a pas de relations de parenté directe - apparemment - avec des personnels vietnamiens, mais il multiplie les relations avec des secrétaires-interprètes issus du milieu mandarinal

⁷⁴¹ « Deuxième partie, La carrière orientaliste (portrait de groupe) », Singaravelou, Pierre, *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956), essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, pp. 93-182.

⁷⁴² V. Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, p. 10.

cambodgien. Nous avons donc cherché à décrire le mandarinat - indépendamment des relations de Thiounn - pour comprendre également les limites de ses contacts avec ce groupe.

L'échantillon prosopographique constitué autour de Thiounn n'a pas vocation à produire des données quantitatives. Les profils et dossiers des agents ont été choisis et analysés en fonction d'un certain nombre de critères, et ne représentent pas l'ensemble des dossiers disponibles aux Archives Nationales du Cambodge. Ces dossiers - ceux qui ont été conservés du moins - concernent en effet un pourcentage inconnu de la totalité des agents : ils concernent proportionnellement plus de personnels du XX^e que du XIX^e siècle, plus de secrétaires-interprètes que de mandarins indigènes ; plus de fonctionnaires des services indochinois que de personnels du Palais royal ; plus d'employés de la Résidence supérieure (notamment les chauffeurs et les personnels de garde, les plantons) que de personnels des résidences provinciales. L'échantillonnage réuni ne voulait pas masquer ces aspérités, mais devait en tenir compte et - de ce fait - insister sur une approche segmentaire - en observant l'élite des personnels - et comparative : les secrétaires-interprètes parvenus aux rangs et postes les plus prestigieux, membres du secrétariat du conseil des ministres ; les secrétaires-interprètes devenus mandarins indigènes.

La composition de cet échantillon prosopographique voulait répondre à la question suivante : Thiounn est-il un cas exceptionnel, comme Milton E. Osborne ou bien Penny Edwards ont tendance à le présenter ? Ou est-il représentatif ? Est-il bien l'unique cas d'intermédiaire issu d'un milieu modeste qui profite de la transformation du milieu élitair cambodgien en situation coloniale ? Ou bien est-il un intermédiaire parmi d'autres ? S'il est représentatif, sur quoi cette représentativité est-elle basée ? Un premier constat a déterminé nos recherches par rapport à la bibliographie : les auteurs ne différenciaient pas - jusque-là -, d'une part, la question de l'homogénéité ou de l'hétérogénéité de ce milieu des intermédiaires par rapport au milieu élitair, milieu élitair qui était également défini exclusivement comme homogène ; d'autre part la différence entre représentativité et spécificité. Milton E. Osborne décrit initialement le personnage de Thiounn ainsi :

« Le Ministre Thiounn est peut-être l'exemple le plus remarquable de l'avancement d'un
« homme nouveau », un protégé des Français dont ni le contexte familial ni le contexte

professionnel n'auraient justifié l'avancement selon les normes du Cambodge traditionnel⁷⁴³. ».

Plus loin dans son ouvrage, il revient sur la carrière de Thiounn et la qualifie alors « d'exception notable », par rapport aux carrières des autres secrétaires-interprètes :

« Une certaine importance doit être accordée à la lente pénétration d'un sang neuf dans l'administration du pays. Vers 1900, un certain nombre de Cambodgiens employés dans l'administration traditionnelle n'en auraient normalement pas gravi les échelons. Ces hommes avaient travaillé comme interprètes pour les Français ou, dans certain cas, suivi les cours de l'École coloniale à Paris. À l'exception notable de Thiounn, il ne semble pas qu'ils aient détenu de véritables positions de pouvoir à la fin du siècle. Néanmoins, certains étaient devenus gouverneurs de provinces secondaires⁷⁴⁴. ».

Osborne décrit comment ces « hommes nouveaux » sont minoritaires dans les instances dirigeantes, par rapport aux héritiers de la tradition mandarinale qui se maintiennent au sommet de la hiérarchie administrative sous mandat colonial :

« Dans certains cas exceptionnels, les Français avaient placé à des postes supérieurs des hommes qui n'étaient pas nés dans des familles traditionnellement attachées à la cour. La majeure partie des hauts fonctionnaires, néanmoins, étaient des hommes dont les familles avaient servi le roi pendant des générations⁷⁴⁵. ».

Il faudrait donc considérer les exemples d'un « sang neuf » qui aurait irrigué l'administration du protectorat. Mais, à l'exception de Thiounn, ces hommes « neufs » seraient des « exemples exceptionnels » et ne disposeraient pas de positions de pouvoir à travers lesquelles ils auraient pu

⁷⁴³ « Minister Thiounn was perhaps the outstanding example of the advancement of a "new man", a protégé of the French who was without either the family or the official background to justify his advancement in terms of traditional Cambodia. », Osborne, Milton E., *The French Presence in Cochinchina and Cambodia* (1969), Bangkok, White Lotus, 1997, p. 249. Traduction de l'auteur.

⁷⁴⁴ « Some importance must be accorded to the slow penetration of new blood into the country's administration. By 1900, a number of Cambodians held posts within the traditional civil service who had not risen through its rank in the normal way. These men had worked as interpreters for the French or, in some cases, had attempted the Ecole Coloniale in Paris. With the notable exception of Thiounn, they do not seem to have gained positions of real power by the end of the century. Nevertheless, some had become governors of less important provinces. » Osborne, Milton E., *ibid.*, p. 251. TdA.

⁷⁴⁵ « In some exceptional instances the French had helped to high office men who had not been born into families that traditionally served the court. The bulk of the senior Cambodian officials, however, were men whose families had served the king for generations. » Osborne, Milton E., *ibid.*, pp. 276-277. TdA.

influencer la pratique administrative par rapport à une « vieille garde » de mandarins rompus au service du roi. Osborne catégorise Thiounn comme un « homme neuf », mais cet « homme neuf » dispose d'une telle influence sur l'administration qu'il lui paraît « hors-norme » par rapport à l'endogamie manifeste du groupe social dominant : le mandarinat traditionnel. Osborne tend donc à penser qu'il doit y avoir d'autres exemples de telles promotions « d'hommes neufs », à un niveau inférieur de la hiérarchie, même s'il n'en apporte pas la preuve.

On peut réfléchir de la manière inverse : s'il parvient à un tel niveau de responsabilités, c'est que Thiounn n'est pas vraiment un « homme neuf ». Car d'après notre étude, les secrétaires-interprètes qui deviennent mandarins, que ce soit au XIX^e ou au XX^e siècle, ne sont effectivement pas les représentants d'un « sang neuf » : ils sont les héritiers de la société mandarinale et auraient gravi les échelons de l'administration royale comme ils gravissent ceux de l'administration indigène du protectorat après avoir été interprètes. Donc, comment considérer Thiounn comme un « exemple remarquable » s'il est une « exception notable » parmi « certains cas exceptionnels » ? Il est nécessaire de revenir sur la composition sociale de ces différents milieux professionnels : l'interprétariat, le mandarinat, et sur les relations entretenues entre les agents.

Nous tentons dans les pages suivantes d'expliquer en quoi Thiounn est représentatif de son milieu, des relations qui structurent ce milieu et de son époque. Certains éléments de son parcours sont spécifiques et rendent compte de son individualité. Mais il n'est pas exceptionnel. C'est le manque d'information sur les milieux sociaux cambodgiens et sur cette époque qui a fait qu'il a été décrit comme exceptionnel, du fait de la surreprésentation de Thiounn dans les archives. Parce qu'il ne pouvait être comparé à aucun autre, parce qu'il était le seul exemple disponible, il est devenu significatif puis par glissement sémantique, exceptionnel. Cette surreprésentation de Thiounn dans les archives n'est pas le fruit du hasard : elle témoigne de la relation spécifique de Thiounn avec les autorités françaises. Elle est conditionnée par les besoins de la Résidence supérieure et représentative du rôle de Thiounn auprès des instances gouvernementales. Mais cette surreprésentation archivistique est un indice du rôle politique de Thiounn et ne peut pas être exploitée comme la preuve d'une exception sociale, dès lors qu'on peut comparer le parcours de Thiounn à ceux d'autres personnalités qui ont, elles-aussi, œuvré dans les

instances coloniales. Du point de vue de sa postérité dans les milieux élitaires cambodgiens, le personnage de Thiounn est, de même, l'objet d'une construction narrative qui rend compte de sa représentativité plutôt que de son caractère exceptionnel, notamment en ce qu'elle insiste sur des éléments décrits comme inédits mais qui sont en réalité fort courants.

Nous questionnons donc le personnage de Thiounn à travers ce que Edoardo Grendi appelle « l'exceptionnel normal » : un individu en particulier dont les archives permettent de suivre spécifiquement le parcours par rapport à ses contemporains, en tenant compte des aberrances documentaires et sans sous-entendre qu'il existe une quelconque destinée individuelle supérieure. « L'exceptionnel normal » est donc un cas limite : son caractère exceptionnel se définit dans l'hors-norme. Il permet donc de questionner la norme, l'infraction à la norme et ainsi de recomposer l'espace social complexe dont il fait assurément partie⁷⁴⁶. Carlo Ginzburg écrit ainsi l'exceptionnelle biographie du meunier frioulan Menocchio parce que les archives le lui permettent : ce témoignage archivistique est exceptionnel, mais Ginzburg utilise la spécificité du discours de Menocchio comme représentative d'un contexte : la normalisation des identités religieuses dans l'Italie du XVI^e siècle. Le discours que tient Menocchio est exceptionnel en ce qu'il rend compte du hors-norme dans les archives inquisitoriales, mais il fait résonance à un système de pensée, qu'on ne peut qu'effleurer, mais qui a été partagé⁷⁴⁷. Partant d'un exemple inverse d'une exceptionnelle notoriété, Sanjay Subrahmanyam s'attaque au légendaire Vasco de Gama qu'il s'attache à décrire comme le produit de son milieu social et de son époque en interrogeant systématiquement les éléments de la geste lusitanienne en Asie que le Vice-Roi a fini par incarner dans les mémoires⁷⁴⁸.

Nous tentons alors de pratiquer le « regard éloigné⁷⁴⁹ » sur les archives, leurs différentes natures, leurs conditions de conservation, leurs usages. Le personnage de Thiounn est particulièrement employé par les historiens qui ont travaillé sur les archives de la Résidence supérieure du Cambodge conservées à

⁷⁴⁶ Savy, Pierre, « Les débuts de la micro-histoire : Edoardo Grendi, la micro-analyse et « l'exceptionnel normal » », *Écrire l'histoire*, 2009/3, *Le détail* 1, CNRS éditions, pp. 65-66 ; Ginzburg, Carlo, *Mythes, emblèmes, traces, morphologie et histoire* (1986), Paris, Lagrasse, Verdier, 2010, pp. 358-359.

⁷⁴⁷ Ginzburg, Carlo, *Le fromage et les vers* (1976), Paris, Flammarion, Aubier, 2014, 222 p.

⁷⁴⁸ Subrahmanyam, Sanjay, *Vasco de Gama, légende et tribulations du Vice-Roi des Indes* (1997), Paris, Alma, 2012, 487 p.

⁷⁴⁹ Lévi-Strauss, Claude, *Le regard éloigné*, Paris, Plon, 1983, 398 p.

Aix-en-Provence aux Archives Nationales de la France d’Outre-Mer : Thiounn y est effectivement cité à de nombreuses reprises. Cependant, si nous comparons ces archives avec les fonds rapatriés de Hanoï, celles du gouvernement général, le personnage de Thiounn est beaucoup moins cité. Dans les archives de la Résidence du Tonkin conservées au Viêt Nam par exemple, nous ne disposons que de quelques mentions subsidiaires⁷⁵⁰. Thiounn est donc une personnalité à échelle locale, pas au niveau indochinois. À Aix, aux AOM, et à Phnom Penh, aux Archives Nationales du Cambodge, le personnage est omniprésent dans certains fonds : le conseil des ministres, les archives du Palais qui transitent par les services français, les correspondances de la Résidence supérieure. Mais cela est dû aux conditions de conservation de ces archives. Ces documents sont ceux qui sont parvenus jusqu’à la Résidence supérieure et correspondent à ce que les services coloniaux étaient le plus intéressés à conserver - à savoir : le contrôle politique de la société khmère. D’autres personnalités sont très présentes dans ces archives politiques à Phnom Penh et apparaissent également dans les archives d’Aix : notamment les prédécesseurs de Thiounn à la tête du conseil des ministres, le prince Sathavong (ID : 44), ministre de l’intérieur (1910-1915) ou le prince Phanouvong (ID : 51), premier ministre (1918-1928). D’autres apparaissent à peine dans les deux fonds, dans leurs fonctions quotidiennes de ministres, comme Peich Ponn (ID : 12) ou Son Diep (ID : 13), alors que leur renommée dans la société khmère est avérée et que leurs contacts avec les Français du Cambodge sont tout aussi développés que ceux de Thiounn.

Dans la présente deuxième partie, nous analysons ainsi les éléments biographiques de Thiounn en les comparant à ceux de ses contemporains, notamment les personnages que nous venons de citer. Un portrait des élites cambodgiennes s’esquisse alors. Puisque la société cambodgienne ne peut être analysée en dehors des structures de la parenté, nous sommes amenés à décrire certaines formes de continuité ou de discontinuité familiales. Mais, pour des raisons de méthodes, nous distinguons en partie - et arbitrairement - l’analyse anthropologique du fait de parenté de l’analyse historique des liens de parenté. C’est dans la quatrième partie de ce travail que nous nous attachons donc particulièrement à décrire en quoi Thiounn et sa parenté sont représentatifs d’un certain nombre de problématiques du point

⁷⁵⁰ L’auteur remercie Sara Legrandjacques, doctorante en histoire, pour son aide quant aux ressources disponibles à Hanoï.

de vue du système de parenté cambodgien. Mais il nous faut d'abord considérer les traces biographiques par rapport à un fil analytique pour démontrer ensuite en quoi ces traces et ce fil s'inscrivent dans un système anthropologique. Notre construction narrative ne veut pas isoler les éléments de leur contexte anthropologique mais rendre compte de la progression de notre enquête⁷⁵¹.

⁷⁵¹ Nous nous inspirons ici d'une citation de Patrick Boucheron : « À partir du *Fromage et les Vers*, les livres de Carlo Ginzburg prennent souvent la forme de l'enquête ; ils mettent en scène l'historien dans son travail d'interprétation, ne celant rien de ses difficultés et convoquant l'une après l'autre les hypothèses susceptibles de le faire avancer dans sa lecture du document. Cette progression par sauts successifs, où ce qui est mis en intrigue est d'abord l'opération interprétative elle-même, est rendue sensible ici par quelques effets de seuil particulièrement audacieux dans lesquels il est possible de reconnaître les « traces », évoquées par Carlo Ginzburg dans son dernier avant-propos, de son intention initiale d'écrire *Le Fromage et les Vers* à la manière des *Exercices de styles* de Raymond Queneau. », Boucheron, Patrick, « Le roman d'un lecteur, préface », dans Ginzburg, Carlo, *Le fromage et les vers*, op.cit., p. XI.

Chapitre 4

Description du groupe social élitair à travers la biographie de Thiounn

Pour inscrire la biographie de ce personnage « hors-norme » qu'est Thiounn, nous avons tenté de pratiquer un « regard éloigné⁷⁵² » sur la documentation en opérant un double décentrement ou « distanciation⁷⁵³ » : rien de ce qui nous est présenté comme évident ne doit être considéré comme familier et ce qui est décrit comme exceptionnel doit être systématiquement comparé à la norme, future difficilement définissable. Nous nous interrogeons donc sur sa biographie et sur l'usage qui est fait de cette biographie. Nous ne dissipons d'ailleurs pas pour autant toutes les zones d'ombre qui entourent le personnage depuis que son exemple est employé dans la bibliographie : nous émettons des hypothèses, par exemple, sur ses origines ethnolinguistiques. Cependant, ce que l'étude de la documentation ne permettait pas de résoudre jusque-là ne peut toujours pas être décrit aujourd'hui. Ces zones d'ombre sont particulièrement significatives parce qu'elles n'ont pas données lieu à des questionnements qui auraient légitimement remis en question la légende forgée autour du personnage. Mesurer tout ce que l'on ignore de Thiounn aurait permis d'atténuer d'emblée son caractère exceptionnel⁷⁵⁴.

Car la surreprésentation de Thiounn dans les archives coloniales et sa renommée dans les milieux élitaires cambodgiens en ont fait un exemple particulièrement apprécié pour décrire les rapports de force entre la Résidence et la société cambodgienne, notamment à travers l'étude de l'affaire dite du prince Yukanthor en 1900. Le portrait de Thiounn que le prince Yukanthor et Jean Hess produisent alors a influencé les études postérieures qui n'ont pas questionné l'enjeu de la production de ce portrait dans son contexte propre. De même que la documentation archivistique, le témoignage de Yukanthor et Jean Hess laisse planer de nombreuses zones d'ombre sur le personnage, et ces zones d'ombre sont

⁷⁵² Lévi-Strauss, Claude, *Le regard éloigné*, op.cit.

⁷⁵³ Ginzburg, Carlo, *À distance, neuf essais sur le point de vue en histoire* (1998), Paris, Gallimard, 2001, 248 p.

⁷⁵⁴ « Dès lors que l'historien n'exprime pas avec suffisamment de sincérité ses doutes et ses incertitudes, dès lors surtout qu'il ne rend pas visibles les procédures qui lui permettent d'établir les faits et leurs interprétations, le discours qu'il produit déroge à son statut de vérité d'une triple manière : parce qu'il renonce à l'éthique de responsabilité, parce qu'il ne produit aucune explication convaincante et parce que ce qu'il dit, il le dit mal » Boucheron, Patrick, dans Ginzburg, Carlo, *Le fromage et les vers*, op.cit., p. XI.

significatives de ce que les deux hommes souhaitent révéler et ne pas révéler à propos de Thiounn pour étayer leur argumentaire commun. Les questions que nous allons présenter et tenter de résoudre paraîtront peut-être extrêmement restreintes au vu de l'ampleur des notations bibliographiques et archivistiques que nous mobilisons, mais ces petites questions révèlent justement comment a été réalisée la construction du personnage dans les mémoires, à partir de petits mystères bien instrumentalisés.

I. Histoire de Thiounn

Quelque-soit l'usage qui est fait de l'exemple « Thiounn » dans la bibliographie, les auteurs décrivent toujours le personnage comme hors-norme, parce qu'il est issu d'un milieu modeste mais qu'il est parvenu à un haut niveau de responsabilités politiques. Milton E. Osborne écrit, comme on l'a vu aux pages précédentes :

« Le Ministre Thiounn est peut-être l'exemple le plus remarquable de l'avancement d'un « homme nouveau », un protégé des Français dont, ni le contexte familial ni le contexte professionnel n'auraient justifié l'avancement selon les normes du Cambodge traditionnel⁷⁵⁵. ».

Penny Edwards raconte d'autre part :

« Thiounn Sambath était un enfant de la providence, sans liens familiaux apparents avec la cour. Il se décrit lui-même comme le fils d'un homme d'affaire cambodgien né à Kompong Cham. Peut-être parce que des origines si quelconques ne coïncidaient pas avec le caractère prodigue de sa carrière politique, des rumeurs ont circulé dans les années 1930, ainsi que dans les années 1960, sur le fait qu'il avait été abandonné bébé sur les marches d'une maison de maître, et qu'il était un métis, un terme utilisé pour décrire les Cambodgiens d'ascendance sino-khmère ou franco-khmère⁷⁵⁶. ».

⁷⁵⁵ « *Minister Thiounn was perhaps the outstanding example of the advancement of a "new man", a protégé of the French who was without either the family or the official background to justify his advancement in terms of traditional Cambodia.* », Osborne, Milton E., *The French Presence*, op.cit., p. 249. TdA.

⁷⁵⁶ « *Thiounn Sambath was a child of providence, with no apparent familial ties to the court. He described himself as the son of a Cambodian businessman born in Kompong Cham. Perhaps because such mundane origins shortchanged his prodigal political career, rumors circulated in the 1930s, as in the 1960s, that he had been abandoned as a baby on the doorsteps of a city mansion, and that he was a métis, a term used to describe Cambodians of Sino-Khmer or Franco-Khmer descent* », Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation of a Nation*,

Ces deux auteurs insistent donc sur la contradiction entre le milieu d'origine et les hautes fonctions échues à Thiounn durant sa carrière, contradiction apparemment révélatrice de la transformation des rapports de force dans la société élitaires cambodgienne à l'époque du protectorat : une société mandarinale endogamique est bouleversée par l'arrivée de « nouveaux venus » protégés par la puissance coloniale. Comment s'est construit ce portrait ? D'une part, à travers les déclarations de Thiounn lui-même, d'autre part, à partir des témoignages contemporains quant à ses origines.

I.a) Les origines sociales de Thiounn.

Dans sa seule fiche de notation qui nous soit parvenue, puisque son dossier personnel de carrière n'a pas (encore ?) été retrouvé, Thiounn déclare vers 1900 être le fils de :

« feu oknha piphéac norit Hui, cambodgien négociant, mandarin honoraire de la garde personnelle de Sa Majesté la reine-mère⁷⁵⁷ ».

Comme l'écrit Penny Edwards, Thiounn est donc bien le fils d'un commerçant, mais ce commerçant est manifestement le détenteur d'un titre de la cour de la reine-mère. Milton E. Osborne écrit ainsi, à partir de l'étude de cette même citation de Thiounn :

« Son père avait tenu un poste honoraire à la cour de la reine-mère mais n'avait pas été un fonctionnaire de carrière⁷⁵⁸. ».

Si on tente de comparer les archives d'Aix exploitées par Osborne et Edwards avec celles de Phnom Penh qu'ils ne mobilisent pas, la mention du titre de Hui ou Huy (ID : PP) est confirmée. En 1943, les autorités du protectorat français utilisent les dossiers personnels des agents pour réaliser des fiches biographiques concernant les hautes personnalités khmères. Le dossier qui réunit ces fiches prouve que

1860-1945, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2007, p. 67. TdA. Sur le prénom attribué à Thiounn par Edwards, v. chapitre 10. Edwards se trompe en localisant Kompong Tralach à Kompong Cham, v. pages suivantes.

⁷⁵⁷ Archives nationales de la France d'Outre-Mer, Indochine, Nouveau Fonds, Carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

⁷⁵⁸ « *His father had held an honorary post in the court of the queen mother but had not been a career official* », Osborne, Milton, E., *The French Presence*, op.cit., p. 249. TdA.

le dossier personnel de Thiounn se trouvait alors bien aux archives de la Résidence⁷⁵⁹. Voici la synthèse des mentions concernant Thiounn conservées dans ce dossier de fiches :

« Thiounn (Huy), ministre du Palais royal (du 20/05/1902 au 15/09/41), naissance : 1863, fils de oknha piphéac norit Huy et de [?] Vên ou Veng, né à Kompong Tralach (Kompong Chhnang)⁷⁶⁰. ».

Le titre de Hui ou Huy n'a pas pu être identifié formellement parmi les listes de mandarins établies depuis la fin du XIX^e siècle⁷⁶¹. Les éléments de comparaison sont l'expression du rang : *uk ñā* et ce que l'on peut trouver sous l'orthographe *bībhakkh*⁷⁶², terme que l'on trouve transcrit sous plusieurs formes : piphéak, piphéac, dans d'autres titulatures attribuées selon des fonctions variées, dont l'une n'est d'ailleurs pas identifiée⁷⁶³. La notion de « mandarin honoraire⁷⁶⁴ » correspondrait au statut spécifique de Huy à la cour de l'une des reines-mères, à savoir un entre-deux : ni tout à fait un commerçant comme les autres, ni un mandarin à part entière, soit un représentant du monde du négoce ayant des relations avec la cour de la reine-mère et honoré par elle d'un rang et d'une fonction subsidiaire. Ce titre est donc peut-être « inventé », au sens où l'entendent Eric Hobsbawm et Terence Ranger⁷⁶⁵ : il aurait été produit spécifiquement à l'occasion - pour les besoins de la reine-mère - en se référant à un corpus de termes

⁷⁵⁹ Aurait-il depuis été volé ? perdu ? non encore réinventé ?

⁷⁶⁰ Archives Nationales du Cambodge 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, établie en 1943.

⁷⁶¹ Le seul titre qui pourrait y être comparé est notamment listé parmi les *mantrī* du *saṃrāp' catvā* dans le fonds Adhémar Leclère : l'*uk ñā bībhakkh nārī*, à huit *bān'* de dignités, que Leclère transcrit comme « piphak neary », Fonds Adhémar Leclère, Ms. 694, Services du Palais 1. Service du Palais : la cour et le Palais, 1.-I. Les services royaux sont composés par « krom », p. 13 (pagination originale), p. 26 de l'inventaire en ligne ; 1.-m. *Krammm sākkti nāmīn saṃrāp' ek do trī catvā* (à supprimer ancienne organisation), p. 12 (pagination originale), p. 23 de l'inventaire en ligne. Également dans Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *Excursions et reconnaissances*, n°13, Cochinchine française, Saigon, Paris, Imprimerie du Gouvernement, Challamel, 1882, p. 200.

⁷⁶² V. Nou (ID : W), *uk ñā bībhakkh cakkhavūt cāñ vāñ mekā*, chef des travaux au Palais.

⁷⁶³ V. Proc (ID : 137), Oknha Pipéac Phoumin, mandarin du second roi ; Prom (ID : 45), Oknha Piphéac Vinichhay Thippedey, juge ; Mâm (ID : O) Oknha Piphéac Thipperéach, directeur du Trésor du Palais royal, Vann (ID : 7), sous-chef de la cavalerie royale Mon Phipheac Peachi et Kouy (ID : Q) Oknha Piphéac Sangkréam, peut-être *uk ñā bībhakkh saṅgrām*, titre non identifié.

⁷⁶⁴ *mantrī kittiyas* « mandarin d'honneur », *kitti* : « éloge, louange, haute réputation, renommée », *yas* : « pouvoir ; dignité, haut rang ; suite d'un haut dignitaire ; biens, richesses ; grande réputation, honneur, renommée, gloire, les marques extérieures de l'honneur, d'une dignité » ; *kittiyas* : « dignité qui donne une grande réputation, prestige, ce qui a rendu quelqu'un fameux, honneur », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome I, p. 54 et tome II, p. 59, 159.

⁷⁶⁵ Hobsbawm, Eric, Terence Ranger, *L'invention de la tradition* (1983), Paris, Amsterdam, Les Belles Lettres, 2012, 381 p.

« traditionnellement » convenus comme propres aux titulatures⁷⁶⁶ pour sacraliser une relation personnelle inédite qui est ainsi normalisée⁷⁶⁷.

De quel *saṃrāp' catvā* s'agit-il ? la cour de Ros, reine-mère du roi Ang Duong (r.1840-1860), ou bien celle de Pen, reine-mère du roi Norodom (r.1860-1904) ? Elles résident toutes deux à Uṭuṅ (Oudong) - même après la fondation de la capitale Phnom Penh en 1865. Ros décèderait vers 1869⁷⁶⁸, et Pen en 1895⁷⁶⁹. Thiounn est né entre 1863 et 1869 selon les documents⁷⁷⁰, à Kamṃaṇ' Traḷāc (Kompong Tralach). Il s'agit d'une commune au Nord de Lanṃaek (Longvek) et Oudong, à Kamṃaṇ' Chnāṃṇi (Kompong Chnnang) : quelle que soit la reine-mère dont il s'agit, la relation territoriale entre le père de Thiounn et la cour de la reine-mère est donc possible.

Nous pouvons comparer le profil de Huy au parcours, cent ans plus tard, d'un autre commerçant devenu « mandarin honoraire ». Il s'agit de Tayyebhay Hiptula Machhwa (ID : 100) qui reçoit du roi Monivong (r.1927-1941), en 1927, le titre de *luoṇ prasoeṭṇ saṃmpati*⁷⁷¹. Employé vers 1912, puis propriétaire du magasin « Au Petit Paris » vers 1914 à Phnom Penh⁷⁷², Tayyebhay est le fils du Mullah Shaik Alibhay Hiptula Machhwa, employé gujarati venu de Surat travailler à Phnom Penh pour la firme Maskati de

⁷⁶⁶ V. Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong, réformes des institutions et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2009, p. 237 ; et chapitres 1 et 10.

⁷⁶⁷ « Tout ce que contenaient les titres et les charges qui y étaient associées, hormis le fait qu'ils fussent directement octroyés par le roi, pouvait être sujet à modification », Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, Paris, Les Indes Savantes, 2011 p. 102.

⁷⁶⁸ Khing Hoc Dy « Santhor Mok, poète et chroniqueur du XX^e siècle », *Seksa Khmer*, n°3/4, décembre 1981, p.140.

⁷⁶⁹ V. chapitre 2. La vraie question est de savoir quand Pen devient officiellement reine-mère : est-ce à la mort du roi Ang Duong - Ros ne conservant pas ce titre ? Ou bien Pen « succède-t-elle » à Ros en 1869 ?

⁷⁷⁰ Dans ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chaufféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942, Thiounn se donne soixante-douze ans en 1941, soit une naissance vers 1868/1869 selon le comput khmer ou français ; dans AOM Indochine Nouveau Fonds Carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901, il déclare avoir trente-six ans, soit 1863 ou 1864 et dans ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, établie en 1943, on le déclare né en 1863.

⁷⁷¹ ANC 36512, Octroi de titres honorifiques fait par Sa Majesté en faveur des commerçants asiatiques de Phnom Penh, 1927.

⁷⁷² « Au Petit Paris », union sino-cambodgienne, T.H. Machhwa & Cie, import-export, 53 à 61 rue Ohier, Coin Armand Rousseau, maison fondée en 1912, ANC 23188, Validité des passeports pour Siam (*sic*). Demande de M. Macchwa, propriétaire du grand magasin « Au petit Paris », 1932 ; ANC 32897, Nouveaux délais sollicité (*sic*) par le magasin « Au Petit Paris » pour fourniture d'uniformes à la garde indigène, 1927.

Bombay⁷⁷³, et de la Cambodgienne Dong, commerçante en pierres précieuses, décrite comme ayant des relations avec le roi Monivong. Tayyebhay est l'époux de néac monéang Pouk Proeung, fille de Sou Pouk (ID : XX), okhna reachea vinichhay, *cauhvāy* - gouverneur - de Braek Rssī (Prek Russei), à Tā Khmau (Takhmau) (Kaṇṭāl - Kandal)⁷⁷⁴. Ce commerçant métis est donc plus que bien inséré dans le milieu élitare cambodgien : le titre qui lui est donné rend d'une certaine manière compte de l'honorabilité dont peuvent se prévaloir sa mère et surtout son épouse, qui porte justement un titre féminin, *anak mnāñ*, en tant qu'ancienne danseuse du roi⁷⁷⁵. En 1940, Tayyebhay marie sa fille, Nématoulla, à un jeune Cambodgien dont la famille est originaire du delta du Mékong, Son Sann (ID : 92). Né à Phnom Penh où son père Son Sach (ID : 91), secrétaire-interprète devenu mandarin, est protégé par la famille Sisowath, Son Sann a fait des études à la Haute École Commerciale en France avant de devenir fonctionnaire provincial en 1935. Il abandonne le mandarinat en 1939, entre dans le commerce de son beau-père et s'illustre en politique en tant que militant indépendantiste. Il devient le ministre des finances du roi Norodom Sihanouk dès 1947, fondateur de la Banque nationale en 1955⁷⁷⁶.

Lorsque Tayyebhay reçoit son titre honorifique, en 1927, Son Diep (ID : 13) lui-aussi un Khmer du delta, retraité de son poste de ministre de la justice, *yomarāj*, depuis 1926, reçoit le « titre honorifique » de *samtec braḥ bodhi visāl rāj* « saint éveil immense du roi/royal/du royaume »⁷⁷⁷, le rang de *samtec* assimilant son porteur à une altesse⁷⁷⁸. Les titres honorifiques décernés aux agents retraités, comme Son Diep (ID : 13), Thiounn (ID : 1), Boun Chan Kon Ton (ID : 73), ou Nhiek Tioulong (ID : 77), confèrent

⁷⁷³ Abdoul-Carime, Nasir, « Note introductive » à la réimpression par l'AEFEK de Vidy, G., « La communauté indienne en Indochine », *Sud-Est*, n°6, 1949, pp. 1-8, p. 4. *V. Id.*, « Les communautés indiennes en Indochine française, *Sikṣācakr*, n°7, 2005, pp. 19-26.

⁷⁷⁴ Son Sann, *The Memoirs of Son Sann*, [s.l.], Cambodia Daily Press, [c.2011], p. 23, 28.

⁷⁷⁵ Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soka Phay, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, p. 72. *mnāñ* « titre d'une concubine royale » ; *anak mnāñ* « madame (pour une concubine royale qui n'est pas reconnue officiellement) », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français, op.cit.*, tome II, p. 143.

⁷⁷⁶ Abdoul Carime, Nasir, « Hommes et destins », fiche « Son Sann », AEFK ; Son Sann, *The Memoirs, op.cit.*, p. 6, pp. 22-23, p. 28, 32, 33, 43, 54, 108, 127.

⁷⁷⁷ ANC 25097, Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927.

⁷⁷⁸ Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français, op.cit.*, tome II, p. 557.

à leurs détenteurs un degré d'honorabilité, le droit de conserver les attributs du mandarinat jusqu'à leur décès et d'accéder au Palais⁷⁷⁹.

En 1927, d'autres personnalités - Vietnamiennes et Chinoises - du négoce de Phnom Penh sont honorées par le Palais en même temps que Tayyebhay :

« Cette nomination permet aux intéressés de participer aux fêtes de l'anniversaire du Roi et autres cérémonies célébrées au Palais royal⁷⁸⁰ ».

Aucune fonction n'est apparemment attachée au titre de Tayyebhay, *luon prasoetn sammpati*, mais ce titre lui permettrait par exemple de participer aux cérémonies funéraires du défunt roi Sisowath en 1928. Monivong accorde alors un titre à une personnalité qui n'est pas directement issu du milieu mandarinale mais qui est le fils d'une femme qui a des relations au Palais, le gendre d'un mandarin et l'époux d'une ancienne danseuse du Palais. Reconnaissance de la bonne *fama* de Tayyebhay⁷⁸¹, ce titre représente l'inclusion du monde du négoce au sein des instances du pouvoir et ritualise les éventuelles relations commerciales que Tayyebhay entretient avec le roi et/ou la famille royale en général. Son Sann (ID : 92) qualifie son beau-père Tayyebhay d'oknha dans ses mémoires, ce qui peut signifier que Tayyebhay est passé du rang de *luon* à celui plus prestigieux d'*uk nã* après 1927⁷⁸² : il fait en effet une carrière politique à partir de 1947⁷⁸³.

⁷⁷⁹ Abdoul-Carime, Nasir, « Hommes et destins », « Nhiek Tiouloung », AEFK ; ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chauféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942 ; « *Pravatti nai samtec* (Juon) » - « Histoire de samtec Thiounn », *Nagara Vatta*, 27 septembre 1941 p. 2 ; ANC 19724, Dossier personnel de Koun Thonn, oudam montrey, 1916-1939.

⁷⁸⁰ ANC 36512, Octroi de titres honorifiques fait par Sa Majesté en faveur des commerçants asiatiques de Phnom Penh, 1927.

⁷⁸¹ « Les deux premiers [Machhwa est le n°2], sont des commerçants jouissants d'une bonne réputation et pratiquant la religion bouddhique. » ANC 36512, Octroi de titres honorifiques fait par Sa Majesté en faveur des commerçants asiatiques de Phnom Penh, 1927.

⁷⁸² Ou bien Son Sann confère-t-il ainsi plus de prestige au père de son épouse ? Son Sann, *The Memoirs*, *op.cit.*, p. 23, p. 108, p. 127.

⁷⁸³ Service Historique de la Défense, Service de Documentation et de Contre-Espionnage, GR10R 50, Partis politiques, avril 1946-décembre 1955. L'institutionnalisation des relations entre le monde économique et l'autorité politique représentée par les titulatures honorifiques n'est donc pas propre au contexte actuel, comme l'affirment Michiel Verver et Heidi Dhales dans « The Institutionalisation of Oknha : Cambodian Entrepreneurship at the Interface between Business and Politics », *Journal of Contemporary Asia*, 2015/1, n°45, pp. 48-70. On peut plutôt dire que les titulatures honorifiques sont de nouveau l'objet d'une compétition et d'une surenchère entre les membres de l'élite économique pour s'attirer la protection des autorités publiques : rétablie depuis 1994, l'attribution du titre honorifique d'*uk nã* n'est cependant plus une initiative du Palais mais du bureau du premier ministre. Elle est officiellement payante : depuis 2017 l'impétrant ne doit plus dépenser cent mille mais pas moins de cinq cent mille dollars en « bonnes œuvres » pour l'obtenir, Meta, Kong, « Twelve people to be given honorary

Huy (ID : PP) est quant à lui décrit par sa famille comme un pêcheur de Kompong Tralach. Thiounn Mumm, son arrière-petit-fils, petit-fils de Thiounn, le décrit comme un homme du fleuve : « Mon grand-père disait qu'il [Huy] savait nager et réparer les pièges à poisson sous l'eau⁷⁸⁴. » Comme Tayyebhay, employé devenu patron, Huy semble être passé de pêcheur à patron pêcheur⁷⁸⁵, c'est-à-dire responsable d'une zone de pêche mise à ferme. D'après Nola Cooke, c'est en effet vers 1878 que les pêcheries les plus productives du Cambodge sont affermées par le roi Norodom à des entrepreneurs, principalement chinois et vietnamiens. Cette ferme représente une ressource de trente-deux mille piastres pour le trésor royal en 1880, quarante-et-un mille en 1881⁷⁸⁶. La province de Longvek se trouvant relever du *saṃrāp'ek*, il est possible que Huy ait été un fermier du roi. Ainsi, heureux en affaires, il opère la jonction entre la cour de la reine-mère à Oudong, où il a été titré, et la nouvelle capitale du roi Norodom, Phnom Penh, où il s'installe dans les années 1880 comme négociant et où il entretient des relations avec le Palais selon son arrière-petit-fils Thiounn Mumm⁷⁸⁷.

I.b) La question de l'ethnicité de Thiounn.

À la suite de sa fiche de notation individuelle, Thiounn rédige en 1900 une courte biographie qui récapitule ses différentes affectations jusqu'au moment de l'éclatement de l'affaire Yukanthor. Dans cette biographie, Thiounn se défend des accusations de corruption portées contre lui. Yukanthor l'accuse d'avoir acquis une fortune immobilière grâce aux pots de vin qu'il percevait. Thiounn écrit :

« Je possède, il est vrai, un terrain dans la ville de Phnom Penh, mais il m'a été donné par le Protectorat (Cession de gré à gré du 29 juillet 1897) en échange d'un immeuble que je tenais de feu mon père cambodgien qui était commerçant. Sur ce terrain, j'ai fait bâtir il y a deux ans dix compartiments de rapport (j'en occupe moi-même deux) avec l'argent de

title of oknha », *The Phnom Penh Post*, 22/03/2018. Les archives ne font pas mention de dons en 1927, mais rien n'empêche de penser que des « bonnes œuvres », comme la construction d'un *vatt* de nos jours, pouvaient jouer en faveur des candidats, ainsi que des « offrandes » aux membres de l'administration du Palais.

⁷⁸⁴ Courriel de M. Thiounn Mumm, 01/08/2014.

⁷⁸⁵ Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) de Thiounn », 1 p.

⁷⁸⁶ Cooke, Nola, « King Norodom's Revenue Farming System in Later Nineteenth century Cambodia and his Chinese Revenue Farmers (1860-1891) », *Chinese Southern Diaspora Studies*, Vol. 1, 2007, pp. 30-55.

⁷⁸⁷ Courriel de M. Thiounn Mumm, 01/08/2014.

ma mère qui vit encore et mes petites économies depuis dix-sept ans que je suis au service de l'administration⁷⁸⁸. ».

Huy (ID : PP) est donc décédé avant 1897, son épouse Vên ou Veng, après 1900. Huy était propriétaire d'un immeuble, c'est-à-dire un compartiment associant logement et boutique, dans le quartier commerçant de Phnom Penh⁷⁸⁹. Dans le cadre de l'urbanisation de la capitale, Thiounn a échangé cet immeuble, dont l'emplacement devait intéresser l'administration, contre un autre terrain qu'il a loti et où il réside, sans doute avec sa mère qui dispose de biens et contribue apparemment au projet immobilier de son fils, vers 1900. On ignore tout de cette Vên ou Veng. Appartenait-elle, comme l'épouse de Tayyebhay, néac monéang Pouk Proeung, à une famille mandarinale⁷⁹⁰ ? Il semble qu'elle a des biens ou des revenus propres, vers 1900, puisque Thiounn distingue sa propriété - issue de l'héritage paternel - de « l'argent » de sa mère. Peut-être faisait-elle plus modestement partie des familles du petit mandarinat voire du service de la cour de la reine-mère. Mais c'est à travers elle qu'il faut comprendre comment et pourquoi, comme Tayyebhay, Huy obtint son titre à la cour de la reine-mère, le *saṃrāp' catvā*.

Comme Tayyebhay, Huy est détenteur d'une identité métisse. Cependant, cette identité est dans les deux cas l'objet d'un certain flou. Dans le cas de Tayyebhay, sa qualification de *kliṅ* « Indien⁷⁹¹ », dans les archives coloniales, renvoie à l'origine gujarati de son père. Mais les documents réunis dans un même dossier sont contradictoires : est-il musulman ou bien bouddhiste ? En tant qu'ethnonyme, le terme *kliṅ* et ses composés évoquent une identité musulmane pour les Cambodgiens, mais qu'en est-il dans le

⁷⁸⁸ AOM Indochine Nouveau Fonds Carton 48 dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900.

⁷⁸⁹ Compartiment : « maisons en briques à un étage (...) construit[te]s dans des parcelles tout en longueur, aux façades étroites, la pièce donnant sur la rue est régulièrement occupée par un commerce », Piedet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh, la fixation d'une capitale fluviale par la construction d'un système hydraulique, 1865-2005 », thèse de doctorat en géographie, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2009, p. 101. V. chapitre 8.

⁷⁹⁰ Il semble qu'un appellatif précède le prénom de Vên ou Veng, mais il est illisible, peut-être est-ce *anak* « néac » ou *nān* « néang », termes qui peuvent se traduire par « dame » et évoquent son appartenance à la bonne société, si ce n'est pas *mnān* « monéang », qui s'apparente à un titre féminin, comme le porte *anak mnān* « néac monéang » Pouk Proeung, danseuse titrée du Palais, ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943.

⁷⁹¹ Orthographe originale : *kliṅ* ou *gliṅ*, dans ANC 36512, Octroi de titres honorifiques fait par Sa Majesté en faveur des commerçants asiatiques de Phnom Penh, 1927. Orthographe corrigée *kliṅ* pour *kalinga*, « nom d'une contrée et d'un peuple de l'Inde sur la côte du Coromandel, Indien, habitant de l'Inde, par exemple les Pondichériens. *Sruk kliṅ* l'Inde. », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français, op.cit.*, tome I, p. 130.

vocabulaire mixte de l'administration indigène franco-khmère⁷⁹² ? Dans le cas de Huy, Thiounn insiste par deux fois sur son identité cambodgienne à côté de la mention de sa profession de commerçant⁷⁹³, parce que la mention de cette activité sous-entend immédiatement une identité étrangère dans la société cambodgienne d'alors. L'insistance de Thiounn tendrait à remettre effectivement en question la « khmérité » de Huy. Pour son arrière-petit-fils Thiounn Charles, Huy est réputé vietnamien, originaire de Hà Tiên⁷⁹⁴. C'est également ce qu'écrit Milton E. Osborne à partir de ce que lui en disent ses interlocuteurs khmers dans les années 1960 :

« Thiounn était d'ascendance métisse, probablement le fils d'une alliance khméro-vietnamienne⁷⁹⁵ ».

Note afférente : « La tradition retient que Thiounn était, pour une grande part, d'origine vietnamienne⁷⁹⁶ ».

Mais le révérend père Gazignol, vicaire général du Cambodge, interviewé en 1900 par Jean Hess, donne à Huy une identité chinoise :

« J'ai connu ce Tiounne quand il était encore presque enfant. Il débutait comme interprète. C'est le fils d'un Chinois et d'une Cambodgienne. Il est très intelligent et n'a aucun scrupule⁷⁹⁷. ».

Cette interview, citée par Jean Hess dans le cadre de l'affaire Yukanthor, sert l'argumentaire du prince contre Thiounn : selon la description de Gazignol, Thiounn hérite de son père le caractère industriel et ambitieux dont les discours khmers et coloniaux parent les fils du ciel⁷⁹⁸ et qui « justifie » qu'il soit

⁷⁹² « Les deux premiers [Machhwa est le n°2], sont des commerçants jouissants d'une bonne réputation et pratiquant la religion bouddhique. » ANC 36512, Octroi de titres honorifiques fait par Sa Majesté en faveur des commerçants asiatiques de Phnom Penh, 1927. V. Pou, Saveros, « Emprunt lexicaux khmer-moyens au monde indo-persan », *Journal Asiatique*, tome 296, 2008, pp. 141-156. V. Abdoul-Carime, Nasir, « Note introductive » à Vidy, G., « La communauté indienne », *art.cit.*, p. 3.

⁷⁹³ AOM Indochine Nouveau Fonds, Carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

⁷⁹⁴ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015.

⁷⁹⁵ « *Thiounn was of mixed ancestry, probably the son of a Vietnamese-Cambodian alliance.* », Osborne, Milton, E., *The French Presence*, *op.cit.*, p. 249. TdA.

⁷⁹⁶ « *Tradition holds that Thiounn was of largely Vietnamese descent* », Osborne, Milton, E., *ibid.*, p. 347. TdA.

⁷⁹⁷ Témoignage du révérend père Gazignol, vicaire général du Cambodge, Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor, les dessous d'un protectorat*, Paris, Félix Juven éditeur, [s.d.], citation p. 227, reprise p. 282.

⁷⁹⁸ Même si les différentes ethnies chinoises ont chacune eu leurs propres stratégies d'intégration au Cambodge, Jacques Népote décrit ainsi la morale individuelle des Sino-Khmers (*kūn cau cîn*) en ce qu'elle se distingue du modèle cambodgien de la redistribution : « Le sens du monde est la course à la réussite sociale, au pouvoir jouissif de la richesse et de l'accumulation. Il faut montrer son rang, sa puissance financière, et pour cela tout est bon, même au prix de l'accélération des tensions sociales. » dans « Les nouveaux sino-khmers acculturés, un milieu social perturbateur ? », *Péninsule* n°30, 1995/1, p. 153.

corruptible. L'identité chinoise d'un autre secrétaire interprète, Kim An (ID : 31), est de même instrumentalisée dans le discours de ses supérieurs français en 1912, alors que Kim An est accusé de corruption. Ces accusations peuvent être considérées comme fondées « car » Kim An est « Chinois ». Le père de Kim An, Pin (ID : H), est qualifié, tout comme Huy (ID : PP), à la fois de commerçant et d'un titre mandarinal : okhna essara, dans sa province de résidence, Bodhisāt' (Pursat). Ce titre - dont la signification n'est alors pas précisée - pourrait être celui des représentants provinciaux du mandarin du Palais « okhna essara montrey, receveur des frais de justice et de la part du roi dans les amendes »⁷⁹⁹. Lorsqu'ils citent nommément Thiounn - ailleurs que dans l'interview du père Gazignol -, Yukanthor et Hess le qualifient de « métis », sans aucune précision⁸⁰⁰. Le texte de Jean Hess comporte pourtant une phrase énigmatique au début de son réquisitoire contre la colonisation française : « Je suis persuadé que M. Doumer brisera également les mêmes projets actuels du jeune interprète siamois qui est aujourd'hui le personnage le plus important de Phnom Penh⁸⁰¹. » De qui veut donc parler Hess si ce n'est de Thiounn ? Yukanthor s'emploie alors essentiellement à faire révoquer Thiounn, le ministre Um (ID : 8), et son fils Vann (ID : 7), Thiounn et Um dont Gazignol déclare qu'ils disposent ensemble du « pouvoir absolu⁸⁰² » ? Car Thiounn parle effectivement siamois⁸⁰³. Nous avons vu que le ministre Poc (ID : 9) serait son « père nourricier⁸⁰⁴ » : Thiounn marie effectivement ses enfants avec les descendants de ce ministre, né à Pāt'ṭampañ (Battambang), territoire khmer sous suzeraineté siamoise jusqu'en 1907⁸⁰⁵. Ces relations laissent envisager le caractère bien plus complexe de la qualification des origines sociales et ethniques de Thiounn. Si Yukanthor ne donne pas de précision sur l'identité ethnique de Thiounn, c'est peut-être qu'il ne peut en parler explicitement sans remettre en question son argumentaire. S'il

⁷⁹⁹ *jamnuoñ* « commerçant », okhna essara, pour *uk ñā issarah*, « suprême, supérieur », terme utilisé dans de nombreuses titulatures, v. Yos (ID : 109), ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927 ; Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *art.cit.*, p. 181 ; Gustave Janneau écrit en 1870 : « Les agents délégués par les divers mandarins portent un titre qui est quelquefois celui de leur patron (pour les délégués du essereachk par exemple) mais avec plusieurs correctifs », Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne* (1870), Saïgon, Collège des Stagiaires, 1874, p. 38.

⁸⁰⁰ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, *op.cit.*, p. 81.

⁸⁰¹ Hess, Jean, *ibid.*, p. 7.

⁸⁰² Témoignage du révérend père Gazignol, vicaire général du Cambodge, dans Hess, Jean, *ibid.*, p. 227.

⁸⁰³ République française, *Bulletin officiel de l'Indochine française, Première partie, Cochinchine et Cambodge*, année 1900, n°8, p. 1137.

⁸⁰⁴ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, *op.cit.*, p. 233.

⁸⁰⁵ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907. V. chapitres 2 et 7.

parle siamois ou qu'il est lui-même d'origine siamoise, c'est que Thiounn dispose d'un patrimoine social qui exclut en partie qu'on puisse l'appeler simplement « boy » - domestique - des Français, comme le fait le prince⁸⁰⁶, puisqu'il s'agit du patrimoine culturel de la cour elle-même.

Le Siam est alors considéré comme une menace politique pour le protectorat et Yukanthor pourrait sous-entendre que Thiounn est un « traître » siamois, à la solde de Bangkok, mais il n'en fait rien. Le comportement de Thiounn tel que Yukanthor le décrit : corrompu, prévaricateur, correspond mieux au comportement supposé de ce que les pouvoirs français et la société khmère assimilent à l'identité sino-khmère. Thiounn est d'abord décrit comme métis, puis comme sino-khmer, parce que Yukanthor reprend, pour justifier ses accusations, un *topos* ethnique.

Nous pouvons de nouveau comparer Thiounn (ID : 1) à Kim An (ID : 31) : réputé Chinois, celui-ci est de même siamophone, il est né à Pursat⁸⁰⁷, et est décrit comme ayant « des liens avec la province de Battambang⁸⁰⁸ ». Kim An (ID : 31) épouse par ailleurs deux femmes - dont une princesse - ayant des relations avec cette province khmère sous suzeraineté siamoise (1795-1907 ; 1941-1945). Son fils, Kim An Doré, habite Battambang vers 1939 avant de participer au mouvement indépendantiste Khmer Issarak depuis Bangkok⁸⁰⁹. Durant sa carrière d'interprète, de 1894 à 1913, puis de gouverneur, jusqu'en 1926, l'identité « siamoise » de Kim An n'est jamais évoquée par ses supérieurs français, à la différence de son identité « chinoise » qui remet parfois en cause sa probité. Lorsque ce problème identitaire est évoqué, les supérieurs de Kim An font référence au cas d'un autre secrétaire-interprète, Ea Khau (ID : 124), lui-aussi un « Chinois » devenu gouverneur de province. Comme dans les archives concernant Thiounn, le dossier d'Ea Khau ne comporte cependant aucun document qui mentionne cette identité chinoise : ses supérieurs font donc référence à un savoir oral et à des rumeurs. Le père d'Ea Khau n'est pas qualifié autrement qu'à travers un prénom, Suang Chhoi ou [Jhay], et non une fonction. Mais Ea Khau fait mention de son *ūbuk ciñchīm*, son « père nourricier », patron ou père adoptif : Nguon (ID :

⁸⁰⁶ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, op.cit., p. 76.

⁸⁰⁷ ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927.

⁸⁰⁸ Népote, Jacques, Sisowath, Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge 1994, p. 130.

⁸⁰⁹ V. chapitre 8 ; Corfield, Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, pp. 51-52 ; SHD, SDCE, GR 10 R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945- janvier 1952.

33), juge puis président de tribunal. Comme Kim An épouse une princesse, Ea Khau épouse une « héritière », néang Suon, fille de Mau (ID : Y), lui-même juge, puis président de tribunal⁸¹⁰.

D'après Jacques Népote, l'identité chinoise est la « principale zone d'hétérogénéité de l'ethnie khmère » mais paradoxalement, elle « se trouve particulièrement en harmonie avec le destin de la société cambodgienne⁸¹¹. ». C'est notamment dans le rappel de l'identité « chinoise » d'un individu que l'on doit trouver la preuve de la réussite de son intégration à la société cambodgienne où il incarne l'élément étranger idéal, le gendre idéal :

« Ainsi, quand l'élément indigène est défini comme féminin et détenteur des activités liées au terroir et singulièrement de la relation à la terre, l'élément étranger est défini comme masculin, responsable du Sacré, de l'au-delà et des activités techniques, aussi le Chinois, venu sur sa jonque, pratiquant le grand commerce, maître de techniques nouvelles, coupé de ses liens familiaux et adepte d'un bouddhisme plus magique que le bouddhisme khmer, entre comme partenaire idéal du modèle cambodgien⁸¹². ».

À travers des exemples assez divers et chronologiquement distants tels que ceux du Chinois Pin (ID : H) et du métis khméro-gujarati Tayyebhay (ID : 100)⁸¹³, le statut de Huy (ID : PP) dans la société cambodgienne semble assez représentatif des relations entretenues entre les milieux allogènes et les milieux élitaires cambodgiens. Tous incarnent les réseaux commerciaux actifs en Asie du Sud-Est auxquels les familles mandarinales marient autant leurs héritiers - pour inscrire leur patrimoine social dans les dynamiques d'échanges contemporaines - qu'elles ne transmettent à leurs descendants la culture palatiale qui leur permet d'entrer dans l'administration royale. Dans le cas de Pin (ID : H) et peut-être de Huy (ID : PP), comme dans le cas de Poc (ID : 9)⁸¹⁴, le terme de « Chinois » pourrait renvoyer aux réseaux teochew qui pénètrent au Cambodge à partir du XVIII^e siècle depuis Bangkok, via Battambang

⁸¹⁰ ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927 ; ANC 20417, Dossier personnel de Sam Ok Ea Khau kromokar de Khsach Kandal, Kompong Siem, balat srok de Kompong Cham 1918-1925 ; ANC 22973, Affaire de Ea Khau gouverneur de Sisophon au sujet de brutalité, 1913 ; ANC 20317, Dossier personnel de M. Ea Khau, gouverneur de Choeung Prey, Thbong Khmum, Kompong Siem, 1900-1920.

⁸¹¹ Népote, Jacques, « Les nouveaux sino-khmers acculturés », *art.cit.*, p. 141.

⁸¹² Népote, Jacques, *ibid.*

⁸¹³ Le profil professionnel d'Huy (ID : PP) peut également être comparé à ceux de Paul Yang (ID : D) et Am de Lopez (ID : 103), en tenant compte de leur marginalité sociale puisqu'ils ne sont pas mariés à des Khmères, v. pages suivantes.

⁸¹⁴ Le frère de Poc, Sao (ID : C) est lui-même qualifié de « Chinois » : les deux frères sont donc peut-être eux-mêmes sino-khmers, v. chapitre 2.

et Pursat⁸¹⁵. Milton Osborne mentionne ainsi les relations entre les cours d'Ang Duong et de Norodom avec des Chinois de la cour du Siam⁸¹⁶. Les familles aristocratiques privilégieraient les mariages avec ces « Chinois » teochew car ils sont justement en relation avec la cour du Siam. Ea Khau (ID : 124), né dans l'Est du Cambodge, serait alors quant à lui le représentant des réseaux cantonnais qui s'installent au Cambodge depuis Saïgon au XIX^e siècle⁸¹⁷. Ces réseaux chinois, teochew et cantonnais, sont les principaux partenaires économiques du roi Norodom⁸¹⁸.

Huy - Chinois *teochew* originaire du Siam (?) et/ou des territoires vietnamiens -, homme du fleuve, officie sur l'axe commercial du Tonlé dans la région de Kompong Tralach. Il épouse une Cambodgienne, Vên ou Veng, membre de la cour de la reine-mère, à quelque échelon hiérarchique que ce soit, et donc d'origine siamoise ou de culture siamoise, puisque détentrice ou témoin de la culture palatiale khmère. Huy entre ainsi en contact avec le *saṃrāp' catvā* dont il reçoit un titre honorifique. De patron pêcheur, il devient commerçant et s'installe à Phnom Penh où il officie entre le monde du négoce et le Palais, ainsi qu'un Sino-Khmer, Sino-Vietnamien ou Khméro-Vietnamien pourrait le faire grâce aux contacts de son épouse khmère. Son fils, Thiounn, est formé dans un *vatt* de Kompong Tralach, région capitale où se partage cette culture palatiale à laquelle Thiounn a également accès par sa mère. Il rejoint ensuite une école franco-khmère à Phnom Penh et devient interprète. Thiounn dispose dès lors d'au moins trois langues⁸¹⁹ et de trois à quatre cultures qui lui permettent d'être d'emblée un intermédiaire potentiellement efficace entre le Palais et la Résidence supérieure⁸²⁰. À une date inconnue, avant 1899, le ministre originaire de Battambang Poc (ID : 9) « adopte » ce sino-khmer et l'intègre ainsi dans sa maisonnée en tant que protégé.

⁸¹⁵ Commentaire de Grégory Mikaelian, 17/08/2018.

⁸¹⁶ Osborne, Milton, E., *The French Presence, op.cit.*, p. 191.

⁸¹⁷ Commentaire de Grégory Mikaelian, 17/08/2018 ; Willmot, W.E., « The Chinese in Cambodia, History and sociology of the Chinese in Cambodia prior to the French Protectorat », *Journal of South-East Asian Studies*, Vol. 7, n°1, 1966, pp. 28-29.

⁸¹⁸ Cooke, Nola, « King Norodom's Revenue Farming System », *art.cit.*, pp. 30-55.

⁸¹⁹ V. chapitre 3. Les archives permettent d'attester que Thiounn parle et écrit le khmer, le siamois et le français, et il déclare mal connaître le vietnamien. Aucune notation ne se rapporte aux dialectes chinois. Son petit-fils Thiounn Mumm déclare que Thiounn parle le khmer, le français, le chinois, le vietnamien, le siamois et le lao, Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm* [Le vénérable docteur Thiounn Mumm], Phnom Penh, Éditions Angkor, 2019, p. 13.

⁸²⁰ V. le cas de Ung Hy (ID : 96) au chapitre 3.

Thiounn naît et évolue donc dans des milieux qui ne peuvent pas être considérés comme « modestes ». En relation avec deux cours, princière et royale, son père est titré, propriétaire foncier, il n'est pas n'importe quel commerçant « étranger », et sa mère, Vên, pas n'importe quelle Cambodgienne. Thiounn lui-même est une sorte d'interface, puisque le mariage de ses parents met en relation différents univers : il est d'une certaine manière né intermédiaire et le rappel de son identité métisse est une preuve de son intégration à la société cambodgienne par deux biais des plus classiques, voire des plus recherchés par la société mandarinale : le mariage d'un « Chinois » et d'une Cambodgienne et l'adoption par un puissant dignitaire.

II. Quelles élites ? La société mandarinale et ses héritiers à la période coloniale.

Si Thiounn ne vient pas d'un milieu modeste, son image « d'homme nouveau » est donc à nuancer du point de vue social. Le parcours de son père Huy (ID : PP) est comparable à celui du père d'un autre secrétaire-interprète, Pin (ID : H), dont le fils Kim An (ID : 31), est intégré à la société élitaine par son mariage. Qu'est-ce que cette société élitaine ? Comment des « étrangers » comme Thiounn ou Kim An peuvent-ils s'y intégrer ? Suivons les pas de Milton E. Osborne sur les traces des secrétaires-interprètes parvenus à entrer dans l'administration indigène du protectorat vers 1880-1900 aux côtés de Thiounn : sont-ils des « hommes neufs » ? Comment considérer les caractéristiques sociales de milieux aussi mal connus que, d'une part, les secrétaires-interprètes, d'autre part, le mandarinat, et éventuellement les relations entre ces groupes ?

II.a) Oû Cahom (ID : 18), un « héritier ».

« Une certaine importance doit être accordée à la lente pénétration d'un sang neuf dans l'administration du pays. Vers 1900, un certain nombre de Cambodgiens employés dans l'administration traditionnelle n'en auraient normalement pas gravi les échelons. Ces hommes avaient travaillé comme interprètes pour les Français ou, dans certain cas, suivi les cours de l'École coloniale à Paris. À l'exception notable de Thiounn, il ne semble pas

qu'ils aient détenu de véritables positions de pouvoir à la fin du siècle. Néanmoins, certains étaient devenus gouverneurs de provinces secondaires⁸²¹. ».

Note afférente : « Ces observations sont basées sur les consultations des dossiers personnels des officiels cambodgiens conservés aux Archives cambodgiennes. Pour un exemple d'un ancien pupille de l'École coloniale devenu gouverneur, voir le dossier d'Ou, Archives Cambodgiennes non-cataloguées, Box C. 6 n°200 (...)»⁸²².

Un premier constat s'impose : l'exemple auquel se réfère Osborne - Ou - n'est pas celui d'un « homme neuf », sur le plan social, mais d'un « héritier ». Il s'agit bien d'un ancien élève de la première promotion de l'École cambodgienne de Paris, secrétaire-interprète, devenu gouverneur : Oû Cahom (ID : 18), mais Cahom ne peut en rien être qualifié « d'homme neuf ». Son dossier, cité par Osborne, mentionne sa parenté : il est le fils du chumnit péachi Oû (ID : N) et de [Ūk]⁸²³. On peut se référer au registre d'inscription de l'École cambodgienne : Cahom porte le numéro sept et son père est qualifié vers 1885 de « chef de la cavalerie du roi du Cambodge⁸²⁴ ». Le terme péachi, *bājī* « cheval⁸²⁵ », est employé dans deux autres titulatures de cavalier : Sot (ID : 134), qualifié vers 1876 de *ghun rāj bājī* « khun - royal - cheval »⁸²⁶ et Vann (ID : 7), mon (?) phipeac peachi, sous-chef de la cavalerie vers 1877⁸²⁷. Plusieurs cavaliers et chefs de la cavalerie du roi Norodom sont représentés dans notre échantillon, comme Proc (ID : 137) cavalier vers 1888⁸²⁸. Tous ont en commun leur ascendance mandarinale. Sot (ID : 134) est le descendant d'un « premier ministre » du roi Ang Duong, petit-fils et fils de gouverneurs de province

⁸²¹ « Some importance must be accorded to the slow penetration of new blood into the country's administration. By 1900, a number of Cambodians held posts within the traditional civil service who had not risen through its rank in the normal way. These men had worked as interpreters for the French or, in some cases, had attempted the Ecole Coloniale in Paris. With the notable exception of Thiounn, they do not seem to have gained positions of real power by the end of the century. Nevertheless, some had become governors of less important provinces. » Osborne, Milton E., *The French Presence*, op.cit., p. 251. TdA.

⁸²² « These observations are based upon consultations of the personal dossiers of Cambodian officials held in the Cambodian archives. For an instance of a former pupil of the Ecole Coloniale becoming a governor, see the dossier of Ou, AC uncatalogued archives Box C. 6 N°200 (...) », Osborne, Milton E., *ibid.*, p. 347. TdA.

⁸²³ ANC 25102, Dossier personnel de Kaham, secrétaire au conseil des ministres, gouverneur de Peam Chor, Loeuk Dek, Stung Treng, Kratié, Kompong Svai, Kompong Thom, affaire du gouverneur Krabam, 1901-1920.

⁸²⁴ AOM, Fonds ministériels, 1ECOL/ 41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, 1885-1911.

⁸²⁵ Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, op.cit., tome I, p. 1130.

⁸²⁶ Orthographe originale : *ghun rākkh' bājchīy*, ANC 24176, Dossier personnel de M. Sot, président de sala lukhun, 1899-1902

⁸²⁷ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

⁸²⁸ ANC 24983, Dossier personnel de Prac mandarin du 2^e roi, 1899-1901.

(ID : MM). Le grand-père de Vann (ID : 7), Kong (ID : KK) était un mandarin du roi, son père Um (ID : 8) est le fameux ministre mis en cause avec Thiounn lors du scandale Yukanthor. Proc (ID : 137) enfin, a pour grand-père un gouverneur de province, Seng (ID : Z). Nés au moins dix ans avant Cahom (ID : 18), les carrières de ces hommes de la cavalerie, d'abord marquées par la pratique guerrière dans le cadre de la Grande insurrection de 1884-1887, se poursuivent dans les niches que deviennent l'administration du Palais et la justice cambodgienne sur lesquelles le protectorat n'a tout d'abord pas de prise. Deux mariages associent entre 1895 et 1900 Sot (ID : 134) qui épouse la sœur de Vann (ID : 7) et Vann, qui épouse la sœur de Sot. Le fils de Sot et peut-être celui de Proc (ID : 137) sont scolarisés dans des institutions franco-khmères à partir des années 1900-1905.

Cahom (ID : 18) est donc le fils d'un membre de l'élite palatiale : il aurait très certainement fait partie du groupe social dominant dans un royaume khmer hypothétiquement non colonisé et ne représente en rien un sang neuf sur le plan social. À l'image des autres membres de la première cohorte d'étudiants envoyés en France, c'est parce qu'il fait partie de cette élite que sa famille est courtisée par la Résidence supérieure. Parmi les pères de ces étudiants de l'École cambodgienne créée par Auguste Pavie, six sont déclarés décédés dans le registre d'inscription de l'École, et pour deux d'entre eux, il est précisé qu'ils sont morts « durant les troubles » dus à la Grande insurrection (1884-1887)⁸²⁹. Il s'agit alors sans doute pour la Résidence de récompenser les guerriers qui ont soutenu les colonnes expéditionnaires françaises en promettant à leurs enfants de devenir, grâce à la formation métropolitaine, « l'élite de la Nation⁸³⁰ », ou de s'attacher les fidélités des anciens rebelles qui se sont soumis à leur autorité.

Si on veut considérer que Cahom représenterait, par ailleurs, ce « sang neuf » qui pourrait irriguer l'administration du point de vue de sa formation professionnelle, on est également déçu. Au début de sa carrière, ses supérieurs français ne tarissent pas d'éloges à son sujet : il reçoit en 1915 le titre de chevalier de la Légion d'honneur. Mais c'est dans le cadre de son héritage familial et social de guerrier qu'il sait se distinguer : en « pacifiant », au nom du protectorat, les Mnong, peuples autochtones du Nord

⁸²⁹ AOM, Fonds ministériels, 1ECOL/ 41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, 1885-1911.

⁸³⁰ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, op.cit., p. 147. V. chapitre 5.

du Cambodge qui se sont alors révoltés. Cahom est révoqué en 1917, parce que, devenu gouverneur de province, sa manière de gouverner le territoire dont il a la charge relève plus des pratiques de l'élite traditionnelle guerrière, qui est qualifiée de prédatrice⁸³¹, que des codes métropolitains qu'on lui a inculqués à Paris⁸³².

Le dossier personnel de Cahom (ID : 18) mentionne aussi l'identité de son épouse, Bour, avec qui il s'est marié vers 1900, et l'ascendance de cette épouse, en langue française : « fille de l'ancien ministre de la guerre », « Mey (ID : 4) »⁸³³. « L'homme neuf » cité par Osborne est donc non seulement un « héritier » mais l'époux d'une « héritière ». Milton E. Osborne connaît ce Mey, dont il cite le dossier et qu'il assimile à l'élite⁸³⁴. Mey est mis à la retraite de son poste de « ministre de la guerre » en 1903, alors que s'opère un tri méticuleux des compétences et des fidélités dans l'optique du décès tant attendu par la Résidence du roi Norodom. On pourrait opposer Mey à son successeur au poste de « ministre de la guerre », Peich Ponn (ID : 12). Celui-ci est passé par l'École cambodgienne de Paris, il fait figure de « sang neuf » aux yeux de la Résidence supérieure : mais comme Cahom (ID : 18) dont il a été camarade de classe, il est fils d'un mandarin, gouverneur d'une province, Peich (ID : M), et le gendre d'un haut fonctionnaire du trésor, Ouck Ly, depuis au moins 1897⁸³⁵.

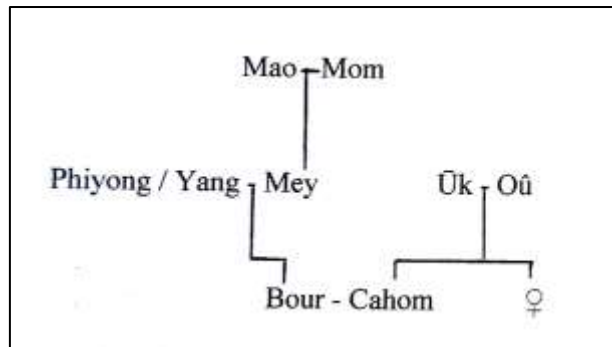
⁸³¹ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, op.cit., notamment pp. 235-263.

⁸³² Guérin, Mathieu, « Des casques blancs sur le plateau des hautes herbes, la pacification des aborigènes des Hautes-Terres du Sud-Indochinois, 1859-1940 », thèse de doctorat en histoire, Université Paris VII Denis Diderot, 2003, p. 177.

⁸³³ ANC 25102, Dossier personnel de Kaham, secrétaire au conseil des ministres, gouverneur de Peam Chor, Loeuk Dek, Stung Treng, Kratié, Kompong Svai, Kompong Thom, affaire du gouverneur Krabam, 1901-1920. V. aussi ANC 14317 Concession provisoire en faveur de l'ex gouverneur Kahom, sis à Sethay, Kompong Tralach, Kompong Chhang, 1923-1927.

⁸³⁴ Osborne, Milton E., *The French Presence*, op.cit., p. 249, 347. Adhémard Leclère brosse un portrait peu flatteur de Mey (ID : 4) gouverneur de Kampot en 1886 dans Fonds Adhémard Leclère, 703/9/a Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893. Récit de voyage de Marseille à Kampot, ff. 116-122 (pagination originale), pp. 210-218 de l'inventaire en ligne. V. chapitre 1.

⁸³⁵ Measketh Caimirane, « Généalogie ūk lī señ », mai 2008, dernière révision septembre 2009, pp. 27-28 ; ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.



Extrait de l'arbre généalogique de Cahom (ID : 18), Mey (ID : 4), Mao (ID : B) et Oû (ID : N).

II.b) L'intermédiation avec le pouvoir colonial, un enjeu de reproduction sociale.

II.b)1. Le point de vue du haut-mandarinat.

Les exemples de Cahom (ID : 18) ou Peich Ponn (ID : 12) sont ceux d'intermédiaires, secrétaires-interprètes, membres de la haute société cambodgienne. De fait, leurs fonctions d'intermédiaires ne permettent pas de définir les identités sociales des agents de l'administration du cadre des résidences puis de l'administration indigène : Thiounn ne vient pas d'un milieu modeste, et son parcours, secrétaire, puis ministre, est comparable sur ce point à celui de Peich Ponn. Les qualifications de « boy » ou de « valet de chambre » que lui donnent les Yukanthor ne caractérisent donc pas uniquement ses fonctions mais son attitude politique, sociale et son positionnement familial. À la suite de Yukanthor père, Osborne distingue les membres de cette élite qui ont eu la volonté de collaborer avec les Français :

« La volonté des élites cambodgiennes de lier leurs sorts aux Français peut être démontrée à maintes reprises à travers les carrières d'autres officiers supérieurs, moins bien connus que ceux que nous venons de citer [Um (ID : 8) ; Poc (ID : 9), Col de Monteiro (ID : 5)] mais disposant tout de même de postes ministériels⁸³⁶. ».

Puis il décrit comment le mandarinat est resté en position de force dans l'administration au prix d'un choix - qu'il décrit comme cornélien - fait par les mandarins entre le respect de leur fidélité à la famille royale et la protection de leurs intérêts économiques :

⁸³⁶ « *The readiness of the Cambodian elite to join their fortunes to the French can be demonstrated time and again in the careers of other senior officials, less well known than those just detailed still holding ministerial positions.* » Osborne, Milton E., *The French Presence*, op.cit., p. 249. TdA.

« Dans certains cas exceptionnels, les Français avaient placé à des postes supérieurs des hommes qui n'étaient pas nés dans des familles traditionnellement attachées à la cour. La majeure partie des hauts fonctionnaires, néanmoins, étaient des hommes dont les familles avaient servi le roi pendant des générations. Ils avaient atteint leurs postes après avoir progressé dans les rangs de l'administration traditionnelle. Leur défection face aux Français est ainsi d'autant plus remarquable et tragique qu'elle reflète les choix impossibles auxquels ils firent face⁸³⁷. ».

Osborne insiste notamment sur le sens du devoir de ces mandarins : il compare la nouvelle suzeraineté que représente le protectorat à la précédente suzeraineté siamoise et considère qu'un certain professionnalisme devait animer ces hommes qui se sont attachés à faire apparemment perdurer le gouvernement khmer quelles que soient les conditions politiques, du XVIII^e au XX^e siècle. Il compare cette attitude à celle du mandarinat vietnamien du Sud de l'empire Nguyễn dans les années 1860. Ce mandarinat aurait déserté ses fonctions lors de la campagne française dans le delta pour rejoindre Hué et ne pas trahir l'empereur. Incidemment, la « trahison des clercs » cambodgiens conduit selon lui à l'hybridation de l'administration du protectorat, tandis que la Cochinchine devient une colonie d'administration directe⁸³⁸. Milton E. Osborne opère cependant une distinction entre la trahison des mandarins khmers et l'opportunisme de Thiounn :

« La décision d'un homme tel que Thiounn de se positionner aux côtés des Français s'explique facilement. Il n'était pas un homme enraciné dans l'administration royale. Après avoir servi les Français durant une longue période, il s'était probablement fait une idée précise de l'étendue de leur pouvoir. On rencontre des difficultés, cependant, à essayer d'expliquer la défection à grande échelle du parti royaliste de figures telles qu'Um, Poc, et Col de Monteiro. Il est tentant de suggérer que ce sont les avantages financiers qui ont incité ces fonctionnaires à abandonner leur roi, mais sans preuve, cela reste une supposition⁸³⁹. ».

⁸³⁷ « *In some exceptional instances the French had helped to high office men who had not been born into families that traditionally served the court. The bulk of the senior Cambodian officials, however, were men whose families had served the king for generations. They had reached their positions after progressing through the ranks of the traditional administration. This made their defection to the French the more noteworthy and - reflecting the impossible choices which faced them - the more tragic.* » Osborne, Milton E., *The French Presence*, op.cit., pp. 276-277. TdA.

⁸³⁸ Osborne, Milton E., *ibid.*, pp. 59-75, pp. 250-251, p. 274, pp. 276-277. V. chapitre 2.

⁸³⁹ « *The decision of such a man as Thiounn to side with the French needs little explanation. He was not a man with deep roots in the royal service. After working with the French for a considerable period, he probably had made a shrewd estimate of the extent of their power. One encounters difficulties, however, in trying to explain the*

Le jugement moral porté sur Thiounn, homme sans racines, est, nous l'avons dit, influencé par les sources que travaillent Osborne, notamment le témoignage de Yukanthor, et la *vox populi* qu'il décrit comme « la tradition », c'est-à-dire les discours que lui tiennent ses informateurs khmers. « L'intérêt d'un homme tel que Thiounn » - si tant est que l'on soit en mesure de décrire ce qu'il est et ce qu'il n'est pas - de s'associer à la force française ne nous semble pas fondamentalement différent des raisons qui poussent Um, Poc ou Col de Monteiro vers le parti des vainqueurs. Car « un homme tel que Thiounn » et Col de Monteiro (ID : 5) ont de nombreux points communs⁸⁴⁰. Osborne évoque à demi-mot les raisons financières. La révocation de Cahom (ID : 18) que nous venons d'évoquer va largement dans ce sens, ainsi que de nombreux cas de procès, révocation, mise à pied et mise en disponibilité forcée dont les dossiers des agents de l'administration indigène font florilège⁸⁴¹.

Les portraits des officiers du roi dressés par les auteurs pour les périodes antérieures insistent tous sur le caractère prévaricateur des agents de l'administration qui se servent de leurs fonctions pour pressurer leurs administrés et détournent largement les revenus du roi - les impôts - à leur profit. Décrivant le XVII^e ou le XIX^e siècle, les historiens évoquent l'expression de ce pouvoir manducatoire des mandarins qui « mangent » le royaume et que Grégory Mikaelian appelle pour le XVII^e siècle des « officiers prédateurs⁸⁴² ». La notion d'héritage est ainsi centrale dans la manière dont les mandarins khmers envisagent leurs charges et les relations de patronage sont nécessaires à l'attribution de ces charges, par rapport au Palais royal, et dans la manière de gouverner, par rapport aux administrés⁸⁴³.

Les fonctions d'intermédiation, qu'assurent Cahom (ID : 18) et Peich Ponn (ID : 12) à l'époque coloniale, sont donc certainement comprises par les mandarins et leurs descendants comme une nouvelle relation de patronage à même de faire profiter les individus d'un nouveau patrimoine. Gregor Müller considère que les jeunes hommes qui entrent au service des représentants français au XIX^e siècle

wide-scale defection from the royal cause of such figures as Um, Poc, and Col de Monteiro. It is tempting to suggest that there was monetary advantage for those officials who abandoned the interest of their monarch, but without evidence, this must merely be a supposition », Osborne, Milton E., *The French Presence*, op.cit., p. 249. TdA.

⁸⁴⁰ V. chapitre 5.

⁸⁴¹ V. chapitre 3.

⁸⁴² Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, op.cit., notamment pp. 235-242.

⁸⁴³ V. chapitre 1.

espéraient que le patronage de la Résidence équivaldrait à celui mis en œuvre par les mandarins d'autrefois :

« Ainsi, des étudiants comme Penh et Svai avaient pu envisager d'étudier à l'École du protectorat et s'engager dans une carrière d'interprète de la même façon qu'ils voyaient leurs pairs entrer au service des princes et des mandarins, ce qu'ils auraient probablement également fait sans difficulté si ce plan n'avait été bousculé par l'arrivée d'une nouvelle sorte de mandarins, qui cette fois étaient français plutôt que khmers. La question que se posaient alors les étudiants potentiels était de savoir si leurs nouveaux employeurs français seraient capables de tenir leurs promesses de la même façon que les mandarins l'avaient fait par le passé.⁸⁴⁴ ».

Si on considère les biographies des secrétaires-interprètes cambodgiens qui œuvrent dans les services français, force est de constater que certains hauts mandarins du Palais ont encouragé leurs enfants dans la voie de l'intermédiation en les inscrivant dans des processus de formation européens dès les années 1870 et que ceux-ci débutent vers la fin des années 1880 comme interprètes : citons quelques exemples. Nous avons déjà croisé Peich (ID : M), gouverneur de Gĕen Svāy (Kien Svai) à sept pans de dignité : son fils Peich Ponn (ID : 12) est envoyé à l'École cambodgienne en 1885 et débute comme interprète à la Résidence supérieure en 1889⁸⁴⁵. Boun Chan (ID : G), directeur du trésor royal, oknha phinit vinichhay à huit pans de dignité, est le père de Boun Chan Mongkon (ID : 74) et Kon Ton (ID : 73) : ses deux fils suivent des formations européennes. Le premier débute comme élève-interprète au service du premier bureau - la comptabilité - de la Résidence supérieure, vers 1899. Il a alors autour de 19 ans. Le second est qualifié d'instituteur vers 1905, vers ses vingt ans⁸⁴⁶. Sin (ID : 36) est okhna chĕtha montrey, « premier ministre » du second roi Sisowath, chargé de la direction de la province de Lvā Em (Lovĕa Em), à dix pans de dignité. Son fils Hem (ID : 35) est, entre 1905 et 1920, le directeur des pages du Palais royal. Vers 1905, il scolarise son fils Thouch (ID : 34) à l'École Norodom, l'école du Palais royal,

⁸⁴⁴ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, op.cit., p. 140.

⁸⁴⁵ ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932 ; AOM, Fonds ministériels, 1ECOL/ 41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, 1885-1911.

⁸⁴⁶ ANC 19725, Dossier personnel de Boun Chan Mongkonn, oudam montrey, 1917-1934 ; ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935 ; ANC 17980, Dossier personnel de Boun Chan Mongkon, oudam montrey, 1899-1930 et ANC 34712, Demande de pension de retraite d'ancienneté de service de Koun Thonn, oudam montrey de l'administration cambodgienne, 1941 ; ANC 19724, Dossier personnel de Koun Thonn, oudam montrey, 1916-1939 ; ANC 19830, Dossier personnel de Boun Chann Koun Thonn chauvaykhet, 1905-1939.

et Thouch devient vers 1920 le comptable de l'École des arts cambodgiens qui vient d'être créée par George Groslier⁸⁴⁷. Ces formations et ces postes initiaux ne présagent pas de la carrière de ces agents : tous finissent par intégrer les institutions du Palais royal. Mais ils ont d'abord acquis les codes distillés par les autorités françaises, ont acquis une réputation dans leurs bureaux et apparaissent comme des fonctionnaires « modernes » que la Résidence peut placer à des postes à responsabilité dans l'administration indigène.

Après son passage par le premier bureau, Boun Chan Mongkon (ID : 74) officie ainsi comme second puis premier secrétaire du conseil des ministres entre 1902 et 1910. Il quitte ensuite le cadre des résidences pour œuvrer comme trésorier du Palais royal : il gère notamment le patrimoine immobilier du roi Sisowath. En 1920, il devient gouverneur de province, jusqu'en 1935, date de sa retraite de l'administration⁸⁴⁸. On pourrait mettre en relation l'héritage paternel, le service à la comptabilité de la Résidence puis le service au Palais. Boun Chan Mongkon fait aussi figure « d'intermédiaire » entre le Palais du roi Norodom et la Résidence. Les Français recrutent alors un agent qui est formé en langue française, certes, mais qui est surtout à même de les renseigner sur le budget de l'État royal, son système de perception, ses pratiques de thésaurisation, ses contacts économiques, par le biais de son père Boun Chan qui a officié au moins entre 1882 et 1897 au trésor royal. En 1910, Mongkon hérite des anciennes attributions de son père puisqu'il officie lui-même au trésor royal. La mobilisation du patrimoine social des agents est donc centrale dans leurs perspectives de carrière au sein des institutions coloniales. Il semble bien que les nominations à des postes d'intermédiaires, puis à des fonctions mandarinales à responsabilités, sont en partie décidées par les instances coloniales selon leurs besoins en termes d'intermédiations sociales et politiques autant que linguistiques. Les instances coloniales rétribuent alors leurs alliés politiques à travers la reconnaissance de leur rôle social. Les agents cambodgiens de

⁸⁴⁷ ANC 10121, Reconstruction de la pagode Prea Bat Trong Lak Babaur, Kompong Chhnang, 1920 ; AOM Résidence Supérieure du Cambodge 437, Relation avec le ministre du Palais, 1918 ; ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palai (*sic*) et Norodom 1905.

⁸⁴⁸ ANC 19725, Dossier personnel de Boun Chan Mongkonn, oudam montrey, 1917-1934 ; ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935 ; ANC 17980, Dossier personnel de Boun Chan Mongkhonn, oudam montrey 1899-1930.

l'administration indigène ont donc bien choisi le parti des vainqueurs pour perpétuer leur positionnement élitare.

Si nous considérons les parcours des secrétaires-interprètes parvenus au sommet de la hiérarchie indigène du cadre des résidences - le secrétariat du conseil des ministres, dont nous avons tenté de connaître le plus de membres dirigeants - le constat est sans appel. Après Thiounn (ID : 1) en 1902, s'y succèdent les « fils de » Peich Ponn (ID : 12), Ferdinand Amphuon Chhun (ID : 83), fils de Chhun (ID : 2) et Boun Chan Mongkon (ID : 74) jusqu'en 1910-1912. Hing Penn (ID : 65) est le premier fils d'agriculteur à être nommé premier secrétaire du conseil en 1912, et encore, il est secondé puis remplacé dès 1913 par le gendre de Chhun (ID : 2), Mau (ID : 78). Les « fils de » Khunn Kim (ID : 86), Thiounn Hol (ID : 14), Boun Chan Kon Ton (ID : 73), Ouck Toutch (ID : 112) et le prince Norodom Norindeth (ID : 88) s'y succèdent entre 1917 et 1945. Ngo Nhieim (ID : 89), qui est par exemple second secrétaire du conseil entre 1930 et 1934, est fils de commerçant, mais on sait qu'il est logé par Mau (ID : 78) à Phnom Penh : les deux hommes sont originaires de la même région dans le delta et doivent certainement entretenir une relation de patronage⁸⁴⁹.

Des contre-exemples peuvent être également mobilisés : les familles mandarinales qui n'investissent pas leur patrimoine dans la formation de leurs enfants aux mœurs françaises. Kong (ID : 24) est ministre du Palais vers 1889-1902. Il est le fils d'un ancien ministre du Palais, Tum (ID : R), et le père de Chhim (ID : 25), né en 1864⁸⁵⁰. Kong scolarise son fils Chhim au *vatt* Uṇṇālom à Phnom Penh, mais ne semble pas l'inscrire dans un processus de formation européenne. Le jeune homme débute comme percepteur d'impôt, puis comme expéditionnaire : il semble perpétuer les pratiques « traditionnelles » du mandarinat dans le cadre du service personnel et de la formation militaire. Il entre au conseil des ministres puis au trésor royal comme secrétaire : il est justement détaché du trésor royal au premier bureau de la Résidence, la comptabilité. Collègue de Boun Chan Mongkon (ID : 74), il fait également figure d'intermédiaire entre le Palais et la Résidence. Mais en 1902, devenu gouverneur de Bām Jar

⁸⁴⁹ V. les fiches biographiques de ces différents personnages, annexes, dictionnaire prosopographique.

⁸⁵⁰ ANC 25539, Dossier personnel de Kong, Ministre du Palais, 1901-1902.

(Péam Chor), il est accusé de nombreuses fautes, suspendu puis révoqué⁸⁵¹. Pour le remplacer, la Résidence choisit un secrétaire du conseil des ministres qui a bonne réputation, notamment parce qu'il est passé par une formation européenne, Cahom (ID : 18), ce qui ne présage pas de ses pratiques gouvernementales comme on l'a vu. Mais les apparences sont alors sauvées : un mandarin de « vieille formation » est remplacé par un « mandarin moderne ». Le père de Chhim, Kong (ID : 24) est contraint à la démission à cause de la révocation de son fils⁸⁵² : Thiounn lui succède en 1902.

Jusqu'aux années 1920, certains enfants de l'élite curiale parviennent à se maintenir à des postes sans être passés par le circuit de l'interprétariat parce qu'ils mobilisent leurs relations personnelles. En 1897, le cavalier Proc (ID : 137), mandarin du second roi Sisowath, est condamné par le conseil des ministres à cinquante coups de verges pour avoir « calomnié » le résident Huyn de Verneville et sa maîtresse, néac Ruong ou mī Ruong, en les appelant « prévaricateurs ». Proc ne semble pas pour autant perdre sa charge après ce scandale, protégé sans doute par Sisowath lui-même⁸⁵³. Cependant, cette logique de la mobilisation du réseau personnel ne suffit pas s'il ne permet pas d'avoir accès aux instances coloniales après 1900. Sot (ID : 134) cavalier puis chef de la cavalerie, est devenu juge puis président de la cour d'appel. Ces compétences professionnelles et sociales ne lui permettent pas de devenir, comme il le voulait, ministre du Palais en 1902 : la Résidence lui préfère Thiounn⁸⁵⁴. Son beau-frère, Vann (ID : 7), fils du ministre Um (ID : 8), parvient à rester mandarin au Palais grâce à ses relations avec Thiounn⁸⁵⁵.

Au début du XX^e siècle, les représentants de la « vieille garde », Sot et Proc, on l'a vu, scolarisent ou envisagent de scolariser leurs enfants dans des écoles qui leur permettront de suivre le nouveau *cursus honorum* colonial⁸⁵⁶. Nguon (ID : 33) est professeur de pali à la cour vers 1887 lorsque son fils Nguon Ith (ID : 68) est envoyé à Paris sur les bancs de l'École cambodgienne : il y reçoit une formation

⁸⁵¹ ANC 24244, Compte-rendu de la 64^e séance du Conseil des Ministres du 23 janvier 1902 ; ANC 25200, Dossier personnel de M. Chhim, Gouverneur de Peam Chor, 1901-1902.

⁸⁵² ANC 24253, Compte-rendu de la 73^e séance du Conseil des Ministres du 26 mars 1902 ; ANC 24244, Compte-rendu de la 64^e séance du Conseil des Ministres du 23 janvier 1902.

⁸⁵³ ANC 24983, Dossier personnel de Prac mandarin du 2^e roi, 1899-1901. V. chapitre 2.

⁸⁵⁴ ANC 24176, Dossier personnel de M. Sot, président de sala lukhun, 1899-1902 ; Fonds privé Mak Phoeun, chronique royale du Cambodge dite *Vamñ Juon* (VJ), copie numérisée du manuscrit original de l'Institut bouddhique de Phnom Penh, cote Ga. 53/1-8, huit cahiers européens (310 x 2+220 mm), disparue après 1975, livre VII paragraphe 992 (p. 172 du pdf).

⁸⁵⁵ V. chapitres 2 et 6.

⁸⁵⁶ ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palai (*sic*) et Norodom, 1905 ; ANC 24983, Dossier personnel de Prac mandarin du 2^e roi, 1899-1901.

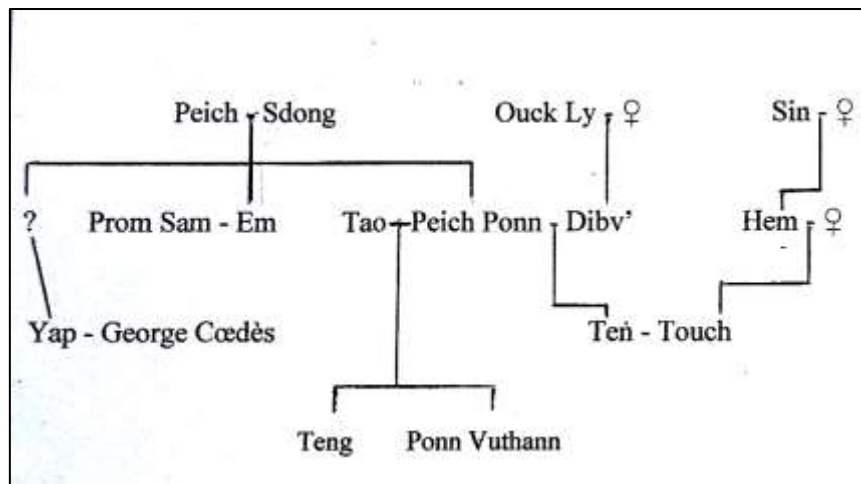
exceptionnelle par rapport à ses camarades car il est formé à l'École des Arts et Métiers d'Angers. Dessinateur pour l'administration française de Phnom Penh, employé dans une papeterie à Hanoï, il est nommé surveillant des travaux publics à Kambañ' Cām (Kompong Cham) en 1897. Nguon Ith (ID : 68) apparaît comme l'héritier d'un milieu intellectuel devenu artisan puis ingénieur. Son père Nguon (ID : 33) est devenu juge en 1897 puis président de tribunal mais il a été révoqué⁸⁵⁷. Contrairement à la révocation de Chhim (ID : 25) qui contraint son père Kong (ID : 24) à quitter son poste, la révocation de Nguon n'a apparemment pas de conséquence sur la carrière de son fils puisque Nguon Ith (ID : 68) est nommé gouverneur de Pārāy(ṇ) (Barai) en 1908⁸⁵⁸.

Lorsqu'ils sont mis en difficulté par les réformes coloniales, les membres de la « vieille » garde mandarinale réagissent surtout en mariant leurs héritières à des « héritiers nouvelle formation ». Nous avons vu que Mey (ID : 4) a pour gendre Cahom (ID : 18). Peich Ponn (ID : 12) épouse la fille d'un haut mandarin du trésor, Ouk Ly, et la fille du couple, Teñ, épouse Thouch (ID : 34). Lorsque Hem (ID : 35) est mis en cause vers 1914 dans un scandale de détournement de fonds, Thiounn (ID : 1) le recommande aux autorités coloniales en expliquant que Hem est de bonne réputation car il est le compère du « mandarin moderne » qu'est Peich Ponn (ID : 12), gage de bonne conduite pour les autorités coloniales⁸⁵⁹.

⁸⁵⁷ ANC 24284, Comptes-rendus de la 104^e séance du Conseil des Ministres du 11 et 12 novembre 1904 ; ANC 32300, Comptes-rendus des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898.

⁸⁵⁸ ANC 33598, Dossier de pension de M. Ith, oudam montrey de 1^{re} classe, suppléant du ministre de l'intérieur, 1924-1930 ; ANC 19284, Dossier personnel de Nguon Ith, oudam montrey, 1908-1930 ; AOM, Fonds ministériels 1ECOL/ 41, École coloniale registres matricules section indigène n°1 à 98 promotions 1885 à 1911, index alphabétique en fin de volume, 1885-1911.

⁸⁵⁹ Measketh Caimirane, « Généalogie ūk lī señ », pp. 27-28 ; ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932 ; ANC 10121, Reconstruction de la pagode Prea Bat Trong Lak Babaur, Kompong Chhnang, 1920.



Extrait de l'arbre généalogique de Peich Ponn (ID : 12), Peich (ID M), Prom Sam (ID : 67), Sin (ID : 36), Hem (ID : 35) et Thouch (ID : 34).

En 1910, alors que Boun Chan Mongkon (ID : 74) devient trésorier du Palais, « étrangement », son frère cadet Kon Ton (ID : 73), instituteur depuis 1905, entre lui aussi au Palais comme secrétaire⁸⁶⁰. C'est justement à cette époque (c.1911) que les archives viennent confirmer l'alliance entre la parenté Boun Chan Mongkon (ID : 74) - Poc Duch (ID : 10) et Thiounn (ID : 1), ministre du Palais depuis 1902⁸⁶¹. La « vieille garde », telle que Poc Duch (ID : 10), lorsqu'elle est mise en difficulté par la Résidence supérieure, réagit en s'associant à des éléments qui lui sont à la fois culturellement proches mais qui sont détenteurs du patrimoine relationnel dont elle manque dans les instances coloniales. En 1911, à la suite d'un obscur scandale, Poc Duch (ID : 10) est mis en disponibilité de son emploi d'adjoint du ministre de la justice⁸⁶². Il devient dès lors directeur du protocole du Palais, sous les auspices du ministre Thiounn, « fils adoptif » de son père, le ministre Poc (ID : 9) décédé en 1907. Le fils de Poc Duch (ID : 10), Poc Hell (ID : 11), épouse vers 1915 Thiounn Yang, fille de Thiounn⁸⁶³, et la petite-fille de Poc

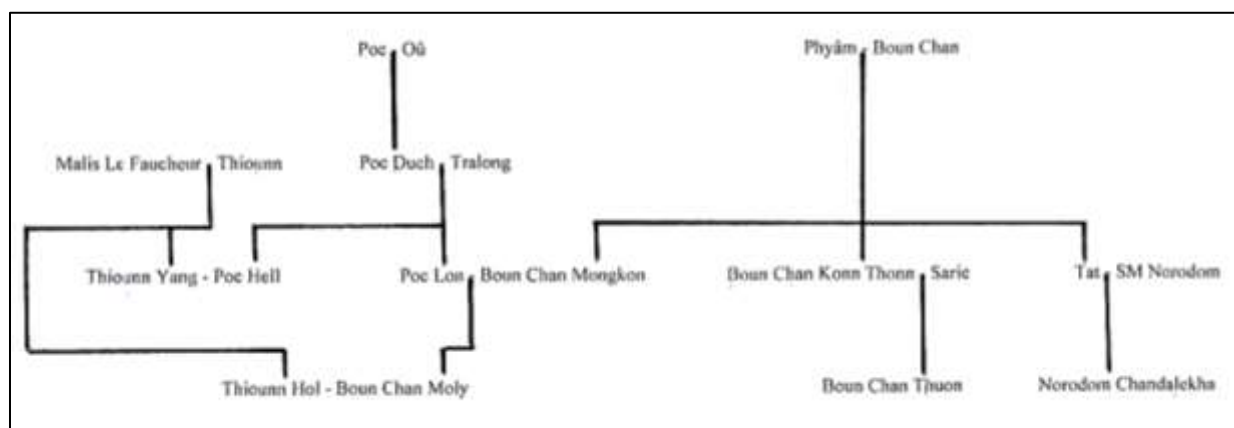
⁸⁶⁰ ANC 34712, Demande de pension de retraite d'ancienneté de service de Koun Thonn, oudam montrey de l'administration cambodgienne, 1941 ; ANC 19724, Dossier personnel de Koun Thonn, oudam montrey, 1916-1939 ; ANC 19830, Dossier personnel de Boun Chann Koun Thonn chauvaykhet, 1905-1939.

⁸⁶¹ Thiounn se déclare « l'allié » de Poc Duch dans ANC 24338, Compte-rendu de la 158^e séance du Conseil des Ministres du 4 décembre 1911.

⁸⁶² *V.* chapitres 3 et 12.

⁸⁶³ Notamment Thiounn, Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) », *Id.*, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) » ; ANC 23026, Admission en Indochine d'une française, Mme Poc Thuon née Auzéby, femme d'un fonctionnaire indigène, 1933-1934.

Duch (ID : 10) et de Boun Chan (ID : G), Boun Chan Moly, épouse vers 1920 Thiounn Hol (ID : 14), fils de Thiounn⁸⁶⁴. Non seulement le profil professionnel de Boun Chan Mongkon (ID : 74), fils de grand mandarin, secrétaire-interprète devenu mandarin du Palais puis gouverneur de province, peut être comparé à celui de Thiounn (ID : 1), mais ils se trouvent apparentés : la vieille garde s'associe à des « nouveaux venus ».



Extrait de l'arbre généalogique de Poc (ID : 9), Thiounn (ID : 1), Poc Duch (ID : 10), Poc Hell (ID : 11), Thiounn Hol (ID : 14), Boun Chan (ID : G), Boun Chan Mongkon (ID : 74), Boun Chan Kon Ton (ID : 73) et Boun Chan Thuon (ID : 90).

II.b)2. Le point de vue du mandarinat subalterne.

Notre échantillon permet d'observer des profils qui sont visiblement issus de milieux privilégiés - mais à une échelle inférieure par rapport aux grands mandarins. Ce que l'on peut appeler le mandarinat subalterne de la cour et de l'administration provinciale choisit visiblement autant de s'associer aux puissances françaises que de maintenir des liens de patronages avec les élites aristocratiques. Le choix de ces mandarins intermédiaires de s'associer aux Français pourrait d'ailleurs se comprendre comme un signe de leur affiliation aux clientèles aristocratiques « pro-françaises ». Si un « sang neuf » doit être observé au Cambodge, ce pourrait-il qu'il s'agisse de ce milieu intermédiaire qui participe de la vie

⁸⁶⁴ Notamment Thiounn, Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bounchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bounchan Moly et autres sources) », *Id.*, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) » ; ANC 18751, Dossier personnel M. Thiounn Hol, 1917-1948.

palatiale mais ne dispose pas d'une grande honorabilité ? Ces « petits » mandarins auront-ils cherché à améliorer leur niveau social à travers de nouvelles pratiques professionnelles ?

À la mort du ministre Um (ID : 8), en 1902, ses trois secrétaires se trouvent soudain au chômage : ils n'étaient pas rémunérés par la Résidence mais par Um lui-même qui les avaient recrutés pour son service personnel⁸⁶⁵. Ceux que le ministre n'a pas eu le temps de recommander à d'autres fonctions juste avant son décès le 27 mai, comme Ben (ID : 46) ou Sam (ID : 59)⁸⁶⁶, se trouvent contraints de demander leur intégration par eux-mêmes dans les instances coloniales : Mey (ID : 66) est apparemment le seul à y parvenir et devient secrétaire du conseil des ministres⁸⁶⁷. À la même époque, la Résidence opère un tri sévère des compétences et des fidélités dans le conseil et dans l'administration. Ma (ID : 60), okhna vongsa akhréach, « ministre de la justice » du second roi depuis 1894, suppléant du ministre de la justice Poc (ID : 9) depuis 1899, a déjà fait parler de lui dans au moins une affaire de corruption. En 1902, il est mis en disponibilité sans solde. Il reste cependant attaché à la personne du second roi Sisowath puisqu'il est toujours considéré comme l'un de ses mandarins en 1904. Son poste de suppléant est attribué au fils de Poc (ID : 9), Poc Duch (ID : 10)⁸⁶⁸.

Au début du XX^e siècle, les personnels subalternes du mandarinat khmer doivent donc faire face à deux problèmes : la mise en adéquation de leurs compétences et de leurs profils avec les exigences de la Résidence supérieure, et la concurrence des enfants du haut mandarinat aux postes de secrétaires auxquels ces compétences et ces profils correspondent immédiatement après les parcours de formation. Les subalternes ne peuvent plus uniquement compter sur le service personnel et la recommandation des mandarins pour avancer dans la carrière.

Sou Ket (ID : 49) est né vers 1871 à Phnom Penh : son père est certes un mandarin du roi, Sou (ID : F), mais de rang intermédiaire (quatre pans de dignité). Comme le haut mandarinat, il engage ses héritiers

⁸⁶⁵ ANC 24257, Compte-rendu de la 77^e séance du Conseil des Ministres du 31 mai 1902.

⁸⁶⁶ ANC 20413, Dossier personnel de M. Sam, suppléant du ministre de la guerre, 1897-1907 ; ANC 20352, Dossier personnel de M. Ben adjoint du premier ministre, 1902.

⁸⁶⁷ ANC 20508, Dossier personnel de Mey, smien du premier ministre, secrétaire au conseil des ministres, huissier de salakheth de Siem Reap 1902-1914.

⁸⁶⁸ Son frère (ID : HH) est cependant mandarin du Palais en 1912, ANC 17078, Dossier personnel de Ma, suppléant du ministre de la justice, 1901-1912 ; ANC 24253, Conseil des Ministres, compte-rendu de la 73^e séance du 26 mars 1902.

sur le chemin de l'intermédiation et Sou Ket devient un secrétaire-interprète dans les institutions coloniales. Avant 1899, Sou Ket est en poste au premier bureau de la Résidence supérieure, la comptabilité, puis au conseil des ministres, comme simple secrétaire, *smīen*⁸⁶⁹. On remarque qu'il est un collègue de Boun Chan Mongkon (ID : 74) - nous avons connaissance de sa première affectation grâce au dossier de Mongkon - mais qu'il reste à un rang inférieur par rapport à ce collègue. Cette hiérarchisation ne s'explique que par la distinction de leurs deux milieux d'origine. Vers 1900, Sou Ket sert de page au prince Sisowath Souphanouvong (ID : 52) qui est envoyé faire ses études en France⁸⁷⁰. Cette opportunité, qui révèle très certainement un lien de patronage entre une famille aristocratique et le mandarinat intermédiaire, et rend compte de l'affiliation politique des clientèles de la famille « pro-française » Sisowath, permet à Sou Ket de soutenir qu'il a lui aussi fait des études en France. En 1913, de retour au Cambodge, Sou Ket passe par l'administration palatiale, où il travaille comme secrétaire du ministre Thiounn (ID : 1) tandis que Mongkon (ID : 74) est trésorier du Palais. La prise en compte de son ancienneté et de son parcours métropolitain lui permet de devenir *kramakār* - cadre de l'administration cambodgienne - en 1919 : il œuvre comme gouverneur adjoint ou *pālāt* dans la région capitale : à Bañā L̄ (Ponhea Lu), Kaṇṭāl Sdīṇ (Kandal Stung) et finalement pour le *sruk* puis du khand de Phnom Penh même⁸⁷¹.

À une échelle de responsabilité différente, les parcours de Mongkon et Sou Ket sont assez comparables et démontrent que les élites cambodgiennes, dans leurs diversités sociales, ont intégré les instances coloniales selon leur rang mandarinal et ainsi perpétué, à travers ces instances, des distinctions propres à leurs milieux d'origine. Protégé par un prince Sisowath, Sou Ket fait carrière dans les services de la Résidence sous le patronage des hommes dont le positionnement politique est celui de la famille Sisowath : Boun Chan Mongkon et Thiounn. Les clientèles aristocratiques « pro-françaises » se

⁸⁶⁹ ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey 1899-1935.

⁸⁷⁰ Thiounn, *Voyage du roi Sisowath en France, en l'année du cheval, huitième de la décade, correspondant à l'année occidentale 1906, royaume du Cambodge*, traduit, présenté et annoté par Olivier de Bernon, Paris, Mercure de France, 2006, pp. 103-104, p. 123, 201, 223.

⁸⁷¹ ANC 20454, Dossier personnel de Ket Sou smien au conseil des ministres, smien du palais, kromokar de Ponhea Lu, chaifaikhand de Kandal Stung, balat khand de Phnom Penh, 1902-1923.

perpétuent au sein des institutions coloniales : les clients soutiennent les prises de position politique de leurs patrons qui leur assurent des postes et assoient ainsi leur réseau de pouvoir.

In Ouck (ID : 71) est un exemple de la difficulté à « classer » ces individus des rangs inférieurs et intermédiaires du mandarinat. Il rend également compte, comme Sou Ket, de la continuité des pratiques de solidarité entre les différentes « classes » de mandarins après et malgré l'introduction des réformes françaises. Fils du khun vongsa aksâr In (ID : S), trésorier de rang inférieur du Palais, et de néac Peli ou Mau Pell, In Ouck (ID : 71) est formé dans le prestigieux *vatt* ឃុំណុល, dans une école franco-khmère de Phnom Penh et dans un *vatt* du village de Bodhicintuñ (Pochentong), en périphérie de la capitale⁸⁷². Est-ce parce qu'il parle français qu'il est recruté, en 1888, à Pochentong, pour surveiller le jardin d'essai qui y est alors planté ? Cette compétence linguistique lui permet d'entrer au tribunal mixte de Phnom Penh l'année suivante, et d'être ensuite, en 1892, recruté comme agent de police. Jusque-là, son parcours laisserait penser que les mandarins intermédiaires comme In (ID : S) voient leurs héritiers « déchoir », les possibilités de leur succéder dans leurs fonctions au Palais étant limitées par la réduction drastique des effectif palatiaux commandée par la main-mise de la Résidence sur le budget du Palais et la concurrence des enfants de la haute administration à ces mêmes postes.

Mais en 1896, In Ouck est qualifié de « secrétaire titulaire » : il est donc parvenu, d'agent de police, à progresser dans la carrière d'interprète. Et en 1901, on le retrouve premier secrétaire du second roi Sisowath. Ses contacts avec le milieu mandarinal sont donc encore assez efficaces et/ou, il est apprécié de sa hiérarchie française. En 1904, à l'avènement de Sisowath, In Ouck le suit au Palais royal⁸⁷³ : il est dès lors identifié à travers un titre, oknha prichea sopoan, comme secrétaire au conseil puis suppléant du ministre du Palais Thiounn (ID : 1). Il participe au voyage du roi Sisowath en France en 1906⁸⁷⁴ et fait partie de la délégation du Palais qui vient solennellement prendre possession des provinces rétrocédées en 1908. Il participe à la fondation de la Société pour l'enseignement mutuel des

⁸⁷² V. « les bonzes de la pagode de Pochentong », photographie, dans Agostini, Jules, *À travers le Cambodge 1893-1894, vues photographiques*, [s.l.] Musée de l'homme, 1894, [s.p.].

⁸⁷³ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 19315, Dossier personnel de In Ouck, oudam montrey, 1907-1925.

⁸⁷⁴ Thiounn, *Voyage du roi Sisowath en France*, *op.cit.*, p. 13, 50.

Cambodgiens en 1905, avec des secrétaires du conseil des ministres et sous le patronage de Son Diep (ID : 13), mais également à la commission du dictionnaire et à la fondation de la société hippique du Cambodge. Vers 1918, il semble être devenu trésorier du Palais, *preah phinit aksar*, fonction de son propre père avant lui, mais à un rang supérieur. En 1920, il participe - en tant d'*oknha srey pheanea* - à la commission des antiquités archéologiques et historiques dirigées par George Groslier⁸⁷⁵, et accompagne le ballet royal en tournée à Marseille en 1922⁸⁷⁶. En 1923, titré *uk ñā prasoer sarisakti*, il est à présent qualifié de directeur des services du Palais, soit l'adjoint du ministre Thiounn. À l'image de Thiounn, son supérieur hiérarchique, il se fait occidentaliste et il rédige une relation de son voyage en France⁸⁷⁷.

Comment déterminer le groupe social auquel appartient In Ouck ? Passé par l'interprétariat, c'est dans les instances palatiales tout juste réformées par le ministre Thiounn dès 1902 qu'il semble reproduire les fonctions de son père, et même progresser dans la carrière mandarinale. Peut-on dire que les réformes françaises ont bénéficié au mandarinat intermédiaire qui a pu dès lors prendre en partie le pas sur le haut mandarinat, dont on a vu que les enfants qui n'avaient pas fait de carrière d'interprètes étaient progressivement exclus ? Nous avons la chance, dans le dossier d'In Ouck, de pouvoir reconstituer assez finement le milieu familial de l'agent, et notamment l'identité de son épouse : néac Thong Ek. Le mariage a lieu en 1892, alors qu'In Ouck est agent de police. Le beau-père d'In Ouck est Ey Thong (ID : BB), *uk ñā tejo*⁸⁷⁸ entre au moins 1886⁸⁷⁹ et 1888 et de 1892 à 1896, le gouverneur de Kamphañ Svāy (Kompong Svay), la stratégique province du Nord du pays, à dix pans de dignité. En 1893, c'est Ey Thong qui reçoit, avec l'ensemble des gouverneurs de la province de Kompong Svay, le résident

⁸⁷⁵ École française d'Extrême-Orient, Carton XXXVIII « La Conservation d'Angkor », dossier « Correspondance 1914-1920 », sous-dossier « R.51. Angkor Correspondance 1920 », Lettre du Résident supérieur p.i. au Cambodge au Directeur de l'EFEU, 31 août 1920, cité par Abbe, Gabrielle, « Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier, genèse, histoire, postérité (1917-1945) », thèse de doctorat en histoire, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2018, p. 314.

⁸⁷⁶ ANC 19315, Dossier personnel de In Ouck, oudam montrey, 1907-1925.

⁸⁷⁷ En 1931, la Bibliothèque royale de Phnom Penh publie cette relation de voyage : *Ambī tamnoer dau kruñ pārāmñses - Souvenir d'un voyage en France en l'an 1923*, 183 p., v. Khing Hoc Dy « Le voyage de l'envoyé cambodgien Son Diép à Paris en 1900 », in Salmon, Claudine, *Récits de voyage des Asiatiques, genres, mentalités, conception de l'espace*, Paris, EFEU, 1996, pp. 367-383. Le manuscrit de ce rapport se trouve dans ANC 9967, Exposition de Marseille 1922, 1921-1932.

⁸⁷⁸ ANC 19315, Dossier personnel de In Ouck, oudam montrey, 1907-1925.

⁸⁷⁹ Guérin, Matthieu, « Tup, un lettré aventurier au service de l'orientaliste Étienne Aymonier », *Journal Asiatique* 305/1, 2017, pp. 111-118.

provincial juste nommé, Adhémard Leclère, dans son nouveau poste. Ey Thong invite Leclère à assister à des cérémonies publiques et privées, et le résident entre en contact avec la famille du gouverneur, son (l'une de ses) épouse(s), Khieu Luong⁸⁸⁰, son fils, Kravanh, et sa (ses) fille(s) Calong ou Svai⁸⁸¹, sœur(s) d'Ek. Ey Thong raconte notamment à Leclère comment son propre père, précédent gouverneur de Kompong Svay vers 1867, a fait trancher la tête du rebelle Poukombo⁸⁸². In Ouck (ID : 71) est donc le gendre d'une famille mandarinale liée à la cour de Bangkok⁸⁸³ qui gouverne la région de Kompong Svay depuis au moins deux générations⁸⁸⁴. La famille d'Ey Thong, qui s'est, selon Grégory Mikaelian « prise au jeu d'initier ce nouvel administrateur [Adhémard Leclère] étonnement khmérophone et curieux des mœurs cambodgiennes aux subtilités du terroir⁸⁸⁵ », contribue ainsi aux travaux de l'orientaliste. Ey Thong marie inversement l'une de ses filles avec un homme issu d'un milieu bien inférieur sur le plan social, mais qui fait figure d'occidentaliste. On peut supposer que le mariage d'Ek et In Ouck dépend de liens de parenté antérieurs à leur propre union : la famille du garçon fait figure d'alliée cadette de la branche aînée dans un mariage hypergamique qui rappelle une autre union à une au deux générations antérieures⁸⁸⁶. Mais on peut également penser qu'Ey Thong marie sa fille à un francophone en 1892 parce que le gouverneur parie sur l'avenir : entre 1888 et 1892, il a effectivement subi les foudres de la Résidence et perdu sa charge de gouverneur⁸⁸⁷.

Autant que l'héritage social d'un individu, il est donc nécessaire de comprendre quelles sont ses relations avec l'ensemble du milieu élitare et quels leviers il peut éventuellement mobiliser au cours de sa carrière, notamment à travers son ou ses mariages. La caractérisation d'un mandarin comme « petit » ou « grand » est alors à analyser au sein d'une maison : In Ouck est assurément « moins » bien né que son

⁸⁸⁰ ANC 19315, Dossier personnel de In Ouck, oudam montrey, 1907-1925.

⁸⁸¹ La jeune femme est appelée Calong dans Fonds Adhémard Leclère, 703/9/e Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893. Sortie de l'ombre de Calong, la fille du gouverneur, et cérémonie du laquage des dents, ou Svai dans Mikaelian, Grégory, *Un partageux au Cambodge, biographie d'Adhémard Leclère suivie de l'inventaire du fonds Adhémard Leclère, Cahier de Péninsule n°11*, Alençon, Paris, Médiathèque de la communauté urbaine d'Alençon, Association Péninsule, 2011, p. 72. Leclère prend en photo Ey Thong, son épouse et l'une de ses filles en 1894, v. Guérin, Mathieu, « Des casques blancs », *op.cit.*, p. 91.

⁸⁸² V. chapitre 2.

⁸⁸³ Communication personnelle de M. Mathieu Guérin, 12/09/2018.

⁸⁸⁴ V. chapitre 1 et 12.

⁸⁸⁵ Mikaelian, Grégory, *Un partageux au Cambodge*, *op.cit.*, p. 72.

⁸⁸⁶ V. chapitre 11.

⁸⁸⁷ Communication personnelle de M. Mathieu Guérin, 21/09/2018.

épouse, mais en devenant gendre, il participe à la perpétuation du niveau social de la famille de son épouse, parce qu'il dispose d'un autre type d'héritage social et de compétences dont celle-ci a besoin dans la société coloniale. Si on sait qu'In (ID : S) est un mandarin de rang intermédiaire, on ignore tout de néac Peli ou Mau Pell, son épouse, elle-même peut-être une « héritière », comme sa bru, Thong Ek. Quel qu'il soit, le milieu familial - utérin et conjugal - d'In Ouck n'est certainement pas étranger à son intégration à la cour du second roi Sisowath, et ses compétences tant professionnelles que sociales en font un personnage particulièrement intéressant pour Thiounn qui le promeut au sein du Palais royal. Les noms de certains des fils d'In Ouck - Boun Thiourp et Ouck Boun Chan - sont peut-être d'ailleurs le reflet des mariages qui ont pu avoir lieu entre la famille Poc- Thiounn - Boun Chan et In Ouck⁸⁸⁸.

III. Les « nouveaux venus » dans l'administration indigène et leurs relations avec le milieu mandarinal.

On comprend donc pourquoi Milton E. Osborne a du mal à trouver des représentants d'un « sang neuf » à la tête de l'administration cambodgienne à la fin du XX^e siècle qu'il pourrait comparer au profil de Thiounn. D'après notre échantillon prosopographique, les secrétaires-interprètes khmers sont surtout issus du haut-mandarinate et du mandarinat subalterne. Sur notre échantillon, pourtant limité à cent-vingt individus, il n'est également pas possible de décrire le milieu familial de vingt-deux individus qui éludent notamment les questions portant sur la parenté intégrées aux formulaires administratifs⁸⁸⁹. Comme le démontre enfin l'exemple d'In Ouck (ID : 71), la définition des identités sociales des agents est bien périlleuse. Tentons de définir ce qu'est « un nouveau venu » pour la « vieille garde » et reprenons le discours de Milton E. Osborne lorsqu'il décrit Thiounn comme un métis « parvenu⁸⁹⁰ ». Le terme est également utilisé par Adhémar Leclère pour décrire le gouverneur Men (ID : 3) dans ses notes personnelles vers 1886 :

⁸⁸⁸ V. chapitre 10.

⁸⁸⁹ V. chapitre 3 et partie IV.

⁸⁹⁰ « *An upstart* », Osborne, Milton, E., *The French Presence, op.cit.*, p. 258.

« D'autre part, il [Men (ID : 3)] n'est pas un parvenu et ne paraît pas trop satisfait de se retrouver à la tête d'une province aussi importante que l'est celle de Kampot ; son grand-père a été gouverneur de cette province pendant de longues années et il y a laissé de bons souvenirs⁸⁹¹. ».

Un parvenu est donc défini comme quelqu'un qui n'a pas hérité sa charge de ses parents et grands-parents, quelqu'un d'extérieur au milieu mandarin et qui s'y impose ou s'y infiltre. Adhémard Leclère utilise le verbe « parvenir » sous sa forme conjuguée, dans un passage de son *Histoire du Cambodge*, écrite à partir de l'étude des Chroniques royales, lorsqu'il décrit justement « l'infiltration » d'un individu dans le milieu mandarin :

« Dans le courant de cette même année 1816, une grosse affaire surgit. Un descendant de ces Portugais qui s'étaient établis au Cambodge au cours des siècles précédents et qui sont demeurés catholiques, était *parvenu* au grade de krâlàhôm ou ministre de la batellerie. Il se nommait Monteiro de son nom de famille, Bên de son nom personnel et avait reçu le titre de réachéa-pipet, médecin royal. Quoique métis, il était considéré comme Européen. Le roi le croyait un serviteur fidèle, lorsque ses collègues, qui le haïssaient à cause de son origine et de son intelligence qui était réelle, l'accusèrent de malversations, de violences et de dix autres crimes. Le roi donna l'ordre de mener Monteiro au tribunal.⁸⁹² ».

Bên André de Monteiro est ensuite exécuté. Il est donc décrit par Adhémard Leclère comme étant parvenu à un rang et à des fonctions mandarinales alors qu'il n'y avait pas droit par la naissance mais qu'il a su exploiter ses dispositions personnelles. Leclère définit ici plusieurs niveaux d'exclusion par rapport à la société mandarinale : Bên n'est pas né mandarin, il est métis, et sa religion exclut qu'il soit jamais considéré comme membre de la société khmère à part entière. Ses collègues mandarins font apparemment tout pour se débarrasser de ce « parvenu ». Dans cet extrait, on peut considérer que la société mandarinale admet comme Cambodgien celui qui pratique le bouddhisme, quelles que soient ses origines, mais ne reconnaît pas comme son égal un « roturier » devenu mandarin. Ces catégorisations sont-elles cependant issues des discours que des Cambodgiens tiennent à Adhémard Leclère ? Ou bien

⁸⁹¹ Fonds Adhémard Leclère, 703/9/a - Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893, Récit de voyage de Marseille à Kampot, ff. 120-121 (pagination originale), pp. 216-217 de l'inventaire en ligne.

⁸⁹² Leclère, Adhémard, *Histoire du Cambodge depuis le 1er siècle de notre ère, d'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des 6 derniers siècles*, Paris, Librairie Paul Geuthner, 1914, p. 414. Nous soulignons le terme par l'usage de l'italique.

procèdent-elles de ses propres représentations sociales ? Le *Kram Sruk*, le « code du pays », tel que Leclère le retranscrit d'ailleurs lui-même, ne fait état d'aucun de ces obstacles : pour devenir mandarin, d'après ce texte, il faut habiter le Cambodge et maîtriser la langue khmère. Ni la parenté, ni l'ethnicité, ni la religion ne conditionnent l'accès aux charges⁸⁹³.

III.a) Les « mandarins étrangers ».

En effet, malgré la fin tragique de Bêñ André de Monteiro, deux de ses descendants sont connus comme « mandarins » : son fils, Bernardos Ros de Monteiro (ID : I), et son petit-fils, Col de Monteiro (ID : 5). Col de Monteiro continue de pratiquer apparemment le catholicisme : il déclare en 1897 que le bouddhisme n'est pas sa religion⁸⁹⁴ et il aurait souhaité faire ériger une église avant son décès en 1908⁸⁹⁵. Osborne assimile d'ailleurs Col de Monteiro à l'élite cambodgienne⁸⁹⁶. Col de Monteiro, malgré sa religion, est né fils et petit-fils de mandarins. Ses pratiques religieuses semblent s'être métissées : ne veut-il pas faire construire une église, à l'image des mandarins khmers qui officient comme « fondateurs » de *vatt* pour acquérir des mérites ? et il est incinéré et non enterré⁸⁹⁷. Son comportement social tend à correspondre à l'*ethos* mandarin, mais sa culture familiale est toujours considérée comme exogène, notamment parce qu'il n'a pas reçu une éducation bouddhiste⁸⁹⁸.

À partir de l'exemple des Monteiro, on peut déterminer que les « nouveaux venus » sont des agents réputés étrangers ou métis, et qui n'ont pas hérité leur charge. Parmi les dossiers des agents dont on peut déterminer avec quelques certitudes une origine sociale, seuls onze, dont Thiounn (ID : 1), déclarent ainsi que leur père est « commerçant » ou « exploitant », sept d'entre eux sont d'origines étrangères et

⁸⁹³ Leclère, Adhémar, *Les Codes cambodgiens*, Paris, Ernest Leroux éditeurs, 1898, livre I, 491 p., livre II, 682 p. ; v. Mikaelian, Grégory, « Addenda à l'inventaire du Fonds Adhémar Leclère », *Péninsule* n°63, 2011/2, pp. 203-216 ; Id., *Un partageux au Cambodge, biographie d'Adhémar Leclère suivie de l'inventaire du fonds Adhémar Leclère, Cahier de Péninsule* n°11, Alençon, Paris, Médiathèque de la communauté urbaine d'Alençon, Association Péninsule, 2011, 476 p.

⁸⁹⁴ ANC 32300, Compte-rendu des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898 : 7^e séance du 28 octobre 1897.

⁸⁹⁵ ANC 24163, La succession de l'Oknha akhamoha sena Col de Monteiro, 1908-1911.

⁸⁹⁶ Osborne, Milton E., *The French Presence, op.cit.*, notamment p. 249.

⁸⁹⁷ ANC 24163, La succession de l'Oknha akhamoha sena Col de Monteiro, 1908-1911. V. chapitre 6.

⁸⁹⁸ V. chapitre 5.

cinq sont apparentés. Parmi les secrétaires-interprètes et mandarins dont nous avons consulté les dossiers, seuls de deux à cinq seraient des fils d'agriculteurs (deux déclarations) ou de propriétaires terriens (d'un à trois), et là encore, leurs origines ethnolinguistiques sont diverses. Mais certains de ces fils de commerçants, ou fils d'agriculteurs, comme Kim An (ID : 31), Ung Hy (ID : 96), Joseph de Lopez (ID : 15), Ea Khau (ID : 124) sont des « étrangers » qui épousent des Cambodgiennes, qui plus est des « héritières ». Ils sont à la fois des « nouveaux venus » sur le plan social, puisqu'ils ne sont pas des héritiers, mais également des « nouveaux venus » dans la communauté khmère, du fait de leurs origines. Les profils de Huy (ID : PP) et Thiounn (ID : 1) peuvent être comparés aux leurs.

Si Bêñ André de Monteiro et sa descendance font figure de « mandarins européens » aux yeux de l'élite mandarinale, l'exemple de Yây (ID : FF), préas montrey botes, éventuel « mandarin malais⁸⁹⁹ », parmi notre échantillon prosopographique⁹⁰⁰, est en ceci assez éclairant qu'il met en exergue les mandarins dits « malais » de la cour cambodgienne, et leurs homologues, les mandarins « chinois » ou « annamites »⁹⁰¹. Définis comme les chefs de leurs communautés, ces mandarins exercent des fonctions définies comme étant celles de leurs groupes au service du roi par rapport à l'ensemble de la société khmère et développent des relations de patronage avec le souverain qui peuvent être comparées à la relation du proxène grec avec les étrangers qu'il protège, à Athènes au V^e siècle avant notre ère. On a vu l'exemple cité par Alain Forest du prince Duong Chakr (1861-1897), fils du roi Norodom, qui s'engage à se faire le patron de quarante-neuf Vietnamiens de Pandāy Mās (Banteai Meas) et Bām (Péam) devant la justice cambodgienne⁹⁰².

Les AOM conservent également des listes à travers lesquelles le roi Sisowath reconnaît comme corvéables ou clients, *buok*, du Palais - et donc exemptés d'impôts et pourvus de cartes d'identité

⁸⁹⁹ Villemereuil, Arthur Bonamy de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, capitaine de frégate, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Me-Kong et du haut Song-Koi, extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.B de Villemereuil, capitaine de vaisseau*, Paris, Bouchard-Huzard, 1883, p. 72.

⁹⁰⁰ ANC12763, Dossier personnel de Khim Rot smien du ministre de la marine, 1912-1915.

⁹⁰¹ Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, op.cit.*, p. 72 ; Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *art.cit.*, p. 186, 191.

⁹⁰² Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation, op.cit.*, p. 31.

dites gratuites - des « chefs de mosquées *cām* et *javā* »⁹⁰³ et des « fidèles *cām* et *javā* »⁹⁰⁴ de Bañā 𑀧𑀺𑀢𑀺𑀓 (Ponhea Lu) et Jroy Cañvār (Chrui Changvar). Le roi et le prince agissent ici comme les représentants de communautés allogènes, garants à la fois de leur défense face à l'administration khmère et de leur respect des usages du pays. Ces liens de patronages, les mandarins dits « *cām* et *javā* » qui en sont les représentants dans l'administration palatiale, et les documents - inscriptions, sceaux, listes -, qui en attestent, rendent compte des contacts parfois fort anciens entre le Palais et les communautés musulmanes. Depuis le XVI^e siècle, des exemples attestent que : « Juridiquement, la royauté reconnaissait l'existence et le poids sociologique des groupes allogènes installés comme régnicoles en octroyant des charges administratives avec titres et sceaux⁹⁰⁵. »



Sceau et signature en langue arabe de l'*uk ṣā rājā bhaktī cān hvān* (orthographe originale) - peut-être le successeur du mandarin malais du roi dit oknha reachea kem phakkedey à huit *bān'* de dignité⁹⁰⁶ -, listes des chefs de mosquées de Ghlāmṇ proposés à l'exemption de l'impôt personnel, 1912, AOM Indochine RSC 477, Ministère du Palais, 1915.

⁹⁰³ Orthographe originale : *saṅgrāc' cām jhvār saṁrāb vats* ; orthographe corrigée : *saṅgrāj cām javā saṁrāp' vatt* littéralement « chefs de *vatt cām* et *javā* en charge des *vatt* de... » soit « chefs des mosquées *cām* et *javā* ». Le rédacteur, un mandarin, qui signe par ailleurs en langue arabe, utilise en khmer le vocabulaire bouddhique, ce qui est moins le signe de l'imperméabilité des pratiques culturelles, entre le Palais et les communautés musulmanes, que de l'effectivité de leurs relations politiques et sociales, AOM RSC 477, Ministère du Palais, 1915. L'expression « *cām javā* » est employée pour désigner l'ensemble des populations musulmanes : les distinctions entre *cām*, le peuple *cām* en particulier, les *javā* - Javanais - ou les *mālāyū* - Javanais de Malaisie, et les ethnonymes qui en découlent, comme *javā krapī* - Javanais de Sumatra ou *javā yāvā* - Javanais de Java, n'apparaissent pas dans notre corpus. V. Pou, Saveros, « Emprunt lexicaux khmer-moyens au monde indo-persan », *art.cit.*, pp. 141-156.

⁹⁰⁴ Orthographe originale : *pañjīy buok ccām javār caṁṇuḥ vat(s)* ; orthographe corrigée : *pañjī buok cām javā caṁṇuḥ vatt*, « liste des corvéables [ou] clients *cām* et *javā* fidèles des mosquées de... ». Le lecteur peut apprécier le caractère très personnel de l'orthographe khmère entre deux rédacteurs différents, en comparant l'orthographe originale à celle de la citation précédente. De nouveau, cet autre mandarin « malais » signe en langue arabe mais emploie en khmer le vocabulaire bouddhique, AOM RSC 477, Ministère du Palais, 1915.

⁹⁰⁵ Mikaelian Grégory, Annabel The Gallop, Bernard Dupaigne, « Note sur un sceau malais du Cambodge (1844) », *Péninsule* n°68, 2014/1, p. 159.

⁹⁰⁶ Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *art.cit.*, p. 186.

Les communautés musulmane, vietnamienne, chinoise sont donc en rapport avec le roi bouddhique, roi universel, en tant que corvéables/clients, non pas tant de la personne royale individuellement mais de l'institution royale elle-même : des mandarins dits « malais » doivent être présents durant certaines cérémonies palatiales par exemple⁹⁰⁷. Les listes des AOM ne rendent pas tant compte de la relation personnelle entretenue par chaque corvéable ou client « *cām* et *javā* » avec son protecteur, que de la notion de « groupe de corvéables/clients *cām* et *javā* », les Musulmans, quelles que soient leurs identités ethnolinguistiques, réunis autour du souverain⁹⁰⁸.

III.b) Des parcours de mandarins « malais » et « vietnamiens ».

Considérons un exemple de ce mandarinat communautaire dit « vietnamien » dans notre échantillon prosopographique aux XIX^e et XX^e siècles : leurs membres sont-ils assimilés à des parvenus ? Paul Yang (ID : D) est qualifié dans le dossier personnel de son fils Chhun (ID : 2) d'*oknha pradit nevet*⁹⁰⁹, directeur des travaux au Palais royal, titre non référencé parmi les listes de mandarins⁹¹⁰. Doudart de Lagrée appelle Paul Yang son « maître charpentier architecte⁹¹¹ » : on peut envisager un artisan vietnamien et catholique, officiant au Palais et délégué par le roi Norodom pour construire la maison de Doudart vers 1864, en pariant sur la proximité culturelle entre Doudart et Paul. Comme dans le cas des Monteiro - qui sont sûrement parents des Yang-Chhun - la cour entretient des personnels spécialisés dans les contacts avec les Européens. Le titre de Paul peut lui avoir été attribué après le chantier de 1864 et être, comme celui de Huy (ID : PP), « inventé » selon les besoins de Norodom.

Comme Paul Yang (ID : D), son parent François Am de Lopez (ID : 103) pourrait être comparé à Huy (ID : PP), car en 1902, Am est qualifié de « sous-fermier d'un lot de pêcheries de Prêk Phnou » à Ponhéa

⁹⁰⁷ Mikaelian Grégory, Annabel The Gallop, Bernard Dupaigne, « Note sur un sceau malais », *art.cit.*, p. 160.

⁹⁰⁸ V. Mikaelian Grégory, Annabel The Gallop, Bernard Dupaigne, *ibid.*, pp. 155-172 ; Abdoul-Carime, Nasir, Grégory Mikaelian, « Angkor et l'Islam », *art.cit.*, pp. 5-59.

⁹⁰⁹ *uk ñā prādīt nāvet : prādīt* « imaginer ».

⁹¹⁰ À la différence de Nou (ID : W) par exemple, *uk ñā bībhakkh cakkhavīt cāñ vāñ mekā*, chef des travaux au Palais, ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, établie en 1943 ; ANC 25080, Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice 1901-1922.

⁹¹¹ Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, *op.cit.*, p. 416.

Lu⁹¹². En 1911, il est qualifié « d'ex-Fusnuluk⁹¹³ », qui pourrait être identifié à *biṣṇulok* - titre honorifique pour un artisan⁹¹⁴. Am de Lopez s'est en effet distingué comme entrepreneur aux côtés de son neveu Chhun dans les années 1870⁹¹⁵. En 1924, Chhun qualifie Am de Lopez, son oncle, d'oknha piphit sambath, dans son testament : « mandarin chargé de la surveillance des commerçants⁹¹⁶ ». Résidant à Chrui Changvar, village « *cām jvā* » ou « malais », de Phnom Penh, Am de Lopez pourrait avoir été nommé mandarin au titre de sa position sociale au sein de son groupe ethnolinguistique et/ou religieux. Le problème est d'identifier l'identité d'Am de Lopez (ID : 103) : de quel collectif fait-il partie ? les « Européens » ? les « Vietnamiens » ou les « Malais » ? Et s'il s'agit d'un groupe « malais », lequel d'entre eux ?

Chhun (ID : 2), est le fils de Paul Yang (ID : D) artisan vietnamien, et le neveu d'Am de Lopez (ID : 103), patron de pêche, tous deux catholiques. Le prince Yukanthor le décrit en 1900 comme un « bon(s) serviteurs(s) » du roi Norodom : il le recommande pour la Légion d'honneur, et Jean Hess écrit :

« M. A. L. Chhun ocnha acknarcac chenda, m'a dévoilé plus d'une face du caractère cambodgien.⁹¹⁷ »

Son identité « métisse » ne détermine donc pas son positionnement social et politique comme Yukanthor le sous-entend dans le cas de Thiounn (ID : 1). Car le métissage de Chhun (ID : 2) ne pose pas problème, puisqu'il n'implique pas de contact avec l'identité khmère : la mère de Chhun - Catharina Ep - n'est pas Cambodgienne. À l'inverse, Jean Hess le décrit comme un informateur de choix, en soulignant son titre et donc son appartenance au monde mandarinal khmer pour ses lecteurs français, et il ne donne donc pas à lire ses deux prénoms à consonnance européenne. Remarquons que l'opération de divulgation décrite par Jean Hess - qu'il veut assimiler à une révélation d'un initié du sérail - rend plutôt compte des fonctions de Chhun à la Résidence depuis son plus jeune âge, et au Palais depuis 1895 : l'interprétariat. Son parcours professionnel est bien plus accidenté que celui de Thiounn, mais fondamentalement

⁹¹² Orthographe khmère : Braek Bnau, ANC 11944, Plainte des pêcheurs de Prek Phnou (Phnom Penh) contre M. Am de Lopez, sous fermier des pêcheries pour perceptions illégales des taxes sur les engins de pêche, 1902.

⁹¹³ ANC 6648, Dossier personnel de Buntrong de Lopez, secrétaire des résidences, 1904-1913.

⁹¹⁴ *V.* chapitre 10.

⁹¹⁵ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, pp. 148-156.

⁹¹⁶ AOM RSC 445, Relevés des affaires différents ministères 1914-[1924] ; Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, *op.cit.*, p. 68.

⁹¹⁷ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, *op.cit.*, p. 86, 210.

comparable : secrétaire-interprète devenu ministre. Les descriptions des deux personnages insistent toutes sur leurs fortunes, notamment foncières. Qu'est-ce qui différencie donc Chhun (ID : 2) de Thiounn (ID : 1) ? L'identité de leurs mères, et leurs comportements par rapport à l'autorité royale et la société élitaine certainement. S'ils sont tous les deux des intermédiaires, Thiounn en assume publiquement le rôle et va jusqu'à matérialiser cette relation dans des articles et ouvrages⁹¹⁸. Chhun sait vraisemblablement « rester à sa place ».

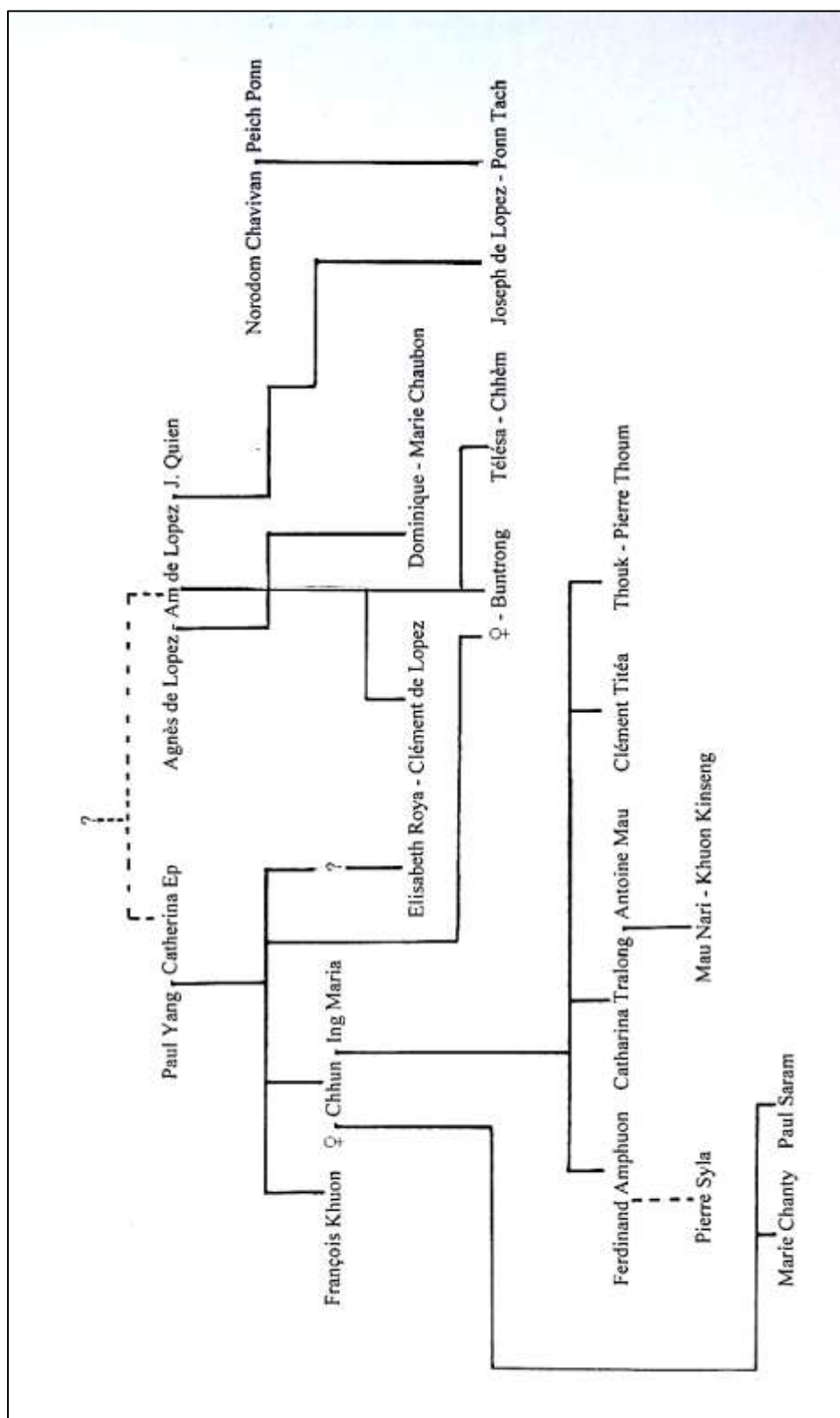
Les fonctions de Chhun dans l'administration des résidences puis dans l'administration indigène déterminent son identité juridique, celles de ses parents et de ses enfants comme « cambodgienne » d'après la loi coloniale : François Khuon, son frère, est apparemment envoyé en France vers 1883 au lycée Saint Louis⁹¹⁹, puis entre dans l'administration indigène, car il est qualifié d'oknha montrey pheakdey, soit de gouverneur de Kambañ' Sĕm (Kompong Siem), dans le testament de son frère en 1924 : il est donc assimilé à un fonctionnaire cambodgien. La période coloniale permet donc à certains des membres de cette parenté d'obtenir la nationalité khmère, par le biais de la carrière.

Mais Paul Yang, Am de Lopez et Chhun ont des épouses dont les noms évoquent des identités catholiques et vietnamiennes : Catharina Ep, Maria Ing, Agnès de Lopez puis Inée Maria Huyên, plutôt que khmère. Les membres de cette parenté portent des prénoms doubles qui rappellent leur culture européenne : Alexis Louis Chhun, (ID : 2) ; Ferdinand Amphuon Chhun (ID : 83) ou Dominique Bunavey de Lopez (ID : 21). Originaires de Ponhéa Lu, village catholique d'Oudong, Chhun est enterré dans le cimetière catholique de Phnom Penh⁹²⁰.

⁹¹⁸ V. chapitre 6.

⁹¹⁹ Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation*, op.cit., p. 275 ; Osborne, Milton E., *The French Presence*, op.cit., p. 246.

⁹²⁰ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, établie en 1943 ; AOM RSC 445, Relevés des affaires différents ministères 1914-[1924] ; ANC 36523, Lettre du prince Phanavong (*sic*), ministre de l'intérieur a/s du décès du ministre de la justice en retraite Chhun, 1924 ; ANC 25080, Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice 1901-1922.



Extrait de l'arbre généalogique de Paul Yang (ID : D), Chhun (ID : 2), Am de Lopez (ID : 103), Dominique de Lopez (ID : 21), Buntrong de Lopez (ID : 20), Peich Ponn (ID : 12), Joseph de Lopez (ID : 15), Ferdinand Amphuon Chhun (ID : 83) et Antoine Mau (ID : 78).

Tandis de Chhun (ID : 2) devient ministre du roi Sisowath dès 1911⁹²¹, les carrières des fils d'Am de Lopez sont cependant celles de subalternes, tant du point de vue colonial que khmer : J.R. Buntrong de Lopez (ID : 20) est secrétaire-interprète, Dominique Bunavey de Lopez (ID : 21) et Clément de Lopez, instituteurs⁹²². S'il est de statut cambodgien d'après l'administration, entre 1930 et 1932, Dominique déclare ne pas savoir écrire la langue khmère lorsqu'il demande à bénéficier d'une naturalisation française. Il a épousé une métisse franco-vietnamienne, Marie Louise Léontine Chaubon, née en 1892 en Cochinchine, fille reconnue d'Émile François Chaubon, commis des Douanes et Régies et de Nguyen V. Chui, Vietnamienne, et se définit donc comme un membre de la société indochinoise coloniale plutôt que comme un membre de la société cambodgienne⁹²³.

À la même époque, en 1933, en contradiction apparente avec le statut et les carrières de ses frères aînés, Joseph Chamroeun de Lopez (ID : 15), est qualifié de président des tribunaux cambodgiens⁹²⁴. L'altérité radicale des de Lopez, qu'elle soit « malaise », « catholique », profite de la médiatisation de leur oncle Chhun (ID : 2), considéré comme un mandarin vietnamien de bonne renommée auprès de l'aristocratie : Chhun nomme tous les fils d'Am de Lopez dans son testament et a sans doute recommandé Joseph de Lopez (ID : 15) à ses relations cambodgiennes. À travers son mariage, Joseph de Lopez accède à la bonne société phnom penhoise cambodgienne puisqu'il épouse vers 1930 la fille de Peich Ponn (ID : 12)⁹²⁵.

Joseph de Lopez (ID : 15) est donc un « étranger » disposant d'une position d'autorité dans la justice cambodgienne : décrit comme Cambodgien par l'administration, il est nécessairement lettré en khmer, mais n'est pas forcément reconnu comme tel par la société cambodgienne elle-même. Il pourrait

⁹²¹ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, op.cit., pp. 148-156.

⁹²² ANC 34721, Demande de pension de Clément de Lopez, instituteur principal de 1^{ère} classe, 1944 ; ANC 10935, Dominique de Lopez, instituteur, 1918-1935 ; ANC 6648, Dossier personnel de Buntrong de Lopez, secrétaire des résidences, 1904-1913.

⁹²³ ANC 10936, Dossier personnel de Mme Marie de Lopez, institutrice, 1912-1923 ; ANC 10935, Dominique de Lopez, instituteur, 1918-1935 ; ANC 9282, Bourses scolaires demandée par André Chaubon, Marie Cazeau, Suzanne Girardin, Ernest Chaubon, Marie Palazzi, Marguerite Sigorel, 1906-1917.

⁹²⁴ ANC 3281, Permis de port d'armes et de munitions de guerre, 1935 ; ANC 7697, Permis port d'armes provinces diverses, 1929-1935.

⁹²⁵ Entretien avec Mme Norodom Vivarinn, et Mme Khek Vinna, petite et arrière-petite filles de Joseph de Lopez, Phnom Penh, 28/07/2015 ; ANC 3281 Permis de port d'armes et de munitions de guerre 1935 ; ANC 7697, Permis port d'armes provinces diverses, 1929-1935 ; ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

potentiellement reproduire à travers son mariage les *habitus* de sa famille, et épouser une Vietnamiennne catholique. Il resterait à la marge de la société mandarinale, qui considérerait sa position sociale et ses pratiques comme celles d'un chef de sa communauté, quelle qu'elle soit, mais pas comme un membre de la « caste » mandarinale khmère. Grâce à une mise en relation - l'intermédiation de son oncle Chhun⁹²⁶ - il devient le gendre d'une famille mandarinale et par là même un « nouveau venu », un parvenu. L'identité « étrangère » complexe de son père Am de Lopez (ID : 103), est « lissée » par la médiation d'une identité étrangère « proche » : les descendants de Joseph de Lopez le disent simplement fils d'un Vietnamienn catholique⁹²⁷.

Nous pouvons comparer cette mise en relation à celle qui bénéficie au « Chinois » Ea Khau (ID : 124) : le patronage de son *ūbuk ciñchīm* « père nourricier » Nguon (ID : 33) qui lui permet d'épouser une « héritière », Suon, fille de juge. Pour définir les « nouveaux venus » dans la haute société khmère, il est donc nécessaire de considérer leur naissance et leur mariage : le processus est le même que dans le cas d'In Ouck (ID : 71), fils de mandarin subalterne gendre d'un grand mandarin, Ey Thong (ID : BB). Thiounn (ID : 1) et Chhun (ID : 2) ont donc tous deux œuvré à l'intégration de leurs enfants et parents dans la bonne société khmère. La fille de Joseph de Lopez (ID : 15) et de Ponn Thach, Thal de Lopez, épouse d'ailleurs un fils de Thiounn (ID : 1), Thiounn In.

Le caractère de « nouveau venu » ne se déduit donc ni exclusivement à partir de la naissance, ni à partir des fonctions attribuées à ces mandarins dans le cadre de l'administration coloniale puisque les membres de la haute société œuvrent aussi comme intermédiaires entre le pouvoir colonial et le mandarinat, mais en termes de positionnement social et donc familial. Pour la société khmère, la notion de parvenu a effectivement du sens, parce qu'il s'agit d'un processus social assez courant : un mariage mixte, tant sur le plan social qu'ethnolinguistique.

Thiounn n'est donc ni une exception sur le plan professionnel, ni sur le plan social et familial. C'est son père, Huy (ID : PP), qui peut être décrit comme un « parvenu », un étranger disposant d'une notabilité

⁹²⁶ Chhun (ID : 2) est le cousin germain de Joseph de Lopez si Am de Lopez (ID : 103) est bien l'oncle de Chhun. Mais la relation d'âge nous incite à le décrire comme son oncle comme cela apparaît dans les documents originaux.

⁹²⁷ Entretien avec Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna, Phnom Penh, 28/07/2015.

et ayant épousé une Khmère. S'il est décrit et caractérisé comme un métis sino-khmer, c'est que Thiounn agit également comme tel - démontrant par là même son intégration à la société cambodgienne - et qu'il enfreint alors les mœurs de l'aristocratie et de la haute société khmère. Chhun (ID : 2) n'agit apparemment pas comme un membre de la société khmère à part entière : il ne peut pas se prévaloir d'une identité métisse puisque sa mère n'est pas khmère. S'il œuvre à l'intégration de ses descendants dans la société cambodgienne, comme Thiounn (ID : 1), c'est donc peut-être plus discrètement.

Conclusion

Thiounn est d'origine métisse, mais il vient d'un milieu privilégié. La carrière d'interprète qu'il réalise est comparable à celles d'autres jeunes gens de sa génération, quelques-soient leurs milieux d'origine : haut mandarinat, mandarinat subalterne ou milieux commerçants, qui tous œuvrent à leur niveau de la hiérarchie comme « intermédiaires » entre la hiérarchie administrative française et la société khmère. Thiounn est représentatif du parcours des enfants des « parvenus » étrangers ou de naissance mandarinale, mais modeste, mariés dans la haute société cambodgienne. Le portrait social de Thiounn n'a donc rien d'exceptionnel : il a été décrit ainsi à cause de son comportement individuel, de son rôle politique, et *a posteriori*, par rapport au positionnement idéologique de sa parenté.

Une première question à l'issue de cette présentation des milieux dont sont issus les agents de notre échantillon serait d'articuler la question du mariage à la question du bénéfice social de ces mariages pour l'élite mandarinale : alors qu'elle stigmatise Thiounn en tant que « parvenu », la haute société perpétue des alliances avec des « nouveaux venus », comment et pourquoi ? La réponse principale, au tournant des XIX^e - XX^e siècle, est la nécessité d'acquérir ainsi un nouveau patrimoine social, celui des instances coloniales. Ces « nouveaux venus » doivent cependant répondre aux attentes de leurs parentés khmères : un certain comportement qui marque leur différenciation, voire leur soumission. Si on ne peut que l'évoquer, la différence de comportement entre les personnages de Thiounn (ID : 1) et Chhun (ID : 2) concerne moins leurs pratiques matrimoniales que leurs positionnements par rapport à la royauté et l'aristocratie.

Parmi notre échantillon prosopographique, nous avons ainsi identifié des « nouveaux venus » sur le plan social et/ou ethnolinguistiques qui « s’infiltrèrent » dans la haute société mandarinale. Ils ont tous pour point commun d’avoir suivi un parcours de formation qui leur permettrait de prétendre à des fonctions mandarinales dans le système administratif colonial, sans forcément passer par un mariage dans la haute société. Souvent questions du mariage et de la formation se trouvent apparemment articulées : Joseph de Lopez est forcément lettré en langue khmère et il a été élève de l’École d’administration cambodgienne pour devenir magistrat après la réforme de la justice khmère vers 1911-1917, alors que son frère Dominique ne peut pas prétendre à entrer dans l’administration cambodgienne parce qu’il déclare lui-même ne pas savoir écrire le khmer.

Dans le cas du mandarinat subalterne, In Ouck (ID : 71) est passé par le prestigieux *vatt* Uṇṇālom - ce qui lui a donné une légitimité du point de vue de la société mandarinale « traditionnelle », et par une école franco-khmère. Les Chinois Kim An (ID : 31), Ea Khau (ID : 124) et le réputé « Sino-Khmer » Thiounn sont passés par des *vatt* bouddhiques. Ces « nouveaux venus » sont des candidats potentiels au mariage hypergamique car ils disposent d’une certaine culture reconnue par l’élite mandarinale.

La particularité de Thiounn (ID : 1) est que sa formation est elle-même l’objet d’une sorte de mythe bibliographique, comme pour tenter d’expliquer, de nouveau, les aberrances supposées de son parcours personnel : l’historiographie raconte que, s’il est né dans un milieu modeste, Thiounn aurait tout de même reçu une formation d’excellence, ce qui expliquerait opportunément sa réussite. Nous considérons que Thiounn n’est pas né dans un milieu modeste et qu’il a reçu la formation typique des agents de son groupe social à la période concernée.

Aux XIX^e et XX^e siècles donc, les relations entre les milieux allogènes et subalternes avec le haut mandarinat passent par des médiations, sociales, dans le cas d’Ea Khau (ID : 124) ou Joseph de Lopez (ID : 15), mais également culturelles : à travers l’acquisition d’une culture décrite comme élitiste. De nouveau, une description du phénomène du « parvenu » émerge à travers la bibliographie. Thiounn est ainsi réputé être « parvenu » à la notabilité grâce à son parcours de formation. Le caractère élitiste de la formation mandarinale dans la société khmère pré-coloniale aurait alors été bouleversé par l’introduction de nouveaux modes d’apprentissage, non plus basés sur la qualité sociale des individus, mais leurs

qualités personnelles, ce qui aurait permis à des « nouveaux venus » de parvenir au mandarinat. La formation des mandarins à la période coloniale a-t-elle effectivement fait évoluer le milieu mandarinal ? Si la haute société khmère s'est convertie aux fonctions d'intermédiaires linguistiques en faisant valoir son patrimoine social et politique, c'est en adoptant de nouvelles pratiques de formation. Mais force est de constater qu'il s'agissait pour cette haute société d'acquérir des postes à responsabilité en dehors du circuit de l'interprétariat.

Car ces formations européennes permettent également aux enfants du mandarinat intermédiaire, aux fils de commerçants et enfants de quelques rares agriculteurs, d'entrer dans le cadre des résidences en tant qu'interprètes puis éventuellement de devenir des mandarins. La stratification sociale, observée à travers l'attribution des postes à responsabilités dans l'administration indigène, se perpétue cependant à travers l'accès à ces formations. Nous décrivons donc dans le chapitre suivant comment s'est articulée question du milieu social à la question de la scolarité.

Chapitre 5

La formation des élites cambodgiennes, XIX^e-XX^e siècles.

L'historiographie coloniale a souvent insisté sur le peu d'intérêt des élites cambodgiennes pour l'éducation européenne telle que mise en place en Indochine. Ce manque d'intérêt, voire ce refus de scolariser les enfants dans des institutions indochinoises, aurait limité l'accès des Cambodgiens aux fonctions officielles et serait à l'origine de l'emploi massif de personnels vietnamiens dans les institutions du protectorat. Gregor Müller rend compte des discours portant sur « l'indolence » des Khmers qui manquent d'enthousiasme pour l'école⁹²⁸, tandis que Charles Meyer considère que ce discours justifie « l'application d'un principe classique d'administration coloniale de recours aux antagonismes raciaux⁹²⁹. ». C'est aussi la conception cambodgienne de la transmission d'un patrimoine culturel qui est en cause : selon Pascale Bezançon, la culture vietnamienne des écoles et des concours est mieux comprise par les autorités françaises que le modèle d'éducation cambodgien. Elle transcrit ainsi le sentiment des autorités coloniales :

« Il n'existait pas à proprement parler de conscience culturelle cambodgienne. La classe des lettrés était quelque peu en marge de la société, dans le sens où nul paysan ne nourrissait l'espoir de l'intégrer un jour, elle fonctionnait en vase clos. » (...) « Il y avait donc fort à faire pour gagner la confiance et la sympathie d'un peuple qui ne semblait avoir aucune inclination pour le système mandarinal et l'accès à des fonctions administratives. » (...) « Le recrutement des administrateurs locaux était quasi héréditaire ; les charges pouvaient également être achetées. Il n'y avait donc pas d'accès au mérite, après la réussite d'un quelconque concours, sanctionnant la fin d'une formation spécialisée⁹³⁰. ».

⁹²⁸ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français », les débuts du Protectorat français et la vie de Frédéric Thomas Caraman, 1840-1884* (2006), Paris, L'Harmattan, 2015, p. 141, 145.

⁹²⁹ Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, p. 100.

⁹³⁰ Bezançon, Pascale, *Une colonisation éducatrice ? l'expérience indochinoise 1860-1945*, Paris L'Harmattan, 2002, p. 52, pp. 102-103.

I. À propos de la transmission et de l'apprentissage au Cambodge.

Il est vrai que pour les familles mandarinales, l'instruction passe avant tout par l'acquisition d'une culture sociale qui ne peut s'apprendre qu'en milieu familial et dans les *vatt* bouddhiques, auprès d'un *grū*, un maître laïc ou religieux. Jacques Népote décrit l'éducation cambodgienne comme un « rite d'accès à des « clientèles » et non « la voie d'accès à des compétences précises⁹³¹ » : c'est-à-dire qu'un enfant est instruit pour pouvoir mettre en œuvre un héritage social. Il apprend comment se comporter dans le cadre de son futur positionnement au sein de son groupe et par rapport aux autres groupes. Ce groupe - sa parenté au sens propre, son groupe social - *gnā* dans le vocabulaire du Cambodge de l'époque moyenne et contemporaine - au sens large - est responsable de sa formation, car elle doit en tirer avantage : le succès ou l'échec dans le monde d'un membre de la parenté implique tout le groupe. Les *cpāp'*, codes de morale destinés à l'apprentissage⁹³², le rappellent sans cesse aux étudiants : la finalité de leurs études est de savoir reproduire un comportement et de s'inscrire dans une continuité généalogique et sociale. Le *cpāp' paṇṭām pitā* en est un exemple. Dans ses « Recommandations d'un père » à ses enfants, l'auteur met en scène un père de haut rang qui met en garde ses héritiers contre la dérogeance. Ses descendants doivent répondre aux vœux de leur famille en participant de la perpétuation de leur rang - *sākti* -, car s'ils y échouent, ils sont exclus du groupe :

« (...) Les hommes et les femmes
pourvus des trois (sortes) de bonnes manières
conformes à l'enseignement du sage
- dans le sommeil, dans la marche
et dans la façon de manger -,
ceux-là pourront sauvegarder
leur bonne conduite.

Ils vénèrent leurs père et mère,
même dans leurs occupations,

⁹³¹ Népote, Jacques, « Éducation et développement dans le Cambodge moderne », *Mondes en développement*, n°28, 1979, p. 786.

⁹³² « Textes gnomiques, didactiques, à forme versifiée conventionnellement limitée », Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, Paris, CEDOREK, 1988, tome I, *Textes en Khmer*, p. 3 ; v. Chandler, David, « Normative poems (Chbap) and Pre-colonial Cambodian Society », *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol. 15, n°2, September 1984, pp. 271-279.

ils s'en souviendront ;
même dans leurs amusements,
ils respectent les limites :
ceux-là sont des gens diligents,
des travailleurs zélés.

Tous les gens aux alentours,
au loin ou dans le voisinage,
constatant vos bonnes manières,
constatant votre savoir-faire
ainsi que votre modestie,
vont vouloir contracter des alliances de mariage avec vous.

Sans tenir compte de votre avoir,
ils n'apprécieront que vos idées
et votre bonne conduite,
pour vous confier la gestion
(des biens) selon les règles,
avec ardeur et diligence,
et la protection de ces biens.

Quant à vos parents,
ils auront du prestige
grâce à leurs enfants chéris ;
tous les frères et sœurs,
les grands-parents,
les oncles et les tantes
seront pleinement satisfaits.

C'est parce que vous êtes affables,
vous êtes des gens courtois,
que vous répondez aux idées
de tous les membres de votre famille,
où qu'ils se trouvent ;
et vous comblez les vœux

les plus profond de leur cœur. (...)»⁹³³ »

La relation clientélaire qui associe un patron à ses clients peut être comparée à la relation qui s'établit entre un maître et son disciple, un parent et son enfant : un aîné s'engage à transmettre une ressource à son cadet qui reconnaît sa légitimité et son autorité. Cette ressource est assimilée à une compétence sociale : la capacité à mettre en œuvre un *ethos* qui distingue les individus en fonction de leurs conduites. La reproduction de cet *ethos* est l'enjeu de la reproduction sociale. Les apprentis mandarins, les *suostī*, doivent ainsi connaître les *cpāp'*, et plus particulièrement les *cpāp' neti*, ou « code de politique » qui déterminent quels doivent être leurs manières sociales à la cour et dans les fonctions de commandement qu'ils vont être amenés à exercer⁹³⁴.

I.a) Hériter ou acquérir ?

Le mandarinat cambodgien n'est cependant pas une caste héréditaire, elle n'est pas un « vase clos » : honorés par le roi, les mandarins peuvent déchoir, tandis que des nouveaux venus peuvent être promus à un rang mandarin si le souverain les en déclare dignes. *Dharmarājā* « roi du *dharma*, l'ordre bouddhique » ou « roi de justice », le roi khmer doit permettre à chacun de faire valoir son rang - *sākti* - selon ses mérites : rang qui reflète les mérites accumulés dans une vie antérieure, qu'on peut décrire comme un héritage - *kerti* -, et rang révélé par les actions méritoires dans l'incarnation présente⁹³⁵. Le *cpāp' paṇṭām pitā* le rappelle dans l'extrait précédent : pour se faire valoir aux yeux des bonnes gens,

⁹³³ « *doh prus doh srī poe māl r̥k pī tūc cpāp' lok thā r̥k tek r̥k toer r̥k s̥ āhār jā anak raksā iriyā mārayad khlāc me khlāc pā doh pī dhvōe kār mīn māl oy ghlāt doh pī nīn soec nīn leñ māl khnāt jā anak sañvāt khmī ghmāt dhvōe kār anak phaṇ dāmñ lāy doh jit doh chñāy ge yal' iriyā ge yal' camñeh jā anak rāp sā ge cañ' cañ jā bandh yak jā nāti māl khsat' buṇ git yak tae gaṇnit yak tae mārayād oy ceḥ rīep cam duk tāk' jā khnāt ussāh sañvāt raksā drabyā rī mtāy ābuk nīn māl loek mukh toy kūn baṇñā as' dāmñ paṇ p-ūn jī tūn jī tā mtāy mīn nūv mā sīn sruol cūl ciit tpit kūn subhāb jā anak rāp dāp trūv nīn gaṇnit grap' as' paṇ p-ūn doh chñāy doh jit sīn pān tūc ciit tūc tuon cintā (...) » », traduction et translittération originales, Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, op.cit., tome I, pp. 94-95, tome II, *Textes translittérés, traduction, commentaire*, pp. 367-403 dont extrait pp. 392-395.*

⁹³⁴ Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, op.cit., tome II, pp. 593-594. Sur les *cpāp' neti*, v. chapitre 1.

⁹³⁵ Mikaelian, Grégory, « Un aperçu des traditions juridiques khmères », intervention "Campus Asie internationale 2014" organisé par l'Ordre des avocats de Paris du 16 au 18 février 2014, Phnom Penh, p. 2 ; Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong, réformes des institutions et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2009, notamment pp. 193-234 ; Pou, Saveros, « Du sanskrit *kīrti* au khmer *kerti* : une tradition littéraire du Cambodge », *Seksa Khmer*, n°5, 1982, pp. 33-54.

mān khsat' bum git « sans tenir compte de votre avoir », peu importe la fortune, *yak tae gamnit yak tae mārayād*, « ils n'apprécieront que vos idées et votre bonne conduite », seules importent les mœurs.

Pou Saveros souligne ainsi les éléments qui évoquent la mobilité sociale dans la société khmère des XVI^e - XVII^e siècles, telle qu'elle est décrite à travers les codes de morale. La stratification sociale est tout d'abord évoquée comme pyramidale et distingue les princes, les mandarins et les petites gens. Mme Pou décrit ensuite des « cellules horizontales » de natures familiale, monastique et sociale qui encadrent les individus selon leurs appartenances lignagères, leurs pratiques religieuses et professionnelles. Cependant, les entités supra-familiales que sont les clientèles transcendent la pyramide sociale et permettent aux « cellules » d'interagir les unes avec les autres. Les « grands » et les « petits » sont liés par les devoirs de réciprocité au sein de ces clientèles. Il est ainsi légitime d'œuvrer à sa promotion sociale personnelle et il est du devoir des parents d'aider leurs enfants à s'élever, notamment en sollicitant un « grand » et son patronage pour ce faire. Ce dernier se doit d'offrir protection à ses clients et les récompenser selon leurs mérites. Ainsi, s'ils ne sortent pas d'écoles spéciales ni ne passent de concours, les mandarins issus de familles mandarinales ont acquis une culture qui leur permet de mettre en œuvre leur héritage social, culture qui peut être transmise - notamment à travers l'apprentissage des *cpāp'* - à quelqu'un qui n'est pas issu du milieu mandarinal mais qui peut y avoir été patronné et ainsi révéler ses mérites⁹³⁶. Le *cpāp' hai mahājan* « Ô tous les gens », décrit ainsi l'apprentissage traditionnel comme un vecteur de mobilité sociale :

« (...) Si on aspire à un haut rang,
On doit étudier ardemment,
Correctement, selon les textes *pālī*
Contenus dans les fameux ouvrages de *dharm*. (...)»⁹³⁷

La Couronne khmère exploite donc le patrimoine social et culturel des différentes « cellules » familiales, monastiques et sociales en reconnaissant les mérites acquis et les mérites révélés par l'attribution d'un rang. Un exemple de mobilité sociale est le récit portant sur l'esclave phnong Yāt au début du XVII^e

⁹³⁶ Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, op.cit., tome I, p. 9, pp. 13-16, tome II, pp. 251-252.

⁹³⁷ « *Poe cān' pān jā dham noḥ oy kham rīen sec kī oy cpās' tām pālī kerti kamḥī cpāp' dharm thā* », Pou, Saveros, *ibid.*, tome I, p. 47, tome II, pp. 254-255.

siècle tel que raconté par les Chroniques royales. Voici comment le maître de Ȳāt, le chef d'armée Mās, recommande Ȳāt pour qu'il lui succède en tant que gouverneur de la province de Kamḃañ' Dham (Kompong Thom). Mās s'adresse ainsi au roi :

« Votre serviteur n'a pas d'enfant qu'il puisse initier à toutes les formules magiques. Votre serviteur a initié l'uk ṅā rāmarāj tejo [Ȳāt] à toutes les formules magiques et lui a donné les divers traités, les formulaires, ainsi que le *kpuon bijai saṅgrām* [traité de la Guerre Victorieuse]. Quant à ce nommé Ā Ȳāt, malgré la basse caste de sa famille, il a de l'esprit, des connaissances, de l'intelligence, et son cœur est honnête et droit comme celui de votre serviteur⁹³⁸. ».

Réalisée entre le début du XX^e siècle et les années 1940, la copie de la chronique dite du *vatt Dīk Vil* traduite par Mak Phoeun insiste - comme on l'a vu au chapitre 2 - sur la distinction entre l'honorabilité échue aux individus par la naissance et l'honorabilité acquise à travers des actions méritoires. Chacun des deux groupes ainsi distingués doit s'initier à une même culture élitare, ici représentée par des formules et traités, et mettre en œuvre cet héritage - *kerti* - pour s'en rendre digne. Le rédacteur de cette chronique oppose dans cet épisode les élites palatiales - représentées par les épouses royales - qui détournent les ressources du royaume à leur propre profit, et le personnage de Ȳāt, de naissance obscure, mais qui est un exemple de probité envers la Couronne⁹³⁹. Mās identifie ainsi son disciple - qu'il dénomme Ā Ȳāt, le « jeune » ou « l'inférieur » Ȳāt⁹⁴⁰ - à lui-même en lui attribuant les qualités de

⁹³⁸ Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII ***, 1981, p. 410. Mak Phoeun donne la version de la chronique P57 : « Il [Mās] ne possédait pas d'enfant et aimait son esclave Ā Ȳāt comme son propre fils. Il l'initiait à toutes les connaissances magiques. ». Un extrait de la chronique dite P58 raconte : « Quand devenu vieux, (l'uk ṅā tejo braḥ aṅ' [Mās]) mourut, le roi éleva Ā Ȳāt, l'esclave phnong de l'uk ṅā tejo braḥ aṅ', à la dignité d'uk ṅā tejo, car cet uk ṅā tejo Ȳāt avait l'habitude d'accompagner l'uk ṅā tejo braḥ aṅ' dans les guerres » Mak Phoeun, *ibid.*, p. 402. Sur la description de chacune de ces chroniques, *ibid.*, pp. 22-26, 31-34.

⁹³⁹ On se situe alors dans le contexte de « neutralisation » des épouses de Norodom par certains membres du conseil des ministres, dont Um (ID : 8), à qui a justement appartenu une copie de la chronique du *vatt Dīk Vil*, v. chapitre 2 ; Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677), op.cit.*, pp. 409-421.

⁹⁴⁰ ā : pronom associé au prénom pour marquer la familiarité, l'infériorité, le mépris, Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome II, p. 1019. Ce pronom est employé par les professeurs pour s'adresser à leurs élèves. Doudart de Lagrée l'emploie pour parler des enfants dans Villemereuil, Arthur Bonamy de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, capitaine de frégate, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Me-Kong et du haut Song-Koi, extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.B de Villemereuil, capitaine de vaisseau*, Paris, Bouchard-Huzard, 1883, par exemple p. 431, 523. On appelle couramment Pol Pot Ā Bat (A Pot), « le méprisable/cadet Pot » : l'inversion de la relation aîné-cadet est en soit une insulte.

caractère qui sont les siennes. La royauté cambodgienne compte donc apparemment autant sur la transmission lignagère des marqueurs de l'identité élitaine pour gouverner, en s'associant par mariages aux maisons territorialisées⁹⁴¹, qu'elle n'intègre des éléments allogènes qui viennent concurrencer ces maisons sur le marché des honneurs. Le phnong⁹⁴² Yāt finit par épouser la veuve de Mās, figuration des relations entre la Couronne khmère et les peuples autochtones, aux frontières de la province de Kompong Thom, relations politiques et commerciales ritualisées notamment à travers le vocabulaire de la parenté. Le mariage de Yāt avec la veuve de Mās incarne littéralement l'alliance mythique d'un étranger avec une fille du pays que représente tout mariage au Cambodge⁹⁴³, et le pouvoir qui lui est donné sur Kompong Thom rend compte de l'intégration des élites allogènes au système de défense du royaume khmer sur la route des invasions siamoises⁹⁴⁴. Cette intégration se fait au prix de deux ruptures : la contrevenue à un interdit légal - un ancien esclave épouse sa maîtresse, avec l'assentiment du roi qui outrepassa alors lui-même les lois, et la contrevenue à un tabou social - un inférieur que le roi ne voulait pas recevoir au Palais parvient à s'y faire reconnaître⁹⁴⁵. Il est possible que la chronique du *vatt Dīk Vil* rende alors compte des enjeux de la transformation des relations sociales au sein du Palais au XIX^e siècle, à partir d'un récit situé au XVII^e siècle.

Depuis au moins le XVII^e siècle en effet, dans le cadre du développement de la politique commerciale du royaume, les communautés allogènes sont devenues les intermédiaires entre la Couronne et les étrangers parce qu'elles se transmettent les langues ainsi que les usages et pratiques de la diplomatie internationale. Cette « intrusion » des milieux allogènes dans le mandarinat ne s'est pas faite sans tumultes. Nous avons vu qu'Adhémar Leclère, à partir des chroniques royales, raconte la consécration de l'un de ces étrangers sous le règne du roi Ang Chan au début du XIX^e siècle, étranger jamais tout à

⁹⁴¹ V. chapitre 1.

⁹⁴² Le qualificatif de phnong attribué à Yāt ne permet pas de connaître sa véritable identité ethnolinguistique, *bnai* pouvant signifier spécifiquement le peuple Bunong de Mondolkiri, mais aussi les peuples autochtones en général, avec une connotation souvent péjorative. Selon la chronique du *vatt Dīk Vil*, Mās l'achète alors qu'il se trouve dans la province de Samroñ Dañ : il s'agit donc peut-être d'un pear. Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677)*, op.cit., p. 245.

⁹⁴³ V. chapitre 11.

⁹⁴⁴ Sur la représentation de l'espace politique cambodgien et notamment de ses marges défensives, Mikaelian, Grégory, « Le souverain des Kambujā, ses neveux jōraï, ses dépendants kuoy et pear. Un aperçu de la double légitimation du pouvoir dans le Cambodge du XVII^e siècle. », *Péninsule* n°71, 2015/2, pp. 35-76.

⁹⁴⁵ Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677)*, op.cit., pp. 418-421.

fait assimilé, ni à l'ethnicité cambodgienne, ni à la société mandarinale, mais parvenu aux plus hautes fonctions du fait de ses qualités personnelles. :

« Dans le courant de cette même année 1816, une grosse affaire surgit. Un descendant de ces Portugais qui s'étaient établis au Cambodge au cours des siècles précédents et qui sont demeurés catholiques, était parvenu au grade de *kraḷāhom* ou ministre de la batellerie. Il se nommait Monteiro de son nom de famille, Bên de son nom personnel et avait reçu le titre de réachéa-pipet, médecin royal. Quoique métis, il était considéré comme Européen. Le roi le croyait un serviteur fidèle, lorsque ses collègues, qui le haïssaient à cause de son origine et de son intelligence qui était réelle, l'accusèrent de malversations, de violences et de dix autres crimes. Le roi donna l'ordre de mener Monteiro au tribunal⁹⁴⁶. »

Mis à mort pour ces crimes supposés et surtout pour l'offense que représente sa nomination aux yeux de ses « collègues », Bên André de Monteiro laisse un fils, Bernardos Ros de Monteiro (ID : I) dont Adhémar Leclère rapporte qu'il tente d'aider son père à fuir la sentence. Le roi Ang Chan lui pardonne, Bernardos Ros ayant agi « par piété filiale, comme il le devait⁹⁴⁷ », ainsi que les *cpāp* l'énoncent sans cesse. Le roi a peut-être également besoin des compétences de Bernardos Ros, dont on sait qu'il accompagne le père Bouillevaux lors de son voyage à Angkor en 1850, officiant ainsi comme intermédiaire diplomatique entre la cour d'Ang Duong et les puissances européennes⁹⁴⁸. Il est aussi nommé dans le dossier de son fils, Col (ID : 5) comme un chef des canons ou des artilleurs, *uk ṇā bījai ṭāruṇ cāṇ vāṇ kuṃ bhloēṇ dham*. Il réside à Baṇā Ī (Ponhea Lu) vers 1839, au Sud de la capitale Uṭuṅ (Oudong) et il a sans doute hérité cette spécialisation de son milieu familial⁹⁴⁹. Son père avait été nommé *kraḷāhom*, responsable de la flotte et donc notamment de l'artillerie embarquée sur les navires.

⁹⁴⁶ Leclère, Adhémar, *Histoire du Cambodge depuis le 1er siècle de notre ère, d'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des 6 derniers siècles*, Paris, Librairie Paul Geuthner, 1914, p. 414.

⁹⁴⁷ Leclère, Adhémar, *ibid.*

⁹⁴⁸ Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge depuis le Protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, Angkor éditions, 2014, pp. 72-76 ; *Id.*, « Col (alias Kol) de Monteiro (c.1839-1908), parcours d'un interprète-mandarin », *Péninsule* n°67 2013/2, pp. 73-79. Bouillevaux, membre des Missions étrangères qui voyage en Indochine en 1848-1856 puis en 1867-1874, auteur en 1858 de *Voyage dans l'Indochine (1848-1856)* réédité en 1874 *L'Annam et le Cambodge. Voyage et notices historiques*, Singaravélou, Pierre, *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956), essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 53.

⁹⁴⁹ L'oknha pichey chet darong sangkréam chang veang est décrit comme celui qui « donne des ordres aux artilleurs royaux », dans Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, op.cit.*, p. 70 ; Archives Nationales du Cambodge 25165, Dossier personnel de M. Col de Monteiro, ministre de la marine, ministre de la justice, ministre de l'intérieur, 1893-1908.

En effet, depuis le XVII^e siècle, les cours cambodgiennes ont recours aux fondeurs et artilleurs allogènes et spécifiquement ibériques⁹⁵⁰. Vers 1914, un habitant de Prêk Luong, village catholique du Nord de Bhnâm Beñ (Phnom Penh) où ont migré les familles de Ponhéa Lu, Paul Sâl de Monteiro, né vers 1861, est qualifié de « sous-chef de l'artillerie royale ». Membre de la parenté du nommé André Prak de Monteiro, matelassier de Prêk Luong, Paul Sâl de Monteiro est peut-être également apparenté à Bernardos Ros de Monteiro (ID : I) et à son père, Bèn André de Monteiro⁹⁵¹.

La famille de Monteiro, descendante de Bèn André, est toujours considérée comme métisse au XIX^e siècle car elle n'a pas adopté la religion des Khmers, le bouddhisme, mais continue à pratiquer le catholicisme. Elle dispose d'un patrimoine familial attractif pour la Couronne khmère, qui l'agrège à son système de gouvernement mais elle reste aux marges de la société élitare qui la considère comme « parvenue » : c'est une famille métisse, tant du point de vue ethnolinguistique que sociale. À la fin du XIX^e siècle cependant, lorsque l'entreprise coloniale française transforme les rapports de forces au sein du Palais royal, les familles allogènes qui participent à l'État royal s'imposent comme de puissants intermédiaires.

I.b) Du XIX^e siècle au XX^e siècle, le patrimoine des « nouvelles » élites.

Pour les habitants de Ponhéa Lu, village catholique au Sud d'Oudong, puis de Prêk Luong, au Nord de Phnom Penh, où réside la famille Monteiro du XIX^e au XX^e siècle, la mise en place du protectorat est une opportunité. Pascale Bezançon cite ainsi le gouverneur général de l'Indochine en 1885 :

« Monseigneur Cordier m'a fait remarquer que la plupart des jeunes gens du village catholique près de Phnom Penh étaient employés dans les différents services de

⁹⁵⁰ Jean de la Croix, fondeur du roi Rama l'Apostat (r.1642-1658) réside d'ailleurs à Ponhéa Lu. Mikaelian, Grégory, « Une 'révolution militaire' au pays khmer ? Note sur l'artillerie post-angkorienne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Udaya* n°10, 2009, pp. 57-134.

⁹⁵¹ La transmission du prénom André peut le laisser penser, en sus du patronyme, ANC 6749, Dossier personnel de Pou de Monteiro, secrétaire principal, 1905-1939. La profession de « matelassier » citée laisse envisager un ensemble composite de professions artisanales - peut-être héritées des savoirs faire et besoins de la communauté européenne au Cambodge depuis le XVII^e siècle - auxquelles les Français ont également recours et qui font office de professions « intermédiaires » au même titre que l'interprétariat.

l'administration, il croit que nous aurons besoin dans peu de temps, pour les résidences d'un grand nombre de jeunes gens sachant parler le Français et le Cambodgien⁹⁵². »

Col de Monteiro (ID : 5) et Alexis Louis Chhun (ID : 2), ainsi que de leurs parentés respectives et/ou communes font partir de ce groupe⁹⁵³. Col de Monteiro (ID : 5), né en 1839 au plus tôt, a été spécialement formé pour devenir un interprète en langues européennes au service du roi Ang Duong - comme son père Bernardos Ros (ID : I) -, puis de Norodom : scolarisé dans une école catholique de Bangkok, le roi Ang Duong lui a fait compléter ses études par un séjour à Singapour⁹⁵⁴. Le père de Chhun, d'origine vietnamienne, Paul Yang (ID : D), est un artisan du Palais : il est délégué par Norodom pour construire la première Résidence de France à Phnom Penh en 1864⁹⁵⁵. Cette spécialisation des communautés allogènes dans l'intermédiation linguistique et diplomatique est le fruit d'un partage des spécialisations sociales et professionnelles telles qu'envisagées par la Couronne et les élites khmères. Ces spécialisations distinguent les fonctions de chacun dans le corps social. Seul le roi, on l'a vu, peut décider d'élever particulièrement un individu à un poste qui ne correspond pas à son patrimoine familial mais dont cet individu s'est « rendu digne ».

Alexis Louis Chhun (ID : 2), dont le patrimoine familial le destine à ces fonctions d'intermédiation, est l'interprète des résidents français de 1864 à 1878. Il finit cependant par démissionner car il souhaite une progression de carrière que ne peuvent lui proposer les instances françaises. Il revient sur la scène politique à la faveur de ses relations avec le roi Norodom en 1895⁹⁵⁶. Début 1898, Col de Monteiro (ID :

⁹⁵² Bezançon, Pascale, *Une colonisation éducatrice ? op.cit.*, p. 41.

⁹⁵³ La mère de Col s'appelle Elisabeth Chhun. Les différentes branches de la famille de Monteiro sont donc spécialisées dans l'artillerie, mais également dans le commerce fluvial et évidemment l'intermédiation. Par exemple, Penh de Monteiro, diplômé et enseignant de l'École du protectorat en 1880, Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, p. 138, mais aussi : François Xavier Kim de Monteiro, né vers 1850, lettré au service de l'immigration ; Lucas Cheal de Monteiro, né vers 1863, marchand, patron de la chaloupe « Anton » ou les secrétaires-interprètes : Mân de Monteiro, né vers 1879, Mâ de Monteiro, né vers 1885, Lat de Monteiro, né vers 1883, et Jean Baptiste Pou de Monteiro, né en 1884, tous habitants de Prêk Luong vers 1914, ANC 6749, Dossier personnel de Pou de Monteiro, secrétaire principal, 1905-1939.

⁹⁵⁴ Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire, op.cit.*, pp. 72-76 ; *Id.*, « Col (alias Kol) », *art.cit.*, pp. 73-79 ; ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 25165, Dossier personnel de M. Col de Monteiro, ministre de la marine, ministre de la justice, ministre de l'intérieur, 1893-1908.

⁹⁵⁵ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, p. 149 ; ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 25080, Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, ministre de la justice, 1901-1922.

⁹⁵⁶ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, p. 151.

5), qui fait office de « ministre de la marine » au titre d'*uk ṇā vipul rāj senā* depuis 1895⁹⁵⁷, fait face à la même problématique : le roi Norodom s'oppose à ce qu'il soit nommé formellement *kraḷāhom*. Norodom juge que Col ne dispose pas des qualités nécessaires à la jouissance des honneurs dus à ce titre et refuse sans doute de se voir ainsi dictée par la Résidence une telle promotion. Norodom fait ainsi la liste des qualités nécessaires à un *kraḷāhom* dont ne dispose donc pas Col de Monteiro :

« En ce qui concerne l'*uk ṇā vipul rāj senā*, il n'existe aucun froissement envers Sa Majesté, mais pour le nommer au titre de *kraḷāhom*, cela est contraire au principe de la légalité car la taille et les connaissances de l'*uk ṇā vipul rāj senā* n'en sont pas aptes. Pour être ministre, grand mandarin, l'homme est animé de ces trois vertus. *buddhamant*, c'est-à-dire être possesseur des connaissances et de l'intelligence savante ; *saiyamant* : il faut connaître les aspirations des astres et celles du *phaen tī* (la [planète] terre, le royaume), c'est-à-dire qu'il faut connaître l'esprit et les affaires de la capitale, des provinces de l'extérieur, c'est-à-dire qu'il faut connaître l'importance ou la gravité des choses et les inquiétudes du peuple et chercher à développer les intérêts du royaume ; *rāj mantrī* : il faut connaître les lois et savoir les articles par cœur d'une manière précise. Il faut connaître ces trois vertus pour être un mandarin royal.

L'*uk ṇā vipul rāj senā* a fait les services de Sa Majesté de longues années, c'est pourquoi elle lui a accordé la solde équivalente à celle de (ministre) mais il ne possède pas de connaissances savantes et ne connaît pas très bien les lois ; il ne connaît qu'une partie du *saiyamant*. Depuis le jour de son entrée au conseil comme membre, Sa Majesté a appris par plusieurs organes qu'il ne parle que gauchement et ne connaît pas les lois. »

Col de Monteiro, visiblement irrité note le secrétaire chargé de la retranscription, aurait alors répondu : « Quels sont les mandarins dotés de ces trois vertus ? J'ai étudié l'astronomie à Singapour, en anglais. » Et Thiounn d'ajouter : « Son Excellence l'*uk ṇā vipul rāj senā* a plus de quarante ans de service et est connu par tous les honnêtes gens comme un homme de bien⁹⁵⁸. »

⁹⁵⁷ Il fait fonction de *kraḷāhom* sous le titre du « ministre de la marine » du second roi ANC 32300, Compte-rendu des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898 ; République française, *Annuaire du Cambodge 1896*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1896, p. 78.

⁹⁵⁸ Version française originale, ANC 24201 Procès-verbaux, rapports et notes de la 21^e séance du Conseil des Ministres du 12 janvier 1899. La version khmère de ce document est reproduite dans annexes, document n°5. Une traduction anglaise partielle de la version française se trouve dans Osborne, Milton E., *The French Presence in Cochinchina and Cambodia* (1969), Bangkok, White Lotus, 1997, pp. 241-242.

Deux mondes se font face et se lancent des répliques assassines qui dépassent largement la traduction proposée par le secrétaire-interprète. Norodom déclare en substance que Col de Monteiro n'est pas digne d'être un *rāj mantrī*, un mandarin du royaume⁹⁵⁹, car il n'est pas allé dans une école de *vatt*. Col n'a en effet pas pris connaissance des *buddhamant*, les paroles de l'Éveillé⁹⁶⁰, il n'a pas été initié au bouddhisme, donc à la sagesse. Il n'a pas non plus appris, à travers la récitation codifiée des *cpāp'*, les codes et lois du royaume, il n'a donc pas de connaissances. Col a effectivement appris l'astronomie occidentale, mais ce n'est pas assez pour officier aux fonctions de *kraḷāhom*, ministre des affaires maritimes en temps de paix et de la guerre navale en temps de troubles. Il lui faut en effet connaître les *mantra* en relation avec la science des traités brahmaniques, *saiyamant*⁹⁶¹, puisque le *kraḷāhom* « devait virtuellement présider au culte archaïque du feu sacré (...) cultes archaïques liés à la guerre⁹⁶² ». Col ne peut donc pas prétendre à comprendre le peuple khmer et ne peut pas œuvrer au bien-être du royaume qui dépend du respect de la morale bouddhique et de la perpétuation des cultes brahmaniques.

Faisant la morale à son ministre ainsi déclaré « inculte », Norodom s'inspire-t-il lui-même d'un extrait du *cpāp' dharmapāl* ? Ce *cpāp' neti*, c'est-à-dire « code de politique », est « l'une des plus belles pièces de littérature » du Cambodge. Œuvre d'un érudit issu du milieu curial, il est daté du XVII^e siècle et est destiné à instruire les princes et les *suostī*, les apprentis mandarins, de leurs devoirs au service du roi. Il proclame notamment :

« Tu dois savoir en entier
tous les traités [*kambī*] brahmaniques [*saiy*],
bien comprendre les ères et les planètes,
les coutumes et les prophéties ;

⁹⁵⁹ *mantrī* : qui détient les *mantra* (sanskrit), *mant* (khmer), « mandarin », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français, op.cit.*, tome II, p. 59.

⁹⁶⁰ « Paroles du Bouddha », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français, op.cit.*, tome I, p. 1154.

⁹⁶¹ De *saiy*, « la magie, les védas, la science, la religion [appartenant] au Brahmanisme », *saiyamant* « magie supérieure », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français, tome II, op.cit.*, p. 690 ; *saiyamant* : « les *mantra* en relation avec la science des traités brahmaniques, *saiyasāstr* », Courriel de M. Grégory Mikaelian, 10/06/2018. *sāstr* : « écrit, traité, livre religieux, livre de science, code de loi (...) » ou *sāstrā* : « les écrits gravés sur les feuilles de latanier, les olles, *sāstrā cpāp'*, les codes de lois ou codes de conduite morale. » « livre, traité », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *ibid.*, p. 623.

⁹⁶² Courriel de M. Grégory Mikaelian, 10/06/2018 ; *kraḷāhom* de *hom* : « sacrifice sous forme de libation de lait répandu dans le feu (Brahmanisme) ; sacrifice par le feu ; offrande faite aux génies, aux esprits » Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *ibid.*, pp. 848-849.

tu dois posséder avec clarté
et précision tous les sujets
exposés dans les *sāstrā*⁹⁶³. »

D'après Pou Saveros, les « traités brahmaniques » ici évoqués à l'époque moyenne font référence à la « science pratique », *ārth*⁹⁶⁴, soient « les traités de science technique comme la cosmologie, la médecine et les arts⁹⁶⁵ ». L'étudiant accompli évoqué par les *cpāp'* et par le roi Norodom connaît à la fois la « science pratique » et le *dharm*, « la science morale », s'il veut devenir *mantrī*. Col de Monteiro répond à Norodom que - s'il n'a pas été initié aux cultes brahmaniques angkoriens et à cette culture classique tant technique que morale - il a cependant reçu des cours de science astronomique dans une école britannique à l'étranger. Par rapport aux traditions angkoriennes et à la littérature gnomique invoquées par Norodom, Col rétorque que, depuis le XVII^e siècle justement, en apparence contradiction avec les codes de la cour elle-même, le poste de *kraḷāhom* est détenu par ceux qui peuvent faire valoir de leurs connaissances « occidentalistes » en problématiques ultra-marines, comme le grand-père de Col, Bêñ André de Monteiro.

Col, furieux d'être ainsi méprisé par le roi, rejoint alors les rangs des ministres réputés « pro-Français ». Car Col de Monteiro n'est plus exclusivement dépendant de ses relations à l'État royal khmer, il peut faire intervenir la puissance coloniale dans son schéma de carrière. Entre 1895 et 1898, l'interprète de la Résidence Chhun entre au Palais comme secrétaire du roi, où il apparaît comme un « soutien de Norodom » - notamment durant l'affaire Yukanthor en 1900⁹⁶⁶ -, tandis que le secrétaire du trésor royal devenu « ministre de la marine » Col de Monteiro, ancien « soutien de Norodom », passe du côté du protectorat⁹⁶⁷. Les hiérarchies mandarinales, qui reflètent le patrimoine social des familles de l'élite

⁹⁶³ « *cūr pā cām cap' kambī saiy sabv groḥ grās yut yal' daṃṇiṃ daṃṇāy pruh prāy it chñal' suḥ sraboe kal kicc knuñ sāstrā* », traduction et translittération originales, Pou Saveros, *Guirlande de cpāp'*, *op.cit.*, tome I, pp. 137-163, dont extrait p. 151 ; tome II, pp. 515-589, dont extraits pp. 548-549.

⁹⁶⁴ *ārth*, de *arthasāstrā* « science du profit », Pou Saveros, *Guirlande de cpāp'*, *op.cit.*, tome II, p. 510.

⁹⁶⁵ Pou Saveros, *ibid.*, p. 517.

⁹⁶⁶ Osborne, Milton E., *The French Presence*, *op.cit.*, pp. 245-246.

⁹⁶⁷ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 25080, Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, ministre de la justice, 1901-1922 ; ANC 25165, Dossier personnel de M. Col de Monteiro, ministre de la marine, ministre de la justice, ministre de l'intérieur, 1893-1908.

cambodgienne, sont donc bouleversées par la transformation des relations de pouvoir au sein du Palais. Les agents de l'État royal peuvent utiliser la force coloniale comme un levier au Palais, et inversement, les élites allogènes dont les compétences répondent aux enjeux de la colonisation sont indispensables aux élites curiales pour dialoguer avec le protectorat. Le roi Norodom tente encore d'arbitrer entre ses mandarins en invoquant les traditions palatiales, mais il perd alors son monopole des nominations mandarinales⁹⁶⁸.

Dès lors, les familles mandarinales et l'aristocratie du Palais tentent d'acquérir les compétences, jusque-là détenues par les communautés allogènes : à travers la formation de leurs héritiers, mais également par le patronage et le mariage avec ceux qui disposent de ce patrimoine stratégique. Au Palais, vers 1869-1871, les enfants des princes et des mandarins reçoivent déjà les cours d'un précepteur français, le fameux Frédéric Thomas Caraman (1840-1887), avec l'assentiment du roi Norodom. Dès la fin des années 1860, les princes mais également les enfants de « toutes les races de la population du Cambodge » sont envoyés sur les bancs des écoles primaires religieuses puis à l'École du protectorat, créée en 1873. Dans les années 1880, la majorité des élèves de cette dernière école vient d'ailleurs du Palais⁹⁶⁹. Alors que Col de Monteiro (ID : 5) est, on l'a vu, devenu un ministre « pro-Français » en 1897, le fils de Norodom, Norodom Sathavong (ID : 44), épouse la nièce de Col, Samrech de Monteiro vers 1899. En 1908, Sathavong est le premier prince à ainsi accéder à un poste ministériel, en héritant du poste de premier ministre du défunt Col⁹⁷⁰. Les princes et mandarins cambodgiens sont désireux de scolariser leurs enfants pour leur permettre de s'adapter au contexte colonial et s'associent aux tenants des nouvelles pratiques culturelles qui n'étaient pas tout à fait considérés comme leurs égaux sur un plan social jusque-là.

Le capital culturel perpétué par les élites allogènes est donc considéré comme un patrimoine de puissance à la fin du XIX^e siècle, en ce qu'il permet d'entrer en relation avec les puissances coloniales

⁹⁶⁸ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, p. 140.

⁹⁶⁹ Müller, Gregor, *ibid.*, pp. 130-137, citation p. 135.

⁹⁷⁰ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994, pp. 78-79 ; ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917.

et de s'imposer comme un acteur du champ politique par rapport au Palais royal. Les autorités françaises déclarent d'ailleurs aux mandarins khmers en 1897 « que le protectorat français a créé ces écoles dans leur propre intérêt », afin de les « transformer en véritable élite de la nation⁹⁷¹ ». Cependant les besoins réels des représentants français sont différents : ils veulent convaincre les élites khmères des bienfaits de la présence française et surtout former des secrétaires-interprètes⁹⁷².

I.c) L'École cambodgienne.

À partir de 1885 un premier groupe de treize Cambodgiens est envoyé à l'École cambodgienne créée à Paris par Auguste Pavie (1846-1925)⁹⁷³. Cette entreprise est conditionnée par le contexte politique : la Grande insurrection de 1884-1887 révèle les capacités organisationnelles de la société élitaires contre les institutions françaises. Les autorités du protectorat souhaitent alors s'attacher les fidélités de la haute société curiale de Phnom Penh. Nés entre 1852 et 1873, ces treize Cambodgiens sont tous des fils de mandarins au service du roi, des princes ou les enfants de gouverneurs de provinces importantes, l'un d'entre eux est d'ailleurs fils et petit-fils de mandarins du Palais⁹⁷⁴. Entrés majoritairement à l'École en octobre 1885, ils en sortent entre janvier 1886 et juillet 1890. Nés au Cambodge, à l'exception de Yem, matricule n°3, né au Siam, dix sont domiciliés dans la région de Phnom Penh⁹⁷⁵. On peut les regrouper en quatre groupes :

- Les fils de gouverneurs, *cauhvāy* ou *pālāt'* : Douith matricule n°1 ; Kiouaup matricule n°2 ; Peich Ponn (ID : 12) matricule n°13.

⁹⁷¹ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, p. 147.

⁹⁷² Müller, Gregor, *ibid.*, pp. 134-153.

⁹⁷³ Dion Isabelle, *Auguste Pavie l'explorateur aux pieds nus, Cambodge, Laos*, Aix en Provence, Marseille, AOM, Images en manœuvres éditions, 2010, 200 p.

⁹⁷⁴ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, p. 146 ; « La Mission cambodgienne à Paris », *Paris Cambodge* n°1, journal composé par les élèves de l'École cambodgienne, 73 rue Ampère, Paris, 1^{er} mars 1887, p. 1, transmis aimablement par Mme Sara Legrandjacques.

⁹⁷⁵ Annexes, document n°1. Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, Fonds ministériels, 1ECOL/41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, 1885-1911.

- Les fils de mandarins du roi : Nginn (ID : 102) matricule n°4 ; Mell (ID : 17) matricule n°5 ; Ta-Kiate (ID : 22) matricule n°6 ; Cahom (ID : 18) matricule n°7 ; Cham Boum matricule n°8 ; Chhum, matricule n°10 ; Keth (ID : 132) matricule n°11 ; Yang, matricule n°12.
- Le fils d'un mandarin d'un prince (Sisowath ?) : Yinn, matricule n°9.
- Père dont la profession n'est pas connue : Yem matricule n°3 (père décédé).

En 1886, le résident général Badens écrit au gouverneur de la Cochinchine Bégin à propos de l'École cambodgienne :

« J'attache une grande importance à la continuation de la mission. C'est pour nous le moyen le plus sûr de montrer aux notables cambodgiens que nous nous intéressons à eux⁹⁷⁶. ».

Il semble donc bien que tous les mandarins khmers ne sont pas réfractaires aux institutions d'enseignement européennes, certains sont même apparemment en demande d'offre scolaire⁹⁷⁷. Cependant, cette première expérience n'a peut-être pas été au niveau des exigences des familles cambodgiennes. L'École est en effet destinée à produire des intermédiaires linguistiques et techniques aux autorités françaises, et non pas à former des élites dirigeantes. Ainsi, outre les cours de français et de siamois, lorsque la teneur des cours de l'École cambodgienne est précisée, il s'agit de formation à la télégraphie et à la comptabilité. Au moins onze des premiers Cambodgiens formés en France deviennent les secrétaires d'Auguste Pavie à Luang Prabang⁹⁷⁸. À notre connaissance, seuls trois d'entre eux deviennent des membres dirigeants de l'administration indigène après avoir été longtemps secrétaires-

⁹⁷⁶ AOM Gouvernement Général de l'Indochine 10070, Envoi de jeunes cambodgiens en France pour y continuer leurs études, 1885-1886.

⁹⁷⁷ On ignore cependant le degré de contrainte exercé sur les familles de ces treize jeunes garçons ou jeunes hommes envoyés en métropole. Dans l'un des cas les mieux documentés, une famille insiste en 1888 pour que ses deux enfants - Mell (ID : 17) et Ta Kiate (ID : 22), fils de Mok (ID : 106) - rentrent au Cambodge pour célébrer les funérailles d'un aïeul, ANC 9742, Retour au Cambodge des fils de Sithor Véang, ministre des finances, élèves à l'École coloniale, 1888. D'après le journal de l'École, Mell (ID : 17) aurait insisté pour ne pas quitter la France en 1885-1886, alors que son séjour ne devait initialement durer que six mois « pour raison de famille », tandis que Kiouaup (n°2) et peut-être Douith (n°1) sont autorisés à retourner au Cambodge pour la cérémonie de la tonte de la houppe, « La Mission cambodgienne à Paris », *art.cit.*, p. 1. Les nommés « Chiaup » et « Douith » portent effectivement la houppe à leur entrée à l'école, v. annexes, photographie n°22. V. chapitre 9.

⁹⁷⁸ AOM, Fonds ministériels, IECOL/ 41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, 1885-1911.

interprètes : Keth (ID : 132)⁹⁷⁹, Peich Ponn (ID : 12)⁹⁸⁰ et Cahom (ID : 18), encore que dans ce dernier cas, il est révoqué en 1917⁹⁸¹.

En 1888, Félix Faure, sous-secrétaire d'État à la Marine et aux Colonies écrit au gouverneur général de l'Indochine, Ernest Constans, à propos de la désignation de nouveaux élèves à l'École cambodgienne : « Il est absolument nécessaire que les jeunes gens qui seront désignés appartiennent à des familles notables du pays et possèdent les premières notions de la langue française⁹⁸². » L'École cambodgienne compte donc sur une première initiation à la langue française au Cambodge, sous-entendant que les élites khmères se forment alors déjà au français et qu'il est possible de leur offrir ce genre « d'études supérieures ». Auguste Pavie choisit également ses premiers élèves en fonction de ses besoins et des compétences culturelles de ceux-ci. Il écrit qu'ils sont « intelligents, instruits dans leur civilisation et fils de fonctionnaires de mérite⁹⁸³ » : membres de l'élite curiale, ils sont siamophones, comme Yem, matricule n°3, Siamois, et Cahom (ID : 18), matricule n°7, ce qui correspond aux projets de missions et explorations de l'orientaliste⁹⁸⁴.

Après cette première tentative - malgré l'enthousiasme apparent des autorités métropolitaines - les autorités du protectorat restreignent cependant drastiquement l'offre scolaire destinée à la société mandarinale. L'École cambodgienne ne fait apparemment qu'une seconde rentrée qui concerne six élèves (cinq nouveaux et un ancien, Kiouaup matricule n°2) en 1887⁹⁸⁵. Dès les années 1890, l'École

⁹⁷⁹ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », avril 2008, dernière révision octobre 2009, p. 17 et suivantes ; Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation of a Nation, 1860-1945*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2007, p. 85 ; Pasquel Rageau, Christiane, « Récits de voyage de « mandarins » vietnamiens et cambodgiens en France (1906-1907) », in Salmon, Claudine, *Récits de voyage des Asiatiques, genres, mentalités, conception de l'espace*, Paris, EFEO, 1996, pp. 385-405 ; ANC 22262, 2^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928.

⁹⁸⁰ Notamment ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

⁹⁸¹ Guérin, Mathieu, « Des casques blancs sur le plateau des hautes herbes, la pacification des aborigènes des Hautes-Terres du Sud-Indochinois, 1859-1940 », thèse de doctorat en histoire, Université Paris VII Denis Diderot, 2003, p. 177 ; ANC 25102, Dossier personnel de Kaham, secrétaire au conseil des ministres, gouverneur de Peam Chor, Loeuk Dek, Stung Treng, Kratié, Kompong Svai, Kompong Thom, affaire du gouverneur Krabam, 1901-1920.

⁹⁸² ANC 9742, Retour au Cambodge des fils de Sithor Véang, ministre des finances, élèves à l'École coloniale, 1888.

⁹⁸³ Dion, Isabelle, *Auguste Pavie, op.cit.*, p. 67.

⁹⁸⁴ *V.* paragraphes suivants.

⁹⁸⁵ AOM, Fonds ministériels, IECOL/ 41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, 1885-1911 ; « La Deuxième mission cambodgienne à Paris », *Paris Cambodge* n°2, journal composé par les élèves de l'École cambodgienne, 73 rue Ampère, Paris, 5 novembre 1887, p. 1.

dite à présent coloniale ne reçoit plus qu'épisodiquement des Cambodgiens, parmi les vingt places réservées aux Indochinois de la section indigène, qui n'est qu'une composante de cette formation à présent pensée pour les futurs administrateurs français des colonies⁹⁸⁶. Au Cambodge, les commentaires faits à propos des « retours de France » sont très critiques du statut social qu'a conféré cette expérience aux jeunes hommes. Le résident de Champeaux écrit ainsi au gouverneur général, en 1888 :

« Les deux fils du Santhor Véang [Mok (ID : 106)], Pelle [Mell (ID : 17)] et Takéate [Ta Kiate (ID : 22)], viennent d'arriver, vêtus à la dernière mode de Paris, mais forts embarrassés de leurs personnes, pouvant à peine s'exprimer dans un Français détestable, regrettant leurs deux années d'élégant *farniente* pendant lesquelles on les a photographiés fréquemment, on les a fait voyager en Suisse, on les a menés aux bals officiels, dans les soirées du *high life*... » (...) « [Ils sont] désolés de se retrouver dans la modeste baraque de leur père...⁹⁸⁷ ».

Les élites mandarinales ne sont donc pas uniformément opposées à la formation de leurs enfants à la culture et aux pratiques européennes. Ce sont les autorités françaises qui sont apparemment mal à l'aise face à ces jeunes gens instruits dans les mœurs métropolitaines et détenteurs d'une légitimité sociale au Cambodge. Dans les années 1890, les autorités françaises considèrent qu'il devient « dangereux » d'instruire « à la Française » les Cambodgiens qui pourraient utiliser leurs connaissances contre l'État colonial⁹⁸⁸. Pour déprécier l'attitude de Mell (ID : 17) et Ta Kiate (ID : 22), de Champeaux en vient même à mettre en doute la qualité de la formation qu'ils ont reçu en France, notamment leur apprentissage de la langue française.

Pourtant, à son retour de France, Mell (ID : 17) ne parle peut-être pas un français si « détestable » : d'après la tradition familiale recueillie par Khing Hoc Dy, Mell transmet ainsi les *Fables* de Jean de La Fontaine à son père, le poète et chroniqueur Mok (ID : 106) qui les adapte en cambodgien⁹⁸⁹. Son frère, Ta Kiate (ID : 22) est d'ailleurs l'un des traducteurs des *Contes du Cambodge* publiés en français par

⁹⁸⁶ Aymonier, Étienne, *Rapport adressé au sous-secrétaire d'État des colonies sur le fonctionnement de l'École coloniale pendant l'année 1890*, par M. Aymonier, directeur de l'École, Paris, Imprimerie des journaux officiels, 1890, 16 p.

⁹⁸⁷ ANC 11097, Rapport du RSC au sujet des lourdes dépenses supportées par le Protectorat pour l'envoi des élèves cambodgiens à Paris suivant les cours de l'École coloniale, 1888.

⁹⁸⁸ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, p. 147.

⁹⁸⁹ Khing Hoc Dy « Santhor Mok, poète et chroniqueur du XX^e siècle », *Seksa Khmer* décembre 1981 n°3/4, p. 143.

Auguste Pavie entre 1898 et 1903⁹⁹⁰. Mais, avant 1903, et la nomination d'un ancien de l'École cambodgienne - Peich Ponn (ID : 12) - à un poste ministériel, les familles observent surtout que les emplois proposés aux jeunes instruits restent des postes d'intermédiation linguistique peu rémunérés et peu valorisant socialement. La rupture s'effectue en 1902, lorsqu'un secrétaire-interprète, Thiounn (ID : 1), de naissance modeste du point de vue de l'élite curiale khmère et qui n'a même pas été formé en France, devient ministre du Palais. Sot (ID : 134), fils et petit-fils de gouverneurs, arrière-petit-fils d'un « premier ministre », qui s'est positionné à la même époque comme candidat à ce poste de ministre du Palais, réagit à son éviction et à cette nomination en envoyant son fils à l'École Norodom, l'école des princes et princesses du Palais royal⁹⁹¹.

Car Thiounn (ID : 1), ne fait pas partie des treize premiers étudiants de l'École cambodgienne, malgré ce que l'on peut lire dans la bibliographie. Il détient un pouvoir conséquent, mais ne peut pas représenter une alternative politique à la puissance française, car il n'est pas issu du milieu élitair qui le méprise. C'est pour cela qu'il a toute la confiance de la Résidence⁹⁹². Il faut revenir sur les récits portant sur la formation de Thiounn, pour comprendre une partie de la construction de son personnage dans la bibliographie, mais également pour comprendre comment il a pu profiter de son capital culturel pour parvenir au poste de ministre.

II. La formation de Thiounn (ID : 1), enjeu du portrait social.

Le parcours scolaire de Thiounn (ID : 1) est souvent exploité comme un élément explicatif de sa célébrité : une carrière brillante suppose de brillantes études. Cette supposée formation d'excellence joue beaucoup dans la manière dont on a construit son portrait dans l'historiographie : il serait « l'un des premiers Cambodgiens à avoir été formé en France », ce qui justifie anachroniquement le caractère pionnier et moderne de son œuvre. À notre connaissance, trois récits quant à la formation de Thiounn

⁹⁹⁰ Pavie, Auguste, *Contes populaires du Cambodge, du Laos et du Siam*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1903, p. 24 ; Pavie, Auguste, *Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895, Études diverses I, Recherche sur la littérature du Cambodge, du Laos et du Siam*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1898, p. XLII (Introduction).

⁹⁹¹ ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palai (*sic*) et Norodom, 1905 ; ANC 24176, Dossier personnel de M. Sot, président de sala lukhun, 1899-1902.

⁹⁹² *V.* chapitre 6.

peuvent être suivis dans l'historiographie. Voici la notice biographique de Thiounn publiée en 1935 dans le Dictionnaire Brédion :

« Tchioun ou Thiounn. Né le 19 avril 1864 au Cambodge. Ministre du palais du roi du Cambodge. Fut amené en France par Auguste Pavie à l'École cambodgienne (1885), établie rue Jacob à l'hôtel de Saxe. Rentré au Cambodge, il est nommé interprète le 1^{er} février 1888 et attaché à la mission Pavie. Il accompagne le chef de la mission du 24 mars au 6 juillet 1894 de Bangkok au Laos oriental et occidental, puis suit Lefèvre Pontalis dans sa tournée à Xieng-Khong, Tang Ho-Laï-Chan-Nam-Hou, etc... Il fut mis auprès du roi Norodom par le résident supérieur Bouloche (voir ce nom) (1900) et nommé ministre du Palais des finances et des beaux-arts. Il accompagna en France le roi Sisovat (1905).⁹⁹³ »

Cette première version de la formation et de la carrière de Thiounn n'est pas reprise par Milton E. Osborne et Alain Forest qui exploitent le dossier dit « Yukanthor » des Archives Nationales de la France d'Outre-Mer où se trouve un bulletin individuel de note de Thiounn. Ce bulletin donne un tout autre aperçu de la carrière de Thiounn. Ne concernant que sa formation, Alain Forest écrit :

« Thiounn, après un stage à la pagode, commence dès 1883 sa carrière d'interprète au service des Français. Très estimé de ses employeurs, il est nommé en 1892 secrétaire adjoint du conseil des ministres (...)»⁹⁹⁴.

Dans son ouvrage *Cambodge, The Cultivation of a Nation*, paru en 2004, Penny Edwards signale quant à elle que Thiounn a fait des études au Viêt Nam et en France :

« Éduqué à l'École franco-cambodgienne de Phnom Penh et au Collège Chasseloup-Laubat de Saïgon, Thiounn entra dans l'administration française le 15 février 1883 et fut nommé guide pour l'expédition Pavie à Kompong Chnnang l'année suivante⁹⁹⁵. »

⁹⁹³ Brédion, Antoine, *Dictionnaire de bio-bibliographie générale ancienne et moderne de l'Indochine française*, publié après la mort de l'auteur par Antoine Cabaton, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1935, p. 403.

⁹⁹⁴ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation sans heurts, 1897-1920*, Paris, l'Harmattan, 1980, p. 83. Milton, E. Osborne fait la même remarque dans *The French Presence*, op.cit., p. 249 ; AOM Indochine, Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

⁹⁹⁵ « *Educated at the École franco-cambodgienne in Phnom Penh and the Chasseloup-Laubat Collège in Saigon, Thiounn entered the French Administration on 15 February 1883 and was assigned as a guide on Pavie's survey of Kompong Chnnang the following year* », Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation*, op.cit., p. 65. TdA.

« En 1891, Thiounn, qui avait récemment servi comme administrateur des affaires indigènes à Hatien et passé un moment à l'École cambodgienne à Paris, fut nommé second secrétaire du conseil des ministres⁹⁹⁶. »

Soit trois biographies distinctes concernant la formation de Thiounn :

- (Brédion) Thiounn a fait partie du groupe des premiers Cambodgiens envoyés à l'École cambodgienne en 1885-1887 et n'est rentré au Cambodge qu'en 1900.
- (Osborne puis Forest) Thiounn a été formé au Cambodge et est recruté en 1883 pour entrer au conseil des ministres en 1892.
- (Edwards) Thiounn a été formé au Cambodge et au Viêt Nam. Il est recruté en 1883, sert au Viêt Nam, est envoyé en stage en France et est nommé au conseil en 1891.

II.a) Les documentations originales.

Antoine Brédion ne citant aucune de ses sources, nous nous attacherons à étudier les biographies proposées par les historiens du XX^e siècle. Pour justifier son propos quant à la formation de Thiounn à Saïgon, au Viêt Nam, Penny Edwards cite un article paru dans le journal *Nagara Vatta*, numéro 302 du 27 septembre 1941 : « Histoire de *samtec* Thiounn⁹⁹⁷ ». D'après Penny Edwards, cet article en khmer reprend un article paru en français dans *L'écho du Cambodge* le 15 septembre 1941⁹⁹⁸. On en trouve également une reproduction dans *L'écho annamite* du 26-27 septembre. À l'occasion de la retraite de Thiounn, l'article de *Nagara Vatta* publie une biographie qui déclare :

« Après avoir achevé ses études approfondies en langue française à Phnom Penh, il est entré dans l'administration du protectorat français le 15 février 1883⁹⁹⁹. »

⁹⁹⁶ « In 1891, Thiounn, having recently served as an administrator of native affairs in Hatien and spent some time in the Cambodian School in Paris, was appointed second secretary to the Council of Ministers », Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation*, op.cit., p. 77. TdA.

⁹⁹⁷ Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation*, op.cit., p. 273.

⁹⁹⁸ Edwards, Penny, *ibid.*, p. 280.

⁹⁹⁹ « *kroy ðael samrec kicd siksā bhāsā pārāṁṁsaes jraujrah nau bhnam beñ hoey kã pān cūl dhvoekār rājakār āñābyāpāl pārāṁṁsaes nau thñai 15 feviyer 1883* », « *Pravatti nai samtec* (Juon) [Histoire de *samtec* Thiounn] » - *Nagara Vatta*, 27 septembre 1941, p.1. L'auteur remercie Michel Antelme de son aide pour déchiffrer le texte khmer.

L'écho annamite du 26-27 septembre publie une phrase exactement similaire :

« Après de brillantes études à l'école française de Phnom Penh, il entre au service du protectorat français le 15 février 1883¹⁰⁰⁰. »

Il n'est donc jamais question du collège Chasseloup-Laubat. Concernant le passage par la France avant 1891 et la nomination de Thiounn à Hà Tiên, le document des AOM cité spécifiquement par Penny Edward rend compte de la carrière du nommé Thonin, et non Thiounn, administrateur des affaires indigènes - c'est-à-dire cadre du deuxième bureau, les affaires indigènes, postes détenus par des personnels européens - à Hà Tiên, nommé résident général au Cambodge en décembre 1886¹⁰⁰¹. Thiounn n'a donc jamais été nommé en Cochinchine, comme en atteste son relevé des services dans son dossier de pension de retraite conservé aux Archives Nationales du Cambodge¹⁰⁰².

D'après ces mêmes Archives, un nommé Chum, Chione ou Chiune, élève de l'École cambodgienne, rentre effectivement d'Hanoï au Cambodge en 1891 où il est nommé secrétaire-interprète, sans précision de son lieu d'exercice¹⁰⁰³. Il s'agit sans doute de Chhum, qui porte le numéro matricule 10 dans le registre d'inscription de l'École cambodgienne, né en 1865, fils du « chef de la musique siamoise du roi Norodom » ou luong sâmmieng phiron chaucrom pipate¹⁰⁰⁴, sorti de l'École en novembre 1889 et devenu secrétaire de M. Pavie à Luang Prabang¹⁰⁰⁵. Thiounn (ID : 1) est confondu avec ce Chhum : c'est éventuellement une reconstruction de la carrière de ce Chhum que l'on peut lire dans la première partie

¹⁰⁰⁰ « Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », *L'écho annamite*, trihebdomadaire de défense des intérêts indochinois, vendredi-samedi 26 et 27 septembre 1941, p. 1.

¹⁰⁰¹ « Monsieur le Gouverneur, J'ai l'honneur de vous informer de l'arrivée de M. Thonin, Administrateur des Affaires indigènes, pour remplir les fonctions de Secrétaire général au Cambodge. Je vous prie, dans la décision que vous prendrez concernant M. Thonin, de faire remonter sa nomination au 9 courant, date à laquelle il a remis son service à Hà Tiên », AOM GGI 10053, Lettre du résident général du Cambodge au gouverneur général de la Cochinchine, datée du 11/12/1886, citée par Penny Edwards : « CAOM, INDO GGI 10053, Résident du Cambodge to Governor of Cochinchina, n.d. » Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation, op.cit.*, p. 277. L'auteur remercie Luc Benaïche et Anaïs Marchal qui lui ont permis d'avoir accès à ce document. Le résident général Thonin remplace le résident Nicolai en décembre 1886. Il quitte le Cambodge en octobre 1887, remplacé par le résident par intérim Orsini puis par de Champeaux : République française, *Annuaire du Cambodge, 1888-1889*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1889, p. 45.

¹⁰⁰² « Relevé des Services », ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chauféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942.

¹⁰⁰³ ANC 9803, Dossier concernant la mission Pavie au Laos ayant pour but de revendiquer aux noms des rois du Cambodge et d'Annam les territoires contestés par le Siam, 1887-1894.

¹⁰⁰⁴ « La Mission cambodgienne à Paris », *art.cit.*, p. 1.

¹⁰⁰⁵ V. la reproduction de sa fiche, annexes, document n°1.

de la notice du Dictionnaire Brédion citée précédemment, pas celle de Thiounn. N'ayant aucune idée de l'orthographe cambodgienne du nom « Chhum », on peut éventuellement comprendre la confusion phonétique¹⁰⁰⁶.

Cette confusion trouve un écho dans les récits des familles khmères, qui ont peut-être influencé Brédion et Penny Edwards, ou qui ont été influencés par eux¹⁰⁰⁷. Dans la généalogie de la famille Measketh établie par Measketh Caimirane, le fameux Chhum est identifié, avec l'orthographe « Tchioum », sur la reproduction de la photographie du groupe des treize premiers Cambodgiens envoyés en France¹⁰⁰⁸. Dans le cours du texte de la généalogie Ouck-Ly-Seng, Measketh Caimirane écrit pourtant :

« Thiounn, 1864-1946 - décédé en septembre 1946, de la génération de (lok ta [monsieur grand-père]) Hou Keth [(ID : 132)], fait partie des premiers Cambodgiens envoyés faire leurs études en France (à l'École cambodgienne de France) parmi lesquels figurent : (lok ta) Keth [(ID : 132)], Kim Yin, Ngin [(ID : 102)], Yang, etc (cf photo de l'époque)¹⁰⁰⁹ ».

Une forme de double récit existe donc, incluant parfois Chhum, parfois Thiounn, et assimilant les deux personnages. Thiounn Mumm, né en 1925, nie pourtant que son grand-père paternel, Thiounn (ID : 1), a jamais été envoyé en France pour ses études, faisant notamment référence à des documents des AOM dont il a copies¹⁰¹⁰. Il s'avère qu'il a raison. Penny Edwards cite pour justifier de cette fameuse supposée formation en France une lettre de Thiounn à Auguste Pavie, datée de 1899. Elle suppose que cette lettre rend compte du patronage de Pavie sur la carrière de Thiounn. Le fonds Pavie des AOM conserve effectivement une lettre manuscrite en français, signée par Thiounn, adressée à Auguste Pavie, dont voici la reproduction :

« Phnom Penh, le mercredi 20 décembre 1899.
A Monsieur Pavie, Ministre de France.
Monsieur le Ministre,

¹⁰⁰⁶ Chhum pourrait s'écrire [*Jhum*] en khmer ; Thiounn (ID : 1) s'écrit [*Juon*] ; le nom de son homonyme en transcription française Thiounn Sath (ID : 38) s'écrit en khmer [*Jun*], v. chapitre 10.

¹⁰⁰⁷ V. chapitre 12.

¹⁰⁰⁸ Annexes, photographie n°22, l'original de ce cliché se trouve dans AOM, Fonds Pavie, 46APC/1/8, Photographies de groupes, 1883-1895, « Premiers élèves Khmers de l'École cambodgienne de Paris (1885) ».

¹⁰⁰⁹ Measketh Caimirane, « Généalogie ùk lī señ », mai 2008, dernière révision septembre 2009, p. 70.

¹⁰¹⁰ Courriels de M. Thiounn Mumm, 05/08/2014 et 06/08/2014.

Très honoré d'avoir reçu votre lettre, j'ai l'honneur de vous remercier sincèrement de votre bienveillante attention à mon égard tout en considérant dans ma modestie que je n'ai presque rien fait encore pour votre service que je serai heureux de satisfaire en présence de votre encouragement.

C'est, Monsieur le Ministre, en reconnaissant votre amour pour mon pays auquel vous avez rendu et rendez d'immenses services en le faisant connaître dans vos ouvrage [*sic*], et votre grand cœur paternel pour mes compatriotes dont quelques-uns mes cousins [*sic*] qui vous suivirent soit en France soit en Indo-Chine que je me suis empressé d'accepter le petit travail à effectuer pendant mes heures de loisir, qu'a bien voulu me confier Monsieur le Résident Supérieur Ducos.

Je vous ai bien connu au Cambodge, étant attaché au Protectorat depuis 16 ans et crois même en 1884 avoir fait avec vous et Monsieur Chauzeia un voyage à Kompong Chhnang mais le peu de temps que nous avons passé ensemble ne vous a peut-être pas permis de me garder en votre souvenir, tandis que vous êtes connu, du moins votre nom, de tous les Cambodgiens, même dans les plus petits villages, ce qui est exceptionnellement rare.

La traduction que j'ai faite a été copiée et mise au net par le lettré Sin du Protectorat, il est très content d'avoir connu vos bonnes paroles à son égard et sera toujours heureux comme moi de se mettre à votre disposition chaque fois que vous voudrez bien avoir recours à nous.

C'est pour l'homme qui a bien sincèrement aimé les Cambodgiens, c'est pour Monsieur Pavie que je me ferai toujours, dans la limite de mon savoir, un devoir et un plaisir de donner satisfaction pour tout ce qui me sera demandé.

En terminant, je vous prie d'excuser, Monsieur le Ministre, le retard de ma réponse ayant attendu pour la faire l'arrivée des trois volumes dont vous avez bien voulu m'annoncer l'envoi et que je n'ai pas reçus jusqu'ici.

En attendant vos nouveaux ordres, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments très respectueux et très dévoués.

Thiounn

(Thiounn, secrétaire général du conseil des ministres du Cambodge)¹⁰¹¹. »

Thiounn a donc peut-être été amené à rencontrer Auguste Pavie durant la période de la Grande insurrection, alors qu'il servait d'interprète pour les colonnes expéditionnaires dans sa région d'origine,

¹⁰¹¹ Orthographe originale. AOM, Fonds Pavie, 46APC/1, Papiers Pavie, Correspondance reçue de Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens, 1899-1924. Annexes, document n°3. Penny Edwards cite ce document dans *Cambodge, the Cultivation*, *op.cit.*, p. 273.

Kompong Chhnang¹⁰¹². En conséquence, le personnage moustachu que Penny Edwards identifie comme étant Thiounn, aux côtés de Pavie, sur la photographie intitulée « Les fidèles Cambodgiens » datée de 1884, pourrait donc bien être Thiounn¹⁰¹³, mais aucune indication au recto de la photographie originale, conservée dans le fonds Pavie des AOM, ne permet de l'affirmer¹⁰¹⁴.

À travers le courrier que Thiounn adresse à Pavie en 1899, il semble souhaiter entrer dans le petit groupe des Cambodgiens protégés alors par Pavie, dont font peut-être partie ses « cousins » - terme dont les équivalents en khmer sont multiples et d'usages variés. Le fameux Chhum de l'École cambodgienne, ou l'un des autres élèves, pourrait-il être de sa parenté ? D'après Kenneth T. So, Thiounn est un ami de Nginn François (ID : 102) avant de devenir son compère à travers un mariage¹⁰¹⁵ :

« Thiounn et Nginn François étaient de la même promotion lorsque les Français les formaient à être interprètes. Nginn François fut envoyé au Laos par les Français. Son fils, Nginn Somchine, fut le créateur du dictionnaire laotien¹⁰¹⁶. »

Nginn François, que les archives de l'École cambodgienne appellent Ngimm ou Nginn (ID : 102), porte le numéro matricule n°4 de l'École. Il est le fils d'un orfèvre du roi Norodom¹⁰¹⁷. Auguste Pavie, avec qui il aurait travaillé jusqu'en 1895, l'aurait qualifié de « l'un des plus intelligents » de ses compagnons

¹⁰¹² AOM Indochine, Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901. Thiounn déclare dans ce même dossier avoir accompagné les colonnes expéditionnaires entre 1884 et 1886.

¹⁰¹³ « *Stalwart, moustached, his neat colonial uniform accentuating his upright posture, an unnamed but readily identifiable Thiounn Sambath (ca. 1864-1946) meets the eye of the camera with cheerful confidence* », Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation, op.cit.*, p. 65. Le prénom Sambath n'est jamais utilisé dans aucun des documents cités par Penny Edwards que nous avons pu consulter, v. chapitre 10. L'attrait de Thiounn pour les photographies et les films est cependant évident plus tard au cours de sa vie, v. chapitre 6 et annexes, photographies, notamment n°5 et 6.

¹⁰¹⁴ AOM, Fonds Pavie, 46APC/1/8, Photographies de groupes, 1883-1895. Certes, le personnage identifié porte une moustache, comme Thiounn sur les portraits bien postérieurs. Un aperçu de l'iconographie des *vatt khmers* - notamment Giteau, Madeleine, *Chefs-d'œuvre de la peinture cambodgienne dans les monastères bouddhiques post-angkorien*, Turino, Abaco editori, Cesmeo, 2003, 248 p. ou Nafilyan, Jacqueline et Guy, *Peintures murales des monastères bouddhiques au Cambodge*, Paris, Maisonneuve & Larose, UNESCO, 1997, 95 p. - et des photographies d'époque permet d'affirmer que le port de la moustache est d'usage plus que courant parmi la population masculine cambodgienne au XIX^e siècle. Cette moustache que porte Thiounn est d'ailleurs peut-être un moyen pour lui de s'identifier à l'identité élitaire : Um (ID : 8), Peich Ponn (ID : 12), Nguon Ith (ID : 68), et bien d'autres, arborent la moustache, annexes, photographies n°1 à 19, 22, 23, 25, 27, 38.

¹⁰¹⁵ V. chapitre 11.

¹⁰¹⁶ « *Thiounn and Nginn François were of the same promotion when the French formed them to be their interpreters. Nginn François was sent to Laos by the French. His son, Nginn Somchine, was the creator of the Laotian dictionary.* », So, Kenneth T., *The Khmer Kings and the History of Cambodia, Book II, 1595 to Contemporary Period, [United Kingdom or United States]*, DatAsia Press, 2017, p. 143. TdA.

¹⁰¹⁷ Pavie, Auguste, *Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895, Géographie et Voyages*, tome I, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1901, p. 201.

khmers selon Isabelle Dion¹⁰¹⁸ et il est réputé être décédé au Laos en 1926¹⁰¹⁹. Kenneth T. So déclare que l'une des épouses de Nginn est lao et son fils est effectivement un auteur lao reconnu¹⁰²⁰. Kenneth T. So ne mentionne pas explicitement l'École cambodgienne comme point de départ de cette amitié entre Thiounn et Nginn, mais peut-être pense-t-il aux contacts professionnels des deux hommes. En 1899, Thiounn a apparemment été choisi par le résident Ducos pour traduire des contes cambodgiens réunis par Pavie pour être publiés en français¹⁰²¹. Cette expérience le marque sans doute durablement, ainsi que son œuvre littéraire ultérieure peut le laisser envisager¹⁰²². Dans les éditions de 1898 et de 1903 des *Contes populaire du Cambodge, du Laos et du Siam*, Auguste Pavie cite les noms des traducteurs cambodgiens :

« J'ai été aidé dans ce travail par deux de mes compagnons Khmers, les secrétaires Ngin et Som. » [...] « Cette traduction a été faite par lambeaux aux moments de loisir, de 1889 à 1894, avec l'aide successive de quatre de mes collaborateurs cambodgiens, : MM. Oum à qui revient la plus grande part, Takiat, Tchioum et Chiaup.¹⁰²³ »

Ngim ou Nginn François (ID : 102), Ta Kiate (ID : 22) et Chiaup font partie de la première génération envoyée en France. Oum (ID : 82) fait partie du deuxième groupe d'élèves¹⁰²⁴ : il porte le numéro matricule n°15 et y est entré en juin 1887, avec Nguon Ith (ID : 68), matricule n°16¹⁰²⁵. On ignore qui est Som et si le Tchoum alors cité est Chhum - matricule n°10 de l'École cambodgienne - ou bien Thiounn (ID : 1). Auguste Pavie distingue ses « compagnons » de ses « collaborateurs », mais on pourrait effectivement penser que Thiounn (ID : 1) fait partie du groupe des élèves patronnés par l'explorateur, si nous ne disposions de la lettre qu'il envoie à Pavie - qui ne fait pas mention d'une quelconque formation en France. Postérieure à la première publication des contes en 1898, sa lettre

¹⁰¹⁸ Dion, Isabelle, *Auguste Pavie, op.cit.*, p. 30.

¹⁰¹⁹ V. la reproduction de sa fiche dans annexes, document n°1. AOM, Fonds ministériels, IECOL/ 41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, 1885-1911.

¹⁰²⁰ Nginn, Pierre Somchin, (1892-1981), auteur, http://data.bnf.fr/12286021/somchin_po_ngin/ consulté le 22/05/2018.

¹⁰²¹ Pavie, Auguste, *Contes du Cambodge*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1921, 262 p. ; *Id.*, *Contes populaires, op.cit.* ; *Id.*, *Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895, Études diverses I, op.cit.*

¹⁰²² V. chapitre 6.

¹⁰²³ Pavie, Auguste, *Contes populaires, op.cit.*, pp. 23-24 ; *Id.*, *Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895, Études diverses I, op.cit.*, pp. XLII-XLIII (Introduction).

¹⁰²⁴ Dion, Isabelle, *Auguste Pavie, op.cit.*, p. 30.

¹⁰²⁵ AOM Fonds ministériels, IECOL/ 41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, 1885-1911 ; « La Deuxième mission cambodgienne à Paris », *art.cit.*, p. 1.

mentionne cependant une chronologie des contacts plus vaste que sa date de rédaction - décembre 1899 - et des courriers antérieurs dont nous ne disposons pas : « En terminant, je vous prie d'excuser, Monsieur le Ministre, le retard de ma réponse ayant attendu pour la faire l'arrivée des trois volumes dont vous avez bien voulu m'annoncer l'envoi et que je n'ai pas reçus jusqu'ici¹⁰²⁶. »

Thiounn connaît les anciens élèves de Pavie qu'il peut côtoyer à Phnom Penh, et dans les cercles très restreints des Cambodgiens qui fréquentent la Résidence supérieure, c'est peut-être son « cousin » ou son « ami » Nginn (ID : 102) qui a évoqué son nom au résident pour participer aux traductions des contes et ainsi permettre à Thiounn d'entrer en contact avec Auguste Pavie. Car un autre document est plus précis encore quant à la formation de Thiounn (ID : 1) : il s'agit d'une lettre de recommandation, conservée dans le dossier « Yukanthor » des AOM, rédigée par un résident de France au Cambodge et présentée à son crédit par Thiounn en 1900 après qu'il a été mis en cause par le prince Yukanthor. Le résident de Champeaux écrit en février 1899, soit plusieurs mois avant que Thiounn n'écrive à Pavie :

« En quittant le Cambodge, je me fais un devoir et un plaisir de reconnaître les excellentes qualités de l'Interprète Thiounn. Cet excellent employé parle et écrit le français d'une manière d'autant plus remarquable qu'il a fait toutes ses études à Phnom Penh même¹⁰²⁷. »

Ajoutons que durant la fameuse affaire Yukanthor en 1900, dans aucun des documents rédigés par Thiounn et destinés à l'innocenter des accusations de corruption faites par le prince contre lui, il ne mentionne une quelconque formation en France ou même ses contacts récents avec Auguste Pavie.

II.b) La formation de Thiounn et ses débuts professionnels, chronologie.

En dehors de la recommandation du résident de Champeaux, et comme le notent Milton Osborne et Alain Forest dans leurs ouvrages, la seule déclaration connue de Thiounn concernant ses études est : « a

¹⁰²⁶ Lettre de Thiounn à Auguste Pavie, 20/12/1899, AOM, Fonds Pavie, 46APC/1, Papiers Pavie, Correspondance reçue de Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens, 1899-1924. Document n°3, annexes.

¹⁰²⁷ Lettre du 22/02/1889 du résident général de Champeaux dans AOM Indochine, Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901. Annexes, document n°2.

pris le froc à la pagode de Kompong Trâlach, province de Lovêk¹⁰²⁸ ». Thiounn Mumm raconte que le père de Thiounn, Huy (ID : PP), vient s'établir de Kompong Tralach à Phnom Penh vers 1880¹⁰²⁹. Thiounn, né entre 1863 et 1869, est recruté comme secrétaire interprète le 13 février 1883¹⁰³⁰. On peut donc considérer qu'il a été formé en langue française, sans doute à l'École du protectorat, fondée en 1873, entre 1880 et 1883, à l'âge approximatif de dix-sept ou vingt ans. D'après son dossier de pension de retraite, il participe ensuite aux colonnes expéditionnaires qui « pacifient » Kompong Chhnang et il y croise peut-être Auguste Pavie : il est officiellement nommé « expéditionnaire » le 1^{er} avril 1885. Le 1^{er} janvier 1887, il est qualifié de secrétaire-interprète titulaire de deuxième classe et est nommé au cabinet de la Résidence supérieure. Entre novembre 1887 et février 1889, il est l'interprète particulier du résident de Champeaux, puis du résident par intérim Orsini jusqu'en juillet 1889¹⁰³¹. Au 1^{er} janvier 1890, on sait qu'il sert à la résidence provinciale de Phnom Penh, la future mairie¹⁰³², jusqu'au 1^{er} janvier 1892, lorsqu'il est nommé khun phinit vohar, secrétaire adjoint du conseil des ministres¹⁰³³.

La confusion entre Thiounn (ID : 1) et Chhum, élève de l'École cambodgienne, relève du non-sens sociologique. L'École cambodgienne est créée pour former l'élite curiale à l'interprétariat. Si Thiounn avait fait partie de l'École cambodgienne, cela aurait voulu dire qu'il appartenait à cette élite curiale. Or tous les historiens s'accordent sur sa naissance « modeste », puisqu'il est fils d'un commerçant d'origine étrangère¹⁰³⁴. Si le caractère « modeste » de son milieu d'origine est, nous l'avons vu, l'objet d'une reconstruction narrative, Thiounn n'appartient cependant pas au même groupe social que les élèves de l'École cambodgienne, ni même aux stagiaires cambodgiens de l'École coloniale, le haut mandarinat.

¹⁰²⁸ Bulletin individuel de notes de Thiounn, AOM Indochine, Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901. Document n°4, annexes.

¹⁰²⁹ Courriel de M. Thiounn Mumm, 01/08/2014.

¹⁰³⁰ Cette date est avérée dans le dossier de retraite de Thiounn, « Relevé des Services », ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chaufféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942.

¹⁰³¹ *Addendum* du 30/06/1889 signé Orsini à la lettre du 22/02/1889 du résident général de Champeaux dans AOM Indochine, Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901 ; République Française, *Annuaire du Cambodge 1888-1889*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1889, p. 115.

¹⁰³² République française, *Annuaire du Cambodge 1891*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, p. 146. République Française, *Annuaire du Cambodge 1890*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1890, p. 116.

¹⁰³³ « Relevé des Services », ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chaufféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942.

¹⁰³⁴ Ne citons que Osborne, Milton E., *The French Presence, op.cit.*, p. 249, 347 ou Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation, op.cit.*, p. 67. Sur la question des origines ethniques et sociales de Thiounn, plus spécifiquement, v. chapitre 4.

Au cours de sa vie, Thiounn a souhaité être assimilé à ce groupe social, notamment à travers ses contacts avec Auguste Pavie, et il semble bien qu'il y a réussi, puisqu'on lui en attribue l'une des caractéristiques, la formation métropolitaine.

III. Les formations citées dans l'échantillon prosopographique.

Comme Thiounn (ID : 1), quarante-et-un autres membres de notre échantillon prosopographique déclarent avoir été scolarisés dans un *vatt*. Cette période de formation dans une école de pagode, *sālā rīen*, parfois appelée *sālā pālī* : « école de pali » - le bâtiment qui est dédié aux études dans un *vatt* - est la plupart du temps réalisée à proximité du lieu de naissance des individus¹⁰³⁵. Ils y sont alphabétisés en langue khmère et parfois en pali s'ils poursuivent leur formation de manière plus poussée. Ils y reçoivent également des cours de littérature, de mathématiques et de morale à partir de la récitation des codes de conduite, les *cpāp*¹⁰³⁶. Seule une partie des *kmeñ vatt*, les « enfants de *vatt* » poursuivent leur enseignement en entrant à proprement parler dans la communauté monastique, en devenant *nen* puis *sāmaṇer* « novice », entre dix et douze ans¹⁰³⁷.

Huit membres de notre panel quittent par ailleurs leur région d'origine pour être scolarisés et rejoignent alors des *vatt* réputés, à Bangkok et Phnom Penh. Parmi notre échantillon, les élites cambodgiennes fréquentent les centres de formation de Bangkok jusque dans les années 1890. Trois membres de notre étude y font des études : un dans un *vatt* (ID : 9) vers 1830-1850, les deux autres sont scolarisés dans des institutions catholiques (ID : 3 et 39) vers 1850-1890, dont l'un, Col de Monteiro (ID : 5), rejoint également une institution catholique de Singapour¹⁰³⁸. Les *vatt* Padum et Uṇṇālom, sièges des deux

¹⁰³⁵ Lorsque le village de naissance et le *vatt* sont identifiables, ils ne sont pas pour autant associés : le garçon quitte son village pour rejoindre un territoire voisin.

¹⁰³⁶ Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp*, *op.cit.* ; Chandler, David, « Normative poems (Chbap) », *art.cit.*, pp. 271-279.

¹⁰³⁷ Prigent, Steven, « L'éducation monastique et scolaire dans le Cambodge rural à la fin de l'époque coloniale, selon l'écrivain Chuth Kay », *BAFEK*, n°21, mars 2016.

¹⁰³⁸ Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire*, *op.cit.*, pp. 72-76 ; *Id.*, « Col (alias Kol) », *art.cit.*, pp. 73-79 ; ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 25165, Dossier personnel de M. Col de Monteiro, ministre de la marine, ministre de la justice, ministre de l'intérieur, 1893-1908.

écoles du bouddhisme cambodgien à Phnom Penh, sont les centres qui réunissent le plus de membres de notre échantillon : neuf dans le premier, huit dans le second.

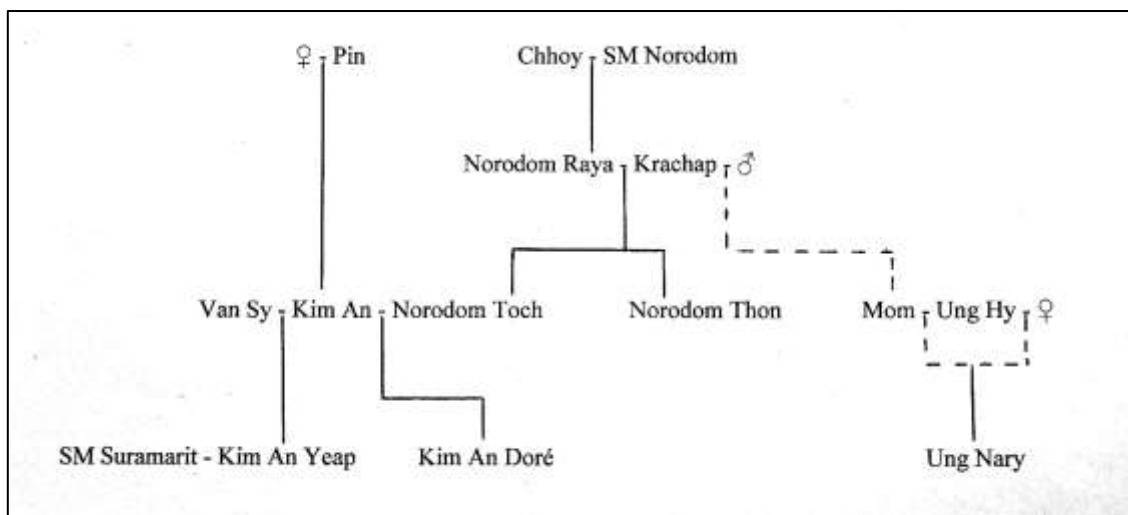
III.a) La formation « traditionnelle ».

Le passage par un *vatt* détermine le degré d'inscription des individus dans la culture cambodgienne : Thiounn (ID : 1), Kim An (ID : 31), Ea Khau (ID : 124) ou Ung Hy (ID : 96), qui sont réputés étrangers ou pratiquent des langues étrangères qui laissent penser qu'ils appartiennent à des communautés allogènes, y acquièrent la culture bouddhique indispensable à leur entrée dans la carrière mandarinale et la société élitaires. Kim An (ID : 31) et Ung Hy (ID : 96), qui ne sont pas originaires des mêmes régions, qui ne semblent pas apparentés, mais qui parlent tous deux des langues chinoises, sont ainsi « beaux-frères » : ils ont épousé deux filles de néang Krachap, épouse du prince Norodom Raya (1872- avant 1916), fils du roi Norodom¹⁰³⁹. Ils semblent représenter pour cette famille aristocratique la culture de l'intermédiation dont les aristocrates khmers ont besoin pour inscrire leur héritage élitaires dans la société cambodgienne contemporaine. Les enfants de ces deux « étrangers » fréquentent leurs parentés princières voire épousent des princes. La cérémonie de la coupe de la houppe des filles de Ung Hy (ID : 96) a lieu en 1936 à son domicile, en présence du roi Monivong lui-même¹⁰⁴⁰. La fille de Kim An (ID : 31), Kim An Yeap, épouse Norodom Suramarit (ID : 76) vers 1940¹⁰⁴¹. Kim An (ID : 31) a été élevé au *vatt* de Lalak Sa, au Sud de la commune de Bodhisāt' (Pursat). Ung Hy (ID : 96) est scolarisé dans le prestigieux *vatt* Unñālom, où le fils de Thiounn, Thiounn Hol (ID : 14) fait également son éducation cambodgienne. Ea Khau (ID : 124), réputé Chinois, est passé par le *vatt* Padum Vatī, où Nguon (ID : 33), son *ūbuk ciñchīm* ou « père nourricier » envoie également son propre fils Nguon Ith (ID : 68) avant que celui-ci ne rejoigne la France.

¹⁰³⁹ On ignore si l'épouse de Ung Hy, Mom, est la fille de Krachap et de Raya, v. chapitres 6 et 9.

¹⁰⁴⁰ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930.

¹⁰⁴¹ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge, op.cit.*, pp. 129-133 ; ANC 33568, Dossier de pension de Mme Kim An née Van Sy, femme d'un vorac montrey de 1^{ère} classe, décédé, 1928-1929.



Extrait de l'arbre généalogique de Ung Hy (ID : 96), Kim An (ID : 31) et Norodom Suramarit (ID : 76).

Le passage par un *vatt* réputé permet à un individu d'entrer en relation avec les héritiers de la bonne société : il peut alors se réclamer de la même culture élitaine. Comme Ung Hy (ID : 96), In Ouck (ID : 71), fils d'un mandarin subalterne, a étudié au *vatt* Uññālom, avant d'épouser la fille d'un grand mandarin, Ey Thong (ID : BB) et d'entrer en relation avec Thiounn, dont le fils Thiounn Hol est scolarisé dans le même *vatt*¹⁰⁴². Ung Tiong Thuon (ID : 104), gendre de Thiounn depuis 1901, est né dans le quartier du *vatt* Uññālom et y est scolarisé¹⁰⁴³.

La standardisation des fiches individuelles de notation ne permet pas - la plupart du temps - de savoir quel était le statut des agents au sein des monastères qu'ils disent avoir fréquenté comme lieux d'apprentissage, et donc d'envisager leur niveau de formation et d'intégration à la communauté monastique. Thiounn déclare « avoir pris le froc » : il n'aurait donc pas été qu'un élève, *kmeñ vatt*, mais un novice. Parmi les membres de notre échantillon, après la formation initiale, au moins quatre ont été novices, et trois *bhikkhu* « moines », à part entière, après l'âge de vingt ans. Né en 1833, initialement formé au *vatt* Mahāthāt de Bangkok comme *nen* « novice », Poc (ID : 9) entre au service de son frère aîné Sao (ID : C) vers ses 18 ans. Il déclare ensuite avoir été *bhikkhu* « moine », vers ses vingt-quatre

¹⁰⁴² V. chapitre 4.

¹⁰⁴³ ANC 33395, Dossier de pension de Tiong Toun Oung oudom montrey de 1^{re} classe chaufaikheth de Battambang n° matricule 139, 1936 ; ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936 ; ANC 19443 Dossier personnel d'Oung Tiong Toun, oudam montrey, 1900-1906.

ans, au *vatt* Sāmbau de Pāt'tāmpaṇ (Battambang), sa ville natale¹⁰⁴⁴. Meas (ID : 47), né en 1860, a été formé au *vatt* Paduṃ Vafī à Phnom Penh. Il est employé par le trésor du Palais vers 1875 puis déclare avoir été moine jusqu'en 1893¹⁰⁴⁵. Mer (ID : 62), né en 1875, est formé au *vatt* Uṇṇālom à Phnom Penh et y devient novice, au service personnel du vénérable du *vatt*, jusqu'en 1893. Il devient ensuite secrétaire de son père, *pālāt'* de Paripūrṇ (Babor) (ID : L). Il reprend l'habit monastique entre 1898 et 1900, date à laquelle il devient le secrétaire de son grand père¹⁰⁴⁶. En 1930, Sisowath Monipong (ID : 130), qui a alors dix-huit ans et vient de passer trois ans dans un lycée de Nice en France, serait rentré au Cambodge pour passer un an au *vatt* Paduṃ Vafī, en tant que novice¹⁰⁴⁷.

Dans les familles qui servent au sein du *rājākār*, l'administration royale, la formation dans un *vatt* est donc suivie d'un apprentissage au service personnel d'un membre de la parenté. L'apprenti mandarin, *suostī*, est recruté car « fort en textes (*sāstrā*) et en éloquence (*saṃtī*) » : il s'initie à servir le roi chez un mandarin « pour apprendre tous les rouages du métier (domestiques et professionnels)¹⁰⁴⁸ ». Le fait qu'un jeune homme entre au service d'un mandarin peut donc sous-entendre qu'il fait partie de sa clientèle ou de sa parenté. Mey (ID : 66), né vers 1855, a été formé dans un *vatt* de sa région d'origine, Ralā P-īer (Roléa Peir). Vers 1878, il déclare avoir été le *smīen* du vongsā akharéac Um (ID : 8), « ministre de la justice » du second roi Sisowath. Mey porte alors le titre de luong seney aksar. Durant la Grande insurrection, il combat les troupes de Si Votha à Kaṃbaṇ' Svāy (Kompong Svai) sous les ordres de son père, Phal (ID : JJ), okhna balat siem thippedey. Le père et le fils font alors peut-être parties des colonnes expéditionnaires dirigées par Sisowath lui-même, chef de leur « apanage ». Après avoir été percepteur d'impôt dans les années 1890, Mey (ID : 66), retourne au service de celui qu'on peut considérer comme son patron, voire son parent, Um (ID : 8), entre 1901 et 1902¹⁰⁴⁹.

¹⁰⁴⁴ ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

¹⁰⁴⁵ ANC 12964, Dossier personnel de Meas, juge au tribunal supérieur, suppléant du ministre de la marine, 1901-1903.

¹⁰⁴⁶ ANC 12894, Dossier personnel de Mer, secrétaire au conseil des ministres, sophea de Babaur et Rolea Peir, balat Longvek, 1901-1916.

¹⁰⁴⁷ Sakou Samoth, *Hommes et Histoire du Cambodge*, [s.l.], [s.e.], 2012, p. 237 ; Corfield, Justin, *The Royal Family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, pp. 84-87.

¹⁰⁴⁸ Citations reproduites de Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, *op.cit.*, tome II, p. 594.

¹⁰⁴⁹ ANC 20508, Dossier personnel de Mey, smien du premier ministre, secrétaire au conseil des ministres, huissier de salakhet de Siem Reap, 1902-1914.

Dans les familles curiales - le haut mandarinat de la cour -, les jeunes garçons servent de pages ou de secrétaire au roi, princes et ministres : Toeum Mey (ID : 4) est formé dans un *vatt* de Phnom Penh où il est né vers 1844. Entre 1860 et 1866, il est au service du roi Norodom comme secrétaire. Il est ensuite au service personnel de Mau (ID : NN), *uk ṇā prasoeṭṭ sūrivaṇs*, le chef des pages qui fait alors office de ministre de la guerre. Le père de Toeum Mey s'appelant également Mau (ID : B), il s'agit peut-être d'un même individu, Mey étant alors titré *luong moha pheakdey* au service de son propre père. Vers 1878, comme Mey (ID : 66), Toeum Mey (ID : 4) est au service du vongsā akharéac Um (ID : 8)¹⁰⁵⁰. La comparaison de ces deux parcours permet de distinguer le haut mandarinat du mandarinat subalterne : alors qu'après 1884, Mey (ID : 66) devient percepteur d'impôts et secrétaire de son supposé protecteur Um (ID : 8), Toeum Mey (ID : 4) est nommé gouverneur de Kāmbat (Kampot).

Ces deux exemples rappellent l'importance de l'apprentissage du fait militaire dans la formation des agents du roi. Administrateurs de territoires ou bien de services dans le Palais royal, à différents niveaux de la hiérarchie, ils sont nombreux à être des combattants qui œuvrent au maintien de l'ordre et s'illustrent dans les guerres qui opposent les cours cambodgiennes aux puissances régionales ou bien animent les luttes de pouvoir entre les factions curiales. Les *cpāp' neti* datant du XVII^e siècle distinguent ainsi les diverses fonctions d'un *mantrī* au service du roi : le *satrā suostī* recommande, pour devenir un *maen mantrī*, « véritable *mantrī* », de connaître toutes les techniques de l'art martial, *rīen sgāl' saṅgrām*, *saṅgrām jāy*, pour conduire les armées de corvéables dans les opérations offensives et défensives, et surtout savoir tenir un siège, « fortifier la place », *oy dap' nau sthān*, *dhvōe pandāy*, en cas d'invasion¹⁰⁵¹. Poc (ID : 9), d'après son bulletin individuel de notes et le récit de ses descendants, alterne fonctions administratives, au service de son frère Sao (ID : C) à la douane de Kampot ; missions militaires au service du roi Ang Duong et retraite monastique dans ses années de jeunesse¹⁰⁵². Deux membres de notre échantillon ont été pages puis membres de la cavalerie royale : Proc (ID : 137), né vers 1852, petit-fils du gouverneur Seng (ID : ZZ), et Vann (ID : 7), né vers 1856, fils du ministre Um (ID : 8). Aux postes de chefs de cette cavalerie se succèdent ceux qui viennent d'y être formés comme

¹⁰⁵⁰ ANC 12728, Dossier personnel de M. Mey ministre de la guerre, 1897-1905.

¹⁰⁵¹ Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, *op.cit.*, tome I, p. 170, pp. 178-179 ; tome II, pp. 602-603, 622-623.

¹⁰⁵² Courriels de M. Thiounn Mumm, 02/08/2014 et 30/06/2014 ; ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

combattants : Sot (ID : 134), *ghun rāj bājī* vers 1876, fils du gouverneur Tan (ID : MM) ; Vann (ID : 7), khun vichit achéaney vers 1880 et peut-être Oû (ID : N), chumnit péachi vers 1885. Tous participent aux expéditions des années 1880 contre Si Votha¹⁰⁵³.

Ces expéditions militaires sont l'occasion pour ces jeunes hommes de diriger des soldats qui sont issus des clientèles de leurs parentés et donc de s'affirmer comme des détenteurs de l'autorité au sein de leur *kamlāmn̄n*. La guerre est également un moyen d'acquérir d'autres fidélités - en proposant des contrats de clientèle aux forces armées vaincues par exemple - et des biens, au moyen des rapines perpétrées sur les territoires. Ma (ID : 60) est *pālāt'* de Thbong Khmum vers 1884 lorsqu'il s'engage dans le camp des révoltés durant la Grande insurrection. Au sortir des troubles, en 1887, il récupère la charge d'adjoint auprès du nouveau gouverneur de Thbong Khmum, auquel il achète sa charge, peut-être grâce au butin acquis durant le conflit¹⁰⁵⁴.

III.b) La formation des mandarins au début du XX^e siècle.

Les caractéristiques militaires de la formation dans le haut mandarinat ont tendance à s'effacer au profit du service administratif à la fin du XIX^e siècle. L'État colonial « pacifie » le champ politique en confisquant les moyens d'exercer le pouvoir et donc la violence. Les héritiers des familles mandarinales qui débutent leur carrière après la Grande insurrection de 1884 ne participent plus à des campagnes militaires mais plutôt à des opérations de police dans le cadre du service provincial. La voie militaire reste cependant une filière prestigieuse. Trois membres de notre échantillon réalisent des formations militaires en France : Oum (ID : 82), Sisowath Monireth (ID : 99) et Sisowath Monipong (ID : 130) sont élèves de l'école St Cyr, le premier en 1891-1892, les deux princes à la fin des années 1930. Le roi

¹⁰⁵³ AOM Indochine, Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901 ; ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918 ; ANC 24983, Dossier personnel de Prac mandarin du 2^e roi, 1899-1901 ; AOM Fonds ministériels, IECOL/ 41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, 1885-1911 ; ANC 25102, Dossier personnel de Kaham, secrétaire au conseil des ministres, gouverneur de Peam Chor, Loeuk Dek, Stung Treng, Kratié, Kompong Svai, Kompong Thom, affaire du gouverneur Krabam, 1901-1920 ; ANC 24176, Dossier personnel de M. Sot, président de sala lukhun, 1899-1902.

¹⁰⁵⁴ ANC 17078, Dossier personnel de Ma, suppléant du ministre de la justice, 1901-1912.

Monivong (1875-1941), père des deux princes, a été formé à l'École coloniale, avant de rejoindre l'école des sous-officiers, St Maixent. Il sert comme sous-lieutenant puis capitaine avant sa montée sur le trône khmer en 1927. Khim Tit (ID : 94) s'engage comme volontaire dans le régiment des tirailleurs annamites en 1917, comme Mor de Monteiro, fils de Col de Monteiro (ID : 5) qui combat en France et à Salonique. Dans l'après-guerre, Boun Thiourp, fils d'In Ouck (ID : 71) participe à l'occupation de l'Allemagne au grade de sergent. Au début des années 1950, Thiounn Mumm, petit-fils de Thiounn (ID : 1), est le premier polytechnicien cambodgien.

D'autre part, la mention d'un *vatt* comme site de formation tend à disparaître des dossiers des individus nés vers 1910, c'est-à-dire après que soit ouvert à Phnom Penh le collège Sisowath (1905). Il est plus probable que, parmi les individus de notre échantillon qui ne déclarent pas de *vatt* de formation, la majorité a tout de même réalisé un « stage » monastique. La formation traditionnelle n'étant plus le seul horizon scolaire pour les enfants des élites sociales, celle-ci tend à perdre de sa valeur dans l'optique d'une carrière administrative et semble ne plus mériter être mentionnée aux services français. Neuf membres de notre échantillon déclarent à la fois un *vatt* de formation et un parcours scolaire dans une institution d'enseignement mixte franco-indigène au Cambodge et six sont passés par un *vatt* et ont été scolarisés en France. Thiounn Hol (ID : 14) né vers 1890, passe ainsi successivement du *vatt* Unñālom, à l'École Norodom - l'école du Palais - vers 1905, à un lycée en France vers 1906¹⁰⁵⁵. Le passage par un *vatt* fait donc toujours partie du *cursus honorum* mandarinal dans la société cambodgienne, au XX^e siècle, mais cette forme d'éducation n'est plus systématiquement médiatisée. Ces omissions dans les archives ont des conséquences pour notre analyse des réseaux de pouvoir puisqu'elles empêchent l'identification des lieux de sociabilité des élites cambodgiennes.

¹⁰⁵⁵ ANC 18751, Dossier personnel M. Thiounn Hol, 1917-1948 ; ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palais (*sic*) et Norodom, 1905.

III.b)1. Les formations franco-indigènes.

Dès la fin du XIX^e siècle, des écoles dites franco-indigènes s'ouvrent en Indochine. De vingt-sept à vingt-huit membres de notre échantillon prosopographique ont fréquenté ce type d'institutions : de douze à quatorze spécifiquement dans des écoles franco-cambodgiennes de Phnom Penh, d'un à deux à l'école franco-cambodgienne de Battambang. Parmi ces écoles, la plupart sont qualifiées indifféremment « d'école franco-khmère », ce qui ne permet pas de les distinguer : il s'agit vraisemblablement principalement de l'École du protectorat, fondée en 1873. Cette École devient le collège Sisowath en 1905, puis le lycée du même nom, en 1935, où sont scolarisés quatorze à quinze membres de notre échantillon. À titre d'indication, à Phnom Penh, en 1905, le protectorat recense sept-cent-cinquante élèves dans les différentes « écoles », dont cinquante-quatre sont des princes et princesses. À l'École du protectorat, ils sont alors cent-quarante Cambodgiens sur deux cent-soixante-seize élèves¹⁰⁵⁶.

L'École Doudart de Lagrée de Phnom Penh est citée dans un dossier (ID : 104)¹⁰⁵⁷, l'École François Baudoin dans un autre (ID : 73)¹⁰⁵⁸. À partir de 1904, deux individus de notre échantillon ont été élèves de l'École Norodom (ID : 14 et 34). La création de cette école du Palais est mal documentée : projet aristocratique, il échappe à la documentation coloniale. L'École apparaît dans les archives à partir de 1904, certainement parce que le roi Norodom lui a dévolu une somme en donation dans son testament¹⁰⁵⁹. Signalons enfin la Société d'enseignement mutuel pour les Cambodgiens, fondée en 1905, qui dispense dès lors des cours dans plusieurs provinces et grâce à laquelle au moins un individu (ID : 72) apprend la langue française¹⁰⁶⁰.

On a cité Bangkok et Singapour comme sites de formation jusqu'à la fin du XIX^e siècle. À partir de la conquête française du delta du Mékong, les institutions scolaires franco-indigènes de Saïgon accueillent

¹⁰⁵⁶ Osborne, Milton E., *The French Presence, op.cit.*, p. 256.

¹⁰⁵⁷ ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936.

¹⁰⁵⁸ ANC 32432, Dossier relatif à l'indemnité pour charge de famille de Koun Thonn, oudam montrey, suppléant du ministre du palais, 1933-1935.

¹⁰⁵⁹ Osborne, Milton E., *The French Presence, op.cit.*, p. 253. L'école se trouve peut-être alors dans le *bimān ākāś*, résidence du roi Norodom jusqu'aux années 1880, au Nord de la salle du trône, v. Népote, Jacques, « Le Palais du roi Norodom, description et analyse structurale de la symbolique du Palais de Phnom Penh », doctorat de troisième cycle, Nanterre, Université Paris X, 1973, pp. 193-194.

¹⁰⁶⁰ ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

également des populations khmères. Parmi les huit à neuf individus de notre échantillon ayant fréquenté des institutions d'enseignement au Viêt Nam, deux au moins sont des Khmers du delta qui fréquentent des institutions scolaires de Saïgon après avoir été formés dans des *vatt* khmers de Cochinchine (ID : 13 et 86) à partir des années 1870. De quatre à cinq autres ont été élèves du collège puis lycée Chasseloup-Laubat, dont trois après une scolarité au collège Sisowath. Oum (ID : 82) serait le premier à fréquenter le collège Chasseloup, avant 1879. Puis Norodom Suramarit (ID : 76) y fait ses classes, entre 1910 et 1917. Nhie Tioulong (ID : 77), né en 1908 et Sonn Voeunsai (ID : 116), né en 1911, y sont camarades, tous deux boursiers, entre 1924 et 1928. Boun Chan Plang (ID : 93), né en 1911, y est scolarisé entre 1926 et 1932. Un seul individu est scolarisé au lycée Albert Sarraut à Hanoï, Leng Ngeth (ID : 129), né en 1900, après un premier cycle au collège Sisowath. Seul Ferdinand Amphuon Chhun (ID : 83) fréquente la faculté de médecine de l'Université de Hanoï¹⁰⁶¹. Enfin, un seul membre de notre échantillon fait un séjour d'étude en Grande Bretagne, Son Sann, (ID : 92)¹⁰⁶².

III.b)2. Les formations en France.

Vingt-cinq membres de notre échantillon ont réalisé des formations en France : il semble que les élites sociales cambodgiennes ont majoritairement préféré la formation métropolitaine plutôt que celles délivrées dans les institutions d'enseignement au Viêt Nam. L'administration coloniale veut apparemment faire barrière à ce mouvement en interdisant les scolarités métropolitaines portant sur des disciplines enseignées en Indochine. Une circulaire aux familles produite en khmer en 1930 déconseille fortement le voyage en France au nom de la santé et des bonnes mœurs des étudiants indochinois¹⁰⁶³. Pascale Bezançon note que les familles khmères krom refusent de faire scolariser leurs enfants dans des écoles mixtes franco-indigènes où se pratique la langue vietnamienne dans les années 1920. Isolées du corps social cambodgien, ces familles du delta souhaitent voir se perpétuer l'enseignement traditionnel

¹⁰⁶¹ ANC 20321, Dossier personnel de Ferdinand Amphon oudam montrey, gouverneur de la province de Samrong Tong, Pursat Ponghéa Lu, 1902-1923.

¹⁰⁶² ANC 26753, Bourse accordée à l'étudiant Son Sann, fils de Son Sach dit Nhu anouc montrey au service du ministre de la mairie, 1931-1934.

¹⁰⁶³ ANC 37253, Circulaire du gouverneur général destinée à mettre en garde les chefs de familles indigènes contre l'envoi irraisonné des jeunes indochinois dans la métropole, 1930.

khmer qui permet à leurs enfants de faire carrière au Cambodge où ce bagage culturel est indispensable à l'intégration à la bonne société, d'où le succès des écoles de pagodes rénovées dans les années 1930 en Cochinchine¹⁰⁶⁴.

Le premier groupe d'étudiants cambodgien à se rendre en France vers 1885 comprend, comme nous l'avons dit précédemment, treize élèves : parmi eux, nous identifions particulièrement : Peich Ponn (ID : 12) ; Cahom (ID : 18) ; Mell (ID : 17) ; Ta Kiate (ID : 22), Nginn (ID : 102) et Keth (ID : 132). D'autres Cambodgiens leur succèdent dans ce qui devient l'École coloniale : de huit à neuf autres membres de notre échantillon prosopographique sont réputés en avoir suivi les cours. Oum (ID : 82) et Nguon Ith (ID : 68) y entrent en 1887, le premier pour préparer St Cyr où il est inscrit en 1891, le second d'abord scolarisé au lycée Lavoisier puis aux Arts et Métiers d'Angers. Meas Nal (ID : 97), né en 1894, fait par exemple un stage de professionnalisation à l'École coloniale vers 1920, alors qu'il a déjà intégré le cadre des résidences au Cambodge¹⁰⁶⁵. La plupart des Cambodgiens à être scolarisés en France sont inscrits dans d'autres institutions en même temps qu'ils suivent ponctuellement les cours de l'École coloniale, qui devient progressivement une école pour administrateurs français.

Ainsi, de neuf à onze individus sont scolarisés en France dans des écoles primaires supérieures, des collèges ou des lycées, et neuf intègrent des institutions de l'enseignement supérieur, universités ou grandes écoles. À part les six élèves de l'École cambodgienne identifiés, ceux qui réalisent des parcours métropolitains sont quatre princes, cinq fils de ministres et douze fils de mandarins : la formation métropolitaine est donc réservée à l'élite sociale, elle devient l'un de ses attributs. La plupart de ces élèves intègrent comme on l'a dit des institutions de l'enseignement secondaire dit alors supérieur, pour préparer le baccalauréat. Concernant les formations effectives dans le cycle supérieur, deux élèves, Nguon Ith (ID : 68) et Sonn Voeunsai (ID : 116), suivent à trente ans d'écart des cours aux Arts et Métiers d'Angers et de Paris. Norodom Norindeth (ID : 88) fait des études universitaires de psychologie, Thonn Ouk (ID : 131) d'histoire, Chhean Vam (ID : 113) de lettres, Poc Thuon (ID : 26) de droit. En 1922, Ouck Boun Chan accompagne son père In Ouck (ID : 71) en France et y aurait débuté des études

¹⁰⁶⁴ Bezançon, Pascale, *Une colonisation éducatrice ? op.cit.*, pp. 179-181.

¹⁰⁶⁵ « Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », *art.cit.*, p. 4.

dans une « école commerciale ». En 1933, Son Sann (ID : 92) est diplômé de la Haute École Commerciale (HEC) et commence des études de droit.

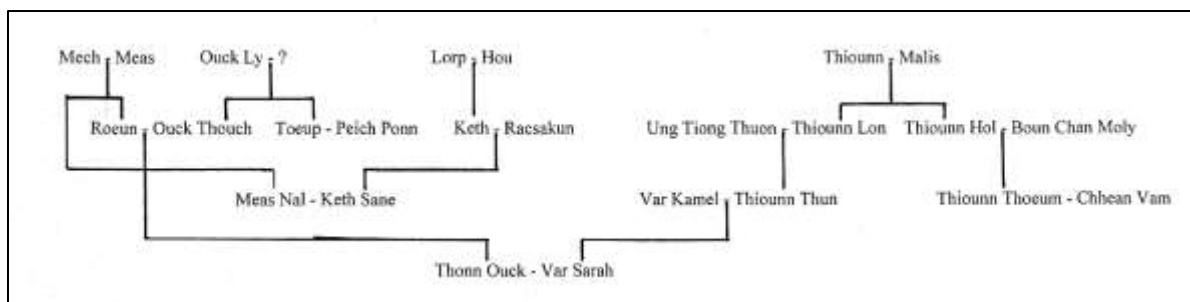
Devenue l'un des attributs de l'élite sociale, la formation métropolitaine concerne un groupe homogène et endogame. Les familles tentent de capitaliser sur cette expérience scolaire pour entretenir ou établir des relations sociales : au-delà de leur participation à l'École cambodgienne, Peich Ponn (ID : 12) et Keth (ID : 132) font partie du même groupe familial. On ignore si ces liens - qui les associent apparemment après leur scolarité - les précèdent en réalité à une génération antérieure. Les deux hommes sont apparentés à la famille Ouck-Ly, une famille de Koḥ Saṃroṇ à Kompong Cham : la mère de Keth et son épouse sont originaires du même village et plusieurs mariages associent ses descendants aux Ouck-Ly. La première épouse de Peich Ponn est une Ouck-Ly, sœur d'Ouck Thouch (ID : 112). Meas Nal (ID : 97), épouse vers 1915 Keth Sane, fille de Keth (ID : 132), avant de lui-même bénéficier d'un stage à l'École coloniale en 1920¹⁰⁶⁶.

Sonn Voeunsai (ID : 116), formé au Viêt Nam et en France, est le beau-frère de Leng Ngeth (ID : 129), lui-même formé au Viêt Nam et en France¹⁰⁶⁷. Enfin, les cercles d'étudiants cambodgiens en France entretiennent les relations personnelles développées au Cambodge. L'amitié de Chhean Vam (ID : 113) et Thonn Ouck (ID : 131) trouve une expression politique au sein du groupe des parisiens proches du prince Sisowath Youthévang le futur Parti Démocrate, fondé en 1947, puis se concrétise par une association matrimoniale, en 1949, à travers le mariage de Thonn Ouck avec la fille de Var Kamel ¹⁰⁶⁸.

¹⁰⁶⁶ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », avril 2008, dernière révision octobre 2009, pp. 27-28 ; *Id.*, « Généalogie ūk lī seṇ », *op.cit.*, p. 30, 82 ; « Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », *art.cit.*, p. 4.

¹⁰⁶⁷ Son Voeunsai est le gendre de Leng Saem (ID : 75), père ou frère de Leng Ngeth (ID : 129) : Son Voeunsai est réputé avoir épousé la fille de Leng Saem et/ou la dite sœur de Leng Ngeth. Courriel de M. Khing Hoc Dy, 18/06/2017 ; Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2003, p. 400 ; Service Historique de la Défense, Service de Documentation et de Contre-Espionnage, GR10R 50, Partis politiques, avril 1946-décembre 1955.

¹⁰⁶⁸ Musée National de l'immigration, Ressources, Témoignage de Thonn Ouk recueilli en septembre-octobre 2006 - <http://portraits.histoire-immigration.fr/> ; Measketh Caimirane, « Généalogie ūk lī seṇ », *op.cit.*, pp. 66-72.



Extrait de l'arbre généalogique de Thiounn (ID : 1), Peich Ponn (ID : 12), Meas (ID : 47), Ouck Touch (ID : 112), Keth (ID : 132), Ung Tiong Thuon (ID : 104), Thiounn Hol (ID : 14), Chhean Vam (ID : 113) et Thonn Ouck (ID : 131).

III.c) La scolarisation des enfants, enjeu de prééminence sociale.

À partir du XX^e siècle, la scolarisation des enfants dans des institutions européennes devient un enjeu majeur de définition de l'identité sociale et de transmission du patrimoine pour les familles mandarinales, comme elle l'était précédemment dans les *vatt*. La mise en place des institutions franco-indigènes relègue, nous l'avons dit, la formation dans les *vatt* à une pratique « privée », tandis que les familles se mobilisent pour obtenir des places dans les écoles mixtes et des bourses pour l'enseignement secondaire et supérieur - peu nombreuses. L'une des fonctions du ministre Thiounn (ID : 1) est de réceptionner et d'émettre un avis quant à la scolarité des membres de l'élite sociale. L'École Norodom des princes et princesses au Palais est sous sa responsabilité¹⁰⁶⁹. Il reçoit les demandes d'inscriptions, intervient dans le processus d'attributions de bourses. Les familles s'adressent au ministre Thiounn avant que leurs dossiers ne soient pris ou non en compte par la Résidence. Il rend compte des décisions de la Résidence aux impétrants pour lesquels il peut faire figure de messenger de mauvaises nouvelles¹⁰⁷⁰.

III.c)1. Le rôle de Thiounn dans la scolarisation de l'élite cambodgienne.

¹⁰⁶⁹ Ordonnance Royale n° 33 du 3 juillet 1905 déterminant les attributions du conseil des ministres, ANC 33648, Ordonnances royales au sujet de la réorganisation de l'administration cambodgienne et la création d'un conseil des ministres 1897-1907.

¹⁰⁷⁰ AOM, Résidence Supérieure du Cambodge 440, Ministre du Palais, 1921 ; AOM RSC 437, Relations avec le ministre du Palais, 1918 ; ANC 9079, Demande d'admission à l'école Norodom, 1907.

Car Thiounn peut influencer l'avis de la Résidence. En 1907, Son Diep (ID : 13), alors secrétaire du roi du Cambodge, lui demande ainsi qu'un garçon nommé Sim, quinze ans, soit accepté à l'École Norodom. Sa lettre de demande en cambodgien ne fait état d'aucun lien de parenté avec le jeune homme. Thiounn présente néanmoins Sim aux autorités françaises comme le fils de Son Diep, pour que son dossier soit accepté¹⁰⁷¹, à l'image des deux véritables enfants de Son Diep déjà scolarisés au Palais, Son Sorichân et Son Sorimanya. L'un des deux enseignants cambodgiens de l'École Norodom est issu du milieu mandarin, Ung Tiong Thuon (ID : 104), lui-même formé au *vatt* Uññālom et à l'École Doudart de Lagrée : il est le gendre de Thiounn depuis 1901¹⁰⁷². De trente-deux élèves en 1904, dont vingt-sept garçons, l'école passe à quarante-cinq garçons et vingt-cinq filles en 1905. À part les fils de Son Diep (ID : 13) déjà mentionnés, Clément Titéa, fils de Chhun (ID : 2), alors intendant de la liste civile ; Sam Oû, fils de Sot (ID : 134) président du tribunal d'appel ; Duch, fils d'Ouk (ID : 30), juge du tribunal d'appel ; Sarun et Chéa, fils de Dy (ID : 135), président du tribunal supérieur ; Thouch (ID : 34), fils du chef des pages Hem (ID : 35) et évidemment Thiounn Hol (ID : 14), fils du ministre du Palais Thiounn (ID : 1) peuvent être identifiés parmi les élèves en 1905¹⁰⁷³.

L'aristocratie reproche à Thiounn d'avoir profité des avantages qu'elle souhaitait se voir réservés : en tant que ministre du Palais, Thiounn contrôle en partie les parcours scolaires des enfants de l'élite. Il en fait profiter ses propres enfants. L'une des critiques émises contre la famille Poc-Thiounn par Norodom Sihanouk en 1967 concerne justement le parcours scolaire de ceux qui sont devenus ses opposants politiques. Sihanouk déclare : « Ceux-ci ont été élevés comme des Princes, rien ne leur manquait pour faire leurs études à l'étranger, à Saigon, à Dalat, en France¹⁰⁷⁴ ». Son Diep Ketsari, fils de Son Diep (ID : 13) et Thiounn Hol (ID : 14) sont effectivement les deux seuls élèves non membres de la famille royale à intégrer des institutions d'enseignement métropolitaines à l'issue du voyage en France du roi Sisowath

¹⁰⁷¹ ANC 9079, Demande d'admission à l'école Norodom 1907. L'auteur remercie M. Joseph Thach qui a relu le document.

¹⁰⁷² ANC 33395, Dossier de pension de Tiong Toun Oung oudom montrey de 1^{ère} classe chaufaikheth de Battambang n° matricule 139, 1936 ; ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936 ; ANC 19443, Dossier personnel d'Oung Tiong Toun, oudam montrey, 1900-1906.

¹⁰⁷³ ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palais (*sic*) et Norodom, 1905.

¹⁰⁷⁴ Ministère de l'information, « Message radiodiffusé, Phnom Penh, 19 octobre 1967 », *Les paroles de Samdech Preah Norodom Sihanouk*, Phnom Penh, octobre-décembre 1967, 1968, p. 811.

en 1906¹⁰⁷⁵. D'après son fils Thiounn Mumm Thiounn Hol (ID : 14) reçoit deux bourses d'études lorsqu'il se trouve en France, où il vit donc dans le confort. Le jeune Hol, qui séjourne en France jusqu'en 1917, est logé avenue Foch, à Paris, il circule en calèche et prend ses petits-déjeuners dans le célèbre restaurant Fouquet's¹⁰⁷⁶. Les deux bourses sont sans doute à la fois une dotation à partir des fonds de la liste civile, réservée normalement aux princes, d'où les récriminations de Norodom Sihanouk, et une bourse attribuée sur le budget du protectorat. Yukanthor Aréno, étudiant boursier au Viêt Nam après 1914 puis en France à partir de 1919, se rappelle encore en 1933 qu'il recevait alors « un peu moins que les fils de MM. Thiounn et Son Diep¹⁰⁷⁷ ». Sans doute grâce à ces conditions matérielles optimales et à ses talents, Thiounn Hol est réputé être le premier titulaire cambodgien des deux parties du baccalauréat en 1915¹⁰⁷⁸.

L'éducation des enfants et des petits enfants Thiounn est manifestement une préoccupation majeure de la famille. Il s'agit de perpétuer un capital culturel pour pouvoir hériter du patrimoine social des parents, d'exercer, à travers ces parcours de formation, les privilèges acquis et de s'affirmer comme membres du groupe élitare. Les enfants de Hol reçoivent ainsi eux-mêmes des bourses d'études. Thiounn Thioeun (1920-2006), est d'ailleurs un camarade de Norodom Sihanouk au lycée Chasseloup-Laubat de Saïgon dans les années 1940¹⁰⁷⁹. Sa sœur, Thiounn Thioeum, née en 1922, est scolarisée au Couvent des Oiseaux de Dalat¹⁰⁸⁰. Étudiants en France dans les années 1940-1950, Thiounn In (1918-2011), fils de Thiounn et de Ly Koam, est le premier docteur vétérinaire cambodgien, et les fils de Thiounn Hol s'illustrent de même : Thiounn Thioeun est le premier docteur en chirurgie cambodgien de l'Université de Paris,

¹⁰⁷⁵ Thiounn, *Voyage du roi Sisowath en France, en l'année du cheval, huitième de la décade, correspondant à l'année occidentale 1906, royaume du Cambodge*, traduit, présenté et annoté par Olivier de Bernon, Paris, Mercure de France, 2006, p. 232. Son ou Son Diep Ketsari est le benjamin des enfants de Son Diep (ID : 13) et de sa première épouse, Em.

¹⁰⁷⁶ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen ; Courriel de M. Thiounn Mumm, 01/08/2014.

¹⁰⁷⁷ ANC 18667, Dossier personnel de Norodom Yukonthor (*sic*), prince, 1904-1934.

¹⁰⁷⁸ ANC 18751, Dossier personnel M. Thiounn Hol, 1917-1948.

¹⁰⁷⁹ « Docteur Thiounn Thieunn : l'un de nos meilleurs (sinon le meilleur) Médecins-Chirurgiens khmers... Au lycée Chasseloup-Laubat, il était très fort en sciences et mathématiques. Et comme j'étais nul en sciences et mathématiques, il m'avait énormément aidé à « améliorer » quelque peu mon « score » en ces matières terribles pour moi. », Bulletin Mensuel de Documentation, « Interview de Sa Majesté Norodom Sihanouk par l'équipe du Bulletin - Chhorn Hay, Ke Kimsè, Srey Nory, Beijing, 12/05/2003 ».

¹⁰⁸⁰ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen. Le couvent est fondé en 1935 à l'initiative de Marie Thérèse Nguyễn Hữu Thị Lan, impératrice Bao Dai sous le nom Nham Phúông, qui offre un terrain aux religieuses arrivées de France. Officiellement nommé Notre Dame du Lang Bian, le couvent accueille 300 élèves, scolarisées en langue française jusqu'en 1970. Il devient une école normale publique en 1975.

du baccalauréat. Plus tard, les enfants de Son Sann sont eux-mêmes scolarisés à Paris où son beau-père, Tayyebhay Hiptula Machhwa (ID : 100), achète un appartement à cet usage en 1954¹⁰⁸⁵.

Comme le raconte Duong Van Mai Elliott dans le cas de sa famille au Tonkin, l'enjeu de la scolarisation des enfants est tel qu'il alimente les pratiques de corruption et la production de faux documents. Duong Van Mai Elliott raconte comment son père et son oncle réussissent à entrer au collège Paul Bert de Hanoï en 1912 :

« Avant de pouvoir suivre les cours, ils devaient prouver qu'ils n'avaient pas atteint la limite d'âge pour entrer dans le premier cycle. Ils avaient déjà passé plusieurs années à apprendre le Chinois. Agés à présent de douze et treize ans, ils étaient trop vieux. La seule solution était de falsifier leurs certificats de naissance. Ceci fut facilement réglé. Mon grand-père ne comprenait pas qu'ils auraient pu être admis même s'ils avaient été plus jeunes que la limite d'âge. Aussi, il fit changer leurs deux dates de naissance en 1903, pour leur donner précisément l'âge de neuf ans. Cela créait un autre problème. Les deux frères ne pouvaient pas être nés la même année, à seulement six mois d'écart. Mon grand-père trouva une autre solution. Il déclara que mon oncle était le fils de sa première épouse et mon père de la seconde. Les Français acceptèrent cette explication¹⁰⁸⁶. »

Cet extrait sous-entend que les documents d'état-civil sont sujets à caution et que le circuit de production des documents administratifs est aisément corrompible par une famille mandarinale bien informée et bien intégrée, comme celle de Duong Van Mai Elliott. L'exemple de la date de naissance déclarée par Nhiek Tiouloung dans son dossier personnel est significative : il y déclare être né en 1919, mais les documents nous informent qu'il s'est marié en 1931, soit à l'âge de douze ans¹⁰⁸⁷. Né en réalité en 1908, élève du collège Sisowath puis du lycée Chasseloup Laubat, Nhiek Tiouloung aurait falsifié sa date de naissance

¹⁰⁸⁵ Son Sann, *The Memoirs of Son Sann*, [s.l.], Cambodia Daily Press, [s.d.], [c.2011], p. 127.

¹⁰⁸⁶ « *Before they could attend classes, they had to show proof that they met the age limit for the first grade. They had already invested several years learning Chinese. Now, at ages twelve and thirteen, they were too old. The only solution was to falsify their birth certificates. This was easily arranged. My grand-father did not understand that they could be admitted even if they came in under the age limit. So he had both their birth dates changed to 1903, to give them the exact age of nine. This create another problem. The two brothers could not have been born in the same year, only six months apart. My grand-father came up with another solution. He declared that my uncle was born from his first wife and my father from his second. The French accepted the explanation.* », Duong Van Mai Elliott, *The Sacred Willow, Four Generations in the life of a Vietnamese family*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1999, p. 72. TdA.

¹⁰⁸⁷ ANC 18917, Dossier personnel de Nhiek Tiouloung oudam montrey, 1931-1947.

pour entrer dans l'une ou/et l'autre de ces institutions¹⁰⁸⁸. À la fin de leur scolarité, le père et l'oncle de Duong Van Mai Elliott font face à la problématique inverse : ils sont « trop jeunes » d'après leurs papiers, pour pouvoir entrer à l'université d'Hanoï. Mais à chaque problème, sa solution :

« Son frère Trinh résolu le problème en changeant une nouvelle fois de certificat de naissance. À cette époque, Maurice Cognacq - l'homme qui devint ensuite le gouverneur de Cochinchine le plus corrompu - était le directeur de l'éducation publique et décidait des admissions. Mon oncle corrompit le secrétaire de Cognacq, un Vietnamien alcoolique. Le clerc prétendit être saoul et répandit de l'encre sur le certificat de naissance que mon oncle avait fourni dans son dossier de candidature, le rendant illisible. On demanda à Trinh d'en fournir un autre, et il en présenta un nouveau qu'il avait fait changer pour sa véritable année de naissance. Mais ce ne fut pas la fin de ses ennuis. Ses résultats étaient trop faibles pour lui permettre d'entrer à l'école de médecine comme il l'avait décidé. Il corrompit alors ce même secrétaire pour offrir à Cognacq - un avide collectionneur d'antiquités - un bel et ancien vase vietnamien. Cognacq modula le niveau requis et mon oncle fut accepté¹⁰⁸⁹. »

Inscriptions à l'école, attributions de bourses et autorisations à voyager pour les études alimentent donc les réseaux de corruption et font l'objet du trafic d'influence au Tonkin et au Cambodge. En 1927, le contrôleur de la liste civile rapporte perplexe au résident supérieur qu'il n'a aucune idée de la manière dont sont financés les billets pour le voyage en France des frères Sisowath Monireth (ID : 99) et Monipong (ID : 130) : ce sont probablement leur famille qui en ont pris la charge, très certainement le roi Sisowath, leur grand-père. Le contrôleur ignore par ailleurs comment, quant et qui a accepté d'accorder une somme de la liste civile pour les études de ces deux princes : la signature apposée sur le document qui l'autorise est « illisible¹⁰⁹⁰ ».

¹⁰⁸⁸ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », *op.cit.*, p. 44 ; Corfield Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary*, *op.cit.*, pp. 281-283; Abdoul Carime, Nasir « Hommes et destins », « Nhiek Tiouloung » ; ANC 18917, Dossier personnel de Nhiek Tiouloung oudam montrey 1931-1947.

¹⁰⁸⁹ « His brother Trinh solved the problem by changing his birth certificate once again. At this time, Maurice Cognacq – the man who eventually became the most corrupt governor of Cochinchina – was the director of public education, with power over admissions. My uncle bribed Cognacq's secretary, an alcoholic Vietnamese. The clerk pretended to get drunk and spilled ink over the birth certificate my uncle had submitted with his application, making it illegible. Trinh was told to provide another one, and he presented a new one with the birth date now changed back to the correct year. But that was not the end of his problems. His graduation grades were too low to get him into the medical school, his first choice. So he bribed the same clerk to give Cognacq – an avid collector of antiques – a beautiful old Vietnamese vase. Cognacq waved the grade requirement, and my uncle was accepted. », Duong Van Mai Elliott, *The Sacred Willow*, *op.cit.*, p. 76. TdA.

¹⁰⁹⁰ ANC 17590, Renseignements sur les conditions dans lesquelles les princes Ketmonirak et Sovatmonipong, fils du roi Monivong, sont partis en France, 1927.

III.c)3. Encadrement des étudiants.

Accompagnés d'un page, qui est en fait leur oncle maternel Ouck Sbong, les princes Monireth et Monipong sont scolarisés au lycée de Nice. Ils habitent chez François Baudoin, résident supérieur du Cambodge (1914-1922 ; 1923-1926), gouverneur général de l'Indochine (1922-1923), alors tout juste retraité¹⁰⁹¹. L'accompagnement des étudiants est en effet un souci constant pour les autorités du protectorat, le gouvernement général, le ministère des affaires étrangères, et les parents. Vers 1901-1911, Sou Ket (ID : 49) et son épouse servent de tuteurs au prince Sisowath Souphanouvong (ID : 52) en France¹⁰⁹². Après le voyage du roi Sisowath en France, en 1906, le page de Thiounn (ID : 1), Huol, qui est l'un de ses parents, demeure en France pour prendre soin de Thiounn Hol¹⁰⁹³. Au Cambodge, le prince Norodom Sathavong (ID : 44) et son épouse Sisowath Pindara demandent de l'aide à un professeur français, A. L. Rolland, et à son épouse, pour que leur fils Norodom Norindeth (ID : 88) réussisse son certificat d'études primaires franco-indigène en 1919. Le couple est ensuite responsable du garçon lors de ses études en France. Norindeth échappe plusieurs fois à leur surveillance, il fugue d'Orléans où il prépare son baccalauréat en 1927 et son arrestation à Paris par la police fait les délices des potins mondains. Norindeth serait en effet entré en contact avec la section parisienne du parti Jeune Annam, fondé en 1926, par le biais de son dirigeant Nguyen Van Giao, avocat à la cour d'appel de Paris, et avec le docteur Sonn Mam, psychiatre, père de Sonn Voeunsai (ID : 116), connu au Cambodge pour ses critiques du colonialisme¹⁰⁹⁴.

Le contrôle idéologique des étudiants cambodgiens concerne également leurs fréquentations féminines. Thiounn Mumm raconte que son père Thiounn Hol (ID : 14) aurait aimé fréquenter une Française, ce à quoi Thiounn (ID : 1), se serait opposé¹⁰⁹⁵. Plus tard, Poc Thuon (ID : 26), un petit-fils de Thiounn passe

¹⁰⁹¹ ANC 32255, Correspondance et compte concernant le séjour en France des princes Kethmoniroth et Sovanmonipong, 1928-1929.

¹⁰⁹² Thiounn (ID : 1) décrit notamment comment la mère du prince, Konthor Bophasy, qui accompagne le roi Sisowath en France en 1906, retrouve son fils à l'arrivée à Marseille, Thiounn, *Voyage en France du roi Sisowath*, *op.cit.*, pp. 103-104, p. 123, 201, 223.

¹⁰⁹³ AOM GGI 2576, Thiounn au résident supérieur, 9 juillet 1907 ; Thiounn au résident supérieur, 30 mars 1907. Documents réunis par M. Luc Benaïche et Mme Anaïs Marchal en janvier 2018.

¹⁰⁹⁴ ANC 9068, Études de SA le prince Souphéanouvong Sangdeth en France et SA Souphanouvong Noruideth 1927-1938 ; AOM RSC 438, Relation avec le ministre du palais, 1919.

¹⁰⁹⁵ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

son baccalauréat à Nîmes et fait des études de droit à Montpellier. Il épouse Paule Julienne Auzéby (1911-1937), fille d'un administrateur de la préfecture du Gard, Jean Issoire, en 1931¹⁰⁹⁶. Peich Ponn (ID : 12), quant à lui, n'est pas opposé au projet de mariage de son fils Ponn Vongsvaddei (ID : 16) avec une Française vers 1930-1932. Il aurait déclaré que : « Respectueux des usages et des coutumes ancestrales de son pays, il ne se reconnaît pas le droit de s'opposer au projet d'union formé par deux êtres qui s'aiment¹⁰⁹⁷ ».

Mais Peich Ponn est cependant résolu à ne pas entretenir le jeune ménage, notamment à cause des dettes nombreuses de son fils en France. Norodom Chavivan, son épouse, s'oppose quant à elle au mariage, mais envoie de quoi vivre à Ponn Vongsvaddei malgré l'interdiction émise par son mari. Le jeune homme refuse de rentrer au Cambodge car il veut faire médecine. Les familles khmère et française communiquent durant deux années concernant les projets matrimoniaux de leurs enfants. Les autorités métropolitaines et coloniales, qui ne peuvent empêcher le mariage, tentent cependant de mettre en garde les parents de la jeune fille contre la mise à l'écart de la société qu'elle subirait - tant en France qu'au Cambodge - après une union avec un indigène. Les parents français s'opposent à l'union qui n'a finalement pas lieu. D'après les archives, Ponn Vongsvaddei épouse ensuite une dite « orpheline » française, sans doute moins sujette aux pressions familiales¹⁰⁹⁸. Ce projet marital rappelle peut-être aux parents de Ponn Vongsvaddei les turbulences occasionnées par leur propre mariage en 1906. Ponn avait alors été démis de son poste de ministre pour avoir osé entretenir une relation et épouser la fille du roi Norodom, Chavivan. Celle-ci s'oppose sans doute aux projets de son fils car elle a elle-même subi un temps les conséquences fâcheuses d'une mésalliance¹⁰⁹⁹ : ce mariage français coupe le jeune homme de la société élitaires khmère en l'empêchant d'épouser une fille de bonne famille.

III.c)4. La scolarisation et la professionnalisation des filles de la haute société.

¹⁰⁹⁶ ANC 36938, Demande de passage gratuit en faveur de Mme Poc Thuon née Paule Auzéby, fille de Jean Issoire, et avis de décès, 1937 ; ANC 23026, Admission en Indochine d'une française, Mme Poc Thuon née Auzéby, femme d'un fonctionnaire indigène, 1933-1934.

¹⁰⁹⁷ ANC 18963, Dossier personnel de Vong Vaddey Pom, (*sic*), prince, 1929-1934.

¹⁰⁹⁸ ANC 18963, Dossier personnel de Vong Vaddey Pom, (*sic*), prince, 1929-1934.

¹⁰⁹⁹ ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932. *V.* chapitres 6 et 11.

Au Cambodge, la grande nouveauté, au début du XX^e siècle, est l'institutionnalisation de la scolarisation puis la professionnalisation des filles. Parfois alphabétisées par des précepteurs à domicile, notamment par des moines¹¹⁰⁰, les filles sont instruites principalement dans le milieu familial dans le Cambodge pré-colonial. Le « code de morale des filles », le *cpāp' srī* est célèbre pour son enseignement centré sur le genre, mais la plupart des *cpāp'* généraux sont cependant destinés aux enfants des deux sexes¹¹⁰¹. Si les *cpāp' neti*, « codes de politique » sont adressés spécifiquement aux *suostī*, les apprentis mandarins, les filles de la haute société reçoivent également un enseignement spécifique au Palais royal. Les filles des mandarins et des clients des femmes du Palais viennent ainsi servir les épouses et concubines royales dans leurs maisonnières respectives. Ce service personnel est pensé comme un enseignement, Jacques Népote écrit : « Elles y apprennent la cuisine, la musique, la danse, le chant, l'art de se tenir, etc...¹¹⁰² », soit l'*ethos* féminin de la bonne société. Le comportement des femmes est ainsi lui-même qualifié d'honneur, *yas'*, par leur parenté, lorsqu'elles « connaissent les convenance », *ceḥ sam ceḥ guor*¹¹⁰³ et cette honorabilité féminine est un enjeu de représentation et de reproduction sociale. Le *cpāp' srī* proclame ainsi qu'à part ses responsabilités dans les travaux domestiques, omniprésents, la parfaite épouse se doit d'aider son époux à acquérir et conserver des biens et des honneurs, sous entendant qu'une bonne épouse a accès au « marché des honneurs » :

« (...) D'abord, elle se préoccupe

Des intérêts de son mari,

Pour qu'il acquière une haute position et un nom brillant ;

Au lieu de l'asservir,

Elle travaille à son grade [*sākti*] et ses honneurs [*yas'*]. (...) ¹¹⁰⁴ »

¹¹⁰⁰ Entretien avec Mme Poc Yanine, 07/11/2017, Phnom Penh ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 15/09/2017.

¹¹⁰¹ Par exemple le *cpāp' hai mahājan*, « Ô tous les gens », et les textes qui prennent la forme de conseils d'un père à ses enfants, *cau* ou *kūn*, le *satrā ktām*, le *cpāp' dūnmān khluon*, le *cpāp' paṇtām pitā*, s'adressant aux fils puis aux filles successivement et aux deux sexes ensemble, v. Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, *op.cit.*

¹¹⁰² Népote, Jacques, « Le Palais du roi Norodom », *op.cit.*, p. 173.

¹¹⁰³ *Cpāp' paṇtām pitā*, traduction et translittération originales, Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, *op.cit.*, tome I, p. 90 ; tome II, pp. 382-383. V. chapitre 9.

¹¹⁰⁴ « (...) *muoy cañ' khval' khvāy prayoj(n) oy pītī pān thkoen ruñ rīoen ī lpī min oy āp' pītī oy pān sakti yas* (...) », Pou, Saveros, *ibid.*, tome I, p. 109 ; tome II, pp. 432-433.

Le succès du *mantrī* dépend donc des capacités et de la « disposition » de son épouse à s'inscrire dans le milieu élitare comme une actrice de sa carrière. Le mariage est un moyen d'intégrer la société mandarinale :

« (...) On obtient des biens, on acquiert des honneurs,
on acquiert le bien-être et la paix
grâce à la fille de (bonne) famille. (...) »¹¹⁰⁵

Comment ces « héritières » ont-elles accès au « marché des honneurs », les *cpāp'* n'en font pas directement état : affaires de femmes, ces « dispositions » féminines à maîtriser les carrières de leurs époux échappent à la description factuelle¹¹⁰⁶. Cependant, à travers nos sources archivistiques et à partir de la bibliographie, nous observons que l'un des projets majeurs de l'aristocratie cambodgienne au début du XX^e siècle est la scolarisation de leurs « héritières ». C'est à travers la perpétuation d'un *ethos* féminin que l'aristocratie et le haut mandarinat entendent reproduire le milieu élitare. La nécessité d'investir dans l'éducation des filles est donc tout autant un enjeu de reproduction sociale que ne l'est l'éducation des garçons. Le mouvement est cependant inverse : dans le cas des garçons, il s'agit pour les familles mandarinales d'accéder à un modèle exogène qui permet aux « héritiers » de s'inscrire dans les institutions coloniales. Dans le cas des filles, il s'agit de pérenniser l'enseignement traditionnel en l'institutionnalisant. L'enseignement concerne avant tout les garçons de la bonne société au Cambodge à la période coloniale, mais il est théoriquement ouvert à tous les enfants de sexe masculin. L'enseignement féminin initié par la haute société cambodgienne ne concerne à l'inverse que les filles de cette haute société : il n'a pas vocation à être universalisé. Au XX^e siècle, la haute société de Phnom Penh va donc faire perdurer les espaces et les temps où les filles de bonnes familles acquièrent un *ethos* social, dans la continuité de ce qu'elles apprenaient au Palais royal.

¹¹⁰⁵ « (...) *koet yas rapas' phaṅ pān koet sukh ksem ksānt bibroḥ kūn srī* (...) », Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, *op.cit.*, tome I, p. 100 ; tome II, pp. 412-413.

¹¹⁰⁶ *V.* chapitre 9.

Concomitamment de l'ouverture de la section féminine de l'École du protectorat (vers 1909 au plus tard et sans doute réservée aux Françaises¹¹⁰⁷), et des institutions de Saïgon, les familles cambodgiennes commencent à scolariser leurs filles dans une structure spécifique, au sein du palais royal, dès 1904 d'après la documentation. Le milieu aristocratique réunit alors les jeunes filles élevées au Palais chez les épouses royales dans une école. Deux institutions scolaires « privées » pour les filles de la bonne société, l'École Malika et l'École Sutharot, sont ensuite ouvertes en 1911. Alors que le Palais subit de nombreuses transformations de sa démographie et de son urbanisme, la société élitare se propose de continuer à encadrer collectivement la formation de ses héritières, mais en dehors du palais. Les princesses, qui « sortent » alors du palais et habitent dans les quartiers aristocratiques de la capitale, continuent d'assurer la direction de cette formation des filles de l'élite en ouvrant ces deux écoles. Les écoles mixtes franco-indigènes proposent ensuite progressivement des formations aux filles.

L'école des filles du Palais, l'École Norodom, concerne les princesses, comme les filles de la princesse Malika (1872-1951) et du prince Yukanthor Aruna (1860-1934), Yukanthor Peng Pos (1892-1969) et Ping Peang (1894-1966) et les filles des mandarins, notamment les élèves danseuses de l'école du Ballet royal¹¹⁰⁸. Dy (ID : 135), président du tribunal supérieur, y scolarise sa fille Khanphlon en 1905¹¹⁰⁹, ainsi que Ouk (ID : 30), juge de la chambre d'appel, sa fille Tang. Également appelée « école professionnelle », la section féminine de l'École Norodom alphabétise en langues khmère et française, et forme les filles aux travaux d'aiguilles. La directrice de l'École Norodom, Marie Amélie Cazeau, est d'ailleurs professeur de couture et de broderie vers 1904-1905. En 1905, les jeunes filles sont amenées à réaliser des « objets de luxe » pour l'exposition coloniale de Marseille de 1906¹¹¹⁰. Après la création du collège Sisowath, en 1905, l'École Norodom devient exclusivement une école pour les princesses et filles de bonnes familles, qui fréquentent à la fois l'école du Palais et les écoles privées aristocratiques

¹¹⁰⁷ ANC 9282, Bourses scolaires demandée par André Chaubon, Marie Cazeau, Suzanne Girardin, Ernest Chaubon, Marie Palazzi, Marguerite Sigorel, 1906-1917.

¹¹⁰⁸ Bezançon, Pascale, *Une colonisation éducatrice ? op.cit.*, p. 94 ; ANC 11595, Notes rédigées par M. Henri Russier sur l'école maternelle et l'école de la princesse Malika à Phnom Penh, 1912 ; ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palai (*sic*) et Norodom, 1905.

¹¹⁰⁹ On ignore qui est la mère de Khanphlon mais Dy est marié à néang Khoun ou me khun Say, née en 1881, fille de « SAR Cham Roeung » et de néang Se, ANC 33943 « Demande de secours formulée par la nommée Khuon Svay, veuve du président retraité Dy de la juridiction d'appel, 1930 ; ANC 35562, Dossier de pension de Mme Dy née Khoun Say, veuve d'un président du sala outor, 1930.

¹¹¹⁰ ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palai (*sic*) et Norodom, 1905.

Malika et Sutharot¹¹¹¹. Une école publique pour filles est ensuite ouverte en 1919. Elle prend elle-aussi le nom de collège Norodom, sans doute parce qu'elle prend la suite de l'école du Palais. Prak Praproeung (ID : 84) y scolarise sa fille Narane vers 1950¹¹¹².

Fondées par des princesses Norodom dans leurs propres habitations, les écoles Malika et Sutharot se constituent à partir du maillage social élitare phnom penhois et des compétences des premières Cambodgiennes ou des métisses à accéder à une éducation européenne. L'École Malika accueille vingt-huit élèves en 1912 qui sont alphabétisées en khmer et qui y pratiquent une dite « broderie cambodgienne »¹¹¹³. Les filles de la princesse Malika, les sœurs Yukanthor, ont été scolarisées à l'École Norodom et dans des institutions de Saïgon. Elles enseignent dans l'école de leur mère. Yukanthor Ping Peang enseigne également dans une école franco-indigène, l'École Pavie, et à l'École Norodom¹¹¹⁴. Ces deux princesses ne sont pas les seules à se professionnaliser : après leur scolarisation à l'école Norodom, le roi Sisowath désigne cinq de ses petites-filles pour être formées comme aides-soignantes à l'Hôpital mixte de Phnom Penh en 1921¹¹¹⁵. À partir de l'exemple aristocratique, Son Diep (ID : 13) scolarise son aînée, Son Soumalay, née en 1905, à l'école primaire supérieure pour jeunes filles de Saïgon et sa sœur cadette, Son Serey Bopha, née en 1907, à l'École Sutharot, en 1919¹¹¹⁶.

La princesse Phangangam (1874-1944) qui dirige l'École Sutharot, recrute comme institutrice en 1911 la belle-fille de Son Diep (ID : 13), Marie Anne Florine Cazeau. Métisse franco-khmère, Florine Cazeau, née en 1893, a été scolarisée à l'École du protectorat puis à l'école primaire supérieure de jeunes filles de Saïgon avant de devenir institutrice au Cambodge¹¹¹⁷. Elle est la sœur cadette de Marie Amélie

¹¹¹¹ ANC 11595, Notes rédigées par M. Henri Russier sur l'école maternelle et l'école de la princesse Malika à Phnom Penh, 1912. Annexes, photographie n°39.

¹¹¹² SHD, SDECE, GR10R 53, Personnalités politiques, septembre 1949-janvier 1955 ; ANC 19227, Dossier personnel de Prak Praproeung, oudam montrey, 1923-1948.

¹¹¹³ ANC 11595, Notes rédigées par M. Henri Russier sur l'école maternelle et l'école de la princesse Malika à Phnom Penh, 1912.

¹¹¹⁴ Nut Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soka Phay, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, p. 80 ; Corfield, Justin, Laura, Summers, *Historical Dictionary, op.cit.*, p. 320, 332.

¹¹¹⁵ AOM, RSC 440, Ministre du Palais, 1921.

¹¹¹⁶ Il s'agit des filles nées de son deuxième mariage, ANC 25097, Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927.

¹¹¹⁷ Lām Em, *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* (Traité de généalogie), 1959, p. n, pp. 136-144 ; ANC 7518, Dossier personnel de Mme Marie Cazeau, institutrice à l'école de la princesse Sotharot, 1911-1916 ; ANC 34595, Bourses scolaires demandés (*sic*) par Marie Cazeau et Ciancioni François pour établissement scolaire de l'académie d'Aix, 1910-1912 ; ANC 9282, Bourses scolaires demandée par André Chaubon, Marie Cazeau, Suzanne Girardin, Ernest

Cazeau, née en 1884, la directrice de l'École Norodom vers 1904-1905¹¹¹⁸. La profession d'institutrice est donc une formation privilégiée par certaines jeunes femmes métisses, comme par certains hommes métis, comme Marie Chaubon, née en 1892, épouse de Dominique de Lopez (ID : 21), tous deux instituteurs¹¹¹⁹. Cette formation semble également être privilégiée par les familles de la bonne société phnom penhoise, comme la famille Machhwa (ID : 100) dont la fille Nématoulla Machhwa est élève de l'école normale du lycée Sisowath avant son mariage en 1940¹¹²⁰. Les institutions religieuses catholiques sont appréciées par certaines familles, sans doute parce qu'elles sont également privilégiées par les familles françaises : Measketh Samphotr, née en 1920, fille de Meas Nal (ID : 97) ; Thal de Lopez, née en 1931, fille de Joseph de Lopez (ID : 15) et Prak Nara, née en 1936, fille de Prak Praproeung (ID : 84) sont scolarisées au collège des Sœurs de la Providence à Phnom Penh¹¹²¹. Thiounn Thioeum, fille de Thiounn Hol (ID : 14), née en 1922, est élève du prestigieux Couvent des Oiseaux de Dalat où sont scolarisées les filles de la bonne société indochinoise¹¹²².

Conclusion

L'éducation européenne à laquelle aspire les milieux élitaires cambodgiens s'inscrit dans les pratiques d'enseignement cambodgiennes en ce qu'elle est assimilée à la transmission d'un patrimoine. La scolarisation des enfants dans des écoles où sont dispensées des formations européennes ou qui se situent

Chaubon, Marie Palazzi, Marguerite Sigorel, 1906-1917 ; ANC 15282, Fiches personnelles du personnel européen du protectorat avant 1900 (Tournié, Boutié, Le Gouas, Chevalier, Mercier, Adamolle, Yonnet, Cazeau, Carlinot, Fabre, Bornet, Flamant, Drezen, Collard, Chabrier, Schneider, Laffitte, 1897.

¹¹¹⁸ ANC 9282, Bourses scolaires demandée par André Chaubon, Marie Cazeau, Suzanne Girardin, Ernest Chaubon, Marie Palazzi, Marguerite Sigorel 1906-1917 ; ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palais (*sic*) et Norodom, 1905.

¹¹¹⁹ ANC 31515, Projet d'arrêté de secours accordés à Mme veuve De Loppé née Chaubon et au nommé Duong 1935 ; ANC 10936, dossier personnel de Mme Marie de Lopez, institutrice, 1912-1923 ; ANC 9282, Bourses scolaires demandée par André Chaubon, Marie Cazeau, Suzanne Girardin, Ernest Chaubon, Marie Palazzi, Marguerite Sigorel, 1906-1917. *V.* chapitre 4.

¹¹²⁰ ANC 27183, Remboursement des frais d'études et de pension de Melle Nématoulla Machhwa, élève de la section normale du lycée Sisowath, 1940.

¹¹²¹ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », *op.cit.*, p. 44 ; Thiounn Charles, « Oraison funèbre de Mme Thal de Lopez », 30/09/2016 ; SHD SDECE, GR10R 53, Personnalités politiques, septembre 1949-janvier 1955 ; ANC 19227, Dossier personnel de Prak Praproeung, oudam montrey, 1923-1948.

¹¹²² Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

en France devient donc rapidement un enjeu de prééminence sociale. L'offre scolaire au Cambodge ne suit pas cette progression des mentalités. Les familles vont donc mettre en œuvres de multiples formes de stratégies sociales et scolaires.

Le fait que ces formations métropolitaines ou de type métropolitain deviennent un enjeu majeur de définition des identités élitaires explique pourquoi on a tenté d'assimiler Thiounn aux étudiants envoyés en métropole. Il a eu tant de pouvoirs sur la scolarisation des enfants de l'élite qu'il ne pouvait pas ne pas avoir lui-même bénéficié de ce privilège. Outre les questions de mythologie sociale qu'il révèle, le parcours de formation de Thiounn permet d'illustrer l'importance de la langue française, puisque la communication est un enjeu de carrière ainsi qu'on l'a démontré au chapitre 3. Cependant, la maîtrise du français ne suffit pas, puisqu'elle ne lui permet que d'accéder à un poste subalterne de secrétaire-interprète. Ce sont ses qualités personnelles et ses contacts parmi les interprètes cambodgiens qui lui permettent ensuite de se faire remarquer par les pouvoirs français. Cet exemple est tout à fait généralisable à ses collègues : une éducation bouddhiste cambodgienne, la maîtrise des langues régionales, et l'intégration à un réseau social sont indispensables à la carrière.

Le caractère stratégique du positionnement de Thiounn dans le parcours scolaire des élites a pu influencer la perception de son pouvoir social. Il est un acteur essentiel des négociations franco-cambodgiennes permettant la scolarisation, l'obtention de bourses et les autorisations de voyages pour les enfants de l'aristocratie et du mandarinat. Le fait qu'il utilise ses relations avec la Résidence pour offrir les meilleurs parcours scolaires à ses descendants a contribué à noircir son portrait de prévaricateur. Ce pouvoir dont il dispose sur les formations n'est cependant que l'une de ses prérogatives.

La formation métropolitaine qu'on lui attribue est effectivement un enjeu politique car les diplômes métropolitains deviennent un moyen de rejoindre l'administration indigène, et d'exercer alors un certain pouvoir politique et social, plutôt que de travailler comme subalternes dans le cadre des résidences. Or Thiounn est la tête de cette administration indigène, d'abord en tant que ministre du Palais (1902-1941), puis en tant que ministre du Palais et premier ministre (1928-1941). Il doit donc avoir réalisé une formation métropolitaine, pense-t-on, pour avoir tant de pouvoirs. Le chapitre 6 étudie ces pouvoirs du

Palais royal et des ministres cambodgiens et l'influence de Thiounn sur la société cambodgienne en situation coloniale.

Chapitre 6

Le ministre du Palais et la société élitare au XX^e siècle

En 1897, les pouvoirs français en Indochine ont réussi à imposer au Cambodge les réformes de gouvernement et d'administration qu'ils ambitionnaient depuis les années 1880 : dès juillet 1897, le conseil des ministres du protectorat se réunit sous la présidence du résident supérieur et ne répond plus aux injonctions du roi Norodom. Au début du XX^e siècle, alors que la santé de ce dernier se détériore, la Résidence supérieure se sent assez puissante pour étendre sa réforme au domaine royal lui-même : le Palais. Le projet de la Résidence est de réorganiser l'institution palatiale : il s'agit de diminuer les effectifs de mandarins palatiaux et de réformer les relations hiérarchiques à son profit¹¹²³. En mai 1902, Thiounn est officiellement fait *uk ñā vāmn*, « ministre du Palais », de par la volonté du résident supérieur. Le roi Norodom s'oppose à cette nomination, car Thiounn est l'instrument de la réforme à venir, mais il ne dispose déjà plus du pouvoir de l'empêcher.

De cette réforme du Palais, les archives coloniales ne gardent cependant que peu de traces. Sont conservées les correspondances entre le ministère du Palais - représenté par Thiounn directement ou par l'un de ses adjoints - et la Résidence - à travers le résident directement, ou le directeur du deuxième bureau, les affaires indigènes, ou encore le responsable de la liste civile au sein du premier bureau, la comptabilité, c'est-à-dire le cadre français chargé d'établir le budget de l'institution palatiale. La documentation palatiale la plus fournie concerne les années 1900-1930, soit pendant et après la réforme¹¹²⁴. Il est donc difficile de mesurer les évolutions d'institutions dont on ne connaît pas le

¹¹²³ Chesnel, Céline, « La cour de Norodom et le pouvoir, d'après des sources françaises (1860-1904) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Université de Caen, 2009, pp. 83-90.

¹¹²⁴ V. Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, Indochine, Résidence Supérieure du Cambodge 435, Relations avec la famille royale, 1932-1935 ; AOM RSC 445, Relevé des affaires de différents ministères et du conseil des ministres, 1914 -[1924] ; AOM RSC 441, Relations avec le ministre du Palais, 1922 ; AOM RSC 440, Relations avec le ministre du Palais, 1921 ; AOM RSC 439, Relations avec le ministre du Palais, 1920 ; AOM RSC 438, Relations avec le ministre du Palais, 1919 ; AOM RSC 437, Relations avec le ministre du Palais, 1918 ; AOM RSC 436, Relations avec le ministre du Palais, 1917 ; AOM Indochine Nouveau fonds, carton 48, 579 Cour du Cambodge, 1916 ; AOM RSC 477, Ministère du Palais, 1915 ; AOM Indochine Gouvernement Général de l'Indochine 5825, Cour du Cambodge, réclamation au sujet du partage des biens de la succession de S.M. Norodom, 1906 ; AOM GGI 5822, Voyage de S.M. Sisowath en France, 1906-1907 ; AOM GGI 5823, Cour du Cambodge, dossier du prince Mayura 1906 ; AOM GGI 5826, Cour du Cambodge, fêtes données à Phnom Penh

fonctionnement antérieur. Du point de vue matériel, ces correspondances révèlent que le Palais dépend absolument de la Résidence. Le ministre du Palais doit passer ses commandes à la Résidence pour les plus infimes détails, des ampoules ou des chaises aux cartouches¹¹²⁵. C'est à la Résidence que Thiounn s'adresse pour les autorisations de sorties du roi¹¹²⁶ de même que les mandarins palatiaux sont traités comme des subalternes par les services français¹¹²⁷.

Cependant, tout au long de la période considérée, le Palais conserve ses propres services administratifs, et donc ses propres logiques de documentation. Celles-ci nous sont connues à travers des mentions spécifiques dans des dossiers épars ou bien lorsqu'elles ont été transmises à la Résidence¹¹²⁸. Thiounn a été employé à créer les archives de l'administration indigène : dès 1897, lors de la première mise à l'écrit des débats du conseil, puis en 1900 à la mise en place des dossiers individuels de carrière des mandarins¹¹²⁹. Thiounn aurait-il ensuite employé ces méthodes au Palais ? Quelques dossiers de mandarins palatiaux n'ayant pas fait carrière dans d'autres institutions ont en effet été conservés dans les cartons du registre du personnel indigène, dans la série C des archives de Phnom Penh. Mais, comme beaucoup d'autres, ils ont été constitués à une occasion spécifique, lors d'une affaire en particulier¹¹³⁰. Le Palais n'avait donc peut-être pas pris l'habitude d'en établir un systématiquement pour ses personnels.

Thiounn a joué néanmoins le rôle d'un intermédiaire qui synthétisait les problèmes intérieurs du Palais, pour les décrire aux autorités du protectorat, ou pour diffuser les décisions résidentielles dans l'enceinte palatiale. À travers des documents exceptionnellement proposés à l'attention des services de la

à l'occasion de la crémation de S.M. Norodom et de la Reine Mère, 1906 ; AOM GGI 5827, Cour du Cambodge, dossier du prince Yukantor, 1905 ; AOM GGI 5820, Affaires concernant la Cour, rapports politiques du Résident Supérieur au Cambodge concernant les relations avec la Cour, 1896-1904 ; AOM GGI 5819, Affaire Chhum 1901.

¹¹²⁵ Archives Nationales du Cambodge 5439, Ministère du Palais, pièces diverses, 1930-1932.

¹¹²⁶ ANC 5439, Ministère du Palais, pièces diverses, 1930-1932.

¹¹²⁷ L'oknha tep nimit Mak, architecte du Palais, est rappelé à l'ordre par le résident qui le qualifie de « tâcheron » en 1917, Abbe, Gabrielle, « Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier, genèse, histoire, postérité (1917-1945) », thèse de doctorat en histoire, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2018, p. 59.

¹¹²⁸ *V.* notamment AOM RSC 477, Ministère du Palais, 1915.

¹¹²⁹ *V.* chapitres 2 et 3.

¹¹³⁰ Notamment ANC 20600, Dossier personnel de Pok, mandarin du roi, 1902 ; ANC 24983, Dossier personnel de Prac mandarin du 2^e roi, 1899-1901.

Résidence par Thiounn et ses collègues, on observe comment opèrent le bureau des annales¹¹³¹, le bureau des rôles¹¹³², les services chargés du théâtre¹¹³³ ou bien du patrimoine royal - jardins ; sites funéraires¹¹³⁴. Mais il semble que tous les acteurs de la vie palatiale ont volontairement souhaité agir en deçà du pouvoir français, pour ne pas l'impliquer ou ont tenté de ne pas avoir affaire à ses responsables. Les enjeux de l'organisation du Palais ont sans doute volontairement été conservés jalousement par Thiounn et ses subalternes qui exerçaient à travers leurs charges un ascendant sur l'aristocratie et le mandarinat¹¹³⁵. Nous ne conservons par exemple que des traces des correspondances envoyées par les élites cambodgiennes au ministre et au roi, notamment par le biais de leurs traductions par les services de Thiounn lorsque ces courriers nécessitaient d'être traités par la Résidence. *Quid* de toutes celles qui relevaient des seules responsabilités du ministre et du roi ?

Dans la bibliographie, Thiounn apparaît comme l'instrument des Français contre le Palais. Or, on oublie trop souvent de considérer les éléments qui plaident pour une analyse inverse, à savoir que Thiounn pourrait avoir été l'instrument de Sisowath face à la Résidence. Patronné par Poc (ID : 9) au moins dès 1899 - Poc qui a marié ses nièces au fils du roi, Monivong, vers 1895 -, Thiounn fait dès lors partie des clients d'une maison attachée aux succès dynastiques de Sisowath¹¹³⁶. Du point de vue socio-politique d'ailleurs, et justement parce qu'ils entretiennent l'un et l'autre de bonnes relations avec les autorités françaises, Sisowath et son ministre Thiounn ne manquent pas de ressources. À la différence des requêtes de Norodom, les demandes du roi Sisowath présentées en séance du conseil par son ministre Thiounn sont prises en considération par le résident. Ces requêtes pourraient paraître anodines, signes

¹¹³¹ ANC 37089, Demande de renseignements sur les archives locales indigènes conservées dans les colonies (circulaire du Gougal). Rapport décrivant la situation du Cambodge au point de vue archives et bibliothèques (palais et pagodes), 1906.

¹¹³² AOM RSC 477, Ministère du Palais, 1915.

¹¹³³ Notamment ANC 9093, Réorganisation de la troupe de danses du palais royal [après 1927] ; ANC 5277, Autorisation demandée par l'Oknha Vann à donner de représentations de danses cambodgiennes dans les provinces du Cambodge, 1922 ; ANC 37874, Conseil des ministres du Cambodge, ministère du Palais des Beaux-Arts, dossier concernant l'impôt personnel des clients de Sa Majesté, 1919-1920.

¹¹³⁴ Le trésor royal rémunère ainsi un gardien chargé de la surveillance des tombeaux royaux au *bhnam brah rāj drāby* à Uṭuṅg, ANC 5439, Ministère du Palais, pièces diverses, 1930-1932 ; sur le jardin de Kambat, ANC 37874, Conseil des ministres du Cambodge, ministère du Palais des Beaux-Arts, dossier concernant l'impôt personnel des clients de Sa Majesté, 1919-1920.

¹¹³⁵ V. ANC 5439, Ministère du Palais, pièces diverses, 1930-1932 et pages suivantes.

¹¹³⁶ V. chapitre 2.

de l'inféodation du Palais. Cependant, elles ont le mérite de mettre en lumière les secteurs de la vie sociale sur lesquels le roi voudrait conserver un ascendant dans la société élitaine.

Les fonctions d'informateur du ministre Thiounn sont celles qui apparaissent avec le plus d'évidence comme les plus stratégiques aux yeux des Français¹¹³⁷ : les dossiers rapatriés en France depuis le Cambodge par les services de la Résidence en 1953-1955 et conservés à Aix-en-Provence aux Archives Nationales de la France d'Outre-Mer font surtout état de ses attributions en tant que courroie de transmission entre le milieu palatial, la famille royale et la Résidence supérieure. Toutes les demandes des princes et princesses passent par son bureau avant d'être prises en compte ou déboutées par la Résidence. Roland Meyer met ainsi en scène le « maire du Palais » Thiounn s'efforçant de ramener le calme parmi les épouses royales outragées par la concubine vietnamienne d'un gouverneur français¹¹³⁸.

La carrière de Thiounn est cependant l'un des exemples des relations paradoxales de la Résidence de France avec les élites cambodgiennes : voulant se positionner comme un « pouvoir-savoir¹¹³⁹ », l'État colonial recueille et exploite les informations que lui transmettent des Cambodgiens, dont Thiounn, auxquels elle donne de ce fait un pouvoir considérable sur leurs contemporains¹¹⁴⁰. Du fait de leurs relations avec les Français, de leur connaissance des usages de la société politique coloniale, ces Cambodgiens se positionnent eux-mêmes comme des détenteurs du pouvoir par rapport à la société élitaine et inversement leurs pouvoirs sur cette société les légitiment aux yeux des Français. Le règne du roi Sisowath est souvent présenté comme un âge d'or du colonialisme au Cambodge parce que ses

¹¹³⁷ Sur l'importance donnée par les Britanniques aux services de renseignement dans leur gestion du Raj et leurs relations avec les milieux élitaires indiens, v. notamment Bayly, C. A., « Knowing the country, Empire and Information in India », *Modern Asian Studies*, Vol. 27, n°1, 1993, pp. 3-43.

¹¹³⁸ Meyer, Roland, *Saramani, danseuse khmère*, (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997, tome II *Le Palais des quatre faces*, p. 137. Pour un récit de cet épisode, v. chapitre 2.

¹¹³⁹ « Il faut plutôt admettre que le pouvoir produit du savoir (et pas simplement en le favorisant parce qu'il le sert ou en l'appliquant parce qu'il est utile) ; que pouvoir et savoir s'impliquent directement l'un l'autre ; qu'il n'y a pas de relation de pouvoir sans constitution corrélatrice d'un champ de savoir, ni de savoir qui ne suppose et ne constitue en même temps des relations de pouvoir. Ces rapports de « pouvoir-savoir » ne sont donc pas à analyser à partir d'un sujet de la connaissance qui serait libre ou non par rapport au système du pouvoir ; mais il faut considérer au contraire que le sujet qui connaît, les objets à connaître et les modalités de connaissance sont autant d'effets de ces implications fondamentales du pouvoir-savoir et de leurs transformations historiques. En bref, ce n'est pas l'activité du sujet de la connaissance qui produirait un savoir, utile ou rétif au pouvoir, mais le pouvoir-savoir, les processus et les luttes qui le traversent et dont il est constitué, qui déterminent les formes et les domaines possibles de la connaissance. », Foucault, Michel, *Surveiller et punir* (1975), in *Œuvres*, Paris, NRF Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 2015, tome II, pp. 288-289.

¹¹⁴⁰ Stoler, Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale, questions de méthode*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2018, 390 p. ; V. chapitre 3.

détracteurs le présentent comme un homme soumis à la Résidence¹¹⁴¹. Cependant, comme Norodom, Sisowath masque ses ambitions, ses projets et surtout les moyens qu'il se donne pour y parvenir¹¹⁴² : il essaie alors de maîtriser lui-aussi le paradigme « pouvoir-savoir ». Au sein de l'État colonial, les membres de sa maison et ses associés contrôlent des postes à responsabilité et parviennent à maintenir leurs réseaux de pouvoir dans l'administration indigène. Sa maison est notamment représentée par son fils, le prince Monivong, futur roi lui-même (1927-1941). Des populations rurales déclarent en 1917 que ce dernier participe à des opérations de concussion et de trafic d'influence¹¹⁴³. Protégé par la Résidence qui négocie alors la participation des élites palatiales aux projets du gouvernement général de l'Indochine pour le pays cambodgien, le Palais du roi Sisowath est ainsi - sous les ordres de Poc (ID : 9), Thiounn (ID : 1), et des membres de sa maison - un haut lieu du pouvoir social durant le protectorat, du fait de sa fonction de relais des informations quant à ces élites et de contrôle de leurs comportements¹¹⁴⁴.

I. Le Palais du roi Sisowath.

Tout au long de l'année 1902, avant et après la nomination de Thiounn à la charge de ministre du Palais, l'épouse du roi Norodom, Phâyam, anime une véritable cabale contre celui que son gendre, le prince Yukanthor, avait déjà désigné comme un ennemi en 1900, dans sa diatribe contre le protectorat¹¹⁴⁵. Alors que Norodom n'a plus le pouvoir d'empêcher la réforme de l'institution, le Palais entre en résistance contre le nouveau ministre. Cependant ni Thiounn ni la Résidence n'ont intérêt à médiatiser les épisodes factieux qui les opposent au Palais, à propos desquels les documents sont donc peu diserts. Une fronde gronde : onze jours après sa nomination, « afin de rétablir l'ordre dans le palais royal et y

¹¹⁴¹ V. chapitres 2 et 3.

¹¹⁴² Finot, Louis, « S.M. Sisowath, roi du Cambodge », *BEFEO*, tome XXVII, 1927, pp. 519-523.

¹¹⁴³ V. chapitre 3.

¹¹⁴⁴ Bhabha, Homi K., « Of mimicry and man, the ambivalence of colonial discourse », in Cooper, Frederick, Ann Laura Stoler (éds.), *Tensions of Empire, Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, California University Press, 1997, pp. 152-160 ; *Id.*, *Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale* (1994), Paris, Payot, 2007, 414 p.

¹¹⁴⁵ Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation « sans heurts », 1897-1920*, Paris, l'Harmattan, 1980, p. 69.

prévenir tout acte d'irrévérence, le conseil décide d'accorder à S.E. l'okhna véang le pouvoir d'appliquer sans recours aux tribunaux les peines prévues par le code [*mundipāl*] en ce qui concerne les petits délits commis dans l'intérieur du Palais royal.¹¹⁴⁶ ». Pour soumettre les aristocrates et leurs mandarins, le nouveau ministre est autorisé à les faire juger selon la loi civile plutôt que de leur permettre d'être jugés par le roi comme le veut l'usage.

De ces cabales contre Thiounn, l'écho le plus significatif sont ces lettres anonymes saisies au Palais en décembre 1902 :

« M. le résident supérieur informe le conseil que S.E. le ministre du Palais lui signale deux lettres anonymes qu'on vient de trouver dans le quartier du Palais. Ces lettres dénoncent sans aucun fondement les faits qu'elles dénaturent sur la santé de Sa Majesté, avec l'intention de nuire à S.E. l'okhna véang, dans l'exercice de ses fonctions officielles et de lui porter entrave au moment où le conseil des ministres est chargé par Sa Majesté d'étudier la question de la réorganisation rationnelle du personnel du Palais. Le Conseil estime, sur la proposition de M. le résident supérieur, qu'il y a lieu de prescrire à la police des recherches rigoureuses pour découvrir les auteurs des dites lettres anonymes¹¹⁴⁷. »

Le brouillon se concluait par la phrase suivante, supprimée par la correction et donc absente du compte rendu final : [auteurs des dites lettres anonymes] « qui devront être sévèrement punis par la loi, afin de mettre un terme à de pareilles lettres en général. », sous entendant que cette pratique est courante, les lettres nombreuses et qu'elles circulent largement. Elles sont un mode commode de dénonciation, parfois calomnieuse, et d'expression des opinions, notamment lorsqu'elles rendent compte des rumeurs qui se diffusent dans les familles et dans la ville de Phnom Penh¹¹⁴⁸. Les aristocrates et leurs mandarins font donc courir des bruits mettant en relation le ministère de Thiounn et l'état de santé du roi. Ces rumeurs persistent d'ailleurs tout au long du XX^e siècle. La famille Yukanthor, par l'entremise de son héritier Yukanthor Aréno, décrit ainsi, encore dans les années 1930, comment Thiounn aurait utilisé la faiblesse du roi, de connivence avec son médecin français, pour falsifier son testament¹¹⁴⁹.

¹¹⁴⁶ ANC 24257, Compte-rendu de la 77^e séance du conseil des ministres du 31 mai 1902.

¹¹⁴⁷ ANC 24265, Compte-rendu de la 85^e séance du conseil des ministres du 15 décembre 1902

¹¹⁴⁸ *V.* pages suivantes et chapitre 12.

¹¹⁴⁹ ANC 18667, Dossier personnel de Norodom Yukonthor (*sic*), prince 1904-1934.

En riposte, les membres du conseil se proposent d'imposer la réforme par la force. Le premier ministre Um (ID : 8) décède sept jours après la nomination de Thiounn en mai 1902¹¹⁵⁰. Mais ses héritiers, Vann (ID : 7), Ek (ID : 28), Sot (ID : 134), tous acteurs de l'affaire Yukanthor de 1900, ne sont pas en reste. Leurs objectifs rejoignent ceux de la Résidence qui argumente par exemple que la réduction des effectifs du Palais permettrait de mieux rémunérer ses mandarins. Si le niveau de rémunération intéresse les agents, les charges et fonctions sont elles-mêmes des enjeux majeurs, tant en termes d'honorabilité que d'emprise sociale. Dans la perspective de la fin du règne de Norodom, les élites se doivent de participer à cette réforme palatiale pour pouvoir en définir les contours à leurs propres profits. Il s'agit de décider quelles fonctions seront conservées et à qui elles seront dévolues.

Poc (ID : 9), alors ministre de la justice a une très bonne raison de soutenir son « fils nourricier » Thiounn : il vise lui-même le poste de premier ministre. Or, une fois Thiounn ministre du Palais, son vote lui est acquis au conseil des ministres, vote qu'il obtient d'ailleurs en 1903¹¹⁵¹. Une autre raison de vouloir maîtriser ce poste de ministre du Palais tient aux fonctions échues au ministre : il décide apparemment seul de certaines nominations palatiales. Car la Résidence exerce un moindre contrôle sur les charges palatiales que sur les charges de gouverneurs, juges, percepteurs d'impôts...



Sceau et signature de l'*uk nã aggamahāsenādhīpadī* Poc (ID : 9), courrier de remerciement adressé au résident supérieur à l'occasion de l'obtention du grade d'officier de la Légion d'honneur, 27/08/1906, ANC 20602 Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

¹¹⁵⁰ ANC 24257, Compte-rendu de la 77^e séance du conseil des ministres du 31 mai 1902.

¹¹⁵¹ ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

La réforme du Palais est politique, pas structurelle : il s'agit de contrôler certains aspects de la vie des élites et de réduire les coûts de fonctionnement de l'institution. Les Français se gardent de s'intéresser de trop près aux conséquences de cette réforme sur les activités dans l'enceinte, que ce soient les conditions de vie des femmes du Palais ou les besoins des personnels chargés des rites par exemple. Ils exploitent le patrimoine palatial dans le sens de la propagande coloniale : le faste cérémoniel, les compétences artistiques - comme les danses royales - ou artisanales, à travers l'École des arts par exemple¹¹⁵². Mais du point de vue de l'organisation de l'institution, on peut observer comment des personnalités cambodgiennes révoquées de l'administration indigène peuvent trouver refuge dans l'administration du Palais, où ils font une sorte de deuxième carrière, même après la réforme de 1902¹¹⁵³. Poc et ses alliés et associés se ménagent donc à travers Thiounn une source de légitimité, de prestige, mais également une retraite confortable - au cas où leurs relations avec les autorités françaises viendraient à se détériorer.

I.a) Thiounn et la réforme du Palais.

La vie quotidienne dans le palais du roi Sisowath n'est pas mieux décrite par les observateurs que celle du temps de son prédécesseur. S'ils contrôlent effectivement le pays et qu'ils opèrent une certaine réforme de son fonctionnement, les Français ne peuvent toujours pas entrer comme bon leur semble dans l'enceinte sacrée, et donc observer les processus politiques et sociaux qui s'y jouent. Au travers de sa narratrice, Saramani, Roland Meyer insiste sur la perte de prestige de l'institution. Certaines épouses du roi défunt ont quitté le gynécée, comme Khun Than, d'autres ont cependant été autorisées à rester. Les femmes du Palais de Sisowath sont décrites par Saramani comme étant de bien moindre prestance

¹¹⁵² V. Abbe, Gabrielle, « Le Service des arts cambodgiens », *op.cit.* ; Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation of a Nation, 1860-1945*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2007, 349 p. ; Cannadine, David, *Ornamentalism, How the British saw their Empire*, London New York Victoria, Penguin Books, 2002, 263 p. ; Zins, Max Jean, « Rites et protocole du British Raj en Inde. La mise en scène de traditions inventées et importées », *Revue française de science politique*, 1995, Vol. 45, n°6, pp. 1001-1022.

¹¹⁵³ V. Ma (ID : 60) et Poc Duch (ID : 10), chapitres 2, 3 et 4.

que ne l'étaient les femmes de Norodom¹¹⁵⁴. D'après le travail d'Adhémard Leclère sur la cour du roi Sisowath, ces femmes sont cependant, comme les épouses de Norodom, issues du milieu mandarinale, bien que trois et non plus deux comme du temps de Norodom, sont des princesses¹¹⁵⁵. D'après Suppya Nut, Sisowath a d'ailleurs épousé la sœur de Khun Than, Phaltep-Savann¹¹⁵⁶.

Cette continuité sociologique du gynécée royal et de nombreux éléments et épisodes du règne de Sisowath laissent penser qu'il souhaite entretenir l'image de la royauté telle que s'en faisaient ses prédécesseurs. Avec le concours des élites cambodgiennes, il parvient d'ailleurs effectivement à transmettre cette image à travers sa politique palatiale. Comme son père et son demi-frère¹¹⁵⁷, il fait reprendre la copie et la rédaction de la chronique royale ; entreprend des travaux dans le palais ; patronne des monastères et des artistes, notamment dans une région où l'ancrage social de sa parenté précède son couronnement, Lanvack (Longvek). Ses juristes et personnels participent à la refonte de la législation, savant mélange entre pratiques anciennes et droit français. Penny Edwards a étudié le rôle des mandarins de Sisowath, tels que Peich Ponn (ID : 12), Son Diep (ID : 13), Keth (ID : 132) et Thiounn (ID : 1) dans les réalisations culturelles et intellectuelles sous son règne¹¹⁵⁸. La culture palatiale est alors magnifiée par ces lettrés cambodgiens qui, comme les orientalistes et savants Adhémard Leclère ou George Groslier, l'érigent en culture nationale¹¹⁵⁹.

Sisowath devient ainsi le premier promoteur de la popularité internationale du ballet royal, lors de son voyage en France en 1906¹¹⁶⁰. Le roi se révèle indispensable à la réalisation des grandes institutions que

¹¹⁵⁴ Meyer, Roland, *Saramani, op.cit.*, tome II, notamment p. 119-124.

¹¹⁵⁵ Sur les dix-sept épouses de Sisowath décrites par Adhémard Leclère, six sont « d'origine mandarinale » et trois sont des princesses, Leclère, Adhémard, « La cour d'un roi du Cambodge », *l'Ethnographie*, 15 octobre 1913, pp. 42-76.

¹¹⁵⁶ Nut, Suppya, « Queen Khun Than: When Women Challenged French Power in Early Colonial Cambodia », *Conference French Colonial History, Siem Reap*, 25-28 juin 2014.

¹¹⁵⁷ *V.* chapitre 1.

¹¹⁵⁸ Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation, op.cit.*

¹¹⁵⁹ Gamonet, Marie, Jacques Népote « Le Ramayana au Palais royal de Phnom Penh I. Une vision du politique et de la royauté au début du XX^e siècle, les peintures du *vatt Prah Kéo* », *Péninsule* n°40, 2000, pp. 13-15.

¹¹⁶⁰ Thiounn, *Voyage du roi Sisowath en France, en l'année du cheval, huitième de la décade, correspondant à l'année occidentale 1906, royaume du Cambodge*, traduit, présenté et annoté par Olivier de Bernon, Paris, Mercure de France, 2006, 266 p. ; *Id.*, *Brah Karuṇā Brah Pād Samtec Brah Śīśuvatthi, Brah Cau Kruṇ Kambujādhīpatī brah rāj taṃṇoer dau Kruṇ Pārāṃṇsaes, chnām mamī aṭṭhasāk 3, trūv nīn chnām pārāṃṇ 1906* [*Voyage de Sa Majesté Sisowath, roi du Cambodge, en France, en l'année du Cheval, huitième de la décade, troisième année de Son règne, correspondant à l'année occidentale 1906*], édité par Michel Antelme et Olivier de Bernon, Phnom Penh, Éditions de la Bibliothèque nationale du Cambodge, 2006, 189 p. *V.* Milliot, Christine, « Le voyage du roi Sisowath en France en 1906 », *mémoire de D.E.A., EPHE*, 1998, 152 f.

sont le musée Albert Sarraut et l'École des arts (1920), l'École supérieure de pali (1922) et la Bibliothèque royale (1925) ou l'Institut bouddhique (1930), nées de la volonté d'acteurs disparates jamais unanimement soutenus par le pouvoir colonial ou par les institutions métropolitaines¹¹⁶¹. Véritable vitrine de l'empire colonial français¹¹⁶², son voyage en métropole sert également les desseins du roi qui promeut à cette occasion la scolarisation métropolitaine des princes khmers¹¹⁶³. Alors que l'École coloniale avait concerné le milieu palatial mais pas des aristocrates de sang, les jeunes princes sont nombreux à quitter le royaume pour la France à partir de 1906¹¹⁶⁴. Le roi n'aura effectivement de cesse de promouvoir l'éducation occidentale des membres de la famille royale et leur permet par là même d'acquiescer une certaine reconnaissance de la part de la société coloniale et des milieux dirigeants français¹¹⁶⁵.

Évènement majeur et socle politique de son gouvernement, la réintégration en 1907 dans le giron khmer des provinces de l'Ouest cambodgien - Pāt'āmpān (Battambang), Sīem Rāp (Siem Reap), et Sīsūphun (Sisophon) - fiefs vassaux du Siam depuis la fin du XVIII^e siècle -, lui assure une forte popularité parmi la population. Les relations de Sisowath avec ce fief des Baen Aphaiwong ne datent pas de 1907 : plusieurs de ses épouses en sont originaires ainsi que les conjoints de ses enfants. Ces mariages dans son entourage tissent une trame entre la famille royale du Siam et Phnom Penh¹¹⁶⁶. Mais la famille Sisowath tourne également ses regards vers le Kambuja Krom, où des princes et princesses Sisowath sont des patrons de clientèles et où la royauté khmère recrute les nouveaux talents de son administration dans le cadre indochinois, comme Son Diep (ID : 13) ou Son Sach (ID : 91)¹¹⁶⁷. Pour les membres de la

¹¹⁶¹ Abbe, Gabrielle, « Le Service des arts cambodgiens », *op.cit.* ; Preap Chanmara, *Pravatti sālā racanā, maratak 100 chnām nai silpa: niñ vappatharm khmaer* [Histoire de l'École des Beaux-Arts, un héritage de 100 ans d'art et de culture khmers], Phnom Penh, Angkor Editions, 2016, 88 p.

¹¹⁶² Guillemot, François, Agathe Larcher Goscha (dir.), *La colonisation des corps, de l'Indochine au Vietnam*, Paris, Vendémiaire, 2014, 443 p. ; Milliot, Christine, « Le voyage du roi Sisowath en France en 1906 », *op.cit.*

¹¹⁶³ L'école cambodgienne qui accueille les premiers Cambodgiens en métropole ne scolarise aucun prince, v. chapitre 5. Seul le fils de Sisowath, Sisowath Souphanouvong (ID : 52) est scolarisé en France à partir de 1900, v. pages suivantes.

¹¹⁶⁴ Le prince Monivong notamment, aux côtés de Thiounn Hol (ID : 14), fils de Thiounn (ID : 1).

¹¹⁶⁵ V. chapitre 5.

¹¹⁶⁶ La sœur de Khun Than, Phaltep-Savann, épouse de Sisowath d'après Nut, Suppya, « Queen Khun Than », *op.cit.* ; notons également mam yéay Niêm, d'origine siamoise parmi ses épouses, Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi du Cambodge », *art.cit.*, p. 49 ; mais également parmi les épouses de son fils Monivong, Norodom Kanvimann Norleak Tevi, nièce de Poc (ID : 9), v. Corfield Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, p. 82.

¹¹⁶⁷ Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang (XVIII^e-XXI^e siècle) : du régent Bê de Battambang à la famille Aphaiwong du Siam », *Péninsule* n°68, 2014/1 pp. 9-103 ; Edwards, Penny, *Cambodge*,

« faction » Sisowath, la réunion avec l'Ouest cambodgien en 1907 est ainsi mise en parallèle avec la perte du Sud-Est cambodgien attribuée un peu rapidement à la France, et donc au traité de protectorat signé par Norodom. L'ancien roi est opportunément accusé d'avoir divisé le peuple cambodgien lorsque son successeur incarne sa réunification¹¹⁶⁸

Ministre du Palais, Thiounn perpétue dans son ministère au service du roi Sisowath les savoirs-faires dont il a fait la preuve au conseil depuis 1892. En 1905, après la mort de Norodom (1904) et l'intronisation de Sisowath, le ministre a les mains libres pour imposer à la cour les *desiderata* des Français. Parmi les tâches qui lui sont officiellement attribuées¹¹⁶⁹, la principale est d'assurer les correspondances entre d'une part, le roi et le résident supérieur, d'autre part le roi et la Résidence-mairie de Phnom Penh. Il participe également à la préparation et à l'ordonnancement du budget royal. Il dispose d'un droit de police et de justice dans l'enceinte du palais et répartit les tâches des différents services dont il contrôle les agents, notamment à travers la tenue (théorique ?) de leurs dossiers de carrière. Il gère l'organisation et le déroulement de toutes les réceptions, cérémonies et cultes palatiaux¹¹⁷⁰. Il fait publier leurs programmes lorsqu'il s'agit d'événements publics. L'entretien des bâtiments et la supervision de l'école des princes et princesses (dite Norodom) lui reviennent également¹¹⁷¹. En tant que ministre des beaux-arts, il a d'autre part la charge du musée installé dans le Palais entre 1905 et 1909, de la conservation des monuments historiques et la responsabilité des inscriptions et de leurs traductions¹¹⁷².

En tant que ministre des finances, Thiounn dispose de pouvoirs sur les douanes, impôts et taxes, le recensement de la population, le système monétaire, les institutions de bienfaisance, de prévoyance et autres caisses, mais également sur les fermages des terres de la Couronne. Thiounn transmet ainsi la

the Cultivation, op.cit., pp. 64-94 ; Son Sann, *The Memoirs of Son Sann*, [s.l.], Cambodia Daily Press, [s.d - c.2011], 172 p. V. chapitres 5 et 7.

¹¹⁶⁸ Mikaelian, Grégory, « Bref aperçu sur la question khmer krom », *Connaissance du Vietnam* n°13, décembre 2006, pp. 33-35.

¹¹⁶⁹ Ordonnance Royale n° 33 du 3 juillet 1905 déterminant les attributions du conseil des ministres, ANC 33648, OR au sujet de la réorganisation de l'administration cambodgienne et la création d'un conseil des ministres 1897-1907.

¹¹⁷⁰ Il est fréquemment photographié durant les cérémonies publiques et apparaît souvent flou, retourné ou en mouvement sur les photographies, donnant des ordres et s'assurant de la réalisation des festivités, v. annexes, photographies n°5, 6, 14, 15 et 16.

¹¹⁷¹ V. chapitre 5.

¹¹⁷² V. pages suivantes.

documentation palatiale qui permet de faire exempter d'impôts certaines catégories de la population au nom de leurs relations avec le Palais¹¹⁷³. Il informe également ponctuellement les autorités françaises des problèmes rencontrés par les agents de terrain : en 1919 par exemple, le gouverneur de Raṃṭuol (Romduol) s'adresse à lui pour réclamer que soient accordés des délais aux percepteurs pour la délivrance de la recette fiscale, lorsque la situation économique et agricole ne permet pas d'atteindre les objectifs fixés par le protectorat et fait même craindre une famine¹¹⁷⁴. Il est aussi chargé, en tant que pédagogue, de communiquer et d'expliquer la réglementation fiscale et les évolutions de cette réglementation dans le cadre de la diffusion des pratiques de gouvernement de la Résidence¹¹⁷⁵.

Thiounn est d'autre part censé être responsable des enquêtes menées contre la prévarication dans l'administration et a le pouvoir de décerner l'Ordre du Cambodge, c'est-à-dire la médaille du mérite. Cette charge lui donne un pouvoir considérable sur les personnels de toute l'administration indigène, pouvoir qui a pu contribuer à sa renommée, et à sa fortune, du fait des ressources qu'elle pouvait permettre d'espérer de la corruption. C'est sans doute cette charge d'enquêteur qui a valu à Thiounn une partie de sa réputation de prévaricateur, telle qu'elle s'exprime depuis 1900 et le scandale Yukanthor¹¹⁷⁶. Alors accusé d'organiser un trafic d'influence au conseil, Thiounn n'en est pas moins chargé de la corruption en 1902. Les Français auront pensé que Thiounn pouvait mettre bon ordre dans ces scandales, les gérer ou même les administrer, de manière à ce que les apparences soient sauvées¹¹⁷⁷.

¹¹⁷³ AOM RSC 477, Ministère du Palais, 1915.

¹¹⁷⁴ Lettre de l'*uk ṇṇā lī cakrī, cauḥvāy* non identifié de Raṃṭuol, au ministre du Palais, portant sur les difficultés à prélever les impôts après les mauvaises récoltes et demandant des délais au nom des percepteurs, 06/11/1919, AOM RSC 438, Relation avec le ministre du Palais, 1919.

¹¹⁷⁵ Lettre du ministre du Palais au résident supérieur concernant les délais à accorder aux percepteurs d'impôts du fait des évolutions de la législation et de la transformation de la documentation fiscale, 23/09/1922, AOM RSC 441, ministre du Palais, 1922.

¹¹⁷⁶ *V.* chapitre 2.

¹¹⁷⁷ OR n° 33 du 3 juillet 1905 déterminant les attributions du conseil des ministres, ANC 33648, OR au sujet de la réorganisation de l'administration cambodgienne et la création d'un conseil des ministres 1897-1907.



Sceau et signature de l'*uk n̄ā vām̄n* Thiounn (ID : 1), listes de personnels du Palais proposés à l'exemption de l'impôt personnel, 1913, AOM Indochine Résidence Supérieur du Cambodge 477, ministère du Palais, 1915.

Mais si Thiounn est un intermédiaire zélé, il n'est pas le seul à donner aux résidents de nombreuses informations - parfois sensibles - sur la vie et les besoins de la société aristocratique. Entre 1909 et 1915, le ministre de l'intérieur Norodom Sathavong (ID : 44) puis, après son décès en 1918, le premier ministre Norodom Phanouvong (ID : 51) et en 1928 le ministre de l'intérieur Sisowath Souphanouvong (ID : 52) sont également des relais essentiels entre les élites khmères et l'État colonial, qui collaborent avec Thiounn, ministre du palais depuis 1902 et premier ministre en 1928, à l'avènement du roi Monivong (r.1927-1941)¹¹⁷⁸.

I.b) Les princes, relais de l'autorité de la Résidence et du Palais auprès des élites cambodgiennes.

Ces trois personnages - les deux premiers fils de Norodom et le troisième fils de Sisowath - apparaissent cependant aux aristocrates comme des membres de la société élitaires, tandis que Thiounn reste un secrétaire-interprète qui est « parvenu¹¹⁷⁹ » à grimper l'échelle hiérarchique et sociale. Leurs engagements dans leurs fonctions n'ont pas donné lieu aux critiques dont Thiounn a pu être l'objet.

¹¹⁷⁸ Pour le mandat de Souphanouvong : ANC 5439, Ministère du Palais, pièces diverses, 1930-1932 ; sous Phanouvong : ANC 22262, Résidence Supérieure du Cambodge, deuxième bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes, Phnom Penh, 1920-1928 ; durant celui de Sathavong : AOM RSC 445, Relevé des affaires de différents ministères et du conseil des ministres, 1914.

¹¹⁷⁹ V. chapitres 4 et 5.

Leurs trois nominations procèdent certainement d'un arbitrage de la Résidence : le poste de chef du gouvernement ne peut pas échoir à n'importe qui et des princes enclins à s'inscrire dans les pratiques de gouvernement sont des alliés précieux. Tous ont en commun des positions de pouvoir dans le Palais avant de devenir des « ministres ». La Résidence, qui limite le pouvoir des femmes du Palais de Norodom, valorise certains princes après la mort du roi et fait des concessions à la famille Sisowath. En 1902, le ministre Thiounn avait dû imposer l'ordre dans le Palais en employant la manière forte, notamment en jugeant lui-même les princes et princesses, selon la loi civile et non selon leur statut privilégié. En novembre 1904, alors que Sisowath a hérité du trône, un projet d'ordonnance laisse penser que les aristocrates sont de nouveau jugés à part des tribunaux civils, dans une structure qui leur est dédiée au Palais¹¹⁸⁰.

Lorsqu'il est nommé ministre de l'intérieur en 1909, Sathavong s'est déjà distingué dans ses fonctions de négociateur de terrain en tant que représentant du roi Sisowath lors de la rétrocession des provinces de l'Ouest en 1907-1908 et de la négociation frontalière et administrative qui en découle avec le Siam. Au moins depuis 1899, il est chargé de l'encadrement des artisans du métal du Palais : forgeron, bijoutiers, fondeurs et doreurs. Il est donc notamment responsable des bijoux du trésor royal et de la production, de la diffusion et de la conservation des pièces de parures du roi et des membres de la famille royale. Jusqu'à sa mort en 1918, il habite au Nord du Palais royal, ainsi que les princes héritiers potentiellement subversifs, exclus symboliquement des quartiers cambodgiens au Sud du Palais et donc de la société élitare qui y réside¹¹⁸¹. Il est donc assimilé à un héritier potentiel du roi Norodom puis de son oncle Sisowath. Or il épouse en 1899 Samrech de Monteiro, la nièce de Col de Monteiro (ID : 5)¹¹⁸² avec lequel le roi Norodom est alors en conflit¹¹⁸³. Ce mariage semble indiquer la volonté du prince et de sa parenté - sa mère Khlip, fille du ministre du Palais Prom (ID : 45) - de pactiser avec les mandarins acquis à Sisowath et à la Résidence de France. Vers 1904, c'est-à-dire à la mort du roi Norodom,

¹¹⁸⁰ Projet d'ordonnance pour créer un tribunal du palais jugeant les membres de la famille royale et les personnes résidants dans le palais à l'exclusion des affaires correctionnelles et criminelles 06/10/1904, ANC 24284, Comptendu de la 104^e séance du Conseil des Ministres des 11 et 12 novembre 1904.

¹¹⁸¹ *V.* chapitre 8.

¹¹⁸² Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994, p. 78-79.

¹¹⁸³ *V.* chapitre 5.

Sathavong épouse ensuite une cousine, fille de son oncle Sisowath, Pindara (1886-1965)¹¹⁸⁴. C'est sans doute des suites de ces mariages dans la maison Sisowath que Sathavong devient ministre de l'intérieur en 1909 : il prend alors la suite de Col de Monteiro, décédé en 1908, et devient le premier mandarin de son oncle¹¹⁸⁵.

Son demi-frère, Norodom Phanouvong (ID : 51), lui succède à son décès en 1918. Après avoir connu une jeunesse orageuse aux côtés de son frère aîné Duong Chakr, Phanouvong semble s'être assagi après le scandale Yukanthor en 1900¹¹⁸⁶. Il habite néanmoins lui aussi au Nord du Palais, rue Pavie, comme Sathavong. Avant sa nomination, il occupait un poste de responsable au Palais, mais dont on ignore l'objet.



Sceau du ministre de l'intérieur Norodom Phanouvong (ID : 51) et signature de son adjoint, Kéo Chéa (ID : 39), bulletin individuel de note d'Ung Tiong Thuon (ID : 104), 1919, ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936.

Phanouvong est célèbre pour être l'un des artisans de la transition de la culture manuscrite à la culture imprimée. Il serait, avec son frère Makhavan, le premier propriétaire cambodgien d'une imprimerie, vers 1902-1904, l'*Imprimerie cambodgienne*¹¹⁸⁷. De ce fait, Jacques Népote et Marie Gamonet

¹¹⁸⁴ Corfield Justin, *The Royal family*, op.cit., p. 80.

¹¹⁸⁵ ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917.

¹¹⁸⁶ V. chapitre 2.

¹¹⁸⁷ Le projet remonte à 1902 lorsque Phanouvong et son frère utérin Makhavan (1867-1914) se proposent de faire réaliser des presses en caractères cambodgiens et achètent ensemble un terrain à Phnom Penh. L'imprimerie elle-même fonctionne en 1910, les princes veulent alors publier des commentaires à propos des nouveaux codes de lois. Le prince Phanouvong a fait partie de la commission de révision des lois cambodgiennes dès 1901. L'administration coloniale leur passe des commandes de publications officielles en 1912 pour pallier aux limites de production de l'imprimerie du protectorat. ANC 24914, Liste civile, cérémonies, funérailles et fêtes diverses. (Biographie de prince Samdech Norodom Phanuvong), 1931-1934 ; ANC 11171, Imprimerie du Protectorat,

considèrent qu'il était l'héritier désigné par le roi Norodom avant sa mort en 1904. Ce rôle d'éditeur lui aurait en effet permis de se positionner comme le gardien de la mémoire de la lignée Norodom, alors même que le rôle de chancelier du Palais lui échappait au profit de Thiounn¹¹⁸⁸. Or, entre 1919 et 1922, il épouse deux princesses de très haute naissance. La première, Sisowath Bophasy, est la petite-fille de Sisowath Essaravong, donc l'arrière-petite-fille du roi Sisowath. Elle est la fille du prince (Ang Eng) Chamraenvong, soit une descendante des rois Ang Eng (père du roi Ang Duong), Ang Chan, Ang Em (frères d'Ang Duong). La seconde épouse de Phanouvong est la tante utérine de la première, Sisowath Oponasc, la fille d'Essaravong¹¹⁸⁹. Ces mariages laissent penser que Phanouvong tente de se positionner à la fois comme une alternative dynastique à la maison Sisowath, en revendiquant l'héritage de la lignée d'Ang Eng, ou tout au moins un héritier présomptif à la Couronne au sein de la famille Sisowath, tant du fait de sa propre naissance que du fait de ses alliances. Après ces mariages, Phanouvong est d'ailleurs mis en disponibilité illimitée en 1928 : se plaignant de son âge avancé - il a alors cinquante-huit ans - il demande sa mise à la retraite¹¹⁹⁰. Alors qu'il succède à son père Sisowath, le nouveau roi Monivong souhaitait peut-être écarter son cousin des cercles du pouvoir et ne s'entourer que de ses parents et amis les plus proches plutôt que de concurrents. Phanouvong continue néanmoins à participer à la vie mondaine et reçoit la Légion d'honneur en 1934, juste avant son décès. Alors qu'il apparaît *a contrario* comme l'exécuteur du programme politique et dynastique des Sisowath, Thiounn écrit sans doute le panégyrique du prince Phanouvong au décès de celui-ci. Mais ce discours, s'il rend un hommage appuyé à l'œuvre éditoriale du prince, l'assimile à un programme culturel et omet d'en décrire les aspérités politiques¹¹⁹¹.

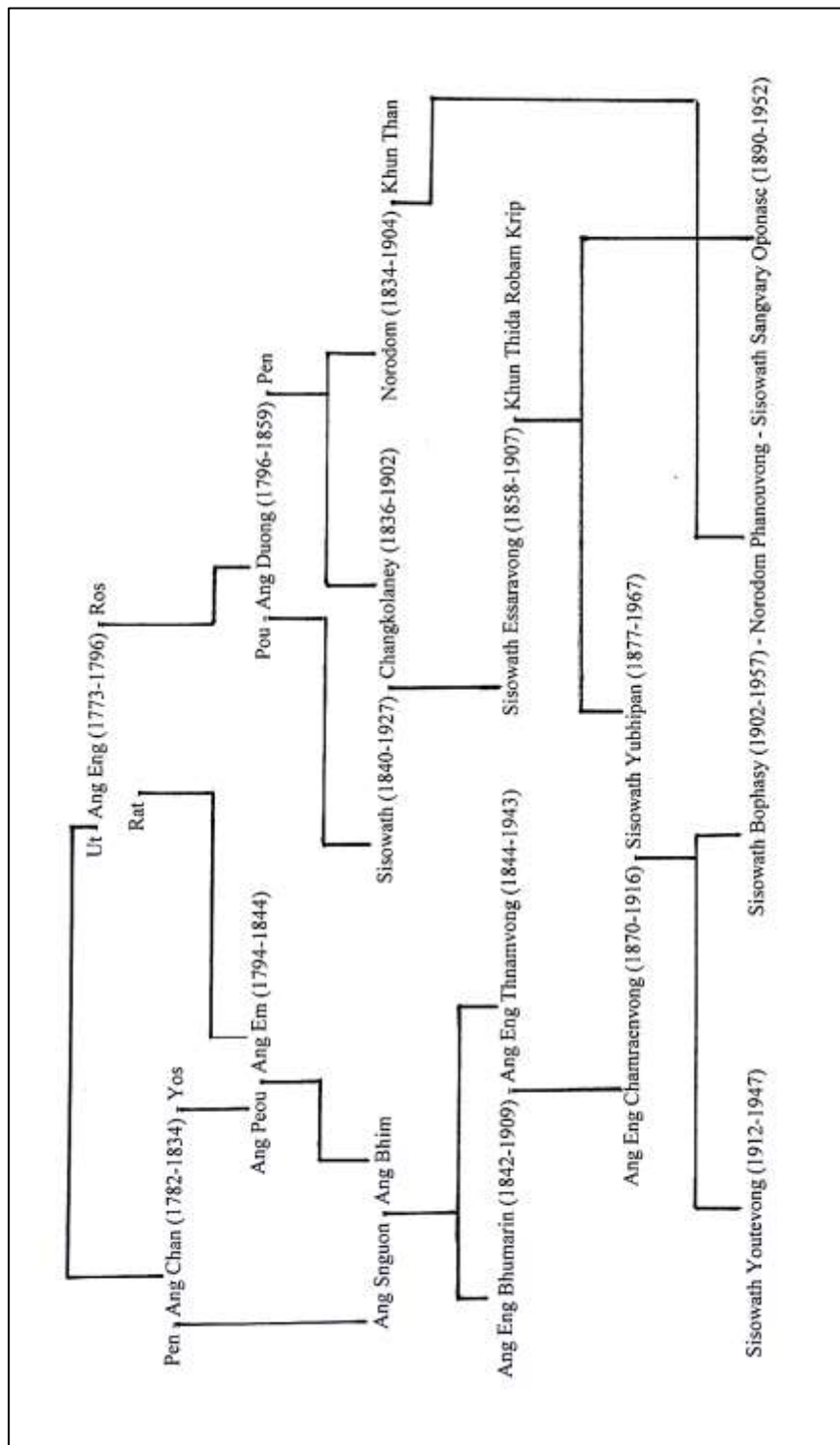
imprimerie du Prince Phanuvong, 1912-1913 ; ANC 11968, Renvoi après approbation du RSC au résident maire de Phnom Penh des contrats de cessions gratuites de terrains faites au profit des princes Magha Van, Phanuvong et du nommé Oudam, 1902 ; École française d'Extrême-Orient, P. CAMB. Paris 223, Lettres des princes Makhavan et Phannavong adressée au résident supérieur au sujet de l'imprimerie en caractères cambodgiens, 1902. Annexes, photographies n°11 et 12.

¹¹⁸⁸ Gamonet, Marie, Jacques Népote « Le Ramayana au Palais royal de Phnom Penh I », *art.cit.*, pp. 11-12.

¹¹⁸⁹ Corfield, Justin, *The Royal Family*, *op.cit.*, p. 18, pp. 38- 47, p. 67 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, p. 43, p. 61, pp. 72-75. V. pages suivantes.

¹¹⁹⁰ Sans doute comme Thiounn en 1941, Phanouvong est contraint à la retraite, ANC 27548, OR n°109 du 29 décembre 1928, 1° - mettant en disponibilité illimitée SAR le Krom Préa Norodom Phanuvong, ministre de l'intérieur et des cultes, 2° - chargeant provisoirement SE l'Oknha Véang Thiounn de la présidence de la commission permanente du conseil des ministres, SAR le Krom Luong Sisowath Souphanouvong, ministre de la marine, des fonctions d'Akhamhasena, ministre de l'Intérieur et des cultes.

¹¹⁹¹ Le texte de 1934 déclare l'imprimerie créée « depuis plus de trente ans ». Trois thèmes sont mis en avant parmi les publications : la religion bouddhique, l'éducation nationale et l'instruction publique, ANC 24914, Liste civile,



Extrait de l'arbre généalogique de Norodom Phanouvong (ID : 51) et de ses épouses Sisowath Bophasy et Oponasc.

cérémonies, funérailles et fêtes diverses. (Biographie de prince Samdech Norodom Phanuvong), 1931-1934. Ce n'est pas Thiounn, mais Kéo Chéa (ID : 39), son adjoint, qui signe l'hommage posthume au prince Sathavong en 1918, ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917.

Le ministre de l'intérieur Sisowath Souphanouvong (ID : 52) apparaît enfin comme la doublure aristocratique du premier ministre Thiounn lors de leurs nominations combinées en 1928¹¹⁹². Il est le cousin et le demi-frère du prince Norodom Sathavong (ID : 44), précédent ministre de l'intérieur, mais surtout le fils du roi Sisowath défunt et le demi-frère du roi Monivong. Sa famille maternelle est très certainement originaire de Paripūrṇ (Babaur), au Nord de la province de Kamṇaṇ' Chnāmṇ (Kompong Chhnang) où est né Thiounn. Son grand-père utérin servait peut-être le *saṃrāp'* de la reine-mère Pen avant sa mort (1895), *saṃrāp'* dont Huy (ID : PP), le père de Thiounn, avait obtenu un titre honorifique¹¹⁹³. Souphanouvong a passé neuf années d'études en France, de 1900 à 1909¹¹⁹⁴ avant de devenir l'aide de camp puis le secrétaire du roi Sisowath. Avant d'être nommé ministre de l'intérieur, il était ministre de la marine. Il perd l'intérieur en 1933 et devient ministre de la guerre, sans doute parce que Thiounn, premier ministre en titre, ne veut pas partager ses responsabilités avec lui, ou bien que sa relation avec son demi-frère et roi Monivong s'est détériorée. Marié à plusieurs de ses demi-sœurs paternelles, il n'a pas de fils¹¹⁹⁵ mais adopte ses neveux, les enfants de Sathavong et de Pindara, notamment Norodom Norindeth (ID : 88) et Songdeth, dont il soigne l'éducation en les envoyant en France et qui participent ensuite à la vie politique cambodgienne, le premier, fondateur du Parti Libéral en 1947, le second, membre du Parti Démocrate¹¹⁹⁶.

Ces aristocrates-ministres ne sont pas les seuls à exercer une grande influence sur la société cambodgienne. Sous leurs responsabilités, tous les mandarins cambodgiens, à des échelles de pouvoir différentes, exercent des prérogatives sur leurs agents subordonnés et les populations. Ils exploiteraient les efforts et les échecs de l'État colonial à se positionner comme un « pouvoir-savoir » pour maintenir

¹¹⁹² ANC 27548, OR n°109 du 29 décembre 1928 mettant en disponibilité illimitée S.A.R. le Krom Préa Norodom Phanuvong, ministre de l'intérieur et des cultes, 1928.

¹¹⁹³ ANC 19645, Dossier personnel de Sisowath Souphanouvong, 1916-1937 ; ANC 10101, Nomination des chau athikar chefs de pagodes Kompong Chhnang 1920-1927 ; AOM Indochine Nouveau Fonds carton 48, 581 Affaire Yukanthor, 1900.

¹¹⁹⁴ Il y accueille son père en 1906, v. Thiounn, *Voyage en France du roi Sisowath*, *op.cit.*, pp. 103-104, p. 123.

¹¹⁹⁵ Corfield, Justin, *The Royal Family*, *op.cit.*, pp. 80-81 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, p. 61, 81.

¹¹⁹⁶ Service Historique de la Défense, Service de Documentation et de Contre-Espionnage, GR10R 50, Partis politiques, avril 1946-décembre 1955 ; ANC 19645, Dossier personnel de Sisowath Souphanouvong, 1916-1937 ; ANC 18744, Dossier personnel de Norodom Sothea Pin Norindeth anouc montrey, 1934-1946 ; ANC 9068, Études de SA le prince Sopheanoupong Sangdeth en France et SA Souphanouvong Noruideth, 1927-1938.

ou renouveler leurs propres positionnements sociaux dans la hiérarchie indigène. Les mandarins cambodgiens, ainsi que les populations cambodgiennes, auraient alors bien saisi l'importance du paradigme « pouvoir-savoir » dans la représentation que Résidence de France se donne d'elle-même. La manipulation de ce paradigme s'exprime très concrètement dans les fonctions du ministre Thiounn, de ses collègues et de certains de leurs contemporains.

I.c) Les figures de pouvoir.

Ces figures de pouvoir sont censées agir au diapason de la Résidence de France qui les a choisies comme interlocuteurs privilégiés. Mais la Résidence a-t-elle véritablement confiance en eux ? Du fait de la segmentation raciale, politique et sociale de la société coloniale, le ministre Thiounn et ses collègues sont perpétuellement amenés à mesurer le pouvoir qui leur est donné sur la société cambodgienne et les limites à ce pouvoir du fait de la tutelle impériale et de sa conception de la hiérarchie coloniale. Ils en tirent des leçons et agissent en conséquence.

Ces hommes partagent deux qualités : ils savent à la fois négocier leurs compétences mais également s'imposer en tant « qu'hommes forts », *anak dham*, détenteurs de la force tant politique que sociale et spirituelle et n'ayant pas peur de s'en servir¹¹⁹⁷. Thiounn apparaît plutôt comme un acteur de la négociation ou de la transaction hégémonique impériale dans sa vie publique¹¹⁹⁸, alors que ses interactions avec les populations, sur ses terres de la province de Longvek, s'apparentent à la logique du rapport de force telle qu'elle transparaît de la tradition mandarinale cambodgienne¹¹⁹⁹. Norodom Sathavong (ID : 44) et Norodom Phanouvong (ID : 51) représentent ces deux logiques combinées : aristocrates contraints de s'adapter au contexte impérial, ils ont réagi tant par l'expression de la force -

¹¹⁹⁷ Sur la notion d'*anak dham* ou *lok dham*, « l'aîné » ou « personne puissante », Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, pp. 68-69. L'expression *lok jā dham*, littéralement « vous qui êtes grand », est employée dans notre corpus pour s'adresser au résident supérieur et aux ministres, v. ANC 20417, Dossier personnel de Sam Ok Ea Khau kromokar de Khsach Kandal, Kompong Siem, balat srok de Kompong Cham, 1918-1925.

¹¹⁹⁸ Bayard, Jean-François, Romain Bertrand, « De quel « legs colonial » parle-t-on ? », *Esprit*, 2006/12, pp. 134-160.

¹¹⁹⁹ V. chapitres 1 à 3.

Phanouvong a été un guerrier durant les années de la Grande insurrection - qu'à travers un processus de négociation avec la Résidence. Leur capacité à peser sur la vie politique cambodgienne dépend enfin de leurs stratégies sociales (et donc familiales) sur le long terme pour maintenir leur positionnement dynastique.

Le *cakrī* ou « ministre des transports par terre et de la guerre » Peich Ponn (ID : 12) est l'incarnation de cette mise en scène du dialogue avec les autorités coloniales, combinée à l'usage du conflit familial avec la société élitare et de la violence envers les subalternes cambodgiens. En 1905, il est écarté du conseil à la demande du Palais du fait du scandale causé par son mariage avec une princesse¹²⁰⁰. Envoyé à Battambang négocier les accords de rétrocession avec le Siam, il obtient de grands succès d'après la hiérarchie française qui l'impose de nouveau au roi comme ministre en 1907. Il dispose d'une excellente réputation auprès de la Résidence, sans doute influencée par George Cœdès, époux de sa nièce¹²⁰¹. Ponn est célèbre pour sa participation aux projets patrimoniaux que sont le dictionnaire cambodgien, l'Institut bouddhique, l'École de pali et plus généralement pour l'amélioration de l'enseignement au Cambodge puisqu'il œuvre en tant que ministre de l'éducation dès 1910¹²⁰². Cependant, son influence politique dépend également de la mise en scène de son pouvoir social et des rapports de force qu'il entretient avec la société élitare. Il semble un maître de plantation inflexible, inspirant la crainte aux populations qui vivent aux environs de ses domaines ruraux à Kaṇṭāl (Kandal). Il entretient un groupe de salariés agricoles qui se comportent également comme ses hommes de main pour imposer sa volonté dans la zone¹²⁰³.

Son influence sur l'administration s'observe à travers une note, rédigée par une main anonyme dans les services de traduction de la Résidence de France à Phnom Penh en 1913 et envoyée aux bureaux du gouvernement général à Saïgon :

« Avons l'honneur de venir très respectueusement vous prier de bien vouloir chercher ici un bon traducteur pour traduire cette lettre, parce que les interprètes au Cambodge qui ont

¹²⁰⁰ V. pages suivantes.

¹²⁰¹ V. chapitres 3 et 9.

¹²⁰² Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation, op.cit.*, notamment p. 120, 176.

¹²⁰³ V. chapitre 3.

bien peur du ministre de la guerre [Peich Ponn], ils ne peuvent pas traduire règlement suivante (*sic*) des lignes dans cette plainte¹²⁰⁴. »

Les populations qui s'expriment à travers cette fameuse plainte sont les paysans de Kandal. Empêchés de dévoiler les agissements du ministre, ils se sont regroupés pour que leurs maux soient enfin pris en compte. Les termes de cette plainte - qui fait si peur aux traducteurs - sont sans doute amplifiés par les victimes du ministre, pour tenter d'influencer les décisions françaises à travers ce fameux paradigme « pouvoir-savoir » qu'ils expriment alors. Les paysans écrivent : « Tant qu'il est encore en fonction, personne n'oserait l'accuser parce qu'il nous inspire de la crainte plus que les autres membres du conseil des ministres. Il est le plus écouté de MM. les Français¹²⁰⁵ ». Le ministre Ponn fait peur non seulement parce qu'il dispose d'un patrimoine social qui lui permet d'exercer la force, mais aussi parce que ses agissements sont couverts par les Français. Ces derniers ont besoin des informations que leur transmet Ponn. Les populations de Kandal tentent de distiller un certain doute aux autorités françaises : Ponn ne leur dirait pas la vérité.

En 1915, dans le cadre d'un conflit qui les oppose, la princesse Yay-Kantha utilise cette question de la confiance pour tenter de limiter l'influence de Ponn auprès de la Résidence supérieure. Elle explique que, du fait de la protection accordée à Ponn par le résident, le ministre ne craint plus personne, et devient donc incontrôlable. Elle se positionne comme une source d'information alternative à la toute-puissance de Ponn et propose d'entretenir des relations de confiance avec la Résidence¹²⁰⁶. Afin de dialoguer avec les aristocrates, le protectorat a parfois besoin de relais proposant une certaine proximité avec les princesses, proximité dont ne dispose pas Thiounn. Yay-Kantha, fille de Norodom et de la reine Khun Than, fait figure de forte personnalité au Palais où Saramani - l'héroïne et narratrice de Roland Meyer - la décrit comme une aïeule faisant usage de la violence pour défendre ses biens et son honneur¹²⁰⁷. Elle sert donc d'intermédiaire avec la Résidence en tant qu'autorité féminine.

¹²⁰⁴ Note anonyme, Phnom Penh, le 07/09/1913, reçue le 22/09 par le bureau du gouvernement général à Saïgon, ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

¹²⁰⁵ Plainte de trois milles habitants de la province de Phnom Penh, 30/09/1913, ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

¹²⁰⁶ Lettres de Yay-Kantha au résident supérieur des 17/05, 24/05 et 20/07/1915, ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

¹²⁰⁷ Une élève danseuse qui avait cueilli les fleurs du jardin de « la vieille princesse Yaï » ne survit pas à la bastonnade qui lui est infligée en punition, Meyer, Roland, *Saramani*, livre II, *op.cit.*, p. 132.

Parmi les élites cambodgiennes réunies dans notre prosopographie qui sont des figures de pouvoir, Prak Praproeung (ID : 84) joue aussi initialement ce rôle d'informateur de l'ombre, ainsi que Thiounn en a parfois l'image, avant de s'inscrire dans les rapports de force. Il réalise toute la première partie de sa carrière dans les services de la Sûreté indochinoise avant de devenir le chef de la police cambodgienne aux lendemains de l'indépendance. Né soit à Battambang, soit dans le quartier du *vatt* Padum à Phnom Penh, Prak Praproeung est fils de *pālāt'*. Parce qu'il parle lao, annamite et siamois, il est envoyé comme secrétaire-interprète à la Résidence supérieure de Vientiane en 1923 où il travaille à la Sûreté. Mais il ne semble pas vouloir faire carrière au Laos et demande un congé pour rentrer au Cambodge où il se marie avec la nièce d'un magistrat en 1934¹²⁰⁸. Il parvient alors à intégrer la Sûreté de Phnom Penh. Il est d'ailleurs affecté au ministère du Palais en 1943. Il entre dans l'administration indigène en 1945 à la faveur de la réorganisation des services après la première indépendance cambodgienne sous occupation japonaise et travaille dans divers service et provinces¹²⁰⁹.

Les anciennes compétences de Prak Praproeung sont réemployées par les autorités cambodgiennes indépendantes puisqu'il est nommé chef de la police nationale en 1951 ou 1952, sous-secrétaire d'État à l'intérieur et chef d'état-major en 1952 ou 1953 et fait une carrière ministérielle dans la défense et la sécurité intérieure¹²¹⁰. Les archives du Service de Documentation et du Contre-Espionnage le disent « proche de Chau Seng Cocsal », fils de Khun Kim (ID : 86)¹²¹¹, puis du Parti Libéral. Ses « amitiés » politiques lui permettent effectivement d'obtenir la présidence du conseil des ministres en 1948. Il apparaît alors comme un associé des figures « d'hommes forts » du nouveau régime, tels que Nhiek Tiouloung (ID : 77) ou Lon Nol, formés dans l'administration des résidences puis dans l'administration indigène, devenus des hommes d'action dans le mouvement indépendantiste et donc des militaires dans les gouvernements ultérieurs¹²¹².

¹²⁰⁸ Tep Samkol, peut-être apparenté à Tep Phan (1905-1978) ? V. Abdoul Carime, Nasir, « Hommes et destins », « Tep Phan », AEFEK.

¹²⁰⁹ ANC 19227, Dossier personnel de Prak Praproeung, oudam montrey, 1923-1948.

¹²¹⁰ SHD SDECE GR10R 53, Personnalités politiques, septembre 1949-janvier 1955 ; ANC 19227, Dossier personnel de Prak Praproeung, oudam montrey, 1923-1948.

¹²¹¹ Militant indépendantiste, proche de Pach Chhoeun puis de Nhiek Tiouloung (ID : 77) et Lon Nol, premier ministre en 1962. V. Abdoul Carime, Nasir, « Hommes et destins », « Chau Seng Cocsal », AEFEK.

¹²¹² Sur Lon Nol Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2003, pp. 245-247 ; sur Nhiek Tiouloung, *ibid*, pp. 281-283 ; Abdoul-Carime,

Ces personnages, ministres, princesse, espion, partagent une compréhension aiguë des enjeux de la perpétuation des pouvoirs de la société élitaires à travers l'administration du protectorat. Les archives du Palais et de la Résidence donnent en effet des ministres de l'intérieur et premier ministre successifs, Sathavong, Phanouvong et Souphanouvong et du « ministre du Palais premier ministre » Thiounn, une image de spécialistes de la négociation. Mais s'ils analysent, synthétisent et retranscrivent les correspondances de l'élite sociale pour mieux présenter leurs conflits aux représentants de la France, ils savent également employer la force et entrer en conflit avec leurs collègues pour mieux négocier leur propre positionnement social. Leur force vient en partie de leurs connaissances des problèmes rencontrés par l'élite : scolarité des enfants ; voyages ; achats, ventes et locations de terrains, maisons et immeubles ; secours ; ennuis judiciaires ; santé et décès sont enregistrés et transmis par le biais de leurs ministères et institutions et ce sont donc les archives de leurs activités de contrôle de la société élitaires qui permettent de la donner à voir.

II. Conflictualités élitaires : perpétuation du factionnalisme et antagonismes entre aristocrates et mandarins.

Dans les archives de la Résidence de France, la vie politique et sociale cambodgienne prend la forme de multiples conflits opposants les acteurs du milieu élitaires. Les Français tentent d'en arbitrer les tenants et aboutissants, mais ils interprètent souvent les termes de ces conflits en fonction des enjeux idéologiques de la société coloniale, dont ils ne procèdent pas tous. Certains de ces conflits ont effectivement une origine philosophique ou religieuse, qui s'articulent alors aux enjeux idéologiques de l'emprise impériale. La Résidence surveille en effet particulièrement les élites monastiques cambodgiennes parmi lesquelles les premiers artisans d'un discours nationaliste apparaissent¹²¹³. Les élites cambodgiennes prennent fait et cause pour leurs autorités spirituelles en fonction de leurs

Nasir « Hommes et destins », « Nhiek Tioulong », AEFK ; ANC 18917, Dossier personnel de Nhiek Tioulong oudam montrey, 1931-1947.

¹²¹³ V. Hansen, Ann Ruth, *How to behave, Buddhism and Modernity in Colonial Cambodia 1860-1930*, Bangkok, Silkworm Books, 2008, 254 p.

appartenances : Keth (ID : 132) soutient les « réformateurs » de l'école *mahānikay* Em Sou et Chuon Nath en 1918¹²¹⁴ ; Mey (ID : 4) s'implique dans un débat portant sur l'ordonnancement des rituels au *vatt dhammayut* Padum en 1923¹²¹⁵. Mais ces conflits religieux et bientôt idéologiques s'articulent à un ensemble de compétitions entretenues entre les membres de cette société qui prend alors la forme, dans leurs témoignages, d'une « société d'ennemis » s'affrontant pour le pouvoir.

Les mandarins dénoncent souvent les complots montés par leurs adversaires pour salir leur réputation auprès des Français, au travers de rumeurs calomnieuses¹²¹⁶. Mey (ID : 4) - alors ministre de la justice - ou Vann (ID : 7) se font l'écho de complots impliquant des pratiques magiques visant à ensorceler pour rendre malade ou faire mourir un concurrent dans l'administration¹²¹⁷. La plupart du temps néanmoins, comme au Palais en 1902, seules des lettres anonymes fustigent le comportement d'un collègue et concurrent, l'accusant d'être un mauvais fonctionnaire. Victime de ces lettres anonymes, Vann (ID : 7) est également accusé d'en avoir diffusées contre ses collègues. Une commission d'experts en graphologie est manifestement active vers 1917 pour tenter de retrouver et de condamner les artisans de telles cabales¹²¹⁸. Les autorités françaises tentent de stigmatiser les dénonciateurs anonymes, et encouragent les plaintes officielles. Certains personnages - comme Thiounn, Ponn ou Son Diep - font cependant peur à leurs subalternes et la protection dont peuvent se prévaloir leurs alliés, protégés et clients doit participer d'un certain climat de suspicion généralisé. Le risque est de dénoncer quelqu'un qui est en fait intouchable car il bénéficie d'une protection, parfois monnayable, de ces grandes figures du pouvoir. La notion de réseau de pouvoir a en effet des conséquences dans la représentation de l'espace social des Cambodgiens : d'une part, la segmentation extrême de la société implique que ceux qui ne sont pas des parents cognatiques, alliés ou associés, sont des étrangers, potentiellement des concurrents et donc des ennemis, d'où la récurrence des logiques de complots. Mais d'autre part, les archives donnent

¹²¹⁴ Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation*, op.cit., p. 120.

¹²¹⁵ ANC 12728, Dossier personnel de M. Mey ministre de la guerre, 1897-1905.

¹²¹⁶ V. notamment ANC 24176, Dossier personnel de M. Sot, président de sala lukhun, 1899-1902.

¹²¹⁷ Mey au résident supérieur, le 30/10/1901, ANC 12728, Dossier personnel de M. Mey ministre de la guerre, 1897-1905, v. des multiples références dans ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

¹²¹⁸ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

l'impression de la volatilité des termes de cette segmentation, puisque tout ennemi peut devenir un associé, voire un allié¹²¹⁹. Cette volatilité provoque un certain sentiment d'insécurité, perceptible dans les sources.

Les faits que ces lettres dénoncent et les accusations portées par leurs victimes sont donc difficiles à analyser. Leurs auteurs semblent prompts à dénoncer les agissements les plus terribles, mais ne donnent en réalité que peu de preuves tangibles qui impliqueraient des conséquences irréversibles en termes judiciaires. Ils n'osent parfois s'exprimer qu'à travers des images, faisant eux-mêmes référence sans les détailler à des rumeurs collectives ou des on-dit qui circulent dans l'administration¹²²⁰. La Résidence prend au sérieux les inimitiés que ces affaires révèlent, même si les propos des attaques et les circonstances des conflits ne sont jamais véritablement décrits¹²²¹. En effet, la rumeur, la lettre anonyme, l'ennemi invisible et ses manœuvres néfastes car mystérieuses sont également des *topoi* des correspondances des mandarins. Or comment distinguer le *topos* du véritable conflit ? Quelle que soit l'accusation qui est portée contre eux, et certains que le système de surveillance des résidences n'est pas fiable puisque corruptible par leurs soins, les mandarins tendent à insister sur les notions de concurrence professionnelle, confessionnelle ou émotionnelle, plutôt que de donner les détails socio-politiques qui expliqueraient leurs conflits. Nou Kann (ID : 72) écrit ainsi en 1921 au résident supérieur :

« Au cours de la poursuite de ces travaux de construction, j'ai constaté que des personnes ont tenté de tirer vengeance contre moi et les autres fondateurs de la dite pagode parce qu'elle se croient persuadées que ces travaux ne sont pas faits pour le souvenir de la France victorieuse mais simplement par considération de la secte [*dhammayut*]. Pour moi, j'ai fait de[s] bien[s] pour les deux sectes et, tous les ans, j'ai employé mes fonds pour célébrer des fêtes religieuses avec la secte [*mahānikay*] ; j'avais même construit pour les bonzes de cette secte une pagode à [Sdīn Traeñ] (...) Pour satisfaire leur vengeance, elles ont employé les lâches moyens des lettres anonymes et la [délation] afin de déconsidérer les fondateurs de la pagode précitée aux yeux de l'administration (...) D'après moi, j'ai pensé que l'administration aurait mieux fait de nous accorder des subventions pour les travaux de

¹²¹⁹ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, pp. 25-36, 108-125, 173-174.

¹²²⁰ V. des exemples dans ANC 17902 Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940 ; ANC 20321, Dossier personnel de Ferdinand Amphon, oudam montrey, gouverneur de la province de Samrong Tong, Pursat Ponghéa Lu, 1902-1923 ; ANC 22973, Affaire de Ea Khau gouverneur de Sisophon au sujet de brutalité, 1913.

¹²²¹ V. chapitre 12 pour l'analyse détaillée de certaines de ces rumeurs.

construction de cette pagode ; mais si elle ne le fait pas, nous lui demanderons simplement de ne pas accorder crédit aux paroles calomnieuses. (...) ¹²²² »

Le texte n'explique pas pourquoi les détracteurs de Nou Kann veulent se venger : il considère, par contre, que la question des appartenances religieuses est un prétexte. Mais il ne décrit pas qui sont ses ennemis, puisqu'il faudrait alors que Nou Kann explique quels conflits il a avec eux et pourquoi il est la cible de leurs attaques. La mise en cause de la piété du gouverneur implique en effet que sa crédibilité et ses opinions politiques soient questionnées par les Français qui craignent l'école *dhammayut* qui est l'école religieuse des princes du Cambodge et du Siam. Nou Kann réagit exactement comme ses adversaires : il ne produit pas de compte-rendu des conflits réels, il laisse planer le doute sur la nature de son appartenance religieuse et détourne ainsi l'attention de la hiérarchie française sur les questions religieuses.

Les archives des correspondances de Sathavong (ID : 44), Phanouvong (ID : 51), Souphanouvong (ID : 52) et Thiounn (ID : 1) gardent traces de ces tensions qui affectent cette société aux prises avec des influences divergentes. Les déclarations qui portent sur cette « société des ennemis » - toujours prêts à se venger en salissant la réputation des mandarins concurrents - y sont nombreuses. Car le factionnalisme aristocratique se déplace au XX^e siècle de la sphère publique à la sphère privée. Les enjeux politiques de la stratégie lignagère et clientélaire des princes et mandarins ne sont certes plus interprétés en termes politiques par le colonisateur - puisque la succession dynastique leur semble déterminée par leur propre dispositif hiérarchique. Mais la société élitaine ne l'entend pas exactement de la même oreille. D'autre part, outre des conflits manifestes entre ses membres, les comptes-rendus du conseil font également la preuve que la « société des ennemis » est très volatile et peut également devenir une « société des alliés ou associés » qui se coalisent lorsque le besoin s'en fait sentir. Le conseil des ministres, dès les années 1897-1904, est composé principalement des alliés et associés du prince puis roi Sisowath : ses membres partagent des liens de parenté, une certaine camaraderie ou même de l'amitié. Les comptes-rendus des séances du conseil enregistrent la connivence de ces hauts mandarins qui commentent des anecdotes et

¹²²² Orthographe corrigée, lettre de Nou Kan au résident supérieur, 17/01/1921, ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930

rient ensemble à l'évocation de certaines situations, parfois de concert avec le résident. Comme les rumeurs, ces anecdotes ne sont pas explicitement décrites : elles sont évoquées dans le cadre des relations de sociabilité entre les membres de ce cercle restreint de décideurs¹²²³.

Le marché de la dévolution des postes implique en effet des processus de négociations qui ont lieu en dehors des sphères institutionnelles, dans des cercles infra-étatiques qui, puisqu'ils sont réservés, sont l'objet de fantasmes de la part des fonctionnaires indigènes qui participent à ce marché en achetant des faveurs et qui produisent alors des rumeurs sur leurs compétiteurs. Lorsque ces processus infra-étatiques échouent, les tensions se donnent aussi à voir lors des réunions publiques, bien que sous des formes atténuées. Dès 1899, Norodom accusait Poc (ID : 9) et Thiounn (ID : 1) d'avoir comploté contre le ministre de la justice Ouck (ID : 27) pour lui voler son poste¹²²⁴. En 1902, il est indubitable qu'ils ont profité du scandale causé par Chhim (ID : 25) en s'appropriant le poste détenu par son père Kong (ID : 25). Mais ni Poc ni Thiounn ne prennent jamais la parole à propos de cette affaire lors des nombreuses séances du conseil qui y sont dédiées et auxquelles ils participent, réservant sans doute leurs commentaires au seul résident¹²²⁵. D'autres affaires éclairent les conditions d'évolution, les contextes socio-économiques et les conséquences de ces conflits, tant du point de vue des autorités palatiales que du conseil des ministres et de la société élitare.

II.a) Conflits de maisons.

Le factionnalisme aristocratique propre à la fin du règne du roi Norodom se perpétue donc en partie durant le règne de Sisowath, à travers les références aux tentatives des ministres de contrôler la politique lignagère des familles aristocratiques et du mandarinat. Les membres du conseil, en accord avec le roi mais contre l'avis de la Résidence, excluent ainsi en 1905 le tout nouveau ministre de la guerre par intérim, Peich Ponn (ID : 12), qui vient d'épouser une fille du roi défunt Norodom, Chavivan¹²²⁶. Penny

¹²²³ V. ANC 24211, Compte-rendu de la séance 31 du Conseil des Ministres du 10 janvier 1900.

¹²²⁴ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor, les dessous d'un protectorat*, Paris, Félix Juven éditeur, [s.d.], p. 233.

¹²²⁵ Notamment ANC 24253, Compte-rendu de la 73^e séance du Conseil des Ministres du 26 mars 1902 ; ANC 24244, Compte-rendu de la 64^e séance du Conseil des Ministres du 23 janvier 1902. V. chapitre 3.

¹²²⁶ ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

Edward explique que le résident supérieur Morel pense Ponn victime d'une cabale montée par Son Diep (ID : 13), cabale visant à détruire l'harmonie entre Ponn et la Résidence supérieure. Son Diep est alors le secrétaire du roi Sisowath et représenterait les forces opposées au progrès au sein du Palais, tandis que Ponn serait un « réformateur » soutenu par le protectorat en échange de son implication dans la « mise en colonisation » du pays¹²²⁷. Mais si Son Diep prend position contre Ponn, ainsi que l'ensemble du conseil des ministres, c'est parce que le mariage de ce dernier est un scandale politique pour la société élitare. Son Diep apparaît particulièrement dans la documentation portant sur l'exclusion de Ponn parce qu'il agit au nom du roi. En épousant un roturier, une princesse perd son titre et ses enfants ne peuvent hériter de son rang que s'ils épousent eux-mêmes des aristocrates¹²²⁸. Le premier ministre en 1905, Poc (ID : 9) en est bien conscient : son frère Sao (ID : C) et lui ont épousé des princesses Ang Duong¹²²⁹. Cependant, au nom de ses enfants, le mari d'une princesse peut devenir un acteur du factionnalisme aristocratique : s'il se trouve appartenir à une famille puissante, son épouse peut réclamer son aide dans les luttes dynastiques¹²³⁰. Très populaire auprès des Français, Ponn pourrait devenir un candidat aux plus hautes fonctions dans le conseil et voir, qui plus est, ses enfants entrer dans la famille royale, mais au profit des réseaux Norodom et non de la maison de Sisowath. Poc ne peut l'ignorer, lui qui a marié sa nièce, fille de Sao (ID : C) et de la princesse Ang Duong Mom, avec le prince héritier et futur roi Sisowath Monivong (r.1927-1941)¹²³¹. Le mariage de Ponn et Chavivan ne doit pas remettre en question cette politique lignagère. Le roi Sisowath et les ministres réclament donc unanimement et obtiennent l'exil de Ponn loin de Phnom Penh.

Les Français interprètent cette conflictualité en termes idéologiques dans le contexte des réformes du début du règne de Sisowath : certains mandarins leur paraissent de confiance parce qu'ils semblent avoir à cœur de défendre les intérêts de l'administration. Ils protègent donc Peich Ponn et lui donnent

¹²²⁷ Edward, Penny, *Cambodge, The Cultivation, op.cit.*, pp. 85-86.

¹²²⁸ Leclère, Adhémar, *Cambodge : le Roi, la famille royale et les femmes du palais*, Saïgon, 1905, p. 21.

¹²²⁹ Thiounn Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) », 1 p. ; *Id.*, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) », 1 p. ; Corfield, Justin, *The Royal family, op.cit.*, p. 23, 27, 29 ; ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

¹²³⁰ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale, op.cit.*, pp. 194-195.

¹²³¹ Thiounn Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) » ; *Id.*, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) » ; Corfield, Justin, *The Royal family, op.cit.*, p. 23, 27, 29.

l'occasion de se faire valoir dans une mission d'importance, les négociations entre le Siam et le protectorat à propos des provinces de l'Ouest qui passent alors sous souveraineté khmère. Satisfaits de son travail, ils l'imposent de nouveau au conseil en 1907¹²³².

Les arbitrages réalisés par les ministres ne procèdent donc pas tous de la volonté de la Résidence : les rois Sisowath puis son fils Monivong influencent les avis émis par Thiounn et ses collègues, comme Son Diep. À travers les relations entre Thiounn et l'aristocratie, il faut aussi observer comment Sisowath et ses successeurs arbitrent les conflits d'usage dans le sens des intérêts de leur maison. M. Thiounn Mumm, petit-fils de Thiounn, raconte ainsi que Thiounn « aimait beaucoup Norodom Suramarit » (ID : 76), le neveu utérin de Norodom Phanouvong (ID : 51). Norodom Sihanouk confirme d'ailleurs : il déclare en 2003 : « Thiounn adorait mon père¹²³³ ». Thiounn et Suramarit se croisent dans leurs affectations dès les années 1920, lorsque le jeune prince est l'aide de camp du roi Sisowath¹²³⁴. Selon Thiounn Mumm, Thiounn aurait joué le rôle d'une autorité conciliatrice entre les parents de Suramarit et de Sisowath Kossamak, petite-fille du roi Sisowath, qui refusaient de voir leurs héritiers convoler malgré leur mutuelle inclination. Ce mariage entre Suramarit et Kossamak a en effet défrayé la chronique de l'aristocratie, puisqu'il alliait alors les descendants des deux lignées « ennemies » Norodom et Sisowath¹²³⁵. Le « maire du Palais » Thiounn contredit alors peut-être le chef de la famille Norodom d'alors, le prince Norodom Phanouvong, dans sa politique lignagère en lui empruntant son rôle d'autorité familiale. Le récit de Thiounn Mumm présente Thiounn comme un conciliateur entre les familles Norodom et Sisowath. Ainsi que Son Diep lors de l'affaire Peich Ponn-Norodom Chavivan, Thiounn peut avoir également servi d'agent du roi Sisowath décidé à marier sa petite-fille avec Norodom Suramarit pour associer ce prince à sa politique dynastique. Ce mariage y parvient en effet avec l'intronisation de Norodom Sihanouk en 1941¹²³⁶. Si ce récit de Thiounn Mumm veut peut-être donner

¹²³² ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932. George Cœdès n'en dit évidemment rien dans sa nécrologie : « Saṃdāč Čakrēi Pēc Pōn (1867-1932) », *BEFEO* tome XXXIII, 1933, pp. 561-562.

¹²³³ Bulletin Mensuel de Documentation, « Questions de l'équipe du BMD (Chhorn Hay, Ke Kimsé, Srey Nory), réponse de Sa Majesté Norodom Sihanouk, Beijing le 24 Mai 2003 ».

¹²³⁴ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale, op.cit.*, pp. 129-131. Annexes, photographies n°17 et 18.

¹²³⁵ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹²³⁶ *V.* notamment comment ce double héritage Norodom et Sisowath aurait justifié de « l'élection » de Norodom Sihanouk au trône en 1941, Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, pp. 107-110.

à Thiounn un rôle central dans l'histoire dynastique, il transcrit, quoi qu'il en soit, le rôle du ministre de l'intérieur et du ministre du Palais : la communication entre toutes les composantes de la famille royale¹²³⁷.

II.b) La question de la légitimité du mandarinat du roi Sisowath.

Ce dialogue instauré par Thiounn avec l'aristocratie nécessite d'en passer par des figures de médiation. Les enjeux sont en effet importants, qu'il s'agisse de conflits de représentation ou d'honneur et d'argent. Thiounn et ses collègues ministres de l'intérieur peuvent apparaître comme les représentants du pouvoir de la Résidence, artisans des basses-œuvres du protectorat, en fonction des dossiers. Pour les solliciteurs auxquels ils transmettent de mauvaises nouvelles, ils peuvent représenter l'arbitraire, l'injustice ou le mépris des autorités coloniales qui sont dès lors décrites comme illégitimes. Selon leurs sphères d'appartenance, leur réseau d'alliance et les enjeux de leurs fonctions, les membres de la société élitare peuvent donc se positionner les uns contre les autres, et sont tentés d'expliquer leurs conflits en termes de luttes idéologiques coloniales alors que ces conflits n'en procèdent pas. Le gouverneur de Paripūrṇ (Babaur) Kim An (ID : 31), confronté en 1920 aux manipulations du marché du bois orchestrées par le chef des pages Hem (ID : 35), décrit à la résidence de Kaṃbañ' Chnāmṇ (Kompong Chhnang) les tenants et aboutissants du « délit d'initié » qui met à mal un projet votif royal et risque de le faire accuser de mauvaise gestion sur son territoire. Depuis le Palais, le ministre Thiounn (ID : 1) s'efforce dans le même temps de protéger Hem, dont il fait un panégyrique à la Résidence supérieure au nom des liens de parenté entre le chef des pages et le ministre Ponn (ID : 12), protégé des Français¹²³⁸. Car s'il a voté pour l'exclusion de Ponn en 1905, Thiounn entretient apparemment ultérieurement de bonnes relations avec son collègue : il n'a peut-être pas été insensible à son audace maritale.

Le mariage de Ponn lui a en effet apporté la jouissance d'un patrimoine conséquent, symbolisé notamment par la maison de son épouse à Phnom Penh, sur un terrain qu'elle a hérité de son père. Les

¹²³⁷ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹²³⁸ ANC 10121, Reconstruction de la pagode Prea Bat Trong Lak Babaur, Kompong Chhnang, 1920.

premiers ministres et le ministre du Palais sont les intermédiaires des débats portant sur les patrimoines des familles de l'élite. Céline Chesnel rend compte des conflits opposant les héritiers du ministre Um (ID : 8) en 1902, mais également des procès menés par le roi Sisowath et deux filles du roi Norodom contre une veuve de Norodom, néac monéang Soum, en 1904¹²³⁹. Les ministres référents peuvent infléchir les avis de la Résidence quant au règlement de ces affaires : ils entrent peut-être d'ailleurs eux-mêmes en conflit l'un contre l'autre. La princesse Yay-Kantha, fille de Norodom et de la reine Khun Than, apparaît comme une intermédiaire entre le roi, la famille royale et le ministre Thiounn dès 1904. Déjà jugée « vieille » à l'époque de la mort de son père par la jeune danseuse Saramani¹²⁴⁰, elle semble avoir une forte autorité au Palais où elle défend son héritage face à l'épouse royale Soum : en tant que fille du roi défunt, elle prend part aux discussions sur la répartition de cet héritage entre les membres de sa maison. Elle considère que néac monéang Soum a volé des bijoux qui ne lui appartenaient pas et défend ses demi-sœurs cadettes pour que celles-ci puissent recevoir leur part de la fortune paternelle. Elle s'allie d'ailleurs au frère de son père et nouveau souverain Sisowath dans ce dossier¹²⁴¹.

On ignore comment cette affaire est réglée, que ce soit par la Résidence, le Palais ou bien les tribunaux. Mais, en 1915, de nouveau sollicitée à la fois par sa parenté et par les autorités palatiales et coloniales, Yay-Kantha tente de faire comprendre au résident qu'il se doit de punir les agents administratifs irrespectueux envers la cour. Elle exprime dans ses courriers cette notion d'illégitimité des autorités cambodgiennes définies comme soumises aux forces coloniales et considère que les aristocrates ne sont pas assez protégés par la Résidence. D'après elle, les secrétaires-interprètes devenus mandarins, comme Peich Ponn (ID : 12) ou Thiounn (ID : 1), sont assimilés à des protégés de la Résidence de France qui les défend face au Palais. Cette protection laisse penser que le résident outrage la royauté et donc l'honneur du royaume¹²⁴². Yay-Kantha ne prend pas la peine de décrire le point de vue du Palais dans l'affaire qui l'oppose au ministre Ponn en 1915, ce qui laisse penser que le roi Sisowath ne prend justement pas toujours parti dans les affaires de la famille de son frère aîné Norodom parce que certains

¹²³⁹ Chesnel, Céline, « La cour de Norodom », *op.cit.*, pp. 94-95.

¹²⁴⁰ Meyer, Roland, *Saramani*, livre II, *op.cit.*, p. 132.

¹²⁴¹ ANC 12201, Dossier de succession de Neak Moneang Sum, femme de feu S.M. Norodom (succession contestée par S.M. Sisowath et par Néang Trayany Neas Teau et Neang Anchay), 1905.

¹²⁴² ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

de ces conflits vont dans le sens de sa propre maison, alors préservée de la concurrence des Norodom par leurs divisions internes.

D'autres conflits exprimés à travers les archives des ministères cambodgiens sont des conflits d'usage au sein de la société élitare et illustrent le positionnement problématique des mandarins roturiers, comme Thiounn ou Peich Ponn, par rapport aux aristocrates. La dame Krachap se plaint par exemple à Norodom Sathavong (ID : 44), en 1916, de son gendre Ung Hy (ID : 96), qu'elle accuse d'inceste pour avoir voulu séduire sa fille benjamine, l'héritière du prince Norodom Raya (1872-1916). La princesse en question, Somareak¹²⁴³, voudrait être autorisée à épouser un roturier, comme Norodom Kossama, Chavivan et d'autres princesses qui sont « sorties du Palais ». Sa mère s'y oppose même si elle a déjà marié deux de ses filles aînées à des secrétaires-interprètes : Norodom Toch, vers 1898 à Kim An (ID : 31) et Mom, à Ung Hy (ID : 96) vers 1910¹²⁴⁴. Somareak et Krachap pratiquent des activités commerciales pour vivre, mais, selon Krachap, Somareak devrait sans doute épouser un aristocrate afin de conserver son statut princier. À partir de la mort du prince Raya, Ung Hy exerce selon elle une mauvaise influence sur sa benjamine et héritière. Or si Ung Hy s'intéresse à cette petite dernière, c'est qu'elle doit justement hériter de la famille, selon les règles de l'ultimogéniture en ligné utérine¹²⁴⁵.

La relation entre Ung Hy et le Palais ne semble cependant pas souffrir des accusations de Krachap à son égard. Le fils et successeur de Sisowath, Monivong, assiste à un rituel chez Ung Hy en 1936 : la coupe de la houppe des trois filles du mandarin et de son épouse Mom¹²⁴⁶. Cette visite royale entérine le statut élitare de ces jeunes filles d'origine Norodom dont on célèbre alors la fin de l'enfance¹²⁴⁷. À cette date, Ung Hy n'est qu'un gouverneur de province parmi d'autres. Mais ses ambitions sociales, illustrées par les accusations de sa belle-mère qui le trouve trop entreprenant dans ses projets pour sa famille, trouvent bientôt un écho institutionnel puisqu'il est nommé ministre de l'intérieur en 1940 et qu'il prend la relève

¹²⁴³ [Sūmārākkh'] dans ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930, identifiée par Justin Corfield comme Norodom Soumarakh (1900 - ?), dans *The Royal family, op.cit.*, p. 51.

¹²⁴⁴ Somareak est décrite comme la cadette - *p-ūn* - de Mom, l'épouse de Ung Hy, ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930. ANC 33568, Dossier de pension de Mme Kim An née Van Sy, femme d'un vorac montrey de 1^{ère} classe décédé 1928-1929.

¹²⁴⁵ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930 ; sur le statut des cadettes dans les successions, v. chapitres 9 et 11.

¹²⁴⁶ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930.

¹²⁴⁷ Sur ce rite, v. chapitre 9.

de Thiounn au ministère du Palais en 1941¹²⁴⁸. Ung Hy n'est pas l'objet de la même « légende noire » que Thiounn dans la bibliographie. Cependant, son profil permet d'observer comment la cour des Sisowath, ainsi que la Résidence, utilise des hommes qui se trouvent à la marge de la société élitaine tout en étant reconnus par le roi, qui peut les employer pour imposer ses volontés aux aristocrates, et ici, à la famille Norodom.

II.c) Conflits de préséance.

Le roi Sisowath puis son fils Monivong utilisent Thiounn ainsi que d'autres acteurs de la vie palatiale et de l'administration indigène pour contrôler la famille Norodom. Car ces souverains doivent faire respecter l'autorité de leur maison dans l'espace élitaine. Mais les atteintes à l'honneur des aristocrates peuvent à terme - ainsi que le fait remarquer Yay-Kantha en 1915 - porter atteinte à l'image de la royauté dans son ensemble et non uniquement aux Norodom. La place des aristocrates, Norodom comme Sisowath, dans la société cambodgienne est ainsi remise en question par certains dossiers, ou du moins, les aristocrates interprètent certaines affaires dans ce sens. Les enjeux de ces affaires sont la maîtrise des patrimoines - matériels et sociaux - ainsi que nous l'avons observé précédemment - mais également la maîtrise des signes extérieurs et manifestes de l'honorabilité. Ces affaires questionnent le contrôle exercé par les aristocrates sur le protocole social, les normes de la politesse et du savoir-vivre qui manifestent publiquement leur préséance.

En 1918, la préa me monéang Botum Késar Molis¹²⁴⁹, épouse du roi Sisowath, se plaint ainsi de l'attitude irrespectueuse du gouverneur de Kamphañ Svāy (Kompong Svai), Nou Kann (ID : 72), à son égard. Alors que l'épouse royale se rend au théâtre, elle n'est pas satisfaite du comportement du mandarin en sa présence. Elle voudrait en effet monopoliser physiquement un espace dans le lieu de divertissement public, soit manifester sa préséance et signaler à la collectivité alors assemblée qu'elle possède un rang

¹²⁴⁸ « Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », *L'écho annamite, trihebdomadaire de défense des intérêts indochinois*, 26 et 27 septembre 1941, p. 4.

¹²⁴⁹ Justin Corfield l'identifie comme Mlis « daughter of a mandarin », mère du prince Vongkat (1892-1948) et de la princesse Sisowath Soudarkh (1890- ?), belle-mère du prince Souphanouvong (ID : 52) c.1909 puis du prince Norodom Chantalekha c.1912, *The Royal family, op.cit.*, p. 81.

d'honneur supérieur. L'épouse royale veut faire quitter au mandarin Nou Kann qui s'y est installé ce qu'elle considère être les gradins réservés aux princesses et dames de la cour dans le théâtre¹²⁵⁰. D'après l'épouse royale, s'il reste assis à sa place, les jambes du mandarin placé à côté d'elle risquent de la toucher, ce qui ne serait pas convenable. Il faut donc qu'il change de place. Le gouverneur s'oppose à sa demande de se déplacer, arguant que sa dignité vaut bien celle de la dame et qu'il a payé pour sa place. Une princesse Norodom¹²⁵¹ et une dame de la haute société - la veuve Ouk¹²⁵² - présentes se seraient offusquées du comportement du mandarin : Nou Kann aurait déclaré ne pas craindre les sanctions, même du roi. L'épouse royale Molis précise que ce mandarin est connu pour être « arrogant¹²⁵³ » du fait de ses fonctions de gouverneur d'une grande province. Le ministre du Palais Thiounn porte la requête de Molis devant le conseil des ministres à la demande de Sisowath.

Sommé de s'expliquer, Nou Kann décrit une situation ubuesque au résident de sa province. Il reconnaît l'altercation avec la dame mais affirme qu'il n'avait initialement pas compris qu'il s'agissait d'une épouse royale mais d'« une simple personne privée ». Car selon lui, la dame n'était pas accompagnée de sa suite et sa tenue ne permettait pas de reconnaître son statut. Les signes extérieurs permettant de distinguer une aristocrate n'étaient pas rassemblés et le mandarin a défendu son propre positionnement social face à une égale dans la hiérarchie, une dame de la bonne société qui ne méritait pas plus de marques de déférence qu'il n'en réclame pour lui-même. Il argue d'autre part que le comportement de l'épouse royale ne correspondait, pas plus que sa mise, à son statut. Elle n'aurait ainsi pas dû lui adresser la parole s'il s'agissait effectivement d'une reine ou d'une princesse. Si la dame lui avait fait parvenir sa requête à travers un émissaire, plutôt que de lui adresser directement la parole, il se serait exécuté car il aurait compris de quoi il retournait. Ce n'est qu'une fois l'incident déclenché que les suivantes de

¹²⁵⁰ La partie des gradins située à l'Est. Le théâtre ou « salle de danse » présente des « danses siamoises » et se trouve « dans l'ancien emplacement du Mont-de-Pitié », « au marché de Phnom Penh », Requête de la préa me monéang Botum Késar Molis à Sa Majesté, 10/09/1918, ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

¹²⁵¹ Nou Kann l'appelle Norodom Kossama, (v. chapitres 1 et 2) alors que Molis l'appelle Phisoura, ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

¹²⁵² Peut-être la veuve du *yomarāj* Ouck (ID : 27) (c.1895-1899) ? Nou Kann prétend que ces deux témoins ont à l'inverse cherché à l'aider. Leurs témoignages ne sont pas joints au dossier, ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

¹²⁵³ Requête de la préa me monéang Botum Késar Molis à Sa Majesté, 10/09/1918, ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930. *V.* chapitre 1.

l'épouse royale se sont manifestées, faisant publiquement honte au mandarin dans la salle de théâtre et dans la rue, le poursuivant d'insultes. Nou Kann aurait alors réalisé, face à l'opprobre publique, qu'il avait mal agi¹²⁵⁴.

Les valeurs de la société élitaires évoluant, les questions de préséances, de revenus et de patrimoine sont comprises différemment selon le degré d'intégration des acteurs dans les institutions mixtes franco-cambodgiennes, l'identité de leur maison et leur sentiment d'être entendus, protégés et reconnus par le Palais en tant que membres de l'élite. Mais tous les aristocrates considèrent que l'argent dont disposent les secrétaires-interprètes et les mandarins du fait de leur emploi dans l'administration leur donne un ascendant illégitime dans la société cambodgienne, alors qu'eux-mêmes ne peuvent plus mettre en scène leur statut social selon les mêmes normes que par le passé. « Arrogants » dans leur comportement public - comme Nou Kann (ID : 72) - ou privé - comme Ung Hy (ID : 96) -, les agents de l'État colonial font la démonstration de l'illégitimité de leur pouvoir social à travers leur méconnaissance ou leur mépris des usages de l'aristocratie. Thiounn, l'intermédiaire de ces deux groupes avec le Palais de 1902 à 1941, représente justement cette illégitimité du gouvernement mixte franco-khmer : non seulement il doit sa place à sa collusion avec le « parti » du roi Sisowath et la Résidence supérieure, mais il s'attribue également tous les signes extérieurs de la culture élitaires.

III. Thiounn, ministre des beaux-arts.

Aux yeux d'une certaine élite, Thiounn finit donc par représenter le parti colonial lui-même. Thiounn est effectivement l'un des artisans des discours francophiles (ré)employés par les fonctionnaires cambodgiens dans leurs relations à l'État colonial¹²⁵⁵. Son rôle d'informateur politique de la Résidence comporte également un volet culturel. Animé du désir de participer à l'œuvre des orientalistes dès avant

¹²⁵⁴ Lettre du gouverneur de Kompong Svai au résident de Kompong Thom, 27/10/1918, ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

¹²⁵⁵ V. chapitre 3.

1899¹²⁵⁶, Thiounn profite de sa fréquentation du milieu palatial pour publier des articles sur les rituels de la famille royale, les cérémonies et événements du Palais¹²⁵⁷. Ces activités éditoriales relèvent de la stratégie de carrière : le patronage des orientalistes est efficace dans l'administration du protectorat¹²⁵⁸. L'homme semble également apprécier sa notoriété : il a un goût personnel pour la publicité, ainsi que certaines tentatives de publications le révèlent¹²⁵⁹ et surtout que ses portraits le transmettent : il aime se mettre en scène et entrer dans le champ de la caméra¹²⁶⁰. Sa principale production durant toute la période consiste en programmes et documentations réalisés dans le cadre de son activité de « maire du Palais », programmes réalisés en khmer et en français et qui servent de documentation scientifique à Adhémar Leclère notamment¹²⁶¹. Ces programmes cérémoniels s'inscrivent dans deux logiques : d'une part la mise en scène du protocole royal, répondant alors aux pratiques de la Résidence, et d'autre part la mise en scène de la culture palatiale. Le Palais est sans doute influencé par la manière dont la Résidence organise sa sociabilité : les élites cambodgiennes se procurent ainsi des cartes de visite¹²⁶². Invités à la Résidence, au palais du gouvernement général à Saïgon, ou à l'Élysée en 1906, Sisowath et ses ministres ont remarqué que les invitations, menus, plans de table et livrets sont des marqueurs de distinction et d'appartenance à la fois en Indochine et en métropole. Thiounn s'en inspire donc dans les publications protocolaires. Comme ses articles, ses programmes des cérémonies explicitent les étapes des rites palatiaux pour un public roturier et étranger. Penny Edwards décrit ainsi l'œuvre de Thiounn comme

¹²⁵⁶ AOM Fonds Pavie 46APC/1 Papiers Pavie, Correspondance reçue de Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens, 1899- 1924.

¹²⁵⁷ Thiounn, « Prah Khan, (l'épée sacrée du Cambodge) », *Arts et archéologie khmers*, Augustin Challamel, Paris, tome I, 1921-1923, fascicule 1, pp. 59-63 ; *Id.*, « Fête de la coupe de cheveux d'un ou de plusieurs jeunes princes ou princesses membres de la famille royale du Cambodge », *La revue indochinoise* n°52, février 1907, pp. 249-257 ; *Id.*, « Cérémonial cambodgien concernant la prise de fonction de mandarins nouvellement promus », *La revue indochinoise*, n°50, 1907/5 (décembre), pp. 71-75. *Id.*, « Les fêtes anniversaires de la naissance de Sa Majesté le roi du Cambodge », *La Revue coloniale*, décembre-janvier 1905-1906, pp. 409-417.

¹²⁵⁸ *V.* chapitre 3.

¹²⁵⁹ EFEO P. CAMB. Paris 142 (anciennement 254) *rīeñ kumñūv rāmker knuñ thaev brah uposuththā rattaññāñm vāt(s) brah kaev*, notice sur les fresques des galeries de la pagode royale Préa oubosoth Rottanaram Préa Kéo à Phnom Penh, « à M. Raquez, publiciste, Phnom Penh, le 10 novembre 1903, Thiounn ».

¹²⁶⁰ *V.* annexes, photographies n°1 à 19, notamment 5 et 6. Les photographies dites n°5 sont extraites d'un film : on y voit Thiounn entrer dans le champ de la caméra et, invité à en sortir puisqu'il n'est pas l'objet de la mise au point - les représentants français, derrière lui -, il sourit et s'approche de l'objectif. Dans le film dont les photographies n°6 sont extraites, on peut le voir se décaler pour faire partie du tableau filmé par la caméra, sourire au caméraman et jouer avec ses lunettes, comme sur les photographies n°5. Thiounn est l'un des rares Cambodgiens à se faire photographier dans sa maison par un interlocuteur étranger, *v.* photographie n°8.

¹²⁶¹ *V.* Archives Adhémar Leclère, Ms. 704, Fêtes, danses, chants au Cambodge, 1. Cambodge : programmes des fêtes.

¹²⁶² *V.* par exemple la carte de visite de Peich Ponn (ID : 12) envoyée annotée à l'occasion du dîner offert par le résident lors des fêtes d'incinération du roi Sisowath, mars 1928, chapitre 9

celle d'un *broker*, un « passeur » ou un « courtier » : il met en valeur et explicite la culture palatiale dans ses publications en langue française¹²⁶³. Le roi Sisowath y voit un moyen de s'affirmer comme le maître de ces rites et de leurs usages lorsque l'aristocratie observe comment l'un de ses privilèges - la maîtrise de la culture palatiale - lui est enlevé.

Dès 1902, les fonctions de Thiounn l'amènent en outre à superviser les travaux du bureau des scribes du Palais royal, leurs archives et bibliothèques. Sa présence au Palais est une aubaine pour le milieu orientaliste puisqu'il accepte de participer aux recherches documentaires. En 1906, il répond aux questions du résident supérieur Paul Luce (1905-1911) sur les archives conservées au Palais¹²⁶⁴. George Cœdès lui passe une commande en 1919, pour la bibliothèque nationale de Bangkok, des « livres des bakous » du Palais de Phnom Penh. Thiounn fait chercher ces ouvrages et offre des copies à la bibliothèque du Siam. Il envoie également deux originaux que les lettrés du Palais disent ne pas pouvoir lire et demande au conservateur de les lui rendre une fois qu'ils auront été copiés à Bangkok, avec « leur traduction en cambodgien ou en siamois » si cela est possible. Cœdès s'exécute en partie : il rend les deux ouvrages et signale qu'ils feront partie d'une prochaine édition en siamois avec des manuscrits analogues des archives de Bangkok¹²⁶⁵.

¹²⁶³ Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation, op.cit.*, pp. 64-94.

¹²⁶⁴ Thiounn décrit les archives du bureau des chroniques, celles de l'astrologue et le corpus bouddhique. Il renvoie également aux archives des tribunaux, des *vatt* et de chaque service administratif. ANC 37089, Demande de renseignements sur les archives locales indigènes conservées dans les colonies (circulaire du Gougal). Rapport décrivant la situation du Cambodge au point de vue archives et bibliothèques (palais et pagodes), 1906.

¹²⁶⁵ AOM RSC 438, Relation avec le ministre du palais 1919. Cette publication, si elle a existé, n'a pas pu être identifiée. Les manuscrits « de bakou » de Phnom Penh, une fois copiés en 1919, ont peut-être été assimilés aux manuscrits dits des « brahmanes » de la cour de Bangkok, écrits en sanskrit et en grantha - tamoul - ce qui explique que les mandarins de Phnom Penh disent ne pas savoir en lire certains en 1919. Jean Filliozat indique qu'un manuscrit de ce type provenant du Cambodge appartient à l'EFEU, Sarma, Neelkanta, *Textes sanskrits et tamouls de Thaïlande*, Pondichéry, Institut français d'Indologie, 1972, introduction par Jean Filliozat, pp. VII-XI. L'auteur remercie Grégory Mikaelian et Olivier de Bernon de lui avoir signalé cette publication.

III.a) Thiounn, acteur de la production textuelle au XX^e siècle.

Thiounn s'intéresse donc au patrimoine textuel du Palais. Il supervise surtout, à partir de 1903, la copie et la reprise de la chronique royale dont une version porte dès lors son nom¹²⁶⁶. Cette chronique est une commande du roi Norodom, interrompue par sa mort. Elle est reprise par Sisowath : Khin Sok et Jacques Népote ont insisté sur sa fonction idéologique dans le cadre des luttes de factions dynastiques¹²⁶⁷. La réforme palatiale menée par Thiounn dès 1902 s'articule donc à la mise en œuvre d'une relecture de l'histoire de la lignée royale au profit du « clan Sisowath ». Chargé de diriger le bureau des scribes et copistes - *rāj pandit* - du Palais, Thiounn s'inscrit dans la lignée de plusieurs grands dignitaires chargés de la production et de la diffusion des corpus palatiaux. Parmi ses prédécesseurs, la figure du lettré Nong a sans doute cristallisé les biographies de plusieurs « auteurs » de littérature palatiale et notamment de la chronique commandée par le roi Ang Duong (r. 1848-1860). Entre les commanditaires, rois ou princes, les coordinateurs et les copistes, la notion d'auteur est en effet difficile à cerner dans ces projets de réécritures¹²⁶⁸. Avant Thiounn, le secrétaire royal Col de Monteiro (ID : 5) a participé à la diffusion de ce corpus en réalisant la première traduction française pour Doudart de Lagrée en 1866¹²⁶⁹. Comme Son Diep (ID : 13) en 1900 lors de son voyage à Paris¹²⁷⁰, Thiounn se fait lui-même chroniqueur lorsqu'il

¹²⁶⁶ Fonds privé Mak Phoeun, Copie numérisée (livres I à VII (jusqu'à 1904)) de la chronique royale du Cambodge dite *Vamñ Juon* (VJ). Manuscrit original : Institut bouddhique de Phnom Penh, cote Ga. 53/1-8, 8 cahiers européens (310 x 2+220 mm), disparue après 1975.

¹²⁶⁷ Népote, Jacques, « Sources de l'histoire du pays khmer, et de la société cambodgienne, quelques considérations méthodologiques », *Péninsule* n°58, 2009/1, p. 9. ; Khin Sok, « Les chroniques royales khmères » *Mon khmer Studies* VI, 1977, p. 197.

¹²⁶⁸ Vickery, Michael, « Qui était Nān/Nong, savant(s) cambodgiens(s) des XVIII^e/XIX^e siècles ? », *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, Vol. XIII (1-4), 1982, pp. 395-420 ; parmi les travaux de Khing Hoc Dy sur la littérature khmère, v. notamment, « L'œuvre littéraire de Nān, auteur cambodgien de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle, *ASEMI*, Vol. VII, n°1, 1976, pp. 91-99.

¹²⁶⁹ Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII ***, 1981, p. 12 ; Vickery Michael, « Cambodia after Angkor, the chronicular evidence from the fourteenth to the sixteenth centuries », *PdD in History*, Yale University, 1977, p. 30 ; Villemereuil, Arthur Bonamy de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, capitaine de frégate, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Me-Kong et du haut Song-Koi, extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.B de Villemereuil, capitaine de vaisseau*, Paris, Bouchard-Huzard, 1883, p. 259.

¹²⁷⁰ Khing Hoc Dy « Le voyage de l'envoyé cambodgien Son Diêp à Paris en 1900 », in Salmon, Claudine, *Récits de voyage des Asiatiques, genres, mentalités, conception de l'espace*, EFEO, 1996, pp. 367-383.

raconte le voyage du roi Sisowath en France en 1906¹²⁷¹. Son subordonné In Ouck (ID : 71) s'en inspire lorsqu'il retrace le voyage des danseuses du Palais à Marseille en 1923¹²⁷².

Contrairement au récit du voyage en France de la cour de 1906, où Thiounn se met personnellement en scène¹²⁷³, Michael Vickery remarque qu'il est impossible de connaître le rôle exact de Thiounn dans la composition du texte de la chronique royale qui porte son nom. Sa version diffère du reste du corpus par de « très long passages narratifs à propos d'événements survenus au XV^e et au XVI^e siècle, surtout dans les provinces de la rive Ouest du Tonlé Sap¹²⁷⁴ », Thiounn étant justement originaire de Kambañ' Traḷāc (Kompong Tralach), à Longvek. Vickery pense que Thiounn a ainsi transmis les traditions orales de son terroir « qu'il pensait indispensables à la chronique¹²⁷⁵ » sans être néanmoins l'auteur du texte. L'historien décrit comment cette hypothèse lui a été confirmée par un mandarin du Palais en retraite lors d'une interview en 1972 : le responsable de la rédaction de la chronique Thiounn aurait été l'*uk ñā prajñādhīpatī* Yin, chef du bureau des scribes, et les passages narratifs feraient écho à d'authentiques traditions orales retranscrites alors de manière inédite¹²⁷⁶. Un okhna chakkara Yin, directeur des annales, fait en effet bien partie de la commission royale réunie en août 1920 par le roi Sisowath en vue de faire publier la chronique royale¹²⁷⁷.

¹²⁷¹ Thiounn, *Brah Karuṇā Brah Pād Samtec Brah Śīsuvatthi*, *op.cit.*

¹²⁷² Khing Hoc Dy « Le voyage », *op.cit.* ; ANC 9967, Exposition de Marseille 1922, 1921-1932.

¹²⁷³ « L'Okñā Ministre du Palais, ayant un étourdissement, demanda au roi la permission de se retirer (...). Son malaise était en bonne voie d'apaisement lorsque deux charmantes demoiselles (...) vinrent bavarder avec lui (...). L'une des demoiselles voulait échanger ses chaussures avec les miennes, voyant que j'avais de petits pieds. (...) L'autre demoiselle me dit qu'elle était encore jeune fille et qu'elle n'avait pas de mari. (...) Je lui dis que j'étais déjà vieux. Je lui désignais mon fils Hal [Hol (ID : 14)], mais elle ne me crut pas. » Thiounn, *Voyage du roi Sisowath en France*, *op.cit.*, p. 140.

¹²⁷⁴ « very long narrative passages concerning fifteenth- and sixteenth-century events, particularly in the provinces along the west bank of the Tonle Sap River », Vickery, Michael, « Cambodia after Angkor, the chronicle evidence from the fourteenth to the sixteenth centuries », *op.cit.*, p. 40. TdA.

¹²⁷⁵ « which he felt were essential to the chronicle », Vickery, Michael, *ibid.*, p. 41. TdA.

¹²⁷⁶ Vickery, Michael, *ibid.* Les archives Adhémar Leclère conservent un protocole de funérailles royales composé à la demande de Norodom par le prédécesseur de Yin, l'*uk ñā prajñādhīptī* Yaem, vers 1883, Fonds Adhémar Leclère, Ms.706 Mœurs cambodgiennes, 6. *Naeh sīev bhauv rapīep brah sabv tām krasuoñ*, 6 f.

¹²⁷⁷ OR du roi Sisowath du 17/08/1920 portant sur la publication de la chronique du Cambodge, ANC 33944, Extrait de procès-verbal d'une séance du conseil des ministres relative à la rédaction d'une nouvelle chronique royale, (pongsavadar), ordonnance nommant les membres d'une commission constituée à cet effet (*sic*), 1930-1933.

S'il n'en est pas l'auteur, Thiounn se trouve néanmoins mis en scène dans cette chronique : est-ce de son propre fait ? Il est indiscutable qu'il en a accepté la scénographie ou commandité l'organisation¹²⁷⁸, mais jusqu'à quel point en maîtrise-t-il le propos ? Dans le texte, il apparaît notamment lors du récit fait à propos de la cérémonie *bāddh sīmā*¹²⁷⁹ qui clôt la refondation de la Pagode d'argent par le roi Norodom, du 2 au 5 avril 1903, durant laquelle Norodom Phanouvong (ID : 51) est le maître de cérémonie en tant qu'héritier du roi¹²⁸⁰. Chaque grand dignitaire du Palais dispose alors une borne consacrée aux points cardinaux et inter-cardinaux autour du bâtiment. La borne que Thiounn dépose est celle du Nord¹²⁸¹, et on pourrait se demander si le ministre se plaît alors à s'identifier, avec beaucoup d'humour, au *devatā* - la divinité gardienne de cette orientation cardinale - « Kubera [*brah kubera*], le dieu des richesses [qui] monte un cheval. Il est laid et ventripotent¹²⁸² ». Si, à l'inverse, Thiounn n'a pas conscience de cette analogie, on peut alors imaginer que les auteurs de la chronique diffusent avec précaution un certain portrait de leur ministre.

L'*uk ñā* Yin n'est pas le seul spécialiste du Palais à collaborer avec Thiounn : Gabrielle Abbe rend compte des relations de connivence entre l'*okhna tep nimit Mak* (né en 1856), le célèbre architecte du

¹²⁷⁸ Extrait par S.E. le Samdach Chauféavéang Thiounn de l'histoire du Cambodge d'après les Chroniques royales (proposition de division en 4 grandes périodes : Ancienne, du Moyen âge, Moderne et Contemporaine), 26/02/1934, ANC 33944, Extrait de procès-verbal d'une séance du conseil des ministres relative à la rédaction d'une nouvelle chronique royale, (pongsavadar), ordonnance nommant les membres d'une commission constituée à cet offert (*sic*), 1930-1933.

¹²⁷⁹ « tirer sur un fil de coton qui fait le tour du lieu démarqué par les bornes [*sīmā*] créées par un rite spécial et réciter une formule religieuse en même temps, ou bien seulement réciter les formules sans tirer un fil de coton, et demander la protection contre tous les dangers qui peuvent menacer le lieu délimité ». Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome II, p. 636.

¹²⁸⁰ Gamonet, Marie, Jacques Népote « Le Ramayana au Palais royal de Phnom Penh I », *art.cit.*, pp. 11-12.

¹²⁸¹ « *Nau dis – uttar brah uposuth, noh much krasuon sīmā tām duṃnīem māt rān devatā – grap' dīss, rīep tāmñ tuḥ grīoēñ sakārapūjā juṃ rāpīēñ brah uposuth. [...] uk ñā vāmñk varah vīēñ jai (juon) dāduol aṅg sīmā dis uttar (...)* ». « Au nord de l'*uposath* [pour *uposathāgāra*, construction possédant les bornes rituelles], les responsables ministériels ont fait le *bāddh sīmā*, selon la coutume, avec des autels pour les divinités à tous les points cardinaux et l'édification de tables et d'objets d'offrandes autour du péristyle de l'*uposath*. [...] l'*okhna Veang Voréaviengchéy* (Thiounn) a reçu la borne du Nord (...) » chronique royale du Cambodge dite *Vamñ Juon* (VJ), fonds privé Mak Phoeun, copie numérisée (livres I à VII (jusqu'à 1904)) du manuscrit original de l'Institut bouddhique de Phnom Penh, cote Ga. 53/1-8, livre VII, paragraphe 992, p. 172 du pdf. L'auteur remercie Michel Antelme pour sa relecture.

¹²⁸² Luco, Fabienne, « Les habitants d'Angkor, Une lecture dans l'espace et dans le temps des inscriptions sociales de populations villageoises installées dans un territoire ancien », *op.cit.*, partie I. 2.2.1 « Les rituels préparatoires » « Demander l'aide de l'architecte céleste Preah Pitsnokr » note 143. L'embonpoint du ministre Thiounn est un élément distinctif de son portrait familial d'après Thiounn Charles. Thiounn Charles décrit comment des parents et amis le comparent à son grand-père parce qu'il a lui-même de l'embonpoint, entretien avec M. Thiounn Charles, Paris, 22/03/2019 ; entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015.

roi, chef des peintres du Palais, et le ministre¹²⁸³. Artisan de la réalisation des peintures murales de la Pagode d'argent, Mak a certainement collaboré à la rédaction de l'opuscule commandé par Thiounn en 1903 qui décrit et explique les épisodes du Ramayana cambodgien, le Rāmker, représentés au Palais¹²⁸⁴. La visée pédagogique et la dédicace du livret laissent penser que Thiounn envisageait de le diffuser à un public français, peut-être dans le cadre d'une « mise en tourisme » du Palais royal. Le texte, ainsi que les peintures de Phnom Penh, partagent des épisodes avec les peintures du Wat Phra Jetubon de Bangkok, comme ils concordent également avec les fresques du *vatt* Pū (Bo) - la chapelle des gouverneurs de Siem Reap - et même avec la version orale de l'épopée recueillie en 1971 par François Bizot à Siem Reap. Ce sont là des preuves de la perpétuation au début du XX^e siècle des relations curiales sur les routes des capitales de l'époque moyenne¹²⁸⁵.

Après la réalisation de la brochure de 1903, Mak a peut-être également collaboré avec Thiounn à la rédaction et l'illustration de deux ouvrages portant chacun sur la Vie du Buddha et le Rāmker. Durant dix années, d'après son propre témoignage en 1924, Thiounn s'est consacré à en restituer des versions complètes, en khmer et en français, illustrées de gravures. Débuté par les éditeurs qui trouvent le projet trop cher, Thiounn est aidé par Suzanne Karpélès (1890-1968) qui veut faire publier ses illustrations commentées par la bibliothèque royale¹²⁸⁶. Thiounn publie finalement une version résumée de la Vie du

¹²⁸³ Abbe, Gabrielle, « Le Service des arts cambodgiens », *op.cit.*, pp. 55-56.

¹²⁸⁴ EFEO P. CAMB. Paris 142 (anciennement 254) *riēñ kuṃnūv rāmker knuñ thaev braḥ uposuthā rattaññāñām vāt(s) braḥ kaeṇ*, notice sur les fresques des galeries de la pagode royale Préa oubooth Rottanaram Préa Kéo à Phnom Penh, « à M. Raquez, publiciste, Phnom Penh, le 10 novembre 1903, Thiounn » ; v. Gamonet, Marie, « Le Ramayana au Palais royal de Phnom Penh II. L'école artistique de l'Okhna Tep Nimit Mak », *Péninsule* n°57, 2008/2, pp. 107-165. V. également *Rūp tuo aṅgā knuñ riēñ rāmker tūr joy lokgrū* jet can, The Reamker painted by Chet Chan, Phnom Penh, Reyum publishing, 2001, 153 p.

¹²⁸⁵ Courriel de Mme Stéphanie Khoury, docteur en ethnomusicologie, 02/10/2018. Sur le Palais de Bangkok, Cadet, John M., *The Ramakien : The Thai Epic*, illustrated with the bas-reliefs of Wat Phra Jetubon, Tokyo, Kodansha International, Palo Alto, 1971, 256 p. Gamonet, Marie, Jacques Népote, « Introduction aux peintures du Ramayana de Vat Bo, la chapelle des gouverneurs de Siem Reap », *Péninsule* n°45, 2002/2, pp. 25-26. Pour la tradition orale, Mi Cak', *Riēñ Rāmker tūr nai tā Cak'* [Histoire du Rāmker tūr par tā (grand-père) Cak'], édité par François Bizot, Phnom Penh, Librairie des Trois Joyaux, 1973, 306 p. Les différences entre les peintures de Phnom Penh et le texte de Thiounn sont étudiées par Marie Gamonet et Jacques Népote, dans « Le Ramayana au Palais royal de Phnom Penh, I et II », *art.cit.*

¹²⁸⁶ « J'ai consacré à ce travail dix années et d'importantes sommes d'argent » « *nōey hat pañ' luoy khluon en tak taen pramān dap' chnām doepv pān srec'* », Lettre de Thiounn au résident supérieur, 26/05/1926, ANC 9890, Au sujet du manuscrit du Ramayana par S.E.M. Thiounn 1923-1930. Gamonet, Marie, Jacques Népote « Le Ramayana au Palais royal de Phnom Penh I », *art.cit.*, p. 6. V. annexes, photographie n°19.

Buddha dans le premier numéro de la revue *Kambuja Suriyā* en 1926-1927¹²⁸⁷. Enfin, dans le cadre de ses attributions de maître de cérémonies et de ses recherches sur le Rāmker, Thiounn fréquente également la salle de danse du Palais. Ses échanges avec les maîtresses du ballet sont sans doute à l’origine de son célèbre ouvrage sur la danse, publié en 1930¹²⁸⁸.

Les contemporains de Thiounn partagent son goût du livre et de la mise en scène des savoirs. Il n’est d’ailleurs que l’un des acteurs de la culture textuelle, si on compare ses efforts de publication avec ceux de Norodom Phanouvong portant sur la production des imprimés. L’influence des orientalistes a pu jouer un grand rôle dans les projets d’édition du patrimoine littéraire qui ont été ceux de Thiounn, mais les activités de ses contemporains cambodgiens, princes et grands ministres, ont également inspiré le ministre du Palais¹²⁸⁹. Ces derniers ne font pas que reproduire le style de l’orientalisme. Avant même la diffusion des ouvrages scientifiques portant sur le Cambodge, les chroniques royales elles-mêmes peuvent être transmises à travers le patronage d’un prince¹²⁹⁰, tandis que les grandes lignées peuvent choisir de médiatiser leurs chroniques familiales¹²⁹¹. À l’époque moyenne, les mandarins pratiquent également la forme du « traité » ou du « commentaire » d’œuvres pieuses ou éthiques, *kpuon*, dans la mesure où ils sont des *grū*, des maîtres, détenteurs de savoirs tant éthiques que pratiques - comme dans le domaine judiciaire - que la morale leur commande de divulguer à leurs disciples, les *suostī* ou apprentis-mandarins. Au XX^e siècle, ils se positionnent comme les héritiers des auteurs célèbres ou

¹²⁸⁷ « *Sec ktī adhippāy ambī dasa jātaka nīn paṭhama sambodhi* [Commentaire à propos des dix *jātaka* et du début de l’illumination du Buddha (biographie du Buddha)] », *Kambuja Suriyā*, n°1, 1926/1927, pp. 69-91. V. Cœdès, George, Jacques Filliozat (éds.), *The Paṭhamasambodhi*, Oxford, The Pali Text Society, 2003, 311 p.

¹²⁸⁸ Thiounn, *Danses cambodgiennes*, (revu et augmenté par Jeanne Cuisinier, illustré par Sappho Marchal, préfacé par M. Pasquier), Hanoi, Bibliothèque Royale du Cambodge, Imprimerie d’Extrême-Orient, 1930, 95 p.

¹²⁸⁹ ANC 24914, Liste civile, cérémonies, funérailles et fêtes diverses. (Biographie de prince Samdech Norodom Phanuvong), 1931-1934.

¹²⁹⁰ Le prince (Ang Duong) Nupparot (1853-1891), frère de Norodom, est associé à une chronique vers 1878, v. Khin Sok, *Chroniques royales du Cambodge (de Bañā Yāt jusqu’à la prise de Lanvaek : de 1417 à 1595). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l’Indochine XIII **, 1988, pp. 11-13 ; Vickery, Michael, « Cambodia after Angkor », *op.cit.*, pp. 31-32. Theara Thun décrit comment la princesse Norodom Malika représente la tradition aristocratique et transmet les récits des chroniques royales lors de sa participation au premier manuel d’histoire du Cambodge édité par le ministère de l’éducation nationale en 1952, Theara Thun, « *Bangsāvatār*, the evolution of the historiographical genres in colonial Cambodia », PhD thesis in history, National University of Singapore, 2017, pp. 154-179.

¹²⁹¹ V. chapitre 2 et Yukanthor, P.P., « Personnalité de S.M. Norodom Suramarit, Généalogies des Familles Princières du Cambodge », *France-Asie, revue mensuelle de culture et de synthèse franco-asiatique*, n°113, octobre 1955, pp. 243-254.

anonymes des *cpāp*’, les codes de morale transmis depuis le XVI^e siècle¹²⁹². L’imprimerie permet alors aux princes et mandarins d’apparaître dans leurs fonctions sociales de figures morales et dispensateurs de conseils à une échelle de diffusion plus vaste¹²⁹³, notamment Sisowath Monireth (ID : 99)¹²⁹⁴ et Boun Chan Mongkon (ID : 74)¹²⁹⁵ ou Khim Tit (ID : 94)¹²⁹⁶.

Au XX^e siècle, les familles conservent ainsi des ouvrages et des manuscrits à qui leurs propriétaires donnent une valeur différenciée : les ouvrages imprimés sont interprétés comme des outils de diffusion de la culture tandis que les manuscrits transmettent à leurs propriétaires une identité spécifique. Dans son testament écrit en 1924, Chhun (ID : 2) autorise son gendre Antoine Mau (ID : 78) à prêter les ouvrages imprimés qui font partie de sa succession générale et que se partageront ses héritiers selon leurs souhaits. Il lègue, par contre, des manuscrits à son fils et à sa petite-fille « à l’exclusion de toute autre personne¹²⁹⁷ ». L’imprimerie permet également de renouveler les pratiques lignagères en parallèle ou en complémentarité de la conservation de manuscrits et de la production de chroniques familiales¹²⁹⁸. À la fin de notre période, de nouveaux outils permettent aux descendants de ce mandarinat d’associer toutes les fonctions attribuées tant à la production manuscrite qu’à la diffusion imprimée. Boun Chan Mol (ID : 122), fils de Mongkon (ID : 74), descendant Poc et allié Thiounn, est l’un des artisans du panégyrique fait à Thiounn par le journal *Nagara Vatta* en 1941. Outil de l’idéologie nationaliste, le premier organe de presse en langue khmère est aussi le vecteur de la célébration de l’identité lignagère

¹²⁹² V. chapitres 1 et 5.

¹²⁹³ Gamonet, Marie, Jacques Népote « Le Ramayana au Palais royal de Phnom Penh I ». *art.cit.*, pp. 14-15.

¹²⁹⁴ Sisowath Monireth, *Braḥ budd sāsana, kāṛ lpaṇ bīcārṇā oy yal’ jāk’*, Phnom Penh, 1957, Khin Hoc Dy, « Notice biographique de Sisowath Monireth », inédit, aimablement transmise à l’auteur ; v. ANC Documentation box 510 n°3849, S.A Sisowath Monireth, *Bouddha sasana. Essai de compréhension*, 1960.

¹²⁹⁵ Okhna Bunchan Mongkhonn, *Vijjā praṃ bī prakār*, [Commentaire de huit articles de loi], genre : commentaire, ANC Documentation box 510 n°3848, Institut bouddhique du Ministère des Cultes, *Liste des ouvrages édités par l’Institut bouddhique*, Phnom Penh, 1969, p. 5.

¹²⁹⁶ Khim Tit, *Qu’est-ce que le bouddhisme ?* genre : commentaire, ANC Documentation box 510 n°3848 - Institut bouddhique du Ministère des Cultes, *Liste des ouvrages édités par l’Institut bouddhique*, Phnom Penh, 1969, p. 5 ; v. Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, *op.cit.*, p. 77.

¹²⁹⁷ Testament d’Alexis Louis Chhun, 30 octobre 1924, AOM RSC 445, Relevé des affaires de différents ministères et du conseil des ministres, 1914-[1924].

¹²⁹⁸ Des chroniques familiales du XX^e siècle sont diffusées hors des cercles familiaux : au XX^e siècle, Lām Em, « *kpuon sākḥā vaṇs trakūl* [Traité de généalogie] », 1959, VII p. + 144 p. Au XXI^e siècle, les tapuscrits de Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) », 1 p. ; *Id.*, « Généalogie (gynéalogie) de Thiounn », 1 p. ; *Id.*, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) », 1 p. sont publiés corrigés dans Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm* [Le vénérable docteur Thiounn Mumm], Phnom Penh, Éditions Angkor, 2019, pp. 152-153.

des membres de l'intelligentsia cambodgienne. L'article dédié à Thiounn fait de son œuvre orientaliste un projet nationaliste tout en insistant sur son pouvoir social. Les Khmer Issarak Poc Khun (ID : 79) et Boun Chan Mol entretiennent ainsi leur propre héritage familial et font la démonstration de leurs ambitions politiques¹²⁹⁹.

III.b) Thiounn évergète.

D'après Madeleine Giteau, le maître-peintre du Palais Mak, outre les peintures de la Pagode d'argent, travaille également avec ses équipes aux décors peints de plusieurs *vatt* de la région de Longvek au début du XX^e siècle, ou bien influence directement les artistes qui s'y illustrent. Les peintures de trois *vatt* voisins de la région de Kompong Tralach - *vatt* Kamṇaṇ' Traḷāc Krom, *vatt* Kamṇaṇ' Traḷāc Loe et le *vatt* de Kamṇaṇ' Tā Jes (Kompong Ta Ches) - sur les berges du Tonlé, auraient été réalisées ou influencés par des artistes de son école. Les décors de Kompong Ta Ches auraient été réalisés par des peintres locaux¹³⁰⁰. Āṃ Saṃ Aṇ, dit *tā* Aṇ, né à Kompong Ta Ches en 1935, raconte en 2015 que son père, qui était architecte, participa effectivement au chantier du *vatt*. M. Āṃ Saṃ Aṇ et M. Uṇ Thīoen, né à Ta Ches en 1937, *ācāry* du *vatt*, se rappellent tous deux de la participation de Thiounn aux *kathin* des *vatt* Kamṇaṇ' Traḷāc Krom et de Ta Ches dans leur enfance¹³⁰¹.

¹²⁹⁹ « *Pravatti nai samtec* (Juon) [Histoire de *samtec* Thiounn] » - *Nagara Vatta*, 27 septembre 1941, pp. 1-2 ; Aberdam, Marie, « « La généalogie politique des Pok-Thiounn, réflexion sur l'élaboration d'alliances dans la haute administration khmère du Protectorat et leur postérité politique (c1914-1992) », *Péninsule*, n°73, 2016/2, pp. 7-24.

¹³⁰⁰ Les peintures du *vatt* Kamṇaṇ' Traḷāc Loe reflètent aussi les influences des peintres de Uṭuṅ - qui ont œuvré aux décors muraux du *vatt* Caturdis et du *vatt* Tep Pranam à la fin du XIX^e siècle - et la pratique de peintres locaux « villageois ». L'iconographie représentée à Kamṇaṇ' Traḷāc Loe et à Tā Jes est décrite comme originale car elle présente une grande diversité de scènes, notamment influencées par les *jātaka* extra-canonique et les contes. L'iconographie de l'école du Palais sous la conduite de Mak, notamment à Kamṇaṇ' Traḷāc Krom, se distingue des peintres de Uṭuṅ : seule la version canonique de la vie du Buddha et le *Rāmakerti* sont représentés, les *jātaka* extra-canoniques ou les contes disparaissent. Giteau, Madeleine, *Chefs-d'œuvre de la peinture cambodgienne dans les monastères bouddhiques post-angkorien*, Turino, Abaco editori, Cesmeo, 2003, pp. 115-117, 127-131.

¹³⁰¹ Entretien avec M. Āṃ Saṃ Aṇ, dit *tā* Aṇ, 14/07/2015, Phnom Penh ; entretien avec M. Uṇ Thīoen, 13/07/2015, Kompong Ta Ches. L'auteur remercie M. Songhtoul Fernandez qui lui a permis de faire ces entretiens.

Vatt Kamṇaṇ' Traḷāc Krom et le *vatt* de Ta Ches sont effectivement patronnés par Thiounn (ID : 1), entre 1914 et au moins 1939¹³⁰². Originaire de Kompong Tralach, Thiounn y possède depuis 1899 un terrain où il a fait construire une maison dans les années 1920 alors qu'il acquiert dans la région une centaine d'hectares de concession rurale¹³⁰³. Sur ces terres de la province de Longvek où l'influence de la famille Sisowath est peut-être mise à mal par la disparition du patronage social¹³⁰⁴, les aristocrates perpétuent néanmoins des pratiques évergétiques. Dans les années 1920, le roi Sisowath patronne deux *vatt* à Kompong Chhnang : celui de Kamṇaṇ' Braḥ Gagīr (Kompong Préa Koki) et le *vatt* Konthor Thidaram, à Babaur¹³⁰⁵. Thiounn inscrit sa pratique religieuse dans la continuité de cet évergétisme aristocratique.

Notre hypothèse est la suivante : vers 1914, le roi Sisowath patronne très certainement le *vatt* Kamṇaṇ' Traḷāc Loe. Sisowath autorise vraisemblablement le ministre du Palais Thiounn à passer commande aux peintres du Palais des décors du *vatt* Kamṇaṇ' Traḷāc Krom voisin : il mandate d'ailleurs en juin 1914 son fils Monivong pour accompagner Thiounn superviser le chantier et, en mars 1916, pour l'inauguration du *vihāra*¹³⁰⁶. À l'œuvre éditoriale du ministre, il faut donc ajouter et comparer ce programme évergète dans la métropole royale du XIX^e siècle. Le programme iconographique de *vatt* Kamṇaṇ' Traḷāc Krom et de Ta Ches rend compte, selon Madeleine Giteau, d'une très grande élaboration des épisodes de la Vie du Buddha, dans l'esprit de l'école de Mak¹³⁰⁷. Or, lors de leurs réalisations, Thiounn est lui-même en train de rédiger une Vie du Buddha. D'après Bernard Dupaigne et Khing Hoc Dy, les treize images polychromes représentant les *Vessantara jāta*, la dernière incarnation du Buddha, imprimées sur papier par l'Institut bouddhique en 1933, sont inspirées du style

¹³⁰² ANC 28686, OR n°203 du 30/09/1939 autorisant le changement d'appellation de la pagode de Sopor Raingsey en « Samdach Chauféa Thiounn » du khum de Kompong Tachés, srok Long Vek, khet de Kompong Chhnang, 1939 ; AOM RSC 445, Relevé des affaires de différents ministères et du conseil des ministres, 1914 -[1924].

¹³⁰³ ANC 33999, Concessions de terrains sis à Kompong Tralach, Lovek (Kompong Chhnang) et à Pohnéa Lu (Kandal) en faveur de respectivement S.E. Thiounn, ministre du palais et divers habitants du village Kas Chen, 1920-1921. *V.* annexes, carte n°7.

¹³⁰⁴ *V.* chapitre 3.

¹³⁰⁵ *V.* ANC 10101, Nomination des chau athikar chefs de pagodes Kompong Chhnang, 1920-1927.

¹³⁰⁶ ANC 10181, Pagode de Kompong Tralach Krom construite par le ministre du palais, 1914-1920 ; ANC 5082, Correspondances des affaires de Longvek, Kompong Chhnang, 1904.

¹³⁰⁷ Giteau, Madeleine, *Chefs-d'œuvre de la peinture cambodgienne, op.cit.*, p. 8, 143. Jacqueline et Guy Nafilyan utilisent des photographies des peintures du *vatt* Kamṇaṇ' Traḷāc Krom pour illustrer leurs chapitres sur les *jāta* et la vie du Buddha dans leur ouvrage sur les peintures murales cambodgiennes, Nafilyan, Jacqueline et Guy, *Peintures murales des monastères bouddhiques au Cambodge*, Maisonneuve & Larose, Unesco, 1997, pp. 20-31, pp. 32-43. *V.* annexes, photographies n°58 à 62.

des peintures des *vatt* de Kompong Tralach¹³⁰⁸. Les dessins auraient été réalisés dans le cadre du chantier du *vatt* Krom avant de servir d'illustrations dans l'ouvrage de Thiounn et auraient finalement été publiés par Suzanne Karpélès en 1933. La légende des polychromes conservés dans le fonds Achille Silvestre indique qu'ils ont été réalisés « par le dessinateur de la Bibliothèque royale ». Thiounn emploierait donc les ressources palatiales dans son projet votif avec l'assentiment du roi Sisowath.



« *nagar kaṇḍ dāp' pī, rājābhisek brah vessantar jā thmī* ». *Vessantara jātaka*, chapitre treize dit *nagara*, le nouveau sacre de Vessantara, en khmer et lao, éditions de l'Institut bouddhique à partir de dessins d'un artiste de la Bibliothèque royale, 1933, fonds Achille Silvestre, 19/3 Religion.

La pratique de l'évergétisme votif de Thiounn se distingue donc par sa forte emprunte artistique curiale, signe de ses relations avec le roi Sisowath. Mais elle ne diffère en rien des usages de l'aristocratie et du mandarinat : roi, princes et princesses, dignitaires du Palais ou gouverneurs de province sont les maîtres d'œuvre des nombreux chantiers qui animent le marché du bâtiment votif dans tout le pays dans la première moitié du XX^e siècle. Révélant les relations entre les élites de la capitale et leurs terroirs¹³⁰⁹, ces pratiques visent à assurer des mérites à leurs auteurs et une juste *kerti* - « renommée » et « héritage

¹³⁰⁸ Dupaigne, Bernard, Khing Hoc Dy, « Les plus anciennes peintures datées du Cambodge : quatorze épisodes du Vessantara Jātaka (1877) », *Arts asiatiques* tome 36, 1981, p. 26.

¹³⁰⁹ V. chapitre 7.

karmique » - à leurs descendants¹³¹⁰. Après l'indépendance, cet évergétisme élitair conserve ses caractéristiques tant religieuses, culturelles que familiales : en 1967, Boun Chan Mol (ID : 122) est le commanditaire de deux *stūpa* au *vatt* Uṇṇālom à Phnom Penh, l'un pour conserver la mémoire de la famille Poc-Thiounn-Boun Chan, l'autre dédié au vénérable du *vatt*¹³¹¹ - qui est alors le célèbre patriarche Chuon Nath (1883-1969)¹³¹². Cet évergétisme prend également des formes renovées au musée national de Phnom Penh : en 1960, Boun Chan Plang (ID : 93), frère de Boun Chan Mol, offre aux collections deux palanquins d'éléphants du XIX^e siècle, traces du patrimoine matériel des familles mandarinales khmères encore bien représentatives de leurs pouvoirs et statuts sociaux¹³¹³. Les hommes politiques ou mandarins cambodgiens perpétuent cette tradition évergétique de nos jours¹³¹⁴.

D'après Ām Saṃ Aṅ, la relation associant Thiounn aux villageois de Ta Ches équivalait à un don-contre-don : Thiounn s'était engagé à faire déplacer le *vatt*, victime des inondations récurrentes sur ces berges du Tonlé ; en retour, les fidèles devaient donner son nom à la pagode. D'après lui, cet épisode s'inscrit dans une longue liste de dons et d'offrandes réalisés par de multiples fidèles tout au long de la riche histoire du *vatt*. L'implication du ministre est une preuve de plus de l'importance du site religieux : Thiounn a bénéficié de la puissance du site autant que le site a profité de son patronage¹³¹⁵. Ni Madeleine Giteau ni les époux Nafylian¹³¹⁶ ne citent les relations de Thiounn avec les deux monastères de Longvek.

¹³¹⁰ Aberdam, Marie, « Chantiers de pagodes dans le Cambodge colonial (1900-1940), *Moussons* n°30, 2017/2, pp. 65-89 ; Pou, Saveros, « Du sanskrit *kīrti* au khmer *kerti* : une tradition littéraire du Cambodge », *Seksa Khmer*, n°5, 1982, pp. 33-54.

¹³¹¹ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen. Annexes, photographies n°44 à 46.

¹³¹² Aucun membre de la famille Poc-Thiounn interrogé ne mentionne Chuon Nath mais « le vénérable du *vatt* Uṇṇālom ». V. Hansen, Ann Ruth, *How to behave*, *op.cit.*, notamment pp. 101-110 ; Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation*, *op.cit.*, pp. 114-124, 239-255. Le vénérable Chuon Nath dispose d'ailleurs d'un autre *stūpa* dans le *vatt*.

¹³¹³ Annexes, photographie n°63. Les éléphants des familles khmères sont cités dans plusieurs dossiers des ANC : vols, héritages, dons, encore dans les années 1900, avant de disparaître au profit des automobiles. V. par exemple ANC 24268, Compte-rendu de la 88^e séance du conseil des ministres du 4 mars 1903. Les palanquins à éléphants de la famille Poc-Boun Chan sont remplacés par la collection de voitures de Thiounn Hol (ID : 14), entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹³¹⁴ Annexes, photographie n°64. V. Verver, Michiel, Heidi Dhales, « The Institutionalisation of Oknha : Cambodian Entrepreneurship at the Interface between Business and Politics », *Journal of Contemporary Asia*, 2015/1, n°45, pp. 48-70 ; Mikaelian, Grégory, « Pour une relecture du jeu politique cambodgien : le cas du Cambodge de la reconstruction (1993-2005) », in Forest Alain (dir.), *Cambodge Contemporain*, Paris, Bangkok, Indes Savantes, IRASEC, 2008, pp. 141-188.

¹³¹⁵ Entretien avec M. Ām Saṃ Aṅ, dit *tā* Aṅ, 14/07/2015, Phnom Penh. V. chapitre 12.

¹³¹⁶ Jacques Népote ne le mentionne pas non plus dans *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam* (1990), Genève, Guide Artou, Olizane, 1993, p. 114.

À l'inverse, Thiounn Mumm, petit-fils de Thiounn, possède l'ouvrage des époux Nafilyan qu'il cite lorsqu'il évoque les peintures murales du *vatt* Kambai' Traġac Krom et du *vatt* de Ta Ches¹³¹⁷. Dès 1939, le *vatt* de Ta Ches est pourtant officiellement renommé *vatt* samtec cauhvā juon. Cependant, l'usage du nom précédent, *vatt* sambār rāṃsīy, demeure jusqu'à nos jours¹³¹⁸. Lors de leurs visites de ces sites, dans les années 1960 et 1970, les historiens n'ont donc pas entendu parler de Thiounn.

III.c) Thiounn, acteur des relations entre le Palais et les territoires.

Malgré tout, selon M. Uñ Thōen, un fait remarquable lorsque Thiounn participait aux *kathin* du *vatt* de Ta Ches est qu'il demandait que les cérémonies soient accompagnées de musique *snaen* alors que, d'habitude, les célébrations de *kathin* s'accompagnent de musique *biñ bādy*¹³¹⁹. Les instruments dits *snaen* « corne » désignent des trompes réalisées à partir de cornes de buffles ou de taureau. Ils sont réputés reproduire le bruit d'une trompe d'éléphant. Dans les villages de chasseurs d'éléphants, ils étaient utilisés lors des rituels de protection de l'espace domestique. Ces instruments sont associés au pouvoir royal. Des bas-reliefs d'Angkor Vatt et du Bayon font illustration du *snaen dāb* - utilisé lors de rituels contre les entités malveillantes - et du *snaen jāy*, la « corne de la victoire » du prince Rāma¹³²⁰. On peut se demander comment Thiounn recrutait ces musiciens de *snaen* : venaient-ils du Palais ou pouvait-il en trouver dans Longvek¹³²¹ ?

¹³¹⁷ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹³¹⁸ ANC 28686, OR n°203 du 30 septembre 1939 autorisant le changement d'appellation de la pagode de Sopor Raingsey en « Samdach Chauféa Thiounn » du khum de Kompong Taches, srok de Long Vek, khet de Kompong Chhang, 1939. Le *vatt* s'est également appelé *vatt khlaen bār*, entretien avec M. Āṃ Saṃ Añ, dit *tā Añ*, 14/07/2015, Phnom Penh ; entretien avec M. Uñ Thōen, 13/07/2015, Kompong Ta Ches. *V.* chapitre 12.

¹³¹⁹ Entretien avec M. Uñ Thōen, 13/07/2015, Kompong Ta Ches.

¹³²⁰ Kaev Nāruṃ, *Maratak tantrī khmaer* [Patrimoine instrumental khmer], Phnom Penh, Reyum, 2005, pp. 164-169 ; courriel de Mme Stéphanie Khoury, docteur en ethnomusicologie, 30/09/2018.

¹³²¹ Courriel de Mme Stéphanie Khoury, 02/10/2018.



Musiciens de *snaen* réunis pour un concert d'instruments à vent sur une composition de Hang Rithy Ravuth à l'Institut français du Cambodge le 10 novembre 2018, photographie mise en ligne le 08/11/2018, <https://www.facebook.com/institutfrancais.ducambodge/>, ©Institut français du Cambodge.

Le ministre du Palais, des finances et des beaux-arts Thiounn entretient des relations avec les artistes de la capitale et des artistes de sa région d'origine tout au long des années 1920. Il s'intéresse à tous les arts et à tous les artisanats : son petit-fils Thiounn Mumm, né en 1925, se rappelle avoir joué chez son grand-père avec des figurines en terre cuite peintes¹³²². En 1905-1906, lors des préparatifs du pavillon consacré au Cambodge à l'exposition coloniale de Marseille, Thiounn accepte de confier, ainsi que le roi Sisowath, des princes et d'autres ministres, des bijoux et des pièces d'orfèvrerie en argent pour faire la démonstration en France des savoirs-faires des artisans et de la richesse des élites cambodgiennes¹³²³. Les publics visés par les publications et les projets de Thiounn sont donc très divers : il s'adresse tant au milieu orientaliste qu'il ne dialogue avec les hommes politiques, il interagit d'autant avec le Palais qu'avec des villages de Kompong Tralach et des artisans et artistes de Phnom Penh. Car si Thiounn participe de la diffusion des corpus littéraires du Palais auprès des orientalistes, il permet aussi l'intégration de la tradition orale de Kompong Tralach et Longvek dans le corpus des chroniques royales et œuvre par ailleurs à la diffusion de la culture palatiale dans son terroir par le biais de son œuvre évergétique. La mémoire locale l'associe à cette culture palatiale.

¹³²² M. Thiounn Mumm fait référence aux figurines telles qu'illustrées dans la collection Adhémar Leclère conservée à Alençon, Pessey-Lux, Aude (dir.), *Le Cambodge d'Adhémar Leclère, 1853-1917, et le trésor indochinois d'Alençon*, Verrières, éditions de l'Etrave, 2009, p. 140 ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen. Sur les figurines, v. le film de Panh, Rithy, *L'image manquante*, 2013.

¹³²³ ANC 419, L'exposition de Marseille, 1905-1908, et ANC 5344, Exposition de Marseille, 1905-1906, signalé aimablement par Mme Lucie Labbé.

Āṃ Saṃ Aṅ et Uṇ Thīoen racontent ainsi comment les visites de Thiounn durant les *kathin* s'accompagnaient d'un certain faste protocolaire¹³²⁴. Ce dernier a vocation à médiatiser sa position sociale, tant pour un public cambodgien que français. La presse coloniale garde effectivement trace de la sociabilité mise en œuvre par Thiounn dans sa maison de Kompong Tralach à l'occasion des *kathin* : en 1933, il organise alors une représentation de danses du répertoire du ballet royal pour les représentants du pouvoir colonial¹³²⁵. Vann (ID : 7), chef des spectacles royaux, l'explique en 1917 : au XX^e siècle, les ministres ne disposent plus de leurs propres troupes, ainsi que son père Um (ID : 8) ou Col de Monteiro (ID : 5) en entretenaient au sein même de leurs habitations. Le roi demandait alors à ses mandarins de faire représenter des pièces lors des grandes fêtes, représentations qui devaient participer, au côté des corps de ballets entraînés au sein du Palais, à « rendre le royaume florissant¹³²⁶ » et à rehausser le prestige des célébrations. Mais l'entretien de telles troupes coûte cher : les ministres engagent alors ponctuellement des troupes privées, voire salariaient les danseurs du Palais - ce qui est par ailleurs formellement interdit - attirés par la perspective de salaires qu'ils ne reçoivent pas de l'administration palatiale puisqu'ils sont nourris et logés en échange de leurs prestations¹³²⁷. Thiounn, le ministre du Palais, a toute la latitude pour proposer les meilleurs de ces rituels lors de ses propres cérémonies privées et également dans le cadre des cérémonies publiques dont il fait des événements mondains avec la société élitaires tant cambodgienne que française.

Les relations et circulations entre le Palais et les terroirs à travers les représentations, notamment du *Rāmakerti*, ne sont pas propres à Longvek : le théâtre de Lvā Em donne à voir un épisode de la célèbre épopée qui est représentée à la fois au Palais de Phnom Penh, au Palais de Bangkok mais également raconté par la tradition orale recueillie par François Bizot. Ses interprètes se font toujours l'écho de leurs

¹³²⁴ Entretien avec M. Āṃ Saṃ Aṅ, dit Tā Aṅ, 14/07/2015, Phnom Penh ; entretien avec M. Uṇ Thīoen, 13/07/2015, Kompong Ta Ches.

¹³²⁵ « Au Cambodge, une réception chez S.E. Thiounn », *Les annales coloniales*, samedi 7 Janvier 1933, p. 2.

¹³²⁶ Requête de l'Okhna Yothéa Norin aux membres du conseil des Ministres (contre des accusations portées contre lui), 1917, ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

¹³²⁷ Requête de l'Okhna Yothéa Norin aux membres du conseil des Ministres (contre des accusations portées contre lui), 1917, ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

relations avec le Palais¹³²⁸. Les demandes de congés de deux membres de notre prosopographie rendent compte de ces relations : Vann (ID : 7), alors chef des spectacles royaux, fête le nouvel an cambodgien au *vatt* Svai de Lovéa Em en avril 1918¹³²⁹, *vatt* qu'on aimerait pouvoir identifier au *vatt* Svāy Anṭaet, où se réunissent aujourd'hui les spécialistes de *lkhon kol*, le théâtre masculin. Quelques mois plus tard, en novembre 1918, Son Diep (ID : 13), ministre de la marine, et Vann demandent tous deux à pouvoir se rendre au *kathin* du *vatt* koḥ uk ṇā tī¹³³⁰ - sans doute le *vatt* Cuñ Koḥ - célèbre pour ses représentations de *lkhon braḥ rājadrāby*, théâtre royal sacré, et de *lkhon bol srī*, théâtre narré de femmes. Peut-être les deux hommes se rendent-ils à titre privé assister aux réjouissances dans ces *vatt* célèbres. Mais il est bien plus probable qu'ils s'y retrouvent en tant que représentants du Palais. L'œuvre orientaliste et occidentaliste de Thiounn ne peut se comprendre qu'à la lumière du dynamisme de ces relations tant rituelles qu'artistiques entre les différents pôles du pouvoir royal et leurs territoires affiliés sous les règnes de Norodom, Sisowath et Monivong. Thiounn appartient à une génération qui eut à cœur de protéger et transmettre la culture palatiale, en utilisant tous les canaux de diffusion à sa disposition¹³³¹.



Sceau et signature de Son Diep (ID : 13), *uk ṇā kraḷāhom*, demande d'un congé pour se rendre au *kathin* du *vatt* koḥ uk ṇā tī, à Khsāc' Kaṇtāl [*vatt* Cuñ Koḥ ?], 8 novembre 1918, ANC 25097 Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927.

¹³²⁸ Courriel de Mme Stéphanie Khoury, 02/10/2018. Khoury, Stéphanie, « De rituel local à patrimoine national, réflexions sur l'expression rurale d'un théâtre au Cambodge », *Moussons* n°30, 2017/2, pp. 111-129 ; *Id.*, « La pratique des rites théâtraux comme vecteur de transmission d'un passé collectif dans l'espace rural cambodgien », *Péninsule* n°73, 2016/2, pp. 25-51 ; Cadet, John M., *The Ramakien : The Thai Epic*, *op.cit.* Mi Cak', *Rīoen Rāmakerti nai tā Cak'*, *op.cit.*

¹³²⁹ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

¹³³⁰ ANC 25097, Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927 ; ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

¹³³¹ Gamonet, Marie, Jacques Népote « Le Ramayana au Palais royal de Phnom Penh I ». *art.cit.*, pp. 14-15.

Conclusion

Dans cette société segmentée en familles alliées ou familles ennemies, les conflits éclatent à la mesure des capacités de leurs acteurs à instrumentaliser la notion de crise, à faire la démonstration de leur puissance, à entretenir les signes extérieurs du rapport de force. Ces conflits se résorbent - et parfois aussi vite qu'ils ont éclaté - à la mesure de la volonté de ces mêmes acteurs de rétablir l'harmonie après la crise, de parvenir à un consensus, de produire une impression de contrôle de la force sociale, de négocier. Les figures de pouvoir maîtrisent ces deux qualités et n'hésitent pas à s'en servir. Le Palais est le premier d'entre ces acteurs des conflits élitaires : le roi, ses mandarins, ses parentes et épouses peuvent instrumentaliser les crises, notamment pour apparaître comme les instruments de résolution de ces conflits et légitimer leur rôle social auprès de la Résidence.

Dans ce processus, les intermédiaires que sont Thiounn, Peich Ponn, ou encore Ung Hy sont en première ligne : l'ambivalence de leurs positionnements dans la structure de domination de l'État colonial les expose aux critiques les plus dures de la part de la société élitaine, notamment des aristocrates, alors même et parfois d'autant plus qu'ils agissent parfois au nom du Palais du roi Sisowath puis de son successeur Monivong. Les princes et princesses qui participent à cette gestion des conflits ne sont pas victimes des mêmes critiques, ou du moins à une moindre échelle. Mais leur positionnement au sein et entre les maisons les conduit parfois à se confronter au Palais, notamment lorsqu'ils représentent la maison Norodom, comme Norodom Phanouvong (ID : 51), ou même une alternative à la descendance de Sisowath en ligne directe, comme Sisowath Souphanouvong (ID : 52).

Thiounn n'a donc pas été qu'un instrument entre les mains de la Résidence. Ainsi que l'ensemble de ses collègues, il tempore et louvoie parfois entre les intérêts des uns et des autres. S'il participe d'une certaine prise de contrôle du Palais par le protectorat en 1902, c'est au moins autant dans l'intérêt de la Résidence que dans celui de sa maison, en tant que protégé de Sisowath. Il œuvre dès lors à la valorisation de cette maison à travers ses projets culturels. Thiounn est effectivement un *broker*, un « passeur » ou un « courtier », entre la France et le Cambodge en ce qu'il reproduit, véhicule et met en

valeur un *ethos* élitare, sous les formes nouvelles de l'édition, en langue française et khmère. Mais il promeut également cet art de vivre à travers les formes classiques du patrimoine cambodgien, à travers l'acquisition de bijoux, la production de peintures, de pièces de théâtre et de danse ou de musiques durant la performance des rituels.

Il participe, avec nombre de ses contemporains, de la transition opérée par la culture de cour au XX^e siècle, à travers la diffusion et l'adaptation de ses rituels pour et par un public, si ce n'est encore populaire, du moins plus large que son audience palatiale, processus dont le ballet royal est l'exemple type. Cette transition passe également par le processus de construction du roman national, dont il est un auteur et un acteur, à travers la médiatisation du récit des chroniques royales dans le cadre d'une histoire nationale.

La haine des Yukanthor envers Thiounn se transmet par des circuits parallèles mais tout à fait comparables : comme Thiounn participe de la diffusion des discours colonialistes dont se servent les mandarins durant leurs carrières, les princes participent de la structuration du discours palatial quant à la culture et l'identité cambodgiennes en situation coloniale¹³³². Le comble pour cette aristocratie est de voir Thiounn, qui dispose d'un pouvoir considérable sur elle, copier ses pratiques culturelles, alors qu'elle ne l'en juge pas digne. La construction du personnage de Thiounn dans l'historiographie dépend alors largement de l'image qu'en ont donné les aristocrates comme les Yukanthor. Or sa biographie et ses pratiques sociales et culturelles s'inscrivent dans les usages mêmes de cette élite palatiale. Ainsi que ses collègues, Thiounn représente la perpétuation des missions du Palais royal dans les territoires, à travers son implication dans les relations rituelles chargées d'entretenir les équilibres sociaux. La partie suivante de notre thèse s'intéresse donc tout particulièrement à cette question des relations entre les territoires à travers l'image qu'en donnent les relations sociales et parentales de l'élite cambodgienne.

¹³³² Theara Thun, « *Bangsāvatār* », *op.cit.*, pp. 154-179.

Partie III

Descriptions des réseaux élitaires à partir des données de territorialisation.

La prosopographie des agents de la haute administration cambodgienne esquissée dans la deuxième partie de ce travail insiste à maintes reprises sur l'importance du fait familial dans la structuration du champ élitair. Cependant, les sources permettent-elles pour autant de faire le lien entre ces cellules familiales, la maison et la pratique de la clientèle elle-même ? Comment passer de la description d'un groupe familial en particulier - un segment - à l'analyse des structures sociales communes à l'ensemble des maisons élitaires ? Nous tentons dans la présente partie de réaliser une reconstitution des réseaux familiaux et de leurs relations clientélaires à travers l'analyse systématique des données de territorialisation.

La territorialisation d'un agent de la prosopographie se définit comme le rapport établi entre un individu et un territoire spécifique, c'est-à-dire l'analyse de son comportement - ses habitudes, ses pratiques - en termes de localisations et de mobilités - à grande et petite échelle, du local au national. Nous disposons en effet de nombreuses données quant aux localisations et mobilités des agents de notre échantillon prosopographique. Ces données spatiales entrent en ligne de compte dans l'identification des agents : lieux de naissance, de vie, de scolarité, carrière et mariage permettent de distinguer les agents les uns des autres. Ces données permettent inversement de réunir les agents par territoires et de considérer les liens que pourraient sous-tendre la fréquentation commune d'un espace. Ces données spatiales invitent à questionner le territoire comme une catégorie du champ social, c'est-à-dire mesurer l'influence de l'identité spatiale d'un agent dans son comportement social. Cette relation établie entre un agent, un territoire et les autres agents partageant des territorialisations proches peut également se faire à l'échelle des groupes familiaux : l'ensemble des données de territorialisation des individus membres de ce groupe rend compte de l'identité spatiale du réseau familial, et donc de la territorialisation de ce réseau.

L'une des clés de compréhension de la constitution des entités supra-familiales - et de leur puissance politique au XIX^e siècle - se trouverait dans la description de leurs stratégies de perpétuation en tant

qu'entités identitaires sur des bases territoriales. Les exemples évoqués au chapitre 1 rendent compte de la territorialisation de familles mandarinales à travers leurs charges administratives, parce que les descendants d'un mandarin sont invités à hériter de ses fonctions s'ils perpétuent les usages de leur espace social :

« Les relations de dépendance tendent à se muer en alliances matrimoniales et par ce moyen pourvoient les clientèles d'une assise régionale. En mariant des filles à certains de ses clients, qui feront de même avec les leurs, le patron est assuré du maintien des affaires entre les mains de personnes de bien puisque issues du même terroir et portant culte au même génie tutélaire. Sur cette base, chaque tête de réseau argue d'une clientèle régionale dont elle dépend pour affirmer sa puissance. En retour, sa clientèle attend qu'elle porte haut les couleurs du pays ou de la province à la cour, en y plaçant des hommes à elle¹³³³. »

Un patron s'agrège ainsi des clients en s'assurant de leur fidélité par leur mariage avec ses héritières : parce que cette relation d'intimité nécessite un haut degré de confiance mutuelle, elle est préférentiellement réalisée avec des personnes originaires d'une même zone géographique. Inversement, les relations d'interdépendance et de solidarité des familles d'une même région s'expriment préférentiellement à travers le mariage de leurs membres. Le caractère centrifuge des clientèles aristocratiques a également été l'objet des recherches de David Chandler et Alain Forest : ces clientèles participent de la faiblesse de la royauté khmère aux XVIII^e et XIX^e siècle en entretenant des pôles de coercition dans les provinces du royaume où les maisons disposent de fonctions de commandement et de ressources sociales¹³³⁴. C'est dire l'importance des logiques spatiales sur lesquelles s'appuient ces maisons pour gouverner et le rôle joué par ces clientèles dans la construction des territoires en tant qu'entités administratives, politiques ou culturelles¹³³⁵.

¹³³³ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong, réformes des institutions et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2009, pp. 251-252.

¹³³⁴ Forest, Alain, « Notes sur la royauté déchirée, à propos de quelques ouvrages récents sur le Cambodge », *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, vol. XIII, 1-4, 1982, pp. 59-80 ; Chandler, David, « Cambodia's relations with Siam in the early Bangkok period, the politics of a tributary state », *Journal of Siam Society*, Vol 60, n°1, 1972, pp. 153-169.

¹³³⁵ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong, op.cit.*, pp. 251-252.

Mais à l'inverse, la question de l'intégration territoriale de ces groupes familiaux et « supra-familiaux » à la géographie royale n'a pas été prise en compte. La maison, qui permet de faire le lien entre la société locale et la royauté par le biais de ses membres agents de l'administration, pourrait tout aussi bien être envisagée comme une structure favorisant l'intégration des territoires à l'État central, par le biais des mobilités matrimoniales et clientélares de ses membres.

L'État royal cambodgien est en effet un espace social multipolaire dont chaque segment participe de la perpétuation et de l'évolution à travers ses interactions propres. L'étude de certains segments lignagers et de leurs relations au territoire cambodgien à la période considérée (deuxième moitié du XIX^e - première moitié du XX^e siècle) permet d'observer comment les provinces sont mises en relation les unes avec les autres et comment elles interagissent avec les capitales royales puis la capitale coloniale par le biais des territorialisations familiales. Nous ne proposons pas de typologie qui permettrait de considérer des segments plus intégrés ou à l'inverse plus marginaux que d'autres dans cet espace social. La notion de réseau nous permet en effet d'envisager comment la politique sociale d'une maison la conduit à s'inscrire à la fois dans les processus métropolitains, en étant présent dans les cours cambodgiennes, tout en valorisant sa territorialisation dans les provinces.

La description des structures spatiales de cet espace social a occasionné des débats dans la communauté scientifique : la matrilinearité pratiquée par les Cambodgiens - objet des conflits entre chercheurs - invite à réfléchir aux pratiques de matrilocalité ou uxori-localité. Si certains chercheurs se refusent à définir le modèle de parenté khmer comme matrilineaire - et proposent de considérer sa nature indifférenciée - tous insistent cependant sur la prégnance des pratiques de matrilocalité, dans le cadre de l'indifférenciation. Nos données invitent à considérer la matrilinearité du modèle de parenté élitair et permettent d'observer des pratiques uxori-locales.

Nous proposons de considérer les maisons comme des modèles d'appréhension du champ social : avant de proposer un récit contextualisé des structures sociales empruntées par chacune des maisons sur lesquels nous avons enquêtés, dans la quatrième partie de ce travail, nous nous proposons de décrire les formes spatiales prises par ces maisons, en fonction de leurs territoires d'agrégat, c'est-à-dire des territoires sur lesquels chaque famille est concentrée. Cette troisième partie entend donc décrire

« empiriquement » les réseaux familiaux de l'élite sociale cambodgienne, à travers leur association par espaces et par familles. À l'image de la comparaison des carrières ou des formations, la comparaison des profils géographiques permet d'envisager un certain nombre de recoupement entre les individus et d'envisager comment ils évoluent dans des cercles décrits comme identitaires à partir des appartenances régionales. L'exploitation des données va dans le sens d'une histoire des territoires khmers et de leurs interactions. C'est l'occasion de recontextualiser l'analyse prosopographique des carrières et formations des agents de l'administration coloniale à l'échelle d'une plus longue histoire du mandarinat cambodgien, puis de considérer l'influence que la bureaucratisation de ce mandarinat a pu avoir sur leurs territorialisations. Cette analyse multiscalaire du phénomène de la maisonnée débute au niveau des provinces, puis de la capitale et enfin dans l'espace domestique.

Le processus d'intégration territorial observé à travers les pratiques lignagères de l'élite khmère doit cependant être compris à la lumière du déséquilibre documentaire propre à nos sources. Les dossiers les mieux renseignés sont également ceux qui sont les plus tardifs, nous en savons donc plus sur la capitale du roi Norodom puis de l'État colonial, Bhnăm Beñ (Phnom Penh) que sur Lañvaek (Longvek) et Uṭuṅ (Oudong), les capitales de l'époque moyenne. L'intégration des territoires provinciaux à l'État royal khmer s'observe cependant dès avant la période coloniale - à travers la polarisation des élites dans les cités royales successives. La prévalence de la capitale coloniale comme site de naissance des agents à partir de 1900 - observée dans notre échantillon - est également conditionnée par de nombreux facteurs. Les conditions matérielles plutôt que les conditions sociales peuvent amener les familles à privilégier les naissances dans la capitale du protectorat : infrastructures de santé et statut fiscal incitent en effet à déclarer comme résidence principale une adresse dans la ville.

Le mode de sélection des membres de cette prosopographie - à valeur qualitative et non quantitative - voulait d'autre part permettre de comparer le profil de Thiounn (ID : 1) à ceux de ses contemporains : les agents ont donc été sélectionnés du fait de leur appartenance aux cercles palatiaux et au gouvernement cambodgien sous le protectorat. Cette polarisation des élites à Phnom Penh ne présage enfin pas des pratiques centrifuges et centripètes synchroniques de ces maisons, pratiques dont nous pouvons observer

les enjeux depuis la capitale plus que depuis les provinces du fait des conditions d'archivage de nos sources, héritières des archives de la Résidence supérieure à Phnom Penh.

Chapitre 7

Les territoires élitaires, géo-histoire des identités spatiales.

Les espaces que les agents de l'échantillon prosopographique fréquentent permettent-ils de les associer à un groupe familial ? Leur appartenance lignagère est-elle révélée à travers leurs mobilités ? Pour réaliser une histoire des identités spatiales des élites khmères, nous regroupons les données spatiales extraites des dossiers de ces agents en plusieurs grandes régions au niveau national. Ces grandes régions sont distinguées tant à travers les logiques historiques propres à chacune de ces zones qu'à travers les logiques de différenciation des groupes familiaux eux-mêmes. Les relations politiques entre les différents territoires khmers sont ici observées à travers la logique lignagère et particulièrement les mariages.

L'échantillon réunit propose d'observer la prévalence quantitative de Bhnaṃ Beñ (Phnom Penh) comme site de naissance des agents : de quarante-deux à quarante-quatre agents sur cent-vingt sont nés dans la région de Phnom Penh et l'extrême Nord de Gīen Svāy (Kien Svai). Deuxième espace, le Cambodge que nous appelons « central », allant de Paripūrṇ (Babaur), à proximité du Grand Lac, jusqu'à Bañā Ī (Ponhea Lu) le long du Danle Sāb (fleuve Tonlé Sap) : de seize à dix-sept individus y sont nés. Le « Grand Ouest » ensuite - allant de Pāt'ṭampaṇ (Battambang) à Saṃroṇ Daṇ (Samrong Tong) -, est représenté par huit à neuf membres du panel. Le Sud du pays, entre Paḍi (Bati) et Pandāy Mās (Banteai Meas), est représenté par neuf à dix personnes. À l'Est du Danle Dhaṃ (Mékong), ils sont six, depuis Sṛi Sandhar (Srei Santhor) jusqu'à Kaṃbaṇ' Trapek (Kompong Trabek) dans Brai Vaen (Prey Veng). Dans le Kambuja Krom, de six à huit agents sont nés en Cochinchine dont deux à Chāu Đốc et deux à Sóc Trăng. Un seul agent naît à Kaṃbaṇ' Dhaṃ (Kompong Thom), au Nord du pays. Au Nord-Est du Cambodge, en rive droite du Tonlé, un seul agent naît à Joeṇ Brai (Choeung Prey), et au Nord-Ouest enfin, d'un à deux agents sont nés au Laos¹³³⁶.

¹³³⁶ Annexes, carte n°1.

Cette carte des lieux de naissance est corrélée aux dates de naissance des agents : la carte chronologique des lieux de naissance révèle la prévalence initiale des élites du Grand Ouest du pays puisque les agents dont les dates de naissances connues les plus anciennes en sont originaires (ID : 8 - 1821, et ID : 9 - 1833). La fixation de la cour du roi Ang Duong à Oudong se lit ensuite dans la prévalence de la région centrale et son agrégat de personnels nés à l'Est et au Sud du pays entre 1840 et 1860. À partir de 1870, Phnom Penh commence à prendre de l'importance, avec l'installation de la cour en 1865, avant de dominer absolument dans les années 1900 : tous les agents nés après cette date y sont nés. La carte chronologique du « Cambodge élitare » révèle un basculement dans les années 1870-1880 : avant cette période, les membres de notre panel semblent originaires de différentes régions du Cambodge et migrent ensuite vers la nouvelle capitale du roi Norodom.

À partir des années 1900, la totalité des agents naissent en effet à Phnom Penh où leurs parents se sont installés. Le caractère centrifuge des élites cambodgiennes s'exprime à travers leur dispersion sur l'ensemble du territoire avant 1870-1880. Après la Grande insurrection (1884-1887), l'État colonial reconstruit son emprise sur la politique cambodgienne et parvient à s'imposer comme le pôle majeur de souveraineté et de légitimité après la mort de la reine-mère Pen (1895)¹³³⁷. Alors que la royauté comptait sur l'inscription territoriale des maisons pour mieux gouverner, grâce aux relations de réciprocité lignagères et clientélaires appliquées au sein du gouvernement, le protectorat entend imposer aux agents des affectations en dehors de leurs inscriptions territoriales, afin de limiter leurs pouvoirs sociaux¹³³⁸. La règle - pratiquée dans l'administration sino-vietnamienne dès le XV^e siècle¹³³⁹ - de la déterritorialisation des agents, c'est-à-dire leur nomination en fonction de leur distinction d'avec le milieu local en tant qu'acteur de la centralisation nationale, est employée en partie par l'administration coloniale au Cambodge dès le début du XX^e siècle¹³⁴⁰. L'exemption d'impôt dont bénéficient les Phnom

¹³³⁷ V. la première partie de notre thèse.

¹³³⁸ V. chapitre 3.

¹³³⁹ Règle de l'extériorité (*hôi ty*), Poisson, Emmanuel, *Mandarins et subalternes au nord du Viêt Nam, une bureaucratie à l'épreuve (1820-1918)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2004, pp. 84-89 notamment.

¹³⁴⁰ L'application de cette règle de déterritorialisation n'a pu être datée précisément, mais elle est citée dans plusieurs dossiers d'agents à partir de la fin des années 1910. À titre de comparaison, les règles concernant les degrés de parenté prohibés entre collègues et pairs sont citées dans des affaires datant des années 1930. V. chapitre 3.

Penhois cambodgiens dès avant 1897¹³⁴¹, la nécessité de passer des concours (à partir de 1911) après des parcours de formation dispensés exclusivement à Phnom Penh (1920) jouent surtout dans la centralisation des familles qui font de Phnom Penh leur lieu d'habitat officiel.

Une certaine contraction spatiale du phénomène des maisonnées propre à cette centralisation s'observe après 1900 dans la polarisation des familles de l'élite à Phnom Penh : les familles migrent au plus près des instances dirigeantes dans la capitale tandis que leurs membres masculins circulent entre toutes les provinces¹³⁴². L'origine territoriale des familles est masquée dans la documentation, même si des indices de territorialisation extra-phnom penhoise (fréquentation d'un *vatt* ; séjour d'agrément) nous parviennent épisodiquement. Les agents - mobilisés au gré des affectations dans divers territoires - s'intègrent également plus au moins dans les territoires où ils sont nommés et où ils peuvent choisir de se marier. La déterritorialisation des agents administratifs prônée par le protectorat peut permettre de créer de nouvelles familles qui participent de l'intégration des territoires provinciaux, en tant que lignées cadettes locales aux côtés d'une lignée aînée métropolitaine. Car, quel que soit leurs sites de naissance, leurs sites d'affectations, leurs formes de mariages, les agents perpétuent les identités sociales déterminées par l'identité spatiale de leur maison.

I. Le Grand Ouest, de Pāt'tampañ à Samroñ Dañ, les familles « siamoises » et leur intégration à la royauté khmère.

De 1795 à 1907, une partie du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud-Ouest cambodgiens relèvent de la souveraineté siamoise. La zone située au Nord d'une ligne Phnom Samkos- frontière lao est dirigée comme un fief puis plusieurs fiefs vassaux de la cour du Siam, notamment par les dits « gouverneurs » de Battambang depuis 1795. Les personnalités originaires de Battambang, Maṅgal Purī (Mongkol Borei), Sīem Rāp (Siem Reap) et parfois Kaṃbañ' Svāy (Kompong Svai) sont donc qualifiées de « Siamoises ». La région de Bodhisāt' (Pursat) est limitrophe des territoires siamois.

¹³⁴¹ Compte-rendu de la 10^e séance du Conseil des Ministres du 27 décembre 1897, Archives Nationales du Cambodge 32300, Comptes-rendus des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898.

¹³⁴² *Id.* chapitre 9.

Administrativement cambodgiennes, les populations de Pursat sont tout de même considérées comme culturellement proches des territoires « siamois ». Dans l'entourage du roi Norodom, puis du roi Sisowath, les élites issues du « Grand Ouest » seraient les représentantes de la culture siamoise à la cour cambodgienne, les descendantes de ce que les historiens de l'époque moyenne appellent les élites « pro-siamoises » dans le cadre des guerres régionales du XVIII^e et début XIX^e siècles, c'est-à-dire les factions curiales agissant au profit de la cour de Bangkok et opposées aux factions « pro-vietnamiennes » du Sud-Est du pays¹³⁴³. Durant la période coloniale, ces personnes sont jugées suspectes de par cette proximité culturelle avec le Siam : elles seraient d'une certaine manière les agents de la royauté siamoise, agents pouvant fomenter des révoltes ou soutenir des revendications indépendantistes avec le soutien de Bangkok. Le compte rendu de la mission Doudart de Lagrée de 1864 déclare ainsi que : « Les grands mandarins de ces provinces [Pursat et Kompong Svai] sont des créatures du Siam, qui s'agitent en ce moment, et protestent, à Bangkok, contre l'alliance française¹³⁴⁴ ».

La cour de Norodom est ainsi largement composée de « Siamois » avec lesquels les forces françaises sont obligées de composer lorsqu'elles ne souhaitent pas se les associer pour gouverner. Dans les années 1889, la cavalerie royale par exemple est réputée être composée de Siamois¹³⁴⁵, et donc parmi eux peut-être Ou (ID : N) chef de la cavalerie royale vers 1885, dont le fils Cahom (ID : 18) est alors choisi pour intégrer l'École cambodgienne de Paris afin de devenir un mandarin « moderne » converti aux bienfaits du protectorat¹³⁴⁶.

Plus tard, en 1897, alors que le conseil des ministres du protectorat détermine quelles sont les catégories de la population qui sont exemptes de l'impôt personnel, Thiounn, alors secrétaire général du conseil, soulève la question du statut des « Siamois » qui habitent alors la ville de Phnom Penh. Thiounn explique

¹³⁴³ Chandler, David, « Cambodia relations with Siam », *art.cit.*, pp. 153-169.

¹³⁴⁴ Villemereuil, Arthur Bonamy de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, capitaine de frégate, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Me-Kong et du haut Song-Koi, extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.B de Villemereuil, capitaine de vaisseau*, Paris, Bouchard-Huzard, 1883, p. 160.

¹³⁴⁵ Osborne, Milton, E., *The French Presence in Cochinchina and Cambodia* (1969), Bangkok, White Lotus, 1997, p. 191.

¹³⁴⁶ Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, Fonds ministériels, 1ECOL/ 41, École coloniale registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, 1885-1911 ; ANC 25102, Dossier personnel de Kaham, secrétaire au conseil des ministres, gouverneur de Peam Chor, Loeuk Dek, Stung Treng, Kratié, Kompong Svai, Kompong Thom, affaire du gouverneur Krabam, 1901-1920.

qu'ils sont « le plus souvent au service du roi, quelques-uns sont mandarins, danseurs, chanteurs, musiciens, bijoutiers du Roi ». Ne devrait-on pas les considérer comme Cambodgiens ? La réponse du résident supérieur est sans appel : ce sont des « Asiatiques étrangers » venus pour « exploiter le Cambodge » « qui ne travaillent que pour le Siam et dont les intérêts sont opposés aux nôtres » « ils ne sont que des traîtres futurs ». Parmi ces « Siamois » est cité Boun Chan (ID : G), le directeur du trésor royal, oknha phinit vinichhay, entre 1882 et 1897¹³⁴⁷.

I.a) L'identité « Grand Ouest » à travers les Boun Chan : les « Siamois » à la cour du roi Norodom.

En 1920, Norodom Phanouvong (ID : 51) se souvient que Boun Chan, décédé avant 1901, « était fonctionnaire de sa majesté défunte et a rendu de bons services » pour lesquels il a reçu des récompenses du roi Norodom¹³⁴⁸. Car en 1900-1901 se pose de nouveau la question du statut des « Siamois ». Certains souhaitent être naturalisés Cambodgiens pour échapper aux suspicions et pouvoir entrer dans la carrière administrative. Les discussions menées en conseil des ministres rendent compte de la volonté de ces derniers d'accéder à leurs demandes, arguant que ces personnes parlent le khmer, se comportent comme des Khmers et que selon la coutume du pays, elles peuvent alors être qualifiées de Cambodgiennes¹³⁴⁹. Boun Chan Mongkon (ID : 74), fils de Boun Chan (ID : G), né à Phnom Penh, obtient d'ailleurs cette naturalisation¹³⁵⁰.

La famille Boun Chan est qualifiée de « siamoise » car elle est effectivement originaire de Battambang, elle serait même une famille alliée des Baen Aphaiwong, les *lok mcās'*, « gouverneurs » du fief. La famille Boun Chan et la famille de M. Loch Chhanchhai - famille des *lok mcās'* - étaient en effet voisines

¹³⁴⁷ ANC 32300, Comptes-rendus des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898, 10^e séance du 27 décembre 1897 ; Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *Excursions et reconnaissances*, n°13, Cochinchine française, Saigon, Paris, Imprimerie du Gouvernement, Challamel, 1882, p. 191.

¹³⁴⁸ ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935.

¹³⁴⁹ ANC 24219, Compte-rendu de la 39^e séance du Conseil des Ministres du 9 février 1901.

¹³⁵⁰ ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935 ; ANC 19725, Dossier personnel de Boun Chan Mongkonn, oudam montrey, 1917-1934 ; ANC 17980, Dossier personnel de Boun Chan Mongkhonn, oudam montrey, 1899-1930.

à Battambang. Leur nom même évoquerait une identité « Grand Ouest »¹³⁵¹. Boun Chan Tat, fille de Boun Chan (ID : G), est une épouse du roi Norodom¹³⁵². La mémoire familiale n'en dit pas plus car sa dépositaire, Boun Chan Moly, rend plus compte, dans son récit généalogique, de son identité maternelle Poc que paternelle Boun Chan. Mais, malgré cette réputation « siamoise », et grâce à leur relation avec la famille royale, Boun Chan Kon Ton (ID : 73), le frère de Mongkon, peut apparemment faire carrière au Cambodge sans passer par une naturalisation¹³⁵³.

Son fils Thuon (ID : 90) est d'ailleurs au service de la Résidence supérieure durant la Seconde guerre mondiale. Il est ainsi dénoncé dans une lettre anonyme en 1942 : « Thaïlandais de naissance, marié à une pure Thaïlandaise venue du pays thaï ». Il a apparemment mis en place un système de communication secret - via la valise diplomatique - avec un secrétaire du consulat français de Battambang, redevenu depuis 1939 territoire thaï. Cet événement doit être mis en relation avec le fait que la famille Boun Chan, notamment Boun Chan Mol (ID : 122), le cousin de Thuon, est alors impliquée dans le mouvement indépendantiste Khmer Issarak, fondé par leur parent Poc Khun (ID : 79) à Bangkok en 1940¹³⁵⁴. La Résidence supérieure suspecte les « Siamois » de collusion avec une puissance étrangère, apparemment parfois à raison, mais les emploie malgré tout dans ses bureaux.

Nés à Phnom Penh, formés comme secrétaires-interprètes au sein des institutions coloniales, les descendants Boun Chan conservent leur qualificatif de « siamois » parce que leur positionnement politique traduit la continuité d'une identité familiale. Les élites de Battambang, de Mongkol Borei ou Siem Reap ne se définissent d'ailleurs pas toujours elles-mêmes comme « siamoises » : Thiounn Mumm se rappelle aussi que Boun Chan Thuon a épousé « une pure Siamoise », confirmant la lettre anonyme

¹³⁵¹ Boun Chan est écrit *Pun Cănd* en 1927, *Punñ Cand* en 1967, sans doute pour *puny cand* : « mérite(s) de la lune », entretient avec M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris. V. chapitre 10.

¹³⁵² « Grande sœur de Boun Chan Mongkhon », Courriel de M. Thiounn Mumm, 18/08/2014 ; Thiounn Mumm « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) ». « Mère de Norodom Chanthalekha (1891-1971) » Népote, Jacques, Sisowath, Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994 p. 83 ; « Norodom's thirty-fourth wife : neak moneang Tat, the daughter of Mongkhun, a Cambodian mandarin of Thai origin » Corfield, Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, p. 58.

¹³⁵³ ANC 34712, Demande de pension de retraite d'ancienneté de service de Koun Thonn, oudam montrey de l'administration cambodgienne, 1941 ; ANC 19724, Dossier personnel de Koun Thonn, oudam montrey, 1916 - 1939 ; ANC 19830, Dossier personnel de Boun Chann Koun Thonn chauvaykhet, 1905-1939.

¹³⁵⁴ ANC 18915, Dossier personnel de Boun Chan Thuon, anouc montrey, 1931-1953.

de 1942, mais il ne considère pas sa mère, Boun Chan Moly, fille de Boun Chan Mongkon, comme telle¹³⁵⁵. Les Baen Aphaiwong sont en effet une lignée issue du premier gouverneur Baen de Battambang, réputé être né à Tākaev (Takéo) dans le Sud du pays. Baen s'est taillé un fief dans l'Ouest - à la faveur des conflits entre Oudong et Bangkok au XVIII^e siècle - qu'il a transmis à ses descendants qui, dès lors :

« bénéficient d'une large autonomie dans les affaires intérieures et le statut de principauté vassale de Bangkok n'augure en rien une intégration de la région dans l'unité siamoise ». [...] « Et paradoxalement au vu de la situation régionale du XIX^e siècle, la région de Battambang, qui reste peu influencée par l'extérieur, apparaît comme un conservatoire des rites et des coutumes khmers ; une situation qui perdurera durant le siècle suivant.¹³⁵⁶ »

Les élites du Grand Ouest revendiquent ainsi effectivement une forme d'autochtonie ou de culture cambodgienne supérieures à celles des Khmers du Sud du pays, les *anak danle dham*, les « gens du grand fleuve (Mékong) », accusés d'être métissés de « Vietnamiens »¹³⁵⁷. La culture siamoise que ces élites du Grand Ouest véhiculent est assimilée à la haute culture royale, tandis que les personnes originaires du Sud du pays seraient influencées par le mercantilisme sino-vietnamien¹³⁵⁸. D'après Loch Chhanchhai, les Khmers Krom, les Cambodgiens du delta du Mékong, seraient exemptés de ces critiques car considérés comme de « purs Khmers » originaires du berceau de la royauté cambodgienne¹³⁵⁹. Les élites khmères krom ont ainsi insisté sur leur propre autochtonie khmère pour contrebalancer leur marginalisation territoriale après la conquête du delta par la dynastie Nguyễn. Ces deux groupes - territorialement excentrés par rapport aux capitales du XVII^e au XXI^e siècle - sont à leur tour soupçonnés de métissages avec les puissances ennemies siamoise ou vietnamiennes par les Cambodgiens de la plaine centrale. Élite du Grand Ouest et Khmers Krom se sont donc positionnés à l'avant-garde des

¹³⁵⁵ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹³⁵⁶ « Note de l'éditeur », in Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang (XVIII^e-XXI^e siècle) : du régent Bèn de Battambang à la famille Aphaiwong du Siam », *Péninsule* n°68, 2014/1, pp. 13-14.

¹³⁵⁷ Entretien avec M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris.

¹³⁵⁸ Chandler, David, « Cambodia relations with Siam », *art.cit.*, pp. 153-169 ; Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, pp. 256-260.

¹³⁵⁹ Entretien avec M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris ; Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang », *art.cit.*, p. 57, pp. 60-61, 98-99.

revendications indépendantistes puis nationalistes cambodgiennes, pour justifier de leur propre intégration à l'élite cambodgienne¹³⁶⁰.

I.b) Poc (ID : 9) et Yos (ID : 109), les proches du *lok mcās*' à la cour du Cambodge.

Un autre personnage du Palais est sans doute dans tous les esprits autour de la table du conseil en 1897 ou bien en 1901 lors des discussions menées sur le statut des « Siamois » : Poc (ID : 9), parent de Boun Chan et patron de Thiounn (ID : 1). Dans son dossier de carrière, Poc n'est pas qualifié de « Siamois ». Il est pourtant né à Battambang en 1833, au lieu-dit *Mukkumphaen*. Nous ne parvenons pas à localiser cette commune supposée de *Mukkumphaen* dont le nom pourrait évoquer - phonétiquement mais non orthographiquement - d'autres toponymes cambodgiens, par exemple, *mukh*, « face, visage », dans Catumukh « les quatre faces », le nom de la confluence des fleuves Mékong, Bassac et Tonlé à Phnom Penh et *kamphaen* ou *kamphaen*, le « fort » des gouverneurs de Battambang¹³⁶¹. La résolution de cette énigme se trouve dans le dossier du nommé Yos ou [Yuk'] (ID : 109) lui aussi né vers 1860 à *Mukkumphaen*, *Pättampañ*¹³⁶². Dans son dossier, la traduction de cette ligne biographique donne pourtant « en face du Palais, province de Phnom Penh (ville)¹³⁶³ ». M. Loch Chhanchhai, originaire de Battambang et descendant de la famille des gouverneurs du fief Baen Aphaiwong nous confirme alors que l'expression *Mukkumphaen* veut dire en khmer de Battambang, donc mâtiné de Siamois d'après lui, « devant le ou en face du fort » des gouverneurs, un quartier de Battambang autour du dit fort où se trouvait le premier *vatt* du même nom¹³⁶⁴.

¹³⁶⁰ Mikaelian, Grégory, « Bref aperçu sur la question khmer krom », *Connaissance du Vietnam* n°13, décembre 2006, pp. 33-35.

¹³⁶¹ Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang », *art.cit.*, p. 46, 54 ; Chhuong Tauch, *Battambang during the time of the lord governor*, Phnom Penh, Cedorek, 1994, pp. 118-123. Sur *kamphaen* ou *kamphaen*, Lewitz (Pou) Saveros, « Recherches sur le vocabulaire cambodgien (III), Mots khmers considérés à tort comme d'origine siamoise », *Journal Asiatique*, 1967, pp. 285-304, in *Choix d'articles de khmérologie*, Phnom Penh, Reyum, 2003, pp. 4-5.

¹³⁶² Orthographe originale, ANC 8532, La biographie des fonctionnaires de l'administration cambodgienne, 1911 ; ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907. Sur le toponyme Pāt'tampañ, Pou, Saveros, « Recherches sur le vocabulaire cambodgien (X), l'étymologie populaire », *Journal Asiatique*, 1978, pp. 153-177, in *Choix d'articles de khmérologie*, *op.cit.*, pp. 159-161.

¹³⁶³ ANC 8532, La biographie des fonctionnaires de l'administration cambodgienne, 1911.

¹³⁶⁴ L'orthographe ancienne *muk* devenant *mukh* : « face, visage, devant, façade » - on trouve l'orthographe *muk* pour *mukh* par exemple dans ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur

Poc, ne pouvant dissimuler son origine territoriale, dissimule cependant son affiliation à la famille du *lok mcās* de Battambang et, à travers elle, à la royauté siamoise qui le rendrait immédiatement suspect aux yeux des Français¹³⁶⁵. Poc a ainsi fait ses études comme novice au *vatt* Mahāthāt de Bangkok¹³⁶⁶ et fut moine au *vatt* Sāmbau de Battambang vers ses vingt-quatre ans¹³⁶⁷. Notons que la version française de son bulletin individuel de notes ne mentionne pas non plus sa formation dans le prestigieux *vatt* royal de Bangkok. Yos fait de même et va peut-être même encore plus loin : le secrétaire interprète qui traduit son dossier se trompe, volontairement ou involontairement, et fait de lui un Phnom Penhois aux yeux de quelqu'un qui ne lit pas le Cambodgien. Poc et Yos sont nés dans l'entourage immédiat de la famille des *lok mcās* et sont donc des membres de l'élite curiale khmère « siamoise », le premier étant éduqué entre Battambang et Bangkok au début du XIX^e siècle.

Que sait-on des ascendants de Poc et Yos ? On ne sait rien de la mère de Poc, mais son père est décrit comme « oknha sophea montrey faisant fonction d'oknha youmreach », soit un juge du *samrāp* do faisant fonction de « ministre de la justice » (ID : A)¹³⁶⁸. Est-il un représentant des « factions pro-siamoises » qui animent les luttes politiques à la cour du roi Ang Chan (r.1797-1835) ? Une association phonétique est ainsi faite entre celui qu'on appelle le « régent Pok » et Poc (ID : 9) : le régent Pok (c.1741-1806) est effectivement une personnalité « pro-siamoise » du XVIII^e siècle, dont Jacques Népote, Sisowath Ravivaddhana Monipong et Thiounn Mumm font un ancêtre de Poc¹³⁶⁹. En termes de

(Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917, v. chapitre 8. L'orthographe *kumphaen* devient *kambaeñ* ou *kamphaen* « fort, forteresse ».

¹³⁶⁵ Entretien avec M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris.

¹³⁶⁶ Connu sous le nom de *vatt* Salak durant la période d'Ayutthya, appelé *vatt* Mahathat depuis 1803, l'actuel *vatt* Mahathat Yuwaratransarit Rajaworamahavihara est situé à Bangkok entre le Palais royal et la résidence du vice-roi et est donc utilisé pour les cérémonies royales. Le roi Mongkut (Rama IV) y fut moine. D'après la Chronique dite Veang Thiounn, en 1793, le prince Ang Eng y fut ordonné moine (t. VII, p. 742). V. Somdet Phrathēppharattana Rāṭhasudā Čhaofā Mahā Čhakri Sirinthōrn Ratthasīmā Khunākōn Piyachāt Sayām Bōrommarāṭchakumārī, Phon 'Ēk Ying, princesse de Thaïlande, *Mahāthāt*, Krung Thēp Mahā Nakhōn, Čhulālongkōnmahāwittayālai, 1992, 345 p.

¹³⁶⁷ Le *vatt* Sāmbau cité dans les sources peut être identifié au célèbre *vatt* bhnam Sāmbau, v. « *Rōeñ Bhnam Sāmbau nau khet Pāt'tampañ* », section « *Prajuñ rōeñ breñ khmaer* » sur le site internet de l'Institut bouddhique : <http://www.budinst.gov.kh> ; Loch Chhanchhai l'identifie plutôt au *vatt* Sāmbau dans le sud de la ville de Battambang, entretien avec M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris ; ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

¹³⁶⁸ Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *art.cit.*, p. 177 ; Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, *op.cit.*, p. 72.

¹³⁶⁹ Pok et Poc s'écrivent [Puk] en khmer, Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam de 1775 à 1860*, Paris, EFEO, 1991, p. 326. « Père spirituel » des enfants d'Ang Tân à partir de 1778, oknha veang en 1779, Pok

génération, il peut effectivement être son arrière-grand-père, voire son grand-père. Les deux récits généalogiques retranscrits de Boun Chan Moly n'évoquent cependant pas le « régent Pok », et l'un énonce même que Poc « est le premier Poc de la lignée des Poc¹³⁷⁰ ». Loch Chhanchhai ne fait pas non plus l'association entre les deux personnages¹³⁷¹. Le père de Poc (ID : A), connu à travers son dossier de carrière, n'est d'ailleurs pas cité dans la documentation familiale.

Le père de Yos, Nou (ID : W), est dit *uk ñā bībhakkh cakkhavīt cāñ vāñ mekāṛ*, ce que Fourès nous décrit comme « oknha pitheak chākhaveath, 9 pāns de dignité, gardiens du corps sacré du roi, mandarins chargés de la construction des maisons, de la conservation des bois du palais, emplois différents selon les besoins du service et du moment¹³⁷² ». Yos entre au Palais de Phnom Penh en 1877 et « hérite » ensuite apparemment au moins de certaines des attributions de son père, dans le cadre de la distinction entre mandarins de gauche et de droite, en tant que oknha montrey réachéa rit vers 1899 « oknha montrey reachruth, 8 pans de dignité, gardiens du corps sacré du roi, mandarins chargés de la construction des maisons, de la conservation des bois du palais, emplois différents selon les besoins du service et du moment¹³⁷³ ». La territorialisation de Yos dans le Grand Ouest est confirmée par l'évolution postérieure de sa carrière. Il est choisi en 1908 pour accompagner le prince Norodom Sathavong (ID : 44), alors chargé de mission de pacification et de délimitation de la province de Battambang, en vertu de l'accord de rétrocession entre le Siam et le Protectorat. Il apparaît alors comme un intermédiaire - linguistique et diplomatique - entre la cour du *lok mcās'*, la cour siamoise et Phnom Penh. Yos est ensuite nommé vers 1910 gouverneur de Kragar (Krakor), *uk ñā jumñās saṅgrām*, au Nord de Pursat¹³⁷⁴. Il rejoint alors dans

devient le premier ministre du roi Ang Eng (1794-1796), puis le régent du royaume à la mort de celui-ci en tant que tuteur de son fils Ang Chan. Il accompagne Ang Chan à Bangkok en 1806 se faire couronner et il y décède. Son frère cadet, Noan, lui succède. L'épouse de Pok, Néak Chumtéav Mahakrāsāt Tép, est qualifiée de « mère spirituelle » du roi Ang Eng. Elle décède à Oudong en 1807, Khin Sok, *ibid.*, p. 41, 45, 50, 54, 55, 59, 60, 61, 65, 66, 67, 68, 95. D'après Loch Chhanchhai, les funérailles de Pok ont lieu au *vatt Saket* (Braḥ Ārām Sraḥ Ketu) à Bangkok, où « beaucoup de moines khmers (y) résidaient avant la Seconde guerre mondiale. Avant, on prenait des Khmers pour abbé de ce monastère », « Chronique des vice-rois de Battambang », *art.cit.*, p. 41 ; le lien de parenté entre les deux personnages est notamment cité par Thiounn Mumm <http://khmer-cambodge.blogspot.fr/2013/02/ang-duong-partie-5-la-guerre-pour.html> consulté le 10/03/2018 et Népote, Jacques et Sisowath, Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, p. 109.

¹³⁷⁰ Thiounn Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) », 1 p.

¹³⁷¹ Entretien avec M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris.

¹³⁷² Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *art.cit.*, p. 179.

¹³⁷³ Fourès, *ibid.*

¹³⁷⁴ Le titre du *cauhvāy* de Kragar a donc évolué depuis le XVII^e siècle, lorsqu'il était appelé *braḥ senā saṅgrām*, Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, p. 226.

cette circonscription Khieû (ID : 133), originaire de Samrong Tong, secrétaire, percepteur, adjoint du gouverneur, puis en 1905 juge de la province de Krakor¹³⁷⁵. Issus des « marges » du royaume, ces deux agents sont alors en fonction sur l'axe qui contrôle justement les circulations de et vers ces marges, entre Phnom Penh et le Siam, par voie de terre¹³⁷⁶ et d'eau.

En 1897, aucun élément de la carrière de Poc ne laisse au contraire penser qu'il a été un jour en service dans sa région d'origine. Dans son dossier, sa première fonction connue date de 1851 : il est affecté à la douane de Kambat (Kampot), au service de son frère Sao (ID : C). Mais Thiounn Mumm brosse un portrait des deux frères dans leurs jeunes années : ce sont des guerriers au service du roi Ang Duong, œuvrant à la reprise en main du royaume contre les « Vietnamiens », dans la continuité de la filiation « pro-siamoise » que Thiounn Mumm leur attribue par l'affiliation au « régent Pok »¹³⁷⁷. Pour les gratifier, le roi Ang Duong les marierait à deux de ses filles, dont l'épouse de Poc, *jamdāv* Oû, d'ascendance maternelle mandarinale, qui est née en 1830 ou 1834, et décède à Battambang en 1866¹³⁷⁸. Ils doivent donc avoir été mariés une dizaine d'année au maximum, entre 1850 et 1866. On ignore où est né Poc Duch (ID : 10), leur seul enfant identifié. Mais ce dernier marie en 1929 son benjamin Poc Khun (ID : 79) à Chhan On, fille du neuvième et dernier *lok mcās'* de Battambang, Chhum (*r.* 1895-1907). Que ce soit du côté Poc et/ou du côté de la famille maternelle d'Oû, il existe donc un lien entre les Baen Aphaiwong et les Poc. L'identité « pro-siamoise », déterminée dans le récit de Thiounn Mumm

¹³⁷⁵ ANC 8532, La biographie des fonctionnaires de l'administration cambodgienne, 1911. Annexes, carte n°5.

¹³⁷⁶ Une route d'une centaine de kilomètres relie Kompong Chnnang et Pursat d'après Doudart de Lagrée vers 1864 : elle fait le tour du lac à la limite extrême des grandes eaux, et est praticable « pendant huit mois de l'année ». Elle se continue jusqu'à Battambang, Villemereuil, A-B de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, op.cit.*, p. 177.

¹³⁷⁷ Thiounn Mumm qualifie Poc de « général » du roi Ang Duong, courriel de M. Thiounn Mumm, 02/08/2014 ; il déclare « Mon grand-père [Thiounn (ID : 1)] connaissait bien les descendants des hommes qui ont aidé Ang Duong à vaincre les armées de la cour de Huê, puis à administrer le Cambodge avec le début de la période coloniale. », courriel du 30/06/2014.

¹³⁷⁸ Titree samdach preah thida srey vora Khsatrei en 1840, Oû perd sans doute son titre princier après son mariage avec Poc. Thiounn Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) » ; ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907 ; Nut Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soka Phay, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, p. 77 ; Corfield, Justin, *The Royal family, op.cit.*, p. 23.

par l'ascendance du « régent Pok », est ici bien palpable¹³⁷⁹. Poc Khun est ainsi le fondateur des Khmer Issarak à Bangkok en 1940, avec l'aide de ses beaux-frères Aphaiwong et de ses cousins Boun Chan¹³⁸⁰.

Dans les années 1940, Thiounn Thioeum, descendante à la fois de Boun Chan (ID : G), Poc (ID : 9) et Thiounn (ID : 1) épouse Chhean Vam (ID : 113) né à Battambang ou Mongkol Borei en 1916, membre de la « famille d'un ministre des finances » du huitième gouverneur de Battambang, Nung (1860-1895)¹³⁸¹. Chhean Vam, licencié *es* lettres de l'Université de Paris (c.1945), devient le proviseur du lycée Sisowath en 1946 avant de faire une carrière ministérielle à la faveur de la réussite électorale du Parti Démocrate, dont il est un membre fondateur avec son ami Thonn Ouk (ID : 131)¹³⁸². Du fait de ses origines sociales, de son mariage et de son réseau familial, Chhean Vam fait « naturellement » office d'agent de liaison entre le Parti et les Khmer Issarak. Certains, au Service de Documentation et de Contre-Espionnage (SDECE), considèrent même le Parti Démocrate comme la représentation légale du groupe armé. Le père de Chhean Vam, Chhean, et son beau-frère Bean An, qui demeurent à Battambang et Sîsuphun (Sisophon), sont surveillés en ce sens par le SDECE en 1946-1948¹³⁸³. L'identité territoriale et politique « Grand Ouest » de la famille Poc et de ses alliés Boun Chan et Chhean semble donc se confirmer depuis 1833, date de naissance de Poc (ID : 9) jusqu'à, au moins, 1953.

Suppya Nut décrit pourtant le père de Poc (ID : A) comme étant « d'origine sino-khmère¹³⁸⁴ » : le frère de Poc, Sao (ID : C) est en effet qualifié de « Chinois¹³⁸⁵ ». Le roi Ang Duong lui aurait accordé la main de sa fille Mom, née en 1821, malgré cette identité, car ils se seraient rencontrés et seraient tombés

¹³⁷⁹ V. le blog de Thiounn Mumm <http://khmer-cambodge.blogspot.fr/2013/02/ang-duong-partie-5-la-guerre-pour.html> consulté le 10/03/2018.

¹³⁸⁰ Loch Chhanchhai, « Chroniques des Vice-Rois de Battambang », *art.cit.*, pp. 65-68 ; Service Historique de la Défense, Service de Documentation et de Contre-Espionnage, GR10R 52, [dossier de] Po Khun (*sic*), mars 1946-juillet 1955.

¹³⁸¹ Entretien avec M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris ; Thiounn Mumm raconte quant à lui que Chhean Vam, qui vient selon lui d'une famille paysanne de Battambang, est entré dans les grâces de ses parents du fait de ses bonnes études, v. chapitre 11, entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹³⁸² Musée National de l'immigration, Ressources, témoignage de Thonn Ouk recueilli en septembre-octobre 2006, <http://portraits.histoire-immigration.fr/> ; SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952 ; ANC 35871, Arrêtés du RSC allouant des bourses d'études à divers écoliers (Dépasse, Baylac, Sisowath Youtévong, Thonn Ouk, Chhean Van (*sic*), Huynh Van, Sok Chhong), 1939-1940.

¹³⁸³ SHD SDECE, GR10R 53, Personnalités politiques, février 1948-1953 ; SHD SDECE GR10R 50, Partis politiques, avril 1946-décembre 1955 ; SHD SDECE, GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952.

¹³⁸⁴ Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975 », *op.cit.*, p. 77.

¹³⁸⁵ Corfield, Justin, *The Royal family*, *op.cit.* p. 23. Sur l'identification de Sao (ID : C), v. chapitre 2.

amoureux vers 1840 à Poulo Condore où ils avaient été emprisonnés par les pouvoirs vietnamiens. La reine Pen, mère de Norodom, aurait encouragé cette union¹³⁸⁶. Si Thiounn Mumm fait correspondre le récit mémoriel transmis par sa mère, quant au double mariage entre Poc/Oû et Sao/Mom, avec les ouvrages qui racontent cette dernière histoire, le caractère « chinois » de Sao ne fait pas partie de son témoignage en 2014-2017 et n'est d'ailleurs pas évoqué dans la retranscription du récit de sa mère qui raconte l'épisode carcéral¹³⁸⁷. Il est tout à fait possible cependant d'être à la fois originaire du Grand Ouest, membre de l'élite sociale cambodgienne et d'être un « pur Chinois », si on en croit la biographie de Kim An (ID : 31).

I.c) Kim An (ID : 31), un Chinois entre Pāt'āmpaṇ et Bodhisāt'.

Kim An est né vers 1876, à Phsār Krom, Bodhisāt' (Pursat). Il est formé au *vatt* Lolok Sar [Larlaksar] - identifié à Lalak Sa, village du Sud de la commune de Pursat - puis intègre en 1894 la résidence de Pursat comme élève interprète. Il fait toute sa carrière d'interprète à Kamṇaṇ' Spṭ (Kompong Speu). En 1911, il passe le concours des fonctions administratives et judiciaires et devient en 1913, gouverneur de Pātpaṇ (Barthbaung) dans la province de Battambang. Successivement gouverneur de Sisophon, Babaur, Pārāy(ṇ) (Barai), Sanduk (Santuc), Kompong Speu, il devient en 1926 chef de bureau au ministère de la guerre, sous le mandat de Peich Ponn (ID : 12) et décède en fonction en 1928. Son dossier de carrière rend compte de la problématique que pose l'identité de Kim An à ses supérieurs français. Il parle en effet « siamois et annamite », est parfois qualifié de « pur Chinois de père et mère » ou de « métis chinois ». Même s'il n'est pas naturalisé, « Kim An s'est toujours considéré comme Cambodgien et a figuré sur les rôles cambodgiens »¹³⁸⁸. Cette identité métisse est rappelée à plusieurs occasions dans

¹³⁸⁶ La princesse Mom, titrée *chao khun preah yuravong*, fille d'Ong, première épouse du roi Ang Duong, Nut Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975 », *op.cit.*, p. 77 ; Corfield, Justin, *The Royal family*, *op.cit.*, p. 23. Elle est titrée *chau khun payurvong* dans AOM, Indochine, Résidence Supérieure du Cambodge 435, Relation avec la famille royale, 1932-1935. V. chapitre 11.

¹³⁸⁷ Notamment dans Thiounn Mumm, : « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) » ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen. ; courriel de M. Thiounn Mumm, 02/08/2014. Sur le double mariage, v. chapitre 11.

¹³⁸⁸ Sous-entendu, il n'est pas inscrit dans une association géo-dialectale, une congrégation « chinoise », comme la loi l'impose depuis 1891.

son dossier de carrière : elle sert les argumentaires qui accusent Kim An d'avoir été corrompu ou d'avoir exercé le commerce dans le cadre de ses fonctions. Effectivement, son père, Pin (ID : H), est qualifié en 1911 d'ancien oknha essara de Pursat et de commerçant¹³⁸⁹. Il était peut-être le représentant provincial de l'« oknha essara montrey, receveur des frais de justice et de la part du roi dans les amendes »¹³⁹⁰.

Ainsi, Kim An, Chinois ou Sino-Khmer¹³⁹¹ du Grand Ouest du Cambodge, est un secrétaire-interprète particulièrement bien en cours auprès des élites cambodgiennes : vers 1898, il épouse la princesse Norodom Toch, fille du prince Norodom Raya (1872-avant 1916) et de néang Krachap¹³⁹². Kim An apparaît ainsi dans les généalogies princières, où on le dit « ayant des liens avec la province de Battambang »¹³⁹³. Kim An épouse ensuite une « jeune femme d'origine sino-khmère », née vers 1905, membre de la maisonnée de Khun Meak, épouse du roi Monivong. Jacques Népote et Sisowath Ravivaddhana Monipong, qui ne donnent pas le nom de cette jeune femme, nous apprennent qu'à la mort de Kim An, sa famille est recueillie à Battambang par les membres de la famille Baen Aphaiwong restés au Cambodge après la rétrocession de 1907. Cette jeune femme, nous l'identifions à Van Sy, née en 1905, déclarée officiellement veuve de Kim An¹³⁹⁴. Kim An et son épouse Van Sy sont donc membres de familles chinoises ou sino-khmères du Grand Ouest, familles ayant accédé à la notabilité dans l'entourage de la famille Baen Aphaiwong et des membres, éventuellement originaires de cette région du Grand Ouest, de la famille royale. Nous aurions affaire à des Chinois teochew¹³⁹⁵.

¹³⁸⁹ ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927 ; ANC 36519, Lettre de désignation de l'okhna Ith comme délégué du conseil des ministres chargé d'installer l'okhna Kim An comme nouveau chaufaikheth de Kompong Speu, 1924. Annexes, carte n°5.

¹³⁹⁰ ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927 ; Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *art.cit.*, p. 181 ; Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne* (1870), Saïgon, Collège des Stagiaires, 1874, p. 38.

¹³⁹¹ *Cin* « Chinois », *kūn cau cin* « Sino-Khmer ».

¹³⁹² Mais de cela, son dossier ne dit rien : la princesse est cependant identifiée comme Kim Touch dans ANC 33568, Dossier de pension de Mme Kim An, née Van Sy, femme d'un vorac montrey de 1^{ère} classe, décédé, 1928-1929 ; Népote, Jacques, Sisowath, Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.* pp. 129-133 ; Corfield, Justin, *The Royal family*, *op.cit.*, pp. 51-52.

¹³⁹³ Népote, Jacques, Sisowath, Ravivaddhana Monipong, *ibid.*

¹³⁹⁴ ANC 24154, Requête par Kim, ex-magistrat cambodgien, permis de port d'armes gratuits (sic), 1930 ; ANC 33568, Dossier de pension de Mme Kim An, née Van Sy, femme d'un vorac montrey de 1^{ère} classe, décédé, 1928-1929 ; ANC 35477, Secour accordé (sic) à la nommée Van Sy, veuve du vorac montrey de 1^{ère} classe Kim An, 1928.

¹³⁹⁵ Milton Osborne mentionne les relations entre les cours d'Ang Duong et de Norodom avec des Chinois de la cour du Siam, Osborne, Milton, E., *The French Presence*, *op.cit.*, p. 191.

Le fils de Kim An de son premier mariage, Kim An Doré, est réputé vivre à Battambang durant l'occupation de la province par la Thaïlande durant la Seconde guerre mondiale, puis est désigné par le SDECE comme membre de l'état-major des Khmer Issarak à Bangkok en 1947¹³⁹⁶. Le pivot, au cours du parcours de Kim An (ID : 31), qui le définit alors comme un membre de cette élite cambodgienne du Grand Ouest, est son passage par le *vatt* de Lalak Sa : c'est là que ce supposé « Chinois » acquiert la langue khmère et la culture bouddhiste, indispensables à son entrée dans l'administration¹³⁹⁷. Il y fréquente alors aussi peut-être les enfants de la haute société de Pursat. Un demi-siècle avant Kim An, le ministre Um (ID : 8) est en effet né à Lalak Sa, qui devient alors, à la lumière de nos sources, un petit centre (deux occurrences) du Grand Ouest.

I.d) Le Grand Ouest comme un « conservatoire » des traditions palatiales.

Un membre du conseil en 1897 et en 1901, Um (ID : 8), n'est pas cité lorsqu'il s'agit de définir le statut des « Siamois », alors qu'il est pourtant originaire du Grand Ouest. Um ne cache pas son origine territoriale, il vient de Rolocsâr - identifié à Lalak Sa -, ce village du Sud de la commune Pursat. Né en 1821, fils de Kong (ID : KK) oknha thor outey, mandarin du *saṃrāp' do* chargé des relations avec les moines¹³⁹⁸, et de *jaṃdāv* Kong, il a été élevé entre Pursat, au *vatt* Slakêt¹³⁹⁹ et Oudong, où il est entré

¹³⁹⁶ Le beau-frère de Kim An, Norodom Thon (1910- ?), est célèbre pour avoir pris part à la tentative de coup d'État du 9 mars 1945 qui voit les nationalistes khmers, notamment Khmer Issarak, à la suite de Son Ngoc Thanh, tenter d'établir un gouvernement indépendant. Le fils de Kim An, donc le neveu utérin de Norodom Thon, Kim An Doré, fait partie du groupe de révoltés de 1945 et est mentionné comme membre de l'état-major des Khmers Issarak à Bangkok en 1947, Corfield, Justin, *The Royal family*, *op.cit.*, pp. 51-52 ; SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945- janvier 1952. La demi-sœur de Kim An Doré, fille du deuxième mariage de Kim An, Kim An Yeap, née peu avant ou peu après la mort de son père en 1928, devient danseuse du ballet royal grâce aux contacts de sa mère dans l'entourage du roi Monivong. C'est dans ce cadre qu'elle épouse vers 1944 le prince Suramarit - lui-même lié par sa grand-mère paternelle à la vice-royauté de Battambang - et qu'elle intervient en 1945 comme médiatrice lors du coup d'État auquel participe sa famille paternelle et leurs alliés. Népote, Jacques, Sisowath, Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, pp. 129-133 ; Corfield, Justin, *ibid.*, p. 49.

¹³⁹⁷ Le « beau-frère » de Kim An, Ung Hy (ID : 96), réputé Chinois, est également passé par un *vatt* prestigieux, Uṇṇālom et fait, comme Kim An, figure de gendre doublement « étranger » dans cette famille du prince Raya. *V.* chapitres 3, 4, 5, 6 et 7.

¹³⁹⁸ Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, *op.cit.*, p. 72.

¹³⁹⁹ « À une trentaine de km en amont [de Pursat] sur la rivière, au pied de la montagne, l'on rencontre la bourgade de Leach. Elle conserve au sein des monastères de Vat Prei Khlong et Vat Sla Kaet des statues antérieures au XVII^e siècle, qui témoignent aussi du rôle refuge de cette région. » Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam* (1990), Genève, Guide Artou, Olizane, 1993, p. 120.

dans le prestigieux *vatt* Debv Praṇamy¹⁴⁰⁰. Il n'est cependant jamais assimilé à une identité « siamoise », mais comme le tenant de la « haute culture » cambodgienne notamment à travers son mode de vie dans son « palais » de Phnom Penh. Trois de ses dix épouses sont dites « siamoises » : néac [Mālai], qui lui a été offerte par le roi Norodom en 1878 ; néac [Chām], également donnée par le roi en 1882 ; néang [Yīm] dite « devenue femme par suite d'une dette » - toutes trois qualifiées de maîtresses de danse de son corps de ballet personnel¹⁴⁰¹.

Au-delà de ses jeunes années, la territorialisation de cet agent et de sa descendance dans le Grand Ouest ne se remarque cependant pas particulièrement, ni à travers son patrimoine foncier - il dispose cependant de terres agricoles à Barai -, ni à travers ses autres mariages, ni dans les contacts entretenus avec un monastère. Son fils Vann (ID : 7), né à Oudong, est le fils de *jamdāv* Ros, née elle-même à Oudong. Élevé au *vatt* Paduṃ Vatī, Vann fête en 1918 le *kathin* du dit *vatt* Koḥ uk ṇā Tī, à Khsach Kandal, et passe le nouvel an khmer au *vatt* Svai de Lovéa Em¹⁴⁰². *Nān* [Īm], une des filles d'Um, est l'épouse vers 1902 du gouverneur de Kamḃaṇ' Laeṇ (Kompong Leng), à Kamḃaṇ' Chnāmṇ (Kompong Chhnang), l'*uk ṇā rus tejo rasrī*¹⁴⁰³.

Um est donc le représentant par excellence de la mobilité des élites cambodgiennes de la cour d'Ang Duong, amenées à circuler entre le Siam et le Cambodge par le Grand Ouest et Oudong. Um conserve les usages palatiaux « siamois » de Pursat et d'Oudong à Phnom Penh, notamment à travers la culture

¹⁴⁰⁰ AOM Indochine Nouveau Fonds carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

¹⁴⁰¹ Dans le dossier suivant, ces trois femmes sont qualifiées de *praband*, « épouses », ANC 8087, Correspondance entre le résident supérieur du Cambodge et l'okhna Essarac Montrey [Vann] suppléant du premier ministre 1902 ; Meyer, Roland, *Saramani danseuse khmère*, (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997, tome I *Au pays des grands fleuves*, p. 100 ; tome II *Le Palais des quatre faces*, pp. 68-71.

¹⁴⁰² S'agiraient-ils de l'actuel *vatt* Cuṇ Koḥ, sur l'île uk ṇā Tī, célèbre pour ses représentations de *lkhon braḥ rājadrāby*, théâtre royal sacré et de *lkhon bol srī*, théâtre narré de femmes ; et de l'actuel *vatt* Svāy Aṇtaet, Lvā Em, célèbre pour le *lkhon kol*, le théâtre masculin ? Khoury, Stéphanie, « De rituel local à patrimoine national, réflexions sur l'expression rurale d'un théâtre au Cambodge », *Moussons* n°30, 2017/2, pp. 111-129 et « La pratique des rites théâtraux comme vecteur de transmission d'un passé collectif dans l'espace rural cambodgien », *Péninsule* n°73, 2016/2, pp. 25-51. Vann est - entre 1916 et 1922 - le directeur des spectacles royaux, okhna montrey oudām phirom réamker, et semble entretenir ses propres troupes dites de « Yiké » et de « Savakar », v. chapitre 6.

¹⁴⁰³ « okhna yos déchoû, gouverneur de Kompong Leng, huit pans de dignité » sous les ordres d'un mandarin du ministre du Palais, Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *art.cit.*, p. 193 ; le *cauhvāy* de Kamḃaṇ' Laeṇ est ici assimilé au *cauhvāy* de Ralā P-īer au XVII^e siècle, le *braḥ yas tejo*, Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, p. 226. ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918 ; ANC 8087, Correspondance entre le résident supérieur du Cambodge et l'okhna Essarac Montrey [Vann] suppléant du premier ministre, 1902.

de ses épouses « siamoises ». C'est certainement cette culture palatiale que partagent les disciples des *vatt* de Lalak Sa et Slakêt, au Sud de Pursat, héritiers des familles curiales fixées dans le Grand Ouest, et par laquelle s'agrègent à la haute société des familles en partie considérée comme allogènes, telle celle de Kim An (ID : 31). La région de Pursat apparaît ainsi comme une zone d'interface qui participe des flux qui relient Bangkok, Battambang et les capitales khmères. C'est sur cet axe de communication qu'un pôle se cristallise autour des familles « tiraillées » entre leurs affiliations « siamoises » et khmères et qui s'associent à des familles teochew¹⁴⁰⁴. « Zone refuge » depuis le XVI^e siècle - Pursat fait office de « capitale secondaire d'attente¹⁴⁰⁵ » durant les conflits -, elle contrôle également l'accès à la chaîne des Cardamomes, et donc les relations commerciales et rituelles entre les populations pear de la montagne et la région capitale de Longvek puis d'Oudong. Um est ainsi formé au *vatt* Slakêt, dans la commune de Lāc (Leach) :

« le centre d'où l'on pouvait rayonner vers le plus important groupe tribal de la montagne, ainsi que l'un des points de départ des grandes expéditions de cueillette vers les Cardamomes¹⁴⁰⁶ ».

Certaines personnalités, membres de la suite - donc de la clientèle voire de la parenté - d'Um, pourraient également rendre compte de cette interface politique, sociale et rituelle qu'est Pursat et dont il serait un représentant. Toeum Mey (ID : 4), né vers 1844 dans la région de Phnom Penh, qui devient son adjoint vers 1878, est ainsi réputé « descendant de bakou » « *parohit* »¹⁴⁰⁷. La relation clientélaire entre Um et Mey pourraient laisser envisager une relation territoriale entre leurs deux parentés. Mey serait-il

¹⁴⁰⁴ Une capitale se fixe ainsi à Pursat à la fin du XVII^e siècle, Phoeun, Mak « Le phénomène urbain dans le Cambodge post-angkorien », in Lafond, P-B, *Péninsule indochinoise, études urbaines*, Paris, L'Harmattan, 1991, pp. 39-57.

¹⁴⁰⁵ Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam, op.cit.*, p. 120.

¹⁴⁰⁶ Népote, Jacques, *ibid.* V. annexes, carte n°5.

¹⁴⁰⁷ *Parohit* ou *purohit* : « chapelain, dans le Brahmanisme, prêtre domestique, ici le chapelain du roi dans les rites brahmaniques » Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome I, p. 857. « L'emploi du terme « brahmane » est un pis-aller. La diversité sémantique des termes retenus par les scribes de l'époque moyenne, une diversité à la fois synchronique (cf. *ācary*, *brāhm*, *brāhmaṇācary*, *purohit*, *rājapurohit*, *rājaguru*) et diachronique (cf. les plus récents *pāgū*, *pāgū purohit*) suggère à son tour une diversité du statut des corps sacerdotaux attachés à la royauté (ascètes et brahmanes proprement dits), comme de leur fonction, ainsi que de probables évolution. Pour une première approche de la question, v. Pou, S., « *Brāhmaṇa*, *ācarya* et *paṇḍita* dans la culture khmère », *Journal Asiatique*, tome 300 (1), pp. 229-243 », Mikaelian, Grégory « Le passé entre mémoire d'Angkor et déni de Laïvaek, la conscience de l'histoire dans le royaume khmer du XVII^e siècle », in Abdoul-Carime Nasir, Grégory Mikaelian, Joseph Thach (dir.), *Le passé des Khmers, langues, textes, rites*, Berne, Peter Lang, 2016, p. 190. V. également la contribution d'Éric Bourdonneau à ce même volume : « La stèle de Sdok Kak Thom et le *Devarāja*. Récits et acteur d'une « naissance » », notamment pp.123-136.

apparenté aux *brāhmaṇa br̥ddhipās* ou « brahmanes vénérables chargés du lasso », cornacs du Palais royal et prêtres de Gaṇeśa ? Grégory Mikaelian écrit en effet que :

« Ce groupe est lié à différents terroirs du massif des Cardamomes, mais son bastion demeure la province de Bodhisāt', près de Lāc, où se tient leur cérémonie annuelle, le 15 de la lune croissante de *māgh*. C'est justement dans un monastère de cette province qu'une inscription du XVII^e siècle mentionne la liste de donateurs portant des noms-titres de l'éléphanterie royale¹⁴⁰⁸. »

Leach aurait ainsi représenté l'une des « portes » du royaume. C'est au *vatt* Pākān qu'auraient été conservés des *regalia minora* du royaume khmer¹⁴⁰⁹. Un entretient également des contacts avec Ben (ID : 46), né vers 1851 à Saṃroṇ Daṇ (Samrong Tong) qui est membre de sa « suite » depuis au moins 1877, peut-être devenu aussi son gendre, avant d'être nommé *pālāt'* de Phnom Penh en 1902. Ben (ID : 46), déclare être né à Samrit, Samtong Tong¹⁴¹⁰. Un village porte encore ce nom, dans l'actuelle province de Kompong Speu, qui - pendant à Pursat au Nord - est également une région d'origine des capteurs d'éléphants, au Sud-Ouest du massif des Cardamomes¹⁴¹¹.

Comme Pursat, la région de Samrong Tong a notamment vu l'installation de familles de la région du Tonlé venues se réfugier là, aux « marches » du royaume, durant les guerres, du XVIII^e au début du XIX^e siècle¹⁴¹², à partir notamment des relations sociales sous-tendant les relations rituelles entre la cour d'Oudong et la montagne des Cardamomes. Samrong Tong, en tant que province à la période coloniale, comprend en effet, durant une chronologie mal délimitée, le territoire compris entre Uṭuṅg (Oudong) - la ville d'Oudong même - et la commune actuelle de Samrong Tong à l'Ouest de Phnom Penh. En effet, dans l'organisation du royaume aux XVII^e et XIX^e siècles, elle représente une « marche » ou une « porte du royaume ouvrant sur les mondes allogènes » « les peuples proto-indochinois des Cardamomes » au Sud-Ouest du pays¹⁴¹³. Du fait de son importance stratégique, cette province relève donc au XIX^e siècle

¹⁴⁰⁸ Mikaelian, Grégory, « Le souverain des Kambujā, ses neveux jōraï, ses dépendants kuoy et pear. Un aperçu de la double légitimation du pouvoir dans le Cambodge du XVII^e siècle. », *Péninsule* n°71, 2015/2, pp. 60-61.

¹⁴⁰⁹ À l'image de Kambāñ' Svāy, « porte » du Nord du royaume, Mikaelian, Grégory, *ibid.*, pp. 64-66.

¹⁴¹⁰ ANC 20352, Dossier personnel de M. Ben adjoint du premier ministre, 1902 ; ANC 5698, Affaire de la succession de feu Samdech Akamohasena entre les héritiers dans le partage de la somme de 600 piastres, 1902.

¹⁴¹¹ Mikaelian, Grégory, « Le souverain des Kambujā », *art.cit.*, p. 60.

¹⁴¹² Ang, Chouléan, *Les êtres surnaturels dans la religion populaire khmère*, Paris, CEDOREK, 1986, pp. 226-228.

¹⁴¹³ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, pp. 222-223.

de la maison du roi, le *saṃrāp' ek*, et est dirigée par l'*uk ṇā udāydhīrāj* détenteur de neuf *hūbān'* ¹⁴¹⁴. Comme Pursat, qui relève du *cakrī* dans un ensemble territorial incluant le Nord de la région centrale, Samrong Tong est donc une marge « intégrée », tant du point de vue des échanges commerciaux, rituels, que des mobilités sociales et culturelles.

Autre personnage originaire de Samrong Tong, Khieū (ID : 133) déclare être né vers 1880 dans le *bhūmi* Duol Lāk' (Tuol Léak), au *ghuṃ* Brai Buoc. Ce site n'a pour l'heure pas été identifié. D'après ses données de carrière, il sert comme secrétaire à Phnom Penh au début du XX^e siècle, et pourrait bien être le « secrétaire Khiev, (le) Krum Alakkh » chargé de copier au sein du bureau des annales du Palais le récit que fait Son Diep de son voyage en France en 1900¹⁴¹⁵. On sait qu'Um (ID : 8) fut le dépositaire d'une copie des chroniques royales dont s'inspire Thiounn¹⁴¹⁶ : Khieū, Mey et Um sont donc issus de ces zones « marginales » mais « intégrées » à la géographie politique et rituelle du royaume, devenues des « refuges » aux XVIII^e-XIX^e siècle puis des pôles rayonnants au début du XX^e - après la pacification du champ politique khmer - des traditions curiales qui y avaient été conservées¹⁴¹⁷. Khieū sert ensuite, durant les dix années de sa carrière sur lesquelles nous sommes renseignés, à Krakor, au Nord-Est de la ville de Pursat, au bord du Grand Lac¹⁴¹⁸, soit à l'interface entre le Grand Ouest et la région centrale.

II. Le Cambodge central, la métropole royale.

Nous appelons région centrale le territoire qui s'étend de Paripūrṇ (Babaur), à proximité du Grand Lac, jusqu'à Bañā 𑀧𑀺𑀓 (Ponhea Lu) en amont de Phnom Penh, le long du Tonlé Sap. Le Nord de cette région

¹⁴¹⁴ Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, op.cit., p. 226, 229. Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, op.cit., p. 76

¹⁴¹⁵ Khieu, écrit [Khiev], ANC 8532, La biographie des fonctionnaires de l'administration cambodgienne, 1911. Khing Hoc Dy « Le voyage de l'envoyé cambodgien Son Diêp à Paris en 1900 », in Salmon, Claudine, *Récits de voyage des Asiatiques, genres, mentalités, conception de l'espace*, EFEO, 1996, pp. 367-383.

¹⁴¹⁶ Khin Sok, *Chroniques royales du Cambodge (de Bañā Yāt jusqu'à la prise de Lanvaek : de 1417 à 1595). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII **, 1988, p. 22 ; Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII ***, 1981, p. 32.

¹⁴¹⁷ Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam*, op.cit., pp. 120-122.

¹⁴¹⁸ ANC 8532, La biographie des fonctionnaires de l'administration cambodgienne, 1911.

relève dans l'administration royale du *cakrī* : son apanage comprend à la fois Pursat, Krakor, Babaur et Roléa Peir. Le Sud de cette région, la circonscription de Ponhéa Lu, est administré par le *kraḷāhom*¹⁴¹⁹. Le Nord de la région centrale fait donc figure d'interface mais également de verrou¹⁴²⁰ sur la route des capitales khmères depuis Battambang et Bangkok, tandis que Ponhéa Lu est le nom de la zone qui comprend l'ancienne capitale du XVI^e siècle, Lañvaek (Longvek), et la capitale depuis le XVII^e siècle, Oudong. Cette dernière zone est qualifiée par Mak Phoeun de « réunions d'agglomérations peut-être assez importantes » consistant en une juxtaposition de villages dès le XVI^e siècle¹⁴²¹.

II.a) La capitale royale au début du XIX^e siècle.

La difficulté concernant l'étude de la territorialisation des élites khmères dans cette région est tout d'abord de faire la part entre lieu de naissance et appartenance régionale : la capitale Oudong, comme Longvek avant elle, draine les familles mandarinales originaires de tout le pays. Um (ID :8), né à Pursat, épouse vers 1856 Ros, née à Uṭuṅ Mānjāy « Oudong la Victorieuse ». Mais la famille de Ros est-elle originaire d'Oudong, ou s'y est-elle fixée avec le roi Ang Duong, comme Um lui-même¹⁴²² ? Meas (ID : 47) déclare ainsi être né en 1860 à Uṭuṅ Mānjāy, mais ses descendants le décrivent comme originaire de Māt' Jrūk (Moat Chrouk), à Takéo, actuelle province d'An Giang au Viêt Nam. Son père, Tieng (ID : E), okhna reacs essara, chef des travaux au Palais, aurait-il rejoint Oudong depuis le Sud¹⁴²³ ? Non seulement les familles mandarinales de l'administration de l'intérieur du Palais suivent donc la cour principale - le *saṃrāp' ek* - au cours de ses circulations entre Bangkok et les différentes capitales khmères dès avant le XVII^e siècle, mais leurs membres peuvent également être attachés aux autres cours

¹⁴¹⁹ Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam*, op.cit., pp. 212-214 ; Fourès, « Organisation politique du Cambodge », art.cit., p. 169, pp. 192-193.

¹⁴²⁰ Grégory Mikaelian qualifie ainsi le site fluvial à l'Est de Longvek, dans *La royauté d'Oudong*, op.cit., p. 204.

¹⁴²¹ Mak, Phoeun « Le phénomène urbain dans le Cambodge post-angkorien », op.cit., pp. 42-43.

¹⁴²² ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1er ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918 ; ANC 8087, Correspondance entre le résident supérieur du Cambodge et l'okhna Essarac Montrey [Vann] suppléant du premier ministre, 1902.

¹⁴²³ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », avril 2008, dernière révision octobre 2009, p. 10, 12 ; ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 12964, Dossier personnel de Meas, juge au tribunal supérieur, suppléant du ministre de la marine, 1901-1903. Annexes, cartes n°1 et 2.

- *saṃrāp' trī* et *catvā* au XIX^e - dont les implantations ne coïncident pas forcément avec celles du roi régnant.

La région centrale est particulièrement marquée par la fixation des cours des reines-mères du XIX^e siècle. Les parents de Mok (ID : 106) sont ainsi semble-t-il des membres « pro-siamois » de la cour du prince Ang Duong durant le règne d'Ang Mei. Mok naît à Oudong vers 1834 au cours de l'un des séjours d'Ang Duong au Cambodge. Ses parents périssent avant 1844 durant la guerre qui oppose le roi, tout juste intronisé, aux « Vietnamiens » : ils ont alors confié leur fils comme novice au *vatt* Guk à Oudong. Ses talents littéraires le font remarquer par le chef du monastère, An, qui le recommande à la reine-mère Ros, la mère d'Ang Duong fixée alors à Oudong. Il devient le poète de sa cour. Son fils Mell (ID : 17) naît ainsi à Oudong vers 1862. Dès avant le décès de sa protectrice en 1869, Mok a rejoint Phnom Penh où naît son fils Ta-Kiate (ID : 22) vers 1865, pour entrer à la cour du roi Norodom où il exerce comme chroniqueur puis ministre du Palais dans les années 1880¹⁴²⁴. Parmi les différentes circulations de la famille de Mok, aucune ne nous indique clairement d'où elle est originaire. La région centrale est donc un territoire d'agglomérat où se construit une identité élitare « déterritorialisée » : le prestige de la mention d'Oudong et de sa région comme lieu de naissance sous-entend d'emblée l'appartenance au milieu élitare, voire même à l'entourage d'un prince, et à la culture curiale dont Mok est l'un des détenteurs et artisans.

Ainsi, le père de Thiounn (ID : 1), Huy (ID : PP), apparaît comme un commerçant œuvrant sur l'axe du Tonlé et honoré d'un titre du *saṃrāp' catvā* (est-ce par la reine-mère Ros avant 1869 ou par la reine-mère Pen, mère du roi Norodom ?). Il est alors fixé à Kambañ' Traḷāc (Kompong Tralach), où naît son fils entre 1863 et 1870, mais on le dit Chinois, et/ou originaire du Viêt Nam¹⁴²⁵. A-t-il épousé une femme membre - à quelque niveau que ce soit - de la cour de la reine-mère qui lui aurait permis d'accéder à cette honorabilité ? Le fait que son fils Thiounn parle le siamois et fréquente le ministre Poc (ID : 9)

¹⁴²⁴ Khing Hoc Dy « Santhor Mok poète et chroniqueur du XX^e siècle », *Seksa Khmer*, décembre 1981, n°3/4, pp. 137-160.

¹⁴²⁵ V. chapitre 4 et annexes, carte n°5.

pourrait le laisser penser¹⁴²⁶ : Thiounn est en effet élevé dans un *vatt* de Kompong Tralach¹⁴²⁷, dans l'orbite des grands monastères royaux de la région centrale où, peut-être comme le sino-khmer Kim An (ID : 31) à Pursat¹⁴²⁸, il fréquente les enfants des élites d'Oudong, qu'ils en soient originaires ou que leurs parents mandarins les y aient fixés pour leur scolarité, indépendamment de leurs appartenances régionales.

Huy et Thiounn rejoignent Phnom Penh vers 1880, mais dès 1898, Thiounn (ID : 1) revient dans sa région de naissance. Il acquiert des concessions rurales à Kompong Tralach : en 1920, il y a installé une résidence secondaire¹⁴²⁹ et y organise en 1933 des festivités pour le « gratin » de la société coloniale incluant notamment des danses du répertoire royal¹⁴³⁰. Dans les années 1910-1920, alors que le roi Sisowath a peut-être déjà patronné la reconstruction du *vatt* Kambañ' Traļac Loe, Thiounn choisit encore d'insister sur sa territorialisation dans cette région « élitare » et patronne un autre *vatt* de la commune, *vatt* Kambañ' Traļac Krom, puis le *vatt* de Tā Jes (Ta Chès), toujours à Kompong Tralach, deux *vatt* dont il participe aux *kathin*¹⁴³¹.

II.b) La haute société de Uṭuṅ au XIX^e siècle.

Plusieurs secteurs de la région centrale sont effectivement particulièrement pourvoyeurs en élites palatiales au XIX^e siècle, tous sur la rive gauche du Tonlé Sap. Du fait de la logique territoriale royale, ces élites sont spécialisées dans plusieurs secteurs d'activités : la défense et la diplomatie à travers les

¹⁴²⁶ République française, *Bulletin officiel de l'Indochine française, Première partie, Cochinchine et Cambodge*, année 1900, n°8, p. 1137 ; Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor, les dessous d'un protectorat*, Paris, Félix Juven éditeur, [s.d.], p. 233.

¹⁴²⁷ AOM Indochine Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

¹⁴²⁸ V. paragraphes précédents.

¹⁴²⁹ ANC 33999, Concession de terrains sis à Kompong Tralach, Lovek (Kompong Chhang) et à Ponghée Lu (Kandal) en faveur de respectivement S.E Thiounn, ministre du palais et divers habitants du village de Kas Chen, 1920-1921 ; ANC 4176, Concession Thiounn, secrétaire général du Conseil des Ministres, d'un lot de terrains sis au lieu-dit Kompong Tralach (Kompong Chhnang), sans date [demande en date du 06/10/1898]. Sur les propriétés de Thiounn, v. chapitres 3, 6, 8 et 9.

¹⁴³⁰ V. chapitre 9, « Cambodge, Une réception chez S.E. Thiounn », *Les Annales coloniales*, quotidien imprimé à Paris, du 07/01/1933, p. 2.

¹⁴³¹ V. chapitre 6 ; ANC 28686, OR n°203 du 30 septembre 1939 autorisant le changement d'appellation de la pagode de Sopor Raingsey en « Samdach Chauféa Thiounn » du khum de Kompong Taches, srok de Long Vek, khet de Kompong Chhnang, 1939 ; ANC 36681, Pèlerinage à Kompong Chhnang affectué par S.E. Thiounn, 1929 ; ANC 10181, Pagode de Kompong Tralach Krom construite par le ministre du palais, 1914-1920.

relations politiques et commerciales des cours princières et l'administration de l'intérieur du Palais. Chronologiquement, du point de vue de notre échantillon prosopographique, les élites allogènes membres de la cour du roi Ang Duong installées dans le village de la mission catholique de Bañā ្រ (Ponhéa Lu), au Sud d'Oudong, sont les premières à apparaître. Le fils de Bernardos Ros de Monteiro (ID : I) *uk ñā bījai tǎruñ cāñ vāñ kuṃ bhloēñ dham*, mandarin en charge des canons et/ou des artilleurs¹⁴³², Col de Monteiro (ID : 5) y voit le jour entre 1839 et 1846¹⁴³³. Alexis Louis Chhun (ID : 2), fils de Paul Yâng (ID : D), oknha pradit nevet, directeur des travaux au Palais royal, déclare également y naître en octobre 1853¹⁴³⁴. La mère de Col de Monteiro (ID : 5) s'appelle Elisabeth Chhun : au-delà de ce patronyme, l'origine géographique et la religion communes des deux hommes renforcent l'hypothèse de leur lien de parenté.

Dues aux transformations de la dite circonscription de Ponhéa Lu, les appellations utilisées par les agents dans leurs dossiers doivent cependant être questionnées : cette circonscription inclut en effet à une période toute la rive gauche du Tonlé, du site de Ponhéa Lu même jusqu'à Oudong ; puis, après 1890, la commune de Ponhéa Lu est intégrée à la province de Phnom Penh. Kong (ID : 24) déclare vers 1900 être né dans la région de Phnom Penh vers 1841. Or Kong est élevé au *vatt* Prêk Pranae à Ponhéa Lu¹⁴³⁵. L'appellation de « Phnom Penh » cache-t-elle une localisation à Ponhéa Lu ? Son fils Chhim (ID : 25) naît en effet à Kompong Luong, Ponhéa Lu en 1864¹⁴³⁶. Kambañ' Luon « l'embarcadere royal » est ainsi un village à proximité du palais d'Oudong sur le Tonlé où étaient probablement amarrées les jonques du Palais. Les membres du mandarinat de l'intérieur du Palais y résident donc dans les années 1850

¹⁴³² Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, op.cit. p. 70. Cette charge de Bernados Ros (ID : I) perpétue le recours des cours cambodgiennes aux fondeurs et artilleurs allogènes et notamment ibériques depuis le XVII^e siècle. Jean de la Croix, fondeur du roi Rama l'Apostat (r.1642-1658) réside d'ailleurs à Ponhéa Lu. V. chapitres 4 et 5. Mikaelian, Grégory, « Une 'révolution militaire' au pays khmer ? Note sur l'artillerie post-angkorienne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Udaya* n°10, 2009, pp. 57-134.

¹⁴³³ Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge depuis le Protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, Angkor éditions, 2014, pp. 72-76 ; Id., « Col (alias Kol) de Monteiro (c.1839-1908), parcours d'un interprète-mandarin », *Péninsule* n°67 2013/2, pp. 73-79 ; ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 25165, Dossier personnel de M. Col de Monteiro, ministre de la marine, ministre de la justice, ministre de l'intérieur, 1893-1908.

¹⁴³⁴ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 25080, Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice, 1901-1922.

¹⁴³⁵ ANC 25539, Dossier personnel de Kong, Ministre du Palais, 1901-1902

¹⁴³⁶ ANC 25200, Dossier personnel de M. Chhim, Gouverneur de Peam Chor, 1901-1902.

avant de suivre la cour à Phnom Penh : le père de Kong (ID : 24), Tum (ID : R) est qualifié de « ministre du Palais, oknha veang ». Kong lui-même débute au Palais d'Oudong comme garde en 1858. Sâm (ID : 48), dit également être né vers 1850 dans un village de Ponhéa Lu, Samrang. S'agit-il de Samron, au Nord de Kompong Tralach, qualifié comme appartenant à la « province de Ponhéa Lu » ? Sâm rejoint le *vatt* Préa Thom Prey Lue à Oudong pour y faire son éducation¹⁴³⁷. Il débute comme lecteur en 1868, après le déplacement de la cour à Phnom Penh. Fils de Bour (ID : OO), haut mandarin du *saṃrāp' ek, uk ñā kosādhīpatī*, sans doute chargé du trésor royal, Top (ID : 110) naît à Kompong Luong vers 1857 et y est scolarisé¹⁴³⁸.

Ces hommes, nés dans l'entourage immédiat de la cour, exercent donc des fonctions de surveillance au sein du Palais et sont également mandatés dans des territoires stratégiques ou rebelles à l'autorité du roi khmer : membres de l'élite « de l'intérieur », ils sont les représentants du roi aux marges du royaume. Sâm (ID : 48) est envoyé surveiller les gouverneurs des provinces du Nord-Est cambodgien Kraceh (Kratie), Sampuk (Sambok) et Sampūr (Sambor) qui semblent soutenir la révolte de Si Votha, en 1876 ; en 1889, il est nommé gouverneur de Krakor, au Sud du Grand Lac. Chhim (ID : 25), fils de Kong, est envoyé en expédition chez les Stieng. Concernant Top, il rejoint en 1883 l'équipe d'Étienne Aymonier qui doit remonter le Mékong jusqu'au Laos. Le premier collaborateur d'Étienne Aymonier, An, qui recrute pour lui ses équipes, a ainsi choisi des personnalités dont les compétences au sein du Palais sont utiles à l'orientaliste, notamment Khim, descendant des brahmanes chargés des rites¹⁴³⁹, et Top donc, dont la naissance devait apparemment l'amener à exercer des fonctions au sein du Palais et la diplomatie.

Dans la région centrale, le secteur de Longvek est privilégié par Sisowath dans sa recherche de clients au début du XX^e siècle. Il y mandate ses mandarins, notamment Ma (ID : 60), recruter des paysans dont il paie l'impôt personnel, la capitation, pour qu'ils le déclarent leur patron. Sisowath y patronne plusieurs

¹⁴³⁷ ANC 20413, Dossier personnel de M. Sam, suppléant du ministre de la guerre, 1897-1907.

¹⁴³⁸ Guérin, Mathieu, « Tup, un lettré aventurier au service de l'orientaliste Étienne Aymonier », *Journal Asiatique*, 305/1, 2017, pp. 111-118 ; ANC 25135, Dossier personnel de Top, suppléant du Ministre de la marine, gouverneur de la province Chikreng, 1898-1904.

¹⁴³⁹ Guérin, Mathieu, *ibid.*, p. 112 ; Guérin, Mathieu, Chhom Kunthea, « Le périple de Khim et Nov de Stung Treng à Attopeu en 1883, récit d'exploration cambodgien au XIX^e siècle », *Péninsule* n°69, 2014/2, pp. 103-140.

vatt dans les années 1910-1920¹⁴⁴⁰, dont celui de son épouse, Konthor Bophasy, mère de Sisowath Souphanouvong (ID : 52), qui est peut-être originaire de Ralā P-īer (Roléa Peir) où se trouve le *vatt* en question qui porte son nom, *vatt* Konthor Thidaram [Ganthar Ṭhīṭāṛām]. Le père de Bophasy était peut-être garde du palais de la reine-mère à Oudong¹⁴⁴¹. Roléa Peir apparaît également à travers la naissance de Mey (ID : 66), fils du *pālāt'* Phal (ID : JJ), vers 1855 à Aṇṭūn Snāy¹⁴⁴², puis celle de Miel (ID : 107) né vers 1872 à Baṇra¹⁴⁴³. Là encore, ces hommes, nés dans le Cambodge central, exercent des fonctions de police dans le Nord et l'Ouest du pays : Mey, secrétaire du « ministre » de Sisowath Um (ID : 8) depuis 1878, rejoint son père Phal lors de la Grande insurrection des années 1880 pour rétablir l'ordre à Kompong Svai, certainement au sein des forces armées dirigées par Sisowath, chef de leur « apanage ». En 1891, il est nommé percepteur à Barai.

Miel (ID : 107), qui a débuté vers 1891 comme secrétaire d'un percepteur puis a rejoint le conseil des ministres, est lui-même nommé percepteur dans sa région d'origine puis comme *pālāt'* de Pursat vers 1902. Plus au Nord d'Oudong encore, un autre secteur de naissance des élites du XIX^e siècle, associés à la cour du prince puis roi Sisowath, est donc celui de Babaur. La famille de Sin (ID : 36), Hem (ID : 35) et Touch (ID : 34) est décrite comme originaire de Kaṃbañ' Braḥ Gagīr (Kompong Préa Koki). Hem y est né vers 1863 : son père Sin était okhna chétha montrey, « premier ministre » du second roi Sisowath. Lui-même devient le chef des pages du Palais royal, *uk ṇā junañ bhakadī cāñ vāñ kruṃ hālik*, après l'intronisation de Sisowath en 1904. Le roi lui demande de gérer la reconstruction d'un *vatt* de Babaur justement parce qu'il dispose d'un réseau de parenté et d'une clientèle dans cette région¹⁴⁴⁴. Mer (ID : 62) et son demi-frère Sabong (ID : 80) naissent également entre 1875 et 1887 à Babaur. Leur père, Kruoch ou [Troec] (ID : L) a lui aussi passé une partie de sa carrière dans les territoires septentrionaux,

¹⁴⁴⁰ Sur *vatt* Kaṃbañ' Traḷāc Loe et le *vatt* de Kaṃbañ' Braḥ Gagīr, v. chapitres 3 et 6, ANC 5082, Correspondances des affaires de Longvek, Kompong Chhnang, 1904.

¹⁴⁴¹ Souphanouvong écrit « mon grand-père titré de Svan Asoda nommé Chap », ANC 19645, Dossier personnel de Sisowath Souphanouvong, 1916-1937 ; ce qui pourrait s'apparenter à « Luông Chumnit Asodār ; Luông Phakkedey Asodār, 4 pans de dignité » dans Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *art.cit.*, p. 203 ; ANC 10101, Nomination des chau athikar chefs de pagodes Kompong Chhnang, 1920-1927.

¹⁴⁴² Le dossier mentionne Anlong Snai que nous identifions à Aṇṭūn Snāy, ANC 20508, Dossier personnel de Mey, smien du premier ministre, secrétaire au conseil des ministres, huissier de salakhet de Siem Reap, 1902-1914.

¹⁴⁴³ ANC 8532, La biographie des fonctionnaires de l'administration cambodgienne, 1911.

¹⁴⁴⁴ V. chapitre 3, AOM RSC 441, Ministre du palais, 1922 ; ANC 10121, Reconstruction de la pagode Prea Bat Trong Lak Babaur, Kompong Chhnang, 1920 ; AOM, RSC 437, Relation avec le ministre du Palais, 1918 ; ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palai (*sic*) et Norodom, 1905.

à Sđiñ Traeñ (Stung Treng) et Danle Rabau (Tonlé Ropéou), avant d'être nommé à Babaur vers 1893 - d'où son ou ses épouses sont donc apparemment originaires - puis de rejoindre lui aussi peut-être la cour du second roi Sisowath ou celle du roi Norodom, en tant qu'oknha cheyéa avut, lecteur¹⁴⁴⁵.

II.c) Bhnām Beñ au XIX^e siècle, la défense de Uṭuṅ et le commerce sur l'axe fluvial.

Les plus anciennes implantations dans la région de Phnom Penh révélées par notre échantillon concernent des villages aujourd'hui intégrés dans la capitale ou périurbanisés, à l'Ouest de la ville : Ṭaṃṇāk' (Damnak) (ID : 4 - 1844), Brai Breñ (Prey Preng) (ID : 134 - 1858)¹⁴⁴⁶ ; et l'extrême Nord de la province de Kien Svai à Kandal, au Sud-Est de la capitale, au village de Koḥ Narā, sur le Bassac (ID : 95 - 1864 ; ID : 12 - 1867 ; ID : 67 - 1868). Les implantations de ces villages rendent compte de l'intérêt du site du point de vue économique et politique : à l'Ouest, contrôle des axes terrestres depuis les Cardamomes ; sur le Bassac, accès aux fleuves vers le Nord et le Sud du pays ; et enfin franchissement des fleuves à leur confluence dans un axe Est-Ouest. La première capitale fondée sur le site de Phnom Penh, Catumukh, en 1434, est ainsi une « cité marchande » installée le long d'un axe Nord - Sud qui relie l'intérieur des terres à la mer¹⁴⁴⁷. Les élites mandarinales territorialisées dans cette région sont donc *a priori* responsables tant de la défense de l'accès Sud aux capitales Longvek puis Oudong - que des relations commerciales entretenues par la cour avec ses marges Sud-Ouest et Sud-Est. Leurs héritières

¹⁴⁴⁵ Nous identifions alors le titre porté d'oknha cheyéa avut à celui de préa cheyea avuth, lecteur de sa majesté le second roi, dans Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *art.cit.*, p. 198 ; d'après la liste établie par Doudart de Lagrée, l'oknha chéyiéa avut est un garde du *samrāp' do*, la cour de l'obbayureach, le roi qui a abdiqué, mais cette fonction n'est pas attribuée sous les règnes d'Ang Duong et Norodom : cette charge aurait alors été intégrée au *samrāp' ek* ou au *samrāp' trī*, Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, op.cit.*, pp. 72-73 ; ANC 33507, Dossier de pension de Kruoch Sabong, secrétaire principal de 3^e classe des Résidences au Cambodge, 1934 ; ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930 ; ANC 12894, Dossier personnel de Mer, secrétaire au conseil des ministres, sophea de Babaur et Rolea Peir, balat Longvek, 1901-1916.

¹⁴⁴⁶ Nous identifions le site Ṭaṃṇāk' à Phnom Penh cité dans les sources au quartier Ṭaṃṇāk' actuel. Le nom évoque une résidence royale ou princière, peut-être a-t-il donc une autre signification topographique, notamment en raison de l'ascendance de Mey. Le site de Prey Preng à Phnom Penh cité dans les sources correspondrait au quartier Brai Brīñ, actuellement au sud de Bodhicintuñ (Pochentong) : un village du même nom est localisé dans cette zone Ouest sur une carte reproduite par Céline Pierdet dans « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh, la fixation d'une capitale fluviale par la construction d'un système hydraulique, 1865-2005 », thèse de doctorat en géographie, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2008, p. 69 : « Carte 8 : de Phnom Penh à Udong, Madrolle, *Vers Angkor - Saïgon - Phnom Penh* (1913), Paris, Hachette, 1925, p. 37 ».

¹⁴⁴⁷ Lombard, Denys, « Pour une histoire des villes du Sud-Est asiatique », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations* n°4, juillet-août 1970, pp. 842-856.

sont amenées à circuler entre les différents palais, Bangkok, Oudong, ou Battambang, en tant qu'épouses royales ou princières : elles sont le pivot des relations entre la cour et leurs parents dans la région de Phnom Penh. C'est ainsi à Prey Preng qu'est apparemment fixée depuis au moins 1858 la famille du gouverneur de Phnom Penh vers 1891, Tan (ID : MM), okhna réachéa métrey. Tan est le fils ou le gendre d'un gouverneur de Truon à Kampot, Bej, lui-même fils du *cauhvā dulaḥāḥ*, « premier ministre » du roi Ang Duong¹⁴⁴⁸. La fille de Tan, Méaldey, est l'épouse du prince Chantavong (1852-1893), fils du roi Ang Duong et de néac monéang Chanthou. Son fils Sot (ID : 134) est membre puis chef de la cavalerie royale du roi Norodom vers 1873-1876, en pleine guerre de succession contre Si Votha¹⁴⁴⁹.

Mey, (ID : 4) est né à Ṭamṇāk'. Ses parents, Mau (ID : B) et néang Mom, sont qualifiés de « descendants de bakou, *parohit* ». Ils appartiennent donc non seulement aux familles curiales, mais sont les héritiers du patrimoine brahmanique transmis au sein de groupes extrêmement restreints d'individus depuis plusieurs siècles¹⁴⁵⁰. Nous avons vu précédemment qu'ils étaient peut-être originaires de Pursat avant que le service du roi khmer ne les conduise à Phnom Penh. Mau (ID : B) peut, peut-être, être identifié à un autre Mau (ID : NN) chef des pages royaux¹⁴⁵¹ c.1867-1878, *uk ṇā prasoeṭṭ sūrivaṇs*¹⁴⁵². Dans le contexte de la prise en main du royaume khmer par le roi Norodom, ces familles sont spécialisées dans le contrôle des axes de pénétration dans la région capitale. Norodom marie ainsi son fils Norodom Hassakan à la fille de Mau (ID : NN), néac Sraem Sopmeali : en l'absence de *cakrī*, c'est en effet Mau

¹⁴⁴⁸ D'après Leclère, le poste de *cauhvā dulaḥāḥ* est vacant au début du règne d'Ang Duong, qui demande au roi du Siam de le pourvoir. Ce dernier choisit un mandarin de Battambang. Leclère décrit également comment le « vieux chauhvéa Méas, le chef des mandarins » « duquel tout dépendait alors » prend une part active dans la « nomination » de Norodom à la mort du roi Ang Duong, et est pour cela détesté du prince Si Votha. Leclère, Adhémar, *Histoire du Cambodge depuis le 1er siècle de notre ère, d'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des 6 derniers siècles*, Paris, Librairie Paul Geuthner, 1914, p. 442, 449.

¹⁴⁴⁹ Justin Corfield identifie trois épouses du prince Chantavong: Dakmey ou Rakmi, Saley et Mearoth, toutes dites « daughter of a commoner », dans *The Royal family, op.cit.*, p. 25. Le mariage Méaldey-Chantavong est cité dans ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918 ; v. aussi ANC 24176, Dossier personnel de M. Sot, président de sala lukhun, 1899-1902 ; *Annuaire du Cambodge* 1889, 1890, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1889, 1890, p. 110 ; Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *art.cit.*, p. 186, 193 et chapitre 2.

¹⁴⁵⁰ Sur l'épineuse question de la transmission des charges sacerdotales « brahmaniques », Bourdonneau, Éric, « La stèle de Sdok Kak Thom et le *Devarāja*. Récits et acteur d'une « naissance » », *op.cit.*, pp. 135-136.

¹⁴⁵¹ Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, op.cit.*, p. 69.

¹⁴⁵² Mau aurait été okhna prator sorivong, son fils Mey étant son secrétaire, vers 1867, puis serait devenu préa sénéa thippedey et identifié comme tel dans le dossier de son fils : ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 12728, Dossier personnel de M. Mey ministre de la guerre, 1897-1905.

(ID : NN), le chef des pages, qui fait office de ministre de la guerre au début du règne de Norodom¹⁴⁵³. Le roi s'attache ainsi une famille qui peut mobiliser ses parents dans la région de Phnom Penh¹⁴⁵⁴. Mey (ID : 4), a été formé à la cour du prince Norodom à Bangkok comme page, puis sert Mau (ID : NN) vers 1867 en tant que secrétaire et combattant. Sa carrière laisse justement penser à une spécialisation dans l'interface entre maintien de l'ordre dans des zones de marges, et interaction avec des communautés marchandes allogènes, en tant que gouverneur de Kampot vers 1885, puis de Pursat vers 1888. Mey épouse [Bhīyūn]¹⁴⁵⁵, peut-être originaire ou installée à Kompong Tralach, à Longvek : Bour, leur fille, et Cahom (ID : 18), leur gendre, y résident en effet en 1923-1927¹⁴⁵⁶.

À Phnom Penh même, Koḥ Narā, est habité par la famille d'un mandarin de la reine-mère, Kéo Mé Sok (ID : VV), oknha montrey anchit : son fils Sau (ID : 95) y voit le jour vers 1864¹⁴⁵⁷. En 1867-1868, Koḥ Narā, est aussi la résidence de la famille du gouverneur de Kien Svai, Peich (ID : M), oknha métrey phuthor : son fils Peich Ponn (ID : 12) et son gendre Prom Sam (ID : 67) y naissent¹⁴⁵⁸. L'autorité cambodgienne identifiée dans la zone contrôle alors l'accès au port de Phnom Penh et conjugue donc ces mêmes attributions : défense et intermédiation. Mey (ID : 4) et Peich Ponn (ID : 12), héritent chacun de ces compétences : le plus âgé, Mey, devient lui-même oknha rottanac thibet, en 1893, avec fonction de ministre de la guerre, alors que Norodom fait face à la pression toujours plus grande des représentants français. Mis à la retraite en 1903, il pourrait apparaître comme l'un des derniers soutiens du roi défunt dont le résident supérieur se débarrasse alors¹⁴⁵⁹. Peich Ponn, de vingt ans son cadet, a suivi un autre

¹⁴⁵³ Communication personnelle de M. Mathieu Guérin, 11/04/2018, Paris.

¹⁴⁵⁴ Si Mau (ID : B) et Mau (ID : NN) sont bien la même personne. Corfield, Justin, *The Royal family*, op.cit., p. 35.

¹⁴⁵⁵ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 12728, Dossier personnel de M. Mey ministre de la guerre, 1897-1905.

¹⁴⁵⁶ ANC 14317, Concession provisoire en faveur de l'ex-gouverneur Kahom, sis à Sethey, Kompong Tralach, Kompong Chhang, 1923-1927.

¹⁴⁵⁷ ANC 25420, Dossier personnel de trésorier du palais, 1908.

¹⁴⁵⁸ ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932 ; ANC 20409, Dossier personnel de Sam Prom, smien au conseil des ministres, ministère de la guerre, 1908-1923 ; République française, *Annuaire du Cambodge 1890*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1890, p. 111 ; *Id.*, *Annuaire du Cambodge 1889*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1889, p. 111 ; Fourès « Organisation politique du Cambodge », art.cit., p. 194.

¹⁴⁵⁹ Nous nous distinguons ici de l'analyse de Milton Osborne qui associe Mey aux « élites cambodgiennes [qui ont eu la volonté] de s'associer aux Français » : « *The readiness of the Cambodian elite to join their fortunes to the French can be demonstrated time and again in the careers of other senior officials, less well known than those just detailed [Um, Poc, Col de Monteiro] but still holding ministerial positions.* », Osborne, Milton, *The French Presence*, op.cit., p. 249, 347 note 64.

type de parcours de formation, mais conserve la spécialisation dans l'intermédiation et la défense : il est justement sélectionné pour entrer à l'École cambodgienne en 1885. Il fait donc figure de mandarin moderne aux yeux des Français qui le choisissent pour remplacer Mey en 1903 pour faire fonction de ministre de la guerre. Mais les points communs, entre ces deux hommes, du point de vue social, territorial et familial, sont plus importants que leur distinction sur le plan politique, somme toute exclusivement liée aux appréciations des pouvoirs coloniaux. Mey a justement marié sa fille Bour à un mandarin moderne, condisciple de Peich Ponn à l'École cambodgienne, Cahom (ID : 18). Les élites phnom penhoises articulent alors un savoir-faire social, par le biais de la politique maritale, aux enjeux du renouvellement de leurs compétences tel qu'envisagé par l'État colonial.

III. L'Est, le Sud-Est, le Sud-Ouest : des marges défensives et zones enclavées et leur intégration à la royauté.

La polarisation des élites cambodgiennes à Oudong rend difficile l'interprétation de leurs territorialisations, notamment parce que les données concernant les femmes de notre échantillon prosopographique sont exceptionnelles quand elles sont indispensables à la compréhension des mobilités mandarinales du fait des pratiques de matrilocalité. L'exemple des récits généalogiques des familles Measketh et Ouk Ly Seng éclaire en particulier cette difficulté. Measketh Caimirane rend compte dans ses travaux généalogiques du « point nodal¹⁴⁶⁰ » qu'est le village de Kpāl Koḥ, au Nord de Koḥ Saṃroṇ à Kaṃbañ' Cām (Kompong Cham). Ce village est le lieu d'origine de plusieurs parentes : Lorp, épouse de Hou, mère de Keth (ID : 132) ; Rac Sakun (1879-1952), épouse de Keth (ID : 132) et Korng, épouse de Sim Ly Heng, mère de Sim Sine (1877-1975/1976). L'introduction des deux récits généalogiques familiaux débute par un rappel de la localisation de cette origine territoriale à travers un texte et une carte de Koḥ Saṃroṇ. C'est-à-dire que la territorialisation de la filiation maternelle de Measketh Caimirane, de son épouse Seng Bonasie et de nombre de leurs parents prime dans la

¹⁴⁶⁰ Entretien avec David Measketh, 26/01/2018, Paris.

géographie familiale¹⁴⁶¹. Et en effet, la chronique de la lignée - *bañsāvatār* - Measketh débute par cette phrase : « Les Cambodgiens étant par tradition pour le matriarcat, c'est l'origine des ascendants du côté maternel qui primait (et qui prime toujours)¹⁴⁶² ». Cette chronique familiale rappelle que « Quant à la famille de (lok ta) Meas, elle était originaire de Māt' Jrūk (Moat Chrouk, province de Takeo)¹⁴⁶³ ». Meas est nommé Tieng Meas dans cette même généalogie. D'après les archives, le père de Meas (ID : 47) est en effet Tieng (ID : E), oknha reaksa essara, chef des travaux au Palais. Nous avons vu que Meas (ID : 47) déclare ainsi être né en 1860 à Uṭuṅ Mānjāy. Une mention dans son dossier laisse penser que son père Tieng passe sa retraite dans la région de Srī Sandar (Srey Santhor)¹⁴⁶⁴. Plusieurs hypothèses s'offrent à nous à partir de la logique matrilocale : soit la mention de Māt' Jrūk, à Takéo, rappelle le lieu d'origine de la mère de Meas, Yoc, et donc Tieng serait originaire de Kompong Cham - voire de Kambañ' Sīem (Kompong Siem) où se situe Koḥ Saṃroñ. Soit Māt' Jrūk, à Takéo, est le lieu d'origine de Tieng qui réside durant sa retraite dans la région d'origine de sa femme Yoc, à Kompong Cham.

La famille Measketh illustre donc la convergence de deux lignées venues du Sud et l'Est du pays vers les cours et capitales de la région centrale à partir des années 1850-1860. L'intégration des élites de l'Est du Cambodge à la société mandarinale d'Oudong puis Phnom Penh dans les années 1850-1860 se lit à travers le parcours du grand-père maternel de Measketh Caimirane, Keth (ID : 132), né vers 1865¹⁴⁶⁵, et pour lequel nous ne disposons pas du dossier personnel mais de sa fiche matricule à l'École cambodgienne, de mentions dans les archives et dans la bibliographie et surtout de sa généalogie familiale. Si nous ignorons son lieu de naissance, nous savons que sa mère, Lorp, est originaire de Koḥ Saṃroñ, île du Mékong en amont de la localité de Kompong Cham, et son père, Hou, vient de Brai Jhar (Prey Chhor), à l'Ouest de Kompong Cham, au Nord de Kompong Siem¹⁴⁶⁶. D'après le récit familial,

¹⁴⁶¹ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », pp. 7-8, p. 17 ; *Id.*, « Généalogie ūk lī señ », pp. 9-10, pp. 13-14. Annexes, carte n°4.

¹⁴⁶² Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », p. 7. On notera que le terme « matriarcat », évidemment impropre, est un *topos* déjà présent dans la littérature coloniale pour exprimer le fait de parenté matrilineaire.

¹⁴⁶³ Measketh Caimirane, *ibid.*, p. 7, 10, 12. Annexes, cartes n°1 et 2.

¹⁴⁶⁴ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 12964, Dossier personnel de Meas, juge au tribunal supérieur, suppléant du ministre de la marine, 1901-1903.

¹⁴⁶⁵ AOM Fonds ministériels IECOL/ 41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, index alphabétique en fin de volume, 1885-1911.

¹⁴⁶⁶ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », p. 17. Annexes, carte n°4.

Hou est un « propriétaire terrien », mais d'après le registre d'inscription de l'École cambodgienne, il était le « chef des écuries du roi » à Phnom Penh avant que son fils ne débute ses études à Paris vers octobre 1885. Keth fait ainsi partie du groupe qui réunit la première génération des étudiants cambodgiens en France parmi lesquels Peich Ponn (ID : 12), Cahom (ID : 18), Mell (ID : 17) Nginn (ID : 102) ou Ta-Kiate (ID : 22). Sa participation à ce projet l'associe donc d'emblée à la société élitaires cambodgienne puisque tous les étudiants de ce groupe sont issus du haut mandarinat.

Concernant la poursuite de sa carrière au Cambodge, Keth est secrétaire général du conseil des ministres en 1906 d'après Penny Edwards¹⁴⁶⁷. Sa famille le qualifie également de « magistrat, président du salavinichhay, inspecteur général des affaires du Royaume, titré Atthipaday Sena ». Il épouse Rac Sakun (1879-1952), une femme originaire comme sa mère de Koh Samron, avant 1900. Vers 1916, leur fille Keth Sane (1900-1955) épouse Meas Nal (ID : 97), né à Phnom Penh en 1894 : fils de Meas (ID : 47), suppléant du ministre de l'agriculture, okhna vibolréach, originaire de Moat Chrouk, et de Mech. Meas Nal a lui aussi fait ses études à Paris, à l'École coloniale¹⁴⁶⁸. Dès lors, les enfants de Meas Nal et Keth Sane portent le patronyme Measketh¹⁴⁶⁹.

III.a) Les agents issus de l'Est du Cambodge : les relations de patronage relais de l'intégration territoriale.

À part l'exemple de Keth (ID : 132), les personnels originaires de la rive droite des fleuves Tonlé Sap et Mékong sont cependant peu nombreux dans notre échantillon : six dans les provinces actuelles de Kompong Cham et Prey Veng, un seul originaire de Choeung Prey qui fait alors figure de territoire marginal. Durant le règne du roi Ang Duong, les fleuves du Tonlé Sap et du Mékong jouent apparemment le rôle de frontières dans le recrutement des personnels palatiaux : l'affrontement des armées siamoises, khmères et vietnamiennes pour le contrôle des fleuves au début du XIX^e siècle a isolé

¹⁴⁶⁷ Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation of a Nation, 1860-1945*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2007, p. 85.

¹⁴⁶⁸ « Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », *L'écho annamite*, trihebdomadaire de défense des intérêts indochinois, vendredi-samedi 26 et 27 septembre 1941, p. 4.

¹⁴⁶⁹ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », p. 7, pp. 10-11, p. 17, 19.

les élites de l'Est. Celles-ci avaient sans doute évolué dans l'entourage de la cour royale khmère à la faveur de l'émergence des capitales de Phnom Penh ou Srī Sandar (Srey Santhor) depuis le XV^e siècle, mais sont aussi les partisans des alliances « pro-vietnamiennes » au début du XIX^e siècle, positionnement politique qui les éloigne de la cour du roi Ang Duong après 1841. Les titres des parents des agents nés dans l'Est ne sont par exemple pas référencés dans les listes de mandarins, ce qui laisse penser qu'il s'agit de mandarins provinciaux : par exemple Kân (ID : CC), oknha snêna néayoc et Nouy (ID : Q) oknha phiphéak sangkréam, ou encore Suos, père de Ma (ID : 60), qualifié de chit Pikar. Les données quant aux agents nés dans l'Est du pays portent à croire que leur éventuel éloignement des cours au début du XIX^e siècle du fait de leur positionnement « pro-vietnamien » a été ensuite compensé par l'entrée des élites locales dans les clientèles de la reine-mère, du second roi Sisowath mais également des ministres de Norodom à Oudong et Phnom Penh.

Les relations de patronage sont alors le relais de l'intégration des régions de l'Est et de leurs populations à l'administration centrale. Ma (ID : 60), qui est né à Brai Dadīn (Prey Totung) dans Tpūn Ghmuṃ (Tbaung Khmum) vers 1848, réalise toute la première partie de sa carrière (c.1884-c.1894) dans sa région d'origine : en 1894, il semble que ce soit par le biais de ses relations avec la reine-mère qu'il obtienne de rejoindre le Palais du Nord à Phnom Penh, en tant que mandarin du second roi Sisowath¹⁴⁷⁰. Mey Mui (ID : 23), né à Choeung Prey vers 1853, est ainsi le suppléant de Kong (ID : 24) ministre du Palais vers 1898¹⁴⁷¹. Kong (ID : 24) lui-même sans doute né à Ponghêa Lu vers 1841, est aussi réputé avoir des relations avec Preap Van (ID : 63), né à Bārāmṇ (Péaréang) en 1873, son secrétaire vers 1896. Preap Van est aussi associé à un ancien mandarin de la reine-mère, mais également avec le ministre Chhun (ID : 2)¹⁴⁷². Kong (ID : 24) pourrait être assimilé à Kong (ID : DD) par le nom et le titre : la fille de Kong (ID : DD) épouse d'ailleurs un autre natif de l'Est du pays, Kân San (ID : 85) né à Kompong Siem en 1874 et qui a débuté vers 1893 comme secrétaire du ministre Um (ID : 8)¹⁴⁷³.

¹⁴⁷⁰ ANC 17078, Dossier personnel de Ma, suppléant du ministre de la justice, 1901-1912. Annexes, carte n°1.

¹⁴⁷¹ ANC 12728, Dossier personnel du nommé Mey, smien du conseil des ministres, suppléant du ministre du palais, 1897-1907.

¹⁴⁷² ANC 25454, Dossier personnel de Preap Van, planton, smien au conseil des ministres, sophea de Kompong Som, Svai Teap, balat de Svai Rieng, kromokar au ministère de l'intérieur, 1901-1924.

¹⁴⁷³ ANC 20175, Dossier personnel de Kân San oudam montrey, 1899-1933.

Plusieurs liens peuvent, d'autre part, être faits entre les autres natifs de l'Est dans notre échantillon, liens sous-entendant une forte cohésion locale des élites membres de l'école *dhammayut* dans l'Est du pays. Nguon Ith (ID : 68) est ainsi né soit à Phnom Penh soit à Sidhar Kaṇṭāl' (Sithor Kandal) vers 1867. Il est scolarisé au *vatt* Paduṃ Vatī à Phnom Penh¹⁴⁷⁴. Or, son père, Nguon (ID : 33) patronne un réputé Chinois natif de Srei Santhor, Ea Khau (ID : 124) né en 1859. Ce dernier rejoint aussi le *vatt* Paduṃ Vatī pour ses études à Phnom Penh¹⁴⁷⁵, comme Prom Nong (ID : 64) né vers 1867 à Sithor Kandal¹⁴⁷⁶. Ea Khau épouse vers 1894 la fille de Mau (ID : Y), lui-même résidant de Kompong Cham¹⁴⁷⁷, et il est réputé fonder un *vatt dhammayut* à Kompong Siem dont il est gouverneur vers 1920¹⁴⁷⁸.

III.b) Les élites du Kambujā Krom au Cambodge : les réseaux mandarinaux et les réseaux marchands.

La province de Māt' Jrūk (Moat Chrouk) citée par Measketh Caimirane dans la généalogie de son grand-père paternel Meas (ID : 47) correspond à la zone de convergence du Pāsāk' (Bassac) et du Mékong, c'est-à-dire la région actuelle d'An Giang, anciennement Châu Đốc, à la frontière du Cambodge et du Viêt Nam. L'origine territoriale de la famille de Meas pose donc notamment la question de l'intégration des élites khmères krom au mandarinat cambodgien avant et durant la période coloniale. Héritières des relations entre Oudong et le Kambujā Krom malgré la conquête vietnamienne du delta du Mékong au début du XIX^e siècle, certaines élites khmère krom profitent durant la période coloniale des institutions scolaires de Saïgon mais font carrière au Cambodge - dans le cadre des résidences - en tant qu'interprètes tout d'abord, puis en tant que membre de l'administration indigène, grâce à leur maîtrise de la langue khmère. Il est possible que les perspectives de carrière au Cambodge - sous statut de protectorat - aient

¹⁴⁷⁴ ANC 19284, Dossier personnel de Nguon Ith, oudam montrey, 1908-1930 ; AOM Fonds ministériels 1ECOL/41, École coloniale registres matricules, section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, index alphabétique en fin de volume, 1885-1911.

¹⁴⁷⁵ Notons que, de nouveau, comme Kim An (ID : 31) ou Thiounn (ID : 1), un réputé Chinois intègre la société élitare par le biais de sa formation dans un *vatt* prestigieux, v. pages précédentes, ANC 20317, Dossier personnel de M. Ea Khau, gouverneur de Choeung Prey, Thbong Khmum, Kompong Siem, 1900-1920. Annexes, carte n°4.

¹⁴⁷⁶ ANC 24984, Dossier personnel de Prom Nong, balat de Krang, Sithor, Romeas Hek, chaifaikhet de Roméas Hel, kromokar Thbong, Anbinh, ministère de l'intérieur, 1904-1922.

¹⁴⁷⁷ ANC 20417, Dossier personnel de Sam Ok Ea Khau kromokar de Khsach Kandal, Kompong Siem, balat srok de Kompong Cham, 1918-1925.

¹⁴⁷⁸ ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

été plus intéressantes qu'en Cochinchine - colonie sous administration directe¹⁴⁷⁹. Les élites khmères sont désireuses de s'associer à ces jeunes « Indochinois » bien intégrés dans les institutions coloniales qui se destinent à devenir gouverneurs. Nombreux à conserver leurs encrages familiaux en Cochinchine à la première génération, certains Khmers Krom marient ensuite leurs enfants dans la bonne société de Phnom Penh, comme cela se faisait apparemment du temps d'Oudong si nous extrapolons l'exemple de la famille Measketh.

Son Diep (ID : 13), est le premier Khmer de ce qui devient la Cochinchine à entrer dans l'administration du protectorat en 1881-1882 en tant qu'interprète. Né vers 1854 dans un village de Sóc Trăng, il a été formé au *vatt* du village Vatt Bej dans Bạc Liêu, ancienne province de Pol ou Hol Liev, avant de rejoindre Saïgon et d'y débiter sa carrière¹⁴⁸⁰. La province de Sóc Trăng est également citée comme lieu de naissance par un autre secrétaire interprète, Ith (ID : 136), né vers 1865, dont nous savons qu'il débute sa carrière au Cambodge durant la Grande insurrection de 1884¹⁴⁸¹. Penny Edwards qualifie le père de Son Diep (ID : 13) - qu'elle identifie comme Son Tâp - de conseiller à la cour du roi Ang Duong. Son Diep serait alors l'héritier du capital social de son père et un représentant des relations entre les provinces cambodgiennes devenues « vietnamiennes » et Oudong¹⁴⁸². Aucun document des Archives nationales de Phnom Penh ne permet de corroborer cette identification, le père de Son Diep y étant nommé Lêk¹⁴⁸³ ou Son Lât¹⁴⁸⁴. La généalogie rédigée par Lam Em le nomme Ḷik mais détaille seulement la parenté de la mère de Son Diep, qui s'appelle d'ailleurs Bej - Thi Piêch¹⁴⁸⁵ ou Piêch¹⁴⁸⁶ selon les archives - et habite dans ce village nommé Vatt Bej où est formé son benjamin Son Diep¹⁴⁸⁷. Celui-ci fait un passage par le Cambodge dans les années 1880 en tant qu'interprète, mais c'est en Cochinchine qu'il entre dans

¹⁴⁷⁹ Sur l'administration directe et les inspecteurs des affaires indigènes, v. Osborne, Milton, *The French Presence*, *op.cit.*, notamment pp. 75-108. Annexes, carte n°2.

¹⁴⁸⁰ Ḷam Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* (Traité de généalogie) », 1959, p. ñ, pp. 136-144 ; ANC 25097, Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927. Annexes, cartes n°1 et 2.

¹⁴⁸¹ ANC 7339, Dossier personnel de M. Ith, interprète journalier, 1899-1907.

¹⁴⁸² Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation*, *op.cit.*, pp. 66-67, p. 89.

¹⁴⁸³ Khing Hoc Dy, « Fiche biographique de Oknha Kralahom Son Diep (1855-1934) », *BAEFEK* n°19, avril 2014 ; ANC 25097, Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927.

¹⁴⁸⁴ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 25097, Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927.

¹⁴⁸⁵ ANC 25097, Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927.

¹⁴⁸⁶ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943.

¹⁴⁸⁷ Ḷam Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* », *op.cit.*, p. ñ, pp. 136-144.

l'administration locale en tant que sous-préfet de Sóc Trăng en 1887. Ce n'est qu'en 1904 que Son Diep rejoint la cour du roi Sisowath juste après son intronisation : il a alors démissionné de l'administration cochinchinoise et de son statut de préfet pour lui préférer un poste de secrétaire du roi, okhna prâsar sorisak. Le service personnel du roi khmer - même comme secrétaire - apparaît comme plus prestigieux qu'un poste de « mandarin » dans l'administration cochinchinoise. Et effectivement, Son Diep devient ministre en 1908.

Les deux épouses connues de Son Diep, Em et Lam Thi Ly, semblent être des Khmères Krom, tout comme l'un de ses gendres, Lam Em, qui réalise quant à lui toute sa carrière en Cochinchine¹⁴⁸⁸. Son Diep, qui est devenu « ministre de la marine » en 1908, puis de la justice en 1922, achète dans les années 1920 quelques neuf cent quatre-vingt-onze hectares de terres à la frontière entre le Cambodge et la Cochinchine, au pied de l'actuel Bhnām Pūrī (Phnom Borei), à Takéo. Il s'y fait ériger une maison et fait construire ou reconstruire un *vatt*¹⁴⁸⁹ qui porte dès lors le nom de la fille aînée de son deuxième mariage, Son Soumalay¹⁴⁹⁰, née le 10 juin 1905 et qui fait alors ses études à Saïgon¹⁴⁹¹. Cette situation interstitielle entre Cambodge et Vietnam, société élitaine cambodgienne et société indochinoise, se retrouve dans les alliances de ses enfants. Son fils aîné de son premier mariage, [Silaphān'] épouse ainsi, selon la généalogie établie par Lam Em, une femme vietnamienne ; son frère utérin Son Sorichan épouse vers 1911 Marie Anne Florine Cazeau, de père français et de mère cambodgienne¹⁴⁹² tandis que la benjamine du second mariage, Son Sunnary, épouse - après la mort de Son Diep en 1934 - le prince Sisowath Monipong (ID : 130), vers 1945¹⁴⁹³.

¹⁴⁸⁸ Lām Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* », *op.cit.*, p. n, pp. 136-144.

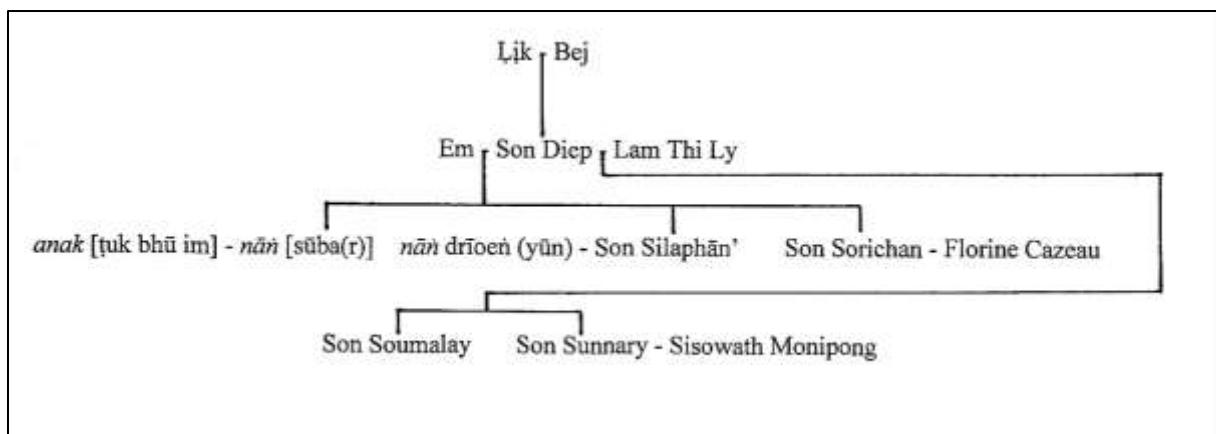
¹⁴⁸⁹ ANC 15122, Concession accordée à M. Son Diep, ministre de la marine à Takéo, 1919-1920.

¹⁴⁹⁰ Entretien avec M. Kuy Leñ, 72 ans, 23/07/2016, Phnom Borei, Takéo.

¹⁴⁹¹ ANC 25097, Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927.

¹⁴⁹² Lām Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* », *op.cit.*, p. n, pp. 136-144 ; ANC 7518, Dossier personnel de Mme Marie Cazeau, institutrice à l'école de la princesse Sotharot, 1911-1916 ; ANC 15282, Fiches personnelles du personnel européen du protectorat avant 1900 (Tournié, Boutié, Le Gouas, Chevalier, Mercier, Adamolle, Yonnet, Cazeau, Carlinot, Fabre, Bornet, Flamant, Drezen, Collard, Chabrier, Schneider, Laffitte, 1897.

¹⁴⁹³ Lām Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* », *op.cit.*, p. n, pp. 136-144 ; SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952.



Extrait de l'arbre généalogique de Son Diep (ID : 13) et Sisowath Monipong (ID : 130), *anak* [tuk bhū im] est peut-être Lam Em.

Le statut hypothétique du père et la carrière de Son Diep peuvent être comparés à la trajectoire de la famille de Kim (ID : EE) qualifié de phu cuey - peut-être pour *bhūjhuoy* « adjoint » - oknha enthor vichey décho, soit l'adjoint du gouverneur de Loek Taek (Loeuk Daek). Kim passe apparemment sa retraite à Běn Tre en 1904. Il s'agirait donc d'un Khmer Krom membre de l'administration provinciale cambodgienne. Son épouse, mère de son fils Khunn Kim (ID : 86) né en Cochinchine vers 1876, réside en 1921 soit à Drāmṇ (Tréang - Takéo) soit à Tri Tōn (Châu Đốc). Élevé dans un *vatt khmer* de Cochinchine, Khunn Kim rejoint Saïgon pour ses études avant de partir pour la France¹⁴⁹⁴, puis le Siam où il connaît sa première affectation en tant qu'interprète en 1901. En poste au tribunal de Châu Đốc en 1904, il est nommé au deuxième bureau de la Résidence supérieure de Phnom Penh avant 1908. Même s'il est alors accusé « d'avoir oublié la langue cambodgienne », de statut cochinchinois, il est naturalisé Cambodgien en 1909, ce qui lui permet, après 1912 et son affectation dans les bureaux du ministre de la justice Chhun (ID : 2), de devenir gouverneur. Propriétaire d'un terrain à Saïgon vers 1915, Khunn Kim et sa famille apparaissent donc comme typiques des élites mandarinales khmères krom qui évoluent dans l'espace indochinois entre Cambodge et Cochinchine depuis le XIX^e jusqu'au XX^e siècle¹⁴⁹⁵.

¹⁴⁹⁴ Peut-être Khunn Kim est-il étudiant à l'École coloniale, en même temps qu'il est inscrit au lycée Chaptal, ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940 ; ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1er ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

¹⁴⁹⁵ ANC 19622, Dossier personnel de Khunn Kim, oudam montrey, 1899-1932.

À partir des années 1900, le secteur de Tri Tôn à Châu Đốc est donc un vivier de recrutement des personnels du cadre des résidences au Cambodge, notamment à partir des relations interpersonnelles entretenues par le passé entre les communautés catholiques et plus généralement commerçantes de Mât' Jrūk avec la région centrale cambodgienne : Antoine Mau (ID : 78) en 1872, Yith Sronn (ID : 111) en 1894 et Ngo Nhieim (ID : 89) en 1895 y sont nés¹⁴⁹⁶. Ce groupe semble apparenté tant par le lieu de naissance que par leurs sites d'habitat à Phnom Penh¹⁴⁹⁷. L'identité catholique d'Antoine Mau transparaît dans son prénom, mais se retrouve également dans celui de l'épouse de Yith Sronn, néang Kim Anne. À partir de son intégration au cadre des résidences au Cambodge et de son mariage avec néac Catharina Tralon, fille de Chhun (ID : 2) en 1901¹⁴⁹⁸, Mau patronne au moins l'un de ses cadets de Tri Tôn, Ngo Nhieim, qui fait ses études au collège Sisowath et à l'École d'administration de Phnom Penh avec Yith Sronn. Ces deux camarades de classe se marient d'ailleurs la même année, 1916, à Tri Tôn¹⁴⁹⁹. En 1917, l'épouse de Yith Sronn décide de quitter Phnom Penh, où elle l'a rejoint, pour donner naissance à son enfant dans sa région d'origine de Tri Tôn. C'est là que Yith Sronn célèbre d'ailleurs le nouvel an khmer en mars 1934¹⁵⁰⁰.

Dans les années 1900, Sisowath Pindara et son frère Sisowath Souphanouvong (ID : 52) patronnent quant à eux l'éducation de plusieurs membres d'une famille de mandarins cambodgiens de Braḥ Trabāṃṇī (Préah Trapéang) - circonscription khmère devenue province vietnamienne de Trà Vinh - et notamment Son Sach, dit Nhu (ID : 91), qui devient secrétaire à la mairie de Phnom Penh vers 1910¹⁵⁰¹.

¹⁴⁹⁶ ANC 18878, Dossier personnel de Ngo Nhieim, vorac montrey, 1914-1952 ; ANC 18594, Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey 1915-1951 ; ANC 35290, Dossier de pension de Mau, oudam montrey de 1^{re} classe, suppléant du ministre de la guerre au Cambodge, 1932.

¹⁴⁹⁷ V. pages suivantes.

¹⁴⁹⁸ AOM Indochine Résidence Supérieure du Cambodge 445, relevés des affaires différents ministères, 1914.

¹⁴⁹⁹ ANC 18878, Dossier personnel de Ngo Nhieim, vorac montrey, 1914-1952 ; ANC 18594, Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey, 1915-1951.

¹⁵⁰⁰ ANC 18594, Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey, 1915-1951.

¹⁵⁰¹ Son Sann, *The memoirs of Son Sann*, [s.l.], Cambodia Daily Press, [c.2011], p. 6, 11 ; ANC 26753, Bourse accordée à l'étudiant Son Sann – fils de Son Sach dit Nhu anouc montrey au service du ministre de la mairie, 1931-1934.

III.c) Le Sud -Ouest, de Padī à la frontière vietnamienne : la défense de la frontière Sud.

Dans le Sud-Ouest du pays, trois zones sont citées comme sites de naissance des élites mandarinales de la fin du XIX^e siècle : Bantéai Meas, Tréang et Bati. Dans l'organisation de l'administration royale, la province de Tréang est gouvernée par le *yomarāj* : elle s'étend alors sur ce qui devient ensuite la province de Takéo et une partie de la province de Kampot. Les localisations dans cette zone s'avèrent particulièrement complexes : les limites de ces circonscriptions ont évolué à partir de la refonte administrative de 1911, et les homonymies sont nombreuses entre les villages de l'actuelle Kampot et de l'actuelle Takéo. Tréang fait face au XIX^e siècle au développement de sa voisine Ouest, Kampot, sur le littoral. Le roi Ang Duong reprend en effet la main après 1841 sur la côte Sud du pays contrôlée auparavant par le Viêt Nam depuis Hà Tiên. Le roi fait dès 1851 construire une route reliant Kampot à Oudong afin de développer ses capacités portuaires. Le commerce hauturier est alors contrôlé par des marchands Anglo-Chinois originaires de Singapour et les communautés chinoises - principalement originaire de Hainan - et *cām* de Kampot. Concernant les autorités cambodgiennes, l'oknha Thong, gouverneur de la province sous l'autorité du *kraḷāhom*, est d'ailleurs un Sino-Khmer dont le gendre est l'un des principaux commerçants chinois de Kampot. Thong exploite une plantation de canne-à-sucre et une fabrique dont la production constitue le tribut qu'il envoie chaque année à la cour¹⁵⁰².

Or, loin du littoral, les agents nés dans cette région du Sud-Ouest dans notre échantillon sont principalement originaires des villages de l'Est de la province actuelle de Kampot, depuis le *bhnam* Narāy(ṇ) (Phnom Noreay) au Nord, jusqu'à la frontière avec le Viêt Nam, aux alentours de la limite actuelle entre Kampot et Takéo près du canal de Vĩnh Long. Un seul agent pourrait être né près de la commune même de Kampot. La province Sud-Ouest reconstruit à travers les lieux de naissance de notre échantillon s'étend donc sur un axe Nord-Sud de Bati au canal de Vinh Long, et d'Est en Ouest de Kampot jusqu'à Gīrīvaṇ' (Kirivong)¹⁵⁰³.

¹⁵⁰² Kitagawa, Takako, « Kampot of the Belle Époque, from the Outlet of Cambodia to a Colonial Resort », *Southeast Asian Studies*, Vol. 42, n°4, 2005, pp. 394-417.

¹⁵⁰³ Annexes, carte n°3.

Pok (ID : 138) chef du magasin royal des paddys de gauche, oknha piphit saley, avant 1899, déclare par exemple en 1901-1902 être né vers 1844 à Morom, Bantéai Meas, Kampot. Il s'agirait du village aujourd'hui appelé Mrūm, au pied du Bhnam Mrūm, aujourd'hui intégré dans la province de Takéo. Son père, Cham (ID : ZZ) est qualifié d'oknha chumréas sankréam : il peut s'agir d'une déformation du titre du gouverneur de Krakor, okhna chumnéas sangkréam, ou d'une déformation d'un titre de garde du Palais de la reine-mère¹⁵⁰⁴. Nou Kann (ID : 72) est né vers 1875 à Añg Tnāt, dans la circonscription de Kus, au Nord-Ouest de Tréang, au pied du Phnom Noreay. Il débute sa carrière chez lui, à Tréang, dans sa partie gauche (Ouest) comme trésorier du roi, percepteur des impôts personnels des Chinois et Cambodgiens¹⁵⁰⁵. Hing Penn (ID : 65) naît dans une famille de cultivateurs dans une circonscription voisine de Kus, Ranām (Ronéam), vers 1877. Il fait son éducation au *vatt* Brai Pear, peut-être l'actuel *vatt* Pārāy(ñ) Vihār Bīr, à l'Ouest de l'actuelle commune de Tréang¹⁵⁰⁶. Il semblerait donc que certains tenants du pouvoir local résident à proximité de sites défensifs localisés sur les éminences : ils seraient alors les héritiers des familles chargées de la défense du Sud-Ouest du pays dans le cadre des guerres du début du XIX^e siècle. Au Sud de Bantéai Meas, Sâm (ID : 59), est né vers 1867 à Tnot. Un village porte ce nom à la frontière entre Kampot et Takéo, près de la frontière vietnamienne. Ce secteur est celui du site de Choeung Konchum cité par Doudart de Lagrée comme une ancienne résidence royale, « à peu de distance au Nord » « vers le milieu » du canal de Hà Tiên. Une forteresse se trouve alors sur le *bhnam* Bayang voisin¹⁵⁰⁷.

Le père de Sâm, Tep (ID : SS) est qualifié de *pālāt'*. Sâm lui-même débute en 1891 comme secrétaire du gouverneur de Kampot Men (ID : 3), lui-même originaire de Camṇī (Champey), à Bati¹⁵⁰⁸. Bati, située sur la route de Kampot à Phnom Penh, est un secteur pourvoyeurs des élites de l'apanage du *yomarāj* et de la cour de la reine-mère. Men (ID : 3) est né vers 1847, il est élevé au célèbre *vatt* Danle Padī (Tonlé Bati). Son père, Nguon (ID : X) oknha montrey sena, est un mandarin du roi, selon Doudart

¹⁵⁰⁴ ANC 20600, Dossier personnel de Pok, mandarin du roi, 1902.

¹⁵⁰⁵ ANC 35579, Dossier de pension de Kann, oudam montrey de 2^e classe, suppléant du ministre de la marine, 1930 ; ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

¹⁵⁰⁶ ANC 19021, Dossier personnel de Penn Hing ministre de la justice, 1889-1943 ; ANC 19286, Dossier personnel de Hing Penn suppléant du ministre de la justice, 1909-1938.

¹⁵⁰⁷ Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, op.cit.*, p. 176.

¹⁵⁰⁸ ANC 11146, Dossier personnel de M. Oknha Youmreach Men, président de sala outor, ministre de la justice, 1900-1911 ; ANC 20415, Dossier personnel de M. Sam, smien du premier ministre, 1901-1902

de Lagrée, qui surveille l'entretien des arcs et arbalètes¹⁵⁰⁹, ou un mandarin du *yomarāj* selon Fourès¹⁵¹⁰. Son grand-père a été gouverneur de Kampot d'après Adhémard Leclère¹⁵¹¹. Entré au Palais comme [mah]ālik « page » au trésor royal en 1870, Men est nommé à la direction des douanes à Tréang et Bantéai Méas en 1873 : il contrôle donc le commerce entre le Cambodge et le Viêt Nam au nom du ministre de la justice. Durant la Grande insurrection, il aurait été le « secrétaire du chef principal de la rebellion dans cette partie du Cambodge ». Ayant fait sa soumission aux autorités françaises, il en est récompensé par l'obtention de la fonction de gouverneur de Kampot en 1886¹⁵¹². Le port a alors perdu de son importance au profit de Saïgon et l'économie locale se tourne vers l'économie de plantation - poivre, café, cacao¹⁵¹³. En 1888, Khim Rot (ID : 105) est également né à Champey et est éduqué au *vatt* Tī Kraham. Būñā Rat, son père, est déclaré cultivateur, mais son beau-père, Yay (ID : FF) est décrit comme préas montrey botes. Il s'agit peut-être de l'oknha bautès montrey cité par Doudart de Lagrée : titre de l'un des mandarins dits « malais » du roi¹⁵¹⁴. Le terme « malais » peut renvoyer aux populations *cām* ou *javā* du Cambodge. Ces deux groupes sont présents dans le Sud-Ouest du pays, particulièrement les populations *cām* qui jouent un grand rôle dans le commerce hauturier au début du XIX^e siècle. La cour de la reine-mère est également représentée, à travers Mok (ID : K), oknha vongsak sambat, garde de son palais d'après Fourès, dont le fils Meas (ID : 61) est né à Moha Reach, Bati, vers 1861¹⁵¹⁵.

Pendants à la communauté « malaise », on pourrait chercher à identifier les membres des communautés chinoises et vietnamiennes, nombreuses dans ce secteur, à intégrer l'élite mandarinale. On peut alors évoquer les compétences linguistiques et les pratiques culturelles des agents, mais celles-ci peuvent être le fruit des usages de la communauté khmère krom comme de la communauté vietnamienne. Hing Penn (ID : 65) parle l'annamite et déclare avoir de la famille à Tri Tôn, peut-être est-il donc issu d'un réseau

¹⁵⁰⁹ Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, op.cit, p. 71.

¹⁵¹⁰ Fourès, « Organisation politique du Cambodge », art.cit., p. 182.

¹⁵¹¹ Fonds Adhémard Leclère, 703/9/a - Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893, Récit de voyage de Marseille à Kampot, f. 120-121 (pagination originale), pp. 216-217 de l'inventaire en ligne.

¹⁵¹² Fonds Adhémard Leclère, 703/9/a - Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893, Récit de voyage de Marseille à Kampot, f. 118 (pagination originale), pp. 210 de l'inventaire en ligne.

¹⁵¹³ ANC 34030, Dossier de liquidation de pension de retraite de SE Men, l'ex-ministre de la justice au Cambodge, décédé, 1912.

¹⁵¹⁴ ANC 12763, Dossier personnel de Khim Rot smien du ministre de la marine, 1912-1915 ; Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, op.cit., p. 72.

¹⁵¹⁵ ANC 12961, Dossier personnel de Meas, smien du premier ministre, 1901 ; Fourès, « Organisation politique du Cambodge », art.cit., p. 203.

de parenté khmer krom. Nou Kann (ID : 72) demande un congé en 1922 pour pouvoir fêter le Têt mais ses supérieurs français redoutent aussi l'influence que les moines bouddhiques ont apparemment sur lui au cours de ses affectations : en tant que gouverneur de Stung Treng et Kompong Siem, il participe à l'érection de deux *vatt* entre 1909 et 1921. Le seul exemple d'une naissance sur le littoral et qui serait éventuellement révélatrice d'une identité chinoise serait In Ouck (ID : 71) né à Phum Svai, Trapéang Thom, Bantéai Meas en 1869. S'agit-il du nom d'un village dans le secteur actuel de Trapéang Thom, à la limite Nord-Est de la commune actuelle de Kampot ? Son père In (ID : S) est un trésorier du Palais à Phnom Penh où il exerce également la fonction de chef de quartier. In Ouck débute sa scolarité dans le Sud puis rejoint le *vatt* Uṇṇālom à Phnom Penh¹⁵¹⁶.

Leng Saem (ID : 75) est l'agent dont l'inscription dans son territoire natal est la plus remarquable. Né près de Jhūk (Chhuk), à Tréang, il est réputé parler annamite et siamois, synthèse des influences culturelles sur les élites cambodgiennes. Il est le fils de Leng (ID : T), oknha réaksar nivès, mandarin sous les ordres du ministre du Palais, et de néac Mak. Après un passage par un *vatt* de son village, Tūn Yāy (Doun Yay), Leng Saem rejoint une école franco-cambodgienne de Phnom Penh puis l'École coloniale en 1902. Ayant débuté comme interprète dans les services de l'enseignement en 1907, il épouse vers 1910 Thiounn Yèm (1890-1935), la seconde fille de Thiounn (ID : 1) et Malis Le Faucheur. Il devient gouverneur de Khsach à Kandal en 1913. En 1920, nommé gouverneur de Bantéai Meas, Leng Saem est réputé « être frère de parenté » avec un juge de Tānī (Tany), dans la région d'Anṅar Jāy (Angkor Chey), et entretenir une « concubine » dans sa circonscription. Alors que les affectations des gouverneurs échappent à la hiérarchie mandarinale puisque décidées par la Résidence supérieure, certains mandarins sont cependant avantagés lorsqu'ils rejoignent une circonscription connue où ils peuvent être plus efficaces qu'un étranger étant donné leur connaissance du milieu social. L'administration affirme respecter, dans la tradition vietnamienne et métropolitaine, les règles de la délocalisation pour éviter le trafic d'influence, mais Leng Saem est tout de même nommé gouverneur de Takéo de 1923 jusqu'à sa retraite en 1941. Durant sa carrière, il fait des séjours d'agrément à Pūk Go

¹⁵¹⁶ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 19315, Dossier personnel de In Ouck, oudam montrey, 1907-1925.

(Bokor) ou au Cap Saint Jacques avec sa famille¹⁵¹⁷. Les élites cambodgiennes se convertissent au tourisme balnéaire et fréquentent alors également Kaep (Kep) ou Kamban' Som (Kompong Som), où Thiounn Hol (ID : 14), le beau-frère de Leng Saem, a acquis une résidence¹⁵¹⁸. Dès 1918, Leng Saem se déclare administrateur d'une filature de soie. En 1947, il est officiellement commerçant à Phnom Penh après sa retraite de l'administration lorsqu'il collabore avec Khim Tit (ID : 94) pour fonder le Parti de l'Union Nationale. Il est alors élu député de Trabāmñ Sab (Trapéang Sap) à Bati¹⁵¹⁹.

Conclusion

Les données quant aux espaces fréquentés par les membres de notre échantillon prosopographique permettent de reconstituer des logiques d'occupation et de mobilités qui associent les agents à leur milieu familial et professionnel. Certaines associations observées dans le milieu professionnel dépendent de logiques de territorialisation et inversement. L'histoire des territoires peut s'écrire à travers la biographie des agents qui en sont originaires, ainsi que l'identité territoriale influe sur l'identité socio-politique d'un individu. Les mariages sont des indices de relations d'alliances entre personnes originaires d'une même région. Lorsque les individus sont alliés tout en étant originaires de régions différentes, la logique matrimoniale rend compte d'un axe relationnel à échelle du royaume.

Plusieurs axes territoriaux et matrimoniaux majeurs ont ainsi été évoqués à échelle du territoire cambodgien. Il semble tout d'abord que les « féaux » du gouverneur de Battambang conservent de fortes relations avec ce territoire durant toute la période étudiée. Leurs familles perpétuent des mariages au sein de cette société à Oudong et à Phnom Penh. En second lieu, les relations d'alliance ou d'association des personnes originaires du Grand Ouest avec des familles originaires de l'Est, du Sud-Est ou du Sud-Ouest sont limitées. Cependant, on observe comment la médiation de groupes allogènes qui circulent dans l'ensemble de la péninsule permet ces alliances ou associations à échelle transrégionale.

¹⁵¹⁷ ANC 19543, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1923-1941 ; ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

¹⁵¹⁸ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹⁵¹⁹ SHD SDECE, GR10R 50, Partis politiques, avril 1946-décembre 1955.

La région de Battambang - représentée par Poc (ID : 9), Sao (ID : C) - est reliée à la région centrale à travers des mariages aristocratiques - avec les demi-sœurs Ang Duong Oû et Mom par exemple. Les « Chinois » Kim An (ID : 31) ou Thiounn (ID : 1) représentent pour les familles de Battambang - Norodom Raya ; Poc Duch (ID : 10) - des alliés auprès des réseaux du Sud - Leng Saem (ID : 75) - dans le cadre de la fixation de ces familles à Phnom Penh. Battambang, Pursat, Oudong et Phnom Penh sont associés à travers des relations matrimoniales qui « incarnent » les relations politiques et économique entre les capitales régionales, sur l'axe de circulations entre le royaume du Siam et le Cambodge. Par exemple, Pursat (Um (ID : 8) ; Mey (ID : 4) ; Vann (ID : 7)) est alors associée à Oudong (Ros ; Bhīyūñ ; Mealdey) dans le cadre de familles de culture « siamoise » (Um ; Cahom) évoluant auprès de la cour. L'Est et le Sud du Cambodge sont, de même, associés à travers les mariages, remarquables dans le groupe Measketh. Les élites de l'Est et du Sud-Est ont été mis à l'écart à la suite du règne du roi Ang Duong. Malgré la rupture dynastique, leurs relations de patronage avec les cours de la reine-mère et de l'*uparāj* ont permis de restaurer puis de renforcer leur présence dans la capitale. Dans un second temps, des mariages permettent aux élites de l'Est et du Sud-Est de revenir siéger à la capitale à travers le soutien de leurs parentés du Sud-Ouest. Les Khmers Krom profitent également de la médiation de familles vietnamiennes clientes du Palais telles les Chhun, voire de patronages aristocratiques. Le Kambujā Krom est ainsi rattaché à la nation khmère grâce aux mariages malgré l'emprise territoriale Nguyễn.

Logiques matrimoniales et territoriales rendent donc bien compte de la texture des réseaux familiaux autant que ceux-ci permettent de reconstituer certaines logiques identitaires régionales. À une plus grande échelle, la territorialisation des agents dans la capitale permet-elle d'observer ces mêmes logiques identitaires ? L'étude de l'espace habité permet-elle de considérer des logiques sociales spécifiques ? Dans le chapitre suivant, la description de la territorialisation des agents à Phnom Penh rend compte de la cohérence spatiale et sociale des réseaux familiaux. Les logiques d'installation et de mobilité dans la capitale dépendent alors de deux facteurs : la logique cosmogonique appliquée à l'espace telle qu'elle participe du plan d'occupation des sols à Phnom Penh ; la logique réticulaire appliquée à l'organisation de la maisonnée khmère.

Chapitre 8

Habiter Bhnam Beñ, les quartiers élitaires de la capitale.

L'importance des données quant à la ville de Bhnam Beñ (Phnom Penh) dans les sources - principal lieu de naissance et d'habitat des membres de notre échantillon prosopographique - permet d'envisager de reconstituer les logiques sociales réticulaires propres aux élites cambodgiennes à échelle de l'espace vécu. Il est possible de réaliser une histoire sociale de Phnom Penh à partir de l'étude des sites d'implantations des familles de la haute société khmère. Nous décrivons ainsi les relations spatiales qu'il est possible de faire entre divers individus. Ces relations spatiales permettent d'évoquer comment leurs relations sociales - alliances ; associations - se perpétuent dans le cadre urbain. Une description de la ville de Phnom Penh précède une histoire des quartiers de la capitale racontée à travers la vie de leurs habitants. La ville apparaît alors comme l'espace de mise en relation des diverses familles mandarinales et aristocratiques qui participent de sa construction puis de son développement. Le point nodal de cette mise en relation est le palais royal, centre politique et pôle urbanistique d'où rayonnent les dynamiques sociales et économiques.

Selon Mak Phoeun, l'étude du fait urbain dans le Cambodge post-angkorien se confond en effet avec l'étude des capitales royales : le terme *kruñ*, désigne ainsi tant la ville que les bâtiments du palais - la demeure du roi - le roi lui-même et le royaume¹⁵²⁰. Catumukh, fondée au XV^e siècle, et Phnom Penh, capitale du roi Norodom dès 1865, ne font pas exception. C'est à partir de la situation et de l'organisation du premier palais qu'il faut comprendre l'organisation des quartiers qui l'entourent : au XIX^e siècle, les « grands axes urbains résiduels¹⁵²¹ » hérités de l'occupation du site au XV^e siècle sont réinvestis lors de la refondation de la capitale par le roi Norodom.

La ville de Phnom Penh est donc tout d'abord assimilable au palais royal lui-même : celui-ci s'organise comme un pôle démographique - sept mille cinq cents personnes vivent et travaillent dans celui du roi

¹⁵²⁰ Mak, Phoeun « Le phénomène urbain dans le Cambodge post-angkorien », in Lafond, P-B, *Péninsule indochinoise, études urbaines*, Paris, L'Harmattan, 1991, pp. 40-41.

¹⁵²¹ Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam* (1990), Genève, Guide Artou, Olizane, 1993, p. 98.

Norodom vers 1890¹⁵²² -, un centre de production et d'échanges¹⁵²³. En serré dans une, deux puis trois enceintes, ce palais atteint un quart de kilomètre carré à la fin du XIX^e siècle.

Suivant l'axiologie Nord-Sud puis Est-Ouest à partir du palais, les quartiers d'habitation des élites du Cambodge colonial à Phnom Penh sont décrits dans les pages suivantes à partir des deux formes d'implantations identitaires que sont les maisonnées et les *vatt*. La carte chronologique et sociale du Phnom Penh colonial débute ainsi par l'étude des lieux de vie situés au Sud du palais, le quartier de Svāy Babae (Svai Popé), où s'installent, dès la fondation de la ville, les mandarins venus d'Uṭuṅg (Oudong) avec le roi Norodom c.1865. Parallèlement, au Nord du palais près du *vatt* Uṇṇālom, nous étudions l'inscription spatiale d'une famille étrangère, sans doute sino-siamoise, les Poc.

Toujours à partir de l'emplacement du palais, sont ensuite évoquées les mobilités entre les différents pôles que représentent les quartiers de Phnom Penh. L'axe Est-Ouest est décrit à travers l'étude de la territorialisation d'Alexis Louis Chhun (ID : 2), né en 1853 à Bañā Ī (Ponhea Lu), et de sa famille, d'origine métisse, à partir du deuxième quartier de la ville, le quartier des étrangers asiatiques. Le deuxième quartier fait notamment figure de site de transition pour les communautés étrangères installées à Phnom Penh, avant de s'agréger à des familles khmères dans les quartiers cambodgiens. C'est ainsi le parcours de Thiounn (ID : 1) et de sa famille, dans une logique Ouest-Est, du deuxième au troisième quartier.

Le troisième quartier est enfin étudié à partir de deux implantations : le secteur Sud, secteur où s'effectuent les contacts entre élites anciennes et nouvelles, et le secteur Sud-Est où le voisinage rend particulièrement compte des alliances matrimoniales entre plusieurs familles mandarinales. Nous étudions ensuite spécifiquement le secteur du *vatt* Paduṃ Vatī, puis la maisonnée du prince Sathavong (ID : 44) dans le secteur du *vatt* Sārāvānd.

¹⁵²² Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation « sans heurts »*, Paris, L'Harmattan, 1980, p. 17.

¹⁵²³ Mikaelian, Grégory, « La fin d'Angkor la Grande, la prise de Longvek par les Siamois et la conquête de Phnom Penh par les Khmers Rouges : retour sur trois moments critiques de l'histoire de la royauté cambodgienne », Séminaire du Centre Asie du Sud-Est (CASE), *L'imprévu dans l'histoire : catastrophes et cataclysmes en Asie du Sud-Est*, Mathieu Guérin, Emmanuel Poisson, 21/12/2017, INALCO, Paris.

I. L'ordre cosmique appliqué à l'espace vécu.

« Personnification et substance de l'ordre cosmique » le site de Phnom Penh se trouve sur la rive Ouest de la confluence de quatre bras de trois fleuves (Danle Sāb ; Danle Dham̐ ; Pāsāk') assimilés aux quatre fleuves cosmiques de la cosmogonie indienne et aux quatre faces du divin, les quatre points cardinaux représentés par les quatre faces de Brahma et du Buddha, le *catumukh*, « quatre faces », son nom au XV^e siècle. Le site de Phnom Penh se trouve donc au centre de l'espace physique, mais également au centre du phénomène temporel. Le cours du Danle Sāb (Tonlé Sap) s'inverse en effet à la confluence de ces fleuves tous les six mois, lorsque les eaux du Danle Dham̐ (Mékong), gorgées des pluies de mousson, repoussent celles du Tonlé Sap vers son amont, inversion qui commande au rythme des saisons agricoles. Le roi réside au centre de cette ville-monde orientée vers le soleil levant au solstice d'été, symbole de renaissance quotidienne et annuelle hors des eaux de l'astre solaire. Il personnifie l'ordre spatial et temporel, en réalisant les rituels saisonniers en dedans et autour du palais, notamment en « libérant » les eaux du Tonlé Sap durant la cérémonie principale de la fête des pirogues à la fin de la saison des pluies, eaux qui « accouchent » alors d'un nouveau cycle de fécondité. Le nom de la ville au XIX^e siècle, Bhnam Beñ (Phnom Penh), évoque également le *bhnam* « mont », image de la montagne cosmique originelle, le *bhnam men*, mont Meru. Le *bhnam* (Phnom) est une colline artificielle au Nord du site dont la tradition raconte qu'elle aurait été élevée en l'honneur d'une statue du Buddha par la dame nommée [Beñ]. La ville est donc assimilée à la montagne originelle émergeant des eaux comme le soleil. La légende veut que le *vatt* situé sur le Phnom ait été fondé en l'honneur de cette statue, réputée venir du Laos, statue qui rappelle l'union mystique entre un ancêtre féminin, [Beñ], et un étranger, mythe fondateur du pays khmer¹⁵²⁴.

¹⁵²⁴ Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam, op.cit.*, pp. 98-103. Annexes, carte n°10.

I.a) L'urbanisation de Bhnəm Beñ

Entre le XV^e et le XIX^e siècle, la confluence des fleuves s'est déplacée du Nord au Sud, ce qui a conduit à une même évolution du plan axial de la ville : en 1865, lors de l'installation de Norodom et de sa cour, les plans du nouveau palais le positionnent de manière à se trouver dans l'axe de la confluence. Le site d'habitat du roi est donc déplacé des abords immédiats du Phnom vers le Sud. Les sites d'habitat autour du palais sont construits aux orientes de celui-ci¹⁵²⁵ : initialement, quatre villages organisés autour de quatre *vatt* majeurs qui étendent d'autant la symbolique palatiale qu'ils ne protègent mystiquement celui-ci des influences extérieures¹⁵²⁶.

Par rapport au positionnement du palais royal, les quartiers de la ville sont définis par les appartenances ethniques. Au Nord du palais, les étrangers, répartis « en fonction de la dépréciation et de la crainte qu'ils inspirent¹⁵²⁷ » du plus proche au plus lointain, et, au Sud, les quartiers cambodgiens. Les mobilités et situations des individus et des groupes familiaux à Phnom Penh permettent donc de questionner leurs identités ethnolinguistiques et d'envisager les modalités de leur intégration à la société cambodgienne. Ces installations et mobilités permettent également d'établir comment se construisent les maisonnées cambodgiennes, à travers la reproduction spatiale du maillage familial et clientélaire, selon l'axiologie organisationnelle de la ville par rapport au palais royal. Comme c'est le cas au palais, un personnage considéré comme aîné dans la hiérarchie sociale agrège ses cadets et clients, et ainsi se construisent des quartiers.

Du point de vue du paysage urbain, la cité marchande de Phnom Penh se distingue, de la seconde moitié du XIX^e à la deuxième moitié du XX^e siècle, par un certain « laisser-faire urbanistique » et la prévalence du modèle villageois¹⁵²⁸. En 1865, lors de la fixation de la cour de Norodom, la population extra-palatiale ne dépasse pas dix mille personnes, membres des communautés marchandes chinoises, vietnamienne ou

¹⁵²⁵ « Il n'est pas jusqu'aux noms des rues qui n'aient vu la marque du roi ; et jusqu'à la « construction de la ville en briques » - c'est-à-dire la ville chinoise au Nord du Palais - qui n'ait pas été exécutée « sur les plans du roi même » », Népote, Jacques, « Le Palais du roi Norodom, description et analyse structurale de la symbolique du Palais de Phnom Penh », doctorat de troisième cycle, Nanterre, Université Paris X, 1973, p. 71.

¹⁵²⁶ Népote, Jacques, *ibid.*, pp. 323-324. Annexes, carte n°10.

¹⁵²⁷ Népote, Jacques, *Indochine, Laos, Vietnam, op.cit.*, p. 104.

¹⁵²⁸ Pierdet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh, la fixation d'une capitale fluviale par la construction d'un système hydraulique, 1865-2005 », thèse de doctorat en géographie, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2008, pp. 22-25, p. 59.

« malaises »¹⁵²⁹. Les villages initiaux - progressivement intégrés au cadastre urbain de Phnom Penh - conservent jusqu'aux années 1970 les caractéristiques de l'habitat rural khmer : la dispersion des maisons, la prégnance des zones de friches au cœur du processus agricole et donc à proximité de l'espace habité où s'intègrent les activités vivrières. Les noms des quartiers de Phnom Penh rendent compte de cette identité rurale et conservent les mêmes toponymes que ceux des sites ruraux à partir du vocabulaire topographique : *duol*, « tertre », *trabāmñ*, « étang, mare », *braek*, « canal, voie d'eau », *pññ*, « lac », *camkār*, « champ »¹⁵³⁰. Ainsi, le fameux quartier Duol Slaeñ « le tertre du vomiquier », dont les descriptions des années 1970 rendent compte du caractère encore bien villageois¹⁵³¹.

Jusqu'aux années 1920, Phnom Penh prend la forme d'une « juxtaposition de villages »¹⁵³². Comme dans les territoires ruraux, les maisons sont entourées de vastes jardins, d'étangs, de petits bois, les rues sont très larges, en terre battue¹⁵³³. Les regroupements d'habitats ont l'apparence de hameaux, *bhūmi*, notamment séparés par des zones lacustres dans cette région¹⁵³⁴. Au Cambodge, les marchés, *phsār*, les forts, *pandāy* ou *kamphaeñ* et les monastères, *vatt*, sont souvent dispersés dans l'espace rural et n'agrègent qu'un minimum d'habitations. Les règles de construction des *vatt* indiquent notamment que ceux-ci doivent être distants des habitations, car les moines ne doivent pas être dérangés par les activités des populations¹⁵³⁵. Celles-ci souhaitent conserver le caractère d'intimité qui préside à la vie familiale « où l'étranger n'est jamais admis »¹⁵³⁶ même en ville : chaque famille est une île, perchée sur pilotis et préservée des regards par la végétation qui clôtüre l'espace¹⁵³⁷.

¹⁵²⁹ Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soka Phay, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, p. 64.

¹⁵³⁰ Définitions issues de Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, 2 vol., 1204 et 1170 p. ; et Lewitz (Pou), Saveros, « La toponymie khmère », *BEFEO*, Vol. LIII n°2, 1967, pp. 435-451.

¹⁵³¹ Communication d'Anne Laure Porée, octobre 2017 ; Porée, Anne Laure « Tuol Sleng, l'histoire inachevée d'un musée mémoire », *Moussons* n°30, 2017/2, pp. 153-183.

¹⁵³² Pierdet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh », *op.cit.*, p. 78.

¹⁵³³ Annexes, photographies n°32, 33, 37, 50.

¹⁵³⁴ Pierdet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh », *op.cit.*, p. 78.

¹⁵³⁵ Sieng, Téphanie, « À la conquête des marges dans le Nord-Est cambodgien, l'enjeu du patrimoine à Ratanakiri », *Moussons* n°30, 2017/2, pp. 43-64.

¹⁵³⁶ Delaire, M. Edmond Augustin, « Petit fonctionnaire de Phnom Penh (Cambodge), salarié du trésor public, dans le système des engagements volontaires permanents », *Les ouvriers des deux mondes*, Société internationale de science sociale, n°90, Paris, 1897, p. 456.

¹⁵³⁷ Nous reprenons l'expression d'après Oversen, Jan, Trankell, Ing-Britt, Öjendal, Joakim, *When every household is an island, social organization and power structures in rural Cambodia*, Uppsala, Uppsala Research Report in

Les habitations ne viennent pas s'agréger à proximité immédiate du palais : à Phnom Penh, soit les individus sont logés directement en son sein, soit les familles vivent dans sa périphérie selon un modèle rural. L'urbanisation de la capitale Phnom Penh (mi XIX^e-début du XX^e siècle) figure ainsi parfois comme un processus interstitiel : les espaces « vides » situés entre des habitations et des centres de production et d'échanges éloignés les uns des autres sont progressivement remplis. Cette urbanisation villageoise est observée au sein même du palais, dans son secteur « résidentiel » : les femmes qui habitent au palais se logent en maisonnées distantes les unes des autres, maisonnées comportant chacune un bâtiment principal, ses annexes, son propre espace maraîcher et ses cuisines¹⁵³⁸.

Du fait de la logique cosmologique appliquée à l'urbanisation, durant la période coloniale, le premier et le deuxième quartier au Nord du palais royal - dits « quartier français » et « quartier chinois » - se distinguent par la densité du bâti, mais seulement en partie, de la ville cambodgienne, située au Sud du palais royal. Car si le quartier français évoque les villes de la métropole, dotées d'un hypercentre, côté fleuve, il comprend également des sections résidentielles, à l'Ouest, où s'éparpillent des villas. Le quartier chinois est constitué de maisons de commerce et de compartiments¹⁵³⁹ où se concentrent les fonctions d'échanges, par exemple à travers les activités des banquiers et armateurs. C'est à partir de ce quartier que se densifient les quartiers cambodgiens et notamment le troisième quartier voisin.

Au Sud du palais, dans les quartiers cambodgiens, les quelques riches maisons des membres de l'élite sociale du protectorat dont on peut encore admirer l'architecture sont pour partie aujourd'hui encadrées dans un habitat résidentiel dense. Les lots urbains vendus aux enchères dans les années 1920 comportaient cependant parfois des parcelles à urbaniser de plus de mille mètres carré¹⁵⁴⁰. Comme au sein du palais, les habitations de la haute société disposent alors de grands jardins où sont disposées de

cultural anthropology n°15, 1996, 99 p. V. Luco, Fabienne, « Les habitants d'Angkor. Une lecture dans l'espace et dans le temps des inscriptions sociales de populations villageoises, installées dans un territoire ancien », thèse de doctorat en anthropologie, EHESS, 2016, 593 p.

¹⁵³⁸ Népote, Jacques, « Le Palais du roi Norodom », *op.cit.*, pp. 172-173.

¹⁵³⁹ « maisons en briques à un étage (...) construit[te]s dans des parcelles tout en longueur, aux façades étroites, la pièce donnant sur la rue est régulièrement occupée par un commerce », Piedet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh », *op.cit.*, p. 101.

¹⁵⁴⁰ En 1925, Poc Hell (ID : 11) acquiert en concession provisoire le lot n°95 (1252 m²) de la sixième feuille du plan cadastral, Archives Nationales du Cambodge 4834, Cession définitive à Poc Hell des lots 95 et 96 de la 6^e feuille, 1928 ; le 11/06/1926, Thiounn Hol (ID : 14) acquiert en concession provisoire pour mille six cent soixante-huit piastres le lot 82 (1210 m²) de la première feuille de cadastre de Phnom Penh ; ANC 4824, Concession définitive au profit de M. Thiounn Hol du lot 82 de la première feuille, 1929.

« longues maisons en bois¹⁵⁴¹ », *thaev*, où sont logés les dépendants, serviteurs et parents pauvres, et où les femmes de la maison gèrent en commun les tâches nourricières¹⁵⁴². Le lotissement et la densification de ces parcelles sont organisés par une même famille à partir d'un terrain comprenant initialement zones d'habitat, jardins maraîchers, zones de friches...

Le processus d'urbanisation passe largement par une incitation de l'État colonial à la construction privée. La municipalité de Phnom Penh multiplie les menaces de destruction des « paillotes », les maisons en bois, et pousse les familles à rentabiliser l'espace. La monétarisation croissante de l'économie pousse les individus à rechercher des sources de revenus à partir de leur patrimoine foncier¹⁵⁴³. En 1897, Norodom Sathavong (ID : 44) laisse ainsi vingt-cinq de ses « protégés ou clients » occuper gratuitement des terrains qu'il possède, notamment rue du Mont-de-Piété dans le troisième quartier de Phnom Penh, à proximité de sa propre habitation en face du *vatt Sārāvānd*. Ceux-ci y ont construit des maisons en bois grâce aux prêts et dons de leur protecteur, maisons dont ils sont alors libres de revendre l'usage ou qu'ils peuvent démonter pour aller s'installer ailleurs¹⁵⁴⁴. En 1911, le prince fait pourtant construire des maisons en maçonnerie sur ces mêmes terrains, maisons qu'il destine dès lors à la location¹⁵⁴⁵. En 1932, les revenus locatifs sont ainsi la première source de revenus de son beau-frère Sisowath Souphanouvong (ID : 52)¹⁵⁴⁶.

¹⁵⁴¹ Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975 », *op.cit.*, pp. 61-82.

¹⁵⁴² Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen. *thaev* : « galerie, cloître, construction tout en long qui parfois entoure un temple. Le *thaev srī snam* est le bâtiment tout en longueur où vivent les servantes ou les concubines du roi, gynécée, sérail ; un *kuṭi thaev* est une suite de chambrettes dans un bâtiment tout en longueur pour loger les religieux bouddhiques à la pagode », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, *op.cit.*, tome I, p. 604. Le terme est employé couramment pour qualifier les galeries peintes du cloître de la Pagode d'argent dans le palais royal de Phnom Penh.

¹⁵⁴³ V. Carrier, Adeline, *Phnom Penh privatisée, la propriété à l'épreuve de la coutume*, Bangkok, Paris, IRASEC, Péninsule, 2019, 234 p. ; Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français », les débuts du Protectorat français et la vie de Frédéric Thomas Caraman, 1840-1884* (2006), Paris, L'Harmattan, 2015, pp. 105-114 ; Lamant, Pierre Lucien, « La création d'une capitale par le pouvoir colonial : Phnom Penh », in Lafont, P-B, (dir.), *Péninsule indochinoise*, *op.cit.*, pp. 59-102.

¹⁵⁴⁴ Les éléments des habitations en bois, poutres, pieux, qui peuvent être démontés, sont réemployés s'ils sont de bonne qualité, Delaire, M.E.A., « Petit fonctionnaire de Phnom Penh », *art.cit.*, pp. 438-483.

¹⁵⁴⁵ ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917.

¹⁵⁴⁶ ANC 5439, Ministère du Palais, pièces diverses, 1930-1932.

La densification démographique de la ville, de trente à soixante mille habitants de 1903 à 1911¹⁵⁴⁷, qui détermine la densification du bâti, renforce donc en partie le réflexe identitaire autour des maisonnées, puisque les nouveaux arrivés rejoignent leurs parents et patrons et s'agrègent à un habitat initial. Dès avant les années 1920, les élites s'inscrivent cependant dans une économie de la rente qui tend à diluer ces relations sociales puisqu'elle entend se rémunérer à travers la valorisation des espaces habités. Les parents et clients pauvres qui ne peuvent louer ne sont plus toujours les bienvenus et doivent s'installer dans le cinquième puis le sixième quartier, à la périphérie, au-delà des quartiers déjà pourvus de quelques services municipaux¹⁵⁴⁸. Les familles aisées cherchent également dans ces nouveaux quartiers l'espace qui vient maintenant à manquer en cœur de ville. On observe ainsi un étalement de l'habitat des familles de notre échantillon, vers le Sud et le Nord le long de l'axe fluvial selon la logique d'occupation historique du site, et à l'Ouest, sur les terres gagnées par l'assèchement des lacs¹⁵⁴⁹.

I.b) Les quartiers élitaires, du Sud au Nord.

I.b)1. Svāy Babae, quartier ministériel.

Après sa formation initiale à Bodhisāt' (Pursat) où il est né en 1821, Um se rend à Oudong où il est formé dans le monastère royal de Debv Praṇamy. Page puis mandarin du Palais du roi Ang Duong dès 1837, il s'installe ensuite avec la cour du roi Norodom à Phnom Penh dans le quartier dit de Svāy Babae (Svai Popé)¹⁵⁵⁰. La localisation exacte de ce quartier est problématique en ce que cette appellation a certainement évolué au cours du temps, notamment à cause du déplacement de la rive du Pāsāk' (Bassac) vers l'Est. Situé au Sud du palais, il correspond sans doute à une appellation évolutive du village de

¹⁵⁴⁷ Pierdet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh », *op.cit.*, p. 187.

¹⁵⁴⁸ La construction du réseau d'égouts a débuté au début du XX^e siècle mais seulement par portions jusqu'à la Première Guerre mondiale, dans le premier et le deuxième quartier, Pierdet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh », *op.cit.*, pp. 180-197.

¹⁵⁴⁹ Pour une histoire de l'urbanisation de la ville de Phnom Penh, v. Pierdet, Céline, *ibid.* et Blancot, Christiane, Aline Hetreau-Pottier, « 1863-1953, une ville neuve dans un site d'occupation ancienne », in *Atelier parisien d'urbanisme*, Nathan Starkman, *Phnom Penh, développement urbain et patrimoine*, Paris, Ministère de la Culture, Département des affaires internationales, Atelier parisien d'urbanisme, 1997, pp. 28-39.

¹⁵⁵⁰ ANC 24217, Compte-rendu de la 37^e séance du Conseil des Ministres du 8 novembre 1900 ; Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, Indochine, Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

Tākaev (Takéo) où les « mandarins du premier roi » reçoivent des terres de Norodom à la fondation de la ville¹⁵⁵¹, dans un espace entre le Bassac, face à Koḥ Bejr, au Nord-Est, et la pagode de Svai Popé au Sud-Ouest. Ce quartier semble s'étendre du Nord au Sud le long de l'actuel boulevard Sothearos, à partir de l'actuel marché Kāp' Go, où Roland Meyer situe la maison d'Um « à peu de distance du fleuve »¹⁵⁵². Sur le plan cadastral, le quartier Svai Popé est intégré au dit quatrième quartier de Phnom Penh. Il est séparé du troisième quartier au Nord par les canaux, aujourd'hui comblés, devenus les promenades Sisowath, et alors franchis par le pont de Takéo.

Le *vatt* Svai Popé est réputé avoir été fondé par Prom (ID : 45), ministre du Palais et beau-père du roi Norodom¹⁵⁵³ : son petit-fils Norodom Sathavong (ID : 44), né en 1875, y fait en partie son éducation¹⁵⁵⁴. L'épouse de ce dernier, Sisowath Pindara (1883-1965), organise la rénovation du site dans les années 1940¹⁵⁵⁵. Leurs *stūpa* y seraient érigés d'après Suppya Nut. Le quartier est d'ailleurs habité par des membres de la famille royale : le prince Sutharot et son épouse Norodom Phangangam (1874-1944) qui fréquentent le *vatt* et où seraient déposés leurs cendres. Norodom Phangangam ouvre en 1911 dans sa résidence de Svai Popé l'École Sutharot pour les « filles de bonne famille¹⁵⁵⁶ ». À partir de 1893, le quartier Svai Popé se trouve en effet entre le palais royal, au Nord, et le *vatt* Nuon Moniram ou *vatt* Thān', fondé par la puissante reine Khun Than, épouse du roi Norodom, au Sud. Entre ces deux pôles, « plus d'une centaine de familles » du « petit personnel de la cour » se sont alors installés, comme celle du chef des étables des éléphants¹⁵⁵⁷, ainsi que des mandarins du *saṃrāp' ek*.

Lorsqu'il s'établit dans ce quartier, Um y cohabite ainsi avec Chey ou [Dey] Kéo (ID : P), médecin adjoint du roi, *uk ṇā prasāoer esuj*, et Sou (ID : F), *luong tēp sēna*, mandarin du roi¹⁵⁵⁸, dont les fils -

¹⁵⁵¹ Pierdet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh », *op.cit.*, p. 74.

¹⁵⁵² Concernant la maison d'Um, v. Meyer, Roland, *Saramani, danseuse khmère*, (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997, tome I *Au pays des grands fleuves*, p. 100 ; tome II *Le Palais des quatre faces*, pp. 68-71.

¹⁵⁵³ Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975 », *op.cit.*, pp. 61-82. Annexes, photographies n°34.

¹⁵⁵⁴ ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917.

¹⁵⁵⁵ Information transmise par M. Chea Socheat, conservateur au Musée National, 23/11/2016, Phnom Penh.

¹⁵⁵⁶ Annexes, croquis n°1, maison n°2 ; photographie n°39 et chapitre 5 ; Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975 », *op.cit.*, pp. 61-82.

¹⁵⁵⁷ Nut, Suppya Hélène, *ibid.*, pp. 61-82.

¹⁵⁵⁸ Luong tēp sēna, « mandarins exposant au roi les affaires de l'extérieur, 4 pans de dignité » Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *Excursions et reconnaissances*, n°13, Cochinchine française, Saigon, Paris, Imprimerie du Gouvernement, Challamel, 1882, p. 176.

Kéo Chéa (ID : 39)¹⁵⁵⁹ et Sou Ket (ID : 49) naissent à Svai Popé entre 1870 et 1871¹⁵⁶⁰. Toeum Mey (ID : 4), né dans le village de Țamṇāk' (Damnak) en 1844, à l'Ouest de Phnom Penh¹⁵⁶¹, s'établit aussi à Svai Popé - peut-être dès 1878, lorsqu'il devient l'adjoint d'Um¹⁵⁶². Um loge ainsi certainement ses subalternes dans les dépendances de son habitation qui fait alors quasi-office de « ministère de la guerre » puis de la justice ou de l'intérieur en fonction des postes d'Um entre 1868 et 1902. Il est ainsi réputé entretenir chez lui une centaine de personnes au début du XX^e siècle¹⁵⁶³ et effectivement, Ben (ID : 46), Meas (ID : 61) et Mey (ID : 66) déclarent habiter ce quartier vers 1900 alors qu'ils sont respectivement l'un adjoint et les autres secrétaires d'Um¹⁵⁶⁴. Ben (ID : 46) est d'ailleurs peut-être le gendre d'Um. Lorsque Toeum Mey (ID : 4) fait fonction de « ministre de la guerre » à son tour en 1893, peut-être reprend-il cette pratique : Sām (ID : 48), son adjoint, réside également dans le quartier¹⁵⁶⁵. Les descendants d'Um, Vann (ID : 7) et Ek (ID : 28) héritent de la maison de leur père à son décès en 1902. Ils se partagent apparemment le terrain et déclarent toujours habiter à Svai Popé en 1914¹⁵⁶⁶.

Le nom de Svai Popé est toujours employé par Kéo Chéa (ID : 39), qui y est né, lorsqu'il prend sa retraite en 1940. Mais si la famille maternelle de Son Sann (ID : 92) disposait avant 1975 de son *stūpa* dans le *vatt*¹⁵⁶⁷, Son Sann naît dans le cinquième quartier en 1911¹⁵⁶⁸, alors que les friches, étangs et lacs de ce dernier sont remblayés pour permettre son urbanisation. L'appellation Svai Popé n'est ainsi pas

¹⁵⁵⁹ ANC 34825, Demande de révision de pension de Kéo Chéa ministre en retraite, 1942 ; ANC 19293, Dossier personnel de Kéo Chéa, oudam montrey, 1903-1949.

¹⁵⁶⁰ ANC 20454, Dossier personnel de Ket Sou smien au conseil des ministres, smien du palais, kromokar de Ponhéa Lu, chaifaikhand de Kandal Stung, balat khand de Phnom Penh, 1902-1923.

¹⁵⁶¹ Nous identifions le site Țamṇāk' à Phnom Penh cité dans les sources au quartier Țamṇāk' actuel. Le nom évoque une résidence royale ou princière, peut-être a-t-il donc une autre signification topographique.

¹⁵⁶² ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 12728, Dossier personnel de M. Mey ministre de la guerre, 1897-1905.

¹⁵⁶³ Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge, depuis le Protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, Angkor éditions, 2014, p. 94 ; *Id.*, « Notice biographique de Akkamohasena Oum (1821-1902) », *BAEFEK* n°19, avril 2014 ; Meyer, Roland, *Saramani, op.cit.*, tome I, p. 100 ; tome II, pp. 68-71.

¹⁵⁶⁴ ANC 20508, Dossier personnel de Mey, smien du premier ministre, secrétaire au conseil des ministres, huissier de salakhet de Siem Reap, 1902-1914 ; ANC 20352, Dossier personnel de M. Ben adjoint du premier ministre, 1902 ; ANC 12961, Dossier personnel de Meas, smien du premier ministre, 1901.

¹⁵⁶⁵ ANC 20413, Dossier personnel de M. Sam, suppléant du ministre de la guerre, 1897-1907.

¹⁵⁶⁶ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918 ; ANC 8087, Correspondance entre le résident supérieur du Cambodge et l'okhna Essarac Montrey [Vann] suppléant du premier ministre 1902 ; ANC 5698, Affaire de la succession de feu Samdech Akamohasena entre les héritiers dans le partage de la somme de 600 piastres, 1902.

¹⁵⁶⁷ Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975 », *op.cit.*, pp. 61-82.

¹⁵⁶⁸ ANC 19818, Dossier personnel de Son Sann anouc montrey, 1935-1939.

employée par In Ouck (ID : 71), né à Pandāy Mās (Bantéai Meas) vers 1869 ou Ngo Nhieim (ID : 89), né en Cochinchine en 1895, qui déclarent habiter le quatrième quartier entre 1915 et 1923¹⁵⁶⁹. Bien qu'il ait continué d'agréger les élites du Cambodge colonial, le quatrième quartier voit donc dès avant les années 1920 son pôle d'attractivité se déplacer de l'Est vers l'Ouest, de la rive du Bassac vers l'extension du boulevard Doudart de Lagrée, vers les *vatt* Mayūrvaṇs¹⁵⁷⁰ (ID : 90) et Laṅkā (ID : 93) et le nom du quartier Svai Popé disparaît des sources écrites en tant que référence territoriale. Il ne disparaît pourtant pas des esprits puisqu'encore aujourd'hui certaines élites de l'époque du Sangkum le conservent en mémoire comme un des lieux d'origine de l'aristocratie cambodgienne.

I.b)2. Le Bhnam Beñ des Poc.

Pour les descendants du ministre Poc (ID : 9), qu'ils vivent au Cambodge, en Thaïlande ou en France, la maison familiale à Phnom Penh a toujours été fixée dans le quartier du *vatt* Uṇṇālom, au Nord-Est du palais royal¹⁵⁷¹. Le monastère bouddhique aurait été érigé avant même la fondation de la capitale Catumukh sur le site d'un édifice en pierre daté des XII^e-XIII^e siècles¹⁵⁷². Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, il est le siège du bouddhisme *mahānikāy* : neuf membres de notre panel y font leur éducation, le premier, Chhun (ID : 57), né à Phnom Penh en 1853. Le *vatt* est fréquenté par les milieux palatiaux d'Oudong à leur installation à Phnom Penh. Les ministres du Palais Tum (ID : R) et Kong (ID : 24) y envoient leur petit-fils et fils Chhim (ID : 25), né en 1864 à Kambañ' Luon (Kompong Luong, Ponhéa Lu)¹⁵⁷³. Mer (ID : 62) originaire de Paripūrṇ (Babaur), petit-fils d'un membre de la famille royale, fils d'un membre de l'administration provinciale, Kruoch ou Troec (ID : L), y entre en 1888 au service du

¹⁵⁶⁹ ANC 18594, Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey, 1915-1951 ; ANC 18878, Dossier personnel de Ngo Nhieim vorac montrey, 1914-1952 ; ANC 19315, Dossier personnel de In Ouck, oudam montrey, 1907-1925.

¹⁵⁷⁰ Devenu *vatt* Prayūrvaṇs.

¹⁵⁷¹ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 15/09/2017.

¹⁵⁷² Bernon, Olivier de, « Le plus ancien édifice subsistant de Phnom Penh : une tour angkorienne sise dans l'enceinte du *vatt* Uṇṇālom », *BEFEO* tome XXCVIII, 2001, pp. 249-260.

¹⁵⁷³ ANC 25539, Dossier personnel de Kong, Ministre du Palais, 1901-1902 ; ANC 25200, Dossier personnel de M. Chhim, Gouverneur de Peam Chor, 1901-1902.

vénérable d'alors¹⁵⁷⁴. Son demi-frère Sabong (ID : 80), né en 1887, rejoint également le *vatt* Uṇṇālom lorsqu'il s'établit à Phnom Penh après une formation initiale à Babaur¹⁵⁷⁵.

Les mandarins des autres provinces d'origine des élites dirigeantes du protectorat s'y agrègent : originaire du Sud du pays, In (ID : S), trésorier du Palais, y fait entrer son fils In Ouck (ID : 71), après sa formation initiale dans la région de Banteai Meas où il est né en 1869¹⁵⁷⁶. C'est également dans ce *vatt* qu'est scolarisé Ung Hy (ID : 96) né à Phnom Penh en 1882¹⁵⁷⁷ et dans ce quartier que naît Khim Tit (ID : 94) en 1896¹⁵⁷⁸.

La famille Poc considère que le ministre Poc aurait été le « fondateur » du *vatt*, ce que nous comprenons comme une mention de sa participation à l'une des cérémonies de consécration des bâtiments qui scandent la vie des monastères bouddhiques¹⁵⁷⁹. Les cendres de Poc Hell (ID : 11) sont conservées sous le Buddha de la salle supérieure du *vihāra*, ainsi que celles de « toutes les grands-mères » de la famille, signe de leur implication dans la vie du monastère d'après leurs descendants¹⁵⁸⁰. Boun Chan Mol (ID : 122) y fait d'ailleurs ériger deux *stūpa* en 1967, dont l'un pour la dite « famille Poc - Thiounn - Boun Chan »¹⁵⁸¹. La maison des Poc, construite par Poc Duch (ID : 10)¹⁵⁸², se trouvait à l'Est du *vatt*, face à la berge du Tonlé Sap, d'où ses noms de *phdaḥ pū(r)bā* « maison de l'Est » ou de *māt' danle* « berge

¹⁵⁷⁴ ANC 12894, Dossier personnel de Mer, secrétaire au conseil des ministres, sophea de Babaur et Rolea Peir, balat Longvek, 1901-1906.

¹⁵⁷⁵ ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

¹⁵⁷⁶ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 19315, Dossier personnel de In Ouck, oudam montrey, 1907-1925.

¹⁵⁷⁷ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930.

¹⁵⁷⁸ Service Historique de la Défense, Service de Documentation et de Contre-Espionnage, GR10R 53, Personnalités politiques, 1945-1955 ; ANC 19094 Dossier personnel de Khim Tit, oudam montrey, 1920-1952.

¹⁵⁷⁹ Le premier ministre Prac (ID : 40) est sans doute également un donateur du *vatt* dans les années 1879-1880, v. inscription K.1211, Bernon, Olivier de, « Le plus ancien édifice subsistant de Phnom Penh », *art.cit.*, pp. 256-258.

¹⁵⁸⁰ Annexes, photographies n°47 et 48, visite du *vatt* Uṇṇālom avec Mme Poc Yanine, 07/11/2017, Phnom Penh ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 15/09/2017 ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017.

¹⁵⁸¹ Annexes, photographies n°44 à 46, visite du *vatt* Uṇṇālom avec Mme Poc Yanine, 07/11/2017, Phnom Penh ; visite du *vatt* Uṇṇālom, 16/10/2017, Phnom Penh ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹⁵⁸² Sur un emplacement déjà occupé par son père Poc (ID : 9) ?

(bouche) du Tonlé »¹⁵⁸³. La maison a été détruite au début des années 2000¹⁵⁸⁴, mais son emplacement, laissé depuis vacant, est visible depuis les étages supérieurs du *vihāra*¹⁵⁸⁵. Les fenêtres de la face Ouest de la maison donnaient directement sur celles des bâtiments de l'Est du *vatt* et leurs occupants pouvaient bavarder de l'une à l'autre¹⁵⁸⁶. L'adresse qui y est associée dans les archives et dans la mémoire familiale est celle de la « rue du Palais » ou du « 2 rue du Palais Royal » où vivent Boun Chan Mongkon (ID : 74), gendre de Poc Duch (ID : 10) depuis 1901, Poc Hell (ID : 11) le fils de Poc Duch, et Boun Chan Plang (ID : 93), fils du premier, en 1927-1928¹⁵⁸⁷.

Les alliés de la famille Poc habitent également dans le quartier Uṇṇālom ou fréquentent ce *vatt*. Le gendre de Thiounn (ID : 1) Ung Tiong Thuon (ID : 104) y est né en 1881 et y a été éduqué¹⁵⁸⁸ ; le fils de Thiounn (ID : 1), Thiounn Hol (ID : 14) y reçoit son éducation cambodgienne avant d'entrer à l'École Norodom en 1905¹⁵⁸⁹. Il habite ensuite la maison Poc après son mariage avec Boun Chan Moly vers 1920. Sonn Voeunsai (ID : 116), réputé être un petit-neveu de Poc Duch (ID : 10) et gendre de Leng Saem (ID : 75) aurait son *stūpa* dans le *vatt*¹⁵⁹⁰. La fréquentation de ce *vatt* permet aux élites allogènes, habitant les quartiers étrangers, d'acquérir l'identité bouddhique propre à les assimiler à la société

¹⁵⁸³ Annexes, photographies n°40 à 43. Le terme *māt' danle* est employé aujourd'hui sur les plans de Phnom Penh comme synonyme de l'expression anglaise *riverside* ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 15/09/2017 ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹⁵⁸⁴ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 15/09/2017 ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017. Sur la destruction de cette maison, v. chapitre 9.

¹⁵⁸⁵ Annexes, photographie n°43, visite du *vatt* Uṇṇālom avec Mme Poc Yanine, 07/11/2017, Phnom Penh.

¹⁵⁸⁶ Visite du *vatt* Uṇṇālom avec Mme Poc Yanine, 07/11/2017, Phnom Penh.

¹⁵⁸⁷ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen ; ANC 26743, Renouvellement d'une bourse d'internat au jeune Boun Chan Phlang fils d'un chauffaisrok de Kien Svai, élève au lycée Chasseloup Laubat, 1927-1932 ; ANC 4866, Mise en possession définitive des lots 51a et 42 plan 3 secteur E du 5^e quartier de Phnom Penh au profit de M. Poc Hell, 1929 ; ANC 4834, Cession définitive à Poc Hell des lots 95 et 96 de la 6^e feuille, 1928 ; ANC 30001, Immeuble de M. Poc Hell boulevard Doudart de Lagrée, 1927.

¹⁵⁸⁸ ANC 33395, Dossier de pension de Tiong Toun Oung oudom montrey de 1^{ère} classe chaufaikheth de Battambang n° matricule 139, 1936 ; ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936 ; ANC 19443, Dossier personnel d'Oung Tiong Toun, oudam montrey, 1900-1906. Le fait que Ung Tiong Thuon soit né dans ce quartier renforce l'hypothèse de son identité « siamoise », par le biais de ses relations avec Battambang v. So, Kenneth T., *The Khmer Kings and the History of Cambodia, Book II, 1595 to Contemporary Period*, [United Kingdom or United States], DatAsia Press, 2017, p. 372. v. chapitres 10, 11 et 12.

¹⁵⁸⁹ ANC 18751, Dossier personnel M. Thiounn Hol, 1917-1948 ; ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palai (*sic*) et Norodom, 1905.

¹⁵⁹⁰ Communication de M. Chea Socheat, 16/10/2017, Phnom Penh : la plaque qui pourrait confirmer son identification n'est pas accessible. Le site internet <http://psychiatrie.histoire.free.fr/pers/bio/sonn.htm> rapporte que Sonn Mam, père de Sonn Voeunsai, avait un oncle Douch, ministre de la justice, or aucun ministre de la justice ne porte ce prénom à cette période : un adjoint du ministre de la justice porte par contre ce prénom, Poc Duch (ID : 10). Corfield, Justin, Laura, Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2004, p. 400 ; SHD SDECE GR10R 50, Partis politiques, avril 1946-décembre 1955.

cambodgienne. Ung Hy (ID : 96), sans doute d'ascendance chinoise, y fait ses classes avant d'entrer dans la société aristocratique par son mariage¹⁵⁹¹.

À partir du quartier Unṇālom, la famille Poc-Thiounn participe également à l'urbanisation de la ville et profite de l'essor du marché immobilier. Poc Hell et Thiounn Hol fréquentent ainsi souvent le service du cadastre de la municipalité de Phnom Penh entre 1925 et 1929. Ils acquièrent des lots dans le premier, le cinquième et le sixième quartier où ils font construire des maisons destinées à la location¹⁵⁹², notamment pour un public européen¹⁵⁹³. Vers 1935, lorsqu'est célébré le mariage entre Poc Vane, fille de Poc Hell (ID : 11) et Sisowath Monireth (ID : 99), la famille Poc offre ainsi au jeune couple une maison dans le troisième quartier, située près de l'actuel « Ciné-Lux », au croisement de la rue n°154 et du boulevard Norodom¹⁵⁹⁴.

À partir du cœur de ville, la maisonnée Poc-Boun Chan voit ainsi ses membres masculins se disperser dans les quartiers plus excentrés de Phnom Penh. Boun Chan Thuon (ID : 90) habitait dès 1931 près du *vatt* Mayūrvāṇs dans le quatrième quartier¹⁵⁹⁵, son cousin Boun Chan Plang (ID : 93) quitte la maison Poc au *vatt* Unṇālom et s'installe avant les années 1960 près du *vatt* Laṅkā¹⁵⁹⁶. Poc Thuon (ID : 26), fils de Poc Hell, quitte également le quartier du *vatt* Unṇālom pour le quatrième quartier : il s'installe avec sa famille dans l'extension Sud du boulevard Doudart de Lagrée. Le terrain de sa maison serait celui actuellement occupé par l'ambassade du Viêt Nam. C'est là que réside aussi son père Poc Hell (ID : 11) vers 1949-1952¹⁵⁹⁷. En s'installant ainsi du Nord vers le Sud, la famille Poc et ses alliés Boun Chan

¹⁵⁹¹ *Id.* chapitres 4, 5 et 11.

¹⁵⁹² ANC 4824, Concession définitive au profit de M. Thiounn Hol du lot 82 de la première feuille, 1929 ; ANC 4866, Mise en possession définitive des lots 51a et 42 plan 3 secteur E du 5^e quartier de Phnom Penh au profit de M. Poc Hell, 1929 ; ANC 4835, Cession définitive à Thiounn Hol des lots 1, 2 et 3, plan 3 secteur E du 5^e quartier de Phnom Penh, 1925-1928 ; ANC 4834, Cession définitive à Poc Hell des lots 95 et 96 de la 6^e feuille, 1928 ; ANC 30001, Immeuble de M. Poc Hell boulevard Doudart de Lagrée, 1927.

¹⁵⁹³ Entre c.1930 et c.1936, Thiounn Hol loue à M. Norman E. Hope, représentant de la compagnie Franco-Asiatique des Pétroles à Phnom Penh, deux villas boulevard Thompson (premier quartier), pour trois cents piastres par mois : ANC 36171, Dossiers des affaires religieuses (nominations de chau athikar, coupe de bois gratuite etc...), 1927-1938.

¹⁵⁹⁴ Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, 08/09/2017, Bourg La Reine. Le jeune couple habite encore chez les parents de Poc Vane en 1942, d'après ANC 34052, Situation financière des princes Monipong et Monireth, 1942-1944, la maison offerte est donc peut-être destinée à être louée avant que le couple ne s'y installe.

¹⁵⁹⁵ ANC 18915, Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey, 1931-1953.

¹⁵⁹⁶ Corfield Justin, Laura, Summers, *Historical Dictionary*, *op.cit.*, pp. 41-42.

¹⁵⁹⁷ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017 ; SHD SDECE, GR10R 52, [dossier de] Po Khun (*sic*), mars 1946- juillet 1955 ; SHD SDECE, GR10R 55, Activités rebelles, septembre 1946-décembre 1955.

quittent donc les quartiers des étrangers « proches » du palais royal, le quartier des élites « siamoises », pour s'inscrire dans le Phnom Penh de l'élite cambodgienne « autochtone ». Cette stratégie de résidence est le volet spatial de l'inscription de ces différents membres dans les mouvements indépendantistes puis politiques cambodgiens dès les années 1940¹⁵⁹⁸.

II. La ville coloniale : l'axe Est-Ouest.

Dans les descriptions qui nous sont parvenues, le *vatt* Uṇṇālom se trouve tantôt dans le deuxième tantôt dans le troisième quartier. Sur les plans du Phnom Penh des années 1860 réalisés par Pierre Lamant, le *vatt* Uṇṇālom marque la limite entre le quartier cambodgien au Sud et le Nord de la ville, aux alentours de l'actuelle rue 178¹⁵⁹⁹. Mais, si formellement, sur les plans de la ville, le deuxième quartier s'étend du Tonlé jusqu'au boulevard Doudart de Lagrée, d'Est en Ouest¹⁶⁰⁰, le *vatt* Sārāvānd est par exemple considéré comme appartenant au troisième quartier dans les déclarations des agents de notre échantillon¹⁶⁰¹. D'après l'axiologie palatiale, ce *vatt* Sārāvānd est en effet l'un des quatre institutions monastiques qui encadrent le palais royal, au Nord-Ouest, avec le *vatt* Paduṃ, au Sud-Ouest, le *vatt* Uṇṇālom, au Nord-Est, et l'Institut bouddhique, animé par des moines ou d'anciens moines, au Sud-Est¹⁶⁰². Les habitudes langagières des agents de notre échantillon prosopographique reflètent la cosmologie curiale et non les repères topographiques du service du cadastre de Phnom Penh. Sisowath Souphanouvong (ID : 52) par exemple, est né en 1886 « au 2^e quartier¹⁶⁰³ ». Le Palais du Nord, le palais du second roi, où réside avant 1904, le frère de Norodom, Sisowath, et où est donc probablement né son fils, se trouve pourtant dans ce qui devient le premier quartier - au Nord de l'hôpital mixte et du Phnom¹⁶⁰⁴.

¹⁵⁹⁸ V. chapitre 12.

¹⁵⁹⁹ Lamant, Pierre Lucien, « La création d'une capitale », *op.cit.*, p. 71.

¹⁶⁰⁰ Filippi, Jean Michel, *Strolling around Phnom Penh*, [s.l], Kam éditions, [s.d.], p. 129, p. 131.

¹⁶⁰¹ Par exemple dans ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917.

¹⁶⁰² Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam*, *op.cit.*, pp. 106-107.

¹⁶⁰³ ANC 19645, Dossier personnel de Sisowath Souphanouvong, 1916-1937.

¹⁶⁰⁴ Pierdet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh », *op.cit.*, p.163 : carte 16 datée de 1897 ; Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, p. 108 ; Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam*, *op.cit.*, p. 101, carte reproduite dans annexes, carte n°10.

Cette confusion dans la distinction des limites des quartiers rend compte de la symbolique associée aux sites en question : le *vatt* ឃ្លាត marque symboliquement - et donc protège - la limite entre le palais et les quartiers étrangers. Sa fréquentation permet l'agrégat de ces étrangers à la société khmère. Le Palais du second roi, site d'habitat d'un héritier potentiel du souverain, et donc éventuel concurrent, notamment avec l'aide des puissances étrangères, est de même situé bien au-delà de ces mêmes quartiers étrangers. La menace représentée par la puissance française - le premier quartier - est ici assimilée à celle que faisait jusque-là peser les étrangers asiatiques - le deuxième quartier - sur le palais.

II.a) Le deuxième quartier et Jroy Caṇvā, à propos du « fief » Chhun (ID : 2).

Le deuxième quartier - étant le seul quartier de Phnom Penh qui soit véritablement urbanisé au XIX^e siècle¹⁶⁰⁵ - connaît de nombreuses phases de transformation de son environnement, autour du marché central - actuel *phsār cās*¹⁶⁰⁶ - où se concentrent donc notamment les communautés vietnamiennes et chinoises de Phnom Penh. Dès 1878, Alexis Louis Chhun (ID : 2) et son oncle Am de Lopez (ID : 103) sont réputés réaliser de juteuses transactions immobilières dans ce secteur grâce aux informations que glane le secrétaire interprète Chhun auprès des autorités françaises. Originaires de Ponhéa Lu, village catholique entre Oudong et Phnom Penh, les familles Chhun et de Lopez sont d'ascendance vietnamienne et catholique¹⁶⁰⁷. Le père de Chhun, Paul Yang (ID : D), en tant que directeur des travaux du Palais royal, *okhna pradit nevet*¹⁶⁰⁸, construit la première résidence de l'amiral Doudart de Lagrée à Phnom Penh, vers 1864. Les frères François Khuon et Alexis Louis Chhun, encore enfants, se font alors remarquer par leur plurilinguisme par le représentant français qui les recrute. Des années 1860 à la fin des années 1870, Chhun devient le pivot de l'interprétariat pour les représentants français dans la capitale.

¹⁶⁰⁵ C'est-à-dire où on remarque une continuité et une densité du bâti dès avant 1900.

¹⁶⁰⁶ Filippi Jean Michel, *Strolling around Phnom Penh, op.cit.*, p. 49. Le *phsār kaṇṭāl* « marché central » devient donc le *phsār cās* « marché ancien » ; l'expression *phsār kaṇṭāl* est actuellement employée, soit pour désigner le *phsār thmī* « marché neuf », soit pour désigner le *phsār kaṇṭāl*.

¹⁶⁰⁷ V. chapitre 4.

¹⁶⁰⁸ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 25080, Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice, 1922.

En 1879, à sa démission de l'interprétariat, Chhun se lance dans l'entrepreneuriat - héritage paternel - et le négoce à Phnom Penh. Il fait construire de nombreux compartiments « le long de la Grand Rue » - actuel quai Sisowath¹⁶⁰⁹ - du deuxième quartier pour les louer à des commerçants. Au cours de sa vie, il n'acquiert pas moins de vingt-six compartiments répartis entre la rue Frésigny - actuelle rue n°148 - et le quai Norodom¹⁶¹⁰. Dans les années 1880, il quitte Kambañ' Rāb (Kompong Réap) où est né son fils Ferdinand Amphuon (ID : 83), au Nord de la capitale, pour établir sa demeure au plus près de ses activités, à l'angle de la rue Frésigny et de la rue d'Angkor - actuelle rue n°5, soit dans le périmètre de l'actuel marché central. Sa fille, néac Catharina Tralon, y naît en 1883.

La maison sert dès les années 1900 de site d'ancrage dans la capitale pour de jeunes secrétaire-interprètes nés dans le delta du Mékong, en Cochinchine, venus faire carrière au Cambodge. Antoine Mau, né à Tri Tôn (Châu Đốc) en 1879, épouse vers 1901 Catharina Tralon et déclare donc comme résidence principale la maison des Chhun à Phnom Penh. Il vient en effet d'être nommé secrétaire-interprète à la résidence de Kompong Cham. En 1914, devenu premier secrétaire du conseil des ministres, Mau héberge chez les Chhun un autre natif de Tri Tôn, Ngo Nhieim (ID : 89), secrétaire stagiaire du deuxième bureau, les affaires indigènes¹⁶¹¹. En 1915, Ngo Nhieim a été titularisé, il quitte le deuxième quartier pour s'installer dans le quatrième quartier de la ville, et rend lui-même ce service d'hébergement à un autre natif de Tri Tôn, camarade de classe du collège Sisowath, Yith Sronn (ID : 111) qui vient d'être nommé secrétaire auxiliaire de quatrième classe au cabinet de la Résidence supérieure¹⁶¹².

Chhun, à travers son gendre Mau, est donc lié à la nouvelle génération d'intermédiaires qui sont des représentants d'une identité métisse khméro-vietnamienne¹⁶¹³. La maison de Chhun fait figure de site d'habitat intermédiaire avant que ces jeunes gens ne s'installent dans les quartiers cambodgiens.

¹⁶⁰⁹ Pierdet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh », *op.cit.*, p. 125.

¹⁶¹⁰ Son frère François Khuon est peut-être également entrepreneur : un « sieur Khuon » réalise le terrassement de la rue de la douane en 1897, cité par Pierdet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh », *op.cit.*, pp. 162-163, v. Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, pp. 147-156 ; AOM Résidence supérieure du Cambodge 445, relevés des affaires de différents ministères 1914-[1924].

¹⁶¹¹ ANC 18878, Dossier personnel de Ngo Nhieim, vorac montrey, 1914-1952 ; ANC 35290, Dossier de pension de Mau, oudam montrey de 1^{ère} classe, suppléant du ministre de la guerre au Cambodge, 1932 ; ANC 20321, Dossier personnel de Ferdinand Amphon oudam montrey, gouverneur de la province de Samrong Tong, Pursat Ponghéa Lu, 1902-1923.

¹⁶¹² ANC 18594, Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey, 1915-1951.

¹⁶¹³ V. chapitre 4.

L'identité vietnamienne et chinoise du deuxième quartier, au-delà de la famille Chhun-de Lopez et de la territorialisation de son réseau d'alliances dans le delta, se remarque également à travers les premières implantations de la famille Thiounn à Phnom Penh. Patron pêcheur, commerçant, Huy (ID : PP) est venu de Kompong Tralach travailler à Phnom Penh vers 1880¹⁶¹⁴. Il a acheté un immeuble dans le deuxième quartier qu'il lègue à son fils Thiounn (ID : 1) avant 1897¹⁶¹⁵.

Les activités des communautés commerçantes de Phnom Penh ne se limitent cependant pas au deuxième quartier : Chhun tourne par exemple ses regards vers le Nord de la ville et de l'autre côté du Tonlé, vers Jroy Cañvā (Chrui Changva). Cette péninsule est habitée par les populations *cām* et *javā*, ce qui laisse envisager les composantes multiples de l'identité de la famille Chhun - de Lopez¹⁶¹⁶. Gregor Müller explique que Chhun a eu connaissance des « plans français » et a acquis stratégiquement dès 1874 des terrains au Nord du deuxième quartier, à la limite du quartier français, terrains que la Résidence doit lui échanger en 1882 lorsqu'elle souhaite agrandir ses quartiers administratifs. Chhun reçoit alors une partie de l'ancienne concession française de Chrui Changva où il possède déjà des terrains, alors contigus des bâtiments français, depuis les années 1870. Il élargit ensuite ses propriétés par des achats ultérieurs. Il devient donc le plus gros propriétaire terrien de la péninsule et son maire en 1897. Gregor Müller qualifie d'ailleurs Chrui Changva de « fief personnel de Chhun », notamment parce qu'il y lève « ses propres taxes privées sur les barques et bateaux amarrés le long de la rive, sous le nez des bureaux du protectorat »¹⁶¹⁷.

Chhun loge sa parenté dans son « fief » sur la péninsule : François Am de Lopez (ID : 103) et son épouse Agnès y résident : les fils d'Am, Clément de Lopez et Joseph de Lopez (ID : 15) y naissent en 1893 et 1902. Leur aîné Dominique (ID : 21) instituteur, y réside et y enseigne vers 1911-1919. Leur sœur Télésa Luê Srey Klay¹⁶¹⁸ y vit aussi en 1919, elle est l'épouse de Chhèm, agent de police à Chrui Changva¹⁶¹⁹.

¹⁶¹⁴ Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) de Thiounn », 1 p. ; courriel de M. Thiounn Mumm, 01/08/2014.

¹⁶¹⁵ AOM Indochine Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

¹⁶¹⁶ Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam, op.cit.*, p. 104 ; le toponyme Cañvā pourrait d'ailleurs être un dérivé - par infixation nasale - de *javā* : Lewitz (Pou), Saveros, « La toponymie khmère », *art.cit.*, pp. 437-438.

¹⁶¹⁷ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, pp. 147-156.

¹⁶¹⁸ Aussi nommée Hay ou Télésa Sbay Roeung de Lopez.

¹⁶¹⁹ ANC 34721, Demande de pension de Clément de Lopez, instituteur principal de 1^{re} classe, 1944 ; ANC 10935, Dominique de Lopez, instituteur, 1918-1935 ; AOM RSC 445, relevés des affaires de différents ministères,

Devenu depuis 1904 intendant de la liste civile, okhna eysor sambat, Chhun est nommé en 1911 ministre de la justice¹⁶²⁰. Ses cousins profitent de cette ascension sociale : en 1919, Dominique de Lopez est accusé par sept habitants de Chhui Changva de les traiter « comme des coolies » parce qu'il est apparenté, et donc protégé, par le ministre Chhun¹⁶²¹. Lorsqu'il revend une partie de son « fief » à l'administration en 1922, Chhun fait fortune, mais conserve tout de même quarante-deux hectares qu'il lègue à ses héritiers à sa mort¹⁶²². Car après ce succès immobilier, suivent deux années noires pour Chhun : son fils Ferdinand Amphuon (ID : 83) et sa fille Catharina Tralon décèdent en 1923, ce qui a raison de sa propre santé : il décède en 1924¹⁶²³. Le père et le fils sont enterrés au cimetière catholique du Sacré Cœur, à Phnom Penh. Ses trois enfants survivants, Clément Titéa, Marie Chanty et Paul Saram, son gendre Antoine Mau (ID : 78), et sa petite-fille Nari avec son époux Khuon Kinseng, habitent alors dans la maison du deuxième quartier.



Sceau et signature de l'*uk n̄ā yomarāj* Chhun (ID : 2), sur son bulletin individuel de note, le 27/11/1912, ANC 25080 Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice, 1901-1922.

1914-[1924] ; ANC 431, École de droit et d'administration. Demandes d'admission à l'École supérieure de droit à Hanoi, 1919-1920.

¹⁶²⁰ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 25080, Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice, 1922

¹⁶²¹ ANC 10935, Dominique de Lopez, instituteur, 1918-1935.

¹⁶²² Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, pp. 147-156 ; AOM RSC 445, relevés des affaires de différents ministères, 1914-[1924].

¹⁶²³ ANC 36523, Lettre du prince Phanavong, ministre de l'intérieur a/s du décès du ministre de la justice en retraite Chhun, 1924.

II.b) Le Bhnaṃ Beñ des Thiounn.

Les enfants du premier lit de Thiounn, sa fille aînée Lon, née le 6 octobre 1886, et le benjamin, Thiounn Hol (ID : 14), né en 1890 ou 1892, naissent dans le deuxième quartier¹⁶²⁴. Il est possible que le couple Thiounn-Malis Le Faucheur se soit installé dans l'immeuble que Thiounn a hérité de son père. En 1900, Thiounn déclare résider dans un lotissement, sur des terrains qu'il a obtenus en 1897, après un échange de propriétés avec la mairie de Phnom Penh¹⁶²⁵. En 1933, Thiounn (ID : 1) possède encore un compartiment dans la future rue Hassakan, actuelle rue n°144, au cœur du deuxième quartier. Entre 1900 et 1910, d'après les archives, l'adresse de la famille Thiounn est située « rue du Palais ». Mais, du fait de la contradiction entre les pratiques topographiques et les pratiques langagières, la rue du Palais se trouve parfois décrite comme « du deuxième » ou « du troisième quartier ». Elle représente l'interface qu'incarne le *vatt* Uṇṇālom, entre le marché central et le pavillon des danses, entre le quartier des étrangers asiatiques et le palais royal. Or Thiounn Hol est scolarisé au *vatt* Uṇṇālom avant 1905. Rue du Palais, les Thiounn habitent dans une maison « sise en face du pavillon des danses » du palais, le *braḥ dīnāṃṇ cand chāyā*, entre le Tonlé et le palais royal¹⁶²⁶.

Le statut du terrain en face du palais n'est pas très clair : offert par le roi Norodom, c'est certain, vu son emplacement, mais à qui exactement ? À Thiounn ? Il est plus vraisemblable que ce terrain est issu de l'héritage de l'épouse de Thiounn, Malis Le Faucheur : son père Paul Le Faucheur déclare en effet habiter « sur le terrain du palais » en 1871¹⁶²⁷, dans une maison où vit certainement son épouse cambodgienne Soc, après la mort de l'aventurier en 1874. L'emplacement de cette maison, au Nord du palais, côté « étrangers », confirmerait cette hypothèse. En 1910, le roi Sisowath offre à Thiounn un

¹⁶²⁴ ANC 18751, Dossier personnel M. Thiounn Hol, 1917-1948 ; ANC 33395, Dossier de pension de Tiong Toun Oung oudom montrey de 1^{re} classe chaufaikheth de Battambang, n°mle 139, 1936.

¹⁶²⁵ Thiounn aurait échangé l'immeuble de son père contre le terrain de la rue Hassakan vers 1897, ANC 18751, Dossier personnel M. Thiounn Hol, 1917-1948 ; ANC 31834, Dossier concernant le compartiment n°0, 11 rue Hassakan appartement à Son Excellence Thiounn, 1933 ; AOM Indochine Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

¹⁶²⁶ ANC 24630, Compte rendu de 450^e séance du Conseil des Ministres du 1^{er} juin 1923, « Au sujet de l'édit royal du 13 mai 1910 portant donation à M. Thiounn d'une parcelle de terrain sise au 3^e quartier », 1923.

¹⁶²⁷ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, p. 108. Paul Le Faucheur a très certainement été l'architecte et maître d'œuvre du *bimān ākās* « la nef aérienne », la première résidence du roi Norodom, au Nord de la salle du trône, Népote, Jacques, « Le Palais du roi Norodom », *op.cit.*, p. 77, 164, pp. 193-194. Paul Le Faucheur écrit : « J'ai toujours été auprès du roi, mes propriétés se trouvent sur le terrain du palais ; j'ai pour voisins les ministres (...) », Le Faucheur, Paul, *Lettre sur le Cambodge*, Paris, Challamel Aîné éditeur, 1872, pp. 1-2.

terrain contigu à cette maison « rue du Palais »¹⁶²⁸. Les descriptions qui en sont données par Thiounn Mumm et une photographie rendent compte d'une maison de maître dont le jardin s'étend jusqu'au fleuve, fleuve où Thiounn lui-même aurait puisé l'eau de la maisonnée¹⁶²⁹. Ayant hérité de son père un immeuble dans le « quartier chinois », Thiounn déménage vers le « quartier cambodgien », sans doute à la faveur de sa nomination comme ministre du Palais en 1902.

Cependant, à partir de 1923, la famille Thiounn est contrainte d'envisager un déménagement : la mairie de Phnom Penh entend valoriser l'emplacement de leur maison pour y réaliser l'esplanade en face du palais telle qu'elle existe aujourd'hui¹⁶³⁰. Thiounn réussit alors un échange entre son terrain rue du Palais et un vaste emplacement, à l'Ouest de la salle du trône¹⁶³¹. Cette nouvelle demeure correspond mieux aux fonctions officielles de Thiounn : elle symbolise la charge qu'il occupe depuis 1902, ministre du Palais, puis celle qu'il incarne après 1928, premier ministre, puisque selon l'axiologie palatiale, le premier se doit d'habiter au Sud-Ouest et le second à l'Ouest de la salle du trône¹⁶³². Thiounn fait construire une immense demeure, au 132 boulevard Doudart de Lagrée, maintenant Norodom, où la famille s'installe vers 1930¹⁶³³. Une photographie de Thiounn en 1933 est prise dans le salon principal de cette habitation, reconnaissable aux peintures murales décrites par Thiounn Mumm et représentées sur les photographies familiales¹⁶³⁴. Ung Tiong Thuon (ID : 104), né au quartier Uññālom, épouse Thiounn Lon vers 1901 et réside, au moins dès 1908 « chez son beau-père ». Il déménage lui-aussi boulevard Doudart de Lagrée¹⁶³⁵.

Selon la mémoire familiale, cette dernière demeure est réquisitionnée en 1941 par les forces japonaises qui occupent alors Phnom Penh. Elle est ensuite achetée par le gouvernement cambodgien après-

¹⁶²⁸ ANC 24630, Compte rendu de 450^e séance du Conseil des Ministres du 1^{er} juin 1923, « Au sujet de l'édit royal du 13 mai 1910 portant donation à M. Thiounn d'une parcelle de terrain sise au 3^e quartier », 1923.

¹⁶²⁹ « Mon grand-père disait que le soir il doit remplir les jarres d'eau du fleuve ce qui lui donne des forces. » Courriel de M. Thiounn Mumm, 01/08/2014. Photographie n°49 dans annexes.

¹⁶³⁰ Esplanade dite *mukh brah lān*, Photographie n°50, annexes.

¹⁶³¹ ANC 26887, O.R. n°36 du 6 juin 1923 portant échange de terrain entre le domaine de la couronne du Cambodge et S.E l'oknha Veang Thiounn ministre du palais, 1923.

¹⁶³² Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam, op.cit.*, p. 107.

¹⁶³³ Photographies n°50 à 53, annexes ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹⁶³⁴ Photographie n°8, annexes. V. Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm* [Le vénérable docteur Thiounn Mumm], Phnom Penh, éditions Angkor, 2019, p. 159.

¹⁶³⁵ ANC 33395, Dossier de pension de Tiong Toun Oung oudom montrey de 1^{re} classe chaufaikheth de Battambang n°mle 139, 1936 ; ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936.

guerre¹⁶³⁶. L'éviction de Thiounn du gouvernement en 1941 est en partie symbolisée par la perte de cette maison dans la mémoire familiale¹⁶³⁷. Thiounn décède en 1946. Ses enfants et petits-enfants résident ensuite dans les quartiers plus excentrés et densifiés dans les années 1940-1960, tels Thiounn Mumm et Thiounn Prasith, qui à leur retour de France, habitent deux maisons jumelles en face de l'hôpital Calmette, au Nord du Phnom, dans le « quartier français »¹⁶³⁸. D'après Thoñ Pūrān, sous-secrétaire d'État à l'éducation en 2016, la maison du Boulevard de Lagrée-Norodom devient le siège du ministère de l'éducation dans les années 1970, avant d'être le ministère de l'intérieur dans les années 1980 puis de nouveau le ministère de l'éducation depuis 1991¹⁶³⁹.

III. Autour du palais, le troisième quartier.

À partir de 1900, la mention du troisième quartier ou « quartier cambodgien » de Phnom Penh, prend le pas sur toutes les autres références topographiques dans les archives. Des sites du deuxième et du quatrième quartier sont même parfois localisés dans le « troisième quartier » parce que l'expression « troisième quartier » prend valeur de « ville indigène », aux alentours du palais royal et surtout au Sud de celui-ci. Quantitativement, neuf individus de notre échantillon y sont nés, vingt-deux déclarent y résider. La toponymie ne permet pas toujours de préciser où spécifiquement dans ce « quartier cambodgien ». Les appellations explicites rendent compte de plusieurs secteurs privilégiés mais difficilement localisables. Dès 1870, le dit *phsār* - « marché » - Suon et le quartier Chruoi ou Chruï Ruleos ou Rolous (une naissance et trois lieux d'habitat), apparaissent dans nos sources. Dans le secteur Nord du troisième quartier est cité le *vatt Sārāvānd*, actuellement situé rue n°19, dès 1897, comme lieu d'habitat (ID : 44), site de formation (ID : 74), et site de funérailles (ID : 60). Plus au Sud, le long de la

¹⁶³⁶ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen ; courriel de Mme Thiounn Catherine, 14/04/2017, aimablement transmis par M. Thiounn Charles.

¹⁶³⁷ Thiounn In raconte ainsi qu'à l'époque de la guerre, son père Thiounn vit dans la misère et ne circule plus en voiture mais à bicyclette dans Phnom Penh, entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, 18/04/2015, Paris. Cette anecdote, si elle ne permet pas de présager du niveau de fortune de Thiounn d'alors, évoque en revanche le contexte de la guerre ou de l'après-guerre et la pénurie de carburant.

¹⁶³⁸ Entretien avec Mme Poc Yanine, 07/11/2017, Phnom Penh.

¹⁶³⁹ Entretien avec M. Thoñ Pūrān, sous-secrétaire d'État à l'Éducation, 23/11/2016, Phnom Penh.

rue n°19, le *vatt Padum Vatī*, monastère *dhammayut* de la famille royale, agrège un habitat élitare à ses alentours (quatre occurrences) et est le lieu de formation de huit membres de notre panel. Enfin, au Sud du *vatt Padum Vatī*, la promenade Sisowath et ses alentours, est un secteur cité dans au moins quatre dossiers.

III.a) Secteur Sud du troisième quartier : élites anciennes, élites nouvelles, le secteur de l'agréat.

La mobilité entre le deuxième et le troisième quartier rend donc souvent compte de l'intégration des élites allogènes dans les maisonnées cambodgiennes, par le biais de la mobilité spatiale et sociale des gendres, dans le cas de la famille Thiounn notamment. C'est particulièrement le cas dans le secteur Sud du troisième quartier. Joseph de Lopez (ID : 16), jeune cousin de Chhun (ID : 2), d'ascendance étrangère¹⁶⁴⁰, réalise ainsi, vers 1930, un mariage hypergamique. Il quitte Chhru Changvar pour résider chez son épouse, Ponn Thach, fille de Peich Ponn (ID : 12), dans la maison de sa belle-mère, Norodom Chavivan, au troisième quartier. Norodom Chavivan a ainsi hérité d'un terrain de son père, le roi Norodom, qui a doté ses enfants de biens immobiliers autour du palais royal. Lors de son mariage avec Peich Ponn (ID : 12) en 1906, celui-ci vient résider chez sa femme, au n°56 de la promenade Sisowath¹⁶⁴¹. Après son divorce d'avec Ponn Thach, Joseph de Lopez reste dans le même secteur du troisième quartier, il s'installe en face de la maison de la princesse Malika, au *vatt Padum Vatī*¹⁶⁴².

Les familles métisses ainsi formées reproduisent ensuite le modèle familial cambodgien : en 1940, Son Sann (ID : 92) vient ainsi habiter chez son épouse, dans la maison de ses beaux-parents, néac monéang Pouk Proeung et Tayyebhay Hiptula Machhwa (ID : 100)¹⁶⁴³. Les Pouk-Machhwa-Son sont voisins de Norodom Chavivan et Peich Ponn : ils résident en face des canaux aujourd'hui comblés qui marquent

¹⁶⁴⁰ V. paragraphe précédent et chapitre 4.

¹⁶⁴¹ ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

¹⁶⁴² Annexes, croquis n°1, maison n°3 ; entretien téléphonique de Mme Khek Vinna, 03/01/2015 ; entretien avec Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna, 28/07/2015, Phnom Penh ; ANC 8977, Permis d'armes de guerre, 1940-1941 ; ANC 3281, Permis de port d'armes et de munitions de guerre 1935 ; ANC 7697, Permis port d'armes provinces diverses, 1929-1935.

¹⁶⁴³ Son Sann, *The memoirs of Son Sann*, [s.l], Cambodia Daily Press, [c.2011], p. 28, 32, 33, 43, 54, 108, 127.

la limite Sud du troisième quartier, sur la promenade Sisowath, à l'angle de la rue n°19. On ignore qui acquit le terrain des Pouk-Machhwa-Son : s'agit-il d'un héritage issu de Dong, la mère de Tayyebhay Hiptula Machhwa (ID : 100), qui entretenait des relations avec le Palais¹⁶⁴⁴ ? Ou bien cette maison appartenait-elle à Pouk Proeung, « ancienne danseuse du Palais¹⁶⁴⁵ », fille de Sou Pouk (ID : XX) okhna reachea vinichhay, gouverneur de Braek Rssī (Prek Russei), à Tā Khmau (Takhmau dans Kaṇṭāl)¹⁶⁴⁶ ?

En face de la maison Pouk-Machhwa-Son, rue n°19, se trouvait peut-être la maison de Norodom Synghara, (1899-1926), fils de Norodom Sathavong (ID : 44) et de Samrech de Monteiro, parente de Col de Monteiro (ID : 5), d'ascendance portugaise¹⁶⁴⁷. Aujourd'hui, cette maison est « grignotée » dans le paysage par les habitats précaires de familles installées progressivement à partir des années 1980. Les habitants identifient en 2017 trois anciens propriétaires de cette maison : le plus ancien, qu'ils appellent *braḥ aṅg mcās' tū* ; le second, qu'ils identifient par un prénom, Kantol ; le troisième, Chem Snguon¹⁶⁴⁸. *Braḥ aṅg mcās'* est le titre des enfants d'un roi. Norodom Synghara portait le surnom de Top et le titre de *anak aṅg mcās'*, « petit fils d'un roi par un prince, né d'une mère roturière ». Il est le père de Norodom Kantol (1920-1977)¹⁶⁴⁹. Chem Snguon (1926-1999), est un membre du comité central du Front d'Union Nationale du Kampuchéa (FUNK), ambassadeur du Gouvernement Royal d'Union Nationale du Kampuchéa (GRUNK). Revenu au Cambodge en 1975, il est détenu à Kompong Cham. En 1979, il devient secrétaire général du comité central du Front Uni National pour la Sauvegarde du Kampuchéa. vice-ministre de la justice (1983-1993), ministre de la justice du gouvernement royal du Cambodge (1993-1998), il est le rapporteur de la constitution en 1993¹⁶⁵⁰. Son fils, Chhem Vidya, est aujourd'hui l'ambassadeur du Cambodge en France.

¹⁶⁴⁴ Son Sann, *The Memoirs, op.cit.*, pp. 22-24, p. 108, p. 127.

¹⁶⁴⁵ Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975 », *op.cit.*, p. 72.

¹⁶⁴⁶ Son Sann, *The Memoirs, op.cit.* pp. 22-24.

¹⁶⁴⁷ Pitou de Monteiro (ID : 19), fils de Col de Monteiro (ID : 5), est né « derrière la pagode de Botum-Vaddey », ANC 431, École de droit et d'administration. Demandes d'admission à l'École supérieure de droit à Hanoi, 1919-1920

¹⁶⁴⁸ Annexes, croquis n°1, maison n°1, photographies n°56 et 57. Entretiens d'Anne-Laure Porée et Marie Aberdam avec cinq habitants du quartier, 22/10/2017, Phnom Penh.

¹⁶⁴⁹ Népote Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994, pp. 78-79 ; Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi du Cambodge », *l'Ethnographie*, 15 octobre 1913, p. 72.

¹⁶⁵⁰ Corfield, Justin, Laura, Summers, *Historical Dictionary, op.cit.*, pp. 68-69 ; Jennar, Raoul M., *Les clés du Cambodge, faits et chiffres, repères historiques, profils cambodgiens, cartes*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1995, p. 192.

Toujours sur la promenade Sisowath habite Sisowath Monivong (1875-1941) avant son accession au trône en 1927. Sa fille Sisowath Kossamak (1904-1975) hérite de la maison et c'est là que naît Norodom Sihanouk en 1922. Cette maison est devenue l'ambassade de Corée du Nord¹⁶⁵¹. En 2017, au 35 et au 35 bis de l'avenue Suramarit actuelle, voisine de l'actuelle ambassade de Corée du Nord, habite Mme Ly Eang, épouse de Sum Mani, né en 1930, diplomate, réfugié en France en 1975, devenu vice-ministre PPC du cabinet du conseil des ministres du GNPC, puis secrétaire d'État au cabinet des ministres du gouvernement royal Cambodgien¹⁶⁵². C'est donc dans ce secteur, dans la continuité des maisonnières aristocratiques, qui voyaient s'agréger des élites allogènes à la haute société khmère, le long de la promenade Sisowath aujourd'hui Suramarit, que se sont ainsi installés dès les années 1980, des membres du gouvernement actuel, et en premier lieu le premier ministre Hun Sen¹⁶⁵³.

III.b) *Phsār Suon*, voisinages et cousinages.

Le quartier du *phsār Suon* ou Chruoi Ruleos pourrait correspondre au secteur aujourd'hui compris entre, au Nord, le palais, et au Sud, les anciens canaux de la promenade Sisowath, bordé à l'Ouest par la mare sacrée - devenue parc Padum Vatī - et à l'Est, par le Tonlé. Gregor Müller qualifie Chruoi Rolous de village cambodgien au Sud du deuxième quartier¹⁶⁵⁴ : selon Jacques Népote il s'agit d'un village qui se trouve effectivement à l'Est du palais. Le toponyme qui lui est associé dans les sources, *phsār Suon*, pourrait qualifier un regroupement urbain postérieur, entre Chruoi Rolous, à l'Est du Palais, et le village de Kompong Phê, au Sud-Est du palais¹⁶⁵⁵. La famille Measketh située en effet *phsār Suon* près de l'actuelle salle de théâtre Catumukh, soit dans le secteur Sud-Est du troisième quartier, par rapport au

¹⁶⁵¹ Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975 », *op.cit.*, pp. 69-70. D'après Jean-Marie Cambacérès qui rapporte les propos de Norodom Sihanouk, ce n'est pas dans l'ambassade actuelle que Sihanouk est né, mais dans une maison en bois qui se trouvait juste à côté, la maison de Chau Khun Pat, son arrière-grand-mère qui l'a élevé. Cette précision laisse penser que l'actuelle ambassade n'appartenait pas à Monivong, mais à Kanvimann, son épouse, sur un terrain voisin de celui de sa mère, Pat, dont celle-ci aurait pu elle-même hériter de sa mère, (Ang Duong) Mom, si Norodom avait doté sa demi-sœur d'un terrain au Sud du Palais. Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, le roi insubmersible*, Paris, éditions du Cherche-Midi, 2013, pp. 17-18.

¹⁶⁵² Entretiens d'Anne-Laure Porée et Marie Aberdam avec cinq habitants du quartier, 22/10/2017, Phnom Penh ; Jennar, Raoul M., *Les clés du Cambodge*, *op.cit.*, p. 262.

¹⁶⁵³ Le premier ministre réside en face du Monument de l'Indépendance, dans une maison voisine de l'actuelle ambassade de Corée du Nord, ancienne demeure de Sisowath Kossamak.

¹⁶⁵⁴ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, p. 108.

¹⁶⁵⁵ Népote, Jacques, « Le Palais du roi Norodom », *op.cit.*, pp. 323-324.

palais, le long du Tonlé¹⁶⁵⁶. Dans ce même secteur, la rue ou le quai Sathéavong, est cité par cinq individus comme lieu d'habitat.

Le secteur *phsār* Suon est cité dès 1870 dans nos sources : c'est là que Chhun Mam (ID : 56) naît. Son père, Mâm (ID : O) est le directeur du *suorstī* du Palais royal, le bureau des rôles, okhna piphéak thipperéach, vers 1892. On ignore de quelle région sont originaires Mâm et sa femme Oung, mais Chhun Mam possède avec sa femme des terrains à Banteai Meas (Kampot). La fille aînée de Mâm et Oung, Mech, née en 1865 à Phnom Penh, épouse en 1893 Meas (ID : 47), qui déclare lui-même habiter au phsār Suon vers 1900. Meas est né à Oudong en 1860 ; son père, Tieng (ID : E) est le chef des travaux du Palais, okhna reaca essara, devenu, vers 1897 à Phnom Penh, membre adjoint du conseil des ministres¹⁶⁵⁷. D'après la famille Measketh, son épouse, *jamdāv* Yoc, et lui-même, sont originaires de Mât' Jrūk (Moat Chrouk), à Takéo, c'est-à-dire la province de Châu Đốc, au Viêt Nam¹⁶⁵⁸. Les deux familles sont donc peut-être toutes deux originaires du Sud du pays, elles se sont peut-être associées dès l'époque d'Oudong, et marient leurs enfants à Phnom Penh où elles sont fixées au phsār Suon.

C'est dans ce même secteur du troisième quartier que Keth (ID : 132) réside : originaires de Kambañ' Cām (Kompong Cham), son épouse Rac Sakun et lui-même marient vers 1916 leur fille Keth Sane, née le 5 avril 1900, au fils de Meas (ID : 47) et Mech, Meas Nal (ID : 97), né en 1894. La fille de Meas et Mech, Roeun, épouse vers 1917 un membre d'une famille alliée des Keth, originaire du même village à Kompong Cham, Ouck Thoutch (ID : 112). Celui-ci vient habiter chez sa belle-mère, Mech, à Phsār Suon : c'est là que naît son fils Thonn Ouck (ID : 131) en 1917¹⁶⁵⁹. Des familles installées dans le même

¹⁶⁵⁶ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », avril 2008, dernière révision octobre 2009, p. 10, 17.

¹⁶⁵⁷ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 21128, Pension de veuve de Madame Meas née Mech, femme d'un suppléant du ministre au Cambodge, 1918 ; ANC 25078, Dossier personnel de Chhun Man, secrétaire du conseil des ministres, yokbat de Chrauy Changva, balat de Phnom Penh, balat de Muckompoul, 1899-1913 ; ANC 12964, Dossier personnel de Meas, juge au tribunal supérieur, suppléant du ministre de la marine, 1901-1903 ; République française, *Annuaire du Cambodge 1897*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1897, p. 83 ; Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *art.cit.*, p. 179.

¹⁶⁵⁸ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », *op.cit.*, p. 7.

¹⁶⁵⁹ V. Measketh Caimirane, *ibid.* ; Id, « Généalogie ūk lī señ », mai 2008, dernière révision septembre 2009, 90 p. ; Musée National de l'immigration, « Histoires singulières », « Thonn Ouk, ce monde ancien disparu sans retour », témoignage de Thonn Ouk recueilli en septembre-octobre 2006, <http://portraits.histoire-immigration.fr/> ; Khing Hoc Dy, notice « Thonn Ouk », inédit, aimablement transmise à l'auteur, 2016 ; SHD SDECE GR10R 50, Partis politiques, avril 1946-décembre 1955 ; SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945- janvier 1952 ; AOM Fonds ministériels IECOL/ 41, École coloniale registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, index alphabétique en fin de volume, 1885-1911.

secteur du troisième quartier sont alors amenées à entrer en contact avec des lignées originaires de régions différentes mais que le service au Palais, l'éducation des enfants et les carrières administratives réunissent : le lieu d'habitat à Phnom Penh peut reproduire des formes de maisonnées alliées dès l'époque d'Oudong et par conséquence conditionner des mariages à Phnom Penh.

Le secteur que nous appelons « Sathéavong » - sans doute du nom du prince Norodom Sathavong (ID : 44), décédé en 1918 - se trouve certainement dans ce même quartier du *phsār* Suon, au Sud-Est du palais. C'est probablement un segment le long de l'actuel quai Sisowath¹⁶⁶⁰. Ce secteur pourrait apparaître clairement comme une appellation évolutive du quartier du *phsār* Suon, notamment au vu de la continuité généalogique des familles qui l'habitent. Ce secteur « Sathéavong » est en effet un secteur stratégique du point de vue social et politique où résident cinq personnalités de notre échantillon, tous ministres des années 1930-1950, dont quatre personnalités qui se trouvent associées aux maisons évoquées au paragraphe précédent - qui déclarent habiter au *phsār* Suon.

C'est tout d'abord au 293 de cette rue que décède Son Diep (ID : 13) le 12 avril 1934¹⁶⁶¹. Ministre de la justice depuis 1922, Son Diep réside ainsi à l'emplacement traditionnel des résidences des *yomarāj*, au Sud-Est du palais, à proximité du ministère de la justice¹⁶⁶². Meas Nal (ID : 97) ensuite, qui a quitté le quartier *phsār* Suon dans les années 1940, pour loger dans le cinquième quartier, rue Oknha Peich Ponn, actuelle rue n°208, revient rue Sathéavong entre 1944 et 1951, en rejoignant peut-être le noyau familial de son épouse et sa propre famille dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale. Il quitte ensuite le troisième quartier pour les quartiers neufs du Nord de Phnom Penh dans le secteur de Duol Gok (Tuol Kork)¹⁶⁶³. Ung Hy (ID : 96), époux entre 1910 et 1923 de Mom, fille du prince Norodom Raya, réside au n°33 du quai Sathéavong en 1936 : le roi Monivong assiste alors à son domicile à la cérémonie de la coupe des cheveux de ses filles¹⁶⁶⁴. L'une de ses petites-filles, Yem Chhavy (? - 1975), épouse en 1970 le petit-fils de Keth Sane et Meas Nal (ID : 97), Su Sampong (1940 - ?)¹⁶⁶⁵. En 1941, Norodom Montana

¹⁶⁶⁰ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », *op.cit.*, p. 17, 28.

¹⁶⁶¹ ANC 25097, Dossier personnel de SE M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927.

¹⁶⁶² Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam*, *op.cit.*, p. 107.

¹⁶⁶³ Measketh Caimirane, « Généalogie ūk lī señ », *op.cit.*, p. 28.

¹⁶⁶⁴ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930.

¹⁶⁶⁵ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », *op.cit.*, p. 77.

(ID : 81) réside dans cette même rue Sathéavong¹⁶⁶⁶. Or vers 1930, Norodom Montana a épousé Som Molis Ngam, membre de la parenté Ouck-Ly-Seng, la famille d'Ouck Thoutch (ID : 112) : il s'est alors certainement installé chez son épouse¹⁶⁶⁷. En 1946, Chhean Vam (ID : 113), qui revient de France, tout juste avant ou tout juste après être devenu l'époux de Thiounn Thioeum, petite-fille de Thiounn (ID : 1) réside au n°66 de cette même rue¹⁶⁶⁸. Quelques années plus tard, en 1949, une autre descendante Thiounn épouse un autre résidant du secteur « Sathéavong » : Var Saréac, fille de Var Kamel, arrière-petite-fille de Thiounn (ID : 1), épouse Thonn Ouck (ID : 131), fils d'Ouck Thoutch (ID : 112)¹⁶⁶⁹.

Les familles qui résident à *phsār* Suon semblent en partie privilégier la fréquentation du *vatt* Padum Vatī voisin¹⁶⁷⁰ : membre de la cour, Mâm (ID : O) choisit d'y scolariser son fils Chhun Mam né en 1870 à phsār Suon. Son voisin et compère Tieng (ID : E) fait de même avec son fils Meas (ID : 47) à leur arrivée dans le quartier depuis Oudong où est né Meas en 1860¹⁶⁷¹. Le *stūpa* de Son Diep (ID : 13) qui résidait rue Sathéavong, est érigé dans le *vatt* après sa mort en 1934¹⁶⁷². Site de résidence du chef suprême de l'école *dhammayut*, le *vatt* Padum Vatī accueille les princes : Norodom Sathavong (ID : 44), qui partage son éducation entre le *vatt* maternel de Svai Popé et le *vatt* Padum¹⁶⁷³, et Sisowath Souphanouvong (ID : 52) avant son départ pour de longues études en France en 1901¹⁶⁷⁴.

La famille du prince Yukanthor réside en face de l'entrée Ouest du *vatt*, à l'angle de l'actuelle rue n°19 - qui porte d'ailleurs le nom de Yukanthor aujourd'hui - et de la rue n°254 - actuelle rue Malika : le

¹⁶⁶⁶ ANC 20173, Dossier personnel de Norodom Montana, oudam montrey, 1925-1946.

¹⁶⁶⁷ Measketh Caimirane, « Généalogie ūk lī señ », *op.cit.*, p. 38.

¹⁶⁶⁸ Thiounn Thioeum est la fille de Thiounn Hol (ID : 14) et Boun Chan Moly, elle réside avec ses frères entre la maison de sa mère au *vatt* Uññālom, et la maison Thiounn. Or, en 1946, la famille Thiounn a déjà quitté la maison du boulevard Doudart-de Lagrée -Norodom. Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) de Thiounn », 1 p. ; SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952.

¹⁶⁶⁹ Musée National de l'immigration, « Histoires singulières », « Thonn Ouk, ce monde ancien disparu sans retour », témoignage de Thonn Ouk recueilli en septembre-octobre 2006, <http://portraits.histoire-immigration.fr/> ; Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », *op.cit.*, p. 10.

¹⁶⁷⁰ Annexes, photographie n°35 du *vatt* Padum selon Achille Silvestre.

¹⁶⁷¹ ANC 25078, Dossier personnel de Chhun Man, secrétaire du conseil des ministres, yokbat de Chrauy Changva, balat de Phnom Penh, balat de Muckompoul, 1899-1913 ; ANC 12964, Dossier personnel de Meas, juge au tribunal supérieur, suppléant du ministre de la marine, 1901-1903.

¹⁶⁷² Lām Em, « *kpuon sākāh vañs trakūl* (Traité de généalogie) », 1959, p. n, pp. 136-144.

¹⁶⁷³ ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917.

¹⁶⁷⁴ ANC 19645 Dossier personnel de Sisowath Souphanouvong, 1916-1937.

stūpa des Yukanthor se trouve dans le *vatt*¹⁶⁷⁵. Les membres de la cour y résident également : Kong (ID : 24), ministre du Palais vers 1900, habite en face du *vatt* mais choisit pourtant de scolariser son fils Chhim (ID : 25) au *vatt* Uṇṇālom, d'obédience *mahānikay*¹⁶⁷⁶. Men (ID : 3), né en 1847 à Caṃṇī (Champey) dans la région de Paḍī (Bati), président de la sala outor nommé ministre de la marine en 1903, y réside également vers 1900 et jusqu'à sa mort en 1912¹⁶⁷⁷.

Le *vatt* reçoit les garçons de familles mandarinales d'obédiences *dharmmayut* venues s'installer à Phnom Penh : depuis Oudong, Vann (ID : 7) qui réside à Svai Popé chez son père Um (ID : 8) né en 1856¹⁶⁷⁸, mais aussi depuis l'Est du pays : Prom Nong (ID : 64) né à Sidhar Kaṇṭāl' (Sithor Kandal) en 1867, fils de Nouy (ID : Q) oknha phiphéak sangkréam¹⁶⁷⁹ et Nguon Ith (ID : 68) né en 1867, soit dans le troisième quartier, soit à Sithor Kandal¹⁶⁸⁰, fils de Nguon (ID : 33), professeur de pali à la cour, juge puis président du tribunal supérieur. C'est sans doute Nguon (ID : 33) qui patronne l'entrée d'Ea Khau (ID : 124), né en 1859 à Srī Sandhar (Srey Santhor), dans le *vatt* : « métis chinois qui n'a jamais été l'objet d'une naturalisation¹⁶⁸¹ », Ea Khau n'est apparemment pas issu d'une famille mandarinale, mais Nguon serait son *ūbuk ciñcīm* « père nourricier¹⁶⁸² ». Ea Khau, devenu gouverneur de Kaṃbañ' Siem (Kompong Siem), y fait d'ailleurs ériger un *vatt* réputé *dharmmayut* dans les années 1920¹⁶⁸³.

À partir de 1911 enfin, le quartier de *vatt* Paduṃ Vatī est également animé par les circulations scolaires des filles de la haute société qui fréquentent l'École Malika, fondée chez la princesse¹⁶⁸⁴. Les maisonnières

¹⁶⁷⁵ Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975 », *op.cit.*, p. 77, 80.

¹⁶⁷⁶ ANC 25539, Dossier personnel de Kong, Ministre du Palais, 1901-1902 ; ANC 25200, Dossier personnel de M. Chhim, Gouverneur de Peam Chor, 1901-1902.

¹⁶⁷⁷ ANC 34030, Dossier de liquidation de pension de retraite de SE Men, l'ex-ministre de la justice au Cambodge, décédé, 1912 ; ANC 11146, Dossier personnel de M. Oknha Youmreach Men, président de sala outor, ministre de la justice, 1901-1902.

¹⁶⁷⁸ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

¹⁶⁷⁹ ANC 24984, Dossier personnel de Prom Nong, balat de Krang, Sithor, Romeas Hek, chaifaikhet de Roméas Hel, kromokar Thbong, Anbinh, ministère de l'intérieur, 1904-1922.

¹⁶⁸⁰ ANC 19284, Dossier personnel de Nguon Ith, oudam montrey, 1908-1930 ; ANC 24284, Comptes-rendus de la 104^e séance du Conseil des Ministres du 11 et 12 novembre 1904 ; ANC 32300, Comptes-rendus des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898 ; AOM Fonds ministériels 1ECOL/ 41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, index alphabétique en fin de volume, 1885-1911.

¹⁶⁸¹ ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927.

¹⁶⁸² ANC 20317, Dossier personnel de M. Ea Khau, gouverneur de Choeng Prey, Thbong Khmum, Kompong Siem, 1900-1920.

¹⁶⁸³ ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

¹⁶⁸⁴ Sur l'École Malika, v. chapitre 5.

aristocratiques peuvent en effet devenir des pôles d'activité à partir de la reproduction spatiale des liens de patronage et de la spécialisation de leurs membres dans un domaine spécifique.

III.c) La maisonnée du prince Sathavong, patronage, urbanisme et spécialisation.

Le secteur Nord du troisième quartier comprend toute la face Nord du palais, c'est-à-dire depuis le Tonlé, le Men - terrain des incinérations aristocratiques - et le Bloc des Arts, jusqu'au boulevard Doudart de Lagrée. Ce secteur se situe à cheval entre le deuxième et le troisième quartier, à cheval entre les logiques exogènes représentées par le quartier dit « chinois » et les caractéristiques du quartier « indigène ». La famille Thiounn habite justement dans cet entre-deux, « rue du Palais », et fréquente le *vatt* Uṇṇālom, qui sert d'interface entre ces deux quartiers. Un autre repère topographique identifiable employé par les agents qui citent spécifiquement ce secteur Nord du troisième quartier est le *vatt* Sārāvānd, *vatt mahānikay*, aujourd'hui situé entre la rue n°19 et le boulevard Norodom¹⁶⁸⁵. Formellement, ce *vatt* se trouve encore dans le deuxième quartier sur les plans de Phnom Penh : pourtant, toutes les notations s'y rapportant le situent dans le troisième quartier du fait de son rôle dans l'axiologie palatiale.

Dans les faits, les limites Sud du quartier chinois sont donc qualifiées de troisième quartier par les agents qui y résident. Boun Chan Mongkon (ID : 74) est le seul agent de notre échantillon à déclarer avoir été formé au *vatt* Sārāvānd « dans le troisième quartier de Phnom Penh », avant d'entrer dans une école franco-cambodgienne en 1894¹⁶⁸⁶. Les funérailles de Ma (ID : 60), suppléant du ministre de la justice Poc (ID : 9), y sont organisées en 1912¹⁶⁸⁷. Lorsqu'il déclare un lieu d'habitation, vers 1914, Norodom Sathavong (ID : 44) le situe « en face du *vatt* Sārāvānd, troisième quartier de Phnom Penh¹⁶⁸⁸ ». Grâce

¹⁶⁸⁵ Annexes, photographie n°36 du *vatt* Sārāvānd, d'après Achille Silvestre.

¹⁶⁸⁶ ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935

¹⁶⁸⁷ ANC 17078, Dossier personnel de Ma, suppléant du ministre de la justice, 1901-1912.

¹⁶⁸⁸ Orthographe originale : « *Muk vats Sārāvānd ghum lek 3 kruñ bhnam beñ* » ; orthographe corrigée : « *mukh vatt Sārāvānd ghum lek 3 kruñ bhnam beñ* » ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917.

à l'enquête menée par Edmond Delaire en 1897 sur un « petit fonctionnaire » de Phnom Penh, on en sait plus sur cette habitation. Delaire rend anonyme les identités de ses interlocuteurs dans son article :

« La famille d'O*** est protégée très généreusement par le prince S*** » (...) « le prince S*** a permis à vingt-cinq familles de ses protégés ou clients, de s'établir sur une parcelle des terrains dépendant de son habitation ; il s'est ainsi créé une impasse ou cité¹⁶⁸⁹. ».

Architecte, inspecteur des bâtiments civils, Delaire fournit un croquis de la maison sur pilotis habitée par son interlocuteur et un plan de cette « cité » où il réside sous le titre d'« Habitation d'une famille cambodgienne à Phnom Penh » : le plan nous apprend opportunément que le « prince Sathavong, propriétaire du sol » est donc ce patron de clientèle qui loge ses associés sur des terrains situés entre la rue du Mont de Piété et sa propre demeure dans le secteur du *vatt Sārāvānd*¹⁶⁹⁰. La maisonnée du prince Sathavong comprend donc à la fin du XIX^e siècle sa propre maison, et les habitations de ses affiliés qu'il a aidé financièrement à faire construire, mais que leurs occupants peuvent revendre ou démembrer pour les déplacer. Ce que Delaire appelle « impasse ou cité », c'est donc un petit quartier comprenant à la fois des *thaev*, ces longues maisons en bois destinées aux activités nourricières, aux serviteurs et parents, mais également des maisons de type villageoises, sur pilotis, dont la répartition spatiale rend compte de la dépendance à la maison principale du propriétaire du terrain.

La maison du prince Sathavong pouvait encore être observée en 2016 rue n°178, en face de l'entrée de l'Université royale des Beaux-Arts. La grille qui l'entourait portait la lettre « N » - pour Norodom - et son aspect rendait compte de sa dernière phase d'urbanisation, les années 1920-1930. Entourée d'un jardin, cette maison était en 2016 séparée du *vatt Sārāvānd* par de très nombreux immeubles¹⁶⁹¹. On peut considérer que ceux-ci sont le produit du lotissement du terrain du prince qu'il a lui-même initié vers 1911, côté rue du Mont de Piété, en construisant des maisons non plus en bois mais en maçonnerie, et qu'il ne destine alors plus à être occupées gratuitement mais à être louées. À la même période, le roi

¹⁶⁸⁹ Delaire, M.E.A., « Petit fonctionnaire de Phnom Penh », *art.cit.*, p. 446, 448.

¹⁶⁹⁰ Delaire, M.E.A., *ibid.*, p. 439, 446, 448, 453.

¹⁶⁹¹ Annexes, photographies n°54 et 55.

Sisowath, son beau-père, lui aurait ordonné de reconstruire sa maison¹⁶⁹² : celle-ci, sans doute en bois, prend alors peut-être à partir de cette période l'aspect encore observable en 2016.

Concernant l'identité du quartier ainsi construit autour de la maison de Norodom Sathavong, il est à noter que celui-ci est, depuis 1899, le chef des corporations d'artisans du métal du Palais royal : bijoutiers, forgerons, fondeurs et doreurs, *āṭhīpḍī kraṃ me jān daṇ jān ṭaek jān smīt jān cīt mās*. Malgré sa nomination au poste de premier ministre en 1909, rien ne dit qu'il cessa d'exercer la fonction de patron de ces artisans au sein et en dehors du palais royal. Vers 1907, Jacques Népote observe la délocalisation des services artisanaux du palais, qui subit alors de nombreuses transformations de son organisation sociale et spatiale. Les artisans sont certainement alors amenés à « sortir » du palais : du Nord-Est de l'enceinte où ils étaient installés, les bijoutiers se regroupent le long de la « rue des Argentiers », l'actuelle rue n°178¹⁶⁹³. Tout comme le quartier des artisans se trouvaient au Nord du palais du roi au XV^e siècle, dans le quartier du *vatt* Cin Ṭaṃ Ṭaek, le « *vatt* des forgerons chinois¹⁶⁹⁴ », le quartier Sārāvāṇḍ s'inscrit dans la logique axiale du Palais royal. Dès avant les réformes palatiales, il est envisageable que Norodom Sathavong se soit installé dans ce quartier, au Nord du palais, parce qu'il était justement le patron de ces artisans, malgré le caractère excentré de cette habitation par rapport aux quartiers aristocratiques, au Sud du Palais. Cette implantation peut également se comprendre dans le cadre du positionnement dynastique du prince Sathavong, héritier du roi Norodom et donc potentiel « concurrent » au trône, et de ce fait logé au Nord du palais comme son oncle Sisowath¹⁶⁹⁵.

On observe ainsi une maisonnée dont la localisation rend compte de l'identité de son propriétaire, selon l'axiologie palatiale, maisonnée structurée socialement et spatialement par des liens de patronage dont la trame et l'objet sont ici les activités artistiques et économiques. La dilution des liens de patronage consécutive à la mise en location des espaces n'a ici pas forcément d'impact sur la spécialisation du

¹⁶⁹² ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917.

¹⁶⁹³ Népote, Jacques, « Le Palais du roi Norodom », *op.cit.*, p. 91, 151.

¹⁶⁹⁴ Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam*, *op.cit.*, pp. 98-99.

¹⁶⁹⁵ ANC 25422, Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917.

quartier : les artisans en question peuvent louer les terrains du prince puisqu'ils ont des sources de revenus monétaires. La construction de l'École des Arts, puis du musée Albert Sarraut, entre 1917 et 1920, suivent cette même logique : les activités artisanales du palais sont décentralisées mais perpétuent l'axiologie palatiale à travers leur délocalisation.

C'est sans doute dans cette maison que naît le fils de Sathavong, Norodom Norindeth (ID : 88) en 1906 ou 1910¹⁶⁹⁶. La veuve du prince Sathavong, la princesse Sisowath Pindara y résidait toujours à sa mort, en 1965¹⁶⁹⁷. Les factures d'électricité de cette maison étaient encore au nom de la princesse en 1979 selon le témoignage d'un commerçant d'art installé dans la rue n°178 en 2016, qui lui attribue également la propriété de « toutes les maisons aux alentours »¹⁶⁹⁸. Cette maison, soumise à un chantier depuis 2017, est destinée à devenir un hôtel¹⁶⁹⁹.

Conclusion

L'histoire sociale de Phnom Penh que contribuent à écrire les histoires des familles de notre échantillon prosopographique s'inscrit dans les représentations que se fait la royauté cambodgienne de son territoire. Le statut des groupes de parents, l'évolution de leur identité ethnique et sociale au fil des mariages et de leurs carrières et leurs relations avec la famille royale, peuvent être observés et analysés au fil de leurs adresses dans la capitale. Dans cette ville remodelée par l'urbanisation coloniale tout au long du XX^e siècle, le schéma conducteur des pratiques d'habitation reste celui décidé par le roi Norodom à son

¹⁶⁹⁶ Corfield Justin, Laura, Summers *Historical Dictionary*, op.cit., pp. 290-291; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., p. 81; ANC 18744, Dossier personnel de Norodom Sothea Pin Norindeth anouc montrey, 1934-1946.

¹⁶⁹⁷ Népote Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *ibid.*, p. 81 ; Corfield, Justin, *The Royal family*, op.cit., p. 57.

¹⁶⁹⁸ « "I moved here in 1979, and the building at the time belonged to a member of the royal family called Bin Dara. His [sic] name was on the electricity bill and the houses near-by all belonged to him [sic]", said 78-year-old Lay Seng, who sells painting, sculptures and other art from a storefront on the street. [« J'ai emménagé ici en 1979 et à cette époque, la maison appartenait à un membre de la famille royale appelé [sic] Bin Dara. Son nom se trouvait sur la facture d'électricité et toutes les maisons aux alentours lui appartenaient », dit Lay Seng, 78 ans, qui vend des tableaux, des sculptures et autres objets d'art dans une boutique qui donne sur la rue.] », Paviour, Ben, Hang Sokunthea, « Phnom Penh Hyatt Hotel to Retain Royal Villa », *The Cambodia Daily*, 24-25 octobre 2016, p. 3, traduction de l'auteur.

¹⁶⁹⁹ Annexes, photographie n°55. Paviour, Ben, Hang Sokunthea, *ibid.*

installation depuis Oudong en 1865. Les nouveaux quartiers construits progressivement, bien après la mort de Norodom en 1904, perpétuent l'identité socio-politique des espaces à partir du pôle royal.

Ainsi que nous l'avons démontré au chapitre 6, le Palais royal reste donc un acteur majeur de la vie politique cambodgienne sous protectorat français, même sous les règnes de deux rois assimilés à des « pantins » des Français au XX^e siècle. L'étude de l'urbanisation de la ville de Phnom Penh démontre cette polarisation palatiale de la vie sociale, en ce que la demeure du roi reste le référent spatial majeur des familles de l'élite cambodgienne. La spécificité du XX^e siècle est de donner à voir les lieux d'habitats de certains frères, cousins et fils du roi, au Nord du Palais, mais également d'observer comment les reines et princesses « sortent » du Palais après la mort de Norodom ou bien leurs mariages dans la société roturière, et s'installent alors au Sud du Palais. Cette dichotomie spatiale et sexuelle se retrouve également dans les activités menées par ces maisons aristocratiques : les hommes et les femmes reproduisent des activités palatiales spécifiques en dehors du palais et participent alors de la diffusion de la culture royale en tant que pôles secondaires spécialisés. Alors que le Palais a effectivement perdu le contrôle du gouvernement politique, ses fonctions sociales, économiques et spirituelles se perpétuent au sein des maisons aristocratiques.

Au niveau de l'espace vécu, dans la plupart des cas, il est difficile de considérer la chronologie de réalisation des alliances et associations à la fois sociales et spatiales. Certains quartiers, comme le quartier du *vatt* *Unṇālom*, disposent d'une très forte identité et leurs habitants sont effectivement souvent apparentés les uns aux autres. Mais les agrégats de parents identifiés dans un quartier voire dans une rue se sont-ils constitués du fait des cousinages ? ou bien du fait du voisinage ? On ignore si les mariages se nouent entre cousins qui viennent alors habiter ensemble ou bien si des voisins deviennent des parents. À *Unṇālom*, les trajectoires depuis l'Ouest du pays semblent assez cohérentes et les installations suivent sans doute des logiques familiales et clientélaires. À *phsār* Suon, les habitants ayant des origines spatiales différentes, le voisinage a peut-être plus joué dans la formation de nouveaux groupes de parentés, peut-être dès l'époque d'Oudong. Les auteurs spécialistes de l'étude du territoire cambodgien sont d'accord sur ce point : comme le vocabulaire assimile les voisins aux parents, les parents habitent souvent un même espace. Il est significatif que des données issues de divers types de sources permettent

de reconstituer de pareilles continuités familiales et spatiales : on découvre alors qu'un voisin est un parent et qu'un parent est un voisin, en comparant archives coloniales, journaux des années 1950 et documentation familiale.

Le chapitre suivant tente dès lors d'entrer dans ces maisons cambodgiennes et d'analyser ces territorialisations du point de vue du vécu de leurs habitants. En effectuant un nouveau jeu d'échelle, il tente de donner à voir d'une part les relations entretenues entre les maisons et le Palais, puis entre toutes les maisons et enfin au sein même des maisons, que ce soit à échelle du territoire de la capitale mais également entre la capitale et les provinces. Étudiant la maison en tant que bâti et comme groupe social, le chapitre 9 tente enfin de donner à voir les réseaux familiaux tel qu'il s'observe dans l'espace domestique.

Chapitre 9

Entrer dans la maison cambodgienne.

La maison du prince Sathavong rue 178 était encore récemment l'un des plus beaux témoignages de l'organisation spatiale de la capitale et des lieux d'habitat de l'élite cambodgienne sous le protectorat français. La transformation des maisons anciennes en sites commerciaux pourrait permettre d'en transmettre l'histoire si elle s'inscrivait dans un processus de patrimonialisation. Mais la valeur de ce bâti colonial est interprétée en termes marchands dans le Phnom Penh d'aujourd'hui et la conservation de l'intégrité architecturale n'est pas la priorité des promoteurs. La maison du prince Sathavong devait devenir un hôtel affichant le charme des années 1920. Mais elle a néanmoins été intégralement détruite en 2019. Seuls les piliers de la structure extérieure ont été conservés afin de justifier de sa promotion en tant que « *colonial mansion* », un label couramment employé dans les guides touristiques pour qualifier des bâtiments soi-disant « restaurés ». Durant le chantier, les photographes amateurs et historiens n'étaient d'ailleurs pas les bienvenus¹⁷⁰⁰.

Certaines maisons - du fait du prestige de leurs localisations ainsi que nous l'avons démontré au chapitre 8 - sont conservées dans le centre-ville ou bien dans les quartiers excentrés encore peu densifiés.



Maison particulière des années 1920, photographiée avec l'accord des propriétaires qui ont souhaité rester anonymes, boulevard Suramarit anciennement promenade Sisowath, Phnom Penh, 2017, ©marie aberdam

¹⁷⁰⁰ Notre photographie n°58 dans les annexes laisse encore présager une volonté « d'aménagement » en 2017. En janvier 2019, nous avons observé la destruction de l'intérieur de la maison et de ses murs, hormis les piliers d'angles, mais nous n'avons pas pu la photographier du fait des grands panneaux destinés à la cacher.

Certaines familles ont pu se ressaisir de leur héritage en revenant à Bḥnaṃ Beñ (Phnom Penh) après la guerre et le régime des Khmers Rouges. De nouveaux acquéreurs ont pu souhaiter conserver l'architecture originale. La mémoire de leurs habitants et du voisinage peut permettre de reconstituer l'histoire du bâti. S'ils ont recomposé totalement l'architecture de la résidence initiale pour s'y installer après 1979, les habitants de la maison du « *braḥ aṅg mcās' tū* », au croisement de la rue 19 et du boulevard Suramarit, se souviennent de certains éléments d'identification et transmettent une histoire de leur lieu de vie¹⁷⁰¹. Un autre moyen de comprendre l'organisation de l'espace social élitair cambodgien est d'interroger les descendants des membres de la société mandarinale et de l'aristocratie pour savoir où habitaient leurs parents dans la capitale. Cette question induit deux difficultés pour les familles cambodgiennes : d'une part, le rappel de la disparition de cet héritage dans les cas nombreux où la famille n'a plus accès au patrimoine immobilier des anciens. Certaines familles de la diaspora sont ainsi prêtes à proposer des sommes très importantes aux actuels résidents pour réinvestir leurs anciennes maisons¹⁷⁰². D'autres familles assistent impuissantes à leurs destructions.



Façade Est, maison du 9, rue n°7, Phnom Penh, 2017, ©marie aberdam

¹⁷⁰¹ V. chapitre 8 et annexes, photographies n°59 et 60.

¹⁷⁰² Entretien d'Anne-Laure Porée et Marie Aberdam avec une résidente du 9, rue n°7 (oknha Suor Srun), quartier du *vatt* Paduṃ, maison datée sur sa façade de l'année 1928 en calendrier grégorien et 2471 en calendrier bouddhique, 22/10/2017, Phnom Penh.

D'autre part, si la description générale du lieu de vie ne pose pas de problème au premier abord, les familles opposent aux questions suivantes un silence poli : on ne s'étend pas sur l'identité des membres de la maisonnée qui vivaient là, quand, comment et pourquoi. La maison comme bâtiment est décrite, pas la vie quotidienne que structuraient les relations familiales au sein de cette habitation. Les évocations de la maisonnée rappellent les descriptions des généalogies familiales : les témoins utilisent les appellatifs et termes d'adresse parentaux qui dissimulent l'identité des personnes afin de conserver intacte l'intimité de la vie familiale et ne pas l'exposer aux étrangers. La remémoration de la vie de famille est un moment heureux : il rappelle le temps de l'enfance et de la protection dont les témoins faisaient alors l'objet. Les témoins utilisent alors l'argument de leur jeune âge et de leur statut de cadets pour justifier de ne pas pouvoir (et vouloir) répondre aux questions portant sur les époques anciennes. Devenus des parents à leur tour, les témoins ont pour tâche de protéger la maison dont ils héritent.

L'objet de ce chapitre n'est pas de forcer les portes de ces maisons, mais de tenter d'explicitier le rôle majeur de la maison - au sens matériel comme au sens symbolique - dans la vie sociale de l'élite cambodgienne. Il s'agit d'une évocation de la structuration spatiale et mentale des familles dans le cadre de notre enquête sur les réseaux de pouvoir. La maison prend alors à la fois le sens du bâtiment habité et du groupe familial qui s'y réunit ou y habite. Ces pages s'inspirent des travaux spécialisés portant à la fois sur l'architecture et l'anthropologie de l'habitat qui, au travers d'expériences de terrain sur de longues périodes permettant une véritable immersion dans la société cambodgienne, révèlent les conceptions de l'espace, les pratiques de territorialisation et de constitution d'un patrimoine foncier et immobilier¹⁷⁰³. Toujours à partir des données issues des archives, confrontées aux témoignages des familles, ce chapitre propose de mettre en parallèle d'une part la représentation coloniale de l'habitat cambodgien et d'autre part le discours des témoins et descendants sur leurs maisons.

¹⁷⁰³ Luco, Fabienne, « Les habitants d'Angkor. Une lecture dans l'espace et dans le temps des inscriptions sociales de populations villageoises, installées dans un territoire ancien », thèse de doctorat en anthropologie, EHESS, 2016, 593 p. ; Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne II », *Péninsule* n°49, 2004/2, pp. 5-95 ; *Id.*, « Comprendre la maison cambodgienne I », *Péninsule* n°47, 2003/2, pp. 91-154 ; *Id.* « Le Palais du roi Norodom, description et analyse structurale de la symbolique du Palais de Phnom Penh », doctorat de troisième cycle, Nanterre, Université Paris X, 1973, 359 p.

I. Donner à voir la maison et participer à la vie de la maisonnée.

Nous ne disposons que de très rares photographies de l'habitat cambodgien à la période coloniale. Ces photographies ne représentent d'ailleurs pas l'intérieur des maisons, notamment du fait des contraintes techniques liées à la luminosité, et montrent donc seulement les parties extérieures, même lorsque ces photos sont intitulées « intérieur aisé¹⁷⁰⁴ ». Les premiers explorateurs, puis les administrateurs militaires et civils, ne différencient pas les maisons de l'élite sociale de celles des paysans. Tous les Cambodgiens habitent, selon les Français, des « paillottes », c'est-à-dire des maisons en bois, pourtant de styles variés, quel que soit le milieu social¹⁷⁰⁵. Le résident de Champeaux qualifie ainsi la maison du ministre du Palais Mok (ID : 106) de « modeste baraque » en 1888¹⁷⁰⁶. Le palais d'Uṭuṅ (Oudong) puis le premier palais de Phnom Penh ne recueillent également pas les suffrages français : Norodom s'emploie dès lors à faire construire des bâtiments qui incarneraient sa puissance politique aux yeux des administrateurs et embauchent des artisans étrangers, comme Paul Yang (ID : D) voire des Français, dont Paul Le Faucheur, pour opérer la transition entre le bois et la maçonnerie¹⁷⁰⁷.

Les Cambodgiens n'invitent également pas les étrangers à passer les portes de leurs maisons. Certains Français les trouvent peu hospitaliers¹⁷⁰⁸. L'enquête d'Edmond Augustin Delaire, architecte, sur un « petit fonctionnaire » cambodgien en 1897 est une exception à plusieurs titres, ainsi que le souligne Jacques Népote¹⁷⁰⁹. L'objet d'étude choisi par Delaire en fait un cas à part de la bibliographie des études cambodgiennes de l'époque : la vie de famille d'un Cambodgien. C'est dans ce cadre que Delaire a l'occasion d'observer et de décrire le lieu de vie d'une famille de Phnom Penh, « vie de famille où » - il le déclare lui-même - « l'étranger n'est jamais admis¹⁷¹⁰ ». S'il ne publie pas de photographie, il réalise

¹⁷⁰⁴ Annexes, photographie n°24. V. également photographies n°23, 28 et 29.

¹⁷⁰⁵ Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne I », *art.cit.* p. 103.

¹⁷⁰⁶ Archives Nationales du Cambodge 11097, Rapport du Résident Supérieur du Cambodge au sujet des lourdes dépenses supportées par le Protectorat pour l'envoi des élèves cambodgiens à Paris suivant les cours de l'École coloniale, 1888.

¹⁷⁰⁷ Népote, Jacques, « Le Palais du roi Norodom », *op.cit.*, p. 77, 164, pp. 193-194.

¹⁷⁰⁸ Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne I », *art.cit.* p. 96.

¹⁷⁰⁹ Népote, Jacques, *ibid.*, p. 113 ; Delaire, M. Edmond Augustin, « Petit fonctionnaire de Phnom Penh (Cambodge), salarié du trésor public, dans le système des engagements volontaires permanents », *Les ouvriers des deux mondes*, Société internationale de science sociale, n°90, Paris, 1897, pp. 438-483.

¹⁷¹⁰ Delaire, M. E., *ibid.*, p. 456

un dessin de la maison. Bien plus tard, Thiounn (ID : 1) doit être l'une des rares personnalités à être photographiées par un étranger dans son espace privé en 1933¹⁷¹¹. À la même époque, nous savons qu'il organise des fêtes publiques - à l'occasion des fêtes de *kathin* des deux *vatt* qu'il patronne - dans sa maison particulière de Kambañ' Traḷāc (Kompong Tralach)¹⁷¹². Thiounn est également l'un de ceux qui médiatisent les grands événements de la vie privée des familles de l'élite, et notamment les cérémonies privées, à travers son article sur la coupe de la houppe de plusieurs enfants au palais royal¹⁷¹³.

I.a) Entrer dans la maison, être convié à participer à la sociabilité des familles.

On sait que Thiounn, en tant que ministre du Palais, dirige les services du protocole en charge d'organiser les cérémonies publiques et privées de la maison du roi : anniversaires, funérailles, fêtes religieuses... Les archives de la Résidence conservent les livrets des programmes, les invitations ou les remerciements qui ont circulé entre les services de Thiounn et les bureaux français. Ces documents donnent à voir les relations de sociabilité entre les membres de l'élite de la société coloniale¹⁷¹⁴. Adhémard Leclère collectionne les livrets et programmes de ces cérémonies qu'il utilise comme une

¹⁷¹¹ Annexes, photographie n°8.

¹⁷¹² « Au Cambodge, une réception chez S.E. Thiounn », *Les Annales coloniales*, samedi 7 janvier 1933, p. 2

¹⁷¹³ Thiounn, « Fête de la coupe de cheveux d'un ou de plusieurs jeunes princes ou princesses membres de la famille royale du Cambodge », *La revue indochinoise* n°52, février 1907, pp. 249-257. Ce rite est réalisé au Palais mais également dans les familles roturières. Sur la coupe de la houppe dans la population rurale dans le Cambodge d'aujourd'hui, v. Ang Chouléan, Preap Chanmara, Sun Chandiep, *Tamñoer jīvit manuss khmaer moel tām bidhī chlañ' vāy* [Parcours de vie des Cambodgiens observés à travers les rites de passage], Phnom Penh, Yosothor, 2014, pp. 11-21.

¹⁷¹⁴ ANC 34053, Programme de cérémonies de la crémation de la reine mère de S.M. Sisowath Monivong, question de terminologie en ce qui concerne les titres et le protocole, 1930-1942 ; ANC 5204, Cérémonies de la crémation de S.M. Monivong et de l'ensevelissement de ses cendres du 25 août au 3 septembre 1941, 1941 ; ANC 34141, Fêtes et cérémonies rituelles données au Palais royal, 1927-1938 ; ANC 24914, Liste civile, cérémonies, funérailles et fêtes diverses. (Biographie de prince Samdech Norodom Phanuvong), 1931-1934 ; ANC 5211, Dossier de l'incinération du SE le Samdach Chakrey Peich Ponn 1932-1933 ; ANC 10598, Les funérailles de SE Ponn, ministre de la guerre, réceptions diners, 1927-1933 ; ANC 5206, Fêtes d'incinération de Sa Majesté la Reine mère Sisowath Monivong, 1930 ; ANC 10595, Cérémonies de la crémation de la Reine Mère de SM Sisowath Monivong, programmes, dépenses, 1930 ; ANC 5346, Crémation de Sa Majesté Sisowath du 2 au 9 mars 1928, 1928 ; ANC 7775, Fêtes de l'incinération de Sa Majesté Sisowath, 1928 ; ANC 16078, Programme des cérémonies du 77^e anniversaire de la naissance du roi Sisowath, 1916.

documentation ethnographique¹⁷¹⁵. Il assiste ainsi à une cérémonie de la coupe de la houppe au Palais et en publie une description qui a pu influencer l'orientation des travaux du ministre du Palais lui-même¹⁷¹⁶.



Carte de visite de Peich Ponn (ID : 12) envoyée annotée à l'occasion du dîner offert par le résident lors des fêtes d'incinération du roi Sisowath, mars 1928, ANC Crémation de Sa Majesté Sisowath du 2 au 9 mars 1928, 1928.

Mais à part ces cérémonies palatiales, nous ne disposons par ailleurs que d'infimes témoignages - quel que soit le média - de la perpétuation des rites qui scandent la vie des familles : coupe de la houppe des enfants, entrées au monastère des garçons, sorties de l'ombre des filles, mariages, construction de la maison, naissances, funérailles - pour ne citer que les principales de la vie quotidienne ayant pour cadre la maison - sans compter les célébrations dans le temps collectif incluant des rituels privés comme la fête des morts, la fête des eaux ou bien le nouvel an¹⁷¹⁷. Les familles se trouvent alors réunies et visitent également leurs parentés : les structures des familles et de leur réseau s'expriment à travers l'ordonnancement des relations de familiarité, la hiérarchisation des circulations spatiales et les échanges de cadeaux.

Avant son décès en 1936, néang Thim, une riche veuve de Phnom Penh, lègue par exemple une partie du terrain de sa maison, dans le quartier du *vatt* Padum, au prince Norodom Vakrivan (1921-1959), le

¹⁷¹⁵ V. Fonds Adhémar Leclère, Ms. 704, Fêtes, danses, chants au Cambodge, 1. Cambodge : programmes des fêtes. Sur Adhémar Leclère et les rites, v. Mikaelian, Grégory, *Un partageux au Cambodge, biographie d'Adhémar Leclère suivie de l'inventaire du fonds Adhémar Leclère, Cahier de Péninsule n°11*, Alençon, Paris, Médiathèque de la communauté urbaine d'Alençon, Association Péninsule, 2011, p. 152.

¹⁷¹⁶ Leclère Adhémar, « Le Cùlâ-Kantana-Mañgala ou la fête de la coupe de la houppe d'un prince royal à Phnom Penh (le 16 mai 1901), *BEFEO*, tome I, 1901, pp. 208-230. Il en donne un aperçu dans la société populaire dans « Trois cérémonies cambodgiennes. Le thvoeuh bon kor Sâk prey. Le Kat sâk. Le thvoeuh Thméng », *Revue normande et percheronne illustrée*, juillet-août 1898, pp. 193-205.

¹⁷¹⁷ Sur ces vastes questions, v. les récents travaux de Luco, Fabienne, « Les habitants d'Angkor. » *op.cit.* ; Ang Chouléan, Preap Chanmara, Sun Chandiep, *Tamnoer jivit manuss khmaer*, *op.cit.*, et surtout Porée-Maspero, Eveline (dir.), *Cérémonies privées des Cambodgiens*, Phnom Penh, éditions de l'Institut bouddhique, Commissions des mœurs et coutumes, 1958, 81 p. ; *Id.*, *Cérémonies des douze mois*, Phnom Penh, éditions de l'Institut bouddhique, Commissions des mœurs et coutumes, 1950, 88 p.

fils du prince Norodom Phanouvong (ID : 51), pour « reconnaître et remercier les services rendus par feu S.A. Phanouvong qui avait assisté son mari lorsque celui-ci s'était fait bonze ». L'autre partie du terrain a été offerte à la fille adoptive de néang Thim lors de son mariage. La maison de Thim elle-même revient à un moine du *vatt* Padum - chargé des cérémonies funéraires de la dame Thim - qui en réemploie, selon les vœux de la défunte, les éléments de construction - puisque ces maisons en bois sont démontables - pour construire un *kuṭi* - une habitation pour les religieux - dans le *vatt*. La maison de néang Thim, au sens immobilier et social, se trouve décrite à travers la hiérarchisation de ses dons. Les relations de patronage sont matérialisées par des offrandes mobilières ou foncières, que ce patronage soit social, parental ou spirituel. Comme elle n'a pas de fille cadette à qui la transmettre - sa fille adoptive est logée, comme s'il s'agissait d'une fille aînée, aux alentours de son habitation¹⁷¹⁸ - sa maison lui sert à acquérir des mérites et à financer ses funérailles, ainsi que sa fortune, qu'elle offre de son vivant au monastère¹⁷¹⁹.

Dans notre corpus, un autre rite exprime la relation entre les personnes et la maison, la coupe de la houppe, cérémonie marquant le changement de classe d'âge des enfants à la puberté. Comme elle a lieu dans la maison familiale et exceptionnellement au Palais pour certains enfants de la haute société, son organisation est toujours mise en parallèle avec la question de la place de la maisonnée dans l'espace social. Deux élèves de l'École cambodgienne qui viennent d'arriver à Paris en 1885 sont ainsi autorisés à rentrer au Cambodge quelque mois plus tard afin de pouvoir réaliser ce rituel : Kiouaup (matricule n°2 du registre de l'École), fils d'un ancien gouverneur de Samroñ Dañ (Samrong Tong) et peut-être Douith (n°1), fils d'un ancien gouverneur de Kambañ' Traḷāc (Kompong Tralach), tous deux nés à Oudong mais domiciliés à Phnom Penh¹⁷²⁰. Alors que le voyage est coûteux pour les finances du protectorat, la

¹⁷¹⁸ Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne I », *art.cit.*

¹⁷¹⁹ Néang Thim (c.1856-1936) est née dans un ménage Khméro-Siamois (de Pāt'tampañ). Elle possède une fortune estimée à soixante-dix mille piastres à sa mort, en bijoux, monnaies, notamment monnaies d'argent, diamants, rizières, maisons et terrains urbains, voitures, loyers et créances (notamment des prêts consentis à la princesse Malika rémunérés sur les bénéfices de quatre rizières), ANC 35742, Succession de la femme Neang Thim, rapport détaillé sur les personnes ayant intérêt à la succession et généalogie de la famille (Ieng Mel, okhna Chuk, Hang Am, Pan Chea, Khuon Nay, le bonze Ou au Vat Botum Vaddey, 1943).

¹⁷²⁰ « La Mission cambodgienne à Paris », *Paris Cambodge n°1, journal composé par les élèves de l'École cambodgienne*, 73 rue Ampère, Paris, 1^{er} mars 1887, p. 1, aimablement transmis par Mme Sara Legrandjacques. Les nommés « Chiaup » et « Douith » portent effectivement la houppe à leur entrée à l'École, v. annexes, photographie n°22.

requête des familles est agréée par la Résidence. Soixante ans plus tard, en 1936, c'est à l'occasion de cette cérémonie pour ses filles que le mandarin Ung Hy (ID : 96) accueille le roi Monivong dans son habitation quai Sathéavong à Phnom Penh¹⁷²¹. Non seulement la production d'archives à propos de ce rituel permet d'identifier l'adresse d'Ung Hy, mais elle donne un aperçu de la liste des invités et permet donc d'envisager le statut de cette famille dans la société élitaires.

Concernant ces cérémonies privées, les fonds de l'École française d'Extrême-Orient disposent par exemple de photographies d'un mariage dans la haute société de Pāt'āmpaṇ (Battambang) : les époux sont photographiés après la cérémonie à l'extérieur d'un bâtiment - à la fois public, parce qu'il sert de locaux au gouvernement local et privé - la maison du gouverneur. Les photographies portant sur des incinérations, des ordinations, saisissent parfois le cortège des parents réunis sur le parcours depuis la maisonnée jusqu'au monastère ou au terrain de crémation¹⁷²². Adhémar Leclère parvient à assister à des cérémonies privées dans les familles de ses interlocuteurs pour deux raisons : d'une part parce qu'il est accompagné dans ses premiers postes de résident provincial par son épouse et sa fille, si bien que celles-ci se trouvent intégrées à une certaine sociabilité féminine, notamment aux côtés des princesses du Palais. D'autre part, Leclère parle khmer¹⁷²³.

Car des Français sont bien rentrés dans les maisons cambodgiennes : le point commun entre les ministres Um (ID : 8), Thiounn (ID : 1) et Peich Ponn (ID : 12) est d'avoir organisé des cercles de sociabilité avec les représentants du protectorat dans leurs habitations privées. La narratrice Saramani du roman éponyme de Roland Meyer en fait état à propos d'Um qui partage des moments de détente avec des officiels français venus assister aux repas et aux représentations de danse dans son habitation¹⁷²⁴. L'historien George Cœdès, pourtant peu disert sur sa relation avec l'oncle de son épouse Peich Ponn (ID : 12) déclare dans la nécrologie qu'il lui consacre que « sa maison de Phnom Penh et sa maison de

¹⁷²¹ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930.

¹⁷²² Bourdonneau, Éric, *Mémoires du Cambodge*, Paris, Magellan & Cie, EFEO, 2017, pp. 48-51. V. annexes, photographie n° 31.

¹⁷²³ V. Mikaelian, Grégory, *Un partageux au Cambodge*, op.cit. pp. 57-58.

¹⁷²⁴ « Des mandarins français venaient fréquemment en voiture à ces représentations ou à ces festins ; grand-oncle délaissait alors le tabac du pays pour fumer de gros cigares avec ses invités (...), Meyer, Roland, *Saramani, danseuse khmère*, (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997, tome II *Le Palais des quatre faces*, p. 72.

campagne de Tuol Spur étaient largement ouvertes aux Français et aux Françaises qui étaient toujours certains d'y trouver l'accueil le plus franc et le plus cordial¹⁷²⁵. »

George Cœdès parle ainsi de « privilège¹⁷²⁶ » et lorsqu'ils sont ainsi admis à pénétrer dans les lieux de vie cambodgiens, les rares Français éligibles à ces formes d'intimité semblent partager une volonté commune de ne pas en divulguer l'organisation ni spatiale ni sociale. La réputation de francophilie de ces trois personnages, Um, Thiounn et Ponn, tient alors peut-être justement à ces invitations à entrer dans leurs maisons. Son Sann (ID : 92) décrit une situation inversée dans son autobiographie : accueilli dans la famille de l'un de ses camarades de classe durant ses études en France, il la considère bientôt comme sa propre famille¹⁷²⁷.

À part ces rares témoignages français, la diffusion de l'outil photographique parmi les milieux élitaires cambodgiens nous permet d'envisager d'avoir accès à la représentation et à la composition du milieu familial dans les fonds privés. Dès 1928, le roi Monivong détient par exemple un appareil photographique et documente apparemment lui-même les cérémonies d'incinération de son père, le roi défunt Sisowath¹⁷²⁸. Les photographies conservées par la famille Poc-Thiounn permettent d'observer quels sont les moments importants de la vie des familles, notamment les étapes antérieures à la cérémonie du mariage. Il s'agit des négociations réalisées entre les familles concernées, les fiançailles dans le salon de la maison de la fiancée ou la préparation des banquets et offrandes rituels¹⁷²⁹. L'iconographie coloniale, représentant les espaces extérieurs, les cérémonies publiques, la sociabilité masculine¹⁷³⁰, trouve son exact inverse dans l'iconographie privée, centrée sur la maisonnée, l'intimité et les amitiés féminines¹⁷³¹.

¹⁷²⁵ Cœdès, George, « Saṃdāc Čakrēi Pēč Pōn (1867-1932) », *BEFEO*, tome XXXIII, 1933, p. 562. V. chapitre 3.

¹⁷²⁶ Cœdès, George, *ibid.*

¹⁷²⁷ Il les appelle « maman et papa de France », v. Son Sann, *The Memoirs of Son Sann*, [s.l.], Cambodia Daily Press, [s.d - c.2011], p. 7, p. 9.

¹⁷²⁸ Annexes, photographie n°30.

¹⁷²⁹ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹⁷³⁰ Annexes, photographies n°5, 6, 9 à 16.

¹⁷³¹ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm* [Le vénérable docteur Thiounn Mumm], Phnom Penh, Éditions Angkor, 2019, pp. 163-166. V. So, Kenneth T., *The Khmer Kings and the History of Cambodia, Book II, 1595 to Contemporary Period*, [United Kingdom or United States], DatAsia Press, 2017, p. 372.

I.b) Le Palais contrôle les échanges élitaires.

L'un des points communs à tous les récits portant sur la vie privée des familles est la mention des cérémonies du mariage : Son Sann s'en fait un écho particulier dans son autobiographie. Cette cérémonie se déroule principalement à l'intérieur des habitations, mais l'une des étapes spécifiques aux mariages de la société élitare est la réception du nouveau couple au Palais. Son Sann explique que sa famille et celle de son épouse ayant servi ou ayant eu des liens avec les rois du Cambodge, elles sont donc reçues en audience par le roi Monivong qui accueille les jeunes mariés « comme un père » et leur fait un cadeau en 1940¹⁷³². Dans les sources antérieures, le Palais ne fait pas que féliciter les jeunes époux : il exerce un contrôle sur les mariages des aristocrates. Les intérêts divergents des différentes autorités palatiales peuvent alors apparaître. La reine-mère Pen est citée par Vann (ID : 7) en 1900 comme une autorité ayant agréé à son mariage avec l'ex-épouse d'un prince vers 1893, lorsque la famille du prince en question s'y opposait¹⁷³³.

Cette officialisation des mariages devant les souverains place le Palais en situation d'arbitrer la hiérarchie élitare : ces audiences matrimoniales au sein de la maison du roi ne sont que l'une des formes de relations qu'entretiennent les maisons avec le souverain. Les photographies privées en rendent compte : les familles fréquentent les lieux et dialoguent ainsi avec le Palais à de nombreuses occasions. Ces audiences et rencontres sont un privilège des familles de la haute société qui tiennent à en conserver le souvenir¹⁷³⁴. Dans la chronique du *vatt Dĭk Vil*, telle qu'elle est traduite par Mak Phoeun, l'ancien esclave devenu gouverneur et chef militaire Yāt est reconnu innocent des crimes dont on l'accusait, pourtant le roi ne prend pas la peine de recevoir au Palais cet officier d'origine modeste qui ne peut dialoguer avec les milieux curiaux qu'à la porte Ouest de l'enceinte, ouverte aux parents des épouses royales. Ce n'est qu'une fois marié à la veuve de son maître et prédécesseur Mās que Yāt est autorisé à

¹⁷³² Son Sann, *The Memoirs*, *op.cit.*, pp. 22-28.

¹⁷³³ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918 ; Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, Indochine, Nouveau fonds, carton 48, 581 Affaire Yukanthor 1900-1905.

¹⁷³⁴ Annexes, photographies n°30 et 31, v. Corfield, Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, photographies n°25, 26, 40, 43 et 44, *np*.

voir le roi dans l'enceinte¹⁷³⁵. Une fois que cet accès au roi est rendu possible par le protocole, les personnes agréées peuvent venir le solliciter. Thiounn Charles raconte comment sa mère, Thal de Lopez, petite-fille de l'ex-princesse Chavivan et belle-sœur du prince Norodom Virya, obtint ainsi en 1968 de Norodom Sihanouk qu'il conserve son poste à son mari, directeur des services vétérinaires de Phnom Penh, que des candidats voulaient s'approprier durant le séjour de Thiounn In en France¹⁷³⁶.

C'est donc à travers ces audiences que les membres de la société élitare peuvent se faire valoir ou demander un service au souverain. Ces rencontres sont effectivement des temps de négociations et leurs organisations rendent compte de la prééminence de la famille royale dans les processus sociaux. Sortie du Palais du fait de son mariage avec Peich Ponn en 1905, Norodom Chavivan, la grand-mère de Thal de Lopez, conserve cependant ses relations de sociabilité avec le gynécée. Son fils Ponn Vongsvaddei (ID : 16) est ainsi reçu au Palais par sa grand-mère Khun Nheat. En 1915, cette reine se plaint lorsque l'enfant ne lui est pas amené et demande à la princesse Yay-Kantha d'intercéder alors auprès des autorités palatiales et coloniales pour pouvoir maintenir ses relations avec sa famille. Yay-Kantha écrit au résident : « La khun Préa-Nheat est très découragée. Elle ne fait que venir pleurer devant moi¹⁷³⁷. » À la différence de Khun Nheat, la reine Khun Than - mère de Yay-Kantha - a d'ailleurs choisi de quitter le Palais après la mort de Norodom en 1904, pour éviter sans doute de devoir subir ce genre de processus de négociation avec les autorités coloniales et palatiales. Yay-Kantha semble y demeurer, et sert alors de relais entre la maison de Khun Than à Svāy Babae (Svai Popé) et la cour du roi Sisowath¹⁷³⁸, ainsi qu'elle sert de relais entre la Résidence, le ministère du Palais et les maisons aristocratiques¹⁷³⁹.

Lorsque les princesses et reines Norodom quittent le Palais, elles s'installent sur des terrains offerts par leur frère, père ou époux dans le troisième quartier de la capitale, le quartier cambodgien. Ces « petits

¹⁷³⁵ Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII ***, 1981, pp. 409-421.

¹⁷³⁶ Thiounn Charles, « Oraison funèbre de Mme Thal de Lopez », 30/09/2016 ; entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015.

¹⁷³⁷ Lettre de Yay-Kantha au résident supérieur, 20/07/1915, ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

¹⁷³⁸ Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soka Phay, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, pp. 61-82 ; Meyer, Roland, *Saramani, op.cit.*, tome II, p. 132. V. chapitre 8

¹⁷³⁹ V. chapitre 6.

gynécées » se trouvent dès lors voisins des « petits ministères » des mandarins du roi installés depuis 1865 dans ce même quartier. Au début du XX^e siècle donc, la figure du *maṇḍala* propre à la représentation de l'espace politique idéal est reproduite à échelle de l'espace vécu, à travers la galaxie de pôles secondaires conduisant des relations hiérarchisées autour du Palais en titre. Certaines maisons particulières reproduisent d'ailleurs les fonctions palatiales en dehors de l'enceinte : les maisons des princesses Malika et Phangangam se chargent de l'éducation des héritières, la maison du prince Norodom Sathavong continue d'exercer une prééminence sur les artisans du métal¹⁷⁴⁰. D'après Saramani, si Um (ID : 8) reçoit des Français chez lui à Svai Popé, il se déplace quant à lui pour visiter son ami le prince Sisowath dans le Palais de celui-ci, au Nord de Phnom Penh¹⁷⁴¹. Il arrive que le roi se déplace lui-même dans la maison des dignitaires, comme Monivong à l'occasion des funérailles du ministre Peich Ponn (ID : 12) en 1933¹⁷⁴² et en 1936 pour la cérémonie de la coupe de la houppe des filles d'Ung Hy (ID : 96).

Le fait que le roi, les princesses, les épouses royales se déplacent ainsi chez certaines personnalités démontre le positionnement de ces familles hôtes dans la hiérarchie élitare. La famille Poc joue un grand rôle dans ces interactions entre les maisonnées de l'élite sociale et le Palais. Poc Duch (ID : 10) est en effet nommé chef du protocole en 1911, *uk ṇā mahā mantrī*. L'une de ses prérogatives est alors d'accueillir les mandarins nouvellement nommés ou promus dans la hiérarchie mandarinale, venus remercier le roi. Il organise ainsi ces fameuses audiences, publiques ou privées, qui scandent le quotidien du Palais¹⁷⁴³. Poc Duch se trouve donc au cœur des processus de sociabilisation de la famille royale : il peut autoriser comme fermer l'accès à la maison du roi. D'après la hiérarchie palatiale telle qu'elle nous est décrite en 1906, son épouse dispose également d'une charge. De par le titre et la fonction de son mari, elle est le chef des épouses des mandarins¹⁷⁴⁴. Ces deux qualités font certainement de la maison

¹⁷⁴⁰ V. chapitre 8.

¹⁷⁴¹ Meyer, Roland, *Saramani*, tome II, *op.cit.*, p. 75.

¹⁷⁴² ANC 5211, Dossier de l'incinération du SE le Samdach Chakrey Peich Ponn 1932-1933 ; ANC 10598, Les funérailles de SE Ponn, ministre de la guerre, réceptions diners, 1927-1933.

¹⁷⁴³ V. Thiounn, « Cérémonial cambodgien concernant la prise de fonction de mandarins nouvellement promus », *La revue indochinoise*, n°50, 1907/5 (décembre), pp. 71-75.

¹⁷⁴⁴ « Le Couronnement de S.M. Sisovath », *La Dépêche coloniale illustrée*, n°13, 15 juillet 1906, p. 162.

de Poc Duch et néac Tralong, à l'Est du *vatt Unñālom*, face à la berge du Tonlé Sap¹⁷⁴⁵, un haut lieu des relations sociales à Phnom Penh, antichambre du Palais. Néac Tralong y reçoit sans doute les sollicitations des dames de la bonne société au nom de leurs époux.

I.c) La sociabilité féminine.

Lorsque les témoins racontent la vie quotidienne dans les maisons de l'élite sociale, ils insistent sur le fait que ces maisons sont le domaine des femmes, du point de vue des fonctions nourricières et protectrices qui sont attachées à la féminité et à l'habitat, et aussi du fait des activités sociales qui y sont conduites. Ces activités sont décrites comme des « affaires de femmes » par certains, au sens où les femmes n'auraient pas une place importante dans la société politique cambodgienne et s'occuperaient « juste » des mariages, des enfants, de la cuisine, à l'écart du monde des hommes et de la pratique du pouvoir¹⁷⁴⁶. À l'inverse, d'autres témoins font de ces « affaires de femme » le cœur des activités socio-politiques cambodgiennes, en ce que ces activités réalisées entre femmes, à l'exclusion des hommes, - ces mêmes affaires de mariages et d'enfants - imposeraient un ordre à l'ensemble de la société. Mme Toth Putry déclare : « Les hommes en façade, les femmes en coulisses¹⁷⁴⁷ » dans le sens où les hommes se tiennent réunis sous la maison sur pilotis ou sur la terrasse à l'étage, dans les parties de la maison où l'on reçoit les étrangers, à l'extérieur et à la vue de tous. Mais leurs discussions et leurs prises de décision dépendent en réalité de ce qui se dit et se fait à l'intérieur de la maison, dans la partie réservée aux femmes, à l'abri des regards en haut de l'échelle ou derrière la porte de la maison¹⁷⁴⁸.

Durant les entretiens, lorsque la question du rôle des femmes n'est pas clairement posée mais transparaît de leurs déclarations, les familles qui décrivent les femmes comme des actrices de second plan de la vie politique n'en font d'ailleurs pas moins des femmes les relais essentiels dans la transmission de l'histoire de leur famille. Leurs récits font ainsi de leurs parentes des actrices majeures du discours tenu sur la

¹⁷⁴⁵ Annexes, photographies n°42 à 45 ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 15/09/2017 ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹⁷⁴⁶ Entretien avec Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna, Phnom Penh, 28/07/2015.

¹⁷⁴⁷ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹⁷⁴⁸ Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne I et II », *op.cit.*

société élitare, ainsi que l'incarnation de l'honorabilité de la lignée à travers leur comportement privé et public¹⁷⁴⁹. La reine-mère Norodom Monineath Sihanouk tient d'ailleurs sur ce sujet des femmes un discours évocateur en 2016 : la question du rôle des femmes dans la société cambodgienne lui évoque les *gender studies*. Elle mentionne alors la mémoire de la reine Sisowath Kossamak (1904-1975)¹⁷⁵⁰, dont le rôle politique est l'un des éléments qui rappelle le plus l'extrême fin de l'époque moyenne - les années 1860-1895 - dans les archives du Service de Documentation et de Contre-Espionnage des années 1945-1957. En effet la princesse Suramarit - comme l'appelle les sources françaises - est alors reine-mère du Cambodge, son fils Norodom Sihanouk (1922-2012) étant roi. Son activité politique, telle qu'elle est dépeinte par le SDECE, rappelle les menées de la reine-mère Pen (décédée en 1895) et le mélange de fascination et de crainte qu'elle inspirait aux Français¹⁷⁵¹.

Dans les archives du SDECE, Sisowath Kossamak est par exemple un maillon essentiel du dialogue entre toutes les factions politiques cambodgiennes dans les années 1950. L'emprise du roi Norodom Sihanouk sur le gouvernement et l'influence de la France dans ce nouvel « État associé » sont mises à mal par le pouvoir politique et militaire de certains groupes réclamant l'indépendance complète du Cambodge. Ils entretiennent une insécurité chronique dans le pays avec l'aide de la Thaïlande et du Vietminh. L'une des « suivantes de confiance » de Sisowath Kossamak porterait la correspondance de Norodom Sihanouk jusqu'au maquis de Dap Chhuon (1912-1959)¹⁷⁵², seigneur de la guerre de la mouvance indépendantiste Khmer Issarak, devenu gouverneur de Sĕm Rāp (Siem Reap) après sa soumission au roi Norodom Sihanouk en 1949¹⁷⁵³. La reine-mère Pen jouait ce même rôle dans les années 1880, durant la Grande insurrection, dialoguant avec Si Votha, le concurrent dynastique de Norodom¹⁷⁵⁴. Les relations entre Dap Chhuon et la cour restent difficiles, même après sa soumission :

¹⁷⁴⁹ Entretien avec Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna, Phnom Penh, 28/07/2015 ; courriel de Mme Khek Vinna, 04/05/2015 ; entretien téléphonique avec Mme Khek Vinna, 03/01/2015.

¹⁷⁵⁰ Entretien avec Sa Majesté la reine-mère Norodom Monineath Sihanouk, Phnom Penh, 05/12/2016.

¹⁷⁵¹ V. chapitre 2.

¹⁷⁵² Corps franc khmer, note de décembre 1950, Dossier de la princesse Suramarit, Service Historique de la Défense, Service de Documentation et de Contre-Espionnage, GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c. 1947-1957.

¹⁷⁵³ Abdoul-Carime, Nasir, « Dap Chhuon (1912-1959), seigneur de guerre. Exercice de biographie d'une personnalité historique khmère », in Abdoul-Carime, Nasir, Grégory Mikaelian, Joseph Thach, (dir.), *Le passé des Khmers, langues, textes, rites*, Bern, Berlin, Bruxelles, Peter Lang, 2016, pp. 213-236.

¹⁷⁵⁴ Ke Khi You, « L'insurrection générale de 1885-1886 au Cambodge », mémoire de maîtrise, Université Paris VII, 1971, p. 41 et appendice 10.

« Mme Dap Chhuon¹⁷⁵⁵ » et « la princesse Suramarit » apparaissent alors comme les émissaires de leurs époux et fils dans les années 1951-1952. La reine-mère aurait influencé Mme Dap Chhuon pour que son époux se désolidarise de la faction Khmer Issarak irrédentiste alliée à Son Ngoc Thanh (1908-1977) et qu'il fasse ainsi la preuve de son « loyalisme » envers Norodom Sihanouk¹⁷⁵⁶.

En décembre 1951, Mme Dap Chhuon fait en effet le voyage entre la base de la guérilla de son époux à Siem Reap et Phnom Penh pour rencontrer Norodom Suramarit (ID : 76) et Sisowath Kossamak. Au retour de Mme Dap Chhuon à Siem Reap, les services français enregistrent « une nette détente » dans les activités des Khmers Issarak de la faction Dap Chhuon¹⁷⁵⁷, c'est-à-dire la milice privée qui agit selon les ordres du gouverneur comme une force de police ou bien comme un groupe paramilitaire, avant que le groupe de Dap Chhuon ne « déclenche des hostilités » contre celui de Son Ngoc Thanh¹⁷⁵⁸. Sisowath Kossamak continue manifestement de jouer les émissaires jusqu'à la mort de Dap Chhuon, en 1959, puisque c'est elle qui reçoit sa lettre annonçant qu'il se « met en état de dissidence », avant que Norodom Sihanouk ne lance contre lui une opération de contre-insurrection durant laquelle il est tué¹⁷⁵⁹.

Pour les périodes antérieures, cette sociabilité élitare et spécifiquement féminine est le point aveugle de la documentation, même si Adhémard Leclère en a été le témoin, à travers son épouse et sa fille et que les Français, qui condamnent constamment les agissements des « femmes du Palais » tout au long du XIX^e siècle, décrivent malgré eux le pouvoir de ces relations féminines. Mais comme celles-ci se déroulent au sein du gynécée, cette partie du Palais qui est interdite, ou bien au sein des maisons, auxquels les étrangers n'ont pas accès, ces réunions demeurent bien mystérieuses¹⁷⁶⁰. La reine-mère Monineath Sihanouk évoque ce « monde des femmes » sans en détailler les enjeux, mais elle rappelle

¹⁷⁵⁵ Néang Taing Im (?-1959), sa première femme ? « Mme Son Ngoc Thanh » et « Mme Pach Chhoeun » sont également des personnages récurrents dans les comptes-rendus du SDECE, v. notamment le dossier de Pach Chhoeun, SHD SDECE GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c.1947-1957.

¹⁷⁵⁶ Selon l'épouse du député Mao Chhay (1901-c.1975), un proche de Dap Chhuon, dont on ignore si elle est une informatrice volontaire ou involontaire du SDECE en septembre 1952, quoi que son époux ait été un informateur de Kou Roun (1911-c.1990), chef de la police secrète cambodgienne dans les années 1950-1960, SHD, SDECE, GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c.1947-1957 ; Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2003, pp. 232-233, p. 254.

¹⁷⁵⁷ Note du Corps franc khmer et du service Fransécur à Siem Reap du 13/12/1951, SHD, SDECE, GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c.1947-1957.

¹⁷⁵⁸ Bulletin daté de septembre 1952, SHD, SDECE, GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c.1947-1957.

¹⁷⁵⁹ Abdoul-Carime, Nasir, « Dap Chhuon », *op.cit.*, pp. 229-230.

¹⁷⁶⁰ V. chapitre 2.

sa propre expérience de la sociabilité féminine, c'est-à-dire les relations qu'elle entretenait elle-même avec Sisowath Kossamak, et avec d'autres princesses et des membres de la haute société cambodgienne. Elle évoque alors ses amies : les femmes avec lesquelles elle a été élevée et avec qui elle entretient encore, lorsque cela est possible, des relations¹⁷⁶¹. Car les témoignages portant sur les circulations de ces femmes entre le Palais et leurs maisons peuvent participer de la médiatisation des alliances et associations dans la famille royale et dans la société cambodgienne.

II. Les circuits des échanges.

Qu'elles les reçoivent au Palais ou qu'elles se déplacent chez leurs parents et amis roturiers, les princesses ou les reines sont à la fois les dépositaires de la politique palatiale et les représentantes des maisons mandarinales. Dans leurs maisonnées, les femmes maîtrisent notamment la politique matrimoniale et les étapes de concrétisation d'un mariage rassemblent alors, au Palais et dans les maisons, les reines, princesses et femmes des dignitaires¹⁷⁶². Le Palais fait d'ailleurs état de ces relations, afin d'honorer les familles partenaires de ces échanges. Les carnets mondains de la presse cambodgienne des années 1950-1970 en donnent un bon exemple, analysé par Justin Corfield notamment¹⁷⁶³. Un livre d'or publiant des extraits des correspondances envoyées au Palais à l'occasion du décès et des funérailles du roi-père Norodom Sihanouk en 2012 donne un aperçu des échanges épistolaires de la famille royale avec les élites cambodgiennes¹⁷⁶⁴. Le site internet de la famille royale publie également un communiqué et les photographies prises à chaque audience, publique ou privée, du roi et de la reine-mère¹⁷⁶⁵. La reine-mère évoque durant notre entretien en 2016 ses amitiés avec les femmes de l'élite cambodgienne

¹⁷⁶¹ Entretien avec Sa Majesté la reine-mère Norodom Monineath Sihanouk, Phnom Penh, 05/12/2016.

¹⁷⁶² Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

¹⁷⁶³ V. Corfield, Justin, *The Royal family*, op.cit.

¹⁷⁶⁴ *Sa Majesté le roi-père Norodom Sihanouk, Preah Borom Ratanak Kaudh, 31 octobre 1922-15 octobre 2012, Livre d'or des déclarations, lettres, etc (venant de personnalités, personnes khmères et étrangères) consacrées à Sa Majesté Preah Karuna Preah Borom Ratanak Kaudh Norodom Sihanouk, à l'œuvre de Sa Majesté au service de la patrie (Cambodge) et du peuple khmer (y compris l'action de sa majesté sur le plan international)*, [s.l. Phnom Penh], [s.e. publication du Palais royal], [s.d. c.2012/2013], (en khmer et en français), 136 p.

¹⁷⁶⁵ <https://www.norodomsihanouk.info/>

avec lesquelles elle était scolarisée au lycée français de Phnom Penh, et notamment avec l'aînée des sœurs Poc, Naribosbong¹⁷⁶⁶.

II.a) Les mobilités entre les maisons.

Les maisons des Poc, que ce soit celle construite par Poc Duch (ID : 10) au quartier Uṇṇālom¹⁷⁶⁷, ou bien celle de son petits-fils Poc Thuon (ID : 26) sur le boulevard Doudart de Lagrée, se trouvent donc des hauts lieux de la sociabilité des élites cambodgiennes, du fait de l'identité de leurs habitants et de leurs relations de parenté et de parentalité avec le Palais. Ces relations se trouvent d'ailleurs matérialisées à travers des habitations. Les Poc offrent pour leur mariage à leur fille Poc Vane et à leur gendre Sisowath Monireth (ID : 99) une maison. Monireth n'habite pas tout de suite cette maison, restant chez son épouse - la maison de Poc Duch - dans les premiers temps de leur union¹⁷⁶⁸. C'est dans cette grande maison des berges du fleuve que s'organise d'ailleurs la majeure partie de la vie familiale et sociale des Poc-Thiounn. Même après que les membres cadets de la maison ont parfois déménagé, les différentes branches se réunissent là pour les fêtes, les rites, les célébrations¹⁷⁶⁹.

En écho aux déclarations de la reine-mère Monineath Sihanouk en 2016, la biographie de Thiounn Mumm présente ainsi une photographie privée prise durant les fiançailles de Thiounn Thioum et de Poc Naribosbong en 1954. La princesse Sisowath Kossamak a agréé à l'union du couple. Sa belle-sœur Poc Vane, épouse de Sisowath Monireth (ID : 99), la princesse Rasmī Kaniṭadā, Poc Naribosbong et elle-même sont réunies dans le salon du père de la fiancée, Poc Thuon (ID : 26)¹⁷⁷⁰. Cette réunion à des fins matrimoniales dans le salon de Poc Thuon, telle qu'elle est illustrée sur les photos de famille des Poc-Thiounn, trouve un écho dans les archives du SDECE qui parvient, par le biais institutionnel, à décrire

¹⁷⁶⁶ Mme Poc Yanine considère que Poc Naribosbong était plus proche d'Anne-Marie (Nanette) Izzi (1934-1978), la sœur aînée de Sa Majesté la reine-mère, épouse de Sisowath Methavi (c.1917-1978), entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017.

¹⁷⁶⁷ Sur un emplacement déjà occupé par son père Poc (ID : 9) ?

¹⁷⁶⁸ Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, 08/09/2017, Bourg La Reine ; ANC 34052, Situation financière des princes Monipong et Monireth, 1942-1944.

¹⁷⁶⁹ Annexes, photographies n°42 à 45. Entretien avec Mme Poc Yanine, Phnom Penh, 07/11/2017 ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 15/09/2017 ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.

¹⁷⁷⁰ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm*, op.cit., p. 165.

les formes publiques de cette sociabilité élitaires au XX^e siècle. Une note rend ainsi compte de la première réunion de la section cambodgienne de l'Association des femmes de l'Union française le 24 mai 1948. Cette section cambodgienne est présidée par la princesse Yukanthor Ping Peang (1894-1966), sous le patronage de Sisowath Kossamak et son comité comprend une soixantaine d'adhérentes dont Solange Bernard (1921-2009), alors conservatrice du musée de Phnom Penh¹⁷⁷¹, « Mme Tioulong » ou Measketh Samphotr, épouse de Nhiek Tioulong (ID : 77), la princesse Rasmi et « Mme Monireth » ou Poc Vane, épouse de Sisowath Monireth (ID : 99). Le comité se donne pour mission une bonne œuvre - « l'assistance aux enfants des écoles »¹⁷⁷². Le SDECE ne juge donc sans doute pas utile de préciser où cette réunion a lieu ou de chercher à savoir quels propos y ont été tenus, à propos des « mariages et des enfants » et autres « affaires de femmes ».

À une toute autre échelle, la maison de Leng Saem (ID : 75), gouverneur de Pandāy Mās (Bantéai Méas) à Kam̃bat (Kampot) en 1920-1921, apparaît comme un haut lieu des relations sociales entre les élites locales. Sa concubine visite également les associés de son époux dans la province. Elle se rend chez la « seconde femme » du « frère de parenté¹⁷⁷³ » de Leng Saem, le juge de la circonscription de Tānī (Tany). Les deux femmes invitent d'autres dames à jouer aux cartes et le commissariat les suspecte d'y recevoir de l'argent dans le cadre des relations commerciales entretenues entre leurs époux et les milieux d'affaires locaux¹⁷⁷⁴. Respectant la hiérarchie des rangs d'âge et de statut des maisons, ces mobilités féminines donnent à voir le réseau social du gouverneur dans la province.

L'épouse de Leng Saem, Thiounn Yem, réside quant à elle à Phnom Penh, chez ses parents, Thiounn (ID : 1) et Malis Le Faucheur. Leng Saem circule entre ces deux maisons, à Kampot et à Phnom Penh : il obtient des permissions de plus ou moins long terme et bénéficie même parfois d'une automobile qui lui fait espérer passer ses week-ends en ville¹⁷⁷⁵. Il peut alors rencontrer son beau-frère Ung Tiong Thuon (ID : 104) lorsque celui-ci fait de même des séjours chez son épouse, Thiounn Lon, alors qu'il réside

¹⁷⁷¹ Mme Solange Thierry née Bernard, membre de l'EFEO (1947-1961), du musée de l'homme (1961-1975), directrice d'étude à l'EPHE (1981-1990).

¹⁷⁷² Dossier de la princesse Suramarit, SHD, SDECE, GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c. 1947-1957.

¹⁷⁷³ V. chapitre 10.

¹⁷⁷⁴ ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

¹⁷⁷⁵ ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

lui-même dans ses provinces d'affectation¹⁷⁷⁶. Thiounn, en tant que beau-père, tend à diriger la temporalité des mobilités de ces deux hommes : il leur commande de revenir chez leurs épouses en période de maladie ou de maternité, mais également pour les cérémonies qu'il organise pour ses petits-enfants, la coupe de la houppe des filles de Ung Tiong Thuon et Thionn Lon notamment, en 1915¹⁷⁷⁷. Ung Tiong Thuon ne participe ainsi que de loin à la vie de la famille. Il doit demander des permissions pour venir à Phnom Penh lors des mariages de ses filles, qui sont d'ailleurs souvent qualifiées dans la bibliographie du patronyme de leur mère : Thiounn Thim (ou Thourk) épouse de Chan Ok en 1923, Thiounn Thip épouse Leng Ngeth (ID : 129) en 1924 et Thiounn Thoun épouse de Var Kamel en 1925¹⁷⁷⁸.

Dans cette société matrilineaire à tendance uxorilocale, les maisons appartiennent en effet aux épouses tandis que les hommes circulent plus ou moins entre les habitats en fonction de leur statut. Les membres de notre prosopographie qui sont mariés à plusieurs femmes sont nécessairement amenés à visiter le domicile de chacune. Peich Ponn (ID : 12) habite chez son épouse Norodom Chavivan sur la promenade Sisowath à Phnom Penh, tandis qu'il a installé des concubines originaires des lieux sur ses terrains ruraux à Kandal¹⁷⁷⁹. Le fait de résider en permanence chez son épouse peut rendre compte des limites de l'espace social d'un individu. Cahom (ID : 18), une fois révoqué de son emploi dans l'administration indigène, s'installe chez ses beaux-parents à Kambañ' Traḷāc (Kompong Tralach), dans la province de Lañvaek (Longvek)¹⁷⁸⁰, en dehors des circuits de mondanité coloniale de la nouvelle capitale Phnom Penh, mais au cœur des relations de sociabilité de sa parenté dans cette région-capitale des anciens règnes. Car l'immobilité, ou du moins le fait de se positionner dans l'espace, est également un signe d'honorabilité.

¹⁷⁷⁶ Notamment ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936.

¹⁷⁷⁷ ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940 ; ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936.

¹⁷⁷⁸ ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936 ; ANC 32548, Actes de naissance des enfants du nommé Chan Ok médecin auxiliaire à l'hôpital mixte de Phnom Penh 1927 ; Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge, depuis le Protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, Éditions Angkor, 2014, pp. 98-101.

¹⁷⁷⁹ ANC 34046, Correspondance au sujet de la succession de SE Samdach Chakrey Ponn, feu ministre, 1933 ; ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932. *V.* chapitre 3.

¹⁷⁸⁰ ANC 14317, Concession provisoire en faveur de l'ex-gouverneur Kahom, sis à Sethey, Kompong Tralach, Kompong Chhang, 1923-1927.

II.b) Allers et retours vers la maison.

Thiounn a réalisé le plus lointain voyage qui soit à son époque pour les populations cambodgiennes : il a traversé les mers vers la France¹⁷⁸¹. Mais, si ce voyage lui a incontestablement ouvert des horizons culturels¹⁷⁸², il est plutôt le produit de son positionnement au Palais, en 1906, que le signe avant-coureur d'une carrière de voyageur. Il apparaît alors comme le « maire du Palais » du roi Sisowath, se faisant une place dans la société élitaires à travers le patronage de la famille Poc. Une fois revenu de Paris, il entre dans la maison Poc comme un allié et non plus comme un client. Sa fille Thiounn Yang épouse en effet Poc Hell aux alentours de 1906¹⁷⁸³. Après cette date, au quotidien, dans ses fonctions de commandement et dans sa vie privée, Thiounn n'apparaît donc plus comme un être en mouvement, en dehors de ses allers-retours vers sa maison rurale de Kompong Tralach. Thiounn accueille ses subordonnés chez lui, soit dans son espace de vie, soit dans son bureau au Palais.

Comme Cahom, c'est vers la province de Longvek que Thiounn, qui y est né, choisit de revenir, dans son cas, une fois sa fortune faite, notamment sa fortune immobilière à Phnom Penh. Dans les années 1930, il possède en effet dans la capitale au moins un compartiment dans le deuxième quartier de la ville, en sus de sa maison boulevard Doudart de Lagrée. Il paie la somme astronomique de neuf cent quarante-trois piastres d'impôts fonciers à la municipalité pour l'année 1930, ce qui laisse imaginer qu'il dispose également d'autres propriétés¹⁷⁸⁴. À Kompong Tralach, il achète des terrains et fait construire

¹⁷⁸¹ V. comment des paysans de Kandal écrivent au gouverneur général de l'Indochine : « Nous, trois milles habitants, avons l'honneur de nous placer à l'ombre de votre puissance, comme si nous étions montés sur un bateau (*kaṭṭāl'*) pour traverser le grand océan (*mahāsamudra dham*) », ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932 ; Dolias, Jacques, *Le crocodile ou la Nāgi, l'océan dans l'imaginaire cambodgien*, Paris, Les Indes Savantes, 2012, 332 p.

¹⁷⁸² Thiounn, *Voyage du roi Sisowath en France, en l'année du cheval, huitième de la décade, correspondant à l'année occidentale 1906, royaume du Cambodge*, traduit, présenté et annoté par Olivier de Bernon, Paris, Mercure de France, 2006, 266 p.

¹⁷⁸³ Colinette, « Nos modes en Extrême-Orient », *Le Journal du dimanche*, dimanche 9 décembre 1906, p. 11 ; sur le patronage de Poc (ID : 9) sur Thiounn, Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, Paris, Félix Juven éditeur, [s.d.], p. 233. V. chapitres 2 et 11.

¹⁷⁸⁴ Il gagne alors dix mille piastres par an. Un certain Thonn, gouverneur détaché au ministère du Palais, paie quant à lui trente-huit piastres d'impôt foncier, ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chauféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942 ; ANC 31834, Dossier concernant le compartiment n°0, 11 rue Hassakan appartement à Son Excellence Thiounn, 1933 ; ANC 23065, Communication à M. le receveur principal d'une lettre de M. Thiounn, ministre du palais, concernant les impôts réclamés à tort, 1931. À titre de comparaison, Son Sach (ID : 91) gagne alors annuellement mille cinq cent quarante-huit piastres, en tant que mandarin subalterne de l'administration indigène au rang d'anouc montrey. ANC 26753, Bourse accordée à l'étudiant Son Sann – fils de Son Sach dit Nhu anouc montrey au service du ministre de la mairie, 1931-1934.

une maison¹⁷⁸⁵. Malis Le Faucheur visite cette maison rurale : elle est d'ailleurs considérée comme l'hôtesse des invités, Français et Cambodgiens, qui s'y réunissent pour les fêtes de *kathin* de 1933 des pagodes locales que Thiounn patronne¹⁷⁸⁶. Ce projet immobilier et votif est la seule raison pour laquelle Thiounn demande des congés et permissions tout au long de sa carrière¹⁷⁸⁷, si on exclut un projet de voyage à Saïgon en 1934 pour y faire soigner Malis justement¹⁷⁸⁸.

D'autres membres de notre prosopographie disposent d'un moindre niveau social et se doivent donc de mobiliser leurs relations sociales, en visitant leurs supérieurs lorsqu'ils sont admis dans leurs maisons. Sisowath Samyl Monipong l'exprime dans ses mémoires se rapportant à son retour de France au Cambodge en 1960 : les cadets, au sens généalogique et social, respectent la hiérarchie en se déplaçant chez leurs aînés par ordre de préséance :

« Quelques jours après mon installation, j'allais rendre visite à mes oncles et à mes tantes, tout en respectant un protocole tout droit sorti de la tradition asiatique. C'est-à-dire conforme à la préséance et au respect que nous devons à nos aînés en fonction de leur position dans la hiérarchie familiale¹⁷⁸⁹. »

Les aînés apparaissent ainsi comme positionnés dans l'espace social tandis que les cadets opèrent les mouvements. Les mobilités masculines expriment ici la hiérarchie des âges et des rangs. Les biographies rendent compte de cette dichotomie : les débuts de carrière sont marqués par des mouvements multiples, d'une affectation à l'autre, tandis qu'avec l'âge vient la fixation dans un espace domestique. Nginn (ID : 102), Cahom (ID : 18) ou Peich Ponn (ID : 12) vivent leurs premières années dans un territoire segmenté mais restreint : ils sont passés de la maison maternelle - la famille - à la pagode où ils ont rejoint la

¹⁷⁸⁵ Notamment ANC 5496, Concession définitive dans Lôngvek (Kompong Chhnang) demandée par S.E. Thiounn, 1920-1927 ; ANC 4176, Concession Thiounn, secrétaire général du Conseil des Ministres, d'un lot de terrains sis au lieu-dit Kompong Tralach (Kompong Chhnang), sans date [demande en date du 06/10/1898].

¹⁷⁸⁶ « Au Cambodge, une réception chez S.E. Thiounn », *Les Annales coloniales*, samedi 7 janvier 1933, p. 2.

¹⁷⁸⁷ ANC 36681, Pèlerinage à Kompong Chhnang effectué par S.E. Thiounn, 1929. V. aussi AOM Résidence Supérieure du Cambodge 440, Ministre du palais, 1921 ; AOM RSC 436, Relation avec le ministre du Palais, 1917.

¹⁷⁸⁸ ANC 36308, Demande d'autorisation de se rendre à Saïgon pour faire soigner sa femme, formulée par le Ministre du Palais Thiounn, 1934.

¹⁷⁸⁹ Sisowath Ravivaddhana Monipong, Sisowath Samyl Monipong, prince de sang et pilote au service du Cambodge, souvenirs d'aviation, « Popok Vil ou Les nuages qui tournoyaient dans le ciel, chapitre III, La route des nuages », <https://samylmonipong.wordpress.com/>

société des hommes¹⁷⁹⁰. Leur voyage vers la France à l'École cambodgienne à partir de 1885 apparaît dans toute sa portée symbolique : les jeunes étudiants quittent alors leur pays maternel¹⁷⁹¹ pour la société française. Nginn et Cahom suivent ensuite leur patron Auguste Pavie dans ses tribulations laotiennes. Cahom et Ponn multiplient les affectations dans diverses circonscriptions et notamment aux marges du royaume cambodgien. Par la suite, Nginn se fixe à Kompong Thom et Peich Ponn à Phnom Penh, à leurs différents niveaux de respectabilité et de responsabilité, tandis que Cahom s'installe à Longvek après sa révocation¹⁷⁹². Le voyage perd alors cette qualité symbolique pour devenir un moyen de rejoindre des lieux d'agrément. Thiounn Hol (ID : 14) a passé le baccalauréat en France. Mais ses pérégrinations sont de moindre ampleur que celles de ses prédécesseurs Peich Ponn ou Cahom. Du fait de son diplôme - il est le premier Cambodgien à réussir le baccalauréat - et de son identité sociale, il est nommé à Phnom Penh dès son entrée dans l'administration. Thiounn Hol parle anglais depuis ses études en France, mais il ne visite jamais la Grande Bretagne. Il possède une maison sur la côte cambodgienne, à Kaeb (Kep), où il fait des séjours d'agrément en famille¹⁷⁹³. Ses voyages s'apparentent à des mobilités dans un espace domestique.

Les individus passent ainsi les étapes de la carrière, changent de rang d'âge et de statut : une fois le temps des voyages de jeunesse passé, les diplômés ont acquis une honorabilité qui leur permet à leur tour de se positionner comme maître de maison. Dans une lettre adressée à son frère aîné Poc Hell (ID : 11) en 1952 - lettre interceptée par le SDECE qui surveillent ces deux hommes politiques cambodgiens -, Poc Khun (ID : 79) rend ainsi compte de son plaisir d'accueillir chez lui à Bangkok son « très jeune petit-neveu » le docteur en médecine Thiounn Thioeun (1920-2006). Thiounn Thioeun fait alors comme

¹⁷⁹⁰ Prigent, Steven, « L'éducation monastique et scolaire dans le Cambodge rural à la fin de l'époque coloniale, selon l'écrivain Chuth Kay », *BAEFEK* n°21, mars 2016.

¹⁷⁹¹ La patrie se dit *matrie* en khmer, *mātubhūmi*, « pays de la mère ».

¹⁷⁹² Isabelle Dion, *Auguste Pavie, l'explorateur aux pieds nus, Cambodge, Laos*, Aix-en-Provence, Marseille, ANOM, Images en manœuvres éditions, 2010, p. 30 ; ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932 ; ANC 14541, Dossier personnel de M. Nginn Ngimm, secrétaire interprète, 1929-1930 ; ANC 14317, Concession provisoire en faveur de l'ex-gouverneur Kahom, sis à Sethay, Kompong Tralach, Kompong Chhang, 1923-1927 ; ANC 25102, Dossier personnel de Kaham, secrétaire au conseil des ministres, gouverneur de Peam Chor, Loek Dek, Stung Treng, Kratié, Kompong Svai, Kompong Thom, affaire du gouverneur Krabam, 1901-1920 ; ANC 26465, Demande de prolongation de son congé pour maladie de l'interprète Cahom, interprète en service au Laos, 1900 ; AOM Fonds ministériels IECOL/ 41, École coloniale registres matricules section indigène n°1 à 98 promotions 1885 à 1911, 1885-1911.

¹⁷⁹³ ANC 18751, Dossier personnel M. Thiounn Hol, 1917-1948 ; Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm*, op.cit., pp. 156-159 ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

Sisowath Samyl Monipong lorsqu'il visite ses parents : il témoigne son respect à un aîné. Mais Poc Khun écrit également : « Quoique la maison de famille est très modestement installée pour la réception des visiteurs de marques, Thioeun a daigné venir partager presque [tous] ses temps libres à la maison en famille (...) ¹⁷⁹⁴ ». En effet, même s'il est bien plus jeune, Thiounn Thioeun est un « visiteur de marque » car il est d'une part le petit-fils de la sœur aînée de Poc Khun, Poc Lon, et le détenteur d'un diplôme majeur, en tant que docteur en médecine de l'Université de Paris ¹⁷⁹⁵. Poc Khun exprime ainsi le positionnement de Thiounn Thioeun dans sa propre maison, celle d'un aîné par le statut malgré son rang de cadet par l'âge.

Les circuits réalisés par les élites cambodgiennes vers le Palais et entre les maisons sont des indices de la hiérarchie sociale cambodgienne. Pour les analyser, il est nécessaire de considérer à la fois l'identité des personnes, leur rang dans la hiérarchie palatiale, sociale et donc familiale. Les mobilités féminines sont peu décrites dans les archives, pourtant, elles semblent procéder tout autant des circuits d'échanges des élites avec le Palais que les mobilités masculines, voire les commander à travers les mobilités des aristocrates féminines vers les maisons élitaires. La sociabilité féminine est en effet une interface majeure des relations entre les maisons aristocratiques et leurs alliés et associés. Au sein des maisons, au niveau des territoires, ces circuits féminins permettent d'observer la hiérarchie sociale qui structure ces réseaux. Les mobilités masculines font également le lien entre tous ces lieux de pouvoir et permettent d'observer la place de ces hommes dans la hiérarchie sociale et familiale. La fixation d'un individu dans un espace domestique semble un bon indice de son pouvoir social et familial. La capacité à se déplacer dans l'espace - en partant étudier à l'étranger comme Peich Ponn ou Thiounn Thioeun - indique le niveau social des familles qui peuvent se permettre d'éloigner ainsi leurs enfants de la maison et font ainsi la démonstration de l'efficacité de leur réseau. Une fois revenus, ces hommes ont acquis une honorabilité qui leur permet à leur tour de se positionner dans l'espace domestique et donc dans l'espace social.

¹⁷⁹⁴ Lettre d'un auteur anonyme identifié à Poc Khun, à Poc Hell, Bangkok, le 10/04/1952, orthographe et syntaxe corrigées, Interception du courrier privé, SHD SDECE GR10R 55, Activités rebelles, septembre 1946-décembre 1955.

¹⁷⁹⁵ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm*, op.cit., pp. 152-153, 163-165 ; Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire*, op.cit., pp. 98-101.

III. À l'abri des regards, l'espace intime.

À travers la remémoration des séjours sur la côte, des cérémonies de mariages, des audiences au Palais, les photographies des fonds privés permettent de visualiser des formes de sociabilité inaccessibles aux archives. Si nous disposons d'informations quant à la mobilité des hommes entre différents espaces sociaux au cours de leur carrière, et même parfois de leurs différentes adresses au fil de leurs affectations, les archives permettent moins facilement de suivre les parcours des femmes de ces familles. Or, dans cette société matrilineaire à tendance uxorilocale, il existe une identification du bâti avec la lignée féminine qui l'habite. Faire l'histoire de la maison signifie comprendre comment les femmes qui l'ont habitée et incarnée l'ont préservée et transmise. Lorsque les jeunes hommes sont conduits à sortir de la maison parentale pour devenir des hommes à travers la retraite monastique puis le mariage, les jeunes femmes sont recluses dans leur maison à l'adolescence. Après cette étape et la cérémonie de la « sortie de l'ombre », elles incarnent la permanence du lien familial en se tenant dans leur maison, et les représentations de la bonne épouse la situent toujours dans l'espace domestique, où elle échappe aux regards¹⁷⁹⁶. Depuis leurs maisons, les femmes dirigent également les mobilités masculines.

Dans ces maisons, les dignitaires emploient une domesticité nombreuse : coolies pour les champs, serviteurs pour les corvées domestiques, qui font le lien entre la maîtresse de maison et l'espace public. Cependant, cette domesticité doit respecter les règles de l'intimité familiale, et leurs mobilités sont tout autant contrôlées que celles qui associent la maison à l'espace social élitare. Ces domestiques sont assimilés à des cadets à travers le vocabulaire de la parentalité : on appelle les femmes chargées des tâches domestiques *mīn* « tante cadette » et les serviteurs *kmuo* « neveu », comme les clients ou associés¹⁷⁹⁷. À l'abri des regards, la maison cambodgienne apparaît sous deux angles dans notre corpus,

¹⁷⁹⁶ Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne II », *art.cit.*, notamment pp. 11-13, pp. 65-83. Sur « l'entrée » et la « sortie de l'ombre » et les rituels associés à la fin du XIX^e siècle, Leclère, Adhémar, « Trois cérémonies cambodgiennes », *art.cit.* ; dans le Cambodge d'aujourd'hui, Ang Chouléan, Preap Chanmara, Sun Chandiep, *Ṭaṇṇoer jīvīt manuss khmaer, op.cit.*, pp. 23-43.

¹⁷⁹⁷ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, p. 105.

à la fois comme un lieu privilégié de l'intimité et donc de la familiarité, de l'amitié et de l'amour, mais également comme un espace clôt, qui peut s'apparenter à un espace de contrainte et de restriction.

III.a) L'espace domestique, un espace clôt et conflictuel.

La maison cambodgienne peut effectivement apparaître comme un espace clôt, voire même devenir un lieu d'enfermement¹⁷⁹⁸. À travers la description que fait Totim, une danseuse du ministre Um (ID : 8), de son calvaire, les maisons des grands dignitaires apparaissent comme des espaces de contrainte pour les subalternes des grandes familles. Elles peuvent même s'apparenter à des prisons où leurs engagés pour dette pouvaient être séquestrés avant l'instauration des prisons par le protectorat. En 1898, cette jeune femme accuse Um de l'avoir violée, battue et séquestrée dans son « palais », sa grande maison du quartier de Svai Popé. Il veut faire d'elle sa concubine, mais la jeune femme refuse car elle dit avoir « été témoin des souffrances atroces qui étaient réservées à ses concubines, lesquelles étaient tenues continuellement enfermées et bien souvent torturées¹⁷⁹⁹ ». Protégé par les autorités françaises, Um n'a pas à répondre de la plainte de Totim devant la justice. Elle est considérée comme son épouse d'après les ministres cambodgiens¹⁸⁰⁰ qui déclarent dans une autre affaire que « pour le fait que le demandeur a frappé la demanderesse, le conseil estime que tout mari, dans un désaccord avec sa femme, a naturellement l'habitude d'être porté à la frapper quelque peu¹⁸⁰¹. »

Les concubines d'un homme de la haute société ont ainsi un statut complexe au sein des maisons : elles doivent normalement disposer de leur propre habitation et ne pas partager le quotidien d'une autre épouse¹⁸⁰². D'après les descriptions qu'en donnent les épouses légitimes, ni les épouses secondaires ni

¹⁷⁹⁸ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, pp. 108-119.

¹⁷⁹⁹ Lettre de Totim au procureur de la République du tribunal de première instance, 27/06/1898, Phnom Penh, AOM, Gouvernement Général de l'Indochine 22702, Néang Totim, métisse chinoise, se plaint d'avoir été violée, séquestrée et mal traitée par l'oknha Okamahasena, 1^{er} ministre du Cambodge, question de compétence des juridictions, dossier aimablement transmis par M. Mathieu Guérin.

¹⁸⁰⁰ ANC 24216, Compte-rendu de la 36^e séance du Conseil des Ministres du 3 novembre 1900.

¹⁸⁰¹ Extrait du compte-rendu d'une séance du conseil des ministres au 1^{er} janvier 1914 portant sur une plainte pour coups et blessures et séquestration de la néang Phuong contre Vann, ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Oknha Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

¹⁸⁰² Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne I », *art.cit.*, p. 93.

leurs enfants ne doivent habiter dans le domicile de la première épouse : le mari circule entre les maisons de chacune de ses femmes¹⁸⁰³. L'épouse de Thiounn Ly Koam n'habite pas avec Malis rue du Palais ou boulevard Doudart de Lagrée : elle possède sa propre maison au marché Kāp' Go¹⁸⁰⁴. Cependant, les concubines telles que nous les présentent les sources n'ont parfois pas véritablement rang d'épouses : ce sont des domestiques qui offrent ou bien sont forcées d'offrir des services sexuels à leurs patrons. Leurs séquestrations dépendent moins de leur statut de concubine que de leur statut d'engagées pour dette, contraintes à entretenir une relation avec leur patron du fait de leur dette¹⁸⁰⁵.

Dans le cadre de cette dépendance, les concubines subissent des violences physiques et morales : leurs patrons les frappent pour les faire obéir ou bien leurs promettent de les épouser pour les maintenir dans leur dépendance¹⁸⁰⁶. Certaines s'enfuient. Au début du XX^e siècle, deux stratégies sont alors adoptées par ces membres subalternes des maisons : soit elles viennent demander sa protection à un autre patron, soit elles portent plainte devant la police française. Dans les deux cas, elles rompent le lien domestique en exposant à d'autres interlocuteurs les affaires de la maison.

De 1900 à 1901, le conflit politique qui oppose le prince Sisowath et la princesse Malika s'incarne dans une affaire de ce type, lorsqu'une engagée pour dette du prince vient chercher refuge chez la princesse¹⁸⁰⁷. Lequel des deux patrons aura l'ascendant nécessaire pour obtenir dans l'espace public gain de cause au nom de sa maisonnée ? L'affaire met face à face deux logiques contradictoires auxquelles doivent faire face les maisons : le prince porte l'affaire devant le résident puis devant le conseil des ministres, perdant d'une certaine manière la face devant ses collègues. Il avoue alors que le patronage de la princesse est très efficace et lui permet de recruter des familiers, dépendants et obligés tandis que lui-même ne maîtrise pas aussi bien sa maisonnée.

¹⁸⁰³ ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

¹⁸⁰⁴ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015.

¹⁸⁰⁵ Plainte pour coups et blessures et séquestration de la néang Phuong contre Vann, ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918. *V.* chapitre 3.

¹⁸⁰⁶ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

¹⁸⁰⁷ Chesnel Céline, « La cour de Norodom et le pouvoir, d'après des sources françaises (1860-1904) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Université de Caen, 2009, p. 98 ; ANC 24321, Compte-rendu de la 51^e séance du Conseil des Ministres du 24 septembre 1901. *V.* chapitres 2 et 3.

Pour défendre à ses engagés de quitter la maison, Sisowath aurait pu éviter de passer par les instances de gouvernement et régler l'affaire lui-même, en faisant faire appel à ses alliés et associés ou ses clients. Ceux-ci peuvent apparaître comme les héritiers de la notion de *kamlāṃṇ*, « les forces » ou « contingents » des maisons du XIX^e siècle dans le sens où ils peuvent exercer la violence au nom du patron¹⁸⁰⁸. Les subalternes et domestiques d'un grand personnage peuvent ainsi agir comme ses hommes de main et participer à la réclusion des personnes qui sont sous la dépendance du maître. Une affaire qui oppose Vann (ID : 7) à son demi-frère Ek (ID : 28) en 1914 met même en lumière les rapports de force entretenus au sein d'une maison entre deux parents. Ek aurait ainsi enlevé l'une des épouses de son demi-frère Vann. Pour récupérer cette épouse, Vann a engagé des *smīen* - des « gratte-papiers » ou scribes subalternes - du conseil des ministres où il officie comme ministre adjoint, ainsi que ses domestiques, pour entrer de force dans l'habitation de son demi-frère. Leurs deux maisons sont voisines¹⁸⁰⁹ : elles sont certainement construites sur le terrain du « palais » de leur père dont ils ont hérité à sa mort en 1902. La maison d'Um (ID : 8) - au sens immobilier et social - est donc un espace marqué par la compétition entre deux héritiers, compétition qui se cristallise dans la maîtrise du corps des femmes.

Dans ce sens, la biographie de Vann donne à voir plusieurs de ces conflits portant sur la captation, décrite comme illégitime, à travers les épouses, d'un patrimoine matériel : Vann s'est ainsi marié avec l'épouse d'un prince avant le décès de celui-ci, et a été accusé d'avoir assassiné le prince en question. La famille du prince l'a poursuivi en justice, non pas à cause de ce soupçon d'assassinat, mais parce qu'il s'était approprié les biens du prince à travers son mariage avec l'épouse¹⁸¹⁰. Dans un système de parenté où les femmes héritent de leur conjoint mais sont surtout les héritières du patrimoine de leurs parents, la maîtrise de leur corps induit la maîtrise de leurs biens. Une rumeur - et donc potentiellement un discours diffamatoire à analyser avec circonspection - porte ainsi sur le rôle qu'aurait pu jouer Poc Duch (ID :

¹⁸⁰⁸ V. chapitre 1.

¹⁸⁰⁹ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

¹⁸¹⁰ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918 ; AOM Indochine Nouveau Fonds carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

10) dans « la mort restée inexpliquée de son propre frère », peut-être vers 1895¹⁸¹¹. Cette rumeur ne nous permet pas, du fait des inconnues quant à la descendance du ministre Poc (ID : 9), d'intégrer ce supposé conflit dans son contexte socio-politique et familial. Il est cependant remarquable que dans les sources, les conflits intra-lignagers soient souvent décrits comme le fait des gendres, des frères ou des demi-frères, c'est-à-dire que la déstabilisation du milieu familial et donc du milieu social est décrite comme une caractéristique masculine, typique du « puzzle matrilineaire » qui voit les hommes clivés entre leurs appartenances cognatiques et matrimoniales dans les systèmes matrilineaires¹⁸¹².

III.b) Défendre l'espace domestique.

Les femmes n'en sont pas moins des actrices des conflits au sein des familles et entre les maisons. Lorsqu'elles portent plainte au commissariat, des domestiques et/ou concubines, portent pareillement atteinte à l'honneur de leur patron et de sa maison en médiatisant des processus qui devaient rester dans l'intimité. Les femmes apparaissent cependant plutôt comme l'enjeu des conflits ou bien comme les agents de leur résolution. Le problème dans la maison de Vann (ID : 7) et Ek (ID : 28) vient peut-être du fait qu'aucune autorité féminine ne vient encadrer la compétition entre les demi-frères en leur proposant une filiation utérine symbolique commune par exemple. En 1902, ils sont ainsi entrés en conflit avec la veuve et responsable de la succession de leur père, *jamdāv* Khieu¹⁸¹³.

Dans la maison Thiounn, cette autorité féminine est incarnée lors d'une affaire qui expose la vie de famille en 1912. Néang Pel, domestique de la famille Thiounn, se rend alors à la police pour porter plainte contre Ung Tiong Thuon (ID : 104) son patron. La « grand-mère » de celui-ci, soit la « mère du

¹⁸¹¹ Le fait est rapporté par le résident supérieur en 1911 en séance du conseil des ministres, sans précision de date, mais en parallèle du rappel de la destitution de Poc Duch de son emploi à la prison cambodgienne en 1895. ANC 24338, Compte-rendu de la 158^e séance du Conseil des Ministre du 4 décembre 1911.

¹⁸¹² V. Mathieu, Nicole-Claude « Introduction », in *Une maison sans fille est une maison morte, la personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2007, pp. 1-53, et surtout pp. 32-36. V. également ANC 35742, Succession de la femme Neang Thim, rapport détaillé sur les personnes ayant intérêt à la succession et généalogie de la famille (Ieng Mel, okhna Chuk, Hang Am, Pan Chea, Khuon Nay, le bonze Ou au Vat Botum Vaddey), 1943.

¹⁸¹³ Khieu qui aurait pu recréer une filiation utérine classificatoire. Vann et Ek ont plusieurs demi-sœurs cadettes, notamment néang Leap, présente lors de la succession de son père, mais en conflit avec eux, peut-être parce qu'ils ont évoqué le statut de sa mère pour demander son éviction de la succession, ANC 5698, Affaire de la succession de feu Samdech Akamohasena entre les héritiers dans le partage de la somme de 600 \$, 1902.

ministre du Palais¹⁸¹⁴ », l'a retenue dans la maison mais elle s'est échappée. L'affaire qui oppose Pel à cette dame et au gendre de Thiounn, Ung Tiong Thuon est assez obscure : elle implique cependant plusieurs problématiques propres à la question de maison en tant que bâti et maison en tant que groupe de parenté. Pel argumente qu'elle a été battue par Ung Tiong Thuon après être sortie acheter de la soupe à l'extérieur de la maison. La famille Thiounn déclare qu'elle a introduit un homme dans la maison contre rémunération. Ung Tiong Thuon l'aurait alors frappée pour défendre la réputation - *kerti jhmoh* - de sa famille¹⁸¹⁵.

Thiounn Lon aurait ainsi refusé de recevoir l'homme que sa servante voulait lui voir rencontrer dans la maison. Ung Tiong Thuon sous-entend qu'il craint qu'on ne pense que sa femme le trompe. Thiounn Lon pourrait apparaître comme l'interlocutrice des quémandeurs qui rémunèrent sa servante pour être introduit dans la maison où ils pourront demander un service à la fille aînée du ministre Thiounn¹⁸¹⁶. Lorsqu'on refuse de les recevoir ou qu'ils n'obtiennent pas ce qu'ils souhaitent, pour nuire à la réputation de la famille, ces quémandeurs peuvent diffuser des rumeurs interprétant ces visites dans un sens sexuel¹⁸¹⁷. La « grand-mère d'Ung Tiong Thuon et la mère du ministre du Palais », une personne âgée donc, chasse le quémandeur et emprisonne la servante qui l'a introduit dans l'habitation. La servante fait partie de la maison au sens où elle est témoin des activités intimes et sociales de la maisonnée : elle doit donc défendre les intérêts de la famille et ne peut agir librement ou tenter d'en tirer des bénéfices personnels. L'honneur de la famille dépend du comportement des femmes, qui gèrent ces activités sociales depuis leur maison dans une intimité qui peut être mal interprétée, autant que cette réputation dépend du comportement des hommes dans leurs activités extérieures.

¹⁸¹⁴ Commissariat du premier arrondissement de Phnom Penh, procès-verbal constatant coups et blessures volontaires sur la néang Pel, le 15/07/1912, signé par le commissaire Gaston Peyrolain, ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936.

¹⁸¹⁵ Néang Pel voulait détruire la réputation « *dhvœ pañkâc' ker jhmoh* » de son patron qui a défendu celle-ci « *rāksā ker jhmoh* », lettre du président de la première section du tribunal d'appel (Dy (ID : 135)) au ministre de la justice à propos de la plainte de néang Pel contre Ung Tiong Thuon (ID : 104), son subalterne, 24/07/1912, Phnom Penh ; v. aussi : lettre du ministre de la justice (Chhun (ID : 2)) au résident supérieur, 26/07/1912 ; requête adressée au ministre de la justice par l'okhna néaréa thireach, juge-suppléant du sala outor, 24/07/1912, Phnom Penh, ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936.

¹⁸¹⁶ Requête adressée au ministre de la justice Chhun (ID : 2) par l'okhna néaréa thireach (Ung Tiong Thuon (ID : 104)), juge-suppléant du sala outor, 24/07/1912, Phnom Penh, ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936.

¹⁸¹⁷ V. chapitre 3.

Le comportement des femmes est ainsi qualifié d'honneur, *yas* ', ainsi que le service du roi apporte des honneurs, *yas* ', aux hommes. Pour leur parenté, les femmes sont honorables lorsqu'elles « connaissent les convenances », *ceḥ sam ceḥ guor* et cette honorabilité féminine est un enjeu de représentation social selon le *cpāp' paṇtām pitā* - code de morale rédigé sous la forme de « recommandations d'un père à ses enfants » :

« Considérez maintenant une femme
 Qui fait honneur [*yas* '] à son mari :
 elle sait penser,
 elle sait organiser,
 elle connaît les convenances.
 Les gens vont s'enquérir
 Sans manquer, pour savoir son nom :

« Comment s'appelle cette dame
 Au visage si charmant ?
 Elle est certainement riche ! »
 Par conséquent, on verra chez elle naître
 La fortune, infailliblement :
 C'est l'effet des (bonnes) paroles de sa famille
 Et des prédications des voisins. (...) ¹⁸¹⁸ »

La fortune, *drāby*, dont il est question ici est une richesse monétaire, car les bonnes épouses qui « savent organiser », *ceḥ rīep ceḥ cam*, le budget familial font la prospérité des ménages riches - *anak māt* - ; mais c'est également une fortune au sens politique. La réputation des femmes leur permet de s'inscrire dans l'espace du pouvoir où elles peuvent faire valoir cette richesse et obtenir en échange des services. Le *cpāp' srī* - le code de morale destiné spécifiquement aux filles - décrit comment la parfaite épouse se doit d'aider son époux à acquérir et conserver des biens et des honneurs, sous entendant qu'une bonne épouse a accès au « marché des honneurs » :

¹⁸¹⁸ « (...) *muoy sot e srī ceḥ loek yas pī ceḥ gīt ceḥ gūr ceḥ rīep ceḥ cam ceḥ sam ceḥ guor anak phaṇ nīn suor rak jhmoh buṃ khān nān noḥ jhmoh avī mukh māt' prim priy sam jā anak māt mloh hoey nīn koet drāby phaṇ buṃ khān broḥ bāky santān brān lān ge dāy* (...) », traduction et translittération originales, Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp'*, Paris, CEDOREK, 1988, tome I, *Textes en Khmer*, p. 90 ; tome II, *Textes translittérés, traduction, commentaire*, pp. 382-383.

« Ce qu'on appelle une « femme-mère »,
 c'est l'épouse
 [q]ue le sage place au même rang que la mère,

 en raison de ses trois sortes de comportement.
 D'abord, elle se préoccupe
 des intérêts son mari,

 pour qu'il acquière une haute position et un nom brillant ;
 au lieu de l'asservir,
 elle travaille à son grade et à ses honneurs. (...) ¹⁸¹⁹. »

Pas plus que les archives coloniales, les *cpāp* ne décrivent comment les femmes ont accès à ce marché : affaires de femmes, les transactions sociales menées depuis les maisons ne concernent pas les lettrés - qui sont des hommes - et n'y sont donc pas invités ou seulement en tant qu'intermédiaires, parfois apparemment « asservis » aux ordres des épouses. Dans la maison Thiounn, en 1912, la hiérarchie familiale laisse entendre comment se structure cette honorabilité et sa défense dans la vie domestique : la dame âgée, qualifiée de « grand-mère » d'Ung Tiong Thuon et de « mère » du ministre Thiounn, défend manifestement l'espace de vie en commandant à ses serviteurs. Lorsque Thiounn Lon pourrait apparaître comme une interlocutrice de la famille avec des subalternes extérieurs à la maisonnée, sa grand-mère gère les conflits qui pourraient découler de ces interactions. On ne peut pas pour autant considérer qu'Ung Tiong Thuon est un parent cognatique de Thiounn, le petit-fils de sa mère : il s'agit certainement d'un langage symbolique qui assimile tous les parents réunis dans la maison à des parents cognatiques, alors qu'ils sont en réalité des alliés. Cette grand-mère est donc peut-être Vên ou Veng, la mère de Thiounn, mais elle est peut-être sa « belle-mère », Soc, la mère de son épouse Malis. Parce qu'Ung Tiong Thuon est marié à la petite-fille de la grand-mère, il devient son petit-fils. La grand-mère, en tant qu'ainée, est le référent hiérarchique de la maison et sa petite-fille - fille de sa fille/bru (Malis) ou de son fils/gendre (Thiounn) - est sous sa responsabilité en tant que cadette.

¹⁸¹⁹ « (...) *rī e hau mātubhariyā prabandh noḥ jā lok duk smoe mtāy carit pī prakār knuñ kāy muoy cañ' khval' khvāy prayoj(n) oy ptī pān thkoēn ruñ rīoēn l̄ lpī min oy āp' ptī oy pān sākti yas' (...)* », Pou, Saveros, *Guirlande de cpāp*, *op.cit.*, tome I, p. 109 ; tome II, pp. 432-433.

Comme Vann (ID : 7), cette grand-mère fait d'ailleurs appel à ses domestiques masculins qui encadrent la domesticité féminine et protègent la maison des atteintes extérieures. Comme au Palais, ces hommes font à la fois fonction de police et de garde : ils empêchent les intrusions mais punissent également les habitants du lieu selon les ordres des maîtres. La « vieille » princesse Norodom Yay-Kantha - telle que la décrit l'héroïne et narratrice de Roland Meyer - apparaît entourée de ses gardes qui défendent son espace personnel au sein du gynécée et punissent tous ceux qui viendraient attenter au bon ordre et à l'honneur de la dame¹⁸²⁰. Les grands-mères des maisons cambodgiennes disposent également de l'aide de leurs parents dans la défense de l'habitat et des personnes, et notamment des héritières de ces grandes familles matrilineaires comme Thiounn Lon. Une fois sortie de la période de réclusion et même après le mariage, les jeunes filles puis les jeunes femmes sont donc toujours très encadrées. Ponn Thach fait figure d'exception dans le discours porté par sa parenté, justement parce qu'elle sort beaucoup dans l'espace public, non pas sous la protection des femmes, mais avec son père, Peich Ponn (ID : 12)¹⁸²¹.

La fille de Thiounn Hol (ID : 14) et Boun Chan Moly, Thiounn Thioeum dite *srī* « fille », née en 1922, est quant à elle sous la responsabilité d'une « duègne¹⁸²² », tout comme les princesses et les reines sont accompagnées d'une vieille parente ou d'une servante âgée de confiance - qualifiée de *cās' tūn*¹⁸²³ « vieille aïeule¹⁸²⁴ » - pour les surveiller et les protéger, lorsque aristocrates et roturières sortent en dehors de leurs habitations, pour aller au théâtre par exemple¹⁸²⁵. La « duègne » de Thiounn Thioeum est sa tante Boun Chan Bung Nga - sœur cadette de sa mère - qui habite avec elle dans la grande maison des Poc au bord du Tonlé. Chez les Poc, outre sa mère et peut-être sa grand-mère, sa « duègne » et l'autre sœur de sa mère, Dara¹⁸²⁶, pour encadrer Thiounn Thioeum/*srī*, il y a également sa tante Thiounn

¹⁸²⁰ Meyer, Roland, *Saramani*, tome II, *op.cit.*, p. 132.

¹⁸²¹ Entretien avec Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna, Phnom Penh, 28/07/2015 ; entretien téléphonique avec Mme Khek Vinna, 03/01/2015.

¹⁸²² Le terme en langue française est de Mme Toth Putry, entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

¹⁸²³ Lettre de Nou Kann (ID : 72) au résident de Kompong Thom, 17/10/1918, ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

¹⁸²⁴ Ou « *tūn snām* : femme âgée responsable du bon ordre chez les concubines royales », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome I, p. 476.

¹⁸²⁵ L'exemple du théâtre est évoqué par M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, lors de notre entretien à Rouen, le 14/09/2017 ; il est intéressant de constater que ce thème des mobilités féminines au théâtre est également évoqué dans ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930 et dans ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932, v. chapitres 2 et 6.

¹⁸²⁶ Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguée par ma mère) », 1 p.

Yang et sa cousine Poc Vane, qui symbolisent les liens avec la maison des Thiounn où vivent Malis Le Faucheur et ses filles¹⁸²⁷. L'éducation de Thioeum/*srī* est donc sous contrôle et on l'envoie d'ailleurs dans une école religieuse catholique, le Couvent des Oiseaux de Dalat, bastion des bonnes mœurs et idéal éducatif féminin dans l'Indochine des années 1940, aux côtés des princesses vietnamiennes¹⁸²⁸.

III.c) Transmettre la maison, cet héritage matériel et immatériel.

Thiounn Thioeum/*srī* a alors de nombreuses parentes qui contrôlent son éducation dans et en-dehors de la maison. En tant que seule fille de ses parents, *srī* a un statut particulier dans la famille, reflétée par son surnom, « fille ». Un mariage prestigieux avec le prince Norodom Sihanouk aurait même été prévu pour elle d'après son frère, M. Thiounn Mumm¹⁸²⁹. La défense de la maison et de ses habitants, la claustration des filles et le contrôle de l'espace domestique ont en effet pour objet de transmettre aux descendants cet héritage à la fois matériel - la maison, les biens - et immatériel - le réseau de parenté. Boun Chan Bung Nga, la « duègne » de *srī*, est sa tante cadette, *mīn* - substitut de mère plus proche des enfants par le rang d'âge - qui est décrite comme talentueuse dans le domaine de la maisonnée. Or le terme est employé pour qualifier les domestiques féminines¹⁸³⁰, justement parce qu'il renvoie, sur le mode condescendant lorsqu'il s'adresse aux subalternes¹⁸³¹, aux qualités des jeunes parentes responsables de la maisonnée, du fait leur statut de cadette-héritière et donc responsable de la vie domestique. Les domestiques dites *mīn*, lorsqu'elles ont vieilli, sont qualifiées de *yāy* et font alors offices de *cās' īūn*, de « duègnes », les gardiennes de l'honorabilité de la maison en tant que subalternes de la véritable « grand-mère » de la famille, elle-même une ancienne *mīn* - jeune mère, jeune sœur de la mère¹⁸³². La « jeune tante » Bung Nga est ainsi une « excellente cuisinière, une excellente couturière et brodeuse¹⁸³³ » selon sa famille : elle peut transmettre cet héritage à sa nièce, soit l'art d'être une femme

¹⁸²⁷ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

¹⁸²⁸ V. chapitre 5.

¹⁸²⁹ V. chapitres 10 et 11.

¹⁸³⁰ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 105.

¹⁸³¹ Népote, Jacques, *ibid.*, p. 75.

¹⁸³² Népote, Jacques, *ibid.*, p. 77.

¹⁸³³ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

d'intérieur dans la société cambodgienne, si l'on en croit le *cpāp' srī*. Entourée de ses parentes et de ses domestiques, la jeune Thioeum/*srī* - la benjamine - *kūn bau*¹⁸³⁴ - de la maison, se prépare à en hériter.

Boun Chan Moly et sa sœur Bung Nga ne s'occupent pas que de la vie domestique. Elles disposent également d'un patrimoine social stratégique d'après Thiounn Mumm : elles sont proches de la princesse Sisowath Kossamak¹⁸³⁵. Si le mariage n'a pas eu lieu entre le fils de Kossamak et la fille de Moly, Bung Nga n'en prend pas moins soin de Kossamak. Elle cuisine pour elle - lorsque celle-ci a été « jetée hors du Palais » - après le coup d'État du général Lon Nol et l'instauration de la République khmère en mars 1970, avant qu'elle ne rejoigne son fils en exil en Chine¹⁸³⁶. Sisowath Kossamak est en effet expulsée du Palais durant l'été 1970 et habite alors dans sa maison du boulevard Suramarit où elle « est autorisée à recevoir quelque rares visiteurs¹⁸³⁷ ». D'après Jean-Marie Cambacérès, c'est à côté de cette maison qu'habitait également chau khun Pat¹⁸³⁸, l'aïeule qui fait le lien entre les familles de Sao (ID : C) et Poc (ID : 9). Les héritières de ces deux lignées, Kossamak d'une part, Moly et Bung Nga d'autre part, s'y retrouvent donc pour s'apporter mutuellement du soutien dans cette période difficile. Les filles, comme Thioeum/*srī*, qui sont les héritières des maisons et les garantes de leur perpétuation, sont donc particulièrement contrôlées et leur éducation soignée, parce que leur mariage peut leur permettre de s'associer à la famille royale. Des relations de sociabilité que leurs parentes entretiennent avec le gynécée dépendent les échanges dans la société élitare, la hiérarchie des maisons, les opportunités offertes aux membres des maisons. La relation « nourricière » telle qu'elle est exprimée dans le langage de l'association clientélaire entre un parent et un enfant - *ūbuk ciñcīm* et *kūn ciñcīm* - prend ici toute sa dimension : être en relation, c'est se donner mutuellement de quoi se nourrir, et les femmes sont au premier plan de ces activités.

À l'inverse, les garçons échappent plus facilement à la vie familiale, parce qu'ils entrent dans d'autres maisons. Les affaires de leur maison d'enfance ne laissent cependant pas les hommes indifférents. Les

¹⁸³⁴ « La dernière née », v. chapitre 12.

¹⁸³⁵ Et ce depuis l'enfance, v. chapitre 11. Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

¹⁸³⁶ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm*, op.cit., p. 151 ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

¹⁸³⁷ Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, le roi insubmersible*, Paris, éditions du Cherche-Midi, 2013, p. 174.

¹⁸³⁸ Cambacérès, Jean-Marie, *ibid.* p. 17.

oncles, cousins et neveux participent de la vie de la maison : les photos et les récits de famille de Boun Chan Moly en font état, ses frères y sont souvent représentés¹⁸³⁹. Les mariages entre fratries cousines tendent d'ailleurs à masquer les différences entre les lignées, qu'elles soient issues d'un même mariage ou de plusieurs mariages. Les mariages des garçons sont également conduits en vue de faire bénéficier ses parents de l'honorabilité de l'épouse, et de son patrimoine. Les hommes doivent donc mesurer le bénéfice de leur présence active dans l'espace domestique de leur épouse autant qu'il leur faut multiplier les déplacements vers l'extérieur où ils pourront réaliser de nouvelles alliances et associations¹⁸⁴⁰. Norodom Sihanouk illustre comme les hommes participent également de la logique « nourricière » à leur manière et entretiennent le réseau des associés : en septembre 1975, de retour au Cambodge depuis Beijing après la prise de Phnom Penh par les Khmers rouges, le prince et sa famille sont logés au palais Khemarin sous la garde et la responsabilité du cadre Chhorn Hay « commissaire politique (...) majordome¹⁸⁴¹ » qui va participer de fait à la vie de la famille royale durant son « exil intérieur », notamment responsable de leur approvisionnement¹⁸⁴². Après l'entrée du Viêt Nam au Cambodge et le repli des Khmers rouges en 1979, Norodom Sihanouk visite la frontière thaïe en 1982 où se situent camps de réfugiés et bases militaires de la résistance khmère rouge contre le régime de Phnom Penh alliés des Vietnamiens. Il y rencontre Chhorn Hay qu'il n'a pas revu depuis 1979 et « s'étant bien comporté avec lui, Sihanouk demanda à Khieu Samphan de le remettre à son service.¹⁸⁴³ ». Celui qui avait participé à la vie de la maison et nourrit ses membres devient officiellement un associé que l'on « nourrit » à son tour. Chhorn Hay est nommé chef du bureau dans le Gouvernement de Coalition du Kampuchea Démocratique, responsable du Bulletin mensuel de Documentation publié par le secrétariat

¹⁸³⁹ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

¹⁸⁴⁰ *Id.* chapitre 11.

¹⁸⁴¹ Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, op.cit.*, p. 213.

¹⁸⁴² *Id.* Norodom, Sihanouk, *Prisonnier des Khmers rouges*, Paris, Hachette, 1986, 433 p.

¹⁸⁴³ Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, op.cit.*, p. 297.

de Norodom Sihanouk¹⁸⁴⁴, puis il est nommé secrétaire-général du Palais royal en 1994, retrouvant d'une certaine manière ses fonctions de 1975¹⁸⁴⁵.

En parallèle de cet « entretien » des associés de la famille, la relation à la maison maternelle est tout à fait nécessaire aux garçons s'ils veulent hériter, non pas du patrimoine immobilier, dévolu aux filles, mais mobiliers et numéraire. En effet, dans les traditions cambodgiennes, il faut avoir participé aux derniers moments de la vie d'un défunt et être présent à son décès et à ses funérailles pour hériter. Cette règle est systématiquement rappelée dans les dossiers de succession des ANC alors qu'elle n'est pas prise en compte par le droit colonial, ce qui conduit les familles à se diviser et à adopter dans leurs argumentaires soit l'une soit l'autre des traditions de dévolution des biens, selon leurs besoins¹⁸⁴⁶.

Dans les affaires d'héritage, outre la nécessité d'être présent au domicile du défunt et donc de faire partie de sa maison, le positionnement des gendres s'inscrit dans la continuité de celle du père de famille. Ce positionnement est soit emprunté par les gendres, soit il leur est imposé. Dans notre échantillon, Joseph de Lopez (ID : 15) se réclame du lien avec son beau-père Peich Ponn (ID : 12) pour justifier de sa demande de permis de port d'arme aux autorités¹⁸⁴⁷. Le dossier portant sur la succession de Peich Ponn, principalement de l'immobilier, concerne l'épouse et la fille de Peich Ponn, et ne mentionne pas ces armes que Ponn possède par ailleurs en nombre et qui sont l'un des signes de son autorité¹⁸⁴⁸. La situation d'Ung Hy (ID : 96) dans la maison de son épouse semble également évoluer à la mort de son beau-père, le prince Norodom Raya : des conflits resurgissent avec sa belle-mère, car Ung Hy semble prendre une

¹⁸⁴⁴ V. dans notre corpus Bulletin Mensuel de Documentation, « Questions de l'équipe du BMD (Chhorn Hay, Ke Kimsé, Srey Nory), réponse de Sa Majesté Norodom Sihanouk, Beijing le 24 Mai 2003 » ; BMD, « Questions de l'équipe du BMD (Chhorn Hay, Ke Kimsé, Srey Nory), réponse de Sa Majesté Norodom Sihanouk, Beijing le 12 Mai 2003 ».

¹⁸⁴⁵ Obligé de quitter Phnom Penh du fait des péripéties des accords de paix en 1994, il revient en grâce comme ambassadeur du Cambodge en Corée du Nord, Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary, op.cit.* pp. 79-80 ; Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, op.cit.*, p. 297.

¹⁸⁴⁶ ANC 35742, Succession de la femme Neang Thim, rapport détaillé sur les personnes ayant intérêt à la succession et généalogie de la famille (Ieng Mel, okhna Chuk, Hang Am, Pan Chea, Khuon Nay, le bonze Ou au Vat Botum Vaddey), 1943 ; ANC 34046, Correspondance au sujet de la succession de SE Samdach Chakrey Ponn, feu ministre, 1933 ; ANC 24163, La succession de l'Okhna akhamoha sena Col de Monteiro, 1908-1911 ; ANC 8087, Correspondance entre le résident supérieur du Cambodge et l'okhna Essarac Montrey [Vann] suppléant du premier ministre, 1902.

¹⁸⁴⁷ ANC 7697, Permis port d'armes provinces diverses 1929-1935 ; ANC 3281, Permis de port d'armes et de munitions de guerre, 1935.

¹⁸⁴⁸ ANC 8977, Permis d'armes de guerre, 1940-1941 ; ANC 34046, Correspondance au sujet de la succession de SE Samdach Chakrey Ponn, feu ministre, 1933.

place trop grande dans l'éducation de la sœur cadette de son épouse¹⁸⁴⁹. Antoine Mau (ID : 78), le gendre de Chhun (ID : 2), est son exécuteur testamentaire, alors même que son frère, François Khuon, est encore en vie. François Khuon gère d'ailleurs une partie du patrimoine de son frère en tant que comptable. Le patrimoine des petits-enfants de Chhun est donc géré par le gendre sous le regard attentif de leur grand-oncle¹⁸⁵⁰. Le positionnement du gendre, membre de la maison mais par le biais de l'alliance, est alors mis en exergue sous l'angle de la compétition et du rapport de force. Le couple formé entre un aïeul et ses descendants semble mieux représenter la succession, l'héritage, la filiation et il est très représenté dans les affaires d'héritage exposées dans les sources. Le couple grand-mère/petit-fils revient dans trois descriptions de la logique de filiation.

Les grands-mères de Yukanthor Aréno en 1934, Boun Chan Thuon (ID : 90) et Norodom Montana (ID : 81) en 1946 sont mobilisées par leurs petits-fils pour justifier de leurs niveaux de vie, dans trois circonstances assez comparables : justifier de la prétention à un héritage dans le premier cas, justifier d'une aisance matérielle issue d'un héritage dans les deux seconds. Dans les trois dossiers, ce sont tout autant la richesse des grands-mères, exprimée par des références à des bijoux ou à un patrimoine foncier, que leur honorabilité qui sont évoquées : c'est-à-dire leur appartenance à l'élite. Aucun des trois ne fait référence à un patrimoine immobilier ou à une maison, ce qui laisse penser que ce type de patrimoine va bien aux filles - mais tous choisissent néanmoins cette référence à la grand-mère plutôt que toute autre explication¹⁸⁵¹.

Dans les trois cas, ils auraient pu mobiliser la mémoire de leurs grands-pères : le roi Norodom n'est pas absent de la démarche de Yukanthor Aréno, mais il distingue ses revendications portant sur l'héritage de sa mère Malika, en tant que légataire de son père Norodom, de son héritage propre, celui de « [s]es grands-mères, surtout [s]a grand-mère maternelle¹⁸⁵² ». Boun Chan Thuon mentionne sa grand-mère

¹⁸⁴⁹ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930. *V.* chapitre 6.

¹⁸⁵⁰ AOM RSC 445, Relevé des affaires de différents ministères et du conseil des ministres, 1914 -[1924].

¹⁸⁵¹ *V.* l'usage du terme *cau*, à la fois pour « petit-fils » et « sieur », Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale, op.cit.*, p. 140. La valeur de ce couple de parents s'observe à l'importance du tabou qui entoure leurs relations sexuelles, à mettre en relation avec le fantasme de l'inceste maternel dans cette société matrilineaire, Népote, Jacques, *ibid.*, pp. 167-168.

¹⁸⁵² S.A.R. le prince Aréno Yukanthor à Monsieur le Ministre des colonies, Paris, le 27/02/1934, ANC 18667, Dossier personnel de Norodom Yukonhor (*sic*), prince, 1904-1934.

paternelle, Khun Puy, mais jamais l'époux de celle-ci : Boun Chan (ID : G), pourtant mandarin du trésor royal¹⁸⁵³. On ignore de quelle grand-mère Norodom Montana veut parler en 1946¹⁸⁵⁴. S'il s'agit de Rumdeng, sa grand-mère paternelle, la seule identifiée, elle est la fille de Mok (ID : 106), ministre du Palais du roi Norodom, et femme de Norodom Duong Chakr, fils de Norodom et de la reine Khun Than¹⁸⁵⁵.

Non seulement les grands-mères sont des figures protectrices mais elles sont des sources de prestige et de richesse : la fortune, *drăby*, des hommes, vient donc du comportement des bonnes épouses, mais aussi du lignage utérin, car s'ils n'héritent pas de l'immobilier, ils reçoivent bien un héritage mobilier, foncier et social. La maison cambodgienne est donc bien un domaine matériel et immatériel qui peut se transmettre, en lignée utérine ou agnatique, en fonction du statut et du sexe des personnes qui s'en réclament.

Conclusion

Comme un gendre qui vient faire ses preuves chez ses beaux-parents avant d'épouser leur fille, il faut de la ténacité pour entrer dans une maison cambodgienne. Les familles de l'élite veillent jalousement sur leur intimité pour conserver la maîtrise et protéger leur statut social. Les traces de la sociabilité élitaine rendent compte de la manière dont les familles acquièrent, valorisent et transmettent ce statut par le biais de leurs relations avec le Palais royal. La maison se déplace chez le roi, dispensateur des honneurs, reçoit des invités prestigieux qui viennent entériner ce statut élitaine, et accueille également les dépendants qui se placent sous la protection et donc l'autorité d'une riche famille. Les femmes qui animent les relations de sociabilité au sein des maisonnées se déplacent donc de maison en maison : mais leurs déplacements se font dans la plus stricte intimité par rapport à ceux des hommes. Réunies

¹⁸⁵³ ANC 18915, Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey, 1931-1953.

¹⁸⁵⁴ Dossier de Norodom Montana, SHD, SDECE, GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c.1947-1957.

¹⁸⁵⁵ ANC 20173, Dossier personnel de Norodom Montana, oudam montrey, 1925-1946 ; Khing Hoc Dy, « Santhor Mok, poète et chroniqueur du XX^e siècle », *Seksa Khmer*, décembre 1981, pp. 137-160.

auprès de leurs amies et parentes, elles accueillent leurs aînées avec lesquelles elles décident des mariages, discutent des affaires commerciales, du patrimoine matériel, mais reçoivent également les doléances, les demandes, les cadeaux des subalternes. Des relations nouées dans cet espace privé dépendent les interactions dans les espaces « publics » : les lieux de sociabilité masculines que sont, dans notre thèse, les bureaux des administrations.

Espace protégé où se déroulent les rituels chargés de transmettre cette protection à ses habitants, la maison réunit autour des repas ceux qui sont reconnus comme des proches. Les individus peuvent se réaliser dans cet espace clôt, à travers le soutien de leurs parents et à l'abri des intrigues du monde extérieur, où les « ennemis » de la famille peuvent agir, par exemple en faisant courir des rumeurs. L'espace domestique est caché car il doit être protégé de ces menaces : il apparaît donc comme un espace de rayonnement - au sein duquel sont conservés les richesses dont on peut se prévaloir au dehors - mais aussi comme un espace de repli - où se réfugier en cas de danger. La violence s'y exerce au nom de l'autorité du maître des lieux, pour protéger l'honneur de la famille, et notamment l'honneur des femmes qui s'y réunissent.

La perte de cet espace domestique est vécue comme un drame. La famille Poc raconte ainsi que sa grande demeure sur les berges du Tonlé à Phnom Penh aurait été volontairement détruite par les autorités cambodgiennes vers 2004. Ces dernières auraient justifié cette destruction par le fait que la maison était hantée par des fantômes. Le ministre Keat Chhon¹⁸⁵⁶, aurait expliqué ses réserves à Poc Yanine à ce propos, voulant se dédouaner de cette destruction. Les « fantômes » en question seraient « politiques » d'après Poc Yanine, le but du gouvernement étant de faire disparaître le patrimoine et donc la mémoire de la famille Poc. Le site est longtemps resté une friche en plein cœur de la ville¹⁸⁵⁷.

¹⁸⁵⁶ Né en 1934, ministre de l'économie et des finances entre 1994 et 2013, v. Gardère, Jean-Daniel, *Une histoire cambodgienne, les quatre vies de l'étonnant M. Keat Chhon*, Paris, L'Harmattan, 2016, 512 p.

¹⁸⁵⁷ Visite au vatt Unṇālom avec Mme Poc Yanine, 07/11/2017 ; entretiens téléphoniques avec Mme Poc Yanine 23/06/2017 ; 15/09/2017, annexes, photographies n°40 à 43. La maison a été une « maison du tourisme » de la ville de Phnom Penh, v. Atelier parisien d'urbanisme, Bureau des affaires urbaines (Phnom Penh), Direzione centrale sviluppo del territorio e mobilità (Venise), *Phnom Penh à l'aube du XXI^e siècle, contributions à la définition de quelques projets pour l'amélioration des conditions de la vie urbaine*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, 2003, pp. 100-101 ; Bartholin, Samuel, Ung Chamrœun, « Le patrimoine architectural est-il menacé ? », *Cambodge Soir*, 2,3,4 février 2007. Les commerçants - notamment les argentiers - de l'ex-rue du Palais ne se rappellent pas d'histoires de fantômes ayant précédé la destruction de cette maison (nous n'avons pu interviewer que des résidents masculins), entretiens réalisés en janvier 2019. Lors de l'opération immobilière qui

Pour entrer dans les maisons cambodgiennes plus avant, la quatrième et dernière partie de notre thèse tente donc de dresser la généalogie des familles des membres de notre prosopographie en étudiant les traces de leur patrimoine immatériel, ce qui se préserve et se cache dans les maisons. Ces traces - anthroponymiques, onomastiques, matrimoniales, narratives - nous permettent d'esquisser la hiérarchie familiale cachée aux regards dans les habitations, c'est-à-dire de considérer quel est ce patrimoine qui se conserve et se transmet au fil des générations de parents, d'alliés et d'associés, ce à quoi il sert et comment il s'acquière.

a conduit à cette destruction, le vénérable du *vatt* Uṇṇālom - Tep Vong - aurait demandé à ce qu'aucun bâtiment ne soit reconstruit, du moins jusqu'à sa mort, et aurait souhaité qu'on établisse un parc à cet emplacement, entretien d'Anne-Laure Porée avec une ancienne employée de l'hôtel Amanjaya voisin, janvier 2019. Une statue consacrée du « roi lépreux », *braḥ gaṃlaṇ'*, est honorée au Nord de la friche, entre le *vatt* et le fleuve. Le chantier d'un supermarché serait en cours, enquête d'Anne-Laure Porée, 04/08/2019. L'auteur remercie Mme Anne-Yvonne Guillou de lui avoir signalé ce culte et Mme Anne-Lauré Porée de lui avoir communiqué ces informations.

Partie IV

Généalogies des maisons de l'élite cambodgienne

(deuxième moitié du XIX^e-début du XX^e siècle).

Dans la présente quatrième partie, nous partons du postulat que l'espace social cambodgien est segmenté en maisons qui collaborent et entrent en compétition pour le contrôle des fonctions de commandement politiques et sociales. Tout au long des pages précédentes, l'enjeu de la démonstration était de faire émerger ces maisons des archives et des témoignages à travers l'observation de leurs usages dans l'administration cambodgienne, depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle. Nous démontrions l'existence de réseaux de parents et d'associés à travers la reconnaissance de l'efficience de leurs pratiques réticulaires. Dans les chapitres suivants, la matérialité de ces maisons est analysée à partir de l'étude de leurs pratiques « internes ». Les logiques de filiation, d'alliance et d'association qui permettent à ces maisons de perdurer en tant que structures sociales sont décrites à travers les sources *emic*, produites par ces maisons. Pour ce faire, il n'est pas possible de réaliser, à proprement parler, une typologie de ces maisons ou de leurs pratiques de parenté et de parentalité, du fait de la représentativité limitée de notre échantillon prosopographique. Cependant, en décrivant systématiquement toutes les logiques de perpétuation matérielle et symbolique des familles réunies dans notre panel, on observe certaines structures propres à leurs interactions et les logiques socio-politiques qui peuvent les orienter.

La terminologie de « généalogie » employée alors se comprend comme le récit des générations au sein de la maison, c'est-à-dire la remémoration de la succession des parents réunis par la naissance, l'alliance et l'association. La notion de « maison » permet de rendre compte de l'extension maximale des liens de parenté et de parentalité de cette famille : la lignée principale et ses lignées cadettes et alliées, leurs clients et familiers, en décrivant à la fois la parenté réelle mais aussi la parenté classificatoire (la clientèle). Ces notions de généalogie et de maison veulent donner à voir tant la logique de transmission du patrimoine que l'usage de ce patrimoine, par ceux qui s'en réclament, à travers le récit généalogique. Les pages suivantes composent donc perpétuellement des liens entre logiques généalogiques et

l'expression de cette généalogie par les acteurs des maisons dans un temps et un espace donné. Elles s'inspirent des travaux sur la transmission de la mémoire au Cambodge initiés par Bernard-Philippe Groslier, Ang Chouléan et Ashley Thompson¹⁸⁵⁸ et par leurs résultats les plus récents¹⁸⁵⁹.

Si la maison est un concept opérant pour étudier la société cambodgienne, c'est que les lignées qui en sont le noyau sont des entités propres dont les formes de reproduction peuvent être décrites et étudiées. Leurs relations avec leurs associés, c'est-à-dire leurs parentèles, leurs clients ou leurs forces au XIX^e siècle, sont plus difficiles à saisir. L'enjeu de cette quatrième partie est d'articuler aux discours sur la parenté les discours tenus sur la parentalité et sur la clientèle et à leurs traces dans la mémoire familiale. Il s'agit ensuite d'articuler ces discours au contexte socio-politique dans lequel ils s'inscrivent. Les politiques lignagères et clientélares des maisons ont effectivement une incidence sur la vie politique et sociale du pays, et les évolutions du contexte socio-politique influencent les pratiques d'alliance et d'association. Il s'agit donc de décrypter les rapports de force et de pouvoir qui structurent la scène politique à travers la vie des grandes familles de l'élite. Car tout le problème de l'analyse historique de ces formes de reproduction et de diversification sociales est de comprendre si elles relèvent de la tactique - en tant qu'elles sont ponctuelles, circonstanciées et souvent volatiles ou improvisées - ou bien si ces pratiques d'alliance et d'association relèvent de la stratégie : pérennes, déterminées et reproductibles. Jacques Népote, dans son anthropologie de la parenté du Cambodge, considère que les relations de clientèle relèvent de la tactique socio-politique, et non de la stratégie :

« Nous avons évoqués le cas des grands réseaux familiaux avec leurs clientèles « neveux »
« cousins » ; or rien n'est plus aléatoire. Chacun peut entrer ou sortir d'une clientèle, ou
pour parler plus concrètement, d'un réseau parental. (...) Au Cambodge, quand on n'est

¹⁸⁵⁸ Thompson, Ashley, « Introductory Remarks Between the Lines: Writing Histories of Middle Cambodia », in Andaya, Barbara Watson (éd.), *Other Pasts, Women, Gender and History in Early Modern Southeast Asia*, Honolulu, Center for Southeast Asian Studies, 2000, pp. 47-68 ; *Id.*, « Mémoires du Cambodge », thèse de doctorat en études féminines, Université Paris 8, 1999, 548 f. ; Ang Chouléan, « Un point de mémoire collective dans le Cambodge ancien », *BEFEO*, tome LXXXIV, 1997, pp. 334-339 ; Ang Chouléan, Eric Prenowitz, Ashley Thompson, *Angkor, a manuel for the past, present and future*, Paris, UNESCO, United Nations Development Program, Swedish International Development Agency, 1996, 260 p. ; Groslier, Bernard Philippe « L'image d'Angkor dans la conscience khmère » *Seksa Khmer*, n°8-9, 1985-1986, pp. 5-30.

¹⁸⁵⁹ Guillou, Anne-Yvonne, *Silent Memories of Cambodia*, 2018 ; Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soko Phay, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, 213 p. ; Thach, Joseph, *Mémoire collective chez les Khmers et leurs voisins, Péninsule n°73*, 2016/2, 213 p. ; Abdoul-Carime, Nasir, Grégory Mikaelian, Joseph Thach, (dir.), *Le passé des Khmers, langues, textes, rites*, Bern, Berlin, Bruxelles, Peter Lang, 2016, 262 p.

pas content, on change de « patron », on renverse ses alliances. Les engagements sont de l'ordre de la tactique, pas de la stratégie.¹⁸⁶⁰ »

Sur le plan tactique, les recompositions sociales peuvent donc être très rapides en cas de crise. L'assimilation symbolique par le biais de l'onomastique parentale permet notamment de s'affilier à des étrangers selon les besoins et de construire une communauté d'intérêt ponctuelle. Les familles mobilisent alors notamment toutes les ressources de la parentalité sans en exclure aucune et donc sans en privilégier une en particulier. Jacques Népote observe la fragilité du système et ses limites puisqu'une fois mobilisée une tactique d'association, celle-ci est concurrencée par une autre qui vient apparemment effacer le souvenir de la première¹⁸⁶¹.

Ce qui est particulièrement probant, sur le plan de la stratégie sociale et non plus de la tactique cette fois, c'est ce flou laissé sur la parenté, la parentalité et l'association dans le discours des acteurs et témoins. Ce flou concerne tant les détails chronologiques, que généalogiques ou bien les conditions matérielles de réalisation des associations. L'assimilation de tout l'espace social à un espace de parentalité permet de mieux cacher les véritables arcanes de l'alliance, dont la description par le biais généalogique est cependant connue par certains membres des réseaux. De même, les pratiques d'association - même ponctuelles - ont des incidences, notamment matérielles, dont les épisodes peuvent être racontés : les acteurs de ces associations ne les médiatisent cependant que rarement, et au travers d'un discours normé, voire stéréotypé.

Ce savoir - généalogique et social -, dont on ne se vante pas, détermine pourtant les relations d'alliance et d'association : il est stratégique au sens où ces pratiques peuvent être reproduites et les alliances et associations reconduites sur plusieurs générations¹⁸⁶². L'une des stratégies en vigueur tend à décrire de nouveaux associés, entrés depuis peu dans les relations de réciprocité, comme des partenaires de longues dates et, inversement, à faire d'alliés ou d'associés de longue date des étrangers au réseau. Les détenteurs de ce savoir et artisans de ces pratiques peuvent être les personnes qui détiennent la plus grande

¹⁸⁶⁰ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, p. 124, v. pp. 13-37, 113-121.

¹⁸⁶¹ Népote, Jacques, *ibid.*, pp. 108-124, pp. 194-195.

¹⁸⁶² *Id.* chapitre 11.

honorabilité au sein de leur maison. Leur âge peut jouer dans leur distinction en tant que détenteurs du savoir, mais c'est plutôt leur capacité à justifier de la chaîne de transmission du savoir jusqu'à eux et leur capacité à reproduire ou enrichir les alliances et associations qui déterminent leur crédibilité¹⁸⁶³.

Au sein des maisons, les détenteurs du savoir généalogique décrivent cette puissance comme un fardeau : amenés à prendre des décisions dans la vie familiale, ils peuvent être pris à partie par leurs parents si leurs politiques lignagères ou clientélares échouent. Si leur positionnement hiérarchique vient à se savoir en dehors de la famille, ils sont sollicités par ceux qui veulent influencer la politique du réseau. Ce savoir généalogique et social est donc décrit sous l'angle de l'ambivalence : le pouvoir qu'il donne à son porteur est dangereux, il faut s'en prémunir sur le plan social et moral par des processus, notamment rituels. L'action de révéler le savoir généalogique est vécu comme une sorte de trahison par la parenté qui craint que cette divulgation puisse causer la perte de puissance de la famille, voire sa destruction¹⁸⁶⁴. Conséquence du tabou quant à la divulgation du savoir et à l'identification de son porteur, les objets qui sont les vecteurs de cette transmission - chroniques familiales ou biens matériels - sont souvent décrits comme perdus, détruits ou cachés¹⁸⁶⁵. Les récits généalogiques sont donc rendus difficiles à lire ou sont volontairement vidés de leurs éléments les plus significatifs¹⁸⁶⁶.

Du fait de ces tabous et parce que les récits qu'ils véhiculent sont incompréhensibles pour des non-initiés, les détenteurs du savoir se décrivent parfois comme victimes d'une sorte de syndrome de Cassandre : ce qu'ils savent, ils ne peuvent pas le partager librement avec leurs contemporains. Leurs récits, personne dans leur parenté ne veut en entendre parler, parce qu'il implique des devoirs sociaux.

¹⁸⁶³ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen ; entretien avec de M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017 ; entretien téléphonique avec Mme Ngo Poc Mona le 22/06/2017.

¹⁸⁶⁴ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 15/09/2017 ; entretien avec de M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris.

¹⁸⁶⁵ Entretien avec David Measketh, Paris, 26/01/2018 ; entretien avec de M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris.

¹⁸⁶⁶ V. le niveau de description des généalogies familiales, plus ou moins simplifiées, altérées ou complètement omises, dans les biographies des hommes politiques publiées ces dernières années : Toth Putry, *Lok Brīddhācārya Paṇḍit Juon Mumm* [Le vénérable docteur Thiounn Mumm], Phnom Penh, éditions Angkor, 2019, 199 p. ; Heng Samrin, *The People's Struggle, Cambodian Reborn*, Singapour, EDM Books, 2019, 148 p. ; Fernandez, Sosthène, *Mémoire d'une guerre oubliée*, Bangkok, AsiaInfo Publishing, [s.d - c.2015], 211 p. ; Son Sann, *The Memoirs of Son Sann*, [s.l.], Cambodia Daily Press, [s.d - c.2011], 172 p. Dans un récit exceptionnel, Suong Sikœun propose de décrire le mouvement khmer rouge en détaillant quasi-systématiquement l'ascendance et les mariages des personnages qu'il cite dans *Itinéraire d'un intellectuel khmer rouge*, Paris, éditions du Cerf, 2013, 538 p. V. Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 158.

Dans la famille et au-delà, personne ne veut non plus croire qu'il puisse s'agir de récits historiques et non uniquement de mythes familiaux¹⁸⁶⁷. Les aînés traitent les cadets d'ignorants, et les cadets délégitiment le discours des aînés. Car les histoires de familles sont en partie racontées à travers le prisme des structures de narration mythiques. Pour les chercheurs, ce prisme souligne le caractère historique de ces remémorations, mais il participe également des stratégies de dissimulation des faits de parenté : pour les descendants, les histoires de famille peuvent n'être que des légendes. Ces récits familiaux s'inscrivent alors dans un horizon social plus vaste que le seul espace de parenté et - lorsqu'ils sont diffusés en dehors des cercles familiaux, notamment à travers les rumeurs - peuvent dès lors être employés comme des instruments de légitimation ou de contestation entre les maisons sur la scène politique¹⁸⁶⁸.

Ces stratégies et tactiques de dissimulation et de divulgation du fait de parenté peuvent être décrites à partir de l'analyse de la généalogie familiale écrite par Lam Em, né en 1878, fonctionnaire de l'administration de Sóc Trăng, homme de lettre khmer krom¹⁸⁶⁹. L'auteur présente son « traité de généalogie » comme l'étude de la descendance de six de ses ancêtres, trois masculins et trois féminins¹⁸⁷⁰. La remémoration effective de cette descendance s'établit à partir des points de repère que sont les villages où les ancêtres féminins et masculins ont vécu dans le delta du Mékong. Cependant, il est impossible de savoir à quelle branche de parenté appartient Lam Em lui-même dans sa propre généalogie. Les noms de son père - Lam Ton - et de sa mère - néang Hy - sont cités dans le commentaire liminaire en langue française¹⁸⁷¹ mais ne sont pas mentionnés par Lam Em lui-même dans sa propre introduction¹⁸⁷². Sous ces formes retranscrites en langue khmère, leurs trois noms n'apparaissent tels

¹⁸⁶⁷ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 15/09/2017 ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen ; entretien avec Mme Thiounn Catherine, et Mme Poc Yanine, 08/09/2017, Bourg La Reine ; entretien avec de M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris.

¹⁸⁶⁸ Sur la rumeur comme un discours politique, v. chapitres 4 et 12.

¹⁸⁶⁹ Membre fondateur de l'Association des Cambodgiens de Cochinchine en 1934 et président de la section cochinchinoise de l'Institut bouddhique dès 1943, Lām Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* [Traité de généalogie] », 1959, pp. 1-3, *k-ch* ; Khing Hoc Dy, « Fiche biographique de Oknha Kralahom Son Diep (1855-1934) », *BAEFÉK* n°19, avril 2014.

¹⁸⁷⁰ Lām Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* », *op.cit.*, pp. *kh-ñ*.

¹⁸⁷¹ Lām Em, *ibid.*, p. 1 de l'introduction.

¹⁸⁷² Lām Em, *ibid.*, p. *k-ñ*.

quels nulle part dans le texte¹⁸⁷³. Les noms Ton, Em et ce qui pourrait s'écrire Hy sont par ailleurs portés par plusieurs dizaines de parents et parentes qui ne sont jamais qualifiés par leurs patronymes. Pour identifier les individus dans le texte, il faut donc connaître leur degré de parenté avec les ancêtres cités comme points de départ des lignées et leurs appellatifs dans le milieu familial.

Le récit débute par une annonce programmatique de l'auteur et une biographie de son *ūbuk kmek* « beau-père » Son Diep (ID : 13) dont Lam Em veut honorer la mémoire à travers la remémoration de la parenté, à part de la sienne propre¹⁸⁷⁴. Measketh Caimirane propose de réaliser un travail du même type, signant sous son nom la généalogie de la famille de son épouse, Seng Bonasie¹⁸⁷⁵. La parenté de Son Diep décrite par Lam Em est celle de sa mère, *yāy* [Bej], l'auteur expliquant qu'il ne sait rien du père de Son Diep à part son nom, *tā* [L̥ik]¹⁸⁷⁶. L'information centrale de la généalogie commune entre Lam Em et Son Diep, dont procède toute la démarche de l'auteur, est quant à elle volontairement partiellement dissimulée : laquelle des nombreuses filles de Son Diep Lam Em a-t-il épousé ? L'auteur décrit les gendres de Son Diep à travers des expressions nominales complexes¹⁸⁷⁷ : il se qualifierait peut-être lui-même de *anak* [tuk bhū im]¹⁸⁷⁸, un nom qui n'apparaît pas ailleurs tel quel nulle part dans la généalogie.

L'une des conséquences de la manière dont les élites cambodgiennes manipulent leur système de parenté pour le rendre incompréhensible et empêcher qu'il ne puisse leur échapper est le débat portant sur la notion de matrilinearité qui clive la communauté scientifique depuis les années 1970. Dans une orientation structuraliste, Jacques Népote décrit comment la logique de transmission par les femmes est opérante pour comprendre le système de parenté au Cambodge¹⁸⁷⁹. Ses contradicteurs décrivent des

¹⁸⁷³ L'auteur remercie M. Khing Hoc Dy qui a bien voulu relire le document original et confirmer cette analyse, courriel du 18/01/2018.

¹⁸⁷⁴ Lām Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* », *op.cit.*, pp. k-c.

¹⁸⁷⁵ Measketh Caimirane, « Généalogie ūk lī seṅ », mai 2008, dernière révision septembre 2009, 90 p.

¹⁸⁷⁶ Lām Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* », *op.cit.*, pp. 136-137.

¹⁸⁷⁷ Lām Em, *ibid.*, pp. 1-3 de l'introduction, pp. k-ñ, pp. 138-139 du corps de texte. L'aînée du premier lit, *nān* [sūba(r)] épouse *anak* [tuk bhū im]. Sa cadette, *nān* [šīpūrphāt] épouse *anak* [ñuon bīr]. L'aînée du deuxième lit, Soumalay, épouse *anak* [yan'] ou *anak* [bety yān'].

¹⁸⁷⁸ C'est l'hypothèse émise dans un article publié à partir du traité de Lam Em, « *uk ñā kraḷāhom Sṅ Dīep jā anak ruom camṇaek dhvōe ay kambujā jhān dau rak samāy damnoeb* » sur le site <http://preynokornews.info/son-diep/> consulté le 16/06/2019 et également celle de M. Khing Hoc Dy, courriel du 11/01/2018. Il s'agirait peut-être de l'expression d'un titre mandarin vietnamien en langue khmère.

¹⁸⁷⁹ V. notamment Népote, Jacques, « Liens de parenté et contrastes des rôles sexuels au Cambodge, une approche à partir des ambiguïtés de la situation du gendre », *Péninsule* n°62, 2011/1, pp.5-26 ; *Id.*, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*

pratiques d'uxorilocalité non exclusives qui s'inscrivent dans un système cognatique indifférencié¹⁸⁸⁰.

Le débat entre matrilinearité et indifférenciation est à notre sens représentatif de la manière dont les élites cambodgiennes ont médiatisé leurs stratégies sociales auprès des informateurs et « contaminé » les études des sciences sociales de leurs propres conflits hiérarchiques. En fonction des interlocuteurs, du contexte, des besoins, les informateurs décrivent plusieurs formes de filiation et donc de légitimation, afin de justifier de leur héritage : il s'agit d'une stratégie sociale¹⁸⁸¹.

Nous nous positionnons à la fois au cœur et à la marge de ce débat sur le système de parenté khmer, n'étant pas anthropologue. Notre étude porte justement spécifiquement sur les élites sociales urbaines que Jacques Népote considère être « à cheval » entre plusieurs systèmes de parenté, notamment du fait de leurs relations avec la famille royale mais également par le biais des métissages avec les communautés allogènes et notamment chinoises¹⁸⁸². La notion de maison permet de considérer comment ces familles de l'élite cambodgienne mobilisent indifféremment les logiques utérines et agnatiques dans leurs tactiques et dans leurs stratégies de parenté et de parentalité¹⁸⁸³. Ainsi que le décrit Lévi-Strauss, l'indifférenciation apparente du système de parenté des groupes sociaux peut signifier que le principe de filiation n'est pas le seul facteur opérant dans la composition et la recomposition de la structure sociale :

« La primauté du rapport d'échange sur le critère unilinéaire, de l'alliance sur la filiation, explique enfin que les groupes échangistes puissent, simultanément ou successivement, pratiquer à leur gré l'exogamie qui permet de diversifier les alliances et de conquérir des avantages (au prix, d'ailleurs, de certains risques), et l'endogamie qui consolide et perpétue les avantages précédemment acquis (...). Soit un double jeu d'ouverture et de fermeture répondant l'un à un modèle statistique, l'autre au modèle mécanique : grâce à l'un on s'ouvre à l'histoire et on exploite les ressources de la contingence, tandis que l'autre assure la conservation ou le retour régulier des patrimoines, des rangs et des titres.¹⁸⁸⁴ »

¹⁸⁸⁰ V. Ledgerwood, Judy, « Khmer kinship, the Matriline/matriarchy myth », *Journal of anthropological research*, vol 51, n°3, 1995, pp. 247-261.

¹⁸⁸¹ V. Sommer, Doris, *Proceed With Caution, When Engaged By Minority Writing in The Americas*, Harvard University Press, Cambridge, 1999, 365 p.

¹⁸⁸² Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 57, pp. 194-195.

¹⁸⁸³ Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne I », *Péninsule* n°47, 2003/2, pp. 91-154 ; Lévi-Strauss, Claude, *La voie des masques*, Paris, Plon, 1979, pp. 172-192.

¹⁸⁸⁴ Lévi-Strauss, Claude, « Du mariage dans un degré rapproché », in *Le regard éloigné*, Paris, Plon, 1983, p. 135.

Pour décrire les pratiques de parenté de l'élite cambodgienne, il faut alors particulièrement distinguer logiques de filiation et logiques d'alliance. Dans les pages suivantes, l'étude révèle que le choix des conjoints, tantôt dans le milieu familial proche, tantôt dans des cercles de parentalité plus éloignés, permet de combiner logiques de reproduction et logiques de diversification dans l'alliance. Ces logiques sont parfois justifiées à travers la référence à une filiation, mais n'en procèdent pas nécessairement, et inversement, une filiation réelle peut être atténuée voire dissimulée. La logique de filiation telle que l'étudie Jacques Népote relève en effet de la spécialisation fonctionnelle de chaque individu dans son groupe de parenté. On distingue des sphères fonctionnelles en fonction de l'origine géographique, de la fortune, de l'âge, du sexe, du contexte au cours duquel grandissent les personnes. La description de la filiation dépend ensuite des besoins du groupe social. La capacité du réseau à maîtriser les rapports de force dépend en effet de la qualité et de la quantité des compétences fonctionnelles réunies par ses membres¹⁸⁸⁵.

Notre étude elle-même n'a été possible qu'à travers une certaine stratégie lignagère basée sur la distinction de ces sphères fonctionnelles de la filiation. Pour avoir accès aux informateurs, nous avons été amenés à suivre les circuits de sociabilité des acteurs des études khmères (nos prédécesseurs, historiens, anthropologues, etc.) avec les élites cambodgiennes. Nous avons également, d'une certaine manière, placé différents membres d'une même maison en concurrence indirecte, obtenant de l'un un renseignement inédit sur l'autre et vice-versa, pour mieux obtenir *in fine* de chaque segment lignager des informations sur un ancêtre commun. Nous n'avons d'ailleurs pas toujours réussi dans notre entreprise et mesuré les limites mises à notre enquête par ceux que nous voulions rencontrer. Cette démarche nous a ainsi dévoilé les techniques en usage pour taire le fait de parenté, plutôt que ces faits eux-mêmes. La substance généalogique ne nous était pas toujours dévoilée, mais les stratégies de dissimulation qui nous étaient opposées étaient en elles-mêmes un objet d'étude¹⁸⁸⁶.

¹⁸⁸⁵ Népote, Jacques, « Le lien de filiation au Cambodge », *BAEFEK* n°17, juillet 2010, publié initialement sous le titre « Filiation et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent », *Lieux de l'enfance* n°11, juillet-septembre 1987, pp. 59-75.

¹⁸⁸⁶ Aberdam, Marie, « Le secret de la famille. L'enquêteur face aux lignages élitaires cambodgiens », *Annales de la Fondation Martine Aublet*, Musée du Quai Branly, à paraître.

Les exemples mobilisés dans cette thèse sont enfin le reflet des usages de la société élitaine cambodgienne avant les années 1950 et rendent compte de la manière dont les descendants de ceux qui les ont mis en œuvre les racontent. Nous n'avons pas pour ambition de les généraliser à l'ensemble de la société contemporaine. Nous nous inspirons notamment des travaux qui ont démontré la diversité, la complexité et l'évolution - parfois très rapide sur le plan chronologique - des systèmes de parenté¹⁸⁸⁷, en insistant notamment sur l'hétérogénéité des pratiques d'un territoire à un autre, voire d'une maison à une autre¹⁸⁸⁸. En tant qu'historienne, notre intérêt n'est pas d'assigner des normes et des rôles sociaux mais d'analyser des comportements en fonction de ce que leurs acteurs définissent comme leurs règles de fonctionnement à un moment donné de leur histoire¹⁸⁸⁹.

Pour étudier tant les tactiques que les stratégies d'alliance, de filiation et d'association des maisons de l'élite cambodgienne entre le XIX^e et le XX^e siècle, il est donc nécessaire de mobiliser les témoignages des familles en parallèle des archives et de la bibliographie qui permettent de les recontextualiser. Ces témoignages sont de trois ordres : tout d'abord des entretiens avec les membres des familles dont les parents sont représentés dans la prosopographie ; ensuite l'analyse des chroniques familiales, inédites ou publiées, des témoignages biographiques et autobiographiques et enfin des archives administratives elles-mêmes lorsqu'elles comportent des témoignages quant aux milieux familiaux. À travers l'étude de ces sources et documentations, l'enjeu est de réaliser une description des pratiques de transmission du patrimoine social des maisons.

Le chapitre 10 étudie particulièrement les formes de médiatisation onomastiques et anthroponymiques du patrimoine et du statut lignager des personnes qui héritent de ce patrimoine. Il considère comment les appellations déterminent et tendent à diffuser les identités lignagères des membres des maisons. Ces appellations sont sujettes à des codifications complexes dont peu de termes nous sont révélés. Cependant, à travers la comparaison des usages contextualisés, des problématiques propres à l'étude du milieu social élitaine cambodgien, telles que la définition des identités personnelles et sociales,

¹⁸⁸⁷ Notamment Mathieu, Nicole-Claude (dir.), *Une maison sans fille est une maison morte, la personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2007, 503 p.

¹⁸⁸⁸ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, pp. 130-131.

¹⁸⁸⁹ Lévi-Strauss, Claude, « L'ethnologue devant la condition humaine », in *Le regard éloigné*, Paris, Plon, 1983, p. 51.

l'intégration sociale et ethnique des milieux exogènes à l'élite cambodgienne et les logiques différenciées de l'alliance et de la filiation sont évoqués. La filiation à travers l'onomastique n'est pas une donnée stable dans la société cambodgienne, à l'inverse de l'alliance, à laquelle le chapitre 11 est consacré.

Le chapitre 11 porte sur les alliances matrimoniales, leurs structures, leurs enjeux et sur la manière dont leurs descendants les décrivent. Il analyse tout d'abord comment la succession des mariages dans un groupe transforme le statut social des membres de ce groupe à travers l'évolution de leurs statuts matrimoniaux. Il analyse ensuite les deux stratégies principales qui conditionnent l'alliance : d'une part la recherche d'une harmonie dans le groupe à travers la perpétuation de mariages endogames dans la maison elle-même. D'autre part, la recherche d'une harmonie entre la maison et ses partenaires, à travers des mariages exogames. L'étude démontre alors comment le récit généalogique a vocation à insister sur la valeur exogamique des partenaires d'échange, alors même que cette exogamie n'est souvent qu'un leurre discussif. Cette technique tend à dissimuler l'étendue du groupe de parents cognatiques et classificatoires au profit de la description de la lignée principale dont l'ascendant social est alors souligné.

Le chapitre 12 étudie les discours sur ce patrimoine à chaque génération. Il s'intéresse tout d'abord à la manière dont la hiérarchie sociale des maisons est présentée par les témoins à travers le récit généalogique. Il analyse le positionnement différencié des individus par rapport au groupe de parenté et les ressources sociales que permettent ces positionnements dans l'espace social. Dans un second temps, l'étude porte sur les liens entre discours généalogique et discours moral et politique : plusieurs récits véhiculés par la rumeur publique portant sur les membres de notre échantillon prosopographique sont analysés. Ces discours portant sur la filiation, l'alliance et les bonnes mœurs laissent entrevoir comment les familles utilisent le fait de parenté comme une arme au service de leurs ambitions socio-politiques. L'étude de la diffusion de ces discours familiaux et de ces rumeurs est alors un bon indice de la postérité sociale et politique d'une maison et de son influence dans la vie culturelle, artistique ou politique du pays.

Chapitre 10

Hériter et transmettre : l'identité et la filiation par le nom.

Réaliser une étude onomastique au Cambodge est une entreprise ardue. Michel Antelme démontre qu'il n'existe pas de système absolu de dévolution des noms mais des emprunts multiples à différentes logiques. Il n'existe notamment pas de règle ou de tradition de transmission des noms familiaux ou des noms des parents sur plusieurs générations : certaines familles en font usage en fonction du contexte et sous des formes multiples non systémiques¹⁸⁹⁰. La création des patronymes, à partir de 1907, n'a pas contribué à une quelconque fixation d'une anthroponymie lignagère. Chaque génération peut recréer ses noms de familles et ainsi rendre compte des logiques d'alliance plutôt que de filiation. L'identité administrative n'étant que l'une des formes d'identification et de dénomination des personnes¹⁸⁹¹, l'absence d'état-civil au Cambodge facilite les manipulations anthroponymiques. Ces manipulations sont d'autant plus complexes que l'identité nominale au Cambodge se décompose en de multiples formes de désignation, toutes signifiantes dans l'identification des personnes : patronymes, matronymes, noms personnels, noms d'usages, surnoms mais également titres nominaux, termes d'adresses et appellatifs. Le contexte de dévolution de tous ces noms nous échappe la plupart du temps. Ainsi l'étymologie peut aider à comprendre une logique nominale comme elle peut aussi s'avérer trompeuse, puisque, comme dans la plupart des systèmes anthroponymiques, elle échappe aux acteurs qui peuvent réinventer leurs propres logiques linguistiques¹⁸⁹². Les correspondances ou les logiques d'attribution dépendent du contexte de la naissance, puis des épisodes de l'existence¹⁸⁹³.

¹⁸⁹⁰ Antelme, Michel, « A study of Naming Systems from Ancient to Modern Cambodia », PhD in Philosophy, London University, SOAS, 2001, pp. 20-22, p. 102, pp. 297-298 ; Guillou, Anne Yvonne, « Noms personnels et termes d'adresse au Cambodge, l'individu et ses sphères d'appartenance », in Massard-Vincent, Josiane, Pauwels, Simone (dir.), *D'un nom à l'autre en Asie du Sud-Est, approches ethnologiques*, Paris, Karthala, 1999, pp. 245-274.

¹⁸⁹¹ Séance du séminaire « Prosopographie, objet et méthode » du 03/06/2016 intitulée *La question du nom en prosopographie*, interventions de Pascal Chareille « Les méthodes de l'anthroponymie médiévale » et Violaine Sébillotte « Nommer les femmes dans l'antiquité grecque ».

¹⁸⁹² Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, pp. 43-44.

¹⁸⁹³ Antelme, Michel, *ibid.*, pp. 134-136, p. 154.

L'onomastique est cependant une méthode riche d'enseignement au Cambodge puisqu'elle prend en compte toutes ces formes de désignation. Elle permet de considérer les multiples identités attribuées ou empruntées par les individus au cours de leurs existences et dans différents espaces sociaux¹⁸⁹⁴. Il est cependant rare que les chercheurs disposent de l'ensemble des dénominations données à un individu : si les titres et l'un des noms personnels sont d'usage courant dans la vie « publique », les surnoms ne sont souvent employés qu'au sein de la parenté et les termes d'adresse dépendent toujours de leur contexte d'énonciation. Ces termes d'adresse ont vocation à déterminer la classe sociale, l'âge et le statut d'un individu dans sa parenté et dans le monde social en général : s'ils permettent d'identifier certaines logiques identitaires, ils sont donc, dans le même temps, nécessairement évolutifs. Certaines de ces formes peuvent révéler une caractéristique sociale, d'autres ont parfois vocation à la dissimuler¹⁸⁹⁵.

Au cours de notre enquête, il nous a fallu faire coïncider les données archivistiques relatives à l'identité administrative des personnes avec le récit généalogique proposé par les familles de ces individus. Ce récit généalogique entre assez fidèlement en résonance avec les archives, dans leurs limites propres, à savoir que les informations délivrées à l'administration par les membres de la prosopographie quant à leurs familles sont partielles et partiales, mais qu'elles correspondent généralement néanmoins aux données conservées par leurs descendants - lorsque ceux-ci acceptent de les dévoiler¹⁸⁹⁶. Les archives permettent de décrire, par exemple, des degrés générationnels dont les familles ne disposent que de traces¹⁸⁹⁷. Les lignées paternelles sont mieux décrites par les archives et viennent donc détailler les généalogies en lignées utérines dressées par les familles¹⁸⁹⁸. Cependant, de multiples difficultés ont surgi lorsqu'il s'est agi de faire coïncider systématiquement données archivistiques et données familiales, et la première d'entre ces difficultés concernait l'identification des individus.

Les pratiques anthroponymiques utilisées par les familles ne coïncident qu'exceptionnellement avec les pratiques d'identification des personnes dans les archives, et inversement. L'étude proposée ici a donc

¹⁸⁹⁴ Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, p. 42.

¹⁸⁹⁵ Antelme, Michel, *ibid.*, pp. 134-136.

¹⁸⁹⁶ V. par exemple la fiche biographique de Boun Chan Mongkon (ID : 74), dictionnaire prosopographique, annexes.

¹⁸⁹⁷ V. Tieng (ID : E) et Meas (ID : 47).

¹⁸⁹⁸ V. Meas (ID :47), Keth (ID : 132), Meas Nal (ID : 97), ou Son Diep (ID : 13).

deux orientations principales : d'une part, questionner les usages historiques de l'onomastique telle qu'employée dans l'administration - administration royale puis coloniale -, à propos des agents eux-mêmes, et ainsi pouvoir considérer les formes de médiatisation des identités sociales des individus. D'autre part, il s'agit d'étudier certaines pratiques anthroponymiques propres aux logiques de transmission de l'identité lignagère. Ce chapitre étudie donc tout d'abord les noms officiels, puis les noms propres avant de décrire les appellatifs et termes d'adresse tels qu'ils apparaissent dans le corpus.

I. Les noms officiels et leurs usages, XIX^e-XXI^e siècles.

Tout au long des pages précédentes, les titres employés dans les archives, la bibliographie et les témoignages sont employés pour déterminer l'identité d'un individu et le distinguer de ses contemporains. L'usage de ces titres est la forme de désignation la plus polie. Les familles partagent volontiers ce type de dénominations et leurs souvenirs correspondent assez fidèlement avec les documents administratifs, du fait de la valeur donnée à ces titres. Exceptionnellement au XIX^e siècle, et plus souvent au XX^e siècle, le titre est suivi du nom personnel dans la littérature de cour, les chroniques et enfin les archives de la pratique¹⁸⁹⁹. Les noms personnels de deux membres de notre échantillon sont ainsi inconnus. Au début du XX^e siècle, Poc (ID : 9) qualifie son père, (ID : A), de son titre et de sa fonction, mais pas de son nom personnel. (ID : A) était *uk ṇā subhā mantrī*, et faisait office d'*uk ṇā yomarāj*¹⁹⁰⁰. Poc ne donne par ailleurs aucun détail quant à la période d'activité de son père¹⁹⁰¹. À la mort de Ma (ID : 60) en 1912, son frère (ID : HH), qualifié d'*uk ṇā raksā nivās*, est chargé de sa succession, au nom de son neveu¹⁹⁰². Ces deux titres sont heureusement connus et décrits dans les listes

¹⁸⁹⁹ Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, pp. 148-152. Avec la raréfaction de l'emploi des titres par l'administration coloniale, c.1920, les agents sont plutôt désignés par leur fonction et leur nom personnel. V. chapitre 1.

¹⁹⁰⁰ Archives Nationales du Cambodge 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

¹⁹⁰¹ Comme le fait Proc (ID : 137) qui écrit que son père, nommé Ben, était « charpentier au service de l'ancien roi Luong Borommakot », soit le nom posthume - Paramakoṭṭh - du roi Ang Duong, ANC 24983, Dossier personnel de Prac mandarin du 2^e roi, 1899-1901.

¹⁹⁰² ANC 17078, Dossier personnel de Ma, suppléant du ministre de la justice, 1901-1912.

des charges mandarinales produites par les orientalistes, même si la valeur que nous leur donnons n'est qu'indicative, puisque leur emploi peut avoir changé selon les besoins de la cour au fil des XIX^e et XX^e siècles¹⁹⁰³.

L'interprétation du vocabulaire utilisé pour construire ces titres n'est pas toujours exploitable. Le titre de (ID : A) est manifestement celui d'un « juge » - *subhā* - et celui de (ID : HH) d'un « garde » - *raksā*. Mais l'analyse de la situation de ces deux hommes dans la hiérarchie de leur *saṃrāp'* respective, notamment à travers leur rang d'honneur, dépend de notre capacité à accéder à d'autres formes de médiatisation¹⁹⁰⁴. De nombreux titres ne sont ainsi connus qu'à travers des retranscriptions et non à travers leur orthographe en khmer. Le titre de Huy (ID : PP) est par exemple donné comme okhna piphéac norit. Le second élément est aussi transcrit sous les formes : piphéac ou piphéac, dans d'autres titulatures¹⁹⁰⁵. Dans les archives, on le trouve sous l'orthographe *bībhakkh*¹⁹⁰⁶, terme qui renvoie peut-être à *bībhāktī*, d'origine pali qui, employé avec *raksā*, signifie « veiller sur, protéger, prendre soin avec grande vigilance »¹⁹⁰⁷. Ce genre de reconstruction sémantique est très fragile en ce qu'elle dépend de la capacité à reconstruire l'accent employé pour retranscrire la langue cambodgienne en langue française : les transcriptions « issara » ou « issarak » ou « essara » ou « essarak » ou « eyssoro » sont sans doute toutes construites sur *isūr* et *issara* : . Ces désinences rendent compte de la manière dont les informateurs khmers prononcent ces termes sanskrit et pali et de la manière dont les interprètes - Cambodgiens, Français ou Vietnamiens - les transcrivent en français¹⁹⁰⁸. Au-delà du sens étymologique de ces

¹⁹⁰³ V. chapitre 1.

¹⁹⁰⁴ (ID : A) est un juge du *saṃrāp'* *do* à neuf *bān'* de dignité qui aurait donc fait fonction de « ministre de la justice », Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *Excursions et reconnaissances*, n°13, Cochinchine française, Saigon, Paris, Imprimerie du Gouvernement, Challamel, 1882, p. 177. (ID : HH) est le chef des gardes du Palais, appartenant donc au *saṃrāp'* *ek* sous les ordres de l'*uk ṇā vāmṇ*, à neuf *bān'* de dignité. Fourès, *ibid*, pp. 186-187.

¹⁹⁰⁵ V. Proc (ID : 137), okhna pipéac phoumin, mandarin du second roi ; Prom (ID : 45), okhna piphéac vinichhay thippedey, juge ; Mâm (ID : O) okhna piphéac thipperéach, directeur du trésor du Palais royal, Vann (ID : 7), sous-chef de la cavalerie royale mon piphéac peachi et Kouy (ID : Q) okhna piphéac sangkréam, peut-être *uk ṇā bībhakkh saṅgrām*, titre non identifié.

¹⁹⁰⁶ V. Nou (ID : W), *uk ṇā bībhakkh cakkhavīt cān vān mekār*, chef des travaux au palais.

¹⁹⁰⁷ Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome I, pp. 1142-1143, tome II, p. 1, de *bhaktī*, sanskrit-pali, « partage, part, partie, titre de certains hauts fonctionnaires, fréquentation, relation ; amitié, affection, sincère, amour ; honnêteté, loyauté, amabilité, douceur, respect, foi, confiance, dévotion, hommage, culte, piété ».

¹⁹⁰⁸ *isūr* et *issara* : de *iśavara* « suprême, supérieur », v. les néologismes *issaracitt* et *issarabhāb* : « liberté, indépendance », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *ibid.*, tome II, p. 1118.

expressions, leur intérêt est donc d'inscrire les individus dans un espace social bien spécifique par le biais de l'évocation d'un vocabulaire relevant de l'administration royale.

I.a) Les « noms officiels » et l'identification des personnes.

Le contexte de dévolution de ces titres influence directement leurs formes et leurs usages puisque la valeur qui leur est donnée dépend de la relation de l'agent avec l'autorité souveraine¹⁹⁰⁹. Michel Antelme évoque comment les titres mandarinaux apparaissent initialement, dans les inscriptions de l'époque ancienne et moyenne, comme des « noms officiels » offerts par le roi à ses mandarins dans un processus de distinction « personnalisé » à l'occasion d'une cérémonie. La fixation et la correspondance d'un « nom officiel » avec une charge spécifique semble s'être effectuée dans un second temps, à l'époque moyenne. Les « noms officiels » deviennent alors des titres fonctionnels et ils peuvent se transmettre ou bien être dévolus à plusieurs individus consécutifs¹⁹¹⁰.

Les « titres honorifiques » relèvent encore de cette logique du « nom officiel » au XX^e siècle, en ce qu'ils sont « uniques » : ils sont créés pour leur porteur dans des circonstances spécifiques¹⁹¹¹. Le « titre honorifique » de « premier ministre honoraire » attribué à Thiounn (ID : 1) en septembre 1941 l'assimile par le rang à un prince de sang : *samtec brah aṅg kaev*. Outre ce rang, son titre se compose d'une combinaison originale de treize éléments¹⁹¹² rappelant les titulatures des ministres du roi Norodom telles que rapportées par Adhémar Leclère. Alors que la hiérarchie du *rājākār* - le *sākti*- telle qu'elle est employée sous le protectorat se compose de dix degrés d'honneurs - *yas'* -, il est attribué à Thiounn douze *bān'* de dignité - soit un *bān'* de plus que certains « premiers ministres » exceptionnellement

¹⁹⁰⁹ V. chapitre 1.

¹⁹¹⁰ Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, pp. 137-140.

¹⁹¹¹ V. chapitres 1 et 5.

¹⁹¹² Samdach préa Ang Kèo Sêv Réach Vorapong Ek Ang Moha Thippedey Serey Rithisak Sâmuhac Oudom Krom Péahuc ANC 34738 Demande de pension de S.E. le Samdach Chauféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942 ou *samtec brah aṅg kaev sev rāj varabaṅs ek aṅg mahādhīpatī sirī rddhīsakk samuhak uddam krom* [bāhū], « *Pravatti nai samtec* (Juon) [Histoire de *samtec* Thiounn] » - *Nagavatta*, 27 septembre 1941, p. 2.

pourvus de onze *bān* ' à la fin du XIX^e siècle¹⁹¹³. Ce rang et ce « nom officiel » ou « titre honorifique » récompensent Thiounn « de ses services exceptionnels » alors même qu'il prend sa retraite¹⁹¹⁴.

À notre connaissance, ce rang et ce titre ne sont pourtant jamais employés pour désigner Thiounn, hormis dans les articles hagiographiques qui lui sont dédiés à sa retraite en 1941 par la presse indochinoise¹⁹¹⁵. Sa parenté en fait cependant toujours mention de nos jours en décrivant son caractère exceptionnel et même « hors-norme »¹⁹¹⁶. De nombreux éléments de la vie et de la carrière de Thiounn ont été présentés comme exceptionnels dans la bibliographie alors qu'ils sont en réalité fort courants, mais ce rang et ce titre honorifique - qui sont effectivement « hors-normes » au XX^e siècle - ne sont jamais cités¹⁹¹⁷.

L'intérêt de l'octroi d'un certain rang et d'un certain titre est en effet de déterminer la place de son porteur dans l'espace social élitair : mais précisément parce qu'ils sont originaux et exceptionnels, les « titres honorifiques » des mandarins ne passent que rarement à la postérité parce qu'ils ne permettent pas de déterminer l'honorabilité « réelle » des mandarins et leur positionnement dans la hiérarchie mandarinale. Le titre honorifique dévolu à Son Diep (ID : 13) à sa retraite n'est pas plus usité dans la bibliographie¹⁹¹⁸ que celui de Thiounn, même s'il est peut-être employé par sa parenté dans le cadre de sa célébration mémorielle¹⁹¹⁹.

Inversement, les personnalités du monde du négoce ou bien les artistes qui reçoivent un « titre honorifique » sont libres de les employer à leur guise parce que leurs titres ont justement pour fonction de les distinguer comme des individus à part de leur groupe social originel¹⁹²⁰. Thiounn (ID : 1) ou

¹⁹¹³ Fonds Adhémar Leclère, Ms. 694, Services du Palais 1.-m. *Kraṃmm sākḥti nāmīn samrāp' ek do trī catvā* (à supprimer ancienne organisation), f. 2 (f. 1 selon la pagination khmère), p. 3 de l'inventaire en ligne, v. chapitre 1.

¹⁹¹⁴ ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chaufféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942

¹⁹¹⁵ Dans ces articles, Thiounn est qualifié de *samtec* et de *lok* puis de *samtec braḥ aṅg kaev* après qu'il a été fait mention de sa « promotion honorifique » dans les deux derniers paragraphes, « *Pravatti nai samtec* (Juon) », *art.cit.*, p. 2 ; « Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », *art.cit.*, p. 1, p. 4.

¹⁹¹⁶ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/04/2015.

¹⁹¹⁷ V. chapitre 4.

¹⁹¹⁸ Ce n'est pas le titre choisi par Khing Hoc Dy par exemple dans sa « Fiche biographique de l'Oknha Kralahom Son Diep (1855-1934) », *BAFEK* n°19, avril 2014.

¹⁹¹⁹ Son Diep est titré *samtec braḥ bodhi visāl rāj* en 1927, ANC 25097, Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927. Dans le « traité de généalogie » écrit par Lam Em, une biographie de Son Diep - mais non signée - le qualifie de ce titre dans l'introduction en langue française, mais le texte khmer signé par Lam Em n'en fait pas mention, Lām Em « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* [Traité de généalogie] », 1959, p. 4 de l'introduction, pp. g-c.

¹⁹²⁰ Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, pp. 137-140.

Chhun (ID : 2) font état, voire insistent, sur ceux attribués à leurs pères, Huy (ID : PP) et Paul Yang (ID : D), le premier commerçant, le second artisan¹⁹²¹. Ces titres honorifiques répondent également à des normes de dévolution et rendent parfois compte du domaine dans lequel s'est distingué leurs porteurs. En 1911, Am de Lopez (ID : 103) est qualifié « d'ex-Fusnulok¹⁹²² » mais on ignore ce que signifie cette expression. Entrepreneur dans le bâtiment avec son neveu Chhun (ID : 2) dans les années 1870¹⁹²³, « sous-fermier d'un lot de pêcheries » à Ponhéa Lu vers 1902¹⁹²⁴, Am de Lopez est appelé en 1924 oknha piphit sambath, « mandarin chargé de la surveillance des commerçants¹⁹²⁵ ». Il semble donc exclu d'assimiler Am de Lopez au mandarin dit oknha réachéa pusnûllok, gouverneur de « Tréang Troi Tras » appartenant au *saṃrāp' do*¹⁹²⁶. On identifierait plutôt cette appellation donnée à Am de Lopez de *biṣṇulok* comme un titre honorifique pour un artisan¹⁹²⁷.

L'octroi de ces titres est une prérogative régaliennne : le contrôle de cette prérogative participe de la définition de la souveraineté. Le prince Si Votha aurait ainsi été qualifié de *luoñ* « roi », dans les années 1880, alors qu'il dirige la rébellion contre son demi-frère et roi Norodom, rébellion qui conduit à la Grande insurrection des années 1884-1887. Si Votha exprime notamment sa revendication dynastique

¹⁹²¹ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 25080 Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice, 1901-1922 ; Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, Indochine, Nouveau Fonds Carton 48 dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900.

¹⁹²² ANC 6648, Dossier personnel de Buntrong de Lopez, secrétaire des résidences, 1904-1913.

¹⁹²³ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français », les débuts du Protectorat français et la vie de Frédéric Thomas Caraman, 1840-1884* (2006), Paris, L'Harmattan, 2015, pp. 148-156.

¹⁹²⁴ ANC 11944, Plainte des pêcheurs de Prek Phnou (Phnom Penh) contre M. Am de Lopez, sous fermier des pêcheries pour perception illégales des taxes sur les engins de pêche, 1902.

¹⁹²⁵ AOM Résidence Supérieure du Cambodge 445, relevés des affaires différents ministères, 1914-[1924] ; Villemereuil, Arthur Bonamy de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée capitaine de frégate, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Me-Kong et du haut Song-Koi, extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.B de Villemereuil, capitaine de vaisseau*, Paris, Bouchard-Huzard, 1883, p. 68.

¹⁹²⁶ Villemereuil, A.B. de, *ibid.*, p. 76. Il relève du *yomarāj* d'après Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *art.cit.*, p. 192. Le *bīsṇūvlok(y)* [lik'] est cité dans ANC 24194, Procès-verbaux, rapports et notes de la 14^e séance du Conseil des Ministres du 12 mai 1898. *V.* le rôle du pusnoullok Chhouk durant la Grande insurrection, Ke Khi You, « L'insurrection générale de 1885-1886 au Cambodge », mémoire de maîtrise, Université Paris 7, 1971, p. 24 et suivantes.

¹⁹²⁷ De Viṣṇuloka, « paradis de Viṣṇu », nom courant d'Angkor Vatt du XVI^e siècle jusqu'à l'époque contemporaine, composé du nom posthume de son roi fondateur Sūryavarman II, nom que M. Ang Chouléan associe à Viśvakarman, « l'architecte des dieux », dieu indien attesté dans deux inscriptions du Cambodge ancien en sanskrit, dont l'une datée de la seconde moitié du XI^e siècle et qui « rapporte l'attribution par le roi Udayādityavarman II (...) du titre de *viśvakarman* à un chef des artisans, lui-même *śilpin*, « artiste » », Ang, Chouléan, « Est-ce si surnaturel ? », *Péninsule* n°65, 2012/2, pp. 85-87. *V.* Luco, Fabienne, « Les habitants d'Angkor. Une lecture dans l'espace et dans le temps des inscriptions sociales de populations villageoises, installées dans un territoire ancien », thèse de doctorat en anthropologie, EHESS, 2016, 593 p.

et met en œuvre sa prétention à la souveraineté à travers l'attribution des titres de « ministres » du *saṃrāp' ek* aux hommes qui soutiennent sa politique¹⁹²⁸. L'octroi et l'emploi des titres mandarinaux sont donc objets d'une certaine compétition et d'une grande fierté sociale. Des conflits peuvent éclore s'ils sont mal employés ou si les populations considèrent qu'ils ont été usurpés. Une certaine censure morale stigmatise les fraudeurs¹⁹²⁹.

I.b) Exprimer le patrimoine social à travers les noms : l'exemple des rangs et titres féminins.

Cette honorabilité et donc la censure sociale et morale à propos de l'emploi des titres s'observent notamment à travers la dévolution des rangs et titres féminins. Le rang de *jaṃdāv* - « grande dame » -, dévolu à certaines épouses de dignitaires, est transmis par le biais des déclarations des agents eux-mêmes à propos de leurs parentes dans les archives et les témoignages, mais ses porteuses ne sont pas officiellement répertoriées, puisque l'administration coloniale ne reconnaît pas le rôle de ces femmes dans les services palatiaux¹⁹³⁰. Les *jaṃdāv* sont pourtant hiérarchisées au Palais selon le rang de leur époux et leur propre rang d'âge. Elles prêtent un serment d'allégeance au roi lors des cérémonies de couronnement¹⁹³¹. Aux époques anciennes et moyennes, les *jaṃdāv* pouvaient être pourvues d'un « nom officiel » en sus de ce rang, ainsi que les mandarins¹⁹³².

Les *jaṃdāv* sont distinguées des autres femmes de dignitaires, appelées *lok srī* : Adhémar Leclère considère en 1905 qu'il s'agit seulement des épouses des « grand ministres », les cinq « piliers du royaume »¹⁹³³, mais les épouses de dignitaires moins importants portent ce titre dans notre échantillon. Le titre est peut-être donné aux mères des grands dignitaires. Kong, épouse de Kong (ID : KK), mandarin du *saṃrāp' do* chargé des relations avec les moines, est qualifiée de *jaṃdāv* par son fils, Um (ID : 8),

¹⁹²⁸ Sur le titre de « roi », Paul Collard cité par Ke Khi You, « L'insurrection générale », *op.cit.*, p. 72, sur l'attribution des titres, pp. 41-42. *V.* chapitre 2.

¹⁹²⁹ *V.* ANC 24385 et 24430, Comptes-rendus des séances n°205 et 250 des 8 avril 1915 et 18 mai 1916 ; ANC 24201, Procès-verbaux, rapports et notes de la 21^e séance du Conseil des Ministres du 12 janvier 1899.

¹⁹³⁰ *V.* chapitre 2.

¹⁹³¹ « Le Couronnement de S.M. Sisovath », *La Dépêche coloniale illustrée*, n°13, 15 juillet 1906, pp. 162-163.

¹⁹³² Antelme, Michel « A study of Naming Systems », *op.cit.*, p. 234, 239.

¹⁹³³ Leclère, Adhémar, *Cambodge : le Roi, la famille royale et les femmes du palais*, Saïgon, 1905, pp. 16-17.

qui est quant à lui « premier ministre »¹⁹³⁴. Yoc, épouse de Tieng (ID : E), okhna reacsas essara, chef des travaux au Palais à neuf *bān* de dignité, est appelée *jamdān* par son fils Meas (ID : 47)¹⁹³⁵, mais également *anak* - madame¹⁹³⁶. Deux épouses d'Um (ID : 8) portent le rang de *jamdān* : Ros et Khieu. C'est peut-être au décès de *jamdān* Ros avant 1902 que Khieu se voit honorée de cet appellatif alors qu'elle accède au statut de *praband dham* ou « grande épouse »¹⁹³⁷. « Mère nourricière » d'un prince Norodom¹⁹³⁸, Khieu ne conserve peut-être pas son rang de *jamdān* après la mort de son époux en 1902 puisqu'elle est qualifiée d'*anak srī* - madame - en 1912¹⁹³⁹.

Autant que le rang de *jamdān*, les rangs et titres assimilant leurs porteuses - membres directs ou affiliées - à la famille royale sont l'objet d'un strict contrôle social. Les princesses qui épousent des roturiers perdent ainsi leur titre aristocratique. Oū est qualifiée de *samtec brah* thida srey vora khsatrei en tant que fille du roi Ang Duong et demi-sœur du roi Norodom¹⁹⁴⁰. Même si elle est décédée vers 1866, son époux Poc (ID : 9) continue de la qualifier de *jamdān* dans son dossier de carrière au début du XX^e siècle¹⁹⁴¹, respectant à la fois strictement le protocole qui exclut que la parenté d'Oū avec la famille royale soit mentionnée mais en honorant d'une certaine manière son rang « mandarinal » d'épouse principale.

Le gynécée royal apparaît comme l'un des espaces sociaux où la stratification s'exprime prioritairement à travers les titulatures. Les titres des reines, épouses royales, princesses et concubines sont composés à la fois comme des « noms officiels » et comportent donc une part d'originalité, mais expriment également une logique hiérarchique à travers un rang d'honneur et un vocabulaire déterminé. Les

¹⁹³⁴ AOM Indochine Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

¹⁹³⁵ ANC 12964, Dossier personnel de Meas, juge au tribunal supérieur, suppléant du ministre de la marine, 1901-1903.

¹⁹³⁶ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943.

¹⁹³⁷ AOM Indochine Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901 ; ANC 8087, Correspondance entre le résident supérieur du Cambodge et l'okhna Essarac Montrey [Vann] suppléant du premier ministre, 1902 ; ANC 5698, Affaire de la succession de feu Samdech Akamohasena entre les héritiers dans le partage de la somme de 600 \$, 1902.

¹⁹³⁸ ANC 8087, Correspondance entre le résident supérieur du Cambodge et l'okhna Essarac Montrey [Vann] suppléant du premier ministre, 1902

¹⁹³⁹ Après son décès ? ANC 26050, Plainte de Néai Nuon contre Neak Srey Preap au sujet de la succession laissée par le Yaumereach Men, 1912-1913.

¹⁹⁴⁰ Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi du Cambodge », *l'Ethnographie*, 15 octobre 1913, p. 47.

¹⁹⁴¹ ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

princesses, comme la fille d'Ang Duong, Oû (décédée en 1866), et celle d'Ang Em, Daracar (1843-1868), sont qualifiées de leur rang : *samtec brah* « altesses divines », et d'un « nom officiel ». Oû est « *samtec brah thida srey vora khsatrey* » qui désigne son statut de fille de la seconde reine d'Ang Duong et de demi-sœur du roi Norodom¹⁹⁴², tandis que Daracar est « *samtec brah anoch samtec brah mohessey* ». Ce dernier titre prend la forme d'un redoublement qui évoque la double qualité de Daracar, à la fois cousine cadette de roi (*anuj* « cadette ») et épouse (mohessey pour *mahāsrī* - grande reine) de roi (son cousin Norodom)¹⁹⁴³.

Comme ces princesses, certaines épouses royales profitent d'un ou plusieurs « nom officiel » qui se substituent à leur nom personnel dans l'usage. Nuon de son nom personnel (c.1835/1840 - après 1915¹⁹⁴⁴), titrée cham socheat bopha puis Khun Than¹⁹⁴⁵, ou bien Pos (1840-1922), titrée cham phaltep soda chan¹⁹⁴⁶, sont des épouses roturières, filles de mandarins, inférieures aux reines de sang royal ou princier¹⁹⁴⁷. D'autres épouses ne disposent apparemment pas de ces titulatures : Tat et Soum (décédée en 1905) ne sont connues qu'à travers leurs appellatifs, « mam », ou l'expression de leur rang, « néac monéang », et non des titres distinctifs, ce qui suggère leur positionnement inférieur dans la hiérarchie du gynécée, même si elles sont également de naissance mandarinale¹⁹⁴⁸.

¹⁹⁴² Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p. 47 ; *Id.*, *Cambodge : le Roi, op.cit.*, p. 18.

¹⁹⁴³ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994, p. 42 ; Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi du Cambodge », *art.cit.*, p. 47 ; *Id.*, *Cambodge : le Roi, op.cit.*, pp. 10-12, p. 18. N'employant que la première partie du titre de Daracar, Adhémar Leclère fait d'ailleurs d'elle la sœur de Norodom alors qu'elle est sa cousine, les sœurs cadettes de Norodom étant titrées *brah rāj anuj ksātri(y)* « princesses cadettes royales ».

¹⁹⁴⁴ Nut, Suppya, « Queen Khun Than : When Women Challenged French Power in Early Colonial Cambodia », Conference French Colonial History, Siem Reap, 25-28 juin 2014. Adhémar Leclère traduit l'expression cham socheat bopha comme « peau veloutée de fleur » Leclère, Adhémar, *Cambodge : le Roi, op.cit.* p. 15.

¹⁹⁴⁵ Nuon est mieux connu sous ce titre, nous l'écrivons donc avec des majuscules.

¹⁹⁴⁶ En 1905, Adhémar Leclère donne le titre de phaltep soda cheat qu'il traduit « agréable produit de la lune » Leclère, Adhémar, *Cambodge : le Roi, op.cit.*, p. 15. En 1922, Pos est qualifiée de préa néang chom phaltip sodachan, ANC 22262, 2^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928. Le titre serait composé de *phal* « fruit », « abondance », *dīep* « arbre fruitier », et *cand* « lune ». La transcription soda pourrait venir de *sudhā* « divin » et composerait avec *cand* un dérivé de l'expression *sudhā nidhi* « la lune », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français, op.cit.*, tome II, pp. 655-656. *V.* le titre de la sœur de Khun Than, Phaltep-Savann.

¹⁹⁴⁷ Leclère, Adhémar, *ibid.*, pp. 12-17.

¹⁹⁴⁸ Pour Soum, Meyer, Roland, *Saramani, danseuse khmèr* (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997, tome II, *Le Palais des quatre faces*, p. 90 ; ANC 12201, Dossier de succession de Neak Moneang Sum, femme de feu S.M. Norodom (succession contestée par S.M. Sisowath et par Néang Trayany Neas Teau et Neang Anchay), 1905. Pour Tat, courriel de M. Thiounn Mumm, 18/08/2014 ; Thiounn Mumm « Généalogie de la famille Thiounn-Bounchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bounchan Moly et autres sources) » ; Leclère, Adhémar, *ibid.*, p. 61. *V.* chapitre 2.

La réforme de la hiérarchie et de l'usage des titres féminins dans la famille royale est l'une des ambitions du roi Ang Duong à la fin de son règne. Il souhaite par là-même introduire une plus grande fluidité entre les différentes catégories d'épouses royales et ainsi faciliter la promotion de certaines épouses inférieures¹⁹⁴⁹. Mais les épouses royales de Norodom portent des titres relevant des usages antérieurs à la réforme de son père¹⁹⁵⁰. D'autres portent des titres impossibles à faire coïncider avec la hiérarchie des appellations sous Ang Duong, avant et après la réforme. La hiérarchie du gynécée est donc exprimée à travers des noms, noms qui participent de la stratification de l'ensemble de la société élitare.

Car même en l'absence d'une « comptabilité » aussi documentée des grades, rangs et titres et honneurs féminins que des titres masculins¹⁹⁵¹, leurs usages dans la société sont très encadrés et répertoriés par les tenantes de la morale et des traditions que sont les aristocrates et « femmes du Palais ». Boun Chan Thuon (ID : 90) est par exemple accusé par sa hiérarchie de s'être enrichi illégalement en 1948. Pour justifier de son propre niveau de vie, il fait état de son statut d'héritier de la fortune en bijoux et des relations de sociabilité de sa grand-mère avec « d'anciennes dames du Palais », notamment Pindara (1886-1965), fille du roi Sisowath et veuve du prince Norodom Sathavong (ID : 44)¹⁹⁵². Il appelle sa grand-mère « Khun Puy¹⁹⁵³ » alors qu'elle est désignée comme néac - « dame » - Phâyam ou [Phâyam] dans les dossiers du père et de l'oncle de Boun Chan Thuon : elle est l'épouse d'un mandarin de haut rang, Boun Chan (ID : G), décédé en 1902¹⁹⁵⁴. Boun Chan Thuon n'a pas besoin de préciser les raisons ou les conditions d'attribution du rang *khun* à sa grand-mère. Les princesses ou « dames du Palais » qu'il cite comme témoins sont les garantes tant de l'honorabilité que de la richesse de son aïeule. Comme les princesses, qui peuvent jouir de nouveau de leurs titres princiers si leur époux roturier vient à

¹⁹⁴⁹ Bitard, Pierre, « Études khmères, les membres de la famille royale du Cambodge et leurs titres d'après l'ordonnance de S.M. An Duon », *BEFEO*, Vol. XLVIII (2), 1957, pp. 563-579 ; ANC 22262, 2^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928 ; Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p.60 ; *Id.*, *Cambodge : le Roi, op.cit.*, p. 15.

¹⁹⁵⁰ *V.* chapitre 1.

¹⁹⁵¹ *V.* chapitre 1.

¹⁹⁵² La deuxième « dame » citée, « Preah Pettuchha », n'a pas pu être identifiée, ANC 18915, Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey, 1931-1953.

¹⁹⁵³ ANC 18915, Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey, 1931-1953.

¹⁹⁵⁴ ANC 19724, Dossier personnel de Koun Thonn, oudam montrey, 1916-1939 ; ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935.

mourir¹⁹⁵⁵, Phym a pu reprendre l'usage de son rang palatial après la mort de son mari mandarin¹⁹⁵⁶, si l'expression *khun* n'est pas simplement une contraction du rang *khun nān* donnée aux épouses des dignitaires¹⁹⁵⁷. Son petit-fils hérite et profite quoi qu'il en soit opportunément de sa bonne *fama* dans la société aristocratique. Soixante-dix ans après ce témoignage, l'historien est quant à lui limité aux conjectures dans son interprétation, les conditions effectives de dévolution mais également le sens et la valeur de ces dénominations étant restés l'apanage des femmes de l'élite.

I.c) Le signifiant et le signifié du nom : le sens, la valeur et l'usage des titulatures.

« L'un des ethnologues du Cambodge, par ailleurs d'une compétence disciplinaire indiscutable, répertorie un ouvrage du très fameux Chauféa Thiounn sous le nom de Chauféa, comme s'il s'agissait d'un patronyme alors que c'est un titre qui témoigne de l'appartenance à un milieu palatin.¹⁹⁵⁸ »

Jacques Népote rend compte d'une erreur assez courante qui révèle l'imperméabilité du milieu élitair cambodgien et également certains impensés des phénomènes d'acculturation. L'emploi des titres n'est pas conditionné par leur valeur sémantique mais par leur valeur sociale, d'où une confusion sur leur usage. Les agents du roi, comme Thiounn (ID : 1), sont systématiquement associés à leur titulature par politesse et déférence. Même lorsqu'ils connaissent la société khmère, les administrateurs français, puis les chercheurs, ont donc tendance à chercher à mettre les usages de la société cambodgienne en conformité avec ce qu'ils considèrent être des normes anthroponymiques. Le nom de Thiounn, né dans les années 1860, est un nom personnel : il ne dispose pas de patronyme. Ce sera donc parfois *cauhvā*,

¹⁹⁵⁵ Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p. 49.

¹⁹⁵⁶ Vers 1913, les femmes qualifiées de *khun* sont principalement les épouses du roi Norodom dont la célèbre Khun Than, mais ce rang est également donné aux arrière-petites-filles du roi Sisowath et aux filles des princes, Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi du Cambodge », *art.cit.*, pp. 58-59, puisqu'elles sont membres des *brah vañs* « l'auguste descendance » dont les femmes sont qualifiées de cet appellatif de courtoisie, Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, p. 19. Mme Poc Yanine déclare que les femmes de sa parenté maternelle « étaient toutes des khun ou néac monéang des rois Sisowath et Monivong ». Le terme peut donc également désigner des « concubines » ou « petites épouses » royales. Mme Poc Yanine décrit sa famille maternelle comme une famille de « poux du Palais » *cai vāmñ*, des personnels subalternes de l'administration palatiale, entretien avec Mme Poc Yanine, 07/11/2017, Phnom Penh. Grégory Mikaelian identifie les *cai* comme les « jeunes serviteurs » du Palais, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, p. 261.

¹⁹⁵⁷ « Le Couronnement de S.M. Sisovath », *La Dépêche coloniale illustrée art.cit.*, pp. 162-163.

¹⁹⁵⁸ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, p. 51.

l'un des éléments de son titre de « premier ministre ». Si on appliquait cette erreur à la dame Phyâm ou [Phāyam], elle qui était également appelée « Khun Puy », on ne conserverait que cette dernière dénomination. On traiterait alors l'expression du rang khun comme un patronyme et on pourrait en vain s'évertuer à lui trouver un père nommé Khun et une descendance sous ce nom.

Les erreurs ne concernent pas que les titres. Penny Edwards traite le nom Thiounn comme un patronyme puisqu'elle lui donne le prénom de Sambath¹⁹⁵⁹. En 1943, un document réalisé à partir du dossier personnel de Thiounn - aujourd'hui disparu - le qualifie de « Thiounn (Huy) ». Le document veut indiquer le nom personnel entre parenthèses, d'après la notice consacrée à « Chhun (Alexis Louis) » : il inverse donc le « nom du père » (Huy (ID : PP)) et le « nom personnel » Thiounn. La même hésitation transparaît à propos de Men (ID : 3), né en 1847, fils de Nguon (ID : X), qualifié de « Men (Nguon) », ou bien Mey (ID : 4), né en 1844, fils de Mao (ID : B), désigné comme « Mey (Mao)¹⁹⁶⁰ ». Car les patronymes ont été créés à partir des noms personnels et ne s'en distinguent donc pas. Le père de Thiounn semble déjà décédé en 1897¹⁹⁶¹. En 1907, lorsque l'État colonial impose le port d'un patronyme aux Cambodgiens, Thiounn respecte la loi en donnant à ses enfants son propre nom personnel comme nom de famille puisqu'il est leur parent paternel le plus âgé encore en vie¹⁹⁶².

L'assimilation des titres à des noms propres et la confusion à propos des noms personnels et patronymes n'est cependant pas uniquement le fait des non-initiés. Les usages de la cour du Cambodge font des titres des noms à part entière, puisque les titres ont d'une certaine manière valeur de dénomination absolue des personnes. Nuon, la reine la plus puissante du gynécée de Norodom, ne saurait être appelée par son nom personnel : son dernier titre - Khun Than - a pris le pas sur son prénom. Thiounn donne lui-même un exemple de cette valeur nominale donnée aux titres en 1906, alors que la loi sur les patronymes est encore dans les cartons de la Résidence de France mais que le mandarinat cambodgien s'essaie au modèle anthroponymique métropolitain. Thiounn a alors passé deux mois (juin-juillet 1906) en France

¹⁹⁵⁹ Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation of a Nation, 1860-1945*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2007, p. 67.

¹⁹⁶⁰ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943.

¹⁹⁶¹ AOM Indochine Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

¹⁹⁶² Ordonnance royale n°29 du 16 juillet 1907.

au cours du voyage du roi Sisowath. En septembre 1906, à l'occasion de la naissance de son petit-fils Poc Thien, il publie un faire-part qui identifie son gendre, Poc Hell (ID : 11) ainsi : « monsieur Hèl-Oknha-Ackharac-Chenda, chef du bureau du secrétariat général du Palais royal » et qui nomme son petit-fils « Hèl-Thienn¹⁹⁶³ ». Pour le public métropolitain auquel ce faire-part est destiné - Thiounn le fait parvenir au journal *Le Figaro* avant qu'il ne soit publié par *Le Journal du dimanche* en décembre - comment déterminer que l'expression du titre n'est pas un nom propre, puisque le nom personnel de Poc Hell est assimilé à un patronyme¹⁹⁶⁴ ?

La fragilité de la valeur sémantique des titres mais leur forte importance sur le plan des représentations peut également s'observer à travers le prisme de leur usage par l'administration cambodgienne actuelle. Dans sa récente thèse de doctorat, Theara Thun décrit Thiounn comme un « ministre du Palais (*Lord Head of the Palace*) », traduction d'après lui de son titre *samtec cauhvā vāṃṇ jăy*¹⁹⁶⁵. Le ministre du Palais actuel, *samtec* Kong Sam Ol, porte effectivement le titre *cauhvā vāṃṇ*. La logique historique de compréhension de la titulature est inversée : *samtec* Kong Sam Ol porte ce titre de nos jours parce que, à partir de 1928-1929, Thiounn a endossé à la fois un titre de ministre du palais - *vāṃṇ* ou *vāṃṇ jăy* - et un titre de premier ministre - *cauhvā*¹⁹⁶⁶. En 1941, son successeur au ministère du Palais, Ung Hy (ID : 96), est quant à lui titré *uk ṇā vāṃṇ*¹⁹⁶⁷ et jamais *cauhvā* puisque le Palais respectait alors la valeur historique des titres. Le terme *cauhvā* reste mystérieux, son emploi est bien plus complexe que sa seule assimilation à l'identification du « chef du gouvernement » dans le Cambodge de la fin de l'époque moyenne¹⁹⁶⁸. Mais il semble qu'il n'a jamais été associé au « maire du Palais » des rois khmers avant 1928 et le ministère Thiounn.

Thiounn a porté plusieurs titres selon ses différentes affectations. À la fin de sa carrière, et selon une chronologie qui nous échappe en partie, il n'est pas uniquement ministre du Palais, des finances, des

¹⁹⁶³ Colinette, « Nos modes en Extrême-Orient », *Le Journal du dimanche*, dimanche 9 décembre 1906, p. 11.

¹⁹⁶⁴ Sur le faire-part en particulier, v. la conclusion de ce chapitre.

¹⁹⁶⁵ Thun Theara, « *Bangsāvatār*, the evolution of the historiographical genres in colonial Cambodia », PhD thesis in history, National University of Singapore, 2017, p. 70

¹⁹⁶⁶ ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chaufféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942. Thiounn fait fonction de premier ministre dès 1928 et est titularisé à ce poste en 1929, v. chapitre 6.

¹⁹⁶⁷ « Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », *art.cit.*, p. 4.

¹⁹⁶⁸ V. chapitre 1 ; v. Mikaelian, Grégory, *La royauté d'Oudong*, *op.cit.*, p. 222.

beaux-arts et premier ministre, il est aussi décrit comme ministre de la marine¹⁹⁶⁹. Ung Hy (ID : 96) lui succède d'ailleurs en 1941 comme ministre du Palais, des finances, des beaux-arts et de la marine¹⁹⁷⁰. Mais personne n'a jamais qualifié ni Thiounn ni Ung Hy de *kralāhom*, le titre du ministre de la batellerie et des affaires étrangères. Les titulatures n'ont pas une valeur fonctionnelle absolue : elles sont associées à un rôle assuré par leur porteur au sein du *rājakār*, mais ce dernier peut également assurer une toute autre charge. (ID : A), père de Poc (ID : 9), porte le titre *uk ṇā subhā mantrī*, mais son fils insiste sur ses véritables responsabilités en tant que substitut de l'*uk ṇā yomarāj*, le ministre de la justice¹⁹⁷¹. Vers 1867-1878, Mau (ID : NN), *uk ṇā prasoeṭṭ sūrivaṇs*, chef des pages, fait office de ministre de la guerre, désigné comme *uk ṇā cakrī*, en l'absence d'un titulaire de cette charge, mais alors que la royauté a besoin d'un chef de guerre pour écraser la rébellion de Si Voṭha¹⁹⁷². C'est également l'objet du conflit qui oppose Norodom à Col de Monteiro (ID : 5) en 1899 : Col fait fonction de *kralāhom* sans en porter le titre parce que le roi lui refuse cette titulature¹⁹⁷³.

En fonction de la classe d'âge, de la classe sociale et des usages des informateurs cambodgiens, les titulatures conservent donc plus ou moins leurs valeurs historiques, sociales et une signification fonctionnelle dans le Cambodge d'aujourd'hui. Mais les glissements sémantiques sont nombreux. Dans le quartier de Bñam Beñ (Phnom Penh) situé immédiatement au Sud du palais royal et du ministère de la justice, en 2017, un commerçant retraité d'une soixantaine d'années et une coiffeuse de trente ans emploient, à part l'un de l'autre, l'expression *uk ṇā yomarāj* pour qualifier le ministre de la justice de

¹⁹⁶⁹ Après 1939 ? Norodom Suramarit (ID : 76) ministre de la marine, de l'agriculture et du commerce depuis 1929, assure également la charge de l'intérieur et des cultes à partir de 1936, jusqu'en 1939 lorsqu'il n'est plus nommé que ministre de l'agriculture, v. ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chaufféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942 ; ANC 18994, Dossier personnel de Norodom Suramarit Sa Majesté le Roi, 1923-1941 ; ANC 28312, Ordonnance Royale n°55 du 21 avril 1936 rapportant l'OR n°46 du 26 mars 1936 désignant SAR le Krom Khun Visothi Khattiyacvong Norodom Suramarit ministre de la marine pour assurer provisoirement les fonctions de ministre de l'intérieur et des cultes, 1936.

¹⁹⁷⁰ « Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », *art.cit.*, p. 4.

¹⁹⁷¹ ANC 33885, Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943 ; ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

¹⁹⁷² Communication personnelle de M. Mathieu Guérin, 11/04/2018, Paris ; Corfield, Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, p. 35 ; Villemereuil, A.B. de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, *op.cit.*, p. 69.

¹⁹⁷³ V. chapitre 5. Il fait fonction de *kralāhom* sous le titre du « ministre de la marine de second rang » : okhna vibol réach sdey muc ngéa somuhac préa kralahom, ANC 32300, Compte-rendu des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898 ; République française, *Annuaire du Cambodge 1896*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1896, p. 78.

l'ancien temps¹⁹⁷⁴. Mais un agriculteur originaire et résident de Tākaev (Takéo), âgé de soixante-douze ans en 2016, emploie l'expression *lok jamarāj*¹⁹⁷⁵ comme un nom personnel, un « monsieur » - *lok* - qui s'appellerait « com-riəc » et dont il ignore qui il était, outre qu'il a fait construire le *vatt* du lieu pour sa fille¹⁹⁷⁶. D'après les archives, le personnage en question, Son Diep (ID : 13), était effectivement détenteur de la charge et du titre de *lok uk ñā yomarāj*¹⁹⁷⁷. Deux agricultrices de Kambañ' Traḷāc (Kompong Tralach), interrogées ensemble en 2016, ne réagissent pas à l'évocation du titre *uk ñā yomarāj*. Elles emploient le nom de la fonction du ministre de la justice actuel et déclarent ne pas connaître d'histoires du passé qui évoquent le titre *yomarāj*¹⁹⁷⁸.

Des titres et des noms de mandarins sont enfin inscrits dans la toponymie cambodgienne. Mais évoquent-ils à ceux qui les emploient leurs sens initiaux ? Une île sur le fleuve Danle Dham (Mékong) à Kaṇṭāl (Kandal) est appelée *koḥ uk ñā tī*, « l'île de l'okhna Tey »¹⁹⁷⁹. Le nom du *piñ tejo*, à Phnom Penh, ou « lac du *tejo* », a disparu comme référence spatiale¹⁹⁸⁰ mais une île est toujours nommée *koḥ tejo* sur le Mékong, en aval de Phnom Penh et en amont de Anak Līoeñ (Néak Luong). À Brai Vaeñ (Prey Veng) en 1937, un monastère en bois s'appelait *vatt montrey phimouk dechor chruoy*, et commémorait très certainement l'un de ses donateurs¹⁹⁸¹, ainsi que depuis 1939 le nom du *vatt samtec cauvhā juon*

¹⁹⁷⁴ *samāy purāṇ* ou *cās* - *samāy* ou *jaṃnān* ' *pārāṃñ*, entretiens avec six habitants du quartier *catumukh* dont M. Oeun Pheuv (nous ignorons l'orthographe khmère de ce nom que nous avons omis de noter), soixante-sept ans, commerçant retraité, et Mme Lī Candī, trente-quatre ans, coiffeuse, Phnom Penh, 23/10/2017.

¹⁹⁷⁵ Variante de *yomarāj*, Antelme, Michel Rithy, Suppya Bru-Nut, Hélène, *Dictionnaire franco-khmer*, Paris, L'Asiathèque, 2013, p. 1030.

¹⁹⁷⁶ Entretien avec M. Kuy Leñ, habitant de Phnom Borei, à Takeo, le 23/07/2016.

¹⁹⁷⁷ V. chapitre 7.

¹⁹⁷⁸ Entretien avec Mme Chuop Van, née en 1953, et Mme Sīoeñ Lun, quatre-vingts ans, Kompong Tralach, Kompong Chhnang, 05/10/2016.

¹⁹⁷⁹ Une carte sur papier de Khsāc' Kaṇṭāl (Khsach Kandal), 1897, conservée par la bibliothèque parisienne de l'École française d'Extrême-Orient, porte mention de l'île, [Tī] écrit [Tiy], v. Mikaelian, Grégory, « Note sur la première cartographie provinciale cambodgienne (c.1897) », *Péninsule*, n°54, 2007/1, pp. 99-136. V. une reproduction dans Singaravélou, Pierre, Fabrice Argounès, *Le monde vu d'Asie, une histoire cartographique*, Paris, Seuil, Musée national des Arts asiatiques Guimet, 2018, p. 21.

¹⁹⁸⁰ Situé à l'Ouest de ce qui devient le boulevard Doudart de Lagrée, le lac est remblayé à partir des années 1920. Le quartier est qualifié d'annamite avant de devenir le périmètre du *phsār thmī*, achevé en 1937, dans le cinquième quartier, Pierdet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh, la fixation d'une capitale fluviale par la construction d'un système hydraulique, 1865-2005 », thèse de doctorat en géographie, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2008, notamment p. 200, 272, 275, 279. V. annexes, croquis n°1.

¹⁹⁸¹ ANC 28449, O.R n°119 du 14 juin 1937 autorisant dans la province de Prey Veng, la reconstruction en bois de la pagode de montrey phimouk dechor chruoy, et dans la province de Takeo, la coupe gratuite de bois destinée à la cuisson des briques et tuiles nécessaires, 1937. Une « pagode Sampan Beng Dechor » apparaît également en 1921-1922 dans l'inventaire des ANC (ANC 10191) ; renseignements fournis par Mme Mao Kakada, étudiante de master de M. Ang Chouléan à l'Université Royale des Beaux-Arts, qui travaillait en 2019 sur le titre *tejo*.

commémore l'œuvre pieuse de Thiounn à Kambañ' Tā Jes (Kompong Ta Ches)¹⁹⁸². Dans l'usage, et même si ce nom est toujours inscrit sur le portail monumental du *vatt*, les fidèles du lieu utilisent plutôt les noms précédents du monastère et conservent de ce fait des histoires bien plus anciennes que celles qu'ils racontent à propos du ministre Thiounn¹⁹⁸³. Seules des études de terrain pourraient exhumer, à Kandal, Phnom Penh ou Prey Veng, des récits mémoriels, qui, malgré les variations toponymiques, pourraient conserver le sens initial de ces titulatures.

II. Les noms des personnes et l'expression de l'identité lignagère.

Néac Phym ou [Phāyam] ou Khun Puy est une seule et même personne dont nous ne connaissons l'identité qu'à travers les archives portant sur des membres masculins de sa parenté. Khun n'est pas son patronyme et Puy est l'une des désinences de son nom personnel, celle qui est employée par son petit-fils Boun Chan Thuon (ID : 90) en 1948¹⁹⁸⁴. Les deux fils de cette dame ne l'appellent pas, quant à eux, ni de son rang - khun - ni de cette forme de son prénom - Puy, mais néac Phym ou [Phāyam]¹⁹⁸⁵. Ses fils, Mongkon (ID : 74), né en 1880, et Kon Ton (ID : 73), né en 1884 ou 1885, sont les héritiers du directeur du trésor royal Boun Chan (ID : G). Celui-ci a une fille aînée, Tat, qui épouse entre 1883 et 1891 le roi Norodom et est la mère du prince Chantalekha (1883/1891-1971). Il est possible que Norodom donne vers 1880 en mariage sa parente ou sa concubine - khun - Phym à son chef du trésor, puis épouse la fille de son mandarin, forme de mariage parallèle pratiquée par les élites palatiales¹⁹⁸⁶.

II.a) Le nom personnel : les composantes multiples de l'identité.

Le nom personnel de néac Phym/Puy et les noms de ses parents sont représentatifs des formes de transmission anthroponymique au sein d'une lignée cambodgienne. Une célèbre homonyme de néac

¹⁹⁸² Le *vatt* Sārāvānd de Phnom Penh s'appelle de son nom complet *vatt* Sārāvānd tejo, v. Bernon, Olivier de, « Les *vatt* du Cambodge », in Atelier parisien d'urbanisme, Nathan Starkman, *Phnom Penh, développement urbain et patrimoine*, Paris, Ministère de la Culture, Département des affaires internationales, Atelier parisien d'urbanisme, 1997, pp. 78-83.

¹⁹⁸³ V. chapitre 6.

¹⁹⁸⁴ ANC 18915, Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey, 1931-1953.

¹⁹⁸⁵ ANC 19724, Dossier personnel de Koun Thonn, oudam montrey, 1916-1939 ; ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935.

¹⁹⁸⁶ V. chapitre 11.

Phyâm/Puy est l'épouse royale néac monéang Phâyam (1850-1915), mère de la princesse Norodom Malika et la belle-mère du prince Yukanthor. Elle est également appelée Phayou¹⁹⁸⁷, comme une fille du roi Sisowath est nommée Phyou¹⁹⁸⁸. D'origine siamoise¹⁹⁸⁹, ce prénom et ses désinences sont employés par les élites palatiales, notamment celles qui sont originaires de l'Ouest du pays, et ont des liens avec la « seigneurie » Baen Aphaiwong. La fille de Sisowath, Phyou, est, par sa mère, issue de Battambang et est l'épouse d'un roturier siamois. Le fils aîné de néac Phyâm/Puy, Boun Chan Mongkon (ID : 74), né Siamois, a été naturalisé Cambodgien en 1901¹⁹⁹⁰. Les Boun Chan font partie des familiers des gouverneurs de Battambang : d'après M. Loch Chhanchhai, leur nom même, *puny cand* « mérite(s) de la lune », évoque à lui seul cette identité à la fois élitare et de l'Ouest du pays khmer, à l'interface du monde siamois¹⁹⁹¹. Avant la généralisation de l'usage des patronymes, le nom personnel de Kon Ton [Guṇ Thun], fils de Boun Chan (ID : G), a d'ailleurs été élaboré à partir de *guṇ*, « mérite »¹⁹⁹².

Ce dernier élément est partagé par les alliés Poc de la famille Boun Chan. Poc Duch (ID : 10), fils de l'ex-princesse Ang Duong Oû, décédée en 1866 à Battambang et de Poc (ID : 9), né à Battambang, en face du fort des gouverneurs du fief, a trois enfants connus avec néac Tralong ou Penn Long¹⁹⁹³. Leur benjamin Poc Khun (ID : 79) porte le prénom *guṇ*¹⁹⁹⁴. Néac Tralong ou Penn Long est également originaire de Battambang : elle appartient à la parenté lointaine des Baen Aphaiwong d'après Loch Chhanchhai. Dans sa ville natale, on l'appelle de son nom de jeunesse : elle reste *nān* - « néang », c'est-à-dire « jeune dame » [Āp Yak' Sān]¹⁹⁹⁵, un nom chinois dont les sonorités évoquent à la fois le

¹⁹⁸⁷ Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p. 63.

¹⁹⁸⁸ Leclère, Adhémar, *ibid.*, p. 49.

¹⁹⁸⁹ V. l'île Phayam en Thaïlande.

¹⁹⁹⁰ ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935.

¹⁹⁹¹ Communication de M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris. Dans les années 1960, Boun Chan Mol écrit son nom *Ṭuṇṇ Cānd*, c'est l'orthographe retenue dans Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm*, *op.cit.*, p. 162. Annexes, photographies n°45 et 46.

¹⁹⁹² L'emploi de séquences euphoniques construites sur le nom des parents serait un moyen de se souvenir des noms des anciens et de préserver la généalogie pour compenser l'absence de patronymes, Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, pp. 110-114. Ici la séquence est basée sur les synonymes « *puny* » et « *guṇ* ».

¹⁹⁹³ Thiounn Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) », 1 p.

¹⁹⁹⁴ Loch Chhanchhai, « Chroniques des Vice-Rois de Battambang », *art.cit.*, pp. 65-68, p. 93.

¹⁹⁹⁵ Loch Chhanchhai, *ibid.*, p. 93.

cantonnaires et le teochew¹⁹⁹⁶. Les Poc seraient peut-être eux-mêmes des Chinois de Battambang, puisque le frère de Poc (ID : 9), Sao (ID : C)¹⁹⁹⁷ est décrit comme chinois¹⁹⁹⁸.

Poc Khun (ID : 79) épouse autour de 1929 Chhan On¹⁹⁹⁹, fille du dernier gouverneur de Battambang avant la rétrocession de ce territoire au Cambodge en 1907. Poc Khun fonde à Bangkok avec ses beaux-frères Aphaiwong le mouvement Khmer Issarak en 1939 qui anime tout au long des années 1940-1960 une révolte indépendantiste depuis l'Ouest du Cambodge²⁰⁰⁰. Comme sa mère, Poc Khun dispose de plusieurs noms employés selon les contextes, entre Phnom Penh, Battambang et Bangkok. Il est surnommé *anak* [Traḷāc] « monsieur courge » par ses proches²⁰⁰¹. Il est également qualifié par son titre honorifique, concédé par le roi Monivong, *braḥ viṣes bāṇij*, titre que le gouvernement thaï l'aurait autorisé à porter comme nom personnel *circa* 1940²⁰⁰². Dès 1942, il choisit le patronyme Pocmontri - « Poc le mandarin » - dont hérite sa descendance en Thaïlande²⁰⁰³.

¹⁹⁹⁶ 葉玉珊. 葉 = [Yiéb de prononciation teochew], nom de famille chinois, assez courant (feuille d'arbre) ; 玉 = [Yok de prononciation cantonnaise] le jade ; 珊 = [San en cantonnais] : le son produit par le jade, d'après M. Philippe Hunault, courriel du 04/05/2019 aimablement transmis à l'auteur par M. Michel Antelme.

¹⁹⁹⁷ Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) » 1 p. ; ANC 20602, Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.

¹⁹⁹⁸ Corfield, Justin, *The Royal family*, op.cit., p. 23.

¹⁹⁹⁹ Chhan On est également nommée aSaân Aphayvong ou Khun Cha Orn Aphayvong, Loch Chhanchhai, « Chroniques des Vice-Rois de Battambang », art.cit., p. 65-68 ; Thiounn Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bounchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bounchan Moly et autres sources) », ; Id., « Généalogie (gynéalogie) des Frères Soa et Poc (léguee par ma mère) ».

²⁰⁰⁰ Sur les Khmers Issarak, v. Abdoul-Carime, Nasir, « Dap Chhuon (1912-1959), seigneur de guerre, exercice de biographie d'une personnalité historique khmère », in Abdoul-Carime, Nasir, Grégory Mikaelian, Joseph Thach, (dir.), *Le passé des Khmers, langues, textes, rites*, Bern, Berlin, Bruxelles, Peter Lang, 2016, pp. 213-236 ; Murashima, Eiji, « Opposing French Colonialism. Thailand and the Independence Movements in Indo-China in the early 1940s », *Southeast Asia Research*, 13, 2005/3, pp. 333-383 ; Goscha, Christopher, *Thailand and the Southeast Asian Networks of the Vietnamese Revolution (1885-1954)*, Richmond, Curzon Press, 1999, 418 p. ; Lamant, Pierre, « Les partis politiques et les mouvements de résistance khmers vus par les services de renseignements français (1945-1952) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°148, 1987, pp. 79-96. V. chapitre 12.

²⁰⁰¹ Loch Chhanchhai, « Chroniques des Vice-Rois de Battambang », art.cit., p. 67. Peut-être un jeu de mot et de son rappelant le prénom khmer de sa mère, [Traḷuṇ] « lumineux comme la lune en son plein phosphorescent » « luminescence », moins pour l'expression de la lumière que de l'aspect « plein » ou « rond » de la lune et des cucurbitacées. Mme Thiounn Rita associe *traḷuṇ* à *traluc* ou *traḷuc*, comme un surnom des beaux bébés « gras » ou « ronds » que l'on dit *tralunluṇ* ou *tralucuc*, courriel de Mme Thiounn Rita du 07/05/2019 aimablement transmis à l'auteur par Michel Antelme. V. Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, op.cit., tome I, p. 574, pp. 576-577. V. le portrait de Poc Khun dans sa fiche biographique, annexes, dictionnaire prosopographique.

²⁰⁰² Service Historique de la Défense, Service de Documentation et de Contre-Espionnage, GR10R 52, [dossier de] Po Khun (*sic*), mars 1946- juillet 1955.

²⁰⁰³ Entretiens téléphoniques avec Mme Poc Yanine, 23/06 et 15/09/2017 ; SHD SDECE GR10R 52, [dossier de] Po Khun (*sic*), mars 1946- juillet 1955.

La fille de Poc Duch (ID : 10) et de néac Tralong ou Penn Long ou *nān* [Āp Yak' Sān] porte le prénom khmer de sa mère chinoise employé directement, Poc Trâloun, ou décomposé en Srey Loun ou Luon ou Lon ou [Lan]. Elle épouse Boun Chan Mongkon (ID : 74) vers 1901. Ce prénom - Tralong ou Trâloun - n'est pas propre aux élites khmères, mais il est donc considéré comme « autochtone ». La fille aînée de Chhun (ID : 2), d'origine vietnamienne, est appelée néac Catharina Tralon ([Tralañ]²⁰⁰⁴). Dans la parenté Chhun, de religion catholique, les prénoms chrétiens sont accolés aux prénoms khmers pour rendre compte de la dimension allochtone de leur identité. La tradition chrétienne s'illustre dans la transmission du prénom chrétien de la mère de Chhun, Catharina Ep, à sa fille, Catharina Tralon, et à la fille de sa fille, [Mau Nārī]²⁰⁰⁵ ou Mau Neari Catharina²⁰⁰⁶.

Dans la communauté métisse franco-cambodgienne, ces prénoms chrétiens ne sont pas accolés à des prénoms khmers qui stigmatiseraient leurs porteurs comme indigènes : ils doivent inscrire les individus dans la communauté française. Les filles reconnues - et donc françaises - de l'administrateur Alexandre Cazeau (1861- avant 1906) avec son épouse khmère Kraom, nées entre 1884 et 1896, s'appellent toutes - au moins du point de vue de l'administration - Marie (Marie Amélie, Marie Anne Florine, Marie Julie Alexandrine, le premier ou le troisième prénom servant de prénom d'usage) et son fils né en 1890 Noël Alexandre²⁰⁰⁷. Marie Anne Florine Cazeau²⁰⁰⁸ appelle quant à elle son fils Léon Cazeau, né en 1912, sans déclarer le nom de son père, très certainement Son Sorichân, fils de Son Diep (ID : 13)²⁰⁰⁹, pour que l'enfant puisse prétendre à la nationalité française²⁰¹⁰.

²⁰⁰⁴ Nous émettons l'hypothèse que l'orthographe [Tralañ] dans les archives renvoient à [Traḷuñ] puisque Tralong est également écrit [Tralan], ANC 35290, Dossier de pension de Mau, oudam montrey de 1^{ère} classe, suppléant du ministre de la guerre au Cambodge, 1932 ; ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935.

²⁰⁰⁵ ANC 35290, Dossier de pension de Mau, oudam montrey de 1^{ère} classe, suppléant du ministre de la guerre au Cambodge, 1932.

²⁰⁰⁶ AOM RSC 445, relevés des affaires différents ministères, 1914-[1924].

²⁰⁰⁷ ANC 15282, Fiches personnelles du personnel européen du protectorat avant 1900 (Tournié, Boutié, Le Gouas, Chevalier, Mercier, Adamolle, Yonnet, Cazeau, Carlinot, Fabre, Bornet, Flamant, Drezen, Collard, Chabrier, Schneider, Laffitte), 1897.

²⁰⁰⁸ ANC 7518, Dossier personnel de Mme Marie Cazeau, institutrice à l'école de la princesse Sotharot, 1911-1916 ; ANC 34595, Bourses scolaires demandés (*sic*) par Marie Cazeau et Ciancioni François pour établissement scolaire de l'académie d'Aix, 1910-1912 ; ANC 9282, Bourses scolaires demandée par André Chaubon, Marie Cazeau, Suzanne Girardin, Ernest Chaubon, Marie Palazzi, Marguerite Sigorel 1906-1917.

²⁰⁰⁹ Lām Em, « *kpuon sākḥā vañs trakūl* », *op.cit.*, p. 138.

²⁰¹⁰ ANC 6417, Dossier personnel de M. Léon Cazeau instituteur auxiliaire de l'enseignement, démissionnaire, 1936-1938.

Les parentés Chhun, Monteiro et de Lopez font à l'inverse usage des multiples prénoms qui marquent leurs différentes appartenances religieuses ou « ethniques » afin de permettre leur intégration à l'identité élitaine cambodgienne. Am François de Lopez (ID :103), catholique d'origine « malaise » au sens large²⁰¹¹, appelle tous ses enfants d'un double prénom, comme Dominique Bunong ou Bounevey ou Bounavey ou [t̪im̪nik puṇāvey] de Lopez (ID : 21) et son cadet Joseph Choeumrong de Lopez (ID : 15). Dominique poursuit en partie la tradition : l'un de ses fils s'appelle Am Alexis ou bien Am Alexis Kandieg de Lopez, en références à deux des prénoms de Chhun (ID : 2), son cousin, et à l'un de ceux d'Am de Lopez (ID : 103)²⁰¹². Joseph de Lopez épouse la fille de Peich Ponn (ID : 12) et de l'ex-princesse Norodom Chavivan, Ponn Tach : si sa parenté se réfère toujours à lui comme Joseph et plus rarement comme Joseph Choeumrong²⁰¹³, ses enfants ne portent pas de double prénom mais un seul prénom cambodgien qui évoque celui de leur mère : Thel, Thal, Thonn et Thyl²⁰¹⁴. Le petit-fils de Joseph de Lopez, Thiounn Chhayaridh Intaridh Charles doit, quant à lui, ses différents prénoms aux circonstances de l'existence. Le prénom qui lui a été donné à la naissance par un moine²⁰¹⁵ - Chhayaridh - ne plaisait pas à sa mère, Thal de Lopez, qui en choisit un autre - Intaridh - avant qu'il ne décide lui-même de porter un prénom français - Charles - à son arrivée à Paris dans les années 1970. Selon l'âge où l'ont connu ses interlocuteurs et de leur degré d'intimité avec lui, ils l'appellent de l'un de ses trois prénoms ou même de son surnom, Loun²⁰¹⁶.

Les prénoms composés ou multiples seraient enfin souvent des marqueurs de la communauté sino-khmère ou du moins influencés par l'usage sino-khmer²⁰¹⁷. Ung Tiong Thuon (ID : 104) est sans doute originaire de Battambang²⁰¹⁸ : ses noms sont peut-être un rappel d'une identité sino-khmère teochew, ainsi que le nom chinois de la femme de Poc Duch (ID :10), *nān* [Āp Yak' Sān]. Ils rappellent également

²⁰¹¹ *V. chapitre 4.*

²⁰¹² ANC 10935, Dominique de Lopez, instituteur, 1918-1935.

²⁰¹³ Entretien avec M. Thiounn Charles, petit-fils de Joseph de Lopez, 22/03/2019, Paris ; entretien avec Mme Norodom Vivarinn, sa petite-fille, et Mme Khek Vinna, son arrière-petite-fille 28/07/2015, Phnom Penh ; courriel de Mme Khek Vinna, 03/05/2015 ; entretien téléphonique avec Mme Khek Vinna, 03/01/2015.

²⁰¹⁴ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/04/2015.

²⁰¹⁵ Sur les pratiques rituelles de dévolution des noms personnels, Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, pp. 100-102.

²⁰¹⁶ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/04/2015.

²⁰¹⁷ Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, p. 130.

²⁰¹⁸ So, Kenneth T., *The Khmer Kings and the History of Cambodia*, Book II, *1595 to Contemporary Period*, [United Kingdom or United States], DatAsia Press, 2017, p. 372. *V. chapitre 11.*

les sonorités des deux noms personnels de ses parents : son père Ung/[Uñ]) (ID : V) et sa mère Chhunn/[Jhun], s'ils ne sont pas tout simplement une combinaison euphonique à partir de leurs deux noms²⁰¹⁹. Dans les témoignages publiés, Ung Tiong Thuon est appelé Tiong Toun²⁰²⁰, Ung Thuong²⁰²¹ ou [Tuñ Dan']²⁰²², peut-être une forme de « khmérisation » de son identité nominale par la suppression de l'un de ses deux patronymes.

De noms marqueurs d'une identité chrétienne au XIX^e et au début du XX^e siècle, les prénoms occidentaux et spécifiquement français deviennent à la mode parmi les élites cambodgiennes²⁰²³ dans les années 1920. Kim An (ID : 31) appelle trois de ses fils nés après 1920 de prénoms khmers, mais exprimés en langue française : Aidant, Diamant et Doré²⁰²⁴. Le dernier est par exemple un prénom d'usage courant en khmer sous diverses formes : *mās*, *suvaññ* ou *subāññ*, porté par deux membres de la prosopographie nés dans les années 1860 : Meas (ID : 47)²⁰²⁵ et Meas (ID : 61)²⁰²⁶. Les influences culturelles issues de l'éducation, des voyages et séjours des élites cambodgiennes peuvent se lire dans la composition des prénoms à consonnance étrangère : les deux enfants issus du premier mariage de Poc Thuon (ID : 26) avec une Française portent un double prénom, l'un khmer, l'autre français : Poc Jean Doeuskomar né à Montpellier (1933-c.1971) et sa cadette née au Cambodge en 1936, Poc Jacqueline Naribosbong²⁰²⁷. Comme les élites allogènes Chhun, Monteiro ou de Lopez dès le XIX^e siècle, les élites franco-khmères font donc usage du dédoublement identitaire à la fin de la période coloniale. Attaché à cette culture française, Poc Thuon décide de donner uniquement des noms français aux enfants de son second lit. Il

²⁰¹⁹ ANC 33395, Dossier de pension de Tiong Toun Oung oudom montrey de 1^{ère} classe chautfaikhet de Battambang n° matricule 139, 1936 ; ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936 ; ANC 19443, Dossier personnel d'Oung Tiong Toun, oudam montrey, 1900-1906.

²⁰²⁰ Son Sann, *The Memoirs of Son Sann*, [s.l.], Cambodia Daily Press, [s.d - c.2011], p. 11.

²⁰²¹ So, Kenneth T., *The Khmer Kings*, *op.cit.*, Book II, p. 372.

²⁰²² Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm*, *op.cit.*, p. 153.

²⁰²³ Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, pp. 115-116.

²⁰²⁴ Corfield Justin, *The Royal Family*, *op.cit.*, pp. 51-52.

²⁰²⁵ ANC 12964, Dossier personnel de Meas, juge au tribunal supérieur, suppléant du ministre de la marine, 1901-1903.

²⁰²⁶ ANC 12961, Dossier personnel de Meas, smien du premier ministre, 1901.

²⁰²⁷ Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, leur demi-sœur, Bourg La Reine, 08/09/2017 ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017 ; entretien téléphonique avec Mme Ngo Poc Mona, leur demi-sœur, le 22/06/2017.

est cependant contraint de transformer son choix initial pour sa benjamine née en 1954, « Janine », que son épouse khmère trouve difficile à prononcer, en « Yanine »²⁰²⁸.

Les lieux de naissance des enfants sont enfin parfois choisis comme prénom²⁰²⁹, notamment lorsqu'ils ne sont pas nés dans leur pays, qu'il s'agisse du terroir ou de la nation. Sonn Voeunsai (ID : 116) ne serait pas né à Phnom Penh en 1911 comme le décrivent les services de renseignement français²⁰³⁰, mais dans la commune de Voeunsai au Laos où son père Sonn Mam était posté comme médecin²⁰³¹. Le prénom créé, original, veut remémorer l'épisode dans toute sa spécificité, tout en intégrant ce nouveau terroir à l'histoire et à la géographie mentale de la parenté pour lui donner ainsi une dimension familiale. Les élites cambodgiennes, dispersées à échelle mondiale dans les années 1970, donnent ainsi à leurs enfants le nom des pays, fleuves ou capitales traversés. La fille de Thiounn Thioeun, l'aîné des fils de Thiounn Hol (ID : 14), s'appelle Néva par exemple²⁰³². Le roi du Cambodge Norodom Sihamoni porte une combinaison des prénoms de ses parents, Sihanouk et Monique. Il est surnommé Tokyo dans l'intimité, son père se trouvant au Japon lorsqu'il est né²⁰³³.

II.b) Les « surnoms » : « noms cachés » ou « noms pour dissimuler » ou « petits noms ».

Parce qu'ils relèvent de la définition de l'identité personnelle, de la vie intime et des relations privées, et qu'ils sont employés exclusivement dans le cercle de parenté, les surnoms sont peu divulgués. Les surnoms employés dans les archives relèvent plus souvent de la contraction des noms personnels que de véritables surnoms à l'instar de Poc Khun (ID : 79)/[Tra]lac ou Thiounn Charles/Loun. Clément Titéa Chhun, fils de Chhun (ID : 2) est aussi sans doute appelé Rivivan mais aussi Titni, le dernier surnom

²⁰²⁸ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017.

²⁰²⁹ Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, pp. 102-103.

²⁰³⁰ SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952.

²⁰³¹ Courriel de M. Khing Hoc Dy, 18/06/2017.

²⁰³² Toth Putry, *Lok Brīddhācārya Paṇḍit Juon Mumm*, *op.cit.*, p. 163.

²⁰³³ Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, le roi insubmersible*, Paris, éditions du Cherche-Midi, 2013, p. 122 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, p. 127.

évoquant le prénom Titéa. Néac Phijong ou Phyon ou [Bhīyuñ], épouse de Mey (ID : 4)²⁰³⁴, est peut-être également qualifiée de [Yāñ] dans le dossier de leur gendre, Cahom (ID : 18)²⁰³⁵.

Les archives du SDECE transmettent cependant certains de ces surnoms, notamment au travers des interceptions des correspondances de la société élitaires cambodgiennes. Poc Thuon (ID : 26) écrit depuis Phnom Penh à son frère Poc Thien qui se trouve à Paris en mars 1952 : sa lettre est interceptée dès Phnom Penh. Poc Thuon écrit « Mon cher Lo » à son frère aîné²⁰³⁶, un surnom corroboré par les écrits de Sisowath Samyl Monipong qui fait mention de son « oncle Lo », diplomate²⁰³⁷. À la même époque, une lettre de Thiounn Thioum à sa sœur, « Mme Chhean Vam » pour le SDECE, soit Thiounn Thioeum, débute par « ma chère Srey », l'appellatif dont ses parents la désignent²⁰³⁸.

Inversement, les archives, parce qu'elles médiatisent des processus officiels, gardent trace des noms sous leur forme originelle lorsque l'usage a consacré la préférence pour le surnom. Le surnom a ainsi parfois vocation à dissimuler le nom personnel véritable. Le prince Sisowath Monireth (ID : 99) est surnommé Sam Ul et son frère Sisowath Monipong (ID : 130) Sam Il²⁰³⁹, surnom qui devient le prénom de son fils, Sisowath Samyl Monipong²⁰⁴⁰. Mais leurs noms personnels, à travers lesquels on les connaît dans la bibliographie, sont eux-mêmes des surnoms : dans leur jeunesse, Monireth est qualifié de Kethmoniroth ou Kethmonirak et Monipong de Sovanmonipong ou Sovatmonipong. Ces noms personnels « officiels » au Palais²⁰⁴¹ ne sont pas passés à la postérité.

²⁰³⁴ ANC 12728, Dossier personnel de M. Mey ministre de la guerre, 1897-1905.

²⁰³⁵ ANC 25102, Dossier personnel de Kaham, secrétaire au conseil des ministres, gouverneur de Peam Chor, Loeuk Dek, Stung Treng, Kratié, Kompong Svai, Kompong Thom, affaire du gouverneur Krabam, 1901-1920.

²⁰³⁶ Lettre retranscrite de Poc Thuon à Poc Thieu du 15/03/1952, interception du courrier privé, SHD SDECE GR10R 55, activités rebelles, septembre 1946-décembre 1955.

²⁰³⁷ Sisowath Ravivaddhana Monipong, Sisowath Samyl Monipong, prince de sang et pilote au service du Cambodge, souvenirs d'aviation, « Popok Vil ou Les nuages qui tournoyaient dans le ciel, chapitre II, Comment tout a commencé », <https://samylmonipong.wordpress.com/>

²⁰³⁸ Lettre retranscrite de Thiounn Thioum à Thiounn Thioeum du 19/03/1952, interception du courrier privé, SHD SDECE GR10R 55, activités rebelles, septembre 1946-décembre 1955. v. pages suivantes.

²⁰³⁹ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., p. 109, 111.

²⁰⁴⁰ « Mesurant ses effets, le général [Ngo Hou] m'annonça : « Sam-ill, tu es autorisé à rejoindre l'Aviation Royale Khmère, du reste voici ton billet d'avion pour Phnom-Penh ». Il prononçait mon nom à la manière cambodgienne, car il savait que ma tante y attachait beaucoup d'importance. », Sisowath Samyl Monipong, « Popok Vil ou Les nuages qui tournoyaient dans le ciel, chapitre II, Comment tout a commencé », op.cit.

²⁰⁴¹ ANC 32255, Correspondance et comptes concernant le séjour en France des princes Kethmoniroth et Sovanmonipong, 1928-1929 ; ANC 17590 Renseignements sur les conditions dans lesquelles les princes Kethmonirak et Sovatmonipong, fils du roi Monivong, sont partis en France, 1927.

Cette tendance à « raccourcir » les noms au fil du temps s'observe à travers l'exemple du prince Norodom Synghara (1899-1926), fils de Norodom Sathavong (ID : 44), surnommé « Top »²⁰⁴². Il est possible que ce surnom ait été lui-même raccourci dans l'usage qu'en font les habitants de ce qui serait l'ancienne demeure de Synghara à Phnom Penh, lorsqu'ils qualifient l'ancien propriétaire de *braḥ aṅg mcās' tū*²⁰⁴³. La relation entre le nom conservé par les archives et le nom employé par les témoins est alors dépendante de la conservation de l'appellatif et d'un jeu sur les sonorités. En dehors de toute explication donnée par la famille, comment identifier - autrement que par le jeu des sons - le personnage de Paul Le Faucheur sous son nom khmer de [Sāhar] ou [Sār]²⁰⁴⁴ ou Seu ou Pseu²⁰⁴⁵ ?

S'ils donnent un « nom cambodgien » à un étranger, les Cambodgiens portent également des surnoms français. Poc Vane, née après 1917, fille de Poc Hell (ID : 11) est surnommée Rosette²⁰⁴⁶. Sa petite-cousine Chan Sorey, née en 1923 ou 1925, petite-fille d'Ung Tiong Thuon (ID : 104) et arrière-petite-fille de Thiounn (ID : 1) est connue comme Mariette. Parmi ses enfants avec le prince Sisowath Monipong (ID : 130), plusieurs portent des surnoms français, comme son aînée, Sisowath Phuong Nara dite Sylvia²⁰⁴⁷, ainsi que de nombreux membres de la famille royale cambodgienne.

Le surnom peut permettre de donner une nouvelle identité tout en conservant une trace du nom « officiel » ou « de naissance ». Le surnom de Lam Thi Ly, deuxième épouse de Son Diep (ID : 13) - Somaly [Sumālī] - est sans doute considéré comme le prénom khmer de cette Khmère Krom originaire de la Cochinchine. Il reprend la consonne initiale du nom de son époux, Son. Sa parenté qualifie Lam Thi Ly/Somaly de *yāy* [Lī] « grand-mère [Lī] », un phonème commun à ses deux noms. Les prénoms de leurs filles, nées au Cambodge, ont des consonnances khmères et sont composés des sonorités du surnom cambodgien de leur mère et du nom de leur père. Ils forment une suite : Soumalay ([Sumālai]) ;

²⁰⁴² Népote Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., pp. 78-79 ; Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », art.cit., p. 72.

²⁰⁴³ Entretiens de Mme Anne-Laure Porée et Marie Aberdam avec cinq habitants du quartier, 22/10/2017, Phnom Penh. Sous réserve d'une tout autre identification, v. chapitre 8 et annexes, croquis n°1, maison n°1 ; photographies n°56 et 57.

²⁰⁴⁴ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm*, op.cit., p. 13, pp. 153-154.

²⁰⁴⁵ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen ; courriels de M. Thiounn Mumm, 1^{er}, 05 et 07/08/2014.

²⁰⁴⁶ Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, p. 109.

²⁰⁴⁷ Corfield, Justin, *The Royal Family*, op.cit., pp. 84-87 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., p. 111 ; ANC 32548, Actes de naissance des enfants du nommé Chan Ok médecin auxiliaire à l'hôpital mixte de Phnom Penh, 1927.

Serey-Bopha ([Sirī pūphā]) ; Sibauphay ([Surī pūphai]) ; Somara ou Somala ([Sumālā]) et Sunnary ([Sunnarī])²⁰⁴⁸. Le nom du benjamin, Picharra ou Pechara Vouth, relève d'une autre logique anthroponymique. Son intégration dans la fratrie passe par le patronyme qui lui est attribué : Son Diep, soit non pas le patronyme, mais le nom complet de son père²⁰⁴⁹.

II.c) Les « noms de familles ».

Depuis leur institutionnalisation en 1907, les patronymes sont entrés dans les mœurs des familles cambodgiennes. Cependant, les usages de dévolution ne sont pas uniformisés. Le « nom de famille » peut notamment être réinventé à chaque génération. Les familles de l'élite cambodgienne ont ainsi interprété le patronyme au sens propre : le nom de l'ascendant. Mais celui-ci ne peut suffire à déterminer l'identité des héritiers. Les membres d'une même fratrie ne disposent pas forcément du même patronyme, les familles peuvent privilégier le matronyme ou bien créer un « nom de famille ». Le mariage d'(Ang Eng) Chamroeunvong (1870-1916), dernier descendant mâle de la lignée du père et des frères d'Ang Duong, avec Sisowath Yubiphan (1877-1966), vers 1898, n'a pas eu de suite anthroponymique puisque leurs enfants portent le patronyme de leur mère, comme Sisowath Youthévong (1912-1947) ou Sisowath Bophasy, épouse de Norodom Phanouvong (ID : 51). La dynastie Sisowath prenait alors le pas sur les autres lignées de la famille royale²⁰⁵⁰.

La famille de Son Diep est ainsi représentative de l'influence des usages patronymiques vietnamiens sur les élites khmères krom. Les prénoms des enfants du premier lit de Son Diep (ID : 13) avec Em, sont euphoniques : comme pour leurs demi-sœurs cadettes, filles du deuxième lit, tous débute par la

²⁰⁴⁸ Khing Hoc Dy, « Fiche biographique de l'Oknha Kralahom Son Diep (1855-1934) », *art.cit.* ; Lām Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* [Traité de généalogie] », 1959, p. 138 ; SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952 ; ANC 32409, Dossier de pension de la nommée Son Diep, née Lam Thi Ly dite Somaly, veuve d'un ministre de la justice en retraite 1934 ; ANC 25097, Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927.

²⁰⁴⁹ Lām Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* », *op.cit.*, p. 139 ; SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952 ; ANC 32409, Dossier de pension de la nommée Son Diep, née Lam Thi Ly dite Somaly, veuve d'un ministre de la justice en retraite, 1934.

²⁰⁵⁰ Népote Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, p. 43, v. au chapitre 6 l'arbre généalogique des épouses de Norodom Phanouvong (ID : 51).

consonne *sa* en insistant donc sur le patronyme de leur père, Son²⁰⁵¹. Mais, comme le benjamin du deuxième lit, le benjamin du premier lit, Soreymattya, ou Sorimanya ([Surĩṃuttiṃṣā]), est couramment appelé Son Diep Soreymattya²⁰⁵² et non Son Soreymattya, le patronyme étant alors catégorisé comme « le nom du père ». Il en est de même pour la belle-fille de Son Diep, Marie Anne Florine Cazeau, épouse de son cadet Son Sorichân ([Surĩchân'])²⁰⁵³ qui est appelée Madame Son Diep²⁰⁵⁴, ce qui peut prêter à confusion²⁰⁵⁵.

À partir de 1907, l'ordonnance royale portant sur la création des patronymes veut obliger à transmettre le prénom de l'ancêtre paternel le plus âgé survivant à ses descendants. Les femmes sont invitées à porter le nom de l'ancêtre paternel et le nom du mari de part et d'autre de leur prénom²⁰⁵⁶. La loi n'est pas appliquée voire même « rebute » et doit être réaffirmée, par exemple en 1933²⁰⁵⁷. Elle n'est toujours pas suivie de nos jours²⁰⁵⁸. Nombreux sont ceux qui interprètent la loi selon leurs envies, même dans les familles où la tradition patronymique semble plus ancienne puisqu'inspirée du Vietnam ou même des métissages avec les Européens. Chhun n'est pas le patronyme mais l'un des prénoms d'Alexis Louis Chhun (ID : 2), dont le père s'appelle Paul Yang (ID : D) et la mère Catharina Ep. Chhun choisit de faire de l'un de ses prénoms le patronyme de ses enfants, comme Ferdinand Amphon Chhun (ID : 83)²⁰⁵⁹ ou Marie Chanty ou Ghanti Chhun²⁰⁶⁰.

²⁰⁵¹ Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, pp. 110-113.

²⁰⁵² Lām Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* », *op.cit.*, p. 138 ; SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952 ; ANC 20178, Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936 ; ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palai (*sic*) et Norodom, 1905.

²⁰⁵³ Lām Em, « *kpuon sākḥā vaṅs trakūl* », *op.cit.*, p. 137.

²⁰⁵⁴ ANC 7518, Dossier personnel de Mme Marie Cazeau, institutrice à l'école de la princesse Sotharot, 1911-1916.

²⁰⁵⁵ Confusion par exemple dans Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soko Phay, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, p. 81.

²⁰⁵⁶ Ordonnance royale n°29 du 16 juillet 1907.

²⁰⁵⁷ ANC 30207, Circulaire interministérielle n°4 du 12 mai 1933 au sujet de l'emploi du nom de famille et des prénoms des Cambodgiens, 1933.

²⁰⁵⁸ Antelme, Michel « A study of Naming Systems », *op.cit.*, pp. 131-134.

²⁰⁵⁹ ANC 36523, Lettre du prince Phanavong, ministre de l'intérieur a/s du décès du ministre de la justice en retraite Chhun 1924 ; ANC 20321, Dossier personnel de Ferdinand Amphon oudam montrey, gouverneur de la province de Samrong Tong, Pursat Ponghā Lu, 1902-1923.

²⁰⁶⁰ Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »*, *op.cit.*, pp. 148-156 ; AOM RSC 445 relevés des affaires différents ministères, 1914-[1924].

Dans l'usage, Nguon Ith (ID : 68), né vers 1867/1870, est qualifié de M. Ith et sa femme de Mme Ith avant et après 1907²⁰⁶¹, le nom personnel primant absolument dans la définition des identités personnelles même dans les archives coloniales²⁰⁶². L'expression Nguon Ith, employée après 1907 mais non suivie par la suite²⁰⁶³, prend le nom personnel du père de Ith, Nguon (ID : 33), comme patronyme. Ith s'y conforme initialement : il appelle ses deux premiers enfants, né(e)s en 1912 et 1914, Nguon [V̂an] et Nguon [Van]. Les patronymes des troisième et quatrième enfants, [V̂un] et Hun Rath, né(e)s en 1915 et avant 1917, ne sont pas connus. Mais en 1917, Nguon Ith décide de transmettre son prénom Ith en sus du patronyme Nguon à la naissance de Ith Nguon Nora ou Vora. En 1920 et en 1926, Ith Touch et Ith Boran ne portent plus que le « prénom » de leur père comme patronyme²⁰⁶⁴.

Né en 1908, Nhiek Tiouloung (ID : 77) porte, comme ses frères et sa sœur, le nom personnel de son père, Nhiek (ID : AA) comme patronyme²⁰⁶⁵. Mais les filles de Nhiek Tiouloung avec son épouse Measketh Samphotr, nées entre 1943 et 1959, portent toutes le patronyme Tiouloung²⁰⁶⁶. L'épouse de Nhiek Tiouloung (ID : 77), Measketh Samphotr, ainsi que ses frères et sœurs, porte comme patronyme l'association des deux noms personnels de ses grands-pères paternel, Meas (ID : 47), et maternel, Keth (ID : 132). Measketh Caimirane, son frère, décrit dans la généalogie familiale comment le principe d'alliance a primé sur la logique de filiation dans le choix du patronyme :

« En hommage à son beau-père (lok ta) [monsieur grand-père] Keth, auquel il vouait une très grande affection et un très grand respect, mon père (lok euv) [monsieur père] Meas Nal [(ID : 97)] avait adjoint à son patronyme Meas le nom de Keth, comme patronyme de ses enfants. D'où le patronyme de Measketh que portent depuis 1916 les descendants de (lok euv) Meas Nal et (lok mê) [madame mère] Keth Sane²⁰⁶⁷. »

²⁰⁶¹ ANC 33841, Dossier de pension de Mme Ith, née Seng Nouth, veuve d'un oudam montrey de 1^{ère} classe, 1933 ; ANC 33598, Dossier de pension de M. Ith, oudam montrey de 1^{ère} classe, suppléant du ministre de l'intérieur, 1924-1930.

²⁰⁶² V. chapitre 3.

²⁰⁶³ ANC 19284, Dossier personnel de Nguon Ith, oudam montrey, 1908-1930.

²⁰⁶⁴ ANC 33841, Dossier de pension de Mme Ith, née Seng Nouth, veuve d'un oudam montrey de 1^{ère} classe, 1933 ; ANC 33598, Dossier de pension de M. Ith, oudam montrey de 1^{ère} classe, suppléant du ministre de l'intérieur, 1924-1930 ; ANC 19284, Dossier personnel de Nguon Ith, oudam montrey, 1908-1930.

²⁰⁶⁵ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », avril 2008, dernière révision octobre 2009, p. 44. ; ANC 18917, Dossier personnel de Nhiek Tiouloung oudam montrey, 1931-1947.

²⁰⁶⁶ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », *op.cit.*, pp. 45-46.

²⁰⁶⁷ Measketh Caimirane, *ibid.*, p. 7.

L'anthroponymie ne rend pas systématiquement compte d'une prédilection pour l'une des lignées, mais elle met plutôt en exergue l'association de deux familles. L'usage veut que les filles d'Ung Tiong Thuon (ID : 104) et de Thiounn Lon, l'aînée des filles de Thiounn (ID : 1) portent le nom de leur mère plutôt que celui de leur père. Elles sont qualifiées de Thiounn Thourk²⁰⁶⁸, Thiounn Thip et Thiounn Thoun par Khing Hoc Dy²⁰⁶⁹.

Le patronyme ne suffit cependant pas à définir l'identité lignagère : le nom personnel semble un marqueur plus stable et est l'objet d'une grande attention de la part des ascendants. Dans les récits de la famille Poc-Thiounn, les grands-parents ont la préséance quant aux choix des prénoms des petits-enfants²⁰⁷⁰. Les enfants de Thiounn Hol (ID : 14), le benjamin de Thiounn, et de Boun Chan Moly portent le patronyme Thiounn, et Thiounn donne également aux aînés, nés entre 1920 et 1925, des noms qui proposent de nombreuses assonances, en tant que suite et combinaison, avec le patronyme : Thioeun [J̄ioen], Thioeum [J̄ioem] et Thioum [J̄um]. Le quatrième, Mumm [Mumm], serait un surnom, Thiounn ayant manqué d'idée pour le nommer, surnom que l'enfant aurait conservé comme prénom. Leurs cadets, nés en 1926 et 1930, Saophoan [Sāvbhāṇ] et Prasith [Prāsith], ont été nommés par leur grand-père maternel, Boun Chan Mongkon (ID : 74), à la demande de Thiounn²⁰⁷¹. Ainsi, lorsque Poc Thuon (ID : 26) obtient de son père Poc Hell (ID : 11) le droit de nommer lui-même les enfants de son deuxième lit d'après sa fille Poc Yanine, il contrevient alors à l'usage²⁰⁷².

Les interprétations réalisées avec l'aide de l'étymologie, des transcriptions ou même de l'orthographe khmère des prénoms et des patronymes étant cependant souvent fautives, il est préférable de pas se lancer dans des reconstructions sémantiques sans avoir interrogé les témoins. Ce sont notamment de nombreux faux homonymes qui auraient tôt faits d'être assimilés à des parents, ainsi que Thiounn

²⁰⁶⁸ Elle apparaît comme Thim [Dhim] dans ANC 32548, Actes de naissance des enfants du nommé Chan Ok médecin auxiliaire à l'hôpital mixte de Phnom Penh, 1927.

²⁰⁶⁹ Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge depuis le Protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, Angkor éditions, 2014, pp. 98-101.

²⁰⁷⁰ Ainsi qu'ils ont présidé au choix des conjoints, Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, p. 144.

²⁰⁷¹ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm*, *op.cit.*, p. 15 ; Thiounn Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bounchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bounchan Moly et autres sources) ».

²⁰⁷² Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017.

[Jun²⁰⁷³] Sath (ID : 38) identifié à tort comme un enfant de Thiounn [Juon] (ID : 1)²⁰⁷⁴. Thiounn (ID : 1) a également été confondu avec Chhum/Chum/Chione/Chiune/Tchioum, élève de l'École cambodgienne d'Auguste Pavie²⁰⁷⁵, à cause d'un nom dont nous ignorons l'orthographe khmère.

Les familles jouent volontairement de ces homonymies, lorsqu'elles en maîtrisent l'usage. Thiounn Mumm fait ainsi le lien généalogique entre le régent Pok (c.1741-1806) - personnage célèbre des chroniques en tant que « premier ministre » du roi Ang Eng (1794-1796), puis régent du royaume à la mort de celui-ci comme tuteur de son fils Ang Chan²⁰⁷⁶ - et le ministre Poc (ID : 9), l'ancêtre de sa mère, à travers leur homonymie²⁰⁷⁷. La différenciation systématique dans la retranscription de Pok et Poc en français n'est en effet qu'artificielle puisque leurs noms s'écrivent tous deux [P̣uk] en khmer translittéré²⁰⁷⁸. Lors de la publication d'un article sur la famille Poc-Thiounn, nous avons ainsi privilégié l'orthographe Pok pour Poc afin de reproduire la translittération [P̣uk]²⁰⁷⁹. Cependant, les descendantes Poc exprimèrent leur désaccord avec cette transcription, le nom Pok étant employé au Cambodge par des personnes extérieures à la famille Poc elle-même²⁰⁸⁰. D'après les Poc-Thiounn, certains de ses familiers auraient ainsi demandé et obtenu de Poc Hell (ID : 11) lui-même le droit d'employer le nom Pok avec cette différence orthographique en transcription française²⁰⁸¹.

²⁰⁷³ ANC 18898, Dossier personnel de Thiounn Sath, vorac montrey, 1916-1943.

²⁰⁷⁴ Corfield, Justin, *The Royal Family*, *op.cit.*, p. 109.

²⁰⁷⁵ Chhum, matricule 10, v. annexes, document n°1 ; AOM, Fonds ministériels, 1ECOL/ 41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, 1885-1911. « La Mission cambodgienne à Paris », *Paris Cambodge* n°1, journal composé par les élèves de l'école cambodgienne, 73 rue Ampère, Paris, 1^{er} mars 1887, p. 1, transmis aimablement par Mme Sara Legrandjacques. ANC 9803, Dossier concernant la mission Pavie au Laos ayant pour but de revendiquer aux noms des rois du Cambodge et d'Annam les territoires contestés par le Siam, 1887-1894.

²⁰⁷⁶ Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang », *art.cit.*, p. 41 ; Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam de 1775 à 1860*, Paris, EFEO, 1991, p. 41, 45, 50, 54, 55, 59, 60, 61, 65, 66, 67, 68, 95.

²⁰⁷⁷ Thiounn Mumm <http://khmer-cambodge.blogspot.fr/2013/02/ang-duong-partie-5-la-guerre-pour.html> ; consulté le 10/03/2018 ; V. Népote, Jacques et Sisowath, Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, p. 109.

²⁰⁷⁸ Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam*, *op.cit.*, p. 326.

²⁰⁷⁹ Aberdam, Marie, « La généalogie politique des Pok-Thiounn, réflexion sur l'élaboration d'alliances dans la haute administration khmère du Protectorat et leur postérité politique (c1914-1992) », *Péninsule*, n°73, 2016(2), pp. 7-24.

²⁰⁸⁰ Comme Pok (ID : 138) né c.1844 à Morom (Mrūm ?) dans la province de Pandāy Mās, ANC 20600, Dossier personnel de Pok, mandarin du roi, 1902. V. chapitre 7.

²⁰⁸¹ Entretien avec Mme Thiounn Catherine, et Mme Poc Yanine, 08/09/2017, Bourg La Reine ; entretien téléphonique avec Mme Ngo Poc Mona le 22/06/2017.

Ces précautions, nécessaires, permettent parfois de pousser les identifications au-delà des données communément admises mais interdisent souvent de les dépasser. Dans un cas en particulier, la proximité professionnelle entre Thiounn, ses alliés Boun Chan et son adjoint In Ouck (ID : 71) au sein du ministère du Palais pourrait trouver un corollaire familial illustré par les noms personnels. Nous ignorons qui est la mère des fils d’In Ouck, Boun Thiourp ou Ouk Boun et son cadet Ouck Boun Chan²⁰⁸². Il pourrait s’agir d’une femme de la parenté de Boun Chan (ID : G) : une sœur de Mongkon (ID : 74) et Kon Ton (ID : 73) par exemple, qui aurait transmis son nom à ses enfants. Malheureusement, même si les relations entre Thiounn et son adjoint In Ouck sont avérées dans le cadre de leurs missions au palais²⁰⁸³, aucun indice ne permet d’aller plus loin que cette évocation.

III. Les appellatifs et termes d’adresse : l’expression des structures lignagères et clientélaires.

Si l’étude des noms personnels et des patronymes permet d’observer comment se transmet l’identité lignagère dans certaines familles, dans l’usage, les témoins ne les emploient que rarement et leur privilégient les appellatifs et termes d’adresse. Ces termes expriment la proximité affective entre les témoins et leurs parents. Ces dénominations participent également des stratégies d’évitement mises en place par les informateurs pour limiter la capacité de compréhension des généalogies aux personnes qui n’en maîtrisent pas les subtilités. Comme les rangs et les titres, les appellatifs et termes d’adresse sont jugés plus polis que les noms personnels, puisqu’ils expriment le rang social et le rang d’âge des personnes²⁰⁸⁴. Ces formes de dénomination sont donc essentielles à la compréhension des hiérarchies internes aux familles et à leurs relations d’alliance avec leurs parents classificatoires, leurs relations de clientèle, car elles sont représentatives du statut des individus dans leur milieu et donc des ressources sociales qu’ils pourraient faire valoir dans leurs interactions dans et en dehors de ce milieu.

²⁰⁸² Khing Hoc Dy, « Le voyage de l’envoyé cambodgien Son Diêp à Paris en 1900 », in Salmon, Claudine, *Récits de voyage des Asiatiques, genres, mentalités, conception de l’espace*, Paris, EFEO, 1996, pp. 367-368.

²⁰⁸³ V. chapitres 3 et 4. ANC 19315, Dossier personnel de In Ouck, oudam montrey, 1907-1925.

²⁰⁸⁴ Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, pp. 143-149.

Dans les généalogies familiales, employer le surnom, l'appellatif ou les termes d'adresse plutôt que les noms revient à dissimuler les personnes qui ne pourront être identifiées qu'à travers le degré de parenté avec l'ancêtre qui fait figure de point de départ²⁰⁸⁵. Durant les entretiens, l'emploi de ces appellatifs plutôt que des prénoms induit une proximité avec l'intervieweur à qui on délivre alors des connaissances sur le milieu familial. Mais cette proximité a pour corollaire une difficulté d'analyse puisqu'il s'agit ensuite de faire correspondre les identités familiales avec des identités administratives. L'emploi des mêmes appellatifs et termes d'adresse pour désigner plusieurs personnes différentes conduit à des confusions. En langue cambodgienne, la personne interviewée peut par exemple se désigner par le même terme d'adresse que l'un de ses parents, en se référant à son propre rang d'âge par rapport à l'intervieweur. Nous nous adressons par exemple à Mme Sīoeñ Lun, quatre-vingts ans en 2016, en l'appelant *yāy*, « grand-mère ». Elle-même se qualifie de *yāy* dans son témoignage lorsqu'elle raconte sa biographie. Elle qualifie également de *yāy* l'une de ses ancêtres dont elle raconte des éléments biographiques en même temps qu'elle raconte sa propre expérience de vie pour les comparer²⁰⁸⁶. L'absence de marqueurs temporels explicites dans son discours (comme des références calendaires) associé au fait qu'en khmer les verbes ne portent pas de marque flexionnelle précisant le mode ou le temps de l'action qu'ils expriment, entraîne une confusion pour l'interlocuteur entre les acteurs du récit, comme entre les périodes historiques dans lesquelles se déroulent leurs actions.

Une fois compris que le récit porte sur deux personnes qualifiées de *yāy* mais distinctes l'une de l'autre, et compte-tenu de la nature des épisodes racontés par Mme Sīoeñ Lun à propos de sa propre *yāy*, nous lui demandons quelle est sa relation généalogique avec cette dame : il s'agit d'après elle d'une arrière-grand-mère maternelle - *yāy duot*²⁰⁸⁷. Il semble que cet ancêtre s'appelait de son nom personnel « Mum » mais, d'après Mme Sīoeñ Lun, il s'agirait d'un surnom plutôt que d'un prénom²⁰⁸⁸. Les appellatifs et

²⁰⁸⁵ V. l'introduction à la IV^e partie.

²⁰⁸⁶ Entretien avec Mme Chuop Van, née en 1953, et Mme Sīoeñ Lun, quatre-vingts ans, Kompong Tralach, Kompong Chhnang, 05/10/2016.

²⁰⁸⁷ Arrière-grand-mère peut également se dire *jī tūn duot*.

²⁰⁸⁸ « Cette « dé-généalogisation » du groupe familial et cette distanciation des terminologies de parenté par rapport à la réalité sont telles que pour restaurer individuellement les équilibres parentaux centrés sur eux, les EGO respectifs, devront faire appel à un réseau d'appellatifs complémentaires, non parentaux, qui viendra se superposer au réseau parental proprement dit. », Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 104.

termes d'adresse sont donc informatifs mais complexes à analyser en dehors du discours des témoins qui seuls maîtrisent les degrés de parenté cachés derrière ces expressions.

III.a) Les appellatifs.

Les appellatifs employés dans notre corpus déterminent l'origine sociale et ethnique des personnes. L'appellatif « mam » ou « mām » porté par certaines femmes, notamment des épouses royales comme Mam Tat, Mam Soum ou Mam Chham²⁰⁸⁹, renverrait à leur identité siamoise d'après Adhémar Leclère²⁰⁹⁰. Le récit de Loch Chhanchhai à propos de la famille Baen Aphaiwong de Battambang en donne de nombreux exemples²⁰⁹¹. Les appellatifs sont particulièrement révélateurs du statut et de la condition juridique dans les listes de *kamlāṃṇ* des années 1880 conservées à l'École française d'Extrême-Orient. L'appellatif *ā*²⁰⁹² y apparaît comme celui des *bal* et des *khñuṃ*, tandis que les hommes libres sont qualifiés de *cau* « sieur »²⁰⁹³ et les aristocrates de *mcās* ' « seigneur »²⁰⁹⁴. Ces appellatifs ne sont pas des dénominations pérennes : en fonction des épisodes de l'existence, un personnage peut en changer. Une princesse mariée à un roturier ne peut plus être qualifiée de *mcās*'. Le personnage d'esclave phnong²⁰⁹⁵ Ā Yāt, dont l'histoire est transmise dans certaines chroniques, est élevé à la charge

²⁰⁸⁹ Sur Mam Tat et Mam Soum, v. chapitre 2 ; sur Mam Chham, V. Compte-rendu de la première séance du Conseil des Ministres du 1^{er} juin 1897, ANC 32300, Compte-rendu des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898.

²⁰⁹⁰ Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi du Cambodge », *art.cit.*, p. 64.

²⁰⁹¹ Loch Chhanchhai, « Chroniques des Vice-Rois de Battambang », *art.cit.*

²⁰⁹² « *ā* (pronom personnel) : ce pronom pour désigner quelqu'un est une marque de non-respect. Il s'emploie seulement pour les enfants, ou les familiers avec qui on [n'a] pas à montrer un respect particulier, ou bien pour parler à quelqu'un qu'on méprise, un voleur, un coupable, une bête sauvage », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, *op.cit.*, tome II, p. 1019. Employé comme appellatif des esclaves *khñuṃ* à l'époque moyenne, il peut également avoir une connotation affective pour les femmes si employé par des aînés de leur parenté. Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, p. 254, 263.

²⁰⁹³ *cau* signifie « petit-fils » : le « sieur » est défini comme un être social à part entière à travers son statut d'héritier, le « petit-fils » d'une grand-mère. Sur ce point, v. Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, notamment p. 140.

²⁰⁹⁴ P. C.A.M.B. Paris 225, Listes des personnages importants des districts sous le protectorat français - sept fascicules sans ancien n°, papier chinois cousu dans le sens de la largeur [listes de *kamlāṃṇ* de la région de Longvek, sept fascicules et feuilles libres, c. 1879-1882.]. Sur les catégories d'esclaves, v. chapitre 3.

²⁰⁹⁵ Le qualificatif de phnong attribué à Yāt ne permet pas de connaître sa véritable identité ethno-linguistique, *bnan* pouvant signifier spécifiquement le peuple Bunong de Mondolkiri, mais aussi les peuples autochtones en général, avec une connotation souvent péjorative. Selon la chronique DV, Mās l'achète alors qu'il se trouve dans la province de Samroñ Dañ (Samrong Tong) : il s'agit donc peut-être d'un pear. Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677), Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII ***, 1981, p. 245.

de gouverneur et chef d'armée, *uk ṇā tejo*. Mais au cours d'un conflit qui les oppose, Yāt est toujours qualifié de l'appellatif *ā* par une épouse royale, qui veut alors signifier qu'il est indigne de son office du fait de ses origines ethniques et sociales²⁰⁹⁶. Ce faisant, elle n'en souligne que mieux la pratique de faire évoluer les appellatifs au gré des changements de statuts sociaux.

La mémoire de ces appellatifs peut donc se transmettre, sur plusieurs générations et elle est un indice fiable du statut des personnes. L'épouse de Thiounn (ID : 1), Malis ([*mālis*]) Le Faucheur, n'est ainsi jamais qualifiée de *jamdāv* « grande dame », malgré le rang de son époux. C'est peut-être parce qu'elle est la fille d'un Français et d'une danseuse du Palais, Soc, de naissance modeste. Soc est qualifiée de *mī* ou « petite mère » par son époux²⁰⁹⁷, un appellatif populaire qui peut prendre une connotation péjorative en dehors de son usage par le cercle de parenté²⁰⁹⁸. Le terme est employé durant l'affaire Yukanthor en 1900 par Jean Hess et le prince Yukanthor pour qualifier la concubine du résident Huyn de Verneville, Ruong qu'ils décrivent comme une intrigante²⁰⁹⁹. Mais Ruong n'a pas toujours porté cet appellatif, elle est qualifiée de « dame » - *anak* - dans une source antérieure à l'affaire Yukanthor²¹⁰⁰. La famille Thiounn ne désigne ainsi pas Soc de *mī* mais plutôt de *anak* Soc ou *lok yāy* Soc « dame / dame grand-mère Soc », ainsi que Malis elle-même²¹⁰¹. Mais l'origine sociale « populaire » de Soc aurait pu exclure Malis du cercle des *jamdāv*. Les appellatifs permettent donc de faire la biographie des personnes : l'appellatif et le nom de *nān* [Âp Yak' Sān] - telle qu'elle est appelée par M. Loch Chhanchhai - rappelle que dans sa ville natale de Battambang, on la désigne toujours comme une jeune fille chinoise, alors que

²⁰⁹⁶ Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677)*, op.cit., pp. 413-415.

²⁰⁹⁷ Le Faucheur, Paul, *Lettre sur le Cambodge*, Paris, Challamel Ainé éditeur, 1872, pp. 1-2. Annexes, photographie n°20.

²⁰⁹⁸ « *mī* : appellatif des femmes [...] déformation du mot *me* (mère) [...] d'usage courant dans la langue populaire. Il est considéré comme impoli dans certains milieux où l'éducation est plus forte qu'ailleurs. On dit *mī* [*lān*] pour parler de la petite [*lān*] dans le langage populaire. [...] Le langage poli devrait arrêter l'usage du mot *mī* aux petites-filles et après, il vaut mieux utiliser les mots *nān*, *anak nān*. », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, op.cit., tome II, p. 102 ; Antelme, Michel « « A study of Naming Systems », op.cit., p. 101, 119, 288. V. chapitre 2.

²⁰⁹⁹ Hess, Jean, *L'affaire Iukanthor, les dessous d'un protectorat*, Paris, Félix Juven éditeur, [s.d.], citation p. 7, également pp. 75-76. V. chapitre 2.

²¹⁰⁰ ANC 24983, Dossier personnel de Prac mandarin du 2^e roi, 1899-1901.

²¹⁰¹ Entretien avec M. Thiounn Mumm, petit-fils de Malis et arrière-petit-fils de Soc, et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen ; entretien avec Mme Thiounn Catherine, et Mme Poc Yanine, arrières-petites-filles de Malis, 08/09/2017, Bourg La Reine ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017.

dans les archives, son époux Poc Duch (ID : 10) et ses enfants, Poc Hell (ID : 11) notamment, la désignent sous son nom de femme cambodgienne, néac Tralong²¹⁰².

Les appellatifs peuvent se muer en surnom dans l'usage familial. Poc Srey Loun ou Luon ou Lon ou Trâloun est apparemment la seule fille de Poc Duch (ID : 10), et est donc appelée *srī* - « fille », qui peut également être un nom personnel à part entière, également porté par des hommes puisqu'il peut être un diminutif du terme *sirī* « gloire, glorieux », souvent employé dans les titulatures²¹⁰³. La petite-fille de Poc Srey Loun ou Luon ou Lon ou Trâloun - Thiounn Thioeum - est, elle aussi, systématiquement appelée *srī* ou *pañ srī* - sœur aînée -, non seulement par sa parenté mais également par les proches de sa famille²¹⁰⁴. Elle est en effet la deuxième née des enfants mais aussi la seule fille survivante de sa fratrie de deux filles et quatre garçons²¹⁰⁵. L'emploi du nom *srī* pour qualifier Thiounn Thioeum rend compte de sa situation privilégiée dans sa famille où elle assure un rôle d'autorité tant généalogique que morale : elle est systématiquement citée par les témoins comme la détentrice du savoir familial²¹⁰⁶. Dans la vie publique, elle est souvent qualifiée de Mme Chhean Vam - (ID :113) -, son nom d'épouse à l'occidentale. Il faut donc faire coïncider les épisodes de la vie de *srī*, de Thiounn Thioeum et de Mme Chhean Vam décrits par des sources distinctes en une seule séquence biographique²¹⁰⁷.

La confusion et l'assimilation entre appellatifs et noms personnels sont courantes dans l'usage parlé et dans les sources écrites. À son décès en 1912, Men (ID : 3) laisse ainsi deux épouses. La première, néac srei Préap [Brāp] est déclarée son épouse principale - *praband dham* - et sa veuve. La seconde épouse n'est connue que comme « mademoiselle petite » *nāñ tūc* puisqu'elle est une « petite épouse » ou « concubine », *praband tūc*²¹⁰⁸. Dans d'autres contextes, [Tūc] est également utilisé comme nom personnel : plusieurs individus de notre panel le portent sans doute, comme Touch (ID : 34) ou Ith

²¹⁰² V. pages précédentes.

²¹⁰³ Antelme, Michel, « A study of Naming Systems », *op.cit.*, p. 118.

²¹⁰⁴ Entretien avec M. Loch Chhanchhai, Paris, 18/01/2017.

²¹⁰⁵ Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) de Thiounn », 1 p.

²¹⁰⁶ Entretien avec M. Thiounn Mumm, son frère, et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen ; entretien avec Mme Thiounn Catherine, sa nièce, et Mme Poc Yanine, 08/09/2017, Bourg La Reine ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017 ; entretien avec M. Loch Chhanchhai, Paris, 18/01/2017.

²¹⁰⁷ V. son portrait dans Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm*, *op.cit.*, p. 165.

²¹⁰⁸ ANC 26050, Plainte de Néai Nuon contre Neak Srey Preap au sujet de la succession laissée par le Yaumereach Men, 1912-1913.

Touch, fils ou fille de Nguon Ith (ID : 68), qui a d'ailleurs le rang de cadet ou de cadette dans sa fratrie²¹⁰⁹.

III.b) Les termes d'adresse dans la parenté.

Malgré leur nature formelle, les archives transmettent souvent les conditions de remémoration des appellatifs et termes d'adresse tel qu'ils peuvent se lire dans les archives familiales et à travers le vocabulaire de la parenté employé par les témoins. Sot (ID : 134), lorsqu'il transmet sa généalogie à sa hiérarchie pour justifier de ses prétentions à un poste de « ministre », se rappelle des noms personnels de son père - *ūbuk* - Tan (ID : MM), et de son grand-père - *jī tā* - [Bej], dont il donne également les titres et les fonctions dans le *rājakār*. Il transmet aussi le titre et la fonction de son arrière-grand-père, *jī tā duot*, mais ignore son nom personnel²¹¹⁰, sans doute parce que l'usage familial privilégie une formule d'adresse de politesse excluant le « prénom » de l'ancêtre.

Comme de nombreuses familles de l'élite sociale, les termes d'adresse employés par la famille Measketh associent des appellatifs propres au vocabulaire de la hiérarchie sociale en sus des termes d'adresse parentaux²¹¹¹. Measketh Caimirane désigne son père de *lok ū* - « monsieur père » - Meas Nal (ID : 97)²¹¹². Ses enfants parlent de *lok tā* « monsieur grand-père »²¹¹³. Une confusion se fait entre les arrière-grands-parents et les grands-parents dans les discours de Sot (ID : 134), de Mme Sioen Lun et également dans le discours tenu par la famille Poc-Thiounn. Les membres de cette famille emploient l'expression « dame grand-mère » pour parler de *lok yāy* Soc et de *lok yāy* Malis à l'oral et à l'écrit, alors que la première est la mère de la seconde²¹¹⁴. Dans la biographie de Thiounn Mumm rédigée par sa compagne

²¹⁰⁹ ANC 33841, Dossier de pension de Mme Ith, née Seng Nouth, veuve d'un oudam montrey de 1^{re} classe, 1933.

²¹¹⁰ ANC 24176, Dossier personnel de M. Sot, président de sala lukhun, 1899-1902.

²¹¹¹ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 107.

²¹¹² Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », op.cit., p. 7.

²¹¹³ Entretien avec M. David Measketh, Paris, 26/01/2018.

²¹¹⁴ Entretien avec Mme Thiounn Catherine, et Mme Poc Yanine, 08/09/2017, Bourg La Reine ; courriels de M. Thiounn Mumm, 07/08/2014 et 06/08/2014.

Toth Putry, Soc est cependant qualifiée de *lok yāy duot* « dame arrière-grand-mère » pour éviter la confusion du public²¹¹⁵.

III.c) le vocabulaire de la parentalité : nommer la clientèle.

Dans le cadre clientélaire, les familiers d'un grand personnage au XIX^e siècle sont appelés *kūn kmuoy*²¹¹⁶ : une expression qui associe « enfant » *kūn* à « neveu » *kmuoy*. L'expression *kmuoy*, « neveu », sert effectivement à intégrer au groupe - et notamment à la maison royale - des étrangers, dans de nombreux contextes - politique, administratif et militaire - à travers le vocabulaire de la parenté²¹¹⁷. Les relations de réciprocité entre aînés et cadets au sein d'une maison sont alors métaphoriquement étendues à des personnes extérieures à la lignée, des parents classificatoires²¹¹⁸. Mais, en même temps que l'usage de cet appellatif inscrit la personne extérieure dans le domaine de la parenté, elle semble bien réintroduire une distinction entre parents réels et parents classificatoires. L'apposition de ces deux termes peut vouloir signifier une opposition et transcrire l'idée : « ni enfant, ni neveu »²¹¹⁹. La relation entre les individus ne peut tout simplement pas être décrite : elle ne relève pas des relations de la parenté réelle, elle n'existe donc pas pour elle-même puisque seule la famille fait communauté. On agit avec les *kūn kmuoy* « comme » avec des parents alors qu'ils n'en sont pas, mais on ne peut même pas nommer ce qu'ils sont véritablement, sinon à dire qu'ils appartiennent au domaine de la parenté sans, encore, en faire partie. L'implicite, ici, est peut-être qu'après cette phase d'intégration transitoire, le devenir du client est de se voir intégré à un second degré, au travers d'un mariage.

²¹¹⁵ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm*, op.cit., p. 13.

²¹¹⁶ Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne* (1870), Saïgon, Collège des Stagiaires, 1874, p. 35.

²¹¹⁷ Mikaelian, Grégory, « Le souverain des Kambujā, ses neveux jōraï, ses dépendants kuoy et pear. Un aperçu de la double légitimation du pouvoir dans le Cambodge du XVII^e siècle. », *Péninsule* n°71, 2015/2, pp. 35-76 ; Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., notamment pp. 78-79.

²¹¹⁸ Népote, Jacques, *ibid.*

²¹¹⁹ Commentaire de M. Nuon Dara, linguiste de l'Université Royale des Beaux-arts, dans le cadre de notre intervention « Les manuscrits khmers de l'École française d'Extrême-Orient P. Camb. Paris 225 », séminaire général du Centre Asie du Sud-Est, *Langue, histoire et sources textuelles du Cambodge ancien et moderne*, Éric Bourdonneau, Grégory Mikaelian, Joseph Thach, EHESS, INALCO, 17 mai 2019, Paris.

Saramani appelle ainsi Um (ID : 8) son « grand-oncle²¹²⁰ » ou son « oncle²¹²¹ » dans le roman de Roland Meyer. La famille de Saramani a peut-être de véritables liens de parenté avec Um. L'effet recherché n'est toutefois pas de décrire ces liens, mais d'en suggérer les conditions d'usage : Um agit pour cette famille « comme » un grand-oncle, un protecteur, réel et symbolique. La famille de Saramani est ainsi logée par le ministre dans le parc de sa propre habitation à Phnom Penh. Saramani entre dans la maisonnée d'Um en tant qu'élève danseuse et son père est recommandé à un poste au Palais²¹²².

L'emploi généralisé des termes de parenté comme appellatifs et des termes d'adresse tend à inscrire toutes les relations sociales dans le cadre parental, puisque celui-ci est le seul cadre communautaire reconnu. Cet emploi a cependant tendance à dissoudre notre capacité de distinction des relations de parenté réelle en les confondant avec des relations de voisinage, d'amitié ou de patronage, du fait de l'ambiguïté nominale. Si c'est leur intérêt, les populations peuvent être amenées à préciser que les personnes citées sont de véritables parents, à travers la mention explicite d'une filiation cognatique²¹²³. Mais du fait du contexte colonial, les acteurs ont tendance à présenter toutes les relations d'alliance comme des relations de parenté réelles dans les archives, pour éviter de laisser penser qu'il s'agirait de relations de « clientèles » par l'usage du vocabulaire de la parentalité.

Lorsque Thiounn (ID : 1) écrit à Auguste Pavie en 1899, il déclare que parmi les Cambodgiens qui ont été patronnés par l'explorateur dans l'école qu'il a créée à Paris en 1885, « quelques-uns » sont ses « cousins²¹²⁴ ». Que veut-il dire par là ? Que des membres de sa famille ont fait partie de l'École cambodgienne ? Ou bien simplement qu'il y connaît des jeunes gens de sa classe d'âge ? Thiounn maîtrise bien la nécessité de traduire les relations d'alliance à travers le vocabulaire de la parenté pour les autorités coloniales. Il ne s'agit plus alors de suggérer que les relations de patronage recourent

²¹²⁰ Meyer, Roland, *Saramani, op.cit.*, tome II, p. 75.

²¹²¹ Meyer, Roland, *ibid.*, p. 107.

²¹²² Meyer, Roland, *Saramani, op.cit.*, tome I, p. 100, tome II, pp. 68-77.

²¹²³ Des populations emploient en 1917 l'expression « *jā kūn jā ñātti rāpas* » (...) [ce sont des enfants, des membres de la lignée de (...)] ». Orthographe originale, lettre d'habitants du Cambodge au gouverneur général, 20/01/1917, AOM GGI 26819, A[u] S[ujet] d'une plainte des Cambodgiens contre les Gouverneurs de province. Protestation contre l'attitude du prince Monivong dans cette affaire, transmis aimablement par Mme Sara Legrandjacques. *V.* chapitre 3.

²¹²⁴ AOM, Fonds Pavie, 46APC/1, Papiers Pavie, Correspondance reçue de Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens, 1899-1924. *V.* annexes, document n°3.

symboliquement les relations de famille, comme dans le cas de *kūn kmuoy*, mais de décrire ce patronage comme une parenté réelle, puisque les Français veulent en finir avec ce qu'ils appellent le « clientélisme ».

Dans les archives du Palais portant sur l'école des princes et princesses - l'École Norodom - dont Thiounn a la charge vers 1904-1905, un dossier rend compte de l'effort pédagogique dont il fait preuve pour défendre la candidature de Sim, un protégé de Son Diep (ID : 13). Alors que la lettre de Son Diep ne fait état d'aucun lien de parenté avec le jeune homme, les documents produits par le Palais présentent Sim soit comme le fils, soit comme le neveu de Son Diep²¹²⁵, pour justifier de son inscription à l'École. Sim fait donc sans doute partie des *kūn kmuoy* de Son Diep et il est plus simple d'en faire un parent que d'expliquer comment et pourquoi le secrétaire royal le patronne en tant que familier.

Autre exemple des précautions prises par les acteurs des réseaux de clientèle dans la médiatisation de leurs relations d'association, l'expression « frère de parenté » employée en langue française en 1920 pour qualifier la relation de Leng Saem (ID : 75) alors gouverneur de Pandāy Mās (Bantéai Meas), avec un juge de Tānī (Tany), dans la région d'Angar Jăy (Angkor Chey)²¹²⁶. L'informateur et le traducteur qui font part de cette relation ignorent manifestement comment la décrire : sont-ils « frères » ? ou « comme des frères » ? Les échanges entre Leng Saem et le juge sont matérialisés par la sociabilité qui réunit leurs « petites épouses » : peut-être sont-ils « beaux-frères » ? Le texte en langue française rend peut-être compte de l'expression initiale *pañ p-ūn* qui peut vouloir dire « fratrie » mais également « famille », « parents » « alliés » ou « aînés et cadets » au sens général. Leng Saem et sa petite épouse originaire de Bantéai Meas sont soupçonnés d'être au cœur de plusieurs affaires de corruption orchestrées par les membres de leur parenté classificatoire : leur « mère adoptive » et les « fils adoptifs » de celle-ci, qui deviennent alors « comme les frères » du gouverneur dans sa circonscription et avec lesquels il trafique²¹²⁷.

²¹²⁵ ANC 9079, Demande d'admission à l'École Norodom, 1907. L'auteur remercie M. Joseph Thach pour sa relecture.

²¹²⁶ L'information est transmise par l'ancien gouverneur du lieu (appelé Pou ou Péou) au chef de brigade de la gendarmerie, ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

²¹²⁷ ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

Le vocable *ūbuk* et *me ciñcīm* « père » ou « mère » « qui nourrit » ou *kūn ciñcīm* « enfant nourri » ou « adoptif » est ainsi très présent dans notre corpus. Il est l'une des expressions employées pour qualifier la protection d'un aîné sur un cadet, dans des contextes sociaux et familiaux divers. Il assimile l'aîné à un parent qui aurait assuré la subsistance de son cadet. Comme un parent se doit de nourrir son enfant, l'insistance sur la terminologie « nourricière » veut signifier que le service fourni ne dépend justement pas des liens de parenté réels²¹²⁸. Sisowath aurait par exemple eu une « seconde mère » qui se serait chargée de son éducation²¹²⁹, peut-être comme *jaṃdāv* Khieu, épouse d'Um (ID : 8) est la « seconde mère » du prince Salavonn²¹³⁰. Les princes et princesses de la famille royale seraient alors encadrés par des femmes de la bonne société qui prennent en charge la gestion de leur « maison », c'est-à-dire leur service au quotidien dans le palais²¹³¹. Le devoir de réciprocité veut que Sisowath se conduise « comme un fils » auprès de celle qui a été « comme sa mère » et il participe donc à ses funérailles²¹³².

Les Cambodgiens ne craignent pas d'employer cette expression de « parents nourriciers » auprès des autorités françaises parce que son usage recoupe les pratiques métropolitaines de la parenté spirituelle et de la recommandation²¹³³. Peut-être ont-ils perçu la plus grande force d'évocation des liens parent-enfant qu'ascendant-collatéral dans la représentation de la famille française ? Cette expression peut signifier une adoption pure et simple mais également un parrainage : les conditions de son usage ne sont jamais circonstanciées ni véritablement décrites pas les acteurs, notamment par le roi Norodom lorsqu'il déclare que Poc (ID : 9) est le père nourricier de Thiounn en 1899²¹³⁴. La famille Poc-Thiounn n'évoque pas non plus cette « adoption » mais l'amitié entre Thiounn et le fils de Poc, Poc Duch (ID : 10), qui sont alors assimilés à des égaux partageant une relation fraternelle²¹³⁵. Remarquons que les enfants de

²¹²⁸ Sur l'association du vocabulaire de la naissance et de la cuisine, de la semence agricole et de la lignée utérine, v. notamment Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne II », *art.cit.*, pp. 5-95.

²¹²⁹ Savine, Albert, « Le Roi de Cambodge », *La Nouvelle revue*, 15 juin 1906, p. 563.

²¹³⁰ Le *brah aṅg mcās* ' Sālavāṇ est peut-être Norodom Salvan (né en 1872), fils du roi Norodom et de néac Moha-Hangs Yeng, Corfield, Justin, *The Royal family, op.cit.*, p. 45 ; ANC 8087, Correspondance entre le résident supérieur du Cambodge et l'okhna Essarac Montrey [Vann], suppléant du premier ministre, 1902.

²¹³¹ V. chapitre 9.

²¹³² Savine, Albert, « Le Roi de Cambodge », *art.cit.*, p. 563.

²¹³³ V. chapitre 3.

²¹³⁴ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor, les dessous d'un protectorat, op.cit.*, p. 233. V. chapitre 2.

²¹³⁵ Entretien avec Mme Poc Yanine et Mme Thiounn Catherine qui déclarent notamment : « Thiounn et Poc se soutiennent. », 08/09/2017, Bourg La Reine ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen. Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale, op.cit.*, p. 145.

Poc Duch, - Poc Lon et Poc Hell/[Hel] (ID : 11) né en 1887²¹³⁶ - et de Thiounn - Thiounn Lon, née en 1886, et Thiounn Hol/[H̄al] (ID : 14) né en 1890 ou 1892²¹³⁷ - portent des prénoms aux sonorités proches. La particularité de Poc Duch et Thiounn est également d'orchestrer des mariages entre leurs enfants et leurs petits-enfants, comme le feraient effectivement des frères ou des cousins : c'est le seul exemple d'une assimilation si complète d'un *kūn ciñcīm* à un véritable parent dans notre corpus²¹³⁸.

On ignore par exemple quel est le rôle de l'*ūbuk ciñcīm* Nguon (ID : 33) pour son *kūn ciñcīm* Ea Khau (ID : 124)²¹³⁹. « Comme » le fils de Nguon - Nguon Ith (ID : 68) - Ea Khau est peut-être né dans l'Est du pays, « comme » Nguon Ith, Ea Khau est éduqué au *vatt Paduṃ Vadī* à Phnom Penh. Nguon Ith fréquente ensuite une école franco-khmère de la capitale puis part pour la France²¹⁴⁰. Ea Khau s'emploie plus modestement dans le milieu de l'imprimerie, à Saïgon puis à Phnom Penh. La Grande insurrection de 1884 lui donne l'occasion de se faire recruter comme expéditionnaire dans les colonnes françaises : il rejoint le cadre des résidences en 1887. Est-ce grâce à son *ūbuk ciñcīm* qu'Ea Khau épouse la fille d'un juge, Mau (ID : Y) vers 1894²¹⁴¹ ? Nguon agirait-il comme un intermédiaire ou « parrain de mariage » - *me pā* - ou « agent des tractations matrimoniales - *anak phlūv* - pour Ea Khau dont la famille n'a pas la dignité nécessaire pour se présenter chez les futurs beaux-parents²¹⁴² ? Mais Nguon ne marie apparemment pas pour autant son *kūn ciñcīm* dans sa propre parenté, comme Poc Duch (ID : 10) pour les enfants de Thiounn (ID : 1). C'est peut-être grâce au soutien de son « père nourricier » et de sa belle-famille qu'Ea Khau a pu démissionner du cadre des résidences en 1893 et devenir membre de

²¹³⁶ Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017 ; SHD SDECE GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c. 1947-1957.

²¹³⁷ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm, op.cit.*, notamment pp. 156-157 ; courriel de M. Thiounn Mumm, 01/08/2014 ; ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palai (*sic*) et Norodom, 1905.

²¹³⁸ V. chapitre 11.

²¹³⁹ ANC 20317, Dossier personnel de M. Ea Khau, gouverneur de Choeung Prey, Thbong Khmum, Kompong Siem, 1900-1920.

²¹⁴⁰ ANC 19284, Dossier personnel de Nguon Ith, oudam montrey, 1908-1930 ; AOM : Fonds ministériels 1ECOL/ 41, École coloniale registres matricules section indigène n°1 à 98 promotions 1885 à 1911, index alphabétique en fin de volume, 1885-1911.

²¹⁴¹ ANC 20417, Dossier personnel de Sam Ok Ea Khau kromokar de Khsach Kandal, Kompong Siem, balat srok de Kompong Cham, 1918-1925.

²¹⁴² Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale, op.cit.*, p. 138. V. chapitre 11.

l'administration cambodgienne en tant que gouverneur en 1895. Chinois ou « métis chinois »²¹⁴³, Ea Khau serait parvenu à une certaine notabilité par le biais du patronage, ainsi que Thiounn²¹⁴⁴.

Ung Hy (ID : 96), lui-même d'origine étrangère, propose à un jeune paysan de Brai Kappās (Prey Krabas), Sim, tirailleur, un service gratuit qui rentre dans ses attributions professionnelles et sociales de gouverneur vers 1914. Alors que le protectorat délivre une prime aux soldats avant leur départ pour le front en métropole ou dans l'armée d'Orient, Ung Hy conserve cet argent pour Sim le temps de son service et participe d'une certaine manière à son recrutement. L'intérêt premier de ce dossier est d'observer l'opposition entre le géniteur du jeune homme et son « père nourricier » : le premier accuse le second de s'être approprié la prime. La médiation du jeune homme, revenu du front, est nécessaire pour établir qu'Ung Hy a agi en tant qu'*ūbuk ciñcīm*²¹⁴⁵. Il n'existe pas d'attestations de cette relation en dehors de la reconnaissance mutuelle des deux parties qui en font état, mais qui peuvent donc également la réfuter à loisir. La relation de patronage entre Ung Hy et Sim rappelle également ce qu'ont pu être les relations entre un *me kamlāmñ* - un « chef de force » au XIX^e siècle - et les membres de son *kamlāmñ* - sa force - dans le cadre de l'enrégimentement militaire délégué par les institutions palatiales aux chefs de clientèles²¹⁴⁶.

Conclusion

Revenu de France où il a accompagné le roi Sisowath et sa cour entre juin et juillet 1906, Thiounn fait parvenir depuis Phnom Penh un faire-part au journal *Le Figaro* :

« Madame et Monsieur Thiounn, ministre du Palais des finances et des beaux-arts, ont l'honneur de vous faire part de la naissance de leur petit-fils, Hèl-Thienn, fils de Madame et Monsieur Hèl-Oknha-Ackharac-Chenda, chef du bureau du secrétariat général du Palais royal, Phnom Penh, le 21 septembre 1906²¹⁴⁷. »

²¹⁴³ ANC 19689, Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927.

²¹⁴⁴ *V.* chapitre 4.

²¹⁴⁵ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930.

²¹⁴⁶ *V.* chapitre 1.

²¹⁴⁷ Colinette, « Nos modes en Extrême-Orient », *art.cit.*, p. 11.

L'avis n'est pas publié dans le carnet mondain du *Figaro* mais le faire-part est communiqué à la rédaction du *Journal du Dimanche* qui en fait état dans son édition du 9 décembre. Un journaliste qui signe Colinette, remarque :

« Ce doit être certainement la première, ou une des premières fois, que cette façon d'annoncer une naissance se pratique dans nos colonies. (...). Il y a toutefois une nuance entre l'Orient et l'Europe, c'est que là-bas, on met madame avant monsieur. Mais au train où va le féminisme, il en sera sans doute de même avant longtemps chez nous²¹⁴⁸. »

Remarqué par *L'Illustration* qui a publié son portrait durant la tournée du roi Sisowath²¹⁴⁹, Thiounn fait ici preuve de son goût pour la célébrité et les mondanités²¹⁵⁰. Par ce biais, il souhaite participer à la « civilisation du journal²¹⁵¹ » au-delà de la presse indochinoise. Mais *Le Figaro* n'associe pas cette naissance aux célébrations des heureux événements advenus dans les familles de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie européenne. *Le Journal du Dimanche* ne fait pas le lien entre ce faire-part et le succès médiatique récent de la cour du Cambodge en France²¹⁵². Seules les colonnes des gazettes²¹⁵³ d'Indochine s'intéressent par la suite au ministre²¹⁵⁴. Il persévère cependant dans ses ambitions et devient une personnalité du milieu orientaliste notamment grâce à ses articles dans les revues de sciences coloniales²¹⁵⁵.

²¹⁴⁸ Colinette, « Nos modes en Extrême-Orient », *art.cit.*, p. 11.

²¹⁴⁹ « Un ministre cambodgien », *L'Illustration*, 21 juillet 1906, p. 48.

²¹⁵⁰ *V.* chapitre 6.

²¹⁵¹ Kalifa, Dominique, Philippe Régner, Marie-Ève Thérénty, Alain Vaillant (dir.), *La civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011, 1762 p.

²¹⁵² Bernon, Olivier de, « Introduction », in Thiounn *Voyage du roi Sisowath en France, en l'année du cheval, huitième de la décade, correspondant à l'année occidentale 1906, royaume du Cambodge*, traduit, présenté et annoté par Olivier de Bernon, Paris, Mercure de France, 2006, pp. I-XXII ; Milliot, Christine, « Le voyage du roi Sisowath en France en 1906 », mémoire de D.E.A., EPHE, 1998, 152 f.

²¹⁵³ Le terme est introduit dans le vocabulaire cambodgien - *kāsaet* - et désigne toujours la presse écrite.

²¹⁵⁴ « *Pravatti nai samtec* (Juon) [Histoire de *samtec* Thiounn] » - *Nagavatta*, 27 septembre 1941, pp. 1-2 ; « Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », *L'écho annamite*, trihebdomadaire de défense des intérêts indochinois, vendredi-samedi 26 et 27 septembre 1941, p. 1, p. 4. ; « Au Cambodge, une réception chez S.E. Thiounn », *Les annales coloniales*, samedi 7 Janvier 1933, p. 2.

²¹⁵⁵ Thiounn, « *Sec kī adhippāy ambī dasa jātaka nīn paṭhama sambodhi* [Commentaire à propos des dix *jātaka* et du début de l'illumination du Buddha (biographie du Buddha)] », *Kambuja Suriyā*, n°1, 1926/1927, pp. 69-91 ; *Id.*, « Prah Khan, (l'épée sacrée du Cambodge) », *Arts et archéologie khmers*, Augustin Challamel, Paris, tome 1, 1921-1923, fascicule 1, pp. 59-63 ; *Id.*, « Fête de la coupe de cheveux d'un ou de plusieurs jeunes princes ou princesses membres de la famille royale du Cambodge », *La revue indochinoise* n°52, février 1907, pp. 249-257 ; *Id.*, « Cérémonial cambodgien concernant la prise de fonction de mandarins nouvellement promus », *La revue indochinoise*, n°50, 1907/5 (décembre), pp. 71-75. Thiounn avait été publié avant 1906 : *Id.*, « Les fêtes anniversaires de la naissance de Sa Majesté le roi du Cambodge », *La Revue coloniale*, décembre-janvier 1905-1906, pp. 409-417.

Dans ce document de 1906, Thiounn insiste effectivement sur le rôle de son épouse, Malis Le Faucheur, dans le processus d'alliance qui a conduit au mariage de sa fille cadette. Mme Hèl n'est autre que Thiounn Yang, et M. Hèl, Poc Hell (ID : 11), le fils aîné de Poc Duch (ID : 10) et petit-fils de Poc (ID : 9). Ce mariage fait passer Thiounn du statut de « familial », « protégé » ou « enfant nourrit », par rapport à son « patron » ou « père qui nourrit », à celui d'allié. Le descendant, produit de cette alliance, Hèl-Thiénn, est sans doute celui que ses parents nomment aujourd'hui Poc Thien²¹⁵⁶, qualifié de Poc Thieun dans la bibliographie²¹⁵⁷. La date de naissance donnée à Hèl-Thiénn, septembre 1906, pose un problème d'identification, puisque Justin Corfield et Laura Summers donnent celle de mars 1916 à Poc Thieun. La nièce de Poc Thien, Poc Yanine, ne transmet pas la date de naissance du frère aîné de son père, Poc Thuon (ID : 26) né en 1917. Elle ne connaît pas non plus la date de naissance de sa tante Poc Vane, mais elle est certaine qu'il s'agit d'une sœur cadette²¹⁵⁸. Le fait qu'un premier descendant Poc-Thiounn soit né en 1906 plutôt qu'en 1916 oblige à reconsidérer la chronologie de l'alliance Poc-Thiounn²¹⁵⁹ et explique pourquoi Thiounn se décrit comme « l'allié » de Poc Duch (ID : 10) dès 1911²¹⁶⁰.

Qu'il soit effectivement Poc Thien ou bien un autre enfant qui n'a pas survécu, Hèl-Thiénn porte un nom personnel qui ressemble à ceux de ses frères cadets - Thuon, Thoeun, Thul²¹⁶¹ - et entre en résonnance avec celui de son grand-père maternel. Il ne porte pas encore le patronyme de son arrière-grand-père paternel - Poc - mais le nom personnel de son père comme « nom de famille ». Dans ce faire-part, Thiounn s'essaie alors à reproduire les pratiques métropolitaines de dénominations avant même l'imposition de la loi sur les patronymes au Cambodge en 1907. Le titre de son gendre, okhna ackharac chenda, mandarin du Palais, est ici assimilable à un nom personnel pour un lecteur non averti.

²¹⁵⁶ Thiounn, Mumm, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère). »

²¹⁵⁷ Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2003, p. 334.

²¹⁵⁸ Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017 ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 23/06/2017 ; Thiounn, Mumm, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) ». Poc Vane n'est donc pas née en 1914 comme l'écrivent Corfield et Summers, dans *Historical Dictionary, op.cit.*, pp. 333-334.

²¹⁵⁹ *V.* chapitre 11.

²¹⁶⁰ ANC 24338, Compte-rendu de la 158^e séance du Conseil des Ministres du 4 décembre 1911.

²¹⁶¹ Thiounn, Mumm, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère). »

La multiplicité des formes et des usages du nom dans la société cambodgienne rend la description onomastique et anthroponymique extrêmement compliqué, mais pas toujours inenvisageable. Certes, les formes d'appellation, le sens qui leur est donné, la valeur qu'on leur accorde, sont constamment réinventés, en fonction d'un contexte qui échappe en partie à l'historien. Cependant, les noms « sociaux » que sont les rangs, titres, appellatifs et termes d'adresse médiatisent et transmettent la hiérarchie sociale dans laquelle s'inscrit et évolue l'individu. Ils forment alors une passerelle entre la scène publique et la sphère familiale. Ils sont des indices stables du statut des personnes, statut dont héritent parfois leurs descendants. Autre élément de stabilité, les expressions nominales qui tentent de décrire les relations de patronage, de clientèle ou les relations de réciprocité dans l'association. Même si elle se donne l'image de la filiation et de l'alliance réelle, la parenté classificatoire s'exprime cependant à travers des termes d'adresse et des appellatifs spécifiques qui rendent compte de la hiérarchie au sein des réseaux d'associés.

À l'inverse, chaque famille, à chaque génération, décide comment transmettre une trace de son identité lignagère à travers des pratiques anthroponymiques originales. Cette fluidité anthroponymique permet ainsi aux personnes de pouvoir réinventer l'expression de la filiation en fonction des besoins de la maison : on peut inclure ou exclure des partenaires à travers la référence aux identités nominales. Le nom personnel est un indice assez stable de l'identité, lorsque nous avons loisir de le connaître sous une forme complète et que les témoins acceptent d'en médiatiser le sens, l'orthographe ou l'étymologie qu'ils y associent. Le patronyme n'est enfin que l'un des marqueurs de l'appartenance : il permet parfois de connaître les ascendants d'un individu, mais sa force d'évocation lignagère se comprend en redoublement du nom personnel. De fait, ce sont surtout les héritiers de cette société élitaires qui semblent, de nos jours, être attachés à leurs patronymes, notamment lorsqu'ils vivent en dehors du Cambodge.

Pour les descendants de Malis Le Faucheur, l'épouse principale de Thiounn, Thiounn a ainsi donné son patronyme aux enfants de ses épouses secondaires pour les féliciter de leurs réussites scolaires²¹⁶². La

²¹⁶² Entretien avec Mme Thiounn Catherine, et Mme Poc Yanine, 08/09/2017, Bourg La Reine ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017.

dévolution du patronyme apparaît alors comme un processus de distinction honorifique - comme les titulatures - et non comme un acte d'état-civil. Ce processus de distinction a pour corollaire la nécessité de partager l'héritage d'un même ancêtre, sa réputation - *kerti jhmoh*²¹⁶³ « la gloire du nom » - entre différentes lignées qui peuvent entrer en compétition pour se l'approprier. La dévolution du patronyme en lignée agnatique pose problème aux familles puisqu'elle va à l'encontre de la logique de parenté utérine sur laquelle les descendants fondent leur distinction sociale, entre épouse principale et épouses secondaires. La disparité des usages de dénomination relève ainsi parfois des processus de négociation au sein d'une maison. Les évolutions des formes de dénomination rendent compte des épisodes de la vie de ces maisons, comme de l'évolution de leurs relations avec leurs associés qui peuvent changer de statut et donc de noms. Ce sont ces processus de négociation que le chapitre suivant veut éclairer à travers la question des alliances matrimoniales.

²¹⁶³ V. chapitre 9.

Chapitre 11

S'allier : les mariages de l'élite cambodgienne

Dans les mémoires qu'il consacre au grand-père de son épouse, Jean-Marie Cambacérès fait part de son admiration pour le souverain Norodom Sihanouk. Passionné par l'Asie, l'énarque, membre du Parti Socialiste, a œuvré à la diplomatie sihanoukienne dans les années 1980-2000, persuadé de la nécessité pour la France de soutenir le seul artisan du compromis entre toutes les factions cambodgiennes. C'est dans le cadre de ses relations diplomatiques avec le couple royal qu'il rencontre la princesse Norodom Nanda-Devi qui devient son épouse. Jean-Marie Cambacérès raconte à deux reprises sa surprise lorsqu'il réalise que Norodom Sihanouk utilise le motif de son mariage pour illustrer ses propres relations avec la France. Une première fois, en novembre 1991, Cambacérès est reçu au Palais tout juste rénové après le retour de Sihanouk au Cambodge. Il fait cadeau au chef d'État de confitures faites maison et des numéros du journal *Le Monde* de la semaine. Le lendemain, Norodom Sihanouk déclare en conférence de presse qu'il n'est pas content de la presse française que celui qui « est très amoureux²¹⁶⁴ » de sa petite-fille lui a donné à lire. Une deuxième fois, en septembre 1992, lors de la visite au Cambodge de Catherine Tasca, la ministre de la Francophonie, le chef d'État fait part à la presse de sa rancune envers l'Organisation internationale qui l'aurait ostracisé durant ses « années noires ». Il souhaite cependant la perpétuation de la tradition francophone au Cambodge qu'il illustre par le mariage de Cambacérès et Norodom Nanda-Devi : « une union entre l'empire khmer et l'empire napoléonien²¹⁶⁵ ».

Le député français, qui est pourtant initié à l'art de faire de la politique à la cambodgienne depuis les années 1970, se dit « sidéré²¹⁶⁶ » que Norodom Sihanouk parle ainsi publiquement de son couple. À travers ses remarques, Norodom Sihanouk introduit le Français dans le cercle des intimes, ceux en qui il a confiance, mais également ceux qu'il va pouvoir utiliser sur l'échiquier politique en tant qu'alliés. Cambacérès est « le gendre français » : il s'est déjà distingué comme un associé durant les discussions

²¹⁶⁴ Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, le roi insubmersible*, Paris, éditions du Cherche-Midi, 2013, p. 324.

²¹⁶⁵ Cambacérès, Jean-Marie, *ibid.*, p. 337. Norodom Sihanouk fait référence à la famille de dignitaires d'empire de Cambacérès.

²¹⁶⁶ Cambacérès, Jean-Marie, *ibid.*, p. 336.

du Parti socialiste avec le chef d'État en exil ; à partir de son mariage, il fait officiellement partie des membres du réseau Sihanouk et fait office de représentant officieux de la famille dans les milieux parlementaires français. En 1992, alors que Norodom Sihanouk doit d'ailleurs recevoir le jeune couple au Palais pour lui offrir sa bénédiction et « officialiser » le statut de cette union, il est hospitalisé à Beijing. La réception est reportée et n'aura lieu qu'en 1993²¹⁶⁷.

Les cérémonies de mariage ont la part belle dans les biographies et autobiographies, les témoignages, les archives et les corpus photographiques des familles cambodgiennes. Les jeunes couples issus de l'élite sociale conservent particulièrement les photographies de leur réception au Palais : entourés de leurs familles, ils sont accueillis par le roi ou la reine-mère qui les félicitent, leur offrent un présent et une protection auspiciuse et sociale. De génération en génération, les souverains reçoivent ainsi les héritiers des familles aristocratiques et mandarinales. La famille royale recrute également par mariage les membres de ses gouvernements : le roi, les princes et les princesses épousent les héritières et les héritiers de leurs mandarins pour associer ces familles aux intérêts du Palais.

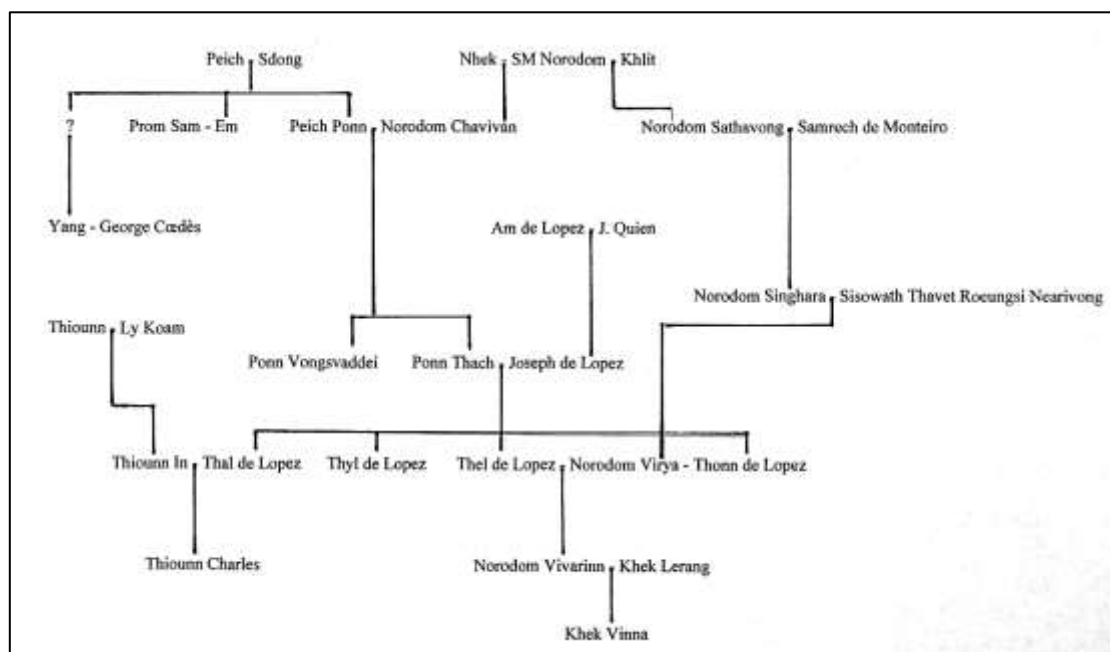
Dans sa biographie de Norodom Sihanouk, Jean-Marie Cambacérès n'a pas pour ambition de décrire tous les liens de parenté qui unissent les membres des secrétariats successifs de Norodom Sihanouk. Il décrit cependant comment le cercle proche du chef d'État est composé de fratries cousines et alliées, réunissant ses serviteurs, ses fils et ses filles, ses ascendants et les parents de ses épouses. Plusieurs photographies de notre corpus s'y rapportent. Réunis sur les marches de la salle du trône dans les années 1960, Thonn de Lopez et son époux Norodom Virya, sa sœur Thal de Lopez et sa mère Ponn Thach représentent la haute société cambodgienne à l'époque de l'indépendance²¹⁶⁸. Le prince Virya fait alors une carrière ministérielle après avoir été l'un des fondateurs du Parti de la Rénovation Khmère en 1947, symbole de la reconversion de l'aristocratie dans le monde politique moderne après les tourments - notamment subis par les descendants Norodom - de l'époque coloniale²¹⁶⁹. Héritières de ce patrimoine aristocratique par leur grand-mère Norodom Chavivan, les sœurs de Lopez sont également le produit

²¹⁶⁷ Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, op.cit.*, pp. 337-338 ; 348-350.

²¹⁶⁸ Annexes, photographie n°30.

²¹⁶⁹ Corfield, Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, p. 55.

des évolutions de la société élitaine en situation coloniale : leur grand-père Peich Ponn (ID : 12) dispose d'une réputation de francophilie tandis que leur père, Joseph de Lopez (ID : 15), d'origine étrangère, est devenu un ministre cambodgien à la faveur des relations de sa parenté avec le Palais et de ses succès scolaires²¹⁷⁰.



Extrait de l'arbre généalogique de Peich (ID : M), Peich Ponn (ID : 12), Thiounn (ID : 1), Ponn Vongsvaddei (ID : 16), Am de Lopez (ID : 103) et Joseph de Lopez (ID : 15).

La nièce des sœurs de Lopez, la petite-fille de Ponn Thach, Norodom Vivarinn²¹⁷¹, incarne la perpétuation des stratégies d'alliance de l'élite sociale à la veille de la guerre civile : son mariage avec Khek Lerang est illustré dans la presse cambodgienne en 1969²¹⁷². Benjamin d'une fratrie de quatre frères²¹⁷³, Khek Lerang est un proche de Norodom Sihanouk, ainsi que ses frères Khek Sydosa - époux de Measketh Caimealy depuis 1965, petite-fille de Meas Nal (ID : 97)²¹⁷⁴ - et Khek Vandy²¹⁷⁵. Membres du secrétariat de Norodom Sihanouk en exil dans les années 1980, Lerang et Vandy adhèrent au parti

²¹⁷⁰ V. chapitre 4.

²¹⁷¹ Fille de Thel de Lopez et de Norodom Virya. Norodom Virya a épousé deux des trois sœurs de Lopez, v. pages suivantes.

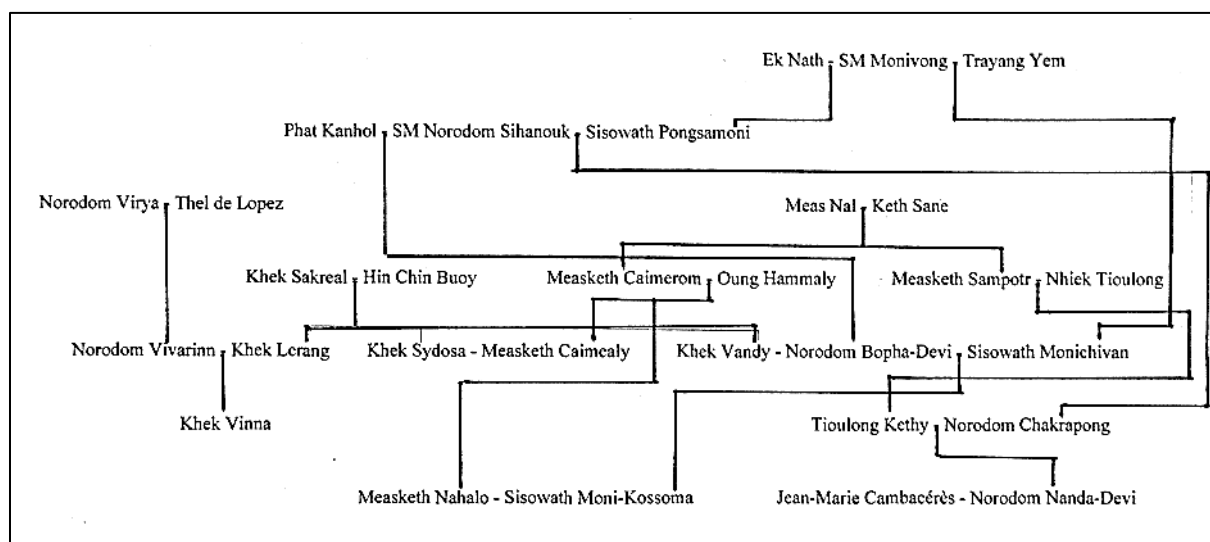
²¹⁷² Annexes, photographie n°31.

²¹⁷³ Fils de Khek Sakreal et de Hin Chin Buoy, Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », avril 2008, dernière révision octobre 2009, p. 34.

²¹⁷⁴ Dite Nanou, Measketh Caimirane, *ibid.*, pp. 34-35.

²¹⁷⁵ Tous dévoués à la protection de Sihanouk tels que les décrits Jean-Marie Cambacérès, dans *Sihanouk, op.cit.*, notamment p. 290, 296, 305, 326 ; v. Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2003, pp. 208-210.

royaliste FUNCINPEC dans les années 1990, héritier du Front Uni National pour un Cambodge Indépendant, Neutre, Pacifique et Coopératif fondé en 1981, notamment par Nhiek Tioulong (ID : 77), oncle par alliance de Measketh Caimealy²¹⁷⁶, pour soutenir la politique internationale de Norodom Sihanouk dont Lerang, Sydosa et Caimealy sont les ambassadeurs au Laos, en Allemagne et en Chine. Khek Vandy est le conjoint de Norodom Bopha-Devi, fille de Sihanouk²¹⁷⁷. En 1982, la fille de Bopha-Devi et de Sisowath Monichivan, Sisowath Moni-Kossoma, épouse Measketh Nahalo, frère cadet de Measketh Caimealy²¹⁷⁸. Jean-Marie Cambacérès se trouve donc allié à ces acteurs de la diplomatie sihanoukienne : Nhiek Tioulong est le grand-père maternel de Norodom Nanda-Devi, fille de Norodom Chakrapong et de Tioulong Kethy²¹⁷⁹. La chef du protocole de Norodom Sihanouk, Caimealy dite Nanou, devient sa tante par alliance.



Extrait de l'arbre généalogique de Meas Nal (ID : 97) et Nhiek Tioulong (ID : 77)

Ces mariages sont des indices du positionnement des maisons et de leurs identités politiques dans le champ élitare. Le mariage préférentiel se réalise dans un cercle proche d'intimes : les cousins sont les premiers partenaires matrimoniaux. Au-delà de ce cercle, les mariages sont organisés du plus proche au

²¹⁷⁶ Il est l'époux de sa tante, Measketh Samphotr, sœur de Measketh Caimerom (1916-c.1975), le père de Caimealy, Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », *op.cit.*, p. 32.

²¹⁷⁷ Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk*, *op.cit.*, p. 326 ; Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary*, *op.cit.*, pp. 209-210.

²¹⁷⁸ Cambacérès, Jean-Marie, *ibid.*, p. 294 ; Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », *op.cit.*, p. 41.

²¹⁷⁹ Measketh Caimirane, *ibid.*, p. 46.

plus lointain, avec les cousins par alliance, puis les alliés des cousins par alliance puis enfin avec les associés de la maison si cela est nécessaire ou intéressant du point de vue politique. Cependant, les alliances peuvent se rompre, les divorces et les remariages se succéder : il est possible de changer de réseau de parenté et de pouvoir. Lors du mariage de Lerang et Vivarinn en 1969, le frère aîné Khek Penn (c.1933-1977) a déjà rejoint le Parti des Travailleurs du Kampuchea, futur Parti Communiste²¹⁸⁰ : il incarne une alternative à la stratégie palatiale de ses frères, alternative choisie par de nombreux membres de la société élitaine ainsi que la jeune génération Poc-Thiounn. Dans l'appareil d'État khmer rouge, cette jeunesse dorée, issue du milieu mandarinal, ainsi que les frères Thiounn et leurs cousines Poc, servent de relais avec la famille royale. Thiounn Mumm est décrit comme l'intermédiaire entre le « maquis » khmer rouge et Norodom Sihanouk entre 1970 et 1975 par Jean-Marie Cambacérès²¹⁸¹. Poc Yanine entre dans son secrétariat dans les années 1980²¹⁸².

La composition sociologique des gouvernements cambodgiens successifs est particulièrement homogène alors même que le pays est en pleine guerre civile du fait de la segmentation de cette même société élitaine en factions rivales. Cette homogénéité donne parfois l'illusion que les élites cambodgiennes, parce qu'elles sont toutes parentes, sont toutes alliées : les Poc-Thiounn ont des parents Norodom. Mais des lignées alliées ou associées ne peuvent cependant pas être tout à fait assimilées les unes aux autres : hiérarchisées au sein de leur maison, elles n'ont pas le même comportement socio-politique. Les princes Norodom alliés des Poc-Thiounn n'ont pas la même stratégie sociale et politique que leur neveu Norodom Sihanouk. Du fait des pratiques de matrilinearité, les familles ont tendance à remarier les veufs ou les divorcés dans le même réseau de parenté, pour que les enfants du premier couple soient élevés par un représentant de la famille maternelle²¹⁸³. On observe donc une très forte continuité familiale, sociologique et politique dans les maisons cambodgiennes, continuité qui a pour corollaire la perpétuation des antagonismes d'une génération à l'autre. Les arbres généalogiques, les

²¹⁸⁰ Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary*, op.cit., pp. 208-209.

²¹⁸¹ Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk*, op.cit., p. 165, pp. 169-171.

²¹⁸² Entretien avec Mme Poc Yanine, Phnom Penh, 07/11/2017.

²¹⁸³ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, p. 94, pp. 144-148.

chroniques familiales, les biographies et autobiographies rendent compte de cette intrication des relations d'alliance dans un cercle restreint de partenaires, représentée par les mariages parallèles de fratries cousines et les redoublements d'alliance de leurs descendants à la génération ultérieure. Certains parents sont effectivement mariés « à l'extérieur » de la lignée, avec des alliés au deuxième degré, ou des associés, ou même parfois « à l'extérieur » de la maison, ce qui permet le dialogue de toutes les parties²¹⁸⁴. Ces couples servent souvent d'intermédiaires entre les grandes maisons, et ils n'illustrent donc pas tant la réunion de leurs deux familles que leur différenciation et leur besoin de dialogue.

Pour écrire l'histoire de ces mariages et des maisons qui en sont les chefs d'orchestre, il est nécessaire d'avoir accès aux documentations familiales et aux témoignages des héritiers de ces unions. Les archives coloniales permettent d'accéder à des informations sur la filiation et la descendance des personnels de l'administration cambodgienne durant la période coloniale, mais les données quant aux identités familiales des personnes sont trop limitées. Les sources familiales, qui viennent éventuellement compléter les sources coloniales, doivent cependant être analysées avec circonspection. Si les données familiales sont plus fiables, les discours tenus à travers les remémorations généalogiques sur les mariages sont le produit de la volonté des héritiers de mettre en exergue une certaine histoire familiale. Ces récits occultent ce que les descendants veulent cacher, voire manipulent la « substance généalogique ». Les stratégies d'évitement et de dissimulation portent alors sur le statut des épousés au moment de l'union et sur la logique d'alliance qui a prévalu à la réunion de leurs parentés autour d'un projet matrimonial. Deux éléments distinctifs reviennent dans les récits : ce qui est présenté comme tout à fait banal, classique, de peu d'intérêt parce que légitime, peut en fait dissimuler un élément inhabituel et distinctif, alors que des éléments originaux, spécifiques, hétérodoxes sont présentés comme respectueux des normes sociales.

Les normes matrimoniales sont en effet mises en exergue à travers le récit des alliances, parce que ces alliances doivent permettre aux familles de se positionner dans l'espace social. Lorsqu'un mariage a permis de résoudre une problématique sociale difficile à gérer pour les familles, il rétablit un équilibre qui avait parfois été rompu par un mariage hétérodoxe à la génération précédente. L'évolution de la

²¹⁸⁴ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., pp. 154-157.

société cambodgienne amène les héritiers à exprimer différentes normes sociales en fonction de ce qu'ils considèrent être d'une part « la tradition » et d'autre part « la modernité », « la norme », la « déviance », « le proche », « le lointain » ... Chaque famille exprime sa relation aux parents en distinguant les acteurs de ces logiques et leurs conséquences pour la parenté. Ce qui a permis de gérer une crise à la génération précédente, un mariage « original » ou « moderne » par exemple, devient de fait un élément distinctif de la famille et n'est plus jugé extraordinaire : on l'inscrit dans la « tradition de la famille ». À l'inverse, un mariage orthodoxe « traditionnel », qui légitime les héritiers de la maison jusqu'à nos jours, est mis en exergue à travers des éléments décrits comme spécifiques et ainsi paré de toute une mythologie par les descendants.

Dans le présent chapitre, il est donc question de mettre en parallèle récits des mariages et logiques socio-politiques exprimées à travers le vocabulaire de l'alliance. Pour ce faire, nous décrivons les alliances réalisées par les membres de notre prosopographie et leurs parents, afin de considérer l'identité du groupe familial et ses évolutions. Nous mettons en parallèle les mariages réalisés à l'époque du protectorat et les alliances à la période de l'indépendance. Nous tentons ainsi de mesurer l'enjeu des alliances pour les acteurs de la société élitare. Dans les cas les mieux documentés, nous considérons l'identité des groupes formés par ces alliances depuis le XIX^e jusqu'au XX^e siècle. Nous travaillons particulièrement sur les discours tenus par les héritiers de ces alliances, sans présumer de leur niveau de véracité, afin d'analyser la relation au passé familial.

I. Mariages, carrières, statuts sociaux.

Reconstituer les alliances des mandarins cambodgiens du protectorat français n'est pas chose aisée. Les formulaires biographiques utilisés par la Résidence supérieure et par les ministères cambodgiens pour constituer les dossiers de carrière de leurs agents n'incluent pas toujours une section « statut matrimonial ». Lorsque celle-ci existe, l'identité de la ou des épouses alors nommées par un seul nom

personnel ne permet pas toujours de faire des recoupements²¹⁸⁵. Pheng (ID : 37) est par exemple le secrétaire du ministre du Palais Thiounn (ID : 1) vers 1915 : il est alors révoqué. Secrétaire du conseil des ministres²¹⁸⁶, puis du Palais, son dossier de carrière est composé à l'occasion de cette révocation. On ignore tout de ses parents, et son épouse n'est qualifiée que de son nom personnel, Vann, et d'un appellatif de courtoisie, néang. Le couple est marié depuis 1890 selon les dires de Pheng, habite le troisième quartier de Phnom Penh et a trois enfants. La biographie du personnage s'arrête là, puisque l'absence d'élément de filiation et d'alliance ne peut permettre d'en dire plus²¹⁸⁷. On pourrait d'ailleurs considérer que c'est parce qu'il n'existe pas d'autres données de parenté et d'alliance que la carrière de Pheng s'arrête en 1915. Parce qu'il n'apparaît pas comme un membre d'un réseau, Pheng est révoqué.

Autre exemple, Mer (ID : 62), dont le milieu familial est mieux connu, puisqu'il est le fils de Kruoch ou [Troec] (ID : L), mandarin du prince Sisowath lorsqu'il était *uparāj, pālāt'* puis gouverneur de province. Mer est né dans la région de Kam̐bañ' Chnām̐ñ (Kompong Chhnang), à Kam̐bañ' Traḷāc (Kompong Tralach) ou à Paripūr̐ñ (Babaur) en 1875, Baubaur où son (demi ?) frère cadet Sabong (ID : 80) naît et reçoit également son éducation monastique²¹⁸⁸. Mer rejoint le *vatt Unṇālom* où il est placé au service du vénérable avant d'être moine. Son père puis son grand-père, mandarins, l'ont formé au service administratif avant qu'il ne devienne *smīen* « gratte-papier » ou secrétaire subalterne au conseil des ministres en 1901. Apprécié du ministre Thiounn qui lui donne de bonnes notes sur ses bulletins, il devient juge dans sa circonscription d'origine, Babaur en 1907. Il est réputé « avoir des relations avec le prince héritier [Monivong] et le premier ministre [Norodom Sathavong (ID : 44)] » en 1913. Il décède en fonction en tant que *pālāt'* de la province de Lan̐vaek (Longvek) en 1917. Parce que nous ignorons tout de sa mère, de son épouse - néang Sak²¹⁸⁹ - et de la date de son mariage, les différents éléments biographiques, pourtant riches, dont nous disposons sont difficiles à mettre en relation. Si nous

²¹⁸⁵ Sur cent vingt agents, vingt-six individus ne déclarent pas d'épouse ou bien ne donnent pas de nom à cette dernière. Certains formulaires renseignent en effet le statut marital mais pas l'identité des épouses. Les formulaires impliquent de même une oblitération de la mère puisqu'ils enregistrent plus le nom et le statut des pères : nous ignorons l'identité de la mère de quarante des cent vingt agents réunis dans la prosopographie.

²¹⁸⁶ Les témoins de son mariage en 1890 sont deux secrétaires du conseil, ANC 20631, Dossier personnel de M. Pheng secrétaire du ministre du Palais, 1915.

²¹⁸⁷ ANC 20631, Dossier personnel de M. Pheng secrétaire du ministre du Palais, 1915.

²¹⁸⁸ ANC 19617, Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

²¹⁸⁹ ANC 12894, Dossier personnel de Mer, secrétaire au conseil des ministres, sophea de Babaur et Rolea Peir, balat Longvek, 1901-1916.

comparons son parcours avec celui de son cadet Sabong, il semble évident que les deux frères profitent d'une excellente éducation mais peut-être pas du même réseau de parenté : Sabong, passé par un *vatt* de Babaur, par le *vatt* Uṇṇālom puis par un « collège » de Bhmaṇ Beñ (Phnom Penh) (le collège Sisowath ?) devient élève-interprète en 1907, lorsque son frère est nommé juge. Mais Sabong reste secrétaire-interprète jusqu'à sa mort en 1934.

Agent	père	mère	ascendant	éducation	épouse	carrière
Mer (ID : 62) (1875-1917)	Kruoch ou [Troec] (ID : L)	?	[<i>braḥ ṇāy hāt sūrivaṇs</i>]	<i>vatt</i> Uṇṇālom apprenti mandarin chez ses parents	néang Sak	- <i>smīen</i> au conseil des ministres - juge - <i>pālāt</i>
Sabong (ID : 80) (1887-1934)	Kruoch ou [Troec] (ID : L)	Kol	?	<i>vatt</i> Kdey Krau, Babaur <i>vatt</i> Uṇṇālom collège à Phnom Penh	néang Dakon	secrétaire-interprète

Profils comparés de Mer (ID : 62) et Sabong (ID : 80)

Mer et Sabong, qui ont douze ans de différence, n'ont sans doute pas la même mère, ils n'ont donc pas le même statut social. L'épouse de Mer et/ou son mariage permet(tent) donc à Mer de profiter d'alliances haut placées dans l'administration dont ne dispose pas son frère. Sa mort empêche qu'il ne puisse exercer à son tour un patronage sur la carrière de son cadet.

D'autres exemples de notre panel prosopographique soulignent plus distinctement le rôle de l'épouse dans le processus qui voit un agent progresser dans la carrière. Ea Khau (ID : 124) démissionne de son emploi de secrétaire-interprète en 1893, se marie à la fille d'un juge vers 1893/1894 et devient gouverneur de province en 1895²¹⁹⁰. Boun Chan Mongkon (ID : 74) épouse Poc Lon, fille de Poc Duch (ID : 10) le 30 avril 1901, est naturalisé Cambodgien le 17 décembre 1901 et passe d'un emploi de secrétaire au premier bureau de la Résidence supérieure au secrétariat du conseil vers mars 1902²¹⁹¹.

²¹⁹⁰ ANC 20417, Dossier personnel de Sam Ok Ea Khau kromokar de Khsach Kandal, Kompong Siem, balat srok de Kompong Cham, 1918-1925 ; ANC 20317, Dossier personnel de M. Ea Khau, gouverneur de Choeung Prey, Thbong Khmum, Kompong Siem, 1900-1920.

²¹⁹¹ ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935.

Prak Prapoeung (ID : 84) prend un congé administratif de son emploi à la Résidence de Vientiane pour venir se marier à la parente d'un magistrat à Phnom Penh en 1934. Il est ensuite mis à la disposition de la Résidence de Phnom Penh en 1935²¹⁹².

De tels détails chronologiques sont cependant rares : la plupart des mariages de notre corpus sont datés à partir de la naissance d'un premier enfant connu survivant. En parallèle des archives, les récits de la famille Poc-Thiounn et des descendants de certains des mandarins de l'administration coloniale permettent de reconstituer les généalogies, de comprendre la logique anthropologique qui a prévalu dans la réalisation des alliances mais également d'observer comment les héritiers élaborent un discours quant à leur légitimité sociale à partir de la remémoration de ces unions. Nous étudions plusieurs grandes familles qui se trouvent apparentées mais qui représentent des maisons distinctes, principalement les Poc-Thiounn, les Ponn et les Measketh.

I.a) Les mariages Poc-Thiounn

Lorsque le premier ministre Poc (ID : 9) décède en juillet 1907, c'est tout un pan de l'histoire du Cambodge mais également un pan de l'histoire de la famille Poc qui se tourne : Pāt'tampan (Battambang), leur province d'origine, est en passe d'être réintégrée dans le giron national. La frontière entre le Cambodge colonial et le Siam entre 1863 et 1907 a eu des conséquences sur les relations entretenues entre les Poc et leur terroir. Elle les a sans doute incités à reconduire à Phnom Penh la sociabilité instaurée à la cour des *lok mcās*, les « gouverneurs » du fief de Battambang. Poc Duch (ID : 10) épouse une femme originaire de la ville, néac Tralong, et vers 1902, leur fille Lon se marie avec une autre famille de Battambang, les Boun Chan. La famille Poc entend donc conserver son identité lignagère et territoriale au sein des instances de pouvoir cambodgiennes. À Phnom Penh, ces gens de l'Ouest du pays s'installent dans le quartier du *vatt Uṇṇālom*²¹⁹³. Vers 1906, le climat politique incite les Poc à se rapprocher de la société cambodgienne dans les instances coloniales : le fils aîné de Poc

²¹⁹² ANC 19227, Dossier personnel de Prak Prapoeung, oudam montrey, 1923-1948.

²¹⁹³ *V.* chapitre 8.

Duch, Poc Hell (ID : 11), épouse Yang, la benjamine d'un puissant acteur de la société coloniale, client de la famille depuis au moins 1899, Thiounn (ID : 1). Leur premier enfant naît en 1906²¹⁹⁴. Ce mariage permet aux Poc de maintenir leur rang dans la société élitaires malgré la suspicion voire l'hostilité de la Résidence supérieure : en 1911, Poc Duch dépend de la protection de Thiounn lorsqu'il est évincé du conseil des ministres. Poc, Thiounn et Boun Chan font ainsi de belles carrières dans l'administration française et dans l'administration indigène. Thiounn Hol (ID : 14), le fils cadet de Thiounn parti faire ses études en France en 1906, revient en 1917. Vers 1920, il épouse Boun Chan Moly, l'aînée des enfants de Boun Chan Mongkon (ID : 74) et de son épouse Poc Lon. L'alliance Poc-Thiounn est donc renouvelée quatorze ans après le premier mariage.

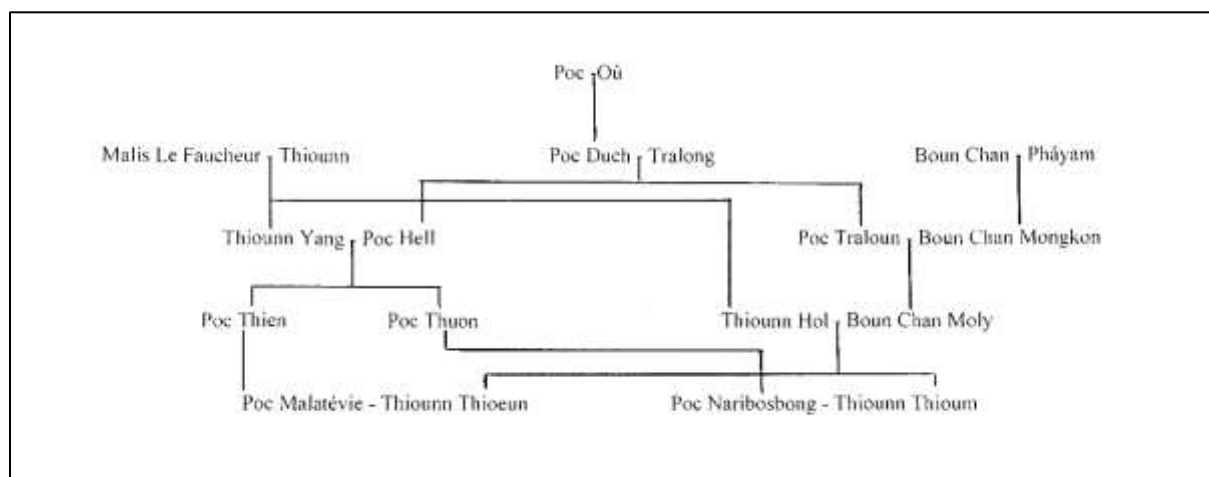
Poc Duch (ID : 10) décède en 1923. Son épouse, ses parents Poc, Boun Chan et Thiounn, perpétuent la politique matrimoniale. Vers 1929, son benjamin Poc Khun (ID : 29) convole avec l'héritière du dernier gouverneur du fief de Battambang, Chhum (r.1895-1907) qui s'est installé avec une partie de la famille Baen Aphaiwong et de sa cour au Siam. Avant 1935, la famille Poc-Thiounn réussit à mener une alliance décisive : Poc Vane, petite-fille de Poc Duch (ID : 10), épouse un héritier du frère de Poc, Sao (ID : C), fils du roi Monivong : Sisowath Monireth (ID : 99). La famille Poc-Thiounn-Boun Chan se trouve donc de fait alliée avec les Baen Aphaiwong et avec la famille royale du Cambodge. Cette alliance est redoublée avant 1956 : une descendante Thiounn épouse le frère de Monireth, Sisowath Monipong (ID : 130).

Entre 1898 et 1906, Thiounn (ID : 1), secrétaire du conseil des ministres (1892-1902), puis ministre du Palais, est passé, de parent classificatoire - *kūn ciñcīm* - du ministre Poc (ID : 9)²¹⁹⁵ à parent par alliance. Les descendants des deux mariages qui forment cette alliance entre 1906 et 1920 réalisent également des mariages entre leurs enfants dans les années 1950. Poc Thien, aîné des descendants de la première alliance Poc-Thiounn, marie sa fille aînée, Malatévie, à son cousin Thiounn Thioeun (1920-2006), l'aîné

²¹⁹⁴ Colinette, « Nos modes en Extrême-Orient », *Le Journal du dimanche*, dimanche 9 décembre 1906, p. 11.

²¹⁹⁵ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor, les dessous d'un protectorat*, Paris, Félix Juven éditeur, [s.d.], p. 233.

des descendants de la seconde alliance. Son frère cadet Poc Thuon (ID : 26) marie sa fille aînée Naribosbong au frère cadet du précédent, Thiounn Thioum (1924-2008) en 1954²¹⁹⁶.



Extrait de l'arbre généalogique Poc-Thiounn : le redoublement d'alliance c.1906-1954

S'ils ne mentionnent pas « l'adoption » de Thiounn par Poc (ID : 9), les membres de la famille Poc-Thiounn racontent la relation qui associe Poc Duch (ID : 10) et Thiounn : ils sont amis²¹⁹⁷. Ce vocabulaire introduit l'idée de solidarité à travers l'assimilation aux liens de fraternité²¹⁹⁸. L'héroïne de Roland Meyer, Saramani, raconte également que son « grand-oncle » Um (ID : 8) est ami avec le prince Sisowath depuis leur jeunesse : il lui rend visite et le considère « comme un frère »²¹⁹⁹. Thiounn pourrait être « comme un frère cadet » pour Poc Duch puisqu'il est le « fils adoptif » de Poc. M. Thiounn Mumm raconte que Thiounn est curieux de l'histoire du Cambodge et que les Poc, père et fils, la lui racontent. Poc a participé à la reconquête du royaume dans les années 1850. Il était l'époux d'une princesse Ang Duong. Durant la Grande insurrection, il a mené plusieurs campagnes de pacification. Lui-même ou bien son fils ont donc certainement de nombreux récits à transmettre au secrétaire-interprète puis

²¹⁹⁶ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm* [Le vénérable docteur Thiounn Mumm], Phnom Penh, Éditions Angkor, 2019, notamment pp. 152-153 ; ANC 18751, Dossier personnel M. Thiounn Hol, 1917-1948.

²¹⁹⁷ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017 ; entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017.

²¹⁹⁸ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 145.

²¹⁹⁹ « L'Obbarach et mon oncle s'aimaient comme des frères, ils avaient combattu ensemble lors des révolutions et des soulèvements contemporains de l'occupation française et ils aimaient à se rappeler leurs exploits de jeunesse », Meyer, Roland, *Saramani, danseuse khmère*, (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997, tome II, *Le Palais des quatre faces*, p. 107.

ministre Thiounn²²⁰⁰. Bien plus tard, Vann (ID : 7), le fils d'Um (ID : 8) offre aussi à Thiounn de quoi satisfaire sa curiosité intellectuelle : une copie de la chronique conservée par son père²²⁰¹.

Avant que Thiounn et Poc Duch ne marient leurs enfants, Thiounn a marié son aînée, Thiounn Lon, vers 1901, à Ung Tiong Thuon (ID : 104). Sans doute originaire de l'Ouest de pays²²⁰², fils d'un juge, il a fréquenté le *vatt* Unñālom à Phnom Penh. C'est peut-être un associé ou un allié des Poc ou des Boun Chan, eux-mêmes des gens de Battambang qui fréquentent ce monastère. Ung Tiong Thuon est alors mis en relation avec un de leurs associés - Thiounn - par le biais d'un mariage. Vers 1906, la relation de patronage entre les Poc et Thiounn, cette amitié avec Poc Duch et cette alliance avec Ung Tiong Thuon permettent au secrétaire interprète devenu ministre de se positionner en tant que partenaire direct dans l'alliance avec les Poc. Pour la période étudiée, nous ne disposons pas d'autre exemple d'une telle filiation classificatoire de type « nourricière » donnant lieu à un mariage dans la parenté directe. Cependant, la gradation des degrés d'intimité dans l'association puis l'alliance laisse bien penser qu'il s'agit d'un processus volontairement segmenté par ses acteurs pour le dissimuler, ce qui expliquerait que nous n'ayons pas d'autres exemples.

Les formes prises par les alliances Poc-Thiounn sont comparables aux usages de leurs contemporains. Le caractère stratégique de ces mariages s'observe dans la reproduction de leurs structures sur plusieurs générations. Ils ont vocation à perpétuer la solidarité au sein de la maison. À l'inverse, la recherche de conjoints à l'extérieur répond à un besoin de diversification des alliances et associations en fonction du contexte socio-politique. Dans la maison Poc, Thiounn est sans doute un associé dont les performances socio-politiques - et surtout la confiance qu'il a su acquérir auprès des représentants français - méritent d'être valorisées. Devenu un allié, Thiounn peut et doit faire profiter la maison Poc et leurs parents de ses propres relations sociales.

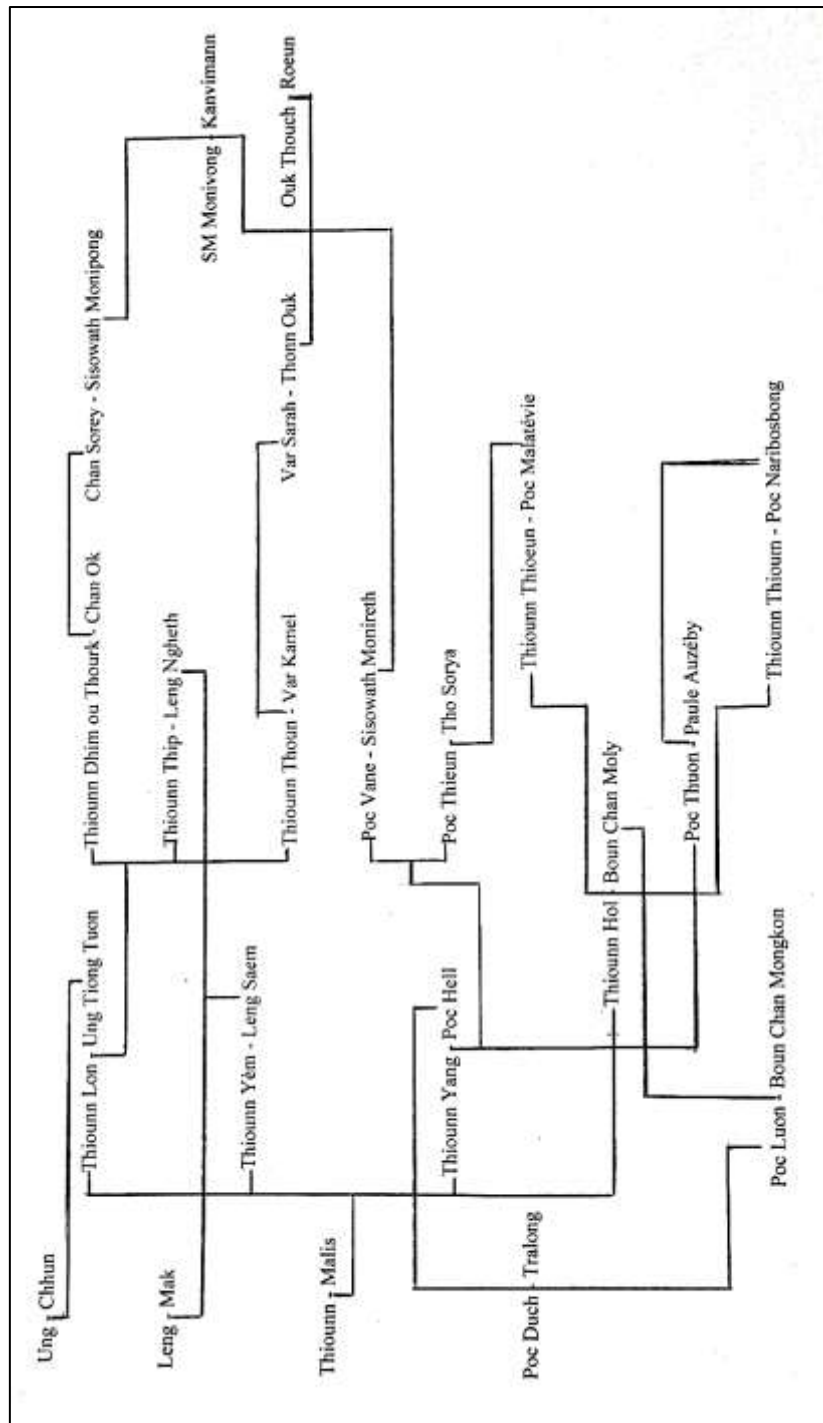
²²⁰⁰ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

²²⁰¹ v. Khin Sok, *Chroniques royales du Cambodge (de Bañā Yāt jusqu'à la prise de Lañvaek : de 1417 à 1595). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII **, 1988, pp. 21-24.

²²⁰² Il est cité dans la généalogie des familles de Battambang dans So, Kenneth T., *The Khmer Kings and the History of Cambodia, Book II, 1595 to Contemporary Period*, [United Kingdom or United States], DatAsia Press, 2017, p. 372.

Après le mariage de l'aînée des filles de Thiounn et Malis, Lon, vers 1901, avec Ung Tiong Thuon puis le mariage de la benjamine Yang avec Poc Hell en 1906, il faut marier la cadette Thiounn Yèm. Elle épouse vers 1910 Leng Saem (ID : 75), originaire du Sud du pays, donc probablement extérieur aux relations d'alliance et d'association Poc-Boun Chan, mais dont le père était un mandarin du Palais. Leng Saem a bénéficié d'une éducation d'excellence dans les nouvelles institutions coloniales, puisqu'il revient de France vers 1907 où il a fréquenté l'École coloniale²²⁰³. Thiounn, ministre du Palais depuis 1902, tisse donc des relations avec les mandarins palatiaux qui ont réussi à se maintenir dans les institutions à travers de nouveaux modes de sélection. La maison Poc, représentante des forces de l'Ouest, obtient alors, par le biais de son association puis de son alliance avec un Sino-khmer né dans le Cambodge central, un réseau d'alliés dans le Sud du pays.

²²⁰³ ANC 19543, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1923-1941 ; ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

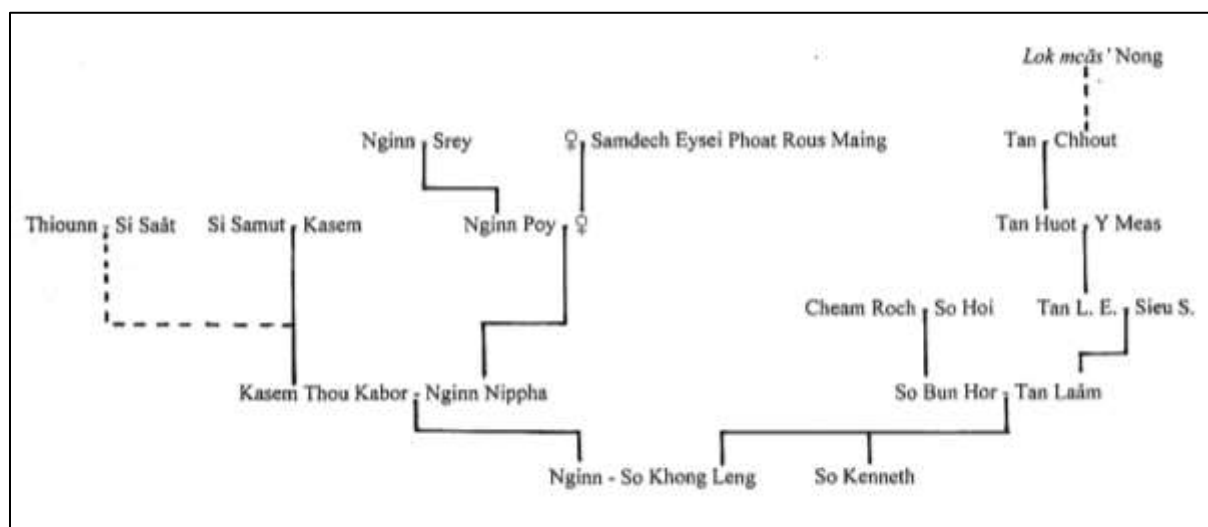


Extrait de l'arbre généalogique de la famille Poc-Thiounn

I.b) Les mariages de Thiounn

Le couple d'amis composé par Poc Duch et Thiounn pourrait être comparé à celui que forment Nginn (ID : 102) et Thiounn selon Kenneth T. So. Cette amitié précède et permet voire conduit également à un

mariage entre leurs deux parentés, même s'il ne s'agit pas d'une alliance Thiounn-Nginn au sens propre mais d'une alliance classificatoire. À une date indéterminée, Thiounn aurait épousé une jeune femme, nommée néang Si Saât (pour [s-āt], « belle »), lors de l'une de ses tournées d'inspection à Brai Vaen (Prey Veng)²²⁰⁴. La jeune femme, qui ne peut pas avoir d'enfant, adopte la fille de sa sœur aînée et de son beau-frère, le *cauhvāy* d'un *sruk* de Prey Veng, Kasem, d'origine indienne. Thiounn et Si Saât sont les parents symboliques de cette enfant, Kasem Thou Kabor, lorsqu'elle épouse Nginn Nippha, le petit-fils de Nginn²²⁰⁵.



Arbre généalogique de Thiounn (ID : 1) et Nginn (ID : 102) d'après So, Kenneth T., *The Khmer Kings and the History of Cambodia, Book II, 1595 to Contemporary Period*, [United Kingdom or United States], DatAsia Press, 2017, pp. 142-143, p. 372.

Nginn Nippha est le petit-fils de Nginn : le jeune homme est donc symboliquement le gendre de l'ami de son grand-père. D'après les informations fournies par Kenneth T. So, ce mariage met en relation le ministre du Palais Thiounn, son ami - fils d'un orfèvre du roi et secrétaire des résidences - Nginn et son compère, le chef des brahmanes du Palais, samdech eysei phoat Rous Maing, le grand-père maternel de Nginn Nippha²²⁰⁶. Alors même que les archives ne permettent pas souvent de pénétrer au sein du palais,

²²⁰⁴ Nous avons trace de l'une de ces inspections, ANC 16850, Tournée du ministre du palais dans la circonscription de Prey Veng pour le recrutement de volontaires, 1916.

²²⁰⁵ Le frère de Kenneth T. So, So Khong Leng, épouse leur descendante. La famille de Kenneth T. So, originaire de Battambang, descend des gouverneurs, *lok mcās'*, et des grandes familles de cette ville, So, Kenneth T., *The Khmer Kings Book II, op.cit.*, pp. 142-143, p. 372.

²²⁰⁶ À l'École cambodgienne, Nginn a été camarade de Cham Boum ou Chann, matricule n°8, dont le grand-père est également qualifié de « *samdach prea eysephot thupedey* (gardien du couteau sacré) », le chef des brahmanes du Palais, sans aucun doute prédécesseur et parent de Rous Maing, v. annexes, document n°1.

la remémoration des mariages dans l'élite cambodgienne permet de considérer comment s'organise la sociabilité élitare et donne vie aux institutions palatiales à travers les relations qu'entretiennent leurs acteurs. Ce mariage illustre donc comment Thiounn réalise des alliances dans son milieu professionnel - tendant à faire de ses collègues des parents, ainsi qu'il fait de ses parents des collègues²²⁰⁷. Thiounn donne à faire copier à la bibliothèque du Siam des « livres de bakous » de Phnom Penh en 1919 à la demande de George Cœdès²²⁰⁸. Il agit alors comme ministre du Palais. À travers le récit de Kenneth T. So, il interagit avec les bakous en tant que parent classificatoire, allié symbolique invité à participer à la vie de la maisonnée de leur aîné. Dans le récit de Kenneth T. So, tous les éléments qu'il produit laissent à penser que l'alliance classificatoire n'a pas vocation à devenir une alliance cognatique : il raconte que Thiounn s'était engagé auprès de la famille de néang Si Saât à rendre la jeune femme, c'est-à-dire que leur relation s'apparentait à un concubinage et non à un véritable mariage²²⁰⁹. D'autre part, l'enfant adoptée n'est pas la fille adoptive de Thiounn, mais la nièce et fille adoptive de sa concubine. Ils font effectivement ensemble office de mère et père de la jeune femme lors des cérémonies du mariage, en tant que parenté symbolique, mais ils n'étaient alors peut-être plus eux-mêmes des conjoints à cette date.

Le récit de Kenneth T. So est d'ailleurs fragilisé lorsque l'auteur tente de faire de cette alliance classificatoire un véritable mariage. Il publie ainsi une photographie où il identifie Thiounn et Si Saât, qu'il appelle alors « sa dernière épouse ». Il s'agit d'un couple de la bonne société cambodgienne posant devant une maison avec trois petites-filles²²¹⁰. Cette photographie est datée au plus tôt de 1919 et au plus tard de 1926 dans le catalogue iconographique des Archives Nationales de la France d'Outre-Mer : œuvre de René Têtar, elle fait partie des fonds de l'Agence économique de l'Indochine. Elle représente d'après le catalogue le « président du tribunal [de Sĕm Rāp (Siem Reap)] et sa famille ». L'homme peut être identifié sur une autre photographie de René Têtar représentant le délégué administratif de Siem

²²⁰⁷ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, p. 10.

²²⁰⁸ Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, Indochine, Résidence Supérieure du Cambodge 438, Relation avec le ministre du palais 1919, v. le chapitre 6.

²²⁰⁹ So, Kenneth T., *The Khmer Kings Book II*, *op.cit.* pp. 142-143.

²²¹⁰ Annexes, photographie n°23.

Reap entouré du personnel de l'administration indigène²²¹¹. Comme Thiounn, de très nombreux membres de l'administration et tous ses collègues photographiés avec lui, le président du tribunal de Siem Reap porte une moustache, ce qui n'est pas un signe distinctif mais plutôt un élément de l'uniforme des mandarins depuis le XIX^e siècle²²¹². Kenneth T. So n'explique pas non plus pourquoi le couple qu'il identifie à Thiounn et Si Saât est entouré d'enfants, alors que Si Saât est stérile, d'après lui.

Cette illustration sert à accréditer le récit de Kenneth T. So quant au mariage de Thiounn : si elle le fragilise plutôt, elle ne signifie pas pour autant que Thiounn n'a pas eu une compagne nommée Si Saât et n'a pas été sollicité pour être le *me pā* - l'intermédiaire de mariage qui négocie les termes de l'alliance entre les familles - ou pour représenter les parents de jeunes couples durant des cérémonies. Du fait de son poste et de sa position sociale, il est tout à fait crédible que Thiounn a participé à de nombreux rituels dans les milieux palatiaux. Le récit de Kenneth T. So tend à le présenter comme une figure de pouvoir à laquelle sa famille est attachée. Du fait des nombreuses alliances de Thiounn, les familles de la société cambodgienne vont avoir tendance à s'approprier sa réputation en se revendiquant d'une alliance, et les héritiers de ses différents mariages à revendiquer leur lien de parenté avec ce personnage célèbre²²¹³.

Thiounn diversifie en effet ses interactions avec d'autres alliés que les Poc pour maintenir et enrichir la performance de son réseau. Mme Oum Poumsen, la tante par alliance de Mme Maria Fernandez, l'épouse de Thiounn Charles, le petit-fils du ministre, était membre de la maisonnée de Thiounn. Elle leur a raconté que Thiounn était un homme généreux et un « homme à femmes²²¹⁴ ». Thiounn ne mentionne que Malis comme épouse dans les documents²²¹⁵. Mais Poc Yanine confirme : il avait « beaucoup de concubines²²¹⁶ ». Les descendants de Malis qualifient ainsi Ly Koam de *bharyā kroy*²²¹⁷

²²¹¹ Cote FR CAOM 30Fi132/36, « Siem Réap. Le Délégué administratif entouré du personnel de l'administration indigène », 1919/1926, Têtard, René, Indochine, Cambodge, Siem Réap, tirage argentique 11,8x17,3 collé sur carton, Agence économique de la France d'outre-mer/Gouvernement général de l'Indochine.

²²¹² V. chapitre 5.

²²¹³ V. chapitre 12.

²²¹⁴ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015. Mme Oum Poumsen est l'épouse de Vincent Fernandez, frère aîné de Sosthène Fernandez, père de Maria Fernandez.

²²¹⁵ ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chauféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942 ; AOM Indochine Nouveau Fonds, carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

²²¹⁶ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017.

²²¹⁷ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm*, op.cit., p. 19.

- « épouse qui suit²²¹⁸ » ou « deuxième épouse ». Thiounn Angélia en identifie trois, Ly Koam, Kheam et Khorm²²¹⁹, ce qui porte leur nombre à quatre avec néang Si Saât. Poc Yanine déclare que ces « unions secondaires » de Thiounn avaient l'approbation de Malis qui vivait « une vie de grand seigneur²²²⁰ » dans sa maison. Elle lui cherchait même des compagnes²²²¹. Cependant, puisque chaque famille formée par le ministre en dehors de son union principale constitue un segment lignager indépendant, les interactions sont rares entre leurs membres qui ne disposent pas du même niveau social du fait de la hiérarchisation de ces mariages. Chaque branche développe sa propre relation avec son ancêtre et son récit mémoriel peut entrer en concurrence avec ceux des autres lignées²²²².

La richesse d'un homme et la puissance de sa maison peuvent en effet se mesurer au nombre de ses épouses : il entretient par là même un vaste réseau d'alliés qui peuvent fournir des « forces » à la maison principale. Si toutes les épouses secondaires disposent de leur propre habitation et que certaines sont peut-être issues de familles aisées, il faut cependant contribuer à entretenir celles qui ne sont pas des héritières et également participer à l'entretien de leurs enfants. Thiounn In raconte à son fils Charles que le traitement réservé aux enfants des « mariages secondaires » n'est pas le même que celui réservé aux enfants du premier lit : Thiounn apparaît comme une figure d'autorité et ne voit pas beaucoup son fils²²²³ dont il salue cependant les résultats scolaires²²²⁴. Il finance ses études en France à moindre coût que celles des petits-fils de Malis²²²⁵. Cependant, les cinq fils de Thiounn et de ses « épouses secondaires » identifiés par Thiounn Angélia font manifestement de bonnes études. Deux deviennent magistrats, l'un cadre bancaire, l'autre déposant pharmacien, et Thiounn In, le père de Thiounn Charles, docteur

²²¹⁸ « *kroy* : après, ensuite derrière, qui suit », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome I, p. 127.

²²¹⁹ Thiounn Angélia, « Les Thiounn dans l'histoire du Cambodge, propos et recueils de divers documents », mémoire fait dans le cadre du Summer Fellowship Program du Center for Khmer Studies, juillet-septembre 2004, pp. 14-16.

²²²⁰ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 23/06/2017.

²²²¹ Entretien téléphonique avec Mme Yanine Poc, 15/09/2017.

²²²² V. chapitre 12.

²²²³ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015.

²²²⁴ Notamment auprès de la famille du premier lit, entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017.

²²²⁵ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015.

vétérinaire de l'Université de Paris²²²⁶. Les trois filles de Thiounn et de ses « épouses secondaires » épousent l'une un haut fonctionnaire, l'autre un ambassadeur, la dernière un colonel²²²⁷. Les entretiens menés par Thiounn Angélia à Kompong Tralach et les inscriptions votives qui se trouvent dans le *vatt* de Kamphañ' Tā Jes (Kompong Ta Ches) où se trouvait l'urne de Thiounn laissent imaginer un nombre bien plus vaste de descendants²²²⁸ : peut-être Thiounn a-t-il eu des épouses à Kompong Tralach même, où il avait une maison.

Thiounn est d'abord un subalterne des membres de la famille Poc dans les institutions palatiales puis coloniales, en tant que secrétaire-interprète du conseil des ministres où siègent Poc et son fils Poc Duch (1892-1902). Dans ce cadre, il devient leur « fils » et « frère » adoptif, c'est-à-dire un protégé, avant 1899. Dans un second temps, Thiounn devient un familier par le biais du mariage de son aînée avec un proche ou un allié des Poc-Boun Chan, Ung Tiong Thuon, vers 1901. Dès 1902, cette familiarité s'accompagne d'un changement de statut pour Thiounn, nommé ministre du Palais. L'étape suivante, vers 1906, relève de l'alliance en bonne et due forme : Thiounn devient un parent. Il agit dès lors comme tel, en proposant de nouvelles alliances en dehors de la maison, alliances dont les qualités sociales relèvent de ses propres compétences personnelles : diversification géographique et relationnelle ou fonctionnelle au Palais et dans l'administration coloniale.

I.c) Les conditions et conséquences de l'alliance : créer des couples harmonieux.

Avant d'entrer dans la maison des Poc et des Boun Chan et de créer ses propres familles, Thiounn est lui-même le produit de plusieurs alliances qui ont déterminé son identité ethnique et sociale. Son père, Huy (ID : PP) serait un étranger, Chinois ou Vietnamien, commerçant sur l'axe du Tonlé entre Kompong Tralach et Phnom Penh. Sa mère pourrait avoir appartenu à une famille de Uṭuṅ (Oudong), du fait des

²²²⁶ Courriel de Mme Thiounn Rita, 13/01/2017 ; entretien avec Mme Thiounn Thoura, 05/07/2015, petites-filles de Thiounn et de Ly Koam, filles de Thiounn Em (1912-1975) ; Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge depuis le Protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, éditions Angkor, 2014, pp. 98-101.

²²²⁷ Communication de Mme Thiounn Rita, 13/01/2017 ; Communication de Mme Thiounn Thoura, 05/07/2015
Thiounn Angélia, « Les Thiounn », *op.cit.*, pp. 14-16.

²²²⁸ Thiounn Angélia, « Les Thiounn », *op.cit.*, pp. 12-16.

relations entretenues par le père de Thiounn avec la cour de la reine-mère²²²⁹. Le mariage de Thiounn entre en résonnance avec cette double composante allochtone/autochtone de son histoire familiale. Son épouse principale, Malis Le Faucheur, est elle-même issue d'un métissage entre un Français, Paul Le Faucheur, et une Cambodgienne, Soc, danseuse et/ou petite épouse du roi Norodom. Le couple apparaît dès lors comme harmonieux puisqu'il associe deux individus partageant des identités métisses circulant à la périphérie des lieux de pouvoir.

D'après M. Thiounn Mumm, Paul Le Faucheur était lui-même un métis franco-indien, c'est pourquoi il n'apparaît pas dans la généalogie de la famille Le Faucheur, célèbre lignée des établissements français de l'Inde²²³⁰. Cette indianité exprimée par Thiounn Mumm renverrait à l'identité créole de Paul Le Faucheur, puisqu'il est effectivement né à Pondichéry le 1^{er} novembre 1832²²³¹ ou le 31 octobre 1833²²³², voire à l'identité créole de sa mère, née à Maurice²²³³. Thiounn Mumm tendrait à faire de Paul Le Faucheur un « étranger asiatique » indien autant qu'un Européen. L'identité métisse multiple de Malis Le Faucheur participe quoi qu'il en soit de la démultiplication des identités ethniques de son époux, Thiounn, qualifié parfois de sino-khmer, de khméro-vietnamien voire même de franco-khmer par la rumeur publique en fonction du contexte politique et des rapports de force dans le champ élitair²²³⁴.

Les familles cambodgiennes semblent souvent tenir à obtenir une pareille harmonie dans le mariage en insistant sur les caractéristiques partagées par les époux. Cette harmonie dans le couple est un préalable à l'harmonie dans la famille, dans la maison et dans le réseau au sens large : les conditions de réalisation

²²²⁹ V. chapitre 4.

²²³⁰ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017 ; courriels de M. Thiounn Mumm, 1^{er} et 05/08/2014 ; Bord, Lucien-Jean, Michel Gaudart de Soulages (collaboration Jean Le Faucheur), *Dictionnaire généalogique des familles de l'Inde française*, La Chapelle Saint Ursin, J-L Bord, 1984, 410 p.

²²³¹ v. AOM, Registre des actes d'état-civil, circonscription du Cambodge, ville de Phnom Penh, 1874, notice n°1 : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=CAMBODGE&commune=PNOM-PENH&annee=1876>.

²²³² <https://gw.geneanet.org/cgresequecatala?lang=fr&pz=christophe+jocelyn+martial&nz=greseque&p=paul+francois+joseph&n=le+faucheur> présente une reconstitution de la famille de Paul Le Faucheur réalisée par un descendant. À noter qu'aucun des deux états-civils de Pondichéry conservés ne garde trace de cette naissance, AOM, Registres des actes d'état-civil, circonscription de l'Inde, ville de Pondichéry, 1832, 1833 : <http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/resultats.php?territoire=INDE&commune=PONDICHE-RY&typeacte=&theme=&annee=&debut=&fin=&vue=&x=67&y=11>

²²³³ <https://gw.geneanet.org/cgresequecatala?lang=fr&pz=christophe+jocelyn+martial&nz=greseque&p=paul+francois+joseph&n=le+faucheur> : Magdeleine Aimée Baude de Brunnetat, née à Maurice en 1808 et morte à Pondichéry en 1842. L'auteur remercie Nasir Abdoul-Carime de lui avoir signalé ces divers éléments de l'ascendance de Paul Le Faucheur.

²²³⁴ V. chapitre 12.

de l'alliance doivent permettre que les mariages aient des conséquences fastes pour l'ensemble de la parenté. Le choix des époux est ainsi un privilège des parents, il ne relève pas de la volonté des individus. Les descendants n'expliquent donc pas vraiment pourquoi leurs parentés ont décidé de marier leurs enfants ensemble : soit parce que l'information va de soi du fait du statut des personnes - notamment si ce sont des cousins - soit parce que cette information est jugée sensible. Le mariage a associé des partenaires stratégiques et revêtait un certain sens politique : il est alors présenté comme celui de deux « amis » par exemple. Le discours sur l'harmonie est particulièrement porté par les familles qui héritent des conditions de réalisation de mariages jugés originaux, spéciaux ou contraires à la norme.

Lorsque ce mariage est la conséquence d'une crise et n'a pas initialement été préparé par les parents, les conditions exceptionnelles par lesquelles le mariage a lieu sont atténuées par la mise en parallèle des deux profils des épousés. Le mariage n'aurait pas dû avoir lieu, mais il a finalement permis de créer une certaine harmonie familiale et donc sociale. Mme Poc Yanine fait ainsi un parallèle entre les caractères de ses deux parents. Leur mariage a réuni deux personnalités qui ne voulaient pas s'inscrire dans la norme, il a donc lui-même produit de l'harmonie. Sa mère, une « forte tête » d'origine khméro-javanaise, s'opposait aux unions proposées par sa parenté, issue des milieux du service au palais²²³⁵. Poc Thuon (ID : 26) le père de Poc Yanine, était le « rebelle de la famille²²³⁶ ». Il avait failli dépasser les succès scolaires de son frère aîné Poc Thien, lors de ses études en France, ce qui allait à l'encontre de la hiérarchie des âges, et avait été pour cela rappelé au Cambodge par son père Poc Hell (ID : 11). Poc Thuon avait qui plus est épousé une Française, lorsqu'à la génération précédente, son oncle utérin Thiounn Hol (ID : 14) en avait été empêché par son père²²³⁷.

Les qualificatifs de « fortes têtes » ou de « rebelles » pourraient aussi être employés pour qualifier tant les femmes que les hommes de la famille de Mme Norodom Vivarinn et de sa fille Khek Vinna. « Il fallut changer la loi » nous disent-elles, pour permettre le mariage de leurs ancêtres Peich Ponn (ID :

²²³⁵ Entretien avec Mme Poc Yanine, Phnom Penh, 07/11/2017 ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 23/06/2017.

²²³⁶ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 23/06/2017.

²²³⁷ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

12) et Norodom Chavivan²²³⁸. Grand scandale des années 1905-1906, cette union entre un roturier et une princesse fit effectivement des remous en séance du conseil des ministres et alimenta les discussions dans les maisons de l'élite. La loi appliquée encore en 1901 condamnait à des peines de prison les princesses ayant eu de telles relations de mésalliance²²³⁹. Chavivan y échappe effectivement, ainsi que Ponn qui est éloigné un temps des instances de pouvoir²²⁴⁰.

Figure majeure de la société coloniale²²⁴¹, Peich Ponn semble également une personnalité à fort caractère dans le privé, où son épouse lui tient justement tête. Les bruits de leurs disputes arrivent jusqu'au bureau du résident supérieur lorsque Chavivan elle-même, ou ses parentes, lui écrivent pour demander sa médiation. Leur fils, Ponn Vongsvaddei (ID : 16), pose ensuite bien des soucis à ses parents lors de ses études en France : il a des dettes et veut épouser une Française. Il semble que Peich Ponn ne soit pas opposé à ce que son fils fasse un mariage d'amour en France²²⁴². Mais Norodom Chavivan est tout à fait contre : cela éloignerait son fils de la société élitaine²²⁴³.

Leur fille, Ponn Thach, est également décrite comme une « forte tête » : elle serait la première Cambodgienne à monter à cheval à l'occidentale ou bien à conduire une voiture - la famille ne se souvenant pas lequel de ces deux exploits est le véritable. « Pourrie gâtée » par son père qui l'emmène avec lui dans la haute société tant française que khmère, la jeune femme fait venir ses vêtements de Paris²²⁴⁴. Elle épouse elle aussi une « forte tête », Joseph de Lopez (ID : 15), issu d'une famille étrangère, avant d'en divorcer après de tumultueux rebondissements²²⁴⁵. Avant ce mariage prestigieux, et comme son beau-frère Vongsvaddei, Joseph de Lopez était tombé amoureux d'une Française du Cambodge dans sa jeunesse. Son frère Dominique de Lopez (ID : 21) l'avait éloigné de la jeune fille pour tenter d'apaiser le père, commissaire de police de Jroy Cañvā (Chruī Changva), bien plus susceptible face à cette relation,

²²³⁸ Entretien avec Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna, Phnom Penh, 28/07/2015 ; entretien téléphonique avec Mme Khek Vinna, 03/01/2015.

²²³⁹ ANC 24227, Compte-rendu de la 47^e séance du Conseil des Ministres du 13 août 1901.

²²⁴⁰ *V.* chapitre 6.

²²⁴¹ Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation of a Nation, 1860-1945*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2007, notamment p. 120, 176.

²²⁴² Sa propre nièce est mariée à un Français, George Cœdès.

²²⁴³ ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

²²⁴⁴ Entretien avec Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna, Phnom Penh, 28/07/2015 ; entretien téléphonique avec Mme Khek Vinna, 03/01/2015.

²²⁴⁵ Entretien avec Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna, Phnom Penh, 28/07/2015 ; entretien téléphonique avec Mme Khek Vinna, 03/01/2015.

taboue dans la société coloniale²²⁴⁶, que les parents de la fiancée de Pongsvaddei en France²²⁴⁷. Les enfants d'unions métisses, que ce métissage soit social ou ethnique, sont donc mariés à leurs semblables. La réunion de leurs métissages et l'harmonie entre leurs caractères compensent le déséquilibre de leur identité et de leur statut.

Il est donc possible de créer une harmonie dans le mariage, quelles qu'aient été les conditions de réalisation de l'alliance. Si les enfants n'ont pas réalisé les mariages qu'il convenait de faire, les grands-parents peuvent se concentrer sur l'éducation puis les alliances de leurs petits-enfants. Les mariages « métis », « originaux » ou ayant occasionné des remous ou des difficultés peuvent également permettre de justifier de l'affiliation à des personnalités exogames à la génération ultérieure, soit de créer une tradition dans les familles. Chavivan, qui a quitté la famille royale avec fracas, participe à l'éducation de ses petits-enfants²²⁴⁸. Parmi ses trois petites-filles, elle en marie deux à un prince Norodom, lorsque la troisième, Thal de Lopez, épouse un jeune homme qui ressemble par bien des aspects à son propre père, Joseph de Lopez. Son mari, Thiounn In est comme lui d'origine étrangère et ses capacités scolaires lui promettent un bel avenir.

II. Pratiques matrimoniales de l'élite cambodgienne : l'endogamie.

Qu'il soit issu de la parenté ou bien qu'il soit un nouvel allié, le gendre, choisi par les parentés, est toujours assimilé à un étranger lorsqu'il s'installe chez son épouse. Ses fils vont eux-mêmes se marier ailleurs et ses filles aînées fondent leurs maisons avec leurs conjoints autour de la maison de leur mère. La benjamine reste chez sa mère dont elle hérite de la maison²²⁴⁹. Car « le mariage se présente comme l'agrégat au profit d'un lignage féminin d'une compétence masculine personnelle » écrit Jacques Népote²²⁵⁰. Cette compétence, dans les mariages de l'élite, permet la perpétuation de la maison : les

²²⁴⁶ ANC 10935, Dominique de Lopez, instituteur, 1918-1935.

²²⁴⁷ ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

²²⁴⁸ Entretien avec Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna, Phnom Penh, 28/07/2015.

²²⁴⁹ *V.* chapitre 9.

²²⁵⁰ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, p. 138.

hommes participent de la perpétuation de l'héritage de leurs sœurs, cousines et nièces en tant que frère, cousin et oncle. En tant qu'époux, du fait de la matrilinearité et des pratiques d'uxorilocalité, le gendre a donc toujours tendance à être présenté « comme un étranger », alors même qu'il peut être le cousin germain de l'épouse. La valeur positive associée à cette « étrangeté » est la capacité à trouver des soutiens en dehors des familles, à diversifier le profil social de la maison et à faire évoluer le réseau à travers de nouvelles alliances et associations. La valeur d'un époux peut se mesurer au nombre de ses mariages et de ses amitiés et parentés symboliques.

À partir de ce canevas stéréotypé, toutes les recompositions sont possibles : le discours sur l'harmonie dans le mariage permet de faire face aux accidents de l'existence. La plupart du temps, l'harmonie repose sur l'endogamie. Les généalogies des familles Poc-Thiounn-Boun Chan, Measketh et Ouk-Ly-Seng ou Ponn telles que décrites par leurs héritiers rendent compte d'un enchevêtrement de mariages entre parentés déjà apparentées. Le mariage préférentiel au Cambodge se réalise en effet avec la cousine parallèle matrilatérale : la fille de la sœur de la mère. Les fratries cousines sont donc amenées à être réunies par le mariage. Lorsque les mariages ne peuvent être réalisés dans ce segment, des individus qui peuvent « faire fonction » de parents utérins sont sélectionnés²²⁵¹. Les familles cherchent dans le voisinage, où habitent des parents dont on ne se rappelle plus forcément le degré de parenté mais qui sont assimilés, parce qu'ils partagent un même espace de vie, à des alliés. Les familles ont en effet tendance à construire leur maison à partir du lieu d'habitation d'une aïeule : au fil du temps, voisinage et cousinage forme une même entité²²⁵².

Il est ainsi possible de « créer » une apparence d'endogamie lorsque les groupes ne sont pas apparentés ou lorsqu'on ne peut plus certifier des liens de parenté. Que ce soit pour renforcer les liens d'alliance ou pour permettre la réalisation de nouvelles alliances, les familles ont recours au « redoublement d'alliance ». Ces redoublements prennent soit la forme de mariages concomitants, soit de mariages successifs, réalisés entre les mêmes groupes d'échange. Un ou plusieurs mariages - entre deux parentés étrangères l'une à l'autre, ainsi que les Poc et les Thiounn le sont apparemment avant 1901²²⁵³ -

²²⁵¹ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., pp. 135-156.

²²⁵² Népote, Jacques, *ibid.*, p. 105, 164.

²²⁵³ Si Ung Tiong Thuon n'est pas un parent direct des Poc ou des Boun Chan.

permettent de tisser un lien. La reproduction de ce(s) mariage(s) à la génération ultérieure permet de resserrer les liens d'alliance dans la maison.

II.a) Le mariage parallèle : les duo frère/sœur, aîné/cadet.

Le redoublement d'alliance passe principalement par des mariages parallèles, notamment le mariage d'un duo de frères/sœurs, qui concernerait jusqu'à vingt pour cent des mariages au Cambodge²²⁵⁴. C'est le cas entre les familles de Vann (ID : 7) et Sot (ID : 134) : Vann épouse la sœur de Sot, Mealdey, et Sot épouse une sœur de Vann²²⁵⁵. Dans de nombreux cas, le différentiel générationnel ou bien le statut des personnes n'entament pas le modèle du mariage parallèle : un duo qui « fait fonction » d'aîné/cadet épouse un autre duo²²⁵⁶. Dans la famille Poc-Thiounn, une sœur et un frère utérins - Thiounn Yang et Hol (ID : 14) épousent un oncle et une nièce utérine - Poc Hell (ID : 11) et Boun Chan Moly, fille de Poc Lon, sœur de Poc Hell. Du côté Thiounn, le duo aîné/cadet Leng Saem (ID : 75) et Leng Ngeth (ID : 129) épouse le premier Thiounn Yèm, fille cadette de Thiounn²²⁵⁷, et le second Thiounn Thip, petite-fille de Thiounn, nièce utérine de Yèm par sa sœur aînée, Lon²²⁵⁸. La relation précise qui unit Leng Saem et Leng Ngeth n'est pas déterminée, mais le fait qu'ils épousent un duo de cousines utérines tend à les assimiler à des frères, quelle que soit leur véritable relation. La petite-fille de Thiounn Lon en lignée utérine, Chan Sorey, épouse d'ailleurs Sisowath Monipong (ID : 130)²²⁵⁹, tandis que la nièce utérine de Thiounn Lon, Poc Vane, épouse son frère aîné, Sisowath Monireth (ID : 99)²²⁶⁰.

La règle veut qu'aînés et cadets épousent effectivement leurs homologues, mais également que l'époux soit plus âgé que l'épouse puisqu'ils reproduisent ensemble un duo aîné/cadette²²⁶¹. Boun Chan Moly

²²⁵⁴ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 150.

²²⁵⁵ ANC 25044, Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918 ; ANC 24176, Dossier personnel de M. Sot, président de sala lukhun, 1899-1902 ; Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, op.cit., pp. 229-233.

²²⁵⁶ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 135, 149.

²²⁵⁷ ANC 19543, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1923-1941 ; ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

²²⁵⁸ Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary*, op.cit., p. 241 ; Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire*, op.cit., p. 98.

²²⁵⁹ Corfield, Justin, *The Royal family*, op.cit., p. 84-87 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994, p. 111.

²²⁶⁰ Corfield, Justin, *ibid.*, p. 82

²²⁶¹ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 150.

est l'aînée de sa fratrie, née vers 1902²²⁶², tandis que Thiounn Hol est le benjamin de la sienne : mais il est bien plus âgé que son épouse puisqu'il est né entre 1890 et 1892²²⁶³. L'équilibre est donc assuré. À la génération suivante, le duo de frères Thiounn - Thioeun et Thioum - marié à leurs cousines, Poc - Malatévie et Naribosbong - réunit les aînés de leurs fratries²²⁶⁴.

Les mariages de la famille royale permettent d'observer des alliances parallèles dont la réalisation est un enjeu majeur pour les familles mandarinales. L'épisode fondateur du récit familial des Poc est le mariage parallèle des frères Sao (ID : C) et Poc (ID : 9) avec les demi-sœurs Ang Duong Mom et Oû. La famille Poc déclare que les membres de ces deux lignées tendent à se retrouver au cours de leur évolution : il s'agit d'opérer un mariage qui renouvellerait l'alliance entre descendants de Poc/Oû et Mom/Sao. « Les Poc et les Sao se retrouvent toujours, les Sao épousent la famille royale, les Poc des gens ordinaires, mais les deux frères se retrouvent toujours. » déclare Poc Yanine en 2017²²⁶⁵. Le mariage de Poc Vane avec Sisowath Monireth (ID : 99) *circa* 1935 illustre cette réunification.

²²⁶² ANC 19725, Dossier personnel de Boun Chan Mongkonn, oudam montrey, 1917-1934 ; ANC 17948, Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935 ; ANC 17980, Dossier personnel de Boun Chan Mongkhonn, oudam montrey, 1899-1930 ; Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017 ; Thiounn, Mumm, « Généalogie (gynéalogie) des Frères Soa et Poc (léguee par ma mère) », 1 p.

²²⁶³ Courriel de M. Thiounn Mumm, 01/08/2014 ; ANC 18751, Dossier personnel M. Thiounn Hol, 1917-1948 ; ANC 1212, Domus école professionnelles (*sic*) du Palai (*sic*) et Norodom, 1905.

²²⁶⁴ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 23/06/2017 ; entretien téléphonique avec Mme Ngo Poc Mona le 22/06/2017 ; Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) de Thiounn », 1 p.

²²⁶⁵ Entretien avec Mme Poc Yanine, 07/11/2017, Phnom Penh.

l'autre Norodom. L'aînée Visakha épouse Sisowath (Ang Eng) Doussady en 1961. La cadette Kethy épouse Norodom Chakrapong en 1965. Le mariage parallèle prend en réalité la forme d'une alliance croisée. En 1967, Doussady épouse également la sœur de Chakrapong, Botum Bopha. Plus tard, Chakrapong épouse également en 1969 et en 1974 les sœurs Duong Diyath et Yany²²⁶⁶.

Cette endogamie sous forme de redoublement d'alliance par mariage parallèle se manifeste ainsi par le double mariage de belles-sœurs ou de sœurs avec un même prince : Norodom Kanvimann et Norodom Bophaphuong, filles de Norodom Hassakan et Pat, fille de Sao (ID : C), épousent toutes les deux le prince Monivong²²⁶⁷. Norodom Virya épouse les sœurs de Lopez Thel et Thonn, filles de Joseph de Lopez (ID : 15) et Ponn Thach. Les enfants de Thel et Thonn de Lopez les qualifient donc de « tante aînée » et « tante cadette »²²⁶⁸, expression de « tante cadette » parfois employée à la place de « mère » dans les familles khmères où la tante cadette matrilatérale est souvent amenée à devenir la belle-mère - soit la mère de l'épouse, lorsqu'on épouse sa cousine, soit la seconde mère des enfants, lorsqu'on épouse sa belle-sœur²²⁶⁹.

Car une forme atténuée de ces mariages de plusieurs sœurs avec un même mari s'observe également dans la société roturière : à la période coloniale, des veufs demandent à pouvoir épouser leur belle-sœur à la mort de leur femme. Les enfants du premier lit sont alors élevés par leur tante maternelle et le gendre reste dans la maisonnée de son ex-épouse. Il ne s'agit pas tant de redoubler l'alliance que de la faire durer malgré le deuil. Mais ces unions fleurissent avec les limites données à l'inceste dans la société cambodgienne : les veufs demandent que le conseil des ministres autorise ces unions qui sont examinées au cas par cas²²⁷⁰. Pour néac Krachap, l'intérêt porté par Ung Hy (ID : 96) à sa belle-sœur Somareak du vivant de sa sœur Mom est un inceste²²⁷¹. Les descendantes du double-mariage des sœurs de Lopez avec le prince Norodom Virya ont tendance à présenter ce mariage comme une exception, l'expliquant par le

²²⁶⁶ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », *op.cit.*, p. 29 ; Corfield, Justin, *The Royal family*, *op.cit.*, p. 19, 103 ; Jacques Népote et Sisowath Ravivaddhana Monipong *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, p. 47, 123.

²²⁶⁷ Corfield, Justin, *The Royal family*, *op.cit.*, p. 29.

²²⁶⁸ Entretien avec Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna, Phnom Penh, 28/07/2015.

²²⁶⁹ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, pp. 146-149.

²²⁷⁰ V. ANC 28064, Ordonnance Royale n°45 du 29/03/1932 accordant la dispense d'alliance au Prea Aphey Tos Reachea Thippedey Vong-Kosal en vue de la célébration de son mariage avec neang Kes, sa belle-sœur, 1932 et vingt-sept autres dossiers de ce type entre 1923 et 1938 aux ANC.

²²⁷¹ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930.

statut princier de l'époux. Elles renversent ensuite le récit pour insister sur le fait que Norodom Virya n'a pas souhaiter marier ses filles avec des princes et a donc adopté les normes de la société roturière²²⁷². La rupture de la logique d'alliance qu'elles mettent en scène - la dénonciation d'un inceste selon les normes françaises - peut servir à rompre les alliances anciennes pour en perpétuer de nouvelles.

Chaque famille, en fonction de son histoire et du contexte historique, est ainsi amenée à définir les frontières de l'inceste afin de justifier de ses pratiques endogames ou de ses pratiques exogames. Dans certaines régions du Cambodge, le mariage avec la demi-sœur maternelle serait même réalisé par certaines familles. Jacques Népote décrit comment les familles sino-khmères considèrent les mariages de sœurs avec un même conjoint ou bien le mariage avec la demi-sœur, pourtant bien présents dans notre corpus, comme inadmissibles²²⁷³. Le différentiel des pratiques permet de distinguer des groupes sociaux et des traditions culturelles.

II.b) Les autres formes de redoublement d'alliance : la multiplication des mariages.

La polygamie est l'un des moyens communs aux Cambodgiens et aux Sino-Khmers de multiplier les alliances. C'est l'un des traits propres au mariage des princes, avec lesquels les héritières des grandes maisons mandarinales peuvent espérer convoler. Le mariage de filles dans la famille royale représente l'exact inverse du mariage roturier : la maison de l'époux a une plus grande honorabilité que celle de l'épouse. L'hypergamie féminine remplace l'hypergamie masculine. Le redoublement d'alliance permet d'assurer aux familles de l'élite une association dans une faction aristocratique. Cependant, les familles mandarinales sont mises en compétition pour marier leurs filles avec les princes : le statut des épouses au sein du gynécée d'un prince détermine la hiérarchie sociale de leurs familles.

Pour les hommes roturiers, les mariages multiples et la polygamie sont également un moyen de multiplier les alliances. Dans notre corpus, le mariage permet aux fonctionnaires nommés dans une province de s'y associer avec les autorités locales. Nginn (ID : 102), fils d'un orfèvre du roi Norodom,

²²⁷² Entretien avec Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna, Phnom Penh, 28/07/2015.

²²⁷³ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., pp. 130-131, pp. 146-147.

fait partie du premier groupe d'étudiant envoyé à l'École cambodgienne. En 1886, il suit Auguste Pavie au Laos où il épouse une Laotienne²²⁷⁴. Avant 1926, il est nommé à Kambañ' Dham (Kompong Thom) où il se marie à une Cambodgienne²²⁷⁵. La polygamie a cette même fonction. Leng Saem (ID : 75), mariée à Thiounn Yèm, prend une « petite épouse » vers 1920 lorsqu'il est nommé à Bantéai Meas. Cette « petite épouse » gère la maisonnée du gouverneur et ses relations avec les fonctionnaires locaux à Bantéai Meas tandis que Yèm demeure à Phnom Penh dans la maison de sa mère, Malis, où elle cohabite avec sa sœur aînée, Lon, dont l'époux Ung Tiong Thuon (ID : 104) habite également la plupart du temps dans sa province d'affectation²²⁷⁶.

Peich Ponn (ID : 12) prend pour « petites épouses » des femmes de la région de Kaṇṭāl (Kandal) où il possède une plantation de trois cents hectares dans les années 1920. À son décès en 1932, seuls les enfants de son épouse principale, Chavivan, sont reconnus les héritiers de Peich Ponn. Les enfants des « petites épouses » sont écartés de la succession malgré les démarches de leurs mères, Chavivan argumentant qu'elle est la propriétaire des biens dont son époux faisait usage. Même s'ils étaient peut-être alors séparés, Chavivan est déclarée sa veuve et bénéficiaire de la réversion de pension de retraite²²⁷⁷. Chavivan s'était d'ailleurs plainte que les enfants des unions de Peich Ponn précédant leur propre mariage viennent habiter chez elle.

À Phnom Penh, Ly Koam, fille du pharmacien chinois de Thiounn devenue son épouse, réside près du *phsār Kāp' Go* par exemple²²⁷⁸, alors que Malis réside rue du Palais puis boulevard Norodom. Selon ses descendantes, Malis, l'épouse principale de Thiounn (ID : 1) est la maîtresse de son espace domestique où elle profite d'un haut niveau de confort et qui choisit d'ailleurs elle-même certaines des concubines

²²⁷⁴ Pavie, Auguste, *Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895, Géographie et Voyages*, tome II, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1906, p. 383.

²²⁷⁵ Kenneth T. So déclare qu'elle était khmer krom, So, Kenneth T., *The Khmer Kings and the History of Cambodia, Book II, 1595 to Contemporary Period*, [United Kingdom or United States], DatAsia Press, 2017, pp. 142-143. ANC 14541, Dossier personnel de M. Nginn Ngimm, secrétaire interprète, 1929-1930.

²²⁷⁶ ANC 17902, Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

²²⁷⁷ ANC 34718, Demande de pension de Madame Chhâvy Vann Norodom, veuve de SE Ponn, ex ministre du gouvernement cambodgien, 1942 ; ANC 34046, Correspondance au sujet de la succession de SE Samdach Chakrey Ponn, feu ministre, 1933 ; ANC 4190, Demande de concession de M. Ponn ministre de la guerre, 1905-1922 ; ANC 24147, Dénonciation anonyme contre le samdach chakrey Pann, ministre de la guerre pour asile donnée aux malfaiteurs et contre les agents de la sûreté, 1931 ; ANC 17938, Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

²²⁷⁸ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015.

de son époux²²⁷⁹. Du fait du statut de leur mère, les enfants de Ly Koam ne bénéficient pas du même traitement que ceux de Malis. Thiounn In raconte à ses enfants qu'il a quitté le Cambodge pour faire ses études en France en même temps que les petits-enfants de Thiounn et Malis, les fils de Thiounn Hol (ID : 14). Ces derniers bénéficiaient de cabines de première classe sur le bateau, lorsqu'il n'était logé qu'en seconde²²⁸⁰.

Les relations entre toutes les épouses peuvent donc s'apparenter à une indifférence polie ou à une concurrence. La manière de présenter la situation change en fonction des témoins, qu'ils transmettent le récit des hommes ou des femmes. Norodom Suramarit (ID : 76) a ainsi eu une seconde épouse après son mariage avec Sisowath Kossamak. Dans leur généalogie de la famille royale, Jacques Népote et Sisowath Ravivaddhana Monipong expliquent qu'« au lendemain de l'accès au trône de son fils, les liens entre le prince Suramarit et la princesse Kossamak ayant évolué vers une estime mutuelle, celui-ci contracte alors une seconde alliance²²⁸¹ ». Dans sa biographie de Norodom Sihanouk, Jean-Marie Cambacérès écrit :

« Sans l'avoir dit officiellement à son épouse, le roi Suramarit avait une liaison parallèle avec une autre femme dont il eut trois enfants (...). N'étant pas informée officiellement et feignant de ne pas être au courant, la reine Kossamak leur interdit l'accès au palais, sauf quelques semaines avant la mort de leur père.²²⁸² »

Lorsqu'elles ne sont pas satisfaites de leur époux, les femmes elles-mêmes pratiquent les mariages multiples à travers le divorce. Les princesses sont coutumières du fait, ainsi que les épouses roturières des princes. Dans la société roturière, les épouses peuvent rompre leur alliance. Le contrôle social des femmes par leur parenté limite cependant les choix matrimoniaux des femmes : en tant qu'héritière, leur comportement peut faire l'objet de critiques qui nuisent à la réputation de la famille. L'absence de leur époux de la maison familiale et leurs activités économiques et sociales dans et hors de leur maison

²²⁷⁹ Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017 ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017.

²²⁸⁰ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015. V. Toth Putry, *Lok Briddhacārya Paṇḍit Juon Mumm*, op.cit., pp. 22-30.

²²⁸¹ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., p. 130.

²²⁸² Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk*, op.cit., p. 113.

peuvent nuire à leur respectabilité²²⁸³. Les récits portant sur les relations amoureuses des héritières sont donc extrêmement encadrés par leurs parentés qui veulent éviter qu'un mariage hétérodoxe ne nuise à la famille. Dans la description de la famille royale réalisée par Jacques Népote et Sisowath Ravivaddhana Monipong, la princesse Mom (1821-c.1880), titrée *chau khun preah yuravongs*, mère de *chau khun Pat*, grand-mère de Norodom Kanvimann, est présentée comme une « fille illégitime²²⁸⁴ » du roi Ang Duong. Ce détail est également donné par Justin Corfield qui reprend le récit de Yukanthor Ping Peang : « *chau khun preah yuravongs* » est une fille « non légitimée²²⁸⁵ » d'Ang Duong, et la mère de néac Pat, l'épouse de Norodom Hassakan²²⁸⁶. Le problème est que Justin Corfield fait également mention de la « princesse Mom » - indépendamment de « *chau khun preah yuravongs* » - fille de néac Ong, d'origine populaire, et d'Ang Duong²²⁸⁷. Adhémar Leclère ne fait pas mention de l'illégitimité de Mom²²⁸⁸ : le détail vient donc du récit des Yukanthor ou d'autres membres de la famille royale. Corfield se trompe également dans sa lecture de Leclère : il ne comprend pas que Mom est la mère de Pat et il confond Ong, Mom et leurs liens de parenté avec Monivong²²⁸⁹. « *Chau khun preah yuravongs* » et Mom ne sont qu'une seule et même personne, fille de néac Ong et d'Ang Duong, épouse de Sao (ID : C), mère de Pat qui devient la belle-mère du roi Monivong. Pourquoi tant de détails contradictoires à son propos ?

Son mariage avec « le Chinois » Sao (ID : C) a sans doute conduit à un petit scandale de cour, puisqu'ils étaient apparemment tous deux éloignés du Palais lorsqu'ils se sont unis, au Vietnam. La médiation de

²²⁸³ V. chapitres 9 et 12.

²²⁸⁴ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., p. 108.

²²⁸⁵ Yukanthor, P.P., « Personnalité de S.M. Norodom Suramarit, Généalogies des Familles Princières du Cambodge », *France-Asie, revue mensuelle de culture et de synthèse franco-asiatique*, n°113, octobre 1955, p. 250.

²²⁸⁶ Corfield, Justin, *The Royal family*, op.cit., p. 27. Ni Yukanthor, Népote, Sisowath ou Corfield n'expliquent pourquoi cette fille illégitime porte un titre, titre qui laisse imaginer qu'elle était - d'une manière ou d'une autre - « reconnue ». Dans les archives, elle est qualifiée de « *chau khun payurvong* » en 1933, fille de Sa Majesté Ang Duong, épouse de l'oknha kralahom Sao, mère de « *chau khun préa yourovong vorphéak* », née Thum Pat, épouse de Norodom Hassakan et belle-mère de Sa Majesté Monivong, AOM RSC 435, Relation avec la famille royale, 1932-1935.

²²⁸⁷ Corfield, Justin, *ibid.*, p. 23.

²²⁸⁸ Mais il ne lui donne pas de titre puisqu'elle est sortie de la famille royale du fait de son mariage avec Sao, Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi du Cambodge », *l'Ethnographie*, 15 octobre 1913, p. 47.

²²⁸⁹ Leclère écrit : « néak Mom, née en 1821, d'une néak Ong, d'origine populaire, et mère d'une néak Sambat, laquelle est actuellement belle-mère du prince Monivongs (...) », Leclère, Adhémar, *ibid.* Corfield écrit : « Ang Duong's first wife : neak Ong. She was the daughter of a commoner, and also the mother of neak Sambat, which makes her the grandmother of Prince Monivong » dans *The Royal family*, op.cit., p. 23. Corfield classe les épouses d'Ang Duong lorsque Adhémar Leclère fait la liste des demi-sœurs du roi Sisowath. Le sujet de la phrase de Leclère est « néak Mom » et non « néak Ong ».

la reine Pen a été nécessaire pour que le roi accepte ce mariage de fait²²⁹⁰. Faire de Mom une fille illégitime permet de rompre de lien de parenté entre le roi, sa fille et son gendre. Pour la famille royale, Mom est donc doublement sortie de la maison, à travers son statut de naissance supposé et son mariage. Le mariage des princesses avec des roturiers est ainsi l'exact inverse social de l'union des princes avec plusieurs héritières : lorsque le prince associe à l'intérêt de la famille royale des lignées cadettes, la princesse transmet à la parenté de son époux une part de sa légitimité, ce qui peut nuire à la famille royale en créant une branche dissidente. Cette pratique exogamique a des conséquences politiques sur le long terme que la famille royale tente de contrecarrer par des moyens discursifs. Les héritiers de tels mariages vont inversement développer des stratégies de légitimation des actrices de ces mariages exogamiques.

III. S'allier en dehors de la maison : les discours portant sur l'exogamie.

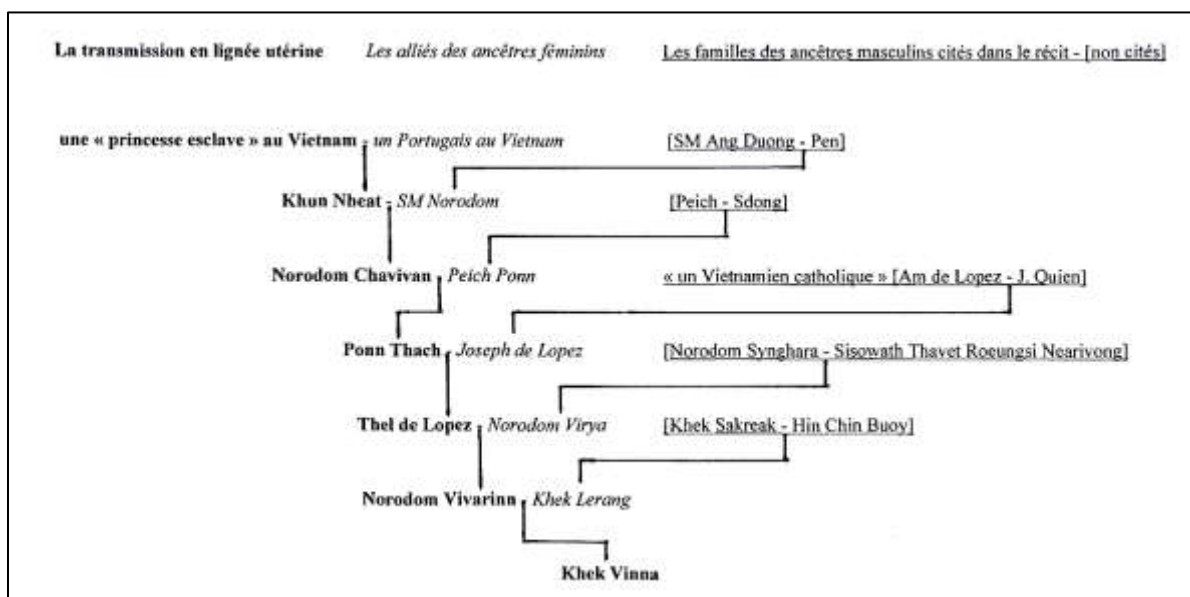
« Khun [Nheat] est métissée portugaise aussi. La légende voudrait qu'elle ait les yeux bleus. (...) Sa mère était une princesse esclave, emprisonnée au Vietnam. Soit elle devait épouser un Vietnamien, soit un Portugais et son choix s'est porté sur un Portugais.²²⁹¹ »

Khek Vinna fait ici mention de l'ancêtre la plus ancienne connue dans sa famille, son aïeule à la sixième génération antérieure. Nous ignorons le nom de cette dame, mais elle dispose d'un statut social, c'est une « princesse », et nous savons qu'elle a réalisé un mariage exogame : non seulement elle n'a pas épousé un prince, mais elle a épousé un étranger. Comme la princesse Mom, cette princesse a été emprisonnée au Vietnam et comme Mom également, elle s'y est mariée, non pas avec un Chinois comme Sao (ID : C), mais avec un Portugais. Le fruit de cette union est une enfant métisse qui aurait les « yeux bleus ». Khun Nheat, mère de la princesse Chavivan, a donc des origines « étrangères » : d'une part parce qu'elle est le produit d'un mariage hétérodoxe, mais également parce que ce mariage a été réalisé avec un étranger. Si elle porte physiquement la marque de cette étrangeté, elle-même réalise un mariage

²²⁹⁰ Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p. 47.

²²⁹¹ Courriel de Mme Khek Vinna, 04/05/2015.

tout à fait orthodoxe en devenant l'une des épouses du roi Norodom. Dans le récit de ses descendants, la famille alterne mariages orthodoxes avec des princes et mariages hétérodoxes avec des « étrangers », si bien qu'hétérodoxie et étrangeté se confondent. Qui ne fait pas un mariage conventionnel épouse un étranger. Comme les gendres sont quoi qu'il en soit considérés comme des « étrangers », l'emphase familiale va donc insister sur les différences sociales, ethniques, à travers des marqueurs culturels.



Reconstitution de la lignée utérine à partir des récits de Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna.

Le mariage exogame est donc considéré comme un mariage hétérodoxe et les familles ont tendance à en rappeler le caractère « d'étrangeté ». Parfois, les familles jouent de cette étrangeté comme d'un signe distinctif, comme les yeux bleux de Khun Nheat. Les enfants d'un mariage mixte peuvent être « partagés » entre leurs parents, l'un recevant une éducation française par exemple, l'autre cambodgienne, pour marquer l'existence de différentes traditions familiales. Au sein des fratries, l'un des enfants peut particulièrement être assimilé à la perpétuation d'une certaine identité : comme son frère et ses sœurs, Poc Yanine porte le prénom d'origine française « Janine » que lui a donné son père en accord avec la prononciation cambodgienne voulue par sa mère. Poc Thuon (ID : 26) a ainsi demandé la permission à son propre père, Poc Hell (ID : 11), de nommer lui-même ses enfants. Mais Poc Yanine,

benjamine de sa fratrie, est par ailleurs la seule des enfants à être alphabétisée en langue cambodgienne par un moine qui se déplace à son domicile, en sus de ses études au lycée français Descartes²²⁹².

III.a) Apprivoiser l'étrangeté.

Les familles métisses ainsi créées sont influencées par les modèles de parenté exogènes, mais leur capacité à s'insérer dans les réseaux de pouvoir au Cambodge dépend de leur intégration aux normes de la société cambodgienne : à réaliser des mariages princiers ou à épouser des héritières cambodgiennes. D'après M. Thiounn Charles, sa mère Thal de Lopez était influencée par le mode de vie de son époux, Thiounn In, fils du « métis » Thiounn et de la « Chinoise » Ly Koam, dans une certaine perspective patrilinéaire²²⁹³. Cependant, le réseau d'alliance de Thal de Lopez au Palais - sa grand-mère Chavivan, son beau-frère Norodom Virya - est indispensable à la carrière de son époux. Thiounn In lui-même a failli faire un autre mariage : du fait de ses succès scolaires, la famille Thiounn aurait pensé lui faire épouser Chan Sorey, avant de la marier au prince Sisowath Monipong²²⁹⁴. Thiounn In aurait alors été assimilé à un allié de la lignée de la première épouse de son père, en épousant la petite-fille de la fille aînée du ministre. La famille préfère un autre type de mariage qui ressemble à celui qu'aurait représenté Thiounn In, un « étranger proche » mais plus prestigieux, avec un prince.

On observe ainsi comment les gendres issus de traditions matrimoniales différentes tendent à s'inscrire dans le schéma des familles cambodgiennes : la qualité et la quantité de leurs interactions sociales et politiques dépendent de leur intégration aux normes de la société élitare. Mom a reçu l'aide de la reine Pen pour faire officialiser son mariage avec Sao (ID : C). Par la suite, Sao est manifestement apprécié par le fils de Pen, Norodom, qui en fait son *kraḷāhom*. Adhémar Leclère écrit : « Sao mourut kralahom du roi Noroudâm en 1877, très estimés de tous ceux qui l'avaient connu.²²⁹⁵ ». L'insistance tant sur

²²⁹² Entretien avec Mme Poc Yanine, Phnom Penh, 07/11/2017 ; entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017.

²²⁹³ Entretien avec M. Thiounn Charles, Paris, 22/03/2019 ; entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015.

²²⁹⁴ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015. *V. annexes, photographie n°30.*

²²⁹⁵ Leclère, Adhémar, « La cour d'un roi », *art.cit.*, p. 47. Le propos de Leclère entre en résonance et confirme donc le panégyrique du *kraḷāhom* Sao, décédé en 1877, par Jean Moura, *v. chapitre 2.*

Les apparences sont donc parfois trompeuses et les familles sont les premières à produire ce genre de descriptions insistant sur les caractéristiques supposées des époux pour mieux souligner une certaine logique sociale. Lorsque M. Thiounn Mumm raconte le mariage de son grand-père Thiounn (ID : 1), c'est pour mieux souligner le caractère modeste des débuts de ce dernier. Il émet un raisonnement hypothétique : si Thiounn avait été un étudiant de retour de l'École cambodgienne en France - ainsi que la bibliographie le présente parfois -, il n'aurait pas épousé une « pauvre orpheline », métisse franco-khmère, telle que Malis Le Faucheur²²⁹⁶. La fille aînée du couple, Lon, naît en octobre 1886 au deuxième quartier de Phnom Penh²²⁹⁷. Thiounn ne se trouve donc effectivement pas en France en 1885-1887 ainsi que la première génération des élèves d'Auguste Pavie. Thiounn est secrétaire-interprète depuis 1883 : il est titularisé entre 1886 et 1887 et travaille dès lors au cabinet de la Résidence supérieure. Dès novembre 1887, il est le secrétaire particulier du résident de Chapeaux²²⁹⁸. Certes, Thiounn, métis sino-khmer ou khméro-vietnamien, ne fait pas partie de l'élite curiale et n'a pas été envoyé en France. Mais il dispose déjà d'une situation enviable dans l'administration du pays.

²²⁹⁶ « Si mon grand-père (GP) a[vait] été à Paris en 1885 puis au moins deux années je ne sais où, il ne serait [pas] de retour à Phnom Penh en 1887. Il n'aurait pas épousé une orpheline sans le sou : Malis Le Faucheur : 1 / 2 cambodgienne, 1 / 4 français, 1 / 4 indienne. (...) Entre 1887 et 1890 elle doit faire quatre enfants : trois filles et le cadet, mon père né en 1890. Avec un retour de Paris et une carrière brillante il peut prétendre à des femmes plus brillantes et à de grands honneurs. », courriel de M. Thiounn Mumm, 05/08/2014.

²²⁹⁸ ANC 34738, Demande de pension de S.E. le Samdach Chaufféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942 ; République Française, *Annuaire du Cambodge 1888-1889*, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1889, p. 115.

²³⁰⁰ Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire, op.cit.*, pp. 98-101.

le fonctionnement matériel de l'institution palatiale : serviteurs, cuisiniers, plantons²³⁰¹. Un jeune homme, métis, qui dispose d'un revenu, dont la famille a des biens et qui gravite dans les sphères de la Résidence supérieure, épouse alors une métisse, d'une famille modeste mais qui gravite dans les sphères palatiales et dont le père était proche du roi.

III.b) La pauvre orpheline et le Sino-Khmer.

Le thème du mariage de la pauvre orpheline et de l'étranger fait partie des *topoi* de la littérature cambodgienne étudiés par Jacques Népote : la fille aînée, exclue de l'héritage au profit de sa cadette par la pratique de l'ultimogéniture en lignée utérine, rencontre un pauvre mais vaillant « étranger » ou plutôt « sans famille » qui dispose d'un grand pouvoir et ils parviennent ensemble à la félicité après les épreuves²³⁰². Les mariages des aînées avec des étrangers peuvent se raconter à travers le mythe de la princesse indigène unie au prince étranger cher à la cosmogonie khmère²³⁰³. Le mariage de Malis et Thiounn est raconté en partie selon ce modèle, ainsi que celui des parents de Thiounn. Dans notre corpus, les filles aînées épousent effectivement parfois des étrangers à leur milieu : Norodom Toch et sa sœur Mom, filles aînées de Krachap et du prince Norodom Raya²³⁰⁴, épousent Kim An (ID : 31)²³⁰⁵ et Ung Hy (ID : 96)²³⁰⁶ entre 1898 et 1910, alors qu'ils sont tous deux secrétaires-interprètes d'origine chinoise ou du moins sino-khmers.

Krachap, la mère de Toch et Mom, voudrait que leur benjamine Somareak n'épouse pas un gendre étranger mais conserve son statut de princesse en se mariant dans la famille royale. Les aînées peuvent créer leur propre segment lignager, mais c'est sur la benjamine que repose le statut et la perpétuation de

²³⁰¹ Mme Poc Yanine décrit sa famille maternelle comme une famille de « poux du Palais » *cai vāṃṇ*, soit des personnels subalternes de l'administration palatiale, entretien avec Mme Poc Yanine, 07/11/2017, Phnom Penh.

²³⁰² Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, *op.cit.*, p. 138, pp. 154-156.

²³⁰³ *Id.* chapitre 4.

²³⁰⁴ Mom est peut-être la fille du prince Raya.

²³⁰⁵ Corfield, Justin, *The royal family*, *op.cit.*, pp. 51-52 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, pp. 129-133 ; ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930 ; ANC 33568, Dossier de pension de Mme Kim An née Van Sy, femme d'un vorac montrey de 1^{re} classe décédé, 1928-1929.

²³⁰⁶ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930.

la maison²³⁰⁷. Thiounn Lon et Yèm épousent des jeunes gens extérieurs à la famille Thiounn, Ung Tiong Thuon (ID : 104) et Leng Saem (ID : 75), qui sont des alliés des Poc ou bien des associés de Thiounn. Thiounn Yang, la benjamine, épouse un Poc, Poc Hell (ID : 11), famille avec laquelle Thiounn entretient plus que des relations de clientèle, mais des relations de familiarité. Le mariage de l'aînée Lon avec un allié des Poc-Boun Chan permet le mariage de la cadette dans le lignage Poc. Le thème revient d'ailleurs sous une autre forme dans le récit de M. Thiounn Mumm à propos de sa sœur aînée, Thiounn Thioeum dite *srī*. Son époux, Chhean Vam (ID : 113) n'est pas chinois ou étranger mais d'origine paysanne d'après Thiounn Mumm. Thiounn aurait remarqué la valeur de ce brillant étudiant et l'aurait de ce fait choisi pour sa petite-fille²³⁰⁸. La sœur aînée épouse alors la version contemporaine du prince étranger : le diplômé de retour de France. Leng Saem (ID : 75) pourrait avoir rempli le même rôle en épousant Thiounn Yèm.

Thiounn In (1918-2011), fils d'une autre épouse de Thiounn, Ly Koam, elle-même fille d'un « Chinois », acquiert ainsi un certain statut dans la maison Thiounn du fait de ses succès scolaires à l'étranger²³⁰⁹. Parti en France en même temps que les petits-fils de Malis, l'épouse principale de Thiounn, il réussit aussi bien qu'eux en devenant le premier docteur vétérinaire cambodgien. Il est même question de le marier à Chan Sorey, arrière-petite-fille de Malis par sa fille aînée, Thiounn Lon²³¹⁰. Chan Sorey épouse un autre type de « mari étranger », le prince Monipong (ID : 130). Thiounn In épouse finalement Thal de Lopez en 1954, petite-fille de Peich Ponn (ID : 12) et de la princesse Chavivan, fille de Ponn Thach et Joseph de Lopez (ID : 15). Thal de Lopez n'est pas une « pauvre orpheline », cependant, elle-même pourrait représenter une forme de métissage : son père est d'ascendance vietnamo-« malaise », et sa mère est le produit de l'union d'un mandarin et d'une princesse Norodom. Ses sœurs épousent le prince Norodom Virya, illustration des relations de leur grand-mère maternelle, tandis que Thal épouse un homme dont le parcours ressemble à celui de son propre père, Joseph de Lopez.

²³⁰⁷ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930.

²³⁰⁸ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

²³⁰⁹ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015.

²³¹⁰ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015.

III.c) L'aînée abandonnée et le paysan valeureux.

D'après M. Loch Chhanchhai, Chhean Vam (ID : 113), l'époux de Thiounn Thioeum/*srī*, n'est pas d'origine paysanne ainsi que le raconte M. Thiounn Mumm : il est le descendant de la riche famille d'un ministre des finances du huitième gouverneur de Battambang²³¹¹. Né à Battambang ou à Maṅgal Purī (Mongol Borei), Chhean Vam est scolarisé à Battambang puis rejoint le lycée Sisowath avant de partir pour la France en 1938 en tant que boursier du protectorat²³¹². Ainsi que la plupart des étudiants cambodgiens envoyés à l'étranger, ses qualités scolaires ont sans doute autant à voir dans ce parcours que le soutien d'une parenté puissante²³¹³. Pourquoi Thiounn Mumm le présente-t-il comme un gendre pauvre mais brillant ?

La famille Poc-Thiounn énumère plusieurs péripéties concernant le mariage de Thiounn Thioeum/*srī*²³¹⁴. Thiounn Mumm raconte que sa mère, Boun Chan Moly, était une amie d'enfance de Sisowath Kossamak, la fille du roi Monivong et petite-fille du roi Sisowath. Elles avaient été élevées ensemble. Enceintes en même temps, elles avaient consulté le même médium qui avait prédit à la princesse la naissance d'un garçon « d'une grande renommée » et « juste » une fille à Moly²³¹⁵. Le garçon, Norodom Sihanouk, et la fille, Thiounn Thioeum, sont dits être nés « le même jour », même si le garçon est né le 31 octobre et la fille, le 1^{er} novembre 1922. Dès lors, Sisowath Kossamak aurait eu le projet de les marier : les lignées des deux ancêtres, les frères Sao (ID : C), ancêtre de Kossamak, et Poc

²³¹¹ Entretien avec de M. Loch Chhanchhai, Paris, 18/01/2017.

²³¹² Entretien avec M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris ; Musée National de l'immigration, « Histoires singulières », « Thonn Ouk, ce monde ancien disparu sans retour », témoignage de Thonn Ouk recueilli en septembre-octobre 2006, <http://portraits.histoire-immigration.fr/> ; ANC 18594, Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey, 1915-1951.

²³¹³ Parmi les étudiants envoyés en France comme boursiers avec lui : deux Français, le prince Sisowath Youthévong, et le petit-fils du haut mandarin Meas Nal (ID : 97) Thonn Ouk (ID : 131), ANC 35871, Arrêtés du RSC allouant des bourses d'études à divers écoliers (Dépasse, Baylac, Sisowath Youtévong, Thonn Ouk, Chhean Van, Huynh Van, Sok Chhong), 1939-1940. *V.* chapitre 5.

²³¹⁴ M. Loch Chhanchhai s'en fait d'ailleurs l'écho, entretien avec de M. Loch Chhanchhai, Paris, 18/01/2017.

²³¹⁵ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017. Jean-Marie Cambacérès raconte à propos de Norodom Sihanouk : « À sa naissance, l'astrologue en chef du palais royal dit à sa mère : « Votre fils s'élèvera dans la carrière jusqu'au sommet de l'État mais, toute sa vie durant, il y aura toujours de terribles ennemis attachés passionnément à sa perte, mais aucun de ces ennemis n'arrivera à l'abattre ». Les astres avaient aussi indiqué que le jeune bébé Sihanouk devait être séparé sans tarder de ses parents, sinon, il mourrait jeune. Ses parents le confièrent donc à Mme Pat, surnommé « grand-mère Pat », qui était en fait son arrière-grand-mère-maternelle. C'est elle qui avait élevé et éduqué la princesse Kossamak, car la mère de celle-ci était morte jeune. » D'après Jean-Marie Cambacérès, Norodom Sihanouk lui a confié être né chez Pat, dans sa maison qui était voisine de la maison de sa mère, l'actuelle ambassade de Corée du Nord, *v.* chapitre 8. Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, op.cit.*, pp. 17-18.

(ID : 9), ancêtre de Moly, auraient alors été réunies. Mais Thiounn s'oppose au mariage : « n'approchez pas de la famille royale » dit-il à ses enfants. Car les princes sont des « hommes à femmes » et l'union ne saurait être heureuse²³¹⁶. Il choisit donc Chhean Vam, brillant étudiant d'extraction modeste, pour Thioeum²³¹⁷.

Le récit familial de la famille Poc-Thiounn révèle quelques éléments propres à recontextualiser les conditions par lesquelles le statut des enfants, la hiérarchie des maisons et les opportunités du champ social conditionnent les alliances et déterminent le récit portant sur ces alliances. Il est peu probable que Thiounn n'ait pas souhaité que ses descendantes entrent dans la famille royale. Les familles Sisowath et Poc-Thiounn s'entendent d'ailleurs sur une pareille réunion des lignées Poc et Sao avant 1935 : Poc Vane, petite-fille de Thiounn et descendante de Poc Duch (ID : 10) comme Thioeum, épouse le frère cadet de Sisowath Kossamak, Sisowath Monireth (ID : 99)²³¹⁸. Le mariage de Sihanouk et Thioeum aurait pu redoubler cette alliance²³¹⁹.

À travers la description que fait Thiounn Mumm de Chhean Vam, le gendre pauvre mais brillant, les mariages de Vane et Thioeum sont mis en parallèle, puisqu'ils s'inscrivent alors chacun dans des structures de narration. Le mariage de Vane, l'héritière de sa maison, qui épouse un prince, fils de roi, relève de l'alliance géopolitique classique entre une famille mandarinale et une faction aristocratique²³²⁰. Thioeum, candidate malheureuse à cette forme d'union prestigieuse, épouse quant à elle un pauvre jeune homme - un cadet au sens social - qui détient cependant une puissance - son intelligence - qu'il exerce grâce à ce mariage. Il représente le gendre idéal du mariage exogame²³²¹. Chhean Vam étant originaire d'une famille de la haute société de Battambang, il est fort à parier qu'il fait partie de la parenté ou des

²³¹⁶ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017. De nouveau, les récits des Poc-Thiounn et ceux des Norodom sont comparables et soulignent les relations qu'entretiennent ces deux familles dont les discours s'entremêlent, se croisent, s'influencent. Jean-Marie Cambacérès raconte : « Après l'accession au trône de Sihanouk, et alors que sa fille Monique grandissait, il [Jean-François Izzi - père de Monique] n'hésita pas à dire au roi : « Vous êtes un homme très volage, ne vous occupez pas de Monique. » », Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, op.cit.*, p. 99.

²³¹⁷ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

²³¹⁸ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

²³¹⁹ Le statut d'épouse de Thioeum proposé par le Palais aurait-il été un élément de refus ? Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 15/09/2017 ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

²³²⁰ V. chapitre 1. Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale, op.cit.*, pp. 120-121, 188-190, p. 195 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale, op.cit.*, pp. 15-24.

²³²¹ Népote, Jacques, *ibid.*, pp. 135-138, 154-156.

associés des Boun Chan et des Poc. Il n'est donc ni pauvre, ni étranger, que ce soit sur le plan social ou ethnique. Ce mariage ne peut donc pas véritablement apparaître comme « exogame » au sens propre. Mais ainsi que la biographie et le mariage de Thiounn se racontent à travers le prisme du mythe, le mariage de Thioeum prend la forme du mariage exogame idéal dans le discours sur la parenté. Parce que son mariage devait être un mariage princier mais qu'il n'a pas pu avoir lieu, son mariage réel prend toutes les formes du mariage exogame idéal : comme le jeune homme n'est pas un étranger qui pourrait évoquer le mythe, il devient un pauvre paysan intelligent, nouvelle forme du mythe originel.

Parce qu'il ne saurait en être autrement, le double mariage manqué qui devait recréer l'union des lignées Sao et Poc est tout de même réalisé, bien qu'avec une petite nuance et bien après celui de Poc Vane et Monireth vers 1935. Une cousine matrilatérale de Poc Vane épouse le cadet de Monireth, Monipong (ID : 130) vers 1954. Chan Sorey, dite Mariette, est une conjointe idéale puisqu'elle appartient à la famille maternelle de l'épouse du frère aîné de l'époux. Mais elle ne fait pas partie de la lignée des Poc. Son mariage n'est donc pas l'objet de récits dans la famille Poc.

Conclusion

Les récits des alliances dans la haute société cambodgienne de l'époque du protectorat permet d'observer la forte homogénéité des pratiques matrimoniales du XIX^e au XX^e siècle. La reproduction des stratégies d'alliance dans un même groupe de parents depuis le règne de Norodom jusqu'à l'indépendance illustre la pérennité du modèle social. On observe également bien sûr les évolutions de ce modèle, évolutions qui ont la particularité de concerner tant les mariages aristocratiques que les mariages roturiers. Les similarités entre les structures des récits généalogiques proposés par différentes maisons donnent cependant à voir la capacité de résilience des acteurs de ces échanges matrimoniaux - qui adaptent leur récit en fonction des circonstances pour le légitimer à travers la référence à la mythologie matrimoniale. La cohérence des réponses matrimoniales aux évolutions sociales rend donc également compte de la pérennité du système de parenté cambodgien.

Les évolutions du modèle matrimonial concernent d'une part l'importance accrue de la diversification des alliés du lignage à la période coloniale, lorsque les familles aristocratiques et mandarinales choisissent de coopter des « étrangers » à leur maison afin de recruter de nouveaux talents adaptés au contexte indochinois. Ces gendres d'un nouveau genre sont décrits comme ethniquement et culturellement différents de leurs épouses, moins sans doute parce qu'ils proviennent effectivement de familles encore peu acculturées, que parce que le rappel de leur identité allogène permet aux familles d'insister sur l'autochtonie de la pratique du mariage métis dans la cosmogonie cambodgienne. Puisque le gendre est quoi qu'il en soit un étranger dans cette société matrilineaire où les épousés incarnent le couple de la princesse indigène et du prince étranger à chaque cérémonie de mariage, autant faire que les gendres qui sont effectivement étrangers représentent le mariage exogame idéal.

Du fait de la nécessité de trouver de nouveaux alliés issus de la société coloniale, les familles vont dans le même temps promouvoir toutes les stratégies matrimoniales qui permettent aux maisons de conserver leurs identités lignagères pour ne pas perdre leur héritage social à force d'alliances exogames. Les redoublements d'alliance et les mariages multiples entre fratries démontrent la pratique d'un certain repli endogame dont les remariages entre beau-frère et belle-sœur sont l'illustration majeure. On observe comment les enfants d'une même fratrie réalisent soit des mariages endogames, soit des mariages exogames, reproduisant à chaque génération un mouvement de consolidation et de diversification. Cependant, les apparences sont souvent trompeuses. En fonction du contexte d'énonciation, des besoins de légitimation des descendants ou bien de la culture matrimoniale des héritiers, des alliances exogames peuvent être présentées comme endogames et inversement.

La manipulation du récit des alliances, et surtout à propos du statut des épousés, du contexte de réalisation du mariage, des conditions de vie du couple, permet de réécrire l'histoire de la maisonnée en fonction du contexte d'énonciation. Un associé devient opportunément un allié tandis qu'un proche parent est relégué au rang de voisin : l'enjeu de ces manipulations est de limiter la compréhension du fonctionnement du groupe de parenté et ainsi dissimuler l'étendue de la parentèle et des ressources sociales et politiques qu'elle permet. Le manque de visibilité sur les différents mariages réalisés dans un groupe de parent nous empêche ainsi de comprendre l'évolution de l'identité socio-politique de la maison.

Incapables de mesurer le poids d'un mariage dans l'évolutions des carrières de la plupart des membres de notre prosopographie, nous en sommes réduits aux conjectures lorsque l'étude d'un groupe de parenté en particulier démontre l'efficacité du réseau matrimonial sur le succès professionnel. Les exemples des familles Poc-Thiounn, de Lopez ou Measketh ne laissent ainsi aucun doute quant à l'effectivité de la logique politique dans le processus matrimonial.

Chapitre 12

Se raconter : mémoire familiale et mémoire sociale dans la société cambodgienne.

Dans ses mémoires publiés sur internet en 2015, Sisowath Samyl Monipong, né en 1941, fils de Sisowath Monipong (ID : 130) raconte son arrivée au Cambodge depuis Paris en 1960, en tant que futur élève-aviateur de l'armée cambodgienne :

« (...) mon oncle Pichara, qui travaillait dans les services administratifs du palais royal avait franchi les barrages [des douanes] afin de s'occuper de mes bagages et me conduire au domicile que m'avait fait préparer ma grande tante (la sœur aînée de mon père). Comme il me restait un bon mois avant de rejoindre le casernement de l'école des Élèves Officiers Navigants, je logeais donc dans une villa de style colonial, située sur le boulevard Preah Suramarit, non loin du monument de l'Indépendance (...). J'occupais donc le premier étage de cette petite villa qui avait été aménagée très confortablement. Je disposais ainsi d'une grande chambre, d'un petit salon faisant aussi office de salle à manger et une très belle pièce d'eau. (...). Le rez-de-chaussée était occupé par une ancienne maîtresse du corps de ballet royal qui se nommait Neak Khun et dont l'époux un officier des F[orces] A[rmées] R[oyales] K[hmères] était responsable du 3ème Bureau à l'état-major. Neak Khun avait pour mission de veiller à ce que je ne manque de rien (...). Celle-ci comme toutes les anciennes maîtresses du corps de ballet royal, était passée maître dans l'art de l'habillage pour les cérémonies traditionnelles dans l'enceinte du palais. Ce fut aussi Neak Khun qui quelques années plus tard, vint habiller ma future épouse lors de nos fiançailles puis de notre mariage. De caractère enjoué Neak Khun, par sa forte corpulence en imposait à ses colocataires du rez-de-chaussée, la plupart du temps il s'agissait de jeunes danseuses du corps du ballet royal. En intendante scrupuleuse, elle veillait avec un soin jaloux à mon bien être (*sic*). Elle supervisait la confection de mes petits déjeuners et mes repas par contre arrivaient directement des cuisines du palais. Un jour, ma tante, par curiosité demanda à voir ses comptes. Grand fut son étonnement de constater le nombre astronomique de boîtes de lait que j'avais consommé dans le mois. Aussi, quelques jours plus tard, elle me fit part de son étonnement pour ma forte appétence pour le lait. Bien que moyennement étonné par la question, car je me doutais un peu de ce qui se passait, je lui répondit (*sic*) simplement que j'avais horreur du lait. Elle eut un sourire énigmatique et ne fit aucun commentaire. J'ai toujours pensé que ma consommation de lait n'a dû fortement diminuer [qu']avec mon entrée à l'école militaire. Cependant, je n'ai jamais posé la question à Neak Khun ! Elle

avait une famille nombreuse, et il y avait aussi beaucoup de ma parentèle autour de la villa. Cependant, je n'ai jamais posé la question à Neak Khun ! Il était des petits à côté sur lesquels, il fallait parfois savoir fermer les yeux.²³²² »

Le récit de Sisowath Samyl Monipong donne à voir l'organisation de la vie quotidienne dans les milieux palatiaux. Une princesse de haut rang, fille du roi Monivong, sœur du prince Monipong, fait loger son neveu chez une des maîtresses de ballet du Palais. La maîtresse de danse loge également les danseuses de la troupe ainsi que de nombreux parents dans sa maison du troisième quartier de la ville, sur la promenade Sisowath devenue avenue Suramarit. La princesse participe à l'entretien de son neveu et de la famille élargie qui habite la maison : elle ferme les yeux sur les libéralités de la logeuse avec les comptes en échange du dévouement de la dame envers son neveu, dévouement qui s'inscrit dans la durée au cours de la vie du jeune homme. Néac Khun peut alors être considérée comme une « cliente » de la princesse et on ignore son nom puisqu'elle n'est qualifiée que d'un appellatif et de son titre.

Sisowath Samyl Monipong est donc pris en charge par sa famille à son retour au Cambodge, famille qui le confie à sa parentèle depuis que son père est décédé en 1956. La « sœur aînée » de son père n'est pas explicitement nommée : il pourrait s'agir de Thavet Roeungsy Nearivong, née en 1899, l'aînée de la fratrie, ou bien de Kossamak, la reine-mère du Cambodge, née en 1904. Le fait que le jeune homme habite en face du monument de l'Indépendance laisse même imaginer qu'il réside alors chez Kossamak, puisqu'elle possède une maison à cet emplacement, maison qui est effectivement devenue une annexe du ballet royal depuis les années 1930²³²³. Directrice de la troupe et chorégraphe, Kossamak entretient donc des relations de patronage avec ses danseurs et ses musiciens. Kossamak laisserait alors la gestion de sa maison et de la troupe à l'une des maîtresses de danse alors qu'elle habite au Palais d'où elle ferait porter ses repas au jeune Samyl Monipong.

²³²² Sisowath Ravivaddhana Monipong, Sisowath Samyl Monipong, prince de sang et pilote au service du Cambodge, souvenirs d'aviation, « Popok Vil ou Les nuages qui tournoyaient dans le ciel, chapitre III, La route des nuages », <https://samylmonipong.wordpress.com/>, consulté le 20/08/2019.

²³²³ Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soko Phay, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, pp. 69-70.

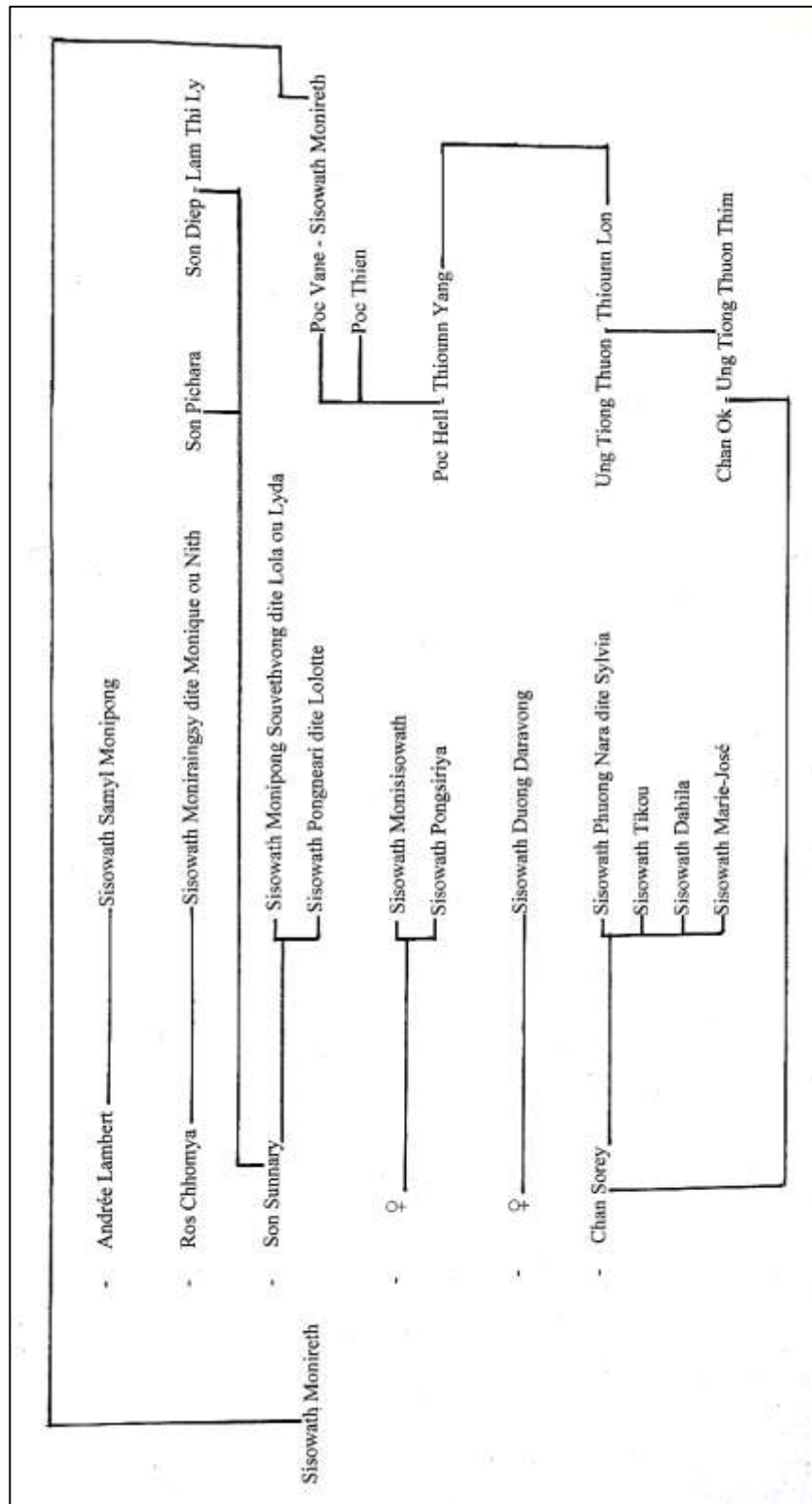
Dans son récit, Sisowath Samyl Monipong présente ainsi divers personnages de sa parenté qui ont joué un rôle dans les prémisses de sa carrière de pilote. Mais il ne les identifie que partiellement. « L'oncle Pichara », pourrait être Son Picharra, le frère de Son Sunnary, l'une des « belles-mères » de Samyl, puisque son père Monipong a eu six épouses. Son Sunnary et Son Picharra sont les enfants de Son Diep (ID : 13), ministre du roi Sisowath²³²⁴. Le site internet dédié à Sisowath Samyl Monipong présente ainsi une photographie de l'anniversaire de la fille de Son Sunnary, Sisowath Sovethvong dite Lola ou Lyda, en présence de Samyl Monipong en 1966²³²⁵. Sisowath Samyl Monipong mentionne ailleurs dans son récit son « oncle Lo », sa « tante Van » et son « oncle Monireth », mais sans s'arrêter sur leurs biographies. Par recoupement, Sisowath Monireth (ID : 99) est effectivement son oncle, marié à Poc Vane, dont l'un des frères est Poc Thien qu'on surnomme Lo²³²⁶. Poc Vane et Poc Thien sont par ailleurs des parents de Chan Sorey, l'une des « belles-mères » de Sisowath Samyl Monipong, la dernière épouse de son père Sisowath Monipong²³²⁷.

²³²⁴ La cadette et le benjamin de son deuxième mariage, Khing Hoc Dy, « Fiche biographique de Oknha Kralahom Son Diep (1855-1934) », *BAEFEK* n°19, avril 2014 ; Lām Em, *kpuon sākāhā vañs trakūl* [Traité de généalogie], 1959, VII p. + 144 p., p. n, pp. 136-144 ; Bulletin de renseignement, saisie du courrier postal, 26/05/1946, Service Historique de la Défense, Service de Documentation et de Contre-Espionnage GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952 ; Archives Nationales du Cambodge 32409, Dossier de pension de la nommée Son Diep, née Lam Thi Ly dite Somaly, veuve d'un ministre de la justice en retraite, 1934.

²³²⁵ « 17 septembre 1966, anniversaire de la princesse Sisowath Sovethvong Lola alias Madame Peou Lyda », publié le 25/09/2015, <https://samylmonipong.wordpress.com/>, consulté le 20/08/2019.

²³²⁶ Lettre retranscrite de Poc Thuon à Poc Thieun du 15 mars 1952, interception du courrier privé, SHD SDECE GR10R 55, activités rebelles, septembre 1946-décembre 1955.

²³²⁷ Corfield, Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, p. 84-87 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994, p. 111 ; ANC 32548, Actes de naissance des enfants du nommé Chan Ok médecin auxiliaire à l'hôpital mixte de Phnom Penh, 1927.



Ces recoupements ne sont pas nécessaires à la compréhension du récit de Samyl Monipong mais ils sont indispensables à l'analyse des logiques familiales et sociales qui sous-tendent son parcours personnel. La discrétion dont l'auteur fait preuve à ce propos est assez représentative des tabous quant à la divulgation des affaires de famille à des étrangers. Samyl Monipong - qui publie des mémoires autobiographiques - est imprégné de ces tabous et en dit le moins possible sur des personnages dont il souhaite néanmoins honorer la mémoire et signifier leur implication dans son vécu. Samyl Monipong s'autorise un seul véritable portrait, assez caustique d'ailleurs, d'une « très vieille tante », la princesse Yukanthor Ping Peang (1894-1966)²³²⁸. La disparition déjà ancienne de la dame et l'absence d'héritier de cette branche de la famille royale lors de la rédaction de ses mémoires laissent penser que l'auteur se sent plus libre de ses propos.

L'emploi des termes de « tantes » et « oncles » relève d'une stratégie de simplification des relations de parenté dans le discours tenu en langue française, mais également de la manière dont tous les acteurs de la parenté alliée et élargie sont assimilés à des parents. On peut considérer que Yukanthor Ping Peang a un lien de parenté avec Sisowath Samyl Monipong, par le biais de sa grand-mère paternelle, Norodom Kanvimann (1876-1912), petite-fille du roi Norodom, ainsi que Ping Peang. Poc Thien est un parent par alliance : il est le frère de l'épouse de son oncle Monireth et le parent de Chan Sorey, ainsi que Son Picharra est le frère de l'épouse de son père. Ces appellations rendent donc compte de la relation entretenue entre les acteurs du récit : ces personnages agissent « comme » des tantes et des oncles et y sont donc assimilés.

Le récit de Samyl Monipong ne « révèle » rien de l'histoire de sa famille. Les archives coloniales sont parfois plus informatives, parce qu'invasives, elles ne respectent pas les tabous. On apprend ainsi à une unique occasion que les princes Monireth (ID : 99) et Monipong (ID : 130), l'oncle et le père de Samyl Monipong, ont été accompagnés en France par leur oncle maternel Ouck Sbond dans les années 1930²³²⁹. Cette mention permet d'imaginer qu'un demi-frère cadet de leur mère a été mis au service des

²³²⁸ Sisowath Samyl Monipong, « Popok Vil ou Les nuages qui tournoyaient dans le ciel, chapitre II, Comment tout a commencé ».

²³²⁹ ANC 32255, Correspondance et compte concernant le séjour en France des princes Kethmoniroth et Sovanmonipong, 1928-1929.

princes²³³⁰. Leur grand-mère, chau khun Pat (c.1848-1933) aurait alors eu un second époux après la mort du prince Norodom Hassakan (1858-1888), second époux peut-être nommé Ouck. Sans le récit porté par les descendants, ces suppositions ne sont malheureusement pas exploitables car l'information initiale, retranscrite par les archives coloniales, demande à être vérifiée. Le récit des témoins, s'il est marqué par des silences, est plus fiable.

Le contexte décrit par Sisowath Samyl Monipong est ainsi indispensable à la compréhension de ce milieu familial autant que le détail des liens de parenté est nécessaire à leur interprétation en termes anthropologiques. Ce chapitre entend donc étudier les récits de famille, leurs formes de médiatisation et les comparer aux discours portés sur ces familles dans la société cambodgienne. Il évoque comment des traces des correspondances, des extraits de mémoires autobiographiques, de notices généalogiques et des entretiens permettent de reconstituer les généalogies, mais également les hiérarchies et les relations entretenues au sein des familles. La manière dont les familles racontent leur ascendance et expriment leurs relations au milieu élitare et spécifiquement au Palais est étudiée de leur propre point de vue, mais également à travers le regard porté sur ces discours dans les familles alliées, associées et même opposées. Ce chapitre questionne l'usage fait par les familles cambodgiennes de leur savoir généalogique et l'articulation de ces usages sur la scène politique cambodgienne. Il se conclut par l'analyse de l'usage que font sa famille et la société cambodgienne de la biographie et de la postérité de Thiounn.

²³³⁰ Sur la figure de l'oncle cadet utérin, Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant*, Genève, Olizane, 1992, pp. 76-77.

I. Identité familiale et positionnement individuel dans le récit de soi.

« À M. Poc Hell
33 boulevard Doudart de Lagrée
Phnom Penh

À Bangkok, le 10 avril 1952,

Mon très cher frère,

En revenant à la maison après trois mois au dehors, j'ai eu l'occasion de lire votre lettre que vous avez confiée à votre fille pour ici mais remise par un planton de la délégation [khmère] le dernier jour de leur départ de l'aérodrome. Aujourd'hui je lis encore une autre lettre de vous du 18 mars [?] écoulé, auquel vous avez bien voulu m'accommoder de votre tout [récent] voyage au Laos, et de vos [traversées] en retour à travers le pays lao et khmer en parfaite condition de sécurité et de santé. (...)

L'autre jour, c'est-à-dire le mois dernier, le Dr Thiou[nn] Thioeun, notre très jeune petit neveu, venu ici représenter le Cambodge à la conférence médicale de Pian, a la grande gentillesse de passer à la maison familiale. Quoique la maison de famille est très modestement installée pour la réception des visiteurs de marques, Thioeun a daigné venir partager presque [tous] ses temps libres à la maison en famille sans crains de tous compromis (*sic*) [pour *sans crainte de toute compromission* ?].

Mon cher frère, permettez-moi de vous dire une impression ouverte et je ne vous la [dis] qu'avec une permission et une excuse des plus respectueuses d'un frère qui a pour vous le respect de père. Je suis assez âgé, je porte l'âge de ma responsabilité actuelle. Je sais que vous, vous avez également le vôtre, mais votre parler ou votre manière de dire n'est pas changé qu'auparavant d'après ma remarque (*sic*).

Par le temps moderne de la [démocratie], la parole est un facteur important et publique. D'autre part vous [avez fait allusion à] votre candidature à la prochaine élection de conseiller du royaume, je vous demande à vous qui [êtes] toujours empressé à cette élection, est-[elle importante] pour vous cette élection [?] [D]'un conseiller d'une chambre consultative et d'un député d'une chambre législative lequel est le plus important ? Si vous [vous vous abstenez] et rester en dehors de toutes élections [khmères] par ce temps inutile[s], sera-t-il un manque d'importance pour vous (*sic*) [?] [Si] vous croyez qu'avec le conseil du royaume et la chambre actuelle double du gouvernement démocratique le pays [va obtenir] son indépendance totale, si oui, qu'attend-on [pour] la proclamer ? Si vous

savez tout cela, qu'allez-vous faire à cette élection pour réduire [*qui va réduire ?*] votre dignité. Notre auguste grand-père [dont] nous tous portons son illustre honneur, n'a jamais disputé une place de quelqu'un pour [honorer] son autorité, par cette dispense il garde son autorité [honorifique] jusqu'à sa fin. Son Ngoc Thanh, [que] le mois dernier j'ai été en personne [recevoir] près de Kralanh, a préféré la forêt inconfortable [en] lieu et place [d'un poste] de ministre, parce qu'il sait que le fait d'être ministre ne lui permet [pas] de travailler sûrement pour une indépendance totale du pays.

Je pense que vous me pardonnez [mon indiscretion et] d'avoir [osé] vous dire une [réflexion] qui ne [vient] que [de] vous et non pas de moi (*sic*). (...) Avant de terminer mes lignes, permettez-moi de vous formuler mes vœux de bonne année et de bonne santé pour la nouvelle année qui nous arrive dans trois jours.

Avec mes très respectueux sentiments et mes sincères affections.

Signé : illisible.²³³¹ »

Le Service de Documentation et de Contre-Espionnage - qui intercepte et fait traduire du khmer ce courrier envoyé à Poc Hell (ID : 11) - identifie son auteur comme Poc Khun (ID : 79), le frère cadet de l'ancien magistrat alors candidat du Parti Démocrate à la vice-présidence du conseil consultatif national, où il est élu en 1953²³³². Poc Khun vit effectivement à Bangkok depuis 1939 où il a fondé le mouvement Khmer Issarak. Ce dernier se compose de multiples factions sous l'égide « d'hommes forts » tels que Dap Chuon (1912-1959), Son Ngoc Thanh (1908-1977) ou Norodom Chantaraingsey (1924-1975), qui exercent une pression militaire sur le gouvernement cambodgien alors en pleine négociation quant au statut du Cambodge parmi les États associés, en vue de l'obtention de l'indépendance²³³³. Poc Khun écrit alors qu'il « revient de trois mois au dehors » : il a effectivement séjourné à Kralāñ dans la province

²³³¹ Orthographe et syntaxe corrigées, Lettre d'un auteur anonyme identifié à Poc Khun, à Poc Hell, Bangkok, le 10/04/1952, interception du courrier privé, SHD SDECE GR10R 55, Activités rebelles, septembre 1946-décembre 1955.

²³³² Dossier du prince Norodom Montana [(ID : 81)] juillet 1945-décembre 1954, SHD SDECE GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c. 1947-1957.

²³³³ Abdoul-Carime, Nasir, « Dap Chhuon (1912-1959), seigneur de guerre. Exercice de biographie d'une personnalité historique khmère », in Abdoul-Carime, Nasir, Grégory Mikaelian, Joseph Thach, (dir.), *Le passé des Khmers, langues, textes, rites*, Bern, Berlin, Bruxelles, Peter Lang, 2016, pp. 213-236 ; Murashima, Eiji, « Opposing French Colonialism. Thailand and the Independence Movements in Indo-China in the early 1940s », *Southeast Asia Research*, 13, 2005/3, pp. 333-383 ; Lamant, Pierre, « Les partis politiques et les mouvements de résistance khmers vus par les services de renseignements français (1945-1952) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°148, 1987, pp. 79-96.

de Sīem Rāp (Siem Reap) où il a rencontré les factions Khmer Issarak. Marié à la fille de l'ancien gouverneur Chhum de Pāt'tampan (Battambang) depuis 1929, Poc Khun est entré en politique à la faveur de ses relations avec ses beaux-frères Baen Aphaiwong²³³⁴ dont Khuang (1902-1968). Ce dernier, membre du groupe Khana Ratsadon, participa à la révolution constitutionnaliste de 1932 et à la fondation du Parti Démocrate de Thaïlande en 1946²³³⁵.

Au SDECE, on considère que le Parti Démocrate cambodgien où milite Poc Hell est l'émanation du mouvement Khmer Issarak sur la scène politique cambodgienne, et donc par extension des factions politiques thaïes et notamment du Parti Démocrate thaï²³³⁶. Fondé en 1946 par le prince Sisowath Youthévang (1913-1947), le Parti Démocrate cambodgien entretient effectivement des relations avec les militants indépendantistes rebelles parce que les grandes familles de l'élite cambodgienne ont souvent des membres à la fois dans le maquis et dans les institutions légales. Dans la maison Poc-Thiounn-Boun Chan, Poc Hell (ID : 11) et Chhean Vam (ID : 113), sont membres du Parti Démocrate, députés, insérés professionnellement dans les institutions - magistrature ; éducation nationale - de Phnom Penh. Chhean Vam devient d'ailleurs ministre. Leur frère et allié Poc Khun et son neveu Boun Chan Mol (ID : 122) animent quant à eux la guérilla en tant que Khmer Issarak. Le prince Norodom Chantaraingsey, arrière-petit-fils du mandarin Boun Chan (ID : G), petit-fils du roi Norodom, les a rejoints dans la lutte. Les femmes de ces grandes familles servent de relais de transmission, ainsi que Poc Vane, membre d'une délégation cambodgienne en visite en Thaïlande - au titre des activités diplomatiques de son époux Sisowath Monireth (ID : 99) - qui transmet à son oncle Poc Khun les courriers de son père Poc Hell pour éviter qu'ils ne soient lus par les services de renseignement²³³⁷. Mais

²³³⁴ Chhan On, l'épouse de Poc Khun, est la fille de Chhum et de *mām* lṃāy, tandis que Khuang est le fils de *mām* Rat ; Chavalit (dit Aphaiwong), député de Battambang, chef Khmer Issarak très présent dans les archives du SDECE, est le fils de *ghun* Lṃoem, épouse Chhum, mais n'est semble-t-il pas un enfant du *lok mcās*, Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang (XVIII^e-XXI^e siècle) : du régent Bèn de Battambang à la famille Aphaiwong du Siam », *Péninsule* n°68, 2014/1, pp. 65-69 ; v. SHD SDECE GR10R 52, [dossier de] Po Khun (*sic*), mars 1946-juillet 1955.

²³³⁵ V. Vienne, Marie-Sybille de, *Thaïlande, une royauté bouddhique aux XX^e et XXI^e siècles*, Paris, les Indes Savantes, 2018, 230 p. ; Hell, Stephan, *Siam and the League of Nations, modernization, sovereignty and multilateral diplomacy 1920-1940*, Bangkok, River Book, 2010, 283 p. ; Goscha, Christopher, *Thailand and the Southeast Asian Networks of the Vietnamese Revolution (1885-1954)*, Richmond, Curzon Press, 1999, 418 p.

²³³⁶ V. SHD SDECE GR10R 50, Partis politiques, avril 1946-décembre 1955 ; SHD SDECE GR10R 53, Personnalités politiques, février 1948-1953 ; SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952.

²³³⁷ V. chapitre 9.

la lettre de Poc Khun révèle les tensions qui animent la scène politique cambodgienne : les militants indépendantistes doivent-ils choisir d’agir en politique en tant que guerriers ou en tant qu’hommes de partis ?

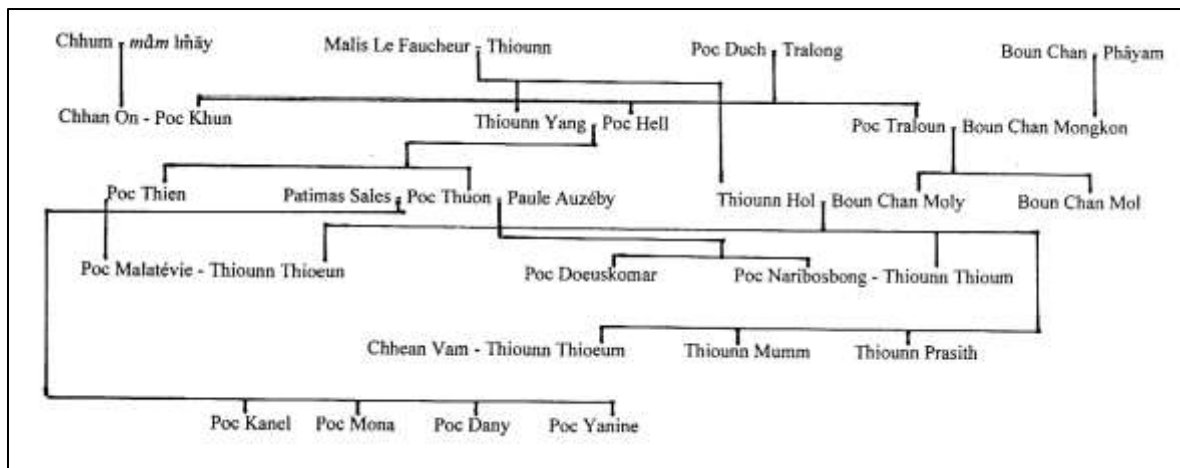
I.a) La transmission de l’identité.

Cette question clive les familles : les aînés s’opposent et leurs débats influencent la génération suivante. Poc Khun cite la visite que lui fait son petit-neveu Thiounn Thioeun (1920-2006) en 1952, juste après avoir été reçu docteur en médecine de l’Université de Paris en 1951. Alors qu’il rencontre son oncle à Bangkok, Thiounn Thioeun est déjà un sympathisant du mouvement communiste. C’est sans doute pourquoi il ose se rendre chez son grand-oncle Poc Khun « sans crains de tous compromis (*sic*) [pour *sans crainte de toute compromission* ?]. ». Les relations de Poc Khun, la famille de Poc Hell, les correspondances du frère de Thiounn Thioeun, Thiounn Thioum, sont effectivement surveillées par le SDECE²³³⁸. Cette visite pourrait avoir des conséquences sur la carrière de Thiounn Thioeun dans les institutions de santé au Cambodge. Sans considérer qu’une telle visite puisse permettre de lire l’avenir, il est remarquable que Thiounn Thioeun choisisse lui-aussi, comme son grand-oncle Poc Khun, la voie du maquis, vingt ans plus tard, en 1971, et rejoigne le Front d’Union Nationale Khmer, comme ministre de la santé du Gouvernement Royal d’Union Nationale Khmer²³³⁹. Sa cousine et épouse, Poc Malatévie, l’accompagne, avec son frère, Poc Doeuskomar, et son demi-frère Kanel. À leurs côtés, Thiounn Thioum, sa cousine et épouse Poc Naribosbong, ses frères Mumm et Prasith, ses cousines Ngo Poc Mona, Poc Dany et Poc Yanine²³⁴⁰.

²³³⁸ Par exemple, lettre de Poc Thuon à Poc Thien, Phnom Penh, le 15/03/1952 ; lettre de Thiounn Thioum à Mme Chhean Vam, Paris, le 19/03/1952, Interception du courrier privé, SHD SDECE GR10R 55, Activités rebelles, septembre 1946-décembre 1955 ; SHD SDECE GR10R 52, Po Khun (*sic*), mars 1946-juillet 1955.

²³³⁹ Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2003, pp. 422-423.

²³⁴⁰ V. Suong Sikœun, *Itinéraire d’un intellectuel khmer rouge*, Paris, les Éditions du Cerf, 2013, p. 84, 89, 194, pp. 240-241, 264-165, p. 307, 309, 347, 351, 379, pp. 511-513.



Extrait de l'arbre généalogique de Thiounn (ID : 1), Poc Duch (ID : 10), Boun Chan (ID : G), Poc Khun (ID : 79), Poc Hell (ID : 11), Boun Chan Mongkon (ID : 74), Boun Chan Mol (ID : 122), Poc Thuon (ID : 26), Thiounn Hol (ID : 14), Chhean Vam (ID : 113).

La filiation politique entre Poc Khun et la jeune génération de la famille Poc-Thiounn s'inscrit dans la lignée du positionnement familial des Poc et de leurs relations avec l'Ouest du pays khmer et le Siam puis la Thaïlande. En 1952, Poc Khun explique à Poc Hell son choix d'agir en tant qu'homme de terrain et non comme député : il se montre digne de son grand-père, Poc (ID : 9), car selon Poc Khun : « Notre auguste grand-père [dont] nous tous portons son illustre honneur, n'a jamais disputé une place de quelqu'un pour [honorer] son autorité, par cette dispense il garde son autorité [honorifique] jusqu'à sa fin. ». Les élections apparaissent à Poc Khun comme un processus problématique en ce qu'elles nécessitent une exposition publique, une compétition avec des adversaires, et potentiellement une humiliation en cas de défaite. L'honneur d'un homme s'en trouve fragilisé. Les élections risquent « de réduire » la dignité de Poc Hell, tandis que Poc Khun valorise Son Ngoc Thanh qui est présenté comme un homme qui n'accepterait pas de mettre son honneur en jeu.

Le grand-père présenté comme modèle n'a certes pas participé à des élections. Poc (ID : 9) était un guerrier avant de devenir un *mantrī* du roi Norodom puis du roi Sisowath selon Thiounn Mumm²³⁴¹. Contrairement à ce qu'en dit Poc Khun, Poc était un maître *es art* politique : il a manœuvré pour obtenir les postes et fonctions qu'il désirait contre ses adversaires dans le mandarinat cambodgien. Cependant

²³⁴¹ Courriel de M. Thiounn Mumm, 02/08/2014.

la manière dont Poc Khun le présente laisse peut-être transparaître sa méthode : Poc n'agissait pas ouvertement. Pour conserver son honorabilité intacte, il laissait ses alliés et associés mener le jeu en son nom et apparaissait comme l'éminence grise inattaquable. Cette attitude s'illustre notamment durant le scandale Yukanthor en 1900, lorsque ni le prince Yukanthor ni Jean Hess ne mentionnent même le nom de Poc dans leurs diatribes contre Thiounn, mais que le roi Norodom identifie Poc derrière les agissements de Thiounn²³⁴².

Poc Khun n'est donc pas favorable aux processus électoraux parce qu'ils impliquent un investissement personnel public alors que les hommes de valeur devraient agir en retrait sans s'exposer ouvertement, ainsi qu'il s'y emploie lui-même en tant que chef d'un mouvement rebelle cambodgien installé avec les siens à Bangkok. Son frère Poc Hell a fait un autre choix : il milite sur la scène politique cambodgienne. Le SDECE l'associe vers 1947 au Parti de la Rénovation Khmère présidé par Nhiek Tioulong (ID : 77), parti auquel sont également associés son gendre Sisowath Monireth (ID : 99) et le frère de celui-ci Monipong (ID : 130)²³⁴³. Ce groupe rassemble des hommes eux-mêmes issus de l'Ouest du Cambodge ou ayant des liens avec l'ancien fief Baen Aphaiwong. Poc Hell retourne ensuite vers le Parti Démocrate²³⁴⁴, mais son parent Boun Chan Plang (ID : 93) est toujours membre de la Rénovation khmère en 1951²³⁴⁵. Comme dans le cas des frères Poc Hell et Poc Khun, la fratrie Boun Chan s'est inscrite dans différentes tendances politiques. Boun Chan Plang et Mol ont participé ensemble à la révolte dite des « ombrelles » en 1942, manifestation qui illustre l'émergence du nationalisme cambodgien. Condamnés aux travaux forcés, ils ont été déportés à Poulo Condore²³⁴⁶. Après leur

²³⁴² Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor, les dessous d'un protectorat*, Paris, Félix Juven éditeur, [s.d.], pp. 229-233 ; v. chapitre 2.

²³⁴³ Dossier du Parti de la Rénovation Khmère, octobre 1947-mai 1955, SHD SDECE GR10R 50, Partis politiques, avril 1946-décembre 1955.

²³⁴⁴ Dossier du prince Norodom Montana [(ID : 81)] juillet 1945-décembre 1954, SHD SDECE GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c. 1947-1957.

²³⁴⁵ Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary*, op.cit., pp. 41-42.

²³⁴⁶ La manifestation dite des ombrelles de juillet 1942 réunit plus de mille personnes devant la Résidence supérieure qui réclament la libération de Hem Chieu (1898-1943), moine et militant indépendantiste, arrêté pour complot. Pach Chhoeun, Boun Chan Plang et Mol, membres de la rédaction du journal *Nagaravatta*, sont déportés tandis que Son Ngoc Thanh fuit le Cambodge. Boun Chan Mol tire un récit de son expérience à Poulo Condore, *Guk nayopāy* [Prison politique], publié en 1971, v. Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, Paris, Les Indes Savantes, 2011, pp. 152-164.

libération en 1945, les frères militants Boun Chan se sont tournés le premier vers l'action légale et le second vers la guérilla.

Poc Hell a sans doute moins influencé la jeune génération que son cadet Poc Khun, cependant, ses fils Poc Thien et Poc Thuon (ID : 26) ont également suivi la voie légale en entrant au Parti de l'Union Nationale fondé par Khim Tit (ID : 94) et par Leng Saem (ID : 75), ce dernier gendre de Thiounn (ID : 1)²³⁴⁷. Alors que certains membres de la famille Poc-Thiounn représentent donc un positionnement politique marqué, comme Poc Khun ou Boun Chan Mol, d'autres illustrent le dialogue entretenu entre toutes les factions politiques des années 1950. Le Parti de l'Union Nationale entretient particulièrement des liens avec le Parti Démocrate dont il est initialement un mouvement dissident. Il apparaît même comme un parti des aînés décidés à se distinguer des « outrances » de leurs « cadets » : Leng Saem et Tayyebhay Hiptula Machhwa (ID : 100) de l'Union Nationale sont les beaux-pères des militants du Parti Démocrate Sonn Voeunsai (ID : 116) et Son Sann (ID : 92)²³⁴⁸.

Comme dans le cas des mariages, les fratries sont donc spécialisées dans des fonctions sociales qui s'expriment à travers leurs affiliations partisans. Tandis que la perpétuation de l'identité du groupe aîné échoit à certains, d'autres diversifient leurs contacts, avec les alliés ou les associés, pour permettre le dialogue au sein de la maison et de la maison vers l'extérieur. Dans la famille Poc-Thiounn, les aînés se tournent vers la médiation, ainsi que Poc Hell, Boun Chan Plang, Poc Thien ou Poc Thuon, tandis que les cadets, Poc Khun, Boun Chan Mol et la génération suivante incarnée par Thiounn Thioeun, s'inscrivent dans la reproduction de l'identité des aînés Poc.

I.b) La relation aux aînés.

Malgré ses critiques contre les processus électoraux en cours en 1952, il est cependant une vertu dans l'idéal de la démocratie selon Poc Khun, ou du moins un outil de la démocratie qu'il utilise, la liberté

²³⁴⁷ Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary, op.cit.*, pp. 215-216 ; Abdoul-Carime, Nasir, « Hommes et Destins », AEFK ; SHD SDECE GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c.1947-1957 ; SHD SDECE GR10R 50, Partis Politiques, avril 1946-décembre 1955.

²³⁴⁸ Dossier du Parti de l'Union Nationale, s.d, SHD SDECE GR10R 50, Partis politiques, avril 1946-décembre 1955.

de parole. Pour ce faire, il prend de multiples précautions, car il s'adresse à son frère aîné, envers qui, et il le rappelle lui-même, il se doit d'avoir le respect dû à un père. Il ose exprimer une critique des choix politiques de ce frère en faisant valoir leurs âges : ils sont à présent tous deux des pères de famille chargés de lourdes responsabilités et peuvent donc, non pas se considérer comme des égaux, mais faire valoir leurs expériences communes au prisme de leur relation fraternelle. Il insiste sur le fait que c'est Poc Hell lui-même qui l'a - d'une certaine manière - invité à s'exprimer sur ses projets, en lui en faisant directement part dans un courrier. Poc Khun ne mentionne alors pas le grand-père Poc au hasard, il en fait un allié en tant qu'aîné dans ce processus de prise de parole atypique dans les familles cambodgiennes.

Le respect inconditionnel dû aux aînés, reflet et condition de cette honorabilité à laquelle Poc Khun aspire, est souvent mentionné par les témoins. La hiérarchie des rangs d'âge détermine en effet l'autonomie des individus et leurs expériences de vie, dans la famille et dans l'espace social. Poc Hell fait respecter cette hiérarchie dans son propre foyer : selon sa petite-fille Poc Yanine, son fils cadet Poc Thuon (ID : 26) a dû cesser ses études de droit en France car il avait atteint les limites scolaires de son frère aîné Poc Thien. Poc Thuon ne pouvait aller au-delà des diplômes acquis par son aîné, cela aurait été irrespectueux et Poc Hell lui a donc demandé de revenir au Cambodge. Poc Thuon, même s'il était « le rebelle de la famille » selon sa fille, a obéi à son père²³⁴⁹. Cette soumission aux parents s'exprime dans tous les actes de la vie quotidienne - et non pas seulement lors des prises de décision exceptionnelles - dans les attitudes physiques et dans le protocole familial : les cadets se tiennent debout, silencieux, lorsque leurs parents s'assoient pour discuter.

La contrepartie à cette sujétion est le confort dans lequel vivent les cadets. Sisowath Samyl Monipong, fils de Sisowath Monipong (ID : 130), l'exprime dans ses mémoires :

« Quelques jours après mon installation, j'allais rendre visite à mes oncles et à mes tantes, tout respectant un protocole tout droit sorti de la tradition asiatique. C'est-à-dire conforme à la préséance et au respect que nous devons à nos aînés en fonction de leur position dans la hiérarchie familiale. Il se trouve que la nature avait fait de moi un cadet (*[kūn bau]*).

²³⁴⁹ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 23/06/2017.

Cette position, dans l'organisation familiale, faisait que le seul droit que j'avais était d'écouter sagement mes aînés et de pouvoir me taire lorsqu'ils parlaient. La contrepartie, il est vrai, c'est que je me suis trouvé très protégé, voire surprotégé par mes aînés. J'étais aussi très gâté et il était rare que j'ai droit à de graves remontrances de la part de mes aînés ce qui donnait plus qu'un certain confort à mon état²³⁵⁰. »

Sisowath Samyl Monipong se décrit comme *kūn bau* « le dernier ou la dernière » des enfants, à la fois entravé dans sa liberté individuelle car encadré par ses parents, mais donc également entouré, protégé, choyé par ses aînés. Dans les archives, la *kūn bau* Norodom Somareak fait face à ce dilemme en 1916 : parce qu'elle est la benjamine, elle est surprotégée par sa mère qui veut l'empêcher d'épouser un roturier ainsi que ses sœurs aînées l'ont fait²³⁵¹. Sisowath Samyl Monipong est le fils aîné du prince Sisowath Monipong (ID : 130)²³⁵² : il est un *kūn bau* par rapport à ses ascendants. Norodom Somareak est la *kūn bau* à la fois par rapport à ses parents mais également par rapport à ses sœurs. Le *kūn bau* est donc à la fois le cadet au sens social et le benjamin de la fratrie. Pour les hommes, ce statut impose des limites certaines à la liberté de parole dans la famille : Poc Khun (ID : 79), le benjamin de Poc Duch (ID : 10), prend de multiples précautions pour exprimer sa pensée à son frère aîné Poc Hell dans sa correspondance en 1952²³⁵³. Sisowath Samyl Monipong explique les risques pour un cadet de se rebeller contre l'autorité et les arbitrages des aînés :

« Provoquer un affrontement par une réponse irréfléchie pouvait être lourd de conséquences. Il n'était pas de pire sanction, dans un système aussi clanique, lorsqu'un parent rejetait un de ses enfants. Les anciens étant seuls juges de ce qui pouvait être bien ou non pour l'un de ses membres. Le refus d'obtempérer aux décisions du chef de clan, vous faisait perdre toute existence sociale. Une phrase synthétisait bien la force du rejet car elle signifiait « couper les racines »²³⁵⁴. »

²³⁵⁰ Orthographe khmère corrigée, Sisowath Samyl Monipong, « Popok Vil ou Les nuages qui tournoyaient dans le ciel, chapitre III, La route des nuages ».

²³⁵¹ ANC 18850, Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930 ; v. chapitres 6 et 11.

²³⁵² Corfield, Justin, *The Royal family*, op.cit., pp. 84-87 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., p. 111.

²³⁵³ Lettre d'un auteur anonyme identifié à Poc Khun, à Poc Hell, Bangkok, le 10/04/1952, Interception du courrier privé, SHD SDECE GR10R 55, Activités rebelles, septembre 1946-décembre 1955.

²³⁵⁴ Sisowath Samyl Monipong, « Popok Vil ou Les nuages qui tournoyaient dans le ciel, chapitre II, Comment tout a commencé ».

L'expression « couper les racines » peut se traduire de différentes manières en khmer : notamment *phtāc' r̥s* ou *phtāc' mūl*, ce dernier terme exprimant l'idée « d'origine », dans l'expression *mūl bhāsā* « langue-mère » ou « langue d'origine », le sanskrit par exemple pour le khmer²³⁵⁵. Le témoignage de Sisowath Samyl Monipong induit donc qu'il est possible de renier ses enfants ou ses parents : l'opprobre sociale retombe alors sur les cadets qui n'ont pas obéi à leurs aînés et rompu l'harmonie familiale et donc sociale. Le « fauteur de trouble » est ainsi qualifié de *ā buj*, « sans lignée » ou *it buj* « sale lignée » d'après Jacques Népote, et le rebelle de *lmoes*, « celui qui est désobéissant envers ses parents²³⁵⁶ », alors que le comportement normal voudrait qu'il « montre de l'affection », *laṃ it laṃ ūn*, se « prosterne », *laṃ ūt* et manifeste ainsi son respect envers sa famille et donc à la société²³⁵⁷. Les parents sont cependant invités à faire preuve de bienveillance envers leurs enfants qui sont leurs inférieurs et dont ils doivent prendre soin. Sisowath Samyl Monipong veut par exemple devenir pilote dans l'armée cambodgienne. Il sait que sa famille le destinait plutôt à la carrière diplomatique :

« Il me fallait donc trouver une porte de sortie honorable tout en ne m'opposant pas à ma famille. Je rassurais ma tante Van en lui disant que son fils exerçait un prestigieux métier et que pour ma part je n'avais peut-être pas des qualités de souplesse et d'intelligence pour me lancer dans la « Carrière », cependant un poste prestigieux demandait que je réfléchisse avant de me décider. De son côté, mon oncle Monireth, certainement au fait de mon escapade chez les parachutistes, n'en avait pas soufflé un traître mot. (...) D'autre part, comme beaucoup de mes oncles ou cousins étaient passés par l'École Militaire Khmère, ceux-ci, voyant leur cadet rejoindre leurs rangs, avaient à cœur de m'intégrer à la joyeuse bande qu'ils formaient, m'invitant à partager, au cours de sorties mémorables, leurs bonnes fortunes²³⁵⁸. »

Pour amener ses parents à accepter ses projets et à empêcher son rejet de la famille, Samyl Monipong joue de son statut de cadet en acceptant les « remontrances » de ses tantes et oncles. Il fait de lui un portrait peu flatteur par rapport à ses cousins, sous-entendant qu'il ne peut se comparer à ses aînés et ne

²³⁵⁵ Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome II, pp. 116-117 ; 328-329.

²³⁵⁶ Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., pp. 37-38.

²³⁵⁷ Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, op.cit., tome II, pp. 382-383.

²³⁵⁸ Sisowath Samyl Monipong, « Popok Vil ou Les nuages qui tournoyaient dans le ciel, chapitre II, Comment tout a commencé ».

souhaite pas leur contester leur statut. Sisowath Samyl Monipong oppose dans son récit les femmes de sa parenté qui voudraient qu'il suive « la carrière » - Yukanthor Ping Peang ; Poc Vane et « la sœur aînée » de son père - et les hommes qui, au fait de ses projets militaires, le reconnaissent bientôt comme un pair, ravis qu'il ait ainsi pu passer outre le diktat féminin.

Le thème de la « racine » évoqué par Sisowath Samyl Monipong s'exprime également comme une image de la parenté par la voix de Mme Ngo Poc Mona en 2017. Évoquant l'importance de la transmission de la mémoire familiale dans la définition des identités personnelles, elle déclare : « pour aller de l'avant, il faut que les racines soient profondes²³⁵⁹ », ce qui rappelle l'expression « s'appuyer sur un soutien puissant [des racines profondes] » *āñ māñ r̥s kaev*²³⁶⁰. Pour Mme Ngo Poc Mona cette profondeur généalogique est incarnée par sa sœur Poc Yanine. Car pour les filles, le statut de *kūn bau*, « la dernière » est en effet ambigu. Mme Ngo Poc Mona explique que Yanine est de dix années sa cadette, qu'elle est restée plus longtemps auprès de leur père, Poc Thuon (ID : 26) et est de ce fait la « dépositaire de la mémoire familiale car elle est très calée sur ce point²³⁶¹ ».

I.c) Des aînés aux cadets, la transmission du récit familial.

La dernière-née est en effet l'héritière de la maison familiale si celle-ci pratique l'ultimogéniture féminine²³⁶². Elle peut y prendre soin des parents et des grands-parents et est donc plus encline à recevoir d'eux des confidences. Au début d'une conversation, Mme Poc Yanine confirme le point de vue de sa sœur aînée Mona faisant d'elle la « dépositaire de la mémoire familiale » : elle est effectivement la plus informée des histoires de la famille. Mais elle ajoute ensuite, pour justifier de ne pouvoir répondre à une question : « je suis la cadette, je ne connais pas beaucoup de choses²³⁶³ », par rapport à ses oncles qui sont bien plus âgés, comme Thiounn Mumm ou Thiounn Prasith. Le statut de benjamine apporte donc

²³⁵⁹ Entretien téléphonique avec Mme Ngo Mona, née Poc, fille aînée de Poc Thuon (ID : 26) et Patimas Sales, le 22/06/2017.

²³⁶⁰ Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, op.cit., tome II, pp. 328-329

²³⁶¹ Entretien téléphonique avec Mme Ngo Poc Mona, le 22/06/2017.

²³⁶² Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne II », *Péninsule* n°49, 2004/2, notamment pp. 11-13, pp. 65-83 ; Népote, Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., p. 140.

²³⁶³ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 23/06/2017.

un certain prestige : s'il impose d'autant plus de responsabilités et induit de se comporter comme n'importe quelle cadette par rapport aux aînés, sa détentrice est valorisée en ce qu'elle maintient la relation aux aînés, aux « racines » de la famille. Les personnes peuvent donc exploiter les diverses facettes de leurs identités statutaires : en tant que cadets, Poc Khun, Sisowath Samyl Monipong ou Poc Yanine peuvent jouer des ressources de ce statut en fonction des circonstances. Poc Khun valorise à la fois ses relations avec la jeune génération dans sa famille, puisqu'il est le plus jeune des grands-oncles, mais également son positionnement de benjamin par rapport aux aïeuls comme Poc (ID : 9) pour faire valoir son point de vue face à son frère aîné Poc Hell. Sisowath Samyl Monipong se positionne comme un cadet pour provoquer l'indulgence de ses parentes. Mme Poc Yanine valorise son statut de benjamine, soit que ce statut lui permette de se différencier soit qu'il lui permette de se justifier.

Certaines racines sont plus profondes que d'autres, et certaines familles prennent donc plus soin de leurs parents et de la mémoire familiale que d'autres. Les cadets sont responsables de cette transmission. Au fil des générations, ce savoir généalogique est cependant altéré à la fois par ses conditions de transmission et par la complexité de la matière généalogique qu'il véhicule. Dans la famille Poc-Thiounn-Boun Chan, la transmission s'est effectuée, d'une part entre Boun Chan Moly et son fils Thiounn Mumm, et d'autre part entre Poc Thuon et sa fille Poc Yanine. À chaque génération, le récit peut perdre de sa substance. Les femmes semblent de meilleurs véhicules au savoir familial. M. Loch Chhanchhai le dit sans ambiguïté : ce sont ses grands-mères qui l'ont initié aux secrets de la famille²³⁶⁴. Lorsque nous rencontrons M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry le 14 septembre 2017, nous échangeons par exemple sur les prestigieux mariages réalisés par les frères Poc (ID : 9) et Sao (ID C) avec des princesses Ang Duong, tels que les raconte la mère de Thiounn Mumm, Boun Chan Moly et que les archives et la bibliographie en rendent compte²³⁶⁵. Le lendemain, 15 septembre, Mme Poc Yanine nous téléphone et déclare que Putry « les a gourmandées » elle, ses sœurs et ses cousines, car, « personne jusque-là ne croyait à l'histoire des princesses » racontée par Thiounn Mumm²³⁶⁶.

²³⁶⁴ Entretien avec M. Loch Chhanchhai, Paris, 18/01/2017.

²³⁶⁵ *V.* chapitre 11.

²³⁶⁶ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 15/09/2017.

Boun Chan Moly a donc conservé la mémoire de détails matrimoniaux que le récit de Poc Thuon n'incluait pas. Mais, malgré tout le respect dû à son statut dans la famille, ses diplômes et ses titres ou son âge, Thiounn Mumm, alors qu'il répétait ce que lui avait dit sa mère, n'apparaissait pas tout à fait comme crédible à ses cousines. Plutôt que Thiounn Mumm d'ailleurs, c'est à Thiounn Thioeum, sa sœur aînée, que se réfèrent les témoins lorsqu'il s'agit de distinguer la meilleure dépositaire des histoires de la famille Poc-Thiounn-Boun Chan²³⁶⁷, d'abord parce qu'elle est l'aînée et qu'on marque là sa préséance, mais aussi, parce qu'elle est une femme²³⁶⁸. Les généalogies de la famille Poc-Thiounn-Boun Chan copiées par Mme Toth Putry sous la dictée de Thiounn Mumm à partir du savoir généalogique de Boun Chan Moly sont ainsi intitulées « gynéalogies²³⁶⁹ ». Le terme a été corrigé en « généalogies », dans la biographie publiée de Thiounn Mumm²³⁷⁰. Mais ce lapsus de Mme Toth Putry, docteur en biochimie, passionnée de lettres grecques²³⁷¹, éclaire la manière dont les familles visualisent la chaîne de transmission de la mémoire familiale, en lignée utérine.

Thiounn Mumm appelle effectivement ses cousines Poc des « princesses » car elles descendent de la princesse Ang Duong Oû, épouse de Poc (ID : 9). L'expression est abusive selon les règles d'appartenance à la famille royale : Poc Duch aurait pu faire de ses enfants des princes s'il avait également épousé une princesse²³⁷². Sa cousine, chau khun Pat, fille de Sao (ID : C) et de la princesse Ang Duong Mom, a épousé le prince Norodom Hassakan : ses descendants sont effectivement des aristocrates²³⁷³. En prenant soin de la mémoire familiale, les descendants peuvent donc faire valoir leurs identités élitaires et entreprendre de reproduire les mariages prestigieux du passé. La tante de Poc Yanine, Poc Vane, sœur de son père Poc Thuon (ID : 26), a épousé le prince Sisowath Monireth (ID :

²³⁶⁷ Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017 ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017 ; entretien avec M. Loch Chhanchhai, Paris, 18/01/2017.

²³⁶⁸ Nous n'avons pas pu la rencontrer, sa parenté ne souhaitant pas que nous dérangions cette dame âgée.

²³⁶⁹ Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) », 1 p. ; *Id.*, « Généalogie (gynéalogie) de Thiounn », 1 p.

²³⁷⁰ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm* [Le vénérable docteur Thiounn Mumm], Phnom Penh, Éditions Angkor, 2019, pp. 152-153.

²³⁷¹ Mme Toth Putry, née Ngo, a publié des traductions abrégées de l'Odyssée d'Homère et de l'Antigone de Sophocle : *rīoēñ ūylīs vil viñ* [Le retour d'Ulysse], Phnom Penh, Angkor éditions, 2004, [nombre de pages inconnu] ; *añ'dīghan vi ra: nārī kruñ thaep sufūkl* [Antigone, l'héroïne de Thèbes, de Sophocle] (1995), Phnom Penh, Angkor éditions, 2004, [npi].

²³⁷² Leclère, Adhémard, *Cambodge : le Roi, la famille royale et les femmes du palais*, Saïgon, 1905, p. 21.

²³⁷³ Thiounn Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bounchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bounchan Moly et autres sources) » ; Corfield, Justin, *The royal family, op.cit.*, p. 23 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale, op.cit.*, pp. 108.

99), héritier de Sao, et ainsi renoué avec l'héritage aristocratique de son aïeule²³⁷⁴. Une fois que Poc Yanine a admis la crédibilité de l'information quant à l'ascendance aristocratique de sa parenté véhiculée par Thiounn Mumm, elle se demande si Poc Duch n'a pas porté le titre de *kaev*²³⁷⁵, appellatif de courtoisie détenu par certains membres masculins de « l'auguste descendance », les *brah vañs*, la vaste parenté des rois²³⁷⁶. Les appellatifs et titulatures sont des traces fiables de l'honorabilité et du rang des personnes ainsi que nous l'avons démontré au chapitre 10, et les familles tiennent à ce patrimoine qui exprime publiquement le statut de leurs parents. Mais les archives ne permettent pas d'en attester quant à Poc Duch.

II. Discours sur la parenté, statut social et discours politiques.

Le discours de Thiounn Mumm sur ses cousines Poc en tant que « princesses » est un discours valorisant dans le milieu familial. Il pourrait apparaître comme subversif sur la scène politique : le problème des princesses mariées à des roturiers est qu'elles « appauvrissent ainsi la maison [royale] d'une part de sa « légitimité » pour la transmettre aux enfants de leur mari²³⁷⁷ ». En se revendiquant ainsi de la descendance ou de la parenté royale, les descendants d'une princesse reviennent sur le fait que leur aïeule est « sortie » de la famille royale, a abandonné son rang et son titre pour se marier avec un roturier. En excluant la descendance des princesses mariées à des roturiers, le Palais se prémunit de la constitution d'une famille qui pourrait, par le jeu des alliances selon les normes de la société roturière matrilineaire, revendiquer un héritage dynastique et concurrencer les candidats à la succession royale en lignée agnatique²³⁷⁸.

²³⁷⁴ V. chapitre 11.

²³⁷⁵ Entretien téléphonique avec Mme Yanine Poc 15/09/2017. Titre porté par M. *kaev* Ponn Racvivong ; v. « S.M. la reine-Mère Monineath Sihanouk reçoit Mr Keo Ponn Racvivongs et sa famille, 12/02/2015, https://www.norodomsihanouk.info/activity/view_id1319.html ; Khing Hoc Dy, « Notice biographique de Samdach Cakrei Pich Ponn (1867-1932), *BAEFEK* n°19, avril 2014.

²³⁷⁶ Et notamment les enfants des princesses et d'un roturier, Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., p. 19

²³⁷⁷ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., p. 20.

²³⁷⁸ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *ibid.*

Dans la famille Poc, les parents ont ainsi cherché à marier leurs filles à des princes de la lignée Sao, afin de capitaliser sur la descendance des princesses Ang Duong. Le fait que la famille actuelle se représente le groupe de parents selon la filiation matrilineaire et patrilinéaire depuis les couples Sao/Mom et Poc/Où rend bien compte de la matière fluide à partir de laquelle se construit la maison élitare cambodgienne. La famille royale, consciente de cette fluidité, a tendance à insister à l'inverse sur les règles d'exclusion des lignées utérines dans le système de parenté de la royauté, lignées utérines qui se retrouvent de ce fait « à cheval » entre plusieurs systèmes de parenté et sont dès lors des potentiels opposants politiques, ainsi que la famille Poc-Thiounn-Boun Chan²³⁷⁹.

Le prince Sisowath Monireth (ID : 99), héritier en lignée utérine de Sao par sa mère et époux de Poc Vane, héritière en lignée agnatique de Poc par son père, est ainsi exclu de la succession royale en 1941. Fils aîné du roi Monivong, il aurait été écarté du trône par les Français à la dernière minute. Soutenu par les militaires français - il est st-cyrien²³⁸⁰ -, Monireth est l'héritier présomptif du roi en titre durant les années 1930²³⁸¹. Mais si la famille de son épouse dispose d'une très grande fortune et d'un capital social considérable, son mariage entre 1934 et 1935 a pu conduire à son éviction, Monivong ne voulant apparemment pas comme bru la descendante du ministre Thiounn²³⁸². Lorsqu'ils se penchent sur le problème de la succession en 1941, les Français réalisent qu'ils ne veulent pas non plus comme reine la descendante du ministre Poc (ID : 9), de surcroît la nièce de Poc Khun (ID : 79), le chef Khmer Issarak²³⁸³. Dans leurs notes, les services français remarquent que le prince Monireth « est particulièrement estimé des Cambodgiens de la province de Battambang²³⁸⁴ » dont est effectivement originaire sa parenté maternelle. Ainsi que son père Monivong²³⁸⁵, Monireth a dû faire état de sa colère contre les forces françaises qui n'auraient pas défendu la mère patrie ni su empêcher le rattachement de

²³⁷⁹ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., pp. 194-195.

²³⁸⁰ Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, p. 109.

²³⁸¹ Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, op.cit., p. 158.

²³⁸² Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, op.cit., p. 109.

²³⁸³ Sorn Samnang, *L'évolution de la société cambodgienne entre les deux guerres mondiales (1919-1939)*, Villeneuve d'Ascq, Presse Universitaire du Septentrion, 2003, p. 99.

²³⁸⁴ Note anonyme, c.1951, dossier de Pach Chhoeun, décembre 1945-mai 1953, SHD SDECE GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c.1947-1957.

²³⁸⁵ Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, op.cit., p. 158.

la province à la Thaïlande en 1941, un argument repris ensuite par la propagande indépendantiste²³⁸⁶. Les Français auraient donc écarté Monireth et proposé Norodom Suramarit (ID : 76), beau-frère de Monireth, et Norodom Norindeth (ID : 88) leur cousin, comme prétendants²³⁸⁷. En avril 1941, un arbitrage est réalisé : Norodom Sihanouk, fils de Suramarit et neveu de Monireth, est intronisé.

II.a) La mauvaise réputation.

Pour justifier de l'éviction de Monireth, certaines rumeurs reproduites dans les notes du SDECE laissent entendre que son statut marital empêchait son intronisation :

« Les causes de sa non-accession au trône sont celles-ci : l'intéressé avait comme concubine une Cambodgienne, Rosette Poc Vane (de la vieille famille des Poc dont plusieurs sont anti-français) et en était éperdument épris. Il fut envoyé en France, mais, à son retour, la famille de Rosette le reprit. Entre temps, Rosette avait eu deux enfants de fonctionnaires français de Phnom Penh et avait mené une vie scandaleuse. Le prince ne put se dégager de son emprise et, pour éviter une crise de royauté, ce prince fut écarté du trône. Est encore en concubinage avec Rosette.²³⁸⁸ »

Le terme de concubine est choisi par les informateurs du SDECE pour insinuer que Poc Vane n'est pas la compagne légitime du prince et que leur « concubinage » est un obstacle à l'intronisation, puisqu'il aurait conduit à une « crise de la royauté ». Les princes ont souvent plusieurs épouses, ce qui n'exclut pas qu'elles soient toutes considérées comme leurs compagnes légitimes. Le frère de Monireth, Monipong (ID : 130) a eu six épouses, dont quatre titrées, ainsi que leur « belle-sœur » Poc Vane, *anak mnān* « épouses princières » et considérées comme ses compagnes légitimes²³⁸⁹. Poc Vane est l'une des hôtes de la famille royale lors des réceptions officielles, aux côtés du roi Monivong et de la princesse Kossamak, dès les années 1930²³⁹⁰. Petite-fille de Thiounn (ID : 1), premier ministre du roi Monivong,

²³⁸⁶ V. SHD SDECE GR10R 52, Po Khun (*sic*), mars 1946-juillet 1955 ; SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952.

²³⁸⁷ Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, *op.cit.*, p. 158 ; Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, *op.cit.*, pp. 109-110.

²³⁸⁸ Note anonyme, c.1951, dossier de Pach Chhoeun, décembre 1945-mai 1953, SHD SDECE GR10R 53, Personnalités politiques cambodgiennes, c.1947-1957.

²³⁸⁹ Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, *op.cit.*, p. 109.

²³⁹⁰ Annexes, photographie n°17.

elle fait partie des jeunes filles roturières de bonne famille parmi lesquelles la famille royale choisit les épouses des princes. Élément ayant un accent de vérité dans cette note du SDECE, l'histoire d'amour entre le prince et la jeune femme puisque Monireth n'a pas eu d'autres épouses que Poc Vane.

Ce mariage convient pourtant également à leurs parentes (d'un côté chau khun Pat (c.1848-1933), fille de Sao (ID : C) et sa petite-fille Sisowath Kossamak, cousine des Poc et de l'autre côté les dames Poc-Thiounn-Boun Chan) sans quoi il n'aurait manifestement pas pu avoir lieu entre le retour de France de Monireth en 1934 et 1935, date de naissance de leur premier enfant²³⁹¹. Il est d'ailleurs possible que les activités matrimoniales de ces grandes dames aient effectivement déplu au roi Monivong, en ce qu'elles anticipaient trop ouvertement sa succession à travers ce mariage. Reprenant le flambeau du roi Norodom en son temps, Monivong, après avoir fait de Monireth son héritier, aurait été plus évasif sur ce point après son mariage d'après Charles Meyer. Monivong aurait alors souhaité laisser un certain flou sur sa succession pour en reprendre le contrôle²³⁹². Après le mariage, le couple Monireth - Poc Vane vit effectivement chez les Poc²³⁹³ où ont dû naître leurs trois enfants suivants, tous avant le départ de leur père, mobilisé dans la « drôle de guerre » en France en 1939. Monireth est de retour au Cambodge vers 1941 jusqu'à son éloignement de la scène politique par l'amiral Decoux qui, d'après Charles Meyer, l'envoie opportunément au Viet-Nam après la mort de Monivong²³⁹⁴, parce qu'il a soutenu la manifestation dite « révolte des ombrelles » de 1942 d'après Jean-Marie Cambacérès²³⁹⁵.

Les rumeurs quant à la conduite sociale et sexuelle de Poc Vane et le statut donné à son union avec le prince sont des atteintes directes à l'honneur de la dame. Les mauvaises langues cherchent à justifier l'éviction de Monireth : dans le langage politique cambodgien, cela se traduit par deux orientations discursives. D'une part, on blâme - sans trop s'y arrêter d'ailleurs - l'ascendance de Poc Vane, qui a joué effectivement un rôle dans la mise à l'écart de son époux puisque certains de ses parents sont catégorisés comme « anti-français ». D'autre part, on fustige son comportement supposé - reflet des

²³⁹¹ Corfield, Justin, *The royal family*, op.cit., p. 82 ; Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., p. 109.

²³⁹² Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, op.cit., p. 109. V. chapitres 2 et 6.

²³⁹³ ANC 34052, Situation financière des princes Monipong et Monireth, 1942-1944.

²³⁹⁴ Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, op.cit., p. 109.

²³⁹⁵ Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, le roi insubmersible*, Paris, éditions du Cherche-Midi, 2013, p. 35.

dénonciations anonymes à travers lesquelles les factions cambodgiennes cherchent à discréditer leurs adversaires. L'honneur des épouses et des filles est un enjeu de reproduction sociale pour les maisons cambodgiennes. Si ces femmes, du fait de leur comportement personnel, ne peuvent conduire des relations de sociabilité avec le Palais où elles ne seraient plus reçues, les mariages aristocratiques ne peuvent avoir lieu et les maisons élitaires ne peuvent maintenir leur identité sociale²³⁹⁶.

Les rumeurs quant au comportement de Poc Vane peuvent laisser envisager l'ampleur de ses activités sociales au début des années 1940. Alors qu'elle est amenée à sortir fréquemment pour rencontrer des interlocuteurs dans le cadre de la succession du roi Monivong et à recevoir chez elle des personnalités de l'élite cambodgienne, ses rencontres sont vilipendées par ses opposants comme étant de nature sexuelle. Les mauvaises langues accentuent d'autant plus le caractère immoral de la dame en indiquant que ces rencontres ont lieu avec des « Français » et que des enfants métis en sont les fruits. Poc Vane est alors assimilée à une *congaïe*, le cliché de la concubine indigène des représentants du pouvoir français, figure de la corruption et de la collaboration depuis le début du XX^e siècle. Poc Vane est assimilée à des personnalités de funeste réputation, comme *mī* Ruong, la compagne de Huyn de Verneville vers 1895-1897. L'humiliation est d'autant plus forte que la grand-mère de Poc Vane, Malis Le Faucheur, est la fille du français Paul Le Faucheur et de *mī* Soc, une Cambodgienne²³⁹⁷. Telle arrière-grand-mère, telle descendante, veut-on insinuer. Il est possible que la rumeur publique brode d'ailleurs sur un élément biographique : l'adoption par Sisowath Monireth et Poc Vane de la « nièce » de celle-ci, fille d'un membre masculin de la famille Poc²³⁹⁸. Incriminer ainsi Poc Vane alors même qu'elle fréquente la haute société aristocratique, et notamment Sisowath Kossamak, pourrait servir à la décrédibiliser auprès des princesses justement. Celles-ci ont en effet intérêt à protéger de tout scandale

²³⁹⁶ V. chapitre 9.

²³⁹⁷ V. chapitres 2, 10 et 11. Sur le statut des femmes cambodgiennes dans les unions métisses, Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français », les débuts du Protectorat français et la vie de Frédéric Thomas Caraman, 1840-1884* (2006), Paris, L'Harmattan, 2015, pp. 207-248. Sur la figure littéraire de la *congaïe* au début du XX^e siècle au Cambodge, v. Meyer, Roland, *Saramani, danseuse khmère, (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997*, tome II, *Le Palais des quatre faces*, pp. 136-138.

²³⁹⁸ Le terme de « nièce » ne veut pas dire que celle qui est connue comme Sisowath Vanareth soit la fille d'un frère de Poc Vane, Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale, op.cit.*, p. 109. Le couple Monireth-Vane n'ayant eu que des garçons, il est possible que cette fille soit adoptée sans que son statut de naissance ne soit en rien problématique, mais pour permettre au couple princier d'avoir une héritière.

leurs activités, qui, comme elles sont volontairement discrètes, sont l'objet de tous les fantasmes²³⁹⁹. Ces rumeurs ternissent quoi qu'il en soit la réputation de son époux, dont on veut contrecarrer les ambitions dynastiques.

II. b) Rumeurs et parenté, le mythe des origines.

Poc Vane n'est pas la seule victime des rumeurs dans notre corpus. Étudiant les années du Cambodge de la reconstruction (1990-2000), Grégory Mikaelian décrit les rumeurs comme un « langage politique » utilisé pour discréditer l'autorité :

« Ces rumeurs énoncent une critique anxieuse d'un pouvoir accaparé par des clans spécialisés dans la prédation (...). Basé sur la bonne gouvernance, ce langage se caractérise par des critères essentiellement moraux.²⁴⁰⁰ »

Cette critique porte sur le comportement des personnes, censé révéler leur immoralité, mais également sur leur hérédité, puisque le groupe de parents est responsable des agissements des individus, et que les mauvaises actions d'un seul illustrent la déchéance morale de sa parenté. Dès les années 1890, Adhémar Leclère fait état de celles qui concernent le gouverneur de la province de Kamban Svāy (Kompong Svai), Ey Thong (ID : BB). Apprécié de ses administrés, le gouverneur est l'objet de récits portant sur sa filiation. Il serait « le fils du roi Norodom, le fils méconnu ». Pour Leclère, il s'agit de « mauvaises langues » qui viennent mettre en doute l'intégrité de ses origines car « peut-être sa mère était une jolie femme en son temps²⁴⁰¹ ». Le père d'Ey Thong a été en conflit avec le roi Norodom qui l'a fait rappeler à Phnom Penh avant d'accorder sa confiance à son fils. Ces rumeurs pourraient illustrer le conflit entre Norodom et l'ancien gouverneur à propos de la gestion de la province, identifié à un

²³⁹⁹ V. chapitre 9.

²⁴⁰⁰ « Chacun a en mémoire une rumeur qu'il a pu entendre lors d'un séjour à Phnom Penh : une liste des membres du gouvernement et de l'armée susceptibles d'avoir contracté le virus du sida aurait circulé en 1998, tel hiérarque du régime serait vietnamien, telle opération de fermeture des karaokés, en janvier 2000, aurait été motivée par les aventures amoureuses d'un gendre du premier ministre, etc. L'effet de réel que ces rumeurs suscitent est parfois violent, comme le rappelle l'épisode du lynchage de Vietnamiens, en 1998, après qu'eut circulé en ville le bruit d'un empoisonnement collectif. », Mikaelian, Grégory, « Pour une relecture du jeu politique cambodgien : le cas du Cambodge de la reconstruction (1993-2005) », in Forest, Alain (dir.), *Cambodge Contemporain*, Paris, Bangkok, Indes Savantes, IRASEC, 2008, p. 173, 175.

²⁴⁰¹ Fonds Adhémar Leclère, 703/9/d - Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893. Bilan des premiers trois mois à la tête de la résidence de Kompong Thom, f. 232.

conflit pour une femme. Mais ces « on-dit » soulignent surtout l'importance sociale du personnage d'Ey Thong à travers son affiliation au roi : le statut du mariage ou de la mère des princes ne déterminent pas de leurs droits au trône, seul le souverain ou les circonstances peuvent permettre de désigner un héritier²⁴⁰². Les rumeurs portant sur la parenté et la filiation peuvent donc relever de la critique sociale ou bien participer de la valorisation d'un personnage public. Cette valorisation est cependant à double-tranchant : ainsi que le discours de M. Thiounn Mumm sur ses cousines « princesses », les rumeurs faisant d'Ey Thong « le fils du roi Norodom » pourraient apparaître comme subversives aux tenants de l'autorité.

Concernant la critique sociale portée par les rumeurs, l'exemple des « on-dit » sur les origines de Thiounn est assez éclairant de la manière dont les données véhiculées par les rumeurs peuvent devenir des données biographiques dans le discours historien. La nature indistincte du métissage dont Thiounn serait le produit²⁴⁰³ illustre la manière dont le discours porté par le prince Yukanthor Aruna a été reproduit dans la société aristocratique cambodgienne. Ainsi qu'on l'a évoqué au chapitre 4, le prince Yukanthor se garde de donner une spécificité ethnique à ce métissage en 1900. Il qualifie également Thiounn de « boy²⁴⁰⁴ ». Son fils, Yukanthor Aréno, reprend cette dernière image en 1934 dans un courrier adressé au ministre des colonies : il qualifie Thiounn de « valet de chambre²⁴⁰⁵ ». En tant que ministre du Palais entre 1902 et 1941, Thiounn a effectivement des responsabilités stratégiques pour les Français qui comptent sur lui pour les tenir informés de tout ce qui peut advenir dans la société aristocratique et ainsi pouvoir la contrôler. Un tel pouvoir d'ingérence d'un « roturier » sur des princes n'est pas inédit, mais il est jugé particulièrement offensant et donc décrit comme hors-norme par les aristocrates, comme les Yukanthor²⁴⁰⁶.

²⁴⁰² Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale*, op.cit., pp. 18-24 ; Leclère, Adhémar, *Cambodge : le Roi*, op.cit., pp. 11-12, 17-20.

²⁴⁰³ Dans le catalogue informatisé des fonds photographiques des Archives Nationales du Cambodge, la main anonyme d'un archiviste (Peter Arfanis, Grégor Müller ou bien un Cambodgien ?) a tenu à préciser, en anglais, dans la légende de l'un des portraits de Thiounn, cette notation sibylline : « *Father was from Khmer and mother Vietnamese* », photographie n°1080 - *Minister of the Palace, Thiounn - negative print* n°NAT007, c.1921, *photograph unknown, National Archives of Thailand, acquired by Peter Arfanis*. V. annexes, photographie n°4.

²⁴⁰⁴ Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor*, op.cit., p. 76, p. 81. V. le chapitre 4.

²⁴⁰⁵ ANC 18667, Dossier personnel de Norodom Yukonhor (*sic*), prince, 1904-1934.

²⁴⁰⁶ V. chapitre 6.

D'après nous, ces discours, issus des récriminations de la famille Yukanthor et diffusés par la rumeur dans la société khmère s'articulent à des éléments concrets - l'identité de la mère de Thiounn ; la relation « nourricière » entre Poc (ID : 9) et Thiounn ou « l'adoption » du second par le premier - mais peu médiatisés et donc propices aux élucubrations. Ces rumeurs tentent tout d'abord d'éclairer - à travers le vocabulaire social, et donc familial, cambodgien - la situation particulière de Thiounn entre le Palais et la Résidence supérieure dans les années 1930, situation qui ne peut être d'emblée expliquée qu'à travers le caractère exceptionnel du personnage qui l'incarne. Thiounn et sa famille sont pourtant représentatifs d'un groupe social - les milieux allogènes intégrés à la société khmère - et des relations du monde du négoce avec la société mandarinale²⁴⁰⁷. Mais son parcours est présenté comme exceptionnel du fait de sa position de principal - mais non unique - intermédiaire du nouveau pouvoir représenté par la Résidence. Ce n'est donc pas le personnage (ou le type de personnage que Thiounn incarne) qui est nouveau, ou exceptionnel, mais le fait qu'une autorité étrangère (la Résidence) se substitue à la Couronne khmère dans l'usage et l'instrumentalisation de ce type de personnage.

Ce discours stigmatisant sur les plans ethnique et social est repris par l'historien Milton E. Osborne qui qualifie Thiounn de « parvenu²⁴⁰⁸ » et transcrit, à partir du témoignage de Gazignol, le caractère industriel, ambitieux et « sans scrupules » de Thiounn, déterminé par son ascendance, ici définie comme chinoise : « Opportuniste énergique, il était préoccupé par son avancement et capable de mettre en œuvre toutes ses capacités pour arriver à ses fins²⁴⁰⁹. ». Si nous considérons son ascendance paternelle, on pourrait imaginer que le statut de patron pêcheur de Huy a été préjudiciable à Thiounn : d'après Nola Cooke, l'affermage des pêches par le roi Norodom vers 1878 est une mesure impopulaire parmi la population cambodgienne. La pêche était jusqu'alors la seule activité qui n'était pas directement taxée par le trésor. Si bien que des heurts éclatent entre les exploitants et les fermiers, notamment en

²⁴⁰⁷ Notamment Guérin, Mathieu, « Stratégies d'affaires, itinéraires croisés d'un négociant chinois et d'une famille de fonctionnaires cambodgiens à l'époque du Protectorat français », *Vingtième Siècle*, 2016/4, n°132, pp. 77-96 ; Abdoul-Carime, Nasir, Grégory Mikaelian, « Angkor et l'Islam, note sur la stèle arabe du Bḥnam Pākhaen », *Péninsule* n°63, 2011/2, pp. 5-59 ; Mikaelian, Grégory, « Une 'révolution militaire' au pays khmer ? Note sur l'artillerie post-angkorienne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Udaya* n°10, 2009, pp. 57-134.

²⁴⁰⁸ « *An upstart* », Osborne, Milton, E., *The French Presence, in Cochinchina and Cambodia*, (1969), Bangkok, White Lotus, 1997, p. 258. TdA.

²⁴⁰⁹ « *He was an energetic opportunist, concerned with his own advantage and able to apply a considerable degree of ability to achieve his ends.* », Osborne, Milton, E., *ibid.*, p. 249. TdA.

1881. Les fermiers étant principalement chinois ou vietnamiens, les récriminations socio-économiques des populations ont pu prendre la forme de conflits ethniques²⁴¹⁰ et contribuer à la diffusion d'une critique sociale et ethnique de ces milieux dès les années 1880.

Penny Edwards rend compte des rumeurs qui font de Thiounn un enfant abandonné, un métis, laissé aux soins d'une « bonne famille », pour expliquer l'apparente contradiction entre ses origines « banales » et sa carrière si brillante :

« Thiounn Sambath était un enfant de la providence, sans liens familiaux apparents avec la cour. Il se décrit lui-même comme le fils d'un homme d'affaires cambodgien né à Kompong Cham. Peut-être parce que des origines si quelconques ne coïncidaient pas avec le caractère prodigue de sa carrière politique, des rumeurs ont circulé dans les années 1930, ainsi que dans les années 1960, sur le fait qu'il avait été abandonné bébé sur les marches d'une maison de maître, et qu'il était un métis, un terme utilisé pour décrire les Cambodgiens d'ascendance sino-khmère ou franco-khmère²⁴¹¹. ».

Penny Edwards sous-entend que la rumeur attribue à Thiounn des origines franco-khmères, d'après son interprétation du terme « métis » dans les sociétés coloniales. Cette identité « française » se comprendrait peut-être par son assimilation à l'identité métisse effectivement française de son épouse, Malis Le Faucheur. Mais le terme *kūn kāt'* « métis » s'applique en cambodgien à n'importe quel enfant né de parents d'origines diverses, et surtout aux Sino-Khmers²⁴¹². Comme dans le cas de Poc Vane, les rumeurs qu'évoquent Penny Edwards sont justement à analyser au regard de l'évolution du groupe social dont Thiounn fait partie : elles utilisent les éléments discursifs portant sur Thiounn dans les années 1930

²⁴¹⁰ Cooke, Nola, « King Norodom's Revenue Farming System in Later Nineteenth century Cambodia and his Chinese Revenue Farmers (1860-1891) », *Chinese Southern Diaspora Studies*, Vol. 1, 2007, pp. 30-55. Le ministre Um (ID : 8) écrit en 1900 dans le cadre de l'affaire Yukanthor : « toutes les exactions étaient permises aux fermiers percepteurs dont la plupart reçurent des coups de fusils des contribuables extorqués et mécontents. », Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, Indochine Nouveau Fonds Carton 48, dossier 581, Affaire Yukanthor, 1900-1901.

²⁴¹¹ « Thiounn Sambath was a child of providence, with no apparent familial ties to the court. He described himself as the son of a Cambodian businessman born in Kompong Cham. Perhaps because such mundane origins shortchanged his prodigal political career, rumors circulated in the 1930s, as in the 1960s, that he had been abandoned as a baby on the doorsteps of a city mansion, and that he was a métis, a term used to describe Cambodians of Sino-Khmer or Franco-Khmer descent », Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation of a Nation, 1860-1945*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2007, p. 67. TdA. Sur le prénom attribué à Thiounn par Edwards, v. chapitre 10. Kompong Tralach se trouve dans la province de Kompong Chhnang.

²⁴¹² Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, op.cit., tome I, p. 42.

et les adaptent ensuite au contexte des années 1960 et au rôle de la famille Poc-Thiounn dans la vie politique khmère d'alors. Ignorant quels éléments des rumeurs datent de quelles périodes dans cette remarque de Penny Edwards, on ne peut distinguer les enjeux politiques propres à la diffusion de tels discours quant à Thiounn lui-même d'une part, et à ses descendants, d'autre part.

II.c) Thiounn, l'Étranger.

Si nous considérons les éléments de ces rumeurs qui sont véhiculés par Milton E. Osborne en 1969, lorsqu'il rend compte du discours de la « tradition²⁴¹³ », ils concernent surtout l'ascendance vietnamienne de Thiounn. Jacques Népote, qui réalise dans les années 1970 son enquête sur le Palais royal, rapporte les mêmes éléments quant aux origines de Thiounn, qu'il analyse comme une trace de l'admiration qu'aurait provoqué - parmi les milieux aristocratiques khmers - la conquête de l'empire du Đại Việt par Gia Long et ses successeurs. Il écrit que l'influence « annamite » sur la culture khmère peut être suivie :

« À un niveau plus proprement royal et aristocratique, où il est certain que la réussite impériale de Gia Long et de ses successeurs n'a pas été sans éveiller des échos admiratifs.

Note afférente : (...) Il est révélateur par exemple que des Cambodgiens m'ai[en]t affirmé que le Ministre Thiounn qui joua un rôle considérable au Palais à la fin du XIX^e et au début du XX^e, en particulier dans l'organisation des rituels, était « un vietnamien de Hué », et disant cela, ils avaient tout dit. En réalité, c'était un métis sino-cambodgien.²⁴¹⁴ ».

Pour Népote, « l'invention » des origines vietnamiennes de Thiounn est dépendante de l'affiliation du personnage à la cour des Nguyễn à Hué. Népote sous-entend que ses informateurs considèrent que ce ministre du Palais, personnage exceptionnel dans le contexte de la déliquescence du Palais de Phnom Penh au XX^e siècle, ne peut être autre chose que le produit d'une tradition palatiale jugée plus brillante. Jacques Népote compare l'influence qu'aurait exercée Hué sur le Palais de Phnom Penh à la sinophilie

²⁴¹³ « Tradition holds that Thiounn was of largely Vietnamese descent », Osborne, Milton, E., *The French Presence*, op.cit., p. 347. TdA.

²⁴¹⁴ Népote, Jacques, « Le Palais du roi Norodom, description et analyse structurale de la symbolique du Palais de Phnom Penh », doctorat de troisième cycle, Nanterre, Université Paris X, 1973, p. 8 et note 4.

des milieux princiers siamois au XIX^e siècle. Il sous-entend peut-être, d'ailleurs, que l'une et l'autre de ces influences annamite et chinoise peuvent être exercées par des milieux sino-vietnamiens qui circulent à travers la péninsule et entrent en contact avec les aristocraties locales, milieux sino-vietnamiens auquel appartient Thiounn - à travers son père Huy (ID : PP) - ou Kim An (ID : 31), « Chinois » de culture siamoise marié à une princesse khmère. On pourrait évoquer alors la circulation des réseaux teochew entre les cours de Bangkok, Phnom Penh et Hué.

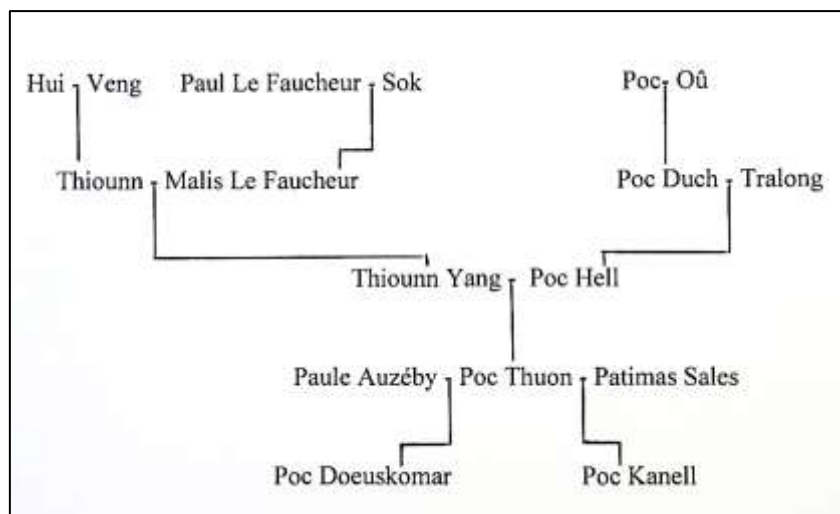
Dans le contexte de la fin des années 1960 et du début des années 1970, ce portrait de Thiounn en « Vietnamien de Hué » pourrait être une réponse des milieux palatiaux aux attaques portées contre la famille Thiounn par leurs opposants politiques. La figure de l'ennemi vietnamien est alors instrumentalisée par les politiques khmers dans le cadre de la guerre du Vietnam²⁴¹⁵ : à l'inverse de Népote, Thiounn est présenté par Osborne comme le « parvenu » vietnamien qui gouverne à la place des autorités khmères légitimes, symbole de la colonisation vietnamienne du Cambodge encouragée par le gouvernement de Cochinchine et le protectorat. C'est alors un « Vietnamien de Hué » qui aurait en fait participé - voire organisé - la déliquescence des institutions palatiales. Ce portrait est instrumentalisé par Norodom Sihanouk en 1967 pour critiquer les choix politiques d'un petit-fils et de deux arrière-petits-enfants de Thiounn, Poc Thuon (ID : 26), et ses fils, Poc Doeuskomar et Poc Kanel :

« Nous avons découvert aussi en la personne de Poc Doeuskoma un allié actif des maoïstes dékhmérés. Il n'est pas pour nous un inconnu, bien qu'il n'ait signé ses articles dans « La Dépêche » (articles qui prenaient à partie injustement le Sangkum, le Trône et moi-même) [*journal dirigé par Khieu Samphan*] que des initiales telles que N.N. C'est un monsieur qui joue aux grands prolétaires alors qu'il n'en est pas un. Nous savons qu'il est le fils de Sah. [*sahachivin*] Poc Thuon, lequel est issu de la famille très bourgeoise et cossue des Tiounn. Le Directeur Général du Palais Lok Veang Tiounn était, durant le règne de sa Majesté Preah Sisowath, puis de sa Majesté Preah Monivong, un véritable roitelet, aussi puissant que les Résidents Supérieurs français de l'époque. Il distribuait honneurs et fonctions, puisait dans la Trésorerie de la Couronne pour combler ses enfants et petits-enfants. Ceux-ci ont été élevés comme des Princes, rien ne leur manquait pour faire leurs études à l'étranger, à Saigon, à Dalat, en France. Quant à la famille des Poc, elle est étroitement liée à la Famille

²⁴¹⁵ Sur l'antagonisme khméro-vietnamien dans les années 1960, citons l'analyse contemporaine des travaux de Milton E. Osborne et Jacques Népote, Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, op.cit., pp. 256-281.

Royale. Il ne s'agit donc pas de familles de prolétaires. (...) Je signale en outre le cas de Sah. Poc Thuon, magistrat mis à la retraite, et auquel j'ai accordé la faveur d'exercer la profession de notaire jusqu'à 1969 et ce malgré que le Congrès National ait décidé de nationaliser cette profession. Ces faux prolétaires ont l'impudence de se faire les protecteurs de nos communistes locaux. Le frère cadet de Poc Doeuskoma, M. Poc Kanell (étudiant) se fait le propagandiste passionné du « phoukchhayisme²⁴¹⁶ ».

Sino-khmer, puis franco-khmer, Thiounn devient opportunément khméro-vietnamien en fonction du contexte et de l'usage qui est fait de sa biographie dans le langage politique qu'est la rumeur, par des interlocuteurs divers qui adaptent leurs discours en fonction de leurs publics et de l'objet de leurs démonstrations. On pourrait considérer qu'il est assimilé, à chaque époque, au groupe exogène le plus vilipendé par la rumeur publique. La biographie de Thiounn, à partir du discours aristocratique, est donc instrumentalisée à différentes époques afin de critiquer son groupe social, les élites dirigeantes, et sa parenté, jugées amORAles, et donc « étrangères », « dékhmÉrisées » dit Norodom Sihanouk, dans différents contextes politiques. Dans cet extrait, l'appartenance des descendants Poc-Thiounn au mouvement communiste cambodgien est assimilée à une trahison : ces militants sont les agents de puissances étrangères et représentent l'ingérence de la Chine et du Nord Viet Nam dans les affaires intérieures cambodgiennes.



Extrait de l'arbre généalogique de Poc Thuon (ID :), Thiounn (ID : 1), Poc (ID : 9), Poc Duc (ID : 10), Poc Hell (ID : 11).

²⁴¹⁶ Ministère de l'information, « Message radiodiffusé, Phnom Penh, 19 octobre 1967 », *Les paroles de Samdech Preah Norodom Sihanouk, octobre-décembre 1967*, Phnom Penh, 1968, pp. 811-812.

En 1967, Thiounn n'est plus assimilé à un « boy » ou à un « valet de chambre » mais à un « roitelet » par Norodom Sihanouk qui insiste alors non plus sur ses origines mais sur sa propension à se servir des caisses du royaume pour son bénéfice personnel. Ce portrait est déterminé par la critique que Norodom Sihanouk veut faire de son petit-fils Poc Thuon et de ses arrière-petits-fils Doeuskomar et Kanel : des membres de la haute société élevés avec les soins réservés aux princes qui défendent à présent les thèses marxistes-léninistes. Dans l'esprit du temps, Norodom Sihanouk exprime le problème que posent les familles issues de l'union de princesses avec des roturiers : ce ne sont pas des princes véritables, mais ils ont été élevés comme tels et revendiquent un pouvoir social et politique du fait de leur ascendance aristocratique. Si ces princesses sont par ailleurs mariées avec des roturiers d'origine étrangère, par exemple des Chinois proches de la lignée Baen Aphaiwong comme les Poc - la lignée issue de ce mariage aura d'autant plus de capacité d'aller demander l'aide des puissances voisines pour s'ingérer dans les affaires de la dynastie régnante.

Thiounn l'Étranger est donc probablement le fils d'un mariage métis entre un Chinois teochew et une Cambodgienne, peut-être membre de la bonne société et donc elle-même potentiellement d'origine siamoise. Nous avons démontré au chapitre 4 que c'est ce mariage qui « lance » le mythe de Thiounn, puisque c'est sans doute grâce aux relations de sa mère avec les Palais du roi et de la reine-mère que le père de Thiounn, Huy (ID : PP), puis Thiounn lui-même, font carrière. D'autres étrangers à la communauté khmère, comme Chhun (ID : 2), parce qu'ils ne peuvent pas se prévaloir de telles relations, ne se les voient donc pas reprocher. Derrière le terme métissage, il est important de considérer les conditions sociales de l'alliance : or Thiounn évolue dans un milieu « métis », les Sino-siamois de la cour du roi Norodom qui sont eux-mêmes le produit d'un « métissage » d'un type bien particulier, un mariage aristocratique peu orthodoxe. Le discours aristocratique a donc tendance à insister sur les éléments qui permettent d'opposer les Poc-Thiounn à la société élitaires cambodgienne, justement parce qu'ils font partie de cette société et sont le produit de l'histoire des relations de la famille royale.

III. Des usages de la figure tutélaire.

Pour contrevenir à ce portrait peu flatteur de leur ancêtre en « étranger », « valet de chambre » ou « roitelet », portrait qui met en cause leur propre honorabilité, les descendants Poc-Thiounn produisent aujourd'hui eux-mêmes des discours légitimistes qui font de Thiounn un homme de haute culture cambodgienne²⁴¹⁷. La famille Poc-Thiounn a tendance à « normaliser » le statut de toute puissance sur les cours cambodgiennes à l'époque coloniale attribué à Thiounn par la comparaison du profil de Thiounn à celui d'un lointain ancêtre supposé, le régent Pok (c.1741-1806), qui fut effectivement le tuteur du roi Ang Eng et le régent du royaume²⁴¹⁸. Son arrière-petit-fils Thiounn Mumm n'évoque d'ailleurs jamais directement l'identité chinoise ou vietnamienne de Huy (ID : PP), mais utilise l'image de « l'homme du fleuve²⁴¹⁹ » pour le décrire, image qui tend à dissoudre le biographique dans l'horizon mythique de l'homme sur sa jonque, l'étranger, gendre idéal et père idéal. Le portrait de Thiounn a donc dès les années 1930 tendu au symbolique, repris tel quel par les historiens. Ce symbolisme est explicité par Jacques Népote :

« Le type social si valorisé dans nos sociétés occidentales du *self made man* est un non-sens culturel au Cambodge où l'on est toujours endetté de sa vie, de ses talents, de son savoir, de son pouvoir enfin, auprès de ses parents, de ses maîtres, de ses patrons, de ses supérieurs ou des génies. D'ailleurs, les *self made men* cambodgiens (qui sont généralement, et pour cause, d'origine chinoise) ne sont pas vus d'un bon œil par la rumeur publique qui les considère avec un mélange de suspicion, de jalousie, de mépris et de crainte.

Le thème du Déraciné, de l'Errant, de l'Abandonné (bref ce qui tourne autour de l'idée de *kamsat* '« malheur solitaire ») est, au Cambodge, un thème tragique particulièrement sensible et éloquent. On est là dans le domaine de la Malédiction, du châtement karmique,

²⁴¹⁷ Thiounn Mumm insiste sur le rôle joué par son grand-père dans les projets patrimoniaux que sont l'École des arts et le musée Albert Sarraut, fondés en 1917, et sur les œuvres de Thiounn : les chroniques royales, le récit du voyage en France du roi Sisowath, entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, le 14/09/2017 ; courriels de M. Thiounn Mumm, 30/10/2015 ; 01/08/2014 ; 30/06/2014. V. Toth Putry, *Lok Brīddhācārya Paṇḍit Juon Mumm*, op.cit., pp. 13-16 et chapitre 6.

²⁴¹⁸ V. Thiounn, Mumm, dit Khmer Deum, blog Khmer-Cambodge, « L'Histoire du Cambodge, un autre point de vue », <http://khmer-cambodge.blogspot.fr/2013/02/ang-duong-partie-5-la-guerre-pour.html>, consulté le 20/08/2019.

²⁴¹⁹ Courriel de M. Thiounn Mumm, 01/08/2014.

des marges maléfiques de la sorcellerie. Le Sans-Famille (Cf. p. 37-38) est, dans le meilleur des cas, chargé d'une aura magique et son existence est rejetée dans les temps mythiques. On trouve un tel personnage à la base de tout mythe de fondation, à commencer par celui du Cambodge, avec le *maharsi Kambu svayambhuva* « l'Ermite Kambu auto-crée » ; ou dans les temps rituels d'inversion, comme c'est le cas du fameux *trickster* « Thmenh Chey », né, selon les versions non expurgées, de père inconnu et de mère prostituée (Communication personnelle de Jean Lichtenstein). L'Orphelin *kambra*, la personne séparée de sa famille, ou enlevée, offrent une matière inépuisable au désespoir romanesque... à condition que l'Orphelin retrouve sa famille et le Fuyard son terroir en fin de parcours. Combien d'histoires cambodgiennes commencent-elles ainsi : « Il était une fois un garçon qui vivait dans la misère [...] Ses parents étaient morts, le laissant tout seul pour gagner sa vie et subsister parmi les hommes (Martini et Bernard 1946 : 237)²⁴²⁰. ».

Thiounn n'est pas un *self made man*, il n'est pas orphelin, il a été soutenu - notamment financièrement - par ses parents, ses professeurs, ses collègues et ses supérieurs hiérarchiques. Mais sa réussite - et celle de sa famille - sont cependant trop éclatantes pour être tout à fait honnêtes. Effectivement, il est d'origine métisse, et le trouble laissé volontairement par certains autour de ce métissage permet d'envisager qu'il est sino-khmer, franco-khmer ou khméro-vietnamien, selon les besoins. Et ainsi tout s'explique : ce Thiounn, qui est forcément étranger, forcément pauvre et opportunément « sans famille », a réussi - grâce à un pouvoir marqué par le tabou - à s'attacher les bonnes grâces des puissances supérieures. La légende était née et Thiounn y a sans doute lui-même contribué, avant que sa parenté ne s'inscrive dans une critique de ce discours.

²⁴²⁰ Népote Jacques, *Parenté et organisation sociale*, op.cit., pp. 112-113. « *Maharsi Kambu svayambhuva* « l'Ermite Kambu auto-crée » » : ou *mahā rṣi Kambu svāyambhuva*, ancêtre mythique qui donne son nom au pays khmer, Kambujā, v. Lowman, Ian, « The Land of Kambu, Political Space and Myth in Angkorian Cambodia », », in Abdoul-Carime Nasir, Grégory Mikaelian, Joseph Thach (dir.), *Le passé des Khmers*, op.cit., pp. 95-113 ; « Thmenh Chey » ou Dhmeñ Jāy, personnage de bouffon royal, v. Népote, Jacques, « Le cycle de Sii Thanonsay ou variation sur un thème de Bouffon royal », *Péninsule* n°6-7, 1983, pp. 7-14 ; Bitard, Pierre, « Essai sur la satire sociale dans la littérature du Cambodge », *BSEI*, tome XXVI, n°2, 1951 (2^e trimestre), pp. 190-217. L'ouvrage cité est Martini, François, Solange Bernard, *Contes populaires inédits du Cambodge*, Paris, Maisonneuve, 1946, 292 p.

III.a) Thiounn dans la mémoire familiale.

Les archives permettent de saisir comment Thiounn souhaite se définir : comme un Cambodgien. Il insiste à deux reprises sur l'identité cambodgienne de son père²⁴²¹. Thiounn choisit également de se définir comme un « enfant du pays » en insistant sur sa naissance dans le Cambodge central, la région de Kamṅaṅ' Tralāc (Kompong Tralach) à proximité des anciennes capitales Laṅvaek (Longvek) et Uṭuṅg (Oudong) où il construit son « fief » sur des terres anciennement patronnées par la lignée du prince puis roi Sisowath²⁴²². Thiounn se définit alors comme le client de la maison Sisowath : le roi autorise les artistes du Palais à faire réaliser des travaux dans les *vatt* que Thiounn protège ou du moins Thiounn y fait reproduire le style palatial²⁴²³. L'urne funéraire de Thiounn est déposée au *vatt* de Kamṅaṅ' Tā Jes (Kompong Ta Ches) à sa mort en 1946. D'après Āṃ Saṃ Aṅ, ancien *ācāry* du *vatt* de Ta Ches interrogé en 2015, une statue en or de Thiounn incrustée de pierres précieuses aurait alors été réalisée par des artisans locaux et déposée aux côtés de l'urne dans le *vihāra*, derrière l'autel principal. Tout aurait été volé ou détruit sous le régime des Khmers Rouges. Mais Thiounn n'était pas originaire de Ta Ches²⁴²⁴ : s'il est bien né dans la région, on ignore donc dans quels hameaux pouvaient habiter ses parents. Dans le cas de son père, il s'agissait sans doute d'un village de pêcheurs sur le fleuve, et le révéler impliquait que Thiounn dévoile lui-même des origines sociales et ethniques qui ne lui convenaient pas. Il a donc tu volontairement cette information. La famille de Thiounn ne s'embarrasse plus de cette question des origines : que ce soient les enfants de Malis Le Faucheur ou de Ly Koam, tous font « beaucoup de blagues²⁴²⁵ » au sujet de la multiplicité des origines ethniques des membres de la parenté²⁴²⁶.

²⁴²¹ AOM Indochine Nouveau Fonds Carton 48, 581 Affaire Yukanthor, 1900 ; v. annexes, document n°4.

²⁴²² Notamment ANC 36681, Pèlerinage à Kompong Chhnang effectué par S.E. Thiounn, 1929 ; ANC 33999 Concessions de terrains sis à Kompong Tralach, Lovek (Kompong Chhnang) et à Ponghā Lu (Kandal) en faveur de respectivement S.E. Thiounn, ministre du palais et divers habitants du village Kas Chen, 1920-1921 ; ANC 4176, Concession Thiounn, secrétaire général du Conseil des Ministres, d'un lot de terrains sis au lieu-dit Kompong Tralach (Kompong Chhnang), s.d., [demande en date du 06/10/1898].

²⁴²³ V. chapitre 6.

²⁴²⁴ Entretien avec M. Āṃ Saṃ Aṅ, dit *tā* Aṅ, 14/07/2015, Phnom Penh.

²⁴²⁵ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017.

²⁴²⁶ Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015.

Ta Ches comme sanctuaire est donc une territorialisation « inventée » par Thiounn, un site qu'il a choisi pour y faire déposer son urne funéraire. Ce sont les descendants de Ly Koam, l'une des épouses de Thiounn, qui s'investissent particulièrement dans la rénovation du site depuis le début des années 2000. Thiounn Charles a fait déposer l'urne de son père, Thiounn In (1918-2011), dans le *vihāra* du *vatt* de Ta Ches²⁴²⁷. Thiounn Thoura, fille de Thiounn Em, a fait réaliser une statue de Thiounn avec le soutien de la famille, statue installée depuis la fin 2017 dans le *vatt*²⁴²⁸.



Statue de *samtec cauhvā vāṃṇ* Juon (1864-1946), installée en décembre 2017 au *vatt samtec cauhvā juon*, Kambañ' Tā Jes, photographie aimablement transmise par M. Khing Hoc Dy.

Les descendants de Malis Le Faucheur ne font pas un usage religieux du sanctuaire. Ils insistent plutôt sur le caractère artistique et patrimonial des deux *vatt* patronnés par Thiounn²⁴²⁹. M. Thiounn Mumm se définit d'ailleurs autant comme un Poc que comme un Thiounn : son blog sur internet veut valoriser le personnage de Pok, cet ancêtre revendiqué²⁴³⁰ et sa biographie insiste sur le couple que forment ses parents, Boun Chan Moly et Thiounn Hol. Boun Chan Moly se définit à partir de l'identité de sa mère,

²⁴²⁷ V. annexes, photographie n°61.

²⁴²⁸ Entretien avec M. Thiounn Charles, 22/03/2019, Paris.

²⁴²⁹ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

²⁴³⁰ Thiounn, Mumm, dit Khmer Deum, blog Khmer-Cambodge, *op.cit.* *Khmaer toem* « Khmer des origines », pseudonyme employé par Pol Pot dans les années 1950 [et par Thiounn Mumm ?].

elle est une Poc, et Thiounn Mumm conserve donc peu de détails généalogiques sur la famille Boun Chan²⁴³¹. La description qui est faite de Thiounn Hol est d'autre part tout à fait distinguée des rares mentions portant sur Thiounn lui-même²⁴³².

L'héritage de Thiounn n'a pas été facile à porter pour ses petits-enfants, en tant que militants du mouvement communiste cambodgien. Dans sa biographie politique rédigée en 1976, Thiounn Prasith qualifie son grand-père de « conservateur féodal²⁴³³ », soit un représentant de l'ordre féodal auquel s'attaquent les militants marxiste-léninistes influencés par la phraséologie maoïste. Le terme « compradore » employé par Thiounn Prasith et repris par Ben Kiernan²⁴³⁴ ne désigne alors par Thiounn mais Chhean Vam (ID : 113), le beau-frère de Prasith, et Thiounn Thioum, son frère, qualifiés de « compradores capitalistes²⁴³⁵ ». Les Poc-Thiounn inscrits dans le mouvement khmer rouge ont cherché à se distinguer de cet ancêtre trop célèbre et de leur parenté extérieure au mouvement. D'ailleurs Thiounn Prasith transmet un détail à ses enfants et neveux : il n'a jamais entendu Thiounn dire non aux Français²⁴³⁶. En tant que militant indépendantiste, cet héritage était problématique. Suivant la logique de la filiation préférentielle, selon les besoins contextualisés de leur maison, Thiounn Prasith et ses frères se sont donc parfois définis comme les héritiers des Poc plutôt que de Thiounn. Thiounn Mumm fait ainsi référence au *vatt* Uṇṇālom et à l'œuvre évergétique de Boun Chan Mol (ID : 122), son oncle utérin, qui y a fait construire deux *stūpa* et ne mentionne pas l'urne funéraire de Thiounn déposée au *vatt* de Ta Ches²⁴³⁷. La parenté Poc fait d'ailleurs des dons à Uṇṇālom pour entretenir cet héritage familial²⁴³⁸.

Le discours des parents de Thiounn oscille donc en fonction des besoins de légitimité de ses descendants et de leurs interlocuteurs. À sa retraite en 1941, Thiounn a été célébré par ses parents dans le journal

²⁴³¹ Toth Putry, *Lok Brīddhācāry Paṇḍit Juon Mumm*, *op.cit.*, pp. 13-15, 152-162 ; entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

²⁴³² Toth Putry, *ibid.*, pp. 155-159.

²⁴³³ La version khmère n'est pas jointe. « Feudalistic conservative », Thiounn Prasith, « Autobiography of Thiounn Prasith », 25/12/1976, Genocide Studies Program, Yale University, <https://gsp.yale.edu/autobiography-thiounn-prasith>.

²⁴³⁴ Kiernan, Ben, *How Pol Pot came to power, a history of communism in Kampuchea 1930-1975* (1985), London, Verso, 1986, p. 29.

²⁴³⁵ « Comprador capitalist », Thiounn Prasith, « Autobiography of Thiounn Prasith », 25/12/1976, Genocide Studies Program, Yale University.

²⁴³⁶ Entretien avec Mme Thiounn Catherine, et Mme Poc Yanine, 08/09/2017, Bourg La Reine ; entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine 23/06/2017.

²⁴³⁷ Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

²⁴³⁸ Entretien avec Mme Poc Yanine, Phnom Penh, 07/11/2017.

Nagaravatta auquel collaborait Boun Chan Mol (ID : 122). L'article qui lui est consacré fait de lui une figure nationaliste qui a œuvré à la célébration du patrimoine cambodgien²⁴³⁹. Dans les milieux nationalistes du Phnom Penh des années 1950, ce discours laudatif a pu être diffusé par la parenté de Thiounn. La description contradictoire qui est faite de sa mise à la retraite est l'une des traces de la diffusion de ce discours mémoriel. Pour certains, ce sont les Français qui ont mis fin à ses fonctions²⁴⁴⁰. Pourquoi le pouvoir colonial aurait-il voulu se débarrasser de Thiounn ? La réponse n'est pas donnée, mais elle induit que Thiounn n'était pas, après tout, « l'homme de la Résidence » ainsi que certains le décrivent. Pour d'autres, c'est le jeune roi Norodom Sihanouk qui lui aurait demandé sa démission²⁴⁴¹. Le roi Norodom Sihanouk aurait alors souhaité se débarrasser du « shogun²⁴⁴² » de ses prédécesseurs, le parent de son oncle, Sisowath Monireth (ID : 99). Ce serait alors peut-être pour se venger du roi que les descendants Thiounn seraient entrés dans le mouvement khmer rouge²⁴⁴³.

Norodom Sihanouk n'accrédite pas cette dernière version : en 2003, il blâme les Français qui ont contraint Thiounn à la retraite alors que ce « très respecté et très prestigieux premier ministre » avait participé à lui apprendre son « métier de roi²⁴⁴⁴ ». Mais il fait cette remarque alors qu'il souhaite rendre hommage à la famille Poc-Thiounn dans le cadre de leurs relations après 1970 et surtout après 1979, lorsque les Poc-Thiounn ont fait partie de la garde rapprochée du souverain exilé²⁴⁴⁵. Après avoir traité Thiounn de « roitelet », lorsque les Poc-Thiounn sont ses opposants politiques en 1967²⁴⁴⁶, Norodom Sihanouk offre un tout autre portrait du ministre lorsqu'ils font partie de sa faction. La famille Poc-Thiounn conserve d'ailleurs des anecdotes au sujet de la filiation faite par Sihanouk entre le ministre et ses descendants : arrivés à Beijing (à une date non précisée), Thiounn Thioum et Poc Naribosbong se

²⁴³⁹ « *Pravatti nai samtec* (Juon) [Histoire de *samtec* Thiounn] » - *Nagavatta*, 27 septembre 1941, pp. 1-2.

²⁴⁴⁰ Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation*, op.cit., p. 93 ; Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary*, op.cit., p. 420 ; Kiernan, Ben, *How Pol Pot*, op.cit., p. 90.

²⁴⁴¹ Corfield, Justin, *Khmers Stand Up ! a history of the Cambodian government 1970-1975*, Clayton, Victoria, Monash University, 1994, pp. 6-8.

²⁴⁴² Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, op.cit., p. 109.

²⁴⁴³ Locard, Henri, « Les acteurs du drame », in Suong Sikœun, *Itinéraire*, op.cit., p. 511.

²⁴⁴⁴ Bulletin Mensuel de Documentation, « Questions de l'équipe du BMD (Chhorn Hay, Ke Kimsé, Srey Nory), réponse de Sa Majesté Norodom Sihanouk, Beijing le 24 Mai 2003 ».

²⁴⁴⁵ V. BMD, « Questions de l'équipe du BMD (Chhorn Hay, Ke Kimsé, Srey Nory), réponse de Sa Majesté Norodom Sihanouk, Beijing le 12 Mai 2003 ».

²⁴⁴⁶ Ministère de l'information, « Message radiodiffusé, Phnom Penh, 19 octobre 1967 », *Les paroles de Samdech Preah Norodom Sihanouk, octobre-décembre 1967*, Phnom Penh, 1968, pp. 811-812.

présentent à Norodom Sihanouk accompagnés de leur fille Vanny. « Oh, mais elle ressemble à *samtec cau hvā vāmn* Thiounn ! » aurait déclaré Norodom Sihanouk²⁴⁴⁷.

Dans les deux versions, que ce soient les Français ou Norodom Sihanouk qui le mettent à la retraite, Thiounn représente un pouvoir légitime qui est brisé par une autorité illégitime. Il est assimilé soit à un opposant à la politique française des années 1940, soit à un opposant à Norodom Sihanouk, deux versions qui conviennent très bien aux orientations politiques de sa parenté dans les années 1940-1950. En fonction de leurs relations avec la famille royale, les descendants racontent donc l'une ou l'autre de ces deux versions de la fin de la carrière de Thiounn.

III.b) Quelle postérité pour Thiounn ?

À la fin des années 1960, Milton Osborne, Jacques Népote ou Charles Meyer rendent compte de la célébrité de Thiounn telle qu'elle s'exprime lors de leurs entretiens avec des Cambodgiens. La notoriété de Thiounn se manifeste ensuite dans leurs ouvrages, puis dans tous les livres d'histoire portant sur le Cambodge colonial publiés depuis, et également dans certains portant sur la période du Kampuchea Démocratique lorsqu'ils font mention de ses petits-enfants. Nous avons démontré que la figure de Thiounn est en effet commode pour donner à voir certaines problématiques étudiées par les historiens quant à la société coloniale au Cambodge²⁴⁴⁸. C'est également une figure commode à employer par les familles cambodgiennes lorsqu'elles ont besoin d'affirmer leur légitimité sociale. Dans certains récits des familles cambodgiennes, on fait référence à lui comme une figure tutélaire, un parent classificatoire, dont la mention transmet alors à la famille une certaine honorabilité dans le champ social. La famille de Kenneth T. So revendique la parenté spirituelle du ministre, à travers un concubinage et une adoption. Comme ce récit semble trop fragile pour être jugé tout à fait crédible, la famille l'illustre d'un portrait supposé de Thiounn avec la concubine en question²⁴⁴⁹, photographie qui contredit en réalité le récit parce

²⁴⁴⁷ Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 23/06/2017.

²⁴⁴⁸ *V.* chapitre 4.

²⁴⁴⁹ So, Kenneth T., *The Khmer Kings and the History of Cambodia, Book II, 1595 to Contemporary Period*, [United Kingdom or United States], DatAsia Press, 2017, pp. 142-143.

qu'elle ne représente pas Thiounn mais un fonctionnaire de l'administration provinciale de Siem Reap²⁴⁵⁰. Les familles cambodgiennes utilisent donc les sources d'époque pour construire leur récit familial : comme Kenneth T. So, Measketh Caimirane emploie une photographie pour accréditer son récit mémoriel et réunit des documents administratifs. Thiounn est aussi une sorte de figure tutélaire dans le récit de Measketh Caimirane : l'ancêtre de la famille, Keth (ID : 132), a fait partie de l'École cambodgienne « comme Thiounn » dit l'auteur²⁴⁵¹, sous-entendu, Keth est également un membre de cette génération de dirigeants cambodgiens célèbres. Parce que la chronique qu'il compose est le produit d'une transmission généalogique, Measketh Caimirane ne gomme cependant pas l'une des aspérités dans ce récit qui lui a été confié en héritage et qu'il ne peut donc pas manipuler intégralement à sa guise. Sur la photographie qu'il présente, la photo de classe de la première mission cambodgienne d'Auguste Pavie, il n'identifie pas Thiounn mais « Tchioum²⁴⁵² », preuve que ses parents ou grands-parents différenciaient Thiounn de son homonyme lorsque les historiens les ont confondus.

M. Thiounn Mumm a tout à fait conscience qu'il a besoin des archives pour contredire la thèse qui veut que Thiounn a fait partie du projet Pavie²⁴⁵³. Cette thèse est très populaire parce qu'elle est manifestement conditionnée par les fonctions de Thiounn dans les processus scolaires à l'époque coloniale et par les parcours de formation de ses descendants²⁴⁵⁴. Cependant, cette version de l'histoire de Thiounn telle qu'elle est racontée par Penny Edwards s'inscrit dans un processus d'édification d'une mémoire familiale : si Thiounn Mumm la conteste aujourd'hui, sa parenté peut avoir laissé cette rumeur se développer aux époques antérieures, parce qu'elle permettait, comme Measketh Caimirane l'illustre à propos de son ancêtre Keth, de souligner l'importance sociale du personnage et son érudition, lui qui était traité de « boy », de « valet de chambre » ou de « roitelet » par ses opposants.

²⁴⁵⁰ Annexes, photographie n°23 ; v. chapitre 11.

²⁴⁵¹ Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », avril 2008, dernière révision octobre 2009, pp. 16-17.

²⁴⁵² Measketh Caimirane, *ibid.*, p. 25 bis.

²⁴⁵³ Courriels de M. Thiounn Mumm, 05/08/2014 et 06/08/2014.

²⁴⁵⁴ *Id.* chapitre 5.

III.b)1. Les origines familiales du portrait historien.

La version du « mythe » Thiounn le décrivant comme un « homme de culture », un promoteur du patrimoine cambodgien et un nationaliste telle que véhiculée par le journal *Nagaravatta* en 1941 a été particulièrement reproduite par Penny Edwards qui fait de lui un *anak ceh tñ* « celui qui connaît et qui sait », ou un « intellectuel » tel que défini par l’Institut bouddhique en 1927²⁴⁵⁵. Analysant les pratiques d’érudition cambodgiennes dont Thiounn se fait le protecteur et l’acteur, mais en mettant de côté les ambitions politiques palatiales auxquelles répond Thiounn à travers son œuvre culturelle et évergétique²⁴⁵⁶, Penny Edwards analyse les relations entretenues entre le discours orientaliste et le discours nationaliste à travers l’usage que font les milieux indépendantistes d’une vulgate identitaire khmère dont Thiounn et Son Diep (ID : 13) sont des promoteurs.

Une version biographique qui fait de Thiounn une « figure nationaliste » a pu circuler parmi les milieux fréquentés par sa parenté dès les années 1940. M. Sukh Sāmōen, né en 1942 à Brai Vaen (Prey Veng), est l’époux d’une femme originaire de Kompong Ta Ches et un fidèle du *vatt* patronné par Thiounn. En 2015, il nous transmet sa version de la biographie du ministre en tant que « grand nationaliste » - ses propres mots en langue française qu’il maîtrise encore un peu - du fait de la contribution de Thiounn à la connaissance de l’histoire du pays et de son rôle dans le gouvernement du Cambodge. Sukh Sāmōen insiste notamment sur la construction par Thiounn de l’ancienne *sālā pālī*, l’école du *vatt* de Ta Ches, lui qui est titulaire du certificat d’études et qui a été surveillant au lycée français de Phnom Penh Descartes dans les années 1970, avant de travailler aux ministères des sports puis des transports jusqu’à sa retraite. L’œuvre éducative pour le hameau de Ta Ches reflète l’œuvre historique du ministre²⁴⁵⁷. Il est possible que ce soit dans les milieux de l’enseignement que le portrait de Thiounn en figure nationaliste a été diffusé dans les années 1940-1950. Chhean Vam (ID : 113), membre du Parti Démocrate, marié à la petite-fille de Thiounn, a été le proviseur du lycée Sisowath puis ministre de

²⁴⁵⁵ Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation*, op.cit., notamment p. 91.

²⁴⁵⁶ *Id.* chapitre 6.

²⁴⁵⁷ Entretien avec M. Sukh Sāmōen, 14/07/2015, Phnom Penh.

l'éducation nationale à deux reprises, en 1946 et 1948²⁴⁵⁸, ainsi que son ami et camarade du Parti Démocrate Thonn Ouk (ID : 131), marié à l'arrière-petite-fille de Thiounn, en 1952²⁴⁵⁹. Cette lecture a pu influencer l'analyse de Penny Edwards qui retranscrit alors le point de vue des milieux intellectuels cambodgiens. Ce discours n'est cependant pas partagé par toute la classe politique cambodgienne : ni les descendants de Thiounn ni ceux de Son Diep, les deux *anak ceḥ tñ* dont Penny Edwards fait le portrait, ne voient attribuer le nom de leurs parents à une rue de la capitale, ainsi que ceux de Mok (ID : 106), Men (ID : 3), Um (ID : 8), Chhun (ID : 2), Col de Monteiro (ID : 5), Keth (ID : 132), Peich Ponn (ID : 12), Kéo Chéa (ID : 39) ou Hing Penn (ID : 65) en 1955²⁴⁶⁰.

III.b)2. Irrévérence de la mémoire sociale.

En contrepoint de la tradition hagiographique partagée par les descendants de Thiounn, les milieux intellectuels cambodgiens ou de la biographie historique transmis par Penny Edwards, les deux récits des *ācāry* de Ta Ches, Āṃ Saṃ Añ et Uñ Thōen, ont tendance à proposer une histoire du *vatt* de Kompong Ta Ches à travers laquelle intervient Thiounn, et non un récit biographique du ministre. La mémoire locale en fait l'un des acteurs de l'histoire du terroir, mais pas le personnage principal²⁴⁶¹. Le *lok dham* - l'homme de pouvoir - propriétaire foncier aux larges appétits dans cette même région, ne peut pas maîtriser l'histoire du *vatt* ainsi qu'il maîtrise le cours de son destin et dirige les hommes de son temps²⁴⁶². M. Uñ Thōen oppose spécifiquement la *pāramī* du *vatt*, sa puissance vertueuse²⁴⁶³ - si efficiente que le *vihāra* ne fut jamais touché par les bombes durant la guerre - aux tentatives de Thiounn

²⁴⁵⁸ SHD SDECE GR10R 50, Partis politiques avril 1946-décembre 1955 ; SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952 ; ANC 18594 Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey, 1915-1951.

²⁴⁵⁹ Musée National de l'Histoire de l'immigration, « Histoires singulières », « Thonn Ouk, ce monde ancien disparu sans retour », témoignage de Thonn Ouk recueilli en septembre-octobre 2006, <http://portraits.histoire-immigration.fr/> consulté le 20/08/2019 ; SHD SDECE GR10R 54, Activités politiques, septembre 1945-juillet 1952.

²⁴⁶⁰ Dénomination des noms des rues, gouvernement de la ville de Phnom Penh, 22/12/1955, ANC Box 665 n° 4933, Documents sur l'histoire de Phnom Penh de 1900 à 1954, notes, cartes et plans, copies d'archives.

²⁴⁶¹ Entretien avec M. Āṃ Saṃ Añ, dit *tā Añ*, 14/07/2015, Phnom Penh ; entretien avec M. Uñ Thōen, 13/07/2015, Kompong Ta Ches.

²⁴⁶² V. chapitre 3 et 6 ; annexes, cartes n°6 et 7.

²⁴⁶³ « vertu, perfection, puissance », Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français, op.cit.*, tome I, p. 869.

de maîtriser cette puissance durant le temps cérémoniel. Il raconte les vains efforts de Thiounn pour utiliser l'électricité durant les rituels par exemple, à l'aide de générateurs qui ne fonctionnaient jamais d'après lui. Il raconte que si Thiounn venait au *vatt* par la route, il se produisait une inondation et s'il venait en pirogue, c'était la sécheresse. Hormis le récit portant sur le choix de faire jouer des trompes *snaen* durant les cérémonies, trace de l'association faite par les habitants entre Thiounn et les milieux palatiaux²⁴⁶⁴, la description que Uñ Th̄oen fait des visites de Thiounn au *vatt* est assez impersonnelle et pourrait correspondre à n'importe lequel des déplacements d'un homme important, passé ou présent. La police encadre les festivités, des aménagements techniques sont prévus, mais juste pour le temps de la visite, le grand personnage distribue des menus cadeaux²⁴⁶⁵.

Alexandra Kent a démontré comment les refondations votives de la région de Sīem Rāp (Siem Reap) sont l'enjeu de tractations politiques depuis les années 1990 : les fidèles qu'elle interroge dans les années 2000 ont l'impression que les autorités politiques s'ingèrent dans les affaires locales et prennent alors le contrôle des territoires en participant aux chantiers et cérémonies de consécration des édifices. Les populations déniaient toute légitimité aux autorités, rappelant une époque d'après-guerre idéalisée où les fidèles étaient laissés libres de leurs affaires. Les fidèles considèrent qu'ils ont seuls réussi à relever les cultes après les Khmers Rouges, et ainsi participé eux-mêmes au « réordonnancement » du monde après la catastrophe. Les élites cambodgiennes absentes de ce processus de sauvegarde initial sont donc jugées illégitimes. Elles sont décrites comme immorales et leur évergétisme est interprété comme de la propagande électorale ou du clientélisme²⁴⁶⁶. Ce processus de refondation est effectivement le moyen pour les élites cambodgiennes de reconstruire leurs relations à leurs terroirs, notamment la diaspora dont fait partie la famille Poc-Thiounn²⁴⁶⁷.

En 2015, interrogé sur l'œuvre évergétique de Thiounn, le discours d'Āṃ Saṃ Añ présente celle-ci comme un don-contre-don, une relation contractuelle dont les fidèles se rappellent l'importance, mais qui ne conditionne pas leur propre relation au site. Thiounn faisait une bonne œuvre en finançant le

²⁴⁶⁴ *V.* chapitre 6.

²⁴⁶⁵ Entretien avec M. Uñ Th̄oen, 13/07/2015, Kompong Ta Ches.

²⁴⁶⁶ Kent, Alexandra, « Purchasing power and pagodas, the *sīma* monastic boundary and consumer politics in Cambodia », *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol.38, n°2, 2007, pp. 335-354.

²⁴⁶⁷ Mikaelian, Grégory, « Pour une relecture », *op.cit.*, pp. 151-156.

déplacement de la pagode, menacée par les eaux, et les fidèles donnaient son nom au lieu. Mais les fidèles de Ta Ches n'emploient pas uniquement le dernier nom du *vatt*, *vatt samtec cauhvā juon*, voire préfèrent utiliser ses noms précédents, *vatt khlaen bār* et *vatt sam̐bār rām̐sīy*, et insistent donc sur les étapes de fondation antérieures à l'œuvre évergétique du ministre et la longue histoire du *vatt*²⁴⁶⁸. L'implication de la parenté Thiounn dans le *vatt* depuis les années 2000 et la valorisation du personnage - à travers notre propre visite en 2015 ou la dépose d'une statue de Thiounn en 2017 - visent à assurer la place de la famille dans l'histoire du *vatt*, histoire qui aurait pu et peut toujours prendre la forme d'une nouvelle fondation et d'une nouvelle dénomination si la parenté Thiounn n'y prend pas garde.

Conclusion

Dans les familles de l'élite cambodgienne, le discours porté sur la parenté ne vise pas tant à raconter l'histoire de la famille qu'à déterminer le positionnement du narrateur par rapport à ses aînés et à ses cadets. Les biographies et autobiographies veulent souvent faire la démonstration d'une certaine filiation et de certaines pratiques d'alliance, en fonction de besoins de reconnaissance identitaire de leurs auteurs. La complexité de la matière généalogique, du fait des pratiques d'alliance, fragilise cependant la transmission : l'importance des relations avec les alliés dans la vie quotidienne est telle que la relation généalogique avec les aïeuls peut en souffrir, alors même qu'elle détermine l'identité de leurs descendants. Un seul récit étudié dans notre corpus décrit les « racines » familiales à partir de la mention d'une aïeule de la sixième génération, mais les éléments biographiques à son propos sont très limités : ses descendants ignorent son nom²⁴⁶⁹. La plupart des témoins connaissent mieux leurs trisaïeux. Le récit

²⁴⁶⁸ Entretien avec M. Ām Sam̐ Añ, dit *tā Añ*, 14/07/2015, Phnom Penh ; entretien avec M. Un̐ Th̐oen, 13/07/2015, Kompong Ta Ches ; ANC 28686, Ordonnance Royale n°203 du 30 septembre 1939 autorisant le changement d'appellation de la pagode de Sopor Raingsey en « Samdach Chaufféa Thiounn » du khum de Kompong Taches, srok de Long Vek, khet de Kompong Chhang, 1939.

²⁴⁶⁹ Mme Khek Vinna, à propos de la mère de Khun Nheat, la grand-mère de Norodom Chavivan, l'arrière-grand-mère de Ponn Thach, l'arrière-arrière-grand-mère de Thel de Lopez, l'arrière-arrière-arrière-grand-mère de Norodom Vivarinn et son arrière-arrière-arrière-arrière-grand-mère, courriel de Mme Khek Vinna, 04/05/2015. *V.* chapitre 11.

généalogique est alors transmis de manière privilégiée en lignée utérine et met en relation les aïeuls et les benjamins, soit les deux extrémités de la chaîne relationnelle.

Selon leurs milieux sociaux, les acteurs de la postérité mémorielle du ministre mettent en avant certains éléments de sa biographie. L'ironie du portrait de Thiounn en « nationaliste » véhiculé par certains membres de sa parenté et reproduit en partie par Penny Edwards est qu'il ne prend en compte qu'une partie de l'œuvre évergétique du ministre qui proposait effectivement une certaine promotion de l'art de vivre élitaire de la cour cambodgienne. Les récipiendaires de tous ces discours tenus sur ce personnage historique peuvent agir par ailleurs selon de toutes autres logiques patrimoniales. Ils reproduisent alors bien la logique mémorielle qui a été celle de Thiounn lui-même lorsqu'il a fait entretenir un *vatt* à son nom pour y faire déposer son urne funéraire. Dès 1982, Sukh Sāmōen, ancien surveillant du lycée Descartes et admirateur du « grand nationaliste » qu'est Thiounn, a ainsi participé aux *kathin* du *vatt* de Ta Ches. En 2004, c'est lui qui a été à l'initiative de la rénovation du *vihāra* : les peintures acryliques récentes, qui ont définitivement recouvert ce qui pouvait subsister des décors peints commandités par Thiounn avant 1939, sont son idée²⁴⁷⁰. La logique patrimoniale cambodgienne veut que les générations entretiennent l'héritage des anciens en reproduisant le geste méritoire - en pratique ici la refondation votive - mais sans forcément conserver les traces du geste antérieur - ici les peintures²⁴⁷¹. La logique votive initiée par Thiounn a ainsi été renouvelée, avec la participation de sa parenté qui a œuvré à la fois à la commémoration de son geste méritoire passé et à sa propre valorisation religieuse et sociale.

²⁴⁷⁰ Entretien avec M. Sukh Sāmōen, 14/07/2015, Phnom Penh. Annexes, photographie n°61.

²⁴⁷¹ Aberdam, Marie, « Chantiers de pagodes dans le Cambodge colonial (1900-1940), *Moussons* n°30, 2017/2, pp. 65-89.

Conclusion Générale

« En conclusion, même un cas limite - et Menocchio en est certainement un - peut se révéler représentatif. Soit négativement - car il aide à préciser ce qu'il faut entendre, dans une situation donnée, par « statistiquement plus fréquent ». Soit positivement - car il permet de circonscrire les possibilités latentes de quelque chose (la culture populaire) qui ne nous est connu qu'à travers une documentation fragmentaire et déformée, provenant presque intégralement des « archives de la répression ».

Cela ne vise assurément pas à opposer enquêtes qualitatives et quantitatives. On veut simplement souligner que, pour l'histoire des classes subalternes, la rigueur déployée par les secondes ne peut se passer (ou, si l'on préfère, ne peut encore se passer) de l'impressionnisme si décrié des premières¹ ».

Bien loin des questions cambodgiennes, Carlo Ginzburg écrit ces lignes en 1976, alors que l'informatique ambitionne de révolutionner les pratiques historiennes. Histoire quantitative et qualitative s'accusent alors mutuellement de faire de « l'impressionnisme » : la première manipulerait des données sans mesurer leur degré de conditionnement social et historique, tandis que la seconde, en flirtant avec la notion de récit, perdrait sa qualité scientifique. Carlo Ginzburg plaide pour une distinction des approches en fonction des objets d'étude. En l'état de nos connaissances sur la société cambodgienne sous domination coloniale, nous avons choisi d'employer tantôt des « impressions » quantitatives, tantôt des « impressions » qualitatives. Nous avons réuni un corpus prosopographique à valeur qualitative, pour décrire la diversité sémantique des usages que nous qualifions de « réseaux de pouvoir ». Nous avons écrit une biographie collective, pour donner à voir les conditions d'évolution de ce vocabulaire du réseau dans un groupe spécifique au cours de la période contemporaine. Nos recherches permettent d'envisager de traiter les données issues des archives dans une optique quantitative, au sens où elles permettent de problématiser les termes d'une analyse des réseaux de parenté informatisée. Celle-ci pourrait dorénavant s'attacher plus avant aux différentes formes de réseaux - outre les réseaux de

¹ Ginzburg, Carlo, « Avant-propos (1976) », *Le fromage et les vers, l'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Paris, Flammarion, 2014, p. 22.

pouvoir ou maisons élitaires qui ont fait l'objet de notre enquête - et à leur hiérarchisation, à différentes échelles territoriales, sociologiques, fonctionnelles et enfin à différentes époques.

Car notre essai d'histoire sociale éclaire les pratiques et les mentalités d'une société subalterne - au sens où il s'agit d'une société colonisée - qui ne peut s'appréhender en dehors - mais qui ne se résume pourtant pas - à la situation coloniale. Les archives coloniales sont des « archives de la répression » d'un tout autre genre que les archives inquisitoriales étudiées par Carlo Ginzburg mais elles nécessitent d'être approchées avec la même prudence. Leur étude permet de reconstituer l'histoire des élites et des classes populaires cambodgiennes², à travers le filtre déformant des pratiques bureaucratiques de l'État colonial. Du fait de la spécificité du régime de protectorat, ces archives coloniales ont conservé - sous des formes renouvelées - les usages de la société mandarinale cambodgienne précoloniale. En tant qu'acteurs de ce régime, les élites mandarinales cambodgiennes ont contribué à l'imprégnation de leurs usages dans la pratique administrative coloniale et à leur enregistrement par sa documentation. Mises en regard des archives privées produites dans le contexte familial par ces mêmes mandarins, les archives coloniales véhiculent effectivement des récits propres à la société qu'elles ont tenté de comprendre et de contrôler. Les données et les silences des archives familiales se reflètent dans les sources administratives : on peut y observer les stratégies discursives des mandarins quant à l'expression du fait de parenté. C'est à l'interstice entre toutes ces sources que les biographiques des femmes de pouvoir, acteurs majeurs des maisons cambodgiennes, peuvent s'écrire.

Pour articuler sources administratives et privées, nous avons choisi de suivre le parcours d'un membre éminent de l'administration du protectorat et d'une grande famille de dirigeants cambodgiens. Le personnage de Thiounn est traité comme un cas limite particulièrement révélateur : parce qu'il ne fait pas partie des élites palatiales, il permet d'observer leurs réactions à l'imposition de nouveaux modes de gouvernement. Parce qu'il fait partie des élites allogènes, il est représentatif de leurs stratégies d'intégration à la société cambodgienne. Enfin, parce qu'il fait partie d'une maison « à cheval » entre

² V. Guérin, Mathieu, « Gens de la rizière à l'époque du protectorat français, essai d'histoire quantitative sur l'accès à la terre des paysans khmers », *Péninsule* n°64, 2012, pp. 49-80 ; *Id.*, « Khmer peasant and land access in Kompong Thom Province in the 1930s », *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol. 43, Issue 3, October 2012, pp. 441-462.

plusieurs modèles socio-politiques - palatial et roturier, chinois et cambodgien - sa biographie permet d'observer les processus historiques à la fois depuis les marges et au cœur de la famille royale cambodgienne - depuis la « marge intégrée » qu'est Pāt'ṭampan (Battambang).

Thiounn est ainsi un « cas limite » parce que sa biographie souligne les frontières internes - sociales, politiques, culturelles et économiques - dans la société cambodgienne et la manière dont cette société décrit la transgression de ces frontières et leur évolution. L'étude de son réseau permet d'appréhender les structures traditionnelles des maisons cambodgiennes - en tant que lignées et clientèles - et l'évolution de l'usage que leurs acteurs font de ces structures en fonction du contexte socio-politique. Dans cette société clivée en maisons concurrentes, Thiounn incarne la montée en puissance des milieux sino-khmers qui assument la communication entre toutes les parties en présence, l'imposition de nouveaux modes d'action et les phénomènes d'acculturation réciproques. Intermédiaire, il permet le dialogue entre des espaces sociaux segmentés : en face du rôle qu'il incarne, chacun de ses interlocuteurs projette alors sur sa personne les peurs que lui inspire l'autre camp. Cette conclusion veut distinguer les légendes du récit biographique, le discours moral à propos de son groupe familial de son histoire sociale et écrire leur histoire politique.

I. Thiounn, du client sino-khmer chargé de l'intermédiation au patron de clientèle, membre aîné d'une maison.

Thiounn est né au début des années 1860, à proximité immédiate de ce qui est alors la capitale, Uṭuṅ (Oudong). Il grandit au moment même où la France conquiert le Sud de l'empire du Đại Việt et propose un traité de protectorat au nouveau roi du Cambodge, Norodom, après avoir été sollicitée pour ce faire par son père, Ang Duong. Norodom signe ce traité dans l'espoir de limiter l'ingérence du Siam, suzerain du Cambodge, avant de tergiverser. Il tente de réaliser un traité secret avec le Siam mais cette double allégeance conduit à la rupture diplomatique entre sa cour et Bangkok. Si cette rupture permet à Norodom d'espérer affermir la royauté khmère, le roi comprend bientôt qu'il a lâché la proie pour

l'ombre. À partir des années 1870, la présence française est autrement plus pesante que ne l'était celle du Siam.

L'enfance de Thiounn se déroule cependant dans un climat de paix relative, après les décennies de guerre qui ont ravagé le pays avant les années 1850. Le commerce renaissant sur l'axe fluvial du Danle (Tonlé) rythme la vie de la famille de Thiounn. S'inspirant du Siam, le roi Norodom développe en effet au début des années 1880 sa politique d'affermage des ressources du royaume, multipliant les contacts avec les milieux d'affaires sino-vietnamiens. Alors que la France conquiert le Nord de l'empire vietnamien, Norodom tente de faire du Palais un partenaire de l'entreprise coloniale en insistant sur ses contacts à échelle régionale. Il s'entoure de commerçants étrangers pour tenter de rétablir le lien avec les réseaux hauturiers qui avaient fait jadis le succès économique du Cambodge, ainsi que s'y étaient employés certains de ses prédécesseurs au XVII^e siècle. Le père de Thiounn, Huy (ID : PP), fait partie de ce groupe cosmopolite de commerçants impliqués dans les réformes de Norodom : il participe aux marchés d'adjudication des fermes de pêche et de pêcheur, il devient patron de pêche et commerçant. Les parents de Thiounn entretiennent également des relations avec la cour de la reine-mère installée à Oudong qui offre à Huy un titre honorifique. La royauté propose alors aux commerçants allogènes de s'inscrire dans les relations de réciprocité qui rythment la vie sociale cambodgienne et donc d'œuvrer au rayonnement de ses institutions. Scolarisé dans un *vatt* de Kambei' Traḷāc (Kompong Tralach), Thiounn est immergé dans la culture curiale d'Oudong au sein de laquelle sont notamment formés les personnels du Palais. Il est enfin le témoin du patronage exercé par le prince Sisowath sur les populations de cette région. Inséré dans le tissu social de ce terroir, la famille de Thiounn décide néanmoins de le quitter : elle suit la cour « moderne » de Norodom plutôt que de rester à Oudong auprès des « conservateurs » réunis autour de la reine-mère. La famille espère alors rester dans l'environnement du pouvoir royal pour en obtenir des opportunités de promotion sociale.

Norodom installe sa capitale à Bhnaṃ Beñ (Phnom Penh) en 1865. Capitale éphémère du royaume au XV^e siècle, la ville servait de principal nœud commercial du royaume et se trouve désormais sur la route de la « capitale » française, Saïgon. Le père de Thiounn décide de s'y installer dans les années 1880 : il y achète un immeuble pour loger sa famille et développe ses activités commerciales dans le quartier des

affaires de la nouvelle cité. Au carrefour des routes commerciales de ce qui devient progressivement l'Indochine, Huy observe les nouvelles opportunités professionnelles offertes par la Résidence de France. Il scolarise donc son fils Thiounn dans une école franco-cambodgienne pour que le jeune homme puisse maîtriser le français et entrer au service de la nouvelle puissance régionale, tout comme il l'avait, auparavant, fait instruire dans un *vatt* des environs d'Oudong pour pouvoir servir l'État royal. Le changement de contexte politique, lié à la présence française accrue en même temps qu'au changement de capitale décidé par le roi, lui permet en effet d'élargir l'éventail des possibles pour sa descendance, dont il optimise ainsi les chances d'ascension. Le jeune homme devient ainsi secrétaire-interprète du cadre des résidences en février 1883. Le contexte politique est alors bien incertain, il n'en est que plus ouvert aux esprits aventureux. Les mesures prises par Norodom pour contenir la présence française sont assez efficaces pour entraver les projets du gouvernement de Saïgon. Celui-ci décide d'imposer par la force son programme de réforme du protectorat. La cour réagit donc également par la force et appelle à la révolte contre les autorités françaises. La Grande insurrection dure de 1884 à 1887.

Engagé comme expéditionnaire - traducteur pour le compte des forces françaises - durant les troubles, Thiounn est le témoin de la capacité d'action militaire coloniale, mais également de ses limites du fait de l'incompréhension des logiques politiques de l'insurrection. Pour reprendre le contrôle des campagnes insurgées, les dignitaires du roi Norodom s'avèrent ainsi indispensables aux agents de la Résidence. Alors qu'il sillonne Kambañ' Chnāmñ (Kompong Chhnang) révoltée, Thiounn apprend comment négocient les chefs des factions - tant avec le roi Norodom qu'avec les Français. Il mesure la capacité d'action des *mantrī* de la Couronne, alternant démonstrations de force pour soumettre les rebelles et campagnes de recrutement de clientèle pour faire des insurgés leurs hommes de main. La Couronne sort gagnante de cette confrontation avec la Résidence qui doit mettre ses réformes en sommeil. Confrontés à ce retournement, les parents de Thiounn n'oublient pas de lui assurer un avenir dans les cercles cambodgiens : à Phnom Penh, ils s'insèrent dans les réseaux de sociabilité des petits dignitaires et serviteurs du Palais du roi Norodom. Soc, ancienne danseuse du roi qui l'a offerte à son ami, l'aventurier français Paul Le Faucheur, parie de son côté sur l'avenir du jeune Thiounn et lui donne sa fille, Malis, en mariage. Soc est une roturière, partie prenante des réseaux du Palais et chargée de

faire lien entre le roi et la société, que ce soit celle des territoires reculés, ou, à l'inverse, comme c'est justement le cas ici, avec le monde interlope des aventuriers qui viennent aborder au Cambodge. Pour elle, le jeune Thiounn présente en effet trois grandes qualités. Il entre, d'abord, dans les canons de la promotion sociale chez les roturiers qui se réalise notamment à travers la figure du « descendant de chinois », relativement argenté ; il entre ensuite dans les canons de l'intermédiation des gens du Palais avec le monde interlope, ici européen, de par son statut d'interprète ; il est enfin en phase avec la conjoncture politique qui voit l'avènement du pouvoir français. Métis tous les deux, les jeunes mariés partagent à la fois un héritage occidental et oriental, ils représentent à eux deux toutes les influences allogènes qui font alors évoluer le modèle élitair cambodgien. Ils peuvent faire valoir leurs relations avec la Résidence, leurs relations avec le Palais et ses dignitaires et leurs relations avec les milieux d'affaires indochinois, et ainsi multiplier les opportunités.

Leur première née, Lon, voit le jour au deuxième quartier de Phnom Penh en octobre 1886. Quelques mois plus tard, au premier janvier 1887, Thiounn est nommé au cabinet de la Résidence supérieure et dès novembre, il devient le secrétaire particulier du résident. Il se fait remarquer par la qualité de son français et par sa grande capacité de travail. Conséquence d'une stratégie - consciente ou non - tout est en place pour que le couple serve d'intermédiaire entre les deux pôles de pouvoir rivaux entre lesquels il réside : au Nord, dans le premier quartier, la Résidence ; au Sud, dans le troisième quartier, le Palais. Car après la Grande insurrection, les années 1890 voient justement se développer une sorte de « guerre froide » entre la Résidence et le Palais. Chacun compte ses alliés en prévision du nouvel affrontement que tous anticipent : la France n'a pas renoncé à son programme avorté de 1884 et Norodom n'a pas d'avantage l'intention de céder à ses demandes. Le roi doit cependant faire face au changement de tactique opéré par la Résidence qui ne compte plus sur la guerre de conquête pour contrôler le pays, mais sur la collaboration de ses alliés cambodgiens. Cette tactique implique un processus de colonisation plus lent, mais plus sûr.

Thiounn peut ainsi apparaître comme l'instrument de la Résidence qui le nomme comme son informateur et maître des basses œuvres au conseil des ministres du roi Norodom en 1892. Thiounn est un bon instrument pour exploiter les dissensions dans la société élitair cambodgienne : il n'en est pas

membre, mais il en connaît les usages. Comme de nombreux jeunes gens d'origines vietnamienne ou européenne, comme ses aînés Chhun (ID : 2) et Col de Monteiro (ID : 5) puis sino-khmères, comme ses cadets Kim An (ID : 31) et Ea Khau (ID : 124), il sert de courroie de transmission entre les élites cambodgiennes et les cercles français, justement parce qu'ils font partie des groupes allogènes spécialisés dans la mise en relation et la négociation. Ils profitent de cette position intermédiaire pour acquérir pouvoir social et politique. Ce que l'on sait des activités de Thiounn au conseil dans les années 1892-1900 - à partir des témoignages des années 1899-1900 - donne l'image d'un secrétaire consciencieux, dévoué à ses supérieurs français. Cependant, il est conscient de son positionnement subalterne dans les deux structures de gouvernement, coloniale et cambodgienne, et les met bientôt en concurrence pour obtenir des deux fortune et promotion sociale. Vers 1897, profitant de la transformation urbaine de Phnom Penh commandée par la Résidence, il prend soin de son patrimoine immobilier et s'assure une rente en faisant construire des compartiments - des logements avec boutique - qu'il peut louer. Avant 1900, il mesure également les limites du patronage des Français : la promotion sociale qu'ils permettent ne lui suffit pas. Il lui faut s'inscrire dans les normes de la société mandarinale cambodgienne pour en obtenir de la reconnaissance. Il se met donc sous la protection de son supérieur hiérarchique au conseil, le premier ministre du roi Norodom et proche du vice-roi Sisowath, Um (ID : 8). Les deux hommes ne semblent pas avoir de relation de parenté ou de parentalité, cependant, le fils d'Um, Vann (ID : 7), pourrait avoir partagé une amitié avec Thiounn : ils ont en commun leur relation avec la province d'Oudong et leurs contacts s'échelonnent jusque dans les années 1920. L'association d'Um, Vann et Thiounn se manifeste sur le plan financier : ils encadrent la prévarication au sommet de l'État cambodgien en monnayant leurs recommandations aux candidats aux fonctions dans l'administration cambodgienne - que dirige Um - et à ceux qui postulent dans le cadre des résidences - sur lesquelles Thiounn a une grande influence puisque les Français écoutent ses avis.

Vers 1899, la bonne société de Phnom Penh connaît donc déjà bien Thiounn, le secrétaire principal du conseil des ministres depuis 1897. Les milieux dirigeants savent qu'il est un personnage clé de la Résidence : alors que deux résidents se succèdent en 1897, à la suite du scandale du « coup d'État » ourdi par Huyn de Verneville contre Norodom, Thiounn reste en poste. On ne peut manifestement pas

se passer de lui. Thiounn sait également cultiver les amitiés cambodgiennes. En sus de son association avec Um, le roi Norodom déclare alors que le secrétaire-interprète est protégé par Poc (ID :9), le ministre du Palais. Comment Thiounn est-il devenu son *kūn ciñcīm*, son « fils adoptif » ? Plusieurs *scenarii* sont possibles. Il existe peut-être un lien entre Soc, la belle-mère de Thiounn, et Poc, ou bien entre les parents de Thiounn et le ministre. Ils pourraient tous avoir appartenu à ses clientèles ou même être de ses familiers. Poc fait en effet office de « ministre de la batellerie et des affaires étrangères » - oknha sena phubet - de 1878 à 1895. Il a donc de nombreux contacts avec la Résidence, mais également avec les milieux commerçants. Le père de Thiounn, Huy (ID : PP), patron-pêcheur et commerçant, aurait pu lui avoir demandé sa protection. Poc aurait alors patronné le jeune secrétaire Thiounn dès avant 1899, en finançant sa scolarité par exemple. Il aurait alors même permis sa promotion au poste de secrétaire particulier du résident. Thiounn est sino-khmer, comme Poc, sans doute teochew ou du moins siamophone. Dans les années 1870-1880, le roi Norodom compte effectivement sur les relations que son ministre de la batellerie et des affaires étrangères, le sino-khmer Poc, peut lier avec les milieux commerçants alors même qu'il décide de faire de l'affermage le fer de lance de sa politique économique. À un niveau relativement bas de la hiérarchie sociale, le mariage de Thiounn, le sino-khmer associé au palais de la reine-mère, et Malis Le Faucheur, la franco-khmère associée au palais de Norodom, avant 1886, représente bien l'orientation économique du royaume cambodgien à laquelle Poc contribue. Norodom compte sur la diversification du profil ethnique et social de ses alliés pour remplir les caisses de son palais.

Si Thiounn ne faisait pas partie du réseau Poc avant les années 1890, Poc a peut-être tout simplement repéré le jeune Thiounn parmi les secrétaires dont il pouvait chercher à s'entourer pour renouveler le profil social de ses affiliés et associés. Thiounn se fait sans doute remarquer au conseil dès 1892. En 1897, il apparaît comme l'homme-lige du résident Huyn de Verneville puis du résident Ducos dans la réforme des institutions de gouvernement. Si l'association Poc-Thiounn date de 1895-1899, il fallait en effet alors à Poc de nouveaux associés pour manœuvrer au sommet du cadre des résidences après sa démission/révocation de son ministère en 1895. Passé des alliés de Norodom aux alliés de Sisowath, Poc a sans doute cherché des associés chez le prince, chez Um par exemple, et ainsi « découvert »

Thiounn. Les anciens alliés de Norodom parient alors sur le prince Sisowath, qui a le soutien de la Résidence de France. Même s'il est l'héritier d'un mandarin honorifique de la grand-mère ou de la mère de Norodom, et s'il est marié avec la fille d'une ancienne danseuse de Norodom, Thiounn apparaît dès 1900 comme un membre de la maison Sisowath.

Opportuniste, intéressé, Thiounn multiplie les affiliations avec les puissants. Dans les années 1880-1890, il choisit ses associations en fonction des conditions du rapport de force qui s'instaure entre toutes les factions dynastiques cambodgiennes dans la course au trône. Il apparaît alors comme la figure du « client » cambodgien par excellence, multipliant les contrats avec de grands protecteurs à la mesure de ce que lui permet son patrimoine social familial et selon les opportunités de son activité professionnelle : il est associé successivement à la reine-mère, au roi Norodom, au ministre Um puis à Poc et enfin à Sisowath. Cette politique clientélaire est révélée par le prince Yukanthor et le roi Norodom dans le mémoire publié par Jean Hess en 1900 après le scandale causé par le prince à Paris. Alors qu'ils ont multiplié les mariages leur permettant de s'affilier pour défendre leur politique dynastique, Sisowath, Poc, Um, Vann ou Sot (ID : 134) sont moins l'objet de la critique du prince que ne l'est Thiounn qui leur sert effectivement d'homme de main. Face au scandale, Thiounn doit réagir et se positionner dans l'espace social pour se défendre : plutôt que de servir plusieurs patrons, il devient l'homme d'une seule maison et met tout en œuvre pour contribuer à la protéger puis à la faire prospérer. Découverts par le prince dans leur stratégie d'association, Poc et Thiounn passent à l'étape supérieure dans leurs relations. L'associé Thiounn entre dans la lignée Poc en tant qu'allié, par le biais du mariage de deux de ses filles - tout d'abord aux marges (à l'extérieur de l'intérieur) de la famille Poc vers 1901, puis à l'intérieur du lignage, vers 1906. Thiounn contribue dès lors à élargir le spectre socio-politique de la maison Poc dans les secteurs de la vie sociale qu'il fréquente au Palais à partir de 1902 et soigne son propre réseau d'alliés. Dès 1911, il agit ouvertement comme un puissant protecteur des Poc et de ses propres alliés en leur garantissant son soutien face à la Résidence de France. Thiounn, de client - cadet au sens social -, est alors devenu membre aîné d'une maison.

II. La maison Poc-Thioun-Boun Chan dans le jeu des Baen Aphaiwong.

La maison que Thiounn choisit d'intégrer dispose d'une forte identité politique : comme Thiounn, elle est spécialisée dans l'intermédiation, mais cette fois non plus entre le Palais et la Résidence, mais entre le gouvernorat de Battambang et le Palais. La maison des Poc sert en effet la maison Baen Aphaiwong. Le fief de l'Ouest cambodgien a ainsi une politique dynastique au même titre que ses royaumes suzerains : il entreprend de s'ingérer à la fois dans la vie de la famille royale du Siam et dans celle de la famille royale du Cambodge. Depuis son fief, le *lok mcās* maintient ou étend son influence par le biais des mariages de ses parentes avec les rois. Au XIX^e siècle, la maison Poc sert les Baen Aphaiwong en tant que relais diplomatique et matrimonial. Ce relais trouve à s'incarner dans les pérégrinations des frères Sao (ID : C) et Poc, membres des réseaux teochew qui circulent dans la péninsule indochinoise entre les cours de Hué, Battambang, Bangkok et Oudong. Ces réseaux servent traditionnellement d'intermédiaire entre les familles régnantes : les mariages qu'ils permettent de réaliser entre elles - soit directement entre les familles royales ou princières soit indirectement à travers leurs propres alliances - constituent l'une des modalités des échanges diplomatiques. Poc est né en 1833 à Battambang, dans l'entourage des *lok mcās*, les seigneurs de ce fief khmer sous suzeraineté siamoise. Son père, (ID : A), est un mandarin de haut rang au service des rois cambodgiens. Les frères Sao et Poc participent à la reconquête du royaume cambodgien face aux principautés vietnamiennes : représentent-ils alors des clients du gouverneur de Battambang venus soutenir Ang Duong au profit de la politique étrangère du gouvernorat et du Siam ? Emprisonné au Vietnam au cours du conflit, Sao saisit l'opportunité d'y épouser l'une des filles du candidat au trône qui y est retenue, Mom, avant 1848. L'épouse d'Ang Duong, Pen, belle-mère de Mom, réussit à faire avaliser le mariage par la cour. Les Baen Aphaiwong ont dès lors un client dans l'entourage même du roi, lorsque la dame Pen associe à l'intérêt dynastique de son fils Norodom un réseau de Battambang.

Pour atténuer le scandale de ce mariage d'une princesse et d'un roturier - Chinois de Battambang - Sao est éloigné de la cour. Ang Duong exploite cependant le patrimoine social de son gendre dès que la situation militaire lui permet de se faire sacrer roi et de remettre de l'ordre dans l'administration : vers

1851, Sao devient le responsable des douanes de Kambat (Kampot), secondé par son frère Poc. Ils peuvent alors faire jouer leur proximité culturelle avec les négociants chinois qui accostent dans le golfe du Siam et dont le royaume a besoin pour reconstruire son économie. Pour donner au mariage de Sao et Mom une apparence de respectabilité, la reine Pen patronne sans doute le mariage d'une demi-sœur cadette de Mom, Oû, avec le frère cadet de Sao, Poc. Le redoublement de l'union entre les frères et la Couronne permet à la fois de produire de l'harmonie sociale - à travers la mise en œuvre d'une réciprocité matrimoniale - et de renforcer la relation d'alliance entre Battambang et la reine Pen. Celle-ci peut sans doute compter sur Sao et Poc pour soutenir son fils Norodom face aux autres héritiers d'Ang Duong.

Norodom reconduit donc les relations entretenues par sa mère avec les deux hommes. Poc devient son page avant 1865 et participe aux opérations militaires contre Si Votha, son concurrent dynastique. Il accompagne le roi durant son voyage à Manille. Oû, l'épouse de Poc et la demi-sœur de Norodom, meurt jeune, en 1866, à Battambang, après avoir donné naissance à au moins un enfant, Poc Duch (ID : 10). Sao est quant à lui nommé *kraḷāhom*, « ministre de la batellerie et des affaires étrangères ». Norodom perpétue alors l'usage que son père Ang Duong faisait de Sao, le Sino-Khmer, comme d'un intermédiaire diplomatique. Sao participe dès lors aux relations entre la Couronne et les représentants français dont il sait se faire apprécier. Norodom semble également s'entendre avec son ministre puisque son fils aîné, Hassakan (1858-1888) est marié à la fille de Sao, chau khun Pat (c.1848-1933). Sao décède en 1877 : son frère Poc hérite de ses fonctions à un rang d'honneur inférieur. Mom disparaît peu après. Poc et sa nièce chau khun Pat sont dès lors les artisans de la perpétuation de l'héritage et de la politique sociale de leur maison. Ils se font les intermédiaires entre Battambang et le royaume devenu protectorat.

Les Baen Aphaiwong se sont sans doute réjouis du mariage de la fille de Sao avec un prince Norodom qui les positionne par une de leurs familles clientes à proximité du trône cambodgien. Alors que le Siam se trouve confronté aux menées impérialistes françaises sur le Cambodge, les alliés du *lok mcās'* à Phnom Penh jouent différentes partitions pour maintenir leur influence au sommet de l'État khmer. Si le roi Norodom utilise leur ascendant politique et social en tant que chefs de guerre, comme Poc (ID : 9) ou Ey Thong (ID : BB) pour faire une démonstration de force devant les Français durant la Grande

insurrection de 1884-1887, il n'entend pas pour autant les laisser mener le jeu de sa politique diplomatique et dynastique. Norodom utilise la légitimité de ses épouses issues du fief de Battambang pour reconstruire la souveraineté de la Couronne. Considérée comme un conservatoire des traditions palatiales khmères, rehaussée du prestige de sa parenté avec la famille royale du Siam, la cour des *lok mcās* fait figure de réservoir de légitimité pour la famille royale cambodgienne. Mais Norodom ne veut pas pour autant apparaître comme le féal du Siam à travers son affiliation aux Baen Aphaiwong. Il ne veut pas non plus que Battambang ou que le Siam soutiennent d'autres candidats à la Couronne du Cambodge que celui qu'il aura choisi comme son héritier. Le prince Hassakan décède en 1888, il ne peut donc pas faire office de champion du *lok mcās* dans la course au trône. Son demi-frère Mayura complotait directement avec le gouverneur du fief : Norodom se sert de la justice coloniale pour l'éloigner. Les Baen Aphaiwong semblent fragilisés à la cour de Phnom Penh.

Dans les années 1890, leurs clients doivent donc réagir. Poc choisit de suivre deux stratégies - l'une de consolidation, l'autre de diversification - en attendant des jours meilleurs. Pour consolider son réseau, Poc reconduit ses relations avec sa région d'origine et marie avant 1887 son fils Poc Duch (ID : 10) avec la fille d'alliés ou d'associés, une famille chinoise proche des *lok mcās*. Apparaissant comme un allié du Siam alors qu'il représente la relation du trône khmer avec Battambang, Poc mesure l'emprise grandissante de la France dans la vie politique cambodgienne lorsqu'il est évincé du conseil du roi en 1895. La disparition concomitante de sa patronne aristocratique Pen, l'oblige à reconsidérer les termes de son alliance avec Norodom : Hassakan disparu, que peut-il encore attendre d'un patron obligé d'obéir au Résident supérieur ? Poc se tourne dès lors vers le frère cadet de Norodom, Sisowath. Attiré par la force française depuis les années 1860, Sisowath ne manque pas d'entretenir également des liens avec Battambang à travers ses propres mariages et les alliances de ses enfants : il s'assure des associations dans tous les camps qui pourraient l'aider à monter sur le trône. Vers 1895, Sisowath marie son fils Monivong aux petites-nièces de Poc - Norodom Bophaphuong et Norodom Kanvimann. Il a dès lors tout le soutien des réseaux Baen Aphaiwong de Phnom Penh en sus du soutien des représentants français de Saïgon. Il « hérite » des réseaux de la reine-mère Pen et consolide sa propre politique dynastique. Un

axe Battambang-Phnom Penh voit le jour au profit d'un prince différent. Sans qu'ils en aient conscience, les Français peuvent compter sur la politique dynastique des gouverneurs de Battambang et sur Poc.

Une fois cette alliance contractée, Poc doit également soigner ses contacts avec la société coloniale de Phnom Penh pour recruter de nouveaux associés à même de lui fournir des services dans les bureaux français. Il développe une association avec un « homme de la Résidence », Thiounn, un Sino-Khmer impliqué dans les rapports de force entre le protectorat et le Palais de Norodom. Les intermédiaires du *lok mcās'* et les intermédiaires de la Résidence s'allient ou s'associent. De même que les Baen Aphaiwong entretiennent des intermédiaires avec la cour de Norodom, les Français s'entourent en effet d'un personnel local pour leur permettre de dialoguer avec le roi. Ils saisissent les opportunités - comme les conflits entre le roi et ses mandarins - pour proposer à ces derniers de soutenir leur propre politique en échange d'une plus grande reconnaissance de leur pouvoir social. Les mandarins d'origine étrangère, comme Chhun (ID : 2) ou Col de Monteiro (ID : 5), sont leurs interlocuteurs privilégiés, du fait de leurs fonctions diplomatiques en tant que spécialistes *es* questions européennes à la cour de Norodom. Certains jouent bientôt le jeu de la Résidence, afin d'obtenir d'elle ce que Norodom leur refuse en termes d'honorabilité, de prestige et de fortune. Le prince Sisowath leur offre également des garanties quant à leur futur statut dans sa cour, et certains princes Norodom, comme Sathavong (ID : 44), se rallient à lui pour cette raison. Sans le savoir, les Français recrutent également dans le groupe privilégié par les *lok mcās'* eux-mêmes : en l'occurrence des réseaux sino-khmers, dont Thiounn est l'un des représentants. Comme les Poc, son père Huy (ID : PP) a été un client de la reine-mère. Comme les Poc, Thiounn entretient également des liens avec la cour du roi Norodom, puisque son épouse Malis est la fille d'une ancienne danseuse du Palais et d'un ami français du roi, Paul Le Faucheur. Thiounn représente à la fois l'ancien monde et le nouveau. Vers 1899, Poc devient son patron : il maîtrise dès lors l'axe de communication entre Battambang, le Palais de Phnom Penh et la Résidence.

Les tractations qui ont cours au sein de la maison Sisowath ne passent pas inaperçues aux yeux des membres de la maison Norodom qui mobilisent leurs propres contingents pour y faire face. Le prince Yukanthor dévoile la stratégie sociale de Thiounn et d'Um (ID : 8), quoi qu'à mots couverts. Se sentant menacés, Poc, Thiounn et leurs associés sont contraints de contrecarrer directement Norodom qui ne

peut répliquer du fait de ses mauvaises relations avec la Résidence. Les proches de Sisowath laissent leurs clients, comme Thiounn, s'exposer à la vindicte de la famille royale durant l'affaire Yukanthor en 1900, tandis qu'eux-mêmes orchestrent en coulisses la transition dynastique. Stigmatisés par les Français du fait de leurs appartenances régionales, les Poc et leurs alliés siamois, comme les Boun Chan avec lesquels une héritière Poc se marie en 1901, laissent Thiounn leur servir d'agent infiltré : ils marient en 1901 l'aînée des filles de Thiounn avec l'un de leurs proches, Ung Tiong Thuon, d'une famille de Battambang. Thiounn fait alors son premier pas dans leur parenté. Devenu « maire du Palais » du roi Norodom en 1902, il s'assure de la mise au pas de la maison Norodom et patronne Poc et Boun Chan dans l'administration palatiale. Norodom réagit enfin à la stratégie de Sisowath lorsqu'il choisit de faire de Phanouvong (ID : 51), le fils d'une reine « siamoise », Khun Than, son héritier. Il tente alors de « couper l'herbe » sous le pied de Sisowath en valorisant la parenté de son fils avec l'ancien suzerain siamois. Mais quand il décède, il est déjà trop tard : la transition dynastique a lieu en 1904 en faveur de Sisowath. Au sommet de sa puissance, Poc offre rétribution et consécration à son client Thiounn vers 1906 en mariant son petit-fils Poc Hell (ID : 11) à sa fille Thiounn Yang, avant de mourir, en 1907, premier ministre du royaume.

Sa mort signe le début d'une période difficile pour ses héritiers car le fief de Battambang rentre alors dans le giron cambodgien. La réunification de ce territoire à la Couronne sert les ambitions de Sisowath, mais fragilise les gens du fief Baen Aphaiwong eux-mêmes, puisqu'ils perdent alors leur autonomie. Le gouverneur Chhum quitte le Cambodge pour le Siam et ses descendants restés à Battambang doivent bientôt négocier avec la cour de Phnom Penh et la Résidence pour conserver leur ascendant social. Dès lors, les Poc-Boun Chan comptent plus que jamais sur leur allié Thiounn. Il leur permet d'obtenir des fonctions dans l'administration du Palais, dans l'administration indigène et dans le cadre des résidences. Son patronage permet aux enfants de réaliser des parcours d'excellence réservés aux princes et aux parents d'échapper aux enquêtes pour prévarication. Thiounn multiplie également les alliances et associations dans des milieux qui ne faisaient pas traditionnellement partie des alliés Poc-Boun Chan : des gens du Centre et du Sud du pays qui leur permettent de diversifier le profil social de leur maison. Fort de cette diversification qui solidifie son assise, Thiounn reconduit l'alliance Poc-Thiounn-Boun

Chan en 1920 à travers un second mariage. Une fois le fief Baen Aphaiwong réintégré dans l'orbite de la cour cambodgienne, il faut un certain temps d'adaptation aux Poc et à leurs alliés pour réagir. On peut considérer que le choix par Sisowath de son fils Monivong, marié avec les petites-filles de Sao (ID : C), pour lui succéder participe de cette réaction (ou qu'à tout le moins elle dû être perçue comme telle). Du fait de l'affaiblissement continu du pouvoir du Palais en termes de politique étrangère, puis économique, sociale et enfin culturelle depuis le XIX^e siècle, Sisowath compte sans doute sur l'axe Battambang - Phnom Penh pour préserver son héritage face d'une part à la Résidence et d'autre part aux Norodom. Le roi sait qu'il faudra de puissants alliés à son héritier s'il veut continuer à maîtriser les rapports de force dans l'espace social élitare.

À la mort du roi Sisowath en 1927 vient donc l'heure de la consécration pour les Poc-Thiounn-Boun Chan : le prince héritier Monivong est marié aux petites-filles de Sao. Il fait de Thiounn son premier ministre en 1928 et accueille les Poc à sa cour, afin de reconduire les rapports de force qu'il souhaite maintenir entre sa maison et la maison Norodom, son Palais et la Résidence de France. Même s'il a disparu territorialement, le fief se perpétue en effet à travers la maison qui est l'héritière de son patrimoine immatériel et de son histoire familiale. Le vent tourne en faveur des Poc : les descendants Baen Aphaiwong ont plus que jamais besoin d'assurer leur présence dans les cercles de pouvoir phnom penhois. Les Poc entrent directement dans la parenté Baen Aphaiwong par le biais du mariage de Poc Khun (ID : 79) avec la fille du dernier gouverneur en 1929. De clients, ils deviennent des alliés. Projetant de maintenir leur influence politique au Cambodge, les Baen Aphaiwong font - de fait - le lien entre la cour du Siam et la cour du Cambodge par le biais des Poc. Ces derniers n'en restent pas là : encouragé ou du moins influencé par celle qui l'a élevé, sa grand-mère chau khun Pat, décédée en 1933, le prince Monireth (ID : 99), fils du roi Monivong, épouse Poc Vane vers 1934. Le mariage réunit les descendants des deux frères Sao et Poc et demi-sœurs Mom et Oû. Il permet aux Poc de s'imaginer déjà les parents directs du futur roi. Monivong n'est pas ravi de ce mariage : lorsque lui-même instrumentalisait la parenté de ses épouses avec les Baen Aphaiwong, à l'image même de son oncle Norodom et de son père Sisowath, son fils est héritier et allié de ces derniers, ce qui revient à rendre le trône directement dépendant des Baen. Les Baen Aphaiwong et leurs parents Poc-Boun Chan doivent rester des alliés du

trône khmer, non se l'approprier. Monivong revient sans doute officiellement sur la succession qu'il avait envisagée afin d'éviter de voir les Poc-Thiounn prendre trop de pouvoir à la cour dans la maison de Monireth.

Du côté Baen Aphaiwong, les tergiversations de Monivong produisent une réaction immédiate : les alliés Poc et Baen Aphaiwong - Poc Khun et ses beaux-frères - créent un mouvement armé censé officiellement obtenir l'indépendance du pays khmer, officiellement soutenir les prétentions dynastiques de Monireth. En revendiquant l'indépendance du Cambodge, ils stigmatisent le reste de la famille royale présentée alors comme proche des Français. Ils font de Monireth le candidat légitime en tant qu'il est l'héritier de la tradition curiale préservée à Battambang. Les Français voient d'un mauvais œil la parenté entre le prince et les fameux Khmer Issarak nés en 1939, tandis que la famille royale et la société élitare se rappellent avec effroi les précédentes incursions militaires étrangères en temps de révolution de Palais. Monireth est donc éloigné de la capitale. La drôle de guerre vient de débuter : Monireth part servir en France. À Phnom Penh, la réaction de Monivong et l'éloignement de Monireth laissent la fille du roi, Sisowath Kossamak, pour le moins songeuse, et la placent devant un choix : si son frère ne monte pas sur le trône, pourquoi pas alors son propre fils, Norodom Sihanouk ? Plutôt que de laisser les Poc-Thiounn administrer ainsi les relations entre la Résidence, la famille royale, les Baen Aphaiwong et la famille royale du Siam, pourquoi ne pas se positionner elle-même au centre de tous ces échanges ? N'est-elle pas elle aussi l'héritière de Sao, et donc des relations entre la cour et les Baen Aphaiwong ? Et effectivement, les circonstances vont bientôt permettre à la princesse de devenir reine-mère du Cambodge. Rendu malade par la rétrocession de l'Ouest cambodgien accordée à la Thaïlande par la France en 1941, Monivong décède prématurément. Influencé par la princesse, l'amiral Decoux choisit le fils de Kossamak comme nouveau roi, solution d'équilibre entre les Sisowath, représentés par Monireth et les Norodom, représentés par Norodom Suramarit (ID : 76)³. Les Baen Aphaiwong ont parié

³ « À l'époque, l'amiral Decoux [alors gouverneur général de l'Indochine] vivait dans deux capitales : Hanoi et Saigon. Avec son épouse, il invitait souvent dans sa résidence à Saigon le jeune prince Sihanouk, lycéen au lycée Chasseloup-Laubat », me dit-il en parlant de lui-même. (...) Pour succéder au roi Monivong, la France décida de choisir Norodom Sihanouk pour trois raisons : - il était personnellement soutenu par l'amiral Decoux (...) ». Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, le roi insubmersible*, Paris, éditions du Cherche-Midi, 2013, p. 23, 27. Les parents de Sihanouk ont sans doute demandé au gouverneur général Decoux de patronner leur fils à Saigon, ainsi que Baudoin s'y était employé pour les fils de Monivong à Nice (chapitres 3 et 5), et ainsi positionné Sihanouk dans la course au trône.

sur le mauvais candidat, Norodom Sihanouk peut se positionner comme un représentant légitime à la fois de la cour cambodgienne, de Battambang, et même du Siam, du fait de l'ascendance tant de sa mère que de son père, héritier des reines « siamoises » de Norodom. En 1941, Thiounn est donc mis à la retraite brutalement, afin de signifier à la faction qui s'est organisée autour de Monireth que le Palais les considère comme *persona non grata* à ce niveau de l'État royal tout au moins. La famille Poc-Thiounn-Boun Chan est déstabilisée par ce revirement dynastique.

Pour se réinventer tout en se perpétuant, ils poursuivent les deux orientations majeures qui ont été celles de leurs parents : consolidation et diversification. Ils reprennent ainsi des forces auprès de leurs alliés de Battambang, en mariant Thiounn Thioeum avec Chhean Vam (ID : 113). Certains membres du réseau s'inscrivent dans les différents mouvements qui concurrencent le Palais sur le plan de la légitimité politique, à travers le nouveau modèle des partis. Pour se diversifier, ils parient moins sur la haute fonction publique que sur les professions libérales, de sorte à rester indépendants du pouvoir central. Pour que le réseau reste au contact de la vie palatiale, certains parents privilégient néanmoins des fonctions d'intermédiation - diplomatie ; magistrature - et perpétuent les relations de sociabilité avec la lignée Sao, et notamment avec Sisowath Kossamak. D'autres membres entretiennent dans le même temps des relations avec les forces politiques étrangères qui peuvent faire pression sur le Palais : alors que Poc et Thiounn utilisaient à cette fin Battambang et la Résidence de France au bénéfice de Sisowath, les Poc-Thiounn-Boun Chan des années 1960-1970 se tournent vers l'internationale communiste et ses diverses incarnations nationales à Paris, puis à Hanoï et enfin à Beijing. La stratégie qui voit les marges déborder le centre réussit dans les années 1970. Les Poc-Thiounn se trouvent alors à la fois être des figures de pouvoir dans l'appareil d'État khmer rouge conquérant et les interlocuteurs privilégiés du mouvement communiste avec le Palais exilé dès 1970. Ils conservent ces fonctions après la défaite des Khmers Rouges en 1979, en se spécialisant dans la diplomatie au nom du Gouvernement de Coalition du Kampuchea Démocratique. Les Poc-Thiounn-Boun Chan ont reconquis la fonction historique de leur maison en se rétablissant comme des intermédiaires entre toutes les factions cambodgiennes.

III. Des relations de pouvoir entre le Palais, la société cambodgienne et les élites sino-khmères à la période contemporaine.

Lorsque les Français établissent leur protectorat sur le Cambodge, le roi Norodom est bien décidé à opérer une réforme de son gouvernement, même si c'est à l'échelle, réduite, d'un pays affaibli et menacé par les puissances voisines. Il veut notamment affermir son contrôle sur la société en élargissant ses capacités financières. La société cambodgienne est alors composée de paysans et de marchands étrangers qui se placent sous la protection des aristocrates, des mandarins-guerriers ou des mandarins-lettrés qui contrôlent ce qui reste de l'administration royale. La société est divisée en maisons, c'est-à-dire en lignées entretenant des relations de réciprocité avec des clientèles. Ces maisons assurent la sécurité de la société civile en contrepartie de leur rétribution - matérielle et symbolique - par leurs clients. L'État royal reconnaît leur influence sur la société en employant leurs ressources sociales à son profit. La présence française d'une part, la politique économique du roi Norodom d'autre part, accélèrent la migration de populations chinoises. Celles-ci entrent dans les maisons cambodgiennes et donc dans l'administration royale et se font recruter dans l'administration résidentielle française en tant qu'intermédiaires. Ces populations chinoises participent alors au développement de l'économie monétaire voulue par le Palais et la Résidence. Elles participent de la diffusion du salariat et encadrent les nouvelles pratiques de promotion sociale à travers la corruption tarifée. Elles transforment les relations de clientèles en relations financières. Elles prennent part à la mise en place d'une économie de la rente à travers la spéculation foncière. Elles influencent les valeurs, les pratiques de parenté, l'esthétique et les modes de vie des Cambodgiens.

Les élites sino-khmères qui participent à l'administration de l'État royal au XIX^e et au XX^e siècle œuvrent en partie à la reconstruction de la souveraineté cambodgienne en offrant aux souverains leurs compétences relationnelles et culturelles. Elles lui permettent notamment de diffuser la culture palatiale à travers les formes renouvelées de l'édition. Cependant, ces élites participent surtout au délitement de l'administration royale dans leurs pratiques quotidiennes du pouvoir. Ces élites sino-khmères accentuent en effet les logiques prédatrices qui étaient celles du mandarinat cambodgien. Mais elles n'appliquent

pas en retour les règles de réciprocité dans l'inégalité et de redistribution qui étaient celles des *mantri* envers les populations paysannes. Elles participent de ce fait au démantèlement de l'administration royale en rompant les équilibres relationnels qui associaient le Palais et ses mandarins, les mandarins et leurs populations dépendantes. Ces élites sino-khmères emploient bien les logiques lignagères et clientélares de l'aristocratie et du mandarinat cambodgien, logiques qui commandaient à la pratique de la redistribution et à l'intégration des maisons dans l'administration royale. Mais elles n'utilisent alors plus que les ressources politiques du patrimoine des maisons et spécifiquement leurs capacités d'agir en tant que contre-pouvoirs, pour s'imposer face à l'État central⁴.

Leur fonctionnement est en cela paradoxal que ces élites sino-khmères combinent une stratégie de la continuité - en participant à la reproduction du système des maisons - à des tactiques centrifuges entravant son fonctionnement. Elles convoitent ainsi le contrôle de « l'État à maisons » tout en participant de la déliquescence de celui-ci. Si ces élites emploient encore les marqueurs symboliques de la redistribution, en participant aux rites qui en assuraient la médiatisation, elles ne les interprètent plus qu'en termes de démonstration de puissance - surtout financière- et d'instrument de légitimation et non pas en tant que pratiques de gouvernement. La royauté n'a pas été épargnée par ce processus, les aristocrates étant eux-mêmes issus de mariages sino-khmers, si bien que leurs pratiques socio-politiques s'en sont inspirées. De ce fait, ces élites sino-khmères, puis l'État cambodgien lui-même, puisqu'elles le contrôlent, apparaissent comme illégitimes à leurs populations dépendantes qui insistent alors sur leurs caractéristiques allochtones ou leur inféodation à des puissances étrangères, que ce soit au XX^e comme au XXI^e siècle. Une partie de ces élites a cherché à rompre avec ces usages en proposant un nouvel idéal social qui les légitimait justement à travers le discours de la redistribution. Elles se sont également emparées du discours à la fois racial et social qui les stigmatisait pour combattre leurs opposants. La perpétuation des logiques de prédatons dans l'appareil d'État khmer rouge, alors adaptées à un nouveau système idéologique, a démontré la limite des ambitions sociales de leur révolution. Ce régime a contribué à la radicalisation des enjeux de l'accaparement et à son intensification jusqu'à nos

⁴ V. Guérin, Mathieu, « Stratégies d'affaires, itinéraires croisés d'un négociant chinois et d'une famille de fonctionnaires cambodgiens à l'époque du Protectorat français », *Vingtième Siècle*, 2016/4, n°132, pp. 77-96 ; Népote, Jacques, « Les nouveaux sino-khmers acculturés : un milieu social perturbateur ? » *Péninsule* n° 30, 1995, pp. 133-154.

jours, en dévalorisant les structures sociales héritées, jugées inaptes à sauvegarder les personnes et les biens, par rapport à l'accumulation matérielle⁵.

⁵ Vienne, Marie Sybille de, « Les Chinois au Cambodge, des champs de la mort à la jungle des affaires (1970-2007), *Péninsule* n°56, 2008/1, pp. 167-195.

Épilogue

Le règne de Norodom Sihanouk puis son mandat en tant que chef d'État de 1941 à 1970 ne voient pas de nouveaux acteurs politiques émerger, mais de nouveaux représentants des mêmes groupes sociaux être élevés dans la hiérarchie palatiale et gouvernementale. Pour remplacer le sino-khmer Thiounn, Sihanouk choisit le sino-khmer Ung Hy (ID : 96), gendre de l'un de ses parents - Norodom Raya - puis recrute le client de Ung Hy, Penn Nouth, dans le gouvernement⁶. Comme Norodom, Sisowath et Monivong, il s'entoure des clientèles de ses parentes pour défendre sa politique, et fait de ses associés des parents pour les attacher à son intérêt. Il respecte les logiques clientélaires initiées par ses parents en reconduisant ses relations avec leurs protégés, comme Son Sann (ID : 92) ou Nhiek Tioulong (ID : 77), dont les pères Son Sach (ID : 91) et Nhiek (ID : AA) ont servi les Sisowath. Comme Norodom, il utilise sa mère pour dialoguer avec les factions dissidentes et comme son ancêtre Pen, il feint fréquemment la maladie pour entretenir un vide factice à la tête de l'État et créer le besoin de le combler en tant que figure conciliatrice lors des négociations en cours⁷. Sihanouk se trouve également, comme ses parents, confronté aux pouvoirs de ses alliés et associés. Il entre en conflit avec ses ministres lorsque ceux-ci prennent de l'ascendant sur sa politique : comme Norodom avec Col de Monteiro (ID : 5)⁸, Sihanouk leur dénie alors l'honorabilité héritée et acquise, les humilie publiquement, au risque de faire de leur maison son ennemi, ainsi que les Poc-Thiounn-Boun Chan.

La maison Poc-Thiounn-Boun Chan a ainsi une trajectoire bien particulière. Certaines de ses caractéristiques sociales sont partagées par d'autres maisons, lorsque d'autres familles choisissent de toutes autres stratégies politiques. Parmi les familles dont nous avons évoqué les membres, la famille Measketh représente sans doute l'exact inverse de la famille Poc-Thiounn-Boun Chan, parce qu'elle partage de nombreux points communs avec elle. Issue du Centre et du Sud du pays, elle s'applique comme les Poc-Thiounn-Boun Chan à la reconversion du mandarinat dans les institutions franco-

⁶ Penn Nouth considère Ung Hy comme son *grū*, Bulletin Mensuel de Documentation, « Questions de l'équipe du BMD (Chhorn Hay, Ke Kimsé, Srey Nory), réponse de Sa Majesté Norodom Sihanouk, Beijing le 24 Mai 2003 ».

⁷ *V.* chapitre 2.

⁸ *V.* chapitre 5.

khmères. Comme les Poc s'en remettent à Thiounn pour les représenter sans les impliquer, les Measketh s'en remettent à un allié, Nhiek Tioulong (ID : 77). La famille maternelle de Nhiek Tioulong viendrait d'ailleurs de l'Ouest du Cambodge, comme les Poc et Boun Chan dont il serait parent par alliance puisque son frère aurait épousé une Boun Chan⁹. Son père Nhiek (ID : AA) est entré au service du prince Sisowath. Nhiek Tioulong est d'ailleurs un proche de Sisowath Monireth (ID : 99) avec lequel il est en contact lors de la fondation du Parti de la Rénovation Khmère en 1947. Il entretient des relations avec des hommes de l'Ouest comme de l'Est et du Sud du pays, notamment avec Lon Nol, issu de Brai Vaen (Prey Veng). Nhiek Tioulong aurait donc pu choisir la même stratégie que les Poc-Thiounn-Boun Chan dans les années 1950 et entrer en dissidence de la famille royale en s'alliant avec ses opposants, que ce soit à l'extrême gauche ou à l'extrême-droite de l'échiquier politique. Plusieurs membres de la famille Measketh sont d'ailleurs entrés dans la maison Poc-Thiounn-Boun Chan, comme Thonn Ouck (ID : 131). Mais la politique matrimoniale de la famille la destine à un tout autre parcours : des filles de Nhiek Tioulong se marient avec des princes Sisowath et Norodom et les Measketh se positionnent bientôt au centre de l'échiquier politique au service direct du souverain Norodom Sihanouk. La fille de Nhiek Tioulong, Saumura, capitalise d'ailleurs sur ses relations avec la Couronne dans ses projets politiques actuels¹⁰.

Le profil de Son Sann (ID : 92) pourrait être comparé à celui de Nhiek Tioulong : lui aussi est issu de la clientèle des Sisowath. Entré dans une famille proche du Palais, il a également développé des relations avec de nombreux acteurs de la scène politique. Contrairement à Nhiek Tioulong, Son Sann n'a pas pu avoir recours aux mariages aristocratiques pour se positionner comme un allié de la famille royale. Il est donc entré opportunément en dissidence du Palais à plusieurs reprises - en dirigeant le Parti Démocrate dans les années 1950 ; en créant une faction armée, le Front Armé de Libération du Peuple Khmer, en

⁹ Nhiek ou Nhek Ponn ou Phonn, né en 1910, fils de Nhiek (ID : AA), époux de Boun Chan Sao Aug ou Ang, qui doit être une fille de Boun Chan Kon Ton (ID : 73) puisque Boun Chan Thuon (ID : 90) écrit en 1946 : « mon beau-frère M. Nhek Phonn », ANC 18915, Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey, 1931-1953. V. Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », avril 2008, dernière révision octobre 2009, p. 47 ; Abdoul-Carime, Nasir, « Nhiek Tioulong », « Hommes et destins », AEFK ; Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2003, pp. 281-283.

¹⁰ Mikaelian, Grégory, « Pour une relecture du jeu politique cambodgien : le cas du Cambodge de la reconstruction (1993-2005) », in Forest, Alain (dir.), *Cambodge Contemporain*, Paris, Bangkok, Indes Savantes, IRASEC, 2008, p. 186

1979 - pour mieux faire sa soumission devant Norodom Sihanouk au moment voulu - en rejoignant le Sangkum en 1955 ; en devenant conseiller royal en 1993. Il se présente dans ses mémoires comme un fidèle serviteur de la Couronne¹¹, alors que le clan de Nhiek Tioulong le décrit comme un intrigant¹².

Les hommes que Norodom Sihanouk choisit ou qui s'imposent à la tête de l'État ressemblent-ils à Thiounn ? La durée de son « règne » comme « shogun » est exceptionnelle, et ne peut être comparée qu'à celui du premier ministre actuel, Hun Sen, ainsi que l'évoque son petit-fils Thiounn Charles¹³. De nombreux hommes forts des gouvernements cambodgiens partagent néanmoins de nombreux éléments avec Thiounn et notamment les mythes et légendes qui circulent sur leurs comptes. Parfois décrits comme des étrangers ethniques ou bien comme des étrangers « au sérail », ils sont intégrés par clientélisme ou par mariage aux réseaux de pouvoir. Leurs origines font l'objet de réécritures, initialement parce qu'eux-mêmes ou leur famille veulent en dissimuler certains aspects¹⁴, mais surtout parce que le discours social qui fabrique un jeune homme pauvre et sans attache le destine également à exercer le pouvoir¹⁵. Patronné ou client d'un grand personnage, ils prennent de l'importance dans leurs maisons en multipliant les alliances et les associations à leur propre échelle de compétence. Leur patron peut initialement compter sur leur loyauté, s'il les rétribue en conséquence, sinon, ils peuvent ambitionner de changer de patron et donc d'allégeance et révéler des ressources sociales restées dissimulées. Leur patron les marie alors dans sa propre lignée plutôt que de les laisser trouver meilleurs alliés ailleurs.

Au fil du temps ou des occasions, ils héritent ou s'approprient la position de pouvoir de leur patron/parent. D'une part parce que leur maison est si importante et étendue qu'elle a besoin d'un

¹¹ Son Sann, *The Memoirs of Son Sann*, [s.l.], Cambodia Daily Press, [s.d - c.2011], 172 p

¹² V. Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk*, *op.cit.*

¹³ Entretien avec M. Thiounn Charles, Paris, 22/03/2019.

¹⁴ Dans un certificat de bonne vie et de bonnes mœurs établi le 04/03/1926 inclus dans son dossier de carrière, Penn Nouth déclare que son père, Penn, est peignier, fabricant de peigne - *šī dhvōe krās* - alors que Nasir Abdoul-Carime rapporte qu'il serait mandarin, et que Penn Nouth serait issu d'une famille de mandarins depuis le XVIII^e siècle dont le grand-père aurait lutté contre Poucombo aux côtés de Sisowath (un point qui rappelle la carrière de Nhiek (ID : AA)). Les deux informations ne sont pas contradictoires l'une de l'autre si les origines mandarinales de Penn Nouth lui échoient par sa mère, néang Lop [Lāb] ou [Lābv] et que sa famille a vécu un déclassement au XX^e siècle. La figure du père aurait alors été « effacée » au profit de la figure d'un grand-père ou d'un arrière-grand-père. V. Abdoul-Carime, Nasir, « Hommes et destins », AEFK ; ANC 19118, Dossier personnel de M. Penn Nouth, anouc montrey, 1926-1956.

¹⁵ V. chapitre 12.

intermédiaire pour faire respecter l'harmonie entre toutes les lignées qu'elle réunit. Leur qualité « étrangère » - parfois seulement en tant que gendre - leur permet justement d'entretenir ce dialogue¹⁶. D'autre part, parce que leur propre lignée a acquis une honorabilité qui lui permet de se positionner comme une lignée aînée, et non plus cadette : Thiounn, Nhiek Tioulong ou Hun Sen ont eu la chance d'avoir des filles ou en ont adopté. À travers les mariages de leurs filles, les ministres eux-mêmes et leurs descendants se sont trouvés en position de dominer les relations de pouvoir dans leur maison : Thiounn devient le grand-père par alliance d'un candidat au trône ; Nhiek Tioulong tisse sa toile dans la famille royale et Hun Sen contrôle les secteurs clés de l'économie et des institutions.

Pour comprendre la progression de ces hommes et analyser leurs pratiques, il faut donc chercher tout d'abord le réseau dans lequel ils s'inscrivent comme associés, la maison dans laquelle ils sont intégrés par mariage, et donc les figures tutélaires dont ils héritent, leur patron, leur beau-père et compères. Poc est certainement moins célèbre que Thiounn dans la bibliographie, mais il apparaît comme autrement plus puissant parce qu'il a justement le pouvoir de déléguer à son client puis parent Thiounn et la capacité de se dissimuler derrière sa façade. Derrière ces hommes, il faut également « chercher la femme », celles dont ils héritent, celles qu'ils épousent, celles qu'ils marient. Derrière Thiounn et Hun Sen notamment, les puissantes intermédiaires politiques, économiques et culturelles que sont les femmes sino-khmères ou bien les Cambodgiennes mariées à des « Chinois ». Amenées à contrôler tant les logiques sociales chinoises que cambodgiennes par acculturations réciproques, la mère de Thiounn, ses parentes Poc ou Bun Rany, l'épouse de Hun Sen, capitalisent ressources financières et politiques.

Face à ces puissantes maisons sino-khmères telles que les Poc-Thiounn-Boun Chan, il est possible que Norodom Sihanouk ait innové aux premières heures de son règne, dans un domaine bien particulier selon Jean-Marie Cambacérès :

« il décréta officiellement que, « désormais », aucune princesse ne cesserait d'être princesse, membre à part entière de la famille royale, si elle décidait de prendre pour époux un non-prince, et leurs enfants seraient des « Kèv » (enfants de princesse ayant pour époux

¹⁶ Grégory Mikaelian écrit à propos de Hun Sen : « Son influence s'expliquerait précisément par le fait qu'il se trouve, grâce à son épouse, à la confluence de plusieurs grandes familles du temps du *Sangkum* et de la République khmère. » dans « Pour une relecture », *op.cit.*, p. 180.

un non-prince). Sous les règnes précédents, les princesses qui épousaient des non-princes devenaient ipso-facto des « roturières » et cessaient d'être des membres de la famille royale, et leurs enfants n'avaient bien sûr droit à aucun titre. Norodom Sihanouk fit évoluer cette situation, montrant ainsi son souci de renforcer le statut de la femme et de s'adapter au monde moderne.¹⁷ »

Jean-Marie Cambacérès est directement intéressé à rappeler cet épisode puisqu'il a épousé une princesse et qu'il entend obtenir un titre princier à sa fille. *Kaev* et *khun*, les appellatifs de courtoisie employés pour les enfants des princesses mariées à des roturiers ne datent pas du règne de Norodom Sihanouk, mais ils n'étaient effectivement pas attribués systématiquement aux *brah vañs*, l'auguste descendance des rois. Remarquons que Cambacérès ne cite que le titre masculin, *kaev*, qu'il raconte avoir failli échoir à sa fille¹⁸. En reconnaissant la descendance des princesses à travers le vocabulaire des titulatures masculines, le Palais assimile effectivement lignées utérines et agnatiques. Pourquoi Norodom Sihanouk prend-il le risque de légitimer ainsi la descendance roturière des princesses ? Sans doute pour s'attacher les bonnes grâces de plusieurs générations de parents et également pour « recruter » par mariage des gendres roturiers intéressés aux succès palatiaux.

Le jeu est dangereux parce qu'il ne sert pas que les alliés du prince, mais également ses opposants issus justement de ces mariages hétérodoxes, comme les Poc. Le but de Sihanouk est alors peut-être de transmettre une plus grande honorabilité aux femmes de la famille royale pour concurrencer les grandes dames roturières, comme les Poc-Thiounn-Boun Chan justement. En renouvelant la stratification sociale à partir des princesses, Sihanouk met de la distance entre les héritiers directs des princesses, qu'il va tenter d'associer à son intérêt, et les héritiers indirects, qui sont exclus de la dévolution des titulatures. Allant néanmoins à l'encontre de toute la logique de filiation agnatique de la famille royale défendue par ses ancêtres, Norodom Sihanouk donne une légitimité à de nombreuses maisons qui, comme les Poc-Thiounn-Boun Chan, vont lui contester la souveraineté tout au long de la période contemporaine.

¹⁷ Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, op.cit.*, p. 67.

¹⁸ Cambacérès, Jean-Marie, *ibid.*, pp. 408-409.

Lexique khmer-français

kathin : fête d'offrande du vêtement dit *kathin* aux religieux bouddhiques.

Kaṇtāl : Kandal

Kaṇtjñ : Kandoeng

kamm : karma.

kamrataen ou *gamtaen phdai krom* : « seigneur de la terre », le roi.

kāt : carte.

kāt khmau : « carte noire » carte d'identité, expression péjorative employée par les paysans khmers.

kāt jhlūs : « carte du chevreuil », expression du vagabondage hors-la-loi.

kitti : éloge, louange, haute réputation, renommée.

kittiyas : dignité qui donne une grande réputation, prestige, ce qui a rendu quelqu'un fameux, honneur.

kjñ brah laks : bureau du « trésor royal ».

kuṭi : une habitation pour les religieux dans un *vatt*.

kūn : enfant.

kūn kāt' : « enfant coupé », métis.

kūn kmuoy : « descendant du collatéral cadet » ou « ni enfant, ni neveu », de *kmuoy* : neveu, nièce.

kūn ciñcjm : « enfant nourri », enfant adopté.

kūn cau cin : « descendant d'un Chinois », Sino-khmer.

kūn bau : « le dernier ou la dernière » des enfants, le benjamin ou la benjamine.

ker : héritage.

kerti : louange, gloire, réputation, éloge, renommé, héritage.

ker jhmoh : réputation, honneur.

Kaep : Kep.

kaev : appellatif de courtoisie des membres masculins des *brah vañs* « l'auguste descendance » des rois.

kaev hvā : « prince de cristal » ; « prince préféré », le premier des princes de sang après l'*uparāj*.

kaṇtjñ : la dette, le lien.

kaṇṇaen : corvée.

kaṇphaen : fort, forteresse.

kaṇbañ' : embarcadère, débarcadère, quai, port.

Kaṇbañ' Cām : Kompong Cham.

Kaṇbañ' Chnāmñ : Kompong Chhnang.

Kaṃbañ' Tā Jes : Kompong Ta Chès.
 Kaṃbañ' Trapaek : Kompong Trabek.
 Kaṃbañ' Traḷāc : Kompong Tralach.
 Kaṃbañ' Dhaṃ : Kompong Thom.
 Kaṃbañ' Braḥ Gagīr : Kompong Préa Koki.
 Kaṃbañ' Laeñ : Kompong Leng.
 Kaṃbañ' Luoñ : Kompong Luong.
 Kaṃbañ' Som : Kompong Som.
 Kaṃbañ' Sīem : Kompong Siem.
 Kaṃbañ' Spī : Kompong Speu.
 Kaṃbañ' Svāy : Kompong Svai.

Kaṃbat : Kampot.

kamlāṃṇ : force, vigueur, puissance, réunion de forces, clientèle ; de *khlāṃṇ* : fort, puissant.

kpuon ou *vijchākār* : traité, commentaire, œuvre pieuse ou éthique.

Kragar : Krakor.

Kraceḥ : Kratie.

kram : code, loi.

kramakār : « kromokar » ; juge du *ghuṃ* ; cadre de l'administration cambodgienne à l'époque coloniale.

kraḷābās : fonctionnaire subalterne de l'administration provinciale.

kraḷāhom : de *hom* : sacrifice aux déités par le feu ; de *kraḷā* : le lieu ; « ministre des affaires fluvio-maritimes et des affaires étrangères ».

kruñ : ville, capitale, palais, roi, royaume.

kliṅg : Indien.

khun : « dame », titre féminin d'usage multiple.

khun ṇāñ : « dame », titre féminin.

khett : circonscription.

khnañ bas' : « dos du serpent », titre du gouverneur de Kampong Svai.

Khvā : Khva

Khsāc' Kaṇtāl : Khsach Kandal.

Gīrīvañ' : Kirivong.

guṇ : mérite.

Gīen Svāy : Kien Svai.

grū : maître, professeur.

ghun : « khun », rang subalterne du mandarinat.

ghuṃ : commune.

Ghlāṃṇ : Khléang.

cakrī : celui qui porte la roue signe de puissance, celui qui conduit un char ; « ministre des transports terrestres et de la guerre ».

catumukh : « quatre faces », confluence des fleuves Danle Sāb, Danle Dhaṃ et Pāsāk', nom de la capitale du Cambodge au XV^e siècle (site de Bhnaṃ Beñ).

cand : lune.

braḥ dīnāṃṇ cand chāyā : « pavillon du clair de lune », pavillon des danses du Palais royal.

cāṇ vāṇ : chef.

cām : peuple *cām* (nom ou adjectif).

cās' tūn : « vieille aïeule » ou *tūn snāṃ* : femme âgée responsable du bon ordre chez les concubines royales (*snāṃ*).

cin : peuple chinois (nom ou adjectif).

cau : petit-enfant, descendant, héritier, chef.

cauhvā : « prince du ciel », l'un des titres du « premier ministre ».

cauhvāy : chef de circonscription, « gouverneur ».

caṃkār : champ.

caṃṇuḥ : peuple, villageois, fidèles.

Caṃṇī : Champey.

cpāp' : code, code de morale, texte gnomique.

cpāp' neti : « code de politique », « éthique de gouvernement ».

jāṇ cīt mās : doreur.

jāṇ dan : bijoutier.

jāṇ taek : forgeron.

jāṇ smīt : fondeur.

jī tā : grand-père

jī tā duot : arrière-grand-père

Joeñ Brai : Choeung Prey.

Joeñ Ek : Choeung Ek

jaṃṇuoñ : commerçant.

jaṃdāv : titre féminin, « grande dame ».

jroy : presqu'île, cap, promontoire, pointe, avancée de terre qui s'avance dans la mer ou un fleuve.

Jroy Cañvā : Chruī Changva.

jvā : peuple *jvā* (nom ou adjectif).

Jhūk : Chhuk.

Ṭaṅko : Dangko.

ṭī : terre, circonscription, apanage.

Ṭūn Yāy : Doun Yay.

ṭaṃṇāk' : maison, résidence, résidence royale, palais royal.

Tākaev : Takéo.

Tānī : Tany.

tejo : chef d'armée, commandant. *uk ṇā tejo* : « gouverneur de Kompong Svai ».

Ṭpūṇ Ghmuṇ : Tbaung Khmum.

trabāṃṇ : étang, mare.

Trabāṃṇ Sāb : Trapéang Sap

traḷāc : courge

danle : fleuve.

Danle Sāb : le fleuve Tonlé Sap.

Danle Dhaṃ : le « grand fleuve », fleuve Mékong.

Danle Paḍī : Tonlé Bati.

Danle Rabau : Tonlé Ropéou.

dān : le don, donner.

duol : tertre.

Duol Gok : Tuol Kork.

Duol Lāk' : Tuol Léak.

devatā : divinités des régions principales et intermédiaires de l'espace.

drāby : fortune, richesse.

Drāṃṇ : Tréang.

dhammayut : école bouddhiste dite *dhammayut*.

dharmaṛājā : « roi du *dharma* » roi de justice.

dhlāp' chap : avoir des relations, « avoir l'habitude d'entourer quelqu'un, de montrer de l'amitié en vue d'en tirer des avantages personnels ».

nāṇ : « néang », appellatif des jeunes filles, jeunes femmes, « dame », voir *anak*.

nāy : patron.

nen : novice.

pañ : frère ou sœur aîné(e).

pañjī : liste, inventaire.

Paḍi : Bati.

pandāy : fort, forteresse.

Pandāy Mās : Banteai Meas.

Paripūrṇ : Babaur.

pāgū : « bakou », brahmanes du palais.

Pāt'ṭampañ : Battambang.

Pātpauñ : Barthbaung.

Pārāy(ṇ) : Barai.

pālāt' : chef de circonscription.

Pāsāk' : le fleuve Bassac.

piñ : lac.

piñ Danle Sāb ou piñ dham : le lac Tonlé Sap ou grand lac.

Piñ daṃpan' : Beng Tompun

pun̄y : mérite, bien, être méritant, faire le bien, fête, cérémonie, célébrations (pour acquérir des mérites).

pun̄y uṃ dūk : « fête des pirogues » ou « des eaux ».

purohit ou *parohit* : « brahmanes », bakous.

Pūk Go : Bokor.

poek smāgr : « faire le recensement des corvéables qui ont le droit de choisir leur patron », recensement des corvéables.

ptī : époux - de *pati* (sanskrit) : le chef, le maître, *adhipatī* : celui qui gouverne.

praband : épouse.

praband dham : épouse principale, épouse légitime, première épouse.

praband tūc : épouse qui n'est pas la première épouse, petite épouse, concubine, maîtresse.

p-ūn : frère ou sœur cadet(te).

phaen tī : la terre (la planète), le royaume.

phdaḥ : maison.

phdaḥ pū(r)bā : maison de l'Est.

phsār : marché.

bañā : « ponhėja », rang mandarinal.

Bañā 𑜋 : Ponhėja Lu.

bāddh sīmā : cérémonie de consécration des pierres *sīmā* lors de l'érection d'un édifice religieux.

bājī : cheval.

bān' : « poan » ou « ban » ; mille ; les honneurs attachés aux rangs et titres mandarinaux sont comptés en milliers.

Bām : Péam.

Bām Jar : Péam Chor

Bārāmñ : Péaréang.

biñ bādy : orchestre et style de musique de cérémonie.

biñ, bañniñ : protéger, aider.

biṣṇulok : de Viṣṇuloka, « paradis de Viṣṇu ».

buddhamant : les *mantra* du Buddha, les paroles du Buddha, la doctrine bouddhique.

buok : peuple, groupe, congrégation, corps, race, groupe de clients.

Bodhisāt' : Pursat.

bnañ : peuple Bunong en particulier ; peuples autochtones en général.

braḥ : « préah », ce qui est sacré, divin, supérieur, royal.

braḥ kanloñ : « ancêtre sacrée », la reine-mère.

Braḥ Trabāmñ : Préah Trapéang.

braḥ vañs : « l'auguste descendance », les descendants des rois en lignée agnatique.

braḥ varrājjananī : reine-mère de sang royal ; *braḥ rājjananī* : reine-mère d'origine roturière ; synonyme : *varamātā*.

braḥ aṅg mcās' : titre des enfants d'un roi.

brāhmaṇa br̥ddhipās : « brahmanes vénérables chargés du lasso » ; brahmanes du Palais chargés du culte de Gaṇeśa.

breñ : tradition, coutume.

braek : canal, voie d'eau.

Braek Bnau : Prek Phnou

Braek R̥ssī : Prek Russei.

brai : « prey » forêt.

Brai Kdī : Prey Kedey.

Brai Krapās : Prey Krabas

Brai Dadīñ : Prey Totung.

Brai Vaeñ : Prey Veng.

Brai Sa : Prey Sa.

bharyā : épouse.

bhikkhu : moine, religieux bouddhiste.

bhūmi : village.

bhūjhuoy : adjoint.

bhnaṃ : mont, montagne, colline.

bhnaṃ braḥ rāj drāby : « mont de la fortune royale », site des tombeaux royaux d'Uṭuṅ.

Bhnaṃ Pūrī : Phnom Borei

Bhnaṃ Beñ : Phnom Penh.

bhnaṃ men : mont Meru.

Maṅgal Purī : Mongkol Borei.

mcās' : maître, seigneur.

mantrī : qui possède les *mantra* de gouvernement, « mandarin ».

mantrī kittiyas : mandarin d'honneur.

mnān : « monéang » titre féminin, *braḥ mnān* : titre de « concubine » ; *anak mnān* : « concubine » non officielle.

mahānikay : école bouddhiste dite *mahānikay*.

mahāsrī : grande reine - de naissance royale ou princière.

Māt' Jrūk : Moat Chrouk.

māt' danle : berge du fleuve.

mās, *suvaṇṇ* ou *subārṇ* : or, doré.

mī : « petite-mère » appellatif des petites filles et appellatif populaire des femmes.

mīn : tante cadette.

mukh : face, devant.

Mukhkambūl : Mukkompul.

me : mère, chef.

me kamlāṇṇ : chef (mère) de « force », chef de clientèle.

men : terrain des incinérations.

me pā : intermédiaire, entremetteur, « parrain de mariage » qui effectue les démarches au nom des parents des épousés.

yas' : pouvoir ; dignité, haut rang ; suite d'un haut dignitaire ; biens, richesses ; grande réputation, honneur, renommée, gloire, les marques extérieures de l'honneur, d'une dignité.

yāy : grand-mère.

yāy duot ou *jī tūn duot* : arrière-grand-mère.

yomarāj ou *yamarāj* ou *jamarāj* : le « roi Yama » ou « roi des enfers », « ministre de la justice ».

raksā : garde.

Ranām : Ronéam.

Ralā P-īer : Roléa Peir.

rāj : roi, royal, royaume.

rāj pandit : scribes royaux.

rājakār : administration quotidienne du royaume, « la chose royale ».

rās : peuple.

Raṃtuol : Romduol.

Laṇvaek : Longvek.

Lāc : Leach.

luoṇ : « luong », rang mandarinal, roi, royal.

lok : appellatif, seigneur, sieur, monsieur, dame, madame (*lok srī*) voir *anak*.

lok mcās' : « Seigneur et Maître », appellation du gouverneur de Battambang féal du Siam.

laṃ it laṃ ūn : monter de l'affection.

laṃ ūt : se prosterner.

lkhon kol : théâtre masculin.

lkhon bol srī : théâtre narré de femmes.

lkhon braḥ rājadrāby : théâtre royal sacré.

lmoes : désobéir, enfreindre.

vatt : monastère bouddhique, « pagode ».

vihāra : sanctuaire principal d'un *vatt*.

vāṃṇ : palais, palais royal, *uk ṇṇā vāṃṇ* : grand chancelier, « ministre du Palais royal ».

saṇgrāj : chef (roi) de *vatt*.

Sanduk : Santuc.

samtec : rang aristocratique « altesse ».

sākti : hiérarchie mandarinale.

sālā pālī : école de *pālī*, bâtiment de l'école du *vatt*.

sālā rīen : école.

sāvatār : annales, chroniques, traité, charte ; *baṇsāvatār* : « incarnation de la lignée », chroniques familiales, chroniques royales (de la lignée royale), de *baṇs* : lignée, descendance, famille et *āvatār* : incarnation, succession des incarnations.

Sidhar Kaṇtāl' : Sithor Kandal.

Ŝisuphun : Sisophon.

subhā : « sophea », juge.

subhāṣit : proverbe.

suorstī : bureau des rôles du Palais royal.

suostī : « apprenti-mandarin ».

Sīem Rāp : Siem Reap.

saiyamant : les *mantra* du brahmanisme.

Saṃpuk : Sambok.

Saṃpūr : Sambor.

Saṃpuor : Sambuor

saṃrāp’ : maison royale, cour, gouvernement.

saṃrāp’ *catvā* : maison, cour, gouvernement de la reine-mère.

saṃrāp’ *do* : maison, cour, gouvernement du roi qui a abdiqué, l’*ubhayorāj*.

saṃrāp’ *trī* : maison, cour, gouvernement du roi qui va hériter, l’*uparāj*.

saṃrāp’ *ek* : maison, cour, gouvernement du roi en titre, le *stec luon* .

Saṃroṇ Daṇ : Samrong Tong

stūpa : monument funéraire.

stec : roi.

stec trāṇ’ : « rois des clairières », les grands « ministres » et les plus hauts dignitaires du pays. *tāṇ*, *mrātāṇ*, *mrātāṇ* : « fondateurs » les bénéficiaires de terres de la couronne.

stec luon : roi en titre.

Sdīṇ Traeṇ : Stung Treng.

snaṇ : fonctionnaire subalterne de l’administration provinciale.

snaeṇ : corne, instrument fait d’une corne.

sruk : « srok » circonscription, pays.

srī : « srei » fille, femme.

Srī Sandhar : Srei Santhor.

smīen : secrétaire, copiste, scribe, écrivain, « gratte-papier ».

Svāy Babae : Svai Popé.

Svāy Rīeṇ : Svai Rieng.

hālīk : pour *mahālīk*, page royal.

hūbān’ : voir *bān*’.

aggamahāsenā : autorité supérieure, général en chef, l’un des titres du « premier ministre ».

Aṅgar Pūrī : Angkor Borei

anuj : cadet ou cadette.

Anlañ' Rāj : Anlong Reach

ā : pronom associé au prénom pour marquer la familiarité, l'infériorité, le mépris.

ā ou *it buj* : « sans/sale lignée ».

ācāry : « achar » diacre bouddhiste, maître de cérémonie.

ājñā luoñ : envoyés du Palais, officiers du recensement et des impôts.

anak : « néac » pronom personnel à usage multiple, appellatif « sieur » ou « dame » notamment devant un prénom, préfixe de désignation des « acteurs », exemple : *anak + rīen* - apprendre - : étudiant (celui qui apprend).

anak danle dham : « les gens du grand fleuve », populations qui vivent le long du Mékong.

anak dham : « homme fort » « homme puissant ».

anak mān puny : « être de mérite ».

Anak Līoeñ : Néak Luong.

anak aṅg mcās' : petit-enfant d'un roi par un prince, né d'une mère roturière.

issara : « issara » ou « issarak » ou « essara » ou « essarak » ; suprême, supérieur, libre.

Khmaer Issara : Khmer Issarak.

uk ṅā : « oknha » ; rang mandarinal

Uṭuṅ (Mānjāy) : Oudong (la Victorieuse).

uparāj : roi en second.

ubhayorāj : roi qui a abdiqué.

ū ou *ūbuk* : père.

ūbuk kmek : beau-père.

ūbuk ciñcīm : « père nourricier », père adoptif.

Aṃbil Dīk : Ampil Tuk

ṛs ou *mūl* : racines.

Documentation

Sources imprimées

a) Journaux et rapports officiels

Aymonier, Étienne, *Rapport adressé au sous-secrétaire d'État des colonies sur le fonctionnement de l'École coloniale pendant l'année 1890, par M. Aymonier, directeur de l'École*, Paris, Imprimerie des journaux officiels, 1890, 16 p.

Ministère de l'information, *Les paroles de Samdech Preah Norodom Sihanouk, octobre-décembre 1967*, Phnom Penh, 1968, pp. 778- 974.

République française, Protectorat du Cambodge, *Inauguration de la nouvelle École d'administration cambodgienne*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1920, 10 p. + 8 p. de photographies.

République française, *Bulletin officiel de l'Indochine française, Première partie, Cochinchine et Cambodge*, année 1900, n°8, p. 1137.

République française, *Annuaire du Cambodge 1897*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1897, 527 p.

République française, *Annuaire du Cambodge 1896*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1896, 438 p.

République française, *Annuaire du Cambodge 1895*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1895, 273 p.

République française, *Annuaire du Cambodge 1894*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1894, 264 p.

République française, *Annuaire du Cambodge 1893*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1893, 252 p.

République française, *Annuaire du Cambodge 1892*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1892, 252 p.

République française, *Annuaire du Cambodge 1891*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1891, 178 p.

République française, *Annuaire du Cambodge 1890*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1890, 146 p.

République française, *Annuaire du Cambodge 1888-1889*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1889, 150 p.

Sarraut, Albert, *La mise en valeur des Colonies françaises*, Paris, Payot, 1923, 56 p.

b) Premiers regards sur le Cambodge.

Agostini, Jules, *À travers le Cambodge 1893-1894, vues photographiques*, [s.l.] Musée de l'homme, 1894, [s.p.].

Aymonier, Étienne, *Le Cambodge, les provinces siamoises*, tome II, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1901, 481 p.

- Le Cambodge, le royaume actuel*, tome I, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1900, 466 p.
- Branda, Paul (pseudonyme de Paul Reveillère), *Ça et là. Cochinchine et Cambodge. L'âme khmère, Ang-kor*, Paris, Fischbacher, 1886, 451 p.
- Brédion, Antoine, *Dictionnaire de bio-bibliographie générale ancienne et moderne de l'Indochine française*, publié après la mort de l'auteur par Antoine Cabaton, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1935, 446 p.
- Collard, Paul, *Cambodge et Cambodgien, métamorphoses du royaume khmêr par une méthode française de protectorat*, Paris, Société d'éditions géographiques, maritime et coloniales, 1925, 312 p.
- Delaire, M. Edmond Augustin, « Petit fonctionnaire de Phnom Penh (Cambodge), salarié du trésor public, dans le système des engagements volontaires permanents », *Les ouvriers des deux mondes*, Société internationale de science sociale, n°90, Paris, 1897, pp. 438-483.
- Fourès, Julien-Auguste, « Organisation politique du Cambodge », *Excursions et reconnaissances*, tome 5, n°13, Cochinchine française, Saigon, Paris, Imprimerie du Gouvernement, Challamel, 1882, pp. 168-211.
- Hess, Jean, *L'Affaire Iukanthor, les dessous d'un protectorat*, Paris, Félix Juven éditeur, [s.d.], 335 p.
- Janneau, Gustave, *Manuel pratique de langue cambodgienne* (1870), Saïgon, Collège des Stagiaires, 1874, 267 p.
- Leclère Adhémar, *Histoire du Cambodge depuis le 1^{er} siècle de notre ère, d'après les inscriptions lapidaires, les annales chinoises et annamites et les documents européens des six derniers siècles*, Paris, Paul Geuthner, 1914, 592 p.
- « La cour d'un roi du Cambodge », *l'Ethnographie*, 15 octobre 1913, pp. 42-76.
- Cambodge : le Roi, la famille royale et les femmes du palais*, Saïgon, 1905, 26 p.
- « Le Cùlâ-Kantana-Maṅgala ou la fête de la coupe de la houppe d'un prince royal à Phnom Penh (le 16 mai 1901), *BEFEO*, tome I, 1901, pp. 208-230.
- Les Codes cambodgiens*, Paris, Ernest Leroux éditeurs, 1898, livre I, 491 p. ; livre II, 682 p.
- « Trois cérémonies cambodgiennes. Le thvoeuh bon kor Sâk prey. Le Kat sâk. Le thvoeuh Thméng », *Revue normande et percheronne illustrée*, juillet-août 1898, pp. 193-205.
- Le Faucheur, Paul, *Lettre sur le Cambodge*, Paris, Challamel Ainé éditeur, 1872, 60 p.
- Meyer, Roland, *Saramani, danseuse khmêr*, (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997, tome I *Au pays des grands fleuves*, 248 p. ; tome II *Le Palais des quatre faces*, 334 p. ; tome III, *La légende des ruines*, 238 p.
- Pavie, Auguste, *Contes du Cambodge*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1921, 262 p.
- Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895, Géographie et Voyages*, tome II, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1906, 402 p.

Contes populaires du Cambodge, du Laos et du Siam, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1903, 209 p.

Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895, Géographie et Voyages, tome I, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1901, 332 p.

Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895, Études diverses I, Recherche sur la littérature du Cambodge, du Laos et du Siam, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1898, 369 p.

Révertegat, Bruno, « Un coureur d'arroyos, Le Faucheur, colon de la première heure en Cochinchine et au Cambodge (1858-1874) », *BSEI*, n°3, 1941, pp. 21-47.

Silvestre, Achille, *Le Cambodge administratif, cours professé à l'École d'Administration Cambodgienne*, Phnom Penh, imprimerie nouvelle Albert Portail, 1924, 647 p.

Kpuon pañhāñ camṇaeḥ vijchākār hañ raṭḍhapāl samrāp mantrī nākkh' rājakār khmaer tael nāy yāl' sekretaer indaeraḥpraet knuñ rājakār reṣṭāṇs supērīyōer jā grūrañ knuñ sālā rāṭṭhapāl khmaer praeceñ jā khemaraḥ bhāsā (orthographe originale) *Cours de connaissances administratives à l'usage des fonctionnaires cambodgiens et des élèves de l'École d'administration cambodgienne*, traduit par M. Nal secrétaire interprète à la résidence supérieur, répétiteur à l'EAC, (traduction originale), Phnom Penh, publié sous les auspices de l'administration du Protectorat, 1920, 2 volumes.

Villemereuil, Arthur Bonamy de, *Explorations et missions de Doudart de Lagrée, capitaine de frégate, premier représentant du protectorat français au Cambodge, chef de la mission d'exploration du Me-Kong et du haut Song-Koi, extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.B de Villemereuil, capitaine de vaisseau*, Paris, Bouchard-Huzard, 1883, 684 p.

c) Œuvres imprimées de Thiounn

Thiounn, *Danses cambodgiennes*, (revu et augmenté par Jeanne Cuisinier, illustré par Sappho Marchal, préfacé par M. Pasquier), Hanoi, Bibliothèque Royale du Cambodge, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1930, 95 p.

« *Sec ktī adhippāy ambī dasa jātaka nīñ paṭhama sambodhi* [Commentaire à propos des dix jātaka et du début de l'illumination du Buddha (biographie du Buddha)] », *Kambuja Suriyā*, n°1, 1926/1927, pp. 69-91.

« Prah Khan, (l'épée sacrée du Cambodge) », *Arts et archéologie khmers*, Augustin Challamel, Paris, tome 1, 1921-1923, fascicule 1, pp. 59-63.

« Fête de la coupe de cheveux d'un ou de plusieurs jeunes princes ou princesses membres de la famille royale du Cambodge », *La revue indochinoise* n°52, février 1907, pp. 249-257.

« Cérémonial cambodgien concernant la prise de fonction de mandarins nouvellement promus », *La revue indochinoise*, n°50, 1907/5 (décembre), pp. 71-75.

Voyage du roi Sisowath en France, en l'année du cheval, huitième de la décade, correspondant à l'année occidentale 1906, royaume du Cambodge, traduit, présenté et annoté par Olivier de Bernon, Paris, Mercure de France, 2006, 266 p.

Brah Karuṇā Brah Pād Samtec Brah Śīsuvatthi, Brah Cau Kruñ Kambujādhīpatī brah rāj taṃnoer dau Kruñ Pārāmṇsaes, chnām mamī aṭṭhasāk 3, trūv nīñ chnām pārāmṇ 1906 [Voyage de Sa Majesté Sisowath, roi du Cambodge, en France, en l'année du Cheval, huitième de la

décade, troisième année de Son règne, correspondant à l'année occidentale 1906], édité par Michel Antelme et Olivier de Bernon, Phnom Penh, Éditions de la Bibliothèque nationale du Cambodge, 2006, 189 p.

« Les fêtes anniversaires de la naissance de Sa Majesté le roi du Cambodge », *La Revue coloniale*, décembre-janvier 1905-1906, pp. 409-417.

d) Biographies, autobiographies et chroniques familiales publiées.

The Queen Mother, an eventful life, éditions du Palais royal à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de Sa Majesté Samdech Preah Akka-Mohesey Norodom Monineath Sihanouk, 2016, 80 p.

Sa Majesté le roi-père Norodom Sihanouk, Preah Borom Ratanak Kaudh, 31 octobre 1922-15 octobre 2012, Livre d'or des déclarations, lettres, etc (venant de personnalités, personnes khmères et étrangères) consacrées à Sa Majesté Preah Karuna Preah Borom Ratanak Kaudh Norodom Sihanouk, à l'œuvre de Sa Majesté au service de la patrie (Cambodge) et du peuple khmer (y compris l'action de sa majesté sur le plan international), [s.l Phnom Penh], [publication du Palais royal], [s.d c2012/2013), 136 p.

Cambacérès, Jean-Marie, *Sihanouk, le roi insubmersible*, Paris, éditions du Cherche-Midi, 2013, 451 p.

Duong Van Mai Elliott, *The Sacred Willow, Four Generations in the life of a Vietnamese family*, New York, Oxford, Oxford University Press, 1999, 506 p.

Fernandez, Sosthène, *Mémoire d'une guerre oubliée*, Bangkok, AsiaInfo Publishing, [s.d - c.2015], 211 p.

Heng Samrin, *The People's Struggle, Cambodian Reborn*, Singapour, EDM Books, 2019, 148 p.

Norodom, Sihanouk, *Prisonnier des Khmers rouges*, Paris, Hachette, 1896, 433 p.

Souvenirs doux amers, Paris, Hachette, 1981, 413 p.

Sakou Samoth, *Hommes et Histoire du Cambodge*, [s.l], [s.e], 2012, 333 p. + XX p.

Son Sann, *The Memoirs of Son Sann*, [s.l], Cambodia Daily Press, [s.d - c.2011], 172 p.

So, Kenneth T., *The Khmer Kings and the History of Cambodia, Book II, 1595 to Contemporary Period*, [United Kingdom or United States], DatAsia Press, 2017, 405 p.

Suong Sikœun, *Itinéraire d'un intellectuel khmer rouge*, Paris, les Éditions du Cerf, 2013, 538 p.

Toth Putry, *Lok Brīddhācārya Paṇḍit Juon Mumm* [Le vénérable docteur Thiounn Mumm], Phnom Penh, Éditions Angkor, 2019, 199 p.

Yukanthor, P.P., « Personnalité de S.M. Norodom Suramarit, Généalogies des Familles Princières du Cambodge », *France-Asie, revue mensuelle de culture et de synthèse franco-asiatique*, n°113, octobre 1955, pp. 243-254.

e) Presse (par date de publication)

Meta, Kong, « Twelve people to be given honorary title of oknha », *The Phnom Penh Post*, 22 mars 2018.

Paviour, Ben, Hang Sokunthea, « Phnom Penh Hyatt Hotel to Retain Royal Villa », *The Cambodia Daily*, 24-25 octobre 2016.

Bartholin, Samuel, Ung Chamrœun, « Le patrimoine architectural est-il menacé ? », *Cambodge Soir*, 2,3,4 février 2007.

« Silence complice, un appel du Dr Grauwin à la suite de la disparition de médecins et de pharmaciens cambodgiens », *Le Quotidien du médecin*, vendredi 18 et samedi 19 mars 1977, n.p.

« *Pravatti nai samtec* (Juon) - (Histoire de *samtec* Thiounn) » - *Nagara Vatta*, 27 septembre 1941, pp. 1-2.

« Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », *L'Écho annamite*, trihebdomadaire de défense des intérêts indochinois, vendredi-samedi 26 et 27 septembre 1941, p. 1, p. 4.

« Au Cambodge, une réception chez S.E. Thiounn », *Les Annales coloniales*, samedi 7 janvier 1933, p. 2.

Colinette, « Nos modes en Extrême-Orient », *Le Journal du dimanche*, dimanche 9 décembre 1906, p. 11.

« Un ministre cambodgien », *L'Illustration*, 21 juillet 1906, p. 48.

« Le Couronnement de S.M. Sisovath », *La Dépêche coloniale illustrée*, n°13, 15 juillet 1906, pp. 150-164.

« Les promenades de Sisowath », *La Croix*, mercredi 27 juin 1906, p. 2.

Savine, Albert, « Le Roi de Cambodge », *La Nouvelle revue*, 15 juin 1906, pp. 560-570.

« La Deuxième mission cambodgienne à Paris », *Paris Cambodge* n°2, journal composé par les élèves de l'École cambodgienne, 73 rue Ampère, Paris, 5 novembre 1887, p. 1.

« La Mission cambodgienne à Paris », *Paris Cambodge* n°1, journal composé par les élèves de l'École cambodgienne, 73 rue Ampère, Paris, 1^{er} mars 1887, p. 1.

f) Sitographie

Abdoul Carime, Nasir, Association d'Échanges et de Formation pour les Études Khmère, « Hommes et destins », <https://www.aefek.fr/page48.html>

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer, États-civils numérisés, territoire : Cambodge, Commune : Phnom Penh, année : 1876,
<http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/caomec2/osd.php?territoire=CAMBODGE&commune=PNOM-PENH&annee=1876>

Bibliothèque Nationale de France, Données bibliographiques et biographiques, « Pierre Somchine Ngin », http://data.bnf.fr/12286021/somchin_po_ngin/

Brai Nagar, journal en ligne khmer krom, en khmer, « *uk ñā kraḷāhom Sṇ Dīep jā anak ruom camṇaek dhvœ oy kambujā jhān dau rak samāy damnoeb* », <http://preynokornews.info/son-diep/>

Caire, Michel, Histoire de la Psychiatrie en France, « fiche biographique de Sonn Mam »
<http://psychiatrie.histoire.free.fr/pers/bio/sonn.htm>

Cgresequecatala, Geneanet, arbre généalogique de Paul François Joseph Le Faucheur,
<https://gw.geneanet.org/cgresequecatala?lang=fr&pz=christophe+jocelyn+martial&nz=greseque&p=paul+francois+joseph&n=le+faucheur>

Institut bouddhiste, Phnom Penh, site officiel, <http://www.budinst.gov.kh>

Missions étrangères de Paris, Archives, « Le Foyer des étudiants d'Extrême-Orient »,
<http://archives.mepasie.org/fr/annales/le-foyer-des-etudiants-dextraame-orient>

Musée National de l'Histoire de l'immigration, « Histoires singulières », « Thonn Ouk, ce monde ancien disparu sans retour », témoignage de Thonn Ouk recueilli en septembre-octobre 2006,
<http://portraits.histoire-immigration.fr/>

Groupe Res-Hist, Réseaux et Histoire, blog hypothèse, <https://reshist.hypotheses.org/216>

Palais royal du Cambodge, ancien site du roi-père Norodom Sihanouk, devenu le site du Palais,
<https://www.norodomsihanouk.info/>

Sisowath Ravivaddhana Monipong, Sisowath Samyl Monipong, prince de sang et pilote au service du Cambodge, souvenirs d'aviation, <https://samylmonipong.wordpress.com/>

Thiounn, Mumm, dit Khmer Deum, blog Khmer-Cambodge, « L'Histoire du Cambodge, un autre point de vue », <http://khmer-cambodge.blogspot.fr/2013/02/ang-duong-partie-5-la-guerre-pour.html>

Thiounn Prasith, « Autobiography of Thiounn Prasith », 25 décembre 1976, Genocide Studies Program, Yale University, <https://gsp.yale.edu/autobiography-thiounn-prasith>

g) Tapuscrits

Bulletin Mensuel de Documentation, « Questions de l'équipe du BMD (Chhorn Hay, Ke Kimsé, Srey Nory), réponse de Sa Majesté Norodom Sihanouk, Beijing le 24 Mai 2003 ».

Bulletin Mensuel de Documentation, « Questions de l'équipe du BMD (Chhorn Hay, Ke Kimsé, Srey Nory), réponse de Sa Majesté Norodom Sihanouk, Beijing le 12 Mai 2003 ».

Lām Em, « *kpuon sākāhā vañs trakūl* [Traité de généalogie] », 1959, XIV p. + 144 p.

Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », avril 2008, dernière révision octobre 2009, 124 p.

Measketh Caimirane, « Généalogie ūk lī sen », mai 2008, dernière révision septembre 2009, 90 p.

Thiounn, Angélia, « Les Thiounn dans l'histoire du Cambodge, propos et recueil de divers documents », mémoire fait dans le cadre du Summer Fellowship Program du Center for Khmer Studies, juillet-septembre 2004, 32 p.

Thiounn Charles, « Oraison funèbre de Mme Thal de Lopez », 30/09/2016.

« Oraison funèbre de M. Thiounn In », 02/05/2011.

Thiounn Mumm, « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (légée par ma mère) », 1 p.

« Généalogie (gynéalogie) de Thiounn », 1 p.

« Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) », 1 p.

Entretiens et correspondances

Entretiens (par dates)

Entretien avec M. Thiounn Charles, Paris, 22/03/2019.

Entretien avec M. David Measketh, Paris, 26/01/2018.

Entretien avec Mme Poc Yanine, Phnom Penh, 07/11/2017.

Entretien avec M. Oeun Pheuv, Phnom Penh, 23/10/2017.

Entretien avec Mme Lī Candī, Phnom Penh, 23/10/2017.

Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 15/09/2017.

Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, Rouen, 14/09/2017.

Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017.

Entretien téléphonique avec Mme Poc Yanine, 23/06/2017.

Entretien téléphonique avec Mme Ngo Poc Mona le 22/06/2017.

Entretien avec M. Loch Chhanchhai, Paris, 18/01/2017.

Entretien avec Sa Majesté la Reine-Mère Norodom Monineath Sihanouk, Phnom Penh, 05/12/2016.

Entretien avec M. Thoñ Pūrān, Phnom Penh, 23/11/2016.

Entretien avec Mme Sīoeñ Lun et Mme Chuop Van, Kompong Tralach (Kompong Chhnang), 05/10/2016.

Entretien avec M. Kuy Leñ, Phnom Borei (Takéo), 23/07/2016.

Entretien avec Mme Norodom Vivarinn et Mme Khek Vinna, Phnom Penh, 28/07/2015.

Entretien avec M. Yī Dhan, Phnom Penh, 17/07/2015.

Entretien avec M. Sukh Sāmīoen, Phnom Penh, 14/07/2015.

Entretien avec M. Āṃ Saṃ Añ, dit *tā* Añ, Phnom Penh, 14/07/2015.

Entretien avec M. Uñ Thīoen, Kompong Ta Ches (Kompong Tralach, Kompong Chhnang), 13/07/2015.

Entretien avec Mme Thiounn Thoura, 05/07/2015.

Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/05/2015.

Entretien téléphonique avec Mme Khek Vinna, 03/01/2015.

Correspondances (par dates)

Courriel de Mme Thiounn Rita transmis par M. Michel Antelme, 06/05/2019.

Courriel de M. Philippe Hunault transmis par M. Michel Antelme, 04/05/2019.

Courriel de Mme Stéphanie Khoury, 02/10/2018.

Courriel de Mme Stéphanie Khoury, 30/09/2018.

Courriel de M. Grégory Mikaelian, 10/06/2018.

Courriel de M. Khing Hoc Dy, 18/01/2018.

Courriel de M. Khing Hoc Dy, 11/01/2018.

Courriel de Mme Thiounn Catherine transmis par M. Thiounn Charles, 12/04/2017.

Courriel de Mme Thiounn Rita, 13/01/2017.

Courriel de M. Thiounn Mumm, 30/10/2015.

Courriel de Mme Khek Vinna, 04/05/2015.

Courriel de M. Thiounn Mumm, 18/08/2014.

Courriel de M. Thiounn Mumm, 07/08/2014.

Courriel de M. Thiounn Mumm, 06/08/2014.

Courriel de M. Thiounn Mumm, 05/08/2014.

Courriel de M. Thiounn Mumm, 02/08/2014.

Courriel de M. Thiounn Mumm, 01/08/2014.

Courriel de M. Thiounn Mumm, 30/06/2014.

Archives

Archives Nationales du Cambodge (Phnom Penh)

Résidence Supérieure du Cambodge

- ANC 71 Ordonnance Royale relative à la conservation des monuments et objets ayant un caractère historique et artistique, 1922-1923.
- 72 Établissement d'une liste des monuments historiques existant dans les provinces, 1924.
- 419 L'exposition de Marseille, 1905-1908.
- 558 Correspondance avec le résident de Kompong Chhnang, 1906-1911.
- 1212 Domus école professionnelles (*sic*) du Palai (*sic*) et Norodom 1905.
- 2360 Rapport au Conseil de Gouvernement de la situation du Cambodge pendant l'année 1912, 1912.
- 2788 Inspection résidence Kompong Chhnang, 1913-1914.
- 2907 Permis port armes (*sic*), 1929.
- 3062 Permis port armes mairie de Phnom Penh, Battambang, Prey Veng, Takéo, Kandal, 1929.
- 3281 Permis de port d'armes et de munitions de guerre, 1935.
- 3499 Allocation d'une indemnité de 1800\$ à la veuve de Lopez pour perte de sa jonque louée par le service des travaux publics, 1914.
- 3837 Notices concernant les renseignements sur les concessions agricoles de SAR Phanuvong, 1921-1922.
- 4176 Concession Thiounn, secrétaire général du Conseil des Ministres, d'un lot de terrains sis au lieu-dit Kompong Tralach (Kompong Chhnang), sans date [demande en date du 06/10/1898].
- 4190 Demande de concession de M. Ponn ministre de la guerre, 1905-1922.
- 4191 Allocution de S.E. Thiounn, Ministre du Palais royal, à la cérémonie de la pose de la première pierre du Palais intérieur de Sa Majesté le roi du Cambodge à Phnom Penh, 1920.
- 4824 Concession définitive au profit de M. Thiounn Hol du lot 82 de la première feuille, 1929.
- 4834 Cession définitive à Poc Hell des lots 95 et 96 de la 6e feuille, 1928.
- 4835 Cession définitive à Thiounn Hol des lots 1, 2 et 3, plan 3 secteur E du 5e quartier de Phnom Penh 1925-1928.
- 4866 Mise en possession définitive des lots 51a et 42 plan 3 secteur E du 5e quartier de Phnom Penh au profit de M. Poc Hell, 1929.
- 5082 Correspondances des affaires de Longvek, Kompong Chhnang, 1904.
- 5204 Cérémonies de la crémation de S.M. Monivong et de l'ensevelissement de ses cendres du 25 août au 3 septembre 1941, 1941.
- 5206 Fêtes d'incinération de Sa Majesté la Reine mère Sisowath Monivong, 1930.
- 5211 Dossier de l'incinération du SE le Samdach Chakrey Peich Ponn 1932-1933.

- 5277 Autorisation demandée par l'Oknha Vann à donner des représentations de danses cambodgiennes dans les provinces du Cambodge, 1922.
- 5346 Crémation de Sa Majesté Sisowath du 2 au 9 mars 1928, 1928.
- 5439 Ministère du Palais, pièces diverses, 1930-1932
- 5496 Concession définitive dans Lôngvek (Kompong Chhnang) demandée par S.E. Thiounn, 1920-1927.
- 5683 Renseignements demandés par le Gougal sur la promotion de S.E le Ministre Thiounn au titre de Chevalier de la Légion d'Honneur, 1912.
- 5698 Affaire de la succession de feu Samdech Akamohasena entre les héritiers dans le partage de la somme de 600 piastres, 1902.
- 6017 Renseignements sur l'admission à l'École coloniale, 1890-1894.
- 6417 Dossier personnel de M. Léon Cazeau instituteur auxiliaire de l'enseignement, démissionnaire, 1936-1938
- 6648 Dossier personnel de Buntrong de Lopez, secrétaire des résidences, 1904-1913.
- 6749 Dossier personnel de Pou de Monteiro, secrétaire principal, 1905-1939.
- 7339 Dossier personnel de M. Ith, interprète journalier, 1899-1907.
- 7518 Dossier personnel de Mme Marie Cazeau, institutrice à l'école de la princesse Sotharot, 1911-1916.
- 7627 Reconstruction la pagode Botum Vaddey, 1938-1940.
- 7697 Permis port d'armes (*sic*) provinces diverses, 1929-1935
- 7775 Fêtes de l'incinération de sa majesté Sisowath, 1928
- 7967 Programme des danses données par la troupe royale lors de la visite de Paul Reynaud ministre des colonies, 1931.
- 7979 Dossier concernant la naturalisation française, dossiers des candidats, 1904-1931.
- 8087 Correspondance entre le résident supérieur du Cambodge et l'okhna Essarac Montrey [Vann] suppléant du premier ministre, 1902.
- 8481 Concession définitive de divers lots du centre urbain de Pursat à M. Chan Ok, 1932.
- 8532 La biographie des fonctionnaires de l'administration cambodgienne, 1911.
- 8583 Affaires diverses Kompong Chhnang 1913-1914.
- 8977 Permis d'armes de guerre, 1940-1941.
- 9065 Affaires des princes Monireth et Monipong et Songdeth – Allocations accordées engagées volontaires en France (*sic*), 1930-1941.
- 9066 Projet de convention entre Sa Majesté Sisowath Monovong et le protectorat français, 1926-1930.
- 9068 Études de SA le prince Soupheanoupong Sangdeth en France et SA Souphanouvong Noruideth, 1927-1938.
- 9079 Demande d'admission à l'École Norodom, 1907.
- 9093 Réorganisation de la troupe de danses du palais royal après 1927, s.d.

- 9098 Comptabilité de la bibliothèque royale, 1929.
- 9282 Bourses scolaires demandée par André Chaubon, Marie Cazeau, Suzanne Girardin, Ernest Chaubon, Marie Palazzi, Marguerite Sigorel, 1906-1917.
- 9468 Au sujet des 17 habitants de la province d'Anlong Réach réfugiés chez le prince Nuppeko à Phnom Penh, Résidence de Kompong Chhnang, 1912.
- 9568 Recensement des bonzes et divers religieux de la pagode dans Kompong Chhnang, 1903.
- 9742 Retour au Cambodge des fils de Sithor Véang, ministres des finances, élèves à l'École coloniale, 1888.
- 9803 Dossier concernant la mission Pavie au Laos ayant pour but de revendiquer aux noms des rois du Cambodge et d'Annam les territoires contestés par le Siam, 1887-1894.
- 9890 Au sujet du manuscrit de « du Ramayana » par S.E.M. Thiounn, 1923-1930.
- 10055 Plainte de la nommée Néang Moin, veuve, et de Préas Santhoc Lykhet contre le milicien Ket pour l'enlèvement de la Néang Kommhar, 1900.
- 10101 Nomination des chau athikar chefs de pagodes Kompong Chhnang, 1920-1927.
- 10121 Reconstruction de la pagode Prea Bat Trong Lak Babaur, Kompong Chhnang, 1920,
- 10595 Cérémonies de la crémation de la Reine Mère de SM Sisowath Monivong, programmes, dépenses, 1930.
- 10598 Les funérailles de SE Ponn, ministre de la guerre, réceptions diners, 1927-1933.
- 10608 Dossier personnel de M. Nguyen Huu Nghia, secrétaire des résidences, 1899-1907.
- 10935 Dominique de Lopez, instituteur, 1918-1935.
- 10936 Dossier personnel de Mme Marie de Lopez, institutrice, 1912-1923.
- 11097 Rapport du RSC au sujet des lourdes dépenses supportées par le Protectorat pour l'envoi des élèves cambodgiens à Paris suivant les cours de l'École coloniale, 1888.
- 11129 Création au Cambodge d'une commission des antiquités, 1905.
- 11131 Lettre du Gougoch a.s de l'affaire de M. Salenave avec le roi et de la distribution des prix à l'école de Phnom Penh, 1879.
- 11332 Rapport de M. Groslier sur les arts indigènes au Cambodge, leur état au moment de la reprise par l'Administration française et exposé historique du Service des Arts Cambodgiens, 1925.
- 11146 Dossier personnel de M. Oknha Youreach Men, président de sala outor, ministre de la justice, 1900-1911.
- 11171 Imprimerie du Protectorat, imprimerie du Prince Phanuvong, 1912-1913.
- 11595 Notes rédigées par M. Henrie Russier sur l'école maternelle et l'école de la princesse Malika à Phnom Penh, 1912.
- 11875 Texte de George Groslier sur la pagode de Phum Prasat entre Tang Krassang et Kompong Thom, s.d.
- 11944 Plainte des pêcheurs de Prek Phnou (Phnom Penh) contre M. Am de Lopez, sous fermier des pêcheries pour perception illégales des taxes sur les engins de pêche, 1902.

- 11968 Renvoi après approbation du RSC au résident maire de Phnom Penh des contrats de cessions gratuites de terrains faites au profit des princes Magha Van, Phanuvong et du nommé Oudam, 1902.
- 12201 Dossier de succession de Neak Moneang Sum, femme de feu S.M. Norodom (succession contestée par S.M. Sisowath et par Néang Trayany Neas Teau et Neang Anchay), 1905.
- 12438 Incident soulevé par le résident de Kompong Speu au sujet de la réception à la bibliothèque royale à l'occasion d'une cérémonie, 1935.
- 12448 Recommandation faite auprès de l'agence économique de l'Indochine en faveur de M. Téa San bénéficiaire de bourse de voyage à Paris à l'occasion de l'exposition internationale, 1937.
- 12726 Dossier personnel du nommé Mey, smien du conseil des ministres, suppléant du ministre du palais, 1897-1907.
- 12728 Dossier personnel de M. Mey ministre de la guerre, 1897-1905.
- 12763 Dossier personnel de Khim Rot smien du ministre de la marine, 1912-1915.
- 12842 Demande par le département des renseignements sur la situation de l'enseignement primaire à Phnom Penh, Chrui Changvar et Kampot en 1896/1897, 1899.
- 12894 Dossier personnel de Mer, secrétaire au conseil des ministres, sophea de Babaur et Rolea Peir, balat Longvek, 1901-1916.
- 12961 Dossier personnel de Meas, smien du premier ministre, 1901.
- 12963 Dossier personnel de Mean de Monteiro, contrôleur des chefs des annamites, 1898-1906.
- 12964 Dossier personnel de Meas, juge au tribunal supérieur, suppléant du ministre de la marine, 1901-1903.
- 13430 Séjour en France des princes Monireth Monipong et Suramarit et de l'affectation des deux premiers à l'armée française, 1939-1941.
- 13434 Passation de service entre Ung Hy et Méas Nal et entre Thiounn et Ung Hy, Okhnas de l'administration cambodgienne, 1941.
- 14269 Procès-verbal de la réunion de la commission des antiquités historiques et archéologiques du Cambodge, 1922-1923.
- 14317 Concession provisoire en faveur de l'ex gouverneur Kahom, sis à Sethey, Kompong Tralach, Kompong Chhang, 1923-1927.
- 14327 Problèmes divers avec le prince Monipong étudiant à St Cyr, France, 1937.
- 14659 Construction d'une école de filles indigènes à Phnom Penh, 1924.
- 14900 Concession de pagode de Yeai Teap Kompong Chhnang, 1919-1920.
- 15122 Concession accordée à M. Son Diep, ministre de la marine à Takéo, 1919-1920.
- 15282 Fiches personnelles du personnel européen du protectorat avant 1900 (Tournié, Boutié, Le Gouas, Chevalier, Mercier, Adamolle, Yonnet, Cazeau, Carlinot, Fabre, Bornet, Flamant, Drezen, Collard, Chabrier, Schneider, Laffitte), 1897.

15882 Renseignement sur une troupe de 24 danseurs du roi du phum Thmar Kor (question d'exemption d'impôt) et correspondance sur les impôts, résidence de Prey Veng, 1915.

16078 Programme des cérémonies du 77^e anniversaire de la naissance du roi Sisowath, 1916.

16946 Dossier personnel de Tea San, instituteur, 1913.

16957 Rapport du résident supérieur sur l'administration cambodgienne, 1910-1913.

17078 Dossier personnel de Ma, suppléant du ministre de la justice, 1901-1912.

17590 Renseignements sur les conditions dans lesquelles les princes Ketmonirak et Sovatmonipong, fils du roi Monivong, sont partis en France, 1927.

17902 Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940.

17938 Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932.

17948 Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935.

17980 Dossier personnel de Boun Chan Mongkhonn, oudam montrey, 1899-1930.

18449 Reconstruction de la pagode de Phnom (Wat Phnom), 1915-1926.

18594 Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey, 1915-1951.

18617 Dossier personnel de You Chhan, oudam montrey, 1941-1945.

18667 Dossier personnel de Norodom Yukonthor (*sic*), prince, 1904-1934.

18744 Dossier personnel de Norodom Sothea Pin Norindeth anouc montrey 1934-1946.

18751 Dossier personnel M. Thiounn Hol 1917-1948.

18850 Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901-1930.

18878 Dossier personnel de Ngo Nhieim vorac montrey 1914-1952.

18898 Dossier personnel de Thiounn Sath, vorac montrey 1916-1943.

18902 Dossier personnel de Tea Sann, oudam montrey, 1914-1945.

18915 Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey 1931-1953.

18917 Dossier personnel de Nhiek Tiouloung oudam montrey 1931-1947.

18963 Dossier personnel de Vong Vaddey Pom, prince, 1929-1934.

18994 Dossier personnel de Norodom Suramarit Sa Majesté de Roi, 1923-1941.

19021 Dossier personnel de Penn Hing ministre de la justice, 1889-1943.

19094 Dossier personnel de Khim Tit, oudam montrey, 1920-1952.

19118 Dossier personnel de M. Penn Nouth, anouc montrey, 1926-1956.

19201 Dossier personnel de Sum Hieng oudam montrey 1917-1954.

19227 Dossier personnel de Prak Praproeung, oudam montrey, 1923-1948.

19230 Dossier personnel de De Lopez Sangwath, rédacteur, 1954-1956.

19284 Dossier personnel de Nguon Ith, oudam montrey, 1908-1930.

19286 Dossier personnel de Hing Penn suppléant du ministre de la justice, 1909-1938.

19287 Dossier personnel de Ngin suppléant du ministre de la justice, 1933.

19293 Dossier personnel de Kéo Chéa, oudam montrey, 1903-1949.

19315 Dossier personnel de In Ouck, oudam montrey 1907-1925.

19403 Dossier personnel de Pok Suos, oudam montrey, 1937-1962.

19417 dossier personnel de Prak Sarinn, oudam montrey, 1931-1959.

19443 Dossier personnel d'Oung Tiong Toun, oudam montrey, 1900-1906.

19523 Dossier personnel de Hingn Hin oudam montrey, 1920-1957.

19542 Dossier personnel de Ly Kim Kouth oudam montrey, 1919-1959.

19543 Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1923-1941.

19617 Dossier personnel de Kan, oudam montrey, 1903-1930.

19622 Dossier personnel de Khunn Kim, oudam montrey, 1899-1932.

19645 Dossier personnel de Sisowath Souphanouvong, 1916-1937.

19663 Dossier personnel de Dy Sath, 1941-1962.

19689 Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927.

19724 Dossier personnel de Koun Thonn, oudam montrey 1916-1939.

19725 Dossier personnel de Boun Chan Mongkonn, oudam montrey, 1917-1934.

19818 Dossier personnel de Son Sann anouc montrey 1935-1939.

19830 Dossier personnel de Boun Chann Koun Thonn chauvaykhet, 1905-1939.

20173 Dossier personnel de Norodom Montana, oudam montrey, 1925-1946.

20175 Dossier personnel de Kân San oudam montrey, 1899-1933.

20178 Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey, 1900-1936.

20291 Exposition de Marseille 1922, cortège royal à Angkor, fourniture de costumes de danseuses, 1920-1922.

20317 Dossier personnel de M. Ea Khau, gouverneur de Choeung Prey, Thbong Khmum, Kompong Siem, 1900-1920.

20321 Dossier personnel de Ferdinand Amphon, oudam montrey, gouverneur de la province de Samrong Tong, Pursat Ponghêa Lu, 1902-1923.

20352 Dossier personnel de M. Ben adjoint du premier ministre, 1902.

20409 Dossier personnel de Sam Prom, smien au conseil des ministres, ministère de la guerre, 1908-1923.

20413 Dossier personnel de M. Sam, suppléant du ministre de la guerre, 1897-1907.

20415 Dossier personnel de M. Sam, smien du premier ministre, 1901-1902.

20417 Dossier personnel de Sam Ok Ea Khau kromokar de Khsach Kandal, Kompong Siem, balat srok de Kompong Cham, 1918-1925.

20454 Dossier personnel de Ket Sou smien au conseil des ministres, smien du palais, kromokar de Ponghêa Lu, chaifaikhand de Kandal Stung, balat khand de Phnom Penh, 1902-1923.

20508 Dossier personnel de Mey, smien du premier ministre, secrétaire au conseil des ministres, huissier de salakhet de Siem Reap, 1902-1914.

20539 Dossier personnel de Chek, smien au sala outor, du ministre de la guerre, au conseil des ministres, à Loeuk Dek, 1919-1923.

- 20600 Dossier personnel de Pok, mandarin du roi, 1902.
- 20602 Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907.
- 20631 Dossier personnel de M. Pheng secrétaire du ministre du Palais, 1915.
- 20980 Indemnités de licenciement accordées aux danseuses pour cause de suppression d'emploi, 1929.
- 21128 Pension de veuve de Madame Meas née Mech, femme d'un suppléant du ministre au Cambodge, 1918.
- 22262 Résidence Supérieure du Cambodge, 2^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928.
- 22973 Affaire de Ea Khau gouverneur de Sisophon au sujet de brutalité, 1913.
- 23026 Admission en Indochine d'une française, Mme Poc Thuon née Auzéby, femme d'un fonctionnaire indigène, 1933-1934.
- 23062 Visa du Conseil des ministres des publications religieuses de la bibliothèque royale, 1929.
- 23065 Communication à M. le receveur principal d'une lettre de M. Thiounn, ministre du palais, concernant les impôts réclamés à tort, 1931.
- 23188 Validité des passeports pour Siam. Demande de M. Macchwa, propriétaire du grand magasin « Au petit Paris », 1932.
- 23632 Publication du premier volume du Tripitaka, message des chefs de secte à M. le Ministre des colonies, 1931.
- 24147 Dénonciation anonyme contre le samdach chakrey Pann, ministre de la guerre pour asile donnée (*sic*) aux malfaiteurs et contre les agents de la sûreté, 1931.
- 24154 Requête par Kim, ex magistrat cambodgien, permis de port d'armes gratuits, 1930.
- 24157 Demande d'octroi à titre gratuit d'un terrain de 116 hectare 51 acres 75ca sis au khum de kondeng khand de Bati, circonscription de Takéo formulée par le samdach chakrey Pann, ministre de la guerre, 1930.
- 24163 La succession de l'Oknha akhamoha sena Col de Monteiro, 1908-1911.
- 24176 Dossier personnel de M. Sot, président de sala lukhun, 1899-1902.
- 24248 Ministre de la guerre. Impression des annales des rois du Cambodge, 1928.
- 24914 Liste civile, cérémonies, funérailles et fêtes diverses. (Biographie de prince Samdech Norodom Phanuvong), 1931-1934.
- 24920 Rapport de Mme Bernadini chargée de l'enseignement des jeunes danseuses dans le palais royal sur les résultats de cet enseignement depuis le 15/12/1928 au 31/10/1930, 1930.
- 24983 Dossier personnel de Prac mandarin du 2^e roi, 1899-1901.
- 24984 Dossier personnel de Prom Nong, balat de Krang, Sithor, Romeas Hek, chaifaikhet de Roméas Hel, kromokar Thbong, Anbinh, ministère de l'intérieur, 1904-1922.
- 25044 Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1^{er} ministre, affaire de l'Oknha Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

- 25078 Dossier personnel de Chhun Man, secrétaire du conseil des ministres, yokbat de Chrauy Changva, balat de Phnom Penh, balat de Muckompoul, 1899-1913.
- 25080 Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice, 1901-1922.
- 25097 Dossier personnel de S.E. M. Son Diep, ancien ministre de la justice, 1905-1927.
- 25102 Dossier personnel de Kaham, secrétaire au conseil des ministres, gouverneur de Peam Chor, Loeuk Dek, Stung Treng, Kratié, Kompong Svai, Kompong Thom, affaire du gouverneur Krabam, 1901-1920.
- 25135 Dossier personnel de Top, suppléant du Ministre de la marine, gouverneur de la province Chikreng, 1898-1904.
- 25165 Dossier personnel de M. Col de Monteiro, ministre de la marine, ministre de la justice, ministre de l'intérieur, 1893-1908.
- 25200 Dossier personnel de M. Chhim, Gouverneur de Peam Chor, 1901-1902.
- 25303 Ordonnance Royale n°102 du 30 décembre 1926 admettant l'Okhna Youmareach Son Diep, ministre de la justice, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services et le nommant Ministre de la justice honoraire, 1926.
- 25420 Dossier personnel de trésorier du palais, 1908.
- 25422 Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909, 1907-1917.
- 25454 Dossier personnel de Preap Van, planton, smien au conseil des ministres, sophea de Kompong Som, Svai Teap, balat de Svai Rieng, kromokar au ministère de l'intérieur, 1901-1924.
- 25539 Dossier personnel de Kong, Ministre du Palais, 1901-1902.
- 25971 Correspondance avec le musée khmer, 1916.
- 26050 Plainte de Néai Nuon contre Neak Srey Preap au sujet de la succession laissée par le Yaumereach Men, 1912-1913.
- 26060 Liste des rizières de Sre Prasa (saison des pluies) et Sre Preng (saison sèche) de l'héritage de Sa Majesté la Reine Mère au domaine royal. Perception illégale du Sre Prenke, 1877-1900.
- 26078 Résidence de Kompong Chhnang, Recensement de la population, 1906.
- 26465 Demande de prolongation de son congé pour maladie de l'interprète Cahom, interprète en service au Laos, 1900.
- 26743 Renouvellement d'une bourse d'internat au jeune Boun Chan Phlang fils d'un chauffaisrok de Kien Svai élève au lycée chasseloup Laubat, 1927-1932.
- 26753 Bourse accordée à l'étudiant Son Sann – fils de Son Sach dit Nhu anouc montrey au service du ministre de la mairie, 1931-1934.
- 26887 Ordonnance Royale n°36 du 6 juin 1923 portant échange de terrain entre le domaine de la couronne du Cambodge et S.E l'okhna Veang Thiounn ministre du palais, 1923.

- 27169 Reconstruction des pagodes dans plusieurs régions 1924.
- 27131 Ordonnance Royale n°12 du 4 février 1924 portant nomination de l'instituteur Pitou de Monteiro comme juge stagiaire, 1924.
- 27155 OR n°43 du 12 septembre 1924 portant nomination de l'okhna Penn suppléant du ministre de la justice comme président de la juridiction d'annulation, 1924.
- 27168 Or n°60 du 20 novembre 1924 conférant la nationalité cambodgienne à des métis sino-cambodgiens du khet de Kandal et de Pursat, 1924.
- 27183 Remboursement des frais d'études et de pension de Melle Nematoulla Machhwa, élève de la section normale du lycée Sisowath, 1940.
- 27548 Ordonnance Royale n°109 du 29 décembre 1928 mettant en disponibilité illimitée SAR le Krom Préa Norodom Phanuvong, ministre de l'intérieur et des cultes, 1928.
- 27972 OR n°172 du 30 décembre 1931 portant la nomination de M. Poc Thienn comme président de 3^e classe après 3 ans, 1931.
- 28064 OR n°45 du 29 mars 1932 accordant la dispense d'alliance au Prea Aphey Tos Reachea Thippedey Vong-Kosal en vue de la célébration de son mariage avec neang Kes, sa belle-sœur, 1932.
- 28312 OR n°55 du 21 avril 1936 rapportant l'OR n°46 du 26 mars 1936 désignant SAR le Krom Khun Visothi Khattiyacvong Norodom Suramarit ministre de la marine pour assurer provisoirement les fonctions de ministre de l'intérieur et des cultes, 1936
- 28686 OR n°203 du 30 septembre 1939 autorisant le changement d'appellation de la pagode de Sopor Raingsey en « Samdach Chaufféa Thiounn » du khum de Kompong Tachés, srok Long Vek, khet de Kompong Chhnang, 1939.
- 30001 Immeuble de M. Poc Hell boulevard Doudart de Lagrée, 1927.
- 30166 Circulaire ministérielle n°10 du 2 août 1927 – cérémonie du transfert des objets de Kompong Cham à la bibliothèque royale, 1927.
- 30207 Circulaire inter ministérielle n°4 du 12 mai 1933 au sujet de l'emploi du nom de famille et des prénoms des cambodgiens, 1933.
- 30477 Ordonnance Royale n°145 du 23 novembre 1931 Réglementant au Cambodge la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique ou pittoresque, 1931.
- 31235 Procès-verbal de passation de service entre M. Thoum et M. kamel, de chaufaikheth Tiongtoum au chauvaikheth Ung Hy, 1931-1932.
- 31498 Secours au profit de Néang Phauk, veuve d'un gouverneur de 2^e classe, 1935.
- 31515 Projet d'arrêté de secours accordés à Mme veuve De Loppé née Chaubon et au nommé Duong, 1935.
- 31771 Dossier du jeune Jean de Lopez, 1930-1933.
- 31834 Dossier concernant le compartiment n°0, 11 rue Hassakan appartement à Son Excellence Thiounn, 1933.

- 31911 Circulaires aux familles au sujet de l'envoi des étudiants indochinois en France, 1930.
- 32255 Correspondance et comptes concernant le séjour en France des princes Kethmoniroth et Sovanmonipong, 1928-1929.
- 32258 Pension de veuve de Mme Im Ouck, 1932-1934.
- 32432 Dossier relatif à l'indemnité pour charges de famille de Koun Thonn, oudam montrey Nhaing, suppléant du ministre du palais, 1933-1935.
- 32445 Dossier de pension d'In Ouck, née Ek, veuve d'un oudam montrey de 1^{ere} classe, suppléant du ministre du palais, 1936.
- 32493 Dossier de pension de la nommée Meas, née Kong Srey Mom, veuve d'un gouverneur de la province de Péaréang, 1923.
- 32548 Actes de naissances des enfants du nommé Chan Ok médecin auxiliaire à l'hôpital mixte de Phnom Penh, 1927.
- 32897 Nouveaux délais sollicité (sic) par le magasin « Au Petit Paris » pour fourniture d'uniformes à la garde indigène, 1927.
- 32950 Circulaire ministérielle au sujet de construction, de reconstruction et de conservation des pagodes bouddhiques, 1929.
- 33395 Dossier de pension de Tiong Toun Oung oudom montrey de 1^{ere} classe chaufaikhet de Battambang n^omle 139, 1936.
- 33492 Dossier de pension de Mam Boun Chan, enfant mineur de Mme Hell, née Srey Boun Chan, veuve d'un médecin auxiliaire indigène de 3^e classe, 1937-1938.
- 33568 Dossier de pension de Mme Kim An née Van Sy, femme d'un vorac montrey de 1^{ere} classe décédé, 1928-1929.
- 33595 Dossier de pension de Mme Ros née Mongré Duong femme d'un suppléant de ministre de 1^{ere} classe en retraite décédé, 1929-1930.
- 33598 Dossier de pension de M. Ith, oudam montrey de 1^{ere} classe, suppléant du ministre de l'intérieur, 1924-1930.
- 33841 Dossier de pension de Mme Ith, née Seng Nouth, veuve d'un oudam montrey de 1^{ere} classe, 1933.
- 33885 Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIX^e siècle, début XX^e siècle, 1943.
- 33943 Demande de secours formulée par la nommée Khuon Svay, veuve du président retraité Dy de la juridiction d'appel, 1930.
- 33944 Extrait de procès-verbal d'une séance du conseil des ministres relative à la rédaction d'une nouvelle chronique royale, (pongsavadar), ordonnance nommant les membres d'une commission constituée à cet offert (sic), 1930-1933.

- 33999 Concessions de terrains sis à Kompong Tralach, Lovek (Kompong Chhnang) et à Ponhéa Lu (Kandal) en faveur de respectivement S.E. Thiounn, ministre du palais et divers habitants du village Kas Chen, 1920-1921.
- 34030 Dossier de liquidation de pension de retraite de SE Men, l'ex ministre de la justice au Cambodge, décédé, 1912.
- 34046 Correspondance au sujet de la succession de SE Samdach Chakrey Ponn, feu ministre, 1933.
- 34052 Situation financière des princes Monipong et Monireth, 1942-1944.
- 34053 Programme de cérémonies de la crémation de la reine mère de S.M. Sisowath Monivong, question de terminologie en ce qui concerne les titres et le protocole, 1930-1942.
- 34141 Fêtes et cérémonies rituelles données au Palais royal, 1927-1938.
- 34392 Dossier de secours accordée à la nommée Marie de Chevillet, veuve du président de 1ere classe Hang Proc du sala Dambaung de Kompong Cham, 1931.
- 34398 Dossier de secours accordé (*sic*) à Mme Oum née In, veuve d'un conseiller à la cour de cassation, demeurant à la rue Belgique à Phnom Penh, 1931.
- 34595 Bourses scolaires demandés (*sic*) par Marie Cazeau et Ciancioni François pour établissement scolaire de l'académie d'Aix, 1910-1912.
- 34712 Demande de pension de retraite d'ancienneté de service de Koun Thonn, oudam montrey de l'administration cambodgienne, 1941.
- 34718 Demande de pension de Madame Chhâvy Vann Norodom, veuve de SE Ponn, ex ministre du gouvernement cambodgien, 1942.
- 34721 Demande de pension de Clément de Lopez, instituteur principal de 1ere classe, 1944.
- 34735 Demande de pension de Son Diep ministre de la justice au palais royal au Cambodge, 1942.
- 34738 Demande de pension de S.E. le Samdach Chaufféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien, 1942.
- 34825 Demande de révision de pension de Kéo Chéa ministre en retraite, 1942.
- 34917 Ordonnance royale instituant les noms de famille chez les cambodgiens, 1907.
- 35284 Dossier de pension de Lim Hac Séng oudam montrey de 2^e classe, 1932.
- 35290 Dossier de pension de Mau, oudam montrey de 1ere classe, suppléant du ministre de la guerre au Cambodge, 1932.
- 35362 Circulaire du ministre Son Diep relative aux irrégularités commises lors de l'établissement des dossiers de concessions de terrains ruraux, 1921.
- 35426 Programme de fêtes et de danses à l'occasion de l'anniversaire du roi, du Tang Toc et des fêtes des eaux, 1929.
- 35434 Programmes de danses et de diner offerts en l'honneur de divers dignitaires (Lavit, Pasquier, Schrieke, Maharadja de Kapourtala, membres de l'assemblée consultative indigène), 1929.
- 35435 Circulaire ministérielle relative à la coupe gratuite de bois pour les constructions d'édifices culturels, 1930.

- 35438 Circulaire ministérielle au sujet de la participation des membres de la famille royale et des fonctionnaires des deux ordres de l'administration aux fêtes et cérémonies célébrées chaque année au palais, 1930.
- 35477 Secour (*sic*) accordé à la nommée Van Sy, veuve du vorac montrey de 1^{ere} classe Kim An, 1928.
- 35562 Dossier de pension de Mme Dy née Khoun Say, veuve d'un président du sala outor, 1930.
- 35579 Dossier de pension de Kann, oudam montrey de 2^e classe, suppléant du ministre de la marine 1930.
- 35742 Succession de la femme Neang Thim, rapport détaillé sur les personnes ayant intérêt à la succession et généalogie de la famille (Ieng Mel, okhna Chuk, Hang Am, Pan Chea, Khuon Nay, le bonze Ou au Vat Botum Vaddey), 1943.
- 36171 Dossiers des affaires religieuses (nominations de chau athikar, coupe de bois gratuite etc...), 1927-1938.
- 36308 Demande d'autorisation de se rendre à Saigon pour faire soigner sa femme, formulée par le Ministre du Palais Thiounn 1934.
- 36418 Correspondance a/s de l'organisation d'une cérémonie de remise solennelle par le ministre des colonies à SM le roi du premier volume de Tripitaka, 1931.
- 36512 Octroi de titres honorifiques fait par Sa Majesté en faveur des commerçants asiatiques de Phnom Penh (Vuong My ancien compradore de la maison Spadel, Tayebbhai dit Machhwa, indien, propriétaire du « Au Petit Paris », Huynh Xuan Tuy, secrétaire de la..., 1927.
- 36519 Lettre de désignation de l'okhna Ith comme délégué du conseil des ministres chargé d'installer l'okhna Kim An comme nouveau chaulaikheth de Kompong Speu, 1924.
- 36523 Lettre du prince Phanavong, ministre de l'intérieur a/s du décès du ministre de la justice en retraite Chhun, 1924.
- 36575 Registre des détenteurs d'armes de guerre années 1928-1949, Phnom Penh et provinces, 1928-1949.
- 36678 Bordereau de permis de port d'arme de guerre Thiounn Hol, 1935.
- 36681 Pèlerinage à Kompong Chhnang effectué par S.E. Thiounn, 1929.
- 36876 Communiqué royal signé Thiounn, ministre du palais, annonçant les dates du Nouvel An khmer 2479, 1936.
- 36920 A/s des indemnités à percevoir pour MM Yung, gouverneur de 1^{ere} classe, et Hol, gouverneur de 4^e classe, tous deux secrétaires au conseil des ministres. OR a/s des réorganisations des provinces et des tribunaux, 1920-1921.
- 36938 Demande de passage gratuit en faveur de Mme Poc Thuon née Paule Auzéby, fille de Jean Issoire, et avis de décès, 1937.
- 37015 Biographies administratives des membres de la famille royale, des ministres, présidents des tribunaux et principaux chefs religieux en vue de l'établissement d'un annuaire de la compagnie anglaise « Europa Publications », 1935.

- 37067 A/s du logement de S.A.R. le prince Monipong. Achat d'immeuble de Mme Saurel, 1942.
- 37089 Demande de renseignements sur les archives locales indigènes conservées dans les colonies (circulaire du Gougal). Rapport décrivant la situation du Cambodge au point de vue archives et bibliothèques (palais et pagodes), 1906.
- 37253 Circulaire du gouverneur général destinée à mettre en garde les chefs de familles indigènes contre l'envoie irraisonné des jeunes indochinois dans la métropole, 1930.
- 37271 Lettre de SE le ministre du palais a.s. de l'envoi de M. le gouverneur général d'un portrait de sa Majesté. Lettre du kromluong Sisowath Souphanouvong à M. le délégué du Protectorat relative à l'arrestation du vicomte Mem, fils de feu prince Khanarac, 1930-1931.
- 37537 Allocution de S.E. Thioun à l'occasion de la fête d'ensevelissement des reliques de Bouddha et de l'inauguration de la pagode de S.M. la Reine Mère sur le Bockor (Kampot), 1929.

Conseil des Ministres du Cambodge

- ANC 14801 Conseil des ministres, correspondance générale, 1912.
- 24153 Conseil des Ministres, ordre de service, prince Kethana, Koun Thonn, 1931.
- 24181 Compte rendu de la 1^{ère} séance du Conseil des Ministres du 1 juin 1897.
- 24190, Compte-rendu de la 10^e séance du Conseil des Ministres du 27 décembre 1897.
- 24194 Procès-verbaux, rapports et notes de la 14^e séance du Conseil des Ministres du 12 mai 1898.
- 24200 Compte-rendu de la 20^e séance du Conseil des Ministres du 8 décembre 1898.
- 24201 Procès verbaux, rapports et notes de la 21^e séance du Conseil des Ministres du 12 janvier 1899.
- 24203 Compte-rendu de la 23^e séance du Conseil des Ministres du 29 mars 1899.
- 24211 Compte-rendu de la 31^e séance du Conseil des Ministres du 10 janvier 1900.
- 24213 Compte-rendu de la 33^e séance du Conseil des Ministres du 16 mars 1900.
- 24216 Compte-rendu de la 36^e séance du Conseil des Ministres du 3 novembre 1900.
- 24217 Compte-rendu de la 37^e séance du Conseil des Ministres du 8 novembre 1900.
- 24219 Compte-rendu de la 39^e séance du Conseil des Ministres du 9 février 1901.
- 24223 Compte-rendu de la 43^e séance du Conseil des Ministres du 23 juillet 1901
- 24227 Compte-rendu de la 47^e séance du Conseil des Ministres du 13 août 1901.
- 24229 Compte-rendu de la 49^e séance du Conseil des Ministres du 29 août 1901.
- 24236 Compte-rendu de la 56^e séance du Conseil des Ministres du 9 novembre 1901.
- 24244 Compte-rendu de la 64^e séance du Conseil des Ministres du 23 janvier 1902.
- 24247 Compte-rendu de la 67^e séance du Conseil des Ministres du 7 mars 1902.
- 24250 Compte-rendu de la 70^e séance du Conseil des Ministres du 1^{er} avril 1902
- 24253 Compte-rendu de la 73^e séance du Conseil des Ministres du 26 mars 1902.
- 24257 Compte-rendu de la 77^e séance du Conseil des Ministres du 31 mai 1902.
- 24259 Compte-rendu de la 79^e séance du Conseil des Ministres du 28 juin 1902.

- 24265 Compte-rendu de la 85^e séance du Conseil des Ministres du 15 décembre 1902.
- 24266 Compte-rendu de la 86^e séance du Conseil des Ministres du 7 novembre 1902.
- 24269 Compte-rendu de la 89^e séance du Conseil des Ministres des 8 et 9 avril 1903.
- 24284 Compte-rendu de la 104^e séance du Conseil des Ministres des 11 et 12 novembre 1904.
- 24322 Compte-rendu de la 142^e séance du Conseil des Ministres du 4 février 1909.
- 24338 Compte-rendu de la 158^e séance du Conseil des Ministres du 4 décembre 1911.
- 24380 Compte-rendu de la 200^e séance du Conseil des Ministres du 25 février 1915.
- 24389 Compte-rendu de la 209^e séance du Conseil des Ministres du 27 mai 1915.
- 24545 Compte-rendu de la 365^e séance du Conseil des Ministres de 8 janvier 1920.
- 24627 Compte-rendu de la 447^e séance du Conseil des Ministres du 25 janvier 1923.
- 24630 Compte rendu de 450^e séance du Conseil des Ministres du 1er juin 1923, « Au sujet de l'édit royal du 13 mai 1910 portant donation à M. Thiounn d'une parcelle de terrain sise au 3^e quartier », 1923.
- 24659 Compte rendu de la 479^e séance du Conseil des Ministres du 4 mai 1925.
- 24690 Compte rendu de la 510^e séance du Conseil des Ministres du 14 octobre 1926.
- 24697 Compte rendu de la 517^e séance du Conseil des ministres du 6 janvier 1927.
- 24750 Compte rendu de la 570^e séance du Conseil des ministres du 25 juillet 1929.
- 24752 Compte rendu de la 572^e séance du Conseil des ministres du 29 août 1929.
- 24753 Compte rendu de la 573^e séance du Conseil des Ministres du 12 septembre 1929.
- 32300 Compte-rendu des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898.
- 37571 Conseil des Ministres du Cambodge, dossier des réformes. Réforme de l'école de l'administration cambodgienne, 1940.
- 37874 Conseil des ministres du Cambodge, ministère du Palais des Beaux-Arts, dossier concernant l'impôt personnel des clients de sa majesté. 1919-1920.

Fonds de Documentation

- ANC Documentation Box 110 n°118 Biographie des membres du comité central et des membres des comités provinciaux de Sangkum Reastr Niyum, publié à Phnom Penh par le Ministère de l'information, c.1956/1957.
- Box 510 n°3848 Liste des ouvrages édités par l'Institut bouddhique, Imprimerie Kampuchea, 1969.
- n°3849 S.A Sisowath Monireth, *Bouddha sasana. Essai de compréhension*, 1960.
- Box 512 n°3940 Catalogue de la Bibliothèque de l'Institut bouddhique. Catalogue des ouvrages en langue européenne classés par matières, AR-CON, volume I, fascicule 1 et fascicule 2, 1^{ère} édition Phnom Penh, 1966, fascicule 2, 1967.

Box 665 n° 4933 Documents sur l'histoire de Phnom Penh de 1900 à 1954, notes, cartes et plans, copies d'archives.

Cartes et plans

5321/1 PC1/2 Plan. Dénominations des voies et des rues de la ville de Phnom Penh, c1900, 620X810mm.

11665/2 PC1/2 Ville de Phnom Penh, 11 avril, 1903, 680.4X300.3mm.

École française d'Extrême-Orient

Manuscrits khmers sur papier

P. CAMB. Paris 142 (anciennement 254) *rīoeñ kuṃṇūv rāmker knuñ thaev braḥ uposuththā rattaññāṛ ām vāt(s) braḥ kaev*, notice sur les fresques des galeries de la pagode royale Préa oubosoth Rottanaram Préa Kéo à Phnom Penh, « à M. Raquez, publiciste, Phnom Penh, le 10 novembre 1903, Thiounn »

P. CAMB. Paris 223 Lettres des princes Makhavan et Phannavong adressée au Résident supérieur au sujet de l'imprimerie en caractères cambodgiens, 1902.

P. CAMB. Paris 225 Listes des personnages importants des districts sous le protectorat français - 7 fascicules sans ancien n°, papier chinois cousu dans le sens de la largeur [listes de *kamlāṃṇ* de la région de Longvek, sept fascicules et feuilles libres, c. 1879-1882.]

Fonds privé Mak Phoeun

Copie numérisée (livres I à VII (jusqu'à 1904)) de la chronique royale du Cambodge dite *Vaṃṇ* Juon (VJ), manuscrit original : Institut bouddhique de Phnom Penh, cote Ga. 53/1-8, huit cahiers européens (310 x 2+220 mm), disparue après 1975.

Archives Nationales de la France d'Outre-Mer (Aix-en-Provence)

Fonds Indochine

Résidence Supérieure du Cambodge (Ancien Fonds)

AOM Indochine RSC 435, Relations avec la famille royale, 1932-1935.
436, Relations avec le ministre du Palais, 1917.
437, Relations avec le ministre du Palais, 1918.
438, Relations avec le ministre du Palais, 1919.
439, Relations avec le ministre du Palais, 1920.
440, Relations avec le ministre du Palais, 1921.
441, Relations avec le ministre du Palais, 1922.
442, Surveillance, 1941.
445, Relevé des affaires de différents ministères et du conseil des ministres, 1914 -[1924].
477, Ministère du Palais, 1915.
482, Personnels, 1917.
483, Rapports politiques, résidence supérieure, 1910.
672, Surveillance, 1930.
673, Rapports de différentes résidences provinciales, 1931-1932.
675, Surveillance, 1940-1945.
678, À propos des élites cambodgiennes, 1938.
679, Rapports de la Sûreté, 1920 à 1940.

Fonds Indochine - Nouveau Fonds.

AOM Indochine Nouveau fonds, carton 48, 577 Dossier Sisowath Monivong, 1937.
579 Cour du Cambodge, 1916.
581 Affaire Yukanthor 1900-1905.

Gouvernement Général de l'Indochine

AOM Indochine GGI 5819 Affaire Chhum 1901.
5820 Affaires concernant la Cour, rapports politiques du Résident Supérieur au Cambodge concernant les relations avec la Cour, 1896-1904.
5822 Voyage de S.M. Sisowath en France, 1906-1907.
5823 Cour du Cambodge, dossier du prince Mayura 1906.
5825 Cour du Cambodge, réclamation au sujet du partage des biens de la succession de S.M. Norodom, 1906.

5826 Cour du Cambodge, fêtes données à Phnom Penh à l'occasion de la crémation de S.M. Norodom et de la Reine Mère, 1906.

5827 Cour du Cambodge, dossier du prince Yukantor, 1905.

10037 Correspondance politique du Résident général au Cambodge avec le Gouverneur de Cochinchine, 1886-1887.

10043 État du personnel au Cambodge en 1886, 1886.

10045 Maladie de la Reine Mère du Cambodge, 1885.

10069 Dotations aux princes de la famille royale du Cambodge, 1886.

10070 Envoi de jeunes cambodgiens en France pour y continuer leurs études, 1885-1886.

21740 A[u] S[u]jet] de la suppression des chefs de clientèle au Cambodge (féodalité), 1905.

26819 A.S. d'une plainte des Cambodgiens contre les Gouverneurs de province. Protestation contre l'attitude du prince Monivong dans cette affaire

Fonds ministériels

AOM Fonds ministériels 1ECOL/ 41, École coloniale, registres matricules, section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911.

Fonds Pavie

AOM Fonds Pavie 46APC/1 Papiers Pavie, Correspondance reçue de Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens, 1899- 1924.

Fonds Adhémard Leclère, Manuscrits déposés à la Médiathèque d'Alençon

Fonds Adhémard Leclère, 694 : Services du Palais

703 : Mes souvenirs.

Service Historique de la Défense (Rochefort)

Fonds Achille Silvestre

SHD, Rochefort, Fonds Achille Silvestre 46S : 19/ Résident supérieur au Cambodge, [1912-1934].

21/ Professeur à l'École d'administration cambodgienne, [1920-1924].

22/ Documentation conservée par Achille Silvestre au cours de sa carrière dans les régions d'Asie du Sud-Est, [1920-1937].

Service Historique de la Défense (Vincennes)

Service de Documentation et de Contre-Espionnage

SHD SDECE GR10R 50, Partis politiques, avril 1946-décembre 1955.

52, Po Khun (*sic*), mars 1946-juillet 1955.

53, Personnalités politiques cambodgiennes, *c.* 1947-1957.

54, Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952.

55, Activités rebelles, septembre 1946-décembre 1955.

Bibliographie

I - Méthode

a) Dictionnaires de langue cambodgienne.

Antelme, Michel Rithy, Suppya Bru-Nut, Hélène, *Dictionnaire franco-khmer*, Paris, L'Asiathèque, 2013, 1693 p.

Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), *Dictionnaire cambodgien-français*, Missions étrangères de Paris, Phnom Penh, 2007, tome I, 1204, tome II, 1170 p.

Daniel, Alain, *Dictionnaire pratique cambodgien-français*, Paris, Institut de l'Asie du Sud-Est, 1985, 629 p.

Pou (Lewitz) Saveros, *Dictionnaire vieux khmer-français-anglais* (1992), Paris, L'Harmattan, 2004, 731 p.

b) Sources, archivistiques et inventaires.

Arfanis, Peter, « Introduction to the National Archives of Cambodia », *Siksācākṛ* n°2, 2000, pp. 16-19.

Bernon, Olivier de, Ang Chouléan, Jacqueline Filliozat, Mao Reasey, *État des manuscrits khmers*, Paris, École Française d'Extrême-Orient, 1996, version électronique n.p.

Boudet, Paul, *Manuel de l'Archiviste, instruction pour l'organisation et le classement des Archives de l'Indochine*, Hanoï, Gouvernement général de l'Indochine, Direction des Archives et des bibliothèques, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1934, 161 p.

Cœdès, George, « Études cambodgiennes », *BEFEO*, tome XVIII, 1918, pp. 1-28.

Jarvis, Helen, « The National Library of Cambodia, Surviving for Seventy Years », *Libraries & Culture*, Vol. 30, n°4 (Fall, 1995), pp. 391-408.

Mikaelian, Grégory, « Monachisme bouddhique et parenté dans le Cambodge de la basse époque moyenne, note sur un 'billet de licence matrimoniale', fin du XIX^e siècle », *BAEFK*, n°22, décembre 2017.

« Des sources lacunaires de l'histoire à l'histoire complexifiée des sources. Éléments pour une histoire des renaissances khmères (c. XIV^e- c. XVIII^e siècles) », *Péninsule* n°65, 2012/2, pp. 259-304.

« Addenda à l'inventaire du Fonds Adhémar Leclère », *Péninsule* n°63, 2011/2, pp. 203-216.

Un partageux au Cambodge, biographie d'Adhémar Leclère suivie de l'inventaire du fonds Adhémar Leclère, Cahier de Péninsule n°11, Alençon, Paris, Médiathèque de la communauté urbaine d'Alençon, Association Péninsule, 2011, 476 p.

- Népote, Jacques, « Sources de l'histoire du pays khmer et de la société cambodgienne, quelques considérations méthodologiques », *Péninsule* n°58, 2009/1, pp. 5-17.
- Pessey-Lux, Aude (dir.), *Le Cambodge d'Adhémar Leclère, 1853-1917, et le trésor indochinois d'Alençon*, Verrières, Editions de l'Etrave, 2009, 163 p.
- Rao, Velcheru Narayana David Schulman, Sanjay Subrahmanyam, *Textures du temps, écrire l'histoire en Inde*, Paris, La librairie du XXI^e s, Seuil, 2004, 411 p.
- Reid Anthony, David Marr (éd.), *Perceptions of the Past in Southeast Asia*, Singapore, Asian Studies Association of Australia, Heinemann Educational Book 1979, 436 p.
- Roullier, Clothilde, Olivier de Bernon, Philippe Geneste, *Les archives de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge, données à l'École française d'Extrême-Orient et déposées aux Archives nationales (1970-2007)*, Paris, Somogy, EFEO, Archives Nationales, 2010, 134 p.
- Stoler, Ann Laura, *Au cœur de l'archive coloniale, questions de méthode*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2018, 390 p.
- Thompson, Ashley, « Introductory Remarks Between the Lines: Writing Histories of Middle Cambodia », in Andaya, Barbara Watson (éd.), *Other Pasts, Women, Gender and History in Early Modern Southeast Asia*, Honolulu, Center for Southeast Asian Studies, 2000, pp. 47-68.
- Vienne, Marie Sybille de, « Réseaux de pouvoir sud-est asiatiques contemporains, les sources », *Péninsule* n°26, 1993/1, pp. 105-116.

c) Enquête et rédaction autour du « pari biographique »

- Angle, Valérie, Justine Romolacci, (dir.), *Paysages biographiques du migrant asiatique*, *Moussons* n°26, 2015/2, 178 p.
- Beaune, Colette, *Jeanne d'Arc*, Paris, Perrin, 2004, 475 p.
- Blackburn, Susan, Helen Ting (ed.), *Women in Southeast Asian Nationalist Movements, a biographical approach*, Singapore, National University Press, 2013, 352 p.
- Bourdieu, Pierre, « L'Illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986, pp. 69-72.
- Dion, Isabelle, *Auguste Pavie l'explorateur aux pieds nus, Cambodge, Laos*, Aix en Provence, Marseille, Archives Nationales de l'Outre-Mer, Images en manœuvres éditions, 2010, 200 p.
- Dosse, François, *Le pari biographique. Écrire une vie*, Paris, La Découverte, 2005, 480 p.
- Ginzburg, Carlo, *Le fromage et les vers* (1976), Paris, Flammarion, Aubier, 2014, 222 p.
- Le fil et les traces, vrai, faux, fictif* (2006), Paris, Lagrasse, Verdier, 2010, 537 p.

- Mythes, emblèmes, traces, morphologie et histoire* (1986), Paris, Lagrasse, Verdier, 2010, 376 p.
- À distance, neuf essais sur le point de vue en histoire* (1998), Paris, Gallimard, 2001, 248 p.
- Heinich, Nathalie, « Pour en finir avec l'« Illusion biographie » », *L'Homme*, n°195-196, 2010/3 pp. 421-430.
- Hobsbawm, Eric, Terence Ranger, *L'invention de la tradition* (1983), Paris, Amsterdam, Les Belles Lettres, 2012, 381 p.
- Ivarsson, Søren, Christopher Goscha, « Prince Phetsarath (1890-1959), Nationalism and Royalty in the Making of Modern Laos », *Journal of Southeast Asian Studies*, 38/1, 2007, pp. 55-81.
- Lévi-Straus, Claude, *Le regard éloigné*, Paris, Plon, 1983, 398 p.
- Levi, Giovanni, Olivier Christin, « Les usages de la biographie », *Annales, histoire, sciences sociales*, n°6, 44^e année, 1989, pp. 1325-1336.
- Savy, Pierre, « Les débuts de la micro-histoire : Edoardo Grendi, la micro-analyse et « l'exceptionnel normal » », *Écrire l'histoire*, 2009/3, Le détail 1, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, pp. 65-66.
- Simmel, Georg, *On Individuality and Social Forms, selected writings*, Chicago, London, Chicago University Press, 1971, 395 p.
- Sommer, Doris, *Proceed With Caution, When Engaged By Minority Writing in The Americas*, Harvard University Press, Cambridge, 1999, 365 p.
- Subrahmanyam, Sanjay, *Vasco de Gama, légende et tribulations du vice-roi des Indes* (1997), Paris, Alma, 2012, 487 p.
- Vienne, Marie Sybille de, « Hasan Di Tiro (Aceh), de la légitimité lignagère à la guerre révolutionnaire, esquisse de parcours biographique », *Péninsule* n°62, 2011/1, pp. 45-102.

d) Prosopographie.

- Bord, Lucien-Jean, Michel Gaudart de Soulages (collaboration Jean Le Faucheur), *Dictionnaire généalogique des familles de l'Inde française*, La Chapelle Saint Ursin, J-L Bord, 1984, 410 p.
- Bergère, Marie-Claire, « Essai de prosopographie des élites shanghaiennes à l'époque républicaine, 1911-1949 », *Annales, économies, sociétés, civilisations*, septembre-octobre 1985, n°5, pp. 901-930.
- Broady, Donald, « French prosopography: definition and suggested readings », *Poetics* n°30, Issues 5-6, octobre/décembre 2002, pp. 381-385.

- Charle, Christophe, « Du bon usage des divergences entre histoire et sociologie », *Actes de la recherche en sciences sociales, Raisons d'État*, 2014/1-2, n°201-202, pp. 106-111.
- Christophe Charle, Jean Nagle, Marc Perrichet (dir.), *Prosopographie des élites françaises XVI^e-XX^e siècles : guide de recherche*, Paris, CNRS, Institut d'histoire moderne et contemporaine, 1980, 178 p.
- Delpu, Pierre Marie, « La prosopographie, une ressource pour l'histoire sociale », *Hypothèse*, n°18, 2015/1, pp. 263-274.
- Demeulenaere- Douyère, Christiane, Armelle Le Goff (dir.), *Histoires individuelles, histoires collectives. Sources et approches nouvelles*, Paris, Éditions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 2012, 269 p.
- Domenach, Jean-Luc, *Mao, sa cour et ses complots, derrière les murs rouges*, (2012) Paris, Fayard, 2015, 700 p.
- Lemercier Claire, Emmanuelle Picard, « Quelle approche prosopographique ? » HAL archives-ouvertes, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00521512v2>, 3 mai 2011, 25 p.
- Lermercier, Claire, Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008, 120 p.
- Leng, Loh Wei, Badriyah Haji Salleh, Mahani, Musa, *Biographical dictionary of mercantile personalities of Penang*, George Town, Think City and MBRAS, 2013, 228 p.
- Likhit, Dhiraveyin, *The bureaucratic elite of Thailand : a study of their sociological attributes, educational backgrounds and career advancement pattern*, Thammasat University, Thai Khadi Research Institute, 1978, 238 p.
- Passeron, Jean-Claude, « Biographie, flux, itinéraires, trajectoires », *Revue Française de Sociologie*, vol. 31, n° 1, 1990, pp. 3-22.
- Poisson, Emmanuel, *Mandarins et subalternes au nord du Viêt Nam, une bureaucratie à l'épreuve (1820-1918)*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2004, 355 p.
- Singaravélou, Pierre, *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956), essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1999, 382 p.

e) Maisons, lignages, réseaux et clientèles

- Barthélemy, Dominique, « L'État contre le lignage, un thème à développer dans l'histoire des pouvoirs en France aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles. », *Médiévales* n°10, 1986, pp. 37-50.
- Bergès, Michel, « Claude Lévi-Strauss et les réseaux, parenté et politique », *Klesis, revue philosophique*, n°10, 2008, pp. 1-33, version revue et augmentée publiée par *Les classiques des sciences sociales*, Université du Québec à Chicoutimi, 48 p.
http://classiques.ugac.ca/contemporains/berges_michel/claude_levi_strauss/claude_levi_straus_s.html

- Bourdieu, Pierre, « Espace social et genèse des « classes » », *Langage et pouvoir symbolique*, (1982) (1991), Paris, Fayard, 2001, pp. 293-323.
- « De la maison du roi à la raison d'État, un modèle de la genèse du champ bureaucratique », *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, n°118, 1997, pp. 55-68.
- Brossier, Marie, Gilles Dorronsoro (dir.), *La fabrique de l'hérédité en politique*, *Critique internationale*, n°73, 2016/4, 192 p.
- Chesneaux, Jean, Lucien Bianco (dir.), *Mouvements populaires et sociétés secrètes en Chine aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, François Maspero, 1970, 495 p.
- Condominas, Georges, *L'espace social à propos de l'Asie du Sud-Est*, Paris, Flammarion, 1980, 539 p.
- Fuhse, Jan A., « The Meaning Structure of Social Networks », *Sociological Theory*, Vol. 27 n°1, 2009, pp. 51-73.
- Galey, Jean-Claude, « L'État et le lignage. Questions à propos d'un livre (Richard G. Fox, *Kin, Clan, Raja and Rule, State Hinterland Relation in Preindustrial India*, London, New York Los Angeles, University of California Press, 1971, 187 p.) », *L'Homme*, 1973, tome 13, n°1-2, pp. 71-82.
- Gasperoni, Michaël, Laurent Barry, « L'oubli des origines. Amnésie et information généalogiques en histoire et en ethnologie », *Annales de démographie historique*, n° 2, 2008, pp. 53-104.
- Goscha, Christopher, *Thailand and the Southeast Asian Networks of the Vietnamese Revolution (1885-1954)*, Richmond, Curzon Press, 1999, 418 p.
- Granovetter, Mark, *Le marché autrement, les réseaux dans l'économie*, Paris, Desclée de Brouwer, 2000, 238 p.
- Hall, Kenneth R., « Personal status and Ritualized Exchange in Majapahit Java », *Archipel* n°59, 2000, pp. 51-96.
- « Ritual Networks and Royal Power in Majapahit Java », *Archipel* n°52, 1996, pp. 95-118.
- Hilgers, Tina, « Clientelism and conceptual stretching: differentiating among concepts and among analytical levels », *Theory and Society*, Vol. 40 n°5, September 2011, pp. 567-588.
- Lécrivain, Valérie, *Clientèle guerrière, clientèle foncière et clientèle électorale, histoire et anthropologie*, Dijon, éditions universitaires de Dijon, 2007, 250 p.
- Leifer Michael, *Dictionary of the Modern Politics of South-East Asia*, Routledge in Asia, London and New York, 1996, 289 p.
- Lemercier, Claire, « Analyse de réseaux et histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2005/2, n°52/2 pp. 88-112.

- « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », *Annales de démographie historique*, 2005/1, n°109, pp. 7-31.
- Le Roux, Nicolas, *La faveur du roi, mignons et courtisans au temps des derniers Valois (c.1547-c.1589)*, Seyssel, Champ Vallon, 2013 (copie 2000), 805 p.
- Lévi-Strauss, Claude, *Paroles données*, Paris, Plon, 1984, 277 p.
- La voie des masques*, Paris, Plon, 1979, 247 p.
- Lombard, Denys, Jean Aubin, (dir.), *Marchands et hommes d'affaires asiatiques dans l'océan Indien et la mer de Chine, XIII^e-XX^e siècles*, Paris, EHESS, 1988, 375 p.
- Macdonald, Charles (dir.), *De la hutte au palais : sociétés « à maison » en Asie du Sud-Est insulaire*, Paris, CNRS, 1987, 218 p.
- Mathieu, Nicole-Claude (dir.), *Une maison sans fille est une maison morte, la personne et le genre en sociétés matrilineaires et/ou uxori-locales*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2007, 503 p.
- Meyer, Éric, « Bipolarité et pratiques successorales dans la démocratie sri-lankaise », *Critique internationale*, n°33, 2006/4, pp. 153-164.
- Mietzner, Marcus, *Money, Power and Ideology. Political Parties in post-authoritarian Indonesia*. Honolulu, University of Hawai'i Press, 2013, 301 p.
- Nguyễn Thế Anh, « La féodalité en Asie du Sud-Est », in Bournazel, Éric, Jean-Pierre Poly (dir.), *Les féodalités*, Paris, Presses Universitaires de France, 1998, pp. 683-714.
- Ownby, David, *Brotherhoods and secret societies in Early and Mid-Qing China, the formation of a tradition*, Stanford, Stanford University Press, 1996, 235 p.
- Piel, Christophe, « Les clientèles, entre sciences sociales et histoire, en guise d'introduction », *Hypothèses*, 1991/1 (2), pp. 119-129.
- Tagliacozzo, Eric, Wen-Chin Chang (éds), *Chinese Circulations, capital, commodities and networks in Southeast Asia*, Durham, London, Duke University Press, 2011, 534 p.
- Tomsa, Dirk, Andreas Ufen (eds), *Party politics in Southeast Asia. Clientelism and electoral Competition in Indonesia, Thailand and the Philippines*, Milton Park, Routledge, 2012, 222 p.
- Seizelet, Éric, « La patrimonialisation des charges parlementaires au Japon », *Critique internationale*, n°33, 2006/4, pp. 115-133.
- Subrahmanyam, Sanjay, « Les aventures de l'État segmentaire », traduction Bouyssou, Rachel, *Critique internationale*, 1999, n°3, pp. 44-54.
- Vienne, Marie Sybille de, « Thaïlande, pour une relecture du jeu politique », *Péninsule* n°24/25, 1992, pp. 171-213.

Wellman, Barry, « Network analysis, some basic Principles », *Sociological Theory*, Vol. 1, 1983, pp. 155-200.

Wetherell, Charles, « Historical Social Network Analysis », *International Review of Social History*, Vol. 43, Issue 6, 1998, pp. 125-144

Wyatt D. K., « Family Politics in Nineteenth-Century Thailand », *Studies in Thai History*, Silkworm Books, 1994, pp. 107-130.

II- Approche régionale et connectée.

a) Asie du Sud-Est

Bertrand, Romain, *État colonial, noblesse et nationalisme à Java, la tradition parfaite*, Paris, Karthala, 2005, 800 p.

Bezançon, Pascale, *Une colonisation éducatrice ? l'expérience indochinoise 1860-1945*, Paris, L'Harmattan, 2002, 478 p.

Bouté, Vanina, *En miroir du pouvoir. Les Phounoy du Nord Laos : ethnogenèse et dynamiques d'intégration*, Paris, EFEO, 2011, 326 p.

Goscha, Christopher, *Indochine ou Vietnam ?* (1995), Paris, Vendémiaire, 2015, 189 p.

Guillemot, François, Agathe Larcher Goscha (dir.), *La colonisation des corps, de l'Indochine au Vietnam*, Paris, Vendémiaire, 2014, 443 p.

Hell, Stephan, *Siam and the League of Nations, modernization, sovereignty and multilateral diplomacy 1920-1940*, Bangkok, River Book, 2010, 283 p.

Lepoutre, Amandine, « Les administrateurs du territoire cam au XVIII^e siècle », *Péninsule* n°74, 2017/1, pp. 83-116.

Lombart, Denys, « Pour une histoire des villes du Sud-Est asiatique », *Annales, Économies, Sociétés, Civilisations* 25/4, juillet-août 1970, pp. 842-856.

Meyer, Charles, *La vie quotidienne des Français en Indochine 1860-1910*, Paris, Hachette, 1985, 298 p.

Papin, Philippe, *Histoire des territoires de Hà-Nội, quartiers, villages et sociétés urbaines du XIX^e au début du XX^e siècle*, Paris, Les Indes Savantes, 2013, 391 p.

Skilling, Peter, « King, Sangha and Brahmins, Ideology, Ritual and Power in pre-modern Siam », in Harris, Ian (éd.), *Buddhism, Power and Political Order*, London, New York, Routledge, 2007, pp.182-215.

Somdet Phrathēppharattana Rāṭhasudā Čhaofā Mahā Čakri Sirinthōrn Ratthasīmā Khunākōn Piyachāt Sayām Bōrommarāṭchakumārī, Phon ʼĒk Ying, princesse de Thaïlande, *Mahāthāt*, Krung Thēp Mahā Nakhōn, Čhulālongkōnmahāwitthayālai, 1992, 345 p.

Vienne, Marie-Sybille de, *Thaïlande, une royauté bouddhique aux XX^e et XXI^e siècles*, Paris, les Indes Savantes, 2018, 230 p.

b) Histoire connectée, histoire globale et contexte colonial.

Balandier, Georges, « La situation coloniale : approche théorique », *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol. 11, 1951, pp. 44-79.

Bayard, Jean-François, Romain Bertrand, « De quel « legs colonial » parle-t-on ? », *Esprit*, 2006/12, pp. 134-160.

Bayly, C. A., « Knowing the country, Empire and Information in India », *Modern Asian Studies*, Vol. 27, n°1, 1993, pp. 3-43.

Bhabha, Homi K., « Of mimicry and man, the ambivalence of colonial discourse », in Cooper, Frederick, Ann Laura Stoler (éds.), *Tensions of Empire, Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, California University Press, 1997, pp. 152-160.

Les lieux de la culture. Une théorie postcoloniale (1994), Paris, Payot, 2007, 414 p.

Cannadine, David, *Ornamentalism, How the British saw their Empire*, London New York Victoria, Penguin Books, 2002, 263 p.

Foucault, Michel, *Oeuvres*, Paris, NRF Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 2015, tome I, 1712 p. ; tome II, 1792 p.

Glukman, Max, « Analyse d'une situation sociale dans le Zouloulouland moderne (1940) », traduit par Yann Tholoniât et présenté par Benoît de l'Estoile, *Genèse* n°72, 2008/3, pp. 119-155.

Hao, Yen-p'ing, *The comprador in nineteenth century China, bridge between East and West*, Cambridge, Harvard University Press, 1970, 314 p.

Kalifa, Dominique, Philippe Régnier, Marie-Ève Thérenty, Alain Vaillant (dir.), *La civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2011, 1762 p.

Lawrance, Benjamin Nicholas, Emily Lynn Osborn, Richard L. Roberts, (éd.), *Intermediaries, Interpreters and Clerks. African employees in the Making of Colonial Africa*, Madison, The University of Wisconsin Press, 2006, 332 p.

Lombard, Denys, *Le carrefour javanais, essai d'histoire globale* (1990), Paris, EHESS, 2004, tome I, 263 p., tome II, 420 p., tome III, 337 p.

Perrier, Antoine, « Écrire au réconfort de Dieu. La patrimonialisation des savoirs administratifs des monarchies marocaine et tunisienne sous le Protectorat », *L'Année du Maghreb*, n°19, 2018, p. 19-35.

Singaravélou, Pierre, Fabrice Argounès, *Le monde vu d'Asie, une histoire cartographique*, Paris, Seuil, Musée national des Arts asiatiques Guimet, 2018, 191 p.

Singaravélou, Pierre, *Tianjin cosmopolis, une autre histoire de la mondialisation*, Paris, Seuil, 2017, 372 p.

Professer l'empire, les « sciences coloniales » en France sous la III^e République, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, 409 p.

Stoler, Ann Laura, *La chair de l'empire, savoirs intimes et pouvoirs raciaux en régime colonial* (2002), Paris, La Découverte, 2013, 298 p.

Subrahmanyam, Sanjay, *Aux origines de l'histoire globale, leçon inaugurale prononcée le 28 novembre 2013*, Paris, Collège de France, 2014, <http://books.openedition.org/cdf/3599>.

Weber, Max, *Économie et société* (1920), Paris, Plon, 1995, tome I, 410 p. ; tome II, 424 p.

Zins, Max Jean, « Rites et protocole du British Raj en Inde. La mise en scène de traditions inventées et importées », *Revue française de science politique*, 1995, Vol. 45, n°6, pp. 1001-1022.

III - Études khmères.

a) Documents commentés

Cœdès, George, Jacques Filliozat (éds.), *The Paṭhamasambodhi*, Oxford, The Pali Text Society, 2003, 311 p.

Jenner, Philip N., Pou Saveros, « Les *cpāp'* ou « codes de conduite » khmers (IV), *cpāp' rājaneti* ou *cpāp' brah rājasambhār* », *BEFEO*, tome LXV (2), 1978, pp. 361-402.

Khin Sok, *L'annexion du Cambodge par les Vietnamiens au début du XIX^e siècle, d'après deux poèmes du vénérable Bâtum Baramey Pich*, Paris, You Feng, 2002, 416 p.

Chroniques royales du Cambodge (de Bañā Yāt jusqu'à la prise de Lanvaek : de 1417 à 1595). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII **, 1988, 471 p.

« Quelques documents khmers relatifs aux relations entre le Cambodge et l'Annam en 1843 », *BEFEO*, tome LXXIV, 1985, pp. 403-421.

« Les Chroniques royales khmères » *Mon-Khmer Studies*, vol. VI, 1977, pp. 191-215.

Khing Hoc Dy, *Un auteur cambodgien et son œuvre, le Bhogakulakumār du poète Nañ (fin 18^e début 19^e siècles)*, Phnom Penh, Éditions Angkor, 2006, 334 p.

Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang (XVIII^e-XXI^e siècle) : du régent Bêñ de Battambang à la famille Aphaiwong du Siam », *Péninsule* n°68, 2014/1, pp. 9-103.

Mak Phoeun, *Chroniques royales du Cambodge (des origines légendaires jusqu'à Paramarājā I^{er}). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction*, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine III *, 1984, 465 p.

Chroniques royales du Cambodge (de 1594 à 1677). Traduction française avec comparaison des différentes versions et introduction, Paris, EFEO, Collection de Textes et Documents sur l'Indochine XIII ***, 1981, 524 p.

Mās, « Les recommandations du vieux Mās (1828-1907) », édité par Jacques Népote, *Péninsule* n°57, 2008/2, pp. 43-55.

Mi Cak', *Rīoēñ Rāmakerti nai tā Cak'* [Histoire du Rāmakerti par tā Cak'], édité par François Bizot, Phnom Penh, Librairie des Trois Joyaux, 1973, 306 p.

Piat Martine, « Chroniques royales khmères (traduites par) », BSEI, tome XLIX, n°1, 1^{er} trimestre 1974, pp. 37-150.

Pou (Lewitz), Saveros, *Guirlande de cpāp'*, Paris, Centre de Documentation et de Recherche sur la Civilisation Khmère, 1988, tome I, *Textes en Khmer*, pp. 1-180 ; tome II, *Textes translittérés, traduction, commentaire*, pp. 187-638.

« Inscriptions modernes d'Angkor 34 et 38 », *BEFEO* tome CXII, 1975, pp. 283-353.

Sarma, Neelkanta, introduit par Jean Filliozat, *Textes sanskrits et tamouls de Thaïlande*, Pondichéry, Institut français d'Indologie, 1972, 165 p.

Sunséng Sunkimméng, « Un ancien titre d'identité sociale khmère (Document MG 13577, Musée Guimet, Paris) », *Seksa Khmer* n°7, 1984, pp. 179-185.

b) Biographies et prosopographies.

Chau Seng, *Les élites khmères*, Université Bouddhique Preah Sihanouk Raj, Culture et Civilisation khmères, n° 8, Phnom Penh, 1965, 195 p.

Cœdès, George, « Saṃdāc Čakrēi Pēc Pōn (1867-1932) », *BEFEO* tome XXXIII, 1933, pp. 561-562.

Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2003, 511 p.

Corfield, Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, 135 p.

The governments of Cambodia. The Sihanouk years 1945-1970, Melbourne, Khmer Language and Culture Centre, 1991, 87 p.

Finot, Louis, « S.M. Sisowath, roi du Cambodge », *BEFEO* tome XXVII, 1927, pp. 519-523.

Gardère, Jean-Daniel, *Une histoire cambodgienne, les quatre vies de l'étonnant M. Keat Chhon*, Paris, L'Harmattan, 2016, 512 p.

Global Witness, « Hostile Takeover, How Cambodia's ruling family are pulling the strings on the economy and amassing vast personal fortunes with extreme consequences for the population », A Report by Global Witness, July 2016, 54 p.

Global Witness, « Cambodia's Family Trees, Illegal logging and the stripping of public assets by Cambodia's elite », A Report by Global Witness, June 2007, 96 p.

Jennar, Raoul Marc, *Les clefs du Cambodge, Faits et chiffres, Repères historiques, Profils cambodgiens, Cartes*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1995, 328 p.

Kane, Solomon, *Dictionnaire des Khmers Rouges* (2007), Paris, Bangkok, Les Indes Savantes, IRASEC, 2011, 543 p.

Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge depuis le Protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, Éditions Angkor, 2014, 166 p.

« Fiche biographique de Oknha Kralahom Son Diep (1855-1934) », *BAEFEK* n°19, avril 2014.

« Notice biographique de Akkamohasena Oum (1821-1902) », *BAEFEK* n°19, avril 2014.

« Notice biographique de Samdach Cakrei Pich Ponn (1867-1932), *BAEFEK* n°19, avril 2014.

« Col (alias Kol) de Monteiro (c.1839-1908), parcours d'un interprète-mandarin », *Péninsule* n°67, 2013/2, pp. 73-79.

Mikaelian, Grégory, « Pour une relecture du jeu politique cambodgien : le cas du Cambodge de la reconstruction (1993-2005) », in Forest Alain (dir.), *Cambodge Contemporain*, Paris, Bangkok, Indes Savantes, IRASEC, 2008, pp. 141-188.

Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, *État présent de la maison royale du Cambodge*, Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994, 154 p.

Phouk Chhay, *Le personnel politique cambodgien en 1964*, Faculté de droit et des sciences économiques de Phnom Penh, mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures de Science Politique, Phnom Penh, 1964, 95 p.

Phouk Chhay, *Les élites khmères*, thèse de droit, Phnom Penh, Faculté de droit, 1965, 179 p.

c) Autour de la notion de patrimoine

Abbe, Gabrielle, « Le Service des arts cambodgiens mis en place par George Groslier, genèse, histoire, postérité (1917-1945) », thèse de doctorat en histoire, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2018, 678 p.

Abdoul-Carime, Nasir, Grégory Mikaelian, Joseph Thach, (dir.), *Le passé des Khmers, langues, textes, rites*, Bern, Berlin, Bruxelles, Peter Lang, 2016, 262 p.

Abdoul-Carime, Nasir, « Un vestige japonais au Cambodge, le *katana* du roi Sisowath », *BAEFEK* n°22, décembre 2017.

Aberdam, Marie, Téphanie Sieng, *Le patrimoine au Cambodge, anciens rites, nouveaux usages et enjeux d'appropriation*, *Moussons* n°30, 2017/2, 247 p.

Ang Chouléan, Eric Prenowitz, Ashley Thompson, *Angkor, a manuel for the past, present and future*, Paris, UNESCO, United Nations Development Program, Swedish International Development Agency, 1996, 260 p.

Ang, Chouléan, « Est-ce si surnaturel ? », *Péninsule* n°65 2012/2, pp. 81-99.

« Un point de mémoire collective dans le Cambodge ancien », *BEFEO*, tome LXXXIV, 1997, pp. 334-339.

Les êtres surnaturels dans la religion populaire khmère, Paris, CEDOREK, 1986, 349 p.

Bitard, Pierre, « Essai sur la satire sociale dans la littérature du Cambodge », *BSEI*, tome XXVI, n°2, 1951 (2^e trimestre), pp. 190-217.

Bourdonneau, Éric, *Mémoires du Cambodge*, Paris, Magellan & Cie, EFEO, 2017, 62 p.

Cadet, John M., *The Ramakien : The Thai Epic*, illustrated with the bas-reliefs of Wat Phra Jetubon, Tokyo, Kodansha International, Palo Alto, 1971, 256 p.

Chandler, David, Ann Ruth Hansen, Judy Ledgerwood, *At the Edge of the Forest, essays on Cambodia, history, and narrative in honor of David Chandler*, Ithaca, South East Asian Program Publications, 2008, 251 p.

Dupaigne, Bernard, Khing Hoc Dy, « Les plus anciennes peintures datées du Cambodge : quatorze épisodes du Vessantara Jâtaka (1877) », *Arts asiatiques*, tome 36, 1981, pp. 26-36.

Ebihara, May Mayko, Carol Ann Mortland, Judy Ledgerwood (éd.), *Cambodian Culture since 1975, Homeland and Exile*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1994, 194 p.

Kaev n̄arum, *Maratak tantrī khmaer* [Patrimoine instrumental khmer], Phnom Penh, Reyum, 2005, 287 p.

Kent, Alexandra, « Purchasing power and pagodas, the *sīma* monastic boundary and consumer politics in Cambodia », *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol.38, n°2, 2007, pp. 335-354.

Khing Hoc Dy « Le voyage de l'envoyé cambodgien Son Diêp à Paris en 1900 », in Salmon, Claudine, *Récits de voyage des Asiatiques, genres, mentalités, conception de l'espace*, EFEO, 1996, pp. 367-383.

« Santhor Mok, poète et chroniqueur du XX^e siècle », *Seksa Khmer*, décembre 1981, pp. 137-160.

Gamonet, Marie, « Le Ramayana au Palais royal de Phnom Penh II. L'école artistique de l'Okhna Tep Nimit Mak », *Péninsule* n°57, 2008/2, pp. 107-165.

Gamonet, Marie, Jacques Népote « Le Ramayana au Palais royal de Phnom Penh I. Une vision du politique et de la royauté au début du XX^e siècle, les peintures du *vatt Prah Kéo* », *Péninsule* n°40, 2000, pp. 5-106.

Giteau, Madeleine, *Chefs-d'œuvre de la peinture cambodgienne dans les monastères bouddhiques post-angkorien*, Turino, Abaco editori, CESMEO, 2003, 248 p.

Groslier, Bernard Philippe « L'image d'Angkor dans la conscience khmère » *Seksa Khmer*, n°8-9, 1985-1986, pp. 5-30.

Hansen, Ann Ruth, *How to behave, Buddhism and Modernity in Colonial Cambodia 1860-1930*, Bangkok, Silkworm Books, 2008, 254 p.

Harris, Ian, *Cambodian buddhism, history and practice*, Honolulu, University of Hawai'i press, 2005, 352 p.

Ledgerwood, Judy, « Buddhist ritual and the reordering of social relations in Cambodia », *South East Asia Research*, Vol. 20, n°2 (June) 2012, pp. 191-205.

Martini, François, Solange Bernard, *Contes populaires inédits du Cambodge*, Paris, Maisonneuve, 1946, 292 p.

Mikaelian, Grégory, *Gaṃnit thā prades khmaer cuḥ srut on thay niñ priñ ñoep loeñ viñ nau samăy kaṇṭāl* [L'idée de déclin et de renaissance du Cambodge à l'Époque moyenne] », *Udaya. Revue d'études khmères*, Vol. 13, 2016, pp. 35-45.

Nafylian, Jacqueline & Guy, *Peintures murales des monastères bouddhiques au Cambodge*, Paris, Maisonneuve & Larose, UNESCO, 1997, 95 p.

Népote, Jacques, « Le cycle de Sii Thanonsay ou variation sur un thème de Bouffon royal », *Péninsule* n°6-7, 1983, pp. 7-14.

Pasquel Rageau, Christiane, « Récits de voyage de « mandarins » vietnamiens et cambodgiens en France (1906-1907) », in Salmon, Claudine, *Récits de voyage des Asiatiques, genres, mentalités, conception de l'espace*, Paris, EFEO, 1996, pp. 385-405.

Pou (Lewitz), Saveros, « Emprunt lexicaux khmer-moyens au monde indo-persan », *Journal Asiatique*, tome 296, 2008, pp. 141-156.

Choix d'articles de khmérologie, Phnom Penh, Reyum, 2003, 488 p.

« Du sanskrit *kīrti* au khmer *kerti* : une tradition littéraire du Cambodge », *Seksa Khmer*, n°5, 1982, pp. 33-54.

« Note sur la translittération du cambodgien », *BEFEO*, Vol. LV, 1969, pp. 163-169.

Preap Chanmara, *Pravatti sālā racanā, maratak 100 chnām nai silpa: niñ vappatharm khmaer* [Histoire de l'École des Beaux-Arts, un héritage de 100 ans d'art et de culture khmers], Phnom Penh, Angkor Editions, 2016, 88 p.

Reyum (coll.), *Rūp tuo aṅg knuñ rōen rāmkertī gūr toy lok grū jet can*, The Reamker painted by Chet Chan, Phnom Penh, Reyum publishing, 2001, 153 p.

Thach, Joseph, *Mémoire collective chez les Khmers et leurs voisins*, *Péninsule* n°73, 2016/2, 213 p.

Thompson, Ashley, « Mémoires du Cambodge », thèse de doctorat en études féminines, Université Paris 8, 1999, 548 f.

d) Sociologie et anthropologie.

Abdoul-Carime, Nasir, « Les communautés indiennes en Indochine française, *Sikṣācakr*, n°7, 2005, pp. 19-26.

Ang Chouléan, Preap Chanmara, Sun Chandiep, *Ṭaṇṇoer jīvit manuss khmaer moel tām bidhī chlañ vǎy* [Parcours de vie des Cambodgiens observés à travers les rites de passage], Phnom Penh, Yosothor, 2014, 102 p.

Antelme, Michel, Men Rath Sambath, « Note sur l'éléphanterie royale : à propos du terme *camlañ* en khmer et en siamois », *Péninsule* n° 69, 2014/2, pp. 183-235.

Antelme, Michel, « A study of Naming Systems from Ancient to Modern Cambodia », PhD of Philosophie, London University, SOAS, 2001, 331 p.

Bitard, Pierre, « Études khmères, les membres de la famille royale du Cambodge et leurs titres d'après l'ordonnance de S.M. Añ Duoñ », *BEFEO*, Vol. XLVIII (2), 1957, pp. 563-579.

Ebihara, May Mayko, « Societal organization in Sixteenth and Seventeenth Century Cambodia », *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol. 15, n°2, 1984, pp. 280-295.

Guillou, Anne Yvonne, « Noms personnels et termes d'adresse au Cambodge, l'individu et ses sphères d'appartenance », in Massard-Vincent, Josiane, Pauwels, Simone (dir.), *D'un nom à l'autre en Asie du Sud-Est, approches ethnologiques*, Paris, Karthala, 1999, pp. 245-274.

Khing Hoc Dy, « *Neak mean boun*, « être-de-mérites » dans la culture et la littérature du Cambodge », *Péninsule* n°6, 2008/1, pp. 71-106.

Ledgerwood, Judy, « Khmer kinship, the Matriliney/matriarchy myth », *Journal of anthropological research*, Vol. 51, n°3, 1995, pp. 247-261.

Luco, Fabienne, *Entre le tigre et le crocodile. Approches anthropologiques sur les pratiques traditionnelles et nouvelles de traitement des conflits au Cambodge*, Phnom Penh, Unesco, 2001, 204 p.

Mikaelian, Grégory, « Un aperçu des traditions juridiques khmères », intervention "Campus Asie international 2014" organisé par l'Ordre des avocats de Paris du 16 au 18 février 2014, Phnom Penh, 9 p.
http://precedents.avocatcampusinternational.org/interventions/1_Gregory_Mikaelian.pdf

Népote, Jacques, « Liens de parenté et contrastes des rôles sexuels au Cambodge, une approche à partir des ambiguïtés de la situation du gendre », *Péninsule* n°62, 2011/1, pp. 5-26.

« Les nouveaux sino-khmers acculturés : un milieu social perturbateur ? » *Péninsule* n° 30, 1995, pp. 133-154.

Parenté et organisation sociale dans le Cambodge moderne et contemporain, quelques aspects et quelques applications du modèle les régissant, Genève, Olizane, 1992, 255 p.

« Le lien de filiation au Cambodge », *BAEFK* n°17, juillet 2010, publié initialement sous le titre « Filiation et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent », *Lieux de l'enfance* n°11, juillet-septembre 1987, pp. 59-75.

« Éducation et développement dans le Cambodge moderne », *Mondes en développement* n°28, 1979, pp. 767-792.

Oversen, Jan, Ing-Britt Trankell, Joakim Öjendal, *When every household is an island, social organization and power structures in rural Cambodia*, Uppsala, Uppsala Research Report in cultural anthropology n°15, 1996, 99 p.

Porée-Maspero, Eveline (dir.), *Cérémonies privées des Cambodgiens*, Phnom Penh, éditions de l'Institut Bouddhique, Commissions des mœurs et coutumes, 1958, 81 p.

Cérémonies des douze mois, Phnom Penh, éditions de l'Institut Bouddhique, Commissions des mœurs et coutumes, 1950, 88 p.

Simonet, Marion, « Droit et famille au Cambodge, par-delà le discours normatif officiel... », *Péninsule* n°52, 2006/1, pp. 89-133.

Trannin, Sabine, 2005, *Les ONG occidentales au Cambodge, la réalité derrière le mythe*, Paris, L'Harmattan, 260 p.

Vidy, G., « La communauté indienne en Indochine », *Sud-Est*, n°6, 1949, pp. 1-8, présenté par Nasir Abdoul-Carime pour la réimpression disponible sur le site de l'AEFEK.

e) Espaces et territoires.

Atelier parisien d'urbanisme, Bureau des affaires urbaines (Phnom Penh), Direzione centrale sviluppo del territorio e mobilità (Venise), *Phnom Penh à l'aube du XXI^e siècle, contributions à la définition de quelques projets pour l'amélioration des conditions de la vie urbaine*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme, 2003, 123 p.

Atelier parisien d'urbanisme, Nathan Starkman, *Phnom Penh, développement urbain et patrimoine*, Paris, Ministère de la Culture, Département des affaires internationales, Atelier parisien d'urbanisme, 1997, 160 p.

Bernon, Olivier de, « Le plus ancien édifice subsistant de Phnom Penh : une tour angkorienne sise dans l'enceinte du *vatt Unñālom* », *BEFEO*, tome XXCVIII, 2001, pp. 249-260.

Boswell, Steven, *King Norodom's head, Phnom Penh sights beyond the guidebook*, Copenhagen, NIAS Press, 2016, 295 p.

Carrier, Adeline, *Phnom Penh privatisée, la propriété à l'épreuve de la coutume*, Bangkok, Paris, IRASEC, Péninsule, 2019, 234 p.

Cœdès, George, « La fondation de Phnom Peñ au XV^e siècle d'après la chronique cambodgienne », *Études cambodgiennes VIII*, *BEFEO*, tome XIII (6), 1913, pp. 6-11.

Collectif, *La double légitimation des pouvoirs en Asie du Sud-Est*, *Péninsule* n°71, 2015/2, 295 p.

Dolias, Jacques, *Le crocodile ou la Nāgi, l'océan dans l'imaginaire cambodgien*, Paris, Les Indes Savantes, 2012, 332 p.

Filippi Jean Michel, *Strolling around Phnom Penh*, [s.l.], Kam éditions, [s.d.], 154 p.

Groslier, Bernard-Philippe, « Pour une géographie historique du Cambodge », *Les Cahiers d'Outre-Mer* n°104, 1973, pp. 337-379.

Lamant, Pierre Lucien, « La création d'une capitale par le pouvoir colonial : Phnom Penh », in Lafont, P-B, (dir.), *Péninsule indochinoise, études urbaines*, Paris, L'Harmattan, 1991, pp. 59-102.

Lewitz (Pou), Saveros, « La toponymie khmère », *BEFEO*, tome LIII (2), 1967, pp. 375-451.

Luco, Fabienne, « Les habitants d'Angkor. Une lecture dans l'espace et dans le temps des inscriptions sociales de populations villageoises, installées dans un territoire ancien », thèse de doctorat en anthropologie, EHESS, 2016, 593 p.

Mak Phoeun « Le phénomène urbain dans le Cambodge post-angkorien » in Lafont, P-B, (dir.), *Péninsule indochinoise, études urbaines*, Paris, L'Harmattan, 1991, pp. 39-57.

Mikaelian, Grégory, « Notes sur la première cartographie provinciale cambodgienne (c.1897) », *Péninsule* n°54, 2007/1, pp. 99-136.

« Bref aperçu sur la question khmer krom », *Connaissance du Vietnam* n°13, décembre 2006, pp. 33-35.

Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soko Phay, *Cambodge, cartographie de la mémoire*, Paris, L'Asiathèque, 2017, 213 p.

Népote, Jacques, « Comprendre la maison cambodgienne II », *Péninsule* n°49, 2004/2, pp. 5-95.

« Comprendre la maison cambodgienne I », *Péninsule* n°47, 2003/2, pp. 91-154.

Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam (1990), Genève, Guide Artou, Olizane, 1993, 396 p.

« Le Palais du roi Norodom, description et analyse structurale de la symbolique du Palais de Phnom Penh », doctorat de troisième cycle, Nanterre, Université Paris X, 1973, 359 p.

Pierdet, Céline, « Les temporalités de la relation ville-fleuve à Phnom Penh, la fixation d'une capitale fluviale par la construction d'un système hydraulique, 1865-2005 », thèse de doctorat en géographie, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 2008, 589 p.

f) Histoire sociale et politique

Chandler, David, *Une histoire du Cambodge*, Paris, Les Indes Savantes, 2011, 239 p.

1. Histoire du Cambodge (XVI^e-XIX^e siècle)

Abdoul-Carime, Nasir, Grégory Mikaelian, « Angkor et l'Islam, note sur la stèle arabe du Bhnam Pākhaen », *Péninsule* n°63, 2011/2, pp. 5-59.

Chandler, David, « Normative poems (Chbap) and Pre-colonial Cambodian Society », *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol. 15, n°2, September 1984, pp. 271-279.

« Going through the Motions, Ritual and Restorative Aspects of the Reign of King Duang of Cambodia », in Gesick, Lorraine, *Centers, Symbols, and Hierarchies, Essays on the Classical States of Southeast Asia*, New Haven, Yale University, 1983, pp. 106-124.

« Cambodia before the French, politics in a tributary kingdom 1794-1848 », PhD in History, Ann Arbor, University of Michigan, 1973, 212 f.

« Cambodia's relations with Siam in the early Bangkok period, the politics of a tributary state », *Journal of Siam Society*, Vol. 60, n°1, 1972, pp. 153-169.

Chhuong Tauch, *Battambang during the time of the lord governor*, Phnom Penh, CEDOREK, 1994, 143 p.

Comte, Maurice, « Rapport de classes et relations inter-ethniques dans le Cambodge pré-colonial, à propos de « Notes sur les relations inter-ethniques au Cambodge du XIX^e siècle », *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, VII, n°1, 1976, pp. 55-89.

Forest, Alain, « Notes sur la royauté déchirée, à propos de quelques ouvrages récents sur le Cambodge », *Asie du Sud-Est et Monde Insulindien*, vol. XIII, 1-4, 1982, pp. 59-80.

Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam de 1775 à 1860*, Paris, EFEO, 1991, 350 p.

Mikaelian Grégory, Annabel The Gallop, Bernard Dupaigne, « Note sur un sceau malais du Cambodge (1844) », *Péninsule* n°68, 2014/1, pp. 155-172.

« Une 'révolution militaire' au pays khmer ? Note sur l'artillerie post-angkorienne (XVI^e-XIX^e siècles) », *Udaya* n°10, 2009, pp. 57-134.

La royauté d'Oudong, réformes des institutions et crise du pouvoir dans le royaume khmer du XVII^e siècle, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2009, 374 p.

Vickery, Michael, « Cambodia after Angkor, the chronicular evidence from the fourteenth to the sixteenth centuries », PdD in History, Yale University, 1977, 203 f.

Willmot, W.E., « The Chinese in Cambodia, History and sociology of the Chinese in Cambodia prior to the French Protectorat », *Journal of South-East Asian Studies*, Vol. 7, n°1, 1966, pp. 15-38.

Yang, Sam, « Battambang as a tributary State, religion and society », in Sorn, Samnang (dir.), *La Khmérologie, connaissance du passé et contribution au renouveau du Cambodge*, conférence internationale des Khmer Studies, 26-30 août 1996, Phnom Penh, Royal University of Phnom Penh, Sophia University, 1998, pp. 230-256.

2. Cambodge colonial (1863-1953)

Antelme, Michel, « Les estampeurs khmers d'Étienne Aymonier et leur production épigraphique connue : K. 1089.1, K.1089.2, K.1134, K.1135, K.1136 et K. 1137 », *BEFEO*, tome C, 2014, pp. 231-252

Chesnel, Céline, « Du palais des grandes dames au conseil des ministres, retour sur la neutralisation du pouvoir de Norodom par le Protectorat (1860-1904) », *Péninsule* n°59, 2009/2, pp. 49-92.

« La cour de Norodom et le pouvoir, d'après des sources françaises (1860-1904) », mémoire de master 1 en histoire contemporaine, Université de Caen, 2009, 148 p.

Cooke, Nola, « Tonle Sap processed fish, from Khmer Subsistence Staple to Colonial Export Commodity », in Tagliacozzo, Eric, Wen-Chin Chang (eds), *Chinese Circulations, capital*,

commodities and networks in Southeast Asia, Durham, London, Duke University Press, 2011, pp. 360-379.

« King Norodom's Revenue Farming System in Later Nineteenth century Cambodia and his Chinese Revenue Farmers (1860-1891) », *Chinese Southern Diaspora Studies*, Vol. 1, 2007, pp. 30-55.

Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation of a Nation, 1860-1945*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2007, 349 p.

« The Tyranny of Proximity, Power and Mobility in Colonial Cambodia, 1864-1954 », *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol. 37, n°3, October 2006, pp. 421-443.

Forest, Alain, *Le Cambodge et la colonisation française, histoire d'une colonisation « sans heurts », 1897-1920*, Paris, l'Harmattan, 1980, 542 p.

Guérin, Mathieu, Chhom Kunthea, « Le périple de Khim et Nov de Stung Treng à Attopeu en 1883, récit d'exploration cambodgien au XIX^e siècle », *Péninsule* n°69, 2014/2, pp. 103-140.

Guérin, Mathieu, « Tup, un lettré aventurier au service de l'orientaliste Étienne Aymonier », *Journal Asiatique*, 305/1, 2017, pp. 111-118.

« Stratégies d'affaires, itinéraires croisés d'un négociant chinois et d'une famille de fonctionnaires cambodgiens à l'époque du Protectorat français », *Vingtième Siècle*, 2016/4, n°132, pp. 77-96.

« Gens de la rizière à l'époque du protectorat français, essai d'histoire quantitative sur l'accès à la terre des paysans khmers », *Péninsule* n°64, 2012, pp. 49-80

« Khmer peasant and land access in Kompong Thom Province in the 1930s », *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol. 43, Issue 3, October 2012, pp. 441-462.

Paysans de la forêt à l'époque coloniale, la pacification des autochtones des hautes terres du Cambodge, 1863-1940, Rennes, Association d'histoire des sociétés rurales, 2008, 356 p.

« Et Jayavarman VII monta les Mnong contre les Français, ou le temps et l'espace des relations Mnong-Khmers-Français selon un récit mnong du début du XXI^e siècle », *Péninsule* n°56, 2008, pp. 143-156.

« Des casques blancs sur le plateau des hautes herbes, la pacification des autochtones des Hautes-Terres du Sud-Indochinois, 1859-1940 », thèse de doctorat en histoire, Université Paris VII Denis Diderot, 2003, 332 p.

Ke Khi You, « L'insurrection générale de 1885-1886 au Cambodge », mémoire de maîtrise, Université Paris VII, 1971, 104 p.

Kitagawa, Takako, « Kampot of the Belle Époque, from the Outlet of Cambodia to a Colonial Resort », *Southeast Asian Studies*, Vol. 42, n°4, 2005, pp. 394-417.

Klein, Jean François (dir.), *Cambodge, rencontres en situations coloniales, Siksācākṛ*, n°12-13, 2010-2011, 266 p..

Lamant, Pierre, *L'affaire Yukanthor, autopsie d'un scandale colonial*, Paris, Société française d'histoire d'Outre-Mer, l'Harmattan, 1989, 243 p.

« L'affaire Duong Chakr », *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Vol. 67, n°246-247, 1980, pp. 123-150.

Mikaelian, Grégory, « L'aristocratie cambodgienne à l'école des humanités françaises », *BAEFEK* n°19, avril 2014.

Milliot, Christine, « Le voyage du roi Sisowath en France en 1906 », mémoire de D.E.A, EPHE, 1998, 152 f.

Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français », les débuts du Protectorat français et la vie de Frédéric Thomas Caraman, 1840-1884* (2006), Paris, L'Harmattan, 2015, 372 p.

Osborne, Milton E., *The French Presence in Cochinchina and Cambodia*, (1969), Bangkok, White Lotus, 1997, 379 p.

« Peasant Politics in Cambodia, the 1916 Affair », *Modern Asian Studies*, Vol. 12, n°2, 1978, pp. 217-243.

« King-Making in Cambodia, from Sisowath to Sihanouk », *Journal of Southeast Asian Studies*, Vol. 4, n°2, September 1973, pp. 169-185

Prigent, Steven, « L'éducation monastique et scolaire dans le Cambodge rural à la fin de l'époque coloniale, selon l'écrivain Chuth Kay », *BAEFEK* n°21, mars 2016.

Sorn Samnang, *L'évolution de la société cambodgienne entre les deux guerres mondiales (1919-1939)*, Villeneuve d'Ascq, Presse Universitaire du Septentrion, 2003, 540 p.

Thun, Theara, « *Bangsāvatār*, the evolution of the historiographical genres in colonial Cambodia », PhD thesis in history, National University of Singapore, 2017, 200 p.

Weber, Nicolas, « Note sur les inscriptions en cam du *pālāt'* Tut, estampeur d'Étienne Aymonier », *BEFEO*, tome C, 2014, pp. 253-258.

3. La société politique du Cambodge post-colonial (1953-2007)

Abdoul-Carime Nasir, « Pour une remise en perspective de l'histoire contemporaine du Cambodge », Colloque international sur la Khmérologie, 26-30 août 1996, Département d'Histoire, Université de Phnom Penh, 1996, 7 p.

Abdoul-Carime Nasir, « Note sur l'identité communautaire khmère, une approche historique et une relecture socio-politique », *Péninsule* n°50, 2005/1, pp. 41-57.

« Réflexion sur le régime sihanoukien : la monopolisation du Verbe par le pouvoir royal », *Péninsule* n°31, 1995/2, pp. 77-97.

Chanda, Nayan, *Les frères ennemis, la péninsule indochinoise après Saïgon*, Paris, Presses du CNRS, 1987, 368 p.

Corfield, Justin, *Khmers Stand Up ! a history of the Cambodian government 1970-1975*, Clayton, Victoria, Monash University, 1994, 253 p.

A History of the Cambodian Non-communist Resistance 1975-1983, Working Paper 72, Centre of Southeast Asian Studies, Monash University, Australia, 1991, 34 p.

Kiernan, Ben, *How Pol Pot came to power, a history of communism in Kampuchea 1930-1975*, (1985) London, Verso, 1986, 430 p.

Lamant, Pierre, « Les partis politiques et les mouvements de résistance khmers vus par les services de renseignements français (1945-1952) », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°148, 1987, pp. 79-96.

Meyer, Charles, *Derrière le sourire khmer*, Paris, Plon, 1971, 406 p.

Murashima, Eiji, « Opposing French colonialism. Thailand and the independence movements in Indo-China in the early 1940s », *Southeast Asia Research*, 13, 2005/3, pp. 333-383.

Osborne, Milton E., « Beyond Charisma, Princely Politics and the Probleme of Political Succession in Cambodia », *International Journal* Vol. 24, n°1, Winter 1968/1969, pp. 109-121.

Regaud, Nicolas, *Le Cambodge dans la tourmente, le troisième conflit indochinois, 1978-1991*, Paris, L'Harmattan, 1992, 438 p.

Rochigneux, Grégoire (dir.), *Cambodge Soir, chroniques sociales d'un pays au quotidien*, Bangkok, Irasec, Aux lieux d'être, Éditions du Mékong, 2005, 222 p.

Vickery, Michael, *Kampuchea, politics, economics and society*, Sydney, Boston, London, Allen & Unwin, 1986, 211 p.

Cambodia, 1975-1982, Boston, South Press, 1984, 361 p.

Thion Serge, Ben Kiernan, *Khmers Rouges ! Matériaux pour l'histoire du communisme au Cambodge*, Paris, J.-E. Hallier, Albin Michel, 1981, 396 p.

Thion, Serge, Jean-Claude Pomonti, *Des courtisans aux partisans. Essai sur la crise cambodgienne*, Paris, Idées actuelles, NRF, Gallimard, 1971, 374 p.

Thion, Serge, « Quelques constantes de la vie politique cambodgienne », *Affaires cambodgiennes*, 1979-1989, Paris, Asie-Débat - 5, L'Harmattan, 1989, pp. 224-247.

Thiounn, Thioum, « Le pouvoir monarchique au Cambodge », thèse de droit, Paris, 1952, 214 f.

Verver, Michiel, Heidi Dhales, « The Institutionalisation of Oknha : Cambodian Entrepreneurship at the Interface between Business and Politics », *Journal of Contemporary Asia*, 2015/1, n°45, pp. 48-70.

Vienne, Marie Sybille de, « Les Chinois au Cambodge, des champs de la mort à la jungle des affaires (1970-2007) », *Péninsule* n°56, 2008/1, pp. 167-195.

Index des noms de personnes

- (ID : A), 412, 415, 537, 538, 550, 681
(ID : HH), 135, 538
An, 428
Ang Chan, 100, 137, 300, 367, 412, 567
Ang Duong, 21, 36, 69, 71, 72, 78, 80, 101, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 121, 124, 137, 144, 146, 151, 161, 245, 255, 258, 301, 302, 328, 367, 392, 414, 415, 420, 424, 426, 431, 436, 443, 449, 459, 544, 545, 563, 619, 673, 681, 682
(Ang Duong) Chantavong, 163, 164, 421
(Ang Duong) Nupparot, 107, 150, 168, 396
Ang Em, 101, 137, 367
Ang Eng, 100, 137, 367, 411, 412, 567, 669
(Ang Eng) Chamraenvong, 367
 voir Chamroeunvong, 563
 Cham Roeung (prince), 346
Ang Mei, 424
Ang Pou, 137
Au Chhieng, 30
Étienne Aymonier, 33, 73, 107, 108, 109, 117, 118, 154, 186, 188, 189, 210, 215, 226, 428
Paule Julienne Auzéby, 343
Baen
 gouverneur, 409
Baen Aphaiwong, 103, 146, 361, 408, 409, 411, 414, 417, 418, 554, 570, 596, 642, 646, 668, 680, 681, 682, 683, 684, 686, 687, 688
Khuang Aphaiwong, 642
Magdeleine Aimée Baude de Brunnetat, 607
François Baudoin, 211, 213, 214, 228, 341
Bean An, 415
Ben (ID : 46), 271, 421, 461
Solange Bernard épouse Thierry, 509
Bouillevaux, 301
Boun Chan (ID : G), 154, 216, 264, 265, 270, 407, 408, 415, 530, 546, 552, 554, 568, 643
Boun Chan Bung Nga, 524, 525, 526, 527
Boun Chan Dara, 525
Boun Chan Kon Ton (ID : 73), 145, 235, 247, 264, 266, 269, 408, 552, 553, 568, 694
Boun Chan Mol (ID : 122), 397, 401, 408, 463, 643, 646, 647, 674
Boun Chan Moly, 270, 408, 409, 412, 464, 524, 526, 527, 566, 596, 612, 613, 628, 629, 653, 654, 673
Boun Chan Mongkon (ID : 74), 145, 154, 216, 226, 227, 235, 264, 265, 266, 269, 270, 272, 397, 407, 464, 483, 552, 553, 555, 566, 568, 594, 596
Boun Chan Plang (ID : 93), 332, 401, 464, 465, 646, 647
Boun Chan Sao Aug ou Ang, 694
Boun Chan Thuon (ID : 90), 216, 408, 409, 465, 529, 530, 546, 552, 694
Boun Thiourp ou Ouk Boun, 276, 329, 568
Bour (ID : OO), 428
Bour
 épouse Cahom (ID : 18), 432, 433
Bun Rany, 697
Bũñā Rat, 446
Cahom (ID : 18), 154, 202, 203, 257, 258, 259, 260, 262, 263, 266, 268, 308, 310, 333, 406, 432, 433, 435, 449, 510, 511, 513, 560
Jean-Marie Cambacérès, 477, 526, 585, 586, 589, 590, 619, 628, 659, 697
Catharina Tralon, 442, 468, 470, 555, 556
Alexandre Cazeau, 556
Léon Cazeau, 556
Marie Amélie Cazeau, 347, 348, 556
Marie Anne Florine Cazeau, 348, 441, 556, 563
Chām
 épouse Um (ID: 8), 419
Cham (ID : ZZ), 444
Cham Boum, 308, 602
Chan Ok, 510
Chan Sorey, 174, 561, 612, 623, 627, 630, 636, 638
Chanthou, 431
Émile François Chaubon, 287
Marie Louise Léontine Chaubon, 287, 378
Chau Seng Cocsal, 374
Chavalit dit Chavalit Aphaiwong, 642
Chéa, 336
Chea Sim, 78
Chem Snguon, 476
Chey Kéo (ID : P), 460
Chham, 166, 570
Chhan On, 414, 554, 642
Chhean, 415
Chhean Vam (ID : 113), 334, 415, 480, 626, 627, 628, 629, 630, 643, 674, 679, 689
Chhèm, 470
Chhem Vidya, 477
Chhim (ID : 25), 206, 207, 266, 268, 379, 427, 428, 462, 482

Chhorn Hay, 527, 528
 Chhum ou Tchium ou Chione ou Chiune
 (école cambodgienne), 308, 315, 316, 317,
 319, 320, 322, 567
 gouverneur, 144, 414, 596, 642, 686
 Alexis, Louis Chhun, (ID : 2), 76, 154, 210,
 222, 265, 282, 283, 284, 287, 288, 289, 290,
 302, 303, 306, 336, 397427, 437, 442, 452,
 467, 468, 469, 471, 475, 529, 541, 548, 555,
 557, 564, 669, 679 677, 684
 Clément Titéa Chhun, 336, 471, 560
 Elisabeth Chhun, 302, 427
 Ferdinand Amphon Chhun (ID : 83), 75, 76,
 154, 210, 226, 265, 284, 332, 468, 470, 564
 Marie Chanty Chhun, 471, 564
 Paul Saram Chhun, 471
 Chhun (ID : 57), 462
 Chhunn
 mère d'Ung Tiong Thuon (ID : 104), 558
 Chhun Mam (ID : 56), 478, 481
 Chiaup, 320, 497
 Chuon Nath, 376, 401
 George Cœdès, 209, 372, 390, 498, 602, 609
 Dap Chuon, 505, 506, 642
 Dara ou Daracar, 137, 544
 Dong, 476
 Douith, 308, 309, 497
 Alexandre Ducos, 38, 148, 150, 205, 210, 220,
 319
 Duong Diyath, 615
 Duong Yany, 615
 Duong Van Mai Elliott, 339, 34
 Dy (ID : 135), 336, 346
 Ea Khau (ID : 124), 165, 213, 214, 216, 253,
 255, 279, 288, 290, 291, 324, 325, 438, 482,
 579, 580, 594, 677
 Ea Khau Sam Ok (ID : 125), 211, 213
 Em
 épouse Son Diep (ID:13), 224, 437, 560
 Em Sou, 376
 Ep, 144
 Catharina Ep, 283, 556, 564
 Ek (ID : 28), 171, 357, 461, 518, 520
 Ek Nath, 171
 Ek Sereyvuth, 175
 Ey Thong (ID : BB), 87, 88, 91, 93, 139, 209,
 275, 276, 288, 325661, 662, 682
 Maria Fernandez, 604
 Sosthène Fernandez, 604
 Vincent Fernandez, 604
 Gazignol, révérend père, 167, 251, 252, 663
 Gia Long, 665
 George Groslier, 264, 274, 360
 Hem (ID : 35), 193, 264, 336, 383, 429
 Hem Chieu, 646

Heng Samrin, 78
 Jean Hess, 156, 158, 159, 162, 163, 167, 242,
 252, 283, 571, 645
 Hin Chin Buoy, 588
 Hing Penn (ID : 65), 265, 444, 446, 679
 Hou, 434, 435
 Hun Rath, 564
 Hun Sen, 78, 175, 477, 695, 696, 697
 Huol, 342
 Huy (ID : PP), 244, 248, 249, 250, 251, 254,
 256, 280, 282, 322, 370 425, 469, 538, 541,
 548, 606, 663, 666, 669, 670, 674, 675, 678,
 684
 Inée Maria Huyên, 284
 Louis Albert Huyn de Verneville, 139, 140,
 148, 150, 157, 160, 172, 220, 267, 571, 660,
 678, 679
 Hy, 529
 Im
 fille d'Um (ID : 8), 420
 In (ID : S), 154, 273, 276, 447, 463
 In Ouck (ID : 71), 154, 233, 254, 273, 275,
 276, 277, 288, 290, 325, 329, 334, 392, 447,
 461, 463, 568
 Maria Ing, 284
 Jean Issoire, 343
 Ith (ID : 136), 215, 222, 439
 Ith Boran, 565
 Ith Nguon Nora ou Vora, 565
 Ith Touch, 565, 573
 Anne-Marie (Nanette) Izzi, 507
 Gustave Janneau, 33, 71, 86, 93, 94, 104, 105,
 106, 107, 108, 117, 123, 154, 186
 Kân (ID : CC), 76, 437
 Kân San (ID : 85), 76, 437
 Suzanne Karpélès, 209, 395
 Kasem, 601
 Kasem Thou Kabor, 601
 Keat Chhon, 532
 Kenneth T. So, 319, 601, 602, 603, 676, 677
 Kéo Chéa (ID : 39), 460, 461, 679
 Kéo Mé Sok (ID : VV), 432
 Keth (ID : 132), 79, 209, 211, 308, 309, 316,
 333, 334, 360, 376, 434, 435, 436, 479, 565,
 677, 678, 679
 Keth Sane, 334, 436, 479, 480
 Khan ou Kham, 101, 117
 Khanphlon, 346
 Kheam, 604
 Khek Lerang, 588, 589
 Khek Penn, 589
 Khek Sakreal, 588
 Khek Sydosa, 588
 Khek Vandy, 588
 Khek Vinna, 608, 682

Khieu
jamdāv, 165, 520, 543, 577
 Khieu (ID : 108), 135
 Khieû (ID : 133), 413, 422, 423
 Khim, 428
 Khim Rot (ID : 105), 446
 Khim Tit (ID : 94), 229, 230, 329, 397, 448, 463, 647
 Khlip, 101, 146, 154, 366
 Khorm, 604
 Khoun Say, 346
 Khun Meak, 417
 Khunn Kim (ID : 86), 266, 374, 441, 442
 François Khuon, 284, 468, 529
 Khuon Kinseng, 471
 Kim (ID : EE), 441
 Kim An (ID : 31), 175, 203, 214, 215, 216, 227, 231, 232, 251, 253, 256, 279, 290, 324, 383, 385, 416, 417, 418, 420, 425, 438, 449558, 626, 666, 677
 Kim An Doré, 253, 418, 558
 Kim An Yeap, 324, 418
 Kim Anne, 442
 Kiouaup, 308, 309, 310, 497
 Kong
jamdāv, 419, 543
 Kong (ID : 24), 206, 207, 208, 266, 268, 379, 427, 437, 482,
 Kong (ID : DD), 437
 Kong (ID : KK), 80, 258, 419, 543
 Kong Sam Ol, 549
 Konthor Bophasy, 135, 342, 428
 Korng, 434
 Kouy (ID : Q), 244, 538
 Krachap, 324, 385, 417, 616, 626
 Kruoch ou [Troec] (ID : L), 430, 462, 593
 Lam Em, 440, 529, 530
 Lam Ton, 529
 Lam Thi Ly, 437, 559
 Lantér, 134
 Leap, 520
 Adhémar Leclère, 33, 79, 81, 87, 88, 91, 99, 114, 115, 130, 131, 134, 147, 208, 211, 215, 219, 259, 275, 277, 278, 300, 360, 390, 403, 445, 495, 498, 506, 540, 543, 620, 624, 661
 Malis Le Faucheur, 162, 447, 471, 472, 509, 512, 517, 523, 525, 571, 572, 574, 582, 599, 604, 605, 606, 607, 618, 624, 625, 627, 660, 664, 672, 673, 676, 678, 685
 Paul Le Faucheur, 161, 162, 194, 472, 494, 561, 606, 607, 625, 660, 676, 685
 Leng (ID : T), 232, 447
 Leng Ngeth (ID : 129), 332, 334, 510, 612
 Leng Saem (ID : 75), 202, 203, 225, 227, 231, 334, 447, 448, 449, 464, 509, 577, 599, 612, 617, 626, 627, 647
 Lïoem, 642
 Loch Chhanchhai, 408, 409, 411, 412, 553, 554, 570, 627, 653
 Lon Nol, 374, 375, 526, 694
 Lop [Lāb] ou [Lābv], 696
 Agnès de Lopez, 284, 470
 Am (François) de Lopez (ID : 103), 254, 282, 283, 467, 470, 541, 542, 556
 Am Alexis Kandieg de Lopez, 557
 Buntrong de Lopez (ID : 20), 287
 Clément de Lopez, 287, 470
 Dominique de Lopez (ID : 21), 284, 287, 348, 470, 556, 609
 Joseph de Lopez (ID : 15), 279, 287, 288, 291, 349, 470, 475, 529, 557, 587, 609, 610, 615, 627
 Télésa Luê Srey Klay de Lopez, 470
 Thal de Lopez, 288, 348, 501, 557, 587, 610, 623, 627
 Thel de Lopez, 588, 615, 682
 Thonn de Lopez, 587, 615
 Lorp, 434, 435
 Ly Eang, 477
 Ly Koam, 338, 517, 604, 605, 618, 623, 627, 672
 Ma (ID : 60), 134, 135, 168, 187, 271, 329, 428, 437, 484, 538
 Nématoulla Machhwa, 246, 348
 Tayyebhay Hiptula Machhwa (ID : 100), 246, 247, 248, 250, 254, 339, 475, 476, 647
 Mak, 394, 395, 398, 399
 Mālai
 épouse Um (UD : 8), 419
 Henri Marchal, 209
 Sappho Marchal, 209
 Mâm (ID : O), 244, 478, 481, 538
 Mao (ID : B), 327, 431, 548
 Antoine Mau (ID : 78), 266, 397, 442, 468, 471, 529
 Mau (ID : NN), 139, 327, 432, 550
 Mau (ID : Y), 211, 213, 254, 438, 579
 Mau Nari, 471, 556
 Mau Pell ou néac Peli, 273, 276
 Mealdey, 164, 431, 449, 612
 Meas (ID : 47), 326, 424, 434, 436, 438, 478, 479, 481, 543, 558, 565
 Meas (ID : 61), 135, 446, 461, 558
 Meas Nal (ID : 97), 183, 228, 333, 334, 348, 436, 479, 480, 574, 588, 628
 Measketh (famille), 316, 434, 435, 436, 439, 449, 478, 565, 574, 595, 611, 632 694,
 Measketh Caimealy dite Nanou, 588, 589

Measketh Caimerom, 588
 Measketh Caimirane, 316, 434, 435, 438, 530, 565, 574, 677, 678
 Measketh Nahalo, 588
 Measketh Samphotr, 348, 509, 565, 588
 Mech, 436, 478, 479
 Mell (ID : 17), 308, 309, 311, 333, 424, 435
 Men (ID : 3), 91, 92, 94, 99, 133, 134, 219, 277, 445, 482, 548, 573
 Mer (ID : 62), 326, 429, 462, 593, 594
 Mey (ID : 4), 106, 107, 206, 259, 268, 327, 376, 421, 423, 431, 432, 433, 449, 460, 461, 548, 560
 Mey (ID : 66), 154, 271, 327, 429, 461
 Mey Mui (ID : 23), 437
 Roland Meyer, 143, 144, 147, 157, 161, 176, 177, 178, 211, 355, 359, 374, 459, 498, 524, 575, 597
 Miel (ID : 107), 429
 Mok (ID : K), 135, 446
 Mok (ID : 106), 129, 154, 309, 311, 424, 425, 494, 530, 679
 Molis
 préa me monéang Botum Késar, 387
 Mom
 épouse Ung Hy (ID : 96), 324, 385, 386, 480, 616, 626,
 mère de Mey (ID : 4), 431
 princesse, 167, 381, 415, 416, 449, 477, 613, 619, 620, 621, 623, 654, 656, 681, 682, 687
 Monivong, 78, 101, 115, 122, 167, 169, 171, 174, 234, 246, 247, 329, 354, 355, 362, 364, 368, 370, 381, 385, 386, 399, 405, 406, 417, 418, 477, 480, 497, 499, 500, 502, 555, 593, 596, 615, 620, 628, 634, 656, 658, 659, 683, 686, 687, 688, 693
 André Prak de Monteiro, 301
 Bêñ André de Monteiro, 278, 280, 300, 301, 306
 Bernardos Ros de Monteiro (ID : I), 278, 300, 301, 303, 426
 Col de Monteiro (ID : 5), 77, 78, 129, 205, 261, 262, 279, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 323, 329, 366, 392, 404, 426, 476, 550, 677, 679, 684, 693
 François Xavier Kim de Monteiro, 302
 Jean Baptiste Pou de Monteiro, 302
 Méang de Monteiro (ID : 6), 205
 Mor de Monteiro, 329
 Paul Sâl de Monteiro, 301
 Penh de Monteiro, 302
 Pitou de Monteiro (ID : 19), 476
 Pou de Monteiro, 301
 Samrech de Monteiro, 307, 366, 476
 Nara, 349
 Narane, 347
 Néac Khun, 634
 Nghia (ID : 128), 222
 Nginn (ID : 102), 211, 308, 317, 319, 320, 321, 333, 435, 513, 600, 601, 602, 617
 Nginn Nippha, 601, 602
 Nginn Somchine, 319
 Ngo Nhieim (ID : 89), 235, 266, 442, 461, 468
 Ngo Putry épouse Toth, 574, 653, 654
 Nguon (ID : 33), 165, 210, 253, 267, 268, 288, 325, 438, 482, 564, 579
 Nguon (ID : X), 133, 445, 548
 Nguon Ith (ID : 68), 210, 267, 268, 319, 320, 325, 333, 564, 573, 579
 Nguyễn (principautés), 71, 167, 183, 222, 261, 665
 Nguyen V. Chui., 287
 Nguyen Van Giao, 342
 Nhek
 Khun Nheat, 143, 146, 147, 501, 621, 622, 682
 Nhiek (ID : AA), 565, 693, 694, 696
 Nhiek Phonn, 694
 Nhiek Tioulong (ID : 77), 247, 332, 340, 374, 375 509, 565, 588, 589, 615, 646, 693, 694, 695, 696
 Niêm, 362
 Nong, 392
 Norodom, 21, 27, 36, 58 69, 70, 71, 72, 77, 78, 88, 101, 106, 110, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 128, 129, 131, 133, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 145, 146, 148, 149, 151, 154, 155, 156, 158, 161, 163, 165, 172, 176, 178, 179, 188, 205, 245, 255, 282, 283, 303, 304, 306, 307, 351, 352, 354, 358, 360, 362, 365, 366, 373, 379, 380, 384, 385, 391, 393, 405, 406, 407, 408, 416, 425, 430, 431, 432, 437, 452, 454, 455, 459, 472, 475, 477, 486, 487, 505, 530, 540, 542, 544, 545, 550, 552, 578, 606, 621, 624, 625, 630, 638, 645, 658, 661, 662, 663, 669, 673, 674, 675, 677, 678, 679, 681, 682, 683, 684, 685, 687, 689, 690, 693
 Norodom Bopha-Devi, 588
 Norodom Botum Bopha, 615
 Norodom Bophaphuong, 615, 684
 Norodom Chakrapong, 589, 615
 Norodom, Chantalekha, 145, 387, 408, 553
 Norodom Chantaraingsey, 642, 643
 Norodom Chavivan, 147, 343, 380, 381, 382, 385, 475, 476, 501, 510, 557, 587, 608, 609, 610, 617, 618, 621, 623, 627, 682
 Norodom Duong Chakr, 119, 136, 137, 138, 141, 159, 174, 280, 366, 530

Norodom Hassakan, 107, 167, 168, 171, 432, 615, 620, 639, 654, 682, 683
 Norodom Kantol, 476
 Norodom Kanvimann, 168, 169, 362, 477, 615, 619, 638, 684
 Norodom Ketsara, 94, 141
 Norodom Kossamak, 107, 150, 385, 387, 477, 660
 Norodom Makhavan, 367
 Norodom Malika, 146, 172, 190, 346, 347, 396, 475, 483, 497, 502, 518, 530, 553
 Norodom Mayura, 141, 144, 146, 159, 173, 683
 Norodom Monineath Sihanouk, 174, 504, 506, 508
 Norodom Montana (ID : 81), 480, 529, 530
 Norodom Nanda-Devi, 585, 586, 589
 Norodom Norindeth (ID : 88), 230, 266, 334, 342, 370, 486, 657
 Norodom Phangangam, 146, 348, 460, 502
 Norodom Phanouvong (ID:51), 136, 139, 142, 147, 156, 174, 238, 364, 366, 367, 368, 371, 378, 382, 393, 395, 407, 496, 563, 685
 Norodom Pathama, 143
 Norodom Raya, 324, 385, 417, 449, 480, 626, 693
 Norodom Sathavong (ID : 44), 307, 342, 364, 365, 366, 370, 371, 378, 385, 413, 453, 457, 459, 476, 479, 481, 484, 485, 486, 490, 502, 561, 593, 684
 Norodom Sihamoni, 559
 Norodom Sihanouk, 54, 115, 122, 171, 173, 175, 247, 337, 338, 382, 477, 501, 504, 505, 506, 507, 525, 527, 528, 585, 586, 588, 589, 590, 619, 628, 629, 657, 666, 667, 668, 675, 676, 688, 693, 695, 697, 698
 Norodom Songdeth, 370
 Norodom Suramarit (ID : 76), 175, 324, 332, 382, 418, 505, 550, 618, 619, 657, 688
 Norodom Sutharot, 141, 146, 174, 460
 Norodom Synghara, 476, 561
 Norodom Toch, 385, 417, 626
 Norodom Thon, 418
 Norodom Vakrivan, 496
 Norodom Virya, 501, 587, 588, 615, 616, 623, 627
 Norodom Vivarinn, 588, 589, 608, 682
 Norodom Yay-Kanta, 147, 373, 384, 386, 501, 524
 Nou (ID : W), 244, 413, 538
 Nou Kann (ID : 72), 75, 77, 203, 213, 378, 387, 388, 444, 446
 Nouy (ID : Q), 437, 482
 Nung
 gouverneur, 415

Nuon
 Khun Than, 101, 115, 136, 137, 138, 139, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 150, 151, 159, 167, 173, 175, 359, 373, 384, 460, 501, 530, 545, 546, 548, 685
 Obonou Obolavanna, 144, 146, 173
 Ong, 620
 Oû
 princesse, 414, 416, 449, 544, 554, 613, 654, 656, 681, 682, 687
 Ou (ID : N), 154, 257, 328, 406
 Ouck (ID : 27), 165, 379, 387
 Ouck Boun Chan, 276, 334, 568
 Ouck Sbong, 341, 639
 Ouck Thoutch (ID : 112), 266, 334, 479, 480, 481
 Ouk
 veuve Ouk, 387
 Ouk, 119, 174
 Ouk (ID : 30), 336, 346
 Ouk-Ly-Seng, 316, 434, 480, 611
 Oum (ID : 82), 320, 329, 332, 333
 Oum Poumsen, 604
 Oung, 478
 Pach Chhoeun, 374, 646
 Pat, chau khun 167, 168, 175, 477, 526, 615, 619, 620, 628, 639, 654, 658, 682, 687
 Auguste Pavie, 308, 310, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 567, 576, 617, 624, 677
 Peich (ID : M), 154, 260, 264, 432
 Peich Ponn (ID : 12), 147, 154, 181, 198, 199, 200, 202, 209, 224, 237, 238, 260, 263, 264, 265, 268, 287, 308, 309, 312, 319, 333, 334, 343, 360, 372, 373, 377, 380, 381, 382, 383, 384, 390, 406, 416, 433, 435, 475, 476, 498, 501, 502, 510, 513, 515, 524, 529, 557, 587, 608, 609, 617, 618, 627, 679
 Pel, 520, 521
 Pen (reine-mère), 80, 97, 101, 117, 129, 132, 133, 134, 135, 136, 141, 142, 147, 157, 245, 404, 416, 425, 437, 500, 504, 505, 620, 624, 681, 682, 683, 684, 693
 Penn Nouth, 693, 695
 Pettuchha, 546
 Phal (ID : JJ), 154, 327, 429
 Phaltep-Savann, 137, 360, 362
 Phâyam, 101, 146, 171, 172, 173, 356, 553
 Pheng (ID : 37), 592, 593
 Phisoura, 387
 Phiyong ou Yang, 432, 449, 560
 Phyou, 553
 Phyam ou Khun Puy, 530, 546, 547, 552, 553
 Pin (ID : H), 251, 254, 256, 417

Poc (ID : 9), 139, 165, 166, 168, 171, 174,
 175, 207, 220, 237, 252, 254, 256, 261, 269,
 271, 326, 328, 354, 356, 358, 359, 362, 379,
 380, 381, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416
 448, 462, 463, 484, 519, 526, 537, 544, 550,
 554, 567, 578, 582, 583, 595, 597, 605, 613,
 629, 645, 648, 652, 653, 654, 656, 662, 678,
 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 687, 689
 Poc Dany, 644
 Poc Doekommar, 558, 644, 666, 668
 Poc Duch (ID : 10), 166, 207, 269, 271, 414,
 449, 463, 464, 502, 503, 508, 519, 554, 555,
 557, 572, 578, 579, 582, 594, 595, 596, 597,
 598, 600, 629, 649, 654, 655, 682, 683
 Poc Hell (ID : 11), 169, 269, 457, 463, 464,
 465, 466, 511, 514, 549, 561, 566, 568, 572,
 578, 582, 596, 599, 608, 612, 622, 626, 641,
 642, 643, 645, 646, 647, 648, 649, 652, 686
 Poc Kanel, 644, 666, 668
 Poc Khun (ID : 79), 397, 408, 414, 514, 554,
 555, 560, 596, 641, 642, 643, 644, 645, 646,
 647, 648, 649, 652, 656, 687
 Poc Lon, 514, 555, 572, 578, 594, 595, 596,
 612
 Poc Malatévie, 597, 613, 644
 Poc Mona épouse Ngo, 644, 651, 652
 Poc Naribosbong, 507, 508, 558, 597, 613,
 644, 675
 Poc Thien, 548, 560, 582, 597, 608, 636, 638,
 646, 647, 648
 Poc Thuon (ID : 26), 169, 334, 339, 343, 465,
 508, 558, 560, 566, 582, 597, 608, 622, 647,
 648, 652, 653, 655, 666, 668
 Poc Vane, 169, 174, 465, 508, 509, 525, 561,
 582, 596, 613, 614, 629, 630, 636, 643, 651,
 654, 656, 657, 658, 659, 660, 687
 Poc Yanine, 532, 559, 582, 590, 604, 608, 613,
 622, 644, 648, 651, 652, 653, 654, 655
 Pok
 régent, 412, 414, 567, 669, 673
 Pok (ID : 138), 444, 567
 Pol Pot, 299
 Ponn Racvivongs, 655
 Ponn Thach, 288, 475, 524, 557, 587, 588,
 609, 615, 627, 682
 Ponn Vongsvaddei (ID : 16), 339, 343, 501,
 609
 Pos, 115, 146, 545
 Pouk Proeung, 246, 250, 475, 476
 Prac (ID : 40), 78, 463
 Prak Prapoeung (ID : 84), 349, 347, 374 595
 Préap, 573
 Preap Van (ID : 63), 153, 437
 Proc (ID : 137), 160, 161, 162, 166, 244, 258,
 267, 328, 538
 Prom (ID : 45), 146, 154, 244, 366, 459, 538
 Prom Nong (ID : 64), 438, 482
 Prom Sam (ID : 67), 224, 433
 Rac Sakun, 434, 436, 479
 Ras (ID : QQ), 135
 Rasmi, 509
 Rasmī Kanitdā, 508
 Paul Reveillère, 130, 132, 133, 140, 143
 Ros
jamdāv, 419, 424, 449, 543
 reine-mère, 101, 131, 245, 424, 425
 Roeun, 479
 Rous Maing, 602
 Rumdeng, 530
 Ruong, 160, 161, 162, 267, 571, 660
 Sabong (ID : 80), 429, 462, 593, 594
 Sak, 593
 Salavonn, 165, 578
 Sâm (ID : 48), 427, 428, 461
 Sam (ID : 59), 271, 445
 Sam Oû, 336
 Sao (ID : C), 167, 168, 174, 326, 328, 380,
 381, 414, 415, 416, 448, 526, 596, 613, 615,
 620, 621, 624, 628, 653, 654, 656, 658, 680,
 681, 682, 686, 687
 Sau (ID : 95), 432
 Sar Kheng, 78
 Sarun, 336
 Seng (ID : Z), 161, 258, 328
 Seng Bonasic, 434, 530
 Sim
 protégé de Son Diep (ID : 13), 336, 576
 protégé de Ung Hy (ID : 96), 165, 580
 Sim Ly Heng, 434
 Sim Sine, 434
 Sin (ID : 36), 264, 429
 Si Saât, 601, 602, 603, 604
 Si Votha, 70, 101, 117, 120, 121, 131, 134,
 138, 139, 167, 327, 328, 431, 505, 542, 550,
 682
 Sisowath, 27, 59, 61, 70, 80, 101, 114, 120,
 121, 122, 123, 124, 127, 128, 129, 134, 135,
 136, 137, 140, 150, 155, 156, 157, 161, 162,
 165, 171, 176, 177, 178, 179, 186, 187, 188,
 189, 190, 193, 196, 218, 227, 236, 247, 264,
 265, 267, 271, 274, 276, 280, 287, 327, 337,
 342, 354, 355, 359, 360, 361, 362, 365, 366,
 367, 368, 370, 379, 380, 381, 382, 383, 384,
 386, 387, 388, 390, 391, 392, 399, 403, 405,
 406, 407, 406, 428, 429, 430, 437, 440, 466,
 472, 485, 486, 499, 502, 511, 518, 577, 578,
 580, 581, 593, 598, 628, 635, 645, 671, 674,
 677, 679, 683, 685, 686, 687, 689, 693, 694
 Sisowath (Ang Eng) Doussady, 615
 Sisowath Bophasy, 367, 563

Sisowath Essaravong, 367
 Sisowath Kossamak, 382, 477, 504, 505, 506, 508, 509, 526, 618, 619, 628, 629, 635, 658, 688, 689
 Sisowath Methavi, 507
 Sisowath Monichivan, 588
 Sisowath Moni-Kossoma, 588
 Sisowath Monipong (ID : 130), 174, 214, 326, 329, 339, 341, 441, 560, 562, 596, 613, 623, 627, 630, 633, 636, 638, 646, 649, 658
 Sisowath Monireth (ID : 99), 169, 174, 213, 329, 339, 341, 396, 465, 508, 509, 560, 596, 613, 614, 629, 630, 635, 638, 643, 646, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 675, 687, 688, 689, 694
 Sisowath Nuppekao, 187, 188, 196
 Sisowath Oponasc, 367
 Sisowath Phuong Nara dite Sylvia, 562
 Sisowath Pindara, 342, 366, 370, 443, 459, 486, 546
 Sisowath Pongsanmoni, 171
 Sisowath Samyl Monipong, 512, 514, 560, 633, 634, 635, 636, 638, 639, 649, 650, 651, 652
 Sisowath Sovethvong dite Lola ou Lyda, 635
 Sisowath Soudarkh, 387
 Sisowath Souphanouvong (ID : 52), 135, 272, 342, 364, 369, 350, 378, 387, 407, 428, 443, 458, 481
 Sisowath Thavet Roeungsy Nearivong, 635
 Sisowath Vanareth, 660
 Sisowath Youthévong, 335, 563, 628, 642
 Sisowath Yubiphan, 563
 So Khong Leng, 601
 Soc, 161, 162, 472, 523, 571, 572, 574, 606, 625, 660, 676, 678
 Somareak, 385, 616, 626, 649
 Som Molis Ngam, 480
 Son Diep (ID : 13), 79, 195, 202, 238, 247, 274, 336, 337, 347, 348, 360, 362, 377, 380, 381, 392, 405, 439, 440, 441, 480, 481, 530, 540, 551, 556, 562, 563, 576, 577, 635, 678, 679
 Son Diep Ketsari, 337
 Son Lìk ou
 Lât - Lêk - Tâp, 440, 530
 Son Ngoc Thanh, 181, 418, 505, 506, 642, 645, 646
 Son Picharra, 562, 635, 638
 Son Sach (ID : 91), 246, 339, 362, 443, 512, 693
 Son Sann (ID : 92), 231, 246, 248, 332, 334, 339, 461, 475, 499, 500, 647, 693, 695
 Son Serey Bopha, 348
 Son Silaphān, 441
 Son Sorichan, 336, 441, 556, 563
 Son Sorimanya, 336, 563
 Son Soumalay, 347, 440, 530, 562
 Son Sunnary, 441, 562, 635
 Son Mam, 342, 559
 Son Voeunsai (ID : 116), 332, 333, 334, 342, 464, 559, 647
 Sot (ID : 134), 163, 164, 168, 171, 257, 258, 312, 328, 336, 357, 431, 573, 574, 612, 680
 Sou (ID : F), 272, 460
 Sou Ket (ID : 49), 272, 342, 460
 Sou Pouk (ID : XX), 246, 476
 Soum, 97, 101, 146, 191, 384, 545, 570
 Sraem Sopmeali, 432
 Sum Manit, 477
 Su Sampong, 480
 Taing Im ou Mme Dap Chhuon, 505
 Ta-Kiate (ID : 22), 308, 309, 311, 320, 333, 425, 435
 Tan (ID : MM), 164, 171, 258, 328, 431, 573
 Tang, 346
 Catherine Tasca, 585
 Tat, 101, 145, 166, 408, 545, 552, 570
 Tea Banh, 78
 Tép
 néak chumtéav mahakrâsat, 412
 Tep (ID : SS), 445
 Tep Phan, 374
 Tep Samkol, 374
 Tep Vong, 532
 René Têtard, 603
 Thim, 496, 497
 Thiounn (ID : 1), 53, 54, 55, 56, 59, 60, 61, 63, 64, 78, 149, 152, 158, 162, 165, 166, 167, 169, 172, 173, 178, 196, 197, 198, 202, 207, 211, 212, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 225, 227, 232, 233, 234, 236, 237, 238, 241, 242, 243, 244, 247, 249, 250, 251, 252, 253, 255, 256, 260, 262, 265, 267, 268, 269, 270, 272, 274, 276, 277, 279, 280, 283, 284, 288, 289, 290, 291, 304, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 330, 335, 336, 337, 338, 342, 349, 350, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 362, 363, 364, 365, 367, 368, 370, 371, 375, 377, 378, 379, 381, 382, 383, 384, 386, 387, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 400, 406, 410, 415, 422, 425, 426, 438, 447, 449, 452, 464, 469, 471, 472, 473, 480, 481, 494, 495, 498, 509, 510, 511, 512, 517, 520, 521, 523, 539, 540, 541, 547, 548, 549, 550, 552, 561, 565, 566, 567, 568, 571, 576, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 592, 593, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606,

607, 612, 618, 623, 624, 625, 626, 627, 629,
 630, 639, 645, 647, 656, 658, 662, 663, 664,
 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673,
 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682,
 683, 684, 685, 686, 687, 689, 693, 694, 695,
 696, 697
 Thiounn Angélie, 604, 605
 Thiounn Charles, 557, 560, 604, 605, 623, 672,
 695
 Thiounn Em, 605, 672
 Thiounn Hol (ID : 14), 234, 266, 270, 325,
 330, 337, 338, 342, 349, 401, 448, 457, 464,
 465, 471, 472, 513, 524, 559, 566, 578, 596,
 608, 612, 613, 618, 673
 Thiounn In, 216, 288, 338, 473, 501, 605, 610,
 618, 623, 627, 672
 Thiounn Lon, 471, 473, 510, 521, 523, 524,
 565, 578, 598, 599, 612, 613, 617, 624, 626,
 627, 676
 Thiounn Mumm, 248, 249, 317, 322, 330, 337,
 338, 342, 382, 401, 403, 409, 412, 414, 415,
 474, 566, 574, 590, 598, 606, 607, 624, 626,
 627, 628, 629, 644, 645, 652, 653, 654, 655,
 661, 669, 670, 673, 674, 677
 Thiounn Néva, 559
 Thiounn Prasith, 474, 566, 644, 652, 674
 Thiounn Rita, 605
 Thiounn Saophoan, 566
 Thiounn Sath (ID : 38), 316, 567
 Thiounn Thim ou Thourk, 510
 Thiounn Thioeum, 338, 349, 415, 480, 524,
 525, 526, 527, 560, 566, 572, 573, 626, 627,
 628, 629, 630, 654, 689
 Thiounn Thioeun, 338, 514, 515, 559, 566,
 597, 613, 643, 644, 647
 Thiounn Thioum, 338, 508, 560, 566, 597,
 613, 644, 674, 675
 Thiounn Thip, 510, 566, 612
 Thiounn Thoun, 510, 566
 Thiounn Thoura, 605, 672
 Thiounn Thourk, 566
 Thiounn Vanny, 676
 Thiounn Yang, 269, 511, 525, 582, 596, 599,
 612, 626, 686
 Thiounn Yèm, 447, 509, 599, 612, 617, 626,
 627
 Thi Pièch, 440, 530
 Frédéric Thomas Caraman, 194, 307
 Thonn Ouck (ID : 131), 334, 335, 415, 479,
 481, 628, 679, 694
 Thouch (ID : 34), 264, 268, 336, 429, 573
 Tieng (ID : E), 424, 434, 478, 481, 543
 Tioulong Kethy, 589, 615
 Tioulong Saumura, 695
 Tioulong Visakha, 615
 Tonh Hia Khai Boun, 119, 138, 174
 Top (ID : 110), 191, 428
 Totim, 516, 517
 Tralong, 503, 554, 555, 557, 572, 595
 Tum (ID : R), 427, 462
 Um (ID : 8), 78, 80, 136, 150, 151, 155, 158,
 163, 165, 168, 171, 172, 175, 178, 205, 220,
 221, 252, 258, 261, 271, 319, 327, 328, 357,
 383, 404, 418, 419, 420, 421, 422, 424, 429,
 438, 449, 459, 460, 461, 482, 498, 502, 516,
 517, 519, 543, 578, 598, 679, 575, 677, 679,
 680, 685
 Ung (ID : V), 557
 Ung Hy (ID : 96), 165, 217, 235, 279, 324,
 325, 385, 386, 388, 406, 418, 463, 465, 480,
 497, 502, 529, 549, 550, 580, 616, 626, 693
 Ung Tiong Thuon (ID:104), 224, 325, 336,
 464, 473, 510, 520, 521, 523, 557, 558, 561,
 565, 598, 599, 606, 617, 626, 685
 Van Sy, 417
 Vann
 épouse Pheng (ID : 37), 593
 Vann (ID : 7), 94, 152, 158, 163, 164, 168,
 205, 222, 244, 252, 258, 267, 328, 357, 376,
 404, 405, 419, 449, 461, 482, 500, 518, 519,
 520, 523, 538, 598, 612, 677, 680
 Var Kamel, 335, 481, 510
 Var Saréac ou Sarah, 481
 Vên ou Veng, 249, 255, 523
 Vongkat, 387
 Yaem
 chef du bureau des scribes, 393
 Yang, 308, 317
 Paul Yang (ID : D), 254, 282, 283, 303, 427,
 467, 494, 541, 564
 Yap, 209
 Yây (ID : FF), 280, 446
 Yèm, 101, 145, 146, 175, 308, 309, 310
 Yem Chhavy, 480
 Yīm
 épouse Um (ID: 8), 419
 Yin
 chef du bureau des scribes, 393, 394
 Yinn, 309
 Yith Sronn (ID : 111), 229, 230, 442, 443 469
 Yoc, 435, 543
 Yok, 47
 Yos (ID : 109), 251, 410, 411, 413
 Yukanthor (Aruna), 129, 141, 146, 155, 156,
 158, 159, 162, 163, 166, 171, 172, 221, 242,
 249, 252, 253, 261, 262, 283, 321, 346, 356,
 553, 571, 645, 662, 679, 685
 Yukanthor Aréno, 173, 337, 357, 529, 530,
 662
 Yukanthor Peng Pos, 346

Yukanthor Ping Peang, 346, 347, 509, 619,
638, 651

Table des matières

Remerciements.....	3
Avertissement.....	5
Conventions, sigles et abréviations.....	11
Figures et illustrations.....	15
Sommaire.....	19
Avant-propos.....	21
Introduction.....	25
Partie I - <u>Des maisons royales aux réseaux mandarinaux</u>.....	65
Chapitre 1 - Le fonctionnement de l'État royal à la fin de l'époque moyenne : administration des maisons et pouvoirs des clientèles.....	71
I. <u>Administrer le royaume khmer : les mandarins du roi</u>	72
I.a) Le <i>maṇḍala</i> idéal khmer et son application pratique sur les territoires au XIX ^e siècle.....	73
I.b) Des « officiers prédateurs » : us, coutumes et éthique du mandarinat.....	81
I.c) Le milieu mandarin, ses relations à l'État central et aux maisons royales.....	87
II. <u>Les logiques lignagères et clientélaires des maisons dans l'administration du royaume</u>	92
II.a) Les maisons et leur patrimoine.....	94
II.b) L'État à maisons et son administration.....	98
II.c) Les <i>kamlāṇṇ</i> , l'institutionnalisation des clientèles au XIX ^e siècle.....	103
III. <u>Une renaissance de l'État royal à la fin de l'époque moyenne ?</u>	109
III.a) La reprise en main du royaume khmer au XIX ^e siècle.....	110
III.b) Ang Duong, roi d'un nouvel âge d'or ?.....	112
III.c) Norodom, le règne des réformes économiques et sociales.....	116
Chapitre 2 - Démonstrations de forces à la cour du roi Norodom (1884-1904).....	121
I. <u>Les factions royales à la cour du roi Norodom : la Grande insurrection (1884-1887)</u>	128
I.a) La faction de la reine-mère : opportunités politiques et jeu clientélaire des membres de la quatrième maison royale.....	130
I.b) La faction de la reine Khun Than, une épouse royale et ses héritiers au service du roi Norodom ?.....	134
II. <u>Les factions royales à la cour du roi Norodom : la succession de la reine-mère (1895)</u>	139
II.a) Les épouses du roi, futures reines-mères ?.....	140
II.b) Le conseil des ministres du roi Norodom contre les épouses royales.....	145
III. <u>L'Affaire Yukanthor (1900), un portrait de la faction Sisowath ?</u>	152

III.a) Le « parti » du protectorat dénoncé par ses opposants (1897-1900).....	154
III.b) Norodom contre les maisons des mandarins alliés de son frère.....	159
III.c) Démonstration des forces du « clan Sisowath » et réécritures du « clan Norodom ».....	164

Chapitre 3 - Le mandarinat à l'ombre du protectorat (1897-1953).....175

I. <u>Les maisons face à la Résidence de France : apanages, clientèles et <i>kamlāmñ</i> au début du XX^e siècle.....</u>	179
I.a) En finir avec les apanages et les clientèles : la logique fiscale dans le processus de dissolution des clientèles et ses échecs.....	181
I.b) La monétarisation des relations de clientèle et le recours à l'engagement pour dette.....	185
I.c) L'accaparement foncier, les prédatons des fonctionnaires de l'État colonial.....	189
II. <u>Les stratégies relationnelles de l'élite cambodgienne avec les autorités françaises.....</u>	195
II.a) Le « népotisme » au conseil des ministres.....	199
II.b) Le milieu élitare patronné par les résidents français.....	203
II.c) La communication, enjeu des relations franco-khmères et de l'avancement dans la carrière mandarinale.....	208
III. <u>La bureaucratisation du <i>rājakār</i>.....</u>	212
III.a) Les dossiers de carrière du <i>rājakār</i>	215
III.b) La formation professionnelle des mandarins cambodgiens au XX ^e siècle.....	219
III.c) L'encadrement des pratiques « clientélaires » des personnels administratifs.....	224

Partie II - Les élites cambodgiennes en situation coloniale, portrait de groupe(s).....233

Chapitre 4 - Description du groupe social élitare à travers la biographie de Thiounn.....241

I. <u>Histoire de Thiounn.....</u>	242
I.a) Les origines sociales de Thiounn.....	243
I.b) La question de l'ethnicité de Thiounn.....	248
II. <u>Quelles élites ? La société mandarinale et ses héritiers à la période coloniale.....</u>	255
II.a) Oû Cahom (ID : 18), un « héritier ».....	255
II.b) L'intermédiation avec le pouvoir colonial, un enjeu de reproduction sociale.....	259
II.b)1. Le point de vue du haut-mandarinat.....	259
II.b)2. Le point de vue du mandarinat subalterne.....	268
III. <u>Les « nouveaux venus » dans l'administration indigène et leurs relations avec le milieu mandarinale.....</u>	274
III.a) Les « mandarins étrangers ».....	276
III.b) Des parcours de mandarins « malais » et « vietnamiens ».....	279

Chapitre 5 - La formation des élites cambodgiennes, XIX^e-XX^e siècles.....289

I. <u>À propos de la transmission et de l'apprentissage au Cambodge</u>	290
I.a) Hériter ou acquérir ?.....	292
I.b) Du XIX ^e au XX ^e siècle, le patrimoine des « nouvelles » élites.....	297
I.c) L'École cambodgienne.....	303
II. <u>La formation de Thiounn, enjeu du portrait social</u>	307
II.a) Les documentations originales.....	309
II.b) La formation de Thiounn et ses débuts professionnels, chronologie.....	315
III. <u>Les formations citées dans l'échantillon prosopographique</u>	317
III.a) La formation « traditionnelle ».....	318
III.b) La formation des mandarins au début du XX ^e siècle.....	322
III.b)1. Les formations franco-indigènes.....	324
III.b)2. Les formations en France.....	325
III.c) La scolarisation des enfants, enjeu de prééminence sociale.....	328
III.c)1. Le rôle de Thiounn dans la scolarisation de l'élite cambodgienne.....	328
III.c)2. Investissement familial dans la scolarité.....	331
III.c)3. Encadrement des étudiants.....	333
III.c)4. La scolarisation et la professionnalisation des filles de la haute société.....	335
 Chapitre 6 - Le ministre du Palais et la société élitaires au XX^e siècle	343
I. <u>Le Palais du roi Sisowath</u>	347
I.a) Thiounn et la réforme du Palais.....	350
I.b) Les princes, relais de l'autorité de la Résidence et du Palais auprès des élites cambodgiennes.....	355
I.c) Les figures de pouvoir.....	361
II. <u>Conflictualités élitaires : perpétuation du factionnalisme et antagonismes entre aristocrates et mandarins</u>	365
II.a) Conflits de maisons.....	369
II.b) La question de la légitimité du mandarinat du roi Sisowath.....	372
II.c) Conflits de préséance.....	375
III. <u>Thiounn, ministre des beaux-arts</u>	377
III.a) Thiounn, acteur de la production textuelle au XX ^e siècle.....	380
III.b) Thiounn évergète.....	386
III.c) Thiounn, acteur des relations entre le Palais et les territoires.....	390
 Partie III - <u>Descriptions des réseaux élitaires à partir des données de territorialisation</u>	397
 Chapitre 7 - Les territoires élitaires, géo-histoire des identités spatiales	403

I. <u>Le Grand Ouest, de Pāt'tampañ à Samroñ Dañ, les familles « siamoises » et leur intégration à la royauté khmère</u>	405
I.a) L'identité « Grand Ouest » à travers les Boun Chan : les « Siamoises » à la cour du roi Norodom.....	407
I.b) Poc (ID : 9) et Yos (ID : 109), les proches du <i>lok mcās'</i> à la cour du Cambodge.....	410
I.c) Kim An (ID : 31), un Chinois entre Pāt'tampañ et Bodhisāt'.....	415
I.d) Le Grand Ouest comme un « conservatoire » des traditions palatiales.....	417
II. <u>Le Cambodge central, la métropole royale</u>	421
II.a) La capitale royale au début du XIX ^e siècle.....	422
II.b) La haute société de Uṭuṅ au XIX ^e siècle.....	424
II.c) Bhnaṃ Beñ : au XIX ^e siècle, la défense de Uṭuṅ et le commerce sur l'axe fluvial.....	428
III. <u>L'Est, le Sud-Est, le Sud-Ouest : des marges défensives et zones enclavées et leur intégration à la royauté</u>	431
III.a) Les agents issus de l'Est du Cambodge : les relations de patronage relais de l'intégration territoriale.....	433
III.b) Les élites du Kambujā Krom au Cambodge : les réseaux mandarinaux et les réseaux marchands.....	435
III.c) Le Sud -Ouest, de Padī à la frontière vietnamienne : la défense de la frontière Sud.....	440
Chapitre 8 - Habiter Bhnaṃ Beñ, les quartiers élitaires de la capitale	447
I. <u>L'ordre cosmique appliqué à l'espace vécu</u>	449
I.a) L'urbanisation de Bhnaṃ Beñ.....	450
I.b) Les quartiers élitaires du Sud au Nord.....	454
I.b)1. Svāy Babae, quartier ministériel.....	454
I.b)2. Le Bhnaṃ Beñ des Poc.....	457
II. <u>La ville coloniale : l'axe Est-Ouest</u>	461
II.a) Le deuxième quartier et Jroy Cañvā, à propos du « fief » Chhun (ID : 2).....	462
II.b) Le Bhnaṃ Beñ des Thiounn.....	466
III. <u>Autour du Palais, le troisième quartier</u>	468
III.a) Secteur Sud du troisième quartier : élites anciennes, élites nouvelles, le secteur de l'agréat.....	469
III.b) Phsār Suon, voisinages et cousinages.....	471
III.c) La maisonnée du prince Sathavong, patronage, urbanisme et spécialisation.....	476
Chapitre 9 - Entrer dans la maison cambodgienne	483
I. <u>Donner à voir la maison et participer à la vie de la maisonnée</u>	486
I.a) Entrer dans la maison, être convié à participer à la sociabilité des familles.....	487

I.b) Le Palais contrôle les échanges élitaires.....	492
I.c) La sociabilité féminine.....	495
II. <u>Les circuits des échanges</u>	498
II.a) Les mobilités entre les maisons.....	499
II.b) Allers et retours vers la maison.....	502
III. <u>À l'abri des regards, l'espace intime</u>	506
III.a) L'espace domestique, un espace clôt et conflictuel.....	507
III.b) Défendre l'espace domestique.....	510
III.c) Transmettre la maison, cet héritage matériel et immatériel.....	515

Partie IV - Généalogies des maisons de l'élite cambodgienne (deuxième moitié du XIX^e-début du XX^e siècle).....525

Chapitre 10 - Hériter et transmettre : l'identité et la filiation par le nom.....535

I. <u>Les noms officiels et leurs usages, XIX^e-XXI^e siècles</u>	537
I.a) Les « noms officiels » et l'identification des personnes.....	539
I.b) Exprimer le patrimoine social à travers les noms : l'exemple des rangs et titres féminins.....	542
I.c) Le signifiant et le signifié du nom : le sens, la valeur et l'usage des titulatures.....	546
II. <u>Les noms des personnes et l'expression de l'identité lignagère</u>	551
II.a) Le nom personnel : les composantes multiples de l'identité.....	551
II.b) Les « surnoms » : « noms cachés » ou « noms pour dissimuler » ou « petits noms ».....	557
II.c) Les « noms de familles ».....	560
III. <u>Les appellatifs et termes d'adresse : l'expression des structures lignagères et clientélares</u>	565
III.a) Les appellatifs.....	567
III.b) Les termes d'adresse dans la parenté.....	570
III.c) Le vocabulaire de la parentalité : nommer la clientèle.....	571

Chapitre 11 - S'allier, les mariages de l'élite cambodgienne.....581

I. <u>Mariages, carrières, statuts sociaux</u>	587
I.a) Les mariages Poc-Thiounn.....	590
I.b) Les mariages de Thiounn.....	595
I.c) Les conditions et les conséquences de l'alliance, créer des couples harmonieux.....	600
II. <u>Pratiques matrimoniales de l'élite cambodgienne : l'endogamie</u>	604

II.a) Le mariage parallèle : les duo frère/sœur, aîné/cadet.....	606
II.b) Les autres formes de redoublement d'alliance : la multiplication des mariages.....	610
III. <u>S'allier en dehors de la maison : les discours portant sur l'exogamie</u>	614
III.a) Apprivoiser l'étrangeté.....	616
III.b) La pauvre orpheline et le Sino-Khmer.....	618
III.c) L'aînée abandonnée et le paysan valeureux.....	620

Chapitre 12 - Se raconter : mémoire familiale et mémoire sociale dans la société cambodgienne.....625

I. <u>Identité familiale et positionnement individuel dans le récit de soi</u>	631
I.a) La transmission de l'identité.....	634
I.b) La relation aux aînés.....	637
I.c) Des aînés aux cadets, la transmission du récit familial.....	641
II. <u>Discours sur la parenté, statut social et discours politiques</u>	644
II.a) La mauvaise réputation.....	646
II.b) Rumeurs et parenté, le mythe des origines.....	649
II.c) Thiounn, l'Étranger.....	653
III. <u>Des usages de la figure tutélaire</u>	657
III.a) Thiounn dans la mémoire familiale.....	659
III.b) Quelle postérité pour Thiounn ?.....	663
III.b)1. Les origines familiales du portrait historien.....	665
III.b)2. Irrévérence de la mémoire sociale.....	666

Conclusion.....671

Épilogue.....691

Lexique.....697

Sources imprimées.....709

Journaux et rapports officiels.....	709
Premiers regards sur le Cambodge.....	709
Œuvres imprimées de Thiounn.....	711
Biographies, autobiographies et chroniques familiales publiées.....	712
Presse.....	712

Sitographie.....	713
Tapuscrits.....	714
Entretiens et correspondances.....	717
Archives.....	719
<u>Archives Nationales du Cambodge</u> - Résidence supérieure du Cambodge.....	719
Conseil des Ministres du Cambodge.....	731
Fonds de documentation.....	732
<u>École française d'Extrême-Orient</u> - Manuscrits khmers sur papier.....	733
<u>Fonds privé Mak Phoeun</u>	733
<u>Archives Nationales de la France d'Outre-Mer - Fonds Indochine</u>	734
Résidence supérieure du Cambodge (Ancien Fonds).....	734
Fonds Indochine - Nouveau Fonds.....	734
Gouvernement général de l'Indochine.....	734
Fonds ministériels.....	735
Fonds Pavie.....	735
<u>Fonds Adhémar Leclère</u> , manuscrits déposés à la Médiathèque d'Alençon.....	735
<u>Service Historique de la Défense</u> - Rochefort, fonds Achille Silvestre.....	736
Vincennes - Service de documentation et de contre-espionnage.....	736
Bibliographie.....	737
Méthode.....	737
Approche régionale et connectée.....	743
Études khmères.....	745
Index.....	757
Annexes.....	775

Résumé : Élités cambodgiennes en situation coloniale, essai d'histoire sociale des réseaux de pouvoir dans l'administration cambodgienne sous le protectorat français (1860-1953).

Portrait de la haute société mandarinale durant le protectorat français, cette thèse décrit comment les élites cambodgiennes ont fait évoluer leur modèle social en situation coloniale. Mettant en regard sources coloniales, sources cambodgiennes et histoire orale, elle démontre l'existence de réseaux de pouvoir, c'est-à-dire de vastes groupes de parentèle dont les relations d'alliance et d'association ont pour enjeu la maîtrise du pouvoir social et politique. Ces réseaux participent de la gestion de l'État royal puis de l'État colonial : leurs luttes factieuses pour le contrôle de l'administration scandent le récit dynastique au XIX^e et au XX^e siècle et participent de l'instauration du pouvoir colonial dans le royaume. Confrontés à la pénalisation de leurs pratiques - assimilées à du népotisme et de la corruption par l'État colonial - ces réseaux de pouvoir adaptent alors leurs enjeux de reproduction aux besoins de l'administration coloniale. Une prosopographie de cent vingt personnels du *rājākār* (l'administration royale) - devenus fonctionnaires de l'administration mixte franco-indigène - décrit les conditions par lesquelles les *mantrī* du roi khmer déploient leurs réseaux au sein même des institutions indochinoises et limitent les capacités d'interventions de ces institutions sur les structures sociales. La biographie collective d'un réseau de pouvoir en particulier - une famille, ses alliés et associés - permet d'analyser tant la perpétuation des pratiques de parenté et de parentalité propres aux élites dirigeantes que leurs évolutions en fonction de leurs relations avec la royauté cambodgienne et le pouvoir colonial jusqu'à l'indépendance.

Mots clés : Indochine française - Histoire ; Asie du Sud-Est ; Cambodge ; Administration coloniale ; Intermédiaires culturels ; réseaux de pouvoir ; réseaux de parenté ; maisons ; clientèles ; prosopographie ; biographie.

Summary : Cambodian Elite in colonial context, an essay in social history about Networks and Power within the Cambodian Administration during the French Protectorat (1860-1953).

Proposing a portray of the Cambodian high society during the French Protectorat, this PhD describes how the *mantrī* - Cambodian mandarins - manipulated their social organization in the colonial context. Through colonial archives, Cambodian sources and oral history, this essay demonstrates how the high society used their networks of parents within the royal then within the colonial administration. Those networks, composed of large group of allies and associates, were dedicated to the control of social and political powers. The conflicts between those networks - to gain control over the administration - rythmed the dynastic history of Cambodia all along the 19th and 20th centuries. Their actors took a part in the establishment of the colonial order. Confronted to the penalization of their practices - assimilated to nepotism and corruption by the Colonial State - those networks of power then instrumentalized the needs of the colonial administration to their issues of perpetuation. Their members became colonial administrators and then limited the capacity of the colonial institutions to interfere on their social structures. A prosopographie of one hundred and twenty *mantrī* of the royal administration became civil servants of the Colonial State describes how their networks spread within the Indochinese services. A collective biography of one of these networks - a family, its allies and associates - analyses the kinship model of the Cambodian elite, its perpetuation and its evolutions depending of their relations with the royal family and the Colonial State until the independence.

Key-words: French Indochina- History; South-East Asia; Cambodia; Colonial Administration; cultural intermediaries; networks of power; kinship networks; household; clientele; prosopography; biography.



Université Paris 1 Panthéon Sorbonne
École doctorale d'histoire (ED 113)

Unité mixte de recherche 8138 Sorbonne, Identités, relations internationales et civilisations de l'Europe, Centre d'Histoire de l'Asie Contemporaine.

Thèse
pour l'obtention du titre de docteur en histoire
Présentée et soutenue publiquement à Paris le 23 novembre 2019 par
Marie Aberdam

**Élites cambodgiennes en situation coloniale,
essai d'histoire sociale des réseaux de pouvoir dans
l'administration cambodgienne sous le protectorat français (1860-
1953).**

Annexes

Sous la direction de M. Pierre Singaravélou
Professeur des Universités

Membres du jury

Mme Ashley Thompson, Professor, School of Oriental and African Studies, présidente,
Mme Marie-Sybille de Vienne, Professeur des Universités, Institut National des Langues et Civilisations Orientales, rapporteur,
M. Mathieu Guérin, Maître de conférence habilité à diriger des recherches, Institut National des Langues et Civilisations Orientales, rapporteur,
M. Grégory Mikaelian, Chargé de recherche, Centre National de la Recherche Scientifique,
M. Pierre Singaravélou, Professeur des Universités, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.

Sommaire des annexes

<u>Dictionnaire prosopographique</u>	778
Avertissement	778
Tables	779
Fiches biographiques	784
<u>Cartes et croquis</u>	923
Carte n°1 : « Le Cambodge au XVIII ^e siècle ».....	923
Carte n°2 : La Basse Cochinchine.....	924
Carte n°3 : Péam, Bantéai Méas et Tréang.....	925
Carte n°4 : Koḥ Saṃroṇ à Kaṃbañ' Cām.....	926
Carte n°5 : De Pākān à Bḥnaṃ Beñ par Kaṃbañ' Traḷāc.....	926
Carte n°6 : la zone de la concession de Son Diep à Bḥnaṃ Pūrī, dit Braek Phdol, Tākaev.....	927
Carte n°7 : les terres de Peich Ponn à Bḥnaṃ Beñ et Kaṇṭāl.....	927
Carte n°8 : la concession Thiounn dans la province de Lañvaek.....	928
Carte n°9 : Les terres Thiounn à Lañvaek.....	928
Carte n°10 : « Phnom Penh, interprétation historique ».....	929
Croquis n°1 : Bḥnaṃ Beñ (1870-1953).....	930
<u>Documents</u>	931
Doc. n°1 : Fiches matricules des treize premiers étudiants de l'École cambodgienne de Paris.....	931
Doc. n°2 : Lettre du 22/02/1889 du Résident Général de Champeaux.....	933
Doc. n°3 : Lettre du 20/12/1899 de Thiounn à Auguste Pavie.....	934
Doc. n°4 : Extrait du bulletin individuel de note de Thiounn.....	938
Doc. n°5 : extraits de ANC 24201 Procès-verbaux, rapports et notes de la 21 ^e séance du Conseil des Ministres du 12 janvier 1899.....	939
<u>Photographies</u>	940
a) Portraits de Thiounn (1902-1933). Photographies n°1 à 8.....	940
b) Portraits de groupes (c.1921-1932). Photographies n°9 à 19.....	947
c) Cambodgiennes et Cambodgiens (c.1872-1928). Photographies n°20 à 31.....	953
d) Phnom Penh (1920-1954). Photographies n°32 à 39.....	959
e) La maison Poc au vatt Uṇṇālom (1997-2017). Photographies n°40 à 48.....	963
f) La première maison Thiounn ou maison Le Faucheur, 1929. Photographie n°49.....	967
g) La seconde maison Thiounn, (c.1935-2016). Photographies n°50 à 53.....	968
h) Maisons du « troisième quartier » de Phnom Penh (2016-2018). Photographies n°54 à 57.....	970
i) Autour des vatt. Photographies n°58 à 62.....	972
j) Évergétisme au musée. Photographies n°63 et 64.....	975

Dictionnaire prosopographique

Avertissement

Le dictionnaire prosopographique est un outil de recherche : pour des raisons de mise en forme, il simplifie et abrège les données issues des archives et de la documentation. L’auteur invite le lecteur à se reporter au corps de texte principal pour contextualiser ces données, à la liste des archives et des sources et à la bibliographie.

Les personnalités citées dans ce dictionnaire sont des individus masculins, mandarins du *rājākār*, fonctionnaires indigènes de l’administration cambodgienne, membres du cadre des résidences. Leurs fiches sont classées par numéro puis par lettre(s) d’identification (ID). Dans chaque fiche, les descendants de ces personnalités sont cités à la suite de leur mère lorsque celle-ci est connue. Leur identifiant est donné s’ils font eux-mêmes partie du dictionnaire.

Les données biographiques des personnalités féminines sont abrégées dans la fiche biographique de leur père et complétées dans la fiche biographique de leur époux.

Les épouses d’un individu sont classées par numéro d’épouse : ce numéro ne présume en rien du statut des épouses, mais permet de classer les mariages par dates et premières mentions. Toutes les femmes d’un même individu sont appelées épouses, des détails quant aux statuts des mariages peuvent être joints.

1. Table des agents.

ID	Nom et/ou Prénom	Dates extrêmes vie-mort	Dates extrêmes activités
1	Thiounn	[1863]-1946	1883-1941
2	Chhun, Louis Alexis	1853-1924	1863-1924
3	Men	1847-1912	1870-1911/1912
4	Toeum, Mey	1844-1927	1860-1923
5	Monteiro, Col de	[1839]-1908	1858-1908
6	Monteiro, Meang de	[?]-1907	1897-1907
7	Um, Vann	1856-[?]	1871-[1922]
8	Um	1821-1902	1837-1902
9	Poc	[1833]-1907	[1851]-1907
10	Poc, Duch	[?]-[1923]	[1895]-[1923]
11	Poc, Hell	1887-[?]	[1921]-[1955]
12	Peich, Ponn	[1867]-1932	[1889]-1932
13	Son, Diep	[1854]-1934	1873-1927
14	Thioun, Hol	[1890]-[1953]	[1917]-1947
15	Lopez, Joseph Choeumrong de	1902-[?]	[1933]-[1953]
16	Ponn, Vongsvaddei	1907-[?]	1935-[1965]
17	Mell	[1862]-[?]	[1888]-[?]
18	Ou, Cahom	[1866]-[?]	1890-1917
19	Monteiro, Pitou de	1897-1965	1906-1960
20	Lopez, J. R. Buntrong de	[?]-[?]	1904-1914
21	Lopez, Dominique Bounavey	1890-1935	1912-1935
22	Ta Kiate	[1865]-[?]	[1888]-[1903]
23	Mey	1853-[?]	[1897]-1905
24	Kong	1841-[?]	1858-1902
25	Chhim	1864-[?]	[?]-1902-[?]
26	Poc, Thuon	1917-1976	[1934]-[1967]
27	Ouk	[?]-[?]	[1895]-[1899]
28	Ek	[?]-[?]	[?]-[1902]-[?]
29	Ou	[?]-[?]	[?]-[1902]-[?]
30	Ouck	[?]-[?]	[?]-[1902]-[?]
31	Pin, Kim An	[1876]-1928	1894-1928
32	Ros	[?]-[?]	[?]-[1902]-[?]
33	Nguon	[?]-[?]	[1887]-[1904]
34	Thouch	[?]-[?]	[1920]-[1929]
35	Hem	[1863]-[?]	[1905]-[1920]
36	Sin	[?]-[1920]	[?]-[1920]
37	Pheng	[?]-[?]	[?]-[1915]-[?]
38	Thiounn, Sath	[1895]-[?]	1916-1950
39	Kéo, Chéa	[1870]-[1949]	[1895]-[1940]
40	Prac	[?]-[?]	[1879-1880]
44	Norodom, Sathavong	1875-1918	[1899]-[1915]
45	Prom	[?]-[?]	[1896]-[1904]
46	Ben	[1851]-[?]	1871-[1902]
47	Meas	[1860]-[1917]	1875-1917
48	Sam	[?]-[?]	1868-[1911]
49	Sou, Ket	1871-[?]	[1899]-1911
50	Im	[?]-[?]	[?]-1911 -[?]

51	Norodom, Phanouvong	1871-1934	[?]-[1929]
52	Sisowath, Souphanouvong	[1886]-[1955]	[1909]-[1942]
56	Mam, Chhun	1870-[?]	1888-1912
57	Chhun	1853-[?]	[1873]-1905
58	Prom	[?]-[?]	[?]-1895-[?]
59	Sam	[1867]-[?]	1891-[1902]
60	Ma	1848-1912	1884-[1904]
61	Meas	1861-[?]	1881-1901
62	Mer	1875-1917	1893-1917
63	Preap, Van	1873-[?]	1895-1924
64	Prom, Nong	1867-[?]	1891-[1922]
65	Hing, Penn	[1877]-[?]	1899-1942
66	Mey	[1865]-[?]	1878-1909
67	Prom, Sam	1868-[?]	1885-1923
68	Nguon, Ith	[1867]-1933	1895-1930
69	Chek	1897-[?]	1915-1924
70	Ky, Mey	1887-[1940]	[1917]-1924
71	In, Ouck	[1869]-1936	1888-1925
72	Nou, Kann	1875-[?]	1892-1930
73	Boun Chan, Koun Thonn	[1884]-[?]	1905-1941
74	Boun Chan, Mongkhon	1880-1949	1899-1935
75	Leng, Saem	1885-[?]	1907-[1947]
76	Norodom, Suramarit	1896-1960	1918-1960
77	Nhiek, Tioulong	1908-1996	1931-1996
78	Mau, Antoine	1872-[?]	1901-1933
79	Poc, Khun	[1894]-[?]	1919-[1953]
80	Sabong	1887-[?]	1907-1934
81	Norodom, Montana	[1898]-1975	1922-[1967]
82	Oum	[1870]-[?]	[1879]-[1907]
83	Chhun, Ferdinand Amphon	1879-1923	1902-1923
84	Prak, Prapoeung	[1898]-[?]	1923-[1955]
85	Kan, San	1874-[?]	1893-1932
86	Khunn, Kim	[1876]-[?]	1901-1932
88	Norodom, Norindeth	[1906]-1975	1934-[1965]
89	Ngo, Nhiem	1895-[?]	1914-1952
90	Boun Chan, Thuon	1908-[?]	[1931]-1952
91	Son, Sach	[?]-[1945]	[?]-[1938]
92	Son, Sann	1911-2000	1935-[1993]
93	Boun Chan, Plang	1911-1966	1937-[1963]
94	Khim, Tit	1896-[1975]	1917-1972
95	Sau	[1864]-[?]	1880-[1908]
96	Ung, Hy	[1882]-1964	[1888]-[1945]
97	Meas, Nal	1894-1974	[1920]-[1945]
98	Téa, San	[?]-[?]	[1933]-[1945]
99	Sisowath, Monireth	1909-1975	1933-[1963]
100	Hiptula Machhwa, Tayyebhay	1889-1964	1912-[1948]
102	Nginn, François	[1871]-1926	[1886]-1926
103	Lopez, François Am de	[?]-1910	[1902]-1910
104	Ung Tiong, Thuon	1881-[?]	1900-1936
105	Khim, Rot	1888-[?]	[1911]-[1915]
106	Mok	[1834]-[1908]	[1860]-[1888]
107	Miel	[1872]-[?]	1891-[1911]
108	Khieu	[1865]-[?]	[1890]-[1911]

109	Yos	[1860]-[?]	1877-[1911]
110	Top	[1857]-[?]	1883-[1904]
111	Yith, Sronn	1894-[?]	1915-[1950]
112	Uk, Thoutch	1894-1975	[1940]-[1955]
113	Chhean, Vam	1916-2000	1945-[1948]
116	Sonn, Voeunsai	1911-1986	1939-1973
122	Boun Chan, Mol	1914-1975	[1942]-[1948]
124	Ea Khau	[1859]-[?]	1881-1920
125	Ea Khau, Sam Ok	1895-1924	1918-1924
128	Nguyen Huu, Nghia Alphonse	[1851]-[?]	[1880]-1906
129	Leng, Nghet	1900-[1975]	[1950]-1963
130	Sisowath, Monipong	1912-1956	[1939]-1956
131	Thonn, Ouck	1917-2013	1946-1975
132	Hou, Keth	[1865]-1923	[1889]-[1906]
133	Khieu	[1878]-[?]	1900-[1911]
134	Sot	[1858]-[?]	1873-[1905]
135	Dy	[?]-1927	[?]-1905-[1927]
136	Ith	[1865]-1907	1884-1907
137	Proc	[1852]-[?]	[1867]-[1899]
138	Pok	1844-[?]	[?]-1899

2. Table des parents mandarins d'agents.

ID	Nom et/ou Prénom	Dates extrêmes d'activités	Titre(s)	Fonctions
A	[?]	[?] - 1833 - [?]	Okhna sophea montrey	faisant fonction d'Okhna Youmreach
AA	Nhiek	[1866] - 1910 - [?]		Gouverneur de Choeung Prey
B	Mau	[?] - 1844 - [?]	Préa Séna Thippedey	?
BB	Ey, Thong	[1886]-[1898]	Okhna Déchou	Gouverneur de Kompong Thom
C	Sao	[?] - [1877]	Oknha moha essarac Kralahom	Chargé douanes Kampot Minister marine
CC	Kan	[?] - 1874 - [?]	Oknha Snêna Néayoc	?
D	Yang, Paul	[?] - 1853 - [1864] - [?]	Okhna Pradit Nevet	Artisan
DD	Kong	[?]- 1874 - [?]	Snêha ou [Saenhā Varah]	Mandarin du Palais
E	Tieng	[?] - 1860 - [?]	Okhna Reacsas Essara,	Chef artisans palais
EE	Kim	[?] - 1877 - 1904 - [?]	Phu Cuey, oknha enthor vichey décho	Gouverneur de Loeuk Dak (Kandal)
F	Sou	[?] - 1871 - [?]	Luong Têp Séna	Mandarin du Palais

FF	Yay	[?] - 1895 - [?]	Préas Montrey Botes	Mandarin malais
G	Boun Chan	[?] - 1882 - [1901]	Oknha Phinit Vinichhay	Chef du trésor royal
GG	Près	[?] - 1853 - [?]	Rong Phéakdey	Balat
H	Pin	[?] - 1876 - [?]	Oknha essarak	commerçant
HH	[?]	[?] - [1912] - [?]	Okhna Réaksor Nivès	Chef gardiens palais
I	Monteiro, Bernardos Ros, de	[?] - [1839] - 1850 [?]	Oknha Pichey Dârong	Chef artillerie
II	Prak	[?] - 1898 - [1930]		Balat
J	Kê	[?] - [1908] - [?]	Oknha piphéac Vinichhay	Président tribunal supérieur
JJ	Phal	[?] - 1855 - [1880] - [?]	Okhna balat Siem Thippedey	?
K	Mok	[?] - 1861 - [?]	Okhna Vongsak Sambat	Garde RM
KK	Kong	[?] - 1821 - [?]	Oknha Thor Outey	Relation avec les moines Obayuraj
L	Kruoch	[?] - 1875 - [1907]- [?]	Okhna Cheyéa Avut	balat de Stung Treng et Babor gouverneur de Tonlé Ropéou
LL	Monteiro, Constantin	[?] - 1850 - 1852 - [?]	? hötr ?	<i>kraḷāhom</i> ?
M	Peich	[1842] - 1864 - 1867 - [?]	Oknha Métrey Phuthor	Gouverneur de Kien Svai
MM	Tan	[?] - 1858 - 1891 - [1920]	Okhna Réachéa Métrey	Gouverneur de Phnom Penh
N	Oû	[?] - 1866 - [?]	Chumnit Péachi	Chef cavalerie palais
NN	Mau	[?] - 1867 - 1878 - [?]	okhna prasor sorivong	Chef des pages fait office mini guerre
O	Mam	[?] - 1865 - [1892] - [1899]	Okhna Piphéac Thipperéach	Chef suosdey
OO	Bour	[?] - 1857 - [1897] - [?]	<i>uk ñā kosā dhipatī</i>	Mandarin finances palais
P	Chey, Kéo	[?] - 1870 - [?]	<i>uk ñā prasōer esuj</i>	médecin adjoint de la cour de Sa Majesté
PP	Huy	[?] - 1863 - [1897]	Oknha piphéac norit,	Commerçant
Q	Nouy	[?] - 1867 - [?]	oknha phiphéac sangkréam	?
QQ	Ras	?	Okhna Vôréac Vongsa	Garde (RM) esclaves

R	Tum	[?] - 1841 - [?]	Okhna Veang	Ministre du Palais
RR	Pau	[?] - 1887 - [?]		Gouverneur de Banteai Meas
S	In	? - 1869 - [1904] - [1920]	Khun Vongsa Aksâr	Trésorier palais Chef de quartier PP
SS	Tep	[?] - 1902 - [?]	?	Balat <i>Banteai Meas</i>
T	Leng	[?] - 1885 - [1935]	oknha Réaksar Nivès	Mandarin du Palais
V	Oung	[?] - 1881 - [1919] ou [1936] - [?]	oknha Bavar Péachséa	Chef lecteur palais Juge tribunal mixte
VV	Kéo Mé Sok	[?] - 1864 - [?]	Montrey Anchit	Garde (RM)
W	Nou	?	Okhna Phiphéak Chakhavet	Chef travaux palais
X	Nguon	[?] - 1847 - [?]	Oknha Montrey Sena	Chargé arcs arbalètes palais
XX	Sou, Pouk		Okhna Reachea Vinichhay	Gouverneur Prek Russei, Takhmau (Kandal)
Y	Mau	[?] - 1919 - [?]	Okhna Mohavinichhay Okhna Norin Néayoc	Président sala lukhun Juge tribunal mixte
Z	Seng	?	okhna Ly Chakrey	Gouverneur Romduol
ZZ	Cham	[?] - 1844 - [?]	Oknha Chumréas Sankréam	<i>Gouverneur Krakor Garde RM</i>

Fiches biographiques

I- Agent

ID : 1

Nom : Thiounn (voir Thioun ou Tioun ou Tiounne) [Juon]

Date de naissance :

- a) « déclare avoir 72 ans en septembre 1941 ». [1868/1869]
- b) 1863
- c) « né en l'année Chut, âgé de 36 ans (en 1900) » [1864/1865]

Date de décès : 1946

Né à : b) et c) Kompong Tralach (Longvek, Kompong Chhnang)

II- Sources

ANC : 4176 ; 5683 ; 5496 ; 9890 ; 36681 ; 23065 ; 31834 ; 36308 ; 28686 ; 13434

AOM : Indochine Ancien Fonds Résidence Supérieure du Cambodge 436 ; Indochine Ancien Fonds Résidence Supérieure du Cambodge 440 ; Fonds Pavie 46APC/1 Papiers Pavie

a) **ANC :** 34738

« Demande de pension de S.E. le Samdach Chaufféa Véang Thiounn, premier ministre, ministre du Palais, de la marine, des finances et des beaux-arts du gouvernement cambodgien »

Années : 1942

b) **ANC :** 33885

« Liste nominative avec dates et lieux de naissance et noms des parents des membres du gouvernement cambodgien fin XIXe siècle, début XXe siècle »

Années : 1943

c) **AOM** Indochine Nouveau Fonds 581 Carton 48

« Affaire Yukanthor »

Années : 1900

III- Parents

Père : b) et c) Hui ou Huy

Titre, fonction, emploi : b) et c) oknha Piphéac Norit

ID : PP

Mère : b) Vên ou Vèn ou Veng

V- Fratrie ou cousins

1906 un cousin, âgé de 30 ans, nommé Huot

VI- Mariages et descendance

Date du mariage 1 : c1884⁽¹⁾

Épouse 1 : Malis [Malīh] ou [mālis]⁽²⁾ Le Faucheur

Date de naissance : c1870⁽³⁾-c1874

Date de décès : après 1934 - avant septembre 1941

Père épouse 1 : Paul François Joseph Le Faucheur (01/11/1832-08/05/1874), né à Pondichéry⁽⁴⁾

Titre, fonction, emploi : négociant, aventurier, ami de SM. Norodom

Mère épouse 1 : Néac Soc, danseuse/ épouse de S.M. Norodom, offerte à Le Faucheur⁽⁴⁾

Enfants épouse 1 :

- Thiounn Lon ou Lonn ou [Lun] ou [Lan'], née le 06/10/1886 au 2^e quartier de Phnom Penh, épouse le 13/07/1901 Ung Tiong Tuon **ID :** 104
- Thiounn Yèm [Yaem] (1890-25/06/1935), épouse en c1910 Leng Saem **ID :** 75
- Thiounn Yang, épouse Poc Hell **ID :** 11
- Thiounn Hol (1890/1892-1952/1953) **ID :** 14

Épouse 2 : Ly Koam⁽⁴⁾

Père épouse 2 : pharmacien traditionnel chinois de Samdech Thiounn⁽⁵⁾

Enfants épouse 2 :

- Thiounn Ol (1911-1965), cadre de la Banque du Cambodge⁽⁶⁾
- Thiounn Em (1912-1975), magistrat, président du tribunal d'instance de la province de Kampot⁽⁶⁾

Père de :

Thiounn Rita

Thiounn Thoura

- Thiounn Tim [Dīm]⁽⁷⁾ (1914-1998) épouse Monh Chhay, haut fonctionnaire du corps préfectoral⁽⁶⁾⁽⁷⁾

- Thiounn In (28/02/1918-2011), docteur en vétérinaire, épouse le 09/05/1954⁽⁸⁾ Thal de Lopez, fille de Joseph de Lopez ID : 15⁽⁵⁾ Père et mère de : Thiounn Chhayaridh Intaridh Charles (né en 1955) Thiounn Itho Thiounn Molitha - Thiounn Oeun (1920-1968), déposant pharmacien à Kompong Chhnang⁽⁶⁾ Épouse 3 : Kheam⁽⁹⁾ Enfants épouse 3⁽⁹⁾ : - Thiounn Kolap, épouse Young Aun, ambassadeur en Chine - Thiounn Sam Oeun, épouse Prak Khun, colonel (militaire) Épouse 4 : Korm⁽⁹⁾ Enfant épouse 4⁽⁹⁾ : - Thiounn Ua, président du tribunal à Kompong Thom, époux Nhean Kimreth Père et mère de Thiounn Sam Ath, né le 09/11/1947
<u>VII- Education</u> Vatt Kompong Tralach (Longvek) École française de Phnom Penh⁽¹⁰⁾
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1914-1920 fait reconstruire la pagode de Kompong Tralach Krom sur un terrain lui appartenant. 30 septembre 1939 le <i>vatt</i> Sopoar Raingsey de Kompong Ta Chès (Kompong Tralach Longvek) est renommé « Chauféa Véang Thiounn ».
<u>IX- Patrimoine et adresses</u> un immeuble à Phnom Penh cédé au Protectorat de gré à gré le 19 juillet 1897 1933 propriétaire d'un compartiment au 11 de la rue Hassakan. 26 octobre 1899 déclaré concessionnaire à titre provisoire de 11 hectares 55 ares de terrains ruraux à Kompong Tralach. 12 mars 1921 déclaré concessionnaire définitif, a fait construire une maison et planter des arbres fruitiers⁽¹¹⁾. 1910-1923 propriétaire d'une maison sise rue du Palais en face du Pavillon des danses 1910 le roi Sisowath lui offre un terrain contigu à l'ouest de cette habitation⁽¹²⁾. 1930 son impôt foncier annuel s'élève à 943 piastres 20 cent c1930⁽¹³⁾-1940 boulevard Doudart de Lagrée, Phnom Penh.
<u>X- Carrière</u> 15/02/1883 secrétaire interprète 15/04/1884 secrétaire interprète auxiliaire 01/04/1885 expéditionnaire 01/07/1885 secrétaire interprète auxiliaire 2^e classe 01/01/1886 secrétaire interprète auxiliaire de 1^{re} classe 01/01/1887 secrétaire interprète titulaire de 2^e classe en service au Cabinet de la Résidence supérieure. Novembre 1887- février 1889 interprète particulier du Résident Général de Champeaux⁽¹⁴⁾ 01/01/1889 secrétaire interprète titulaire de 1^{re} classe 01/01/1890 secrétaire interprète principal de 2^e classe En poste à la résidence de Phnom Penh⁽¹⁵⁾ 01/01/1891 secrétaire interprète principal de 1^{re} classe En poste à la résidence de Phnom Penh⁽¹⁵⁾ 01/01/1892 secrétaire adjoint du Conseil des Ministres Khun Phinit Vohar 01/01/1893 secrétaire titulaire du Conseil des Ministres Préa Phinit Vohar 01/01/1897 membre adjoint, 1^{er} secrétaire interprète du Conseil des Ministres 01/09/1897 membre adjoint, secrétaire archiviste du Conseil des Ministres 01/01/1899 secrétaire général du Conseil des Ministres Okhna Phinit Vohar 20/05/1902 Ministre du Palais royal 15/03/1929 Premier Ministre 15/09/1941 Premier Ministre, Ministre du Palais, de la Marine, des Finances et des Beaux-Arts sa démission est acceptée nommé Premier ministre honoraire titré Samdach Préa Ang Kéo Sêv Réach Vorapong Ek Âng Moha Thippedey Sérey Rithisak Sâmuhac Oudom Krom Péahuc (12 pân de dignité)⁽¹⁰⁾
<u>XII- Commentaires</u>

1906 Accompagne le roi Sisowath en France.

1941 Grand officier de la Légion d'honneur.

Œuvres : voir Sources, œuvres de Thiounn.

XIII- Sources complémentaires

- (1) Communication de M. Thiounn Mumm, 1^{er} août 2014.
- (2) Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017.
- (3) Communication de M. Thiounn Mumm, 7 août 2014.
- (4) Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge, depuis le Protectorat français jusqu'en 1975*, Phnom Penh, Angkor éditions, 2014, pp. 98-101.
- (5) Entretien avec M. Thiounn Charles et Mme Maria Fernandez, Paris, 18/04/2015.
- (6) Communication de Mme Thiounn Thoura, 05/07/2015
- (7) Communication de Mme Thiounn Rita, 13/01/2017.
- (8) Oraison funèbre du Docteur vétérinaire Thiounn In, prononcée le 26/04/2011 par M. Thiounn Charles.
- (9) Thiounn Angélie, « Les Thiounn dans l'histoire du Cambodge, propos et recueils de divers documents », mémoire fait dans le cadre du Summer Fellowship Program du Center for Khmer Studies, juillet-septembre 2004, 32 p.
- (10) *Nagavatta*, 27 septembre 1941 « Histoire de Samdech Thiounn », p.1, et *L'écho annamite*, trihebdomadaire de défense des intérêts indochinois, vendredi-samedi 26 et 27 septembre 1941, « Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », p. 1 et p. 4
- (11) ANC 33999 Concessions de terrains sis à Kompong Tralach, Lovek (Kompong Chhnang) et à Ponghéa Lu (Kandal) en faveur de respectivement S.E. Thiounn, ministre du palais et divers habitants du village Kas Chen, 1920-1921.
- (12) ANC 24630 Compte rendu de 450^e séance du Conseil des Ministres du 1^{er} juin 1923, « Au sujet de l'édit royal du 13 mai 1910 portant donation à M. Thiounn d'une parcelle de terrain sise au 3^e quartier », 1923 et ANC 26887 O.R. n°36 du 6 juin 1923 portant échange de terrain entre le domaine de la couronne du Cambodge et S.E l'oknha Veang Thiounn ministre du palais, 1923.
- (13) Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.
- (14) République Française, *Annuaire du Cambodge 1888-1889*, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1889, p. 115
- (15) République Française, *Annuaire du Cambodge 1890 et 1891*, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1890, p. 116 et 1891, p. 146

I- Agent

ID : 2

Nom : Chhun [Jhun]

Prénom : Alexis Louis [Ālīksṭs Lūis]

Date de naissance : octobre 1853.

Date de décès : 18/11/1924

Né à : Ponghéa Lu, Phnom Penh.

II- Sources

ANC 25080 ; 36523 ; 33885

III- Parents

Père : Paul Yang ou Yâng

Titre, fonction, emploi : Oknha Pradit nevet

ID : D

Mère : Catherina Ep [Ib']

IV- Ascendants

Oncle utérin (?) : Am de Lopez **ID :** 103⁽¹⁾

V- Fratrie ou Cousins

Frère cadet : François Khuon⁽²⁾ ou Khûon⁽³⁾, élève du lycée Saint-Louis, Paris, en 1883, en reconnaissance des services de son frère (?)⁽⁴⁾ ; oknha Montrey Pheakdey en 1924, président du conseil de famille d'après le testament de Chhun, décédé avant 1931⁽³⁾.

Nièce : Elisabeth Roya⁽³⁾, épouse de Clément de Lopez **ID :** 17

Sœur (?) : épouse Buntrong de Lopez **ID :** 20 (?)⁽⁵⁾

Cousin du côté maternel (?) : Col de Monteiro **ID :** 5^{(2) (3)} fils de Elisabeth Chhun [Jhun] épouse de Bernados Ros de Monteiro **ID :** I

VI- Mariages et descendance

Épouse 1 : Néac Ing Maria [Ĥn]⁽⁷⁾

Date de décès : avant 1914

Père épouse 1 : Ouk

Mère épouse 1 : Néac Mom

Date de décès : avant 1924⁽³⁾

Enfants épouse 1 :

- Ferdinand Amphon Chhun [Jhun Amphan] (1879-1923) **ID : 83**⁽⁸⁾
- Néac Tralon [Jhun Tralañ] ou Catharina Tralon (1883-1924) épouse Antoine Mau **ID : 78**⁽⁷⁾
- Néang Thouk Chhun (?- avant 1924) épouse Pierre Thoum, chauvaikhet de Kompong Cham⁽³⁾
- Clément Titéa Chhun, en vie en 1924 dit « né de ma femme légitime »⁽³⁾

Épouse 2 : [Boh Măy]

Épouse 3 : Nom inconnu

Enfant épouses 2 ou 3⁽²⁾ « dite de la femme inconnue »⁽³⁾ :

- Marie Chanty ou Ghanti⁽³⁾ Chhun née en 1911.
- Paul Saram Chhun né en 1919

Enfant :

- Rivivan dit Titni 16 ans au 01/03/1905, élève de l'école Norodom, (Clément Titéa ?)⁽⁹⁾

Petit-fils non identifié : Néai Pierre Sylá, mineur en 1924⁽³⁾ peut-être fils de Ferdinand (**ID : 83**).

VIII- Pratiques religieuses

1924 est inhumé au cimetière du Sacré Cœur.

IX - Patrimoine

1890 concessionnaire du marché de l'opium du royaume⁽²⁾.

Le testament et l'inventaire après décès de 1924 décrivent : une maison familiale à l'angle de la rue d'Angkor et de la rue Frésigny, 26 compartiments quai Norodom et rue Frésigny à Phnom Penh, 42 hectares de terres à Chruí Changvar, des terrains à Phnom Penh Nord (Prek Luong), des terrains ruraux à Samrong Tong et Kien Svai⁽²⁾ ⁽³⁾.

X- Carrière

1863⁽²⁾ ou 1866 secrétaire interprète

1879-1886 mis en disponibilité

1886 juge au tribunal supérieur

1895 secrétaire au Palais royal Okhna Praso Aksâr

1896 directeur du trésor royal Okhna Akharac Chenda

1897 maire de Chruí Changvar⁽²⁾

27/08/1901 révoqué du trésor royal.

1904 intendant de la liste civile Okhna Eysor Sambat⁽⁹⁾

1911 Ministre de la justice

1922 admis à la retraite

XII- Commentaires

Années 1870 édite un dictionnaire français-khmer⁽²⁾.

Les signataires d'un faire-part de décès en 1924 sont ainsi nommés :

« Monsieur Clément Titéa Chhun et ses enfants ; Monsieur Antoine Mau et sa fille, Monsieur Pierre Thoum et ses enfants, Monsieur François Khuon et ses enfants, la famille de Lopez » « leur père, beau-père, grand-père, frère, grand-oncle, oncle et cousin ».

Pierre Thoum, qualifié en 1931 de « président du conseil de famille » « chauvaikhet de Kompong Cham »⁽³⁾

En 1924, les exécuteurs testamentaires de l'agent sont son frère François Khuon et son gendre Antoine Mau **ID : 78**⁽³⁾

XIII- Sources complémentaires

- (1) ANC 25080 et Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français », les débuts du Protectorat français et la vie de Frédéric Thomas Caraman*, 1840-1884 (2006), Paris, L'Harmattan, 2015, pp. 148-156
- (2) Müller, Gregor, *Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français », op.cit.*, pp. 148-156
- (3) AOM INDO RSC 445 relevés des affaires différents ministères 1914 -[1924].
- (4) Edwards, Penny, *Cambodge, the Cultivation of a Nation, 1860-1945*, Honolulu, University of Hawaiï Press, 2007, p. 275, note 55, citant Osborne, Milton, E, *The French Presence in Cochinchina and Cambodia*, (1969), Bangkok, White Lotus, 1997, p. 246.
- (5) ANC 6648, Dossier personnel de Buntrong de Lopez, secrétaire des résidences, 1904-1913

(6) ANC 25165 Dossier personnel de M. Col de Monteiro, ministre de la marine, ministre de la justice, ministre de l'intérieur, 1893-1908.
(7) ANC 35290 Dossier de pension de Mau, oudam montrey de 1ere classe, suppléant du ministre de la guerre au Cambodge, 1932.
(8) ANC 20321 Dossier personnel de Ferdinand Amphon oudam montrey, gouverneur de la province de Samrong Tong, Pursat Ponghea Lu 1902-1923.
(9) ANC 1212 Domus école professionnelles (<i>sic</i>) du Palai (<i>sic</i>) et Norodom 1905.

<u>I - Agent</u> ID : 3 Nom : Men [məen] Date de naissance : Année [mamī] ou 1847 Date de décès : 04/01/1912 Né à : Krang Thnong ou Chrong Sdau dans Champey – Bati (Takéo)	<u>II- Sources</u> ANC : 11146 ; 34030 ; 33885
<u>III- Parents</u> Père : Nguon [Nuon] Titre, fonction, emploi : Oknha Montrey Sena ID : X Mère : Tey [Daïy]	
<u>IV - Ascendants</u> Grand-père : gouverneur de Kampot ⁽¹⁾	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère ? : Nguon ID : 33	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse 1 : Néac Préap [Brāp] ou Néac Srey Preap [anak Srī Brābv] ⁽²⁾ Date de décès : déclarée sa veuve en 1912 et première épouse ou [praband dham] ⁽²⁾ Épouse 2 : « petite épouse » : néanh tuch [nān tūc] dite [praband tūc] ⁽²⁾ Enfant épouse 2 : - Néai Nuon, [Nāy Nuon] âgé de 7 ans en 1912 ⁽²⁾ Enfant : - Une fille, épouse de Im [Īm] ID : 50	
<u>VII- Education</u> Vatt Phnom Bati ou vatt Tonlé Bati	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 3 ^e quartier de Phnom Penh, au sud de la pagode Botum Vaddei	
<u>X- Carrière</u> 1870 trésorier du Palais Royal alak 1873 directeur des douanes à Tréang (Takéo), Bantéai Méas (Kampot) et Péam (Kandal – ou Péam Chor ? à Prey Veng) okhna Pheakdey Chenda 1886 gouverneur de Kampot Okhna Sena Anchit [anjit] ou [anujit] 1898 gouverneur de Kompong Svai Okhna Déchor [uk ñā tejo] ⁽³⁾ 1899 Président de la sala outor Okhna Essarac Vinichhay Changvang ⁽⁴⁾ 1903 Ministre de la Marine par interim Okhna Sena Phubet 1905 Ministre de la Marine 1908 Ministre de la Justice Décembre 1911 admis à la retraite	
<u>XII- Commentaires</u> c1886 ancien rebelle, secrétaire du chef de l'Insurrection à Kampot, soumis et récompensé ⁽¹⁾ . c1894- 1912 est réputé avoir entretenu une troupe de Savakar (chanteuses) et un groupe de danseuses destinés à se produire lors des fêtes royales ⁽⁵⁾ .	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Fonds Adhémar Leclère, 703/9/a - Souvenirs, mise en forme du carnet de voyage 1886-1893, Récit de voyage de Marseille à Kampot, f. 120-121 (pagination originale), pp. 216-217 de l'inventaire en ligne.	

(2) ANC 26050 Plainte de Néai Nuon contre Neak Srey Preap au sujet de la succession laissée par le Yaumereach Men, 1912-1913
(3) Sunséng Sunkimméng « Un ancien titre d'identité sociale khmère (Document MG 13577, Musée Guimet, Paris) », <i>Seksa Khmer</i> n°7 1984, pp. 179-185
(4) Chroniques royales du Cambodge VJ livre VII paragraphe 992 (p. 172).
(5) ANC 25044 Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1er ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

<u>I - Agent</u> ID : 4 Nom : Toeum [Toem] Prénom : Mey [Mīy] Date de naissance : 1844 Date de décès : 30/06/1927 Né à : Damnak [Ṭaṃṇāk'] à Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 12728 ; 33885		
<u>III- Parents</u> Père : Mao [Mau] Titre, fonction, emploi : Préa Sēna Thippedey ID : B Mère : Néang Mom [<i>nān</i> Mumm]			
<u>IV- Ascendants</u> Familles paternelle et maternelle dites descendantes de bakou [<i>Parohit</i>].			
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse(s) : Néac Phijong ou Phyon [Bhīyūn]. Peut-être aussi appelée Yang [Yān] (?) ⁽¹⁾ Enfant de Yang : - Bou [Pūr] une fille de 31 ans en 1914 épouse Kaham ID : 18 ⁽¹⁾ L'agent déclare 3 garçons et une fille.			
<u>VII- Education</u> <i>Vatt</i> Changkran Taprom [caṅkrān tāprom] à Phnom Penh.	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="549 1173 999 1359"> <u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1923 entre en conflit avec le chef de la secte Thommayut lors des fêtes de Dak Ben à Botum⁽²⁾ 1927 ses funérailles ont lieu au <i>Vatt</i> Botum Vaddey Phnom Penh. </td><td data-bbox="999 1173 1391 1359"> <u>IX - Patrimoine</u> Adresse 4^e quartier de Phnom Penh - Svai Popé. </td></tr> </table>	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1923 entre en conflit avec le chef de la secte Thommayut lors des fêtes de Dak Ben à Botum ⁽²⁾ 1927 ses funérailles ont lieu au <i>Vatt</i> Botum Vaddey Phnom Penh.	<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 4 ^e quartier de Phnom Penh - Svai Popé.
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1923 entre en conflit avec le chef de la secte Thommayut lors des fêtes de Dak Ben à Botum ⁽²⁾ 1927 ses funérailles ont lieu au <i>Vatt</i> Botum Vaddey Phnom Penh.	<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 4 ^e quartier de Phnom Penh - Svai Popé.		
<u>X- Carrière</u> 1860 secrétaire du roi passe 6 ans au Siam au service du roi 1866 secrétaire titré Khun Phinit Aksa 1867 secrétaire particulier du Ministre de la Guerre Mau (ID : NN) - Luong Moha Pheakdey 1878 adjoint du Ministre de la Justice du 2 nd roi Um ID : 8 1885/1886 gouverneur de Kampot Okhna Sēna Anchit [<i>anjit</i>] ou [<i>anujit</i>] 1888 gouverneur de Pursat Okhna Suor Kēa Lue 1890 juge du tribunal mixte Okhna Norin Néayok 1893 Ministre de la Guerre Okhna Rottanac Thibet ⁽³⁾⁽⁴⁾ ou okhna rottanac thibet somuhac mohathay ⁽⁵⁾ 1903 retraité			
<u>XII- Commentaires</u> Formation de militaire 1901 ou 1915 Chevalier de la Légion d'honneur c1907 tente d'obtenir un emploi de juge au tribunal d'appel.			
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 25102 Dossier personnel de Kaham, secrétaire au conseil des ministres, gouverneur de Peam Chor, Loeuk Dek, Stung Treng, Kratié, Kompong Svai, Kompong Thom, affaire du gouverneur Krabam, 1901-1920. (2) ANC 22262 RSC, 2 ^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928. (3) ANC 24229 Compte-rendu de la 49 ^e séance du Conseil des Ministres du 29 août 1901. (4) Chroniques Royales VJ, livre VII, paragraphe 992, p. 172.			

(5) République française, *Annuaire du Cambodge 1896*, Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1896, p. 78.

<u>I- Agent</u> ID : 5 Nom : Monteiro [Man'teɔr] Prénom : Col ou Kol [Gal', Kal' ou Kul] Bernard⁽¹⁾, de Date de naissance : 1839⁽¹⁾ ⁽²⁾ ou 1846 ou 1855 [année <i>ron</i>] Date de décès : 11/11/1908 Né à : Ponhéa Lu, Phnom Penh.	<u>II- Sources</u> ANC : 25165 ; 24163 ; 33885
<u>III- Parents</u> Père : Bernados Ros de Monteiro Titre, fonction, emploi : Oknha Pichey Dârong ID : I Mère : Elisabeth Chhun [Jhun]	
<u>IV- Ascendants</u> Famille paternelle d'ascendance portugaise. Grand-Père paternel : Bèn André de Monteiro⁽²⁾ Oncle paternel ? : Constantin de Monteiro⁽²⁾ ID : LL Ascendants maternels ? : famille Chhun [Jhun] voir Alexis Louis Chhun [Jhun] ID : 2⁽⁶⁾.	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère : Méang de Monteiro⁽³⁾ Titre, fonction, emploi : Préa seney pithéac chaucrom ID : 6 Père de Nièce 1 ? : Samrech de Monteiro⁽²⁾ épouse Norodom Sathavong ID : 44 Cousine 2 : Néac Moneang Phayâm (1850-1915)⁽²⁾	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse 1 : Salieu Maria ou Chumteas Salis Date de décès : 1907 Enfants épouse 1 : - Ruong, dit Srey Anchit, fils d'une esclave de l'agent, adopté par Salieu Maria. Épouse 2 : Sangam, « concubine répudiée » remariée au mésrok Ngek de Phnuom à Kandal Stung⁽⁴⁾. Enfants épouse 2 : - Kôt de Monteiro, né en 1895, à Phnom Penh, éduqué à l'école de la mission. Dit de confession catholique. 1913 infirmier à l'hôpital mixte de Phnom Penh. 1916 planton au 2^e Bureau de la Résidence supérieure S'engage dans la 4^e compagnie du 20^e bataillon indochinois et combat en France. 1918 et 1921 demande la naturalisation française. - Môr de Monteiro, ouvrier à la poudrerie d'Angoulême en 1921. Épouse 3 : Néang Srey Saem⁽⁵⁾ Enfant épouse 3 : - Pitou de Monteiro (1897-1965⁽¹⁾⁽²⁾) ID : 19 Gendre : Ok, dit Chunmit noréak. L'inventaire de succession de Col de Monteiro en 1908 fait état de 8 « épouses » et 15 « concubines », 26 enfants et 14 petits-enfants⁽⁶⁾.	
<u>VII- Education</u> Collège de la Mission française au Siam⁽²⁾ 1855 école catholique, Singapour.	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1897 à propos du bouddhisme « Moi, ce n'est pas ma religion⁽³⁾ ». <u>IX - Patrimoine</u> Adresse Rue 72 à Phnom Penh⁽¹⁾. (rue qui porte son nom).

	Aurait souhaité faire ériger une église catholique. Est incinéré.	
<u>X- Carrière</u> 1858 interprète et trésorier royal 1860 expéditionnaire à Kompong Siem 1861 trésorier à Oudong après le retour du roi Norodom du Siam. Interprète Oknha Pràsor Akhsàr ? ⁽²⁾ 1863 interprète détaché de la cour auprès de de Lagrée sur le Giadinh. 1870 chef du trésor royal 1886 secrétaire du trésor royal Okhna acarac chenda ⁽⁸⁾ 1895 fait office de Ministre de la Marine Okhna vibol réachséna ⁽³⁾ ou okhna vibol réach sdey muc ngéa somuhac préa kralahom ⁽⁷⁾ 1899 Ministre de la Marine 1903 Ministre de la Justice 1908 Premier Ministre		
<u>XII- Commentaires</u> 1866 transcrit en caractères latins les Chroniques Royales pour Doudart de Lagrée puis les traduit pour Francis Garnier ^{(1) (2)} . 1906 fait partie de la suite du roi Sisowath lors de son voyage en France ⁽⁹⁾ .		
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Khing Hoc Dy, <i>L'enseignement primaire, op.cit.</i> , pp. 72-76. (2) King Hoc Dy, « Col (alias Kol) de Monteiro (c. 1839-1908), parcours d'un interprète-mandarin », <i>Péninsule</i> n°67, 2013/2, pp. 73-79. (3) ANC 32300 Compte-rendu des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898. (4) ANC 7979 Dossier concernant la naturalisation française, dossiers des candidats, 1904-1931 (5) SHD SDECE GR10R53 Personnalités politiques Pitou de Monteiro (6) Müller, Gregor, <i>Le Cambodge colonial et ses « mauvais Français »</i> , op.cit., pp. 147-165. (7) République française, <i>Annuaire du Cambodge 1896</i> , Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1896, p. 78 (8) ANC 24211 Séance n°31 du Conseil des Ministres du 10 janvier 1900 (9) Thiounn, <i>Voyage du roi Sisowath en France, en l'année du cheval, huitième de la décade, correspondant à l'année occidentale 1906, royaume du Cambodge</i> , traduit, présenté et annoté par Olivier de Bernon, Paris, Mercure de France, 2006, 266 p.		

<u>I- Agent</u> ID : 6 Nom : Monteiro Prénom : Méang ou Méan, de Date de décès : 12/01/1907	<u>II- Sources</u> ANC : 12963
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère : Col de Monteiro ⁽¹⁾ ID : 5	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Epouse : Néang They Enfant épouse : - Néai Sot, fils cadet. Enfant ?: - Samrech de Monteiro ⁽²⁾ épouse Norodom Sathavong ID : 44 Dite « nièce de [Kul] de Monteiro »	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse Village catholique	
<u>X- Carrière</u> Titres connus : Préa seney piphéac chaukrom Okhna Rosto ou Rotis ou Botes Réach 1897 contrôleur des annamites ou des chefs des annamites de Phnom Penh directeur de l'artillerie royale	

XII- Commentaires

En août 1897, Col de Monteiro **ID : 5** le propose comme son suppléant à la Marine⁽¹⁾. Le roi Norodom s'oppose à sa nomination.

XIII- Sources complémentaires

- (1) ANC 32300 Compte-rendu des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898.
 (2) King Hoc Dy, « Col (alias Kol) de Monteiro », *art.cit.* ; *Id, L'enseignement primaire, op.cit.* pp. 72-76.

<u>I - Agent</u> ID : 7 Nom : Um ou Oum [Ūm] Prénom : Vann ou Van [Vān] ou Kravan Date de naissance : 1856 Né à : Oudong Meanchey à Samrong Tong [Oudong]	<u>II- Sources</u> ANC : 25044 ; 8087 ; 5698 ; 5277 AOM Indochine Nouveau Fonds 581 Carton 48	
<u>III- Parents</u> Père : Um ou Oum [Ūm] Titre, fonction, emploi : Premier ministre ID : 8 Mère : Ros [Jamdāv Ras] Née à : Oudong Meanchey Samrong Tong [Oudong]		
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Kong Titre, fonction, emploi : Oknha Thor Outey ID : KK Grand-mère paternelle : Chumteo Kong		
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère (par le père) : Ek ID : 28 Beau-frère : Sot ID : 134		
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage 1 : c.1891 ou 1895 Épouse 1 : Néac Méaldey, veuve du prince Chantavong (décédé en 1893) Date de décès : avant 1914 Père épouse 1 : Tan Titre, fonction, emploi : Okhna Réachéa Métrey ID : MM Mère épouse 1 : Néac Chumtéao Mâm [Mām] Décédée en : 1917 Incinérée à : Vatt Anlong Reach, Phnom Penh. Épouse 2 : Néang Phu, dite concubine engagée pour dettes Date de naissance : 24 ans en 1914 Épouse 3 : Néang Ven, dite concubine engagée pour dettes Épouse 4 : Néang Phuong, dite concubine engagée pour dettes Fils : Vann Van, père d’Uma Ullarun L’agent déclare 1 fille en 1918 qui réside à Kompong Chhnang.		
<u>VII- Education</u> vatt Botum Vaddey Phnom Penh	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1877 prend le froc 3 mois. (11)/1918 s’est rendu à une fête (<i>le kathen ?</i>) du vatt Kos Okhna Tey	<u>IX - Patrimoine</u> c1915 fait exploiter ses rizières léguées par son père à Tuol Roluos, Dangkom, Veal, Sasay dans Barai à Kompong Thom.

	[<i>Koḥ uk ṇā Tīy</i>] à Khsach Kandal (voir ID : 13) 04/1918 s'est rendu à (<i>vatt ?</i>) Svai à Lovea Em pour le Nouvel an.	Adresse 1914 Svai Pope est voisin de son frère Ek ID : 28 (héritage de la maison du père)

X- Carrière

1871 page du roi Norodom
1875 entre dans le corps de cavalerie du roi
1876 expéditionnaire
1877 sous-chef de la cavalerie royale Mon Phipheac Peachi⁽¹⁾
1878 expéditionnaire
1880 chef de la cavalerie royale Khun Vichit Achéaney
1884 expéditionnaire
1885 gouverneur de Longvek
Expéditionnaire
1888 chef des magasins royaux Okhna Srey Akhréach⁽²⁾
c.1889 démissionnaire des cadres de l'Administration indigène
01/01/1897 juge du tribunal ou de la cour d'appel mixte de Phnom Penh Okhna Norin Néayok
11/07/1897 licencié pour cause de suppression de cette cour (?) voir **XII Commentaires**
23/08/1899 suppléant du Premier Ministre Ūm **ID : 8** dit okhna Essarac Montrey⁽³⁾ *uk ṇā issara: mantrī*⁽⁴⁾
1902 au décès de son père **ID : 8** devient suppléant du Premier Ministre Poc **ID : 9**
1908 au décès de Pok **ID : 9** devient le suppléant du Premier Ministre Col de Monteiro **ID : 5**
? suppléant du Ministre du Palais
? suppléant du Ministre de la Justice
1918 Ministre de l'Intérieur par intérim au décès de Norodom Sathavong **ID : 44**
phoucchouy Sénabodey de 1^{re} classe en service au Palais royal
admis à la retraite
1916 -c.1922 directeur des spectacles royaux Okhna Montrey Oudām Phirom Réamker⁽⁵⁾

XII- Commentaires

c.1875 mène des opérations contre des rebelles avec son père
1884 accompagne les troupes françaises durant l'insurrection
1889 compromis dans un scandale de corruption
1897 compromis dans un scandale de corruption
1898 rachète des comédiens pour créer un corps de Yiké pour les fêtes royales.
1908 commentaire de Col de Monteiro **ID : 5**: « connaît la rédaction, la loi, les Ordonnances Royales, la Saoda, les annales, brave dans la guerre, parle peu et pense beaucoup »
1912 à la mort du Ministre de la Justice Men **ID : 3** qui en possédait une, organise une troupe de Savakar (chanteuses) « pour être digne des fêtes des Eaux et de la Lune »
1914 compromis dans des affaires de violences
1916 demande un permis de port d'arme gratuit pour acheter un fusil Winchester et un pistolet Mauser pour sa défense personnelle lors de ses tournées à l'intérieur du pays.
1917 compromis dans un scandale de dénonciations anonymes.

XIII- Sources complémentaires

- (1) Voir Ou **ID : 8** et « *Preās Pichhay Péachi Puchhuoi (Siamois), 6 pans de dignité, chefs de la cavalerie*⁽²⁾ » Fourès, « Organisation politique du Cambodge », *Excursions et reconnaissances*, n°13, Cochinchine française, Saigon, Paris, Imprimerie du Gouvernement, Challamel, 1882, p. 179.
- (2) « Magasiniers du riz cuits, 8 pans de dignité » Fourès, *ibid*, p. 188
- (3) « receveur des frais de justice et de la part du roi dans les amendes, 9 pans de dignité », Fourès, *ibid*, p. 181.
- (4) Chroniques royales du Cambodge VJ livre VII paragraphe 992 (p. 172).
- (5) ANC 37874, Conseil des ministres du Cambodge, ministère du Palais des Beaux-Arts, dossier concernant l'impôt personnel des clients de sa majesté. 1919-1920

<u>I- Agent</u> ID : 8 Nom : Oum ou Um [Ūm] Date de naissance : 1821 Date de décès : 27/05/1902 ⁽¹⁾	<u>II- Sources</u> ANOM : Indochine Nouveau Fonds 581 carton 48 ANC : 5698

Né à : Rolocsâr à Pursat [Sangkat Lolok Sa ?]
III- Parents Père : Kong Titre, fonction, emploi : Oknha Thor Outey ID : KK Mère : Chumteo Kong
V- Fratrie ou Cousins D'après Roland Meyer, Saramani est sa petite nièce⁽²⁾.
VI- Mariages et descendance Épouse 1 : Ros ou [Jaṃdāv Ras] dite épouse légitime⁽³⁾ Née à : Oudong Meanchey⁽⁴⁾ Date de décès : avant 1902 Enfant épouse 1 : - Vann né en 1856 ID : 7 Épouse 2 : Néang Khieu ou Néak Srey Khiêu [anak srī Khīev]⁽⁵⁾ ou [Jaṃdāv Khīev] dite épouse légitime⁽³⁾ ou [praband dham] au décès de l'agent⁽⁵⁾ Enfant adopté [kūn ciñcīm] de l'épouse 2 : - le prince Salavonn [Sālavāṇ] Épouse 3 : Néac Prang [Prāṇ] dite épouse légitime⁽³⁾ Enfant épouse 3 : - [Nāñ Īm] épouse du gouverneur de Kompong Leng (Kompong Chhnang) en 1902 [uk ṇā rus tejo rasrī]⁽⁶⁾ Épouse 4 : Néac Ieu [Īv]⁽²⁾ ou In (?) dite épouse légitime⁽³⁾ Enfant épouse 4 : - [Ek] ID : 28 Épouse 5 : Néac Ma Lay [Mālai] dite siamoise donnée en 1878 par le roi⁽³⁾, maîtresse de danse de la troupe de l'agent⁽²⁾. Épouse 6 : Néac Chéam [Chām] dite siamoise donnée en 1882 par le roi⁽³⁾, maîtresse de danse de la troupe de l'agent⁽²⁾ Épouse 7 : Néac Mey [mī] dite donnée [brapan cān naey tey jūn] ; divorcée de l'agent et remariée en 1902⁽³⁾ Enfant épouse 7 : - Néang Tonlop [Dunlāpv] épouse du balat [Paeun], [Phakkh rājā saṅrām] de Phnom Penh en 1902 (peut être [bañā rājāsaṅgrām] titre militaire) peut-être Ben ID : 46 ?⁽⁷⁾ Épouse 8 : Néang Um [Ūm] dite donnée⁽³⁾ Épouse 9 : Néang Yim [Yīm] dite « devenue femme par suite d'une dette »⁽³⁾, dite siamoise et maîtresse de danse de la troupe de l'agent⁽²⁾ Épouse 10 : Totim, siamoise⁽⁸⁾ « Fille cadette » : Néang Léap En 1900, l'agent déclare 2 garçons et 3 filles.
VII- Education vatt Slakêt et vatt Tép Pranâm dans Samrong Tong [Oudong]⁽⁹⁾
IX - Patrimoine 1902 lègue des rizières à Tuol Roluos, Dangkom, Veal, Sasay dans Barai à Kompong Thom⁽⁴⁾. Adresse 1900 dit habiter à Svai Popé. dispose d'une maison et de terrains offerts par le roi Norodom, proches des anciens abattoirs, au phsar Kap' Ko le long du fleuve où il entretient une 100^e de personnes^{(2) (10) (11)}

X- Carrière

1837- page du roi Ang Duong

1844 chef des pages royaux Préa Tey Réachéa

Gardien des biens royaux de l'intérieur du Palais Préa Âmrék Snêha

1845 directeur des pages royaux et contrôleur des 12 attributions administratives et judiciaires Okhna Réachéa Nuréac

1860 directeur du contrôle des anciens mandarins et contrôleur des 12 attributions administratives et judiciaires Okhna Rottanac Puthor

1861 suppléant du Ministre de la Guerre Okhna Norin Néayok

1863 Ministre de la Justice du 2nd roi Okhna Vongsa Akhréach

1868 Ministre de la Guerre Okhna Chakrey

1877 Ministre de la Justice Okhna Youmréach

1888 - 1889 Youmréach, « Ministre des Finances », fait office de Premier Ministre⁽¹²⁾

1890 - Premier ministre « Akhmohaséna, chaufféa »⁽¹³⁾

Avril 1902 titré Samdech⁽¹⁴⁾

décède en fonctions

XII- Commentaires

1844 négociateur de paix auprès des Vietnamiens

1847 expéditionnaire durant une révolte cham

1861 expéditionnaire durant une révolte

1863 expéditionnaire durant une révolte

1868 expéditionnaire contre Pou Kombo et Si Votha

1877 expéditionnaire avec les forces françaises contre Si Votha

1900 mis en cause par le prince Yukanthor avec Thiounn **ID : 1**

1902, l'agent possède une troupe de 15 danseuses classiques (dont 12 lui ont été « données » et 3 ont été achetées)⁽³⁾, un orchestre traditionnel et une troupe de *lokhon khol* (danseurs masculins)⁽¹⁰⁾.

XIII- Sources complémentaires

(1) ANC 24257 Compte-rendu de la 77e séance du Conseil des Ministres du 31 mai 1902

(2) Meyer, Roland, *Saramani, danseuse khmère*, (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997, tome I *Au pays des grands fleuves*, p.100 ; tome II *Le Palais des quatre faces*, p. 68-71.

(3) ANC 8087 Correspondance entre le résident supérieur du Cambodge et l'okhna Essarac Montrey [Vann] suppléant du premier ministre 1902.

(4) ANC 25044 Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1er ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.

(5) ANC 26050 Plainte de Néai Nuon contre Neak Srey Preap au sujet de la succession laissée par le Yaumereach Men, 1912-1913

(6) « Okhna Yos Déchoû, gouverneur de Kompong Leng, 8 pans de dignité » sous les ordres d'un mandarin du Ministre du Palais, Foures, 1882, p. 193

(7) Sunséng Sunkimméng « Un ancien titre d'identité sociale khmère », *art.cit.*, p. 179-185

(8) ANC 24216, Compte-rendu de la 36e séance du Conseil des Ministres du 3 novembre 1900.

(9) ANC 24217, Compte-rendu de la 37e séance du Conseil des Ministres du 8 novembre 1900

(10) Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge*, *op.cit.*, p. 94

(11) Khing Hoc Dy, « Notice biographique de Akkamohasena Oum (1821-1902) », *BAEFEK* n°19, avril 2014.

(12) République Française, *Annuaire du Cambodge 1888-1889*, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1889, p. 114

(13) République Française, *Annuaire du Cambodge 1890*, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1890, p. 114

(14) ANC 25165 Dossier personnel de M. Col de Monteiro, ministre de la marine, ministre de la justice, ministre de l'intérieur, 1893-1908.

I - Agent

ID : 9

Nom : Poc [Puk]

Date de naissance : année de la chèvre [1835/1836], 1833 ou 1834

Date de décès : 27/07/1907

II- Sources

ANC : 20602 ; 33885

Né à : devant le fort des gouverneurs de Battambang (forteresse d’Ang Im) [Mukkumphaen Pättampan] ⁽¹⁾ .		
III- Parents Père : Nom Inconnu Titre, fonction, emploi : Okhna Sophea Montrey faisant fonction d’Okhna Youmreach ID : A		
IV- Ascendants <i>Pok (1741-1806), premier ministre du roi Ang Eng (1774-1797), régent du jeune roi Ang Chan (1791-1834) serait son parent⁽²⁾.</i> Famille alliée de la maison des gouverneurs de Battambang Baen-Aphaivong voir ID : A et 10.		
V- Fratrie ou Cousins Frère aîné (pañ) ou (cadet⁽³⁾) : Sao [Sau] Titre, fonction, emploi : Okhna Moha Essarac ID : C		
VI- Mariages et descendance Épouse : Choum Téao Oû [<i>Jaṃdāv</i> ûv], titrée en 1840 Samdach preah thida srey vora Khsatrey ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ Date de naissance : 1830 ou 1834 ⁽⁵⁾ Date de décès : 1866 ⁽⁵⁾ Décédée à : Battambang ⁽⁵⁾ Père épouse : Sa Majesté le roi Ang Duong ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ Mère épouse : neak moneang Ev ou Eu « daughter of a mandarin » ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ Enfants épouse (?) : - Poc [Puk] Duch décédé c.1923 ID : 10⁽³⁾⁽⁵⁾ - Un autre fils (?) - Une fille (?)		
VII- Education Novice au <i>vatt</i> [Mahāthāt], Bangkok et moine au <i>vatt</i> [<i>Sambau</i>] à Battambang	VIII- Pratiques religieuses <i>Cénotaphe au vatt Unnalom, Phnom Penh⁽⁴⁾ - stūpa</i> daté de 1966 réalisé par Boun Chhan Plang ⁽⁶⁾	IX - Patrimoine Adresse en face du <i>Vatt Uṇṇaḷom Phnom Penh⁽⁷⁾</i>
X- Carrière 1851 sert à la douane de Kampot au service de son frère Sao [Sau] ID : B ⁽⁸⁾ . Avant 1865 page de Sa Majesté Norodom. Expéditionnaire contre Si Votha à Baphnom. 1865 Chargé de la surveillance des travaux du Palais royal de Phnom Penh Prea Nai Moha Phiret. Accompagne le roi à Manille. 1870 adjoint du Ministre de la Marine (Uk ?). 1875 fait office de Ministre de la marine. 1878 Ministre de la Marine de 2 nd rang. 1882 -1887 expéditionnaire. 1888 - 1889 fait fonction de Ministre de la Marine Okhna Sena Phubet ⁽⁹⁾ 1890 Senaphubet Somahac, Ministre de la Marine ⁽⁹⁾ 1895 démissionne de ses fonctions de Ministre de la Marine. chargé d'enquêtes par le Roi dans le Palais royal. 1898 Ministre du Palais. 1899 Ministre de la Justice. 1903-1907 Premier ministre.		
XIII- Sources complémentaires (1) Communication de M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris. (2) Népote, Jacques, Sisowath Ravivaddhana Monipong, <i>État présent de la maison royale du Cambodge</i> , Courbevoie, Institut de la maison royale du Cambodge, 1994, pp. 33-34, p. 109 (3) Thiounn, Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) » (4) Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soko Phay, <i>Cambodge, cartographie de la mémoire</i> , Paris, L’Asiathèque, 2017, p. 77		

- (5) Corfield, Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993 p. 23.
- (6) Vatt Unñālom, photographies du *stūpa* de la famille Poc-Thiounn-Boun Chhan, octobre 2017, interview de M. Thiounn Mumm, 14 septembre 2017, Rouen.
- (7) Maison dite Moat Tonlé, voir Poc Hell **ID** : 11 et Poc Thuon **ID** : 26
- (8) Corfield, Justin, Laura Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, Lanham, Toronto, Plymouth, The Scarecrow Press, 2003, p. 333
- (9) République Française, *Annuaire du Cambodge 1888-1889*, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1889, p. 114
- (10) République Française, *Annuaire du Cambodge 1890*, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1890, p. 114

<u>I- Agent</u> ID : 10 Nom : Poc [Puk] Prénom : Duch ou Duc Date de décès : c.1923⁽¹⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 24253 ; 24338
<u>III- Parents</u> Père : Poc [Puk] Titre, fonction, emploi : Premier ministre. ID : 9 Mère : Choum Téao Oû [Jamdāv ŭv]⁽²⁾⁽³⁾	
<u>IV- Ascendants</u>⁽²⁾ Grand-père paternel : Nom Inconnu Titre, fonction, emploi : Okhna Sophea Montrey faisant fonction d'Okhna Youmreach ID : A	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Un frère (?) – décédé avant 1911 (1895 (?)). Neveu (par une sœur ?) : Sonn Mam, père de Sonn Voeunsai (1911-1986) voir ID : 116	
<u>VI- Mariages et descendance</u>⁽²⁾⁽⁴⁾ Épouse : Néac Trâlong ou Penn Long⁽³⁾ Enfants épouse : - Poc Srey Loun ou Trâloun [Puk Lan'] ou [nāñ Tralan] ou Luon⁽³⁾ décédée en 1940 épouse Boun Chan Mongkon ID : 74 - Poc Hell ou El ou Hel né en 1887 ID : 11 - Poc Khun dit Tralach dit Préa Phiset Phanich dit Vibun Pokmontri né en 1894 ou 1904⁽⁵⁾⁽⁶⁾ ID : 79	
<u>X- Carrière</u> 1895 révoqué de son emploi de directeur de la prison cambodgienne Avant 1902 chef honoraire des damruot (licteurs) du Palais royal Okhna Réachéa Nuphéap 1902 suppléant du Ministre de la Justice Poc ID : 9, dit Okhna Phimut Vongsa 1911 mis en disponibilité. ? Directeur du Protocole du Palais royal Okhna Moha Montrey⁽⁵⁾⁽⁶⁾⁽⁷⁾	
<u>XII- Commentaires</u> 1897 le dit « ancien » Réach rong muong Duch est dénoncé par des servantes du Palais au Conseil des Ministres comme ayant eu des relations d'amour avec leur maitresse Mâm Chham. Son père est dit « l'ex Kralahom » voir Poc ID : 9(8) Le Ministre du Palais Thiounn ID : 1 se déclare « l'allié de M. Duch » en 1911. Son neveu Sonn Mam aurait protesté contre sa mise en disponibilité en 1895 ou 1911 et en aurait été « puni » dans ses affectations voir ID : 116.	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 17948 Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey, 1899-1935. (2) ANC 20602 Dossier personnel de M. Pok, premier ministre, 1903-1907. (3) Thiounn, Mumm, « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc » ; « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) ». (4) Corfield, Justin, <i>The Royal Family of Cambodia</i>, op.cit., p. 109. (5) Corfield & Summers, <i>Historical Dictionary of Cambodia</i>, op.cit., pp. 333-334. (6) SHD SDECE GR10R52 Pok Khun	

- (7) Thiounn, « Cérémonial cambodgien concernant la prise de fonction de mandarins nouvellement promus », *La revue indochinoise*, 1907/5, pp. 71-75.
- (8) ANC 24181 Procès-verbaux, rapports et notes de compte rendu de la 1^{ère} séance du Conseil des Ministres du 1 juin 1897.

<u>I - Agent</u> ID : 11 Nom : Poc [Puk] Prénom : Hell ou Hel ou El [Hel]⁽¹⁾ Date de naissance : 1887	 © Poc Yanine
<u>II- Sources</u> ANC : 30001 ; 4834 ; 4866 SHD SDECE : GR10R53	
<u>III- Parents</u> Père : Poc Duch Titre, fonction, emploi : Oknha Phimut Vongsa ID : 10 Mère : Néac Trâlong ou Penn Long	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Poc Titre, fonction, emploi : Premier ministre. ID : 9 Grand-mère paternelle : Choum Téao Oû	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Sœur : Poc Srey Loun ou Trâloun décédée en 1940 épouse Boun Chhan Mongkon ID : 74 Frère : Poc Khun dit Tralach dit Préas Phiset Phanich dit Vibun Pocmontri né en 1904⁽²⁾ ou 1894⁽³⁾ ID : 79	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse 1 : Thiounn [Juon] Yang Père épouse 1 : Thiounn [Juon] Titre, fonction, emploi : Ministre du Palais, Premier ministre ID : 1 Mère épouse 1 : Thiounn Malis [Juon Malīh] née Le Faucheur Enfants épouse 1 : - Poc Thieun ou Thien⁽⁴⁾ ou Hél Thién⁽⁵⁾, né à Phnom Penh, le 21/09/1906⁽⁵⁾ ou (25/03/1916-1987)⁽⁶⁾ - Poc Thuon⁽⁶⁾ (1917-1976)⁽¹⁾ ID : 26 - Poc Vane dite Rosette, titrée neak moneang⁽⁶⁾, née après 1917 : fille cadette⁽¹⁾⁽⁴⁾ épouse Sisowath Monireth ID : 99 - Poc Thoeun⁽⁴⁾, diplomate, ambassadeur du Cambodge en Australie et en Birmanie⁽¹⁾ - Poc Thul⁽⁴⁾, aide de camp de Norodom Sihanouk⁽¹⁾ Épouse 2 : Nom inconnu Enfant épouse 2 : - Poc Khemari⁽⁸⁾	
<u>VIII – Pratiques religieuses</u> Cénotaphe + <i>stūpa</i> familial des Poc au <i>vatt Unnalom</i>⁽⁸⁾	
<u>IX - Patrimoine</u> Concessions, Phnom Penh⁽⁹⁾. Adresse 1927-1929 2, rue du Palais Royal (maison dite Moat Tonlé⁽¹⁾). 1949-1952 (33) Boulevard Doudart de Lagrée⁽³⁾⁽¹¹⁾ (? chez son fils Poc Thuon ID : 26⁽⁸⁾)	
<u>X- Carrière</u> 1906 okhna akharac chenda, chef du bureau du secrétariat général du Palais royal⁽⁵⁾ Avant 1921 gouverneur 1^{ère} classe en service au Ministère de l'Intérieur Oknha Outey Thiréach⁽¹⁰⁾ 1921-au moins 1933 conseiller à la Cour de cassation⁽⁷⁾⁽¹⁰⁾	

en 1952 dit ancien président de la Cour d'Appel⁽¹¹⁾

XI- Activités politiques

1953 candidat élu du Parti démocrate à la vice-présidence du Conseil Consultatif national.

2 mars 1955 élu membre du Conseil Consultatif national.

représente les fonctionnaires de l'ordre judiciaire

XIII- Sources complémentaires

- (1) Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017
- (2) Corfield, Justin, *The Royal Family of Cambodia*, op.cit., p. 109.
- (3) SHD SDECE GR10R52 Pok Khun
- (4) « Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère) »
- (5) Colinette, « Nos modes en Extrême-Orient », *Le journal du dimanche*, dimanche 9 décembre 1906, p.11.
- (6) Corfield & Summers, *Historical Dictionary of Cambodia*, op.cit., p. 334
- (7) ANC 23026 Admission en Indochine d'une française, Mme Poc Thuon née Auzéby, femme d'un fonctionnaire indigène, 1933-1934
- (8) Communication de Mme Poc Yanine, 23/06/2017.
- (9) ANC 4835 Cession définitive à Thiounn Hol des lots 1, 2 et 3, plan 3 secteur E du 5^e quartier de Phnom Penh 1925-1928
- (10) ANC 19617 Dossier personnel de Kan, oudam montrey 1903-1930
- (11) SHD SDECE GR10R55 Activités rebelles

I-Agent

ID : 12

Nom : Peich [Bej] ou [Bejr⁽¹⁾]

Prénom : Ponn [Pun] ou [Pun] ou [Punn⁽¹⁾]

Date de naissance :

a) « Année Rong » 15/06/1867

b) 01/06/1871

Date de décès : 22/11/1932

Né à : Kâs Noréa [koḥ narā] Kien Svai (Kandal)

Décédé à : Boulevard Leng Sisowath, Phnom Penh.

II-Sources

ANC : 4190 ; 24147 ; 24157 ; 5211 ; 10598 ; 34046 ; 34718

a) **ANC : 17938**

b) **AOM Fonds ministériels 1ECOL/ 41**

III- Parents

Père : Peich [Bec] ou [Bejr⁽¹⁾]

Titre, fonction, emploi : gouverneur

ID : M

Mère : Néac Sdong [Sdoen]

V- Fratrie ou Cousins

Sœur :

- Em, née c.1864 à Kâs Noréa [koḥ narā] Kien Svai, épouse Prom Sam [Bruḥ Sam] **ID : 67⁽²⁾**

Nièce :

- Néang Yap, fille d'un commerçant, née en 1896, épouse le 05/10/1918 à Phnom Penh George Cœdès⁽¹⁾

Beau-frère par épouse 1 :

- Ouk Thoutch **ID : 112**

L'agent est dit « beau-frère » du Luong Nikâr Chumnong en 1912 (*à identifier à ID : 67 ou ID : 34 ou (?)*)

VI- Mariages et descendance

Date du mariage 1 : c.1897-1902

Épouse 1 : Néang Tûp [Dibv'] ou Teup ou Toeup⁽³⁾ dite « première épouse »

Père épouse 1 : Ouk Ly⁽³⁾

Titre, fonction, emploi : haut fonctionnaire du trésor voir **ID : 112**

Enfants épouse 1 :

- Têng ou Tang [Teñ] née le 14/11/1897 épouse Thouch **ID : 34⁽³⁾⁽⁴⁾**
- Top [Tup] née le 13/01/1900
- Sarangam⁽³⁾
- Ranrady⁽³⁾
- Thuch Vutthy⁽³⁾
- Tony⁽³⁾

- Serey⁽³⁾ Épouse 2 : Tao [Tau] Enfants épouse 2 : - Néang Tèng née avant 1902 (l'agent déclare 3 filles en 1902) - Ponn Vuthann [Vuḍhān] né le 03/10/1903 au 3^e quartier de Phnom Penh, membre du Parti Démocrate Progressiste de Norodom Montana c. 1947⁽⁵⁾ Date du mariage 3 : 15/05/1906 au 3^e quartier de Phnom Penh Épouse 3: Norodom Chavivann [Chavivann] dite « première épouse » dite « ex-princesse » en 1919⁽⁶⁾ Date de naissance : 03/09/1870 ou 40 ans en 1914 Date de décès : après 1942 Née à : 3^e quartier de Phnom Penh Père épouse : S.M. Norodom Titre, fonction, emploi : Roi du Cambodge Mère épouse : Po Khun Prangéak ou Khun Préa Nhéat nommée Nhek⁽⁷⁾ ou [ñik]⁽⁶⁾ ou Khun Gneat Youvong⁽⁸⁾, 70 ans en 1914, décédée le 04/07/1919 et incinérée à la pagode Moyourvong ou [yuvāns] (4^e quartier)⁽⁶⁾ Enfants épouse 3 : - Ponn Vongvatdey ou Vongsvaddei [Vaṅsvattī] né le 24/11/1907 ID : 16 - Ponn Thach [Cāc] (24/01/1911-1984)⁽⁹⁾ née au 3^e quartier de Phnom Penh épouse Joseph de Lopez ID : 15 Épouse 4 : Néang Bo Enfants épouse 4 : - Néang Phkar Dong 13 ans en 1933 née à Tuol Speu Khum Dangkor Mas [Ṭaṅko mās], Russey, Phnom Penh. - Chong Kal 2 ans en 1933 né à Tuol Speu Khum Dangko Mas, Russey, Phnom Penh. Épouse 5 : Néang Lay Enfants épouse 5 : - Néang Anar 9 ans en 1933 née à Tuol Speu Khum Dangko Mas, Russey, Phnom Penh. - Aroun 4 ans né à Tuol Speu Khum Dangko Mas Russey, Phnom Penh. L'agent déclare 9 enfants en 1931. L'agent déclare 2 garçons et 6 filles en 1927.
<u>VII- Education</u> vatt Russei Sras 01/10/1885-24/07/1890 école cambodgienne, Paris
<u>IX - Patrimoine</u> 1900-1903 grâce à un prêt de 3000 piastres consenti par le roi du Cambodge Norodom, fait le commerce de bois, entretien un troupeau de buffles et de vaches et fait construire une maison à Takéo. Participe à un projet de commerce de riz avec Mao, dit ancien élève de l'école coloniale de retour du Laos (?). 1905 fait l'élevage de chevaux à Kās Noréa Kien Svai. 1909 acquière 8 hectare dans le village voisine de Prey Sambuor [braiy sampūr], Choeung Ek, Phnom Penh, pour agrandir son élevage. 1912 acquière en concession provisoire 242,5 hectares à Tuol Speu, hameau de Khva, Khum Dangkor Mas, [Ṭaṅkar mās] Russey, Phnom Penh. 1930 a acquis 350 hectare à Dangkor. 1932 acquière un terrain à Kadeng, Bati, Takéo⁽¹⁰⁾ 1932 sa fille (?) dispose d'un terrain à Stung Meanchey sur la route 36. Adresse Boulevard Leng Sisowath, n°56, Phnom Penh
<u>X- Carrière</u> 15/09/1889 – interprète titulaire de 1^{ere} classe à la Résidence supérieure 1890 interprète 2^e classe⁽¹¹⁾ 04/1890 nommé à la Résidence de Svai Rieng nouvellement créée⁽¹¹⁾ ? nommé au 2^e Bureau de la Résidence supérieure 1899 interprète titulaire Résidence de Takéo 1902 secrétaire archiviste du Conseil des Ministres préa phinit vohar 07/11/1902 secrétaire archiviste du Conseil des Ministres Okhna Phinit Vohar⁽¹²⁾

01/1903 1 ^{er} secrétaire du Conseil des Ministres Oknha Phinit Vohar 08/1903 Ministre de la Guerre par intérim Oknha Péach Décheas 1905- Commission franco-siamoise de délimitation des frontières commission royale d'organisation des territoires rétrocédés Krat et Kakong 1907 Ministre de la guerre et des travaux publics 1910 Ministre de la Guerre, des travaux publics et de l'instruction publique 1915 Membre de la Commission du dictionnaire 1928 titré Samdach	
<u>XII- Commentaires</u> 1901 « parle très bien l'annamite » 1934 « parle un peu de siamois et d'annamite » 1909 Chevalier de la Légion d'Honneur 1914 officier de la Légion d'Honneur 1921 Commandeur de la Légion d'Honneur 20/03/1930 Grand officier de la Légion d'Honneur	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Khing Hoc Dy, « Notice biographique de Samdach Cakrei Pich Ponn (1867-1932), <i>BAEFEK</i> n° 19, avril 2014. (2) ANC 20409 Dossier personnel de Sam Prom, smien au conseil des ministres, ministère de la guerre 1908-1923 (3) Généalogie ūk lī señ, par Measketh Caimirane, mai 2008, dernière révision septembre 2009, 90 p. aimablement transmis par David Measketh, 26 janvier 2018. (4) ANC 10121 Reconstruction de la pagode Prea Bat Trong Lak Babaur, Kompong Chhnang, 1920 (5) SHD SDECE 50 « Partis politiques » avril 1946-décembre 1955 (6) AOM INDO RSC 438 Relation avec le ministre du palais 1919 F42 (7) Meyer, Roland, <i>Saramani, danseuse khmèr</i> (1919), Paris, Pondicherry, Kailash, 1997, tome II, <i>Le palais des quatre faces</i> p. 87 (8) Courriel de Mme Khek Vinna, 4 mai 2015. (9) Communication téléphonique avec Mme Khek Vinna, 3 janvier 2015 (10) ANC 5439 Ministère du Palais, pièces diverses, 1930-1932 (11) République française, <i>Annuaire du Cambodge 1891</i> , Phnom Penh, Imprimerie du Protectorat, 1891, p. 146 (12) ANC 24266 Compte-rendu de la 86 ^e séance du Conseil des Ministres du 7 novembre 1902	
<u>I - Agent</u> ID : 13 Nom : Son ou [Soen ⁽¹⁾] ou [Sun] ⁽²⁾ ou [Sīn] ⁽³⁾ Prénom : Diep [Dīep] ou [Tīep] ⁽¹⁾ ^{(2) (3)} Date de naissance : a) 20/04/1854 ou 20/09/1854 b) 23/09/1855 ou c) 20/05/1854 Date de décès : 12/04/1934 Né à : a) Nham Lang – Nhieu Khanh, Sóc Trăng, Cochinchine.	<u>II- Sources</u> ANC : 15122 ; 25303 a) ANC : 25097 b) ANC : 34735 c) ANC : 33885
<u>III- Parents</u> Père : a) Lêk ⁽²⁾ [Līk] ⁽³⁾ ou Son Lât ou c) Son Lât ou Son Tâp ⁽⁴⁾ Titre, fonction, emploi : conseiller à la cour du roi Ang Duong ⁽⁴⁾ [jamais mentionné en a) b) ou c)] Date de décès : avant 1903 Mère : a) Thi Piêch ou c) Thi Piêch ou Néang Pech ⁽²⁾ [Bej] ⁽³⁾ Domiciliée à : [bhūmī vatt bej] ⁽³⁾ Date de décès : avant 1903	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Sœurs aînées utérines⁽³⁾ - yāy nuon (épouse de) tā nuon (domiciliés à) bhūmī kampan' trāp' - yāy nī (épouse de) tā kae (domiciliés à) bhūmī vatt kaṅtāl Frère aîné utérin⁽³⁾	

- <i>tā</i> kuy (époux de) <i>yāy m̃ā</i> (domiciliés à) <i>bhūmī vatt kaṇṭāl</i> VI- Mariages et descendance Épouse 1⁽³⁾ : <i>yāy em</i> Domiciliée à : <i>sruk ghlām̃</i> Frère aîné d'épouse 1⁽³⁾ : <i>tā ras'</i> (nom épouse inconnu) Frères cadets d'épouse 1⁽³⁾ : <i>tā net</i> (époux de) <i>yāy kim</i> <i>tā nov</i> (époux de) <i>yāy jr̃n</i> Enfants épouse 1⁽³⁾ : - <i>anak śilaphān'</i> (époux de) <i>nān dr̃oen (yūn)</i> (Vietnamienne) Père et mère de <i>anak surakān</i> <i>anak surakānnareṭ</i> - <i>nān sūba(r)</i> (épouse de) <i>anak tuk bhū im – s'agit-il de Lām Em ? Son Diep est dit « beau-père »</i> [<i>ūbuk kmek</i>] de <i>Lām Em⁽³⁾</i> qui a épousé sa fille aînée⁽²⁾ - <i>nān yīdhar (slāp')</i> at' <i>ptī</i> (meurt sans époux). - <i>anak surīchān'⁽³⁾</i> ou Son Sorichān, 18 ans au 01/03/1905, élève de l'école Norodom⁽⁵⁾ (époux de) <i>nān m̃ārīkāśū⁽³⁾</i> (ou Marie Anne Florine Cazeau dite Mme Son Diep, née le 25/10/1893 à Phnom Penh c1906-1907 élève boursière de l'école du Protectorat, 1909-1910 élève boursière de l'école municipale primaire supérieure de jeunes filles de Saïgon, 1911 nommée institutrice temporaire à titre indigène, 1911-c1917 institutrice à l'école de la princesses Sutharot, fille d'Alexandre Cazeau, Français, né à Saint-André (Ile de la Réunion) (06/12/1861- avant 1906) et Cazeau Kraom, Cambodgienne⁽⁶⁾) Père et mère de <i>anak leuikāsū</i> (époux de) <i>nān sādhdh⁽³⁾</i> ou Léon Cazeau, né le 08/03/1912 à Bactouk, Phnom Penh, 1936 instituteur journalier à l'école de Chak Angrè, 1937 certifié de l'enseignement primaire franco-indigène, surveillant d'internat au lycée Sisowath, instituteur stagiaire, chargé de l'école élémentaire de Prek Phnéou ou Phnau (Kandal), 1938 démissionnaire pour accomplir son service militaire, marié, un enfant⁽⁷⁾. Un enfant né ou née en 03/1913 à Phnom Penh⁽⁶⁾. - <i>anak surīm̃uttiyā</i> (époux de) <i>nān nām (- : et de ou dite aussi ?)</i> <i>nān bej⁽³⁾</i> ou Son Diep Soreymattya, ou Sorimanya, 18 ans au 01/03/1905, élève de l'école Norodom⁽⁵⁾, 1934 vorac montrey de 3^e classe, chef de bureau au Ministère de l'Intérieur⁽⁸⁾, mis à la retraite en 1942⁽⁹⁾ Père et mère(s) ? de <i>nān yāñā hau</i> (appelée) <i>ūl</i> (épouse de) <i>anak Pūdhhdhāñāśī⁽³⁾</i> <i>anak phūsāvadhdh hau</i> (appelé) <i>nīm</i> (époux de) <i>nān Pūngīm⁽³⁾</i> <i>nān khemmīyā hau</i> (appelée) <i>man'</i> (épouse de) <i>anak bedyñaet⁽³⁾</i> <i>anak sūriyāyān</i> (époux de) <i>Pūnnāmā⁽³⁾</i> <i>anak khemsūriyā hau</i> (appelé) <i>yut nau līv</i> (célibataire)⁽³⁾ - <i>nān śīpūrphāt</i> (épouse de) <i>anak nuon bīr⁽³⁾</i>. Mère et père de <i>nān śīsūkhan hau</i> (appelée) <i>prec</i> (épouse de) <i>anak nuovān</i> <i>anak sarīhān'</i> (époux de) <i>nān srī m̃um</i> <i>anak nuon ānbīdū nau līv</i> (célibataire) <i>anak nuon bīdūravutdh</i> (époux de) <i>nān sayasūjit</i> <i>anak nuon bīdūret</i> (époux de) <i>nān duy gīmheñ</i> <i>nān nuon cam̃pārī</i> (épouse de) <i>anak tājīnīpī</i> <i>anak nuon tau</i> (époux de) <i>nān Pūlīnī</i> <i>nān nuon dhīthet</i> (épouse de) <i>anak sārāsā [du ?] vatt lī</i> - <i>anak ketsarī (slāp')</i> at' <i>prabandh</i> (meurt sans épouse)⁽³⁾, élève de l'école coloniale en 1906⁽⁴⁾. Date du mariage 2⁽³⁾ : 1884⁽⁴⁾ ou a) 06/05/1903⁽¹⁰⁾, à Nham Lang, mariage dit du 1^{er} degré Épouse 2⁽³⁾ : a) Lām-thi-Ly ou Lam Thi Ly dite (<i>yāy</i>) <i>lī⁽³⁾</i> dite Somaly [<i>Sumālī⁽³⁾</i>], dite « de 1^{er} rang » Date de naissance : a) 10/06/1884⁽¹⁰⁾ Date de décès : après 1942 Née à : Chac-Van, Sóc Trăng⁽¹⁰⁾ Père épouse 2 : Lām-So Titre, fonction, emploi : cultivateur Date de naissance : 60 ans en 1903 Domicilié à : Chac-Van Mère épouse 2 : Thi-Dô Date de décès : avant 1903 Enfants épouse 2 : - Son Soumalay a) [<i>Sumālī</i>] ou <i>nān sumālī⁽³⁾</i>, née le 10/06/1905, en 1919 scolarisée à l'école primaire supérieure pour jeunes filles de Saïgon, épouse Lam Em né en 1878, gouverneur de

Soctrang (1933), fondateur de l'Association des Cambodgiens de Cochinchine, fondateur en 1943 d'une section de l'Institut bouddhique en Cochinchine⁽²⁾ ou (épouse de) <i>anak yan'</i> (- : et de ou dit aussi ?) <i>anak bedy yān'</i>⁽³⁾. - Son Serey Bopha a) [Sirīpūphā] ou <i>nān</i> surī pūphā⁽³⁾, née le 13/11/1907, a) en 1919 scolarisée à l'école de la princesse Sutharot, (<i>slāp'</i>) <i>at' māl kūn</i> (meurt sans enfant)⁽³⁾ - Son a) Sibauphay ou <i>nān</i> surī pūphai⁽³⁾, née le 20/12/1909, <i>slāp' at' pti</i> (meurt sans époux)⁽³⁾ - <i>nān</i> sumālā (<i>nān</i> dhīy), <i>at' pti</i> (sans époux)⁽³⁾ dite aussi Somara⁽⁹⁾. - Son Sunnary⁽²⁾ ou <i>nān</i> sunnārī⁽³⁾, épouse c.1945 Sisowath Monipong ID : 130⁽²⁾ (3) (9) - <i>anak</i> bejchařā (époux de) <i>nān</i> bec⁽³⁾, ou Pechara Vouth, né le 10/05/1921⁽¹⁰⁾, ou Picharra Son Diep, dit ex chef de service au magasin Le Petit Paris à Phnom Penh⁽⁹⁾. Enfant cité en a) : - Son Sisovane [Sīsuvann] née le 14/12/1912 au 3^e quartier de Phnom Penh (a Une de ses filles aurait épousé un « adjudant européen de l'Infanterie coloniale du nom de Féray ». L'agent déclare 3 fils et 7 filles en 1919.		
<u>VII- Education</u> Vatt Pech⁽²⁾, Chrouy Nhor ou Chrang Nhor, Bạc Liêu École Normale de Saïgon et/ou jusqu'en 1873, élève du collège d'Adran, Saigon, géré par les Missions étrangères⁽²⁾⁽¹¹⁾.	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> Entre c1909 et c1920 fait construire pour sa fille⁽¹²⁾ le <i>vatt</i> Son Soumalay au Phnom Borei (dit Mont Angkor Borei), Prey Krebas, Takéo pour 2300 piastres. 1918 demande à se rendre au kathen du <i>vatt</i> Koh Okhna Tey à Khsak Kandal. 1934 sa famille construit son cheddei au <i>vatt</i> botum vaddei⁽³⁾	<u>IX - Patrimoine</u> A partir de 1909 et jusqu'au moins 1921⁽¹³⁾ fait exploiter une concession agricole de 991 hectares au pied du Phnom Borei (dit Mont Angkor Borei), Prey Krebas, Takéo. En 1920, une 20^e de coolies et une 30^e de buffles y travailleraient en permanence. A fait construire une maison « en bois avec tuiles » pour 1000 piastres. Adresse 1934 293, rue Sothéavong, 3^e quartier, Phnom Penh
<u>X- Carrière</u> 1873 enseignant de khmer au Collège des Administrateurs stagiaires de Saigon. 13/11/1873 interprète auxiliaire de 2e classe au service du gouvernement de la Cochinchine 1877 interprète à la direction de l'Intérieur de Cochinchine⁽²⁾ 1881 ou 1882 nommé interprète auprès du Protectorat français au Cambodge⁽²⁾ 1884-1887 expéditionnaire, notamment au côté du prince Sisowath lors de la grande Insurrection⁽²⁾. Nommé Okhna Athik Vongs. 1887 nommé sous-préfet de l'administration de Soctrang, huyên de 1ere classe a) Le Tri-Huyen (chauvaisrok)⁽²⁾ puis Phũ. 09/06/1904 démissionnaire des cadres des Résidences. c.1904 secrétaire du roi du Cambodge okhna Prâsar Sorisak 1905 secrétaire général du Palais royal 01/01/1908 Ministre de la Marine 15/06/1922 Ministre de la Justice 30/12/1926 admis à prendre sa retraite Nommé Ministre de la Justice honoraire jusqu'au 01/09/1927 Titre Samdach Potvisal Réach		
<u>XII- Commentaires</u> 1878 autographie le <i>Dictionnaire khmêr-français</i> et participe à la publication des <i>Textes khmers</i> d'Etienne Aymonier⁽²⁾ ? Collaborerait au Dictionnaire français-cambodgien de l'abbé J. Guesdon⁽¹¹⁾ 1884 interprète de Charles Thompson au Palais Royal lors du coup de force du gouverneur de la Cochinchine aboutissant à la signature de la convention Thompson (17 juin 1884)⁽²⁾⁽⁴⁾ 1900 envoyé à l'Exposition universelle à Paris, auteur de <i>Voyage en France pendant l'exposition universelle de 1900 à Paris, Lpoek loek tām phlūv dau sruk pāramñ saes nau dī tāmñ tu: nau kruñ pāri(s)</i>, Paris, Imprimerie cambodgienne Plon-Nourrit, 1902, 44 p.⁽²⁾⁽¹¹⁾ 1906 accompagne le roi Sisowath en France Avant 1934 Commandeur de la Légion d'Honneur		

XIII- Sources complémentaires

- (1) SHD Rochefort Fonds Achille Silvestre 19/2 Administration au Cambodge (1922-1934) Programme de la fête des eaux et de la lune donnée devant la maison flottante royale Préa Damnak-Phê Samedi 23 au Lundi 25 novembre 1912 (version khmère).
- (2) Khing Hoc Dy, « Fiche biographique de Oknha Kralahom Son Diep (1855-1934) », *Bulletin de l'Association d'Échange et de Formation pour les Études Khmères* n°19, avril 2014.
- (3) Lām Em, *kpuon sākāh vañs trakūl* (Traité de généalogie), 1959, VII p. + 144 p., p. V de l'introduction (ñ) et pp. 136-144.
- (4) Edwards, Penny, *Cambodge, The Cultivation of a Nation, op.cit.*, p. 66-67, p. 89
- (5) ANC 1212 – ANC 1212 Domus école professionnelles (sic) du Palai (sic) et Norodom 1905
- (6) ANC 7518 Dossier personnel de Mme Marie Cazeau, institutrice à l'école de la princesse Sotharot, 1911-1916 ; ANC 34595 Bourses scolaires demandés (sic) par Marie Cazeau et Ciancioni François pour établissement scolaire de l'académie d'Aix, 1910-1912 ; ANC 9282 Bourses scolaires demandée par André Chaubon, Marie Cazeau, Suzanne Girardin, Ernest Chaubon, Marie Palazzi, Marguerite Sigorel 1906-1917 ; ANC 15282 Fiches personnelles du personnel européen du protectorat avant 1900 (Tournié, Boutié, Le Gouas, Chevalier, Mercier, Adamolle, Yonnet, Cazeau, Carlinot, Fabre, Bornet, Flamant, Drezen, Collard, Chabrier, Schneider, Laffitte), 1897.
- (7) ANC 6417 Dossier personnel de M. Léon Cazeau instituteur auxiliaire de l'enseignement, démissionnaire, 1936-1938
- (8) ANC 20178 Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey 1900-1936.
- (9) SHAT GR 10 R 54 Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952.
- (10) ANC 32409 Dossier de pension de la nommée Son Diep, née Lam Thi Ly dite Somaly, veuve d'un ministre de la justice en retraite 1934.
- (11) Khing Hoc Dy « Le voyage de l'envoyé cambodgien Son Diêp à Paris en 1900 », in Salmon, Claudine, *Récits de voyage des Asiatiques, genres, mentalités, conception de l'espace*, EFEO 1996, pp. 367-383.
- (12) Entretien avec M. Kuy Leñ, 72 ans, le 23 juillet 2016, Phnom Borei, Takéo.
- (13) ANC 3837 Notices concernant les renseignements sur les concessions agricoles de SAR Phanuvong 1921-1922

I - Agent

ID : 14

Nom : Thiounn (voir Thioun ou Tioun) [Juon]

Prénom : Hol [Ĥal]

Date de naissance :

a) « année Rong ou Dragon »

13/04/1892

« 13 ans au 01/03/1905⁽¹⁾ »

1890⁽²⁾

Date de décès : 1952 ou 1953⁽³⁾

Né à : 2^e quartier de Phnom Penh

II- Sources

a) ANC : 18751

ANC : 36920 ; 4835 ; 4824

III- Parents

Père : Thiounn

Titre, fonction, emploi : Ministre du Palais, Premier Ministre

ID : 1

Mère : Malis Le Faucheur

IV- Ascendants

Grand-père paternel : Hui ou Huy

Titre, fonction, emploi : oknha Piphéac Norit ou Norin

ID : PP

Grand-mère paternelle : Vên ou Vên ou Veng

Grand-père utérin : Paul Le Faucheur (01/11/1832-08/05/1874), né à Pondichéry

Titre, fonction, emploi : négociant, aventurier, ami de SM. Norodom

Grand-mère utérine : Néac Soc, danseuse/ épouse de S.M. Norodom, offerte à Le Faucheur

V- Fratrie ou Cousins

Sœurs :

- Thiounn Lon ou Lonn ou [Lun] ou [Lan'], née le 06/10/1886 au 2^e quartier de Phnom Penh, épouse le 13/07/1901 Ung Tiong Tuon **ID :** 104

- Thiounn Yèm [Yaem] (1890-25/06/1935), épouse en c1910 Leng Saem ID : 75 - Thiounn Yang, épouse Poc Hell ID : 11
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 1920 Épouse : Boun Chan Moly [mūli]⁽⁴⁾ Date de naissance : 1902 ou 1909 ; « in her 70s » en 1976⁽³⁾ ; 1904⁽⁵⁾ Date de décès : 1991⁽⁵⁾ Père épouse : Boun Chan [Pun Cand] Mongkon [Mañkhun] ou [Muñkhun] Titre, fonction, emploi : gouverneur ID : 74 Mère épouse : Pok Srey Loun ou Trâloun [Puk Lan'] ou [nān Tralan] Enfants épouse : - Thiounn Thioeun (19/12/1920-10/06/2006) - Thiounn a) Thoeum ou Choeum⁽³⁾ ou Thioeum⁽⁶⁾ née le 01/11/1922⁽⁶⁾ épouse Chhean Vam ID : 113 - Thiounn Thioum (24/05/1924-10/10/2008)⁽⁶⁾ - Thiounn Mumm né le 08/12/1925⁽⁵⁾⁽⁶⁾ - Thiounn Saophoan (1926-1929)⁽⁵⁾ - Thiounn Prasith né le 03/02/1930 à Phnom Penh⁽³⁾
<u>VII- Education</u> vatt Unnañom Phnom Penh c.1905 école Norodom⁽¹⁾ c.1906 collège de Brive (Corrèze), France c.1915 bachelier es lettres
<u>IX - Patrimoine</u> Concessions et maison dans Phnom Penh 1930-c.1933/1936 met en location deux villas aux n°10 et 6 boulevard Thomson pour 300 piastres par mois⁽⁷⁾.
<u>X- Carrière</u> 16/12/1917 gouverneur de 5^e classe 01/01/1918 chauvaikheth de 5^e classe 25/08/1920 gouverneur de 4^e classe 1920 second secrétaire du Conseil des Ministres 01/01/1923 vorac montrey de 3^e classe 15/08/1925 vorac montrey de 2^e classe 1923 secrétaire général du Conseil des Ministres 01/11/1927 vorac montrey de 1^{ère} classe 01/01/1930 oudam montrey de 2^e classe 13/04/1940 oudam montrey 01/01/1942 reclassé oudam montrey de 2^e classe 10/06/1942 promu oudam montrey 1^{ère} classe 18/03/1945 nommé Vice-Ministre de l'Économie nationale 01/09/1945 Interrompt ses fonctions, demande successivement 4 congés pour maladie 12/11/1947 affecté au Ministère de l'Intérieur 16/12/1947 Admis à la retraite
<u>XII- Commentaires</u> a) 1920 « possède l'anglais » ou 1941 « comprend la langue anglaise » a) 1929 « parle couramment l'annamite » ou 1943 parle « un peu d'annamite » 1929-c.1935 détenteur d'un permis de port d'arme de guerre⁽⁸⁾
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 1212 – Domus écoles professionnelles (<i>sic</i>) du Palai (<i>sic</i>) et Norodom, 1905 (2) Communication de M. Thiounn Mumm, 1^{er} août 2014 (3) Yale University, Genocide Studies Program, « Autobiography of Thiounn Prasith, 25/12/1976 » Translation http://gsp.yale.edu/autobiography-thiounn-prasith (4) Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017. (5) <i>Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources)</i>, Thiounn Mumm, don de la famille Poc Thiounn, septembre 2017. (6) <i>Généalogie (gynéalogie) de Thiounn</i>, Thiounn Mumm, Toth Putry, don de la famille Poc Thiounn, septembre 2017. (7) ANC 36171 Dossiers des affaires religieuses (nominations de chau athikar, coupe de bois gratuite etc...) 1927-1938

(8) ANC 3281 Permis de port d'armes et de munitions de guerre 1935 et ANC 36678 Bordereau de permis de port d'arme de guerre Thiounn Hol 1935

<u>I - Agent</u> ID : 15 Nom : de Lopez Prénom : Joseph Choeumrong Date de naissance : 12/04/1902⁽¹⁾ Né à : Chrui Changvar⁽¹⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 10935 ; [ANC 431 École de droit et d'administration. Demandes d'admission à l'Ecole supérieure de droit à Hanoi 1919-1920 (transmis par M. Mikaelian).]
<u>III- Parents</u> Père : François Am de Lopez Titre, fonction, emploi : exploitant ID : 103 Mère : J. Quien	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frères et sœur : - Dominique de Lopez (1890-1935) ID : 21 - Clément de Lopez ID : 38 - Antoine de Lopez - J. R. Buntrong ou Bung Trong de Lopez ID : 20⁽²⁾ - Luê Srey Klay ou Hay ou Télésa Sbay Roeung de Lopez épouse de Chhèm, agent de police à Chrui Changvar Cousin : - Alexis Louis Chhun [Jhun] (1853-1924) né à Ponhéa Lu, Phnom Penh ID : 2	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Ponn Thach [Câc]⁽³⁾ Date de naissance : 24/01/1911⁽⁴⁾ Date de décès : 1984⁽⁴⁾ Née à : 3^e quartier de Phnom Penh⁽⁴⁾ Père épouse : Peich Ponn⁽⁶⁾ Titre, fonction, emploi : Ministre de la Guerre ID : 12 Mère épouse : Norodom Chhâvivann⁽⁴⁾⁽⁶⁾ Enfants épouse : - Thêl, épouse Norodom Virya - Thal, née le 02/11/1931 à Phnom Penh, scolarisée au Collège de la Providence, épouse Thiounn In le 09/05/1954⁽⁷⁾ - Thonn, épouse Norodom Virya - Thyl, docteur.	
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> Son père serait un Vietnamien catholique⁽³⁾	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse Sa maison se situait en face de l'école Malika⁽³⁾, quartier du vatt Botum Vaddei	
<u>X- Carrière</u> Magistrat Au 08/02/1933 Président des tribunaux cambodgiens⁽⁶⁾ Au 13/05/1941 conseiller de la juridiction d'annulation cambodgienne à Phnom Penh⁽⁸⁾ Membre de la Commission franco-khmère chargée de négocier le transfert des compétences de la France au Cambodge⁽⁹⁾ 1953 Ministre de la Justice (Gouvernement de Norodom Sihanouk)⁽¹⁰⁾	
<u>XII- Commentaires</u> 1933-1941 dispose d'un permis d'arme de guerre pour une carabine héritée de son beau-père Peich Ponn ID : 12⁽⁵⁾⁽⁸⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 431 – École de droit et d'administration. Demandes d'admission à l'Ecole supérieure de droit à Hanoi 1919-1920	

- (2) ANC 6648 Dossier personnel de Buntrong de Lopez, secrétaire des résidences, 1904-1913
- (3) Témoignage de Mmes Norodom Vivarinn et Khek Vinna, Phnom Penh, 28 juillet 2015
- (4) ANC 17938 Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey 1889-1932
- (5) Communication de Mme Khek Vinna, 03/01/2015
- (6) ANC 7697 Permis port d'armes provinces diverses 1929-1935 et ANC 3281 Permis de port d'armes et de munitions de guerre 1935
- (7) Oraison funèbre de Mme Thal de Lopez, 30/09/2016, par M. Thiounn Charles.
- (8) ANC 8977 Permis d'armes de guerre 1940-1941
- (9) Communication de Mme Khek Vinna, 3 mai 2015
- (10) SHD G R 10 R 53 Personnalités politiques « Khim Tit » septembre 1945 janvier 1955

I - Agent	II- Sources
ID : 16	ANC : 18963
Nom : Ponn Prénom : Vongsvaddei ou Vong Vaddei ou Vongvatdey ou [Vaṅsvattī] ⁽¹⁾ Date de naissance : 24/11/1907 ⁽¹⁾	
III- Parents Père : Peich Ponn Titre, fonction, emploi : Ministre ID : 12 Mère : Norodom Chavivann	
IV- Ascendants Grand-père paternel : Peich Titre, fonction emploi : gouverneur ID : M Grand-mère paternelle : Néac Sdong Grand-père utérin : SM Norodom Grand-mère utérine : Po Khun Prangéak ou Khun Préa Nhéat ou chau Cham Sochéat Bopha (Khun Than) ou Khun Gneat Youvong	
V- Fratrie ou Cousins Sœur utérine : Ponn Thach [Câc] (24/01/1911-1984 ⁽²⁾) née au 3° quartier de Phnom Penh épouse Joseph de Lopez ID : 15	
VI- Mariages et descendance Date du mariage : 1934, Paris 15° Épouse : Melle Crucé, orpheline	
VII- Education 1932 bachelier (France). 1933 élève de l'école Scientia, Paris.	IX - Patrimoine Adresse Boulevard Leng Sisowath, n°56, Phnom Penh ⁽³⁾
X- Carrière 1935 - secrétaire particulier de SM Monivong ⁽³⁾ 1943 juge, président de tribunal ⁽⁴⁾ 1948 conseiller de la sala vinichhay ⁽⁴⁾ président de la sala lukhum ⁽⁴⁾ 1951 conseiller de la cour de cassation ⁽⁴⁾ 1964-1965 Ministre de la Justice ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	
XI- Activités politiques 1948 candidat au conseil supérieur de la magistrature ⁽⁴⁾	
XII- Commentaires 24/07/1935 détenteur d'un permis de port d'arme (son arme appartient au prince Vongkat) et de munitions ⁽³⁾	
XIII- Sources complémentaires (1) ANC 17938 Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey 1889-1932 (2) Communication de Mme Khek Vinna 3 janvier 2015 (3) ANC 3281 Permis de port d'armes et de munitions de guerre 1935 (4) Corfield, Justin, <i>The Royal Family of Cambodia, op.cit.</i> , p. 41 (5) Khing Hoc Dy, « Notice biographique de Samdach Cakrei Pich Ponn (1867-1932), BAEFEK n°19, avril 2014.	

<u>I- Agent</u> ID : 17 Nom : c) Mell ⁽¹⁾ ou a) Pelle Date de naissance : c) vers 1862 Né à : c) Oudong	<u>II- Sources</u> a) ANC : 9742 b) ANC : 11097 c) AOM : Fonds ministériels 1ECOL/ 41
<u>III- Parents</u> Père : Mok Titre, fonction, emploi : Ministre du Palais ID : 106 Mère : Sam ⁽¹⁾	
<u>IV- Ascendants</u> Famille réputée proche des « clans pro-siamois ⁽¹⁾ » Grand-père paternel : Titre, fonction, emploi : « petit mandarin du Palais du prince Kéa Hva Ang Duong sous le règne d'Ang Mei ⁽¹⁾ »	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> - Ta Kiate ou Takéate ou Trachat né vers 1865 à Phnom Penh, ID : 22 - Sam Ok⁽¹⁾ - Sam El⁽¹⁾ - Néang Rumdeng épouse Norodom Duong Chakr voir ID : 81⁽¹⁾	
<u>VII- Education</u> élève de l'école cambodgienne du 01/10/1885 à 05/1887	
<u>X- Carrière</u> dit « interprète à Kratié » en 1888	
<u>XII- Commentaires</u> Aurait communiqué à son père Mok (ID : 106) les <i>Fables</i> de La Fontaine ⁽¹⁾ .	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Khing Hoc Dy « Santhor Mok, poète et chroniqueur du XXe siècle », <i>Seksa Khmer</i> décembre 1981 n°3/4 pp. 137-160	

<u>I- Agent</u> ID : 18 Nom : Ou [Ūv] Prénom : Kahâm ou Cahom ou Kauham ou [Kraham] Date de naissance : 1866 ou 1869 Né à : Phnom Penh	<u>II- Sources</u> AOM : Fonds ministériels 1ECOL/ 41 ANC : 26465 ; 14317
<u>III- Parents</u> Père : Ou [Ūv] Titre, fonction, emploi : Chumnit Péachi ID : N Mère : [Ūk]	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Une sœur	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 1900 Epouse : Bou [Pūr] Date de naissance : 31 ans en 1914 Père épouse : Toeum Mey [Ṭoem Mīy] Titre, fonction, emploi : Ministre de la Guerre ID : 4 Mère épouse : Yang [Yāñ] Enfants épouse : - Tath né en 1901 - Oeur né en 1907 - Sambun [Sāmpun] né en 1914 L'agent déclare 4 enfants en bas-âge en 1920.	

<u>VII- Education</u> 1885-1888 École cambodgienne Paris
<u>IX - Patrimoine</u> En 1923, se propose d'acquérir une concession rurale à vocation agricole de 17 hectares à Kompong Tralach. Adresse 1923-1927 khum Sethey,khand Kompong Tralach, srok Longvek, khet Kompong Chhnang
<u>X- Carrière</u> 1890 télégraphiste des postes de Svai Rieng 1890-1899 interprète de la Mission Pavie au Laos 1901 secrétaire du Conseil des ministres 1902 gouverneur de Péam Chor (Prey Veng) 1903 gouverneur de Louek Dek (Prey Veng) 1909 gouverneur de Stung Treng 1912 gouverneur de Kompong Svai 1917 révoqué.
<u>XII- Commentaires</u> Connait l'annamite, le laotien et le siamois 1908 mis en disponibilité 6 mois à cause d'une enquête du Conseil des Ministres. 1911 mis en disponibilité 6 mois à cause d'une enquête du Conseil des Ministres. 1915 Chevalier de la Légion d'honneur pour son œuvre dans la pacification des <i>Muong</i> de Kratie ⁽¹⁾ – distinction qui lui est retirée après sa révocation en 1917.
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Guérin, Mathieu, « Des casques blancs sur le plateau des hautes herbes, la pacification des aborigènes des Hautes-Terres du Sud-Indochinois, 1859-1940 », thèse de doctorat en histoire, Université Paris VII Denis Diderot, , 2003.

<u>I - Agent</u> ID : 19 Nom : Monteiro, de Prénom : Pitou Date de naissance : 18/03/1897 ⁽¹⁾ Date de décès : 1965 ^{(2) (3)} Né à : Phnom Penh ou « derrière la pagode de Botum Vaddey » ⁽⁴⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 27131 SHD SDECE : GR10R53 
<u>III- Parents</u> Père : [Kul] de Monteiro Titre, fonction, emploi : Premier Ministre ID : 5 Mère : Néang Srey Saem	
<u>IV- Ascendants</u> Famille paternelle d'ascendance portugaise. Grand-père paternel : Bernados Ros de Monteiro Titre, fonction, emploi : Oknha Pichey Dârong ID : I Grand-mère paternelle : Elisabeth Chhun [Jhun] Oncle paternel : Méang de Monteiro ⁽⁵⁾ ID : 6	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Cousine du côté paternel ? : Samrech de Monteiro ^{(2) (3)} épouse Norodom Sathavong ID : 44	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 20/07/1922 ⁽¹⁾ Epouse : Oum Sem Khaou ⁽¹⁾ Enfants épouse⁽¹⁾ : - Kenthao de Monteiro, (1924-2006), né à Tani, Kompong Kong, Kampot ⁽¹⁾ ,	

diplômé de la Faculté de droit de Hanoi⁽²⁾⁽³⁾ 1946-1954 étudiant à Paris et Strasbourg⁽¹⁾ Magistrat⁽²⁾⁽³⁾ 1958-1966 député du Sangkum Reastr Niyum à Chrey Loas (Kandal)⁽¹⁾ 1960 secrétaire d'Etat à l'Education nationale⁽²⁾⁽³⁾ Commandeur de la légion d'honneur⁽²⁾⁽³⁾ 1971 Ambassadeur du Cambodge à Taiwan⁽²⁾⁽³⁾ Épouse : Samphan Lontene⁽¹⁾ ou Saphon Longtene née en 1938⁽⁶⁾ Père épouse : Thong Saphon (1905-1991) Mère épouse : Ly Siphân (?-1975), fille de Ly Seng (1870s-1957), frère d'Ouck Toutch ID : 112, et Sim Sine (1877-c1976), originaire de Kâs Samrong, fille de Sim Ly Heng et Korng⁽⁶⁾ - Chichunh⁽¹⁾	
<u>VII- Education</u> Collège Sisowath, Phnom Penh 1923 diplômé de l'École Cambodgienne d'Administration.	
<u>X- Carrière</u> 1906 secrétaire auxiliaire Mairie de Phnom Penh 1917 instituteur à l'école Doudart de Lagrée à Phnom Penh 1924 juge stagiaire sala kromchot (chambre de mise en accusation) Phnom Penh juge d'instruction sala dambaung Prey Veng conseiller sala kroumchoy conseiller sala vinichhay suppléant du ministre de l'intérieur et des cultes procureur sala outor 1933 président de 1ere classe au service de la juridiction d'annulation Suppléant par interim du Ministre de l'Intérieur et des cultes⁽⁷⁾ 14 août 1945-16 décembre 1945 Vice- Ministre de la Justice 1946 conseillers auprès de diverses cours 1948 Ministre de la Justice 1950 Ministre de l'Éducation nationale 1951 Ministre de la Justice 1952 conseiller auprès de diverses cours 1953 président de l'Assemblée nationale 1960 membre du Haut Conseil Royal	
<u>XI- Activités politiques</u> Sympathisant démocrate	
<u>XII- Commentaires</u> 1929-1944 répétiteur de droit pénal et de droit des procédures à l'École d'Administration	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Corfield & Summers, <i>Historical Dictionary of Cambodia</i>, op.cit., pp. 264-265 (2) Khing Hoc Dy, <i>L'enseignement primaire au Cambodge</i>, op.cit., pp. 72-76 (3) Khing Hoc Dy, « Col (alias Kol) de Monteiro (c.1839-1908), parcours d'un interprète-mandarin », <i>Péninsule</i> n°67, 2013/2, pp. 73-79. (4) ANC 431 École de droit et d'administration. Demandes d'admission à l'École supérieure de droit à Hanoi 1919-1920. (5) ANC 32300 Compte-rendu des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898. (6) Généalogie <i>ûk lî señ</i>, par Measketh Caimirane, mai 2008, dernière révision septembre 2009, 90 p. aimablement transmis par David Measketh, 26 janvier 2018. (7) ANC 19287 Dossier personnel de Ngin suppléant du ministre de la justice, 1933.	
<u>I - Agent</u> ID : 20 Nom : de Lopez Prénom : J. R. Buntrong ou BungTrong	<u>II- Sources</u> ANC : 6648
<u>III- Parents</u> Père : F. Am de Lopez Titre, fonction, emploi : exploitant ID : 103	

<u>IV- Ascendants</u> <i>Oncle par le père ? : (Buntrong de Lopez est qualifié de « neveu de M. Chhun »)</i> - Alexis Louis Chhun [Jhun] (1853-1924) né à Ponhéa Lu, Phnom Penh ID : 2	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frères et sœur : - Dominique de Lopez (1890-1935) ID : 21⁽¹⁾ - Antoine de Lopez - Joseph Choeumrong de Lopez ID : 15⁽¹⁾ - Luê Srey Klay ou Hay ou Télésa Sbay Roeung de Lopez épouse de Chhèm, agent de police à Chhruï Changvar ⁽¹⁾ - Clément de Lopez (1893-1953) né à Chhruï Changvar ⁽²⁾ ID : 38 <i>Cousin par le père ? : (Am de Lopez est qualifié de « d'oncle de Chhun »⁽³⁾)</i> - Alexis Louis Chhun [Jhun] (1853-1924) né à Ponhéa Lu, Phnom Penh ID : 2	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Nom inconnu (<i>sœur d'Alexis Louis Chhun [Jhun] ID : 2 (?) voir XII</i>) L'agent déclare 4 enfants en 1911.	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1912, 45 avenue de Kampot, Kompong Cham dans les compartiments Lebretton	
<u>X- Carrière</u> 05/1904 entre dans l'administration comme secrétaire auxiliaire 02/1905 en poste à Svai Rieng 13/03/1905 nommé à Thala Borivat 08/1905 en poste à Kompong Sralao 13/07/1906 interprète titulaire de 3 ^e classe nommé à Kompong Cham 14/07/1908 nommé interprète titulaire de 1 ^{re} classe 09/1912 interprète titulaire de 4 ^e classe 01/01/1914 licencié pour non-présentation à son poste	
<u>XII- Commentaires</u> 1908 primé pour la connaissance de la langue annamite 1911 parle le dialecte de Trieu Chau 1912 a quitté son poste à Kompong Cham, habite chez son « beau-frère » le Ministre de la Justice (Alexis Louis Chhun [Jhun] ID : 2) 1924 l'agent n'est apparemment pas cité dans le testament d'Alexis Louis Chhun voir ID : 2	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 10935 Dominique de Lopez, instituteur, 1918-1935 (2) ANC 34721 Demande de pension de Clément de Lopez, instituteur principal de 1 ^{re} classe, 1944 (3) ANC 25080 Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice 1901-1922 et Muller, Gregor, 2015, pp. 148-156	
<u>I - Agent</u> ID : 21 Nom : de Lopez [tɿlũ̃paes] Prénom : Dominique Bunong ou Bounevey ou Bounavey [tɿmĩnik puṇāvey] Date de naissance : 10/05/1890 Date de décès : 27/02/1935 ⁽¹⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 10935
<u>III- Parents</u> Père : F. Am de Lopez Titre, fonction, emploi : exploitant ID : 103 Mère : Agnès de Lopez	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère et sœur : - J. R. Buntrong ou Bung Trong de Lopez ID : 20⁽²⁾ - Antoine de Lopez - Joseph Choeumrong de Lopez ID : 15	

- Luê Srey Klay ou Hay ou Télésa Sbay Roeung de Lopez épouse de Chhèm, agent de police à Chrui Changvar - Clément de Lopez (1893-1953) né à Chrui Changvar⁽³⁾ ID : ? Cousin : 1920 l'agent est décrit comme « cousin germain de SE le ministre de la Justice » - Alexis Louis Chhun [Jhun] (1853-1924) né à Ponhéa Lu, Phnom Penh ID : 2	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 1909 Épouse : Maria ou Marie Louise Léontine⁽¹⁾ Chaubon de Lopez⁽⁴⁾ Date de naissance : 04/02/1892⁽⁴⁾ Titre, fonction, emploi : citoyenne française⁽¹⁾, 1912-1923 institutrice contractuelle à Kompong Chhnang, Chrui Changvar, Phnom Penh⁽⁴⁾. Père épouse : Émile François Chaubon né dans le Gers (1896- avant 1916)⁽⁵⁾ Titre, fonction, emploi : 1885 engagé volontaire, arrivé le 24/08/1887 à la Colonie, Commis principal de 2^e classe des Douanes et Régis, en retraite à Bayonne en France en 1914, époux c. 1896 de Catherine Davant⁽⁵⁾ Mère épouse : Nguyen V. Chui, 43 ans en 1914, demeurant à Long Xuyen (Cochinchine) Enfants épouse : - Mearokath, né ou née le 11/01/1911 à Chrui Changvar. - Jean de Lopez né le 17/01/1912, élève de la section française du lycée Sisowath, titulaire du brevet élémentaire, 1931 secrétaire stagiaire au 1^{er} bureau de la Résidence Supérieure, septembre 1931 élève boursier du lycée Chasseloup-Laubat de Saïgon⁽⁶⁾ - Am Alexis ou bien Am Alexis Kandieug de Lopez, né le 17/08/1920 à Kompong Chhnang - Suzanne de Lopez née le 22/01/1925 L'agent déclare 7 garçons et 2 filles en 1934. Son épouse déclare 9 enfants et 1 dixième à naître en 02/1935 : - Un enfant secrétaire à la Mairie de Phnom Penh - Un enfant en service militaire en France - 5 enfants scolarisés à Phnom Penh.	
<u>X- Carrière</u> 12/04/1912 nommé instituteur à Takéo Avant 1919 en poste à Chrui Changvar 1919 nommé à Kompong Chhnang 1925 chargé de la direction de l'école de Banam à Prey Veng 1926 nommé à l'école du Petit Takéo 1927 nommé à l'école Doudart de Lagrée 1933 nommé au cours supérieur Francis Garnier 1935 nommé à l'école François Baudoin Décède en fonction	
<u>XII- Commentaires</u> Connaît très bien le cambodgien mais ne l'écrit pas connaît l'annamite 1930/1931 et 1932 demande sa naturalisation française, conserve son statut cambodgien. 1931 Chevalier de l'ordre royal du Cambodge	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (11)ANC 31515 Projet d'arrêté de secours accordés à Mme veuve De Loppé née Chaubon et au nommé Duong 1935. (12)ANC 6648 Dossier personnel de Buntrong de Lopez, secrétaire des résidences, 1904-1913. (13)ANC 34721 Demande de pension de Clément de Lopez, instituteur principal de 1^{ere} classe, 1944. (14)ANC 10936, dossier personnel de Mme Marie de Lopez, institutrice, 1912-1923. (15)ANC 9282 Bourses scolaires demandée par André Chaubon, Marie Cazeau, Suzanne Girardin, Ernest Chaubon, Marie Palazzi, Marguerite Sigorel 1906-1917. (16)ANC 31771 Dossier du jeune Jean de Lopez, 1930-1933.	
<u>I - Agent</u> ID : 22 Nom : c) Ta Kiate ou a) Takéate ou Trachat⁽¹⁾ Date de naissance : c) vers 1865 Date de décès : avant 1901⁽²⁾ Né à : c) Phnom Penh	<u>II- Sources</u> a) ANC : 9742 b) ANC : 11097 c) AOM : Fonds ministériels 1ECOL/ 41

<u>III- Parents</u> Père : Mok Titre, fonction, emploi : Ministre du Palais ID : 106 Mère : Sam ⁽¹⁾
<u>IV- Ascendants</u> Famille réputée proche des « clans pro-siamois ⁽¹⁾ » Grand-père paternel : Titre, fonction, emploi : « petit mandarin du Palais du prince Kéa Hva Ang Duong sous le règne d'Ang Mei ⁽¹⁾ »
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> - c) Mell ou Pelle, né vers 1862 à Oudong, ID : 17 - Sam Ok⁽¹⁾ - Sam El⁽¹⁾ - Néang Rumdeng épouse Norodom Duong Chakr voir ID : 81⁽¹⁾
<u>VII- Education</u> élève de l'école cambodgienne du 01/10/1885 à 05/1887
<u>X- Carrière</u> dit secrétaire de M. Pavie à Luang Prabang
<u>XII- Commentaires</u> traducteur des <i>Contes</i> publiés par Auguste Pavie entre 1898 et 1903 ⁽³⁾
<u>XIII- Sources complémentaires</u> 1. Khing Hoc Dy « Santhor Mok poète et chroniqueur du XX^e siècle », <i>art.cit.</i> 2. Pavie, Auguste, <i>Mission Pavie, Indochine, 1879-1895, Géographie et Voyages</i>, tome 1, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1901, p. 72. 3. Pavie, Auguste, <i>Contes populaires du Cambodge, du Laos et du Siam</i>, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1903, p. 24 ; Pavie, Auguste, <i>Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895, Études diverses I, Recherche sur la littérature du Cambodge, du Laos et du Siam</i>, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1898, p. XLII (Introduction).

<u>I - Agent</u> ID : 23 Nom : Mey [m̃i] Date de naissance : 1853 Né à : Kradas, Choeung Prey (Kompong Chhnang)	<u>II- Sources</u> ANC : 12726
<u>III- Parents</u> Père : Près Titre, fonction, emploi : balat, Rong Phéackdey ID : GG Mère : Tip	
<u>X- Carrière</u> smien Luongsena Phéackdey 1897 smien du Conseil des Ministres Prea Norin Seney 1898 suppléant du Ministre du Palais Kong ID : 24 titré Vongsa Satrey ⁽¹⁾ 1902 suppléant du Ministre du Palais Thiounn ID : 1 1904 en congé pour maladie 1905 admis à la retraite	
<u>XII- Commentaires</u> 1904 Thiounn lui accorde un congé maladie	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 24244 compte-rendu de la 73 ^e séance du Conseil des Ministres du 23 avril 1902	

<u>I - Agent</u> ID : 24 Nom : Kong [Kaṇ] ou [Gaṇ]	<u>II- Sources</u> ANC : 25539

Date de naissance : 1841 Né à : Phnom Penh Voir Kong ID : DD	
III- Parents Père : Tum [Dum] Titre, fonction, emploi : Ministre du Palais ID : R	
IV- Ascendants Neveu : Nhek, 50 ans en 1898, lorsque son oncle soutient sa candidature en Conseil des Ministres au poste de gouverneur de Kratié, poste qu'il conserve jusqu'en 1910, ancien mésoy chargé de la perception du tribut des Mnong et des Stieng ⁽¹⁾	
VI- Mariages et descendance Épouse 1 : Chhim [Jhīm] Épouse 2 : Chumteao Mom ⁽²⁾ Enfant épouse 2 : - Chhim, né en 1864 à Kompong Luong, Ponghea Lu ID : 25 ⁽²⁾ En 1902 l'agent déclare 3 garçons et 5 filles.	
VII- Education Vatt Prék Pranae à Ponghea Lu (Oudong ?)	VIII- Pratiques religieuses 1859 prend le froc 7 mois
IX - Patrimoine Adresse en face de la pagode de Botum Vaddei Phnom Penh	
X- Carrière 1858 kromovéang de la garde intérieure du Palais 1859 gardien chef des troupeaux du roi Chay Chongrac ⁽³⁾ 1872 balat du Palais royal, Balat Véang 1874 chef des lictes royaux Chaukrom Dâmruot 1879 chef de la garde royale Oknha Srei Tippenet ⁽⁴⁾ ? adjoint du Ministre du Palais Prom ID : 45 ou Pok ID : 9 1889 ou 1891 ⁽⁵⁾ Ministre des Finances, ou Ministre du Palais ou Ministre du Palais de 2 nd rang Oknha Thomea Nikar, Veang 1900 Ministre du Palais Oknha Veang ⁽⁶⁾ 1902 admis à la retraite ⁽⁷⁾	
XII- Commentaires 1884 victime d'une dénonciation pour complicité avec la rébellion de Si Votha, interné 5 mois à Saïgon puis déclaré innocent 1896 mis en cause dans une affaire de vol au sein du Palais royal 1901 proposé par le Résident Bouloche pour le grade de chevalier de la légion d'honneur 1902 a proposé sa démission et prend sa retraite suite au scandale impliquant son fils Chhim ID : 25 ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	
XIII- Sources complémentaires (1) Guérin, Mathieu, « Des casques blancs sur le plateau des Hautes Herbes », <i>op.cit.</i> , p. 133. (2) ANC 25200 Dossier personnel de M. Chhim, Gouverneur de Peam Chor, 1901-1902 (3) « Mon Chay Chông Kreak 4 pans de dignité », Fourès, « Organisation politique », <i>art.cit.</i> , p. 190 (4) « Oknha Srey Tupphanet, 7 pans de dignité, mandarin sous les ordres du Ministre du Palais », Fourès, <i>ibid.</i> , p. 186-187 (5) République française, <i>Annuaire du Cambodge 1891</i> , p. 144 et <i>Annuaire 1896</i> p. 78 (6) ANC 24211 Compte-rendu de la 31 ^e séance du Conseil des Ministres du 10 janvier 1900 (7) ANC 24253 Compte-rendu de la 73 ^e séance du Conseil des Ministres du 26 mars 1902 (8) ANC 24244 Compte-rendu de la 64 ^e séance du Conseil des Ministres du 23 janvier 1902	
I - Agent ID : 25 Nom : Chhim Date de naissance : 1864 Né à : Kompong Luong, Ponghea Lu	II- Sources ANC : 25200
III- Parents Père : Kong Titre, fonction, emploi : Ministre du Palais	

ID : 24 Mère : Chumteao Mom
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Tum Titre, fonction, emploi : Ministre du Palais ID : R
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse 1 : Néang Meardey Épouse 2 : Néang Mey Réside à : 1902 3^e quartier de Phnom Penh Épouse 3 : Sang [Sañ] Réside à : Péam Chor (Prey Veng) où elle se remarie après 1902 En 1902, l'agent déclare 3 garçons et une fille.
<u>VII- Education</u> <i>vatt Unṇalom</i> Phnom Penh
<u>IX- Patrimoine</u> 1902 une maison à Péam Chor Prey Veng
<u>X- Carrière</u> percepteur des impôts de capitation des chinois et des annamites expéditionnaire chez les Stieng secrétaire du conseil des ministres Moeun Chenda Vohar employé du trésor royal détaché au bureau de la comptabilité (1 ^{er} Bureau) Résidence supérieure 1902 gouverneur de Péam Chor (Prey Veng) oknha vongsa Sangkréam Thippdey suspendu puis révoqué ⁽¹⁾
<u>XII- Commentaires</u> 1902 condamné pour détournement de fonds et emprisonné à la prison cambodgienne.
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 24244 Compte-rendu de la 64 ^e séance du Conseil des Ministres du 23 janvier 1902

<u>I - Agent</u> ID : 26 Nom : Poc [Puk] Prénom : Thuon Date de naissance : 1917⁽¹⁾ Date de décès : 1976⁽¹⁾	 ©Poc Yanine
<u>II- Sources</u> ANC : 23026 ; 36938 SHD SDECE : GR10R53	
<u>III- Parents</u> Père : Poc Hell Titre, fonction, emploi : magistrat ID : 11 Mère : Thiounn Yang	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Poc Duch Titre, fonction emploi : Oknha Phimut Vongsa ID : 10 Grand-mère paternelle ? : Néac Trâlong Oncle paternel : Poc Khun dit Tralach dit Préa Phiset Phanich dit Vibun Pokmontri né en 1894 ou 1904 ID : 79 Tante paternelle : Poc Srey Loun ou Trâloun décédée en 1940 épouse Boun Chhan Mongkon ID : 74 Grand-père utérin : Thiounn	

Titre, fonction, emploi : Premier ministre ID : 1 Grand-mère utérine : Malis Le Faucheur	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère aîné : Poc Thieun ou Thien ⁽²⁾ (1906 ou 1916-1987) Sœur cadette⁽¹⁾ : Poc Vane dite Rosette épouse Sisowath Monireth ID : 99 Frères cadets : - Poc Thoeun⁽²⁾, diplomate, ambassadeur du Cambodge en Australie et en Birmanie⁽¹⁾ - Poc Thul⁽²⁾, aide de camp de Norodom Sihanouk⁽¹⁾	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 26/09/1931 à Nîmes, Gard, France. Épouse 1 : Paule Julienne Auzéby Date de naissance : 09/08/1911 Date de décès : 13/07/1937 Née à : Nîmes, Gard, France. Décédée à : Phnom Penh Père épouse 1 : Jean Issoire Titre, fonction, emploi : chef de division à la préfecture du Gard, Nîmes Enfants épouse 1 : - Poc Jean Doeuskomar⁽¹⁾⁽³⁾, né à Montpellier (1933-1971(?)) - Poc Jacqueline Naribosbong⁽¹⁾⁽³⁾ née en 1936⁽⁴⁾ Épouse 2 : Patimas Sales ⁽²⁾ Père épouse 2 : de nationalité javanaise Mère épouse 2 : de nationalité khmère Enfants épouse 2 : - Poc Kanel (1944- ?)⁽¹⁾ - Poc Mona née en 1945⁽³⁾ - Poc Dany⁽²⁾ née en 1947⁽¹⁾ - Poc Davy⁽²⁾ - Poc Yanine née en 1954⁽³⁾	
<u>VII- Education</u> Prépare son baccalauréat au lycée de Nîmes Licencié de droit de l'Université de Montpellier ⁽³⁾	<u>IX - Patrimoine</u> Adresse Sa maison se trouvait à l'emplacement actuel de l'Ambassade du Vietnam, anciennement Boulevard Doudart de Lagrée ⁽¹⁾⁽³⁾
<u>X- Carrière</u> Juriste (juge, avocat, procureur ⁽³⁾) Mai 1951 Ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-arts Après 12/1954 Ministre de la Justice membre du Conseil National de la Magistrature avant 1967 (- jusqu'à 1969) notaire ⁽⁴⁾	
<u>XI- Activités politiques</u> Membre du Parti de l'Union Nationale	
<u>XII- Commentaires</u> 1959 Chevalier de la Légion d'Honneur pour son travail avec l'École française d'Extrême-Orient ⁽⁵⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017 (2) <i>Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (légée par ma mère)</i>, Thiounn Mumm, don de la famille Poc-Thiounn, septembre 2017 (3) Entretien avec Mme Poc Yanine 23/06/2017 (4) « Message radiodiffusé, Phnom Penh, 19 octobre 1967 », Les paroles de Samdech Preah Norodom Sihanouk, octobre-décembre 1967, Phnom Penh, Ministère de l'information, 1968, pp. 811-812. (5) Entretien avec Mme Ngo Poc Mona le 22/06/2017	
<u>I- Agent</u> ID : 27 Nom : Ouk ou Auk	<u>II- Sources</u> ANC : 24203

<i>Voir Ouck ID : 30</i>	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Enfant :	
- Tep Vom, élève puis institutrice de l'école Sutharot, épouse de Saukham Khoy, descendant de Prom ID : 45(1).	
<u>VIII- Pratiques religieuses</u>	
Son <i>stūpa</i> se trouverait au <i>vatt Koh</i> , Phnom Penh ⁽²⁾	
<u>X- Carrière</u>	
c.1895 ⁽³⁾⁽⁴⁾ -1899 Ministre de la Justice, Youmreach	
Révoqué	
<u>XII- Commentaires</u>	
1899 impliqué dans une affaire de corruption	
<u>XIII- Sources complémentaires</u>	
(1) Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soka Phay, <i>Cambodge, cartographie de la mémoire</i> , Paris, L'Asiathèque, 2017, pp. 61-82. (2) Information communiquée par Mme Nut Suppya, octobre 2016 (3) ANC 25078 Dossier personnel de Chhun Man, secrétaire du conseil des ministres, yokbat de Chrauy Changva, balat de Phnom Penh, balat de Muckompoul 1899-1913 (4) Annuaire du Cambodge 1896 p. 78	

<u>I- Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : 28	
Nom : Ek [Ek]	ANC : 5698 ; 8087
<u>III- Parents</u>	
Père : [Ūm]	
Titre, fonction, emploi : Premier ministre	
ID : 8	
Mère : Néac Ieu [Īv]	
<u>IV- Ascendants</u>	
Grand-père paternel : Kong	
Titre, fonction, emploi : Oknha Thor Outey	
ID : KK	
Grand-mère paternelle : Chumteo Kong	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u>	
Frère (par le père) : Vann ID : 7	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Enfants :	
- Ek Nath (1906-1968), titrée Khun Preah Moneang Kessar Meali, épouse vers 1930 le roi Monivong	
Mère et père de :	
Sisowath Monileakhana (1931-1970)	
Sisowath Pongsanmoni (1929-1974) épouse en 1943 Norodom Sihanouk (1922-2011),	
Mère et père de :	
Norodom Yuvanath (né en 1943)	
Norodom Ravivong (1944-1973)	
Norodom Chakrapong (né en 1945) voir ID : 77	
Norodom Surya Roeungsey (1947-1976)	
Norodom Kantha Bopha (1948-1952)	
Norodom Khemanourak (1949-1975)	
Norodom Botum Bopha (1951-1976) épouse en 1967 Sisowath Doussady voir ID : 77 ⁽¹⁾	
- Ek Yi Un	
Père de :	
Ek Sereyvuth, « ministre de la Défense et conseiller auprès du Premier Ministre Hun Sen ⁽²⁾ ».	
<u>IX- Patrimoine</u>	
Adresse	
1914 serait voisin de son frère Vann ID : 7 dans le quartier de Svai Popé ⁽³⁾	

<u>X- Carrière</u> Mars 1902 secrétaire du Conseil des Ministres <i>Préa Réachséna</i> ⁽⁴⁾ devient juge suppléant du tribunal supérieur ⁽⁴⁾ Juin 1902 dit Okhna Néaréatrach ou Néaréa Thiréach	
<u>XII- Commentaires</u> 1914 compromis dans des affaires de violences	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Népote Sisowath 1994 p. 114, pp. 123-124 (2) Khing Hoc Dy « Oum » AEFEK 19 et L'enseignement primaire p. 94. (3) ANC 25044 Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1er ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918 (4) ANC 24253 Compte-rendu de la 73 ^e séance du Conseil des Ministres du 26 mars 1902	
<u>I - Agent</u> ID : 29 Nom : Oû	<u>II- Sources</u> ANC : 24253
<u>X- Carrière</u> 1902 secrétaire du Ministre de la Marine Col de Monteiro ID : 5 Luong phéakedey Anchit	
<u>I - Agent</u> ID : 30 Nom : Ouck	<u>II- Sources</u> ANC : 24253
<u>VI- Mariages et descendance</u> (? <i>Enfant</i> : - <i>Duch 16 ans au 01/03/1905 élève de l'école Norodom</i> ⁽¹⁾ <i>Petite-fille</i> : - <i>Tang, 10 ans au 01/03/1905, élève de l'école Norodom</i> ^{(1) ?})	
<u>X- Carrière</u> Avant 1902 balat de la province de Kompong Siem Oknha Ritirong phéakedey, 7 pans 1902 juge suppléant au tribunal supérieur (? 1905 juge à la sala outor (appel) okhna essarac vongsa ^{(1) ?})	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 1212 Domus école professionnelles (<i>sic</i>) du Palai (<i>sic</i>) et Norodom 1905.	
<u>I - Agent</u> ID : 31 Nom : Pin [Bin] ou [Bīn] Prénom : Kim An [Gim ān] Date de naissance : 1876 ou 51 ans en 1927 Date de décès : 24/02/1928 ⁽¹⁾⁽²⁾ Né à : Phsakrom [Phsār krom], Pursat	<u>II- Sources</u> ANC : 19689 ; 36519 ; 24154 Photographie aimablement transmise par M. Mathieu Guérin, ANC 2877
	
<u>III- Parents</u> Père : Pin [Bin] Titre, fonction, emploi : Okhna Essara, commerçant ID : H Mère : Méas [Mās]	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u>	

Beau-frère (par épouse 1) : Ung Hy ID : 96		
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage 1 : 1898 ⁽²⁾ Épouse 1 : Kim Touch ⁽²⁾ – identifiée à la princesse Norodom Toch ⁽³⁾⁽⁴⁾ Père épouse 1 : Norodom Raya (1872-avant 1916) ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾ Mère épouse 1 : néang Krachap ⁽³⁾⁽⁵⁾ Date du mariage 2 : 1900-1921 (est déclaré veuf). Épouse 2 : Ying [<i>anak Yīn</i>] Date de décès : c1921 Enfant épouse 1 ou épouse 2 : mère dite Young mais oncle et tuteur c.1939 : Norodom Kantiyari ou Kanthanari secrétaire royal) : - Kim An Doré⁽³⁾ né en 1920, élève de la section normale du lycée Sisowath c. 1939 [ANC 8457, transmis par M. Mathieu Guérin] L'agent déclare 3 garçons et une fille en 1921 Date du mariage 3 : 1922 (il est déclaré marié) - 1928 (elle est déclarée sa veuve) ⁽¹⁾⁽²⁾ . Épouse 3 : Van Sy [<i>vān sī</i>] ou [<i>vān sī</i>] ⁽¹⁾⁽²⁾ Date de naissance : 1905 ⁽²⁾ Date de décès : après 1930 Lieu de naissance : 3 ^e quartier de Phnom Penh ⁽²⁾ Enfant épouse 3 : - Pin Kim Sy, fille mineure en 1928⁽²⁾ Épouse identifiée à épouse 3 : Nom inconnu, dite « sino-khmère, membre de la maison de Khun Meak, épouse de SM Monivong ⁽⁴⁾ Date de naissance : c1905 ⁽⁴⁾ - Kim An Yeap, née c.1928, danseuse du Palais, épouse Norodom Suramarit ID : 76⁽⁴⁾⁽⁶⁾ Enfants : - Kim An Aidant⁽³⁾ - Kim An Diamant⁽³⁾ En 1922, l'agent déclare 5 fils et 2 filles. En 1928, sa veuve déclare 6 enfants à sa charge dont une fille mineure.		
<u>VII- Education</u> Vatt Lolok Sar [Larlaksar] à Pursat	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1919 demande un congé pour organiser une fête à la mémoire de ses parents « morts depuis déjà longtemps » à Pursat. 1922 organise la reconstruction du <i>vihāra</i> de la pagode de Pré Bat Tringleak de Phsar pour le souverain Sisowath.	<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1928 sa veuve réside et reçoit sa pension de veuve à Kompong Cham ⁽²⁾
<u>X- Carrière</u> 14/07/1894 élève interprète en poste à la Résidence Pursat 14/07/1896 interprète auxiliaire de 3 ^e classe 01/01/1899 interprète auxiliaire de 2 ^e classe à Kompong Speu 1906 interprète auxiliaire de 1 ^{ère} classe 1907 interprète titulaire de 3 ^e classe 1910 interprète titulaire de 2 ^e classe 1911 interprète titulaire de 1 ^{ère} classe 11/03/1913 gouverneur de 3 ^e classe à Barthbaung (?) (Battambang) 31/07/1913 gouverneur de Svai Chek 10/07/1916 gouverneur provisoire de Sisophon 03/05/1917 gouverneur de Sisophon 04/09/1919 gouverneur de Babaur 10/09/1922 gouverneur de Barai 01/01/1923 vorac montrey de 2 ^e classe 18/08/1923 gouverneur de Santuc		

18/11/1924 gouverneur de Kompong Speu
 25/02/1926 chef de bureau au Ministère de la Guerre
 vorac montrey de 1^{re} classe
 24/02/1928 décède en fonctions

XII- Commentaires

1902 « parle annamite et siamois »
 1908 en congé sans solde durant 6 mois puis réintégré
 1910 « En réalité, il est pur chinois de père et de mère. »
 1911 reçu 2nd au concours des fonctions judiciaires et administratives
 1920 parle « chinois, siamois, annamite, parle et lit couramment le français »
 1927 aptitudes spéciales : « constructions de routes, de maisons, de ponts »

XIII- Sources complémentaires

- (1) ANC 35477 Secour (*sic*) accordé à la nommée Van Sy, veuve du vorac montrey de 1^{re} classe Kim An, 1928
- (2) ANC 33568 Dossier de pension de Mme Kim An née Van Sy, femme d'un vorac montrey de 1^{re} classe décédé 1928-1929
- (3) Corfield 1993 p. 51-52
- (4) Népote & Sisowath, 1994, p. 129-133
- (5) ANC 18850 Dossier personnel de Hy Ung, oudam montrey, 1901 1930
- (6) Corfield, 1993, p.49

I- Agent

ID : 32

Nom : Ros

II- Sources

ANC : 24257

X- Carrière

1902 gouverneur de Srey Santhor okhna bavar sangkréam⁽¹⁾
 Mis en disponibilité

XII- Commentaires

1902 fait face au mécontentement de ses administrés qui se révoltent contre lui

XIII- Sources complémentaires

- (1) Foures p. 192

I- Agent

ID : 33

Nom : Nguong ou Nguon [N'uo]

II- Sources

ANC : 32300 ; 24284

III- Parents

Père ? : Nguon

Titre, fonction, emploi : Okhna Montrey Sena

ID : X

V- Fratrie ou Cousins

Frère ? : Men (1847-1912) ID : 3

VI- Mariages et descendance

Enfant :

- Nguon Ith [N'uo It] (1867-1933) né au 3^e quartier de Phnom Penh, ID : 68⁽¹⁾

Enfant adoptif :

- Ea Khau, né c.1860 à Russey Srok ID : 124⁽²⁾

X- Carrière

c.1887-1894 dit « professeur de pali à la Cour »⁽³⁾

09/1897 dit ancien Piphéac Vinichhay

Ancien membre de la Commission des lois

nommé juge du tribunal supérieur

11/1904 dit Okhna sothorn prichéa ou Oknha Sokhon Prey Chéa⁽¹⁾, ex président du tribunal supérieur, révoqué.

XII- Commentaires

En août 1897 le roi Norodom s'oppose à sa nomination comme juge du tribunal supérieur mais les ministres passent outre.

1904 demande à bénéficier de la pension de retraite mais il ne peut y prétendre car a été révoqué.

XIII- Sources complémentaires

- (1) ANC 19284 Dossier personnel de Nguon Ith, oudam montrey, 1908-1930
- (2) ANC 20317 Dossier personnel de M. Ea Khau, gouverneur de Choeung Prey, Thbong Khmum, Kompong Siem 1900-1920
- (3) AOM : Fonds ministériels IECOL/ 41 « Ecole coloniale registres matricules section indigène n°1 à 98 promotions 1885 à 1911 index alphabétique en fin de volume » 1885-1911

<u>I- Agent</u> ID : 34 Nom : Thouch ou Hem Thuch ⁽¹⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 10121
<u>III- Parents</u> Père : Hem Titre, fonction, emploi : directeur des pages royaux ID : 35	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Sin Titre, fonction, emploi : Premier Ministre de Sa Majesté le Second Roi (Sisowath) ID : 36	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Têng ou Tang [Teñ] ⁽¹⁾⁽²⁾ Date de naissance : 14/11/1897 ⁽²⁾ Père épouse : Peich Ponn Titre, fonction, emploi : Ministre de la Guerre ID : 12 Mère épouse : Néang Tûp [Dibv'] ⁽²⁾ ou Teup ou Toeup ⁽¹⁾ Enfant épouse : - Hem Phanrassy époux Sara Ngam et/ou époux Chan Sorey Mariette⁽¹⁾ voir ID : 104 et ID : 130 Père et mère de Phanrassy Dany Phanrassy Hilda	
<u>VI Education</u> 1905 école Norodom ⁽³⁾	
<u>X- Carrière</u> 1920 comptable de l'école des arts cambodgiens 1929 <i>directeur du trésor royal</i> ⁽⁴⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Généalogie ūk lī señ, par Measketh Caimirane, mai 2008, dernière révision septembre 2009, 90 p. aimablement transmis par David Measketh, 26 janvier 2018. (2) ANC 17938 Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey 1889-1932 (3) ANC 1212 Domus école professionnelles (sic) du Palai (sic) et Norodom 1905 (4) ANC 9098 Comptabilité de la bibliothèque royale 1929	

<u>I- Agent</u> ID : 35 Nom : Hem [Haem] ⁽¹⁾ Date de naissance : « 57 ans en 1920 » Né à : Babaur, Kompong Chhnang	<u>II- Sources</u> ANC : 10121
<u>III- Parents</u> Père : Sin Titre, fonction, emploi : Premier Ministre de Sa Majesté le Second Roi (Sisowath) ID : 36	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Enfant :	

- Thouch ID : 34
<u>IX - Patrimoine</u>
Adresse « famille originaire de Kompong Préa Koki, (Babaur, Kompong Chhnang) »
<u>X- Carrière</u> 1905 oknha norêt bârîrâk directeur des pages ⁽²⁾ 1920 « 37 ans de carrière » Directeur des pages royaux Oknha Chumnong Phéakedey [<i>uk ñā junañ bhakdī cāñ hvāñ kruṃ hālīk</i>] ⁽¹⁾
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) AOM RSC INDO 437 Relation avec le ministre du Palais 1918 (2) ANC 1212 Domus école professionnelles (<i>sic</i>) du Palai (<i>sic</i>) et Norodom 1905

<u>I - Agent</u> ID : 36 Nom : Sin Date de décès : avant 1920	<u>II- Sources</u> ANC : 10121
<u>VI- Mariages et descendance</u> Enfant : - Hem, né c.1863 à Babaur ID : 35	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse Sa famille et/ou celle de son fils « originaire de Kompong Préa Koki, (Babaur, Kompong Chhnang) »	
<u>X- Carrière</u> Oknha Chétha Montrey, Premier Ministre de Sa Majesté le Second Roi (Sisowath) « chargé de la direction de la province de Lovéa Em, 10 pāns de dignité ⁽¹⁾ ».	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Foures, 1882, p. 195	

<u>I - Agent</u> ID : 37 Nom : Pheng	<u>II- Sources</u> ANC : 20631
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 18/03/1890 Épouse : Néang Vann Enfants épouse : - Phying ou Phing Phann né au 3 ^e quartier de Phnom Penh le 15 juin 1911 - Phing Yot ou Yat né le 13 juin 1908 - Yem né le 7 novembre 1901	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1915 3 ^e quartier de Phnom Penh	
<u>X- Carrière</u> 1915 secrétaire du Ministre du Palais Thiounn ID : 1 Luong Pheakdey sena Révoqué	

<u>I - Agent</u> ID : 38 Nom : Thiounn ou Thioun [Jun] Prénom : Sath [Sāt] ou [Sādd] ou [Sādh] Date de naissance : 05/01/1895	<u>II- Sources</u> ANC : 18898
<u>III- Parents</u> Père : Chim Thiounn [Jīm Jun]	

Titre, fonction, emploi : commerçant Domicilié à : 5 ^e quartier de Phnom Penh	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 09/07/1916 - (?) divorce Épouse 1 : Néang Chéam Leap [Jām Līep ou Lāp] Enfant épouse 1 : - Sath Sokhon [Sāt Sukhun], né le 12 mai 1917. Épouse 2 : Néang Soth Enfant épouse 2 : - Néang Chāk Soth	
<u>VII- Education</u> 1916 diplômé du collège Sisowath Candidat concours élève secrétaire-interprète.	
<u>X- Carrière</u> 18/11/1916 nommé secrétaire auxiliaire Avant 1946 gouverneur de Krakor 1946 gouverneur de Bakan 1949 gouverneur de [Pursat ou encore de Bakan] 1950 retraite pour ancienneté 1951 vorac montrey 2 ^e classe 1 ^{er} phouchoykhet de Battambang Non maintenu en fonction	
<u>XI- Activités politiques</u> 1953 membre du Parti de la Rénovation khmère ancien conseiller du royaume – représentant de Kompong Chhnang et Pursat ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> 1. SHD GR 10R53 « Personnalités politiques cambodgiennes », c. 1947-1957.	

<u>I- Agent</u> ID : 39 Nom : Kéo [Kaev] Prénom : Chéa [Caur ou Cchaur ou Cchā ou Chā] Date de naissance : c.1870 Date de décès : 1949 (?) Né à : Svai Popé, 4 ^e quartier de Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 19293 ; 34825
<u>III- Parents</u> Père : Chey Kéo Titre, fonction, emploi : médecin adjoint de la cour de Sa Majesté [<i>uk ña prasāoer esuj deykaev</i>] ID : P Mère : Ros	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Epouse : Tang Chine	
<u>VII- Education</u> collège de l'Assomption à Bangkok	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1940 Svai Popé 4 ^e quartier de Phnom Penh	
<u>X- Carrière</u> 1895 élève interprète au Bureau des rôles et de l'immigration 1897 interprète auxiliaire de la Mission Pavie 1908 interprète de la Mairie de Phnom Penh 1911 répétiteur en langue cambodgienne à l'École spéciale des Langues orientales vivantes et à l'École coloniale, section indigène, à Paris.	

1913 secrétaire du Conseil des Ministres Khun Santhor Sena ⁽¹⁾ 1914 secrétaire archiviste du Conseil des Ministres préa vichit santham puis okhna professeur de cambodgien, cours public, Phnom Penh. 1917 gouverneur de 2e classe de la province de Chhlong (Kratie) Okhna Séna Noréak ⁽²⁾ 1918 suppléant du Ministre de l'Intérieur Norodom Phanuvong ID : 51 1921 gouverneur de Battambang Okhna Katéa Nouréak ⁽³⁾ 1923 oudam montrey 1926 Ministre de la Justice 1933 Ministre de l'Intérieur titré akhamohasena 1940 titré samdech - démissionnaire Admis à la retraite
<u>XII- Commentaires</u> Parle Siamois Aurait collaboré avec Adhémar Leclère pour la rédaction de ses ouvrages sur le pays khmer. Roland Meyer le recommande pour le remplacer comme professeur de khmer au cours public de Phnom Penh en 1914. 1925 Chevalier de la légion d'honneur.
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 20631 Dossier personnel de M. Pheng secrétaire du ministre du Palais 1915. (2) « Okhna Snêha Nureāk » Foures <i>Excursions et reconnaissances</i> , 1882, p. 193. (3) ANC 25303 OR n°102 du 30 décembre 1926 admettant l'Okhna Youmareach Son Diep, ministre de la justice, à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services et le nommant Ministre de la justice honoraire 1926.

<u>I - Agent</u> ID : 40 Nom : Prac [Prāk] ⁽¹⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 24201
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> Cité dans K. 1211 comme patron du <i>vatt Uṇṇālom</i> lors de travaux c1879-1880 ⁽¹⁾	
<u>X- Carrière</u> 1879-1880 ⁽¹⁾ <i>lok uk ṇā aggamahāsenā khnañ bas'</i>	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Bernon, Olivier de, « Le plus ancien édifice subsistant de Phnom Penh : une tour angkorienne sise dans l'enceinte du <i>vatt Uṇṇālom</i> », <i>BEFEO</i> 88, 2001, pp. 256-258.	

<u>I - Agent</u> ID : 44 Nom : Norodom Prénom : Sathavong [Suddāvañs] Date de naissance : 05/1875 Date de décès : 15/02/1918 Né à : Palais royal, 3 ^e quartier de Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 25422
<u>III- Parents</u> Père : Sa Majesté Norodom (1834-1904) Titre, fonction, emploi : Roi du Cambodge Mère : Néac Monéang Khlip [Ghlip]	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Sa Majesté Ang Duong (1796-1860) Grand-mère paternelle : Pên ⁽¹⁾ (?-28/06/1895) Oncle paternel : Sa Majesté Sisowath (1840-1927) Grand-père utérin : Prom 1 ID : 45	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Parmi le présent dictionnaire : Frère (par le père) : Norodom Phanouvong (1871-1934) né à Phnom Penh ID : 51	

Beau-frère par épouse 2 : Sisowath Souphanouvong né en 1886 ou 1888 à Phnom Penh ID : 52⁽²⁾ <u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse 1 : Samrech de Monteiro ⁽³⁾ Père épouse 1 (?) : <i>Méang de Monteiro</i> Titre, fonction, emploi : Préa seney pithéac chaucrom ID : 6 Enfant épouse 1 : - Norodom Syngara ou (Réachéa Vadei) Séhara [(Rājā Vattī) Sīhaḥrā] (1899-1926) époux de Sisowath Thaveth Roeungsy Nearivong (1899-1975)⁽³⁾ Épouse 2 : Sisowath Pindara ou [Bīnnarā] Sodareth titrée Samdach préa Srey Santhor Phéak Date de naissance : 1886 Date de décès : 22/06/1965 ⁽⁴⁾ Père épouse 2 : Sa Majesté Sisowath Titre, fonction, emploi : Roi du Cambodge Mère épouse 2 : Konthor Bophasy titrée Macfuong Préa Mémonéang puis Néac Mémonéang Konth Méali ⁽²⁾⁽⁵⁾ Enfants épouse 2 : - (Réachéa Vadei) Minipin Sothéa Pinn Sothéareth ou [(Rājā Vattī) Maṇī bin suddāret] née en 1904⁽⁶⁾ ou 1906, fille adoptive de Sisowath Souphanouvong voir ID : 52 - Norodom Norindeth (1906-1975) né au 3^e quartier de Phnom Penh ID : 88⁽⁷⁾ - Sophan Phaksakhavong (garçon) (<i>peut-être identifié au suivant ?</i>) - Norodom Supheanupong⁽⁵⁾ Songdeth né en 1913, fils adoptif de Sisowath Souphanouvong ID : 52⁽⁷⁾ - Santhoreth Réaksmey (fille) L'agent déclare 3 garçons et 3 filles en 1914.	
<u>VII- Education</u> Vatt Svai Popé Vatt Botum Vaddei à Phom Penh	
<u>IX - Patrimoine</u> 1897 loge les membres de sa clientèle sur ses terrains rue du Mont-de-Piété, Phnom Penh ⁽⁸⁾ . 1911 fait ériger des bâtiments sur ces mêmes terrains. Adresse 1914 en face du <i>vatt</i> Sarawan à Phnom Penh. En 1951, cette maison, se trouvait au 45 rue Makrivan ⁽⁴⁾ , aujourd'hui rue 178, en face de l'Université Royale des Beaux-Arts.	
<u>X- Carrière</u> 1899 président du personnel des forgerons, des bijoutiers, des fondeurs et des doreurs au Palais royal 1909 Ministre de l'Intérieur et du Culte Akhamohasena 1915 en congé pour maladie	
<u>XII- Commentaires</u> 1908 chargé de mission de pacification et de délimitation de la province de Battambang par Sa Majesté Sisowath avec Yos ID : 109 1915 président du Conseil de famille de la Famille royale	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Népote et Sisowath, 1994, p. 61 (2) ANC 19645 Dossier personnel de Sisowath Souphanouvong 1916-1937 (3) Népote et Sisowath, 1994, p. 78-79 (4) Corfield, 1993, p. 57 (5) Népote et Sisowath, 1994, p. 81 (6) Corfield, 1993, p. 80 (7) ANC 9068 Etudes de SA le prince Souphéanupong Sangdeth en France et SA Souphanouvong Noruideth 1927-1938 (8) M. E Delaire, « Petit fonctionnaire de Phnom Penh » 1897.	
<u>I - Agent</u> ID : 45 Nom : Prom 1	<u>II- Sources</u> ANC : 12726 ; 25422

<i>Voir éventuelle identification avec Prom 2 ID : 58</i>	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Enfant : - Néac Monéang Khlip [Ghlīp], épouse du Roi Norodom, mère du prince Norodom Sathavong voir ID : 44⁽¹⁾⁽²⁾ Descendant : Saukham Khoy, général, président du Sénat (c1970-1975), époux de Tep Vom, fille d'Uk ID : 27⁽³⁾	
<u>VIII - Pratiques religieuses</u> Fondateur du vatt Svāy Babae à Phnom Penh⁽³⁾	
<u>X- Carrière</u> 1890-1895 okhna Youmréach⁽⁴⁾ voir Prom 2 ID : 58 ? Okhna Veang 1904 Okhna Phiphéac Vinichhay Thippedey « Okhna Piphak Vinichhay, juge(s) du Palais, 8 pans de dignité⁽⁵⁾ » c1896 « membre adjoint du Conseil des Ministres »⁽⁶⁾ « Okhna Réachéa Vinichhay Thippedey, krom sauphea (juge) du Palais de la Reine-Mère, 8 pans de dignité⁽⁷⁾ »	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Corfield, 1993, p. 53 (2) Népote et Sisowath, 1994 p. 78 (3) Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soka Phay, Cambodge, cartographie de la mémoire, Paris, L'Asiathèque, 2017, pp. 61-82. (4) République Française, <i>Annuaire du Cambodge 1890</i>, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1890, p. 114 (5) Foures, 1882, p. 177 (6) Annuaire du Cambodge 1896 p. 78 (7) Foures, 1882, p. 201	

<u>I- Agent</u> ID : 46 Nom : Ben [Baen] Date de naissance : c.1851 Né à : Samrit, Samrong Tong	<u>II- Source</u> ANC : 20352
<u>III- Parents</u> Père : Sao [Sau] Titre, fonction, emploi : [cau bañā rāj ansār]	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Van [Vāṇ] <i>Épouse 2 ? : Néang Tonlop [Dunlāpv]⁽¹⁾</i> <i>Père épouse 2 : Oum ou Um [Ūṃ]</i> <i>Titre, fonction, emploi : Premier Ministre</i> ID : 8 <i>Mère épouse : Néac Mey [ṁī]</i>	
<u>VII- Education</u> <i>Vatt [Kārsap], Samrong Tong.</i>	
<u>IX- Patrimoine</u> Adresse 1902 Svai Popé, Phnom Penh (quartier de son beau-père n°2 ?)	
<u>X- Carrière</u> 1871 smien du ministre chambellan ou ministre du palais 1877 membre de la suite du Youmréach Um ID : 8 1882 contrôleur à Kompong Siem (Kompong Cham) 1895 – c1902 Okhna Phéakdev Vollohac – adjoint de gauche du Premier ministre Um ID : 8.	

? 1902 balat [*Phakkh rājā sañrām*] de Phnom Penh (peut être [*bañā rājāsañgrām*] titre militaire)⁽¹⁾⁽²⁾

XII- Commentaires

« Fortune suffisante »

« Ne fume plus d'opium »

« Instruction en littérature, en droit, aptitude en administration, commerce »

1902 « proposé comme gouverneur de Muk Kampul (Kandal) par Um ».

XIII Sources complémentaires

(1) ANC 5698 Affaire de la succession de feu Samdech Akamohasena entre les héritiers dans le partage de la somme de 600 piastres 1902.

(2) Sunséng Sunkimméng « Un ancien titre d'identité sociale khmère », *art.cit.*, p. 179-185.

<u>I - Agent</u> ID : 47 Nom : [Roñ] ou [Dīēñ] Prénom : Meas [Mās] Date de naissance : 01/10/1860 Date de décès : 25/09/1917 Né à : Oudong Meanchey, Samrong Tong ou Moat Chrouk (Takéo) ⁽¹⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 12964 ; 33885		
<u>III- Parents</u> Père : Tieng [Dīēñ] Titre, fonction, emploi : Okhna Reacsā Essara ID : E Mère : Néac ou Chomtéau Yoc [<i>Jaṃdāv Yak</i>]			
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Beau-frère : Chhun Mam Titre, fonction, emploi : balat ID : 56			
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 15/05/1893 ⁽²⁾ Épouse : Mam Mech [Roñ Mās mēc] Date de naissance : 15/07/1865 ⁽²⁾ Date de décès : 1927 ⁽¹⁾ Née à : Phnom Penh ⁽²⁾ Père épouse : Mām Titre, fonction, emploi : Okhna Piphéak Thipperéach ⁽³⁾ ID : O Mère épouse : Oung ou Ung [Uñ] Enfants épouse⁽²⁾ : - Meas Nal, né en 1894 à Phnom Penh ID : 97⁽⁴⁾ - Meas Tal né le 20 mai 1896, décédé en 1975, haut fonctionnaire du trésor public, épouse Sanh Leng (1909-1975)⁽¹⁾ - Meas Roun [Ruñ] née le 12 novembre 1898 épouse Buor Chhin⁽¹⁾ voir ID : 112. - Roeun [Riñ] (15/08/1901-1975) épouse Uk Thoutch ID : 112⁽¹⁾ - Rat [Rāt] née le 16 novembre 1903 épouse Tat Tol⁽¹⁾ - Dim [Dīm] né(e) le 7 octobre 1906 L'agent déclare 2 garçons et 4 filles en 1913.			
<u>VII- Education</u> Vatt Botum Vaddei à Phnom Penh	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="592 1776 997 1897"> <u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1917 ses funérailles ont lieu au vatt Botum Vaddei à Phnom Penh </td><td data-bbox="997 1776 1391 1897"> <u>IX - Patrimoine</u> Adresse Phsar Suon 3^e quartier Phnom Penh </td></tr> </table>	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1917 ses funérailles ont lieu au vatt Botum Vaddei à Phnom Penh	<u>IX - Patrimoine</u> Adresse Phsar Suon 3 ^e quartier Phnom Penh
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1917 ses funérailles ont lieu au vatt Botum Vaddei à Phnom Penh	<u>IX - Patrimoine</u> Adresse Phsar Suon 3 ^e quartier Phnom Penh		

<u>X- Carrière</u> 1875 employé du Trésor moine durant 14 ans 1893 smien 1895 juge 1898 juge de la sala outor 1903 suppléant du Ministre de la Marine Son Diep ID : 13 okhna Sorentrea Thipdey ⁽³⁾ 1908 suppléant du Ministre de la Marine Sisowath Souphanouvong ID : 52 1917 suppléant (vice-ministre ⁽⁵⁾) du Ministre de l'agriculture, okhna Vibolreach ⁽¹⁾
<u>XII- Commentaires</u> 1901 Membre de la commission chargée d'élaborer un code des lois cambodgiennes 1905 membre de la commission de révision des codes 1914 appelé à faire partie de l'assemblée consultative indigène 1915 membre de la commission d'élaboration du dictionnaire ⁽¹⁾ 1917 ses funérailles sont organisées par le Ministre Souphanouvong.
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) « Généalogie mās kett », par Measketh Caimirane, avril 2008, dernière révision octobre 2009, p. 10, 12. (2) ANC 21128 Pension de veuve de Madame Meas née Mech, femme d'un suppléant du ministre au Cambodge 1918 (3) ANC 25078 Dossier personnel de Chhun Man, secrétaire du conseil des ministres, yokbat de Chrauy Changva, balat de Phnom Penh, balat de Muckompoul 1899-1913 (4) <i>L'écho annamite</i> , trihebdomadaire de défense des intérêts indochinois, vendredi-samedi 26 et 27 septembre 1941, « Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », p. 4 (5) Musée National de l'immigration, Ressources, Témoignage de Thonn Ouk recueilli en septembre-octobre 2006 - http://portraits.histoire-immigration.fr/

<u>I - Agent</u> ID : 48 Nom : Sām [Saṃm] Date de naissance : année Chā Né à : Samrang, Pnhéa Lu	<u>II- Sources</u> ANC : 20413
<u>III- Parents</u> Père : Chau Fouhéa Sēnā tochey Frac ou Frae ou Prae [cau baṇa saenā dujen crāk]	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Nom inconnu Enfants épouse : - Une fille	
<u>VII- Education</u> Vatt Prēa Thom Prey Lue à Oudong Samrong Tong	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse Svai Popé, Phnom Penh (quartier de son supérieur Mey ID : 4)	
<u>X- Carrière</u> 1868 lecteur de Sa Majesté 1869 sous-chef des lecteurs 1871 chefs des lecteurs 1876 envoyé par Sa Majesté surveiller les Gouverneurs de Kratie, Samboc et Sambour alliés de Si Votha 1889 gouverneur par interim de Krakor 1896 juge de la sala lukhun 1897 suppléant du Ministre de la Guerre par interim okhna Rottanac Thibet Toeum Mey ID : 4 1903 -c.1911 adjoint du Ministre de la Guerre par interim Okhna Péach Décheas Peich Ponn ID : 12 Okhna Sophea Montrey ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Foures, p. 155 « juges du Palais, 9 pans »	

<u>I - Agent</u> ID : 49 Nom : Sou [Sūv] Prénom : Ket [Ket] ou [Kett] Date de naissance : 07/07/1871 Né à : Svai Popé, 4 ^e quartier de Phnom Penh.	<u>II- Sources</u> ANC : 20454
<u>III- Parents</u> Père : Sou Titre, fonction, emploi : Luong Têp Séna ID : F Mère : Néang Em	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : [Srī mēc] Aurait accompagné son époux en France en 1906 ⁽¹⁾ En 1921, l'agent déclare 3 garçons et 5 filles.	
<u>VII- Education</u> c.1900-c.1909 fait des études en France : à Nancy et Paris (?) ⁽¹⁾	
<u>X- Carrière</u> avant 1899 interprète au 1 ^{er} bureau (comptabilité) Résidence supérieure ⁽²⁾ 1899 smien/secrétaire du Conseil des Ministres (oknha phinit voha ou Khun Santho Séna ⁽¹⁾) 1913 smien/secrétaire au Ministère du Palais 1919 kromokar de Ponhéa Lu 1921 gouverneur de Kandal Stung srok de Kien Svai Kandal 1922 balat srok de Phnom Penh 1923 admis à la retraite	
<u>XII- Commentaires</u> c.1901-c.1909 tuteur du prince Sisowath Souphanouvong ID : 52 lorsqu'ils font ensemble leurs études en France (?) ⁽¹⁾ 1912-1919 est noté favorablement par le Ministre Thiounn ID : 1	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Thiounn, <i>Voyage en France du roi Sisowath</i> , pp. 103-104 ; p. 123 ; p. 201 ; p. 223 (2) ANC 17948 Dossier personnel de Boun Chun Mongkonn, oudam montrey 1899 1935	

<u>I - Agent</u> ID : 50 Nom : Im [Īm]	<u>II- Sources</u> ANC : 20454
<u>VI- Mariages et descendance</u> Epouse : Nom inconnu Père épouse : Men [m̄aen] Titre, fonction, emploi : Ministre de la Justice ID : 3	
<u>X- Carrière</u> Jusqu'en 1911 smien du Ministre de la Justice Men [m̄aen] ID : 3 Puis juge suppléant à la chambre criminelle et correctionnelle du sala outor dit Okhna Réach séna	

<u>I - Agent</u> ID : 51 Nom : Norodom Prénom : Phanouvong ou Phanuvong	<u>II- Sources</u> ANC : 11968 ; 11171 ; 3837

Date de naissance : avril 1871 ⁽¹⁾ Date de décès : 24/03/1934 ⁽¹⁾ Né à : Palais Royal, Phnom Penh.	
<u>III- Parents</u> Père : Sa Majesté Norodom (1834-1904) Titre, fonction, emploi : Roi du Cambodge Mère : Nuon titrée Khun Preah Moneang Socheat Bopha puis Khun Than ⁽²⁾⁽³⁾ née vers 1835/1840 ⁽³⁾ décédée après 1915 ⁽⁴⁾	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Sa Majesté Ang Duong (1796-1860) Grand-mère paternelle : Pên ⁽³⁾ (?-28/06/1895) Forest p. 18 Oncle paternel : Sa Majesté Sisowath (1840-1927) Grand-père utérin : « a mandarin, Prime Minister of Cambodia ⁽²⁾ » ou « a low rank dignitary at King Ang Duong's court ⁽⁵⁾ »	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frères utérins : - Norodom Duong Chakr (1862-1897)⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ - Norodom Magavan⁽¹⁾ ou Makhavan⁽²⁾⁽³⁾ né en 1867⁽³⁾ Sœurs utérines : - Norodom Loangnuon née en 1861⁽³⁾ - Norodom Key née en 1863⁽³⁾ - Norodom Yay Kantha née en 1866⁽³⁾ - Norodom Somavadey née en 1869⁽³⁾ épouse Norodom Ketsara⁽¹⁾ - Norodom Yepantha née en 1872⁽³⁾ - Norodom Srey Soma (née en 1873)⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ - Norodom Phangangam (1874-1944) épouse Norodom Sutharot (1872-1945)⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Mère et père de : Norodom Akasaniya (1892-1907) Norodom Suramarit (1896-1960) ID : 76	
Parmi le présent dictionnaire : Frère (par le père) : Norodom Sathavong (1875-1918) ID : 44	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse 1 : Néac Kimsan ⁽²⁾ Enfants épouse 1⁽²⁾ : - Norodom Dountana née en 1894 - Norodom Phollavan née en 1895 - Norodom Poupmpaya née en 1897 - Norodom Phounara née en 1898 - Norodom Mountari née en 1899 - Norodom Sounama née en 1900 Épouse 2 : Nom inconnu ⁽²⁾ Épouse 3 : Néac Monéang Luong ou Loeun Luon ⁽²⁾⁽³⁾ Date de décès : 04/05/1969 ⁽²⁾ Enfant épouse 3 : - Norodom Vakrivan (26/03/1921-31/08/1959)⁽²⁾⁽³⁾ Date du mariage 4 : c. 1915 ⁽³⁾ Épouse 4 : Sisowath Sangvary Oponasc (Ponapat) ou Daun Vane (répudiée ou divorcée ⁽³⁾) Date de naissance : 1890 ⁽²⁾⁽³⁾ Date de décès : 05/05/1952 ⁽²⁾⁽³⁾ Père épouse 4 : Sisowath Essaravong ⁽²⁾⁽³⁾ Mère épouse 4 : Krip titrée Khun Thida Robam ⁽²⁾⁽³⁾ Enfant épouse 4 : - Norodom Phurissara (13/10/1919-1976)⁽²⁾⁽³⁾ Épouse 5 : (Ang Eng ⁽³⁾) Sisowath Bophasy dite Teul, nièce utérine d'Épouse 4 ⁽²⁾⁽³⁾ Date de naissance : 1900 ⁽³⁾ ou 1902 ⁽²⁾ Date de décès : 1957 ⁽²⁾⁽³⁾	

Père épouse 5 : prince Ang Eng Chamraenvongs (1870-1916) ⁽²⁾⁽³⁾ Mère épouse 5 : Sisowath Yibhipan ou Yubhipan (1877-1966 ⁽³⁾ ou 19671 ⁽²⁾) Enfant épouse 5 : - Norodom Monisarath ou Monissara (1922-1975) ⁽²⁾⁽³⁾	
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> Son <i>stūpa</i> se trouve dans le <i>vatt</i> Nuon Moniram ou <i>vatt</i> Than, fondé par sa mère, Phnom Penh	
<u>IX - Patrimoine</u> 1902 obtient une concession urbaine gratuite à Phnom Penh avec son frère Maghavan 1910-1934 possède une imprimerie avec le prince Maghavan 1922 possède une concession rurale de 113 hectares de rizières dites hautes exploitées en location par des fermiers au khum de Tanyap à Prey Krabas (Takéo) 1923 il est exproprié de ses terrains avec habitations en bois rue de la digue, provenant d'une donation royale dans le cadre des travaux d'élargissement de cette rue, reçoit 500 piastres d'indemnité et la pleine propriété d'un terrain à choisir près du futur marché de Phnom Penh. Souhaite conserver des éléments de constructions des bâtisses ⁽⁶⁾ Adresse 1934 rue Pavie 3 ^e quartier Phnom Penh ⁽¹⁾	
<u>X- Carrière</u> ? direction générale des services du Palais royal ⁽¹⁾ 1918 Premier ministre, Ministre de l'Intérieur et des Cultes ⁽¹⁾ 1928/1929 mis en disponibilité illimitée ⁽⁷⁾	
<u>XII- Commentaires</u> 1900 représente le roi Norodom à l'Exposition universelle de Paris avec son demi-frère Yukanthor ⁽¹⁾ 1901-1918 membre de la commission de révisions des lois et de la commission municipale de Phnom Penh ⁽¹⁾ 1934 Commandeur de la Légion d'honneur ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> 1- ANC 24914 Liste civile, cérémonies, funérailles et fêtes diverses. (Biographie de prince Samdech Norodom Phanuvong) 1931-1934 2- Corfield, <i>Royal Family</i> , 1993, p. 18, pp. 38- 47, p. 67 3- Népote et Sisowath, 1994, p. 43, p. 61, pp. 72-75 4- Suppya Hélène Nut "Queen Khun Than: When Women Challenged French Power in Early Colonial Cambodia", Conference, Siem Reap June 25-28 2014. 5- ANC 17938 Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey, 1889-1932 6- ANC 22262 RSC, 2 ^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928 7- ANC 27548 Ordonnance n°109 du 29 décembre 1928	

<u>I - Agent</u> ID : 52 Nom : Sisowath Prénom : Souphanouvong [Suphānnuvañs] Date de naissance : 1886 ou 1888 Date de décès : c.1955 ⁽¹⁾ Né à : 2 ^e quartier de Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 19645
<u>III- Parents</u> Père : Sa Majesté Sisowath (1840-1927) Titre, fonction, emploi : Roi du Cambodge Mère : Macfuong Préa Mémonéang Konthor Bophasy titrée Néac Mémonéang Konth Méali <u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Sa Majesté Ang Duong (1796-1860) Grand-mère paternelle : Pou ⁽²⁾ Oncle paternel : Sa Majesté Norodom (1834-1904) Grand-père utérin : Chap, Svan Asoda [<i>garde du Palais de la Reine-Mère</i> (?) ⁽³⁾] Oncle : titré de Balat Krom Uong » qui réside à Kassotin. <u>V- Fratrie ou Cousins</u>	

Sœur utérine : Sisowath Pindara ou [Binnarā] Sodareth titrée Samdach préa Srey Santhor Phéak, épouse Norodom Sathavong (1875-1918) ID : 44 ⁽⁴⁾ Frère (par le père) : Sa Majesté Sisowath Monivong		
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse 1 : Sisowath Sophaphéak ou Souphaphakh ⁽¹⁾ Date de naissance : 1892 ⁽¹⁾ Père épouse 1 : Sa Majesté Sisowath Titre, fonction, emploi : Roi du Cambodge Mère épouse 1 : Néac Monéang Lanchi ⁽¹⁾ Épouse 2 : Princesse Pinnora ⁽¹⁾ Date de décès : 25/12/1969 ⁽¹⁾ Incinérée à : <i>Vatt</i> Botum Vaddei, Phnom Penh ⁽¹⁾ Enfants épouse 2 : - Sisowath Southapinnararieungsi, née en 1903 ⁽¹⁾ Date du mariage 3 : 1909 ⁽¹⁾ Épouse 3 : Sisowath Soudarkh, épouse en seconde noce de Norodom Chantalekha ⁽¹⁾ Date de naissance : 1890 ⁽¹⁾ Père épouse 3 : Sa Majesté Sisowath ⁽¹⁾ Titre, fonction, emploi : Roi du Cambodge Mère épouse 3 : Néac Monéang Mlis ⁽¹⁾ Date du mariage 4 : c1917 Épouse 4 : Néac Monéang Ton ⁽¹⁾ Solay [Sūlaij] L'agent adopte entre 1918 et 1927 - Norodom Songdeth dit Kamal né en 1913 ID : 120 , fils de feu prince Norodom Sathavong ID : 44 et de la princesse Sisowath Pindara Sodareth ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ . - (Réachéa Vadei) Minipin Sothéa Pinn Sothéareth ou [(Rājā Vattī) Maṇṭbinsuddāret] ou Sisowath Monipinnarasutharet née en 1904 ⁽¹⁾ ou 1906, fille de feu prince Norodom Sathavong ID : 44 et de la princesse Sisowath Pindara Sodareth ⁽⁶⁾ L'agent adopte peut-être également son neveu Norodom Norindeth ID : 88 .		
<u>VII- Education</u> <i>vatt</i> Botum Vaddey Phnom Penh c. 1901-c. 1909 part pour la France sous la tutelle de Ket Sou ID : 49 (?) ⁽⁸⁾ 1903-1905 - lycée de Pau - école primaire supérieur Lavoisier Dépositaire du Certificat d'études primaires École coloniale, Paris, durant 2 ans Collège primaire supérieur Bendol durant 3 ans.	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1955 incinéré au <i>vatt</i> Prayuvong, Phnom Penh ⁽¹⁾ Voir le <i>Vatt</i> Souphanuvong Rattanaram, Oudong Sud, (Kompong Chhnang)	<u>IX - Patrimoine</u> 1932 la rente issue de la location de ses compartiments à Phnom Penh est sa première source de revenus ⁽⁷⁾ . Adresse 1906 en France avec M. et Mme Ket au n°88 de la rue Breteuil, Marseille ⁽⁸⁾ 3 ^e quartier de Phnom Penh 1969 son épouse 2, Pinnora, décède au 221 rue Yukanthor (rue 19), Phnom Penh ⁽¹⁾ .
<u>X- Carrière</u> 1909 chef des services du Palais royal (?) 1912 aide de camp de Sa Majesté Sisowath membre de la commission d'avancement des fonctionnaires du Palais 1917 chef du secrétariat et la comptabilité du Palais et secrétaire particulier de Sa Majesté Sisowath okhna akharac Chenda 1922 Ministre de la Marine 1928 Ministre de l'Intérieur et des Cultes Akkamohasena ⁽⁹⁾ 1933 Ministre de la Guerre 1942 démissionnaire de son poste de Ministre de l'Éducation nationale		
<u>XII- Commentaires</u> 1906 accueille son père Sa Majesté Sisowath et sa mère lors de leur arrivée en France à Marseille ⁽⁸⁾ . 1916 accompagne Sa Majesté Sisowath lors de sa tournée de pacification dans le Cambodge.		

XIII- Sources complémentaires

- (1) Corfield, 1993, p. 80-81
- (2) Népote et Sisowath, 1994, p. 61
- (3) « Luông Chumnit Asodâr ; Luông Phakkedey Asodâr, 4 pans de dignité » Foures, 1882, p. 203
- (4) Népote et Sisowath, 1994, p. 81
- (5) ANC 9068 Etudes de SA le prince Soupheapoupong Sangdeth en France et SA Souphanouvong Noruideth 1927-1938
- (6) ANC 25422 Dossier personnel de M. Sathavong prince, ministre de l'intérieur (Biographie du prince Sathavong, fils de sa Majesté Norodom jointe). Rapport du prince au sujet des tournées qu'il a fait à Battambang en 1909. 1907-1917
- (7) ANC 5439 Ministère du Palais, pièces diverses, 1930-1932
- (8) Thiounn, *Voyage en France du roi Sisowath*, pp. 103-104 ; p. 123.
- (9) ANC 27548 OR n°109 29 décembre 1928 mettant en disponibilité illimitée SAR le Krom Préa Norodom Phanuvong, ministre de l'intérieur et des cultes.

<u>I - Agent</u> ID : 56 Nom : Mam Prénom : Chhun [Jhîn] Date de naissance : 1870 Né à : Chruoi Ruleos ou Phsar Suon, 3 ^e quartier, Phnom Penh.	<u>II- Sources</u> ANC : 25078
<u>III- Parents</u> Père : Mâm Titre, fonction, emploi : Okhna Piphéak Thipperéach ID : O Mère : Oung ou Ung [Uñ]	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Sœur : Mam Mech [méc] née le 15/07/1865 à Phnom Penh, épouse Meas ID : 47 ⁽¹⁾	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néang Mom Père épouse : Khân Pochereat Popûl Mère épouse : Tep L'agent déclare 2 enfants en 1906.	
<u>VII- Education</u> Vatt Botum Vaddei à Phnom Penh	
<u>IX - Patrimoine</u> 1912 possède avec son épouse des rizières à Bantéai Meas (Takéo/Kamptot)	
<u>X- Carrière</u> 1888 page du roi Norodom 1892 smien du trésor royal au bureau des rôles (suosdey) 1899 secrétaire du Conseil des Ministres Luong Barinthomat 1900 démissionnaire 1905 balat de Phnom Penh balat de Chruï Changvar 1909- balat de Phnom Penh 1910 balat de Péam Chikang (Muk Kampul – Kandal/Kompong Cham) 1912 licencié	
<u>XII- Commentaires</u> Parle Siamois 1905 reçu 1 ^{er} à l'examen des yoskebat 1912 licencié pour vol et dettes	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 21128 Pension de veuve de Madame Meas née Mech, femme d'un suppléant du ministre au Cambodge, 1918	

<u>I - Agent</u> ID : 57 Nom : Chhun [Jhun] Date de naissance : vers 1853 Né à : Péam Phlong [Bāmphluṅ] Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 25078 Dossier d' ID : 57 classé dans le dossier personnel d' ID : 56
<u>III- Parents</u> Père : Heng [Heñ] Mère : Neang Yin [Yīn]	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Mên [m̥aen] L'agent déclare 3 garçons et 2 filles en 1903.	
<u>VII- Education</u> vatt Uṇṇalom Phnom Penh	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse Chrui Changvar	
<u>X- Carrière</u> c.1873- c.1880 page de Sa Majesté le Second roi Chauponhéa du suosdey le bureau des rôles du Palais 1892 récolte les impôts personnels pour le suosdey dans la province de Péaréang (Kandal) 1894 ou 1895 balat de Chrui Changvar Préas Piphéak Theany 1905 cesse d'être en fonction, remplacé par Chhun Mam ID : 56	
<u>XII- Commentaires</u> 1894 ou 1895 est proposé pour le poste de balat de Chrui Changvar par le Ministre Prom [Brum] ID : 58	

<u>I - Agent</u> ID : 58 Nom : Prom [Brum] <i>Voir éventuelle identification avec Prom ID : 45</i>	<u>II- Sources</u> ANC : 25078
<u>X- Carrière</u> 1890 <i>okhna Youmréach</i> ⁽¹⁾ 1894/1895 dit Okhna Youmréach – Ministre de la Justice [? <i>Okhna Veang</i> 1904 <i>Okhna Phiphéac Vinichhay Thippedey</i> (?) <i>Voir Prom 1 ID : 45</i>]	
<u>XII- Commentaires</u> 1894-1895 soutient la candidature de Chhun 2 ID : 57 à un poste de balat	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) République Française, <i>Annuaire du Cambodge 1890</i> , Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1890, p. 114	

<u>I - Agent</u> ID : 59 Nom : Sam [Sam] Date de naissance : 35 ans en 1902 Né à : Tnot [Tnot], Bantéai Méas, Kampot.	<u>II- Sources</u> ANC : 20415
<u>III- Parents</u> Père : Tep [Tīp]	

Titre, fonction, emploi : okhna balat ID : SS
<u>VI- Mariages et descendance</u> L'agent est déclaré veuf.
<u>VII- Education</u> vatt Krang Chik [Krāncek] Bantéai Méas, Kampot.
<u>X- Carrière</u> 1891 smien du gouverneur Men [m̥aen] ID : 3 à Kampot 1897 membre de la milice à Samrit 1898 donne sa démission pour cause de maladie smien du tribunal à Kampot 1900 smien du Premier ministre Um ID : 8 1902 soutenu par Um ID : 8 et Men ID : 3 dans ses démarches pour devenir Yoskebat de Prom Tèp

<u>I - Agent</u> ID : 60 Nom : Ma Date de naissance : 1848 Date de décès : 1912 Né à : Prey Totung, Thbong Khmum (Kompong Cham) (maintenant dans Prey Veng).	<u>II- Sources</u> ANC : 17078
<u>III- Parents</u> Père : Suos Titre, fonction, emploi : Chit Pikar (?)	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère : Nom inconnu Titre, fonction, emploi : Okhna Réaksor Nivès ID : HH	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : attesté en 1898 Épouse : Néac My Fils : Chon, titré Néai en 1912	
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1912 ses funérailles ont lieu au vatt Sarawan Phnom Penh	
<u>X- Carrière</u> 1884 balat de Thbong Khmum (Kompong Cham) 1887 adjoint du gouverneur de Thbong Khmum (Kompong Cham) 1894 Ministre de la Justice de l'apanage de l'Obbareach Okhna Vongsar Akhreach ⁽¹⁾ 1895 et/ou 1896 Ministre de la Justice de 2 nd rang Okhna Vongsar Akhreach ⁽²⁾ 1897 suppléant du Ministre de la Justice Prom (2) ID : 58 c1899 suppléant du Ministre de la Justice Ouk ID : 27 1899 suppléant du Ministre de la Justice Poc ID : 9 Okhna Vongsa Akhréach ⁽³⁾ 1902 mis en disponibilité ⁽²⁾ admis à la retraite	
<u>XII- Commentaires</u> 1884 combat aux côtés des rebelles de Si Votha, connu comme le balat Ma 1887 achète sa charge de gouverneur adjoint. 1894 est nommé Ministre de l'Obbareach grâce à la protection de la Reine-Mère 1898 condamné avec son épouse à une amende pour corruption 1902 mis en disponibilité sans solde pour négligence ⁽²⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) « Okhna Ekarach, 10 pans de dignité, ministre de la justice de l'Obbareach chargé de la direction de la province de Kà Thôm » Foures 1882 p. 196 (2) <i>Annuaire du Cambodge</i> 1895, p. 226 et <i>Annuaire du Cambodge</i> 1896, p. 78 (3) ANC 24253 Compte-rendu de la 73 ^e séance du Conseil des Ministres du 26 mars 1902	

<u>I - Agent</u> ID : 61 Nom : Meas [Mās] Date de naissance : c.1861 Né à : Moha Reach, Bati (Takéo)	<u>II- Sources</u> ANC : 12961
<u>III- Parents</u> Père : Mok Titre, fonction, emploi : Okhna Vongsak Sambat ID : K	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néang Er [Er] L'agent déclare deux garçons et deux filles en 1901.	
<u>VII- Education</u> Vatt Ang Prey, Bati (Takéo)	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse Svai Popé, Phnom Penh	
<u>X- Carrière</u> 1881 chargé des impôts sur les Chinois et les Annamites à Kompong Siem 1883 chargé des impôts de Romduol (Svai Rieng) 1886 entré comme alak (secrétaire trésorier ?) au Palais 1901 smien du Premier ministre Um ID : 8 révoqué ou mis en disponibilité (?)	
<u>XII- Commentaires</u> 1901 « ne doit jamais être remplacé »	

<u>I - Agent</u> ID : 62 Nom : Mer [Mer] Date de naissance : 1875 Date de décès : 1917 Né à : Prék Spéan, Babor ou Kompong Tralach (Kompong Chhnang) Décédé à : Hôpital mixte de Phnom Penh.	<u>II- Sources</u> ANC : 12894	
<u>III- Parents</u> Père : Kruoch [Troec] Titre, fonction, emploi : Okhna Cheyéa Avut ID : L		
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père (paternel ou maternel ?) : préa Nai Hat Sorivong [<i>Brah Nāy Hāt Sūrīvaṇs</i>]		
<u>V Fratrie ou cousins</u> Frère (par le père) : Sabong Kruoch, né en 1887 à Prek Spéan, Babaur, Kompong Chhnang, ID : 80 ⁽¹⁾		
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néang Sak		
<u>VII- Education</u> vatt <i>Uṇṇaḷom</i> Phnom Penh	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1888 Entre au service du chef suprême des bonzes c.1898 prend le froc deux années	<u>IX - Patrimoine</u> Adresse Kompong Tralach
<u>X- Carrière</u> 1893 Smien de son père Truoch ID : L balat de Babor 1900 smien du préa Nai Hat Sorivong son grand père [<i>Brah Nāy Hāt Sūrīvaṇs</i>]		

1901 smien chargé de la perception des impôts à Péam 1901 smien du Conseil des Ministres 1907 sophea (juge) de gauche à Babor 1910 sophea droite à Rolea Peir 1912 balat de Longvek 1917 décède en fonction
<u>XII- Commentaires</u> 1901-1907 est bien noté par Thiounn ID : 1 1913 a des relations avec le prince (héritier ? Monivong) et le premier ministre (Norodom Sathavong ID : 44)
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 19617 Dossier personnel de Kan, oudam montrey 1903-1930

<u>I- Agent</u> ID : 63 Nom : Preap [Brāb] Prénom : Van [ʋaen] Date de naissance : 1873 Né à : Krang à Péaréang Kandal (maintenant Prey Veng)	<u>II- Sources</u> ANC : 25454
<u>IV- Ascendants</u> <i>Est dit « avoir des relations en 1917 avec l'Okhna Youmréach (Chhun ID : 2) et avec le président de la cour de cassation l'Okhna Athipadey Sēna⁽¹⁾ 1921 avec le Ministre du Palais</i>	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néang Hom [Nāñ Ham] L'agent déclare 1 garçon et 3 filles en 1921.	
<u>VII- Education</u> 1911 est reçu 11 ^e à l'examen de droit cambodgien	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1924 veut se fixer après sa retraite au khum de Chek à Romduol (Svai Rieng)	
<u>X- Carrière</u> 1895 secrétaire surnuméraire au sala lukhun (première instance) 1896 intègre le bureau du Ministre du Palais Kong ID : 24 1901 planton au Conseil des Ministres 1902 Smien de l'okhna piphéak phéasa, ancien juge de la sala lukhun (?) smien du Conseil des Ministres 1911 sophea (juge) de Kompong Som 1914 Sophea de droite de Svai Teap 1922 affecté au Ministère de la Justice sous Chhun ID : 2 1922 kromokar à la salakhet de Svai Rieng 1923 balat du khet de Svai Rieng 1924 kromokar au Ministère de l'Intérieur sous Norodom Phanuvong ID : 51 1924 balat du srok de Rumduol (Svai Rieng) Admis à la retraite	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) « okhna thippedey sēna, premier ministre du Palais de la Reine Mère, chargé de la direction de la province de Prey Kedey, 10 pans de dignité » Foures, 1882, p. 199	

<u>I- Agent</u> ID : 64 Nom : Prom Prénom : Nong	<u>II- Sources</u> ANC : 24984

Date de naissance : 1867 Né à : Prek Sandek, Sithor Kandal (maintenant Prey Veng)	
III- Parents Père : Nouy Titre, fonction, emploi : okhna phiphéak sangkréam ID : Q	
VI- Mariages et descendance Épouse : Néang Chan	
VII- Education vatt Botum Vaddey Phnom Penh	
X- Carrière 1891 smien du chef d'apanage chargé de percevoir l'impôt personnel des Cambodgiens à Sithor Kandal 1892 smien du Conseil des Ministres 1895-1906 percepteur d'impôts à Pursat 1904 balat de Krang balat de Sithor balat de Romeas Hek gouverneur du khet de Roméas Hel kromokar à Thbong, Anbinh 1922 en poste au Ministère de l'Intérieur sous Norodom Phanuvong ID : 51	

I - Agent ID : 65 Nom : Hing [Hĩh] Prénom : Penn [Paen] Date de naissance : 1877 ou 1879 Date de décès : Né à : Choeug Chap, khum de Ronéam à Tréang (Takéo)	II- Sources ANC : 19021 ; 19286
III- Parents Père : [Hĩh] ou Priek Hing Titre, fonction, emploi : cultivateur Mère : Nau ou Chet Néou	
VI- Mariages et descendance Date du mariage 1 : 1902 Épouse 1 : Pho Yin [Bho Yin] Date de naissance : 1881 Date de décès : 1929 Née à : 3 ^e quartier de Phnom Penh Père épouse 1 : Chin Pho Titre, fonction, emploi : cultivateur Mère épouse 1 : Uôn Eng Frère épouse 1 : Pho Rath [Bho Ratn], cultivateur, père de Dos Chuong [Tuh Jan] secrétaire des Résidences en 1929. Enfants épouse 1 : - Panane née en 1904 - Baniyen né en 1906 au 3^e quartier de Phnom Penh. Date du mariage 2 : 1941 Épouse 2 : Om Pinna [Īn Ūm Bīnṇā] Date de naissance : 1911 Née à : 3 ^e quartier de Phnom Penh Père épouse 2 : In Om [Īn Ūm] Titre, fonction, emploi : cultivateur, commerçant Mère épouse 2 : Son Nūy ou Eang Noi Résidants de : Veang Chas, Samrong Tong	

Enfant épouse 2 : - Hing Pinnary [Bṛṇṇārī] née en 1942 à Véang Chas (Samrong Tong). Enfant épouses 1 ou 2 : - Penn Kaliyane Enfants naturels reconnus : - Hing Bun Thon ou Thuon. - Néang Sophan.
<u>VII- Education</u> Vatt [Brai Phaeat] de Tréang
<u>IX - Patrimoine</u> Visite sa famille à Ronéam (Takéo) et Triton (Chaudoc, Cochinchine). Adresse 3^e quartier de Phnom Penh 1942 prend sa retraite à Veang Chas, Samrong Tong.
<u>X- Carrière</u> 1899 nommé élève interprète au Cabinet de la Résidence supérieure 1901 secrétaire auxiliaire de 3^e classe, Résidence de Takéo 1902 secrétaire à la Résidence de Kratié 1903 secrétaire au 2^e Bureau - affaires indigènes – Résidence supérieure. 1908 2^e secrétaire du Conseil des Ministres Préa vichit santhan 1912 1^{er} secrétaire du Conseil des Ministres oknha phinit vohar 1913 suppléant du Ministre de la Justice Chhun ID : 2 dit oknha vongsak akharéach 1916 membre de l'Assemblée consultative indigène 1923 oudam montrey 1924 Président de la juridiction d'annulation sala vinichhay⁽¹⁾ 1933 Ministre de la Justice⁽²⁾ 1942 admis à la retraite
<u>XII- Commentaires</u> Aurait appris seul le français Parle annamite 1905 participe à la création de la Société de l'enseignement mutuel des Cambodgiens 1926 Chevalier de la Légion d'honneur
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 27155 Ordonnance Royale n°43 du 12 septembre 1924 portant nomination de l'oknha Penn suppléant du ministre de la justice comme président de la juridiction d'annulation 1924 (2) ANC 19287 Dossier personnel de Ngim suppléant du ministre de justice 1933

<u>I - Agent</u> ID : 66 Nom : Mey [Mī] ou [Mīy] Date de naissance : c1855 Né à : Anlong Snai à Roléas Peir (Kompong Chhnang)	<u>II- Sources</u> ANC : 20508
<u>III- Parents</u> Père : Phal [Phal] Titre, fonction, emploi : Oknha balat Siem Thippedey ID : JJ	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néang Mey [Mī] L'agent déclare 1 garçon et 3 filles en 1914.	
<u>VII- Education</u> vatt Anlong Snai, Roléas Peir	

<u>IX - Patrimoine</u>
Adresse 1914 4 ^e quartier de Phnom Penh
<u>X- Carrière</u> 1878 smien du Vongsa Akharéac Ūm ministre de la justice du 2 nd roi ID : 8 dit Luong Seney Aksar Années 1880 durant la révolte de Si Votha, aide son père Phal ID : JJ à mater les rebelles à Kompong Svai 1891 fait la perception des impôts à Barai et dans d'autres provinces 1896 même fonction que précédemment 1902 smien du Premier Ministre Um ID : 8⁽¹⁾ 1903 smien (secrétaire) du Conseil des Ministres 1908 huissier de la salakhet de Siem Reap Préa piphéak sala 1909 révoqué
<u>XII- Commentaires</u> Connaît la littérature cambodgienne et la littérature siamoise, le droit et les mathématiques 1909 révoqué pour extorsion 1914 demande à être réintégré
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 24253 Compte-rendu de la 73 ^e séance du Conseil des Ministres du 26 mars 1902

<u>I - Agent</u> ID : 67 Nom : Prom [Brum] Prénom : Sam [Sam] Date de naissance : 1868 Né à : Kâs Noréa [koḥ narā], ou Chbar-Ampôu, Kien Svai (Kandal).	<u>II- Sources</u> ANC : 20409
<u>III- Parents</u> Père : Prom [Brum] Titre, fonction, emploi : commerçant Mère : Ros Domiciliés à : Chbar-Ampôu	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 12/03/1902 Épouse : Em [Em] Date de naissance : c. 1864 Née à : Kâs Noréa [koḥ narā], Kien Svai Père épouse : Peich Titre, fonction, emploi : gouverneur ID : M Mère épouse : Néac Sdong [Sdoen] L'agent déclare 2 fils élèves du collège Sisowath et 1 fille en 1917.	
<u>VII- Education</u> vatt Unṇalom Phnom Penh	
<u>X- Carrière</u> 1885 smien du trésor royal 1905 chargé des impôts sur les paddys et palmiers à sucre à Phnom Penh par le Ministre de la Guerre par intérim Peich Ponn ID : 12 1909 smien du Conseil des Ministres et au Ministère de la Guerre (<i>titré Luong Nikâr Chumnong (?)</i>)(¹) 1923 admis à la retraite	
<u>XII- Commentaires</u> 1919 demande à devenir juge	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 17938 Dossier personnel de M. Peich Ponn, anouc montrey 1889-1932	

<u>I - Agent</u> ID : 68 Nom : Nguon ou Nguong [N'uong] Prénom : Ith [Īt] Date de naissance : a) 1867 b) vers 1870 Date de décès : 1933 Né à : a) 3^e quartier de Phnom Penh b) Sithor (<i>Kandal</i> ?)	<u>II- Sources</u> a) ANC : 19284 b) AOM : Fonds ministériels IECOL/41 ANC 33598 c1924	
<u>III- Parents</u> Père : Nguon ou Nguong Titre, fonction, emploi : Oknha Sokhon Prey Chéa ID : 33		
<u>IV- Ascendants ?</u> Grand-père paternel ? : Nguon Titre, fonction, emploi : Okhna Montrey Sena ID : X Oncle paternel ? : Men [m'æn] Titre, fonction, emploi : Ministre de la Justice ID : 3		
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 1911 Épouse : Seng Nouth [Saeñ Nut] Date de naissance : 1882 Date de décès : déclarée sa veuve en 1933⁽¹⁾ Née à : 2^e ou 3^e⁽¹⁾ quartier de Phnom Penh Mère épouse : décédée vers 1922 Enfants épouse : - Nguon Vân [Vân] né le 26 août 1912 - Nguon Vân [Van] né ou née en 1914 - Vonn [Vun] né ou née en 1915 - Hun Rath né ou née en 1917 - Ith Nguon Nora ou Vora né ou née en 1917⁽¹⁾ - Ith Touch né ou née en 1920⁽¹⁾ - Ith Boran ou Purann né ou née en 1926⁽¹⁾ L'agent déclare 6 garçons et 4 filles en 1930.		
<u>VII- Education</u> Vatt Botum Vaddey Phnom Penh Élève de « l'école de Phnom Penh » 04/06/1887 – 09/11/1894 École coloniale, Paris. Dans le cadre de l'école, suit les cours du lycée Lavoisier et de l'École des Arts et Métiers d'Angers. Dans le cadre de sa formation, en octobre 1893 employé à l'usine Cail à Paris		
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1930 3^e quartier de Phnom Penh. 1931-1933 passe sa retraite à Kompong Cham, peut-être à Kas Samroup, Kompong Siem, village où sa belle-mère est incinérée en 1922.		
<u>X- Carrière</u> 1895 dessinateur des bâtiments civils à Phnom Penh 1896 employé dans une papeterie à Hanoï 1897 surveillant des travaux publics Kompong Cham 1908 gouverneur de Barai		

Gouverneur de Muk Kampul (Kandal) 1910 gouverneur de Kratié 1911 gouverneur de Prey Veng 1914 gouverneur de Baphnom (Prey Veng) 1915 gouverneur de Kompong Siem (Kompong Cham) gouverneur de Thbong Khmum (Kompong Cham) 1921 suppléant au ministère de la Marine sous Sisowath Souphanuvong ID : 52 1923 oudam montrey, suppléant du Ministre de l'Intérieur Norodom Phanuvong ID : 51 puis en 1928 de Sisowath Souphanuvong ID : 52 1930 admis à la retraite
<u>XII- Commentaires</u> 1908 Le Résident de Kompong Cham écrit de lui « Aurait dû occuper des fonctions importantes au Palais à l'avènement de Sisowath » membre de l'Assemblée consultative indigène 1917 mis en cause par ses administrés de Thbong Khmum pour concussion 1923 obtient un permis de port d'arme
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 33841 Dossier de pension de Mme Ith, née Seng Nouth, veuve d'un oudam montrey de 1ere classe, 1933.

<u>I - Agent</u> ID : 69 Nom : [Rin] Prénom : Chek [Cik] Date de naissance : 1897 Né à : Battambang	<u>II- Sources</u> ANC : 20539
<u>III- Parents</u> Déclaré orphelin	
<u>VII- Éducation</u> Elève de l'école franco-cambodgienne de Battambang. 1912 obtient le certificat d'études primaires	
<u>X- Carrière</u> 1915 smien à la salakhet de Battambang 1919 smien à la sala outor smien au ministère de la Guerre sous le Ministre Peich Ponn ID : 12 1922 smien au secrétariat du Conseil des Ministres 1923 affecté au srok de Loeuk Bek à Kandal 1924 révoqué	
<u>XII- Commentaires</u> 1922 reçoit un blâme sévère pour malversations 1924 révoqué pour absence	

<u>I - Agent</u> ID : 70 Nom : Ky ou [Pau] Prénom : Mey [Mey] Date de naissance : 1887 Date de décès : après 1940 Né à : Beng Reang 5^e quartier Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 12727
<u>III- Parents</u> Père : Pau ou Peou Titre, fonction, emploi : gouverneur ID : RR	

Mère : Eup
<u>VI- Mariages et descendance</u> L'agent déclare 3 enfants en 1923.
<u>X- Carrière</u> 1917 yokbat de Stung Treng 1920 Krala Bauchy à Spong 1921 smien à Spong 1923 chaufaikhhand Spong 1923 affecté au srok de Loeuk Bek (Kandal) 1924 smien du Conseil des Ministres révoqué
<u>XII- Commentaires</u> Parle et écrit lao charpentier 1924 impliqué dans une affaire de malversations 1940 demande sans succès à profiter de l'Ordonnance Royale n°12 du 18 janvier 1939 d'autorisation de réintégration des fonctionnaires révoqués : amnistie des peines disciplinaires prononcées avant le 25 août 1924.

<u>I - Agent</u> ID : 71 Nom : In [Īn] Prénom : Ouck [Ūk] Date de naissance : 1869 ou juillet 1870 Date de décès : 1936 Né à : Phum Svai, Trapéang Thom, Kampot.	<u>II- Sources</u> ANC : 19315 ; 33885
<u>III- Parents</u> Père : In Titre, fonction, emploi : Khun Vongsa Aksâr ID : S Mère : Néac Peli [Pīl] (?) ou Mau Pell	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 1892 Epouse : Néac Ek Ouck [Ek] ou Thong Ek Date de naissance : 1870 Date de décès : est déclarée sa veuve en 1936 ⁽¹⁾ Née à : 5 ^e quartier de Phnom Penh Père épouse : Ey Thong Titre, fonction, emploi : Okhna Déchou ID : BB Mère épouse : Khieu Luong Enfant : - Boun Thiourp ou Ouk Boun, sergent dans les troupes françaises d'occupation en Allemagne en 1920, fait des études militaires en Allemagne en 1923⁽²⁾. - Ouck Boun Chan, accompagne son père en France en 1923 et y entame des études dans une école de commerce⁽²⁾. L'agent déclare avoir 5 enfants en 1920. Enfant ? : - <i>Keth ou Kétaya, 18 ans en 1918, 1916 détenteur du certificat d'études primaires passé à Phnom Penh, admis comme élève interne payant au lycée Chasseloup Laubat en 1918⁽³⁾ ?</i>	
<u>VII- Education</u> <i>Vatt Unṇaḷom</i> Phnom Penh <i>Vatt Prasath</i> , Bantéai Méas, Kampot. <i>Vatt Pochentong</i> , Phnom Penh. études de français dans une école de Phnom Penh	

IX - Patrimoine**Adresse**

A Phnom Penh, l'agent déclare habiter au 4^e quartier.

X- Carrière

1888 surveillant au jardin d'essai de Pochentong

1889 lettré au tribunal mixte de Phnom Penh

1892 agent de police

1896 secrétaire titulaire

1901 premier secrétaire interprète de l'Obbareach

1904 mandarin du Palais

? secrétaire du Conseil des Ministres (*uk ñã prichea sopoan*⁽⁵⁾)

1907 suppléant du ministre du Palais Thiounn **ID** : 1 dit Oknha Srey Thâmméa Thireach⁽⁶⁾ ou Oknha Srey Pheanea⁽⁷⁾

1918 trésorier du Palais royal Preah Phinit Aksar⁽³⁾ ?

c1923 directeur des services du Palais royal [*uk ñã prasoer sarisakti*]⁽²⁾

1925 admis à la retraite

XII- Commentaires

1902 accompagne M. Monod alors chef adjoint du service géologique en exploration dans la province de Siem Réap alors siamoise.

1905 membre de la Société d'enseignement mutuel du Cambodge, et de la commission de révision des lois cambodgiennes

1906 membre de la suite du roi Sisowath en voyage en France en tant qu'interprète de français⁽⁵⁾.

1908 fait partie de la délégation chargée de la prise de pouvoir des territoires de Battambang.

1915 membre de la Commission du Dictionnaire

1918 membre de la Société hippique du Cambodge

1920 secrétaire de la Commission des Antiquités historiques et archéologiques du Cambodge⁽⁷⁾

1922 accompagne la troupe du Ballet Royal à l'exposition de Marseille,

1924 accompagne la troupe du Ballet Royal aux fêtes de la légion d'honneur à Saïgon⁽⁶⁾

Œuvre

1931 la Bibliothèque Royale de Phnom Penh publie la relation de son voyage en France en 1922-1923 : [*Ambi tamnoer dau kruñ pârāmñses*] - *Souvenir d'un voyage en France en l'an 1923*, 183 p.⁽²⁾

XIII- Sources complémentaires

- (1) ANC 32445 Dossier de pension d'In Ouck, née Ek, veuve d'un oudam montrey de 1^{re} classe, suppléant du ministre du palais 1936
- (2) Khing Hoc Dy « Le voyage de l'envoyé cambodgien Son Diêp à Paris en 1900 », in Salmon, Claudine, *Récits de voyage des Asiatiques, genres, mentalités, conception de l'espace*, Paris, EFEO 1996, pp. 367-383
- (3) AOM RSC INDO 437 Relation avec le ministre du Palais 1918
- (4) Musée National de l'immigration, Ressources, Témoignage de Thonn Ouk recueilli en septembre-octobre 2006 - <http://portraits.histoire-immigration.fr/>
- (5) Thiounn, *Voyage en France du roi Sisowath*, p. 13, 50.
- (6) ANC 5594 Danseuses cambodgiennes aux fêtes de la légion d'honneur à Saïgon, 1924
- (7) Archives EFEO, Carton XXXVIII « La Conservation d'Angkor », dossier « Correspondance 1914-1920 », sous-dossier « R.51. Angkor Correspondance 1920 », Lettre du Résident supérieur p.i. au Cambodge au Directeur de l'EFEO, 31 août 1920, cité par Gabrielle Abbe.

I - Agent

ID : 72

Nom : Nou [Nūr]

Prénom : Kann

Date de naissance : 1875

Né à : Ang Thnot, khum Kous [Kus], à Tréang (Takéo)

II- Sources

ANC : 19617 ; 35579

III- Parents

Père : Nou [Khmoc mñj Nūr]

Mère : Ouck

<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage 1 : 1903 Épouse 1 : Néac Srey Tân [<i>nak srī</i> Tan] ou Suon Tann Date de naissance : 1887 Née à : Kassotin, Kompong Cham Père épouse 1 : Suon Mère épouse 1 : Tong Hêm Résidence parents épouse 1 : 3 ^e quartier de Phnom Penh Épouse 2 : Néang Kom Enfants épouse 2 : une fille et un garçon		
<u>VII- Education</u> <i>Vatt</i> Ang Thnot, khum [Kus] Tréang (Takéo)	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1909-1912 participe à la fondation d'un <i>vatt</i> Mohanikay à Stung Treng 1920 est dit « sous l'influence un peu trop forte sur lui des bonzes » 1920-1921 participe à la fondation d'un <i>vatt</i> Thommayut à Chruoi Thnâr Kompong Siem (Kompong Cham) 1922 fête le Têt	<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 5 ^e quartier de Phnom Penh
<u>X- Carrière</u> 1892 trésorier du roi, percepteur des impôts personnels des Chinois et Cambodgiens à Tréang gauche 1895 secrétaire journalier à la comptabilité du bureau des rôles du Protectorat 1900- lettré au 2 ^e bureau Résidence supérieure ? 1901 secrétaire à la direction du suosdey Mon phéakedey Aksar ⁽¹⁾ 1902 balat de Kompong Siem (Kompong Cham) ⁽¹⁾ 1909 gouverneur de Ponghéa Lu oknha outey Sêna ⁽²⁾ gouverneur de Stung Treng oknha réachéa Chor ⁽²⁾ 1912 juge de la 1 ^{re} section de la sala outor président de la sala lukhum 1914 membre de l'Assemblée consultative indigène 1916 gouverneur Kompong Svai okhna Déchor (Boréreach) [<i>uk ñã tejo purārāj</i>] ⁽²⁾⁽³⁾ 1920 gouverneur Kompong Siem (Kompong Cham) 1921 président de la sala outor 1923 suppléant du ministre de la marine Norodom Suramarit ID : 76 puis en 1929 de Norodom Montana ID : 81 1926 oudam montrey 1930 admis à la retraite		
<u>XII- Commentaires</u> c.1922 Est réputé avoir des relations avec le roi et les ministres Erudit en littérature cambodgienne c.1922 Apprend le français à la société de Kompong Cham et dirige les cours des us et coutumes aux enfants de l'école de Kompong Cham 1908 missionné 8 mois en France 1918 accusé de s'être mal comporté envers la Prêas Mé Monéang Botum Khésar Molis, épouse du roi Sisowath, mère du prince Sisowath Vongkat (1892-1948), belle-mère de Sisowath Souphanouvong ID : 52 ⁽⁴⁾ . 1927 visite Bangkok		
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 24253 Compte-rendu de la 73 ^e séance du Conseil des Ministres du 26 mars 1902 (2) Correspondance des titres avec Foures, Explorations et reconnaissances, 1882, p. 191-193 (3) Sunséng Sunkimméng Un ancien titre d'identité sociale khmère », <i>art.cit.</i> , p. 179-185 (4) Corfield, 1993, p. 81		

<u>I - Agent</u> ID : 73	<u>II- Sources</u> ANC : 19830 ; 19724 ; 34712

Nom : Boun Chan [P̄un Cānd] Prénom : Koun Thonn [Kun Thun] ou [Guṇ Thun] guṇ = mérite Date de naissance : 1884 ou 1885 Né à : Phnom Penh	
<u>III- Parents</u> Père : Boun Chan [P̄un Cand] Titre, fonction, emploi : Oknha Phinit Vinichhay ID : G Mère : Néac Phyām [Phāyam] ou [Phyam] ou Khun Puy ⁽¹⁾	
<u>V- Fratrie ou cousins</u> Sœur aînée : - Boun Chan Tat ou Mam Tat, épouse du roi Norodom⁽²⁾ Mère et Père de Norodom Chandalekha (1883/1891-1971)⁽³⁾⁽⁴⁾ Frère aîné : Boun Chan Mongkon Titre, fonction, emploi : gouverneur, Oknha Prasoeu Aksâr ID : 74	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage1 : c.1908 Épouse1 : Néang Saric [Sārik] Enfant épouse1 : - Boun Chan Thuon, né le 20 décembre 1908 au 3^e quartier de Phnom Penh⁽¹⁾ ID : 90. Date du mariage2 : 1924 – dit de 2 nd rang en 1924 – dit de 1 ^{er} rang en 1937. Épouse2 : Ly Lott [Lī lut] Date de naissance : 1906 Née à : Kompong Khléang, Srok de Chikreng, khet Siem Reap. Père épouse2 : Ly Leng Huot [Lī Señ ou Leñ Huot] Titre, fonction, emploi : commerçant Mère épouse2 : Ong Pann Enfants épouse2 : - Khéma née le 31 mai 1925 à Kompong Thom, Kompong Svai. - Kham Vann née le 8 mars 1938 à la maternité Roume au 2^e quartier de Phnom Penh. Épouse3 : Néang Poum Enfant épouse3 : - Thach 12 ans en 1935, reconnu en 1928, fréquente le cours moyen de l'école François Baudoin entre 1930 et 1935⁽⁵⁾. Enfant (?) : - Koun Thonn The ou Khonn Xhan The⁽¹⁾. L'agent déclare avoir 10 enfants en 1941. Aurait une fille - Boun Chan Sao Aug ou Ang - épouse Nhek Ponn voir ID : 90, ID : AA, ID : 77.	
<u>VII- Éducation</u> École coloniale (?)	
<u>IX - Patrimoine</u> 1930 son impôt foncier s'élève à 38 piastres 88 cent et/ou 120 piastres 96 cent ⁽⁵⁾ Sa fille Khena inscrite comme propriétaire d'une automobile pour 41 piastres de taxe de circulation ⁽⁶⁾ . <i>Voir Khema ?</i> 1932 propriétaire d'une maison à Kompong Thom ⁽⁸⁾ Et détiendrait une « entreprise forestière » (?).	
<u>X- Carrière</u> 1905 instituteur. 1910 secrétaire au Palais royal. 1913 secrétaire comptable à l'École royale des arts décoratifs. 1914 gouverneur de Lovéa Hem. 1916 gouverneur de Roméas Hèk. 1918 gouverneur de Kien Svai. 1921 secrétaire général du Conseil des Ministres.	

1923 gouverneur de Kompong Thom. 1925 Oudam montrey. 1927 suppléant du Ministre du palais Thiounn [Juon] ID : 1 1936 gouverneur de Svai Rieng. 1939 gouverneur de Kratié. 1941 admis à la retraite. Titre honorifique : Okhna Montrei Sorivong
<u>XII- Commentaires</u> Possède un brevet de chauffeur automobile. Parle annamite. Chevalier de la légion d'honneur (?) 1929-1930 en congé pour affaires personnelles.
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 18915 Dossier personnel de Boun Chan Thuon, anouc montrey, 1931-1953. (2) « Grande sœur de Boun Chan Mongkhon » Communication de M. Thiounn Mumm, 18 août 2014 et « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) ». (3) « mère du prince Norodom Chandalekha (1883) » Népote et Sisowath, 1994, p. 83 ; « Norodom's thirty-fourth wife : neak moneang Tat, the daughter of Mongkhun, a Cambodian mandarin of Thai origin » mère de Norodom Chanthalekha (1891-1971) », Corfield, 1993, p. 58 (4) ANC 18915 Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey 1931-1953 (5) ANC 32432 Dossier relatif à l'indemnité pour charge de famille de Koun Thonn, oudam montrey, suppléant du Ministre du palais, 1933-1935. (6) ANC 23065 Communication à M. le receveur principal d'une lettre de M. Thiounn, ministre du palais concernant les impôts réclamés à tort 1931 (7) ANC 5439 Ministère du Palais, pièces diverses, 1930-1932

<u>I- Agent</u> ID : 74 Nom : Boun Chan [P̄un Cănd] Prénom : Mongkon [Mañkhan] ou [Muñkhan'] Date de naissance : 1880 Date de décès : 1949 ⁽¹⁾ Né à : 3 ^e quartier, Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 17948 ; 17980 ; 19725
<u>III- Parents</u> Père : Boun Chan Titre, fonction, emploi : Oknha Phinit Vinichhay ID : G Mère : Néac Phyâm [Phāyam] ou [Phyam] ou Khun Puy ⁽²⁾	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Sœur aînée : Boun Chan Tat ou Mam Tat, épouse du roi Norodom⁽³⁾ Mère et père de Norodom Chandalekha (1883/1891-1971)⁽⁴⁾⁽⁵⁾ Frère cadet : Boun Chan Koun Thonn Titre, fonction, emploi : gouverneur, adjoint du Ministre du Palais. ID : 73	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date mariage : 1901 Épouse : Pok Srey Loun ou Trâloun [P̄uk Lan'] ou [nāñ Tralan] ou Luon ⁽³⁾ Date de décès : 1940 ⁽⁶⁾ Père épouse : Pok [P̄uk] Duch Titre, fonction, emploi : Oknha Phimut Vongsa ID : 10 Mère épouse : Néac Trâlong ou Penn Long ⁽³⁾ Enfants épouse selon la famille Poc-Thiounn⁽⁷⁾ : Boun Chan Moly (F)	

- Boun Chan Thorn - Boun Chan That - Boun Chan Phlan - Boun Chan Bung Nga (F) - Boun Chan Mol - Boun Chan Dara (F) - Boun Chan Thanareth - Boun Chan Thanarith Enfants épouse selon les archives et la bibliographie : - <i>Une fille en 1902 (?)</i> - Thân [Thân] né le 12 janvier 1907 - That [Thāt] né(e) le 15 décembre 1908 - <i>Une fille avant 1909 (?)</i> - Boun Chan Phlang [Phlañ] né le 11 décembre 1911⁽⁸⁾ ID : 93 - Boun Chan Mol né en 1914⁽¹⁾ ID : 122 - Trâmol né le 28 janvier 1916 - Bounga ou Bung Nga née le 4 mai 1917 - Boun Chan Thanareth⁽⁸⁾ - Boun Chan Thanarith⁽⁸⁾ L'agent déclare avoir 9 enfants en 1935.		
<u>VII- Education</u> <i>Vatt Saravan</i> Phnom Penh. 1894 entré à l'école franco-cambodgienne.	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> Retraite monastique en 1906.	<u>IX- Patrimoine</u> Adresse 1927 Rue du Palais, 3^e quartier de Phnom Penh⁽⁹⁾
<u>X- Carrière</u> 1899 élève interprète en service à la comptabilité - 1^{er} bureau - de la Résidence supérieure. 1902 secrétaire 2^e classe du Conseil des Ministres, Luong Seney Pithéac. 1907 envoyé en France comme membre de la Mission permanente indochinoise. 1908 secrétaire 1^{ère} classe du Conseil des Ministres, Préa siséna. 1910 Trésorier royal Oknha Prasoeu Aksâr. Chef de bureau au trésor - gérant des immeubles de rapport de Sa Majesté. 1920 gouverneur 4^e classe stagiaire de Kandal Stung. 1921 gouverneur de Kien Svai. 1923 devient Anouc montrey. 1933 Oudam montrey. 1935 admis à la retraite.		
<u>XII- Commentaires</u> Siamois, naturalisé Cambodgien par Ordonnance Royale le 17/12/1901 Œuvre Oknha Bunchan Mongkhonn, <i>Vijjā prām bī prakār</i>, [Commentaire de 8 articles de loi] genre : commentaire, apparait dans la « liste des ouvrages édités par l'Institut bouddhique », 1969⁽¹⁰⁾		
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Corfield & Summers, 2004, p. 41. (2) ANC 18915 Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey, 1931 1953. (3) « Grande sœur de Boun Chan Mongkhon » Communication de Thiounn Mumm, 18 août 2014 et « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) ». (4) « mère du prince Norodom Chandalekha (1883) » Népote et Sisowath, 1994, p. 83 ; « Norodom's thirty-fourth wife : neak moneang Tat, the daughter of Mongkhun, a Cambodian mandarin of Thai origin » mère de Norodom Chanthalekha (1891-1971) », Corfield, 1993, p. 58. (5) ANC 18915 Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey 1931-1953 (6) SHD SDECE GR10R52 Pok Khun (7) « Généalogie (gynéalogie) des Frères Soa et Poc (léguee par ma mère) » (8) Corfield, 1993, p. 109. (9) ANC 26743, Renouveau d'une bourse d'internat au jeune Boun Chan Phlang fils d'un chauffaisrok de Kien Svai élève au lycée Chasseloup Laubat 1927-1932. (10) ANC Documentation 510 - Institut bouddhique du Ministère des Cultes, <i>Liste des ouvrages édités par l'Institut bouddhique</i>, Phnom Penh, 1969, p. 5.		

<u>I- Agent</u> ID : 75 Nom : Leng [Ləŋ] Prénom : Saem [Säem] Date de naissance : 1885 Date de décès : Né à : [Kumnoek] ou Don Yay [Tūn Yāy] (Kampot)	<u>II- Sources</u> ANC : 17902 ; 19543
<u>III- Parents</u> Père : Leng [Ləŋ] Titre, fonction, emploi : oknha Réaksar Nivès ID : T Mère : Néac Mak	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère ? : Leng Ngeth (1900-c.1975) né à Phnom Penh ID : 129 1920 dit « Frère de parenté » avec le sophea de Tany (Takéo/Kampot)	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage 1 : c.1910 Épouse 1 : Thiounn Yèm [Juon Yaem] ou Néac Srey Yèm Date de naissance : 1890 Date de décès : 25/06/1935 Décédée à : Hôpital mixte de Phnom Penh Père épouse 1 : Thiounn, [Juon] Titre, fonction, emploi : Ministre du Palais, Premier Ministre ID : 1 Mère épouse 1 : Néac Malis Le Faucheur Enfants épouse 1 : - Leng Sarinn, 41 ans en 1955, élève du lycée Chasseloup Laubat (Saïgon), étudiant en France jusqu'en 1950, député démocrate de Thong (Kompong Speu) en 1951, candidat en 1955⁽¹⁾ - Un garçon, né en 1917. - Leng Saroun né en 1919 Date du mariage 2 : 1937 Épouse 2 : Houa Sokhom [Huor Sukhūm] Date de naissance : 1893 Née à : Krochmar Père épouse 2 : Houa Titre, fonction, emploi : cultivateur Mère épouse 2 : Houa Ay Enfants épouse 2 : - Une fille épouse Sonn Voensai ID : 116 avant 1947⁽¹⁾ 1920 l'agent aurait eu une concubine à Bantéai Meas.	
<u>VII- Education</u> vatt Prou de Don Yay à Kampot école franco-cambodgienne Phnom Penh 1902-1907 École coloniale Paris Après 1907 école d'administration cambodgienne 1911 reçu 1^{er} examen de fin d'études de droit cambodgien	
<u>IX - Patrimoine</u> 1918 administrateur d'une Société de filature de soie dont le siège social se trouve à Phnom Penh. 1947 est dit commerçant à Phnom Penh⁽¹⁾	
<u>X- Carrière</u> 1907 interprète principal 5^e classe au service de l'enseignement 1913 gouverneur 4^e classe de Khsach (Kandal) 1917 anouc montrey gouverneur de Choeung Prey (Kompong Chhnang) Oknha Péch-Dêcho⁽²⁾ 1920 gouverneur de Bantéai Méas (Kampot) 1921 gouverneur de Kompong Siem (Kompong Cham) 1922 gouverneur de Kompong Cham	

1923 gouverneur de Takéo 1925 vorac montrey (gouverneur de 1ere classe) 1928 oudam montrey 2 ^e classe 1934 oudam montrey 1 ^{ere} classe ⁽³⁾ 1941 admis à la retraite
<u>XI- Activités politiques</u> Septembre 1947, fonde avec Khim Tit ID : 94 le Parti de l'Union Nationale. 1947 élu député du Parti de l'Union Nationale à Trapeang Sap (Bati) ⁽¹⁾
<u>XII- Commentaires</u> Parle annamite et siamois 1907 a été formé à la sténographie et a appris l'espagnol à l'École coloniale Années 1920 séjours d'agrément familiaux à Bokor et au Cap Saint Jacques Années 1930 se fait soigner à Saigon
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) SHAT GR 10 R 50 Partis politiques avril 1946 décembre 1955 (2) Foures, 1882, p. 192 (3) ANC 20178 Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey 1900-1936

<u>I - Agent</u> ID : 76 Nom : Norodom Prénom : Suramarit Date de naissance : 06/03 ou 31/10/1896 ⁽¹⁾ ou b) 11/03/1896 Date de décès : 03/04/1960 ⁽²⁾ Né à : Palais Royal, Phnom Penh	
<u>II- Sources</u> ANC : 18994 b) SHD : GR 10 R 53 « Personnalités politiques : SAR le prince Suramarit et son épouse »	
<u>III- Parents</u> Père : Norodom Sutharot (1872-1945) Mère : Norodom Phangangam, (1874-1944)	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Sa Majesté Norodom (1834-1904) Grand-mère paternelle : Ieam Bosseba, titrée Khun Cham, dite « fille d'un mandarin de Battambang (...), parente de la famille royale de Thaïlande ^{(1) (2)} » Grand-père utérin : Sa Majesté Norodom (1834-1904) Grand-mère utérine : Nuon, titrée Khun Than Oncle utérin : Norodom Phanuvong ID : 51	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Sœurs : - Norodom Akasaniya (1892-1907) - Norodom Phavarith (1896 - ?) - Norodom Rasmi Sobhana (11/1898-1971)	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage 1 : 1920 Épouse 1 : Sisowath Kossamak Nearireth Date de naissance : 09/04/1904 Date de décès : 1975 Née à : Palais Royal, Phnom Penh. Père épouse : Sa Majesté Monivong (1876-1941) Mère épouse : Norodom Kanvivam Norléak Tévi (1876-1912), fille du prince Norodom Hassakan (1858-1888), petite-fille de Sao ID : C	

Enfants épouse 1 : - Norodom Sihanouk (31/10/1922-2011) Date du mariage 2 : années 1940 ⁽¹⁾ Épouse 2 : Kim An Yeap Date de naissance : 1928 ⁽¹⁾ Père épouse 2 : Kim An ⁽¹⁾⁽²⁾ Titre, fonction, emploi : gouverneur ID : 31 Mère épouse 2 : Van Sy sino-khmère, née vers 1905, membre de la maison de Khun Meak, épouse de SM Monivong ⁽¹⁾ Enfants épouse 2⁽¹⁾ : - Norodom Vacheara née en 1946 - Norodom Sirivudh né en 1951 - Norodom Preyasophon né en 1954		
<u>VII- Education</u> Collège Sisowath, Phnom Penh ⁽³⁾ c.1910-1917 lycée Chasseloup-Laubat Saïgon ⁽¹⁾ 1918 diplôme d'études complémentaires franco-indigènes	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> <i>Stūpa</i> dans l'angle sud-ouest de la cour de la Pagode d'Argent Palais Royal ⁽¹⁾	<u>IX - Patrimoine</u> 1954 administrateur d'une banque khméro-siamoise : Banque du Kampuchéa pour le Commerce et l'Industrie
<u>X- Carrière</u> 1918 stagiaire dans diverses administrations ⁽¹⁾ 1920 affecté à la Maison Militaire du roi Sisowath ⁽¹⁾ 1926 secrétaire stagiaire des résidences en service à la délégation du ministère de la justice 1927 détaché au secrétariat royal Krom Khun Visothi Khattiyavong démisionne des cadres des résidences Chef de bureau de la chancellerie du Palais Royal 03/1929 Ministre de la Marine, de l'Agriculture et du Commerce 1936 Ministre de l'Intérieur et des Cultes par intérim ⁽⁴⁾ 1939 Ministre de l'Agriculture 1941 Ministre de l'Économie nationale ⁽⁵⁾ Démisionnaire ⁽⁵⁾ Président du Conseil de Régence ⁽³⁾ Membre du Conseil privé de SM Norodom Sihanouk 1955 Roi du Cambodge		
<u>XI- Activités politiques</u> Serait un ami de Pach Chhoeun depuis le lycée ⁽¹⁾ et aurait soutenu la publication de <i>Nagara Vatta</i> ⁽³⁾ 1951 obtient du gouvernement français le retour de Son Ngoc Thanh à Phnom Penh ⁽¹⁾		
<u>XII- Commentaires</u> Années 1930 membre du Conseil du Gouvernement de l'Indochine ⁽¹⁾ 1939 membre de la délégation cambodgienne au Ministère des Colonies ⁽¹⁾ Commandeur de la Légion d'Honneur ⁽¹⁾		
<u>XIII- Sources complémentaires</u> 1.Népote Sisowath 1994 pp. 129-131 2.Corfield 1993 pp. 49-50 3. Corfield Summers 2004 pp. 299-300 4. ANC 28312 OR n°55 du 21 avril 1936 rapportant l'OR n°46 du 26 mars 1936 désignant SAR le Krom Khun Visothi Khattiyavong Norodom Suramarit ministre de la marine pour assurer provisoirement les fonctions de ministre de l'intérieur et des cultes 1936 5. ANC 20173 Dossier personnel de Norodom Montana, oudam montrey 1925-1946		

<u>I - Agent</u> ID : 77 Nom : Nhiek [Ñĩk] ou [Ñĩk]⁽¹⁾ Prénom : Tioulong [Jūluŋ] Date de naissance : 1908⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ ou 1919(<i>improbable</i>) Date de décès : 09/06/1996⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Né à : 3^e quartier de Phnom Penh	 ANC 18917, c1932
<u>II- Sources</u> ANC : 18917 ; 26751	
<u>III- Parents</u> Père : Nhiek ou Niek Titre, fonction, emploi : oknha, gouverneur ID : AA Mère : Salit [Sālīt] ou Néang Ing Saleth⁽³⁾⁽⁴⁾ Réside à : en 1931 à Battambang.	
<u>IV- Ascendants</u>⁽³⁾ Ascendants paternels : Un ancêtre chinois installé à Kompong Chnnang ayant combattu les Siamois (XVI^e-XVII^e siècles). Ascendants maternels : Un trisaïeul gouverneur de Siem Reap (XVIII^e siècle). Grand-mère maternelle épouse Norodom. « liens de parenté avec la famille royale du Cambodge »⁽⁴⁾	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frères : Nhiek Sokho⁽⁴⁾ ou Nhek Phonn⁽²⁾ ou Ponn⁽³⁾ né en 1910 à Phnom Penh⁽²⁾ voir Boun Chan Thuon ID : 90 Sœur : Nhiek Sokha épouse de Lim Chhun Seng⁽⁴⁾	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : avant 1931. Épouse 1 : Nom inconnu Enfants épouse 1 : - Régine⁽²⁾ - Pauline⁽³⁾ - Boramy (garçon)⁽³⁾ Date du mariage 2 : 1942⁽⁴⁾ Épouse 2 : Measkhet Samphot⁽³⁾ « élève de l'école des sœurs de la providence à Phnom Penh »⁽⁴⁾ Père épouse 2 : Meas Nal⁽³⁾ Titre, fonction, emploi : Ministre de l'Éducation nationale ID : 97 Mère épouse 2 : Keth Sane⁽⁴⁾ Enfants épouse 2 : - Tioulong Visakha^{(2) (3) (5)}, (1943 -)⁽⁴⁾ épouse en 1961 le Prince Sisowath (Ang Eng) Dussadey (1941-1976), fils de Sisowath Indravong/Entaravong et Sukato Souba⁽⁴⁾. Epouse de François Bartolosi. - Tioulong Raingsi (1944-c1975)⁽⁴⁾ épouse Lim Kimari (? – 1975) - Tioulong Dala (1945 -) épouse Laurent Grumbach⁽⁴⁾ - Tioulong Saumura⁽²⁾⁽³⁾ (1950-)épouse en 1971 Sam Rainsy, né en 1949, fils de Sam Sary et In Em⁽⁴⁾⁽⁶⁾. - Tioulong Kethy⁽²⁾⁽³⁾, née le 05/08/1951⁽⁷⁾, épouse en 1965 le Prince Norodom Chakrapong, né en 1945, fils de Norodom Sihanouk et Sisowath (Monivong) Pongsanmoni⁽⁷⁾. épouse de Patrice Farras. - Tioulong Anthonya (1952 -) épouse Jacques Noseda⁽⁴⁾ - Tioulong Neva (1959 -) épouse François Rohmer⁽⁴⁾	

VII- Education

Elève du collège Sisowath

1924-1928 Interne boursier au lycée Chasseloup Laubat Saïgon^{(1) (2) (3)}.

Possède le diplôme d'études primaires supérieures franco-cambodgiennes.

1931 réussi la seconde partie du baccalauréat.

IX - Patrimoine

1963 président du conseil d'administration et président général de la Société Khmère des Distilleries⁽²⁾

1965 Président d'Air Cambodge⁽²⁾

X- Carrière

1931 anouc montrey stagiaire

secrétaire au Conseil des Ministres

1932 phouchhuoy khet de Prey Veng

1933 gouverneur de Prey Veng

1934 gouverneur de Baphnom

1936 gouverneur de Pursat

1938 Vorac montrey en poste au ministère de l'Intérieur

Phouchhuoy khet de Takeo

1939 gouverneur de Kompong Cham

1943 chargé de mission en France

20 mars 1945 gouverneur de Phnom Penh⁽⁹⁾

14 aout 1945 Ministre de l'Éducation nationale.

18 octobre 1945 Ministre des Finances.

1946 Ministre de l'Intérieur par intérim

Délégué à la Conférence de Dalat⁽²⁾

Accompagne le roi Norodom Sihanouk en France⁽³⁾

Ministre d'Etat délégué de Sa Majesté à Battambang.

1948 Délégué du gouvernement cambodgien auprès du Haut-Commissaire de France en Indochine.

Délégué du Cambodge au Haut-Conseil de l'Union française⁽³⁾

Conseiller consultant auprès de la délégation du Cambodge à l'ONU⁽³⁾

officiellement retraité de l'Administration cambodgienne.

1949 colonel de l'Armée royale khmère, chef de l'État major⁽²⁾⁽³⁾

Délégué du gouvernement cambodgien auprès du Haut-Commissaire de France en Indochine⁽³⁾

Délégué du Cambodge à la Commission d'application des accords franco-khmer⁽³⁾

1950 gouverneur de Battambang⁽³⁾

Ministre des Finances⁽³⁾

1951 Ministre de l'Information⁽²⁾⁽³⁾

représentant royal en France et en Italie.

Délégué à la Conférence de San Francisco⁽³⁾

1952 Ministre délégué pour l'Information⁽²⁾

Juin-Novembre 1953 – dirige le service de l'information depuis Battambang lors de la « Croisade royale pour l'Indépendance »⁽³⁾

Juillet-Novembre 1953 - Ministre des travaux publics et communications⁽²⁾⁽³⁾

1954 gouverneur de Phnom Penh⁽³⁾

Ministre des Affaires étrangères⁽³⁾

Ministre de la Défense nationale⁽²⁾⁽³⁾

Délégué militaire à la Conférence de Genève⁽²⁾⁽³⁾

Haut Commissaire du Cambodge en France⁽²⁾

1955 Ambassadeur au Japon⁽²⁾⁽³⁾

1956 Délégué du Cambodge à l'ONU⁽²⁾

1957 Ambassadeur en URSS⁽²⁾⁽³⁾

1958 Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Nationale et de l'Information⁽³⁾

Vice président du Conseil⁽³⁾

Secrétaire d'Etat au plan, à la production, aux affaires économiques, Ministre des travaux publics, des communications et du tourisme⁽²⁾⁽³⁾

1959 Ambassadeur en Tchécoslovaquie/Pologne⁽²⁾

Ministre de l'Intérieur, de la Justice, de l'Information, du Plan et de l'Assainissement général⁽³⁾

1960 Ministre de l'Education nationale, du Plan et du Tourisme⁽³⁾

1961 Ministre des Affaires étrangères et du Tourisme⁽³⁾

1962 Président du Conseil des Ministres⁽²⁾

Lieutenant général, Inspecteur général des Forces armées⁽³⁾ 1963 vice président du Conseil du Trône⁽²⁾⁽³⁾ 1962⁽³⁾ ou 1968⁽²⁾ gouverneur de Kirirom 1966 Chef des Armées⁽³⁾ 1969 quitte son poste de commandant en chef des armées, retraité⁽²⁾⁽³⁾ Titre Samdech Chakrei Decho Thippadey⁽³⁾
<u>XI- Activités politiques</u> 1947 Fondateur du Parti de la Renovation khmère avec Lon Nol, patronné par le prince Sisowath Monireth ID : 99⁽²⁾ (3) (9) Années 1970-1980 proche du Gouvernement Royal d'Union Nationale Khmer (GRUNK)⁽²⁾ Vice président⁽²⁾ puis président (1989-1992)⁽³⁾ du Front Uni National pour un Cambodge Indépendant, Neutre, Pacifique Et Coopératif (FUNCINPEC). 1993 Conseiller du Roi⁽³⁾.
<u>XII- Commentaires</u> 1944 chevalier de la Légion d'honneur. 1965 joue l'un des rôles principaux (le général Rithi) dans le film de Norodom Sihanouk <i>Apsara</i>. 1969 acquière la nationalité française⁽³⁾.
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Sakou Samoth pp.164-166 (2) Corfield & Summers, 2004, pp. 281-283 (3) Abdoul Carime, AEFÉK, « Nhiek Tiouloung » (4) Généalogie mās kett, par Measketh Caimirane, avril 2008, dernière révision octobre 2009, 124 p. aimablement transmis par David Measketh, 26 janvier 2018. (5) Népote & Sisowath, 1994, p. 47 (6) Corfield, 1993, p. 103 (7) Népote & Sisowath, 1994, p. 123 (8) Corfield & Summers, 2004, pp. 338-359 (9) SHD SDECE GR10R50 Partis politiques

<u>I - Agent</u> ID : 78 Nom : Mau [Mau] Prénom : Antoine⁽¹⁾⁽²⁾ Date de naissance : 1872 Né à : Triton, province de Chaudoc, Cochinchine.	<u>II- Sources</u> ANC : 35290
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Neac Tralon [Jhun Tralañ] ou Catharina Tralon⁽²⁾ Date de naissance : 1883 Date de décès : 1924 Née à : 2^e quartier de Phnom Penh. Décédée à : Kompong Siem, Kompong Cham. Père épouse : Alexis Louis Chhun [Jhun] Titre, fonction, emploi : Ministre de la Justice ID : 2 Mère épouse : [Īñ] ou Néac Ing Maria⁽¹⁾ Enfants épouse : - [Mau Nārī] ou Mau Neari Catharina (1902-1931). Épouse de Khuon Kinseng [Ghuon Moeseñ ?], médecin 1924 « Monsieur Antoine Mau et sa fille » sont signataires d'un faire-part de décès d'Alexis Louis Chhun [Jhun] ID : 2⁽¹⁾.	
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> <i>Catholique (?)</i>	
<u>IX - Patrimoine</u> 1914 héberge chez lui Ngo Nhieim, secrétaire stagiaire des résidences, ID : 89⁽³⁾ Adresse 1924 habite chez son beau père Chhun ID : 2 angle rue d'Angkor rue Frésigny	

En 1931 sa fille [Mau Nārī] est domiciliée rue d'Angkor au 3^e quartier de Phnom Penh.

X- Carrière

1901 secrétaire des Résidences au Cabinet de la Résidence Supérieure
En poste à Kompong Cham
1906 -1909 secrétaire interprète au 2^e bureau de la résidence supérieure
1912 2^e secrétaire archiviste du Conseil des Ministres
1913 1^{er} secrétaire du Conseil des Ministres Préa vichit santhan
1917 suppléant du Ministre de la Marine Son Diep **ID : 13**, dit Okhna vibolréach sēna
1918 dit Phouchhey sēna bodey
1921 affecté au ministère de la guerre
1923 oudam montrey
1926 gouverneur de Kompong Speu
1927 suppléant du Ministre de la Guerre Peich Ponn **ID : 12**
1933 admis à la retraite

XII- Commentaires

1928 Chevalier de la Légion d'honneur
1931 membre du comité cambodgien de l'Exposition Coloniale⁽⁴⁾

XIII- Sources complémentaires

- (1) ANC 25080 Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice, 1901-1922
- (2) AOM INDO RSC 445 relevés des affaires différents ministères 1914-(1924)
- (3) ANC 18878 Dossier personnel de Ngo Nhieim vorac montrey 1914 1952
- (4) ANC 24153 Conseil des Ministres, ordre de service, prince Kethana, Koun Thonn 1931.

I - Agent

ID : 79

Nom : Poc [Puk]

Prénom : Khun [Gun]⁽¹⁾

Dit Tralach [Traġac], dit Préas Phiseth Thanich [*braḥ viṣes bāṇij*]⁽¹⁾, dit Vibun Pocmontri

Date de naissance : 1894⁽²⁾ ou **a)** 01/04/1904⁽³⁾

Né à : Phnom Penh

II- Sources

a) SHD : GR 10 R 52 « Po Khun »

Années : mars 1946- juillet 1955



III- Parents

Père : Poc Duch

Titre, fonction, emploi : Oknha Phimut Vongsa

ID : 10

Mère : Néac Trâlong ou Penn Long ou [*Nāñ Āp Yak' Sān*], résidante du Phsar Loe, Battambang⁽⁴⁾.

IV- Ascendants

Grand-père paternel : Poc

Titre, fonction, emploi : Premier ministre.

ID : 9

Grand-mère paternelle : Choum Téao Oū

V- Fratrie ou Cousins

Frère : Poc Hel

Titre, fonction, emploi : magistrat

ID : 11

Sœur : Pok Srey Loun ou Trâloun décédée en 1940 épouse Boun Chhan Mongkon **ID : 74**

Beaux-frères : Chauvalit Aphaiwong
Khuang Aphaiwong

VI- Mariages et descendance

Date du mariage : 1929 Épouse : Chhan On ou [Chaḥ An]⁽¹⁾ ou Saân Aphayvong⁽⁵⁾ ou Khun Cha Orn Aphayvong⁽⁶⁾ Date de naissance : Date de décès : Née à : Père épouse : [lok mcās ' Prājīn] ou [cau phyā kathāthan Jhum]⁽¹⁾ ou Phya Katatorn ou Ben Aphayvong Chhum (1895-1907) Titre, fonction, emploi : 9^e et dernier vice-roi de Battambang⁽¹⁾ Mère épouse : Néang Romay ou Iomay ou [mām Lmāy]⁽¹⁾ L'agent déclare 6 enfants en 1950. Ses descendants portent le nom de Pocmontri en Thaïlande⁽⁷⁾.	
VII- Education « bonnes études en français, siamois et cambodgien »	
IX - Patrimoine 1939 pratique l'import-export entre le Cambodge et la Thaïlande 1947 gère un commerce à Aranya Thaïlande Adresse 1940 506 rue Rama 1^{er}, Bangkok, Thaïlande 1947 402 Soy Seng Chan Bangkok	
X- Carrière 1919 actionnaire et employé du Garage Oriental à Phnom Penh 1934 gérant du Mont de Piété de Battambang 1940 speaker de langue cambodgienne sur Radio Bangkok 1942 fonctionnaire de la Direction Générale de la Propagande thaïe 1949 fonctionnaire au Ministère de l'Intérieur thaï sous le gouvernement de Phibul Songkram	
XI- Activités politiques 19/12/1940 fondateur des Khmer Issarak à Bangkok Durant l'occupation siamoise de Battambang (1943), élu député de cette province. 1944 autorisé à fonder le Parti des Khmers Issarak en Thaïlande 1953 collabore avec Son Ngoc Thanh	
XII- Commentaires « Sa Majesté Monivong lui a conféré à titre honoraire le grade de Preas Visés Peanik » 1940 le gouvernement thaïlandais l'autoriserait à s'appeler Preas Physeth Phanich 1942 obtient l'autorisation du président du Conseil Phibul Songkram de s'appeler Vibun Pocmontri.	
XIII- Sources complémentaires (1) Loch Chhanchhai, « Chroniques des Vice-Rois de Battambang » pp. 65-68. (2) Corfield, 1993, p. 109 (3) Corfield & Summers, 2004, p. 334 (4) Loch Chhanchhai, « Chroniques des Vice-Rois de Battambang », p. 93 (5) « Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources) », (6) « Généalogie (gynéalogie) des Frères Soa et Poc (léguee par ma mère) », (7) Communication de Mme Poc Yanine, 15/09/2017.	

<u>I - Agent</u> ID : 80 Nom : Kruoch Prénom : Sabong Date de naissance : 1887⁽¹⁾ Né à : Prek Spéan Babaur Kompong Chhnang⁽¹⁾	<u>II- Sources</u> <i>[Voir : ANC 33507 Dossier de pension de Kruoch Sabong, secrétaire principal de 3^e classe des Résidences au Cambodge, 1934.]</i>
<u>III- Parents</u> Père : Kruoch ou [Truoch] Titre, fonction, emploi : gouverneur ID : L Mère : Kol	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère (par le père) : Mer (1875-1917) né à Babor ou Kompong Tralach (Kompong Chhnang) ID : 62	

<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : néang Dakon ⁽¹⁾ L'agent déclare 2 filles en 1907 ⁽¹⁾ .
<u>VII- Education</u> ⁽¹⁾ Vatt Kdey Krau, Babaur Vatt Ounalom collège à Phnom Penh
<u>X- Carrière</u> 1907 élève interprète ⁽¹⁾ . 1934 secrétaire principal de 3 ^e classe Retraité
<u>XIII- Sources complémentaires</u> 1. ANC 19617 Dossier personnel de Kan, oudam montrey 1903-1930

<u>I - Agent</u> ID : 81 Nom : Norodom Prénom : Montana [Muntāṇā] Date de naissance : b) 1898 ou a) 18/03/1902 ⁽¹⁾⁽²⁾ Date de décès : 1975 ⁽¹⁾ Né à : 3 ^e quartier de Phnom Penh.	<u>II- Sources</u> a) ANC : 20173 « Dossier personnel de Norodom Montana, oudam montrey » Années : 1925-1946 b) SHD : GR 10 R 53 « Personnalités politiques : le prince Norodom Montana » Années : juillet 1945-décembre 1954
<u>III- Parents</u> Père : Norodom Monthonntanay [Munthunndaṇā] (?- avant 1906) ⁽³⁾ Mère : Néak Chuom ⁽²⁾ Pathoum [Prathum] (1883-14/08/1965) ⁽³⁾	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Prince Duong Chakr (1862 - 1897) ⁽³⁾ Grand-mère paternelle : Néac Romdenh ou Rumdeng, décédée dans les années 1940 à 83 ans, fille de Santhor Vohar Mok (c.1834-c.1908), Ministre des Finances c1885-c1895 ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ ID : 106	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage (I ?) : c.1929 Épouse I : Nom inconnu Date de décès : c.1941 Date du mariage I ⁽²⁾ : 1930/1935-1938 a) (divorce) Épouse I ⁽²⁾ : Som Molis Ngam [Som Malīs Nām] parente de Kim Yim Sangim descendante de Ly Seng et Sim Sine, de Kas Samrong, famille d'Ouck Thoutch ID : 112 ⁽⁶⁾ Date de naissance : c.1910 Père épouse I ⁽²⁾ : Som [Som] Titre, fonction, emploi : employé au Palais Mère épouse I ⁽²⁾ : Néac Talay [Tālai] Enfants épouse I ⁽²⁾ : - Norodom Ramarinn [Rāmmāran] née en 1930, enseignante, épouse de l'enseignant Keo Sangwath⁽³⁾ - Norodom Baley [Pālay] né en 1931, colonel de l'Armée de l'Air de la République khmère en 1972⁽³⁾ - Norodom Kérirat ou Kirirat [Kīrīrat] né en 1933 - Norodom Vatvani [Vātvānī] né en 1935, capitaine de l'Académie royale d'Aviation en 1966⁽³⁾ - Norodom Vivaroth ou Vivareth [Vīvāret] née en 1936, épouse de Son Pony ou Pong, employée de la Banque Nationale du Cambodge⁽³⁾ Épouse 2 ⁽²⁾ : Néac Oun Enfants épouse 2 ⁽²⁾ : - Norodom Botoum, épouse Sam Savay⁽³⁾ - Norodom Chharath (1939-1975) enseignant, époux Norodom Huoch, fille de Norodom Chanthalekha (1891-1971) et Sarun (189 ?- 1970), sœur de Norodom Chantaraingsey (1924-1975)⁽³⁾ Épouse 3 ⁽²⁾ : Chhang Sangvann ⁽¹⁾ Date de naissance : 35 ans en 1950 ⁽³⁾ Date de décès : 1950 ⁽³⁾	

Enfants épouse 3⁽²⁾ :

- Norodom Hemany (fille)⁽²⁾⁽³⁾
- Norodom Phousith⁽²⁾⁽³⁾
- Nom inconnu, épouse Ou Beng⁽³⁾
- Norodom Ditkan⁽²⁾⁽³⁾

Épouse 1⁽³⁾ ou 4⁽²⁾ : Norodom Pombacya

Enfant épouse 1⁽³⁾ ou 4⁽²⁾ :

- Norodom Pheanureak

Fille : Nom inconnu, épouse Kuoch Vannak⁽³⁾

c.1945 Chhim Soum dite Mimi, bijoutière au n°50 rue du Palais, Phnom Penh, **b)** dite sa « maîtresse »

En 1941, l'agent se décrit comme veuf, divorcé et père de 3 garçons et 2 filles mineurs.

VII- Education

école primaire supérieure franco indigène à Phnom Penh

collège Sisowath

1921 diplôme d'études complémentaires franco-indigènes

1924 2^e au classement du diplôme de l'école d'administration cambodgienne

IX - Patrimoine

1932 achète un terrain et une maison au srok de Barai à Kompong Thom pour sa mère.

Adresse

1941 3^e quartier de Phnom Penh rue Sathéavong

X- Carrière

1922 secrétaire stagiaire 2^e bureau

1923 titularisé

1925 démissionnaire des cadres des résidences

anouc montrey stagiaire Affecté au 2^e bureau

1927 anouc montrey phouchhouy khet de Kandal

1930 gouverneur du srok de Barai, Kompong Cham

1932 gouverneur du srok de Baphnôm Prey Veng

1934 vorac montrey 2^e classe gouverneur de Kompong Speu

1937 gouverneur de Kampot

gouverneur de Kompong Speu

1939 Ministère de l'agriculture

Chef du bureau du cadastre

1941 kralahom ministre de l'économie nationale

20/01/1942 chargé de la gestion des affaires courantes au ministère de l'éducation nationale

avant 03/1945 ministre des cultes et des beaux-arts⁽¹⁾

18/03/45 Ministre des cultes puis de l'économie nationale⁽¹⁾

14/08/1945 ministre de l'agriculture

10/1945 admis à la retraite

1953 Ministre de l'éducation nationale

1954 Ministre des cultes⁽¹⁾

1954 Ministre de la santé et de l'action sociale⁽¹⁾

1955 ministre de l'éducation nationale⁽¹⁾

1959 gouverneur de Kampot⁽¹⁾

Gouverneur de Kompong Speu⁽¹⁾

1963 – c.1967 Président du Conseil du Royaume⁽¹⁾

XI- Activités politiques

1946 fondateur du Parti Démocrate Progressiste⁽⁷⁾

1948 élu conseiller du royaume pour Kandal et Kompong Speu

Vice-président de l'Assemblée Nationale

XII- Commentaires

1922 membre de la délégation cambodgienne à l'Exposition coloniale

1953 président de l'Association des parents d'élèves du collège Sisowath

Chevalier de la Légion d'Honneur⁽²⁾

XIII- Sources complémentaires

(1) Corfield Summers p. 289-290

(2) KHD Enseignement pp. 122-126

- (3) Corfield 1993 p. 39
- (4) KHD « Santhor Mok, poète et chroniqueur du XIXe siècle, *Seksa Khmer*, 3-4, 1981, pp. 137-159
- (5) AOM Fonds ministériels IECOL/ 41 Ecole coloniale registres matricules section indigène n°1 à 98 promotions 1885 à 1911 index alphabétique en fin de volume « Mell, Né vers 1862 à Oudong, père ministre des finances du Cambodge Southor Veang ».
- (6) Généalogie ūk lī señ, par Measketh Caimirane, mai 2008, dernière révision septembre 2009, 90 p. aimablement transmis par David Measketh, 26 janvier 2018, p. 38.
- (7) SHD GR 10 R 50 « Partis Politiques » avril 1946-décembre 1955

<u>I - Agent</u> ID : 82 Nom : Oum Date de naissance : 07/04/1870 Né à : Slakêt, Kompong Svai.	<u>II- Sources</u> AOM : Fonds ministériels IECOL/ 41
<u>III- Parents</u> Père, Titre, fonction, emploi : Gouverneur de Samrong Tong, décédé durant les troubles au Cambodge (1884-1885).	
<u>VII- Education</u> École de Phnom Penh, Collège Chasseloup Laubat, Collège Sainte Marte <i>depuis 1879</i> École cambodgienne du 04/06/1887 au 28/10/1892 1891-1892 élève de St Cyr.	
<u>X- Carrière</u> <i>Avant 1879 secrétaire interprète.</i> [Improbable - erreur de date de naissance ?] 1892 nommé sous lieutenant à Alfon, Oran, Algérie 1894 sous lieutenant attaché à la Mission Pavie Nommé lieutenant 1904 capitaine 1907 commissaire du gouvernement à Battambang	
<u>XII- Commentaires</u> 1905 Chevalier de la Légion d'honneur.	

<u>I - Agent</u> ID : 83 Nom : Chhun [Jhun] Prénom : Ferdinand Amphon [Amphan] Date de naissance : 1879 Date de décès : 1923 Né à : Kompong Réap à Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 20321
<u>III- Parents</u> Père : Alexis Louis Chhun [Jhun] Titre, fonction, emploi : Ministre de la Justice ID : 2 Mère : Néac Ing Maria [Īñ] ⁽¹⁾	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Paul Yang ou Yâng Titre, fonction, emploi : Oknha Pradit nevet ID : D Grand-mère paternelle : Catherina Ep Oncle paternel : Khuon ⁽²⁾ Grand- Oncle paternel : Am de Lopez ID : 103 ⁽²⁾⁽³⁾ Grand-père utérin : Ouk	

Grand-mère utérin : Néac Mom	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u>	
Sœurs :	
- Néac Tralon [<i>Jhun Tralan</i>] (1883-1924) épouse Mau (Antoine) ID : 78⁽¹⁾ - Marie Chanty Chhun née 1911⁽³⁾	
Frères :	
- Paul Saram Chhun né en 1919⁽³⁾ - Clément Titéa Chhun⁽³⁾	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Date du mariage : l'agent est déclaré marié dès 1908	
Épouse 1 : Néang Krachap	
Épouse 2 : [<i>anak srī</i> Pic]	
Enfants épouse 1 ou 2 :	
- Un garçon né c.1912 - peut-être Pierre Sylā ?⁽⁴⁾	
<u>VII- Education</u>	
1897-1900 École coloniale Paris	
1902- École de médecine de l'Indochine Hanoi.	
<u>VIII- Pratiques religieuses</u>	
1923 est enterré au cimetière catholique de Phnom Penh.	
<u>X- Carrière</u>	
1902 Secrétaire interprète adjoint du Conseil des Ministres Luong Vichit Santhân	
1903 2 ^e secrétaire archiviste du Conseil des Ministres Préa Vichit Santhân	
1908 gouverneur de Romduol à Svai Rieng Oknha Lychâkrey ⁽⁵⁾	
1914 gouverneur de Samrong Tong oknha Outey Théréach ⁽⁵⁾	
1915 gouverneur de Pursat Oknha Suorkeâlue ⁽⁵⁾	
1919 gouverneur de Ponghéa Lu	
1920 gouverneur hors classe de Phnom Penh Oknha Réachéa Métrey ⁽⁵⁾	
1921 gouverneur faisant fonction de suppléant du Ministre de l'Intérieur Norodom Phanuvong	
1923 oudam montrey	
décédé en fonction	
<u>XII- Commentaires</u>	
Parle très bien l'annamite.	
Tuberculeux.	
1913 relevé de ses fonctions pour être traduit devant le Conseil des Ministres	
<u>XIII- Sources complémentaires</u>	
(1) ANC 35290 Dossier de pension de Mau, oudam montrey de 1 ^{ere} classe, suppléant du ministre de la guerre au Cambodge, 1932.	
(2) Muller, Gregor, 2015, pp. 148-156	
(3) ANC 25080 Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice 1901-1922	
(4) AOM INDO RSC 445 relevés des affaires de différents ministères 1914-[1924].	
(5) Correspondance des titres avec Fours, 1882, p. 192-194	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : 84	
Nom : Prak [Prāk]	
Prénom : Praproeng [Prā Brīoēn]	
Date de naissance : 1898 ⁽²⁾ ou 1901 ⁽¹⁾	
Né à : Battambang ⁽²⁾ ou « derrière la pagode Botum (Vaddei) » 3 ^e quartier de Phnom Penh ⁽¹⁾	
<u>III- Parents</u>	
Père : Prak	

Titre, fonction, emploi : balat Domicilié à : Sisophon Mère : Sakau [Sāgū] ou Néang Cou
<u>IV- Ascendants</u> 1955 est dit apparenté à Tep Samkol ou Sankol, magistrat Voir : 1934 Tep [Debv] Somkol, magistrat, résidant au 4^e quartier, et Tep Yout, agent technique, domicilié au 3^e quartier, apparentés au père de l'épouse 1 Tep [Debv]. Voir : Tep Phan (1905-1978), fils de Tep Keo, gouverneur de Kandal Stung et de Neang Srey Chan, fille <i>du ministre Um ID : 8 (?)</i>⁽³⁾
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 1934, est dite de 1^{er} rang Épouse 1 : Srey Mom [Srī Mumm] Date de naissance : 1902 Née à : 3^e quartier de Phnom Penh Emploi : commerçante Père épouse 1 : Tep [Debv] Mère épouse 1 : Hây [Hay] Enfants épouse : - Prak Chambona, né en 1935 à Phnom Penh, fréquente le collège Sisowath en 1956 Enfants épouse 1 (ou 2 ?) : - Prak Nara née en 1936, fréquente l'École des sœurs de la providence à Phnom Penh en 1956 - Prak Narane née en 1939, suit les cours de l'école Norodom dans les années 1950. - Prak Prant né en 1949 - Prak Pramon né en 1950 Date du mariage 2 : 1925 à Vientiane, est dite épouse de 2^e rang Épouse 2 : Nang Im Date de naissance : 1910 Père épouse 2 : Thit Boun My Mère épouse 2 : Nang Boua Phan Enfants épouse 2 : - Khounta né en 1926 - Nang Maracoth (1929-1931) née et décédée à Vientiane - Prakell né en 1932 à Vientiane - Nang Prakellie née en 1934 à Vientiane
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1956 n°47 rue Preah Bat Botum Soriyavong, Phnom Penh.
<u>X- Carrière</u> 1923 secrétaire stagiaire à la Résidence supérieure de Vientiane secrétaire aux Commissariats du Laos, bureau de la Sûreté à Vientiane 1928 congé administratif de 4 mois affecté au Cabinet de la Résidence supérieure Vientiane 1934 congé administratif de 6 mois 1935 placé hors cadre et mis à la disposition de la Résidence supérieure du Cambodge affecté à la police et à la Sûreté de Phnom Penh 01/1943 placé hors classe pour servir au Ministère du Palais royal chef de bureau du secrétariat et du personnel 09/1943 affecté au Cabinet de la Résidence supérieure de Phnom Penh 03/1945 vorac montrey 04/1945 inspecteur des finances 10/1945 phouchhouykheth de Kandal 1946 gouverneur de Prey Veng 1948 affecté au Ministère de la Santé 04/1948 président du Conseil des Ministres, chef des Affaires économiques et sociales 04/1948 inspecteur du travail 1950 gouverneur de Kratié

1951 ⁽²⁾ ou 1952 ⁽¹⁾ chef de service de la Police nationale 1952 ⁽²⁾ ou 1953 ⁽¹⁾ sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur 1953 secrétaire d'Etat au Budget ⁽²⁾ Chef d'Etat-Major des Forces Armées Nationales khmères ⁽²⁾ 01/1954 gouverneur de Kompong Chhnang ⁽²⁾ 12/1954 chef de la police nationale ⁽²⁾ 1955 admis à la retraite 25/01/1955 Ministre de l'Intérieur et de la Défense de surface 1955 chef de la police nationale
<u>XI- Activités politiques</u> 1955 membre du Parti libéral
<u>XII- Commentaires</u> Parle lao, siamois et annamite. 1949 conseiller puis membre du Comité directeur (1951) de l'Association syndicale des fonctionnaires de l'Administration cambodgienne 1951 est dit ami de Chau Sen Cocsal
<u>XIII- Sources complémentaires</u> 3.Nasir Abdoul Carime, AEFEK, « Tep Phan »

<u>I - Agent</u> ID : 85 Nom : Kân [Kân] Prénom : San [Sân] Date de naissance : 1874 Né à : Phtëas Khpôs [Phtaḥ Khboḥ] à Kompong Siem (Kompong Cham)	<u>II- Sources</u> ANC : 20175
<u>III- Parents</u> Père : Kân Titre, fonction, emploi : Oknha Snêna Néayoc ID : CC	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néang Hang [Hañ] Père épouse : Kong [Kuñ] Titre, fonction, emploi : Snêha ou [Snaehā Varah] ID : DD L'agent déclare 11 enfants en 1933.	
<u>VII- Education</u> Vatt Tramûk de Kompong Siem	
<u>X- Carrière</u> 1893 smien du premier ministre Ūṃ ID : 8 dit khun Visés Aksâr ? Secrétaire du conseil des Ministres 1896 mékang chargé de la perception des impôts sur le paddy et le sucre à Kompong Siem gauche (Kompong Cham) 1897 oknha Luong chargé de la perception de l'impôt des chinois et des annamites à Kompong Siem (Kompong Cham). 1898 chargé des impôts sur le paddy et le sucre à Barai 1899 yoskebat de Muk Kampul (Kandal) 1902 balat de Muk Kampul (Kandal) 1911 gouverneur de Puok (Siem Reap) 1916 gouverneur de Chikreng (Siem Reap) 1919 gouverneur de Samrong Tong 1920 gouverneur de Svaiteap (Svai Rieng) 1922 gouverneur de Pursat 1932 nommé vorac ou oudam montrey octobre 1932 admis à la retraite	

XII- Commentaires

Possède des connaissances étendues sur l'agriculture

Parle annamite

1931 Le Résident de Pursat dit de lui : « Vieille formation mais paraît s'adapter aux nouvelles méthodes et est très au courant du service ».

<u>I - Agent</u> ID : 86 Nom : Khunn [Kun] Prénom : Kim [Kim] Date de naissance : 1876 ⁽¹⁾ ou 1877 Né à : Cochinchine	<u>II- Sources</u> ANC : 19622
<u>III- Parents</u> Père : Kim Titre, fonction, emploi : Phu Cuey, oknha enthor vichey décho ID : EE Mère : Nom inconnu.	
<u>V- Fratrie ou cousin</u> Frère : Pann Yung (1880-1954) ⁽¹⁾	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : [Lap] Enfant : Chau Sen Cocsal (1905- ?) ⁽¹⁾ Enfant ? : Koun Wick ⁽¹⁾	
<u>VII- Education</u> vatt Svaitong à [Trām troey trās] (localisation inconnue) 1892- 1897 élève de l'institution Tabert à Saïgon 1897-1901 élève du collège Chaptal à Paris ⁽²⁾ ? 1902-1903 ? École coloniale, Paris ⁽³⁾	
<u>IX - Patrimoine</u> 1904 son père est domicilié à Bén Tre (Cochinchine). 1921 sa mère est domiciliée à Triton (Cochinchine) ou Tréang (Takéo). c1915 l'agent est propriétaire de terrains dans la circonscription de Saïgon. Adresse : 3 ^e quartier de Phnom Penh	
<u>X- Carrière</u> 1901 secrétaire interprète à la légation de France au Siam 1902 interruption de service ⁽²⁾ 1903 interprète au tribunal de Chaudoc (Cochinchine) 1908 interprète principal 4 ^e classe au 2 ^e bureau (Affaires indigènes) Résidence supérieure 1910 juge délégué à la sala lukhun 1912 chef de bureau au Ministère de la Justice sous Alexis Louis Jhun 1 ID : 2 ⁽²⁾ 1915 gouverneur provisoire de Kratié gouverneur de Samrong Tong 1916 gouverneur de Kien Svai 1917 premier secrétaire du Conseil des Ministres oknha Phinit Vohar 1919 gouverneur de Tréang 1920 vice-président de la cour de cassation 1923 gouverneur de Kandal 1924 oudam montrey 1932 admis à la retraite	
<u>XII- Commentaires</u> Parle et écrit l'annamite ⁽²⁾ 1904 « a oublié la langue cambodgienne » 1905 fait partie 1 ^{ère} sous-commission de révision des codes cambodgiens et du comité de perfectionnement de l'enseignement indigène.	

Vice-président et professeur à la Société d'enseignement mutuel ;
Cochinchinois, naturalisé Cambodgien par Ordonnance Royale du 03/03/1909.

XIII- Sources complémentaires

- (1) Nasir Abdoul Carime AEFK « Chau Seng Cocsal ».
- (2) ANC 25044 Dossier personnel de Vann Um (Norin Vann) suppléant du 1er ministre, affaire de l'Okhna Yothea, Norin Vann, dénoncé d'être l'auteur d'une plainte anonyme, 1898-1918.
- (3) ANC 17902 Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940

I - Agent

ID : 88

Nom : Norodom Sothea Pin [Sutthā Bin]

Prénom : Norindeth [Narinddhet]

Date de naissance : 1906⁽¹⁾ ou 1910⁽²⁾

Né à : 3^e quartier de Phnom Penh

Date de décès : 1975⁽¹⁾

II- Sources

ANC : 18744 ; 9068

ANC 9068
c.1927.



III- Parents

Père : Norodom Sathavong

Titre, fonction, emploi : Ministre de l'Intérieur et du Culte

ID : 44

Mère : Sisowath Pindara ou [Binnarā] Sodareth titrée Samdach préa Srey Santhor Phéak

IV- Ascendants

Grand-père paternel : Sa Majesté Norodom (1834-1904)

Grand-mère paternelle : Néac Monéang Khlip [Ghlip]

Grand-père maternel : Sa Majesté Sisowath (1840-1927)

Grand-mère maternelle : Macfuong Préa Mémonéang Konthor Bophasy titrée Néac Mémonéang Konth Méali

Oncle maternelle (peut-être père adoptif) : Sisowath Souphanouvong **ID :** 52

V- Fratrie ou Cousins

Sœurs utérines :

- (Réachéa Vadei) Minipin Sothéa Pinn Sothéareth ou [(Rājā Vattī) Mañibinsuddāret] née en 1904 ou 1906, fille adoptive de Sisowath Souphanouvong voir **ID :** 44 et 52
- Santhoreth Réaksmey

Frères utérins :

- Sophan Phaksakhavong (garçon) (*peut-être identifié au suivant ?*)
- Norodom Supheanupong Songdeth né en 1913 **ID :** 120, fils adoptif de Sisowath Souphanouvong **ID :** 52

Frère (par le père) : Norodom Synghara ou (Réachéa Vadei) Séhara [(Rājā Vattī) Sīhāḥrā] (1899-1926) époux de Sisowath Thaveth Roeungsy Nearivong (1899-1975) voir **ID :** 44

VI- Mariages et descendance

Épouse : Neal Line⁽¹⁾⁽²⁾

Père épouse : Neal Phleng⁽¹⁾⁽²⁾ (1900-1964) né à Battambang⁽³⁾

Titre, fonction, emploi : médecin, Ministre de la Santé (1949-1951), Ministre des travaux publics (1953), Ministre des Affaires étrangères⁽³⁾, Conseiller politique du Parti Libéral⁽⁴⁾

Enfants épouse : 4 enfants dont

- Norodom Norinracteuvong (1935-1970), époux de Norodom Bopha Devi (1959), directeur de la Maison du Cambodge de la Cité Universitaire⁽⁵⁾
- Norodom Norin Viddhivong, dont l'éducation est confiée à Son Sann **ID :** 92 après 1970⁽⁶⁾

VII- Education

VIII- Pratiques religieuses

IX - Patrimoine

Etudes primaires à Saïgon 1924 obtient le brevet (certificat ?) à Chartres. 1927 prépare la seconde partie du baccalauréat au lycée Pothier à Orléans. 1929 obtient le baccalauréat à Paris. 1932 obtient le certificat d'études supérieures en psychologie.	1942 se retire 6 mois dans un <i>vatt</i> pour Vossa	1946 le SDECE considère qu'il possède « une grosse fortune personnelle ⁽⁴⁾⁽⁷⁾ » Adresse 1934 domicilié au n°122 rue Pavie à Phnom Penh.
<u>X- Carrière</u> 1934 kromokar principal 2^e classe à titre stagiaire⁽⁸⁾ 2^e secrétaire du Conseil des Ministres⁽⁸⁾ kromokar principal 1^{ère} classe⁽⁸⁾ 1937 anouc montrey 1942 anouc montrey 1^{ère} classe⁽⁹⁾ 2^e secrétaire du Conseil des Ministres⁽⁹⁾ Membre du Bureau de la Jeunesse et des sports Membre du Conseil supérieur de la Jeunesse en Indochine⁽¹⁾ 1946 membre du Conseil de Régence en disponibilité démissionnaire 1961 ambassadeur du Cambodge en Yougoslavie⁽¹⁾ 1964 ambassadeur en Birmanie⁽¹⁾ 1965 ambassadeur en Australie⁽¹⁾		
<u>XI- Activités politiques</u> 1946 fondateur du Parti Libéral 1947 élu député du Parti libéral pour le 6^e quartier de Phnom Penh⁽⁴⁾ réputé avoir perdu dans le 2^e quartier⁽¹⁾		
<u>XII- Commentaires</u> 1924-1929 a tenté plusieurs fois d'échapper à ses tuteurs durant ses études en France A fréquenté des cercles indochinois réputés indépendantistes à Paris 1949 accusé d'être impliqué dans le meurtre de Ieu Koeus – se réfugie en France d'où il rentre en 1951⁽¹⁾		
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Corfield & Summers 2004 p. 290-291 (2) Népote et Sisowath 1994 p. 81 (3) Corfield Summers 2004 p. 271 (4) SHAT SDECE 50 (5) Corfield 1993 p. 57 (6) Son Sann, The memoirs of Son Sann, p. 6 (7) SHAT SDECE 54 (8) ANC 17902 Dossier personnel de Leng Saem, oudam montrey, 1907-1940 (9) ANC 18878 Dossier personnel de Ngo Nhieim vorac montrey 1914 1952		

<u>I- Agent</u> ID : 89 Nom : Ngo Prénom : Nhieim Date de naissance : 23/03/1895 Né à : Triton, Châu Đốc Cochinchine.	<u>II- Sources</u> ANC : 18878
<u>III- Parents</u> Père : Ngô Xuân Date de décès : 1921 à Triton, Châu Đốc, Cochichine Titre, fonction, emploi : commerçant [Buôn bản] Mère : Diệp Thị Xieu	

<u>IV- Ascendants</u> 1914 l'agent est dit « métis chinois »
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> 1923 dit avoir une sœur
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 05/1916 à Triton, Châu Đốc, Cochinchine Épouse : Néang Kên Date de naissance : 1899 Père épouse : Chau Dane Titre, fonction, emploi : cultivateur Mère épouse : Néang Tong Enfants épouse : - Ngo Sokphâl né le 14 juin 1921
<u>VII- Education</u> Collège Sisowath Ecole d'Administration cambodgienne
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1914 habite chez Mau [Mau], secrétaire du Conseil des Ministres, ID : 78 1915 Yith Sronn [Yt Srun'], secrétaire auxiliaire au Cabinet de la Résidence Supérieure, ID : 111 , déclare résider chez lui au 4 ^e quartier de Phnom Penh ⁽¹⁾ . 1923 4 ^e quartier de Phnom Penh
<u>X- Carrière</u> 1914 nommé secrétaire stagiaire des résidences secrétaire interprète auxiliaire secrétaire au 2 ^e bureau répétiteur à l'École d'Administration cambodgienne 1925 phoucchoykheth Kompong Speu 1926 surveillant général bibliothécaire de l'Ecole d'Administration cambodgienne 1930 2e secrétaire du Conseil des Ministres vorac montrey 3 ^e classe 1931 gouverneur provisoire de Kompong Trabek (Takéo) 1932 2e secrétaire du Conseil des Ministres 1934 congé administratif de 6 mois puis réintégré comme gouverneur de Kompong Siem reclassé vorac montrey de 2 ^e classe 1937 vorac montrey 1ere classe 1938 gouverneur de Stung Treng 1940 oudam montrey 1940 gouverneur de Svai Rieng 1942 oudam montrey 2 ^e classe 1944 chef de cabinet du Ministère de l'Intérieur Sisowath Monireth ID : 99 1945 Chef de cabinet du Ministre des Cultes 1946 gouverneur de Kompong Cham 1947 secrétaire général du gouvernement 1948 chef de bureau au Ministère de l'Intérieur 1948 congé spécial 1950 chef de cabinet du Ministère des Affaires étrangères 1952 admis à la retraite
<u>XII- Commentaires</u> parle la langue annamite et la langue chinoise (dialecte <i>Phước Kiển</i>) c. 1914-c. 1925 chargé de la tenue des dossiers personnels des fonctionnaires cambodgiens de l'ordre administratif c. 1914-c. 1925 enseigne l'hygiène et la prophylaxie des maladies contagieuses à l'École d'Administration cambodgienne. 1921 missionné à l'Exposition coloniale de Marseille 1923 condamné à une amende pour ne pas avoir déclaré la naissance de son fils en 1921. 1934 suspendu provisoirement de ses fonctions par une commission de discipline : blâme sévère de 2 ans de retard en avancement
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 18594 Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey, 1915-1951

<u>I - Agent</u> ID : 90 Nom : Boun Chan [Pun Cand] Prénom : Thuon [Thuon] Date de naissance : 20/12/1908 Né à : 3^e quartier de Phnom Penh.	
<u>II- Sources</u> ANC : 18915	
<u>III- Parents</u> Père : Boun Chan Kon Thonn Titre, fonction, emploi : gouverneur, adjoint du Ministre du Palais. ID : 73 Mère : Néang Saric [Sārik]	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Boun Chan Titre, fonction, emploi : Oknha Phinit Vinichhay ID : G Grand-mère paternelle : Néac Phym [Phāyam] ou [Phyam] ou Khun Puy Oncle paternel : Boun Chan Mongkon Titre, fonction, emploi : gouverneur ID : 74 Tante paternelle : Boun Chan Tat ou Mam Tat, épouse du roi Norodom⁽¹⁾ Mère et Père de Norodom Chandalekha (1883/1891-1971)⁽²⁾ L'agent déclare : « Mon cousin SAR le prince Chantelka »	
<u>V- Fratrie et Cousins</u> Frère cadet : Koun Thonn The ou Khonn Xhan The Une sœur épouse de Nhek Phonn, né en 1910 à Phnom Penh⁽³⁾ fils de Nhiek ID : AA et frère de Nhiek Tioulong ID : 77 L'agent déclare : « Mon beau-frère M. Nhek Phonn » Neveu (?) : - Bounchan Kem, secrétaire de 5^e classe en 1941 au 3^e bureau de la Résidence supérieure. Cousins germains : - Boun Chan Phlang ID : 93 - Boun Chan Mol ID : 122 - Boun Chan Moly voir ID : 14.	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : c.1937 Épouse : dite « pure Thaïlandaise venue du pays thaï »⁽⁴⁾ Enfants épouse : - une fille née vers 1947	
<u>VII- Education</u> 1924 certificat d'études primaires franco-indigène.	
<u>IX - Patrimoine</u> 1938-1940 détient un bazar rue Maurice Long à Phnom Penh, géré par son frère Koun Thonn The. 1947 possède une maison à étage rue Paul Colard à Phnom Penh. Adresse 4^e quartier, en face de la pagode Moyouvong (1931).	

<u>X- Carrière</u> Avant 1931 employé chez Denis Frère Indochine. 1931 secrétaire des Résidences au Cabinet de la Résidence supérieure. c.1942 secrétaire des Résidences au 3^e Bureau – Personnel – Résidence supérieure. 1943 anouc montrey - gouverneur stagiaire de Kandal. 1946 gouverneur de Koh Sotin. 1946 : néak okhna thameanikar ministre des finances 1947 premier adjoint du gouverneur de la ville de Phnom Penh Penn Nouth– dit « contrôleur des prix ». 1948 en poste au Ministère de l'intérieur. 1949 gouverneur (phouchhoykhet) de Kandal Prakas 1952 démissionnaire.	
<u>XI- Activités politiques</u> 1942 accusé d'entretenir une correspondance personnelle avec un secrétaire du Consulat français de Battambang par le biais de la valise diplomatique.	
<u>XII- Commentaires</u> 1941 primé pour la connaissance de la langue thaïlandaise. 1942 se déclare « l'unique héritier » de sa grand-mère Khun Puy. 1948 prend un congé de 6 mois. 1949 mis en disponibilité pour 1 an. 1951 mis en disponibilité pour 1 an.	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) « Grande sœur de Boun Chan Mongkhon » Communication de M. Thiounn Mumm, 18 août 2014 et <i>Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources)</i>, Thiounn Mumm, don de la famille Poc-Thiounn, septembre 2017. (2) « mère du prince Norodom Chandalekha (1883) » Népote et Sisowath, p. 83 ; « Norodom's thirty-fourth wife : neak moneang Tat, the daughter of Mongkhun, a Cambodian mandarin of Thai origin » mère de Norodom Chanthalekha (1891-1971) » Corfield 1993, p. 58 (3) Abdoul Carime, AEFÉK, « Nhiek Tioulong » et Corfield & Summers, 2004, p. 281 (4) Voir ANC 18915 Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey, 1931-1953 et même remarque de M. Thiounn Mumm, Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.	

<u>I - Agent</u> ID : 91 Nom : Son Prénom : Sach, dit Nhu Date de décès : après 1945⁽¹⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 26753
<u>IV- Ascendants</u> Ancêtres originaires de Preah Trapeang (Trà Vinh), famille mandarinale Khmer Krom dont - Okhna Son Kuy, qui combattit les Vietnamiens pour défendre le bouddhisme theravada au XVIII^e siècle⁽²⁾⁽³⁾ - Son Ker, gouverneur de Trà Vinh c.1820⁽³⁾	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Cousin : Son Diep ID 13⁽²⁾	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néang San⁽⁴⁾ Date de décès : c.1976⁽⁵⁾ Enfants épouse : - Son Sann (05/10/1911-) né à Phnom Penh ID : 92 - Son Qui (demi-frère de Son Sann par sa mère⁽⁵⁾), agrégé O.R.L. de la faculté de médecine de Toulouse, doyen de la faculté de Phnom Penh⁽⁶⁾, décédé c.1976⁽⁵⁾. 1932 l'agent déclare 4 enfants mineurs.	
<u>VII- Education</u> « Her Royal Highness Samdech Sisowath Pindara and Her brother Samdech Krom Luong Sisowath	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> <i>Stūpa</i> de la famille de son épouse au <i>vatt</i> Svai Popé⁽⁷⁾ <i>V. vatt</i> Dhammayut de Prek-Russey, Takhmau, Kandal, urne transférée en 2003 à Sre Ampil, Chheuteal, Kien Svai, Kandal⁽³⁾

Souphanouvong (...) brought back with them my father (Son Sach) and one of his cousins, to study in Cambodia » ⁽³⁾	
<u>X- Carrière</u> ? Secrétaire des résidences à la Mairie de Phnom Penh ⁽⁸⁾ ? Réussit le concours d'anouc montrey ⁽⁸⁾ ? Sert à Kandal ⁽⁸⁾ 1931 en poste à Camlap, Takéo Détaché au ministère de l'agriculture 1932 chef de bureau au Ministère de la Marine sous Norodom Suramarit ID : 76 1934 anouc montrey en service au Ministère de la Guerre sous Sisowath Souphanouvong ID : 52 ? en service au Ministère de l'Instruction publique En 1933, dit avoir 21 ans de service.	
<u>XII- Commentaires</u> 09/1934 secrétaire de la Commission des Mœurs et Coutumes Connait le français ⁽⁴⁾ 1938 primé pour la connaissance de la langue annamite ⁽⁴⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Son Sann <i>The memoirs of Son Sann</i> p. 40 (2) Nasir Abdoul Carime AEFK « Son Sann » (3) Son Sann <i>The memoirs</i> p. 6 (4) ANC 19818 Dossier personnel de Son Sann anouc montrey 1935 1939 (5) Son Sann, <i>The memoirs</i> p. 126 (6) <i>Le quotidien du médecin</i> , vendredi 18 et samedi 19 mars 1977 ; Corfield Summers, p. 395-396 (7) Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soka Phay, <i>Cambodge, cartographie de la mémoire</i> , Paris, L'Asiathèque, 2017, pp. 61-82. (8) Son Sann, <i>The memoirs</i> , p. 11	

<u>I - Agent</u> ID : 92 Nom : Son [Sīn] ou [Suon] Prénom : Sann [Sān] Date de naissance : 05/10/1911 Date de décès : 2000⁽¹⁾ Né à : 5^e quartier de Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 19818
<u>III- Parents</u> Père : Son Sach, dit Nhu Titre, fonction, emploi : anouc montrey ID : 91 Mère : Néang San	
<u>IV- Ascendants</u> Ancêtres originaires de Preah Trapeang (Trà Vinh), famille mandarinale Khmer Krom dont - Okhna Son Kuy, qui combattit les Vietnamiens pour défendre le bouddhisme theravada au XVIII^e siècle⁽¹⁾ ⁽²⁾ - Son Ker, gouverneur de Trà Vinh c.1820⁽¹⁾ Oncle : Son Diep ID : 13⁽¹⁾	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère (par sa mère) : Son Qui, agrégé O.R.L. de la faculté de médecine de Toulouse, doyen de la faculté de Phnom Penh⁽³⁾, décédé c.1976⁽⁴⁾.	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 01/04-03/04/1940⁽⁵⁾ Épouse : Nématoulla Machhwa, titrée Lok Chumteav⁽⁵⁾ Date de naissance : 09/01/1920⁽⁶⁾ Née à : Phnom Penh⁽⁶⁾ Titre, emploi, fonction : 1938-1940 élève de la section normale du lycée Sisowath⁽⁶⁾	

Père épouse : Tayebhay Hiptoola Machhwa⁽⁵⁾

Titre, fonction, emploi : Okhna Praseur Sambath, commerçant

ID : 100

Mère épouse : Néac Monéang Pouk Proeung⁽⁵⁾

Enfants épouse :

- Son Serphy « Kobé » (22/01/1941-09/06/1968), né dans la maison familiale de sa mère à Phnom Penh⁽⁵⁾
- Son Soubert (20/06/1942 -), vice-président de l'Assemblée nationale (1993-1998), membre du Conseil Constitutionnel (1998-2001), enseignant à l'Université Royale des Beaux-Arts (1993-2008)⁽⁵⁾.
- Son Evelyne (08/10/1944 -), épouse du docteur Chhay Hancheng, filleule d'Eveline Porée-Maspéro⁽⁵⁾
- Son Sirinn « Katoomba » (26/05/1948 -)⁽⁵⁾
- Son Moustann, époux de Lavann, voir **ID : 100**⁽⁵⁾

Un fils de Son Sann épouserait Sisowath Pongnari dite Lolotte, fille de Sisowath Monipong **ID : 130** et de Son Sunnary⁽⁷⁾

VII- Education

École Miche, Phnom Penh⁽⁸⁾
1927 école Saint-Aspais, Melun, France⁽⁸⁾.
1929 passe la première partie du baccalauréat
Entre au lycée Louis-Le-Grand, Paris⁽⁸⁾
1930 bachelier es-lettres et es-sciences
Entre au lycée Chaptal pour préparer le concours de l'école des Haute Études Commerciales (HEC)⁽⁸⁾
1931-1934 boursier du Protectorat⁽⁹⁾
1933 diplômé d'HEC
Entre en licence de droit⁽⁸⁾⁽⁹⁾.
1934 fait un séjour linguistique en Grande-Bretagne, son père demande son rapatriement au Cambodge car ne peut plus assurer ses frais d'études⁽⁹⁾.
1949 stagiaire dans des banques françaises, à la banque de France et au Quai d'Orsay⁽¹⁾

VIII- Pratiques religieuses

Famille maternelle *stūpa* à vatt Svai Popé⁽¹⁰⁾
1968 à la suite du décès accidentel de son fils aîné, pratique les 5 préceptes de l'abstinence.
Urne funéraire à Sre Ampil, Chheuteal, Kien Svai, Kandal, urne de son épouse transférée du vatt Prek Russei de Tkhmau à Sre Ampil en 2007 lors d'un conflit quant à la transformation du culte en Mohanikay⁽²⁾.

IX - Patrimoine

Adresse
1930-1933 réside au foyer des Étudiants d'Extrême-Orient de Bourg La Reine, géré par les Missions Étrangères de Paris^{(8) (9) (11)}
Après 1940, chez son épouse, 6 Boulevard Leng Sisowath, Phnom Penh⁽⁵⁾

X- Carrière

1935 demande à entrer dans la magistrature, ce à quoi son diplôme ne lui permet pas de prétendre
1935 anouc montrey stagiaire (de vorac montrey, puis anouc montrey, à oudom montrey, titres des cadres de l'administration indigène)
Affecté à Battambang comme phouchhuoy khét (adjoint du gouverneur)
1937 titularisé à Prey Veng
1939 en disponibilité sans traitement sur sa demande
Entre comme employé dans la filiale phnom penhoise de la maison Denis Frères⁽¹¹⁾.
Entre au service import-export dans le magasin de son beau-père Au Petit Paris⁽¹¹⁾.
1942 démissionnaire des cadres de l'administration cambodgienne.
1947 Ministre des Finances⁽¹⁾
Vice-président du Conseil⁽¹⁾
1950 Ministre des Affaires étrangères⁽¹⁾
1955-1966 fonde et gouverne la Banque Nationale du Cambodge⁽¹⁾
1958-1962 Ministre des Finances, de l'Economie Nationale, Vice-président du Conseil, Ministres des Affaires étrangères⁽¹⁾
1965 Vice-président du Conseil des Ministres, ministre des affaires économiques, financières et de la planification⁽¹⁾

1967 Premier Ministre⁽¹⁾ 1968 Vice-président du Conseil des Ministres, ministre des affaires économiques, financières et de la planification⁽¹⁾ 06/06/1969 titré Samdech Bovor Setha Thippadey⁽¹⁾, grâce à la recommandation de la Reine Kossamak⁽¹¹⁾ 1992 Membre du Conseil National Suprême⁽¹⁾ 1993 Conseiller du Roi⁽¹⁾
<u>XI- Activités politiques⁽¹⁾</u> 1946 rejoint le Parti Démocrate 1955 rejoint le Sangkum 1976 fonde l'Association Générale des Khmers de l'Etranger 1979 fonde le Front National de Libération du Peuple Khmer 1992 préside le Parti Libéral Démocratique et Bouddhiste 1993 député PLDB de Phnom Penh
<u>XII- Commentaires</u> 1935 Parle français, anglais et annamite « On a signalé à M. le résident supérieur, par lettre anonyme, que M. Son Sann ne sait ni lire ni écrire le cambodgien. Il est possible qu'il ait perdu l'habitude de sa langue mais il ne sera pas long à s'y remettre ». 12/1940 représentant du Cambodge de délégation indochinoise lors de la conférence économique de Tokyo⁽¹⁾ 1941 donne des cours d'économie au roi Norodom Sihanouk⁽¹⁾ 1949 membre de la délégation cambodgienne lors de la conférence de Pau⁽¹⁾ 1954 membre de la délégation cambodgienne lors de la conférence de Genève⁽¹⁾ 1962 membre de la délégation cambodgienne lors de la conférence de Genève sur le Laos⁽¹⁾. 1964 Grand officier de la Légion d'Honneur⁽¹²⁾
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Nasir Abdoul Carime, AEFK Hommes et destins "Son Sann" en ligne. (2) Son Sann, <i>The memoirs of Son Sann</i>, p. 6 (3) <i>Le quotidien du médecin</i>, vendredi 18 et samedi 19 mars 1977 ; Corfield Summers, p. 395-396 (4) Son Sann, <i>The memoirs of Son Sann</i> p. 126 (5) Son Sann, <i>ibid.</i>, p. 28, 32, 33, 43, 54, 108, 127 (6) ANC 27183 Remboursement des frais d'études et de pension de Melle Nematoulla Machhwa, élève de la section normale du lycée Sisowath, 1940 (7) Corfield <i>The Royal Family</i> p. 87 (8) Son Sann, <i>The memoirs of Son Sann</i> pp. 7-9 (9) ANC 26753 Bourse accordée à l'étudiant Son Sann – fils de Son Sach dit Nhu anouc montrey au service du ministre de la mairie 1931-1934 (10) Nut, Suppya Hélène, « Phnom Penh des origines à 1975, émergence et constitution des lieux de pouvoir et des lieux de mémoire », in Nardin, Patrick, Suppya Hélène Nut, Soka Phay, <i>Cambodge, cartographie de la mémoire</i>, Paris, L'Asiathèque, 2017, pp. 61-82. (11) http://archives.mepasie.org/fr/annales/le-foyer-des-etudiants-dextraame-orient (12) Son Sann, <i>The memoirs of Son Sann</i>, pp. 22-23

<u>I - Agent</u> ID : 93 Nom : Bun Chan [P̄un Cān'] Prénom : Plang [Phlaŋ] Date de naissance : 11/12/1911 Date de décès : 1966⁽¹⁾ Né à : Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 26743
<u>III- Parents</u> Père : Boun Chan Mongkon Titre, fonction, emploi : gouverneur, Oknha Prasoeu Aksâr ID : 74 Mère : Pok Srey Loun ou Trâloun [P̄uk Lan'] ou [nān Tralan]	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Boun Chan Titre, fonction, emploi : Oknha Phinit Vinichhay ID : G	

Grand-mère paternelle : Néac Phym [Phāyam] ou [Phyam] Grand-père utérin : Pok Duch Titre, fonction, emploi : Oknha Phimut Vongsa ID : 10 Grand-mère utérine : Néac Trâlong
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère : Bun Chan Mol ID : 122. Sœur : Bun Chan Moly voir ID : 14. Fratie complète voir ID : 74. Cousin germain : Bun Chan Thuon ID : 90 Voir les Thiounn
<u>VI- Mariages et descendance</u>^{(1) (2)} Date du mariage : 1947 Épouse : So Sivorne Enfants épouse : - Vonnida (fille) - Thirith (fille)⁽³⁾ - Vilavam (garçon)
<u>VII- Education</u> 1926-c.1932 élève au lycée Chasseloup Laubat de Saïgon.
<u>IX – Patrimoine</u> Adresse Rue du Palais, 1927. “Next to Wat Langka”⁽¹⁾
<u>X- Carrière</u> 1937 kromokar 1^{re} classe à titre stagiaire⁽⁴⁾ 1945 secrétaire du Ministre de la Défense⁽¹⁾ ? “district headman of Chhleng” Kratie⁽¹⁾ ? “district headman of Thbaung Khmum” Kompong Cham⁽¹⁾ ? Gouverneur de Kompong Speu⁽¹⁾ ? gouverneur de Kratie⁽¹⁾ ? gouverneur de Kampot⁽¹⁾ ? “secretary-general at the Ministry of Foreign Affairs”⁽¹⁾ c1960-1963 ambassadeur du Cambodge en Égypte^{(1) (5)}
<u>XI- Activités politiques</u> 1942 participe à la manifestation anti-française dite « des ombrelles »⁽¹⁾. condamné à 5 ans de travaux forcés par la Cour martiale de Saïgon⁽¹⁾. déporté à Poulo Condore jusqu’en 1945⁽¹⁾. 1951 membre du Parti de la Renovation khmère⁽¹⁾.
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Corfield & Summers, 2003, pp. 41-42. (2) Corfield, 1993, p. 109. (3) <i>Généalogie (gynéalogie) des Frères Soa et Poc (léguee par ma mère)</i>, Thiounn Mumm, don de la famille Poc-Thiounn, septembre 2017. (4) ANC 19818 Dossier personnel de Son Sann, anouc montrey 1935-1939. (5) Cartel « Palanquin d’éléphant, don de M. Boun Chan Plang [<i>Pun Cān’ Phlan</i>], ambassadeur du Cambodge au Caire, 1960, époque moderne, 19^e siècle, bois ivoire rotin, 195, J227, Q3,31 ». Musée National, Phnom Penh. V. annexes photographie n°63.

<u>I - Agent</u> ID : 94 Nom : Khim [Ghim] Prénom : Tit [Dit] Date de naissance : 12/06 ou 12/07⁽¹⁾/1896 Date de décès : après 1975 Né à : en face du <i>vatt</i> Uññalom, 3^e quartier de Phnom Penh. <u>II- Sources</u> ANC : 19094 SHAT : GR 10 R 53	SHAT GR 10 R 53 c1950
<u>III- Parents</u> Père : Tit Date de naissance : 53 ans en 1921 Titre, fonction, emploi : commerçant Réside à : - 1917, Viel Sbau, Kompong Siem (Kompong Cham) - 1921, Koh Kéo, Lovéa Em (Kandal) Mère : Mûong Date de naissance : 48 ans en 1921 Khim Tit est dit en 1956/1957 « d'une famille paysanne très modeste »⁽¹⁾	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Cousin⁽²⁾ ou beau-frère⁽³⁾ : Taeybbhay Hiptoola Machwa (1889-1964) né à Phnom Penh ID : 100	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage 1 : 1921 Épouse 1 : Moul Soum [Mūl Suīm] Date de naissance : c.1900 Date de décès : c.1926 Père épouse 1 : Moul Mère épouse 1 : Hou [Hūr] Enfants épouse 1 : - Khim Khamsan né en 1922 à Khoma Krabas (Takéo) Épouse 2 : [Prak Dūrān] dite 1^{ère} épouse, dont l'agent est divorcé avant 1952 Enfants épouse 2 : - Khim Chansovath né(e) le 02/06/1930 - Khim Sovaddy né(e) le 13/07/1931 - Tit Naranhkiri né(e) le 02/07/1933 - Tit [Dit] Jeanneau, né à Kratié en 1935 - Tit Cheatra Chettana, né à Kratié en 1938	
Date du mariage 3 : 1940 Épouse 3 : Chheang Youn Sovann [Suvanñ Yun] dite 2^e épouse puis 1^{ère} épouse en 1947 Date de naissance : 10/02/1917 Née à : Phnom Penh Père épouse 3 : Young ou Youn ou Nguon Chheang Mère épouse 3 : Néang Lam Enfant épouse 3 : - Phalla Kim Tit né en 1943 - Vanna Khim Tit né à la maternité Phangangam à Phnom Penh en 1947 - Khim Tit Chinda née en 1950	Madame Khim Tit, Chheang Youn Sovann, c.1952, SHAT G R 10 R 53

VII- Education

École Francis Garnier à Phnom Penh⁽³⁾

1920 certificat d'études primaires franco-cambodgiennes

1924 sorti 1^{er} de l'école d'administration cambodgienne

IX - Patrimoine**Adresse**

3^e quartier de Phnom Penh

1952 40 boulevard Doudart de Lagrée Phnom Penh

X- Carrière

1917 engagé volontaire dans le régiment des tirailleurs annamites au grade de caporal
membre des troupes d'occupation françaises en Allemagne

1920 libéré avec le grade de sergent
moniteur stagiaire

1922 démissionnaire des cadres de l'enseignement
secrétaire des résidences stagiaire

1925 démissionnaire des cadres des résidences
kromokar stagiaire balatsrok de Kompong Cham

1927 balat srok de Kratié

1931 gouverneur de Tralach (Takéo)

1932 gouverneur de Snoul

1935 gouverneur de Chhlong (srok)

1936 Anouc montrey gouverneur de Kratié

1939 gouverneur par interim de Kompong Speu

1940 vorac montrey gouverneur de Siem Reap

1942 gouverneur de Kampot

14/08/1945 Ministre de la Défense Nationale, de la Santé, et des Travaux publics

16/10/1945 démissionnaire

18/10/1945 Ministre de la Santé, des Travaux publics et des Communications

1946 oudam montrey

03/12/1946 démissionnaire

1948 conseiller du royaume

22/03/1951 Ministre des Travaux publics, des communications
démissionnaire

06/1951 gouverneur de Kandal

1952 directeur de l'Auto défense

Admis à la retraite

1953 Ministre de la Défense nationale

Délégué royal à Kompong Cham

1954 préside la Commission de ralliement de Chantareangsey et Savang Vong

1955 membre du conseil privé de la Couronne

Ministre de l'Intérieur

1956 président du Conseil des Ministres⁽²⁾⁽³⁾

02/03-03/04/1956 Ministre de la Sécurité intérieure⁽³⁾

04/04-15/09/1956 Ministre du Plan et de l'Assainissement⁽³⁾

Haut Commissaire en France⁽²⁾

1960 ambassadeur en URSS et en Pologne⁽²⁾

1963 ambassadeur en Tchécoslovaquie⁽²⁾⁽³⁾

1970 représentant permanent du Cambodge à l'ONU⁽²⁾

1972 reste aux Etats-Unis⁽²⁾.

XI- Activités politiques

1945 animateur du mouvement de jeunesse Youvan

se serait rendu à Saïgon rencontrer le général Leclerc

1947 fonde avec Leng Saem **ID : 75** le Parti de l'Union nationale

Elu député de son parti à Phun Thmey (Chhlong Kratié Sambau Snoul) (Kratié)⁽⁴⁾

1948 élu Conseiller du Royaume pour Kratié et Stung Treng

XII- Commentaires

1948 membre du comité directeur de l'Association syndicale des fonctionnaires de l'administration cambodgienne

12/1951 Croix de guerre des Théâtres d'Opérations Extérieures.

Œuvre

Khim Tit, *Qu'est-ce que le bouddhisme ?* genre : commentaire, apparait dans la « liste des ouvrages édités par l'Institut bouddhique », 1969⁽⁵⁾

XIII- Sources complémentaires

- (1) ANC Documentation Box 110 n°118 Biographie des membres du comité central et des membres des comités provinciaux de Sangkum Reastr Niyum, publié à Phnom Penh, Ministère de l'Information, c.1956/1957.
- (2) Corfield&Summers 2004p. 215-216
- (3) Nasir Abdoul Carime AEFEK Khim Tit
- (4) SHAT SDECE GR10R50 Partis Politiques avril 1946 décembre 1955
- (5) ANC Documentation Box 510 n°3848 *Liste des ouvrages édités par l'Institut Bouddhique*, Imprimerie Kampuchea, 1969, p. 9.

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : 95 Nom : Sau [Sau] Date de naissance : « année Chhlau » « 16 ans en 1880 » [c.1864] Né à : Kbal Kâs, Kien Svai	ANC : 25420
<u>III- Parents</u> Père : Kéo Mé Sok [Kev maesuk] Titre, fonction, emploi : Montrey Anchit ID : VV	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Vim L'agent déclare 1 garçon et 1 fille en 1908.	
<u>VII- Education</u> vatt Kien Svai Kuong	
<u>X- Carrière</u> 1880 entré au trésor royal Luong Noréak Aksar 1892 chargé de la perception de l'impôt des chamcars à Thbong Khum, Kompong Siem et Kassotin Préa Réach Baûro 1905 devient oknha Santhor Voha Balat Krom, Alak (trésorier), 9 pans de dignité 1908 trésorier du palais, chargé de la perception des impôts à Kampot de droite okhna santhor Voha [Sandavauhā] demande le poste de gouverneur de Saang passe l'examen des fonctions judiciaires	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : 96 Nom : Ung [Ūñ] ou [ĩñ] ou [ĩñ] Prénom : Hy [ĩr] ou [ĩ] ou [iy] Date de naissance : a) 1882 ou 1884 ⁽¹⁾⁽²⁾ Date de décès : 1964 ⁽²⁾ Né à : Phnom Penh ⁽¹⁾	a) ANC : 18850 b) ANC : 31235 ANC : 31148 ; 13434
<u>III- Parents</u> Père : décédé avant 1909 Mère : décédée après 1909	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Beau-frère (par épouse 2) : Kim An ID : 31	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage 1 : est dit marié en 1906-1907 ; est dit célibataire en 1908 Épouse 1 : Nom inconnu	

Date du mariage 2 : c.1910

Épouse 2 : Néac Mom [Mummm]

Date de décès : c.1923 (l'agent est dit veuf à cette date)

Père épouse 2 : le prince Norodom Raya (1872-avant 1916)

Mère épouse 2 : Néak Krachap [Kracchāp']

Date du mariage 3 : avant 1926

Épouse 3 : Nom inconnu

Enfants épouse ? :

- Deux filles nées avant 1926
- Un garçon né en 1929
- Une fille née avant 1932
- Un garçon né avant 1935
- Un garçon né avant 1939

Dont ? :

- Ung Nari, étudiante en médecine à l'Université de Pékin, fille adoptive de Zhou Enlai, membre du bureau dirigé par Suong Sikoeun dans B1, décédée c.08/01/1979⁽²⁾⁽³⁾

Fils adoptif ou filleul : l'agent est dit [*ubuk ciñcīm (iñchīm)*]

- Sim [šim], tirailleur cambodgien engagé en France c.1918 fil d'Oung, paysan de Prey Krabas.

1939 l'agent déclare 3 garçons et 3 filles.

VII- Education

Vatt Unnalom

École franco-cambodgienne⁽¹⁾

VIII- Pratiques religieuses

05/05/1936 le roi Monivong assiste à la cérémonie de la coupe des cheveux des trois filles de l'agent à son domicile (voir IX).

IX - Patrimoine

Adresse

1936 n°33, quai Prince Sathéavong à Phnom Penh.

X- Carrière

1888/1889 interprète à Kompong Thom⁽⁴⁾

1900 interprète journalier

1901 interprète titulaire

interprète à Kompong Chhnang⁽¹⁾

1906 interprète au 3^e bureau de la Résidence supérieure

Interprète au 2^e bureau

1912 gouverneur de Kompong Leng okhna Yos Décho⁽¹⁾

1914 gouverneur de Roméas Ek

Gouverneur de Staung okhna Montrey Décho

1917 gouverneur de Barai

1920 gouverneur de Kompong Svai Okhna Décho

? gouverneur de Thbaung Khmum

1930⁽¹⁾ ou **b)** 1931 chauvaikhet gouverneur de Prey Veng

1932 chauvaikhet gouverneur de Kandal⁽¹⁾⁽⁵⁾

oudam montrey 1^{ere} classe⁽⁵⁾

25/07/1940 Ministre de l'Intérieur et des Cultes akkhamohasena⁽¹⁾⁽⁶⁾

15/09/1941 Ministre du Palais, de la Marine, des Finances et des Beaux-arts Okhna Veang⁽¹⁾

1942 Ministre de l'Intérieur

18/03/1945 Ministre des Finances akkhamohasena⁽²⁾⁽⁷⁾

14/08/1945 démissionnaire

admis à la retraite

XII- Commentaires

1923-1932 connaît le Français, l'Annamite, deux dialectes chinois et un peu de Siamois [*dācīv ; huk kīen ; yūn ; sīem*]

1935 Chevalier de la Légion d'honneur

« les khmémisants les plus distingués lui doivent les premiers éléments de leur science »

1940 représentant du Cambodge au Grand Conseil des Intérêts économiques et financiers de l'Indochine⁽¹⁾

1941 chevalier de la légion d'honneur⁽¹⁾

XIII- Sources complémentaires

(1) *L'écho annamite, trihebdomadaire de défense des intérêts indochinois*, 26/27 septembre 1941, p. 4

(2) Suong Sikoeun, *Itinéraire d'un intellectuel khmer rouge*, p. 307

- (3) Suong Sikoeun, *Itinéraire d'un intellectuel khmer rouge*, p. 312
 (4) République Française, Annuaire du Cambodge 1888-1889, Imprimerie du Protectorat, Phnom Penh, 1889, p. 118
 (5) ANC 20178 Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey 1900-1936
 (6) ANC 19094 Dossier personnel de Khim Tit, oudam montrey, 1920-1952
 (7) ANC 19201 Dossier personnel de Sum Hieng oudam montrey 1917-1954

<u>I - Agent</u> ID : 97 Nom : Meas Prénom : Nal Date de naissance : 19/02/ ⁽¹⁾ 1894 ⁽²⁾ Date de décès : 16/02/1974 ⁽¹⁾ Né à : Phnom Penh ⁽¹⁾⁽²⁾	<u>II- Sources</u> a) ANC : 20178 b) ANC : 19094 c) ANC : 19201
<u>III- Parents</u> Père : Meas ⁽²⁾ Titre, fonction, emploi : suppléant du Ministre de la Marine ⁽²⁾ ID : 47 Mère : Mam Mech [Roñ Mās mec] ⁽³⁾⁽⁴⁾	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Tieng [Dīēñ] ⁽³⁾⁽⁴⁾ Titre fonction emploi : Okhna Reacsā Essara ID : E Grand-mère paternelle : Néac ou Chomtéau Yoc [<i>Jaṃdāv Yak</i>] ⁽³⁾⁽⁴⁾ Grand-père utérin : Mām ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾ Titre, fonction, emploi : Okhna Piphéak Thipperéach ID : O Grand-mère utérine : Oung ou Ung [Uñ] ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾ Oncle utérin : Mam Chhun ⁽⁴⁾ Titre, fonction, emploi : balat ID : 56	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Un frère et 4 sœurs : - Tal né(e) le 20 mai 1896 - Roun [<i>Run</i>] née le 12 novembre 1898 épouse Buor Chhin⁽¹⁾ - Rooun [<i>Rin</i>] née le 15 août 1901 épouse Ouk Thouch ID : 112⁽¹⁾ - Rat [<i>Rāt</i>] née le 16 novembre 1903 épouse Tat Tol⁽¹⁾ - Dim [<i>Dīm</i>] né(e) le 7 octobre 1906	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 1915 ⁽¹⁾ Épouse : Keth Sane ⁽¹⁾ Date de naissance : 02 ou 05/04/1900 ⁽¹⁾ Date de décès : 30 ou 31/04 ou 05/1955 ⁽¹⁾ « études à l'école Sutharot » ⁽¹⁾ Père épouse : Keth Titre, fonction, emploi : magistrat, secrétaire général du conseil des Ministres ID : 132 Mère épouse : Racsakun Enfants épouse⁽¹⁾ : - Measketh Caimerom (1916-c1975), 1938 élève de Chasseloup-Laubat, 1940 étudiant Ecole d'Administration cambodgienne, balat, gouverneur, haut fonctionnaire, directeur de cabinet, 1954-1959 premier secrétaire de l'ambassade du Cambodge en France, ambassadeur, époux de Oung Hammaly (1923-1974), fille d'Oung Ho (?- 1949), gouverneur, et de Tim Prav (? – 1958) de la région de Takéo. - Measketh Samphotr (1920-) épouse de Nhiek Tiouloung ID : 77 - Measketh Socheat (1922-1971) épouse de Su Kheng (1912-1972)	

- Measketh Caimira (1930-1975) cadre bancaire, directeur d'entreprises, époux de Youi Khamthanam, enseignante (1933-1975) - Measketh Caimirane (1932-2017) haut fonctionnaire, sous secrétaire d'Etat, époux de Seng Bonasie (1937 -)	
<u>VII- Education</u> Collège Sisowath ⁽²⁾ c.1920 stagiaire (professionnel) de l'École coloniale ⁽²⁾	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse « rue Samdech Ponn (1941), avenue Verdun (1942), avenue du prince Sotheavong (1944-1951) Vithei Tep Phan (sud de l'hôpital des bonzes Tuol Kork voie 89 » ⁽¹⁾	
<u>X- Carrière</u> ? interprète à la Résidence Supérieure à Phnom Penh ⁽²⁾ c. 1920 de retour de France, bibliothécaire et surveillant général de la Bibliothèque Royale ⁽²⁾ 1923 anouc montrey stagiaire, secrétaire de l'école d'administration cambodgienne ^{(6)*} 1922 gouverneur de Barai (Kompong Thom) ⁽²⁾ 1927 gouverneur de Kompong Thom ⁽²⁾ a) 1931 nommé vorac montrey 2 ^e classe 1933 gouverneur de Kampot ⁽²⁾ 1934 vorac montrey 1 ^{ère} classe ⁽²⁾ 1935 gouverneur de Svai Rieng ⁽²⁾ 1936 gouverneur de Battambang ⁽²⁾⁽⁷⁾ 09/1941- b) 1943 Ministre de l'Intérieur et des cultes Akkhamohasena ⁽²⁾⁽⁷⁾ c) 18/03/1945 Ministre de l'Éducation nationale	
<u>XII- Commentaires</u> Détenteur de la Croix de la Légion d'Honneur ⁽²⁾ « fondateur de la Société financière du Cambodge (Paris), 1965-1973 Président directeur général et constructeur de la Société khmère du phosphate de Tuk Meas (Kampot) » ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Measketh Caimirane, Généalogie mās kett, avril 2008, dernière révision octobre 2009, 124 p. (2) <i>L'écho annamite</i> , trihebdomadaire de défense des intérêts indochinois, vendredi-samedi 26 et 27 septembre 1941, « Au Cambodge, réunion du Conseil des Ministres », p. 4 (3) ANC 12964 Dossier personnel de Meas, juge au tribunal supérieur, suppléant du ministre de la marine 1901-1903 (4) ANC 21128 Pension de veuve de Madame Meas née Mech, femme d'un suppléant du ministre au Cambodge 1918 (5) ANC 25078 Dossier personnel de Chhun Man, secrétaire du conseil des ministres, yokbat de Chrauy Changva, balat de Phnom Penh, balat de Muckompoul 1899-1913 (6) ANC 22262 RSC, 2 ^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928 (7) Son Sann, <i>The Memoirs of Son Sann</i> , p. 18 (8) Le poste est détenu en 1943-1944 par Téa San : b) ANC 19094 Dossier personnel de Khim Tit, oudam montrey, 1920-1952	

<u>I - Agent</u> ID : 98 Nom : Téa Prénom : San	<u>II- Sources</u> ANC : 18902
<u>X- Carrière</u> 1933 vorac montrey de 3 ^e classe ⁽¹⁾ 1934 chauvaikhet de Svai Rieng ⁽¹⁾ vorac montrey de 2 ^e classe ⁽¹⁾ 1943-1944 ministre de l'intérieur ⁽²⁾ 18 mars 1945 ministre de la défense et du ravitaillement ⁽³⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 20178 Dossier personnel de Ung Tiong Tuon oudam montrey 1900-1936	

(2) ANC 19094 Dossier personnel de Khim Tit, oudam montrey, 1920-1952
 (3) ANC 19201 Dossier personnel de Sum Hieng oudam montrey 1917-1954

<u>I - Agent</u> ID : 99 Nom : Sisowath Prénom : Monireth [Munīrēṭ]⁽¹⁾ Date de naissance : 25/11/1909⁽¹⁾ Date de décès : 04/1975⁽¹⁾ Né à : Phnom Penh⁽¹⁾	 ©Poc Yanine
<u>II- Sources</u> a) ANC : 17590 ANC : 32255 ; 9065 ; 13430	
<u>III- Parents</u> Père : Sa Majesté Monivong (1875-1941) Titre, fonction, emploi : Roi du Cambodge Mère : Norodom Kanviman Norléak Tévi (1876-1912)	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Sa Majesté Sisowath Grand-mère paternelle : Vann, née en août/septembre (Srap) 1855 (années Lièvre Thâs Saphasak)-/15/09/1930), titrée Samdach Prea Voréach Chini Barom Barpit⁽²⁾ Grand-père utérin : Norodom Hassakan (1858-1888) Grand-mère utérine : Pat (1850-1940 ?) Oncle (utérin) : a) Ouck Sbond	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Sœurs : - Thavet Roeungsy Nearivong (1899-1975) épouse Norodom Singhara - Sariletlak (1900-) - Kossamak Nearireth (1904-1971) épouse Norodom Suramarit ID : 76 Frères : - Pinnoreth ou Pinnareth (c1902 ou 1895-1919)⁽³⁾ - Sisowath Monipong (1912-1956) ID : 130	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : avant 1942 Épouse : Poc Vane, titrée neac monéang⁽³⁾ Date de naissance : après 1917⁽⁴⁾ Père épouse : Poc Hell⁽⁵⁾⁽⁶⁾ Titre, fonction, emploi : magistrat ID : 11 Mère épouse : Thiounn Yang Enfants épouse : - Rethnara (1935-1975) époux Sisowath Pongsiriya⁽³⁾ - Racmoni (1936-1975) époux Claudine Chrun Hoeung (1941-1975)^{(3)(7)(?)} - Monisowath (1938 -) époux Pauline Chrun Hoeung (1936-) ⁽³⁾⁽⁷⁾ - Pongmoni (1939-1975) ⁽³⁾⁽⁷⁾ Fille adoptive : Sisowath Vanareth, nièce de Poc Vane⁽⁷⁾	 ©Poc Yanine
<u>VII- Education</u> 1927-1930⁽¹⁾ ou 1934⁽³⁾ Lycée de Nice, France École spéciale militaire de Saint Cyr⁽¹⁾	

<u>IX - Patrimoine</u>	
Adresse En face du Cinélux, Phnom Penh ⁽⁴⁾	
<u>X- Carrière</u> 1934 Secrétaire général du Palais Royal ⁽¹⁾ 02/12/1939 sous-lieutenant de la Légion étrangère ⁽³⁾ 09/1940 engagé dans le 2 ^e régiment d'infanterie coloniale à Carcassonne 17/10/1945 Président du Conseil des Ministres ⁽³⁾ Premier Ministre ⁽³⁾ 1947 Vice président du Conseil de Régence ⁽¹⁾ 1950 Général de brigade de l'Armée royale khmère ⁽¹⁾ 1951 Haut commissaire du Cambodge en France ⁽¹⁾ 15/09/1956 Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale et de l'Aménagement général ⁽¹⁾⁽³⁾ 1960 Président du Conseil de Régence ⁽¹⁾⁽³⁾ Grand conseiller du Trône ⁽¹⁾⁽³⁾ Président du Haut conseil du Trône ⁽¹⁾⁽³⁾	
<u>XI- Activités politiques</u> 1947 sympathisant du Parti de la Renovation khmère ⁽⁷⁾ où milite son beau-père Poc HELL et Tim Ken dit son « homme de confiance » ⁽⁸⁾	
<u>XII- Commentaires</u> 1940 Chevalier de la Légion d'Honneur ⁽¹⁾ Œuvre : [<i>braḥ buddsāsanā, kāraṇaṃ bicāraṇā oy yal'jāk</i>] (Le Buddha, essai de compréhension), Phnom Penh, 1967 ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> 1. Khing Hoc Dy, fiche biographique « Sisowath Monireth », AEFK. 2. ANC 34053 Programme de cérémonies de la crémation de la reine mère de S.M. Sisowath Monivong, question de terminologie en ce qui concerne les titres et le protocole 1930-1942 3. Corfield, 1993, p. 82 4. Entretien avec Mme Thiounn Catherine et Mme Poc Yanine, Bourg La Reine, 08/09/2017 et <i>Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère)</i> , Thiounn Mumm, don de la famille Poc-Thiounn, septembre 2017. 5. ANC 34052 Situation financière des princes Monipong et Monireth 1942-1944 6. GR 10 R 55 activités rebelles, sept 46 décembre 55 : activités à Siem Reap, informations émanant du service de sécurité du HC au Cambodge, interceptions 7. Corfield Summers p. 380-381 8. SHD GR 10 50 « Partis politiques » avril 1946-décembre 1955	

<u>I- Agent</u> ID : 100 Nom : Hiptula Machhwa Prénom : Tayyebhay [Tāyāppīy] ou [Tāyīēppīy] Date de naissance : 1889/1890 [chnām chlīv] (année du bœuf) ⁽¹⁾ Date de décès : 20/02/1964 Né à : Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 32897 Son Sann, <i>The Memoirs of Son Sann</i> , pp. 22-24, p. 108, p. 127
<u>III- Parents</u> Père : Alibhay Hiptula Machhwa Titre, fonction, emploi : Mullah Shaik, employé gujarati de Surat de la firme Maskati de Bombay à Phnom Penh Mère : Dong, « trader in precious gems »	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère : Idrish Machhwa Cousin⁽²⁾ ou beau-frère⁽³⁾ : Khim Tit, né en 1896 à Phnom Penh ID : 94	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néac Monéang Pouk Proeung	

Père épouse : Sou Pouk Titre, fonction, emploi : Okhna Reachea Vinichhay ID : XX Mère épouse : Dam Enfant épouse : - Nématoulla Machhwa, 1938-1940 élève de la section normale du lycée Sisowath⁽⁴⁾, épouse Son Sann ID : 92 Fille : - Fatemah Machhwa Filles adoptives laotiennes : - Sao Lua, épouse Tan Yim Ann - Sao Lai, épouse Phraya Inpeng Suryadhay, Ministre de la Justice du Laos et ambassadeur à Londres, Mère et Père de Lavann, épouse Son Mousthan, voir ID : 92.	
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> Dit « pratiquant la religion bouddhique » le 26 avril 1927 ⁽¹⁾ Dit « musulman » le 2 mai 1927 ⁽¹⁾	
<u>IX - Patrimoine</u> « Au Petit Paris », union sino-cambodgienne, T.H.Machhwa & Cie, import-export, 53 à 61 rue Ohier, Coin Armand Rousseau, maison fondée en 1912. 1954 Tayebhay Hiptoola Machhwa achète pour loger ses petits-fils durant leurs études chez les jésuites un appartement au 45 bis rue des Acacias, Paris 17 ^e . Adresse 6 Boulevard Leng Sisowath, Phnom Penh	
<u>X- Carrière</u> c.1912 employé du magasin « Au Petit Paris » propriété d'un Allemand, au coin de la rue Ohier et de la rue Khemaraphoumin, proche du marché central c.1914 en devient propriétaire 1927 titré Luong Praseur Sambath [<i>luon prasoeṭn saṃmpati</i>] ⁽¹⁾	
<u>XI- Activités politiques</u> 1947 élu député du Parti de l'Union Nationale pour le 6 ^e quartier de Phnom Penh ⁽⁵⁾ 1948 élu au Haut Conseil du Trône	
<u>XII- Commentaires</u> klin ou glin ⁽¹⁾ pour kling	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 36512 Octroi de titres honorifiques fait par Sa Majesté en faveur des commerçants asiatiques de Phnom Penh 1927 (2) Corfield & Summers 2004, p. 215-216 (3) Nasir Abdoul Carime AEFK « Khim Tit » (4) ANC 27183 Remboursement des frais d'études et de pension de Melle Nématoulla Machhwa, élève de la section normale du lycée Sisowath 1940 (5) SHD GR 10 R 50 « Partis politiques » avril 1946-décembre 1955	

<u>I - Agent</u> ID : 102 Nom : a) Nginn [nīn] ou Nginn ⁽¹⁾ ou b) Ngimm ou Nginn ⁽²⁾ Prénom : François ⁽²⁾ Date de naissance : b) vers 1871 Date de décès : b) 26/10/1926 Décédé à : b) Vientiane, Laos	Pavie, Auguste, <i>Mission Pavie, Indochine, 1879-1895, Géographie et Voyages</i> , tome 1, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1901, p. 201.	

<u>II- Sources</u> a) ANC : 14541 b) AOM : Fonds ministériels IECOL/ 41	
<u>III- Parents</u> Père : « orfèvre du roi »⁽²⁾	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Épouse 1 : Nom inconnu, Laotienne⁽³⁾	
Enfant épouse 1 :	
- Nginn Pierre Somchine (1892-1981)⁽³⁾	
	« Nginn et sa famille », <i>Mission Pavie,</i> <i>Géographie et Voyages</i> <i>II</i>, Paris, Ernest Leroux, 1906, p.383.
Épouse 2 : a) Srey [Srī], résidente de Kompong Thom en 1929.	
Enfant épouse 2 :	
- a) Nginn Ngimm [nīn nīm], né le 20/09/1909 à Kompong Thom, secrétaire interprète vers 1929-1930.	
- Nginn Poy, époux de la fille du chef des brahmanes Samdech Eysei Phoat Rous Maing	
Père et mère de Nginn Nippha, époux de Kasem Thou Kabor, fille adoptive de Si Saât, concubine de	
Thiounn (ID : 1),	
Père et mère de Mme So Khong Leng, épouse du frère de Kenneth T. So⁽³⁾	
	Nginn Ngimm, fils de Nginn, c1930, ANC 14541, Dossier personnel de M. Nginn Ngimm, secrétaire interprète, 1929-1930.
<u>VII- Education</u> b) sorti de l'école cambodgienne le 26 janvier 1886	

<u>X- Carrière</u> 1885-1895 secrétaire d'Auguste Pavie à Luang Prabang ⁽⁴⁾ Membre de la Mission Pavie Après 1895 « agent commercial », Xieng Sen, Laos ⁽⁵⁾ a) Avant 1926 lettré à la Résidence de Kompong Thom	
<u>XII- Commentaires</u> a) a sauvé le roi de Luang Prabang lors de l'invasion des chinois Hô, a obtenu pour ce fait une médaille d'honneur par décret présidentiel chevalier du Cambodge, chevalier de l'Annam ; 2 ^e médaille d'honneur en 1890 ; chevalier de la légion d'honneur 1 ^{er} janvier 1892 ami de Thiounn (ID : 1) ⁽³⁾ traducteur des <i>Contes</i> publiés par Auguste Pavie entre 1898 et 1903 ⁽⁵⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Généalogie mās kett, par Measketh Caimirane, avril 2008, dernière révision octobre 2009, 124 p., aimablement transmis par David Measketh, 26 janvier 2018, p. 25 (bis). (2) Pavie, Auguste, <i>Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895, Géographie et Voyages</i> , tome I, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1901, p. 201. (3) So, Kenneth T., <i>The Khmer Kings and the History of Cambodia, Book II, 1595 to Contemporary Period</i> , [United Kingdom or United States], DatAsia Press, 2017, pp. 142-143. (4) Isabelle Dion, <i>Auguste Pavie, l'explorateur aux pieds nus, Cambodge, Laos</i> , Aix-en-Provence, Marseille, ANOM, Images en manœuvres éditions, 2010, p. 30. (5) Pavie, Auguste, <i>Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895, Géographie et Voyages</i> , tome II, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1906, p. 383. (5) Pavie, Auguste, <i>Contes populaires du Cambodge, du Laos et du Siam</i> , Paris, Ernest Leroux éditeur, 1903, pp. 23-24 ; Pavie, Auguste, <i>Mission Pavie, Indo-Chine, 1879-1895, Études diverses I, Recherche sur la littérature du Cambodge, du Laos et du Siam</i> , Paris, Ernest Leroux éditeur, 1898, pp. XLII-XLIII (Introduction).	

<u>I - Agent</u> ID : 103 Nom : Lopez Prénom : François ⁽¹⁾ Am, de Date de naissance : Date de décès : 1910 ⁽²⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 11944
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> <i>Sœur (?) :</i> - Catherina Ep [<i>Ib</i>'] épouse Paul Yang ID : D⁽³⁾ <i>Neveu utérin (?) :</i> - Alexis Louis Chhun [<i>Jhun</i>] (1853-1924) né à Ponhéa Lu, Phnom Penh ID : 2⁽³⁾	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse 1 : Agnès de Lopez ⁽²⁾ . Date de naissance : 45 ans en 1914 ⁽²⁾ Enfants épouse : - Dominique de Lopez (1890-1935) ID : 21⁽²⁾ Épouse 2 : Inée Maria Huyên ⁽⁴⁾ Date de décès : après 1924 Épouse 3 : J. Quien ⁽¹⁾ Enfant épouse 3 : - Joseph Choeumrong de Lopez ID : 15⁽²⁾ né à Chrui Changvar en 1902⁽¹⁾ <i>Une dite « veuve de Lopez » est domiciliée à Phnom Penh en 1913-1914, propriétaire de deux grandes jonques⁽⁵⁾</i> Enfants (<i>épouse 1 ou 2 ou 3</i>) : - J. R. Buntrong ou Bung Trong de Lopez ID : 20⁽⁴⁾⁽⁶⁾	

- Luê Srey Klay ou Hay ou Télésa Sbay Roeung de Lopez épouse de Chhèm, agent de police à Chrui Changvar⁽²⁾⁽⁴⁾ - Clément de Lopez (1893-1953) ID : 38 né à Chrui Changvar, élève du collège Sisowath, nommé instituteur stagiaire en 1914, instituteur titulaire de 1ere classe retraité en 1944⁽⁷⁾, époux de néang Tan Vuoch Chhieng⁽⁷⁾ Père de : Chandy de Lopez⁽⁷⁾ Chauchéa de Lopez⁽⁷⁾ Père et Mère de : Sangwath de Lopez, né en 1929 à Kampot, résidant de Chrui Changvar en 1953, élève du lycée Sisowath, diplômé de l'Institut national d'études juridiques et économiques, 1950 secrétaire journalier au Ministère de la Santé, 1953 rédacteur stagiaire au Ministère de l'Intérieur⁽⁸⁾. Clément de Lopez époux également de : Elisabeth Roya, dite nièce de Louis Alexis Chhun.	
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> Dit vietnamien catholique ⁽⁹⁾	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1902 Chrui Changvar	
<u>X- Carrière</u> 1902 « sous-fermier d'un lot de pêcheries de Prêk Phnou » à Ponghéa Lu En 1911 est qualifié de « ex Fusnuluk » ⁽⁶⁾ 1924 Chhun le qualifie de Oknha Piphit Sambath ⁽⁴⁾	
<u>XII- Commentaires</u> 1901 compromis avec son neveu Alexis Louis Chhun [<i>Jhun</i>] ID : 2 dans une affaire d'argent ⁽³⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) [ANC 431 École de droit et d'administration. Demandes d'admission à l'Ecole supérieure de droit à Hanoi 1919-1920.] (2) ANC 10935 Dominique de Lopez, instituteur, 1918-1935 (3) ANC 25080 Dossier personnel de M. Alexis Louis Chhun, Trésorier général du palais, intendant de la liste civile, Ministre de la justice 1901-1922 et Muller, Gregor, 2015, pp. 148-156 (4) AOM INDO RSC 445 relevés des affaires différents ministères 1914 (5) ANC 3499 Allocation d'une indemnité de 1800\$ à la veuve de Lopez pour perte de sa jonque louée par le service des travaux publics 1914 (6) ANC 6648 Dossier personnel de Buntrong de Lopez, secrétaire des résidences, 1904-1913 (7) ANC 34721 Demande de pension de Clément de Lopez, instituteur principal de 1ere classe, 1944 (8) ANC 19230 Dossier personnel de De Lopez Sangwath, rédacteur, 1954-1956 (9) Témoignage de Mmes Norodom Vivarinn et Khek Vinna, Phnom Penh, 28 juillet 2015.	

<u>I - Agent</u> ID : 104 Nom : Ung (ou Oung) [Ŭn] Tiong ou Chong [Cañ ou Cuñ] Prénom : Toun ou Tuon [Duon] Dit Ung Tiong Tuon ou Chong Tuon Date de naissance : 10/12/1881 Né à : vatt Unṇaḷom 3 ^e quartier de Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 19443 ; 20178 ; 31235 ; 33395
<u>III- Parents</u> Père : [Ŭn] Titre, fonction, emploi : oknha Bavar Péachséa ID : V Mère : Chhun [Jhun]	
<u>IV Ascendants</u> Grand-père (paternel ou maternel ?) : Kê Titre, fonction, emploi : Oknha Piphéac Vinichhay ID : J	

<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Un frère qui se marie à Phnom Penh en 1919.		
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 13/07/1901 Épouse : Thiounn Lonn ou Lon [Juon Lun ou Lan'] Date de naissance : 06/10/1886 Née à : 2 ^e quartier de Phnom Penh Père épouse : Thiounn Titre, fonction, emploi : Ministre du Palais, Premier Ministre ID : 1 Mère épouse : Néac Malis Le Faucheur Enfants épouse : - Thim [Dhim] ou Thiounn Thourk⁽⁴⁾ épouse en 1923 à Phnom Penh Chan Ok [Cān Ūk], médecin auxiliaire à l'hôpital mixte de Phnom Penh entre c.1927-c.1937⁽¹⁾, en service à Pursat c.1938, propriétaire de 11 lots en concession définitive entre 1930 et 1936 dans le centre urbain de Pursat⁽²⁾⁽³⁾, auteur d'une thèse en médecine de l'Université de Paris en 1955⁽⁴⁾. Mère et père de : Chan Sory né à Phnom Penh le 14/09/1924⁽¹⁾, titulaire du certificat d'étude en 1938⁽³⁾ Chan Sorey dite Mariette née à Phnom Penh le 27/09/1925⁽¹⁾, épouse de Sisowath Monipong ID : 130 et/ou Hem Phanrassy voir ID : 34⁽⁵⁾ Chan Sora [Cān Sūrā], né au 3^e quartier de Phnom Penh le 27/06/1926⁽¹⁾, élève de l'école Norodom en 1938⁽³⁾. - Thiounn Thip⁽⁴⁾, épouse Leng Ngeth ID : 129 - Thiounn Thoun⁽⁴⁾, épouse Var Kamel L'agent 104 déclare 3 filles en 1929 : toutes se marient à Phnom Penh entre 1923 et 1926 et l'une est décédée avant 1936.		
<u>VII- Education</u> <i>vatt Uṇṇaḷom</i> École Doudart de Lagrée Phnom Penh <i>École d'administration cambodgienne (kromokar) ?</i>	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1919 organise une cérémonie en mémoire de ses père et mère à l'occasion du « nouvel an » (chinois ? khmer ?)	<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1908-c1930 rue du Palais « chez son beau-père » 1936-1938 au 132 boulevard Doudart de Lagrée, Phnom Penh.
<u>X- Carrière</u> 1900 instituteur stagiaire à l'École de Phnom Penh 1904 instituteur à l'École du Palais 1905 instituteur au Collège du Protectorat 1906 instituteur titulaire 1907 instituteur à l'École Norodom, section des princes 1908 démissionnaire des cadres de l'enseignement Nommé juge suppléant à la sala outor 1912 entre dans les cadres de l'administration indigène 02/1914 gouverneur de Kratié ⁽⁶⁾ 11/1914 gouverneur de Péaréang oknha sren sangkréam 1922 gouverneur de Prey Veng 1923 vorac montrey 1924 oudom montrey 1930 gouverneur de Kompong Chhnang 1932 gouverneur de Prey Veng 1934 gouverneur de Battambang ⁽⁷⁾ 1936 admis à la retraite		
<u>XII- Commentaires</u> Lit et écrit couramment le français et l'annamite 1910 membre de la commission de révision du code civil 1935 est décrit par Son Sann, son adjoint, comme "the governor of the province, His Excellency Tiong Toun, an old civil servant who wore the traditional <i>sampot</i> at the office. He quickly considered me as his son ⁽⁷⁾ " c.1936 chevalier de la Légion d'honneur		
<u>XIII- Sources complémentaires</u>		

- (1) ANC 32548 Actes de naissances des enfants du nommé Chan Ok médecin auxiliaire à l'hôpital mixte de Phnom Penh 1927
- (2) ANC 8481 Concession définitive de divers lots du centre urbain de Pursat à M. Chan Ok 1932
- (3) ANC 27387 Au sujet de l'admission au lycée Sisowath des jeunes Chan Sory et Chan Sora 1938
- (4) Khing Hoc Dy, *L'enseignement primaire au Cambodge*, p. 98-101
- (5) Généalogie ūk lī señ, par Measketh Caimirane, mai 2008, dernière révision septembre 2009, 90 p. aimablement transmis par David Measketh, 26 janvier 2018.
- (6) Guérin, Mathieu, *Des casques blancs sur le plateau des Hautes Herbes* p. 164
- (7) Son Sann, *The Memoirs of Son Sann*, Phnom Penh, Cambodia Daily Press, c2011, p. 11-12

<u>I - Agent</u> ID : 105 Nom : Khim [Ghīm] ou [Bũñā Ghīm] Prénom : Rot [Rat] Date de naissance : 01/1888 Né à : Champei, Bati (Takéo)	<u>II- Sources</u> ANC : 12763
<u>III- Parents</u> Père : [Bũñā Rat] Titre, fonction, emploi : cultivateur Mère : [Nāñ Dūc]	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : avant 1913 Épouse : [Kīmīlāñ] Date de naissance : c1895 Père épouse : Yây Titre, fonction, emploi : Préas Montrey Botes ID : FF Mère épouse : Néac Mui	
<u>VII- Education</u> vatt ṭykrāham à Bati	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1914 Phsarsuon 3 ^e quartier de Phnom Penh 1919 à Kompong Yol Trang ? Kompong Yol à Tréang ?	
<u>X- Carrière</u> Avant 1911 Luong Phéakdey Anchit [<i>anjit</i>] ou [<i>anujit</i>] 1912 devient secrétaire de 4 ^e classe smien au Ministère de la Marine Moeun Srey Séna sous Sisowath Souphanouvong ID : 52 1915 démissionnaire	
<u>XII- Commentaires</u> Parle un peu d'annamite Recommandé par Son Diep ID : 13	

<u>I - Agent</u> ID : 106 Nom : Mok [m̥uk] ⁽¹⁾ Date de naissance : c1834 ⁽¹⁾ Date de décès : 1888 b) après février 1888 ou c1895 ou 1908 ⁽¹⁾ Lieu de naissance : Oudong ⁽¹⁾	<u>II- Sources</u> a) ANC : 9742 b) ANC : 11097 c) AOM : Fonds ministériels 1ECOL/ 41
<u>III- Parents</u> Père : Titre, fonction, emploi : « petit mandarin du Palais du prince Kéa Hva Ang Duong sous le règne d'Ang Meï ⁽¹⁾ »	

Dit « orphelin » après les guerres vietnamiennes de 1844 ⁽¹⁾	
<u>IV- Ascendants</u> Famille réputée proche des « clans pro-siamois ⁽¹⁾ »	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Sam ⁽¹⁾ Père épouse : une cérémonie pour l'incinération des os du grand-père des fils de l'agent est prévue en mars 1888. Enfants : - c) Mell ou a) Pelle, c) né vers 1862 à Oudong, élève de l'école cambodgienne du 01/10/1885 à 05/1887, dit « interprète à Kratié » en 1888 ID : 17 - c) Ta Kiate ou a) Takéate ou Trachat⁽¹⁾, c) né vers 1865 à Phnom Penh, élève de l'école cambodgienne du 01/10/1885 à 05/1887, dit « secrétaire de M. Pavie à Luang Prabang,». ID : 22 - Sam Ok⁽¹⁾ - Sam El⁽¹⁾ - Néang Rumdeng épouse Norodom Duong Chakr voir ID : 81⁽¹⁾	
<u>VII- Éducation</u> 1845-1858 <i>vatt</i> Kuk sur la montagne d'Oudong ⁽¹⁾	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse c) Phnom Penh	
<u>X- Carrière</u> Nommé par la Reine Mère Ros <i>amṛitaksatrī</i> (prince immortel) de sa cour à Oudong ⁽¹⁾ 1869 rejoint la cour du roi Norodom à Phnom Penh ⁽¹⁾ chef du secrétariat royal à la section bibliothèque <i>uk ṇā paññādhīpatī – me cau kram brah ālaks⁽¹⁾</i> après 1884 (?) Ministre des Finances a) Sithor ou b) Santhor ou c) Southor Veang ⁽²⁾ ou <i>uk ṇā sundhar vohār –</i> rédige la chronique royale partie légendaire ⁽¹⁾	
<u>XII- Commentaires</u> Patronné par An, chef du monastère de Kuk et par la Reine Mère Ros mère d'Ang Duong : Elle lui ordonne de traduire du pali en cambodgien l'histoire de <i>devand</i> tirée des 50 <i>jātaka</i> extra canoniques – il fait alors son panégyrique dans l'introduction ⁽¹⁾ 17/06/1884 il aurait tenté d'empêcher Thompson d'entrer chez le roi, celui-ci lui aurait donné un coup de pied ⁽¹⁾ c.1885-1888 son fils Mell lui communique depuis la France les <i>Fables</i> de Lafontaine ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (2) Khing Hoc Dy « Santhor Mok poète et chroniqueur du XXe siècle », <i>Seksa Khmer</i> décembre 1981 n°3/4 pp. 137-160 (3) <i>Annuaire du Cambodge</i> 1889, 1890 p. 114	

<u>I - Agent</u> ID : 107 Nom : Miel [<i>Mīl</i>] Prénom : Date de naissance : année Vōk [<i>vak</i>] – 39 ans en 1911 Date de décès : Né à : Pongrō [<i>Buñrar</i>] pour [<i>Bañra</i>] à Roléa Poéa [<i>ralā p-īer</i>]	<u>II- Sources</u> ANC : 8532
<u>III- Parents</u> Père : Māk [<i>muk</i>] Mère : Nong [<i>Nuñ</i>]	
<u>X- Carrière</u> c.1891 (année khal Tosak) smien d'un okhna luong année rong chithâvasak smien du Conseil des Ministres percepteur d'impôts à Pursat, Babaur, Roléa Peir, Phnom Suoch 1902 (août) – c.1911 balat de Pursat oknha piphéak roeungrit vichit sangkréam	
<u>XII- Commentaires</u>	

1907 envoyé comme commissionnaire 6 mois en France

<u>I - Agent</u> ID : 108 Nom : Khieû [Khĭev] Date de naissance : année [Chlav] – 46 ans (1911) Né à : Takéo, Phnom Penh ?	<u>II- Sources</u> ANC : 8532
<u>III- Parents</u> Père : Ras Titre, fonction, emploi : Okhna Vôréac Vongsa ID : QQ Mère : Téó	
<u>X- Carrière</u> Année Roka Saphéasak– smien Luong Visés Akhara 1891 (Khal Tasak) balat de Stong Année Rong Chethéavasak chef des gardes d'éléphants Okhna Séna Kochen 7 pans de dignité Année Roka Nopsak (1897) fait fonction de gouverneur puis gouverneur de Prom Tep Année Ka Ekhasak (1899) gouverneur de province de Krang Année Khal Tosak (1902) – c.1911 fait fonction de gouverneur puis gouverneur de Pursat Okhna suskéo Lak [uk ñā suogār lok(y)]	
<u>XII- Commentaires</u> Année Chhlau Trésak (1901) chargé de faire construire la maison du Consul de France à Battambang 1909 autorisé à se rendre en France à Paris 1910 mis en cause dans une affaire locale	

<u>I - Agent</u> ID : 109 Nom : Yos ou [Yuk'] Date de naissance : année Momé – 51 ans (en 1911) Né à : devant le fort des gouverneurs de Battambang (forteresse d'Ang Im) [Mukkumphaen Pättampañ] ⁽¹⁾ . (en français : « en face du Palais, province de Phnom Penh (ville) »)	<u>II- Sources</u> ANC : 8532
<u>III- Parents</u> Père : Nou Titre, fonction, emploi : Okhna Phiphéak Chakhavet ID : W Mère : Pên	
<u>X- Carrière</u> 1877 entre au service du Roi dans le service des travaux royaux 1884 Préas Phéakdey Essara – 6 pans de dignité 1886 expéditionnaire 1899 Okhna Montrey Réachéa Rit voir : « Okhna Montrey Reachruth, 8 pans de dignité, gardiens du corps sacré du roi, mandarins chargés de la construction des maisons, de la conservation des bois du palais, emplois différents selon les besoins du service et du moment » ⁽²⁾ 26/01/1910 gouverneur de Krokro okhna Chumnéas Sangkréam ⁽³⁾	
<u>XII- Commentaires</u> 1908 membre de la commission de délimitation de la province de Battambang avec le prince Norodom Sathavong ID : 44	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Communication de M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris.	

- (2) Foures Exploration p. 179
(3) Foures Exploration p. 192

<u>I - Agent</u> ID : 110 Nom : Top [Tup'] Date de naissance : c.1857 (Année Moni) Né à : Kompong Luong province Ponhhea Lu.	<u>II- Sources</u> ANC : 25135
<u>III- Parents</u> Père : Bour [Pūv] Titre, fonction, emploi : Oknha Kosa Thippedey ID : OO Mère : Kaev	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : <i>nān</i> Kaes(s)ar L'agent déclare 1 garçon et 1 fille en 1900.	
<u>VII- Education</u> <i>Vatt Sandhrah Kahappaṭi à Bañā Ī ?</i> (Ponhhea Lu Oudong)	
<u>IX - Patrimoine</u> 1904 a fait construire une grande maison à toit de tuiles à Phnom Penh Possède une jonque	
<u>X- Carrière</u> Septembre 1883 intègre l'équipe d'assistants d'Etienne Aymonier durant l'expédition le long de la vallée du Mékong jusqu'au Laos 1885 expéditionnaire contre les troupes de Si Votha 1892 lieutenant, chef de la milice à Phnom Penh 1899 gouverneur de Rolea Peir Okhna Sren Thippedey 1900 adjoint du Ministre de la Guerre oknha soentréa thippedey 1903 doit démissionner de son poste gouverneur de Chikreng (Kompong Thom) oknha snéha métrey décho 1904 abandonne son post	
<u>XII- Commentaires</u> 1883 procède à l'estampage de l'inscription sanskrite pré-angkorienne K.363 dite du Phou Lokhon ⁽¹⁾ 1885 lors d'une seconde expédition pour Aymonier, est fait prisonnier par les troupes de Si Votha près de Sambor – parvient à s'échapper. 1904 coupable de détournements, s'exile à Battambang.	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Guérin, Mathieu, « Tup, un lettré aventurier au service de l'orientaliste Étienne Aymonier », <i>Journal Asiatique</i> pp. 111-118.	

<u>I - Agent</u> ID : 111 Nom : Yith [iṭ] Prénom : Sronn [Srun'] Date de naissance : 1894 Né à : a) Tri Tôn, Châu Đốc, Cochinchine b) Phnom Penh	<u>II- Sources</u> a) ANC : 18594 b) SHD : GR 10 R 53
<u>III- Parents</u> a) Père, décédé c1939, et mère sont originaires de Tri Tôn, Châu Đốc, Cochinchine b) « famille modeste »	
<u>IV- Ascendants</u>	

a) Un grand-père est décédé à Châu Đốc en 1916-1917		
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : 1916 Épouse : Néang Kim Anne Née à : Tri Tôn, Châu Đốc, Cochinchine Père épouse : Nom inconnu Décédé en : 1928 Décédé à : Tri Tôn, Châu Đốc, Cochinchine Mère épouse : Nom inconnu Décédée en : 1942 Décédée à : Tri Tôn Châu Đốc, Cochinchine Enfant épouse : - 1 fille née en 1917 à Tri Tôn, Châu Đốc, Cochinchine.		
<u>VII- Education</u> 1913 admis au diplôme de fin d'études complémentaires au collège Sisowath 1926 diplômé de l'école d'administration cambodgienne	<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1934 célèbre le nouvel an khmer (mars) à Châu Đốc Son père, son grand-père et sa belle-mère sont incinérés	<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1915 habite chez Ngo Nheim ID : 89 (4 ^e quartier de) Phnom Penh.
<u>X- Carrière</u> 1915 nommé secrétaire auxiliaire de 4 ^e classe en service au Cabinet de la Résidence Supérieure délégué à Svai Rieng 1925 secrétaire au Cabinet 1926 obtient une disponibilité sans solde (pour passer le concours de l'administration cambodgienne) 1927 anouc montrey stagiaire en service à la délégation auprès du gouvernement cambodgien 1928 démissionnaire des cadres des résidences 1930 gouverneur de Kandal Stung 1935 gouverneur de Kompong Thom 1939 gouverneur de Siem Reap 1940 Ministre de l'Intérieur 1944 obtient un congé de 6 mois Admis à la retraite 1945 gouverneur de Kandal 1947 gouverneur de Kompong Cham 02/1948 Secrétaire d'Etat à la police au Ministère de l'Intérieur b) 08/1948 Ministre des Cultes, des Beaux-Arts et de l'Action sociale 1949 affecté au Ministère de l'Intérieur c) 03/05/1950 Ministre de l'Intérieur 01/05/1950 Ministre des Cultes et des Beaux-Arts		
<u>XI- Activités politiques</u> Membre du Parti démocrate Conseiller du Royaume 12/04/1954 Elu président du Conseil consultatif national 01/09/1954 Elu président du Conseil consultatif national		
<u>XII- Commentaires</u> Parle annamite 03/1928 Chevalier de la Légion d'Honneur		

<u>I- Agent</u> ID : 112 Nom : Uk [Ūk] Prénom : Thoutch ou Thouch Date de naissance : 1894 Date de décès : 1975 ⁽¹⁾ Lieu de naissance : Phnom Penh ⁽²⁾	<u>II- Sources</u> SHD : GR 10 R 54

<u>III- Parents</u> Père : Ouk Ly ⁽²⁾ Titre, fonction, emploi : « haut fonctionnaire du trésor ⁽¹⁾ »	
<u>V – Fratrie ou cousins</u> Frères : Ly Seng Pheng Khem Sœurs : Teup ou Toeup ou Néang Túp [Dibv'] épouse Peich Ponn ID : 12 Huoy, épouse Huy Plok, mère d'Huy Kanthul (1903-1991) époux de Ly Sipho, fille de Ly Seng.	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Roeun [Rin] ⁽³⁾ Date de naissance : 15/08/1901 ⁽³⁾ Décédée en : 1964 ⁽²⁾ ou 1975 ⁽¹⁾ Père épouse : [Roñ] ou [Dīēñ] Meas [Mās] ⁽¹⁾⁽³⁾ Titre, fonction, emploi : « vice-ministre de l'agriculture » ⁽¹⁾ ID : 47 ⁽¹⁾⁽²⁾ Mère épouse : Mam Mech [Roñ Mās mēc] ⁽³⁾ Décédée en : après c.1921 ⁽¹⁾ Enfants épouse : - Thonn Ouk, (1917-2013) né à Phnom Penh ID : 131 - Ouk Narane (?-1975) épouse Chhin Sumetha⁽²⁾ - Thutch Lamoth, épouse Chhin Chanracphan⁽²⁾	
<u>VII – Education</u> Collège Sisowath ⁽²⁾	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse Habite « non loin du Mékong » à Phnom Penh, chez la mère de son épouse ⁽¹⁾	
<u>X- Carrière</u> ? (en 1946 dit) chauvaisrok à Siem Reap et Svay Rieng chef de cabinet du Ministre de l'agriculture inspecteur du travail 22 avril 1946 dans le cabinet Youtévong nommé secrétaire d'État au ravitaillement ⁽⁴⁾ En 1947 est dit chef de cabinet au Ministère des finances ⁽⁴⁾ Jusqu'au 20/02/1948 Ministre des cultes, de l'enseignement religieux et des Beaux-Arts ⁽⁵⁾ 1949 chef de cabinet au Ministère des finances 1950 Secrétaire général de la présidence du conseil des ministres ⁽²⁾ 1953 membre du conseil national consultatif ⁽²⁾ Président du haut conseil du royaume ⁽²⁾ 1955 membre du haut conseil du royaume ⁽²⁾	
<u>XI- Activités politiques</u> c.1949 Membre du Cabinet directeur du Parti Démocrate	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Musée National de l'immigration, Ressources, Témoignage de Thonn Ouk recueilli en septembre-octobre 2006 - http://portraits.histoire-immigration.fr/ (2) Généalogie ùk lī señ, par Measketh Caimirane, mai 2008, dernière révision septembre 2009, 90 p. aimablement transmis par David Measketh, 26 janvier 2018. (3) Généalogie mās kett, par Measketh Caimirane, avril 2008, dernière révision octobre 2009, 124 p. aimablement transmis par David Measketh, 26 janvier 2018. (4) SHD GR 10 R 50 « Partis politiques » avril 1946-décembre 1955 (5) ANC 18594 Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey, 1915-1951	

<u>I - Agent</u> ID : 113 Nom : Chhean Prénom : Vam Date de naissance : 1916 ⁽¹⁾ Date de décès : 2000 ⁽²⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 35871

Né à : Battambang ⁽¹⁾ , Mongkol Borei ⁽³⁾	
<u>III- Parents</u>	
Père : Chhean, réside à Battambang, décédé après 1948 ⁽¹⁾	
<u>IV- Ascendants</u>	
Riche famille d'un Ministre des Finances du <i>lok mcās</i> ⁽³⁾ et/ou famille paysanne ⁽²⁾	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u>	
Une sœur (au moins par le père) mariée à Bean An (dit beau-frère) demeurant Khun Phiet Sisophon en 1948, soupçonné d'être un agent de liaison entre le Parti Démocrate et les Khmers Issarak ⁽¹⁾	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Date du mariage :	
Épouse : Thiounn Thoeum ⁽⁴⁾ ou Choeum ⁽⁵⁾ ou Thioeum ⁽⁶⁾	
Date de naissance : 01/11/1922 ⁽⁶⁾	
Père épouse : Thiounn Hol [Juon Hâl]	
Titre, fonction, emploi : secrétaire du Conseil des Ministres	
ID : 14	
Mère épouse : Boun Chan Moly	
<u>VII- Education</u>	
Scolarisé à Battambang ⁽³⁾	
c.1936 bachelier au lycée Sisowath ⁽⁷⁾	
1938 ⁽⁸⁾ -c.1940 Elève boursier du Protectorat en France	
Avant 1945 ⁽⁷⁾ licencié <i>es-lettres</i> de l'Université de Paris ⁽¹⁾	
<u>IX - Patrimoine</u>	
Adresse	
1946 66 rue Sathéavong, Phnom Penh ⁽¹⁾	
<u>X- Carrière</u>	
Octobre 1945 rentre au Cambodge comme officier de liaison de l'amiral d'Argenlieu ⁽⁷⁾	
? proviseur du lycée Sisowath ⁽¹⁾	
15/12/1946 Ministre de l'Éducation nationale ⁽⁸⁾⁽⁹⁾	
(17/02/1948-07/08/1948 Premier ministre ⁽¹⁰⁾)	
20/02/1948 Président du Conseil des Ministres, Ministre de l'Éducation nationale et de l'Information ⁽⁸⁾	
13/08/1948 Ministre de la Défense Nationale ⁽¹⁰⁾	
10/1948 Premier Ministre ⁽¹⁰⁾	
<u>XI- Activités politiques</u>	
1946 Secrétaire général du Parti Démocrate ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u>	
(1) SHD GR 10 R 54 Activités politiques, anti-françaises et rebelles, septembre 1945-janvier 1952	
(2) Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.	
(3) Entretien avec M. Loch Chhanchhai, 18/01/2017, Paris.	
(4) ANC 18751, Dossier personnel M. Thiounn Hol, 1917-1948	
(5) Biographie de Thiounn Prasith	
(6) <i>Généalogie (gynéalogie) de Thiounn</i> , Thiounn Mumm, don de la famille Poc Thiounn, septembre 2017.	
(7) Musée National de l'immigration, Ressources, Témoignage de Thonn Ouk recueilli en septembre-octobre 2006 - http://portraits.histoire-immigration.fr/	
(8) ANC 18594 Dossier personnel de Yith Sronn, oudam montrey, 1915-1951	
(9) SHD GR 10 R 50 Partis politiques avril 1946-décembre 1955	
(10) SHD GR 10 R 53 Personnalités politiques « Pitou de Monteiro » Février 1948-1953	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : 116	ANC : 26751
Nom : Sonn	SHAT SDECE : GR10R54 Activités politique
Prénom : Voeunsai	
Date de naissance : 1911	
Date de décès : 1986 ⁽¹⁾	
Né à : Phnom Penh ou Voeunsai (Laos) ⁽²⁾	

<u>III- Parents</u> Père : Sonn Mam Titre, fonction, emploi : médecin psychiatre, ministre de la santé 13/08/1948⁽¹⁾⁽³⁾ Date de naissance : 1890 Date de décès : 1966 Né à : Phnom Penh Mère : Iem Tes⁽⁴⁾
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Nom inconnu, titré Luong Tipsena, mandarin du Palais⁽¹⁾ « Luông Tép Sêna, mandarin(s) exposant au roi les affaires de l'extérieur, 4 pans de dignité⁽⁵⁾ » voir ID : F Grand-mère paternelle : Néang Suong⁽¹⁾ Grand-oncle paternel : Pok Duch, ID : 10 (?)⁽⁶⁾
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage 1 : avant 1947⁽⁷⁾ Épouse 1 : Nom inconnu Père épouse 1 : Leng Saem⁽⁴⁾⁽⁷⁾ Titre, fonction, emploi : gouverneur ID : 75 Mère épouse 1 : Houa Sokhom Date du mariage 2 : 1947⁽²⁾ Épouse 2 : Tumtiev Lomoe⁽²⁾ Frère épouse 2 : Leng Ngeth⁽²⁾ ID : 129
<u>VII- Education</u> Collège Sisowath⁽¹⁾ 1924-1928 boursier interne au Lycée Chasseloup Laubat Saïgon 1930 Ecole centrale des Arts et Manufactures, Paris, diplômé en 1937⁽¹⁾ ou 1939⁽⁴⁾
<u>X- Carrière</u>⁽¹⁾ 1939 adjoint technique au service des Travaux publics, Gouvernement général Mobilisé dans le régiment des tirailleurs cambodgiens, affecté aux Travaux publics à Phnom Penh 09/03/1945 ingénieur en chef des Travaux publics à Phnom Penh Délégué à la conférence de Dalat 17/10/1945 Vice-ministre de la Défense nationale 15/12/1946 Ministre de la Défense Nationale 21/02- 14/08/1948 Ministre de l'Economie, Travaux publics et Défense nationale 15/08/1948-11/02/1949 Ministre de l'Economie et des Travaux publics 01/06/1950 Ministre de la Défense nationale 03/03/1951 Ministre des Travaux publics 13/05/1952 Ministre de l'Intérieur et de la Défense nationale 15/06/1952-1961 Directeur général des Chemins de fer Inspecteur général du Plan 20/11/1953- 06/04/1954 Vice-Président du Conseil 1961 fonctionnaire internationale aux Nations Unies à Genève 1962 représentant permanent du Cambodge à l'ONU 1965 ambassadeur en France (Europe). 1970-1973 ambassadeur aux Etats-Unis.
<u>XI- Activités politiques</u> membre du Parti démocrate 1946 suspecté d'entretenir des liens avec les Issarak par le SDECE⁽⁷⁾ 1950 élu secrétaire général adjoint du Parti démocrate⁽¹⁾ 1952 succède à Son Sann à la tête du Parti démocrate⁽¹⁾ 1959 adhère au <i>Sangkum Reastr Niyum</i>⁽¹⁾
<u>XII- Commentaires</u> Citoyen français par son père (décret du 13/04/1927⁽¹⁾), il renonce à la nationalité française après le 9 mars 1945.
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Nasir Abdoul Carime AEFÉK « Sonn Voensai » (2) Communication de M. Khing Hoc Dy, 18/06/2017 (3) Nasir Abdoul Carime AEFÉK « Sonn Mam »

- (4) Corfield & Summers 2004 p. 400
 (5) Foures 1882 p. 176
 (6) <http://psychiatrie.histoire.free.fr/pers/bio/sonn.htm> rapporte que Sonn Mam avait un oncle Douch, Ministre de la Justice, or aucun Ministre de la Justice ne porte ce prénom à cette période : un adjoint du Ministre de la Justice par contre porte ce prénom, Poc Duch, voir **ID : 10**
 (7) SHAT GR 10 R 50 Partis politiques avril 1946 décembre 1955

<u>I - Agent</u> ID : 122 Nom : Boun Chan [Pun Cand] Prénom : Mol [Mal'] ⁽¹⁾ Date de naissance : 1914 ⁽²⁾ Date de décès : c.1975	<u>II- Sources</u> SHD SDECE GR 10 R 50 ; GR 10 R 52 ; GR 10 R 54
<u>III- Parents</u> Père : Boun Chan Mongkon Titre, fonction, emploi : gouverneur ID : 74 Mère : Poc Srey Loun ou Trâloun	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Boun Chan Titre, fonction, emploi : Oknha Phinit Vinichhay ID : G Grand-mère paternelle : Néac Phym Grand-père utérin : Poc Duch Titre, fonction, emploi : Oknha Phimut Vongsa ID : 10 Grand-mère utérine : Néac Trâloug	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère : Bun Chan Plang ID : 93. Sœur : Bun Chan Moly voir ID : 14. Fratrie complète voir ID : 74. Cousin germain : Bun Chan Thuon ID : 90 Voir les Thiounn	
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> Fait construire au vatt Unṇaḷom deux prang (chedei) pour le vénérable du vatt et pour la famille Poc-Thiounn-Bouchan⁽³⁾	
<u>IX - Patrimoine</u> 1946 est dit ancien propriétaire d'un bar Le Verdun Possède une maison à Battambang, sur la route N°3, près du temple protestant ⁽¹⁾ Adresse 1947 chez Poc Khun ID : 79 à Bangkok	
<u>XI- Activités politiques</u> 1942 participe à la « révolte des ombrelles » à Phnom Penh, emprisonné à Poulo Condore Après le 09/03/1945 libéré de prison par les Japonais 10/1945 en fuite en Thaïlande 1947-1948 trésorier du Mouvement Khmer Issarak, adjoint de Poc Khun ID : 79	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Loch Chhanchhai, « Chroniques des Vice-Rois de Battambang » p. 94 (2) Corfield & Summers, 2004, p. 41. (3) Entretien avec M. Thiounn Mumm et Mme Toth Putry, 14/09/2017, Rouen.	

<u>I - Agent</u> ID : 124	<u>II- Sources</u> ANC : 20317 ; 22973

Nom : Chhây ou Chhây [Jhay] Prénom : Ea Khau [ă khũv] Date de naissance : 1859 ou 1860 ou année Voc Né à : Russey-Srok (Srey Santhor)	
III- Parents Père : Suang Chhoy [Jhay] Mère : Mê Chon ou Chu Père adoptif : okhna Sothum ou Sottiâm ou Sothiêm Réachéa, ex-président du tribunal supérieur à Phnom Penh ; <i>identifié à okhna Sokhon Prey Chéa Nguon ID : 33 (?)</i>	
VI- Mariages et descendance Date du mariage 1 : c. 1894-c. 1908 Épouse 1 : Néang Soun ou Suon Père épouse 1 : Mau ⁽¹⁾ Titre, fonction, emploi : ancien Okhna Mohavinichhay, Okhna Norin Néayoc ⁽¹⁾ ID : Y Enfant épouse 1 : - Ea Khau Sam Ok, (1894/1895-26/06/1924) ID : 125 ⁽¹⁾ Date du mariage 2 : c. 1905 Épouse 2 : Néang Yem En 1905, l'agent déclare 2 fils et 2 fils adoptifs. En 1918 l'agent déclare 5 garçons et 3 filles.	
VII- Education Vatt Botum Vaddei Phnom Penh	
VIII Pratiques religieuses c.1920 patronne la construction de la pagode Chruoi Thnârñ Kompong Siem (peut-être thommayut) demande à son successeur Nou Kann ID : 72 de continuer son œuvre ⁽²⁾	
X- Carrière 1881 employé à l'Imprimerie de Saïgon Employé à l'Imprimerie du Protectorat à Phnom Penh 1884 expéditionnaire 1887 secrétaire interprète à Kompong Chnnang 1888 secrétaire interprète à Pursat ⁽³⁾ 1892 secrétaire interprète à Kompong Thom 1893 démissionnaire 1895 gouverneur de Takéo 1896 gouverneur de Kompong Thom 1897 gouverneur de Prey Veng 1899 gouverneur de Choeung Prey Okhna Peich Dechor c1912 gouverneur de Sisophon okhna Sorisak Sophân ⁽⁴⁾ 1913 gouverneur de Thbong Khmum Okhna archun ou archoun 1915 gouverneur de Kompong Siem 1919 en poste au Ministère de l'Intérieur 1920 admis à la retraite	
XII- Commentaires Parle et écrit le français a fait partie de la 1ere mission permanente indochinoise 1901 traduit devant le conseil des ministres 1912 « métis chinois qui n'a jamais été l'objet d'une naturalisation ⁽⁴⁾ » 1913 mis en cause pour brutalité sur ses administrés 1917 membre de l'Assemblée consultative indigène	
XIII- Sources complémentaires (1) ANC 20417 Dossier personnel de Sam Ok Ea Khau kromokar de Khsach Kandal, Kompong Siem, balat srok de Kp Cham 1918-1925 (2) ANC 19617 Dossier personnel de Kan, oudam montrey 1903-1930 (3) Annuaire du Cambodge 1889 p. 118 (4) ANC 19689 Dossier personnel de Kim An, vorac Montrey, 1913-1927	

<u>I- Agent</u> ID : 125 Nom : Ea Khau [â khūv] Prénom : Sam Ok [Saṃ ũk ou Ek] Date de naissance : 05/07/1894 ou 07/1895 Date de décès : 26/06/1924 Né à : Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 20417
<u>III- Parents</u> Père : Ea Khau Titre, fonction, emploi : gouverneur ID : 124 Mère : néang Soun ou Suon	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Suang Chhoi [Jhay] Grand-mère paternelle : Mē Chon ou Chu Grand-père utérin : Mau, ancien Okhna Mohavinichhay, Okhna Norin Néayoc, en retraite à Ksach Kandal (1919) ID : Y	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : c.1923 Épouse : Pin Tom	
<u>VII- Éducation</u> 1912-1913 école primaire de Salies Avant 1918 a séjourné <i>en France ? ou à Ba Phnom ?</i>	
<u>X- Carrière</u> 1918 kromokar stagiaire de Ksach Kandal Kromokar de Kompong Siem Balat srok de Kompong Cham	

<u>I- Agent</u> ID : 128 Nom : Nguyen Huu Prénom : Nghia Alphonse Date de naissance : 55 ans en 1906 Né à : Long Thân, Vinh Long, Cochinchine	<u>II- Sources</u> Annuaire du Cambodge 1889, 1890, p. 119
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1906 en retraite à Kratié <u>X- Carrière</u> ? débute comme interprète en Cochinchine 1884 entre dans le cadre des résidences au Cambodge 1889 interprète, Résidence de Kratié 1890 secrétaire principal de 3 ^e classe 1906 dit secrétaire principal 07/12/1906 admis à la retraite	

<u>I- Agent</u> ID : 129 Nom : Leng [Ləŋ] ⁽³⁾ Prénom : Ngeth [Ŋəet] ⁽³⁾ Date de naissance : 1900 ⁽¹⁾⁽³⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 20178 ; 17902 ; 19543 SHAT SDECE : GR10R50

Date de décès : c.1975 ⁽¹⁾⁽³⁾ Né à : Phnom Penh ⁽¹⁾⁽³⁾	
<u>III- Parents⁽¹⁾</u> Père ? : Leng [Lèh] Titre, fonction, emploi : oknha Réaksar Nivès ID : T Mère ? : Néac Mak	
<u>V- Fratrie ou Cousins⁽¹⁾</u> Frère : Leng Saem né en 1885 à Kampot ID : 75	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Date du mariage : c.1923-c.1926 Épouse : Thiounn Thip ⁽²⁾⁽³⁾ dite aussi Ung (Chong Tuon) Thip ⁽¹⁾ Père épouse : Ung Tiong Toun dit Chong Tuon ⁽²⁾ Titre, fonction, emploi : gouverneur ID : 104 Mère épouse : Thiounn Lon ⁽²⁾ [Juon Lun ou Lan'] Enfants épouse : - Leng Sorang⁽¹⁾ ou Sarang⁽³⁾, secrétaire du Roi Norodom Sihanouk - Leng Vanny, épouse de Ly Chinly, diplomate⁽¹⁾⁽³⁾	
<u>VII- Éducation⁽¹⁾⁽³⁾</u> Collège Sisowath Lycée Albert Sarraut, Hanoi École cambodgienne d'administration École coloniale, Paris	
<u>X- Carrière⁽¹⁾⁽³⁾</u> Juge à la cour d'appel de Phnom Penh Février 1953 conseiller royal de Norodom Sihanouk à Paris Avocat de la Famille Royale 1955 président du Conseil des Ministres Ministre des Affaires étrangères Conseiller royal 1956 ambassadeur en URSS, Pologne et Tchécoslovaquie 1958 ambassadeur en Chine 1963 ambassadeur au Laos	
<u>XII- Commentaires⁽³⁾</u> Président de l'Association d'amitié khméro-chinoise	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Corfield Summers, 2004, p. 241 (2) Khing Hoc Dy, Enseignement 2014, p. 98 (3) Sakou Samoth p. 118	

<u>I - Agent</u> ID : 130 Nom : Sisowath Prénom : Monipong Date de naissance : 20 ⁽¹⁾⁽²⁾ ou 25 ⁽³⁾ /08/1912 Date de décès : 31/08/1956 ⁽¹⁾⁽³⁾ Né à : Phnom Penh ⁽¹⁾ Décédé à : Paris ⁽¹⁾⁽³⁾	<u>II- Sources</u> a) ANC : 17590 ANC : 32255 ; 14327 ; 1937 ; 9065 ; 13430 ; 34053
<u>III- Parents</u> Père : Sa Majesté Monivong (1875-1941) Titre, fonction, emploi : Roi du Cambodge Mère : Norodom Kanviman Norléak Tévi (1876-1912)	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel : Sa Majesté Sisowath	

Grand-mère paternelle : Vann, née en août/septembre (Srap) 1855 (année Lièvre Thās Saphasak)-/15/09/1930), titrée Samdach Prea Voréach Chini Barom Barpit Grand-père utérin : Norodom Hassakan (1858-1888) Grand-mère utérine : Pat (1848-1933) Oncle (utérin) : a) Ouck Sbong
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Sœurs : - Thavet Roeungsy Nearivong (1899-1975) épouse Norodom Singhara⁽⁴⁾ - Sariletlak (1900-)⁽⁴⁾ - Kossamak Nearireth (1904-1971) épouse Norodom Suramarit ID : 76⁽⁴⁾ Frères : - Pinnoreth ou Pinnareth (c1902 ou 1895-1919)⁽⁴⁾ - Sisowath Monireth (1909-1975) ID : 99⁽⁴⁾
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse 1 : néac monéang Andrée Lambert⁽¹⁾⁽²⁾ Enfant épouse 1 : - Samyl Monipong (11/06/1941-) époux de Norodom Daravadey⁽¹⁾⁽²⁾ Épouse 2 : néac monéang Ros Chhomya⁽¹⁾⁽²⁾ Enfants épouse 2 : - Sisowath Moniraingsy dite Monique ou Nith⁽⁴⁾ (06/02/1944 -) épouse de Sisowath Rothmoni⁽¹⁾⁽²⁾ Épouse 3 : néac monéang Son Sunnary⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁵⁾ Père épouse 3 : Son Diep Titre, fonction, emploi : Ministre de la Marine ID : 13 Mère épouse 3 : Lām-thi-Ly dite Somaly Enfant épouse 3 : - Sisowath Monipong Southevong⁽¹⁾ ou Sovethvong⁽²⁾ dite Lola, Lyda ou Peou Lida⁽¹⁾ (17/09/1945 -) épouse Peang Sorin puis Suy Hean puis Kho Vuthy⁽¹⁾. - Sisowath Pongnari (29/05/1947 -) dite Lolotte épouse un fils de Son Sann ID : 92⁽¹⁾ Épouse 4 : nom inconnu⁽¹⁾ Enfants épouse 4 : - Sisowath Monisisowath (1945-) - Sisowath Pongsiriya épouse de Sisowath Rethnara Épouse 5 : Nom inconnu⁽¹⁾ Enfant épouse 5 : - Sisowath Duong Daravong (1950-1975) Épouse 6 : néac monéang Chan Sorey dite Mariette⁽¹⁾⁽²⁾ Date de naissance : 1923⁽¹⁾ ou le 27/09/1925⁽⁶⁾ Lieu de naissance : Phnom Peng⁽⁶⁾ Père épouse 6 : Chan Ok [Cān Ūk]⁽⁶⁾ Titre, fonction, emploi : docteur en médecine Mère épouse 6 : Oung Tioun Tuon Thim [<i>Dhim</i>] ou Thiounn Thourk voir ID : 104 Enfants épouse 6 ⁽¹⁾⁽²⁾ : - Sisowath Phuong Nara dite Sylvia (09/11/1954 -) - Sisowath Tikou - Sisowath Dahila - Sisowath Marie-José
<u>VII- Éducation</u> 1927-1930 lycée de Nice, France⁽¹⁾ 1937 étudiant à St Cyr (aurait préféré faire du droit) 09/1940 entré dans l'école de l'Armée de l'Air France
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> 1930 devient moine durant un an au <i>vatt botum vaddei</i>⁽³⁾

X- Carrière

1939 entré dans l'Armée de l'Air⁽³⁾

04/1942 « délégué royal »⁽⁷⁾

17/10/1945 secrétaire général du Palais royal⁽¹⁾

Ministre des Affaires étrangères et de l'Education⁽¹⁾

1946 délégué royal à l'hygiène, aux sports et à l'économie nationale⁽³⁾

1949 directeur général des services du palais royal⁽³⁾

01/06/1950 Président du Conseil des Ministres⁽¹⁾

Ministre de l'Intérieur et de l'Information⁽¹⁾

01/01/1951 Président du Conseil des Ministres⁽¹⁾⁽³⁾

Ministre de la Santé, du Travail et de l'action sociale⁽¹⁾

1955 Haut Commissaire du Cambodge en France⁽¹⁾⁽³⁾

XII- Commentaires

1949 délégué du Cambodge à la commission franco-khmère⁽¹⁾⁽³⁾

XIII- Sources complémentaires

1. Corfield, 1993, p. 84-87

2. Népote et Sisowath, 1994, p. 111

3. Sakou Samoth 237

4. Corfield, 1993, p. 82

5. GR 10 R 54 Activités politiques, anti-français et rebelles, sept 45 jan 52

6. ANC 32548 Actes de naissances des enfants du nommé Chan Ok médecin auxiliaire à l'hôpital mixte de Phnom Penh 1927

7. ANC 37067 A/s du logement de S.A.R. le prince Monipong. Achat d'immeuble de Mme Saurel, 1942

I - Agent

ID : 131

Nom : Thonn [Thun]

Prénom : Ouck [Ūk]

Date de naissance : 12 octobre 1917

Date de décès : 23/02/2013⁽¹⁾

Né à : Phnom Penh

II- Sources

ANC : 35871

SHD : GR 10 R 54

Extrait de
« Assemblée de
l'Union Française,
carte d'identité,
1958 » Musée
National de
l'immigration,
Ressources,
Témoignage de Thonn
Ouk

<http://portraits.histoire-immigration.fr/>

**III- Parents**

Père : Uk Thouch

Titre, fonction, emploi : Ministre

ID : 112

Mère : Roeun⁽¹⁾ dite « cousine de Pach Chhoeun⁽²⁾ »

IV- Ascendants

Grand-père paternel : Titre, fonction, emploi : « haut fonctionnaire du trésor⁽²⁾ » Ouk Ly

Grand-père utérin : « vice-ministre de l'agriculture⁽²⁾ » [Roñ] ou [Dīēñ] Meas [Mās] **ID :** 47

Grand-mère utérine : Mam Mech [Roñ Mās mēc]⁽¹⁾

V- Fratrie ou Cousins

Une sœur⁽²⁾

VI- Mariages et descendance

Date du mariage : 1949⁽²⁾

Épouse : Var Sareac ou Sarah

Date de naissance : 19 ans en 1949⁽²⁾

Père épouse : Var Kamel

Titre, fonction, emploi : Ministre

Mère épouse : Thiounn Thun ou Ung Chong Thun

Enfants épouse :

4 enfants⁽²⁾

VII- Education

Avril 1925 entre au cours élémentaire⁽²⁾

c.1936 Bachelier au lycée Sisowath⁽²⁾

1938-1946 étudiant boursier en licence d'histoire en France⁽²⁾

IX Patrimoine

Adresse

1955 Boulevard Doudart de Lagrée⁽³⁾

X- Carrière

1948 secrétaire d'État à l'Information

c.1952 Ministre de l'Information et de l'éducation nationale⁽²⁾

1948-1958 représentant du Cambodge à l'Assemblée de l'Union Française

XI- Activités politiques

1946 dirige le journal du Parti Démocrate « Le Démocrate »⁽²⁾

1947 secrétaire adjoint du Parti Démocrate

élu député démocrate du 4^e quartier de Phnom Penh⁽³⁾

1951 élu député démocrate de Phnom Penh⁽²⁾

1955 rejoint le Sangkum⁽¹⁾

Président Directeur Général de Tela Khmer, compagnie nationale du pétrole⁽¹⁾⁽²⁾

XII- Commentaires

Proche ami et parent par alliance de Chhean Vam **ID : 113⁽²⁾**

1953 témoin d'Yeng Sary lors de son mariage à la mairie du XIV^e arrondissement de Paris⁽²⁾

XIII- Sources complémentaires

- (1) Khing Hoc Dy, fiche « Thonn Ouk »
- (2) Musée National de l'immigration, Ressources, Témoignage de Thonn Ouk recueilli en septembre-octobre 2006 - <http://portraits.histoire-immigration.fr/>
- (3) SHD GR 10 R 50 « Partis politiques » avril 1946-décembre 1955

I - Agent

ID : 132

Nom : Keth ou Hou Keth⁽¹⁾

Date de naissance : c. 1865

Date de décès : c.10/12/1923⁽²⁾

Né à : Cambodge

II- Sources

AOM : Fonds ministériels 1ECOL/ 41

III- Parents

Père : Hou

Titre, fonction, emploi : « chef des écuries du Roi, décédé (en 1889 ?) »

« propriétaire terrien, originaire de Prey Chhor (Province de Kompong Cham)⁽¹⁾

Mère : Lorp, originaire de Kas Samrong »⁽¹⁾

VI – Mariage et descendance

Épouse : Racsakun⁽¹⁾

Date de naissance : 1879⁽¹⁾

Date de décès : 1952⁽¹⁾

« originaire de Kas Samrong »⁽¹⁾

Enfant épouse :

- Keth Son, épouse de Ros Chhorn, frère de Ros Proeung fils de Ros et Suon, petit fils de Sim Ly Heng⁽¹⁾
- Keth Sane (05/04/1900-31/05/1955) épouse Meas Nal **ID : 97⁽¹⁾**
- Keth Sân

VII- Éducation

01/10/1885 – 11/1889 : école cambodgienne, Paris.

Suit des cours de télégraphie.

<u>IX - Patrimoine</u> Adresse Phnom Penh « Beng Raing (angle de la rue Pasteur et de la rue Phanouving (ou Rim Kim) – Phsar Suon (quai P-Sisowath, ex P. Sothéavong)⁽¹⁾
<u>X- Carrière</u> <i>Secrétaire d'Auguste Pavie à Luang Prabang</i> 1906 secrétaire général du Conseil, Okhna Phinit Vohar « magistrat, président du salavinichhay, inspecteur général des affaires du Royaume Titre et fonction : Atthippaday Sena⁽¹⁾ 1906 secrétaire général du Conseil des Ministres Okhna Phinit Vohar⁽³⁾
<u>XII- Commentaires</u> 1905 fondateur et président du conseil d'administration de la Société d'enseignement mutuel des Cambodgiens⁽³⁾ 1906 chef de la délégations des mandarins cambodgiens envoyés en France par la « Mission scientifique permanente des mandarins indochinois en France », auteur d'un rapport à propos de cette visite⁽⁴⁾ « la rue longeant la clôture nord du vât Kas (allant du boulevard Preah Norodom à l'Est, au boulevard Preah Monivong à l'Ouest) porte le nom de Oknha Keth ou rue 174) »⁽¹⁾
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Généalogie mās kett, par Measketh Caimirane, avril 2008, dernière révision octobre 2009, 124 p. aimablement transmis par David Measketh, 26 janvier 2018, p. 17 et suivantes. (2) ANC 22262 RSC, 2^e bureau, lettres du ministre de l'intérieur et des cultes. Phnom Penh, 1920-1928 (3) Edwards Penny, <i>Cambodge, the Cultivation of a Nation</i>, p. 85, (4) Christiane Pasquel Rageau « Récits de voyage de « mandarins » vietnamiens et cambodgiens en France (1906-1907) », in Salmon, Claudine, <i>Récits de voyage des Asiatiques, genres, mentalités, conception de l'espace</i>, EFEO 1996, pp. 385-405.

<u>I - Agent</u> ID : 133 Nom : Khieû [Khīev] Date de naissance : année [Khāl] – 33 ans en 1911 Né à : Tuol Léak [Duol Lāk'ghum Brai Buoc], Samrong Tong	<u>II- Sources</u> ANC : 8532
<u>III- Parents</u> Père : Yos [Yas'] Titre, fonction, emploi : Ou Tey Néayok [<i>Luoñ ūdaiy nāyak'</i>] Mère : Ouk [<i>anak mtāy Ūk</i>]	
<u>X- Carrière</u> 1900 smien de l'Okhna Rotthana Thibet Ministre de la Guerre Toem Mey ID : 4, Khun Chumnit Akhara 1901 smien du gouverneur de Krokro Bamro Ket percepteur de l'impôt personnel des Cambodgiens Chau ponthéa Réachéa Sangkréam 1902 smien de la salakhet de Krokro Khun Snêha Noréac Khun Shêha fait office de Yokbat de Krokro 1904 Yokbat de Krokro 1905- c.1911 Moeun Chumnéas Vichhay Sophéa de Krokro [<i>m̐n Jumnā: Vīchchay Sūbhār khaetr Kragar</i>]	
<u>XII- Commentaires</u> 1900 serait le « secrétaire Khiev, le Krum Alakkh » auquel Son Diêp ID : 13 a demandé de copier son récit de son voyage en France en 1900⁽¹⁾.	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Khing Hoc Dy « Le voyage de l'envoyé cambodgien Son Diêp à Paris en 1900 », in Salmon, Claudine, <i>Récits de voyage des Asiatiques, genres, mentalités, conception de l'espace</i>, EFEO 1996, pp. 367-383.	

<u>I - Agent</u> ID : 134 Nom : Sot [Sut'] ou [Sut']⁽¹⁾ Date de naissance : Momi 1858.1859 Né à : Prey Preng [Brai Brīn'], Phnom Penh	<u>II- Sources</u> ANC : 24176 « Dossier personnel de M. Sot, président de sala lukhun » Années : 1899-1902
<u>III- Parents</u> Père : Tanét ou Tan [Tan'] Titre, fonction, emploi : Okhna Réachéa Métrey ID : MM Mère : Chumtéao Mâm [<i>Jumdav mām</i>]	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père paternel ou utérin [<i>jī tāt</i>] : Bej, cauhvāy sruk druñ kaet kuṃbat' Bisaïeul [<i>jī tāt duot</i>] paternel ou utérin : cauhvā dulaḥāḥ braḥ dha(r)pītā	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Sœur : Néac Méaldey, décédée avant 1914, veuve du prince Chantavong, épouse de Vann ID : 7	
<u>VI- Mariages et descendance</u> 1899 : « beau-fils du premier-ministre actuel⁽²⁾ » Date du mariage 1 : c. 1900 Épouse : Néang Dœur [D̥ōer] Date du mariage 2 : c. 1902 Épouse : Yim [Yīm] Enfant : - Sam Oū 13 ans au 01/03/1905, élève de l'école Norodom⁽³⁾ En 1900 et en 1902, l'agent déclare 1 garçon et 1 fille.	
<u>VII- Éducation</u> Vatt Cauk Kanchon à Phnom Penh	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1902 au 3^e quartier de Phnom Penh	
<u>X- Carrière</u> 1873 entre dans la cavalerie royale 1876 Luong ou Khun Réak Péachi [<i>Ghun rākkh' bājchīy</i>] chef de la cavalerie Expéditionnaire 1877 ou 1891 Okhna Voréac Vucol ou Okhna Réach Voréanukol [<i>rāj varānukul'</i>] 1882 ou 1893 Okhna Norin Néayok [<i>Nurīn Nāyukkh'</i>] juge de la commission d'appel 1896 ou 1897 Okhna Moha Vinichhay président du sala lukhun [<i>uk ṇā mahā vinicchāy</i>]⁽¹⁾	
<u>XII- Commentaires</u> 1899 condamné à une amende 1901 reçoit un blâme sévère 23/04/1902 demande à devenir Ministre du Palais Okhna Veang	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> 1. Chroniques royales du Cambodge VJ livre VII paragraphe 992 (p. 172). 2. Hess, Jean, L'Affaire Iukanthor, les dessous d'un protectorat, Paris, Félix Juven éditeur, [s.d.], p. 230. 3. ANC 1212 Domus école professionnelles (<i>sic</i>) du Palai (<i>sic</i>) et Norodom, 1905	

<u>I - Agent</u> ID : 135 Nom : Dy	<u>II- Sources</u> ANC : 33943 ; 35562

Date de décès : 25/10/1927	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néang Khoun ou Khuon Say Date de naissance : 1881 Née à : Beng Réang, 5 ^e quartier de Phnom Penh Père épouse : SAR Cham Roeung Mère épouse : Néang Se Enfants (épouse ?)⁽¹⁾ : - Sarun, 22 ans au 01/03/1905 élève de l'école Norodom - Chéa, 10 ans au 01/03/1905 élève de l'école Norodom - Khanphlon (fille), 10 ans au 01/03/1905, élève de l'école Norodom Enfants dits « enfants des maîtresses » de l'agent : - Deux fils de 18 ans en 1930	
<u>IX - Patrimoine</u> Un terrain avec une maison de 1500 piastres dont sa famille est en passe d'être dépossédée à son décès. <u>Adresse</u> Son épouse réside en 1930 chez M. Bounn Secrétaire à la résidence mairie de Phnom Penh	
<u>X- Carrière</u> 1905 président du tribunal supérieur ou de la sala outor Ohkna Essarac Vinichhay(2) Avant 1927 retraité	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) ANC 1212 Domus école professionnelles (sic) du Palai (sic) et Norodom 1905 (2) Voir titre de Men ID : 3 dans Chroniques royales	

<u>I - Agent</u> ID : 136 Nom : Ith Date de naissance : 41 ans en 1906 Date de décès : 18/05/1907 Décédé à : Sóc Trăng, Cochinchine.	<u>II- Sources</u> ANC : 7339
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Nom inconnu Décédée en : avant 1906 L'agent déclare 3 enfants en 1900.	
<u>X- Carrière</u> 11/1884 expéditionnaire 1886 interprète, résidence de Pursat 1887 interprète, Bureau de la Résidence Supérieure interprète, Résidence de Kampot 1888 interprète, Secrétariat général, Résidence de Phnom Penh(1) 1891 interprète principal de 2 ^e classe(2) 1892 secrétaire interprète, Résidence de Svai Rieng 1895 secrétaire interprète, Bureau de la Résidence Supérieure 1898 secrétaire interprète, Résidence de Pursat 1903 secrétaire interprète, Résidence de Kratie 1904 Envoyé en mission à Thû Dau Mot et Stung Treng 1907 interprète titulaire de 1 ^{ere} classe décédé en fonction (?)	
<u>XII- Commentaires</u> 1904 obligé à la démission par Adhémar Leclère pour faute	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> 1. Annuaire du Cambodge 1889 p. 116, 1890, p. 115 2. Annuaire du Cambodge 1891, p. 152	

<u>I- Agent</u> ID : 137 Nom : Proc [Pruk] Date de naissance : 47 ans en 1899	<u>II- Sources</u> ANC : 24983
<u>III- Parents</u> Père : Ben Titre, fonction, emploi : charpentier au service de l'ancien roi Luong Borommakot	
<u>IV- Ascendants</u> Grand-père (paternel ou utérin ?) : Seng Titre, fonction, emploi : okhna Ly Chakrey gouverneur de Romduol ⁽¹⁾ ID : Z	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Un fils qu'il présente pour être scolarisé à « l'école » à Phnom Penh en 1899.	
<u>X- Carrière</u> « sert sa Majesté Norodom dès ses 15 ans » c.1888 cavalier de Sa Majesté Norodom Expéditionnaire 1896 Oknha Pipéak Phoumin à la cour de l'Obbareach ⁽²⁾ 1899 demande à devenir gouverneur de Bati	
<u>XII- Commentaires</u> 1888-1893 en fuite en Cochinchine pour avoir eu une relation avec une femme du Palais 1897 condamné par le Conseil des Ministres à 50 coups de verge pour avoir calomnié de Verneville et neak Ruong en les appelant « prévaricateurs ».	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Foures p. 193 voir Chhun Ferdinand ID : 83 (2) Foures, Okhna pipheak phumin mandarin de l'obbareach krom reaksa prea ang 9 pans p. 195	

<u>I- Agent</u> ID : 138 Nom : Pok Date de naissance : 1844 Né à : Morom Bantéai Méas (Kampot)	<u>II- Sources</u> ANC : 20600 « Dossier personnel de Pok, mandarin du roi » Années : 1902
<u>III- Parents</u> Père : Châm Titre, fonction, emploi : Oknha Chumréas Sankréam ID : ZZ	
<u>X- Carrière</u> Jusqu'en 1899 Chef du magasin royal des paddys de gauche Oknha Piphit Saley Poste supprimé	
<u>XII- Commentaires</u> 1899 le Chakrei Toeum Mey ID : 4 réagit en sa faveur au Conseil des Ministres 1902 demande et obtient 60 piastres de secours de l'administration	

<u>I- Agent</u> ID : A Nom : Inconnu	<u>II- Sources</u> ANC : 20602 ; 33885
<u>IV- Ascendants</u> <i>Pok (1741-1806), premier ministre du roi Ang Eng (1774-1797), régent du jeune roi Ang Chan (1791-1834) serait son parent⁽¹⁾.</i> Famille alliée de la maison des gouverneurs de Battambang Baen-Aphaivong voir ID : 9.	

<u>VI- Mariages et descendance</u> Enfants : - Sao [Sau] <i>mort en 1877</i> ID : C - Poc [Puk] (1833-1907), né devant le fort des gouverneurs de Battambang, ID : 9
<u>X- Carrière</u> Okhna sophea montrey faisant fonction d'Okhna Youmreach Okhna sophea montrey : « Mandarins du Samrap Tou » « Okhna Sauphea Montrey » « Krom Sauphea Sala, juges » « 9 pans de dignité ⁽²⁾ »
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Népote et Sisowath, 1994, pp. 33-34, p. 109 (2) Foures, <i>Excursions et reconnaissances</i>, 1882, p. 177

<u>I - Agent</u> ID : AA Nom : Nhiek ou Niek [Ñik] ⁽¹⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 18917
<u>IV- Ascendants</u> ⁽²⁾ Un ancêtre chinois installé à Kompong Chhnang ayant combattu les Siamois (XVI ^e -XVII ^e siècles).	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Salit [Sālīt] ou Néang Ing Saleth ⁽²⁾ Mère épouse : épouse Norodom ⁽²⁾ Enfants épouse : - Nhiek Tiouloung ID : 77 né en 1908⁽¹⁾ ⁽²⁾ ou 1919 (<i>improbable</i>) à Phnom Penh. - Nhek Ponn⁽²⁾ ou Phonn né en 1910 à Phnom Penh⁽³⁾ voir Boun Chan Thuon ID : 90	
<u>X- Carrière</u> ⁽²⁾ Gouverneur de Choeung Prey (Kompong Chhnang) Combat aux côtés du prince Sisowath contre le rebelle Poucombo	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Sakou Samoth pp. 164-166. (2) Abdoul Carime, AEFÉK « Nhiek Tiouloung ». (3) Corfield & Summers, 2004, p. 281	

<u>I - Agent</u> ID : B Nom : Mao [Mau] Mau 3 ID : NN ?	<u>II- Sources</u> ANC : 12728 ; 33885
<u>IV- Ascendants</u> Dit descendant de bakou [Parohit].	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néang Mom [nān Mumm] Ascendants épouse : dite descendante de bakou [Pahorit] Enfant épouse : - Toeum [Toem] Mey [Mīy] (1844-1927) né à Damnak [Ṭaṃṇāk'] à Phnom Penh, ID : 4	
<u>X- Carrière</u> Préa Séna Thippedey Voir « Préa Eyseyphat Thippedey, 10 pan de dignité », « Krom Bahoret : Chargés de réciter les prières dans les fêtes publiques, de dire les formules royales ; gardiens des armes royales : détournent les mauvais sorts ⁽¹⁾ » ? Préa pour « Prém » : descendants de brahmanes ⁽²⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Foures, <i>Excursions et reconnaissances</i>, 1882, p. 175 (2) Foures, <i>Excursions et reconnaissances</i>, 1882, p. 205	

<u>I - Agent</u> ID : BB Nom : Ey Prénom : Thong [Thoŋ] ⁽¹⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 19315
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Khieu Luong Enfants épouse : - Néac Ek Ouck [Ek] ou Thong Ek née en 1870 au 5 ^e quartier de Phnom Penh épouse en 1892 In Ouck ID : 71	
<u>X- Carrière</u> Okhna Déchou - c.1886 ⁽¹⁾ -c.1898 (voir l'attribution de ce titre à cette date à Men ID : 3) « Okhna Dechoû, gouverneur de la province de Compong Svai, relevant du Chaufféa, premier ministre, 10 pans de dignité ⁽²⁾ » ⁽³⁾ [uk ñā tejo] ou [tejo purārāj] ⁽⁴⁾ c.1886-1888 expéditionnaire – chef de colonne entre Kompong Thom et Kompong Cham avec Poc ID : 9 ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Guérin, Matthieu, « Tup, un lettré aventurier au service de l'orientaliste Etienne Aymonier », <i>Journal Asiatique</i> 305/1, 2017, pp. 111-118 (2) Foures, <i>Explorations et reconnaissances</i> , 1882, p. 191 (3) <i>Annuaire du Cambodge</i> 1889, 1890 p. 110 (4) <i>Seksa Khmer</i> n°7 1984 Sunséng Sunkimméng « Un ancien titre d'identité sociale khmère (Document MG 13577, Musée Guimet, Paris », p. 179-185	

<u>I - Agent</u> ID : C Nom : Sao [Sau] Date de décès : 1877 ⁽¹⁾⁽²⁾	<u>II- Sources</u> ANC : 20602
<u>III- Parents</u> Père ? : Nom Inconnu Titre, fonction, emploi : Okhna Sophea Montrey faisant fonction d'Okhna Youmreach ID : A	
<u>IV- Ascendants</u> Poc (1741-1806), premier ministre du roi Ang Eng (1774-1797), régent du jeune roi Ang Chan (1791-1834), serait son parent ⁽³⁾ . Famille alliée de la maison des gouverneurs de Battambang Baen-Aphaivong voir ID : 9.	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère aîné⁽¹⁾ ou frère cadet : Poc [Puk] (1833-1907) Titre, fonction, emploi : Premier ministre ID : 9	
<u>VI- Mariage et descendance</u> Épouse : Chao Khun Preah Yuravong ⁽⁴⁾ ou princesse Mom ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁵⁾ Date de naissance : 1821 ⁽²⁾ Père épouse : Sa Majesté le Roi Ang Duong ⁽²⁾⁽⁴⁾ Mère épouse : Ung ⁽¹⁾ ou Ong ⁽²⁾⁽⁵⁾ Enfant épouse : - Neak Pat ou Chau Khun Pat ou Sampat ⁽¹⁾ (c1848-13/04/1933), réside boulevard Leng Sisowath chez Sisowath Kossamak en 1933(6), épouse Norodom Hassakan (1858-1888), « marraine » et « tutrice » de Norodom Sihanouk ⁽⁷⁾ Mère et père de : Norodom Bophaphuong, épouse de Sa Majesté Monivong ⁽⁷⁾ Norodom Kanvimann (1876-1912) épouse de Sa Majesté Sisowath Monivong ⁽⁷⁾ Mère et père de notamment : Sisowath Kossamak (1904-1975) épouse de Norodom Suramarit Mère et père de : Norodom Sihanouk (1922-2011)	

<u>X- Carrière</u> Kralahom (Ministre de la Marine) du Roi <i>Ang Duong</i> ⁽¹⁾ Okhna Moha Essarac c.1851 contrôle la douane à Kampot
<u>XII- Commentaires</u> Décrit comme « a Chinese man ⁽²⁾ » emprisonné à Poulo Condore par les Vietnamiens dans les années 1840 où il rencontre la princesse Mom ⁽⁵⁾ Serait le kralahom pro français décédé en 1877 dot Moura vante les mérites et se désole du décès pour l'influence de la France ? ⁽⁸⁾
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources), Thiounn Mumm, don de la famille Poc Thiounn, septembre 2017. (2) Corfield, 1993, p. 23 (3) Népote et Sisowath, 1994, pp. 33-34, p. 109. (4) Nut Suppya, « Phnom Penh des origines à 1975 », p. 77 (5) <i>Généalogie (gynéalogie) des frères Soa et Poc (léguee par ma mère)</i> , Thiounn Mumm, don de la famille Poc-Thiounn, septembre 2017 (6) AOM INDO RSC // 435 Relation avec la famille royale F42 1932 1935 (7) Corfield, 1993, p. 27, p. 29 (8) Moura <i>Le royaume II</i> p. 183.

<u>I - Agent</u> ID : CC Nom : Kân	<u>II- Sources</u> ANC : 20175
<u>VI- Mariages et descendance</u> Enfants : - Kân San [Kân Sān] né en 1874 à Kompong Siem (Kompong Cham) ID : 85	
<u>X- Carrière</u> Oknhna Snēna Néayoc	

<u>I - Agent</u> ID : D Nom : Yang ou Yāng [Yañ] Prénom : Paul [Pul]	<u>II- Sources</u> ANC : 25080 ; 33885
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Catherina Ep [Ib'] Parents épouse ? : - Am de Lopez (<i>frère ?</i>) ID : 103 - Famille Monteiro ⁽¹⁾⁽²⁾ Enfant épouse : - Alexis Louis Chhun [<i>Jhun</i>] (1853-1924) ID : 2 Enfant ? : - (<i>François</i>) Khuon ⁽¹⁾	
<u>X- Carrière</u> Directeur des travaux au Palais royal, Okhna Pradit Nevet c.1864 construit la résidence de Doudart de Lagrée à Phnom Penh ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Muller, Gregor, 2015, p. 147-159 (2) ANC 25165 Dossier personnel de M. Col de Monteiro, ministre de la marine, ministre de la justice, ministre de l'intérieur, 1893-1908.	

<u>I- Agent</u> ID : DD Nom : Kong [Kuñ] <i>Voir Kong ID : 24</i>	<u>II- Sources</u> ANC : 20175
<u>VI- Mariages et descendance</u> Enfant : - Néang Hang [Hañ] Épouse Kân San [Kân Săn] né en 1874 à Kompong Siem (Kompong Cham) ID : 85	
<u>X- Carrière</u> Snéha ou [Snaehā Varah] « [varah] ou [vara] : adj. excellent, supérieur varah vīeñ jay : titre d'un haut fonctionnaire du palais royal ⁽¹⁾ » titre employé avec celui d'[uk ñā vāmñ] ⁽²⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Dictionnaire Rondineau, 2007, tome 2, pp. 416- 417 (2) Voir Chroniques Royales VJ tome VII paragraphe 992 p. 172	

<u>I- Agent</u> ID : E Nom : Tieng [Dīeñ]	<u>II- Sources</u> ANC : 12964 ; 33885
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néac ou Chomtéau Yoc [Jamdāv Yak] Enfants épouse : - Meas (1860-1917) né à Oudong Meanchey à Samrong Tong ID : 47	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse phum Chong Bung, khum Prek Dambôk à Srey Santhor (Kompong Cham).	
<u>X- Carrière</u> Okhna Reacsa Essara, chef des travaux publics au Palais c.1897 « membre adjoint du Conseil des Ministres » ⁽¹⁾ « gardien(s) du corps sacré du roi, mandarin(s) chargé(s) de la construction des maisons, de la conservation des bois du palais, emplois différents selon les besoins du service et du moment, 9 pans de dignité ⁽²⁾ »	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Annuaire du Cambodge 1897 p. 83 (2) « Okhna Reakhsa Eyssoro » Foures, 1882, p. 179	

<u>I- Agent</u> ID : EE Nom : Kim	<u>II- Sources</u> ANC : 19622
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Nom inconnu Réside à : en 1921, à Tri Tôñ (Cochinchine), ou Tréang (Takéo). Enfant épouse : - Khunn Kim, né en Cochinchine en 1877 ID : 86	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1904 Bén Tre (Cochinchine)	
<u>X- Carrière</u> Phu Cuey, okhna enthor vichey décho, gouverneur de Loeuk Daek (Kandal), province relevant du Kralahom, 7 pans de dignité ⁽¹⁾ .	

<u>XII- Commentaires</u> 1904 « mandarin vietnamien »
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Foures, <i>Excursions et reconnaissances</i> , 1882, p. 193 et Annuaire du Cambodge 1889 et 1890 p. 117

<u>I - Agent</u> ID : F Nom : Sou	<u>II- Sources</u> ANC : 20454
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néang Em Enfant épouse : - Ket Sou, né en 1871 à Svai Popé 4 ^e quartier de Phnom Penh, ID : 49	
<u>X- Carrière</u> Luong Têp Séna Fait partie des « Mandarins exposant au roi les affaires de l'extérieur, 4 pans de dignité ⁽¹⁾ »	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Foures, <i>Excursions et reconnaissances</i> , 1882, p. 176	

<u>I - Agent</u> ID : FF Nom : Yây	<u>II- Sources</u> ANC : 12763
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néac Mui Enfant épouse : - [Kīmlān] née vers 1895 épouse Khim Rot ID : 105	
<u>X- Carrière</u> Préas Montrey Botes = ? Okhna Bautès Montrey, mandarin malais ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> 1. Villemereuil p. 72.	

<u>I - Agent</u> ID : G Nom : Boun Chan [Pūn Cānd] Date de décès : avant 1901	<u>II- Sources</u> ANC : 17948 ; 17980 ; 19725 ; 19830 ; 19724 ; 34712
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néac Phām [Phāyam] ou [Phyam] ou Khun Puy ⁽²⁾ Enfants épouse : - Boun Chan Mongkon (1880-1949 ⁽³⁾) né au 3 ^e quartier de Phnom Penh, ID : 74 Siamois, naturalisé Cambodgien par Ordonnance Royale le 17/12/1901 - Boun Chan Koun Thonn], né en 1884 ou 1885 à Phnom Penh, ID : 73 Enfant épouse ? : - Boun Chan Tat ou Mam Tat, épouse du roi Norodom ⁽⁴⁾ Mère et Père de Norodom Chandalekha (1883/1891-1971) ⁽⁵⁾⁽⁶⁾	
<u>X- Carrière</u> Depuis au moins 1882 et jusqu'à, au moins, 1897 : Directeur du trésor royal, Oknha Phinit Vinichhay : « secrétaire(s) du roi, secrétaire(s) du trésor » (8 pans de dignité) ⁽⁷⁾	
<u>XII- Commentaires</u> Est déclaré Siamois en 1882 ⁽⁷⁾ et 1897 ⁽¹⁾	

XIII- Sources complémentaires

- (1) ANC 32300 Compte-rendu des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898.
- (2) ANC 18915 Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey, 1931-1953.
- (3) Corfield & Summers, 2004, p. 41.
- (4) « Grande sœur de Boun Chan Mongkhon » Communication de M. Thiounn Mumm, 18 août 2014 et *Généalogie de la famille Thiounn-Bouchan-Poc croisée avec la famille du Roi Ang-Duong (selon madame Thiounn Hol née Bouchan Moly et autres sources)*, Thiounn Mumm, don de la famille Poc-Thiounn, septembre 2017.
- (5) « mère du prince Norodom Chandalekha (1883) » Népote et Sisowath, p. 83 ; « Norodom's thirty-fourth wife : neak moneang Tat, the daughter of Mongkhun, a Cambodian mandarin of Thai origin » mère de Norodom Chanthalekha (1891-1971) » Corfield 1993, p. 58
- (6) ANC 18915 Dossier personnel de Boun Chan Thuon anouc montrey 1931-1953.
- (7) Foures, *Excursions et reconnaissances*, 1882, p. 191

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : GG	ANC : 12726
Nom : Près	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Épouse : Tip	
Enfant épouse :	
- Mey, né en 1853 à Cheung Prey (Kompong Chhnang) ID : 23	
<u>X- Carrière</u>	
balat, Rong Phéakdey	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : H	ANC : 19689
Nom : Pin [bīn] ou [Bin]	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Épouse : Méas [Mās]	
Enfants épouse :	
- Kim An, [Gim ān], né en 1876 à Pursat, ID : 31	
<u>X- Carrière</u>	
Okhna Esarak	
En 1911 est dit « ex okhna essarak (Pursat) commerçant [jūṃnuoñ] pour [jaṃnuoñ]	
? « représentant du « okhna essara montrey, receveur des frais de justice et de la part du roi dans les amendes » ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u>	
(1) « Les agents délégués par les divers mandarins portent un titre qui est quelquefois celui de leur patron (pour les délégués du essereachk par exemple) mais avec plusieurs correctifs », Janneau, Gustave, <i>Manuel pratique de langue cambodgienne</i> , Saïgon, Collège des Stagiaires, 1874, p. 38. Fourès, « Organisation politique du Cambodge », <i>Excursions et reconnaissances</i> , n°13, Cochinchine française, Saïgon, Paris, Imprimerie du Gouvernement, Challamel, 1882, p. 181.	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : HH	ANC : 17078
Nom : Nom inconnu	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u>	
Frère : Ma	
Titre, fonction, emploi : adjoint du Ministre de la Justice	
ID : 60	

X- Carrière

Okhna Réaksor Nivès, chef des gardiens du palais, « mandarin sous les ordres du Ministre du Palais, 9 pans de dignité⁽¹⁾ »

XIII- Sources complémentaires

(1) « okhna Reaksa Nivès » Foures *Excursions et reconnaissances*, 1882, p. 186-187

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : I	
Nom : Monteiro [Man'teror]	ANC : 25165 ; 24163 ; 33885
Prénom : Bernados Ros, de [Pernārdā Ras' t']	
<u>III- Parents</u> Père ? : Bèn André de Monteiro ⁽¹⁾ Titre, fonction, emploi : - 1811 Médecin personnel du roi Ang Chan (r1796-1834) - <i>uk ñā pūdesarāj</i> puis <i>vipularāj</i> - <i>Kraļāhom</i> - Ministre de la Marine - 1816 décapité pour malversations à Phnom Penh Descendance ? [ANC 6749 Dossier personnel de Pou de Monteiro, secrétaire principal, 1905-1939] André Prak de Monteiro, matelassier de Prêk Luong, 1 ^{er} quartier de Phnom Penh, décédé avant 1906, Epoux de Cécilia dite Néang Huot, Père de Jean Baptiste Pou de Monteiro, né en 1884 à Prêk Luong, secrétaire au service de l'immigration c1906, Epoux de Marie Madeleine Samkhan de Diez, née à Prêk Luong en 1886, fille de François Dok de Diez et Maria Tra, métisse annamite, Mariage célébré à la cathédrale du village catholique le 23 février 1906. Sont cités les témoins François Xavier Kim de Monteiro, lettré au service de l'immigration, 64 ans en 1914 ; Paul Sâl de Monteiro, sous-chef de l'artillerie royale 53 ans en 1914 et Lucas Cheal de Monteiro marchand, patron de la chaloupe « Anton », 51 ans en 1914, tous habitants de Prêk Luong. Enfants de Jean Baptiste Pou de Monteiro et de Marie Madeleine Samkhan de Diez : Paul Mith de Monteiro né en 1909 dont les témoins de notoriété à la naissance sont : Chuop dit Mân de Monteiro, 35 ans en 1914, interprète, Mâ de Monteiro, secrétaire, 29 ans, Lat de Monteiro, 22 ans, secrétaire. Marie Marguerite Say de Monteiro née en 1911 Pou Buol née en 1918.	
<u>IV- Ascendants</u> Famille paternelle d'ascendance portugaise.	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u> Frère ou cousin ? : Constantin de Monteiro (ID : LL)	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Elisabeth Chhun [Jhun] Enfant épouse : - Col de Monteiro, né en 1839 ou 1846 à Ponghéa Lu, ID : 5. Enfant épouse ? : - Méang ou Mean de Monteiro, décédé en 1907, ID : 6⁽²⁾	
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> Catholique ⁽¹⁾	
<u>X- Carrière</u> Okhna Pichey Dârong [<i>uk ñā bījai t̃arun cān vān kum phloen dham</i>] donne des ordres aux artilleurs royaux ⁽³⁾ Gouverneur de la province de Koh Thom (Kandal) ⁽¹⁾ « okhna pichey chetdorong déchéa, gouverneur de la province de Kâ Thom, 8 pans de dignité, de l'apanage de l'Obbareach ⁽⁴⁾ » ⁽⁵⁾	
<u>XII- Commentaires</u> Accompagne le père Bouillevaux lors de son voyage à Angkor en 1850 ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Khin Hoc Dy, AEFK 19, 2014 (2) ANC 32300 Compte-rendu des séances n°1 à 13 du Conseil des Ministres, 1897-1898.	

- (3) Villemereuil p. 70
 (4) Fourès, *Excursions et reconnaissances*, 1882, p. 194.
 (5) *Annuaire du Cambodge* 1889, 1890, p. 111

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : II	ANC : 19227
Nom : Prak [Prāk]	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Sakau [Sāgū] ou Néang Cou Enfant épouse : - Prak Praproeung né en 1898 à Battambang ou en 1901 à Phnom Penh ID : 84	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse c1930 Sisophon	
<u>X- Carrière</u> c1920 balat c1930 en retraite	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>	
ID :		
Nom : Kê [Kae]	ANC 20178	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Petit-fils : Ung Tioun Tuon, ID : 104		
<u>X- Carrière</u> X- Carrière Oknha piphéac Vinichhay, président de la 2 ^e section du tribunal supérieur [<i>uk ñā bībhāk vīnīchaiy cchānh 'vāñ sālā udar krum lek 2</i>] 1908 admis à la retraite		

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : JJ	ANC : 20508
Nom : Phal [Phal]	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Fils : Mey, né vers 1855 à Anlong Snai, Roléa Peir (Kompong Chhnang) ID : 66	
<u>X- Carrière</u> Années 1880 combat les rebelles de Si Vothe dans la province de Kompong Svai Okhna balat Siem Thippedey	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : K	ANC : 12961
Nom : Mok	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Fils : Meas né à Moha Reach, Bati (Takéo) vers 1861 ID : 61	
<u>X- Carrière</u> Okhna Vongsak Sambat « garde(s) du Palais de la Reine Mère, 7 pans de dignité ⁽¹⁾ »	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) « okhna Vongsa Sambat » Fourès, <i>Excursions et reconnaissances</i> , 1882, p. 203	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : KK	ANOM : Indochine Nouveau Fonds 581 carton 48
Nom : Kong	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Épouse : Chumteo Kong	
Enfants épouse :	
- [Ūm] (1821-1902) né à Rolocsâr à Pursat ID : 8	
<u>X- Carrière</u>	
Oknha Thor Outey, mandarin du <i>saṃrāp' do</i> chargé des relations avec les moines ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u>	
1. Villemereuil p. 72.	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : L	ANC : 12894
Nom : Kruoch ou [Troec]	
<u>III- Parents</u>	
Père ou beau-père : préa Nai Hat Sorivong [<i>Brah Nāy Hāt Sūrivaṇsa</i>]	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Fils :	
- Mer (1875-1917) né à Babor (Kompong Chhnang) ID : 62	
Épouse : Koll ⁽¹⁾	
Enfant épouse :	
- Sabong Kruoch, né en 1887 à Prek Spéan, Babaur, Kompong Chhnang, ID : 802	
<u>X- Carrière</u>	
Okhna Cheyéa Avut ⁽²⁾	
? balat de Stung Treng (après 1893 ? restitution du Siam ?)	
c.1893 balat de Babor.	
1907 ancien gouverneur de Tonlé Ropéou en retraite ⁽¹⁾ (avant 1904 ? après ?) ⁽³⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u>	
1. ANC 19617 Dossier personnel de Kan, oudam montrey 1903-1930	
2. Prea Cheyea Avuth, lecteur de sa majesté le 2 nd roi, Foures p. 198 ; Villereumeuil oknha Chéyiéa Avut garde de la personne royale (Obbayureach roi qui a abdiqué) p. 72-73.	
3. Stung Treng ; Tonlé Ropeou, Loch Chhanchhai, « Chronique des vice-rois de Battambang (XVIII ^e -XXI ^e siècle), p. 14.	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : LL	
Nom : Monteiro [Man'teɾor]	King Hoc Dy, « Col de Monteiro (c1839-1908) », <i>BAEFEK</i> n°19, avril 2014.
Prénom : Constantin, de (<i>dīt Ratn</i> ⁽¹⁾ ? pour <i>ratana</i> : ?)	
<u>III- Parents</u>	
Père ou Beau-père (grand-père de sa fille) : « Ministre de la Justice ⁽²⁾ »	
Père : André Ben de Monteiro ?	
<u>IV- Ascendants</u>	
Famille paternelle d'ascendance portugaise.	
<u>V- Fratrie ou Cousins</u>	
Frère ou cousin ? : Bernardos Ros de Monteiro (ID : I)	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	

Fille : Phayâm (1850-1915) épouse du roi Norodom Mère et père de la princesse Malika (1872-1951) épouse Yukanthor (1860-1934) Mère et père de Yukanthor Peng Pos (1892-1969), Ping Péang (1894-1966), et Aréno (1896-c.1970).	
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> Catholique ?	
<u>X- Carrière</u> Juillet 1850 envoyé du roi Ang Duong à Singapour auprès des Britanniques décembre 1852 envoyé rencontrer le consul de France à Singapour dit <i>Hötr</i> ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> 1. ANC 18667, Dossier personnel de Norodom Yukonthor (sic), prince, 1904-1934. 2. Yukanthor, P.P., « Personnalité de S.M. Norodom Suramarit, Généalogies des Familles Princières du Cambodge », <i>France-Asie, revue mensuelle de culture et de synthèse franco-asiatique</i>, n°113, octobre 1955, p. 252. 3. Samdach Chuon Nat, Père Rogatien Rondineau (traduction), <i>Dictionnaire cambodgien –français</i>, <i>op.cit.</i>, tome 2, p. 848	

<u>I - Agent</u> ID : M Nom : Peich [Bej] ou [Bejr ⁽¹⁾] Date de naissance : « 72 ans en 1914 ⁽²⁾ »	<u>II- Sources</u> ANC : 17938
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néac Sdong [Sdoen] Date de naissance : 70 ans en 1914 ou 81 ans en 1914 ⁽²⁾ Enfants épouse : - Em, née c.1864 à Kâs Noréa [koḥ narā] Kien Svai, épouse Prom Sam ID : 67⁽²⁾ - Peich Ponn, né c.1867/1871 à Kâs Noréa [koḥ narā] Kien Svai, ID : 12.	
<u>X- Carrière</u> Oknha Métrey Phuthor, gouverneur de Kien Svai « 7 pans de dignité, province relevant de l’Okhna Iuthéa Sangkréam Thippedey» ⁽³⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Khing Hoc Dy, « Peich Ponn » AEFK. (2) ANC 20409 Dossier personnel de Sam Prom, smien au conseil des ministres, ministère de la guerre 1908-1923 (3) Foures 1882 p. 194 et Annuaire du Cambodge 1889 1890 p. 111	

<u>I - Agent</u> ID : MM Nom : Tan [Tan'] <i>Date de décès : 1920 (?)⁽¹⁾</i>	<u>II- Sources</u> a) ANC : 25044 b) ANC : 24176
<u>III- Parents</u> père ou beau-père : [Bej], <i>cauhvāy sruk druñ kaet kumbat'</i>	
<u>IV- Ascendants</u> Bisaïeul (arrière-grand-père) de son fils : cauhvā dulaḥāḥ braḥ dha(r)pītā	
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néac Chumtéao Mām [Mām] ou [mām] Date de décès : 1917 Incinérée à : <i>Vatt Anlong Reach</i> , Phnom Penh. Enfant épouse : - Sot, né en 1858 à Phnom Penh ID : 134	

- Néac Méaldey, décédée avant 1914, veuve du prince Chantavong, épouse de Vann ID : 7
<u>X- Carrière</u> Okhna Réachéa Métrey b) « durant la révolte de Pou Kombo » - c.1891 jusqu'à/ou c.1914 - avant 1917 voir ID : 17) « gouverneur de la province de Phnom Penh, 8 pans de dignité », province relevant de l'okhna Srey Thomméa Thiréach, mandarins sous les ordres du Ministre du Palais, 10 pans de dignité ⁽²⁾
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Son titre est porté par Ferdinand Chhun ID : 83 à cette date. (2) Foures 1882 p. 193 et 186 et Annuaire du Cambodge 1889, 1890 p. 110

<u>I- Agent</u> ID : N Nom : Ou [Ūv]	<u>II- Sources</u> AOM : Fonds ministériels 1ECOL/ 41 ANC : 25102
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : [Ūk] Enfants épouse : - Ou [Ūv] Kahâm ou Cahom ou Kauham ou [Kraham], né en 1866 ou 1869 à Phnom Penh, ID : 18	
<u>X- Carrière</u> Chef de la cavalerie royale, Chumnit Péachi « Preās Pichhay Péachi Puchhuoi (Siamois), 6 pans de dignité, chefs de la cavalerie ⁽²⁾ »	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Foures, Excursions 1882, p. 179	

<u>I- Agent</u> ID : NN Nom : Mau <i>Voir Mao [Mau] ID : B</i>	<u>II- Sources</u> ANC : 12728
<u>VI- Mariages et descendance</u> Enfant - Néac Sraem Sopmeali, épouse le prince Norodom Hassakan (1858-1888) Mère et père de : Norodom Sopphalakh, née en 1880 ⁽¹⁾	
<u>X- Carrière</u> c.1867-1878 Ministre de la guerre okhna prasor sorivong [uk ñā prasoeṭṭ sūrīvāns] chef des pages royaux ⁽²⁾ « okhna prasôr sorivong (ministre), 10 pans de dignité, ministre des transports par terre, mandarin(s) chargé(s) d'exécuter les ordres donnés ou transmis par le Chakrey ⁽³⁾ expéditionnaire contre Si Votha	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) « Prasa Snvongs Mau, Minister of War » Corfield, 1993, p. 35 (2) Villemereuil p. 69 (3) Foures 1882 p. 181	

<u>I- Agent</u> ID : O Nom : Mâm Date de décès : avant 1899	<u>II- Sources</u> ANC : 25078 ; 12964 ; 21128
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Oung ou Ung [Uñ] Date de décès : avant 1918	

Enfants épouse : - Mam Mech [Mec'] née le 15/07/1865 à Phnom Penh, épouse Meas ID : 47 - Chhun Mam né en 1870 à Phnom Penh ID : 56
X- Carrière c.1892- Okhna Piphéak Thipperéach, directeur du suosdey du Palais royal.

I - Agent ID : OO Nom : Bour [Pūv]	II- Sources ANC : 25135
VI- Mariages et descendance Épouse : Kaev Enfants épouse : - Top né c1857 à Kompong Luong ID : 110	
X- Carrière 1897 dit par Poc ID : 9 « Kossa », « ex mandarin de l'ancien règne » <i>uk ñā kosā dhipatī</i> « haut dignitaire de droite du <i>saṃrāp' ek</i> , la maison du roi, chargé des finances » « 9 <i>hūbān</i> ⁽¹⁾ » « Okhna kosa thippedey » « krom neai khleāng monirêat » « gardiens des pierres précieuses, des diamants, des glaces et généralement de tous les objets en verre » « 8 pans de dignité » « sous les ordres du Ministre du Palais ⁽²⁾ »	
XII- Commentaires 1897 Poc ID : 9 dit le connaître	
XIII- Sources complémentaires (1) Guérin, Mathieu, « Tup, un lettré aventurier au service de l'orientaliste Étienne Aymonier », <i>Journal Asiatique</i> p. 114 (2) Foures Explorations, 1882, p. 188	

I - Agent ID : P Nom : Chey [Dey] Prénom : Kéo [Kaev]	II- Sources ANC : 19293
VI- Mariages et descendance Epouse : Ros Enfant épouse : - Kéo Chéa, né vers 1870 à Svai Popé, 4^e quartier de Phnom Penh ID : 39	
X- Carrière médecin adjoint de la cour de Sa Majesté [<i>uk ñā prasāoer esuj</i>] [<i>deykaev</i>]	

I - Agent ID : PP Nom : Hui ou Huy Date de décès : avant 1897	II- Sources AOM Indochine Nouveau Fonds 581 Carton 48 ANC : 33885
VI- Mariages et descendance Épouse : Vên ou Vèn ou Veng Date de décès : après 1900 Enfant épouse : - Thiounn (1863/1864/1869/1870-1946), né à Kompong Tralach ID : 1	
IX Patrimoine Propriétaire d'un immeuble à Phnom Penh	

X- Carrière

Pêcheur⁽¹⁾, puis patron pêcheur⁽²⁾ à Kompong Tralach, venu travailler au Palais vers 1880⁽¹⁾

Négociant à Phnom Penh

oknha Piphéac Norit, cambodgien négociant, mandarin honoraire de la Garde personnelle de Sa Majesté la Reine-Mère

Voir ? « Okhna Pipheak Neari, Krom Reakhsa Preă Ang, 7 pans de dignité, mandarins de la Reine-Mère, premier ministre et mandarins sous ses ordres⁽³⁾ »

XIII- Sources complémentaires

(1) Courriel de M. Thiounn Mumm, 1er août 2014

(2) *Généalogie (gynéalogie) de Thiounn*, Thiounn Mumm, Toth Putry, don de la famille Poc Thiounn, septembre 2017.

(3) Foures, p. 200 (également dans Adhémar Leclère 694 : Services du Palais)

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : Q	ANC : 24984
Nom : Nouy	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Fils : Prom Nong, né en 1867 à Prey Sithor, Sithor Kandal ID : 64	
<u>X- Carrière</u>	
oknha phiphéak sangkréam	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : R	ANC : 25539
Nom : Tum [Dum]	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Fils : Kong 3, né en 1841 à Phnom Penh ID : 24	
<u>X- Carrière</u>	
Ministre du Palais, Okhna Veang	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : PP	ANC : 12727
Nom : Pau ou Peou	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Épouse : Eup	
Enfants épouse :	
- Ky ou Pau Mey, né en 1887 au 5 ^e quartier de Phnom Penh, ID : 70	
<u>X- Carrière</u>	
Oknha chaufaikheth de Banteai Meas, Kampot	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : S	ANC : 19315
Nom : In	
Date de décès : avant 1920	
<u>VI- Mariages et descendance</u>	
Épouse : Néac Peli [Pīl] ou Mau Pell	
Enfant épouse :	
- In Ouck [Īn Ūk] né en 1869 ou 1870 à Phum Svai, Trapéang Thom, Kampot, ID : 71	

<u>IX - Patrimoine</u>
Adresse 1907 domicilié au khum Char et Ang, khand de Prey Krabak, Takéo
<u>X- Carrière</u> Khun Vongsa Aksâr trésorier royal du Palais, chef de quartier à Phnom Penh.

<u>I - Agent</u> ID : SS Nom : Tep [Típ]	<u>II- Sources</u> ANC : 20415
<u>VI- Mariages et descendance</u> Enfant : - Sam 2, 35 ans en 1902, né à Banteai Meas, Kampot, ID : 59	
<u>X- Carrière</u> Okhna balat (? de Banteai Meas, Kampot ?)	

<u>I - Agent</u> ID : T Nom : Leng [Ləh] Date de décès : 1935	<u>II- Sources</u> ANC : 17902 ; 19543
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Néac Mak Enfants épouse : - Leng Saem, né en 1885 à Kampot ID : 75 Enfant : - ? Leng Ngeth (1900-c.1975) né à Phnom Penh ID : 129	
<u>X- Carrière</u> oknha Réaksar Nivès, mandarin sous les ordres du Ministre du Palais, 9 pans de dignité ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Foures, Excursions et reconnaissances, 1882, p. 187	

<u>I - Agent</u> ID : V Nom : [Uñ] Date de décès : avant 1919 ⁽¹⁾ ou après 1936 ⁽²⁾	<u>II- Sources</u> (1) ANC : 19443 (2) ANC : 33395 ANC : 20178
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Chhunn [Jhun] Date de décès : avant 1919 ⁽¹⁾ Enfants épouse : - Ung Tiong Tuon, né en 1881 à Phnom Penh ID : 104 - Un garçon (?)	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1936 habite derrière le vatt Unṇaḷom	
<u>X- Carrière</u> directeur des lictes royaux, ancien juge assesseur du tribunal mixte de Phnom Penh, oknha Bavar Péachséa ⁽¹⁾	

XIII- Sources complémentaires

(1) Villemereuil p. 69

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : VV Nom : Kéo Mé Sok [Kev mesuk] (Kéo le chef de srok [<i>sruk</i>]) ?	ANC : 25420
<u>VI- Mariages et descendance</u> Fils : - Sau [Sau], né c.1864 à Kbal Kâs, Kien Svai ID : 95	
<u>X- Carrière</u> Montrey Anchit « Okhna Montrey Anchit, 7 pans, krom chaufai kamlas (gardes du Palais) [de la Reine-Mère] ⁽¹⁾ »	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Foures 1882 p. 202	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : W Nom : Nou [<i>anak ūv nūv</i>]	ANC : 8532
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Pên [<i>anak māer Pāen</i>] Enfants épouse : - Yos ou [Yuk'], né en année Momé à Battambang, ID : 109	
<u>X- Carrière</u> Okhna Phiphéak Chakhavet, (chef travaux royale (sic)) [<i>uk ñā bībhakkh cakkhavīt cchāñhvān mekā</i> (pour <i>mekār</i> : chef d'équipe)] « Okhna Pitheak Châkhaveth, 9 pâns de dignité, gardiens du corps sacré du roi, mandarins chargés de la construction des maisons, de la conservation des bois du palais, emplois différents selon les besoins du service et du moment » ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Foures Exploration p. 179	

<u>I - Agent</u>	<u>II- Sources</u>
ID : X Nom : Nguon [Ñuon]	ANC : 11146 ; 34030 ; 33885
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Tey [Daiy] Enfant épouse : - Men [māen] (1847-1912) né à Bati, Takéo, ID : 3 Enfant ? : - Nguon ID : 33	
<u>X- Carrière</u> Okhna Montrey Sena Mandarin du roi en charge des arcs et arbalètes ⁽¹⁾ « Mandarins sous les ordres du Ioumréach, Ministre de la Justice et mandarins » « Okhna Montrey Sēna, 7 pans de dignité ⁽²⁾ »	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Villemereuil p. 71.	

<u>I - Agent</u> ID : XX Nom : Sou Prénom : Pouk	<u>II- Sources</u> Son Sann, <i>The memoirs of Son Sann</i> , pp. 22-24
<u>VI- Mariages et descendance</u> Épouse : Dam Enfants épouse : - Pouk Proeung, épouse Tayyebhay Hiptula Machhwa ID : 100	
<u>VIII- Pratiques religieuses</u> cheddei au <i>vatt</i> Prek Russei, dhammayut, Takhmau, Kandal.	
<u>X- Carrière</u> Okhna Reachea Vinichhay « District Chief of Prek Russei, Takhmau, Kandal »	

<u>I - Agent</u> ID : Y Nom : Mau	<u>II- Sources</u> ANC : 20417
<u>VI- Mariages et descendance</u> Enfant : - Néang Soun ou Suon, épouse d'Ea Khau ID : 124	
<u>IX - Patrimoine</u> Adresse 1919 Kompong Cham	
<u>X- Carrière</u> ancien Okhna Mohavinichhay (président de la sala lukhun) 1919 Okhna Norin Néayoc (juge du tribunal mixte), en retraite	

<u>I - Agent</u> ID : Z Nom : Seng	<u>II- Sources</u> ANC : 24983
<u>VI- Mariages et descendance</u> Enfant ou gendre : Ben, charpentier au service de l'ancien roi Luong Borommakot Petit-fils : Proc [Pruc], 47 ans en 1899, ID : 137	
<u>X- Carrière</u> okhna Ly Chakrey, gouverneur de Romduol ⁽¹⁾	
<u>XIII- Sources complémentaires</u> (1) Foures p. 193 voir Chhun Ferdinand ID : 83	

<u>I - Agent</u> ID : ZZ Nom : Châm	<u>II- Sources</u> ANC : 20600
<u>VI- Mariages et descendance</u> Enfant : Pok, né en 1844 à Morom, Bantéai Méas, ID : 138	

X- Carrière

Oknha Chumréas Sankréam, : ? « chumnéas » : « gouverneur de la province de Krako relevant du Chakrei, 7 pans de dignité⁽¹⁾ » voir **ID** : 109

Ou garde du Palais de la Reine-Mère⁽²⁾

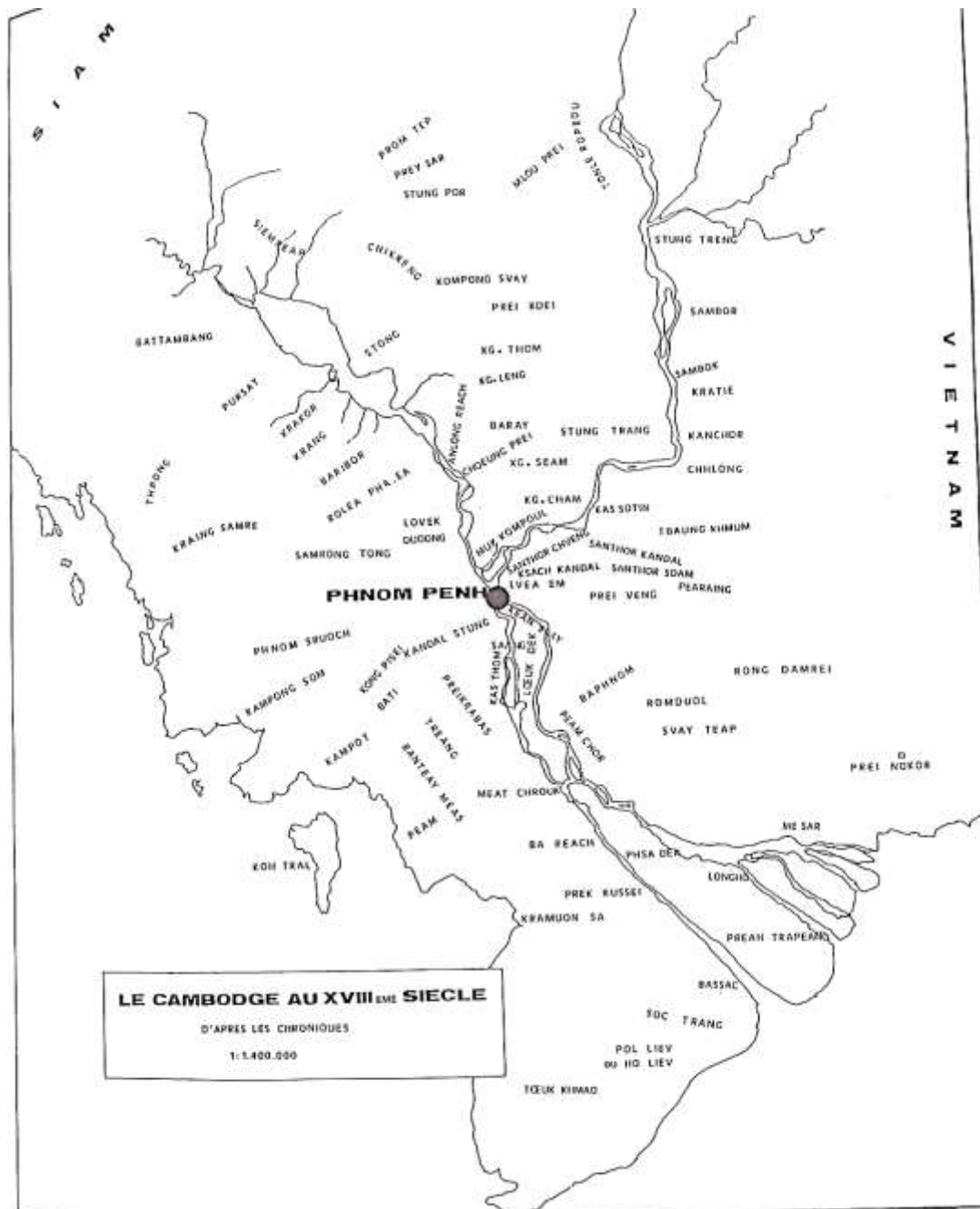
XIII- Sources complémentaires

(1) Foures, p. 192

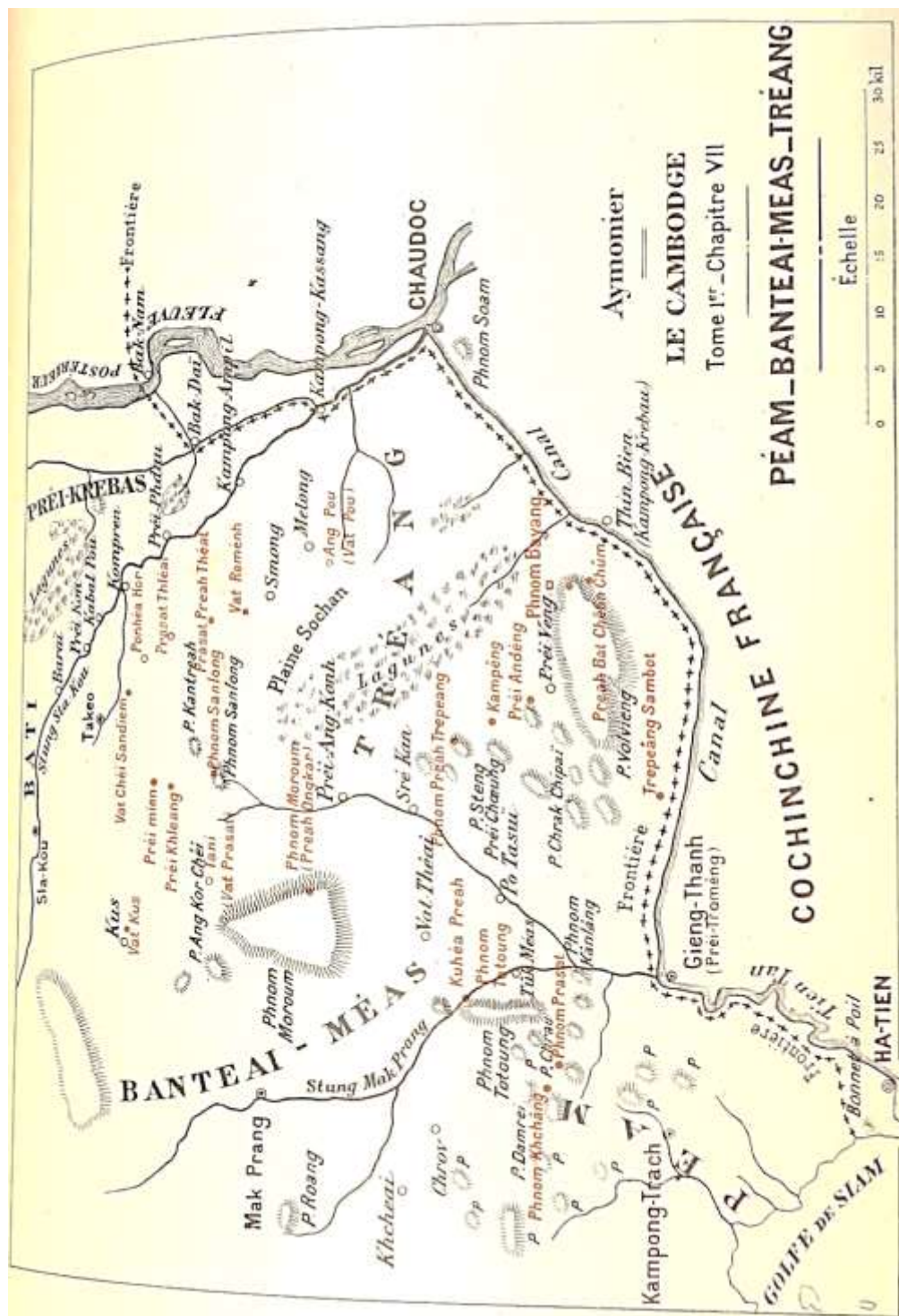
(2) Foures p. 203

Cartes et croquis

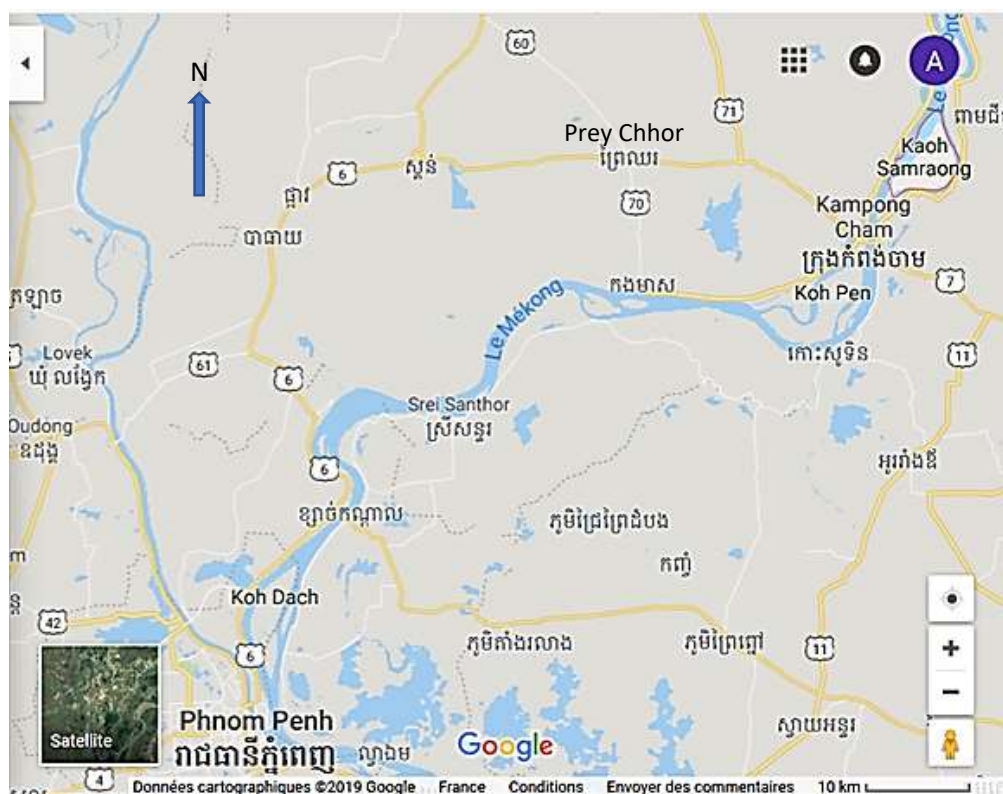
Carte n° 1 : « Le Cambodge au XVIII^e siècle, d'après les Chroniques, 1 : 1 400 000 », Khin Sok, *Le Cambodge entre le Siam et le Vietnam de 1775 à 1860*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 1991, annexes non paginées.



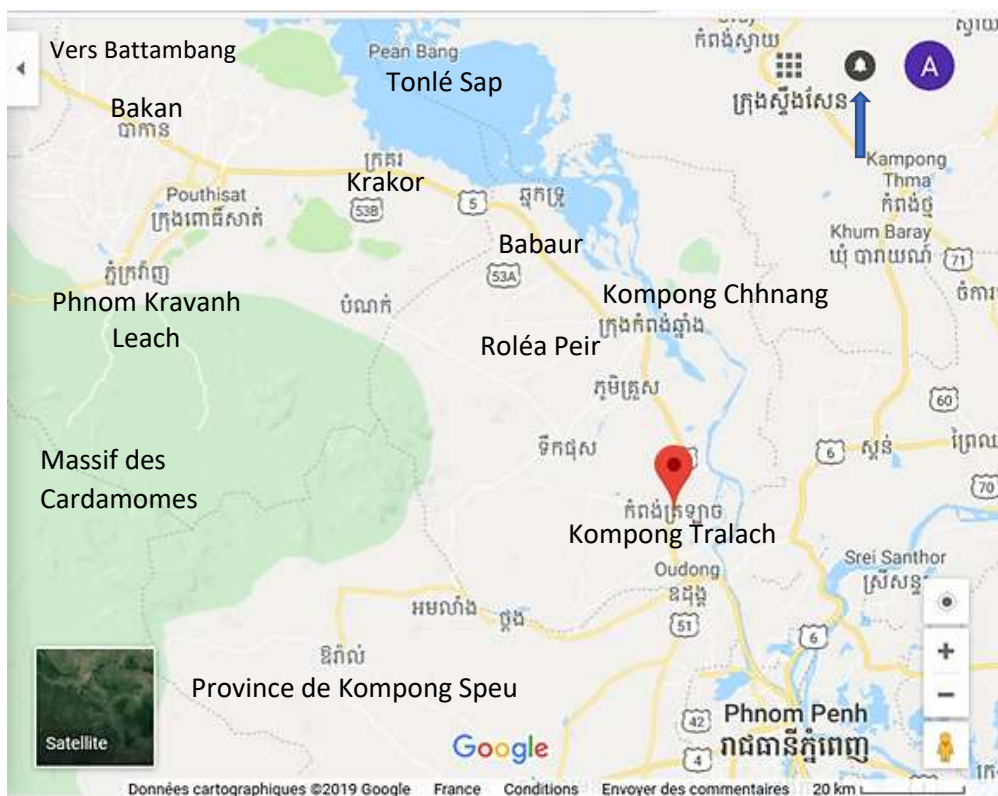
24



Carte n°4 : Koḥ Saṃroṇ (Kaoh Samraong) à Kaṃbañ' Cām (Kampong Cham), ©2019Google.



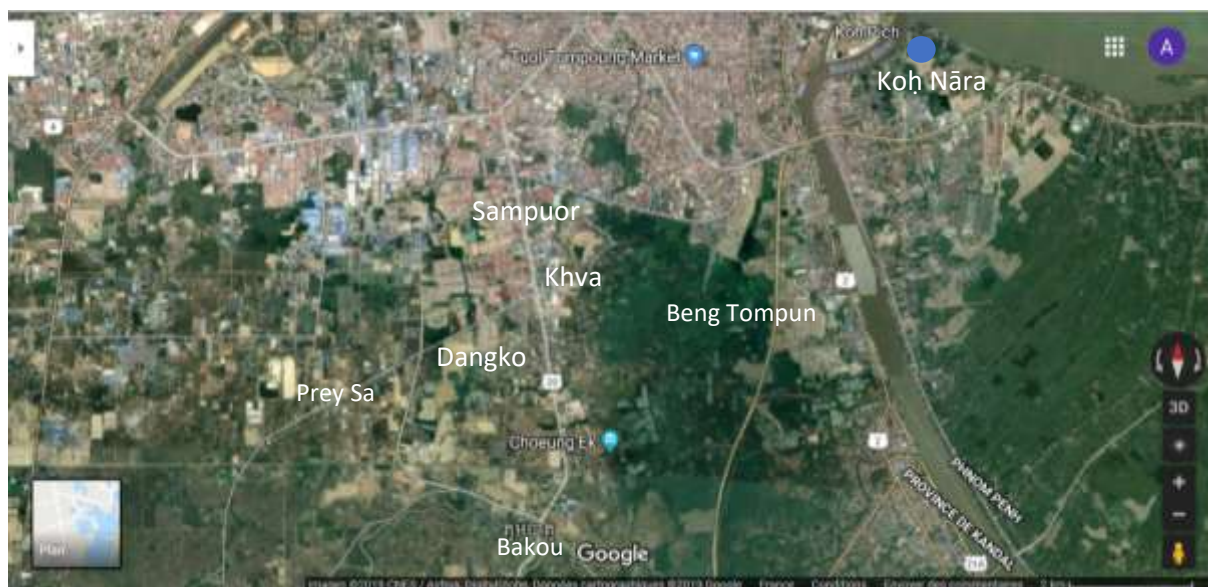
Carte n°5 : De Pākān (Bakan) à Bhnaṃ Beñ (Phnom Penh) par Kaṃbañ' Traḷāc (Kompong Tralach), ©2019Google.



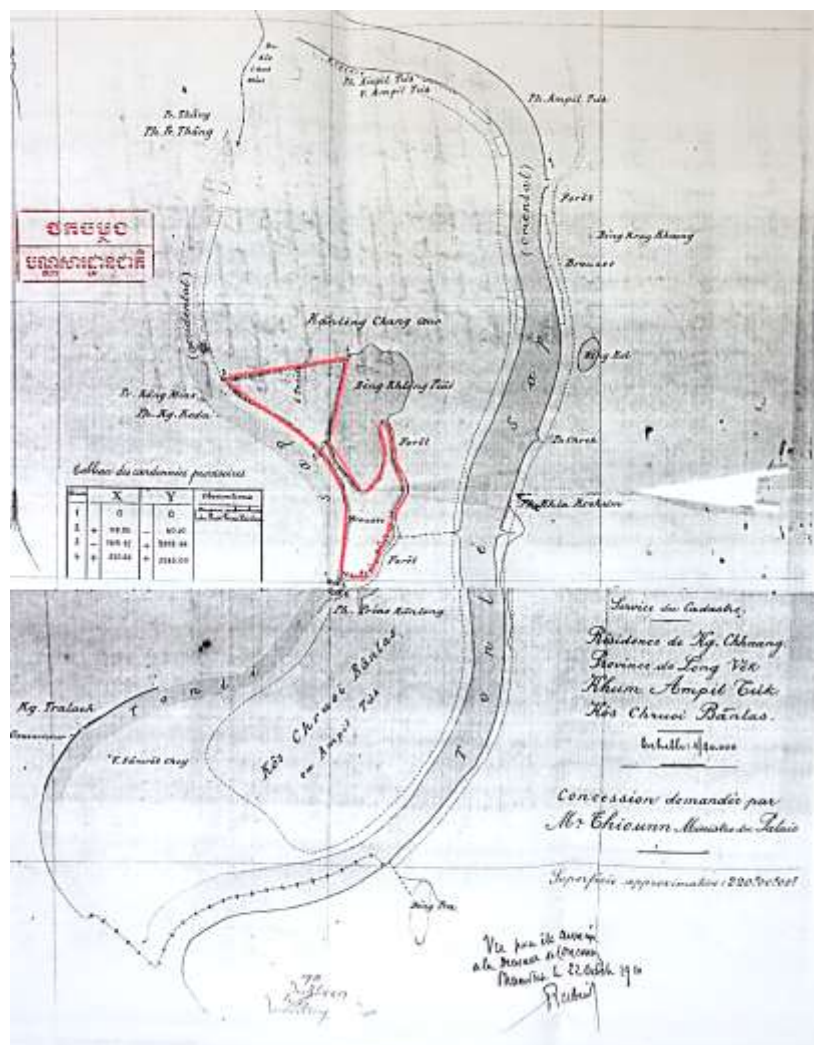
Carte n° 6 : la zone de la concession de Son Diep (ID : 13) à Bhnaṃ Pūrī, dit Braek Phdol, Tākaev.
©2019 Google



Carte n° 7 : les terres de Peich Ponn (ID : 12) à Bhnaṃ Beñ et Kaṇṭāl ©2019 Google.



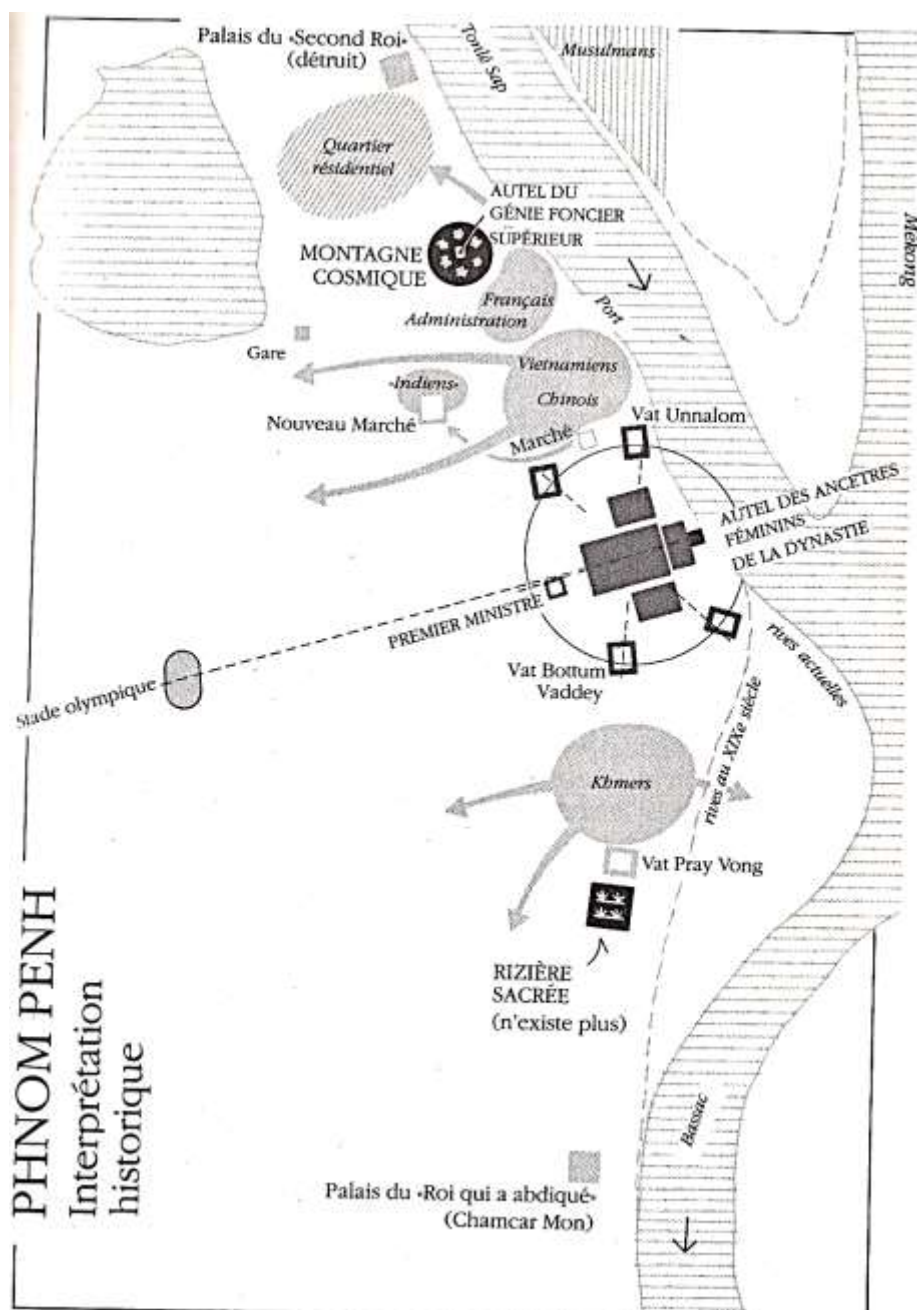
Carte n°8 : la concession de cent vingt hectares dans la province de Lanvaek demandée par Thiounn en 1920, ANC 5496 Concession définitive dans Longvêk, Kompong Chhnang demandée par S.E. Thiounn, [et procès]. 1920-1927, ©Archives Nationales du Cambodge.



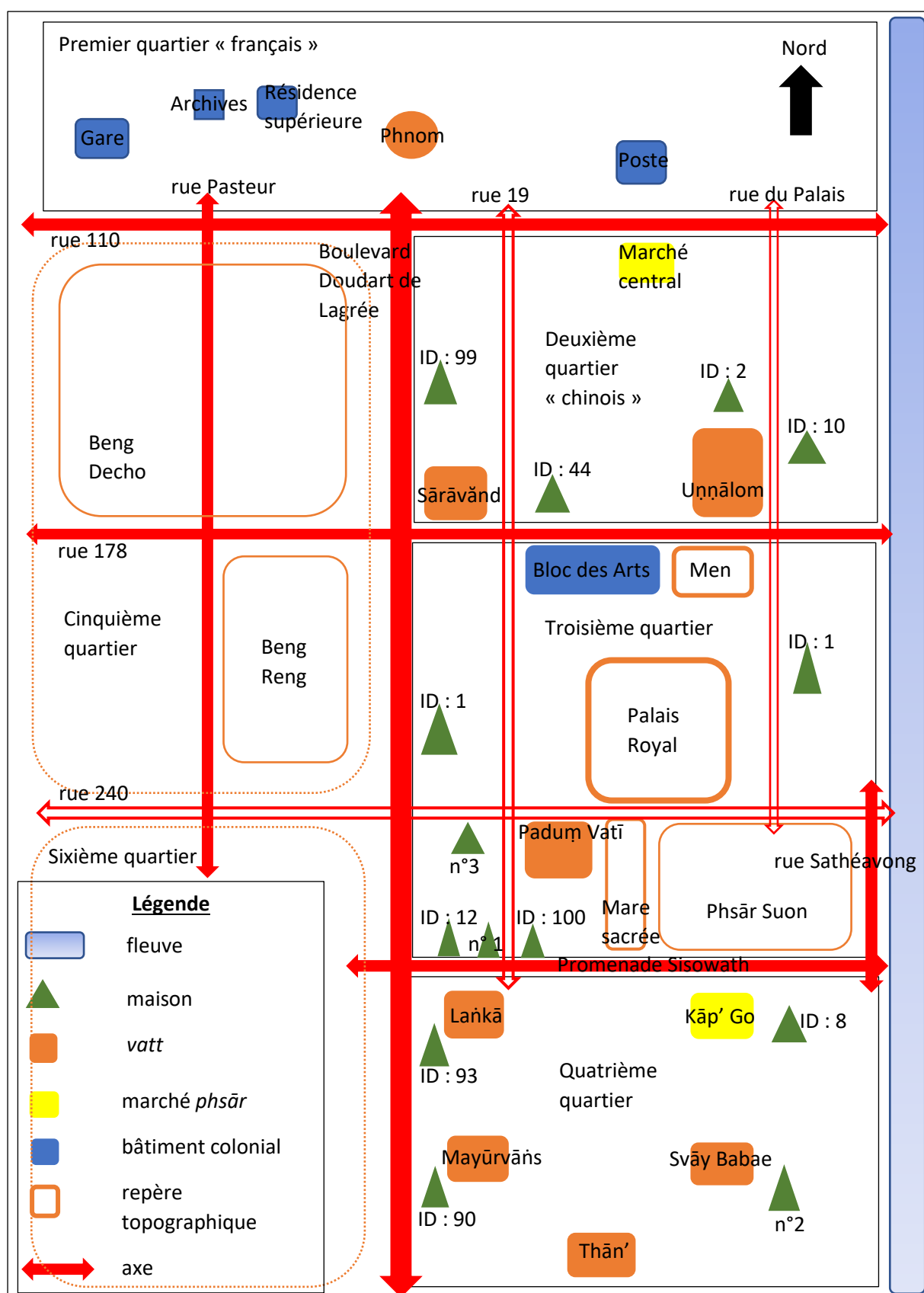
Carte n°9 : Les terres Thiounn à Lanvaek, ©2019 Google



Carte n°10 : « Phnom Penh, interprétation historique », Népote, Jacques, *Indochine, Cambodge, Laos, Vietnam*, (1990), Genève, Guide Artou, Olizane, 1993, p. 101.



Croquis n° 1 : Bhnām Beñ (Phnom Penh), 1870-1953.



Documents

Document n°1 : Reconstitution des fiches matricules des treize premiers étudiants de l'École cambodgienne de Paris, Archives de la France d'Outre-Mer, Fonds ministériels, 1ECOL/ 41, École coloniale, registres matricules section indigène n°1 à 98, promotions 1885 à 1911, 1885-1911 ; « La Mission cambodgienne à Paris », *Paris Cambodge* n°1, journal composé par les élèves de l'École cambodgienne, 73 rue Ampère, Paris, 1^{er} mars 1887, p. 1.

« N°1 Douith, né vers 1873 à Oudong ; père : gouverneur ([*pālāt'*]) de Somrongtong [Samrong Tong] tué durant l'insurrection de 1885 ; domicilié à Phnom Penh ; entré à l'école : le 1^{er} octobre 1885, très intelligent ; sorti le 26 janvier 1886 ; secrétaire de Pavie à Luang Prabang ; décédé en 1889 dans l'exercice de ses fonctions.

N°2 Kiouaup, né vers 1871 à Oudong ; père : gouverneur ([*pālāt'*]) de Kompong Tralach, décédé en 1886 ; domicilié à Phnom Penh ; entré une première fois à l'école le 1^{er} octobre 1885, une seconde fois le 4 juin 1887, très intelligent, très franc ; sorti une première fois le 26 janvier 1886, une seconde en novembre 1889 ; entre temps de retour au Cambodge ; secrétaire de M. Pavie à Luang Prabang.

N°3 Yem, né vers 1852 au Siam, attaché à l'orchestre du roi ; père : décédé ; entré le 1^{er} octobre 1885, peu de temps à l'école ; sorti le 26 janvier 1886 ; Siamois d'origine ; secrétaire de M. Pavie à Luang Prabang, a abandonné M. Pavie lorsque celui-ci était attaqué par les Hô, s'est retiré au Siam.

N°4 Ngimm ou Nginn (ID : 102), né vers 1871 au Cambodge (lettré siamois et cambodgien) ; père : décédé [orfèvre du roi] ; sorti de l'école le 26 janvier 1886, secrétaire à Luang Prabang, a sauvé le roi de Luang Prabang lors de l'invasion des chinois Hô, a obtenu pour ce fait une médaille d'honneur par décret présidentiel, chevalier du Cambodge, chevalier de l'Annam ; 2^e médaille d'honneur en 1890 ; chevalier de la légion d'honneur 1^{er} janvier 1892 ; décédé le 26 octobre 1926 à Vientiane, Laos.

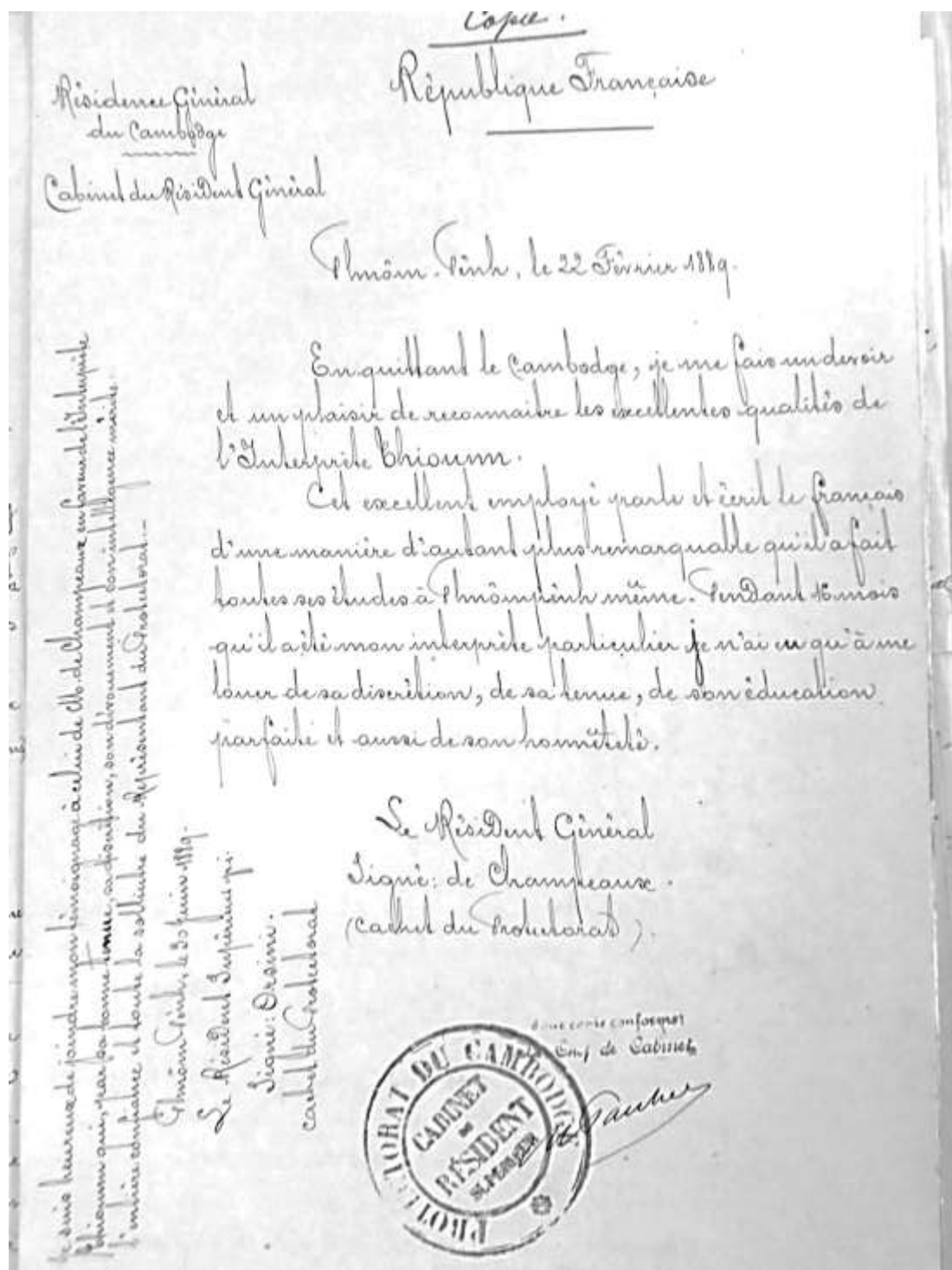
N°5 Mell, (ID : 17), né vers 1862 à Oudong, père : ministre des finances du Cambodge Southor Veang [Mok (ID : 106)] décédé en 1888 ; domicilié à Phnom Penh ; entré le 1 octobre 1885, sorti en mai 1887 ; interprète à Kratie.

N°6 Ta Kiate (ID : 22), né vers 1865 à Phnom Penh ; père : ministre des finances du Cambodge Southor Veang [Mok (ID : 106)] décédé en 1888 ; domicilié à Phnom Penh ; entré le 1^{er} octobre 1885, sorti en mai 1887 ; secrétaire de M. Pavie à Luang Prabang.

N°7 Cahom, (ID : 18), né vers 1866 à Phnom Penh ; père : chef de la cavalerie du roi du Cambodge [Oû (ID : N)] ; domicilié à Phnom Penh ; entré à l'école le 1^{er} octobre 1885 ; sorti en décembre 1888 ; secrétaire de Pavie à Luang Prabang, affecté à la pacification du Sud de la Rivière noire.

- N°8 Cham Boum ou Chann, né vers 1865 au Cambodge ; père : décédé ou Maha Thupedey (intendant de la maison du roi) ; grand-père : Samdach Prea Eysephot Thupedey (gardien du couteau sacré) ; domicilié à Phnom Penh ; entré le 1 octobre 1885 ; sorti en décembre 1888 ; a accompagné M. Aymonier en qualité de secrétaire indigène dans plusieurs de ses voyages d'exploration au Cambodge et au Siam ; employé au télégraphe à Ta Phôm puis secrétaire de M. Pavie à Luang Prabang ; mort au Siam en 1894.
- N°9 Yinn, né vers 1863 au Cambodge ; père : chef des domestiques de l'un des frères du roi ou Cray phéakdey (secrétaire du frère cadet du roi), retraité ; domicilié à Phnom Penh ; entré à l'école le 1^{er} octobre 1885 ; sorti en décembre 1888 ; employé au télégraphe de Phnom Penh puis secrétaire de M. Pavie à Luang Prabang.
- N°10 Chhum, né vers 1865 au Cambodge ; père : Luong Sâmmieng phiron chaucrom piphate chef de la musique siamoise du roi Norodom ; domicilié à Phnom Penh ; entré à l'Ecole le 1^{er} octobre 1885, a suivi des cours de comptabilité en dehors de l'école avec beaucoup d'ardeur ; sorti en novembre 1889, secrétaire de M. Pavie à Luang Prabang.
- N°11 Keth (ID : 132), né vers 1865 au Cambodge ; père : chef des écuries du roi, ou Réchéa Ratha, décédé (avant 1887) ; domicilié à Phnom Penh ; entré à l'école le 1^{er} octobre 1885 ; cours de télégraphie, a suivi ce cours avec beaucoup d'ardeur, était devenu un bon manipulateur, très bien noté par ses professeurs ; nature excellente, très doux, intelligence moyenne ; sorti de l'école en novembre 1889 ; secrétaire de M. Pavie à Luang Prabang.
- N°12 Yang, né vers 1870 au Cambodge ; père : fils d'un secrétaire du roi ou Banhcâng Acsâr Chaucrom Préa Aléac (trésorier du roi) ; domicilié à Phnom Penh ; entré à l'école le 1^{er} octobre 1885, cours de manipulation télégraphique, cours de douane, assez sérieux ; sorti de l'école en novembre 1889 ; secrétaire de M. Pavie à Luang Prabang.
- N°13 Ponn (ID : 12), né le 1^{er} juin 1871 à Kien Svai ; père : ancien sous gouverneur (balatt) de la province de Kien Svai [Peich (ID : M)] ; domicilié à Kien Svai ; entré à l'école le 1^{er} octobre 1885, a préparé des cours de comptabilité, échec au brevet élémentaire en 1890, intelligent, doux mais très intrigant et ambitieux ; sorti de l'école le 29 juillet 1890 ; secrétaire titulaire de 2^e classe à la résidence supérieure à Phnom Penh, avec une solde de 300 piastres, nommé Ministre de la guerre au Cambodge, officier de la légion d'honneur le 8 août 1914, commandeur le 5 février 1921. »

Document n°2 : Lettre du 22/02/1889 du résident général de Champeaux et *addendum* du 30/06/1889 signé du résident par intérim Orsini, dans AOM Indochine, Nouveau Fonds, 581, Carton 48, Affaire Yukanthor, 1900.



Phnompenh, le Mercredi 20 Décembre 1899.

A Monsieur Pavie, Ministre de France.

Monsieur le Ministre,

C'est honorer d'avoir reçu votre lettre. j'ai
l'honneur de vous remercier sincèrement
de votre bienveillante attention à mon
égard tant en considérant dans ma
modestie que je n'ai presque rien
fait encore pour votre service que
je serai heureux de satisfaire en
puisance de votre encouragement.

C'est, Monsieur le Ministre, en
reconnaissant votre amant pour mon
pays auquel vous en rendez et

rendez d'incommodes services en le
faisant connaître sans son ouvrage,
et vous prout avec paternalisme
mes sympathies sans quelques-uns
mes excusés que vous suivirez soit
en France - soit en Indo-Chine - que
je me suis empressée d'accepter le petit
travail à effectuer pendant mes heures de
loisir, qu'à lui-même me confie, Monsieur
le Résident Supérieur Ducas.

Je vous ai bien connu au Cambodge,
étant attaché au Protectorat - depuis 16
ans et crois même en 1884 avoir fait
avec vous et Montigny Chaugia un voyage
à Kompong Chhuang mais le peu de
temps que nous avons passé ensemble
ne vous a peut-être pas permis de me
garder un vif souvenir, tandis que
vous êtes connu, du moins votre
nom, de tous les cambodgiens même

dans les plus petits villages, ce qui est
exceptionnellement rare.

La traduction que j'ai faite de cette
copie et mise au net par le lithé-
ra Polakowsky, il est très content d'avoir
comme vos bonnes paroles à son égard
et sera toujours heureux comme moi de se
mettre à votre disposition chaque fois qu'il
vous vaudra bien avoir recours à nous.

C'est pour l'homme qui a bien
sincèrement aimé les cambodgiens, c'est
pour Monsieur Pavie que je me suis
dans la limite de mon savoir, un devoir
un plaisir de donner satisfaction pour tout
qui me sera demandé.

En terminant, je vous prie d'excuser
Monsieur le Ministre le retard de mes
réponses ayant attendu pour la fin
l'arrivée des huit volumes dont
vous avez bien voulu m'annoncer
l'envoi et que je n'ai pas reçu.

Document n°3 (4/4) : Lettre du 20/12/1899 de Thiounn à Auguste Pavie, dans AOM, Fonds Pavie, 46APC/1, Papiers Pavie, Correspondance reçue de Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens, 1899-1924.

jusqu'ici.

En attendant vos nouveaux ordres, je
vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre,
l'assurance de mes sentiments très respec-
tueux et très dévoués.

Thiounn

(Thiounn, Secrétaire Général du Conseil
des Ministres du Cambodge).

15538

n° 2

Bulletin individuel de Note.

Nom propre **Thiounn**
Emploi actuel, solde et nombre de pāns. **Oknha Phinis-Vobas, Secrétaire Général du Conseil des Ministres, 2504,00 par mois, 9 pāns.**
Né en l'année **Chut** âgé de **36** ans.
au village de **Kompong Siälach** province de **Lovék**.
fils de feu **Oknha Siphéac Vobas** **Hui**, cambodgien négociant, mandarin honoraire de la garde personnelle de Sa Majesté la Reine mère.
a pris le froc à la Pagode **Kompong Siälach** province de **Lovék**.
Domicile, dans la Capitale à **Phnôm Pénh**.
Marié, avec **Néac** **Kolis**
enfants { 1 garçon
3 filles
Situation de fortune **Médiocre**.
Date de nomination à une fonction de l'Etat **15 Février 1883**.
Date de la nomination à l'emploi actuel **1^{er} Janvier 1899**.
Interruption de services **Néant**.
Leur cause **néant**.
Leur durée **néant**.

Photographies

a) Portraits de Thiounn (1902-1933). Photographies n°1 à 8.

Photographie n° 1 : Musée National du Cambodge, fonds photographiques, plaque de verre, « H83 86/7, portrait du ministre du palais en grand costume, Portrait de S. E. Thiounn ministre du palais, des finances et des beaux-arts, 1902, Dieulefils ». ©Musée National du Cambodge.



Photographie n°2 : « S.E. M. Thiounn, ministre du Palais, des Finances et des Beaux-Arts du Cambodge ». Visite du roi Sisowath en France, photo Pirou, rue Royale, *L'Illustration* n°3308, samedi 21 juillet 1906.



Photographie n°3 : « S.E. le ministre Thiounn et S.M. Sisowath », Visite du roi Sisowath en France, le roi Sisowath aux courses de Longchamp, *L'Illustration* n°3308, samedi 21 juillet 1906.



Photographie n° 4 : Archives Nationales du Cambodge, fonds photographiques, n°1080 « *Minister of the Palace, Thiounn* », commentaire dans la légende : « *Father was from Khmer and mother Vietnamese* », author unknown, negative print n°NAT007, c.1921, National Archives of Thailand, acquired by Peter Arfanis. ©Archives Nationales du Cambodge.



Photographies n°5 : Centre Bophana, Archives Gaumont Pathé, film : VI 00529 B/W « Procession funéraire du roi Sisowath et vue de Monivong », 2 minutes 11 secondes, c.1927, instantanés, de 06 : 25 : 42 : 02 à 06 : 26 : 24 : 20, ©Centre Bophana.



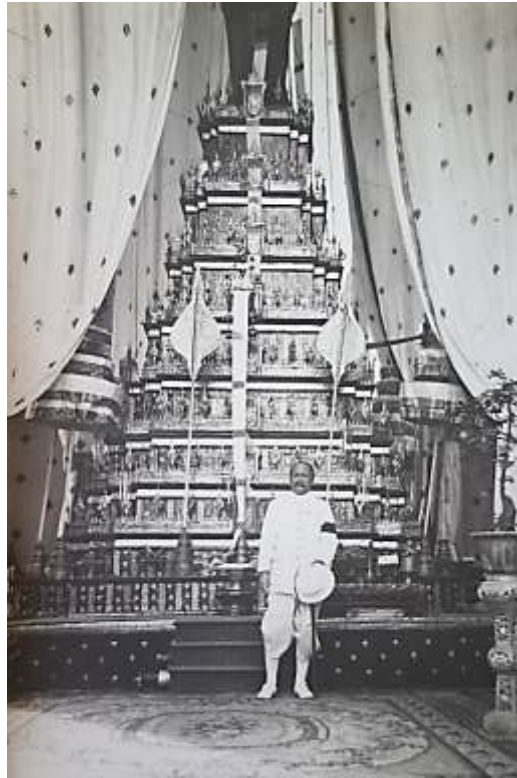
[Visite du roi Sisowath aux ruines d'Angkor, date inconnue (1908 ?)]

Photographies n°6 : Centre Bophana, Archives Gaumont Pathé, film : VI 000525 « La vie en Indochine n°43 » 13 minutes 37 secondes, sans date, instantanés, de 02 : 54 : 42 : 23 à 02 : 55 : 48 : 05. ©Centre Bophana.



[Accueil, réception et départ des autorités françaises au Palais royal, S.M. ou S.A. Monivong et les ministres posent devant la salle du trône.]

Photographie n°7 : Fonds Marchal Meudon n°94, Incinération de S.M. Sisowath, mars 1928. Thiounn pose devant la grande urne du roi défunt Sisowath, notation manuscrite recto : « photo Planté », 9X14,5 ©marie aberdam



Photographie n°8 : « Thiounn, Premier ministre sino-khmer (1933) », in Joel G. Montague, *Pictures postcards of Cambodia, 1900-1950*, Bangkok, White Lotus, 2010, p. 83, aimablement transmise par M. Nasir Abdoul-Carime.



[Cette photographie est prise dans le salon de la maison Thiounn boulevard Doudart de Lagrée]

b) Portraits de groupes (c.1921-1932). Photographies n°9 à 19.

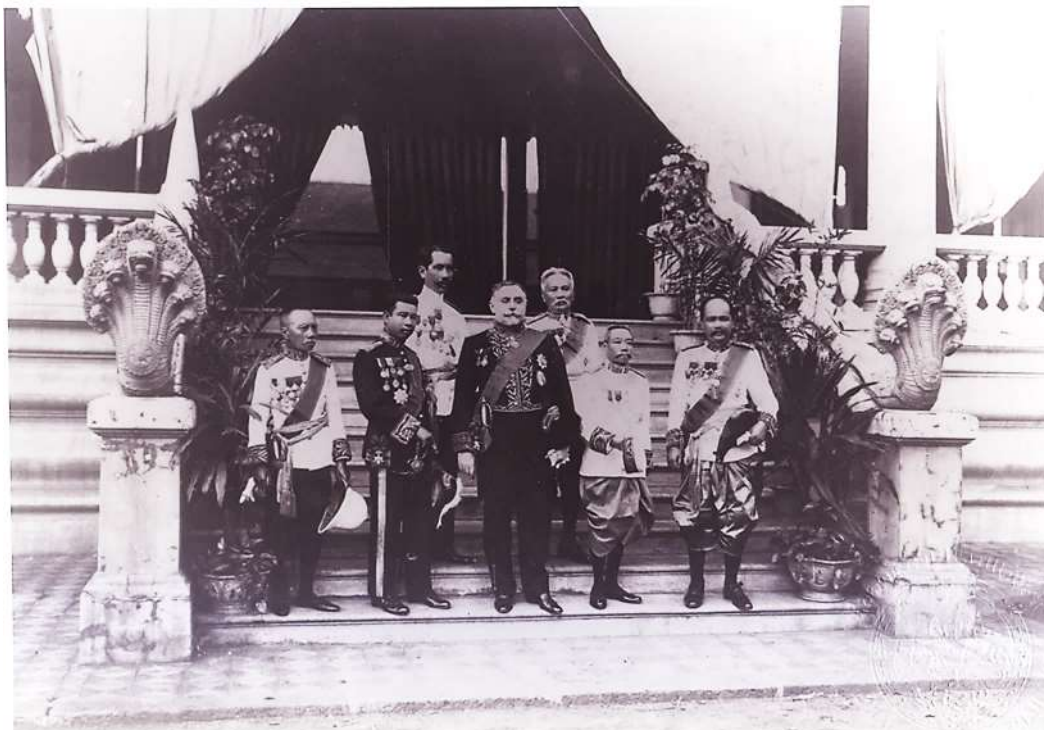
Photographie n°9 : Archives Nationales du Cambodge, fonds photographiques, n°1093 « *King Sisowath and his Ministers, from left to right Son Diep, Monivong, Sisowath, Thiounn, Ponn, Chhun* », author unknown, Negativ print n°NAT020, c.1921. National Archives of Thailand, acquired by Peter Arfanis. ©Archives Nationales du Cambodge.



Photographie n° 10 : Archives Nationales du Cambodge, fonds photographiques, n°1084 « *Minister of the Palace Thiounn (right) with Prince Monivong (left)* », author unknown, Negativ print n°NAT011, c. 1921, National Archives of Thailand, acquired by Peter Arfanis. ©Archives Nationales du Cambodge



Photographie n° 11 : Archives Nationales du Cambodge, fonds photographiques, n°1092 « *Governor general of Indochina with prince Monivong, from left to right, Thiounn, Chhun [erreur: Norodom Phanouvong], Son Diep, Governor General, Ponn, Monivong and unidentified man [Chhun]* », author unknown, negativ print n°NAT019, 1928 [erreur : avant 1924], National Archives of Thailand, acquired by Peter Arfanis. ©Archives Nationales du Cambodge.



Photographie n°12 : Musée National de Phnom Penh, fonds photographiques, plaque de verre, « 146/9 H287 bis, Cérémonie d'incinération de S.M. Sisowath, le Résident Supérieur, S.M. Monivong et les ministres [Kéo Chéa, *Norodom Phanouvong*, Thiounn, Ponn] devant le four crématoire, 9 mars 1928 », 18X24, auteur inconnu. ©Musée National du Cambodge.



Photographie n° 13 : Fonds Marchal Meudon n°77, Incinération de S.M. Sisowath, mars 1928, auteur inconnu, photographie 8,5X13,5, Royal Photo, 4 Boulevard de Lagrée, Phnom Penh. Commentaire au recto par Mme Sapho Marchal : « Incinération de S.M. Sissowath [de droite à gauche] - 1.H[enri]M[archal] 2.S[apho]M[archal] 3. Marquise de Chasseloup Laubat 4. [Suzanne] Karpelès 5. [Peich] Ponn 6. Tioun 7. Pok El [Poc Hell] 8. Monivong 9. [Kéo] Chea 10. Le frère de Monivong] », ©marie aberdam.



Photographie n° 14 : Fonds Marchal Meudon n°79, Incinération de S.M. Sisowath, mars 1928, auteur inconnu, photographie 8,5X13,5, Royal Photo, 4 Boulevard de Lagrée, Phnom Penh. Commentaire au recto par Mme Sapho Marchal : « Incinération de S.M. Sissowath [de droite à gauche] 1. H[enri]M[archal], 2. Marquise de Chasseloup Laubat, 3. [Suzanne] Karpelès, 4. [Peich] Ponn, 5. Tioun [retourné] 6. Monivong, 7. Petit fils de Sisowath [deuxième rang ?], 8. [Kéo] Chea, 9. frère de Monivong », ©marie aberdam.



Photographie n° 15 : Fonds Marchal Meudon n°80, Incinération de S.M. Sisowath, mars 1928, auteur inconnu, photographie 7,5X11, [de droite à gauche : Henri Marchal, Sapho Marchal, Marquise de Chasseloup Laubat, Suzanne Karpélès [floue], Peich Ponn, Thiounn [flou], Monivong, Kéo Chéa, frère de Monivong.]



Photographie n°16 : Fonds Marchal Meudon n°88, Incinération de S.M. Sisowath, mars 1928, auteur inconnu, Carte Postale 8,5X13,5, Royal Photo, 4 Boulevard Doudart de Lagrée, Phnom Penh. [Le roi Monivong accueille les hautes personnalités françaises tandis que Thiounn (gauche) surveille la préparation de la mise à feu du bûcher funéraire.]



Photographie n° 17 : Visite du Maharajah de Kapurthala Jagatjit Singh, *Le Monde colonial illustré*, n°80, avril 1930, p. 99, photo Planté, aimablement transmise par M. Nasir Abdoul-Carime.



[Le résident supérieur Lavit, une « princesse », Poc Vane, Norodom Suramarit, Jagatjit Singh, Thiounn, Monivong, Mme Lavit, Sisowath Kossamak]

Photographie n° 18 : Archives Nationales du Cambodge, fonds photographiques n°2185, fonds Charles Meyer 826, « *Minister Thiounn and the King Father Suramarit, with unidentified prince* », [c.1930?]. ©Archives Nationales du Cambodge



Photographie n° 19 : Service Historique de la Défense, Rochefort, Fonds Achille Silvestre 46S : 22/4

Cérémonies et personnalités, 20 mars 1932, visite du duc et de la duchesse de Brabant au roi du Cambodge, devant l'Institut bouddhique, Phnom Penh. Photo Musée économique, Phnom Penh.

©Service Historique de la Défense.



[Du premier au quatrième rang, de gauche à droite :

Astrid et Léopold de Brabant, Norodom Sutharot,
une femme non identifiée, Mme Silvestre, Thiounn,
Suzanne Karpelès, le résident supérieur Silvestre, un homme non identifié,
Peich Ponn, Kéo Chéa, un homme non identifié, les membres de l'Institut.]

c) Cambodgiennes et Cambodgiens (c.1872-1928). Photographies n°20 à 31.

Photographie n° 20 : « Femme cambodgienne (Mi Soc) », extrait de Paul Le Faucheur, *Lettre sur le Cambodge*, Paris, Challamel Ainé éditeur, 1872, album photographique, non paginé.



Photographie et dessin n°21 : portraits de Soc, dite yāy Soc, épouse de Paul Le Faucheur, dit *tā* Pseu, mère et père de Malis Le Faucheur, ©Thiounn Mumm.



Photographie n°22 : « Premiers élèves de l'École cambodgienne de Paris », Measketh Caimirane, « Généalogie mās kett », avril 2008, dernière révision octobre 2009, p. 25 bis, d'après : Archives Nationales de l'Outre-Mer, Fonds Pavie, 46APC/1/8, Photographies de groupes, 1883-1895, « Premiers élèves Khmers de l'École cambodgienne de Paris (1885) ».



[De gauche à droite, deuxième rang : Yem, Mell, Tchoum, Yin, Kett, Ponn. Premier rang : Chann, Cahom, Ta-Kiât, Chiaup, Douith, Yang, Ngin].

Photographie n°23 : Archives de la France d'Outre-Mer « Siem Réap. Président du tribunal et sa famille », c.1919/1926, Agence économique de la France d'outre-mer/Gouvernement général de l'Indochine », auteur ; Têtard, René ; Tirage argentique, 11,9X17,2, collé sur carton, côte : FR CAOM 30Fi130/61. ©CAOM sous réserve des droits réservés aux auteurs et ayants droit.



Photographie n°24 : Archives de la France d'Outre- Mer, « Maison cambodgienne. Intérieur aisé à Phnom Penh », c.1919/1926, Agence économique de la France d'outre-mer/Gouvernement général de l'Indochine, auteur : Têtard, René ; Tirage argentique, 11,7X17,2, collés sur carton, côte : FR CAOM 30Fi130/62, ©CAOM sous réserve des droits réservés aux auteurs et ayants droit.



Photographie n°25 : Fonds Marchal Meudon n°69, Incinération de S.M. Sisowath, mars 1928, photographe inconnu, carte postale 9X14, commentaire de Mme Sapho Marchal au recto : « S.E. l'oknha Youmréach [Kéo] Chéa, Ministre de la Justice, en palanquin avec parasol à gauche du corbillard accompagnant, d'après le texte de la brochure cambodgienne ». ©marie aberdam.



Photographie n°26 : Fonds Marchal Meudon n°72, Incinération de S.M. Sisowath, mars 1928, photographe inconnu, 5,5X6,5, commentaire de Mme Sapho Marchal au recto : « Les femmes du Palais ». ©marie aberdam.



Photographie n°27 : Fonds Marchal Meudon n°89, Incinération de S.M. Sisowath, mars 1928, auteur inconnu, carte postale 8,5X13,5, Royal Photo 4 Boulevard Doudart de Lagrée, Phnom Penh. ©marie aberdam.



[S.M. Monivong tient un appareil photographique].

Photographie n°28 : « La première favorite de S.M. Sisowath », Maspero, Georges (dir.), *Un empire colonial français, l'Indochine*, tome I, Paris, Bruxelles, Les éditions G. Van Oest, 1929 (entre 1904 et 1929), p. 218, figure 155. ©Service photographique de l'Indochine.



Photographie n° 29 : « Cambodgiennes de Phnom Penh », Exposition coloniale internationale de Paris, Commissariat général, *Indochine*, documents officiels tome II, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1931, planche VIII. ©Gouvernement général de l'Indochine.



Photographie n°30 : Thonn de Lopez, Thal de Lopez, Ponn Thach et le prince Norodom Viriya, marches de la salle du trône, Palais royal, années 1960. ©Thiounn Charles.



Photographie n°31 : Le mariage de Norodom Vivarinn et Khek Lerang, 1969, in Corfield, Justin, *The Royal family of Cambodia*, Melbourne, The Khmer Language and Culture Center, 1993, p. 56, photographie n°40.



d) Phnom Penh (1920-1954). Photographies n°32 à 39.

Photographie n° 32 : Service Historique de la Défense, Rochefort, Fonds Achille Silvestre 46 S : 22/3 Ville de Phnom Penh (1935-1937), Photographie aérienne (c.1935-1936 ?), « *Formation aérienne d'Indochine 5^e escadrille Phnom Penh Cercle sportif et Royal hôtel, 17-8-35* ». ©Service Historique de la Défense.



[Au premier plan : le cercle sportif ; au second plan, d'Ouest en Est : la bibliothèque nationale, derrière elle, le pavillon des archives de la Résidence supérieure, à leur Est : la Résidence supérieure.]

Photographie n° 33 : Service Historique de la Défense, Rochefort, Fonds Achille Silvestre 46 S : 22/3 Ville de Phnom Penh (1935-1937), Photographie aérienne (c.1935-1936 ?), « *Air en Indochine 5^e escadrille, Phnom Penh, Vue générale, 23-11-1936* ». ©Service Historique de la Défense. [Au premier plan, *vatt Svāy Babae* ?]



Photographie n°34 : Service Historique de la Défense, Rochefort, Fonds Achille Silvestre 46 S : 22/3 Ville de Phnom Penh, quartiers, bâtiments de la ville et scène de la vie quotidienne, « vat Svay-Poper [Svāy Babae] ». ©Service Historique de la Défense.



Photographie n° 35 : Service Historique de la Défense, Rochefort, Fonds Achille Silvestre 46 S : 22/3 Ville de Phnom Penh, quartiers, bâtiments de la ville et scène de la vie quotidienne, « vat Botum Vaddey [Padum Vatī] ». ©Service Historique de la Défense.



Photographie n° 36 : Service Historique de la Défense, Rochefort, Fonds Achille Silvestre 46 S : 22/3
 Ville de Phnom Penh, quartiers, bâtiments de la ville et scène de la vie quotidienne, « La pagode
 Saravan [Sārāvāṇḍ] ». ©Service Historique de la Défense.



Photographie n°37 : Service Historique de la Défense, Rochefort, Fonds Achille Silvestre 46S : 21/1
 École d'Administration cambodgienne, *Inauguration de la nouvelle École d'administration cambodgienne*, Phnom Penh, imprimerie du Protectorat, 1920, « École d'Administration cambodgienne
 - Vue d'ensemble ». ©Service Historique de la Défense.



Photographie n°38 : Service Historique de la Défense, Rochefort, Fonds Achille Silvestre 46S : 21/1 École d'Administration cambodgienne, *Inauguration de la nouvelle École d'administration cambodgienne*, Phnom Penh, imprimerie du Protectorat, 1920, « Groupe des Chargés de cours et des élèves présidé par M. le résident supérieur Baudoin ». ©Service Historique de la Défense.



Photographie n°39 : Archives de la France d'Outre-Mer, « Phnom Penh. École Sutharat (*sic*) », 1930/1954, auteur inconnu, tirage argentique collé sur carton, 12X17, Agence économique de la France d'Outre-Mer, côte : FR ANOM 30Fi130/9b, ©CAOM sous réserve des droits réservés aux auteurs et ayants droit.



e) La maison Poc au vatt Uṇṇālom (1997-2017). Photographies n°40 à 48.

Photographie n°40 : la maison Poc, face Nord, alors Office de Tourisme, 1997, ©Poc Yanine.



Photographie n°41 : la maison Poc, face Ouest, alors Office de Tourisme, 1997, ©Poc Yanine.



Photographie n°42 : L'ancienne « rue du Palais » depuis l'hôtel Amanjaya : à l'Est, emplacement de la maison Poc, détruite ; devant la palissade, la statue de *braḥ gaṃlaṇ* ; à l'Ouest, le vatt Uṇṇālom, dont le *stūpa* Poc-Thiounn- Boun Chan à côté de l'entrée centrale, Phnom Penh, juillet 2012. ©marie aberdam



Photographie n° 43 : L'emplacement de la maison Poc, détruite, vue depuis le 2^e étage du viḥāra, vatt Uṇṇālom, Phnom Penh, novembre 2017. ©marie aberdam



Photographie n°44 : Les *stūpa* érigés par Boun Chan Mol, à gauche de l'image, le *stūpa* « Poc - Thiounn - Boun Chan », *vatt* Uṇṇālom, Phnom Penh, octobre 2017. ©marie aberdam



Photographie n°45 : [*cetiya ñātivāṇsa* Āṇ - Juon - Pūṇṇ Cand *kaśāṇ p.s 2511 g.s 1967*] « chedei de la lignée familiale des Poc - Thiounn - Boun Chan, construit l'année bouddhique 2511 année chrétienne 1967 ».



Photographie n° 46 : [*cetiy dham boḥ braḥ saṅgh anak kasāṇ mān gahapagī Lī Śun Nuon gahapagānī Tān' Śīpī gruosār Pūṇṇ cand jā ʔoem B.S 2(5)11*] « Chedei destiné au saṅgh/au moine, [parmi] les contributeurs il y a (entre autres) le maître (bourgeois/riche) Lī Śun Nuon, la maîtresse Tān' Śīpī, la famille Pūṇṇ cand, en l'année bouddhique 2(5)11 ».



Photographie n°47 : l'autel du Buddha, 2^e étage du *vihāra*, *vatt* Uṇṇālom, Phnom Penh, novembre 2017. ©marie aberdam



Photographie n° 48 : cénotaphe situé sous l'autel du Buddha, 2^e étage du *vihāra*, vatt Uṇṇālom, Phnom Penh, novembre 2017. ©marie aberdam



f) La première maison Thiounn ou maison Le Faucheur, 1929. Photographie n°49.

Photographie n°49 : « En survolant Phnom Penh », in Bontoux, Henri, « L'inauguration du tourisme aérien en Indochine », *Extrême-Asie*, n°35, mai 1929, revue mensuelle indochinoise illustrée, organe du bureau du tourisme en Indochine, publiée sous le haut patronage du Gouvernement Général de l'Indochine, Hanoi, Editions d'Extrême-Asie, imprimerie d'Extrême-Orient, pp. 447-456.



g) La seconde maison Thiounn, (c.1935-2016). Photographies n°50 à 53.

Photographie n°50 : Service Historique de la Défense, Rochefort, Fonds Achille Silvestre 46 S : 22/3 Ville de Phnom Penh (1935-1937), Photographie aérienne (c.1935-1936 ?), « Aéro Mre Indochine, SPA Cochinchine, Phnom Penh, Le Palais Royal ». ©Service Historique de la Défense.



[La maison Le Faucheur a été détruite]

Photographie n°51 : La seconde maison Thiounn, boulevard Norodom anciennement Doudart de Lagrée, 1997, ©Poc Yanine.



Photographie n°52 : Le Ministère de l'Éducation, anciennement seconde maison Thiounn, boulevard Norodom, anciennement Doudart de Lagrée, 2016. ©marie aberdam.



Photographies n°53 : Visite du Ministère de l'Éducation nationale, Phnom Penh, 23 novembre 2016.



h) Maisons du « troisième quartier » de Phnom Penh (2016-2018). Photographies n°54 à 57.

Photographie n°54 : Maison de Norodom Sathavong (ID : 44) et Sisowath Pindara, rue 178, Phnom Penh, 2016. ©marie aberdam



Photographie n°55 : Maison de Norodom Sathavong (ID : 44) et Sisowath Pindara, rue 178, Phnom Penh, 2017. ©marie aberdam



Photographie n°56 : Balcon de la maison du « *braḥ aṅg mcās' tū* », rue 19, encastré dans le bâti des années 1980-2000, 22 octobre 2017. ©marie aberdam



Photographies n°57 : Haut relief, éléments d'architecture, élément de mobilier d'extérieur, carrelages anciens, maison du « *braḥ aṅg mcās' tū* », encastrés dans le bâti des années 1980-2000, 22 octobre 2017. ©marie aberdam



I) Autour des vatt. Photographies n°58 à 62.

Photographies n°58 : Musée National, fonds photographiques, fonds George Groslier, à gauche : « C299 49/4 Kompong Tralach, février 1930 », à droite : « B23 72/3 Kompong Tralach, peintures murales, février 1930 », plaques de verre 18X24. » ©Musée National du Cambodge.



Photographies n°59 : Vatt Kompong Tralach Krom, à gauche : « Vue intérieure avec l'image du Buddha et l'autel » ; à droite : « le Mahaparinirvana », Nafilyan, Jacqueline et Guy, *Peintures murales des monastères bouddhiques au Cambodge*, Paris, Maisonneuve & Larose, Unesco, 1997, p. 22, 43.



Photographie n°60 : « Vue extérieure du *vihāra* du monastère de Kompong Tralach Krom avant sa démolition - photo prise en 1966 » in Nafilyan, Jacqueline et Guy, *Peintures murales des monastères bouddhiques au Cambodge*, Paris, Maisonneuve & Larose, Unesco, 1997, p. 21.



Photographies n°61 : Chasses des urnes de *samtec* Thiounn (manquante depuis 1975) et de son fils Thiounn In, décédé en 2011, dédicaces de la parenté Thiounn, visite du *vatt samtec cauhvā* Juon, 13 juillet 2015.



Photographies n°62 : en haut, le *vihāra*, en bas, la *sālā pālī*, visite en présence de M. Uñ Thīoen, 78 ans, *ācāry* du *vatt samtec cau hvā Juon*, 13 juillet 2015. ©marie aberdam



J) Évergétisme au musée. Photographies n°63 et 64.

Photographie n°63 : « Palanquin(s) d'éléphant, don de M. Boun Chan Plang, ambassadeur du Cambodge au Caire, 1960, époque moderne, XIX^e siècle, bois, ivoire, rotin ». Musée National de Phnom Penh, photographie aimablement réalisée par Sophie Biard, novembre 2016. ©sophie biard.



Photographie n°64 : Étagère haute, « Buddha en bhumisparsa-mudra, provenance inconnue, époque moderne, XX^e siècle, argent, or. Don de Samdech Hun Sen, Second Premier Ministre, 13 août 1997. » Étagère basse, « Plaquettes votives en or, Vat Vihear Loung, Tbaung Khmum, Kompong Cham, Postangkorien, XVIII^e-XIX^e siècles, feuilles d'or. Don de Samdech Héng Samrin, premier vice-président de l'Assemblée Nationale, 8 juin 2000. » Musée National de Phnom Penh, novembre 2016. ©sophie biard.



Résumé : Élités cambodgiennes en situation coloniale, essai d'histoire sociale des réseaux de pouvoir dans l'administration cambodgienne sous le protectorat français (1860-1953).

Portrait de la haute société mandarinale durant le protectorat français, cette thèse décrit comment les élites cambodgiennes ont fait évoluer leur modèle social en situation coloniale. Mettant en regard sources coloniales, sources cambodgiennes et histoire orale, elle démontre l'existence de réseaux de pouvoir, c'est-à-dire de vastes groupes de parentèle dont les relations d'alliance et d'association ont pour enjeu la maîtrise du pouvoir social et politique. Ces réseaux participent de la gestion de l'État royal puis de l'État colonial : leurs luttes factieuses pour le contrôle de l'administration scandent le récit dynastique au XIX^e et au XX^e siècle et participent de l'instauration du pouvoir colonial dans le royaume. Confrontés à la pénalisation de leurs pratiques - assimilées à du népotisme et de la corruption par l'État colonial - ces réseaux de pouvoir adaptent alors leurs enjeux de reproduction aux besoins de l'administration coloniale. Une prosopographie de cent vingt personnels du *rājākār* (l'administration royale) - devenus fonctionnaires de l'administration mixte franco-indigène - décrit les conditions par lesquelles les *mantrī* du roi khmer déploient leurs réseaux au sein même des institutions indochinoises et limitent les capacités d'interventions de ces institutions sur les structures sociales. La biographie collective d'un réseau de pouvoir en particulier - une famille, ses alliés et associés - permet d'analyser tant la perpétuation des pratiques de parenté et de parentalité propres aux élites dirigeantes que leurs évolutions en fonction de leurs relations avec la royauté cambodgienne et le pouvoir colonial jusqu'à l'indépendance.

Mots clés : Indochine française - Histoire ; Asie du Sud-Est ; Cambodge ; Administration coloniale ; Intermédiaires culturels ; réseaux de pouvoir ; réseaux de parenté ; maisons ; clientèles ; prosopographie ; biographie.

Summary : Cambodian Elite in colonial context, an essay in social history about Networks and Power within the Cambodian Administration during the French Protectorat (1860-1953).

Proposing a portray of the Cambodian high society during the French Protectorat, this PhD describes how the *mantrī* - Cambodian mandarins - manipulated their social organization in the colonial context. Through colonial archives, Cambodian sources and oral history, this essay demonstrates how the high society used their networks of parents within the royal then within the colonial administration. Those networks, composed of large group of allies and associates, were dedicated to the control of social and political powers. The conflicts between those networks - to gain control over the administration - rythmed the dynastic history of Cambodia all along the 19th and 20th centuries. Their actors took a part in the establishment of the colonial order. Confronted to the penalization of their practices - assimilated to nepotism and corruption by the Colonial State - those networks of power then instrumentalized the needs of the colonial administration to their issues of perpetuation. Their members became colonial administrators and then limited the capacity of the colonial institutions to interfere on their social structures. A prosopographie of one hundred and twenty *mantrī* of the royal administration became civil servants of the Colonial State describes how their networks spread within the Indochinese services. A collective biography of one of these networks - a family, its allies and associates - analyses the kinship model of the Cambodian elite, its perpetuation and its evolutions depending of their relations with the royal family and the Colonial State until the independence.

Key-words: French Indochina- History; South-East Asia; Cambodia; Colonial Administration; cultural intermediaries; networks of power; kinship networks; household; clientele; prosopography; biography.